ſoit rabattre avec la marche une liſſe qui faiſoit baiſſer un fil double de chaque maille du corps qui étoit tirée, après quoi on paſſoit la broche; & faiſant tirer enſuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même tems les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées deſſus, & ne laiſſoient pour lier que le quatrieme fil que la liſſe de rabat avoit fait trouver ſous la broche lorſqu'on l'avoit paſſée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fonds moiré avec le quart de la chaîne, en faiſant baiſſer une liſſe du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou-bien avec le poil en faiſant baiſſer les quatre liſſes de liage; pour lors il faut le coup perdu comme au double corps; ainſi tout revient au même.

Les métiers pour la broche ſont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte auſſi en relevé, en ajoutant un ſecond poil de 40 portées ſimples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fonds moire & fonds brillant par la lame, doivent être peintes ſur le deſſein, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un ſeul lac qui ſuffit pour le double corps, afin de faire le moëre & le brillant, ici il en faut deux. En ſuppoſant la partie du brillant ſans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, ſous laquelle on paſſe la broche nuement, ſans bouger ni faire mouvoir aucune liſſe, & lorſque la broche eſt paſſée, on prend le ſecond lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui eſt peint en rouge; pour lors faiſant baiſſer tout le poil de dix portées, ou une des quatre liſſes qui contient le quart de la chaîne, on paſſe la navette de lame, ou on broche l'eſpolin de la même qualité de dorure.

Il eſt très-aiſé de comprendre, que le premier lac tiré ſe trouvant (ou la *ſoie* qu'il leve) toute ſur la broche, quand le ſecond eſt tiré enſuite, la broche étant près du peigne, les fils que la liſſe de rabat fait baiſſer étant ſur la broche, ne peuvent pas ſe trouver deſſous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du ſecond lac, leſquels ſe trouvant deſſous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baiſſant auſſi bas que le reſte de la chaîne qui ne ſe tire pas; & le vuide qui ſe trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baiſſer, forment le brillant de la lame. Il eſt vrai que pour cette opération il faut deux tems; ſavoir, celui de paſſer la broche, & celui de paſſer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui eſt celui de paſſer la navette ſeulement. Mais en revanche ſur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-ſeulement, mais encore toutes ſortes de groſdetours à la broche ou non, ſans rien changer au métier, ce qui ne ſauroit ſe faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention aſſez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui ſouvent ſont difficiles à travailler, lorſque la moire ſe fait par le moyen du quart de la chaîne, il ne ſera pas difficile de le comprendre; par exemple, lorſque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baiſſer le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui eſt extrémement tendue, le deviennent encore davantage, lorſque la partie de *ſoie* qui doit faire la moëre eſt levée, le quart de cette même partie étant forcé de baiſſer, fait une triple extenſion; ſavoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel peſant ſur la broche, la force de baiſſer, & fait que la navette de lame ne peut ſe paſſer que difficilement dans ces momens, qui, ſuivant les deſſeins, ne ſont pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche paſſe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli paſſé dans la chaîne, comme des mailles de liſſes, & lorſqu'on veut paſſer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une liſſe qui ſoutient la broche, & la navette ſe paſſe plus aiſément. L'auteur du préſent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en eſt ſervi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau eſt de lancer la broche auſſi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame eſt paſſée. Après avoir bien examiné ſi on ne pourroit pas trouver un moyen plus aiſé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de ſa ſimplicité, & de celle de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes; il a raiſonné & penſé, que puiſque tous les fabriquans en double corps font la moëre avec le poil qui eſt paſſé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement; de façon qu'au lieu de faire baiſſer le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baiſſer les 4 liſſes de poil, ce qui revient au même, puiſqu'il ſe trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baiſſe, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baiſſent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extenſion des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne; à quoi on répondra, que tous les poils en général deſtinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne ſont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent au fur & à meſure qu'ils s'emploient (précaution néceſſaire pour conſerver l'égalité de l'extenſion), au lieu que les chaînes ſont arrêtées avec des valets ou eſpeces de baſcules chargés de poids conſidérables, qui empêchent à l'enſuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'eſt pas de même au poil qui monte & deſcend, c'eſt-à-dire le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorſqu'on le fait rabattre pour paſſer le coup de lame, & ainſi monter le poids & deſcendre, ſuivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conſerver toujours l'égalité de ſon extenſion, ce qui eſt d'une conſéquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans leſquelles les poils ſont deſtinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faiſant baiſſer le poil au lieu de la chaîne, l'on paſſe la navette de lame auſſi aiſément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il ſe fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autres dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'eſt.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi que forme des lignes diagonales, leſquelles partant à droite & à gauche, ſelon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du batant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes, ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, eſt la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure ſur liage*, parce que pour lors on ne baiſſe point de liſſe

pour lier cette dorure, qui n'eſt arrêtée que par la corde; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées, & qui ont une certaine largeur; le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de 13 à 14 cordes; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne ſe peut avec la liſſe ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquérera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ ſe ſont paſſées, ſans qu'on ait pu y parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoient ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils ſimples, ou quatre fils doubles, qui compoſent la dent du peigne, étoit trop groſſe, en comparaiſon des autres liages qui ne ſont que d'un fil ſimple, ou deux fils dans le taffetas ou gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe eſt ourdi de même, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer le fil qui a été doublé par l'ourdiſſage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la groſſeur de ce liage, ſans déranger néanmoins la variation qui lui eſt donnée, pour qu'il ſoit parfait; & voici comment en eſt venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le deſſinateur peignoit ſon liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il deſiroit; la liſeuſe laiſſoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a ſuivi le même ordre, quant à la façon de peindre le deſſein; mais au lieu de laiſſer en fond la corde deſtinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorſqu'il eſt queſtion de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes deſtinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, poſée exprès, fait baiſſer une des quatre liſſes du rabat de la chaîne, laquelle faiſant baiſſer de même un des quatre fils doubles de la maille, il paſſe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la ſéparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il ſe trouve un fil double de chaque maille deſſous la baguette de fer. Cette opération faite, il pouſſe la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laiſſant aller le lac des cordes même, ſous leſquelles la baguette a été paſſée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier reſtent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui eſt couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *ſoie*, ſous leſquelles la dorure doit être paſſée; elle leve par conſéquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle eſt couverte, & ne laiſſe dans le fond que le ſeul fil double qui a été baiſſé, lorſqu'on a tiré le lac du liage qui ſert ſeul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précedemment, après quoi l'ouvrier la tire pour paſſer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe eſt compoſée.

Cette baguette eſt un peu plus groſſe que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'eſt pas coupé, & qui vulgairement eſt nommé *velours friſé*; elle a la même longueur & paſſe tranſverſalement ſur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, eſt ſans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle ſe trouve.

Quelques fabriquans pour ſe diſtinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, ſans ſe ſervir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réuſſi, en faiſant ourdir un poil de 10 portées, compoſant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conſéquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque ſemple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faiſoit un objet de trois à quatre cens livres de dépenſe pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication: au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, ſi ce n'eſt le tems de la paſſer, qui n'eſt rien pour ainſi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent ſe faire que l'endroit deſſus. La Ruſſie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours ſans nuances, qui ſont très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, & qui ne ſoient pas cheres, de façon qu'elles ne ſont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui eſt l'eſpece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre ſexe qui ne s'habille, pour ainſi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il eſt vrai qu'on y envoye auſſi des marchandiſes très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favoriſe plus que les autres celles qui ſont faites ſeulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raiſon qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame ſeulement, exigent que l'endroit ſoit deſſus, ne pouvant être faites auſſi belles & à auſſi bon prix, ſuivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui ſont néceſſaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles ſoient parfaites, reſteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché & appauvriroient l'étoffe, ce qui eſt le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, ſuivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'oppoſition qui ſe trouveroit entre la *ſoie* qui paroîtroit terne, en comparaiſon de la lame, & cette même lame dont l'éclat ſeroit diminué; il eſt vrai que l'on pourroit faire lire un ſecond lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en friſé de la même dorure de la lame, c'eſt-à-dire or, ſi la lame étoit or, & argent, ſi la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un friſé, la fleur, la feuille ou la tige ſeroient également riches, & l'étoffe ne ſeroit point appauvrie. Il n'eſt pas poſſible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit eſt deſſous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le

friſé la matiere, par conſéquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & ſatisfaiſent les perſonnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe auſſi belle, avec un lac ſeul, & ſans y ajouter de friſé, en baiſſant l'endroit deſſus.

Ils font pour cet effet deſſiner le deſſein à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui ſe trouvent dans tous ces ſujets, c'eſt le terme; ils font lire les parties peintes qui ſont d'une ſeul couleur, le vuide qui ſe trouve entre ces parties peintes, forme le deſſein, pour lors la bordure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baiſſer trois liſſes du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche poſée exprès pour cette opération, les trois liſſes rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la ſéparation des trois quarts qui baiſſent, forme un liage ſerré, ſous lequel la lame étant paſſée, elle fait un eſpece de friſé, qui paroît ſi peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'eſt perſonne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'eſt liée que par la corde, le liage ne ſe trouvant que d'un ſeul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Obſervez que le liage eſt abſolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le deſſein eſt compoſé.

Cette invention, à la broche près, n'eſt pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il ſe fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui ſont faites au bouton, qui ſont légeres, jolies & à bon marché.

Elles ſont compoſées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdie en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, leſquels ſe tirent ſucceſſivement l'un après l'autre; on paſſe un coup de la même navette ſous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui eſt dans la navette eſt différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe montre trois couleurs différentes, ce qui compoſe une étoffe auſſi belle que le deſſein peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de liſſes pour le coup de fonds, les fils qui le forment ſont paſſés dans les mailles; on a ſoin de faire lire le fonds avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre ſe fait enſemble.

En ſuppoſant la chaîne d'une étoffe ſemblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir ſa maille de corps, afin que le fonds puiſſe ſe faire tel qu'il eſt dans un taffetas; ſavoir un pris & un laiſſé: il faudroit donc par conſéquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baiſſer la maille quand on laiſſe aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles ſuffiſent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les deſſeins de la péruvienne ſont petits, ceux qui portent 30 lacs d'hauteur ont 60 liſſes, ſavoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du deſſein; les liſſes ſont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que baſſe de deux pouces au moins quoique les mailles ſoient de hauteur égale. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que 60 ou 80 liſſes ne portent que la moitié de la diſtance que les liſſes ont ordinairement entr'elles; chaque liſſe ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 ſuffiſent pour faire l'étoffe. Il faut obſerver encore que ces liſſes ſont faites de façon qu'il y a une diſtance de trente mailles chaque liſſe de l'une à l'autre ſi le métier eſt de 60, & de 40 s'il eſt de 80, afin que chaque maille puiſſe ſe trouver régulierement à la place du fil dans laquelle il doit être placé, pour qu'il ne ſoit point contrarié; ces ſortes de liſſes ſont appellées *liſſes à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les liſſerons ſur leſquels ſont montées les liſſes de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaiſſeur, ce qui fait que 60 liſſes ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les liſſes étoient faites & attachées lorſqu'elles ſont ſerrées; mais comme dans le travail elles ont beſoin d'une certaine diſtance pour qu'elles puiſſent avoir du jeu, la diſtance ordinaire eſt toujours de ſix pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, ſans leſquels on ne ſauroit faire une étoffe, quand elle eſt façonnée, outre les quatre premieres liſſes qu'on ne ſauroit s'épargner pour en faire le fonds.

Pour que le deſſein paroiſſe plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette eſpece, le deſſinateur a ſoin de le compoſer de maniere qu'il ſoit répété, c'eſt-à-dire, qu'on puiſſe revenir ſur ſes pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *deſſiner à retour*. En conſéquence au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 liſſes, il paroît en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une eſpece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit ſur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede.* La façon de travailler les étoffes en ſe ſervant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit néceſſaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produiſît le même effet; pour y parvenir, on ajouta pluſieurs liſſes de liage & une quantité de marches équivalente à ces liſſes, dont chacune doit avoir ſa marche; dans cette quantité de marches, on en choiſiſſoit deux pour former un liage droit ſur la lame brochée, les autres liſſes étoient diſpoſées de façon qu'elles faiſoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du deſſein, il étoit donc néceſſaire de trouver un moyen de diſtribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fuſſent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu ſe faire qu'en mettant autant de liſſes, & conſéquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, ſur un deſſein de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt liſſes & autant de marches de liage.

La méthode qui a été miſe en uſage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; ſavoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés; ſavoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui eſt en uſage dans la fabrique; le ſecond corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes

de rame, ce qui faiſoit encore 800 mailles dans leſquelles étoient paſſés 800 fils de poil pour lier la dorure, de façon que l'ourdiſſage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils ſe trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui compoſent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 ſimples, & par conſéquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fils de liage, l'uſage étant de paſſer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il ſe rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne ſoit pas trop couverte. Si le liage étoit plus ſerré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe eſt la même, ils ſe raprocheroient davantage.

L'ouvrier en paſſant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les liſſes après les avoir paſſé dans chaque corps ſéparément, doit avoir un grand ſoin de paſſer les fils de poil dans les liſſes, de façon que la premiere maille ou boucle de la liſſe réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la ſeconde à la ſeconde, la troiſieme à la troiſieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 liſſes dans leſquelles on le paſſe ordinairement. Cette précaution eſt d'une néceſſité indiſpenſable, attendu que ſi elle n'étoit pas d'accord, les liſſes diſpoſées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; ſi ce poil n'étoit pas d'accord avec les liſſes, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuſe, ainſi qu'il a été dit pluſieurs fois dans les *articles* où il a été queſtion du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure ou la *ſoie* ne doit point lever dans les coups de navettes qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navettes ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horiſontale ſur le deſſein.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant paſſé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faiſant lever & baiſſer, les liſſes deſtinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que ſi un poil de fil ſe trouvoit, ſuivant la figure que le deſſinateur donneroit à ſon ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus ſans travailler, ce fil de poil paroîtroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers ſeroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il ſeroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'eſt préciſément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil eſt paſſé dans le corps, eſt encore obligé de le paſſer dans deux ou quatre liſſes, n'importe qu'une liſſe, s'il n'eſt paſſé que ſur deux, ou que deux, s'il eſt paſſé ſur quatre, puiſſent lever en croiſant, & draper avec la chaîne, la liſſe ou les deux levant alternativement aux coups de navette qui ſont paſſés pour faire le corps de l'étoffe, en obſervant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il eſt aiſé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil eſt paſſé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches ſont montées ordinairement en gros de tours, attendu qu'il ne paroît point de fond, ce qui fait que la chaîne pour les or eſt toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdiſſage, qui valent & compoſent 80 portées à fils ſimples, ſur quoi il faut obſerver, que ſi on ourdiſſoit 80 portées à fils ſimples, la quantité de croiſés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de ſe ſerrer, puiſque dans 80 portées ſimples qui compoſent 6400, il ſe trouveroit 3200 croiſures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées ſimples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui compoſent 4800 fils ſéparés, il ſe trouve 2400 croiſures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très-fine par rapport à ces mêmes croiſures, elles ne forment qu'un ſimple taffetas très-mince; cette obſervation eſt de conſéquence.

Pluſieurs fabriquans font aujourd'hui teindre leurs chaînes & leurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands ſujets (terme de fabrique) ou les principales parties ſont en argent; & lorſqu'ils veulent ſur la même chaîne faire des or, ils la jauniſſent avec du rocou, ce qui vaut à-peu-près autant que ſi elle étoit teinte en aurore, puiſque le fond de l'étoffe quant à la chaîne, ne paroît pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, ſur 200 cordes, le deſſein ne pouvoit être que très-petit, attendu que le deſſinateur dans la hauteur du deſſein étoit obligé de ſe conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte ſur des 400, ce qui fait qu'il faut des caſſins de 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à-propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer; ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main-d'œuvre.

Pour lire les deſſeins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſein, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lû la partie du poil; elle fait couler ſon deſſein ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins: avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-tems.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les tems ſur des métiers montés en 600 cordes conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſein de 8 en 14, ce qui faiſant dans la

la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure eſt plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes ſe fait par un plus grand nombre de liſſes de poil, attendu que ſi on vouloit le faire avec un double corps, il faudroit des rames & des ſemples de 1200 cordes de largeur; l'on ne déſeſpere pas cependant que dans la ſuite l'on n'en vienne à-bout.

Il ſe monte actuellement à Lyon un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conſéquent autant à chaque ſemple, il contiendra 3200 mailles de corps; on en donnera la deſcription quand il ſera achevé. Il faut obſerver que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penſer quelle ſera la réduction; on craint qu'elle ne ſoit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas ſe ſerrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occaſionner une qualité trop mince dans l'étoffe.

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on obſervera que dans toutes les étoffes montées ſur des métiers à 400 cordes; le caſſin eſt compoſé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes; on commence à paſſer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, ſavoir, une corde chaque poulie; & on continue de ſuite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, juſqu'à la fin. Les planches dans leſquelles ſont paſſées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puiſſent ſe rapporter à ceux du caſſin. Le poil, qui le plus ordinairement eſt paſſé ſur quatre liſſes, doit ſe rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huits arcades, qui paſſent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre liſſes doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles ſur chacune des quatre liſſes. Le fil du ſecond rang des mailles du corps doit également correſpondre à la boucle de la premiere liſſe, & continuer de même tous les fils de poil juſqu'à la fin, de ſorte que le dernier fil de poil ſe puiſſe trouver ſur la derniere des quatre liſſes, & le premier ſur la premiere. Cette préciſion eſt tellement néceſſaire, que ſi par hazard on ſe trompoit d'un fil, il faudroit dépaſſer le tout, attendu la contrariété qui ſe trouveroit dans le fil du liage qui leveroit au coup de navette, dans le tems où il faudroit que la liſſe le fît baiſſer; par la même raiſon le deſſinateur doit avoir un grand ſoin que le point que forme ſon liage, ſoit placé de façon qu'il puiſſe correſpondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou paſſage du fil dans les liſſes, ce qui n'eſt pas difficile, lorſque le deſſinateur entend un peu la fabrique; d'ailleurs, la ligne du deſſein, c'eſt-à-dire, celle qui eſt tirée horiſontalement, doit ſe conduire pour cette opération qui eſt immanquable, & qui ne le géne point quant au goût qu'il veut donner à ſon liage guilloché.

L'ouvrier de ſon côté doit avoir une grande attention, quand il arme ſon métier, de ne faire lever que la ſeconde & la quatrieme liſſe pour paſſer ſon coup de navette, ſi le point du liage ſe trouve placé ſur la premiere ligne du deſſein, lequel point doit correſpondre à la premiere maille du corps, conſéquemment à la premiere boucle de la liſſe; de ſorte que tous ces fils étant deſtinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui ſert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil, ainſi des autres.

Enfin le liage à double corps eſt ſi joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, ſoit or liſſe, ſoit or friſé, ſoit la lame or, peut être broché ou paſſé ſans que le même liage ſoit égal ſur aucune des parties, dont le lac eſt compoſé, il en eſt de même de l'argent, ce qui produit une variété ſi ſurprenante, que l'étoffe paroît être compoſée d'autant de dorures différentes, qu'il ſe trouve de différens liages, ce qui produit des effets ſi difficiles à connoître, qu'il n'eſt pas poſſible que les fabriques étrangeres puiſſent pénétrer la cauſe de ces mêmes variétés qui ſe trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure eſt guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure eſt guillochée, ſans qu'elle ſoit travaillée à la broche, ou que le métier ſoit monté avec un double corps, c'eſt-à-dire, ſeulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le deſſein & le montage du métier, qui eſt un gros-de-tour de 40 portées à fil doublé & de quatre fils doubles chaque maille de corps, ſur un 400 cordes à l'ordinaire; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puiſſe être guillochée; mais auſſi cette diſpoſition de métier eſt excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame eſt paſſée à-travers, & dans leſquels les autres dorures qui ſont brochées ne ſont pas d'une grande conſidération pour que le fabriquant les aſſujettiſſe au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le deſſinateur fait ſon deſſein, & peint ſon liage d'une corde, comme il ſe pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle eſt ordinairement ſur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on paſſe le coup de fond avec la navette de *ſoie*, ſoit qu'elle faſſe liſeré ou non. Elle fait liſeré ſi le deſſinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond, ce liſéré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou ſi elle eſt différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on penſe bien qu'au coup de fond ſi c'eſt un liſeré, on ne fait point baiſſer de liſſe de rabat, parce que pour lors, le rabat faiſant baiſſer la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le ſecond coup de navette que l'ouvrier paſſe eſt celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui eſt formé par les cordes que le deſſinateur a peintes dans les grands ou petits ſujets qui compoſent ce lac. Ces cordes reſtent en bas lorſque le lac eſt tiré; & ſuivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps eſt remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois liſſes du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laiſſent qu'un fil double ſeulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible de l'invention.

Comme les parties qui ne ſont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaîne, qui n'eſt pas ſuffiſant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une eſpece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y ſemer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus groſſe qu'à l'ordinaire, ſi on broche de l'argent ſur un fond lamé or, ou or ſur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne tranſpire pas au-travers de celle qui eſt brochée, mais pour lors la dorure brochée ne ſauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire ſur une dorure différente brochée, la même opération, qui ſe fait ſur le lac ſous lequel la lame eſt paſſée? La choſe n'eſt pas poſſible, en voici la raiſon. Les trois liſſes qui levent pour ne laiſſer qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *ſoie* qu'elles contiennent auſſi haut que le lac tiré, conſéquemment elles empêchent de choiſir la partie de

dorure différente ſous laquelle doit paſſer l'eſpolin qui contient cette même dorure, on ne penſe pas même qu'il ſoit jamais poſſible de ſurmonter cet obſtacle, ce qui ſeroit cependant d'une grande conſéquence, ſi on pouvoit le vaincre, mais juſqu'à préſent, il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puiſſent produire cette perfection.

Il ne s'eſt fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes juſqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on penſe bien que dès que cette invention ſera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été ſuivie bien-tôt d'une autre, qui n'eſt pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois liſſes de fond que l'ouvrier faiſoit lever, levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faiſoit que le fond formoit par ce même quart reſtant une eſpece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tiſſus en lame qui ſe ſont faits l'endroit deſſus, pour la fabrication deſquels on ne fait que lire le fond, & que quand il eſt tiré on fait baiſſer trois liſſes du rabat, les parties qui ne ſont pas tirées faiſant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaîne, la dorure qui ſe trouvoit deſſous faiſant, par la dorure qu'elle contenoit, une eſpece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faiſoit la figure, lioit la dorure avec les quatre liſſes de poil, ainſi qu'il ſe pratique, c'eſt-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pu être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre liſſes de liage que l'ouvrier faiſoit lever ſucceſſivement à chaque coup de lame qu'il paſſoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puiſqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baiſſer tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui ſont paſſés dans chaque maille du corps, forment un ſecond liage, lequel avec le fil double de la liſſe, qui ſeule reſte baiſſée ſur ce coup, fait un friſé auſſi parfait, que s'il étoit préparé ſur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'eſt pas aſſez de dire que la lame paſſée, & qui ſe trouve liée par deux fils de poil & un de chaîne, paroît être un friſé parfait; il faut donner une explication qui établiſſe la certitude d'un fait auſſi ſingulier. Il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que le friſé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de cordonnet tout *ſoie*, qui ſe prépare & ſe fait ſur le rouet à filer, lorſque ce cordonnet eſt achevé on le remet ſur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce friſé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *ſoie* dont il eſt compoſé, & le grain dont il eſt formé, ce qui fait que la lame ne ſauroit être couchée deſſus auſſi uniment que ſur un filé; cette quantité de *ſoie*, la poſition de la lame ſur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la diſtance qui ſe trouve d'un fil à l'autre ſur la même liſſe, qui eſt de trois fils doubles ou ſimples, eſt trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut; pour qu'elle imite un friſé, les deux fils de poil qui ſe trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, leſquels ſont ſéparés par deux fils doubles ou quatre fils ſimples, forment une ſeconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrémement tendu, pour que l'étoffe ſoit fabriquée comme il faut, la reſſerre de façon qu'elle forme une eſpece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, ſi les deux fils de poil qui ſont à côté, dont l'un eſt ſéparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne ſont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raiſon, ne formoient par leur oppoſition vis-à-vis ou à côté celui qui eſt extraordinairement tendu, ce grain qui compoſe le véritable friſé.

La chaîne de l'étoffe eſt compoſée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées ſimples. Le poil contient 20 portées ſimples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conſéquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puiſqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aiſément que ſi le poil étoit deſtiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage ſeroit trop ſerré, & enterreroit la dorure (c'eſt le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette eſpece qui puiſſe ſoutenir un poil autant garni, la chaîne, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle ſoit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche; c'eſt préciſément ce contraſte d'extenſion qui donne la forme au friſé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'un aune de faite, laquelle a été examinée par des commiſſionnaires connoiſſeurs qui en ont ordonné ſur-le-champ, attendu la différence du prix, qui eſt de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un friſé quelque fin qu'il pût être.

Il y a un obſervation très-importante à faire ſur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faiſoit baiſſer tout le poil au coup de la navette de lame, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui ſont paſſés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit ſéparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baiſſe enſuite au coup de lame; il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en eſt ſéparé par deux fils, attendu que la contrariété qui ſe trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extenſion ayant levé & baiſſé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit aſſez ſouvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, tel qu'il ſoit, de chaîne ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui eſt d'une très-grande conſéquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut paſſer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroiſſe difficile, l'ouvrier en viendra aiſément à-bout en laiſſant la liſſe de chaîne qui doit lier lorſqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la choſe eſt ſimple, mais nos ouvriers la plûpart ne ſont que des machines, même ceux qui veulent ſe donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omiſes dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à ſonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne repréſente ni le ſatin ni le gros-de-tours; elle imite la ſerge, & dans l'armure elle ſe fait comme le raz-de-Saint-Maur.

Ce qui la fait diſtinguer de cette derniere étoffe, c'eſt que ſa figure & ſon travail ſont différens.

Le raz de Saint-Maur eſt noir ordinairement, & le batavia eſt de couleur différente; il eſt uni, & le *batavia* eſt à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, ſix, ſept & huit portées d'ourdiſſage, on ourdit dix ou douze fils blancs qui ſéparent la couleur de la chaîne, & forment une eſpece de bande.

Si la diſtance d'une bande à l'autre eſt de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, paſſer une navette dont la trame ſoit blanche, auſſi c'eſt ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie eſt de dix fils blancs, on paſſe dix coups de navette avec la trame blanche; ſi elle eſt de douze, on en paſſe douze, & c'eſt ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant*: mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, ſoit que les fils ſoient blancs ou d'une autre couleur. Il n'importe pas, il en eſt de même pour l'ourdiſſage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia eſt de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées eſt de quarante juſqu'à ſoixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis ſont montés avec quatre liſſes dont les fils ſont paſſés à col tors; celles qui ſont brochées, ſont paſſées dans quatre liſſes pour lever, & quatre de rabat pour donner aux fils la liberté de lever lorſqu'on tire les lacs.

Nota. On a obmis dans l'*article* des MOIRES, d'obſerver qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées ſimples. Cette façon de les monter eſt pour éviter la quantité de liſſes, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que ſi elles étoient montées à 40 portées ſimples ou 40 portées doubles, l'ourdiſſage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conſéquemment trois fils chaque maille ou boucle de la liſſe qui ne ſont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle eſt une étoffe tramée de fil, deſtinée pour tapiſſerie. Elle eſt compoſée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poil & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle eſt montée ordinairement ſur cinq liſſes pour la chaîne, & trois pour le poil. Les liſſes de poil qui ordinairement eſt de la même couleur de la chaîne, ſont attachées de façon que le poil eſt toujours levé d'une hauteur propre à paſſer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'enſuple de poil eſt élevée par derriere au-deſſus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture ſe trouve faite ſans le ſecours de la marche. Cette façon de monter le métier eſt diſpoſée ainſi, afin que chaque marche n'ait qu'une eſtriviere, ſavoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois liſſes de poil pour la faire baiſſer.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois liſſes à couliſſe pour le poil ou ſix liſſes ordinaires, ſavoir trois pour le lever, & trois pour le baiſſer, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois eſtrivieres à chaque marche de ce poil, ſavoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baiſſer: il n'en eſt beſoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'enſuple de poil tenant lieu de liſſe pour lever le même poil.

Cette étoffe ne ſauroit être travaillée que des deux piés, ſans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, ſavoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complette du cours cauſée par la diſproportion du nombre de liſſes de chaîne & de poil ſe trouvât complette; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainſi qu'il a été dit ci-devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier paſſe un coup de fond & un coup de tire. La navette deſtinée pour le coup de fond eſt garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire eſt garnie de *ſoie* de la couleur dont on veut le fond.

Lorſque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des liſſes de ſatin, & du pié gauche celle du poil, & paſſe en plein la navette du fil; c'eſt le premier coup de navette. Pour le ſecond coup, il laiſſe aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche ſur la liſſe de poil baiſſée, & paſſe la navette de *ſoie* deſſous le lac qui eſt tiré, qui ordinairement eſt le fond; la *ſoie* paſſée & arrêtée p[ar] la liſſe qui eſt baiſſée, forme le le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'eſt pas tiré en fait la figure qui eſt formée par un ſatin d'autant plus beau, qu'étant tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq liſſes, il a plus de brillant.

Le ſecond coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de ſatin & la ſeconde de poil. Le troiſieme coup, la troiſieme de ſatin & la troiſieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de ſatin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de ſatin & la deuxieme de poil. Le ſixieme, il reprend la premiere de ſatin & la troiſieme de poil; & ainſi des autres.

Florentines à ſonnettes. La florentine eſt une étoffe de *ſoie* qui ſe travaille au bouton, pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en eſt point qui ſe fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *ſoie*, ſe tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les deſſeins à la réduction pour les étoffes qui ſe travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de ſemblable eſpece: cette façon de lire le deſſein épargne une quantité de fils aſſez conſidérable, mais celle de la ſonnette, non-ſeulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle ſoulage grandement la tireuſe par ſa ſingularité.

Les deſſeins de florentine ſont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les ſeconds en un lac ou une navette ſeule. Ceux qui ſont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il eſt des deſſeins de cette eſpece qui portent juſqu'à 14 ou 1500 boutons, ſuivant la longueur du deſſein. Ces étoffes ſont preſque toutes montées en 400 cordes de ſemple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui ſont montées en 600 cordes à l'ordinaire, avec une arcade chaque corde; au-lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie.

Dans l'étoffe riche, les deſſeins ſont ſur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils ſont ſur des 8 en 10, parce qu'elle eſt toute *ſoie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de ſerrer l'étoffe.

Lorſqu'il eſt queſtion de lire le deſſein, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être priſes peut aller à une certaine hauteur, ſans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui ſeront tirées ſans diſcontinuer; on en fait un lac qui eſt placé à la droite de la tireuſe, & on continue de lire les petites parties juſqu'à la hauteur où la diſpoſition du deſſein oblige de changer ce premier lac pour en lire un ſecond; & ainſi des autres juſqu'à la fin du deſſein. Quand l'étoffe eſt prête à être travaillée, la tireuſe tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à ſa droite; dans leſquelles chevilles qui n'ont de diſtance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui eſt arrêtée par le bouton qui eſt au-deſſous, ce lac ſe trouvant tiré pendant le tems que les autres lacs qui ſont legers ſe tirent, & que l'étoffe ſe fabrique juſqu'à la dixaine ou ligne tranſverſale du deſſein, où il faut changer ce premier lac qui ordinairement eſt le plus peſant; lorſque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une ſonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuſe ſort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer ſon travail.

Comme ces gros lacs ſont placés en une ſeule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles ſoient placées de façon que chaque bouton ſoit perpendiculaire aux deux chevilles dans leſquelles il doit être arrêté; ſans quoi la tire ſeroit gênée: c'eſt pour cela que la planche des chevilles qui eſt de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche eſt arrêtée ſolidement à une piece de bois de la hauteur de l'étai du métier, où elle forme une eſpece de croix, & à une diſtance du bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *ſoie* levée à la hauteur néceſſaire pour que la navette puiſſe paſſer.

Il eſt aiſé de comprendre que cette façon de lire le deſſein ſoulage beaucoup la tireuſe, puiſque dans un deſſein de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, ſuivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac ſeul pour le mettre entre les deux chevilles, le ſurplus qui n'eſt pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne ſauroient la fatiguer.

Il y a encore une obſervation très-importante à faire ſur cette façon de diſpoſer le métier.

C'eſt une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui ſont d'un très-beau fil retordu coutent 4 liv. 10 ſ. juſqu'à 100 ſ. la livre. Or, ſi le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins; le bouton en doit tirer autant pour une fois ſeulement; s'il eſt pouſſé juſqu'à une dixaine ſeulement, on épargne ſur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixaine, & ſur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne qui eſt conſidérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui ſeroit beaucoup plus gêné, ſi le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui eſt diminué par ce retranchement induſtrieux.

Les florentines ſont montées à 8 liſſes pour le ſatin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 liſſes égales en tout. Les chaînes ſont depuis 60 juſqu'à 75 portées; les liſſes de ſatin ſont armées à l'ordinaire, ſavoir, une priſe & deux laiſſées; celles de rabat baiſſent de ſuite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait ſatin à l'envers; & ce qui fait ſatin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui eſt oppoſé.

On ne ſe ſert point de carrette ordinaire pour faire lever les liſſes de la florentine; & au moyen de celle qui eſt en uſage, on épargne une eſtriviere chaque marche où il en faut une pour lever la liſſe de ſatin, & une pour faire baiſſer la liſſe de rabat. Une eſtriviere ſeule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrete fort élevée dont les alerons ſont fixés horiſontalement, auxquels on attache d'un côté la liſſe qui doit baiſſer, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une ſeule eſtriviere attachée à la liſſe de rabat faiſant baiſſer la liſſe d'un côté de même que l'aleron, lorſque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté oppoſé; & par conſéquent la liſſe qui lui eſt attachée. Par exemple.

Au premier aleron d'un côté eſt attachée la premiere liſſe de ſatin du côté du corps; & de l'autre la premiere liſſe de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de ſatin & la troiſieme de rabat. Au troiſieme, la ſeptieme liſſe de ſatin & la troiſieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme liſſe de ſatin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de ſatin & la cinquieme de rabat. Au ſixieme, la huitieme de ſatin & la ſixieme de rabat. Au ſeptieme, la troiſieme liſſe de ſatin & la ſeptieme de rabat. Au huitieme enfin, la ſixieme liſſe de ſatin & la huitieme de rabat.

L'uſage eſt de commencer par la deuxieme liſſe de ſatin & celles de rabat comme elles ſont marquées, en ſuivant le ſatin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui ſe trouveroit entre la huitieme liſſe de rabat & la premiere de ſatin.

Il eſt bon d'obſerver encore que les carrettes dans les florentines ne ſont pas placées au-travers des eſtaſes comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'eſt-à-dire, parallelement aux deux eſtaſes; enſorte qu'en ſuivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y a point; il faudroit ſeize eſtrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en employe que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe eſt conſidérable, attendu le peu d'utilité qui en réſulte. Il en eſt cependant quelques-unes auxquelles on ne ſauroit refuſer un juſte applaudiſſement.

Telle eſt, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean-Baptiſte Garon, fabriquant de Lyon, ou plutôt par le ſieur Jurines, maître paſſementier. Cette machine, qui tient lieu d'une ſeconde tireuſe, de laquelle on ne pouvoit pas abſolument ſe paſſer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire eſt extraordinairement peſante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 ſols, au lieu de 45 livres que ſon auteur la vendoit, ſuivant le privilege qui lui fut accordé de la vendre ſeul pendant l'eſpace de dix années, par arrêt du conſeil du mois de Mai 1718. Il eſt vrai qu'elle revenoit à ſon auteur à 20, 22 livres, le ſurplus de ſon prix lui tenoit lieu de récompenſe. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop haſarder en ſoutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru ſur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1738. Elle lui a été attribuée, quoique Baſile Bouchon en fût le premier inventeur. Cette machine, auſſi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'eſt miſe en pratique que par un ſeul fabriquant, duquel Falcon a acheté les ſuffrages pour la

faire valoir ; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres juſqu'à ce jour, en y comprenant une penſion viagere de 1500 livres, dont la moitié eſt reverſible après ſa mort, ſur la tête de ſa femme. Cette penſion a été accordée en 1748. Loin de ſoulager la tireuſe, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle eſt obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que ſuivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains ſeulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en ſervir, en ont été tellement ſatisfaits, que, excepté le ſeul qui a vendu cherement ſon ſuffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en ſubſtance que s'ils avoient continué de s'en ſervir, elle les auroit tous ruinés ; cette déclaration eſt du mois de Janvier 1754, enſuite des ordres adreſſés à M. le prevôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par ſa lettre du mois de Décembre précédent, pour conſtater ſon utilité, en conſéquence d'une nouvelle demande de Falcon au conſeil d'une ſomme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de penſion pour la rendre parfaite, comme ſi dans l'eſpace de ſeize années Falcon n'eût pas encore eu le tems de donner à ſa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux ſommes qu'il en avoit reçues.

On ſera ſans doute ſurpris que le conſeil ait ordonné le payement de ſommes auſſi conſidérables, & une penſion de même pour une machine auſſi inutile ; la choſe n'eſt pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, le conſeil eſt ſouvent trompé. Quand il s'agit de ſtatuer ſur la récompenſe d'une machine, le miniſtere envoye la requête de l'inventeur au prevôt des marchands de Lyon, pour avoir ſon avis ſur l'invention propoſée ; le prevôt des marchands communique la lettre du miniſtre ou ſon prépoſé aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien ſouvent compoſent avec l'inventeur ; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prevôt des marchands, qui en conſéquence envoye le ſien au miniſtre, ſur lequel la gratification eſt ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 juſqu'en 1754, ſuivant ſes quittances : on penſe bien que toutes ces ſommes ne ſont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut ſervir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton ; dans les premieres, pour un deſſein de cent douzaines ſeulement en dix lacs brochés comme elles ſe font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement ſont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier, au lieu de quinze jours qui ſuffiſent, même moins ſuivant l'ancienne méthode ; le carton revient auſſi cher que le fil de lac, qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut ſervir abſolument qu'à un deſſein. Quand le fil de lac eſt uſé, il ſert encore à tramer des toiles groſſieres deſtinées à faire des nappes, des eſſuie-mains & des draps pour coucher les tireuſes & les compagnons du maître. Veut-on avoir toutes les machines néceſſaires pour lire le deſſein & faire les lacs, 3000 livres ne ſeroient pas ſuffiſantes pour en faire les frais, ſans y comprendre le tems perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes ; par conſéquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut-on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on ſoutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-deſſus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, ſi la machine & toutes les autres qui y concourent eſt diſpoſée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne ſauroit en diminuer ni en augmenter une ſeulement, qu'il ne faille faire les frais néceſſaires & énoncés ci-deſſus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuſe par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconiſée par un très-grand machiniſte l'un des rédacteurs du réglement du 19 Juin 1744, puiſqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter ſuivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puiſqu'elle a été proſcrite par ceux qui ſeuls ſont en état de connoître ſon utilité. On eſt bien éloigné de penſer que Falcon ait acheté les ſuffrages, & du machiniſte, & des rédacteurs du réglement ; on les a cru trop délicats pour un commerce ſemblable.

Le conſeil eſt aujourd'hui plus circonſpect à l'égard des gratifications ; l'intendant a ordre de pulvériſer tous les méchaniſmes nouveaux en fait de fabrique pour s'aſſurer de leur utilité ; c'eſt lui qui a ſoin de faire payer & de donner les ordonnances à ce ſujet au lieu & place du prevôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler ſans tireuſe ; mais elles ne ſont bonnes que pour des deſſeins de trois ou quatre dixaines ; elles ſont montées avec un cylindre, dont la circonférence ſe rapporte à la quantité de dixaines dont le deſſein eſt compoſé, chaque ligne du deſſein tant tranſverſale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un deſſein de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en huit, en dix ſeulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac ſeulement : ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'eſt pas poſſible qu'un ouvrier puiſſe faire ſeul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux perſonnes, & aller auſſi vîte. La tireuſe d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage, telles que celles de remonder, r'habiller les fils, changer ceux qui ſont écorchés, *&c.* tandis que l'ouvrier eſt occupé à autre choſe. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre eſt aſſez grand, ne ſont imaginées que pour attrapper par leurs auteurs quelques ſommes d'argent, ce qui les rend pareſſeux & débauchés tout enſemble ; il eſt vrai que l'ordre établi depuis quelque tems a produit un changement différent. On ne diſconvient pas que les ouvriers qui ſe diſtinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent récompenſe, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention ; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, ſi on n'avoit accordé que le privilege aux inventeurs tels que le ſieur Garon, on auroit épargné des ſommes conſidérables ; parce que ſi la méchanique eſt bonne, tous les ouvriers s'en ſerviront ; ſi elle ne l'eſt pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorſque le privilege de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, leſquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être ſuffiſant pour ſon indemnité.

Modele d'un métier d'étoffe fabriquant ſeul un damas

à fleurs. Le bâtis de ce métier eſt de deux piés de longueur (non compris les alongeaux), ſur huit pouces de largeur ; ſa hauteur eſt de quatorze pouces, non compris les hauſſes & le caſſin ; toute ſa hauteur eſt de trente-ſept pouces ; les alongeaux ſont de la longueur de 22 pouces $\frac{1}{2}$.

Cette machine eſt poſée ſur un piédeſtal de 4 piés 2 pouces de longueur, ſur 2 piés 3 pouces $\frac{1}{2}$ de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens ſe fait à couvert ; quelques-uns ſont en dedans du piédeſtal.

Avant d'entrer dans la deſcription de ces mouvemens, il eſt à-propos de faire ſentir les difficultés qui ſe ſont trouvées dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'enſuple de devant eſt diſtante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conſéquent la *ſoie* qui a beaucoup d'étendue, a auſſi beaucoup de reſſort & prête avec facilité ; dans un court eſpace, tel qu'eſt celui du petit métier, où la *ſoie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a preſque aucun reſſort, & caſſe plutôt que de prêter ; le peu de diſtance qui ſe trouve du drap aux liſſes & des liſſes aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *ſoie* ; la liſſe ne ſauroit ſe lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *ſoie* eſt rabattue par les liſſes de rabat, & cela ſeulement à 4 pouces de diſtance, ſe trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il eſt aiſé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal-aiſé de trouver des moyens qui empêchaſſent la *ſoie* de ſe caſſer ; & pour que l'ouverture ſe trouvât aſſez nette pour le paſſage de la navette, la chaîne eſt de 15 portées de 80 fils (elle eſt diviſée ſur cinq enſuples), ce qui revient à 100 portées dans une largeur de damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les liſieres ; le peigne a 172 dents & 7 fils par dent, ce qui feroit 1140 dents dans une peigne en largeur ordinaire ; les liſſes ſont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre ; le grand corps eſt de 96 maillons, 12 & 13 fils par maillon alternativement ; le mouvement qui met en action toute la machine eſt placé au-deſſus de la piece ſur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'eſſieu du premier mobile eſt de 7 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre & de 60 dents ; cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$ & de 20 dents, elle eſt fixée à l'extrémité de l'axe qui eſt ſur la droite ; cet axe eſt placé tout auprès de la barre d'en bas du métier ; & ſur le même parallele, à ſon autre extrémité, eſt fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles diſtantes les unes des autres d'un pouce ; cette roue fait tourner le tambour qui forme le deſſein, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles ſur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engraine. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur ; il a 48 diviſions égales d'une ligne chacune ; il eſt placé ſur la droite du métier, vis-à-vis le caſſin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis ce tambour, eſt un clavier compoſé de 48 leviers d'une ligne d'épaiſſeur, chacun répondant aux 48 diviſions du tambour ; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée ; la circonférence de ce tambour eſt encore diviſée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 diviſions ; c'eſt ſur ces lignes que ſont arrangées (ſuivant la diſpoſition du deſſein) les pointes qui font baiſſer les leviers lorſque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement juſqu'aux poulies du caſſin ; ce caſſin eſt double ; chaque chaſſis contient 48 poulies ; ces poulies ont deux diametres, le petit de ſix lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, le ſont par le haut avec des alonges de *ſoie* au petit diametre des poulies de la premiere chaſſe ſur leſquelles elles roulent ; de ſecondes cordes ſont attachées & roulent ſur le grand diametre ; de-là elles vont gagner horiſontalement & parallelement le petit diametre des poulies de la ſeconde chaſſe. Enfin de troiſiemes cordes ſont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement juſqu'aux fourches où elles ſont attachées ; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au deſſein ; comme les diviſions de la circonférence du tambour ne ſont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y ſont fixées ne font baiſſer les leviers également que d'un demi-pouce ; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces $\frac{1}{2}$.

L'on a dit ci-deſſus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, diſtantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le ſont que d'un demi ; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, ſort de ſon engrenage, & décrit un autre demi-pouce, ſans toucher aux chevilles du tambour, qui reſte immobile le même eſpace de tems qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conſéquent tient les leviers baiſſés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner juſqu'à ce que la cheville ſuivante de la roue, vienne reprendre une autre cheville du tambour ; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups ; la même choſe ſe pratique dans tous les damas, la navette paſſe deux fois ſous le même lac, mais non pas ſous le même pas ; les liſſes changent auſſi ſouvent que la navette paſſe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-deſſus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$, & de vingt dents ; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un ſecond axe ; cet axe a 25 pouces de longueur, il eſt placé ſur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, juſques & paſſé celui de derriere ; il met en mouvement tout le reſte de la machine, par le moyen de différentes roues qui y ſont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui eſt fixée ſur cet axe, eſt une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de ſoixante dents ; elle s'engrene dans un pignon de douze dents ; ce pignon eſt fixé ſur un troiſieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur ; il forme un angle droit avec le ſecond, & paſſe ſous la piece tout auprès des liſſes, & va communiquer au côté gauche du métier ; à ſon extrémité eſt fixée une platine de 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre ; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de longueur ; ce va-&-vient ſe meut horiſontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement ; une de ſes extrémités eſt arrêtée à la barre du métier, au-deſſous du battant, à 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance de la barre, il eſt attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient ; il ſe meut donc par le haut circulaire-

ment & par vibration égale entre l'enſuple de devant & les liſſes, & décrit une courbe; lorſqu'il va du côté des liſſes, il pouſſe le battant par la barre de deſſous, au coté de laquelle eſt une chevillè qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une baſcule, tient par ce moyen le battant arrêté, juſqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par deſſous le bout de la baſcule, & la faſſe lever; le battant qui ſe trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chaſſe & le coup lui eſt donné par le moyen d'un reſſort à boudin, qui eſt roulé dans un barrillet; ce barrillet eſt placé dans un ſupport, ſur la barre du métier; un des bouts du reſſort tient à un des pivots de la traverſe du battant, où ſont aſſujetties les épées; ce reſſort ſe bande à volonté, (ſuivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-ſans-fin, qui fait tourner une roue aſſujettie au barrillet. A côté de la roue de champ, & ſur le même axe, eſt fixée une eſpece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier compoſé de cinq leviers; ce clavier eſt placé en dedans du métier, & vis-à-vis le tambour; à cinq ou ſix lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement juſqu'à d'autres leviers, qui ſont placés au haut du métier, où elles ſont auſſi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, ſont attachée d'autres cordes, qui répondent aux cinq liſſes qui doivent lever; au bas de ces liſſes ſont encore d'autres cordes qui paſſent & roulent ſous des poulies qui ſont placées dans le piédeſtal, & vont repondre aux liſſes de rabats, qui par ce moyen baiſſent lorſque les autres levent. A cinq pouces de diſtance du petit tambour, & ſur le même axe, eſt fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & ſur le même pivot, eſt fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conſéquent parcourir une ligne de deux pouces. Au-deſſous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la largeur du métier, eſt placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle ſe meut ſur un pivot fixé à la barre du métier; à ſept lignes de diſtance au-deſſus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aiſance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaiſſeur; elle peut ſe plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort reſſort, qui tire perpendiculairement & ſur la même direction du pivot; lorſque la fleche eſt parfaitement droite, le reſſort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reſte en cet état; mais pour peu qu'elle ſoit pouſſée ſur la droite ou ſur la gauche, elle part avec rapidité du côté oppoſé; ſon mouvement lui eſt donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-deſſus, qui a pour cet effet à l'extrémité oppoſée à celle qui eſt arrêtée à la platine, une ouverture en traverſe, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui eſt fixée à la fleche; cette ouverture eſt faite afin que la fleche, lorſqu'elle eſt miſe en mouvement, puiſſe partir ſans être arrêtée par la vis, qui a ſa liberté de gliſſer aiſément dedans; elle ſe meut par ſon extrémité circulairement, entre deux petites pieces d'acier, qui ſont fixées à une tringle, contre leſquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée ſur les extrémités qu'à des ſupports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux ſont inſérées dans deux couliſſes, qui ſont placées contre les liſſes, une de chaque côté du métier; c'eſt dans ces couliſſes que l'on met la navette qui eſt chaſſée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle paſſe, il y a un crochet qui prend la *ſoie*, & qui la couche le long du drap; le crochet a 3 pouces ½ de longueur; ſon mouvement eſt circulaire, ayant ſon extrémité oppoſée arrêtée à un pivot placé au-deſſous des couliſſes. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au deſſus de la couliſſe eſt un va-&-vient, qui gliſſe le long d'une petite tringle, auquel eſt fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui par ce moyen, tire & repouſſe le crochet. Ce va-&-vient ſe meut par le moyen de différens retours & cordes qui en gliſſant ſur des poulies, aboutiſſent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe eſt fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue paſſe au-travers du pilier du métier; à ſon autre extrémité eſt un pignon de ſix dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue eſt fixée à un eſſieu, qui paſſe au-travers de l'enſuple où ſe roule l'ouvrage; ſur le côté de cette enſuple, eſt fixé un rochet dont le cliquet eſt arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'eſt par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage ſe roule à meſure qu'il ſe fait.

SOIE *des araignées*, M. Bon, premier préſident de la chambre des comptes de Montpellier, & aſſocié honoraire de la ſociété royale des Sciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette académie, un mémoire ſur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils ſont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne ſont pas fortement tendus ſur les œufs, de ſorte que la coque qu'ils forment eſt aſſez ſemblable aux cocons des vers-à-ſoie, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramaſſer douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui ſe trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la pouſſiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laiſſa tremper dans une eau de ſavon mêlée de ſalpêtre & d'un peu de gomme arabique; enſuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette ſorte de cuiſſon, on les lava de nouveau, on les fit ſécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on ſe ſert pour la *ſoie*; par ce procedé on tira des coques d'araignées une *ſoie* d'une couleur griſe aſſez ſinguliere, que l'on fila aiſément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *ſoie* ordinaire: ce fil prend toutes ſortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *ſoie* que les vers-à-ſoie, parce qu'elles ſont plus fécondes; une ſeule pond cinq ou ſix cens œufs, au-lieu qu'un papillon de ver-à-ſoie n'en fait qu'une centaine; de ſept ou huit cens araignées, il n'en meurt preſque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers-à-ſoie, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conſerver: tandis que les œufs des araignées éclоſent ſans aucun ſoin, dans les mois d'Août & de Septembre, quinze ou ſeize jours aprés qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils ſont ſortis, meurent quelque tems après, & les jeunes reſtent dans leur coque ſans manger, pendant dix à onze

mois ; lorſqu'elles en ſortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air : on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *ſoie* à proportion de leur légereté, que les coques de vers-à-ſoie ; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *ſoie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *ſoie* ordinaires, peſent ſept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la ſociété des Sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *ſoie* d'araignée, qui ne peſoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne peſoient qu'environ trois quarts d'once ; ces bas & ces mitaines étoient auſſi forts, & preſque auſſi beaux que ceux qui ſont faits avec de la *ſoie* ordinaire ; ils étoient d'une couleur griſe, approchante du gris de ſouris, qui étoit la couleur naturelle de cette *ſoie* ; mais ſon luſtre & ſon éclat avoient ſans doute été augmentés par l'eau de ſavon mêlée de ſalpetre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *ſoie* d'araignées à l'académie royale des Sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *ſoie* des araignées, pour ſavoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Reaumur fut nommé pour cet examen, & l'année ſuivante 1710, il rendit compte de ſon travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certain tems de l'année, une *ſoie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Reaumur ſe propoſa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & enſuite de ſavoir ſi leur *ſoie* pourroit être à auſſi bon marché que celle des vers-à-ſoie ; & au cas qu'elle fût plus chere, ſi on pourroit être dédommagé de quelque façon. On ſait que les araignée ſe nourriſſent de mouches ; mais toutes les mouches du royaume ſuffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui ſeroient néceſſaires pour fournir de la *ſoie* aux manufactures, & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches ? il falloit donc chercher une autre ſorte de nourriture ; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons ; ces inſectes n'étoient guere plus aiſés à trouver que des mouches ; M. de Reaumur s'aviſa de leur donner des vers de terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vêcurent juſqu'au tems de faire leur coque : il eſt facile de ramaſſer autant de vers de terre qu'on en veut ; ces inſectes ſont extrémement abondans dans les champs ; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle ; on en trouve en quantité dans tous les tems, excepté après les longues ſechereſſes. On pourroit auſſi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiſeaux ; elles mangent la ſubſtance molle qui eſt à l'extrémité de leur tuyau ; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne, ou d'une ligne & demie ; les jeunes araignées ſemblent préférer cette nourriture à toute autre ; les rotiſſeurs fourniroient beaucoup de plumes ; on pourroit auſſi en arracher de tems-en-tems aux poules & aux pigeons vivans, ſans leur faire de mal. On trouveroit auſſi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & deja les vers & les plumes ſont des nourritures plus aſſurées pour elles que les feuilles de meuriers pour les vers-à-ſoie : on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les tems & dans tous les pays.

Il ſeroit donc aiſé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger : ſi on les met pluſieurs enſemble dans la même boîte au ſortir de leurs coques, d'abord elles paroiſſent vivre en ſociété ; elles traxaillent pluſieurs enſemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit auſſi pluſieurs qui mangent enſemble ſur le même morceau de plume ; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus groſſes mangent les plus petites : en peu de tems de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en reſtoit plus qu'une ou deux. C'eſt apparemment parce que les araignées ſe mangent les unes les autres, qu'il y en a ſi peu, en comparaiſon du grand nombre d'œufs qu'elles pondent ; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un ſi grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *ſoie*, nourrir des araignées dans des lieux ſéparés, où chacune auroit ſa caſe ; alors il faudroit bien du tems pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers-à-*ſoie* ne demandent pas cette précaution ; d'ailleurs ils ſont aſſez féconds puiſqu'ils fourniſſent aujourd'hui une ſi grande quantité de *ſoie* en Europe ; on pourroit encore les multiplier davantage, ſi on le vouloit. Reſte à ſavoir ſi la *ſoie* des araignées eſt plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les eſpeces d'araignées ne donnent pas une *ſoie* propre à être employée ; ainſi pour diſtinguer celles dont la *ſoie* eſt bonne, il eſt néceſſaire d'avoir une idée générale des principales ſortes d'araignées. M. Bon les diviſe en deux claſſes ; ſavoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce ſont les dernieres qui fourniſſent la bonne *ſoie*. On a objecté deux choſes contre cette diviſion : il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'eſt-là l'inconvénient des diviſions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui eſt équivoque ; mais ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient de la diviſion de M. Bon : on pourroit au-moins le parer en grande partie ; pour cela il ſuffiroit de prendre une eſpece d'araignée bien connue pour objet de comparaiſon. Le plus grand défaut eſt que cette diviſion n'eſt pas exacte, parce que différentes eſpeces d'araignées vagabondes, & les groſſes araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *ſoie* quoiqu'elles ayent les jambes plus courtes que la plûpart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoître parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *ſoie :* il les diviſe d'abord en deux genres principaux ; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie ſans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les eſpeces de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes ;* elles ne filent guere que lorſqu'elles font la coque de leurs œufs ; quelques-unes forment cette coque en demi-ſphere, & la laiſſent collée à des pierres, ou cachée dans la terre ; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tiſſu de toutes ces coques eſt très-ferré, & communément de couleur blanche ou griſe : on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *ſoie*, qui n'eſt pas d'une aſſez bonne qualité pour être employée. Le ſecond genre de la diviſion de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il eſt ſous-diviſé en quatre eſpeces principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tiſſu eſt aſſez ferré, & qui les étendent parallelement à l'horiſon, autant qu'elles peuvent ſe ſoutenir ; telles ſont les araignées domeſtiques, qui font leurs toiles dans les maiſons, & quelques eſpeces d'araignées des champs, dont les toiles ſont poſées comme celles des araignées domeſtiques. Dans cette premiere eſpece les œufs ſont renfermés dans une toile aſſez ſemblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches ; ainſi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs ſont de la ſeconde eſpece

eſpece ; le bord du trou eſt tapiſſé d'une toile qui ſe prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau ; les fils dont les œufs ſont enveloppés ne ſont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troiſieme eſpece comprend les araignées dont les filets ne ſont pas tiſſus comme une toile, mais ſeulement compoſés de différens fils tirés en tout ſens. Cette eſpece pourroit être ſous-diviſée en un grand nombre d'autres ; les unes ſont leur coque en portion de ſphere dont les bords ſont collés ſur une feuille ; ces coques ſont très-blanches, & d'un tiſſu ſerré ; les araignées les couvent conſtamment, & ſe laiſſent emporter avec la feuille ſans abandonner la coque ; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres ; elles ſuſpendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles ſeches qu'elles ſuſpendent auſſi à des fils au-devant de la boule, & à quelque diſtance ; d'autres enfin ſont leur coque en forme de poire, & les ſuſpendent comme une poire le ſeroit par la queue. Toutes ces coques ſont compoſées d'une *ſoie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui ſont en poire ; leur *ſoie* pourroit être employée, mais il y en a ſi peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme eſpece eſt celle que M. Homberg donne ſous le nom d'*araignée des jardins*, où elle eſt fort commune, comme dans les bois & dans les buiſſons ; elle renferme beaucoup d'autres eſpeces différentes par leur groſſeur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées ſont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à-peu-près la figure d'une ſphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées ſont collés les uns aux autres dans la coque. La *ſoie* des coques de toutes ces araignées eſt d'aſſez bonne qualité pour être employée ; il y a cependant quelques eſpeces dont la *ſoie* ſeroit trop foible pour ſoutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs ſont plus tendus & plus ſerrés que ceux du deſſus qui ſont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers-à-*ſoie*.

La *ſoie* des vers eſt toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *ſoie* des araignées ; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleſte & du beau brun caffé. Les araignées dont la *ſoie* eſt de cette derniere couleur ſont rares ; on trouve leurs coques dans des champs de genêt ; la *ſoie* en eſt très-forte & très-belle : les œufs ſont enveloppés d'une *ſoie* brune qui eſt recouverte par une autre *ſoie* griſe dont le tiſſu eſt plus ſerré que celui de la *ſoie* brune.

Les araignées qui ſont nées au printems font leurs coques aux mois d'Août & de Septembre ; celles qui ont paſſé l'hiver les font dès le mois de Mai. Les fils qui compoſent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils ſont plus forts. Un fil d'araignée n'eſt plus fort qu'un autre, que parce qu'il eſt compoſé d'une plus grande quantité de petits fils au ſortir des mamelons. Chaque mamelon eſt parſemé de pluſieurs petites filieres, dont ſort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt ſur un mamelon pendant qu'on preſſe le ventre de l'araignée, il s'y attache pluſieurs fils, que l'on alonge en le retirant : on en a compté plus de ſept ou huit ſur le même mamelon. Lorſque l'araignée ſe diſpoſe à filer, ſi elle applique tous ſes mamelons à-la-fois, & ſi elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en réſultera ſera compoſé d'un nombre de fils bien plus grand qu'il ne ſeroit, ſi elle n'appliquoit qu'un ſeul mamelon, ou ſeulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *ſoie* ont ſix mamelons, dont il y en a quatre qui ſont fort ſenſibles ; les deux autres ſont ſi petits qu'on ne peut les diſtinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains ſans ſe rompre ; les fils des coques peuvent ſoutenir chacun le poids d'environ trente-ſix grains ; mais un ſeul fil de coque de ver-à-*ſoie* porte juſqu'à deux gros & demi, c'eſt-à-dire qu'il eſt quatre fois plus fort que le fil d'araignée : il eſt auſſi à-peu-près quatre fois plus gros. Ainſi en réuniſſant cinq fils d'araignée en un ſeul, ce fil compoſé pourroit être auſſi fort qu'un fil de ver-à-*ſoie* ſans être plus gros ; mais il ne ſeroit jamais auſſi luſtré, parce que les fils réunis laiſſeroient des vuides entr'eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de luſtre que les ouvrages de *ſoie* ordinaire, parce que les fils de la *ſoie* des araignées ſont ſi crêpés, qu'au lieu de la devider on eſt toujours obligé de la carder & de la filer enſuite.

Lorſqu'on emploie cette *ſoie* elle paroît rendre davantage que la *ſoie* ordinaire à poids égal ; il eſt aiſé de trouver la cauſe de cette différence. Un fil de *ſoie* tel que les plus fins de ceux dont on ſe ſert pour coudre, eſt compoſé d'environ 200 fils ſimples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *ſoie* d'araignée ſoit auſſi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il ſoit compoſé de 36000 fils ſimples pareils à ceux des toiles ; car en ſuppoſant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fourniſſent chacun un fil ſimple pour compoſer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique compoſé de deux fils ſimples, eſt cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vu par l'expérience rapportée plus haut : ainſi il faudra au-moins trente-ſix fils ſimples, tels qu'ils ſortent des mamelons, pour faire un fil de coque ; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *ſoie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'eſt-à-dire, ſelon notre ſuppoſition, 180 fils ſimples pour faire un fil de *ſoie* d'araignée auſſi fort qu'un fil de coque de *ſoie* ordinaire : par conſéquent s'il faut 200 de ces fils de *ſoie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils ſimples d'araignées pour faire un fil auſſi fort que le fil à coudre. Il eſt impoſſible de réunir cette prodigieuſe quantité de fils de façon qu'ils ne laiſſent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *ſoie* ordinaire : c'eſt pourquoi les ouvrages de *ſoie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *ſoie* ordinaire pour qu'ils puiſſent avoir autant de force : ainſi la *ſoie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *ſoie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers-à-*ſoie* les plus fortes peſent 4 grains & les plus foibles plus de trois grains, de ſorte qu'il faut au-moins 2304 vers pour faire une livre de *ſoie* de ſeize onces. Les coques d'araignées les plus groſſes peſent environ un grain ; ainſi il faut quatre groſſes araignées pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles ſont remplies des coques des œufs & autres ordures ; ce déchet eſt de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *ſoie* d'araignée ſale, il n'en retira que quatre onces de *ſoie* nette : ainſi douze araignées ne donneront pas plus de *ſoie* qu'un ſeul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & ſi on ſuppoſe que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puiſſent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver, & par conſéquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *ſoie*, encore faudra-t-il qu'elles ſoient des plus groſſes de ce pays ; car douze araignées qui ne ſeroient que d'une groſſeur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *ſoie* ; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre : enfin, il faudroit nourrir ſéparément toutes ces araignées, &

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

donner à chacune un eſpace aſſez grand pour qu'elle y pût tendre ſa toile. Tous ces inconvéniens raſſemblés rendront la *ſoie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reſte, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus groſſes que les nôtres, elles donneroient plus de *ſoie*; on en trouveroit dans les pays étrangers, ſur-tout en Amérique, & il y a lieu d'eſpérer de les élever ici auſſi facilement que les vers-à-*ſoie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *ſoie* des araignées fût d'aſſez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette ſoie. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1710, examen de la* ſoie *des araignées par M. de Réaumur, page 386.*

SOIE, (*Chimie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chimique de la *ſoie* eſt ſpécialement expoſée à l'*article* SUBSTANCE ANIMALE. *Voyez cet article.*

Quelques pharmacologiſtes ont compté la *ſoie* crue donnée en ſubſtance, & ſans avoir éprouvé le feu chimique parmi les cordiaux: & ils ont eſtimé cette vertu par celle du ſel volatil qu'on en retire par la violence du feu. C'eſt la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en ſudorifiques, *voyez* VIPERE *& l'article* PRINCIPE (*Chimie.*); la *ſoie* n'eſt point cordiale, la *ſoie* n'a point de vertu médicamenteuſe.

On a emploié en Pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *ſoie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne-heure, car ce produit de l'analyſe animale a des vertus médicamenteuſes très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on ſe ſouvienne que l'alkali volatil de *ſoie* n'a abſolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *ſoie* eſt comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'eſt un pauvre remede & qui eſt auſſi fort peu uſité. (*b*)

SOIE, (*Coutelier.*) c'eſt la queue d'une lame de couteau de table; la *ſoie* eſt ſéparée de la lame par la moitié.

SOIE, *en terme de Vergetier*; c'eſt le poil dont les ſangliers ou les porcs ſont couverts. On tire beaucoup de *ſoie* de ſanglier de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c.*

SOIERIE, ſ. f. (*Com.*) nom ſous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *ſoie.*

SOIF, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui eſt la ſource de la *ſoif* ſoit auſſi la ſource de la faim; ſouvent cette derniere ſenſation n'eſt pas accompagnée de la *ſoif*, & ſouvent on l'éprouve dans le tems qu'on a le moins d'appétit. Elle a ſon ſiége non-ſeulement dans l'eſtomac, mais dans l'éſophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'eſt pas facile à développer; mais en général il paroît que la *ſoif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'eſtomac par différentes cauſes; les principales ſont les alimens chauds, les vins ſpiritueux, les liqueurs fortes, les aſſaiſonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la ſaiſon, le crachement exceſſif des gens pituiteux, phthiſiques, mélancholiques, *&c.*

Si donc 1°. le goſier n'eſt pas humecté, la *ſoif* ſe fait ſentir, parce que les vaiſſeaux étant ſecs ſe retréciſſent, & augmentent par-là le mouvement du ſang; c'eſt à cauſe de cette ſéchereſſe, que les phthiſiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'eſtomac, la *ſoif* peut ſurvenir, parce que ces matieres qui ont de la viſcoſité, ſont un effet de la chaleur, & quelquefois elles ſuppoſent un ſang privé de ſa lymphe; quand le ſang n'a pas d'humeur aqueuſe, il eſt épais, & alors il ne peut pas paſſer librement par les vaiſſeaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conſéquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne ſauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les ſels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent cauſer la *ſoif*, car toutes ces ſubſtances mettent en mouvement les parties ſolides, & y excitent par conſéquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *ſoif* ſe fait ſentir avec violence, la raiſon n'eſt pas difficile à trouver; les fievres ne ſont cauſées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées ſe gonflent, il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il ſurvienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropiſie, l'on ſent une *ſoif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuſe du ſang reſte dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un ſang épais dans les autres parties, cette épaiſſeur cauſera néceſſairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaiſſeaux ſanguins ſont fort comprimés, le ſang coule donc en plus grande quantité vers les parties ſupérieures; de-là il ſuit que le mouvement & la chaleur y ſont plus conſidérables, & qu'il arrive ſouvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'eſt un mauvais ſigne, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *ſoif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent inſenſibles, & que la mort n'eſt pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du reſſerrement des vaiſſeaux lactés; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade ſe porteroit plus volontiers.

La cauſe finale de la *ſoif*, eſt de nous avertir des vices du ſang, de ſa diverſe acrimonie, de ſon épaiſſiſſement, de ſon inflammation; du deſſéchement du pharynx, de l'éſophage & du ventricule, deſſéchement qui arrive toutes les fois que les glandes ceſſent de filtrer un ſuc doux & muqueux.

Entre les quadrupèdes qui peuvent le plus ſupporter la *ſoif*, on n'en connoît point qui jouiſſent de cet avantage comme le chameau; car même dans les pays brûlans, ils ſupportent la *ſoif* des ſemaines entieres. Cet animal a dans le ſecond de ſes quatre ventricules pluſieurs cavités faites comme des ſacs, qui ſelon quelques phyſiciens pourroient être les réſervoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-tems l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déſerts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut ſatisfaire à ce beſoin preſſant, cet état eſt ſuivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du reſſerrement de la gorge, & de la mort. C'eſt un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le ſecours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lyſimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anſon, dans ſon voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont ſouffert long-tems la *ſoif*, & qui peuvent ſe rappeller l'effet que les ſeules idées de ſources & de ruiſſeaux ont produit alors en eux, qui ſoient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande caſcade d'une eau tranſparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite diſtance de notre vaiſſeau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-tems, ſe ſervirent du peu de force qui leur reſtoit, & ſe

traînerent ſur le tillac pour jouir d'un ſpectacle ſi raviſſant. (*D. J.*)

SOIF, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré déſigne une grande paſſion, un deſir vif, inquiet, & ardent de quelque choſe; il s'emploie dans le ſtyle noble, la *ſoif* de l'or, la *ſoif* des honneurs, la *ſoif* de la gloire. L'Evangile dit, que ceux qui ont *ſoif* de la juſtice ſont bienheureux; c'eſt une belle idée. La poéſie s'eſt enrichie de ce mot.

Cette ſoif *de régner que rien ne peut éteindre*
Rac. Iphig. act. 4. ſc. 4.

Perfides, contentez votre ſoif *ſanguinaire.*
Iphig. act. 5. ſc. 4.

Vous brûlez d'une ſoif *qu'on ne peut étancher.*
Deſpreaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Haynaut, au comté de Mons, ſur la riviere de Senne, à quatre lieues au nord-oueſt de Binche, & à ſept au ſud-oueſt de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a ſept lieues de circuit.

Cette ville eſt nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'eſt de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre ſéculier, un couvent de Capucins, un de Sœurs-griſes, & les PP. de l'Oratoire y ont une maiſon depuis 1629. *Long.* 21. 45. *lat.* 50. 31. (*D. J.*)

SOIN, ſ. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque choſe. Ayez *ſoin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maiſon à vos *ſoins*. Cet ouvrage eſt travaillé avec *ſoin*, ou ſoigné. J'ai l'eſprit embarraſſé de mille *ſoins* ou ſoucis. Combien de *ſoins* inutiles ne lui ai-je pas rendus? J'en ſuis avec elle aux petits *ſoins*. On dit *ſoigner* pour avoir ou prendre *ſoin*; *ſoigneux*, de celui qui a *ſoin*.

SOIR, ſ. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les ſoirées ſont longues.

SOIR, (*Médecine.*) ce tems de la journée mérite une certaine attention de la part des Médecins, ſoit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, ſoit à cauſe des remedes qu'il convient de preſcrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres ſe font le *ſoir*; c'eſt vers le tems du coucher du ſoleil que les malades commencent à devenir plus inquiets; le malaiſe augmente; les douleurs ſont plus ſenſibles; ſouvent ils entrent alors dans l'agonie; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier ſouffle de vie, prêt à échapper, ſont morts dans l'inſtant que le ſoleil a ceſſé d'éclairer l'horiſon. Ces effets dépendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet aſtre lumineux? Animeroit-il par ſa préſence la machine? augmenteroit-il le reſſort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en diſparoiſſant, donneroit-il lieu à cette eſpece d'affaiſſement qui produit le ſommeil varié des êtres organiſés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait ceſſer l'exercice des ſens & des mouvemens dans preſque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement ſuivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit néceſſairement laſſer les organes, aux alimens qu'on prend, *&c.*? Si ces cauſes influent, elles ne ſont pas du moins générales, & l'on obſerve que dans les fievres lentes, les quotidienes, les redoublemens ne viennent pas moins le *ſoir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & obſervé une diete rigoureuſe. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui ſe rend ſenſible chez ces perſonnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour; pour qui le *ſoir* eſt matin, & le matin eſt *ſoir*; leur machine ſe plie inſenſiblement à ce pervertiſſement de l'ordre naturel. Le phyſique & le moral ſont chez elles aſſervis à-peu-près aux mêmes lois, ou au même défaut de lois. Les maladies qui viennent en foule les aſſaillir ſous ces lambris dorés, ſemblent s'y conformer, elles ne reſſemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du ſoleil, dont l'uſage eſt ſouvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flateuſe lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus ſouvent ſentir le matin que le *ſoir*, & dans l'adminiſtration des remedes le médecin eſt ſouvent obligé de ſe ſervir de leur meſure pour diſtinguer les tems de la journée.

Lorſque la néceſſité n'eſt pas preſſante, lorſqu'il eſt libre au médecin de choiſir un tems de la journée pour faire prendre quelque remede, ſur-tout des purgatifs, il les preſcrit ordinairement le matin. *Voyez ce mot.* Le malade alors plus tranquille, fortifié par le ſommeil de la nuit, en ſupporte mieux l'effet, & en éprouve plus de ſoulagement; on évite de donner ces remedes le *ſoir*, à cauſe de la révolution que nous avons dit arriver alors aſſez communément dans la maladie, qui s'oppoſeroit au ſuccès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occaſionner, empêcheroit le ſommeil de la nuit. Les ſecours qui ſemblent plus appropriés le *ſoir*, ſont les ſaignées à cauſe du redoublement ou de l'agitation plus grande qui ſe fait alors, les véſicatoires & les cordiaux pour prévenir ou diſſiper un affaiſſement que l'abſence du jour & le ſommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un ſommeil qui rétabliſſe les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'y oppoſeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occaſionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'aſſiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'uſage de donner un parégorique le *ſoir* du jour qu'il avoit purgé ſes malades; beaucoup de praticiens ont ſuivi cette méthode, dont ils ſe ſont bien trouvés. (*m*)

SOISSONS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soiſſonnois, ſur la riviere d'Aiſne qu'on y paſſe ſur un pont de pierre. Elle eſt aſſez grande, peuplée & ſituée dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens & à 22 de Paris. Quoique ſes dehors ſoient charmans, ſes rues ſont généralement étroites, & ſes maiſons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, préſidial, élection, maréchauſſée, juriſdiction des juges conſuls & maîtriſe des eaux & forêts. Les PP. de l'oratoire occupent le college. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui eſt chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoit, appellée *l'abbaye de Notre-Dame*, eſt très-riche. On remarque dans ſon égliſe deux tombeaux de marbre aſſez antiques, qui ont chacun cinq à ſix piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illuſtre; & l'autre eſt celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soiſſons* eſt très-ancien; ſon évêque eſt le premier ſuffragant de Rheims, & a droit de ſacrer nos rois au défaut de l'archevêque, ce qui a été pratiqué au ſacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il eſt vrai que la cérémonie de ce ſacre ne ſe fait dans l'égliſe métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soiſſons*, que ſous l'autorité & avec la permiſſion du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soiſſons* eſt de 15

à 20000 livres. Son diocèſe compte près de 400 paroiſſes, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt nombreux, & les canonicats ſont un peu meilleurs depuis la ſuppreſſion qu'on a fait de onze prébendes. *Long.* 20. 59. *lat.* 49. 22.

Soiſſons, en latin *Auguſta Sueſſionum*, a pris, comme on voit, ſon nom des peuples *Sueſſiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du tems de Jules-Céſar, qui remarque que Divitiacus ſon roi, avoit été un prince illuſtre & puiſſant. Ce fut Auguſte qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le ſien.

Dans nos tems modernes Louis XIV. a érigé à *Soiſſons* une académie de beaux eſprits, par des lettres patentes enregiſtrées au parlement, le 27 Juin 1675. En effet, elle a produit de tems en tems des gens de lettres de mérite.

Héricourt (Julien de), né dans cette ville, occaſionna l'établiſſement de l'académie de *Soiſſons*. Son petit fils, *Louis d'Héricourt*, s'eſt diſtingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort eſtimé, ſur le droit eccléſiaſtique françois.

Les Théologiens ſavent aſſez que Paſchaſe Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme ſiecle, étoit de *Soiſſons*. Il ſe rendit illuſtre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *Traité* de Paſchaſe *du corps & du ſang de Notre Seigneur J. C.* excita dans ſon tems, & a cauſé depuis, de grandes conteſtations qu'il eſt inutile de reveiller.

Robbe (Jacques), connu par ſes ouvrages de géographie, naquit à *Soiſſons* en 1643, & y eſt mort en 1721. Il a fait deux diſſertations qui n'ont pas eté imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle Céſar, eſt la ville de *Laon*. L'autre diſſertation traite du lieu où ſe donna en 593, la fameuſe bataille de True (ou Trauſſi), dans le Sueſſonois, ſous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Trucciu*, dans les *geſta Francorum*, *c. xxxvj.* eſt *Prêle* ſur l'Aiſne, village au nord de Braine.

Suſſannau (Hubert), poëte & humaniſte, naquit à *Soiſſons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poéſies latines qui furent aſſez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'hiſtoire de France, & qui mourut à *Soiſſons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guiſe. Il fut long-tems jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guiſe dans les allarmes, il ſuccéda à ſa gloire ainſi qu'à ſes deſſeins. L'un donnoit beaucoup au haſard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop meſuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à ſa parole. Dès que le ſceptre de la ligue eût paſſé dans ſes mains, il ſçut long-tems par une ſage politique, réunir ſous ſes lois les diverſes factions des eſprits; & s'il n'eut pas trouvé dans ſa propre famille des rivaux qui lui diſputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réuſſi à la mettre ſur ſa tête. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) ſociété littéraire établie à *Soiſſons*, ſous la protection du cardinal d'Eſtrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont compoſé cette compagnie, s'aſſembloient régulierement une fois la ſemaine, conféroient enſemble de leurs études, ſe communiquant leurs lumieres, & corrigeant enſemble leurs compoſitions: encouragés à ces exercices par les liaiſons qu'ils avoient avec pluſieurs membres de l'académie Françoiſe, qui leur donnerent la penſée de former une académie, en ſorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie Françoiſe avec laquelle elle conſerve des liaiſons très-étroites.

L'académie de *Soiſſons* a preſque les mêmes ſtatuts & les mêmes uſages que l'académie Françoiſe. Le nombre de ſes membres eſt fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie Françoiſe, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de ſa compoſition. La perfection de la langue françoiſe, l'Eloquence, les Belles-lettres & l'Hiſtoire, ſont les objets de ſes études; & pour marquer encore davantage ſes rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour deviſe un aiglon qui s'éleve vers le ſoleil à la ſuite d'un aigle, avec ces mots: *maternis auſibus audax*. Si quelque membre de l'académie Françoiſe ſe trouve à *Soiſſons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de préſider à leurs aſſemblés; & de ſon côté l'académie Françoiſe admet dans les ſiennes les académiciens de *Soiſſons*, leur permet d'y prendre ſéance, & demande leur avis ſur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêque de *Soiſſons*, fonda un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un ſujet qu'elle propoſe ſur quelque ſujet d'hiſtoire ou de littérature. Ce prix eſt une médaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France qui faiſoit autrefois partie de la province de Picardie, & qui eſt à-préſent uni au gouvernement militaire de l'île de France. Il eſt borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Sueſſiones*. Il a depuis ſuivi le ſort de Soiſſons ſa capitale. C'eſt un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aîne le traverſe. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de ſix dixaines, ou de dix fois ſix, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainſi que ſix ſoit multiplié par dix, ou que dix le ſoit par ſix, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente: cela ne produiroit jamais que *ſoixante*. Le nombre de *ſoixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *ſoixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *ſoixante* & un, *ſoixante*-deux, *ſoixante*-trois, & ainſi de ſuite juſqu'à quatre-vingt. *Irſon.* (*D. J.*)

SOIXANTER, v. a. (*Jeu de piquet.*) compter ſoixante points, faire un ſoixante, un pic; ce qui ſe dit de celui qui a la main lorſqu'il compte juſqu'à trente points de ſuite en jouant les cartes, avant que le joueur qui eſt dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

SOIXANTIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *ſoixantieme* s'écrit ainſi $\frac{1}{60}$. On dit auſſi un *ſoixante-unieme*, un *ſoixante & deuxieme*, un *ſoixante & troiſieme*, &c. & ces différentes fractions ſe marquent de même que celle ci-deſſus; avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui ſuit le 6: ce qui ſe pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, *&c.* On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{4}{60}$, $\frac{7}{60}$, *&c. Irſon.* (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, ſ. m. (*Comm.*) meſure des longueurs

dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. C'eſt la demi-coudée. Deux keubs font un *ſok* ; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit grains de riz non battu, c'eſt-à-dire neuf de nos lignes. Au-deſſus du *ſok* ſont le kene, le voua, le ſen, le jod & le rôé-nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c. Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

SOKIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) C'eſt un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles ſont fort longues, & ont pluſieurs lobes. Ses branches ſont longues & minces. Kœmpfer eſt porté à croire que c'eſt l'arbre de la caſſe.

SOL, ſ. m. (*Architect.*) Ce terme, dérivé du latin *ſolum*, rez de-chauſſée, ſignifie dans la coutume de Paris, *art. 187*, la *propriété du fonds d'un héritage*. Ainſi il eſt dit dans cette coutume, que qui a le *ſol* a le deſſous & le deſſus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtiſſent ſur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le deſſus. *Daviler.* (*D. J.*)

SOL *ou* SOU, ſ. m. (*Monnoie.*) Ce mot ſignifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *ſol* monnoie courante, eſt une petite eſpece faite de billons, c'eſt-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, ſuivant les lieux & les tems. Le *ſol* de France a d'abord été fabriqué ſur le pié de douze deniers tournois : il fut appellé *douzain*, nom qu'il conſerve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France ſous la premiere race de nos rois, des *ſols*, des *demi-ſols*, & des tiers de *ſols* d'or, ainſi que des *ſols* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *ſol* ; celle d'argent s'appelle *ſol de gros*, & l'autre *ſol commun*, dit en hollandois *ſtuyver* : le *ſol* de gros vaut 12 gros ou un ſchilling d'Angleterre.

Le *ſol* françois, monnoie de compte, appellé *ſol tournois*, eſt compoſé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *ſols* tournois ſont une livre tournois. L'autre *ſol* de compte, que l'on appelle *ſol pariſis*, eſt d'un quart en ſus plus fort que le *ſol* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *ſol* d'Angleterre ſe nomme *ſol ſterling* ; c'eſt la vingtieme partie d'une livre ſterling, & le *ſol* ſterling vaut douze deniers ſterlings, ou douze penings, c'eſt-à-dire vingt-quatre *ſols* tournois de France. (*D. J.*)

SOL D'OR, (*Monnoie.*) monnoie d'or. On s'eſt ſervi en France pendant la premiere race de nos rois, de *ſols*, de *demi-ſols*, de *tiers & de ſols d'or* fin.

Ces monnoies étoient en uſage chez les Romains dès Conſtantin ; & vraiſſemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *ſols*, nos *demi-ſols*, & les *tiers de ſols*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *ſol* & le nôtre peſoient également chacun 85 grains $\frac{1}{3}$ de grain, les *demi-ſols* & les *tiers de ſols* à proportion. Cela ſe juſtifie par quantité de monnoies qui nous reſtent des uns & des autres.

Il paroît par pluſieurs paſſages de la loi ſalique, que le *ſol d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces derniers étoient d'argent fin, & peſoient environ 21 grains) ; le *demi-ſol* en valoit 20, & le tiers de *ſol* 13 & $\frac{1}{3}$ de deniers. Ce *ſol d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-ſol* & le tiers de *ſol* à-proportion. Ces trois eſpeces d'or avoient ordinairement ſur un de leurs côtés la tête ou le buſte de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la ſeconde race, on ſe ſervit auſſi de *ſols d'or* ; mais il s'en trouve ſi peu, qu'il n'eſt pas poſſible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un ſeul de ces *ſols d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *ſols d'or* de la premiere race, car il peſoit 132 grains ; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus peſans que ceux dont il eſt parlé dans la loi ſalique.

Pendant le commencement de la troiſieme race, on ſe ſervoit encore en France de *ſols d'or* fin ; mais comme il n'en reſte aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I. il y avoit des francs d'or qu'on nommoit auſſi *florins d'or*, leſquels étoient peut-être la même choſe que le *ſol d'or*, qui avoit encore cours en ce tems-là. Après tout, que le *ſol d'or* & le franc d'or ne ſoient qu'une même monnoie, ou que c'en ſoient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur ; parce que perſonne n'en a encore vû aucune eſpece d'or du commencement de la troiſieme race. (*D. J.*)

SOL, (*Muſique.*) l'une des ſix ſyllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & ſolfier les notes de la gamme. Le *ſol* naturel répond à la lettre G. *Voyez* GAMME. (*S*)

SOL, *terme de Blaſon*. Il ſe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. (*D. J.*)

SOLAGE, ſ. m. (*Gramm. & Econôm. ruſtiq.*) ſol terrein. Ces fruits ſont d'un mauvais *ſolage*, d'un ſol, aride, d'un terroir ingrat. *Solage* ſe dit peu.

SOLAIRE, adj. (*Aſtron.*) ſe dit de ce qui a rapport au ſoleil. *Voyez* SOLEIL.

Syſtème *ſolaire*, eſt l'ordre & la diſpoſition des différens corps céleſtes qui font leurs révolutions autour du ſoleil comme centre de leur mouvement : ces corps céleſtes ſont les planetes du premier & du ſecond ordre, & les cometes ; quant au plan du ſyſtème *ſolaire*. *Voyez* SYSTÈME.

L'année *ſolaire* eſt compoſée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par oppoſition à l'année lunaire, qui n'eſt que de 354 jours. *Voyez* ANNÉE.

L'année *ſolaire* eſt tropique ou planétaire.

L'année *ſolaire* tropique eſt l'eſpace de tems dans lequel le ſoleil revient au même point des équinoxes ou des ſolſtices ; cet eſpace eſt toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *ſolaire* planétaire eſt l'eſpace de tems pendant lequel le ſoleil revient à quelque étoile fixe, particuliere : ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* AN. *Chambers.* (*E*)

SOLAIRE, ſ. f. eſt le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traverſant l'atmoſphere. *Voyez* CRÉPUSCULE, RÉFRACTION.

M. Taylor a donné dans ſon livre *methodus incrementorum directa & inverſa*, la maniere de trouver cette courbe ; M. Bouguer, dans ſa diſſertation ſur la maniere d'obſerver en mer la hauteur des aſtres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné auſſi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette diſſertation l'uſage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des aſtres. (*O*)

SOLAIRE, *en Anatomie*, nom du muſcle extenſeur du pié ; il prend ſes attaches à la partie poſtérieure & ſupérieure du tibia & du peroné, à la membrane interoſſeuſe, & ſe termine par un tendon plat en s'uniſſant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie poſtérieure & ſupérieure du calcaneum.

SOLAIRE, *terme de Chirurgie*, bandage pour la ſaignée de l'artere temporale. *Voyez* ARTÉRIOTOMIE, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. (*Y*)

SOLAK, ſ. m. *terme de relation*, ſoldat à pié de la garde du grand-ſeigneur : les *ſolaks* ont un bonnet pareil à celui des tehornadgis, & portent chacun un arc à la main ; leur veſte de deſſous eſt retrouſſée juſqu'à la ceinture, avec des manches pendantes ; la chemiſe qu'ils ont par-deſſus les calçons, eſt brodée ſur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, ſ. f. *en terme de Boiſſelier*, c'eſt cette toile de crin, de ſoie, ou de toute autre choſe à claire voie dont on garnit les tamis, & à-travers laquelle doit paſſer ce qu'on veut ſaſſer. *Voyez* TAMIS.

SOLANDRE, ſ. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval ; c'eſt une eſpece d'ulcere ou crevaſſe qui vient au pli du jarret : la peau ſe trouve ſouvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANELA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limouſin ; elle ſe joint à la Correze, ſous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, ſ. f. *ſolanoïdes*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de quelques feuilles ; le piſtil devient une coque aſſez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences. Voyez* PLANTE.

La *ſolanoide* ſe nomme autrement *dulcamere bâtarde ;* ſa fleur eſt en roſe, à cinq pétales ; ſon piſtil dégénere dans la ſuite en un fruit rondelet, contenant une ſemence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la reſſemblance d'une baie. Cette plante eſt nommée par Tournefort, *ſolanoïdes americana, circeæ foliis caneſcentibus. I. R. H.*

Miller dit que les *ſolanoïdes* ſont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs ſemences ; elles ſont aujourd'hui aſſez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge aſſez belle, mais qui ſe fanne promptement, en ſorte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Géog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini, à l'orient ſeptentrional de Monte-Alfano. M. de Liſle appelle ce bourg *le fort de Solanto.* (*D. J.*)

SOLANUM, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre eſpeces de *ſolanum*, entre leſquelles il y en a une principalement d'uſage en Médecine, & une autre en aliment ; mais l'eſpece de *ſolanum* nommé *belladonna majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, eſt un véritable poiſon.

Le *ſolanum* d'uſage en Médecine eſt nommé *ſolanum nigrum, vulgare, I. R. H.* 149, en anglois *che common night-shade*, & en françois, *morelle. Voyez* MORELLE.

L'eſpece de *ſolanum* dont la racine eſt d'uſage en aliment, eſt le *ſolanum tuberoſum eſculentum, I. R. H.* 149, en françois *batate, patate, pomme de terre, topinambour. Voyez* POMME DE TERRE & TOPINAMBOUR.

La belladonna de Tournefort, de Boërhaave, de Cluſius, de Dillenius & autres botaniſtes, eſt le *ſolanum lethale* de Ray, *hiſt. 1. 679 ; ſolanum melanoceraſus*, C. B. P. 166, *ſolanum maniacum*, J. B. 3. 611. *ſolanum ſomniferum*, Phyt. Brit. 115, *ſolanum furioſum luridè purpureo flore calathoide, melanoceraſus.* Pluk. Almag. 1. 352.

C'eſt le plus grand de tous les *ſolanum* ; il a pluſieurs racines épaiſſes, longues, éparſes, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd ſale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges ; ſes fleurs ſont diſperſées parmi les feuilles ; elles croiſſent ſéparément ſur de longs pédicules ; elles ſont larges, profondes, en cloche, diviſées en ſix ſegmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au-dedans. Elles ſont place à des baies larges, luiſantes, rondes, noires, comme des ceriſes, placées ſur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, ſucculente, d'un goût fade & doucâtre ; cette pulpe eſt parſemée de petites graines plates.

Ce ſont les fruits de cette plante qui produiſent des convulſions, des battemens de cœur terribles, l'aliénation de l'eſprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les Tranſactions philoſophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funeſtes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochſtetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infuſion de belladonne, perdit les ſens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il eſt très-vraiſſemblable que le meilleur remede contre ce poiſon, ainſi que contre le *ſtramonium*, ſeroit les acides végétaux précédés d'une boiſſon copieuſe d'eau & de miel émétiſés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *ſolanum melanoceraſus*, & en préparent un aſſez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt une eſplanade, ou un lieu élevé à-découvert au ſoleil, où l'on ſe promenoit, comme on l'apprend d'Iſidore & du gloſſaire de Cyrille.

Solarium eſt auſſi un cadran au ſoleil. Vitruve a décrit pluſieurs ſortes de cadrans au ſoleil, *liv. IX.* de ſon architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont la ſole eſt foulée.

SOLBATURE, ſ. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtriſſure de la chair qui eſt ſous la ſole, & qui eſt froiſſée & foulée par la ſole, c'eſt-à-dire la petite ſemelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-tems pié nud, & quand la ſole eſt trop deſſéchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Aſie, dans l'Anatolie, à une petite diſtance de Madre. C'eſt, ſelon Léunclavius, l'ancienne *Halonæ*, ville de l'Aſie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, ſ. f. *ſoldanella*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme pluſieurs ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur eſt droit, durable & diviſé en cinq ſegmens aigus ; la fleur eſt monopétale, en cloche, qui s'élargit juſque dans les bords où regne une dentelure ; les étamines ſont cinq filets plats ; leurs boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt arrondi ; le ſtile eſt menu, de la longueur de la fleur, & ſubſiſte après elle ; le ſtigma eſt obtus ; le fruit eſt une capſule oblongue, cylindrique, contenant une ſeule loge ; les graines ſont très-nombreuſes, extrêmement petites & pointues.

La principale eſpece de *ſoldanelle* eſt nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus noſtras, rotundifoliis, I. R. H. 83.* Sa racine eſt fibreuſe & menue. Elle pouſſe pluſieurs tiges grêles, pliantes, ſarmenteuſes, rougeâtres, rampantes ſur terre. Ses feuilles ſont ſphéroïdes, liſſes, luiſantes, ſemblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaiſſes, remplies d'un ſuc laiteux, & portées ſur de longs pédicules. Ses fleurs ſont des cloches à bords renverſés comme celles des autres eſpeces de liſeron, aſſez grandes, & de couleur purpurine. Il leur ſuccede des fruits preſque ronds, membraneux, qui renferment des ſemences anguleuſes & noires pour l'ordinaire. Cette

plante croît fréquemment sur les rivages sablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. médic.*) chou marin. Cette plante est comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'est-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropisie, la paralysie & les maladies invétérées de la peau. On donne son suc dépuré à la dose de demi-once; son extrait à celle d'un gros; la plante séchée & réduite en poudre à la dose d'un gros jusqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles seches de *soldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, s. m. (*Art militaire.*) est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paye.

Ce mot est formé de l'italien *soldato*, & celui-ci du latin *solida*, ou *solidata*, ou *solidus*, solde ou paye; cependant Pasquier aime mieux le dériver du vieil mot gaulois *solet doyer*, un *soldier*; & Nicode le fait venir de *soldurrus*.

Le *soldat* est celui qui reçoit la paye; le vassal est celui qui est obligé de servir à ses propres dépens; le volontaire est celui qui sert à ses dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, *&c.*

Du Cange remarque que les anciens *soldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette mesure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, selon Vegece, s'attacher sur toute chose à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *soldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse. Le nouveau *soldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent dispenser d'insister sur la hauteur de la taille, parce qu'il est plus nécessaire que les *soldats* soient robustes que grands. *Nouv. trad. de Vegece.* On préfere les *soldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils sont plus propres à soutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce sont des *soldats* qu'on emploie sur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *soldats* qu'on entretient sur les ports. Il y en a trois cent dans le port de Toulon; & pareil nombre dans les ports de Brest & de Rochefort; & cinquante au Havre-de-Grace; outre 300 qu'on entretient à la demi-solde dans chacun de ces trois premiers ports.

SOLDE, s. f. (*Art militaire.*) c'est la paye que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens; ce qui étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paye aux soldats athéniens. Chez les Romains, le service militaire se faisoit gratuitement dans les premiers tems de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le sénat, à l'occasion du siege de Véies qui fut fort long, ordonna, sans en être requis, que la république payeroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paye, on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paye ne fut d'abord accordée qu'aux fantassins, mais les cavaliers l'obtinrent aussi trois ans aprés. Lors de l'établissement des compagnies d'ordonnances par Charles VII. en 1445, la *solde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute sa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois. Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *solde*, & l'imposition ordonnée à ce sujet fut appellée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'est là le commencement des tailles ordinaires. Cette *solde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la suite du gendarme, & elle le seroit sans doute de notre tems; mais alors une telle somme étoit considérable, à cause du prix des vivres; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI. & même de François I. qu'un mouton à la campagne ne coutoit que 5 sols, pourvu qu'on rendît la peau & la graisse qui servoit à faire du suif. Cette *solde* fut depuis augmentée par la raison contraire. *Hist. de la milice franç.*

A l'égard de la *solde* ou de la paye que les troupes ont à présent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paye des troupes se fait de de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance; c'est ce qu'on appelle le *prêt*. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Commerce.*) somme qui fait la différence du débit & du crédit lorsque le compte est arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév. Voyez* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'est le calculer, le regler, l'arrêter, en faire la balance. *Voyez* BALANCE & COMPTE.

SOLDIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, composée de douze chanoines. *Long.* 32. 55. *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hist. des Gaules.*) on appelloit *solduriers* dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un seigneur, pour avoir part à sa bonne ou à sa mauvaise fortune; lorsque le seigneur périssoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou se tuoient après sa défaite. *Voyez* César, *l. III. de la guerre des Gaules.* (*D. J.*)

SOLE, s. f. *solea*, *lingulaca*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'un langue de bœuf; il est plus long, plus plat & moins large que la plie; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face supérieure est noire; les mâchoires sont courbes, & n'ont point de dents. Il y a sur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles se trouvent; celle du dos & celle du ventre sont blanches en-dessous & noires en-dessus; la premiere s'étend sur toute la longueur du dos; l'autre ne commence qu'au-dessous de l'anus, & se prolonge aussi jusqu'à la queue dont la nageoire n'est pas fourchue. La *sole* craint le froid, & se cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair est dure, visqueuse, très-nourrissante & de bon goût, sur-tout lorsqu'elle a été gardée quelque tems, c'est pour cette raison que les *soles* sont meilleures à Paris que sur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hist. nat. des poissons, part. I. liv. XI. chap. x.* *Voyez* POISSON.

Il seroit singulier que la nature eût réservé à des insectes le soin de faire éclore des œufs de poissons. C'est pourtant un sentiment que M. Deslandes a adopté par rapport aux œufs de *sole*, comme il paroît par l'*hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1722 Il a pensé que les *soles* étoient produites par une espece de

petite écreviſſe de mer qu'on nomme *chevrette* ou *crevette*. M. Deſlandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *ſoles*. Il répéta l'expérience pluſieurs fois, toujours avec le même ſuccès; il mit enſuite des *ſoles* dans uns baille; & quoiqu'elles frayaſſent, il n'y parut point de petites *ſoles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés pluſieurs petites veſſies, inégales en groſſeur & en nombre, fortement collées à leur eſtomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces veſſies avec un microſcope, il y a vu une eſpece d'embryon qui avoit l'air d'une *ſole*; d'où il conclud que les œufs de *ſole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu diſputer cette concluſion; mais il lui ſemble avec raiſon que M. Deſlandes auroit pu rendre ſon expérience plus ſure, ſi au-lieu de la grande quantité de chevretes qu'il a miſes dans ſa baille, & parmi leſquelles il ſe ſeroit aiſément pu mêler quelques petites *ſoles*, ſans qu'il s'en fût apperçu, il ſe fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des veſſies dont il parle; & qu'après avoir compté ces veſſies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; ſi pour lors en trouvant après quelques jours une petite *ſole* dans l'eau, il eût auſſi trouvé une veſſie de moins à la chevrette placée dans le même vaſe, ç'auroit été une preuve que la *ſole* ſeroit née d'une veſſie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas pas été une preuve que les œufs de *ſole* ont beſoin de ſes inſectes, & qu'ils ne pourroient éclore ſans cela.

Si les œufs de celles qui avoient frayé dans la baille ſont demeurés ſtériles, & que les autres aient produit des poiſſons, la raiſon de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertiliſé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs ſe ſont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant beſoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation néceſſaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation ſuffiſante aux autres. Toutes ces réflexions prouvent qu'on ne ſauroit être trop réſervé à établir des faits ſur des expériences douteuſes, & qu'on croit démonſtratives. (*D. J.*)

SOLE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le fond des bâtimens qui n'ont pas de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

SOLES, (*Marine.*) pieces du fond d'un affut de bord.

SOLE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt une groſſe piece de bois d'équarriſſage, qui avec une autre piece qu'on appelle la *fourchette*, fait la baſe d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'eſt ſur le milieu de la *ſole* que poſe le poinçon, & ſes bras. Les *ſonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *ſole*, de deſſus laquelle s'élevent les montans à couliſſe & leurs bras. Les *ſoles* ſont encore les deux pieces de bois poſées en croix ſur un maſſif de pierre ou de maçonnerie, ſur le milieu deſquelles eſt appuyé & arbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & ſur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui poſent à terre pour ſoutenir quelque conſtruction, machine ou bâtiment, & ſur leſquelles on les éleve, s'appellent des *ſoles*. (*D. J.*)

SOLES, ſ. f. pl. (*Maçonn.*) ce ſont les jettées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

SOLE, ſ. f. (*Agric.*) c'eſt une certaine étendue de champ ſur laquelle on ſeme ſucceſſivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laiſſe en jachere la troiſieme année. On diviſe ordinairement une terre en trois *ſoles*. (*D. J.*)

SOLES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) On appelle ainſi toutes les pieces de bois poſées de plat, qui ſervent à faire les empattemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au-lieu d'être plates, elles ſont preſque quarrées. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLE, ſ. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandiſes, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros ſont tenus de mettre dans les *ſoles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

SOLE, (*Maréchal.*) On appelle ainſi le deſſous du pié du cheval. C'eſt une eſpece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cauſe de ſa dureté, eſt appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte ſur la *ſole*, peut fouler un cheval, le faire boîter, & lui meurtrir la chair qui la ſépare du petit pié.

Cheval deſſolé eſt celui à qui on a ôté la *ſole* ſans toucher à la corne du ſabot. On ôte la *ſole* pour pluſieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entierement rétablie.

SOLE, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chaſſe*, ſignifie le milieu du deſſous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

SOLE *ou* SOULLE, *jeu de la*, (*Hiſt. mod.*) Le jeu de la *ſole* ou de la *ſoulle* étoit en uſage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, ſelon M. du Cange, de *ſolea*, une *ſemelle* de ſoulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on pouſſoit l'inſtrument. On jouoit à la *ſole* dès le xiv. ſiecle en pluſieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *ſoule*, en d'autres, la *chéole*. On voit ce jeu déſigné dans les ordonnances de nos rois & dans les ſtatuts ſynodaux. L'inſtrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *ſoule*, & *ſoulette*, s'il étoit petit, en baſſe Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv. ſiecle, qui eſt le tems auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son ſtatut eſt de l'an 1440, & on le trouve au *tom. IV.* du *theſaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI. qui parle de ce jeu auquel les payſans du Véxin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême-prenant, eſt de l'an 1387. Une autre autre ordonnance du roi Charles V. qui eſt de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui ſont défendus, comme ne ſervant nullement à dreſſer la jeuneſſe pour la guerre. La *ſole*, ſelon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un decret ou ſtatut du châtelet de Paris de l'an 1493, il en eſt encore parlé ſous le nom du *jeu de la ſoule*. On aſſure que les peuples de quelques villages de l'archiprêtré d'Hériſcon en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer Saint Jeant l'évangeliſte ou Saint-Urſin, en courant la *ſole*; c'eſt-à-dire, que cet exercice ſe faiſoit dans l'une de ces paroiſſes le 27 de Décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voyez* M. Ducange & ſes continuateurs dans le *gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolære*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans ſa *viij. diſſertation ſur Joinville*, & le *mercure de Mars 1735*, où l'on trouve pluſieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & ſouſchantre d'Auxerre, ſur le même ſujet. *Supplément de* Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chauſſure d'or & de ſoie, avec une ſeule ſemelle de cuir. (*D. J.*)

SOLÉCISME, ſ. m. (*Gram.*) quelques grammairiens

riens ont prétendu que ce mot, qui ſe dit en grec σολοικισμος, eſt formé de ces mots, σὺν λόγου αἰκισμὸς, *ſani ſermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage ſain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuſe & probable en ſoi, eſt démentie par l'hiſtoire.

« Ce mot eſt formé de Σόλοικοι, qui ſignifie les *habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme Αγροικοι, » les *habitans de la campagne* ». [La terminaiſon οικοι vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκεῖω, *habito*].« De Σόλοικοι » on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville* » appellé Σόλοι, comme de Αγροικοι, ἀγροικίζειν, *imi-* » *ter les gens de la campagne* ». *Voyez* IMITATIF.

« Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cili- » cie, ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de » Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre » d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville » qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans » la ſuite le nom de ſon fondateur, pour prendre » celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de » celle de l'île de Chypre, Plutarque nous a con- » ſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé » auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant » d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'aban- » donner la ville où il faiſoit ſon ſéjour : l'aſſiette en » étoit à la vérité fort avantageuſe ; mais le terrein » qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi » ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle » plaine une nouvelle ville, auſſi forte que la pre- » miere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beau- » coup plus grande & plus commode pour la ſubſiſ- » tance des habitans On accourut en foule de toutes » parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand » nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les an- » ciens habitans, perdirent dans leur commerce la » politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt com- » me des barbares : de-là le nom σόλοικοι, qui eſt leur » nom, fut ſubſtitué au mot βάρβαροι, & σολοικίζειν, à » βαρβαρίζειν, qu'on employoit auparavant pour déſi- » gner ceux qui parloient un mauvais langage ». *Mém. de l'acad. royale des Inſcr. & Belles-lettr. tom. V. Hiſt. pag.* 210.

Le nom de *ſoléciſme*, dans ſon origine, fut donc employé dans un ſens général, pour déſigner toute eſpece de faute contre l'uſage de la langue ; & il étoit d'abord ſynonyme de *barbariſme*.

Mais le langage des ſciences & des arts, guidé par le même eſprit que celui de la ſociété générale, ne ſouffre pas plus les mots purement ſynonymes : ou il n'en conſerve qu'un, ou il les différencie par des idées diſtinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les Grammairiens ont miſe entre les deux mots, *ſoléciſme* & *barbariſme*, & que M. du Marſais a expoſée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraſte & Chryſippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé Περὶ σολοικισμῶν ; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V. c. xx.* qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le grand aſtre qui éclaire le monde, & qui par ſa préſence conſtitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *ſoleil* au nombre des planetes ; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *Voyez* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypothèſe de Copernic, qui eſt à-préſent généralement reçue, & qui même eſt appuyée par des démonſtrations, le *ſoleil* eſt le centre du ſyſtème des planetes & des cometes ; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entr'autres notre terre, font leurs révolutions en des tems différens, ſuivant leurs différentes diſtances du *ſoleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande diſtance de la terre au *ſoleil* eſt l'unique cauſe qui nous empêche d'en appercevoir la ſphéricité, ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui eſt beaucoup moins éloignée de nous : au lieu d'appercevoir leur ſurface ſphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des diſques, au milieu deſquels nous nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur ſuperficie, n'en eſt pas moins regardé comme le centre de l'aſtre, n'étant que celui de la ſurface ou du diſque apparent.

Quoique le *ſoleil* ſoit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faiſoit tous les jours autour de la terre, il n'eſt point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ſes taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de ſon axe, ſemblable à celui de la terre qui meſure le jour naturel, mais ſeulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du diſque du *ſoleil*, & quelques jours après on les voit ſur le bord oppoſé ; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoiſſent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours ; elles finiſſent ainſi tout leur circuit en 27 jours de tems : d'où on conclut que ce tems eſt celui de la rotation du *ſoleil* ſur ſon axe. Ces taches ſe meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *ſoleil* ſe fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *ſoleil*, leur cauſe, *&c. voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *ſoleil* autour de ſon axe, cet axe en a encore d'autres, mais moins ſenſibles, ſuivant M. Newton. Car, ſelon ce philoſophe, les planetes peſent vers le *ſoleil* & le *ſoleil* vers les planetes ; de ſorte que ſi le *ſoleil*, qui eſt conſidérablement plus gros que toutes les planetes priſes enſemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent auſſi attirer le *ſoleil* & le déranger du lieu qu'il occupe ; il eſt vrai que ce dérangement n'eſt pas fort conſidérable, mais il l'eſt aſſez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes obſervations aſtronomiques on ſuppoſe le *ſoleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il eſt évident que les dérangemens que l'action des planetes cauſent au *ſoleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'obſervent conſtamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *ſoleil* paroît avoir autour de la terre, les Aſtronomes font voir facilement que c'eſt le mouvement annuel de la terre qui occaſionne cette apparence.

Un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit la terre ſe mouvoir d'occident en orient, par la même raiſon que nous voyons le *ſoleil* ſe mouvoir d'orient en occident ; & tous les phénomenes qui réſultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puiſſe être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'aſtron. fig. 39.*) repréſentant le *ſoleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'eſpace d'un an. Un obſervateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui eſt dans la ſphere des étoiles : quand elle arrivera en *B*, l'obſervateur la verra comme ſi elle étoit au point ♋ : quand elle ſera en *C*, il la verra au point ♎, *&c.* juſqu'à ce qu'après avoir fait tout ſon circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainſi il lui ſemblera que la terre aura décrit l'écliptique, & paſſé ſucceſſivemennt de ſigne en ſigne.

Suppoſons maintenant que l'obſervateur paſſe du *ſoleil* ſur la terre au point *C*, la diſtance des étoiles fixes eſt ſi grande, que celle du *ſoleil* n'eſt qu'un point par rapport à elles ; par conſéquent l'obſervateur, qui eſt à-préſent ſur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, *&c.* qu'auparavant ; avec cette ſeule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *ſoleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *ſoleil* eſt dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'obſervateur verra le *ſoleil* en ♈ ; & cet obſervateur étant emporté avec la terre, & partageant ſon mouvement annuel, n'appercevra point ſon propre mouvement ou celui de la terre ; mais obſervant le *ſoleil* lorſque la terre ſera en *D*, le *ſoleil* lui ſemblera être en ♋ : de plus quand la terre avancera en *A*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru les ſignes ♋, ♌, & ♍ ; & tandis que la terre décrit le demi-cercle *ABC*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru ſur la ſurface concave des cieux les ſix ſignes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓ ; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *ſoleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même eſpace de tems, qu'un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit parcourir la terre.

C'eſt de-là que vient le mouvement apparent du *ſoleil*, par lequel il ſemble avancer inſenſiblement vers les étoiles du côté de l'orient ; de ſorte que ſi une étoile qui eſt proche l'écliptique ſe leve dans un tems avec le *ſoleil*, quelques jours après le *ſoleil* ſera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile ſe levera & ſe couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui réſultent du mouvement apparent du *ſoleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diverſité des jours & des nuits, des ſaiſons, *&c.* *Voyez* TERRE & PARALLELISME.

Nature, propriétés, figure, &c. *du ſoleil.* 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *ſoleil* reſtent quelquefois trois jours plus long-tems derriere le *ſoleil*, qu'elles n'en employent à parcourir ſon hémiſphere viſible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne ſont point adhérentes à la ſurface du *ſoleil*, mais qu'elles en ſont à quelque diſtance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée ; car il ſemble au contraire que les taches ſuivent une loi aſſez réguliere dans leurs oppoſitions. Il y a certaines taches du *ſoleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de ſuite, & qui ſont revenues conſtamment au même lieu au bout des 27 jours qui ſe ſont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement 13 jours & demi à paſſer du bord occidental du *ſoleil* à ſon bord oriental. Donc puiſqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du tems périodique à parcourir le diſque apparent du *ſoleil*, leur orbite doit convenir préciſément avec la ſurface extérieure du corps lumineux, c'eſt-à-dire, qu'elles nagent, pour ainſi dire, ſur le *ſoleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas ſuivre exactement cette loi, il faut croire que l'obſervation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raiſon que nous ne ſaurions ſavoir, la révolution de ces taches dans la partie poſtérieure du *ſoleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroiſſent & diſparoiſſent ſouvent, même au milieu du diſque du *ſoleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur maſſe, ou à leur figure, ou à leur denſité, il s'enſuit que ſouvent ils s'en éleve de nouveau autour du *ſoleil*, & qu'auſſi il y en a qui s'évanouiſſent.

3°. Puiſque les taches ſe diſſolvent ſouvent & diſparoiſſent même au milieu du diſque du *ſoleil*, la matiere des taches, c'eſt-à-dire, les exhalaiſons ſolaires *retournent donc au ſoleil* : d'où il ſuit qu'il doit ſe faire différentes altérations dans la matiere de cet aſtre, *&c.*

4°. Puiſqu'en tout état le *ſoleil* paroît comme un diſque circulaire, ſa figure, quant aux ſens, doit être ſphérique ; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle eſt réellement ſphéroïde.

Outre les macules ou taches obſcures, pluſieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui ſont plus brillantes que le reſte du diſque du *ſoleil*. Celles-ci ſont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, *&c.*

Kirker, Scheiner, *&c.* ſuppoſent que ces facules ſont des éruptions de flammes ; c'eſt pourquoi ils repréſentent la face du *ſoleil* comme couverte de volcans, *&c.*... Mais Huygens prenant de meilleurs téleſcopes, n'a jamais rien pu trouver de ſemblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le reſte.

5°. La ſubſtance du *ſoleil* eſt une matiere ignée ; voici comment on le prouve. Le *ſoleil* éclaire, & ſes rayons raſſemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, conſument & fondent les corps les plus ſolides, ou même les convertiſſent en cendres ou en verre.

6°. Puiſque les taches du *ſoleil* ſont formées par les exhalaiſons du *ſoleil*, il paroît que le *ſoleil* n'eſt pas un feu pur ; mais que ce feu eſt mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *ſoleil* eſt un ſphéroïde plus élevé ſous ſon équateur que ſous ſes poles. En effet, le *ſoleil* a un mouvement autour de ſon axe, & par conſéquent la matiere ſolaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans leſquels elle ſe meut, avec d'autant plus de force que les circonférences ſont plus grandes. Or l'équateur eſt le plus grand cercle, & les autres qui ſont vers les poles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere ſolaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conſéquent elle s'éloignera du centre, plus ſous l'équateur que ſous aucun des cercles paralleles ; & ainſi le diametre du *ſoleil* qui paſſe par l'équateur, ſera plus grand que celui qui paſſe par les poles, c'eſt-à-dire que la figure du *ſoleil* n'eſt pas parfaitement ſphérique, mais ſphéroïde.

Il eſt vrai que la différence des axes du *ſoleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans ſon *Diſcours ſur la figure des aſtres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *ſoleil* eſt beaucoup moins grande que leur peſanteur vers le *ſoleil*. C'eſt pour cette raiſon que nous n'appercevons point d'inégalités ſenſibles entre les deux diametres du *ſoleil*.

Parallaxe du ſoleil. *Voyez* PARALLAXE.

A l'égard de la diſtance du *ſoleil*, comme ſa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *ſoleil* ſans faire des calculs longs & difficiles ; auſſi les Aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la diſtance du *ſoleil*.

La moyenne diſtance du *ſoleil* à la terre eſt ſuivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre ; ſelon d'autres 10000 ; ſelon d'autres 12000, & ſuivant d'autres 15000. Mais ſuivant la parallaxe de M. de la Hire, qui eſt 6″ ; la moyenne diſtance du *ſoleil* ſera 17188 diametres de la terre, & ſuivant celle de Caſſini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *ſoleil* n'eſt pas toujours le même. Lorſqu'il eſt le plus grand, Ptolomée l'eſtime de 33′, 20″ ; Tycho 32′ ; Kepler 31′, 4″ ; Riccioly 32′, 8″ ; Caſſini 32′, 20″ ; de la Hire 32′, 43″. Son diametre apparent moyen, eſt ſuivant Ptolomée 32′, 13″ ; ſuivant Tycho 31′ ; ſuivant Riccioly 31′, 40″ ; ſuivant Caſſini 31′, 40″ ; ſuivant de la Hire 32′, 10″ ; & ſuivant Kepler 30′, 30″. Son plus petit diametre

apparent, eſt ſuivant Ptolomée de 31′, 20″; ſuivant Tycho 30′; ſuivant Kepler 30′; ſuivant Riccioly 31′; ſuivant Caſſini 31′, 8″; & ſuivant de la Hire 31′, 38″. *Chambers.* (*O*)

SOLEIL, (*Crit. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plûpart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'Ecriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ. 88. 38.* Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare *ch. xv. 9.* que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique, *j. 5.* c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol, ch. xiij. 10* &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolatrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient de Dieu: la beauté du *ſoleil*, le vif éclat de ſa lumiere, la rapidité de ſa courſe, ſa régularité à éclairer ſucceſſivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité; tous ces caracteres eſſentiels à la divinité, tromperent aiſément les hommes groſſiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Béelphégor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Oſiris des Egyptiens; le Mithras des Perſes; le Dionyſius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des ſavans qui ont prétendu que tous les dieux du paganiſme ſe réduiſoient au *ſoleil*, & toutes les déeſſes à la lune: ces deux aſtres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On ſait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *ſoleil*, puiſqu'ils juroient par cet aſtre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *ſoleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'eſt que par ſa bienfaiſance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient conſacré leur magnifique coloſſe. Il étoit adoré par les Syracuſains & les Troézéniens, ſous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, ſelon Pauſanias, lui dédierent pluſieurs autels. Sa fête ſe ſolemniſoit à Rome, ſous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en ſon honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dreſsât des ſtatues, c'étoit parce qu'il étoit aſſez viſible; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle ce même dieu n'étoit repréſenté à Emeſe, que ſous la figure d'une montagne; enfin, ſelon Jules-Céſar, les anciens Germains adoroient auſſi le *ſoleil*, & lui ſacrifioient des chevaux, pour marquer par la légereté de cet animal, la rapidité du cours de cet aſtre.

Les anciens poëtes, & particulierement Homére, ont communément diſtingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes; en effet, il avoit ſes ſacrifices à part, & ſon origine n'étoit pas la même; il paſſoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les diſtinguent ordinairement, quoique les phyſiciens aient pris Apollon pour le *ſoleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On repréſentoit ordinairement le *ſoleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante; quelquefois il tient dans ſa main une corne d'abondance, ſymbole de la fécondité dont le *ſoleil* eſt l'auteur; aſſez ſouvent il eſt ſur ſon char tiré par quatre chevaux, leſquels vont tantôt de front, & tantôt comme ſéparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inſcr. Médail.*) Pluſieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *ſoleil* le titre de *ſeigneur*, δεσποτης, à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-ſamen*, ou *bal-ſchamain*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII.* cite une inſcription greque d'un obéliſque, portant ces mots en grec, *ſol deus magnus, deſpotes cœli:* Gruter, *l. XXXIII. c. iv.* en indique une latine, avec ces mots: *domino ſoli.*

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inſcription: *ſol dominus imperii romani.* On connoit auſſi deux médailles d'Héliogabale; l'une repréſente un *ſoleil* couronné de rayons, avec cette légende: *ſancto deo ſoli*, au *ſoleil* dieu ſaint; ſur la ſeconde on lit: *invicto ſoli*, à l'invincible *ſoleil.* Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du *ſoleil*, dans la Syrie, & par reconnoiſſance, il lui conſacra un ſuperbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque choſe de plus ſingulier, il ſe trouve des médailles de Conſtantin, frappées à l'honneur du *ſoleil;* c'étoit vraiſemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *ſoleil* eſt repréſenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inſcription *ſoli invicto*, ou *ſoli invicto comiti:* une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuſe du *ſoleil*; l'autre repréſente ce dieu debout, avec ſa couronne rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne ſur la tête de Conſtantin, qui tient le labarum: l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Conſtantin. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Poéſie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie: car ce ſont là autant de ſurnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *ſoleil.* Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet aſtre du jour, que les deſcriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philoſophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton:

Oh ſon! of this great world's, both eye and ſoul!
Oh thou! that with ſurpaſſing glory crown'd,
Look'ſt from thy ſole dominion, like the god
Of this great worlds, at whoſe ſight all the ſtars
Hide their diminish'd heads.

Soleil *aſtre du jour,*
Toi qui ſembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat diſparoit & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des aſtres de la nuit, &c.

On connoit encore davantage les vers ſuivans de M. de Voltaire.

Dans le centre éclatant de ces orbes immenſes,
Qui n'ont pû nous cacher leur marche & leurs diſtances,
Luit cet aſtre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de ſoi ſur ſon axe enflammé;
De lui partent ſans fin des torrens de lumiere;
Il donne en ſe montrant, la vie à la matiere,
Et diſpenſe les jours, les ſaiſons, & les ans,

A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces astres asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course, & s'évitent sans cesse
Et servant l'un à l'autre & de regle & d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompson peint avec tant de magnificence tous les biens que le *soleil* repand sur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoise, ne peut que plaire aux gens assez heureusement nés pour gouter les belles choses, indépendamment de l'harmonie.

Puissant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *soleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & transparent de ton créateur, puisse ma foible voix apprendre à te chanter! ta force secrette & attractive, enchaine, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, jusqu'à Mercure, dont le disque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philosophique.

Créateur de toutes les planetes, puisque sans ton regard vivifiant, leurs orbes immenses seroient des masses informes & sans mouvement; esprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, jusqu'à la race la plus vile, composée de millions d'êtres mélangés, & produits de tes rayons?

Pere des saisons, le monde végétal reconnut ton empire! la pompe précede & suit ton trône, & décore majestueusement au milieu de ton vaste domaine annuel ta brillante route céléptique; éclat triomphant qui réjouit la nature! en cet instant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoissance, chantent une hymne commune en ton honneur; tandis qu'au-tour de ton char brillant, les saisons menent à leur suite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de rose, les zéphirs se jouant nonchalamment; les pluies favorables, & la rosée passagere; toute cette cour verse & prodigue odeurs, herbes, fleurs, & fruits, jusqu'à ce que tout s'allumant successivement par ton souffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne se borne pas à la surface de la terre, ornée de collines, de vallons, & de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux jusques dans ses entrailles, tu regnes encore sur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin se tirent les outils précieux du labourage; là, les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & sur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le stérile rocher, lui-même, impregné de tes regards, conçoit dans son sein obscur, la pierre précieuse & transparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere rassemblée, compacte, dont l'éclat ose ensuite le disputer aux yeux de la beauté dont elle pare le sein: de toi, le rubis reçoit sa couleur foncée: de toi, le solide saphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthiste se revêt d'ondes pourprées, le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printems, agitée par le vent du sud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais, jouent à-travers l'opale blanche, & plusieurs s'échappant de sa surface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du spectateur.

La création inanimée semble recevoir par ton influence, le sentiment & la vie: par toi, le ruisseau transparent joue avec éclat sur la prairie; la fouguëuse cataracte qui répand l'horreur sur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le désert même, & ses routes mélancholiques, semblent s'égayer; les ruines informes réfléchissent ton éclat, & l'abysme salé, apperçu du sommet de quelque promontoire, s'agite, & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaste étendue de l'horison. Mais tout ce que mon esprit transporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'est rien en comparaison de ta propre beauté; source féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, sans ton émanation divine, tout seroit enseveli dans la plus triste obscurité. (*D. J.*)

SOLEIL, *chevaux du*, (*Mythol.*) les poëtes donnent quatre chevaux au soleil, qu'ils nomment *Pyroëis*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du soleil, lorsque ses rayons sont encore rougeâtres. Le second désigne le tems où ses rayons sortis de l'atmosphere sont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troisieme figure le midi, où la lumiere du soleil est dans toute sa force. Le quatrieme représente le coucher, où le soleil semble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *soleil* des noms différens *Erythreus*, le rouge; *Acteon*, le lumineux; *Lampas*, le resplendissant; *Philogeus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, se prend du lever du *soleil*; le second de la clarté du *soleil*, lorsque n'ayant plus un atmosphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troisieme peint le midi, tems où il a toute sa splendeur; le quatrieme désigne son coucher, où il semble tendre vers la terre. On voit assez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun besoin de les changer. (*D. J.*)

SOLEIL, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui regarde le *Soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de son coucher, que ne fait l'Astronomie; Cowley va vous l'apprendre aussi joliment qu'Ovide.

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis bosom fell,
She blush'd at first, and then put out the light
And drew the modest curtains of the night.

(*D. J.*)

SOLEIL, (*Marine.*) il y a sur cet astre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *soleil* a baissé: cela signifie que le *soleil* a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *soleil* a passé le vent: cela signifie que le *soleil* a passé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au sud, si le *soleil* est au sud-sud-oüest, il a passé le vent: & on dit que le vent a passé le *soleil*, lorsque le contraire a lieu. Ainsi le vent s'étant levé vers l'est, il est plutôt au sud que le *soleil*, & le vent a passé le *soleil*.

Le *soleil* chasse le vent: façon de parler dont on se sert, lorsque le vent court de l'oüest à l'est devant le *soleil*.

Le soleil chasse avec le vent: on entend par cette expression, que le vent souffle de l'endroit où se trouve le *soleil*.

Le soleil monte encore: c'est-à-dire que le *soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, lorsque le pilote prend hauteur.

Le soleil ne fait rien: on entend par-là que le *soleil* est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

SOLEIL BRILLANT, (*Artificier.*) cet artifice, qui est un des plus apparens pour l'exécution d'un spectacle, imite si bien le *soleil* par le brillant de sa lumiere, qu'il cause ordinairement des exclamations de

ſurpriſe parmi les ſpectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa conſtruction n'eſt autre choſe qu'une grande quantité de jets ou de fuſées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La compoſition de la matiere combuſtible peut être la même que celle des aigrettes, ou ſi on la veut plus ſimple, il ſuffit de mettre ſur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'eſt-à-dire, qui ne ſoit pas rouillée, & paſſée par un tamis médiocrement fin. On s'eſt piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *ſoleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire*; car on lit dans la deſcription de celui qui fut fait en 1739, ſur le pont-neuf, à l'occaſion du mariage de madame Premiere de France, qu'il y en avoit un ſur l'entablement du temple de l'Hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Suppoſé qu'on veuille faire un *ſoleil* de grandeur au-deſſus de la moyenne, on prend des fuſées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 à 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laiſſant un pié de vuide dans le milieu, il en réſulte un *ſoleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à-peu-près en raiſon des quarrés des ſurfaces des mêmes matieres combuſtibles, il eſt viſible que pour faire un *ſoleil* du diametre de 60 piés, il a falu des fuſées à aigrettes au-moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jetter leur feu à 28 ou 30 piés de diſtances, qui ſont la moitié de ce diametre, y compris l'eſpace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fuſées.

Puiſque les fuſées peuvent ſi fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fuſées, il eſt clair que les moyens de le former peuvent auſſi beaucoup varier. Sur quoi il faut obſerver qu'on ne peut ſe diſpenſer de laiſſer au milieu du *ſoleil* un eſpace vuide d'une grandeur proportionnée à la groſſeur des fuſées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cauſe qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'eſpace compris par ces rayons diminue toujours à meſure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Suppoſons qu'on ſe ſerve de fuſées de 20 lignes de groſſeur; il eſt évident que ſi l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puiſſent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laiſſer un eſpace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, *&c.* de 20 lignes de côte, de ſorte qu'une douzaine de ces fuſées, qui ſe toucheroient par leur tête, laiſſeroient néceſſairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il ſuit que le vuide du milieu eſt déterminé par le nombre des fuſées qu'on veut employer à faire le *ſoleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fuſées, parce qu'elles doivent toutes ſe toucher. Ainſi, ſuppoſant qu'on veuille y employer trois douzaines de fuſées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide ſera d'environ 19 pouces.

On voit par cette obſervation, que pour attacher les fuſées, il faut leur préparer pour aſſiete un anneau de la largeur que donne la longueur des fuſées, & d'une ouverture fixée par leur groſſeur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un aſſemblage de planches; mais il eſt plus ſolide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entretoiſes, obſervant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puiſſe le clouer ſolidement ſur des pieces de bois placées exprès ſur le théâtre des artifices où il doit être expoſé.

Cette carcaſſe de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fuſées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts ſur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en-dehors; on y fait enſuite paſſer une étoupille bien attachée ſur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *ſoleil*.

Comme la durée de cet artifice ne ſeroit pas conſidérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fuſées, on la prolonge par un ſecond rang, qui prend feu après que le premier eſt conſumé; on peut même, ſi l'on veut, y en ajouter un troiſieme, pour tripler cette durée.

La maniere de diſpoſer ce ſecond rang, eſt à-peu-près la même que la premiere, obſervant ſeulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le tems, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, ſoit en les reculant, comme lorſqu'elles ſont ſéparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, ſi elles ſont ſur un même plan; comme ſur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne conſiſte qu'à lier à la tête qui n'eſt pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait paſſer une étoupille, ou qu'on remplit d'une compoſition un peu vive ſans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ſes côtés, ſitué au bout d'en-bas, l'autre à celui d'en-haut, ainſi que l'on voit dans nos *Pl. d'Artif.* où la premiere fuſée qui a ſa gorge comme on l'a placée, ſa tête non étranglée, mais ſeulement formée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fuſée eſt collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle ſort une étoupille qui paſſe par ce trou dans le porte-feu, & qui en ſort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la ſeconde fuſée du ſecond rang.

Il eſt viſible que s'il y avoit trois rangs, on devroit obſerver la même diſpoſition du ſecond à l'égard du troiſieme pour y porter le feu; mais cet arrangement ſur un même plan ne convient point, parce qu'il laiſſe trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu ſoit continu ou ſans une interruption ſenſible; c'eſt pourquoi il eſt plus à-propos que les rangs ſoient placés les uns devant les autres, & ſéparés par des cloiſons de bois ou de carton.

Lorſqu'on met pluſieurs rangs de fuſées, on peut, pour varier le ſpectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *ſoleil* eſt ſuſceptible en apparence, par l'interpoſition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, *&c.*

Comme il ne convient pas que le centre du *ſoleil*, qui eſt l'eſpace compris entre les têtes des fuſées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fuſées doubles ou rayons oppoſés, ſoit obſcur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un viſage d'Apollon attribué au *ſoleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embraſſer ce papier. Pour plus de ſureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs tranſparentes, qui n'aient pas aſſez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorſque l'intervalle de ce centre eſt d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *ſoleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reſte du *ſoleil* jette ſes rayons au-dehors, obſervant que les feux de l'un & de l'autre artifice ſoient exactement de la même couleur.

Il eſt viſible qu'on peut étendre la ſurface du feu du *ſoleil*, en faiſant pluſieurs rangs de fuſées attachées ſur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres ; c'eſt par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *ſoleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant ſur ſon centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fuſées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *ſoleil* qui tournera ſur ſon centre par le mouvement de circulation cauſé par les fuſées poſées en jante, dont le feu croiſe par-deſſous celle qui forment le *ſoleil*, ce qui produit un très-bel effet ſur l'eau.

SOLEIL, *terme de Blaſon*, en armoirie on peint le *ſoleil* d'ordinaire avec douze rayons, dont les uns ſont droits, & les autres en ondes ; & ſon émail eſt d'or. Quand il eſt de couleur, & repréſenté ſans aucuns traits du viſage, on l'appelle proprement *ombre du ſoleil.* (*D. J.*)

SOLEIL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *corona ſolis*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons ſont portés par des embryons, & ſéparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la ſuite ces embryons deviennent des ſemences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom à différentes eſpeces d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre ; le milieu du corps des *ſoleils* eſt arrondi, & les rayons ſortent de ce cercle. Rondelet, *hiſt. des zoophites, ch. xvj.* *Voyez* ÉTOILE DE MER.

SOLEME, (*Grogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, ſur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monaſtere remarquable par ſon égliſe. *Longitude 17. 13. latitude 47. 50.* (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) choſe qui ſe fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainſi nous diſons fêtes *ſolemnelles*, offices *ſolemnels*, proceſſions *ſolemnelles*.

Les fêtes *ſolemnelles* dans l'Egliſe romaine ſont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cauſe de la grandeur des myſteres ou de la dignité des ſaints en mémoire deſquels elles ſont inſtituées. Ainſi Pâques, la Pentecôte, Noël ſont des fêtes *ſolemnelles*. La fête du patron de chaque paroiſſe eſt pour cette paroiſſe une fête *ſolemnelle*.

Dans quelques diocèſes, par exemple dans celui de Paris, on diſtingue les grandes fêtes en annuels, *ſolemnels* majeurs & *ſolemnels* mineurs, *ſolemne majus* & *ſolemne minus*. La préſentation de Jeſus-Chriſt au temple, l'Aſcenſion, la fête du S. Sacrement ſont des jours *ſolemnels* majeurs, la plûpart des fêtes de la Vierge ſont des *ſolemnels* mineurs ; c'eſt ce qu'on appelle dans d'autres diocèſes *annuel* & *ſemi-annuel.* *Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *ſolemnel* eſt celui qui eſt paſſé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *ſolemnel*, on y fait intervenir certaines perſonnes dont la conſidération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par teſtament *ſolemnel* tout teſtament reçu par un officier public, à la différence du teſtament olographe qui eſt écrit de main-privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME, TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui accompagne quelqu'action remarquable dans un jour diſtingué par quelques circonſtances. On dit la *ſolemnité* d'une fête ; la *ſolemnité* d'un mariage ; une entrée *ſolemnelle* ; la *ſolemnité* du ſerment.

SOLEN, ſ. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis* ; c'eſt la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier.* C'eſt ſous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a conſidéré dans l'Encyclopédie le coquillage ; nous parlerons ici de la ſeule coquille.

C'eſt une coquille bivalve dont le corps eſt long, ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La claſſe des *ſolens* dont le corps eſt droit, comprend les eſpeces ſuivantes : 1°. le *ſolen* ou manche de couteau blanc ; 2°. la couleur de roſe, venant de l'Amérique ; 3°. le bariolé ; 4°. le *ſolen*, nommé l'*onix* ; 5°. le brun ; 6°. le mâle, c'eſt-à-dire le plus grand ; 7°. la femelle, c'eſt-à-dire le plus petit ; 8°. le *ſolen* reſſemblant à l'ongle par ſa couleur ; 9°. le *ſolen* imitant le doigt par ſa longueur ; 10°. le *ſolen* reſſemblant à une flûte ; 11°. le *ſolen* fait comme un roſeau ; 12°. le *ſolen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muſcle noir vers la charniere.

On ne connoît que deux eſpeces de *ſolens* ou manches de couteaux faits en arc ; ſavoir le *ſolen* courbé en forme de ſabre hongrois, & le *ſolen* qui ſe trouve dans le ſable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une ſeule piece, qu'il appelle *ſolen arenarius* : c'eſt un long tuyau à pluſieurs repriſes ou nœuds.

Le *ſolen* d'Orient, couleur de roſe, eſt fort rare.

Klein, dans ſon traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *ſolen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres diſtingués par des caracteres qui leur ſont propres ; ſon ſyſtème eſt très-méthodique & heureuſement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie.*) eſpece de boîte ronde, oblongue & creuſe, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuiſſe, pour y être maintenue après la réduction dans ſa ſituation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de ſagacité. (*D. J.*)

SOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Son embouchure eſt, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum-Promontorium.* (*D. J.*)

SOLETAR, ſ. m. (*Gram.*) ſorte de terre-glaiſe, dont on ſe ſert en Angleterre pour dégraiſſer les laines ; on l'appelle auſſi *ſmectere.*

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au-deſſus d'Otrante. Elle étoit déſerte du tems de Pline, *l. III. c. ij.* Elle a été repeuplée depuis. C'eſt la même ville que *Salentia*, dont les habitans ſont appellés *Salentini*, & qui donnoit ſon nom au promontoire *Solentinum* : c'eſt préſentement *Soleto*, ſelon Léandre, & *Solito*, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géog. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn* ; ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, ſur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-eſt de Berne dans le Salgœu, c'eſt-à-dire dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes édifices, par ſa force, & par ſa grandeur pour le

pays. On y a trouvé des médailles, des inſcriptions, & d'autres monumens qui juſtifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suiſſe tour-à-tour. L'égliſe collégiale de S. Urſe paſſe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jéſuites ont dans cette ville une belle maiſon, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambaſſadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale ſous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent enſuite gouverneurs. Dans le quatorzieme ſiecle, ſes habitans s'allierent avec Berne ; dans le ſiecle ſuivant, ils ſe joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne ; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil eſt à-peu-près le même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant diviſé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs juriſdictions que des villages, excepté Olten, qui eſt une petite ville.

Quant au gouvernement ſpirituel, il eſt arrivé qu'en 1532 le parti catholique-romain prit le deſſus, & depuis lors *Soleure* & ſon canton ſont demeurés attachés à la religion romaine. *Longit. 25. 6. latit. 47. 14.*

Schilling (Diebold), né à *Soleure*, a laiſſé une hiſtoire écrite en allemand de la guerre des Suiſſes contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage eſt d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à preſque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuſcrit a été gardé juſqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D. J.*)

SOLEURE, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, & l'onzieme en ordre. Il eſt borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il eſt aſſez grand, mais fort étroit ; du reſte, c'eſt un pays paſſablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton eſt attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillifs ne ſont pas obligés d'aller réſider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs.* (*D. J.*)

SOLFARA, LA, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzoles, eſt le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles*, à cauſe de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des ſources d'eaux qu'il nomme, *l. XXXI. c. j. Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guériſon des plaies. (*D. J.*)

SOLFATARA, ſ. f. (*Hiſt nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voiſinage de Pouzzole, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent paſſage à des vapeurs ſulfureuſes & à de la fumée que le feu ſouterrein fait ſortir du ſein de la terre qui eſt au-deſſous. Les pierres qui ſont autour de ces orifices ou ouvertures ſont dans un mouvement perpétuel, & lorſqu'on y jette quelques corps légers, ils ſont repouſſés à dix ou douze piés de hauteur ; & l'on voit dans certains endroits le ſable bouillonner comme de l'eau qui ſeroit ſur le feu. Les pierres qui ſe tirent de cet eſpace de terrein ſont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées ; pour peu qu'on y creuſe, on trouve des cendres. On en tire auſſi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun ; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces ſels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en ſont chargées, on met cette diſſolution dans des chaudieres de plomb que l'on place ſur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur eſt aſſez grande pour faire bouillir la diſſolution, après quoi l'eau chargée de ces ſels ſe met dans des cuves de bois où ils ſe cryſtalliſent ; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu aſſez conſidérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* eſt creux, & réſonne ſous les piés. Ayant été comme miné par les feux ſouterreins, il ſeroit dangereux d'y paſſer à cheval, parce qu'on ſeroit en danger d'y enfoncer. Quelques perſonnes croient que les feux qui ſont ſous la *Solfatara* communiquent par-deſſous terre avec le mont Véſuve, qui en eſt à quatre lieues ; & l'on prétend que lorſque ce volcan eſt tranquille, la fumée eſt plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorſque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein eſt moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani* ; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, ſoufriere ; on croit que ce ſont les reſtes d'une montagne qui a été détruite par les embraſemens ſouterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Muſique*, c'eſt prononcer les ſyllabes de la gamme *ut*, *re*, *mi*, &c. & entonner en même tems les ſons qui leur conviennent ; & c'eſt un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la muſique, afin que l'idée de ces différentes ſyllabes s'uniſſant dans leur eſprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces ſyllabes leur aident à ſe rappeller ces intervalles.

Il y a diverſes manieres de *ſolfier*. Pluſieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des ſix ſyllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui ſolfient ſur ces quatre ſyllabes ſeulement, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la ſyllabe *ſi*, pour renfermer ſous des noms différens tous les ſept ſons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin ſont conſidérables ; car faute d'avoir rendu complette la gamme de l'octave, les ſyllabes de cette gamme ne ſignifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés : *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en deſcendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un ſemi-ton encore en montant. *Voyez* GAMME, MUANCES. C'eſt encore pis par la méthode des Anglois : ils trouvent à chaque inſtant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes ſyllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réſervés aux ſeules octaves.

La maniere de *ſolfier* établie en France par l'addition du *ſi* eſt infiniment ſupérieure à tout cela ; car la gamme ſe trouvant complette, les muances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves eſt parfaitement obſervée : mais les Muſiciens ont encore gâté cette méthode par la biſarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés ſur les touches du clavier, & non pas ſur les degrés du ton ; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièſes ou bémols de la clé ; ce qui ôte au nom des notes le rapport néceſſaire avec les intervalles qui leur ſont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il eſt en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne ſont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton ; quant aux touches fixes, c'eſt par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer ; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C* ; celle que vous appellez *re*, je l'appelle *D*. Ce ne ſont pas des ſignes

que j'invente, ce ſont des ſignes tout établis, & par leſquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton : mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la ſeconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'eſt là le point eſſentiel. Qu'on y réfléchiſſe bien, & l'on trouvera que rien n'eſt moins naturel que ce que les Muſiciens françois appellent *ſolfier au naturel*. Cette prétendue nature n'eſt du-moins connue chez nul autre peuple. (*S*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit enſuite le nom de *Pompeiopolis*, étoit ſituée ſur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus* ; Pomponius Mela, *l. I. c. xiij.* l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens ; ſes habitans ſont appellés *Solenſes*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chryſippe, philoſophe grec de la ſecte des Stoïciens, diſciple de Cleanthe, ſucceſſeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faiſoit naître par une eſpece de concomitance, & que cette même action produiſoit par contre-coup la ſource des vices. C'eſt un beau principe ſur l'exiſtence du bien & du mal moral ; Chryſippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit auſſi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a compoſé deux poemes grecs qui tiennent entierement à l'Aſtronomie, les *phénomenes & les prognoſtiques*, διοσημεια. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous reſte une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav. 1600. in-4°.*

Crantor autre poëte grec, & philoſophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta ſon pays natal où il étoit admiré, pour ſe rendre à Athènes, & y devenir diſciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant ſuccédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116 olympiade, eut la gloire de voir au nombre de ſes écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois ſon condiſciple. Il paſſa pour l'un des piliers de la ſecte platonique ; & ſi vous voulez connoître quel cas on en faiſoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epiſt. 2. l. I. v. 3.* qui dit :

Qui quid ſit pulchrum, quid juſtum, quid utile, quid non,
Plenius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

Ce philoſophe fit un livre de la conſolation qui s'eſt perdu, & qu'on eſtimoit beaucoup. On admire principalement ſon traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce ; c'étoit-là, ſans doute, le titre de l'ouvrage de notre ſilicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philoſophe mit ce livre au jour pour conſoler Hippoclès, qui avoit perdu ſes enfans ; Cicéron tira beaucoup de choſes de ce traité quand il compoſa un ſemblable livre. Crantor mourut d'hydropiſie dans un âge fort avancé, & laiſſa à ſon ami Arcéſilas tout ſon bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque diſciple d'Ariſtote, & célebre péripatéticien, étoit de *Solos* en Cilicie. De pluſieurs ouvrages qu'il compoſa, il ne reſte qu'un fragment de ſon traité ſur *le ſommeil*. C'eſt de ſon *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit, *l. XIII.* des honneurs que Gygés roi de Lydie, fit à une courtiſane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler*, *en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, ſur la côte ſeptentrionale ; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arſinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*, quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Théſée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cypranor*, en étoit le roi, lorſque Solon y arriva. Ce ſage philoſophe, la voyant ſi mal ſituée, conſeilla au roi de tranſporter ſa cour en une fort belle plaine qui étoit au-deſſous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la ſtructure de plus de juſteſſe & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude ; & dès qu'on fut en état d'en jetter les fondemens, après avoir fait les préparatifs néceſſaires, il ſe chargea du ſoin de la peupler. Sa préſence y attira beaucoup de monde ; de ſorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit preſque remplie d'habitans. Philocyprus de ſon côté ne manqua pas de reconnoiſſance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Solos*, pour conſerver dans ſon pays la mémoire de ce grand homme & de ſes bienfaits. Ce prince laiſſa un fils, appellé *Ariſtocyprus*, qui lui ſuccéda à la couronne, bien qu'il ne vécût pas long-tems après lui ; car il fut tué dans un combat contre les Perſes, du tems du roi Darius.

La ville de *Soli* fut auſſi aſſiégée par les Perſes, trois cens ſix ans avant la naiſſance du Sauveur du monde, & tint plus long-tems qu'aucune ville de Cypre : mais elle fut enfin priſe au cinquieme mois, après qu'on en eût ſappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Iſis, & une riviere nommée apparemment *Clarius* ; Minerve y étoit auſſi adorée, & ſes prêtres ſe nommoient *hypeccauſtrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunoſtus, que Solon célebra plus qu'aucun autre dans ſes vers.

Cette ville n'eſt à préſent qu'un village appellé *Soléa*, ſitué au côté ſeptentrional de l'île, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à ſept lieues de Baffo. Strabon place au-deſſus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au-deſſous le cap de Crommyon, ou de Cormachiti. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *l. XXVII. c. x.* C'eſt, ſelon Herold, *Solmi* ; ſelon Lazius, *Bretten* ; & ſelon Cluvier, *Sultz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à pluſieurs perſonnes ; l'obligation eſt *ſolidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en eſt de même d'un cautionnement *ſolidaire*, c'eſt-à-dire, lorſque l'on a ſtipulé que chacune des cautions ſera tenue pour le tout. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie le droit que l'on a de contraindre chacun de pluſieurs co-obligés à acquitter ſeul pour le tout une dette commune, ſauf ſon recours contre ſes co-obligés pour leur part & portion. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt la qualité d'une obligation où pluſieurs débiteurs s'engagent à payer une ſomme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent ; en ſorte que la dette totale ſoit exigible contre chacun d'eux, ſans que celui au profit duquel l'obligation eſt faite, ſoit obligé de diſcuter les autres, & l'un plutôt que l'autre. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SOLIDE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt une portion d'étendue qui a les trois dimenſions, c'eſt-à-dire, longueur,

gueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainſi, comme tous les corps ont les trois dimenſions, *ſolide* & *corps* ſont ſouvent employés comme ſynonymes. *Voyez* CORPS.

Un *ſolide* eſt terminé ou compris par un ou pluſieurs plans ou ſurfaces, comme une ſurface eſt terminée par une ou pluſieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *ſolides* réguliers ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces régulieres & égales.

Sous cette claſſe ſont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icoſahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, *&c.*

Les *ſolides* irréguliers ſont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *ſolides* réguliers. Tels ſont le cylindre, le cône, le priſme, la pyramide, le paralélépipede, *&c. Voyez* CYLINDRE, CÔNE, *&c.*

La cubature d'un *ſolide* eſt la meſure de l'eſpace qui eſt renfermé par ce *ſolide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *ſolide* eſt compoſé de trois angles plans, ou davantage, qui ſe rencontrent en un point. *Voyez* ANGLE; ou autrement, un angle *ſolide* comme *B*, (*Planche géom. fig. 30.*) eſt l'inclinaiſon de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui ſe rencontrent au même point *B*, & qui ſont dans des plans différens.

Ainſi les angles *ſolides*, pour être égaux, doivent être contenus ſous un nombre égal de plans égaux, de plans diſpoſés de la même maniere.

La ſomme de tous les angles plans qui compoſent un angle *ſolide*, eſt toujours moindre que 360°. autrement ils conſtitueroient le plan d'un cercle, & non pas un *ſolide*. *Voyez* ANGLE.

Figures ſolides ſemblables, *voyez* SEMBLABLE.

Baſtion ſolide, *voyez* BASTION.

Lieu ſolide, *voyez* LIEU.

Les nombres *ſolides*, ſont ceux qui naiſſent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainſi 18 eſt un nombre *ſolide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers.* (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, eſt un *ſolide* formé par la révolution de l'arc *AM*, *fig. 20. ſect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de ſon aſymptote. Par cette révolution, il ſe forme une eſpece de fuſeau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il eſt égal à un *ſolide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problème *ſolide* eſt un problème où l'équation monte au troiſieme degré; on l'appelle *problème ſolide*, parce que l'inconnue y eſt élevée à la troiſieme puiſſance, laquelle repréſente un produit de trois dimenſions. *Voyez* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Phyſique* ſe dit d'un corps dont les petites parties ſont unies enſemble, de ſorte qu'une force d'un certain degré ne les diviſe & ne les ſépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *ſolides*, par oppoſition à fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, *&c.*

Cependant on peut dire dans un autre ſens, que tous les corps ſont *ſolides*, en entendant la ſolidité de l'impénétrabilité. Les corps *ſolides* ou impénétrables qui ſont l'objet de la Phyſique, ſont diſtingués par là des corps ſimplement étendus, ou conſidérés avec leurs dimenſions, & qui ſont l'objet de la Géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, ſignifie les parties du corps continues & contenantes, ainſi appellées par oppoſition aux fluides & aux parties contenues du corps. *Voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *ſolides* ſont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les muſcles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaiſſeaux lymphatiques, les veines lactées, *&c. Voyez* OS, CARTILAGE, *&c.*

Nonobſtant le grand nombre & l'apparence des parties *ſolides* du corps; nous trouvons par le ſecours du microſcope, des injections, des veſicatoires, des atrophies, *&c.* que les parties *ſolides* ſont exceſſivement petites & peu conſidérables, en comparaiſon des fluides. Au contraire, on peut preſque démontrer par la conſidération du progrès & de la génération des vaiſſeaux, & par la réſolution des plus grands vaiſſeaux dans les plus petits qui les conſtituent, que toute la maſſe des *ſolides* dans le corps, eſt compoſée des fibres, d'un tiſſu cellulaire & d'une ſubſtance gélatineuſe qui en ſont les élémens communs. *Voyez* FIBRES, TISSU CELLULAIRE & GÉLATINEUX.

En effet, toute la maſſe des *ſolides* auſſi-bien que des fluides, ſi on en excepte ſeulement un petit germe ou animalcule, procede d'un fluide bien ſubtile, qui ne differe point du ſuc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans ſon traité de *ovo incubato*. *Voyez* ŒUF.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, juſqu'à ce que l'incubation ait détruit ſon épaiſſeur naturelle, & qu'il ait paſſé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir aſſez ſubtil pour entrer dans les petites véſicules du germe. Les *ſolides* d'abord mous & plus tendres, procedent de cette humeur ſubtile & paſſent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande ſolidité. *Voyez* GÉNÉRATION.

Par conſéquent tous les *ſolides* dans nos corps (à moins qu'on ne ſoit aſſez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohéſion & leur figure; & une particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *ſolide*, ſi-tôt qu'il y aura une force ſuffiſante pour opérer ſon union avec les autres parties *ſolides*. *Voyez* NUTRITION & ACCROISSEMENT.

SOLIDE, ſ. m. (*Architect.*) nom commun & à la conſiſtance d'un terrein ſur lequel on fonde, & au maſſif de maçonnerie de groſſe épaiſſeur, ſans vuide au-dedans.

On nomme encore *ſolide*, toute colonne ou obéliſque fait d'une ſeule pierre. Et on appelle *angle ſolide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIDITÉ, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la quantité d'eſpace contenue ſous un corps ſolide. *Voyez* CUBATURE.

On a la *ſolidité* d'un cube, d'un priſme, d'un cilyndre ou d'un paralélépipède, en multipliant la baſe par la hauteur. *Voyez* CUBE, PRISME, CYLINDRE, *&c.*

La *ſolidité* d'une pyramide ou d'un cône, ſe détermine en multipliant ou la baſe entiere par la troiſieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troiſieme partie de la baſe. *Voyez* PYRAMIDE & CÔNE.

Trouver la *ſolidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vaſe paaallélépipède, & verſez-y de l'eau ou du ſable juſqu'en *B*, *Pl. Géom. fig. 32.* alors ôtez-en le corps, & obſervez à quelle hauteur l'eau ou le ſable eſt placé, quand le corps eſt ôté, comme *AC*. Otez *AC* de *AB*, le reſte ſera *BC*; ainſi le corps irrégulier eſt réduit à un paralélépipède, dont la baſe eſt *FCGE* & la hauteur *BC* pour trouver la *ſolidité* de ce paralélépipède. *Voyez* PARALLÉLÉPIPÈDE.

Suppoſez, par exemple, *AB*=8 & *AC*=5: alors *BC* ſera=3: de plus, ſuppoſez *DB*=12, *BE*=4,

alors la *ſolidité* du corps irrégulier ſera 144. (*E*)

SOLIDITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) idée qui nous vient par l'attouchement, & qui eſt cauſée par la réſiſtance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps juſqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorſqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formy a bien voulu nous communiquer ſur ce ſujet.

De toutes les idées que nous recevons par ſenſation, il n'y en a point que nous recevions plus conſtament que celle de la *ſolidité*. Soit que nous ſoyons en mouvement ou en repos, dans quelque ſituation que nous nous mettions, nous ſentons toujours quelque choſe qui nous ſoutient, & qui nous empêche d'aller plus bas ; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils ſont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les preſſent. Or, ce qui empêche ainſi l'approche de deux corps, lorſqu'ils ſe meuvent l'un vers l'autre, c'eſt ce que l'on appelle *ſolidité*, & que l'on peut nommer auſſi *impénétrabilité*. C'eſt de toutes les idées celle qui paroît la plus eſſentiellement & la plus étroitement unie au corps, en ſorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par-tout où nous imaginons quelque eſpace occupé par une ſubſtance ſolide, nous concevons que cette ſubſtance occupe de telle ſorte cet eſpace, qu'elle en exclut toute autre ſubſtance ſolide, & qu'elle empêchera à-jamais deux autres corps qui ſe meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à ſe toucher, ſi elle ne s'éloigne d'entr'eux par une ligne qui ne ſoit point parallele à celle ſur laquelle ils ſe meuvent actuellement.

Cette réſiſtance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'eſpace dont un corps eſt actuellement en poſſeſſion, eſt ſi grande, qu'il n'y a point de force, quelque puiſſante qu'elle ſoit, qui la ſurmonte. Que tous les corps du monde preſſent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la réſiſtance qu'elle fera, quelque molle qu'elle ſoit, juſqu'à s'approcher l'un de l'autre, ſi auparavant ce petit corps n'eſt ôté de leur chemin. Les partiſans de l'eſpace pur en concluent que la *ſolidité* differe de cet eſpace qui n'a ni réſiſtance ni mouvement. Sans contredit, la *ſolidité* n'eſt pas un attribut de l'eſpace pur, puiſque celui-ci n'eſt qu'une ſimple abſtraction, priſe de la conſidération de l'eſpace réel, qui n'eſt lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'eſt aux corps que convient l'impénétrabilité, la *ſolidité*, & diverſes autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reſte abſolument rien, que la poſſibilité d'en produire d'autres dont l'exiſtance renouvelleroit l'eſpace détruit avec les précédens. C'eſt donc une diſtinction chimérique, ſelon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'eſpace, en diſant que la premiere eſt une union, ou continuité de parties ſolides diviſibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non ſolides, indiviſibles, & immobiles.

La *ſolidité* d'un corps n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt que ce corps remplit l'eſpace qu'il occupe, de telle ſorte qu'il exclut abſolument tout autre corps, au lieu que la dureté conſiſte dans une forte union de certaines parties de matiere qui compoſent des maſſes d'une groſſeur ſenſible, de ſorte que toute la maſſe ne change pas aiſément de figure. En effet le *dur* & le *mou* ſont des noms que nous devons aux choſes ſeulement par rapport à la conſtitution particuliere de notre corps. Ainſi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons ſans peine changer de figure en le preſſant avec quelque partie de notre corps ; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la ſituation de ces parties, lorſque nous venons à le toucher, ſans faire aucun effort conſidérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de ſituation aux différentes parties ſenſibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *ſolidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles ; & un diamant n'eſt pas plus ſolide que l'eau : car quoique deux plaques de marbre ſoient plus aiſément jointes l'une à l'autre, lorſqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'eſt pas à cauſe que les parties du diamant ſont plus ſolides que celles de l'eau ou qu'elles réſiſtent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aiſément ſéparées les unes des autres, elles ſont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laiſſent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais ſi les parties de l'eau pouvoient n'être point chaſſées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout-auſſi-bien que le diamant; & il ſeroit auſſi impoſſible de ſurmonter leur réſiſtance par quelque force que ce fût, que de vaincre la réſiſtance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, ſoient entre deux corps quels qu'ils ſoient, ſi on ne les chaſſe point de-là, & qu'elles reſtent toujours entre deux, elles réſiſteront auſſi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur que l'on puiſſe trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps ſouple & mou, pour ſentir bientôt de la réſiſtance en le preſſant: & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puiſſent l'empêcher d'approcher ſes mains l'une de l'autre, peut ſe convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *ſolidité* de l'eau, toute liquide qu'elle ſoit. Car ce globe ainſi rempli, étant mis ſous une preſſe qu'on ſerra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau ſe fit chemin à elle-même à-travers les pores de ce métal ſi compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour ſe reſſerrer davantage, elles s'échapperent au-dehors où elles s'exhalerent en forme de roſée, & tomberent ainſi goutte à goutte avant qu'on pût faire ceder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les preſſoit avec tant de violence.

La *ſolidité* eſt une propriété non-ſeulement commune, mais même eſſentielle à tous les corps. Cela eſt vrai, ſoit qu'on conſidere les corps dans leur tout, ſoit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus ſimples. C'eſt auſſi le ſigne le moins équivoque de leur exiſtance. Des illuſions d'optique en impoſent quelquefois à nos yeux ; nous ſommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités ; mais en touchant, nous nous aſſurons du vrai par la perſuaſion intime où nous ſommes que tout ce qui eſt corps eſt ſolide, capable par conſéquent de réſiſtance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre choſe dans un lieu qui eſt occupé par une matiere quelconque, ſans employer une force capable de la pouſſer ailleurs. Toute réſiſtance annonce donc une *ſolidité* réelle plus ou moins grande. C'eſt une vérité tellement avouée, qu'elle n'a beſoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on eſt de confondre les deux idées; quoiqu'à parler exactement, l'une repréſente la cauſe & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *ſolidité* & la réſiſtancce) échappent à nos ſens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent ſans ceſſe, nous touchent partout également; l'habitude nous a rendu leur contact ſi familier, que nous avons beſoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impreſſion qu'ils font ſur nous. Quand on agit dans un air calme, il eſt peu de perſonnes qui penſent qu'elles ont continuellement à vaincre la réſiſtance d'un corps dont la *ſolidité* s'oppoſe à leurs mouvemens. Si l'on ſortoit de l'atmoſphere pour y rentrer, on ſentiroit ſans réflexion l'attouchement de l'air, comme on ſent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *ſolidité* des fluides échappe à notre attention, c'eſt que leur partie indépendante des unes & des autres & d'une petiteſſe qui ſurpaſſe beaucoup la délicateſſe de nos ſens, cedent aux moindres de nos efforts, ſurtout quand elles ſont en petite quantité; & nous ne penſons pas que nous agiſſons quand nous agiſſons très-peu. C'eſt en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'eſt plein que d'air; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à ſe préſenter de quelque façon que ce ſoit à l'ouverture d'un vaſe pour y trouver accès; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités ſont naturellement remplies d'air, comme elles ſeroient pleines d'eau, ſi elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fuſſent jamais ſorties. Nous devrions penſer de plus que l'air ayant de la *ſolidité* dans ſes parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainſi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puiſſe paſſer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur; mais quand ce col eſt tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même tems un paſſage libre à deux matieres qui coulent en ſens contraire, c'eſt-à-dire à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit ſortir, il faut que cela ſe faſſe ſucceſſivement. C'eſt pourquoi, quand on veut introduire de l'eſprit de lavande dans une caſſolette, dont le canal eſt fort étroit, on commence par la chauffer; & quand l'action du feu a fait ſortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre ſa place.

Nous avons dit que la *ſolidité* ſe confond avec l'impénétrabilité; ce terme a beſoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par leſquelles il paroît que pluſieurs matieres mêlées enſemble confondent leurs grandeurs, & ſe pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui ſemble perdre ſon propre volume, puiſque celui ſous lequel elle ſe trouve renfermée après cette eſpece de pénétration, n'en eſt point ſenſiblement augmenté. Un vaiſſeau plein de cendre ou de ſable, admet encore une grande quantité de liqueur; & parties égales d'eſprit-de-vin & d'eau mêlées dans le même vaſe, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mélange: la matiere eſt-elle donc pénétrable? ou ſi elle ne l'eſt pas, dans quel ſens faut-il entendre ſon impénétrabilité? C'eſt qu'il faut ſoigneuſement diſtinguer la grandeur apparente des corps de leur *ſolidité* réelle. Les parties ſimples ou premiers élémens, s'il y en a, ſont abſolument impénétrables: celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être compoſées, ne ſont encore vraiſſemblablement jamais pénétrées par aucune matiere; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puiſſent être, une certaine quantité de parties qui occupent ſeules les places qu'elles ont, & qui en excluent néceſſairement tout autre corps. Mais ces parties ſolides & impénétrables, qui ſont proprement la vraie matiere de ces corps, ne ſont pas tellement jointes enſemble, qu'elles ne laiſſent entr'elles des eſpaces qui ſont vuides, ou qui ſont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaiſon avec le reſte, & qui cede ſa place à tout ce qui ſe préſente pour l'en exclure; en admettant ces petits interſtices, dont l'exiſtence eſt facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre ſeulement des parties ſolides qui ſe trouvent liées enſemble dans le même tout, & non pas du compoſé qui en réſulte. *Voyez* les *leçons de Phyſique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I. pag. 63 & ſuiv. Cet article eſt de M.* FORMEY.

SOLIDITÉ, (*Juriſprudence.*) eſt l'obligation dans laquelle eſt chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *ſolidarité*, expreſſion qui paroît plus juſte & moins équivoque que le terme de *ſolidité*.

Ce n'eſt pas que le payement puiſſe être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés ſolidairement; l'effet de la *ſolidité* eſt ſeulement que l'on peut s'adreſſer à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le payement de la dette en entier, ſans qu'il puiſſe en être quitte en payant ſa part perſonnelle, ſauf ſon recours contre ſes co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *ſolidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans leſquels la loi veut que tous les obligés puiſſent être contraints ſolidairement comme en matiere civile, lorſqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accuſés.

Les conventions ne produiſent point de *ſolidité*, à moins qu'elle n'y ſoit exprimée ſuivant la novelle 99 de Juſtinien. *Voyez* le titre *de duobus reis ſtipulandi & promittendi*; au digeſte, au code & aux inſtitutes, & la novelle 99; le *traité de la ſubrogat.* de Renuſſon; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDEIJUSSION, OBLIGATION, PAYEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, eſt un terme qui s'applique à la conſiſtance du terrein ſur lequel la fondation d'un bâtiment eſt poſée, & à un maſſif de maçonnerie d'une épaiſſeur conſidérable, ſans aucune cavité dedans. La *ſolidité* des pyramides d'Egypte eſt inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE & CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonym.*) Le mot de *ſolidité* a plus de rapport à la durée: celui de *ſolide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *ſolidité* à ſes ouvrages, & l'on cherche le *ſolide* dans ſes deſſeins.

Il y a dans quelques auteurs & dans quelques bâtimens plus de grace que de *ſolidité*. Les biens & la ſanté joints à l'art d'en jouir, ſont le *ſolide* de la vie: les honneurs n'en ſont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plûtôt bourg de France dans le Velay, ſur la gauche de la Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long.* 21. 23. *latit.* 45. 26. (*D. J.*)

SOLILOQUE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt un raiſonnement & un diſcours que quelqu'un ſe fait à lui-même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *ſoliloque* eſt proprement un diſcours en forme de réponſe à une queſtion qu'un homme s'eſt faite à lui-même.

Les *ſoliloques* ſont devenus bien communs ſur le théâtre moderne: il n'y a rien cependant de ſi contraire à l'art & à la nature, que d'introduire ſur la ſcene un acteur qui ſe fait de longs diſcours pour

communiquer ſes penſées, &c. . . à ceux qui l'entendent.

Lorſque ces ſortes de découvertes ſont néceſſaires, le poëte devroit avoir ſoin de donner à ſes acteurs des confidens à qui ils puſſent, quand il le faut, découvrir leurs penſées les plus ſecrettes : par ce moyen les ſpectateurs en ſeroient inſtruits d'une maniere bien plus naturelle : encore eſt-ce une reſſource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir beſoin.

L'uſage & l'abus des *ſoliloques* eſt bien détaillé par le duc de Buckingham dans le paſſage ſuivant : « Les » *ſoliloques* doivent être rares, extrêmement courts, » & même ne doivent être employés que dans la paſ» ſion. Nos amans parlant à eux-mêmes, faute d'au» tres, prennent les murailles pour confidens. Cette » faute ne ſeroit pas encore réparée, quand même » ils ſe confieroient à leurs amis pour nous le dire ».

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les diſcours ou les ſcenes dans leſquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *ſoliloque* étant particulierement conſacré à la théologie myſtique & affective. Ainſi nous diſons les *ſoliloques* de ſaint Auguſtin, ce ſont des méditations pieuſes.

SOLINS, ſ. m. pl. (*Architect.*) ce ſont les bouts des entrevoux des ſolives ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſablieres ou murs. Ce ſont auſſi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Morale.*) celui qui vit ſeul, ſéparé du commerce & de la ſociété des autres hommes, qu'il croit dangereuſe.

Je ſuis bien éloigné de vouloir jetter le moindre ridicule ſur les religieux, les *ſolitaires*, les chartreux ; je ſais trop que la vie retirée eſt plus innocente que celle du grand monde : mais outre que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe la perſécution faiſoit plus de fugitifs que de vrais *ſolitaires*, il me ſemble que dans nos ſiecles tranquilles une vertu vraiment robuſte eſt celle qui marche d'un pas ferme à-travers les obſtacles, & non pas celle qui ſe ſauve en fuyant. De quel mérite eſt cette ſageſſe d'une complexion foible qui ne peut ſoutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes ſans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une ſolitude oiſive pour échapper à la corruption ? L'honneur & la probité ſont-ils d'une étoffe ſi legere qu'on ne puiſſe y toucher ſans l'entamer ? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, ſans retrancher la plus grande partie de ſa groſſeur & de ſon prix ? il y laiſſeroit la tache. Ainſi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer ſa véritable grandeur, qui ſe montre dans les traverſes & l'agitation du commerce du monde. Un *ſolitaire* eſt à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé ; ſes prieres & ſa vie contemplative, que perſonne ne voit, ne ſont d'aucune influence pour la ſociété, qui a plus beſoin d'exemples de vertu ſous ſes yeux que dans les forêts. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Hiſt. monac.*) nom de religieuſe du monaſtere de Faiza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X. l'an 1676. Les religieuſes de ce couvent, s'adonnent entierement à la vie *ſolitaire ;* elles gardent un ſilence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nuds piés ſans ſandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une groſſe corde. Le cardinal Barberin inſtituteur de ce monaſtere, ne mena point une vie ſemblable à celle de ſes religieuſes ; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manege politique des intérêts de diverſes puiſſances. (*D. J.*)

SOLITAIRE *ver*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il eſt vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques phyſiciens prétendent qu'il ſe forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne ſe trouve jamais que ſeul dans les corps où il habite. Que penſer de ce ſyſtème ſi ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ſes ſectateurs le ſoutiennent ? que croire de l'origine de pareils animaux ?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de ſemblables, auxquelles on puiſſe préſumer que ceux-ci devroient leur naiſſance ; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce ſemble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne ſont produits que par ceux qui ſe trouvent dans nos corps ; & ſi cela eſt, comment peuvent-ils en être produits, à-moins qu'on ne ſuppoſe que chacun de ces vers ne ſe ſuffiſe à lui-même pour produire ſon ſemblable, vû qu'il ſe trouve toujours ſeul ?

Mais cette ſuppoſition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire ſur l'origine de ce ver ſingulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne ſe trouve jamais que ſeul, & quel chemin prennent ſes œufs ou ſes petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles ſuppoſitions, il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté diſparoîtroit en ſuppoſant que ce ver eſt du nombre de ceux qui ſe mangent les uns les autres ; le plus fort ayant dévoré ceux qui ſont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin reſter tout ſeul. Pour ce qui eſt de l'autre difficulté, on n'a qu'à ſuppoſer que l'œuf ou le fœtus de ce ver eſt extrêmement petit ; que l'animal le dépoſe dans notre chyle ; ce qu'il peut faire aiſément ſi l'iſſue de ſon ovaire eſt près de ſa tête, comme l'eſt celle des limaces. Du chyle il entrera dans la maſſe du ſang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'eſt dans une femme, la communication que ſon ſang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par ſa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra auſſi-tôt qu'il ſe ſera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que ſi l'œuf ou le fœtus du ver ſe trouve dans la maſſe du ſang d'un homme, la circulation de ce ſang fera paſſer cet œuf ou ce fœtus dans les vaiſſeaux où ce ſang ſe filtre, afin d'être préparé à un uſage néceſſaire pour la conſervation de notre eſpece. Et de-là on conçoit aiſément comment il peut ſe trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la compoſition du fœtus humain.

C'eſt ainſi qu'avec des ſuppoſitions on peut rendre raiſon de tout, même de l'exiſtence des choſes qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les phyſiciens des derniers ſiecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des inſectes. C'eſt les imiter que de bâtir par rapport au *ver ſolitaire* ſur des faits, qui pour avoir été aſſez généralement reçus, n'en ſont pas pour cela plus véritables. M. Valiſnieri a renverſé d'un ſeul coup ce ſyſtème ridicule, en établiſſant par ſes obſervations & ſes recherches, que le *ſolitaire* n'eſt qu'une chaîne de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui ſe tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainſi tous enſemble la figure d'un ſeul animal. Les raiſons qu'il en allegue ſont ſi vraiſſemblables, & ont paru ſi fortes aux phyſiciens éclairés, qu'il eſt aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis une cinquantaine d'années, auquel un homme peut jouer ſeul. C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous

ont chacun une cheville, à la reſerve d'un qui reſte vuide. Ce jeu conſiſte à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en ſorte qu'il n'en reſte plus aucune. Elles ſe prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en ſautant par deſſus, & ſe mettant à la place vuide qui eſt de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la ſait. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'eſt une eſpece de quadrille, ainſi appellé parce que l'on eſt obligé de jouer ſeul ſans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'ayent pas aſſez beau jeu pour jouer ſans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on eſt obligé de paſſer, ne pouvant contraindre ſpadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laiſſe alors les deux fiches du poulan ſur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle juſqu'à ce que l'un des quatre joueurs puiſſe faire jouer ſans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jettons de plus que tout ce qui ſe trouve ſur le jeu; & ſur les poulans doubles de cinquante-ſix jettons.

SOLITAIRE, *le médiateur ſolitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne ſe joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en eſt pas moins amuſant. On l'appelle *ſolitaire* parce qu'on joue toujours ſeul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'eſt-à-dire neuf carreaux & le ſix de cœur, & laiſſer le roi de carreau; par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une preſque ſupprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conſéquent tous les matadors qui lui ſeront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur, peut demander le roi de carreau, puiſque l'on le laiſſe dans le jeu, ce qui le rend auſſi divertiſſant qu'à quatre. Ce jeu ſe marque comme au mediateur, c'eſt-à-dire que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point auſſi à ſpadille. Si l'on n'a pas dans ſon jeu de quoi jouer un médiateur, ou ſans prendre, il faut paſſer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui ſe continue juſqu'à ce qu'un des joueurs faſſe jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes ſur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La ſeule différence qu'il y ait c'eſt que la bête faite par remiſe doit augmenter d'autant de jetons qu'il ſe trouvera de paſſe ſur le jeu; au-lieu que celle qui eſt faite par codille ne ſera pas de plus de jettons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour il eſt convenable de jouer douze tours au-lieu de dix, pour que la repriſe ſoit finie; pour ce qui regarde le reſte, on ſuit à ce jeu les lois du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur ſolitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y ſont pas d'un grand uſage, ce qui le réduit au nombre de trente-ſix cartes au-lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-ſix cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce ſoit eſt obligé de faire ſept levées pour gagner. L'on peut auſſi demander un médiateur lorſqu'on n'a que de quoi faire ſix levées dans ſon jeu, ſinon il faut paſſer, en ſuivant pour le reſte les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Antiq. rom.*) nom d'un ſacrifice ſolemnel qu'on faiſoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. (*D. J.*)

SOLITUDE, ſ. f. (*Religion.*) lieu deſert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de ſe retirer abſolument de la ſociété pour ſervir Dieu dans l'horreur d'une *ſolitude*, parce que le chrétien peut ſe faire une *ſolitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jeſus-Chriſt a dit: que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui eſt aux cieux. L'âpreté des regles s'applanit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y ſoumettre, eſt plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'eſt raiſonnable & éclairée. C'eſt une folie de vouloir tirer gloire de ſa cachette. Mais il eſt à propos de ſe livrer quelquefois à la *ſolitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'eſprit, elle aſſure l'innocence, elle appaiſe les paſſions tumultueuſes que le déſordre du monde a fait naître: c'eſt l'infirmerie des ames, diſoit un homme d'eſprit. (*D. J.*)

SOLITUDE, *état de*, (*Droit naturel.*) état oppoſé à celui de la ſociété. Cet état eſt celui où l'on conçoit que ſe trouveroit l'homme s'il vivoit abſolument ſeul abandonné à lui-même, & deſtitué de tout commerce avec ſes ſemblables. Un tel homme ſeroit ſans doute bien miſérable, & ſe trouveroit ſans ceſſe expoſé par ſa foibleſſe & ſon ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de ſociété pourvoit à ſes beſoins, & lui procure la ſûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il eſt vrai que je ſuppoſe l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui eſt un état deſtructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la ſociété. (*D. J.*)

SOLIVE, ſ. f. (*Charpent.*) piece de bois, de brin ou de ſciage, qui ſert à former les planchers; il y en a de pluſieurs groſſeurs, ſelon la longueur de leur portée. Les moindres *ſolives* ſont de 5 à 7 pouces de gros; pour les travées, depuis 9 juſqu'à 15 piés. Les *ſolives* de 15 piés ont 6 pouces ſur 8; celles de 21 piés ont 8 pouces ſur 10; celles de 24 piés 9 pouces ſur 11; & celles de 27 piés 10 pouces ſur 12: ces proportions ſont générales dans toutes les *ſolives*. Dans les *ſolives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne ſont pas tout-à-fait les mêmes, comme on le verra dans la table ſuivante.

Table des dimenſions des ſolives, *eu égard à leur longueur.*

	Solives d'enchevêtures.		*Solives* ordinaires.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouces.	7 pouces.	4 pouces	5 pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *ſolives* d'une grande portée doivent être liées enſemble avec des liernes entaillées, & poſées en travers par-deſſus, ou avec des étréſillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article 206*, il n'y a que les *ſolives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen; mais elles doivent porter ſur des ſablieres. On les poſe de champ, & à diſtances égales à leur hauteur: ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *ſolive* vient du mot *ſolum*, plancher.

Solive de brin, *ſolive* qui eſt de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de ſciage, *ſolive* qui eſt débitée dans un gros arbre, ſuivant ſa longueur.

Solive paſſante, *ſolive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher ſous poutre. Cette *ſolive* ſe poſe ſur les murs de refend, plutôt que ſur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la ſolidité, & qu'elle s'y pourrit; & lorſqu'on eſt obligé d'y poſer des *ſolives* de cette eſpece, on la fait porter ſur une fabliere ſoutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêtrure, ce ſont les deux plus fortes *ſolives* d'un plancher, qui ſervent à porter le chevêtre, & qui ſont ordinairement de brin On donne auſſi ce nom aux plus courtes *ſolives* qui ſont aſſemblées dans le chevêtre. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIVEAU, ſ. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *ſolive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans la province de Perucie, ſur la riviere d'Uſolska, qui un peu au-deſſous ſe joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, ſ. f. pl. (*Hydraul.*) ſont des pieces de bois un peu épaiſſes, poſées de plat, qui ſervent aux empattemens des machines; on les nomme *racineaux* quand elles ſont preſque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, ſ. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refuſer.

Les *ſollicitations* dans une affaire injuſte, ſont une injure à celui à qui elles ſont adreſſées; on le prend ou pour un ſot, ou pour un fripon.

SOLLICITER, v. act. & n. (*Gram.*) c'eſt prendre toutes les voies néceſſaires pour réuſſir dans une affaire, dont le ſuccès nous importe. On *ſollicite* ſans pudeur; on *ſollicite* également une choſe juſte ou injuſte; on *ſollicite* par ſoi-même & par les autres: on ne rougit d'aucune ſorte de ſéduction; on *ſollicite* à commettre une mauvaiſe action; on *ſollicite* au plaiſir; on *ſollicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) *de procès*, ou *ſolliciteur* ſimplement, eſt celui qui donne ſes ſoins à la pourſuite d'une cauſe, inſtance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *ſollicitation*, les inſtances qui ſont faites auprès des juges en leurs maiſons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces ſortes de démarches & d'importunités ſont défendues avec raiſon par les ordonnances, ſurtout lorſque l'on emploie de mauvaiſes voies pour capter les ſuffrages des juges.

Il n'eſt pas cependant défendu de rendre à ſes juges l'honneur qui leur eſt dû, de les aller ſaluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport; de leur donner les inſtructions & éclairciſſemens dont ils peuvent avoir beſoin.

Les *ſolliciteurs* de procès, c'eſt-à-dire ceux qui font profeſſion de ſuivre des procès pour autrui, ſont regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geſtion, mais parce que ſouvent ils abuſent de leurs connoiſſances & de leurs talens pour vexer les parties; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voyez* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEUR DES RESTES, on nommoit autrefois ainſi celui qui étoit chargé de pourſuivre les comptables pour les debets de leurs comptes: on l'appelle préſentement *contrôleur des reſtes*. *Voyez* CHAMBRE DES COMPTES, & *le mot* CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES RESTES. (*A*)

SOLLICITUDE, ſ. f. (*Gramm.*) ſoin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *ſollicitude* continuelle; il y a des états pleins de *ſollicitudes*; on dit ſur-tout la *ſollicitude* paſtorale.

SOLLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Berg, ſur la riviere de Wiper. *Long.* 24. 19. *latitude* 51. 9.

Claudeberge, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amſterdam en 1691, en deux volumes *in-4°*. On en faiſoit un grand cas avant qu'une meilleure philoſophie eût été connue. (*D. J.*)

SOLMISSUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV. pag.* 639. la place au voiſinage de la ville d'Edeſſe, au-deſſus du bois ſacré nommé *Ortygia*. Il ajoute que pendant les couches de Latone, les Curetes ſe tinrent ſur cette montagne, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui par jalouſie cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Heſſe, la principauté de Dillenbourg, & la ſeigneurie de Beilſtein. La maiſon de *Solms*, qui poſſede ce comté & pluſieurs autres ſeigneuries, eſt une branche de la maiſon de Naſſau. (*D. J.*)

SOLO, ſ. m. (*Muſique.*) ce mot italien s'eſt francifé dans la Muſique, & s'applique à une piece ou à un morceau de Muſique qui ſe chante à voix ſeule, ou qui ſe joue ſur un ſeul inſtrument, avec un ſeul accompagnement de baſſe ou de clavecin. Rien n'eſt ſi beau qu'un *ſolo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, ILES LES, (*Géog. mod.*) îles ſur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gœa*, *Pontia* & *Myſinos*. Elles ſont dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui eſt au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, ſur 12 de largeur. La *Sologne* eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres, du Loiret, du Couſſon, du Beuvron & de la Sauldre. C'eſt un pays diverſifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produiſent de fort bon ſeigle; il s'y trouve auſſi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y reſpire n'eſt pas trop ſain, & les eaux qu'on y boit ſont peſantes; en échange les laines de ce pays ſont eſtimées, & ſe manufacturent en draps & en ſerges. Romorentin eſt la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, ſur la riviere d'Uſolsko. Elle a été bâtie par les Ruſſes, & elle eſt renommée par ſes chevaux & par ſes ſalines. Ses habitans ſont en partie ruſſes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle eſt nommée *Solonium* par Dion Caſſius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *l. III. ch. xv.* les met dans la huitieme région, & le p. Hardouin croit que leur ville eſt aujourd'hui *Citta del Sole*. On trouve dans Gruter une inſcription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium*. (*D. J.*)

SOLONIUS AGER, (*Géog. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* dit que les Antiates y avoient fait des incurſions; ce qui donna occaſion aux Romains de prendre les armes contr'eux. Il eſt auſſi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I.* & *II.* & *ad Attit. l. II. épit. iij.* & dans Plutarque, *in Mario*.

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les ſources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où ſont aujourd'hui les lieux

S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'eſt un dérivé, puiſque la maiſon de campage de C. Marius, & celle de Cicéron, ſont auſſi appellées *Villa Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Théſée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une hiſtoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Théſée emmenant avec lui Antiope, ſéjourna quelque-tems dans ce lieu-là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit ſon ſecret à un de ſes freres, qui alla ſans différer parler de ſa paſſion à cette reine; elle rejetta fort loin ſes propoſitions, & du reſte, elle prit la choſe avec beaucoup de douceur & de ſageſſe, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Théſée; *Soloon* au deſeſpoir ſe jetta dans un fleuve où il ſe noya; Théſée averti de cette avanture, en fut très-faché; & la douleur qu'il en eut, le fit reſſouvenir d'un oracle que la prêtreſſe d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il ſe trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il ſeroit le plus triſte, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à ſa ſuite; Théſée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laiſſa dans la place ſes deux freres pour gouverneurs. (*D. J.*)

SOLOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette île a un roi particulier. Elle eſt ſituée à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140. *latit. méridionale* 8.

SOLORIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la compte au nombre de celles qui ſéparoient l'Eſpagne tarragonnoiſe de la Bétique, & de la Luſitanie. Iſidore, *liv. XIV. orig. c. viij.* qui en fait la plus haute montagne de l'Eſpagne, l'appelle *Solurius mons*. C'eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes*. (*D. J.*)

SOLOS, ſ. m. (*Gymnaſt.*) σόλος, eſpece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient; il ne différoit du diſque que par ſa figure ſphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 443.

SOLSONA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, ſur une hauteur. Elle a un évêché ſuffragant de Tarragone, fondé par Philippe II. avec 4900 ducats de revenus. Les uns veulent que cette ville ſoit l'ancienne Cereſſus, & d'autres l'ancienne Caléa. *Long.* 19. 14. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

SOLSTICE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le tems où le ſoleil eſt dans un des points ſolſtitiaux, c'eſt-à-dire, où il eſt à la plus grande diſtance de l'équateur, qui eſt d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$; on l'appelle ainſi *quaſi à ſole ſtante*, parce que le ſoleil quand il eſt proche du *ſolſtice*, paroît durant quelques jours avoir à-peu-près la même hauteur méridienne; & que les jours avant & après le *ſolſtice*, ſont ſenſiblement de la même grandeur, comme ſi le ſoleil reſtoit (*ſtaret*) dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le ſoleil décrit alors pendant quelques jours, eſt preſque parallele à l'équateur. C'eſt de quoi on ſe convaincra facilement en jettant les yeux ſur un globe.

Il y a deux *ſolſtices* chaque année, le *ſolſtice* d'été & le *ſolſtice* d'hiver.

Le *ſolſtice* d'été arrive quand le ſoleil eſt dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 Juin, auquel tems les jours ſont les plus longs de l'année.

Le *ſolſtice* d'hiver arrive quand le ſoleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de Décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours ſont les plus courts.

Ceci doit être entendu ſeulement pour notre hémiſphere ſeptentrional, car pour l'hémiſphere méridional, l'entrée du ſoleil dans le capricorne fait le *ſolſtice* d'été, & ſon entrée dans le cancer fait le *ſolſtice* d'hiver.

Les points des *ſolſtices* ſont les points de l'écliptique vers leſquels le ſoleil monte ou deſcend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà deſquels il ne va point. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Le premier point qui eſt dans le commencement du premier degré du cancer eſt appellé le *point d'été*, & l'autre qui eſt dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *ſolſtices* ſont diamétralement oppoſés l'un à l'autre.

Colure des *ſolſtices*, eſt celui qui paſſe par les points des *ſolſtices*. *Voyez* COLURE.

Les points des *ſolſtices* retrogradent ainſi que les point des équinoxes. Car les points des *ſolſtices* ſont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

SOLTA, (*Géogr. mod.*) île du golphe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Tran & l'île de Lézina, près de Spalatro. Cette île étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à préſent aux Vénitiens, & on lui donne trente milles de tour, mais elle eſt preſque deſerte à cauſe de ſa ſtérilité. (*D. J.*)

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hiſt. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les hiſtoriens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed, gouverneur du Ségiſtan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le ſubſtitua au titre d'*émir*, qui juſques-là avoit été conſtamment en uſage.

Le mot de *ſoltan* eſt commun à la langue chaldaïque, ſyriaque & arabe, & ſignifie *roi*, *prince*, *ſeigneur*, *empereur*. Les princes des Dynaſties, qui ont procédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir*; mais les Gaznevides, les Khowaraſmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui ſont venus depuis, ont généralement porté le titre de *ſoltan* ou *ſultan*. Aujourd'hui encore c'eſt celui que prennent pluſieurs princes mahométans d'Aſie & d'Afrique; auſſi bien que le grand-ſeigneur. *Voyez* SULTAN. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtir cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la ſtatue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29. 22. *latit.* 53. 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt la puiſſance où quelqu'un eſt de payer & acquitter ce qu'il doit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il a aſſez de biens pour le faire. *Voyez* SOLVABLE & INSOLVABILITÉ. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Juriſprud.*) à *ſolvendo*, eſt celui qui eſt en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *ſolvable* eſt celui qui a de quoi répondre des meubles laiſſés à ſa garde. Ce terme eſt oppoſé à celui d'*inſolvable*. *Voyez* SOLVABILITÉ. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe réſoudre,

La queſtion que vous me propoſez eſt difficile ; mais je la crois *ſoluble*.

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe diſſoudre. Cette ſubſtance eſt *ſoluble* dans l'eau ; cette autre ne l'eſt que dans l'eſprit-de-vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, Pline, *l. III. c. xxiv.* la ſurnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inſcription trouvée à Hermanſtad, & ſur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva.* On croit que c'eſt à préſent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius, *Theſ.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, ſituées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne ſpacieuſe, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solveldt*, comme qui diroit *le champ de ſol.* Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans ſon *voyage de Vienne*, *p. 174.* eſt de ce ſentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie ſous le nom de *colonia Solvenſis.* On croit que *Solvenſe-oppidum* eſt aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la baſſe Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Les habitans de ce lieu ſont appellés *Soluntini* par Ciceron, & la ville ſe nomme encore *Solunto* ou *Solanto.* Solus eſt encore le nom d'un promontoire de la Lybie, ſur la côte de la mer Atlantique, ſelon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au ſommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, ſ. f. *en Mathématique*, eſt la réponſe à une queſtion, ou la réſolution de quelque problème propoſé. *Voyez* RÉSOLUTION, PROBLÈME, *&c.*

SOLUTION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt la réduction d'un corps ſolide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menſtrue. *Voyez* MENSTRUE.

On confond quelquefois la *ſolution* avec ce que nous appellons autrement *diſſolution* ; cependant ce n'eſt pas la même choſe, du-moins à tous égards. *Voyez* DISSOLUTION.

Solution de continuité ſe dit de l'état d'un corps dont les parties ne ſont plus continues, & ſont ſéparées les unes des autres ; par exemple, ſi on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *ſolution* de continuité dans les parties de cette table. (*O*)

SOLUTION DE CONTINUITÉ eſt un terme dont ſe ſervent les Chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohéſion naturelle eſt détruite, comme par une bleſſure ou autre cauſe. *Voyez* CONTINUITÉ.

La *ſolution de continuité* eſt une diviſion, déſunion ou ſéparation des parties continues, c'eſt-à-dire des parties ſolides du corps. On lui donne un nom particulier, ſuivant la nature de la partie, la différence de la cauſe ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piquure, ouverture, contuſion, ulcere, corroſion, dilacération, exfoliation, carie, *&c. Voyez* BLESSURE, RUPTURE, FRACTURE, *&c.* (*Y*)

SOLUTION, (*Chimie.*) la *ſolution* des corps en général eſt ou radicale ou ſuperficielle. Nous diſons qu'elle eſt radicale lorſque la compoſition du corps diſſous eſt entierement détruite, & qu'il eſt par conſéquent décompoſé dans ſes élémens, & en parties totalement diſſimilaires. Nous diſons au contraire qu'elle eſt ſuperficielle, lorſque les molécules qui compoſent ce corps ſont ſimplement ſéparées, & que ce corps eſt conſéquemment diviſé en parties ſimilaires & très-fines.

Nous avons différentes obſervations à faire ſur la *ſolution*, les corps à diſſoudre, les menſtrues ou les diſſolvans, & les différens moyens dont on ſe ſert pour les diſſolutions ; tous les corps ſolides, les aggrégats, les mixtes, les compoſés & les décompoſés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* ſont des corps que l'on diſſout. On diviſe les menſtrues en général, en aqueux, ſalins acides, ſalins alkalis fixes & volatils, inflammables, ſpiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux-inflammables, acides-inflammables, ſalés-inflammables & ſalés-aqueux. Quelques-uns joignent à ces menſtrues généraux un menſtrue univerſel ; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les menſtrues aqueux, tels que ſont l'eau ſimple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la roſée, les eaux pures diſtillées, & différens phlegmes, diſſolvent les ſels ſur-tout, les mucilages, les gélées & les concrétions gommeuſes. Les menſtrues ſalins acides, par exemple, l'huile & l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſel, de nitre, de vinaigre, de ſucre, de miel, le vinaigre ſimple & diſtillé, *&c.* ſont propres à diſſoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques ; les ſalins alkalis au contraire, comme le ſel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkaheſt de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'eſprit aqueux de ſel ammoniac, *&c.* peuvent diſſoudre les corps ſulphureux, huileux, onctueux, gras, *&c.* & enfin les inflammables ſpiritueux, comme l'eſprit-de-vin le mieux rectifié, & les autres eſprits de cette nature briſent les ſoufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis ſalins, de même que les concrets bitumineux, camphrés & réſineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules diviſées de ces corps. Pour ce qui eſt des mixtes & des menſtrues compoſés, tels que le vin, l'eſprit-de-vin alkaliſé, la liqueur aqueuſe & vineuſe de la terre foliée de tartre, l'eſprit vineux de ſel ammoniac, *&c.* il eſt facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de diſſoudre par celle de leurs ſimples menſtrues, & par la raiſon ſinguliere de leur mixtion & de leur compoſition.

Les moyens dont on ſe ſert avant la diſſolution, ou pendant qu'elle ſe fait, ſe réduiſent à la trituration, à la commixtion, à la diſſection, à la fuſion, la digeſtion, la coction, la diſtillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *ſolution*, comme en étant une eſpece la plus uſitée. En effet on en fait uſage toutes les fois qu'il eſt queſtion de diſſoudre telle ou telle ſubſtance active dans les corps compoſés, & de la ſéparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *ſolution* & de l'extraction non-ſeulement différentes teintures, les eſſences, les élixirs, les baumes liquides, les infuſions, les extraits, les mucilages & les gelées ; mais fort ſouvent on fait paſſer ces corps par la diſſolution pour les faire enſuite paſſer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chimie.* (*D. J.*)

SOLUTION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *payement*, quelquefois il ſe prend pour *déciſion*, comme quand on dit la *ſolution* d'une queſtion ; quelquefois enfin il ſignifie *ceſſation* de quelque choſe, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorſqu'en parlant d'une plaie ils diſent qu'il y a *ſolution* de continuité, pour exprimer que les chairs ſont ouvertes & ſéparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géogr. mod.*) en latin *Itunæ*, *Æſtuarium*, golfe de la grande Bretagne, ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe eſt fort couvert de bancs de ſable, & ſert de

de séparation entre la grande Bretagne & l'Ecosse.

Sur la pointe de terre qui est à l'issue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulnesse ;* ce n'est aujourd'hui qu'un village ; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui signifie *séparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains éleverent le long du rivage, jusque près de Carlisle ; lorsque la mer est basse, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit aussi dans cet endroit un port que la mer a insensiblement comblé par le sable qu'elle y a jetté. (*D. J.*)

SOLYMES, LES, *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Hérodote, qui veut que les Miliens ayent été autrefois appellés *Solymi ;* mais Strabon place les *Solymes* dans la Pisidie. De son tems on voyoit encore près de Termesse dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de son fils Isandre, tué dans le combat. Pline, *l. V. c. xxx.* dit qu'Eratosthene comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Asie qui se trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Asie mineure dans la Pisidie, au-dessus du promontoire Termessien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Hésychius nomme aussi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* SAUMACHE & SAUMATRE.

SOMASCO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, sur les frontieres du Milanez & du Bergamasque, au diocèse de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *somasques*. Cette congrégation commença en 1528, & ses clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux sous la regle de S. Augustin. Ils fleurissent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, s. m. (*Gram. & Hist. eccléf.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul ; ils sont sous la regle de S. Augustin. Ils ont été appellés *somasques* du lieu de leur chef-d'ordre *Somaque*, ville située entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas assez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à discerner les objets. On dit un lieu *sombre*, un tems *sombre* ; & au figuré, une humeur *sombre*, un homme *sombre*, un air *sombre*.

SOMBRER SOUS VOILES, (*Marine.*) on se sert de cette expression, lorsqu'un vaisseau étant sous voiles, est renversé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRÉRAS, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, au nombre de trois, sur la côte de Guinée, au sud de la baie de Ste Anne ; elles produisent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de sucre. (*D. J.*)

SOMBRÉRO, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) petite île qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette île, quoique sous la domination des Espagnols, n'est fréquentée que par des pêcheurs ; elle est ronde, plate sur ses bords, & relevée dans son milieu par une montagne ronde ; la ressemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords sont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombréro*, qui en espagnol signifie *chapeau*.

SOMBRIÉRO, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la basse Ethiopie, au pays de Benguela, & au couchant de la baie de ce nom. Elle est plate, & nommée par cette raison *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, s. f. (*Marine chinoise.*) vaisseau dont les Chinois se servent pour naviguer sur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces sortes de vaisseaux *soma*, sans qu'on sache la raison de cette dénomination.

Les *somes* (car nous avons francisé le mot portugais), ne peuvent point se comparer à nos vaisseaux européens, ni pour l'art de leur construction, ni pour leur grandeur, puisqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il est vrai que la connoissance de la navigation soit fort ancienne chez les Chinois, il est certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres sciences.

Leurs *tchouen* ou *somes* ne sont à proprement parler que des barques plattes à deux mâts : ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur ; la proue coupée & sans éperon, est relevée en haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre ; la poupe est ouverte en-dehors, par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer ; ce gouvernail qui est large de 5 à 6 piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la poupe.

Ces vaisseaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune ; toute leur mâture consiste dans le grand mât & le mât de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours ; le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant ; la proportion de l'une à l'autre, est communément comme 2 à 3. & celle du grand mât au vaisseau, ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaisseau.

Leurs voiles sont faites de natte de bambou ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtée dans chaque jointure, par des perches qui sont aussi de bambou ; en-haut & en-bas sont deux pieces de bois : celle d'en-haut sert de vergue : celle d'en-bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, retient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles, qui ne cedent point au vent ; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *somes* & autres vaisseaux avec du goudron comme on fait en Europe ; leur calfas est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux, à fonds de cale du vaisseau, suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres ; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'est-à-dire *bois de fer*. Ils prétendent mal-à-propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient : cependant, pour l'ordinaire, elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce sont les seuls timonniers qui conduisent la *some*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils sont assez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer ; ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir faire, & sans s'embarrasser des élans du vaisseau, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. *Voyez* de plus grands détails dans *l'histoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géogr. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il se décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire ville d'été, *Sommer's-town* ; ce n'est cependant qu'un bourg

à marché d'Angleterre, dans le Sommerſet-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au-deſſus de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans le Parret, & qu'on nomme *Ivel-mouth*; mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné ſon nom à la province; auſſi les rois de Weſtſex y avoient établi leur réſidence. Il n'eſt à préſent conſidérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, juſqu'au premier de Juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au ſommet du mont Véſuve, qui en prend le nom de *monte-di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Véſuve, à cauſe de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cauſe de ſa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui ſe trouve dans quelques coutumes, & qui ſignifie le ſervice de cheval à ſomme, qui eſt dû au ſeigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv.* Ferrier, *l. V. ch. ij.* la coutume de Lorraine, *tit. 8. art. 5.* (*A*)

SOMMAIL, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une baſſe. *Voyez* BASSE.

SOMMAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) abregé qui contient en peu de mots la ſomme ou ſubſtance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c. Voyez* ABREGÉ.

Le *ſommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* eſt utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *ſommaires* ſont ſurtout néceſſaires dans les hiſtoires, pour préſenter ſous un coup d'œil abregé, & indiquer les principaux événemens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *ſommaire* & une récapitulation, que celle-ci eſt à la ſuite, ou à la fin des matieres, & que le *ſommaire* doit les préceder.

SOMMAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt bref, & dont l'expédition eſt prompte.

Les matieres *ſommaires* ſont celles dont l'objet eſt léger, & dont l'inſtruction eſt *ſommaire*, c'eſt-à-dire, ſimple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *ſommaire* eſt lorſqu'un titre un peu long, eſt diſpoſé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les ſuivantes ſont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot ſe dit par oppoſition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque choſe.

Les huiſſiers font des *ſommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *ſommations* de donner copie de pieces, de fournir de défenſes, de ſatisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE eſt un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en préſence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ſes pere & mere, ou l'un d'eux, de conſentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces ſortes de *ſommations*, *reſpectueuſes*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & ſans appareil de juſtice; c'eſt pourquoi l'on y emploie le miniſtere des notaires, & non celui des huiſſiers.

Ces *ſommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permiſſion du juge, laquelle s'accorde ſur requête, l'objet de ces *ſommations* de la part de l'enfant, eſt de ſe mettre à couvert de l'exhérédation que ſes pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il ſe marioit ſans leur conſentement.

Mais pour que ces *ſommations* produiſent cet effet, il faut que l'enfant ſoit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, ſi c'eſt un garçon, ou vingt-cinq ans, ſi c'eſt une fille.

L'enfant qui conſent de courir les riſques de l'exhérédation, peut ſe marier à 25 ans, ſans requérir le conſentement de ſes pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 Juillet 1692, au *journal des audiences.* (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *ſommer une place*, c'eſt envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de ſe rendre; ſinon lui proteſter qu'on donnera l'aſſaut, & qu'on mettra tout à feu & à ſang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gram. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* ſignifie toujours le dormir, ou l'eſpace du tems qu'on dort. *Sommeil* ſe prend quelquefois pour l'envie de dormir: on eſt preſſé du *ſommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *ſomme* après une grande fatigue.

C'eſt-là que le prélat muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger ſomme, *attendoit le dîner.*
Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'uſage & d'étendue que *ſomme*. On dit poétiquement de la mort, que c'eſt un *ſommeil* de fer, parce que le *ſommeil* eſt l'image de la mort. Ce mot ſignifie au figuré, l'*indolence* & l'*inſenſibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, eſt un *ſommeil* funeſte. (*D. J.*)

SOMME *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverſe preſque toute d'orient en occident, où elle prend ſa ſource, au lieu nommé *Fonſomme*, & après avoir arroſé pluſieurs villes, elle va ſe jetter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. *en Mathématique*, ſignifie la quantité qui réſulte de l'addition de deux ou pluſieurs grandeurs, nombres, ou quantités jointes enſemble. *Voy.* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on l'exprime quelquefois par la lettre *ſ*, qui ſignifie *ſomme*.

La *ſomme* d'une équation eſt l'aſſemblage de tous les termes d'une équation; lorſque le nombre abſolu, ou terme tout connu, étant tranſporté d'un côté à l'autre avec un ſigne contraire, le tout devient égal à zéro; en ſorte que zéro eſt un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Deſcartes appelle $x^2 + 5x - 3$, la *ſomme* de l'équation propoſée, & c'eſt ſous cette forme que l'on conſidere ordinairement les équations. *Voyez* EQUATION. (*O*)

SOMME, ſ. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot ſe dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, ſols, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait payement; ſur les livres & dans les comptes des marchands, les *ſommes* ſe tirent en lignes, ſur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *ſomme* totale, celle qui provient de l'addition de pluſieurs petites *ſommes*. Irſon. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un ſeul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la reſerve de la groſſe broquette eſtampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres ſortes de clous, qui ſont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous-au-poids*, ſe vendent à la *ſomme* quand on les vend en gros; la *ſomme* eſt de douze milliers de compte; les bro-

quettes eſtampées, de tous les grands clous, ſe vendent au compte. *Savari.* (*D. J.*)

SOMME HAUTE, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *ſomme haute*, la dépenſe qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéreſſés, pour l'avantage du deſſein qu'on a entrepris. Les marchands en fourniſſent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers ſe paye par le maître du navire. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

SOMME, (*Maréchal.*) fardeau qu'on met ſur un cheval, & qui eſt auſſi peſant qu'il peut le porter. *Cheval de ſomme* eſt celui qui eſt deſtiné à porter la *ſomme.*

SOMME DE VERRE, (*Verrerie*) une *ſomme de verre*, eſt un pannier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes, d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur; on peut tirer d'une *ſomme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. (*D. J.*)

SOMMÉ, adj. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de cette ramure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps ſans nombre, & où quelquefois on les compte. On dit auſſi *ſommé* de tout ce qui eſt au ſommet de quelque choſe, comme une petite tour au ſommet d'une groſſe; ce qu'on appelle autrement *donjonné.* N. porte de ſable à une tour d'or *ſommée* de trois flammes de gueules, ou *ſommée* d'une étoile, d'une hache, *&c.* cependant on dit plus communément *ſurmonté. Méneſtrier.* (*D. J.*)

SOMMÉES, ſ. f. pl. *terme de Fauconnerie*, ſe dit des pennes du faucon qui ont entierement pris leur croît; on dit les pennes de cet oiſeau ſont toutes *ſommées.*

SOMMEIL, ſ. m. (*Phyſiolog.*) état d'inaction ou de détenſion des organes des ſens extérieurs, & des mouvemens volontaires; cet état eſt néceſſaire à l'homme pour ſoutenir, réparer, & remonter ſa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaiſans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, tréſors dans l'indigence,
L'un eſt le doux ſommeil, *& l'autre eſt l'eſpérance,*
L'un quand l'homme accablé ſent de ſon foible corps
Les organes vaincus, ſans force & ſans reſſorts,
Vient par un calme heureux ſecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.

Henriade, chant 7.

Tels ſont les effets ſalutaires du *ſommeil!* Mais la cauſe qui le fait naître & diſparoître au bout d'un certain nombre d'heures, eſt ſi difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de ſimples coujectures, entre leſquelles voici peut-être les plus vraiſſemblables.

Pour que notre corps puiſſe ſe mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du ſuc nerveux qui puiſſe être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obſtacle qui l'arrête dans ſon cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on ſe trouve dans l'inaction.

Quand nous agiſſons, le ſuc nerveux ſe diſſipe peu-à-peu; enſorte qu'apres de longs travaux, il ne ſe trouve plus d'eſprits en aſſez grande quantité pour mouvoir notre corps: mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaiſſeaux doivent avoir une certaine tenſion; ſi elles n'étoient pas tendues, elles ne ſauroient pouſſer les fluides: or par le travail les fibres perdent leur tenſion, parce que le ſuc qui les rempliſſoit, & qui les tendoit en les rempliſſant, s'évapore continuellement; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes ſur les autres, & de-là, il ſuit que celles du cerveau qui ſont les plus molles doivent plus facilement s'affaiſſer. Quand la maſſe du cerveau ſera ainſi affaiſſée, le ſuc nerveux ne paſſera plus dans les nerfs comme auparavant; enſorte qu'alors ſuccédera la langueur qui nous obligera de nous repoſer; c'eſt ce qu'on peut prouver, par le *ſommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de ſang, ou quand les ſucs qui rempliſſent les vaiſſeaux ont été épuiſés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compreſſion, quand nous veillons long-tems; la tranſpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du ſang, ce qu'il y a de plus groſſier reſte dans les vaiſſeaux. De plus, par le travail, & même par l'action ſeule du cœur, le ſang s'accumule dans les extrémités des arteres qui ſe trouvent au cerveau; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs; cette compreſſion produit néceſſairement un engourdiſſement dans tout le corps, puiſqu'il eſt un obſtacle au cours du ſuc nerveux. On voit l'effet de cette compreſſion dans les plénitudes de ſang, dans l'uſage immodéré des eſprits fermentés, qui par leur raréfaction cauſent une grande preſſion dans le cerveau, & par conſéquent jettent dans le *ſommeil;* mais on a vu un effet bien plus ſenſible de cette compreſſion; une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui preſſoit le cerveau, & tomboit, pour ainſi dire, en apoplexie par une compreſſion plus forte: nous pouvons donc penſer que la compreſſion eſt une des cauſes du *ſommeil.*

Lorſque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé long-tems, le ſuc nerveux ſe trouve diſſipé, les vaiſſeaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu ſa tenſion, s'affaiſſe & forme la compreſſion; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le ſentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & ceſſer entierement. Comme le col n'eſt ſoutenu que par les muſcles extenſeurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit ſe pancher par ſon poids, parce que ces muſcles n'agiſſent plus; les yeux doivent ſe fermer, car pour qu'ils ſoient ouverts, il faut que le muſcle qui leve la paupiere ſoit raccourci; durant le *ſommeil*, il ne reçoit pas aſſez de ſuc nerveux pour cela, ainſi il ſe lâche & abandonne la paupiere ſupérieure à elle-même; enfin tous les membres ſont lâches, puiſque les muſcles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime; de tout cela, il ſuit auſſi que les affections de l'eſprit qui dépendent de l'activité des ſens doivent ceſſer lorſque nous dormons.

Tandis que l'action ceſſe dans les muſcles qui ſont ſujets à la volonté, le mouvement devient plus ſenſible dans le cœur & dans les organes de la reſpiration; les muſcles étant lâches dans les extrémités, ils ne pouſſent plus le ſang, leurs fibres affaiſſées n'aident ni les arteres, ni les veines; il arrive donc que le cœur trouve plus de réſiſtance: or comme le cœur ne ſauroit trouver de la réſiſtance que ſon action ne devienne plus grande, ces obſtacles qui ſe trouvent dans les extrémités font que la circulation eſt plus forte dans les viſceres, car le ſang ne pouvant pas continuer ſa route vers les extrémités, ſe jette en plus grande quantité dans les vaiſſeaux latéraux; c'eſt-à-dire dans les vaiſſeaux qui ſe répandent dans l'abdomen.

Ce ſyſtème donne au moins la cauſe de pluſieurs phénomenes très-curieux, 1°. la tranſpiration augmente dans le *ſommeil*, & les autres ſecrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau

peut ouvrir les tuyaux ſecrétoires, il faut obſerver que le ſang qui ſe jette en plus grande quantité dans les viſceres de l'abdomen, gonfle les arteres; ce gonflement comprime les tuyaux ſecrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer; mais les tuyaux ſecrétoires de la peau ne ſont pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air; d'ailleurs, ils ne ſont pour la plûpart que les extrémités des arteres ou des pores; ainſi rien ne ſauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur eſt plus grande quand nous dormons, & que nous ſommes bien couverts: or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction eſt ſuivie d'une tranſpiration plus abondante.

2°. Les parties ſe nourriſſent mieux durant le *ſommeil*, car d'abord il ſe diſſipe moins de ſubſtance groſſiere, puiſque les muſcles ſont dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourriſſent pouvent ſe mieux appliquer aux parties ſolides, car elles ne trouvent pas d'obſtacles dans le mouvement que les muſcles quand ils agiſſent, impriment à ces parties que doit réparer le ſuc nourricier. Tandis que les obſtacles diminuent la force qui fait l'application du ſuc nourricier aux parties ſolides augmente, car c'eſt l'action du cœur; & par cette action plus forte du cœur, le chyle ſe change en lymphe & en ſang plus facilement: enfin les véſicules qui renfermoient la graiſſe, & qui étoient vuidées par l'action des muſcles, ſe rempliſſent peu-à-peu de nouvelle huile, & c'eſt même le principal effet du *ſommeil:* tout en un mot ſe répare à cauſe de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant; au contraire, tout ſe détruit & ſe vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *ſommeil*, le ſuc nerveux ſe filtre peu-à-peu & coule dans ſes réſervoirs; & enfin après ſept à huit heures de repos; il s'en trouve une aſſez grande quantité pour remonter notre machine.

4°. Ce qui ſe perd par la tranſpiration qui arrive durant le *ſommeil*, c'eſt ſurtout la partie aqueuſe des alimens & de notre ſang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuſes & groſſieres, au-contraire, il attache davantage ces ſortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le tems que nous veillons, l'action des muſcles fait évaporer les matieres plus épaiſſes qui ſont dans le tiſſu des parties ſolides. De-là il ſuit que quand nous dormons, nous n'avons pas beſoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroîtra encore plus clairement, ſi l'on fait réflexion que le ſuc nerveux deſtiné aux muſcles ne ſe perd pas, puiſqu'il n'y eſt pas envoyé, & que tout ſe remplit & ſe répare. On peut donc être long-tems ſans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & ſi l'on veille & que l'on agiſſe, il faudra ſouvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le ſentiment étant émouſſé durant le *ſommeil*, les fibres de l'eſtomac ne ſont donc pas ſi ſenſibles aux impreſſions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans ſont fort molles, elles s'affaiſſeront donc, ou elles ſe gonfleront plutôt que celles des vieillards dans leſquels elles ſe deſſéchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards; peut-être que le repos du fœtus dans le ſein de la mere vient de la même ſource; il y a cependant une autre cauſe dans le fœtus, c'eſt que les objets ne font impreſſion ni ſur ſes yeux, ni ſur ſes oreilles; or, dès que les ſens ſont tranquilles ou ſans action, on eſt diſpoſé au *ſommeil;* enfin le ſang eſt partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conſéquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas aſſez de force pour diviſer les matieres épaiſſes qui ſont dans les vaiſſeaux; il doit donc ſe former plus aiſément une plénitude dans leur cerveau, & la compreſſion cauſée par cette plénitude, produira le *ſommeil.*

6°. Si l'on dort trop long-tems, la tranſpiration s'arrête, on a la tête peſante, on eſt ſans force; la raiſon en eſt peut-être de ce que la partie aqueuſe qui ſe diſſipe preſque ſeule durant le *ſommeil*, prive le ſang de véhicule, & que les parties groſſieres doivent former des engorgemens partout: la tranſpiration doit donc ceſſer en même tems. Pour ce qui regarde la tête, les vaiſſeaux ſe gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *ſommeil* le gonflement devient ſi grand, que les vaiſſeaux capillaires ſont comprimés avec les veines par les groſſes arteres, le ſang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce ſera une néceſſité qu'on ait la tête peſante; mais cette compreſſion qui empêche le ſang de revenir, arrête encore le ſuc nerveux à l'origine des nerfs, ainſi ce ſuc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on ſe trouvera ſans force, faute du ſuc néceſſaire pour mouvoir les muſcles; enfin les battemens des vaiſſeaux cauſeront par leurs ſecouſſes des impreſſions déſagréables qui reveilleront en ſurſaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement,

7°. Pour la graiſſe, il eſt évident qu'elle doit ſe ramaſſer en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-tems: car comme il ne ſe fait pas de diſſipation de la ſubſtance groſſiere par la tranſpiration, c'eſt une néceſſité que les véſicules huileuſes ſe rempliſſent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on baille, on étend les bras, on eſt plus agile, on a plus de vivacité d'eſprit; comme le ſuc nerveux n'a pas coulé daus les muſcles durant le *ſommeil*, toutes leurs fibres ſont languiſſantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le paſſage au ſuc nerveux qui s'eſt filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du ſang étoit languiſſant dans les muſcles, il faut hâter ſon cours; or cela ſe fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres: le bâillement vient de la même cauſe, comme on le peut voir à l'article de ce *mot:* ce ſuc nerveux qui entre dans les muſcles, & qui s'eſt ramaſſé en grande quantité, fait qu'on eſt plus agile. Quant à la vivacité d'eſprit, l'Etre ſuprême a voulu qu'elle dépendit du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement eſt beaucoup plus aiſé quand il s'eſt ramaſſé une grande quantité de ſuc nerveux, & que les fibres ne ſont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tenſion, & c'eſt ce qui arrive durant le *ſommeil.*

La conjecture tirée de la compreſſion du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que préſente le *ſommeil*, ſemble être confirmée par l'action des cauſes qui nous aſſoupiſſent.

1°. Les alimens pris avec excès, & ſurtout les viandes ſolides & tenaces priſes en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aiſés à ſe diviſer, forment une liqueur épaiſſe, qui ne peut pas aiſément paſſer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occaſionnent un engorgement qui cauſe une compreſſion.

D'ailleurs ces matieres, comme elles ſont tenaces, arrêtent la tranſpiration, ainſi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il ſuit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conſéquent une compreſſion: en général, les vaiſſeaux ſont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude eſt plus grande quand les arteres ſe vuident plus difficilement; or cette difficulté eſt plus grande quand les alimens ſont tenaces; enfin, quand le ventricule eſt plein de ces alimens, il ſe

vuide avec peine, il ſe bourſouffle, & ce bourſouffflement comprimant les vaiſſeaux du bas-ventre, le ſang eſt déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui ſe raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'eſpace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conſéquent.

3°. Les remedes qui appaiſent la douleur, nous procurent un doux *ſommeil*; mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une inſomnie; dès que la cauſe de cette inſomnie vient à ceſſer, on eſt ſaiſi du *ſommeil*, comme après une inſomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les lois qui l'uniſſent avec le corps, ne ſauroit ſentir la douleur, qu'elle ne cauſe de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur ceſſe, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compreſſion ne produiſe le *ſommeil*; d'ailleurs, quand on ſouffre, les arteres du cerveau ſont plus pleines, & quand la douleur ceſſe, cette plénitude produit la compreſſion dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir: quand le lait aigri a cauſé des convulſions & des coliques aux enfans, les abſorbans ſe chargent de l'acide, & produiſent le *ſommeil*; dans les grandes maladies dont la chaleur eſt le principe, les remedes rafraîchiſſans ſeront des ſomniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'aſſoupiſſement; la raréfaction qu'elle cauſe dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du ſang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent néceſſairement produire le *ſommeil*: le froid peut occaſionner la même choſe, parce qu'en arrêtant la tranſpiration, il cauſe une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquilité de l'eſprit procure le *ſommeil*, car le cerveau n'eſt pas alors agité par l'ame; ainſi abandonné, pour ainſi dire, à lui-même, il peut s'affaiſſer, puiſqu'il ne réſiſte pas à la compreſſion; c'eſt ſurtout en calmant l'eſprit que le murmure des ruiſſeaux nous aſſoupit: ce bruit ſourd & uniforme attire notre attention ſans nous agiter, & par-là éloigne de notre eſprit les penſées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même choſe des ſons des inſtrumens qui produiſent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le ſang de ſe rendre au cerveau, doit néceſſairement aſſoupir; car alors les fibres deviennent flaſques, & s'affaiſſent; de-là vient que les grandes évacuations ſont ſuivies du *ſommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent cauſer une compreſſion dans le cerveau, doivent endormir; auſſi les obſervations nous apprennent-elles que les abſcès, les liqueurs extravaſées, les contuſions, les enfoncemens du crâne, produiſent un aſſoupiſſement.

8°. Pour ce qui eſt des aſſoupiſſemens qui tirent leur origine des mouvemens ſympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compreſſions que cauſent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des eſpeces de *ſommeil* dont on ne peut rendre raiſon.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppoſe au paſſage du ſuc nerveux dans les nerfs, amene le *ſommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une ſituation oppoſée à l'aſſoupiſſement; les paſſions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres ſe trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aiſément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'eſprit, l'Etre qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut ſeul nous apprendre la maniere dont le cerveau ſe trouble quand l'ame eſt agitée: quoi qu'il en ſoit, l'effet des paſſions eſt toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le ſuc nerveux, & empêche que le cerveau ne ſoit comprimé par les vaiſſeaux, on ne s'affaiſſe de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

SOMMEIL, (*Mythol.*) Homere & Héſiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il eſt la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui ſe paſſoit dans le camp des Grecs & des Troïens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, ſon ſéjour ordinaire, & le prie d'aſſoupir les yeux trop clairvoyans de ſon mari, en lui promettant de beaux préſens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter: « Je me ſouviens, lui dit-il, *Iliade*, » *l. XIV.* d'une ſemblable priere que vous me fîtes » au ſujet d'Hercule: je m'inſinuai auprès de Jupi» ter, je fis couler mes douceurs les plus puiſſantes » dans ſes yeux & dans ſon eſprit, & vous profitâtes » de ce moment pour perſécuter ce héros. Jupiter » s'étant éveillé, entra dans une ſi grande fureur, » qu'il me chercha pour me punir; j'étois perdu ſans » reſſource; il m'auroit jetté dans les abîmes les plus » profonds de la mer, ſi la Nuit, qui dompte les dieux » comme les hommes, ne m'eût ſauvé. Je me jettai » entre ſes bras ſecourables, & Jupiter, quelque ir» rité qu'il fût, s'appaiſa; car il n'oſoit forcer cet » aſyle: & vous venez m'expoſer au même pé» ril ». Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaiſſes ténebres. Là eſt une vaſte caverne, dit-il, *Métam. l. II.* où les rayons du ſoleil ne pénetrent jamais: toujours environné de nuages ſombres & obſcurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou nuit; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne; nul animal ni féroce, ni domeſtique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien ni querelles, ni murmures; c'eſt le ſéjour de la douce tranquillité. Le ſeul bruit qu'on y entend, eſt celui du fleuve d'oubli, qui coulant ſur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naiſſent des pavots, & une infinité d'autres plantes, dont la nuit ramaſſe ſoigneuſement les ſucs aſſoupiſſans, pour les répandre ſur la terre. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais eſt un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'eſt-là que repoſe ſur la plume & ſur le duvet le tranquille dieu du *ſommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ſes habits, ouvre ſes yeux appeſantis, fait un effort pour ſe relever, & retombe auſſi-tôt. Enfin, après avoir laiſſé ſouvent tomber ſon menton ſur ſon eſtomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant ſur le coude demande à Iris quel étoit le ſujet de ſon arrivée... Toute cette peinture enchante par la douceur du ſtyle & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoin les vers ſuivans.

Quoiqu'il aimât ſur-tout les vérités utiles, & qu'il fût bien-aiſe de s'en entretenir, il ſe prêtoit auſſi dans l'occaſion aux douceurs d'une converſation libre & enjouée. Il ſavoit pluſieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aiſée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & diſoit que la connoiſſance des arts contenoit plus de véritable philoſophie, que toutes les belles & ſavantes hypothèſes, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choſes, ne ſervent qu'à faire perdre du tems à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ſes recherches, il n'eſtimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles ſont capables de produire, c'eſt pourquoi, il faiſoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des diſputeurs de profeſſion.

Ses ouvrages rendent ſon nom immortel. Ils ſont trop connus, pour que j'en donne la liſte; c'eſt aſſez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en *3 vol. in-fol.* & que depuis ce tems-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a ſeul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon juſqu'à nos jours, perſonne dans un ſi long intervalle de ſiecles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans ſon livre, où l'on ne trouve que des vérités. Perſonne n'a tracé une méthode de raiſonner plus claire & plus belle; & perſonne n'a mieux réuſſi que lui à rappeller la philoſophie de la barbarie, à l'uſage du monde & des perſonnes polies qui pouvoient avec raiſon la mépriſer, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liſte des hommes illuſtres de la province de *Sommerſet*, un courtiſan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna conſtamment favoriſer juſqu'à la fin de ſes jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Wincheſter, grand tréſorier d'Angleterre, mort dans ce poſte en 1572, âgé de 97 ans. Il laiſſa une poſtérité plus nombreuſe que celle d'Abraham, qui ne comptoit que ſoixante & dix deſcendans, au lieu que le lord Pawlet en vit juſqu'à cent trois. Pendant le cours d'une ſi longue carriere, paſſée ſous des regnes ſi oppoſés, tels que ceux d'Henri VIII. d'Edouard VI. de Marie & d'Eliſabeth, il poſſéda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ſes peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richeſſes. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour ſe maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'égliſe, il répondit, *en étant un ſaule, & non pas un chêne.* Cette réponſe peint à merveille le caractere d'un miniſtre d'état, qui ne chérit que lui, ſe prête à tout, & s'embarraſſe peu du bien public. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOMMET, ſ. m. (*Géom.*) c'eſt en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, *&c.* Le *ſommet* d'un angle eſt le point où viennent ſe réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles ſont oppoſés au *ſommet*, quand l'un eſt formé par le prolongement de côtés de l'autre. Le *ſommet* d'une figure eſt le *ſommet* & l'angle oppoſé à la baſe. Tel eſt le point *M* (*Planc. géom. fig. 19.*) oppoſé à la baſe *K L*. *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, eſt proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & ſemblables également & ſemblablement ſituées par rapport à ſon axe. Ainſi, (*fig. 26. ſect. con.*) *A* eſt le *ſommet* de la courbe *M A M*.

Sommet en général eſt le point où une courbe eſt coupée par ſon axe ou ſon diametre. Ainſi une courbe a autant de *ſommets* ſur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle eſt coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *ſommets* terminent l'extrémité ſupérieure des étamines, & ſont autant de capſules chargées d'une pouſſiere très-fine qu'elles répandent, lorſque la maturité les fait entre-ouvrir. Cette pouſſiere étant vue par le microſcope, paroît compoſée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque eſpece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex*, *cacumen*, *vertex*; c'eſt la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, eſt la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Archit.*) c'eſt la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, *&c.*

SOMMIER, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au ſommet; c'eſt la premiere pierre d'une platebande, laquelle porte à plein au ſommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir ſuſpendus ſur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *ſommiers* ou couſſinets. La coupe ou inclinaiſon de leur lit enjoint ſur l'horiſon, eſt ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du ſommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros regiſtre où le commis des aydes, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les ſommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent auſſi le nom de *ſommiers*, à celui de leurs regiſtres, qu'on appelle *le grand livre*. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) ſe dit des bêtes de ſomme dont les voituriers & meſſagers ſe ſervent pour le tranſport des marchandiſes. Le meſſager de Lyon a dix *ſommiers*, c'eſt-à-dire, dix chevaux de charge. *Dictionnaire de Commerce.*

SOMMIER, (*Commerce de bois.*) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la groſſeur, entre la poutre & la ſolive. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIERS, (*Braſſ.*) ce ſont les pieces de bois ſur leſquelles ſont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la touraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier.*) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage ſur des mulets ou des chevaux. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une preſſe d'Imprimerie.*) eſt un morceau de bois à-peu-près quarré, de deux piés de long, ſur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités ſe termine par deux tenons: il y a à une preſſe deux ſortes de *ſommiers*, ſavoir celui d'en-haut & celui d'en-bas.

Le *ſommier* d'en-haut (*voyez les Planches & les fig. d'Imprimerie*), eſt celui où eſt enchâſſé l'écrou de la vis de la preſſe; & ſur celui d'en-bas, eſt poſé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la preſſe: ils ſont poſés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaiſes faites au-dedans des jumelles. *Voyez auſſi les explications des Planches.*

SOMMIER *de clavecin*, (*Lutherie.*) eſt la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui ſervent à tendre les cordes de cet inſtrument. C'eſt une forte piece de hêtre ou autre à-peu-près de même qualité, aſſemblée dans les côtés du clavecin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *ſommier* ſont collés deux chevalets *1, 2, F F*; le premier porte les cordes de la petite

petite octave, lesquelles vont s'attacher aux fiches du rang 2 3, qui doivent passer entre les cordes de l'unisson, qui sont les deux grandes cordes à l'unisson du clavessin. Ces deux rangs de cordes qui passent sur le grand chevalet *E F*, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs 4 5, 6 7. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier; les chevilles sont rangées sur deux lignes près l'une de l'autre en cette sorte : celles du rang inférieur sont celles du rang antérieur du clavessin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang supérieur ou postérieur du clavessin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere.



SOMMIER *de positif*, représenté *Planche d'Orgue*, *fig. 12.* ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie *E F* est en-dessus, & que les soupapes *n* s'ouvrent en poussant par le petit bâton *o n* qui traverse une boursette. *Voyez* BOURSETTE. Ce petit bâton est poussé en en-haut par la *bascule* du *positif*, voyez *à ce mot*; le derriere de la laie est assemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *sommier* du côté de la queue des soupapes, qui sont de même que celles du *sommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue*; le dessus *E F* de la laie est assemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par-devant à tenons & mortaises avec trois morceaux de bois assemblés de même avec le chassis. Ces morceaux de bois, le chassis du *sommier* & le dessus de la laie qui forment deux cadres, sont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie *A E* : à la partie opposée au-dessus *E F* de la laie, & en-dessous du *sommier* est une planche *r S* collée & clouée sur les barres du chassis. C'est par des trous faits à cette planche que passent les petits bâtons *o n* qui levent les soupapes; ces trous sont fermés par des boursettes qui laissent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voyez* BOURSETTE. Le côté *S* de cette planche porte sur la moitié des morceaux *x*, décrits au *mot* SOMMIER *grand orgue*, sur l'autre moitié desquels la peau de mouton, qui ferme le dessous des gravures, est aussi collée. Les jeux que l'on met dans le positif sont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils sont de plus menue taille s'ils sonnent l'unisson des premiers, ou des dessus s'ils sont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *sommier* d'orgue est la partie de l'orgue sur laquelle les tuyaux sont rangés, & qui leur distribue le vent.

Un *sommier* est composé de plusieurs parties. Pour faire un *sommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus sec est le meilleur), le refendre & le corroyer, c'est-à-dire le blanchir avec le rabot. On le laisse ensuite trois semaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier exposé aux variétés de la température de l'air, pour lui laisser faire son effet.

Après que le bois est parvenu à son état de repos, on le dresse bien de tous côtés, & on en fait un chassis, *A B*, *C D*, *fig. 2. Orgue*, dont les côtés *A C*, *B D*, s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chassis*, & les côtés *A B*, *C D* la *longueur du même chassis*; ces derniers côtés sont entaillés à leur partie intérieure, comme *H F*; les entailles aussi-bien par les denticules *k* qui les séparent suivent le diapason. *Voyez* DIAPASON. Après que les deux longs côtés du chassis, qui est assemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaises, sont entaillés, on fait des barres *G H*, *F E*, aussi longues que la largeur du chassis, & d'un équarrissage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles; les barres & les intervalles qu'elles laissent entr'elles, qui s'appellent *gravures*, doivent suivre le diapason; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correspondent.

Après que le chassis & les barres sont assemblés, on dresse le dessus & le dessous, & on applique sur le dessus une table *a b c d*, *fig. 3. Orgue.* Cette table est aussi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue sur le chassis & les barres. Lorsque la table est collée & séchée, on retourne le *sommier*, ensorte que les gravures soient en-dessus, & l'on verse dedans un plein chaudron de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere jusqu'à trois fois la même opération, observant que pour le premier enduit la colle soit très-claire, pour le second un peu plus forte, & pour le troisieme assez épaisse.

Lorsque les enduits de colle-forte sont séchés, on ajuste des morceaux de bois *x x*, *fig. 2.* épais seulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres *H G*, *E F*, du *sommier* : ces morceaux de bois qui sont à l'affleurement des barres, doivent être éloignées de la barre de devant du chassis d'une distance *H x*, *F x*, *B x*, moins grande de quatre lignes que les soupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois sont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN) sur la partie du chassis *A B x x*, *fig. 2. Orgue.* Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure *A B*, les parties *H x*, *F x*, *B x*, des traverses *H G*, *F E*, & les épaulemens *x x* qui bornent le plan des soupapes. Lorsque les bandes de vélin sont collées & séchées, on colle de la peau de mouton sur toute l'étendue *x x D C*; ce qui acheve avec le parchemin des soupapes de couvrir tout le dessous du *sommier.* Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on se sert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer sur la peau; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à son gré, *voyez* la *fig. 4. N L M K.*

Pour faire les soupapes, on prend du bois d'Hollande très-sec, on le dresse & on le dégauchit de tous côtés; les soupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture *k x*, *fig. 2.* & aussi quatre lignes de plus de largeur que la gravure sur laquelle elle doit être appliquée; on abat ensuite les faces latérales en talud ou en glacis, ensorte que les deux longues faces latérales *D C*, *fig. 8.* & son opposée ne soient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de scie *a o* de la soupape; on donne à la face *E o D* une inclinaison semblable, & à son opposé qui est la queue, celle de quarante-cinq *d*; ensuite on met des anneaux de fil-de-fer sur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure *o* du trait de scie *o a*, voyez *f*, *fig. 9.* & la soupape est achevée; on colle ensuite dessous un morceau de peau de mouton *A*, *fig. 8.* par le côté glabre, ensorte que le côté du duvet soit tourné au-dehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un & demi plus long que la soupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux

de peau que l'on colle ſur les pieces *x x* de la *fig.* 2. ſervent de charniere aux ſoupapes, ſur la queue ou face poſtérieure deſquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere *C B*, *fig.* 8. Ce morceau empêche que la ſoupape ne ſe décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les ſoupapes ſur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits, ainſi qu'on peut voir aux ouvertures *a a a a* & de la *fig.* 4. Après que les ſoupapes ſont ainſi collées, comme on peut voir en *b b b*, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer *c c c* vers la partie antérieure : ces pointes ſervent à guider la ſoupape dans ſes mouvemens, enſorte qu'elle retombe toujours ſur l'ouverture *a* de la gravure.

Lorſque les ſoupapes ſont faites & montées ſur le *ſommier*, on fait la boîte *F E*, *fig.* 4. 6. 7. 9. 10. appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés : le côté *F*, *fig.* 6. & 9. eſt une planche de bois de chaîné de trois ou quatre pouces de large, & auſſi long que le *ſommier*. Cette barre eſt appliquée & collée ſur les pieces *x*, ſur une partie deſquelles les peaux des ſoupapes ſont auſſi collées. Le côté *F*, oppoſé à cette barre, s'appelle *devant de laie* : il eſt compoſé de deux planches entaillées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir eſt faite avec un guillaume, auſſi-bien que celui du chaſſis qui reçoit ces deux devants de laie, *voyez* la *fig* 6. qui eſt le profil, & les *fig.* 7. & 10. les devants de la laie ſont revêtus de peau collée par ſon côté glabre ſur toute la ſurface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement ; chaque piece du devant a deux anneaux *G G*, *fig.* 7. 10. 14. qui ſervent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque ſoupape. Les devans de la laie ſont retenus dans leur cadre par des tourniquets de fer *p p*, *fig.* 7. le deſſous de la laie, qui eſt le côté oppoſé aux ſoupapes, eſt aſſemblé à rainure & languettes, avec le fond *E* de la laie, & à tenons & à mortaiſes, avec les trois morceaux de bois *E FE*, qui forment avec le *ſommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur pourtour, qui reçoivent les deux devants de laie. A la partie intérieure du deſſous de la laie eſt collée une barre de bois *m*, *fig.* 6. auſſi longue que l'intérieur de la laie : cette barre eſt traverſée par des traits de ſcie *m m*, *fig.* 7. paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des ſoupapes qui doivent les regarder ; ces traits de ſcie, tant ceux des ſoupapes que de la barre de bois *m*, qu'on appelle *guide*, ſervent à loger un reſſort *f g e*, *fig.* 6. & 9. Ces reſſorts qui ſont de laiton le plus élaſtique que l'on puiſſe trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuſcule : les deux extrémités de ces reſſorts ſont le crochet vers la partie extérieure ; ces crochets entrent dans des trous *f e* percés, l'un dans le trait de ſcie de la ſoupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de ſcie du guide. Ces reſſorts auxquels le guide ſert de point d'appui ſervent à renvoyer la ſoupape vers le *ſommier*, & à l'y tenir appliquée ; entre le guide *m* & le devant de la laie, il doit y avoir des trous *d e* ; ces trous ſervent à paſſer les bourſettes *d e*, qui communiquent aux ſoupapes par le moyen des *S*, *e f*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux *f* des ſoupapes, & par l'autre aux anneaux ſupérieurs *e* des bourſettes. *Voyez* BOURSETTE. Les ſoupapes ſont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des bourſettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* ABRÉGÉ. Un des bouts de la laie eſt bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée *E D*, *fig.* 14. entaillé en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devants de laie : cette ouverture ſert à recevoir le porte-vent qui vient des ſoufflets. *Voyez* SOUFFLETS & PORTE-VENT DE BOIS.

Le deſſus de la table du *ſommier* eſt garni d'autant de tringles *H H*, *fig.* 7. & une de plus qu'il doit y avoir de jeux ſur le *ſommier*. Ces tringles qui ſont de feuillet ſont collées & clouées ſur la table, & doivent croiſer les gravures ; on les appelle *regiſtres dormans*, à cauſe des regiſtres qui ſont placés entr'eux. *Voyez* REGISTRES DORMANS. Les regiſtres, ainſi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles *M N*, *fig.* 10. & 11. de bois de feuillet très-ſec : ces regles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entr'eux les regiſtres dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement ; on colle ſous le regiſtre de la peau de mouton par le côté glabre : le duvet doit être tourné du côté de la table du *ſommier*, ſur laquelle le regiſtre doit poſer. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les regiſtres, mais ils dreſſent ſi bien la table du *ſommier* & le regiſtre, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage ; cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement inſupportable.

Après que les regiſtres ſont placés ſur le *ſommier* entre les tringles *H H*, appellés *regiſtres dormans*, on les égaliſe à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens : les épaulemens *N O*, *M O* ſont des morceaux de bois auſſi larges que le regiſtre que l'on colle ſur ſes extrémités, qui doivent excéder la longueur du *ſommier* d'un demi-pié de chaque côté : les épaulemens doivent laiſſer entr'eux une longueur *o o*, *fig.* 11. égale à toute la longueur *A B* du *ſommier*, & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui eſt à côté. Par-deſſus les regiſtres & leurs guides, les regiſtres dormans, on met une table *a b c d*, *fig.* 9. & 10. de bois d'Hollande ou de Vauge, qu'on appelle *chape* ; les chapes qui ſont épaiſſes au-moins d'un pouce, ſervent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémiſphériques. *Voyez* PIÉ *de tuyau d'orgue*. Pour trouver ſur la chape, qui doit être arrêtée ſur le *ſommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes *u x*, *fig.* 10. ces lignes doivent répondre ſur le milieu des gravures & des lignes *z y*, qui doivent répondre ſur le milieu des regiſtres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *ſommier* ſur les barres, avoir tracé ſur les longs côtés du chaſſis les points *ſ t*, qui répondent à la gravure, diviſer enſuite l'eſpace *ſ t* en deux parties égales au point *r*, mener avec l'équerre des menuiſiers la ligne droite *r u* perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité *x*, & à toutes les gravures, tirer enſuite les lignes *u x*, *u x*, qui répondront ſur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes *z y*, il faut prolonger ſur les côtés de la chape les têtes des regiſtres dormans, & diviſer l'eſpace qu'elles laiſſeront entr'elles en deux parties égales, mener par les points de diviſion les lignes *z y*, *z y*, qui répondront directement ſur le milieu des regiſtres : les interſections des lignes *u x*, *z y*, ſont les endroits où il faut percer avec un vilbrequin les trous, leſquels ſe rencontreront perpendiculairement ſur les gravures dans leſquelles ils doivent déboucher : la chape, le regiſtre & la table du *ſommier* doivent tous trois être percés. Il faut obſerver qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *ſommier*, l'autre épaulement qui eſt celui où la baſcule du mouvement prend, *voyez* MOUVEMENT, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle *u u* ou *x x*, que nous avons dit être l'excès de la longueur *o o* du regiſtre, *fig.* 11. ſur celle de la table du *ſommier*. Après avoir

percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier ; les trous des baſſes qui doivent avoir une certaine grandeur, ſe font quarrés par-deſſous les chapes, & on les équarrit juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur de la chape ; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des regiſtres & de la table ſont quarrés dans toute l'épaiſſeur de ces pieces ; on fait ces trous des baſſes avec un ciſeau de menuiſier, c'eſt même à cauſe qu'on les fait avec un ciſeau qu'ils ſont quarrés ; leur figure au reſte eſt aſſez indifférente ; on les fait avec un ciſeau, à cauſe de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud aſſez gros pour les creuſer, la chaleur conſidérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un regiſtre eſt ouvert lorſque ſes trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *ſommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure. *Voyez D D, fig. 12. Orgue.* Il eſt fermé lorſque le regiſtre eſt enfoncé, enſorte que les intervalles de ſes trous *a b c d e f, fig. 11.* répondent entre les trous correſpondans de la table & de la chape. *Voyez e c, fig. 12* ; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut ſavoir qu'un jeu eſt poſé ſur un ſeul regiſtre, ſelon la largeur du *ſommier :* le premier jeu que l'on poſe eſt ſur le devant du *ſommier*, qui eſt le côté de la laie marqué I, *fig. 9.* on met la montre de 16 piés enſuite ſur le regiſtre marqué II, le bourdon de 16 ou 8 piés bouché ſonnant le 16. Pour entendre ce que c'eſt qu'un 16 piés, un 8 piés bouché ſonnant le 16, *voyez l'article* JEUX, & leurs articles particuliers, enſuite le grand cornet, & ſelon l'ordre de la table ſuivante.

Arrangement des jeux ſur le ſommier.

N°. des regiſtres, *fig. 9.*	Noms des jeux.
Le premier regiſtre O eſt celui du côté de la laie.	
I.	Montre de 16 piés.
II.	Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
III.	Grand cornet.
IV.	Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
V.	Huit piés ouverts ou huit piés en reſonance.
VI.	Preſtant.
VII.	Flûte.
VIII.	Double tierce.
IX.	Nazard.
X.	Doublette.
XI.	Quarte de nazard.
XII.	Tierce.
XIII.	Double trompette.
XIV.	Trompette.
XV.	Cromorne.
XVI.	Clairon.
XVII.	Voix humaine.

Pour éviter la confuſion parmi tant de jeux, on fait le *ſommier* du grand orgue en deux parties, & on place les baſſes aux côtés extérieurs de chaque partie vers les baſcules des mouvemens, enſorte que les plus grands tuyaux ſont vers les côtés de l'orgue, & les petits au-deſſus dans le milieu où l'on fait un pont ſur lequel on poſe les *ſommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois auſſi les chapes de la *fourniture* & de la *cimballe*, lorſqu'on ne les met pas ſur le *ſommier. Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout ſur les chapes des *ſommiers* dans les trous deſquels ils ne font que poſer, on met des faux *ſommiers a b c d, fig 14*, qui ſont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous *e e* qu'il y en a à la chape du *ſommier :* ces trous qui doivent être aſſez grands pour que le tuyau *H K* puiſſe y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au-deſſus de celui des trous de la chape, vis-à-vis deſquels ils ſe rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace ſur le faux *ſommier* les mêmes lignes *u x z y* qu'on a tracées ſur la chape ; & aux interſections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroit avec un autre dont la meche eſt plus groſſe, & avec les tarieres pointues, juſqu'à ce que les tuyaux puiſſent y entrer ; après on place le faux *ſommier* ſur le *ſommier* à environ un demi-pié de diſtance ; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis ; on place enſuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *ſommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux *K H.* On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en-deſſus du faux *ſommier*, & que par conſéquent il faut que les piés des tuyaux ſoient quelques pouces plus longs que la diſtance de la chappe *A B C D* au faux *ſammier a b c d.*

Il ſuit de cette conſtruction qu'après que la laie eſt remplie du vent des ſoufflets, ſi l'organiſte abaiſſe une touche du clavier (qui par le moyen de ſa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé lequel par le moyen d'une autre targette tirera une ſoupape, & la fera ouvrir), que l'air condenſé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la ſoupape eſt ouverte, & paſſera de-là par le trou de la table & du regiſtre qui ſera ouvert dans le trou correſpondant de la chappe, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de ſon pié : ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à l'*article* BOURDON DE SEIZE & au *mot* JEUX.

Le *ſommier* du poſitif differe peu de celui du grand orgue ; toute la différence eſt que la laie *E F, fig. 12*, eſt en-deſſus du côté de la table, & que les ſoupapes s'ouvrent en foulant en-deſſous par le moyen des petits bâtons *o n*, qui portent ſur le haut des baſcules du poſitif. *Voyez* BASCULE DU POSITIF & POSITIF.

SOMMIER, (*Maréchal*) on appelle ainſi un cheval de ſomme.

SOMMIER, *terme de Parcheminier*, c'eſt une peau de veau, qui couvre la herſe, ou métier des parcheminiers, & qui ſoutient la peau qu'on travaille, dans le tems qu'on la rature.

Contre-ſommier, eſt une peau de parchemin en coſſe, qu'on poſe entre le *ſommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *Voyez* PARCHEMIN.

SOMMIER, *terme de Tonnelier*, c'eſt ainſi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui ſe placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement ſur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, ſ. f. (*Manuf. de lainage.*) ſorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croiſée, chaude, & mollette, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſerge un peu lâche, tirée à poil, tantôt d'un ſeul côté, & tantôt des deux côtés, dont on ſe ſert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium ;* petite ville de France, dans le Languedoc, ſur la Vidourle, à deux lieues de Nîmes. Les calviniſtes en avoient fait une forte place ; c'eſt encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long. 21. 43. latit. 43. 55.* (*D. J.*)

SOMMISTE, ſ. m. (*Chancel. rom.*) c'eſt le principal miniſtre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles ; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, ſ. f. (*Gram.*) extrémité ſupérieure

d'un objet. Il ſe dit particulierement de la pointe des plantes, *Voyez* SOMMET, & du haut des collines. La *ſommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt un perſonnage fameux, qui eſt l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres ſiamois, le nom propre de cet homme eſt *Kodom*, & *ſommona* ſignifie le *ſolitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce légiſlateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *ſarmane* ou *ſammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils ſuivent aujourd'hui, & qui eſt préchée par les talapoins ſes diſciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, eſt le même que *Poutiſat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on préſume auſſi que c'eſt lui qui eſt adoré par une ſecte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *She-kia*. Quoi qu'il en ſoit de ces opinions, les prêtres ſiamois font une hiſtoire non moins merveilleuſe que ridicule, de leur légiſlateur; ils diſent qu'il eſt né d'une fleur, ſortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de ſon pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la ſurface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laiſſent pas de donner à *Sommona-kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, & une mere appellée *Maha* ou *Marya*, ou ſuivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des miſſionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jeſus-Chriſt étoit un frere de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, ſelon ces aveugles idolâtres, eſt tourmenté en enfer, par un ſupplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, ſuivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal eſt de tirer de l'argent du peuple, qu'ils ſéduiſent, aſſurent que non-content d'avoir donné tout ſon bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités ſi inouies dégagerent le ſaint homme de tous les liens de la vie: alors il ſe livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la recompenſe de ſes bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de ſe rendre auſſi grand & auſſi petit qu'il vouloit, celle de diſparoître ou de s'anéantir, & d'en ſubſtituer un autre à ſa place; il ſavoit tout, connoiſſoit le paſſé & l'avenir; il ſe tranſportoit avec une promptitude merveilleuſe, d'un lieu dans un autre, pour y prêcher ſes dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux diſciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un deux pria un jour ſon maître d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, diſant que les hommes deviendroient trop méchans, ſi on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré ſa ſainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'eſt-à-dire, de l'état d'anéantiſſement dans lequel la théologie ſiamoiſe fait conſiſter la félicité ſuprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adreſſe des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un ſecond *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte;* il ſera ſi charitable, qu'il donnera ſes deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ſes vertus. *Voyez* la Loubere, *hiſt. & deſcript. de Siam.*

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, ſ. m. (*Médecine.*) ce nom formé de deux mots latins, *ſomnus*, ſommeil, & *ambulo*, je me promene, ſignifie littéralement l'action de ſe *promener* pendant le *ſommeil*; mais on a étendu plus loin la ſignification de ce mot, dans l'uſage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *ſomnambuliſme*, à une eſpece de maladie, d'affection, ou incommodité ſinguliere, qui conſiſte en ce que les perſonnes qui en ſont atteintes, plongées dans un profond *ſommeil*, ſe promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme ſi elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'eſt cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui eſt le caractere diſtinctif du *ſomnambuliſme;* les variétés naiſſent de la diverſité d'actions, & ſont en conſéquence auſſi multipliées que les actions dont les hommes ſont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du poſſible, & encore ce qui paroît impoſſible à l'homme éveillé, ne l'eſt point quelquefois pour le *ſomnambule;* ſon imagination échauffée dirige ſeule & facilite ſes mouvemens.

On voit ſouvent des *ſomnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur eſt arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux queſtions qu'on leur fait, & tiennent des diſcours très-ſuivis; il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils ſe trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des ſecrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres ſe levent, compoſent, écrivent ou ſe promenent, courent les rues, les maiſons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuſes par elles-mêmes, comme de marcher ſur le bord d'un toît ſans peur, & par-là ſans danger; ils ne riſquent que de s'éveiller, & ſi cela leur arrive, ou par haſard, ou par le ſecours funeſte de quelque perſonne imprudente, ils manquent rarement de ſe tuer. Quelques *ſomnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en ſervent; la plûpart n'ont en ſe réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils ſe rappellent d'un ſommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il ſemble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le ſommeil. Lorſqu'on ſuit quelque tems un *ſomnambule*, on voit que leur ſommeil, ſi ſemblable à la veille, offre un tiſſu ſurprenant de ſingularités: il ne manque pas d'obſervations étonnantes dans ce genre; mais combien peu ſont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces hiſtoires ſont preſque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à meſure qu'elles paſſent de main en main, elles ſe chargent encore de nouvelles circonſtances, le vrai ſe trouve obſcurci par les fables auxquelles il eſt mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choiſir des faits bien conſtatés, par la vue & le témoignage d'un obſervateur éclairé. Laiſſant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait ſur les *ſomnambules*, je vais rapporter quelques traits ſinguliers, qui pourront ſervir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne ſauroit être ſuſpecte; je les tiens d'un prélat illuſtre (M. l'archevêque de Bordeaux), auſſi diſtingué par ſes vertus, que par la variété & la juſteſſe de ſes connoiſſances; ſon nom ſeul fait une autorité reſpectable, qu'on ne ſauroit recuſer.

Il m'a raconté qu'étant au ſéminaire, il avoit connu un jeune eccléſiaſtique *ſomnambule:* curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les ſoirs dans ſa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choſes, que cet eccléſiaſtique ſe levoit, prenoit du papier, compoſoit, & écrivoit des ſer-

mons ; lorſqu'il avoit fini une page, il la reliſoit tout-haut d'un bout à l'autre (ſi l'on peut appeller relire, cette action faite ſans le ſecours des yeux) ; ſi quelque choſe alors lui déplaiſoit, il le retranchoit, & écrivoit par-deſſus, les corrections, avec beaucoup de juſteſſe. J'ai vu le commencement d'un des ſermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru aſſez bien fait, & correctement écrit : mais il y avoit une correction qui étoit ſurprenante ; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la reliſant*, devoir ſubſtituer le mot *adorable* à *divin* ; pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par-deſſus ; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on liſoit *cet adorable enfant*. La même perſonne, témoin occulaire de ces faits, pour s'aſſurer ſi le *ſomnambule* ne faiſoit alors aucun uſage de ſes yeux, mit un carton ſous ſon menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit ſur la table ; mais il continua à écrire ſans s'en appercevoir ; voulant enſuite connoître à quoi il jugeoit de la préſence des objets qui étoient ſous ſes yeux, il lui ota le papier ſur lequel il écrivoit, & en ſubſtitua pluſieurs autres à différentes repriſes, mais il s'en apperçut toujours, parce qu'ils étoient d'une inégale grandeur : car quand on trouva un papier parfaitement ſemblable, il le prit pour le ſien, & écrivit les corrections aux endroits correſpondans à celui qu'on lui avoit ôté ; c'eſt par ce ſtratagème ingénieux, qu'on eſt venu à bout de ramaſſer quelques-uns de ſes écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer ; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'eſt de la muſique faite aſſez exactement ; une canne lui ſervoit de regle, il traçoit, avec elle, à diſtance égale, les cinq lignes néceſſaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les diéſis, enſuite marquoit les notes qu'il faiſoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles étoient écrites au-deſſous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement ſous leur note correſpondante ; il ne tarda pas à s'appercevoir de ſon erreur, & pour la reparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en paſſant la main par-deſſus, & refit plus bas cette ligne de muſique, avec toute la préciſion poſſible.

Autre ſingularité dans un autre genre, qui n'eſt pas moins remarquable ; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, ſe promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui ſe noyoit ; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller ſecourir, il ſe jetta tout de ſuite ſur ſon lit, dans la poſture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque tems à cet exercice, il ſent au coin de ſon lit un paquet de la couverture, croit que c'eſt l'enfant, le prend avec une main, & ſe ſert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere ; il y poſe ſon paquet, & ſort en friſſonnant & claquant des dents, comme ſi en effet il ſortoit d'une riviere glacée ; il dit aux aſſiſtans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout ſon ſang eſt glacé ; il demande un verre d'eau-de-vie pour ſe rechauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui ſe trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoit la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, expoſant la grandeur du péril qu'il couroit ; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaiſir, & dit en reſſentir beaucoup de ſoulagement ; cependant il ne s'éveille point, ſe couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *ſomnambule* a fourni un très grand nombre de traits forts ſinguliers ; ceux que je viens de rapporter, peuvent ſuffire au but que nous nous ſommes propoſé. J'ajouterai ſeulement que lorſqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des ſujets triſtes & déſagréables, on n'avoit qu'à lui paſſer une plume ſur les levres, dans l'inſtant il tomboit ſur des queſtions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il ſoit très-facile de reconnoître le *ſomnambuliſme* par les faits inconteſtables que nous avons détaillés, il n'eſt pas aiſé d'en découvrir la cauſe & le méchaniſme ; l'étymologie de cette maladie eſt un écueil funeſte à tous ces faiſeurs d'hypothèſes, à tous ces demi-ſavans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne ſauroient imaginer que la nature ait des myſteres impénétrables à leur ſagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal aſſurée, ne peut s'étendre juſqu'aux bornes très-voiſines de leur horiſon ; on peut leur demander :

1°. Comment il ſe peut faire qu'un homme enſeveli dans un profond ſommeil, entende, marche, écrive, voie, jouiſſe en un mot de l'exercice de ſes ſens, & exécute avec juſteſſe, divers mouvemens : pour faciliter la ſolution de ce problème, nous ajouterons que le *ſomnambule* ne voit alors que les objets dont il a beſoin, que ceux qui ſont préſens à ſon imagination. Celui dont il a été queſtion, lorſqu'il compoſoit ſes ſermons, voyoit fort bien ſon papier, ſon encre, ſa plume, ſavoit diſtinguer ſi elle marquoit ou non ; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reſte il ne ſe doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans ſa chambre, ne voyoit & n'entendoit perſonne, à moins qu'il ne les interrogeât ; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit ; & ſi dans un autre tems on lui en eût mis dans la bouche, ſans que ſon imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejettoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des ſenſations ſans que les ſens y ayent part ; voir, par exemple, ſans le ſecours des yeux : le *ſomnambule* dont nous avons fait l'hiſtoire, paroiſſoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à ſon idée, lorſqu'il traçoit des notes de muſique ; il ſavoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & ſans jamais ſe méprendre il noirciſſoit les unes & conſervoit les autres ; & lorſqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, ſi les lignes du bas n'étoient pas ſeches, il faiſoit un détour pour ne pas les effacer en paſſant la main deſſus ; ſi elles étoient aſſez ſeches, il négligeoit cette précaution inutile. Il eſt bien vrai que ſi on lui ſubſtituoit un papier tout-à-fait ſemblable, il le prenoit pour le ſien ; mais pour juger de la reſſemblance, il n'avoit pas beſoin de paſſer la main tout-autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, ſans diſtinguer les caracteres. Il y a lieu de préſumer que les autres ſens dont il ſe ſervoit n'étoient pas plus diſpos que les yeux, & que quelqu'autre cauſe ſuppléoit leur inaction ; on auroit pû s'en aſſurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, *&c.*

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il ſe rappelloit le ſouvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il ſût auſſi ce qu'il avoit fait pendant les autres ſommeils, & qu'il n'en conſervât aucun ſouvenir en s'éveillant : il témoignoit quelquefois pendant le ſommeil ſa ſurpriſe de ce qu'on l'accuſoit d'être *ſomnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit ; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondement toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller ; cette double mémoire eſt un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il eſt poſſible que ſans l'action d'aucune cauſe extérieure on ſoit affecté auſſi gravement que ſi on eût été expoſé à ſes impreſſions : notre *ſom-*

nambule, ſans être ſorti de ſon lit, éprouva tous les ſymptomes qu'occaſionne l'eau glacée, préciſément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque tems. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *ſomnambules* nous fourniſſent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choſes dont on ne ſait pas la raiſon, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ſes myſteres, gardons-nous de vouloir les pénetrer, ſur-tout lorſqu'il ne doit réſulter aucune utilité de ces recherches, à-moins de ne vouloir s'expoſer gratuitement à débiter des erreurs & des abſurdités.

Je vais plus loin: non-ſeulement on ne ſauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obſcurité ſur des queſtions qui paſſent pour décidées; par exemple:

On croit communément que le ſommeil conſiſte dans un relâchement général qui ſuſpend l'uſage des ſens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *ſomnambule* ne ſe ſert-il pas de quelques ſens, ne meut-il pas différentes parties du corps avec motif & connoiſſance de cauſe? & le ſommeil n'eſt cependant pas moins profond.

2°. S'il ne ſe ſert pas de ſes ſens pour obtenir les ſenſations, comme il eſt inconteſtable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raiſon que les objets même corporels peuvent, ſans paſſer par les ſens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil eſt in intellectu quod prius non fuerit in ſenſu.* Il ne faut pas confondre ce qui ſe paſſe ici avec ce qui arrive en ſonge. Un homme qui rêve, de même que celui qui eſt dans le délire, voit comme préſens des objets qui ne le ſont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raiſonnement; mais ici les objets ſont préſens à l'imagination, comme s'ils étoient tranſmis par les ſens, ce ſont les mêmes que le *ſomnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'uſage. Ils ſont exiſtans devant lui de la même maniere qu'il ſe les repréſente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremiſe des ſens ne ſeroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philoſophe donne de l'exiſtence des corps ſont fondées ſur les impreſſions qu'ils font ſur nous; ces preuves perdent néceſſairement beaucoup de leur force, ſi nous reſſentons les mêmes effets ſans que ces corps agiſſent réellement; c'eſt préciſément le cas du *ſomnambule*, qui gele & friſſonne ſans avoir été expoſé à l'action de l'eau glacée, & ſimplement pour ſe l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impreſſions idéales ſont quelquefois autant d'effet ſur le corps que celles qui ſont réelles, & qu'il n'y a aucun ſigne aſſuré pour les diſtinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long tems ſur ces conſidérations, qui pourroient être plus étendues & généraliſées, tirons une derniere conſéquence peu flatteuſe pour l'eſprit humain, mais malheureuſement très-conforme à la vérité; ſavoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait ſouvent qu'obſcurcir ou détruire nos connoiſſances, renverſer nos ſyſtèmes, & jetter des doutes ſur des choſes qui nous paroiſſoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'oter tout air de paradoxe à cette aſſertion; que c'eſt le comble de la ſcience que de *ſavoir* avec Socrate *qu'on ne ſait rien.*

Pour ce qui regarde la Médecine, il nous ſuffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *ſomnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui eſt le même, une tenſion exceſſive des fibres du cerveau, & une extrême ſenſibilité. Les cauſes qui diſpoſent à cette maladie ſont peu connues; les médecins ne ſe ſont jamais occupés à les rechercher; ils ſe ſont contentés d'écouter comme le peuple, les hiſtoires merveilleuſes qu'on fait ſur cette matiere. En examinant les perſonnes qui y ſont les plus ſujettes, on voit que ce ſont celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y paſſent les nuits, ou qui s'échauffent la tête par d'autres occupations.

La ſanté des *ſomnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aiſance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tenſion des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *ſomnambuliſme*, peut-être n'en eſt-elle que le premier degré & n'en differe pas eſſentiellement.

Il paroît donc important de diſſiper cette maladie avant qu'elle ſe ſoit enracinée par le tems, & qu'elle ſoit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne ſont pas connus, ils ne paroiſſent pas même faciles à trouver; c'eſt dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les obſervations pratiques manquent tout-à-fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui ſont propres à la manie pourroient réuſſir dans le *ſomnambuliſme*. *Voyez* MANIE. C'eſt encore une très-foible reſſource; car perſonne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de priſe ſur cette terrible maladie. En tirant les indications des cauſes éloignées du *ſomnambuliſme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus ſûre doit être de diſſiper ces malades, de les faire voyager, de les diſtraire des occupations trop ſérieuſes, de leur en préſenter qui ſoient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit ſeconder ces effets par les bains froids, remedes excellens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du ſyſtème nerveux. Quant aux *ſomnambules* qui ſe levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui riſquent par-là de tomber dans des précipices, de ſe jetter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans ſa chambre Deſcartes, Ariſtote & quelques autres philoſophes, crut tout-à-coup les voir ſortir par la fenêtre, & ſe diſpoſoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils ſe levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réuſſit à bien des perſonnes. Un *ſomnambule* fut auſſi guéri par un remede que je me garderai bien de conſeiller, ce fut en ſe jettant d'une fenêtre fort élevée: il ſe rompit le bras, & depuis ne reſſentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mythol.*) c'étoient les dieux qui préſidoient au ſommeil, & qui rendoient leurs oracles par les ſonges. Les ſavans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui préſidoient aux ſonges, & qu'il y avoit des miniſtres prépoſés pour leur culte. M. Spon rapporte une inſcription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi, où il eſt parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui préſidoit aux ſonges. Cette inſcription porte: *cultores Herculis ſomnialis*; on trouve diverſes ſtatues du même dieu avec ces mots, *deo ſomniali.*

Il eſt peut-être difficile de déterminer par quelle raiſon les anciens croyoient qu'Hercule préſidoit aux ſonges: il n'en eſt pas moins certain qu'ils le croyoient, & qu'on envoyoit les malades dormir dans ſes temples, pour y avoir en ſonge quelque agréable préſage du rétabliſſement de leur ſanté. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le ſommeil; tels ſont la cinogloſſe, la juſquiame, la belladone,

toutes les especes de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le sommeil ; tels sont le lait, les alimens glutineux, le suc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les esprits ardens : de-là vient que l'ivresse est une espece de sommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) qui signifie la *fleur par excellence ;* c'est un arbre sauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narcisse. Son écorce est aromatique. Il est de la grandeur d'un de nos cerisiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles sont disposées en rond, autour de petites branches, & ses fleurs sont situées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & sur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, s. f. (*Monn. étrang.*) c'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sols monnoie de France, à prendre l'once d'argent sur le pié de six livres.

SOMPI, s. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitant de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le *sompi* ne pese qu'une dragme ou gros, poids de Paris ; c'est néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces insulaires ont l'usage, ne sachant ce que c'est que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, se négocie par échange & par estimation. Les diminutions du *sompi* sont le vari ou demi-gros : le sacare ou scrupule, le nanqui ou demi-scrupule, & le nanque qui vaut six grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary.* (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, LOIS, (*Jurisprud.*) ce sont des lois faites pour restraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c. Voyez* LOI.

La plûpart des nations ont eu dans différens tems leurs lois *somptuaires* : & il y en a qui sont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François ; *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de lois plus mal observées que les *lois somptuaires.*

Les *lois somptuaires* de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à-moins qu'elle ne fût ivre ; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à-moins que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie sur ses habits, à-moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu aussi leurs lois *somptuaires*, mais elles ont toutes été revoquées par le statut premier de Jacques I. ou sont tombées en désuétude.

Sous le regne de Charles IV. Cambden dit qu'on avoit porté si loin le luxe dans les chaussures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des souliers de plus de six pouces de largeur du côté des doigts ; les autres habillemens étoient si courts, qu'il fut ordonné par le statut 25 d'Edouard IV. que toutes personnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur qu'elles pussent, quand la personne est debout, lui couvrir les fesses.

Chez les Romains il y avoit quantité de lois *somptuaires.* La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, sans limiter la dépense. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenser plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes solemnelles, comme les saturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres lois *somptuaires* seroient exécutées non-seulement à Rome, mais même par toute l'Italie ; & qu'en cas de transgression, non-seulement le maître de la fête, mais aussi les convives seroient sujets à l'amende. *Voyez l'article* LOI.

SOMPTUOSITÉ, s. f. (*Gramm.*) magnificence qu'on se procure par de grandes dépenses. Il n'est question chez les anciens que de la *somptuosité* de Lucullus.

SOMTOU, *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen.*

SON, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la Méditerranée, sur la côte de l'île de Corse, environ cinq milles à l'oueſt de l'entrée du port de *San-Bonifacio ;* c'est une longue pointe avancée en mer vers le sud-oueſt. (*D. J.*)

SON, s. m. (*Phyſ.*) est une perception de l'ame qui lui est communiquée par le secours de l'oreille : ou bien c'est un mouvement de vibration dans l'air, qui est porté jusqu'à l'organe de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Pour éclaircir la cause du *son*, nous observerons, 1°. que pour produire le *son*, il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2°. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un *son* clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de musique, *&c.*

3°. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer ; d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance, ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouie.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du *son*, doit être attribué à deux causes différentes ; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les instrumens à vent, les flutes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, le mouvement qui est la suite de cette action mutuelle, & la cause immédiate du mouvement sonore, que l'air porte jusqu'à l'oreille, est un mouvement presque insensible, qui se fait remarquer dans les parties déliées & insensibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchanisme, on suppose que tous les corps sensibles sont composés d'un nombre de parties petites & insensibles, ou corpuscules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voyez* CORPUSCULE.

Ces parties en composent d'autres un peu plus grandes, mais encore insensibles ; & celles-ci different entre elles, selon les différentes figures & l'union des parties qui les composent. Celle-ci constituent encore d'autres masses plus grandes & beaucoup plus distinguées des premieres : & des différentes combinaisons de ces dernieres, sont composés ces corps grossiers qui sont visibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons obſervé, ſont abſolument dures; les autres ſont compreſſibles & unies de telle ſorte, qu'étant comprimées par une impulſion extérieure, elles ont une force élaſtique ou reſtitutive, au moyen de de laquelle elles ſe rétabliſſent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élaſtique ſe meuvent avec une grande vîteſſe, avec une ſorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'obſerve facilement dans les cordes des inſtrumens de muſique, & c'eſt ce mouvement ſonore qui eſt porté juſqu'à l'oreille; mais il faut obſerver que c'eſt le mouvement inſenſible de ces particules, qu'on ſuppoſe être la cauſe immédiate du *ſon*; & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui ſont proches de la ſurface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y ſervant qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aiſément un trémouſſement ſenſible ſur la ſurface qui ſe répand de lui-même ſur le tout, & qui eſt d'autant plus ſenſible, que le choc eſt plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *ſon* ceſſe auſſi-tôt; ce tremblement vient ſans doute du mouvement des particules inſenſibles qui changent de ſituation, & qui ſont en ſi grande quantité & ſi ſerrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens ſéparément & diſtinctement, mais ſeulement un eſpece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps ſonore ayant fait ſon impreſſion ſur l'air contigu, cette impreſſion eſt continuée de particule en particule, ſuivant les lois de la pneumatique. *Voyez* ONDE & ONDULATION.

Les *ſons* varient à-proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales réſultent de la figure & de la nature du corps ſonore; de la force, du choc, de la vîteſſe, *&c.* des vibrations qui ſe ſuivent; de l'état & conſtitution du milieu; de la diſpoſition, diſtance, *&c.* de l'organe; des obſtacles qui ſe rencontrent entre l'organe, le corps ſonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *ſons*, naiſſent des différens degrés & combinaiſons des conditions dont nous venons de parler; on les diſtingue en fort & foible, en grave & aigu, long & court.

La vîteſſe du *ſon* ne differe pas beaucoup, ſoit qu'il aille ſuivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent tranſporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *ſon* eſt accéléré tandis que ſes vagues ſe meuvent dans cette partie d'air, lorſque leur direction eſt la même que celle du vent. Mais comme le *ſon* ſe meut avec beaucoup plus de vîteſſe que le vent, l'accélération qu'il en reçoit eſt peu conſidérable. En effet, la vîteſſe du vent le plus violent que nous connoiſſions, eſt à la vîteſſe du *ſon* comme 1 eſt à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, eſt d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de ſorte qu'au moyen du vent, le *ſon* puiſſe être entendu d'une plus grande diſtance qu'il ne le ſeroit autrement.

Que l'air ſoit le milieu ordinaire du *ſon*, c'eſt ce qui réſulte de pluſieurs expériences qui ont été faites, ſoit dans un air condenſé, ſoit dans l'air rarefié. Dans un récipient qui n'eſt point vuide d'air, une petite ſonnette ſe fait entendre à quelque diſtance; mais quand on en a pompé l'air, à-peine l'entend-on tout auprès: ſi l'air eſt condenſé, le *ſon* ſera plus fort à-proportion de la condenſation ou de la quantité d'air preſſé. Nous en avons pluſieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'eſt pas ſeul capable des impreſſions du *ſon*, l'eau l'eſt auſſi, comme on le remarque en ſonnant une ſonnette dans l'eau; on en diſtingue pleinement le *ſon*: à la vérité il n'eſt pas ſi fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons muſiciens. Merſene dit qu'un *ſon* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait ſur les *ſons* entendus dans l'eau, pluſieurs expériences curieuſes. *Mém. académ. 1741.*

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *ſecond livre de ſes Principes*, une théorie très-ingénieuſe & très-ſavante des vibrations de l'air, & par conſéquent de la vîteſſe du *ſon*. Sa théorie eſt trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la vîteſſe du *ſon* par ſon calcul, à-peu-près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des Principes de M. Newton, eſt peut-être le plus difficile & le plus obſcur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernoully le fils, dans ſon *Diſcours ſur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences en 1736, dit qu'il n'oſeroit ſe flater d'entendre cet endroit des Principes. Auſſi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aiſée à ſuivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis ſur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernoully, une objection conſidérable; ſavoir, que ces deux auteurs ſuppoſent que le *ſon* ſe tranſmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui ſe forment ſucceſſivement, & qui ſont toujours égales entr'elles; or cette hyppothèſe n'eſt point démontrée, & ne paroît point même appuyée ſur des preuves ſolides. Le même auteur prétend que dans cette hyppothèſe, M. Bernoully auroit dû trouver la vîteſſe du *ſon*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle eſt réellement. M. Euler dans ſa *Diſſertation ſur le feu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné auſſi une formule pour la vîteſſe du *ſon*; elle eſt différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere ſe font les expériences pour meſurer la vîteſſe du *ſon*. On ſait par la meſure actuelle, la diſtance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un ſpectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere eſt preſque inſtantané à de ſi petites diſtances, le ſpectateur *B* compte combien il s'écoule de ſecondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, juſqu'à ce qu'il en entende le bruit. Diviſant enſuite l'eſpace qui eſt entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de ſecondes trouvé, il a le nombre de toiſes que le *ſon* parcourt en une ſeconde.

Le *ſon* ſe tranſmet en ligne droite; mais il ſe tranſmet auſſi en tout ſens, & ſuivant toutes ſortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de vîteſſe. Cela vient de ce que le *ſon* ſe tranſmet par un fluide, & que les preſſions dans un fluide, ſe propagent en tout ſens; la lumiere au contraire, ne ſe propage jamais qu'en ligne droite: c'eſt ce qui donne lieu de croire qu'elle n'eſt point cauſée par la preſſion d'un fluide. Sur la réflexion du *ſon*, *voyez* ÉCHO & CABINET SECRET. (*O*)

La vîteſſe du *ſon* eſt différente, ſuivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'eſpace de 968 piés en une minute ſuivant M. Iſaac Newton: 1300 ſuivant M. Robert: 1200 ſuivant M. Boyle: 1338 ſuivant le docteur Walker: 1474 ſuivant Merſenne: 1142 ſuivant M. Flamſteed & le docteur Halley: 1148 ſuivant l'académie de Florence, & 1172 piés ſuivant les anciennes expériences de l'académie

des

des Sciences de Paris. M. Derham prétend que la cauſe de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y avoit pas une diſtance ſuffiſante, entre le corps ſonore & le lieu de l'obſervation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham propoſe quelques-unes des plus conſidérables queſtions relatives aux lois du *ſon*, & répond à chacun avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même ſur cette matiere.

SON, *en Muſique;* quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient juſqu'à notre oreille, elle y produit une ſenſation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une eſpece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *ſon*.

La nature du *ſon* eſt l'objet des recherches du phyſicien; le muſicien l'examine ſeulement par ſes modifications, & c'eſt ſelon cette derniere idée que nous l'enviſageons dans cet article.

Il y a trois choſes à conſiderer dans le *ſon :* 1, le degré d'élevation entre le grave & l'aigu : 2, celui de véhémence entre le fort & le foible : 3, & la qualité du timbre qui eſt encore ſuſceptible de comparaiſon du ſourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je ſuppoſe d'abord que le véhicule du *ſon* n'eſt autre choſe que l'air même. Premierement, parce que l'air eſt le ſeul corps intermédiaire de l'exiſtence duquel on ſoit parfaitement aſſuré, entre le corps ſonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité, & que l'air ſuffit pour expliquer la formation du *ſon;* & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps ſonore ne rend pas de *ſon* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut abſolument imaginer un autre fluide, on peut aiſément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *ſon* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient ſans ceſſe frapper l'organe de l'ouïe, & prolonge ainſi la perception du *ſon :* mais il n'y a point de maniere plus ſimple de concevoir cette durée, qu'en ſuppoſant dans l'air des vibrations qui ſe ſuccédent, & qui renouvellent ainſi à chaque inſtant la ſenſation du *ſon*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque eſpece qu'elle ſoit, ne peut être produite que par une émotion ſemblable dans les parties du corps ſonore. Or c'eſt un fait certain que les parties du corps ſonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le tems qu'on en tire du *ſon*, on le ſent frémir ſous la main, & l'on voit bien ſenſiblement durer les vibrations de la corde juſqu'à ce que le *ſon* s'éteigne. Il en eſt de même d'une cloche qu'on fait ſonner en la frappant du batant; on la ſent, on la voit même frémir, & l'on voit ſautiller les grains de ſable qu'on jette ſur ſa ſurface. Si la corde ſe détend ou que la cloche ſe fende, plus de frémiſſement, plus de *ſon*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent elles-mêmes, on ne ſauroit douter que le *ſon* étant produit par les vibrations du corps ſonore, il ne ſoit propagé par des vibrations ſemblables, que le même inſtrument communique à l'air. Tout cela ſuppoſé, examinons ce qui conſtitue le rapport des *ſons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Laſus, de même que le pythagoricien Hypaſe de Métapont, pour calculer au juſte les rapports des conſonances, s'étoient ſervi de deux vaſes ſemblables & reſonnans à l'uniſſon; que laiſſant vuide l'un des deux, & rempliſſant l'autre juſqu'au quart, la percuſſion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la conſonance de la quarte; que rempliſſant enſuite le ſecond juſqu'au tiers, juſqu'à la moitié, la percuſſion des deux avoit produit la conſonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Cenſorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il ſuſpendit, diſent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *ſons* ſur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore ſont trop juſtes pour avoir été faits de cette maniere, puiſque chacun ſait aujourd'hui ſur les expériences de Vincent Galilée, que les *ſons* ſont entr'eux, non comme les poids tendans, mais en raiſon ſous-double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la régle de toutes les diviſions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de groſſeur égale, & également tendues, forment un uniſſon parfait, ſi elles ſont auſſi égales en longueur : ſi les longueurs ſont inégales, la plus courte donnera un *ſon* plus aigu. Il eſt certain auſſi qu'elle fera plus de vibrations dans un tems donné; d'où l'on conclud que la différence des *ſons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même eſpace de tems, par les cordes ou inſtrumens ſonores qui les font entendre; & comme il eſt impoſſible d'eſtimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *ſons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produiſent.

On ſait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont toujours réciproques aux longueurs. Ainſi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même tems que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *ſons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes ſont comme 2 & 3, les vibrations ſeront comme 3 & 2, & le rapport des *ſons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* INTERVALLES.

On voit par-là, qu'il eſt aiſé avec des chevalets mobiles, de former ſur une ſeule corde des diviſions qui donnent des *ſons* dans tous les rapports poſſibles entre eux, & avec la corde entiere; c'eſt le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez ſon article.*

On peut rendre des *ſons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égales ne forment pas toujours l'uniſſon; car ſi l'une eſt plus groſſe ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en tems égaux, & conſéquemment le *ſon* en fera plus grave. *Voyez* CORDES.

C'eſt ſur ces deux régles combinées que ſont fondés, la conſtruction des inſtrumens à corde tels que le claveſſin, & le jeu des violons & baſſes, qui, par un perpétuel & différent accourciſſement des cordes ſous les doigts, produit cette prodigieuſe diverſité de *ſons* qu'on admire dans ces inſtrumens. Il faut raiſonner de même pour les inſtrumens à vent. Les plus longs forment des *ſons* plus graves ſi le vent eſt égal. Les trous, comme dans les flûtes & haubois, ſervent à les raccourcir pour faire des *ſons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *ſons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* ORGUE, FLUTE, OCTAVIER, *&c.*

Si l'on racle une des plus groſſes cordes d'une viole ou d'un violoncelle : ce qui ſe doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire; en prétant une attention ſuffiſante, une oreille exercée entendra diſtinctement, outre le *ſon* de la corde entiere, au-moins celui de ſon octave, de l'octave de ſa quinte, & la double octave de ſa tierce : on verra même frémir, & on entendra réſonner toutes les cordes montées à l'uniſſan de ces *ſons*-là. Ces *ſons* acceſſoires accompagnent toujours un *ſon* principal quelconque : mais quand ce *ſon* eſt aigu, ils y ſont moins ſenſibles. On appelle

ces *ſons* les *harmoniques du ſon principal*; c'eſt par eux que M. Rameau prétend que tout *ſon* eſt appréciable, & c'eſt en eux qu'il a cherché le principe phyſique de toute l'harmonie. *Voyez* HARMONIE.

Une difficulté qui reſteroit à expliquer eſt de ſavoir comment deux ou pluſieurs *ſons* peuvent être entendus à la fois. Lorſqu'on entend, par exemple, les deux *ſons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois; on ne conçoit pas comment la même maſſe d'air peut fournir dans un même tems ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il ſe trouve plus de deux *ſons* enſemble. Mengoli & les autres ſe tirent d'affaire par des comparaiſons. Il en eſt, diſent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à-la-fois dans l'eau à quelque diſtance, & dont les différens cercles qu'elles produiſent, ſe croiſent ſans ſe détruire. M. de Mairan donne une explication plus philoſophique. L'air, ſelon lui, eſt diviſé en particules de diverſes grandeurs, dont chacune eſt capable d'un ton particulier, & n'eſt ſuſceptible d'aucun autre. De ſorte qu'à chaque *ſon* qui ſe forme, les particules qui y ſont analogues s'ébranlent ſeules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres reſtent tranquilles juſqu'à ce qu'elles ſoient émues à leur tour par les *ſons* qui leur correſpondent. Ce ſyſtème paroît très-ingénieux; mais l'imagination a quelque peine à ſe prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'eſpace, pour être toujours prêtes au beſoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les ſons poſſibles. Quand elles ſont une fois arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant pluſieurs enſemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la ſenſation de chacune d'elles en particulier. Il ſemble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la ſurmonte. Mengoli prétendoit aller au-devant de cette derniere objection, en diſant que les maſſes d'air, chargées, pour ainſi dire, de différens *ſons*, ne frappent le tympan que ſucceſſivement, alternativement, & chacune à ſon tour; ſans trop ſonger à quoi cependant il occuperoit celles qui ſont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *ſon* dépend de celle des vibrations du corps ſonore; plus ces vibrations ſont grandes, plus le *ſon* eſt vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde eſt aſſez tendue & qu'on ne force pas trop la voix ou l'inſtrument, les vibrations reſtent toujours iſochrones, & par conſéquent le ton demeure le même, ſoit qu'on renfle ou qu'on adouciſſe le *ſon*: mais en raclant trop fort la corde, en ſoufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'iſochroniſme néceſſaire pour l'identité du ton; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi, dans la muſique françoiſe, où c'eſt un grand mérite de bien crier; on eſt plus ſujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix ſe modere plus ſagement.

La viteſſe du *ſon*, qui ſembleroit devoir dépendre de ſa force, n'en dépend point. Cette viteſſe eſt toujours égale & conſtante, ſi elle n'eſt précipitée ou retardée par ces altérations de l'air: c'eſt-à-dire que le *ſon*, fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux ſecondes le double de l'eſpace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamſtead, le *ſon* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une ſeconde. Le pere Merſene & Gaſſendi ont aſſuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *ſon*; depuis les expériences que Derham & l'académie des ſciences ont faites ſur ce ſujet, cela paſſe pour une erreur.

Sans ralentir ſa marche, le *ſon* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoibliſſement, ſi la propagation eſt libre, qu'elle ne ſoit gênée par aucun obſtacle, ni dérangée par le vent, ſuit ordinairement la raiſon des quarrés des diſtances.

Quant à la différence qui ſe trouve encore entre les *ſons* par la qualité du timbre, il eſt évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un hautbois aura beau ſe mettre exactement à l'uniſſon d'une flûte, il aura beau radoucir le *ſon* au même degré, le *ſon* de la flûte aura toujours je ne ſai quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne ſai quoi de ſec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puiſſe jamais les confondre. Que dirons-nous des differens timbres des voix de même force & de même portée? chacun eſt juge de la variété prodigieuſe qui s'y trouve. Cependant, perſonne que je ſache n'a encore examiné cette partie, qui peut être, auſſi-bien que les autres, ſe trouvera avoir ſes difficultés: car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandenr ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps ſonores une troiſieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété; ce qui ne me paroît pas une choſe trop aiſée; il faut recourir aux *principes d'acouſtique* de M. Diderot, ſi l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la muſique, qui eſt en général le *ſon* modifié.

En effet, le compoſiteur ne conſidere pas ſeulement ſi les *ſons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus, mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux; & il les diſtribue à différens inſtrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, ſelon les convenances de tout cela. Mais il eſt certain que c'eſt uniquement dans la comparaiſon des *ſons* de l'aigu au grave que conſiſte toute la ſcience harmonique. De ſorte que, comme le nombre des *ſons* eſt infini, on pourroit dire en ce ſens que cette même ſcience eſt infinie dans ſon objet.

On ne conçoit point de bornes néceſſaires à l'étendue des *ſons* du grave à l'aigu; & quelque petit que puiſſe être l'intervalle qui eſt entre deux *ſons*, on le concevra toujours diviſible par un troiſieme *ſon*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la muſique. D'abord, il eſt certain qu'on trouve bientôt dans les inſtrumens les bornes des *ſons*, tant au grave qu'à l'aigu; alongez ou racourciſſez à un certain point une corde ſonore, elle ne rendra plus de *ſon*: on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à diſcrétion la capacité d'une flûte ni ſa longueur; il y a des limites au-delà deſquelles elle ne réſonne plus. L'inſpiration a auſſi ſes lois; trop foible, la flûte ne rend point de *ſon*; trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'eſt pas poſſible d'apprécier. Enfin, c'eſt une choſe inconteſtable par l'expérience, que tous les *ſons* ſenſibles ſont renfermés dans des limites au-delà deſquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne ſont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites; &, ſelon ſes expériences & ſon calcul rapportés par M. Diderot, tous les *ſons* ſenſibles ſont compris entre les nombres 30 & 7552; c'eſt-à-dire que, ſelon ce ſavant auteur, le *ſon* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par ſeconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même tems; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération har-

monique des *ſons*, que parmi tous les *ſons* poſſibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puiſſent être admis dans un bon ſyſtème de muſique ; car tous ceux qui ne forment pas des conſonances avec les *ſons* fondamentaux, ou qui ne naiſſent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces conſonances, doivent être proſcrits du ſyſtème ; voilà pourquoi quelque parfait que puiſſe être aujourd'hui notre ſyſtème de muſique, il eſt pourtant borné à 12 *ſons* ſeulement dans l'étendue d'une octave, deſquels douze toutes les autres octaves ne contiennent que des répliques. Que ſi l'on veut compter toutes ces répliques pour autant de *ſons* différens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel eſt bornée l'étendue des *ſons* ſenſibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *ſons* praticables dans notre muſique ſur un même *ſon* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même préciſion le nombre de *ſons* praticables dans l'ancienne muſique : car les Grecs formoient, pour ainſi dire, autant de ſyſtème de muſique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de muſique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *ſons* de la moitié du ſyſtème, c'eſt-à-dire, des deux cordes mobiles de chaque tétracorde. Ainſi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *ſons* dans une ſeule maniere d'accord, c'eſt-à-dire, ſeize ſeulement ; mais on ne peut pas calculer au juſte combien ce nombre devoit ſe multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduiſoient de nouveaux *ſons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs diſtinguoient les *ſons* en deux claſſes générales ; ſavoir, les *ſons* ſtables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de huit ; & les *ſons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'eſpece du genre : ceux-ci étoient auſſi au nombre de huit, & même de neuf & de dix, parce qu'il y en avoit qui ſe confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, & quelquefois s'en ſéparoient ; ces *ſons* mobiles étoient les deux moyens de chacun des cinq tétracordes. Les huits *ſons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proſlambanomene. *Voyez tous ces mots.*

Ils diviſoient de-rechef les *ſons* ſtables en deux eſpeces, dont l'une s'appelloit *ſoni apieni*, & contenoit trois *ſons* ; ſavoir, la proſlambanomene, la nete ſynnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre eſpece s'appelloit *ſoni baripieni*, & contenoit cinq *ſons*, l'hypate hypaton, l'hypate meſon, la meſe, la parameſe, & la nite drezeugnumenon. *Voyez ces mots.*

Les *ſons* mobiles ſe ſubdiviſoient pareillement en *ſoni meſopieni*, qui étoient cinq en nombre ; ſavoir, le ſecond & montant de chaque tétracorde, & en cinq autres *ſons* appellés *ſoni oxipieni*, qui étoient le troiſieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, GENRE, *&c.*

A l'égard des douze *ſons* du ſyſtème moderne, l'accord n'en change jamais, & ils ſont tous immobiles. Broſſard prétend qu'ils ſont tous mobiles, fondé ſur ce qu'ils peuvent être altérés par dièſe ou par bémol ; mais autre choſe eſt de ſubſtituer un *ſon* à un autre, & autre choſe d'en changer l'accord. (*S*)

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, ſont une qualité ſinguliere de *ſons* qu'on tire de certains inſtrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt ſur certaines diviſions de la corde. Ces *ſons* ſont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils ſeroient ſi l'on appuyoit tout-à-fait le doigt. Ainſi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand ils devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils ſont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faiſant porter ſur la touche ; c'eſt pourquoi on les a appellés *ſons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer ſur ſon violon, ou le ſieur Bertaud ſur ſon violoncelle, une ſuite de ces beaux *ſons*. En gliſſant même le doigt légerement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même tems de l'archet, on entend diſtinctement une ſucceſſion de ces mêmes *ſons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceux qui n'en connoiſſent pas la théorie.

Le principe ſur lequel eſt fondée la regle des *ſons harmoniques*, eſt qu'une corde étant diviſée en deux parties commenſurables entre elles, & par conſéquent avec la corde entiere, ſi l'obſtacle qu'on mettra au point de diviſion, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre ; toutes les fois qu'on fera ſonner la corde dans cet état, elle rendra non le *ſon* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie ſi elle meſure l'autre, ou ſi elle ne la meſure pas, le *ſon* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on diviſe donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *ſon harmonique* réſonnera par la longueur de la petite partie 2 qui eſt aliquote de la grande partie 4 ; mais ſi la corde 5 eſt diviſée ſelon 2 & 3, comme la petite partie ne meſure pas la grande, le *ſon harmonique* ne réſonnera que ſelon la moitié 1 de la petite partie ; laquelle moitié eſt la plus grande commune meſure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée ſur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des Sciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux diſparoît : avec un calcul très-ſimple, on aſſigne pour chaque degré le *ſon harmonique* qui lui répond : & quant au doigt gliſſé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une ſuite de *ſons harmoniques*, qui ſe ſuccedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir ſelon celui des diviſions ſur leſquelles on paſſe ſucceſſivement le doigt.

Voici une table de ces *ſons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui deſirent de les pratiquer. Cette table indique les *ſons* que rendroient les diviſions de l'inſtrument touchées à plein, & les *ſons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes diviſions touchées harmoniquement.

Table des ſons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'uniſſon.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-ſeptieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La ſixte mineure, donne la triple octave.

La ſixte majeure, donne la dix-ſeptieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'eſt-à-dire, depuis le milieu de la corde juſque vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *ſons harmoniques* répétés dans le même ordre ſur les mêmes diviſions 1, c'eſt-à-dire, la dix-neuvieme ſur la dixieme mineure ; la dix-ſeptieme ſur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *ſons harmoniques* relatifs à la ſeconde & à la ſeptieme ; premierement, parce que les diviſions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *ſons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par

un coup d'archet convenable : & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des ſoûdiviſions trop étendues, qui ne peuvent s'admettre dans la pratique : car le *ſon harmonique* du ton majeur ſeroit la vingt-troiſieme, ou la troiſieme octave de la ſeconde, & l'harmonique du ton mineur ſeroit la vingt-quatrieme ou la troiſieme octave de la tierce majeure. Mais quelle eſt l'oreille aſſez fine & la main aſſez juſte, pour pouvoir diſtinguer & toucher à ſa volonté un ton majeur ou un ton mineur ? (*S*)

SON, (*Commerce.*) on ſait que c'eſt la peau des grains moulus ſéparée de la farine par le moyen du blutoir, du ſas, ou du tamis. Les Amidonniers ſe ſervent du *ſon* de froment pour faire leur amidon, qui n'eſt autre choſe que la fécule qui reſte au fond des tonneaux où ils ont mis le *ſon* tremper avec de l'eau. Les Teinturiers mettent le *ſon* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur ; c'eſt avec le *ſon* qu'ils font les eaux sûres, dont ils ſe ſervent dans la préparation de leurs teintures. (*D. J.*)

SON, (*Littérature.*) les anciens ſe frottoient de *ſon* dans leurs cérémonies luſtrales ; ils en uſoient auſſi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inſpirer de l'amour. Nous liſons dans le prophete Baruch, *c. vj. verſ.* 42. que les femmes de Chaldée aſſiſes dans les rues y brûloient du *ſon* à ce deſſein. Il eſt vrai qu'il y a dans la vulgate, *ſuccendentes oſſa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate liſoit probablement ici, ταις πυρῆνας, expreſſion qui en effet ſignifie (*Athén. l. II.*) *noyaux d'olive brûlés* ; mais il eſt certain qu'il y a dans le texte τὰ πίτυρα, mot qui ſignifie du *ſon*. Théocrite dans ſa Pharmaceutrie, nous fournit encore un exemple de cet uſage ; l'enchantereſſe Siméthe, après avoir eſſayé de pluſieurs charmes pour enflammer le cœur de ſon amant ; je vais maintenant brûler du *ſon* ; δύω πίτυρα ; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce ſecret d'un aſſyrien. (*D. J.*)

SONATE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une piece de muſique purement inſtrumentale, compoſée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *ſonate* eſt à-peu-près par rapport aux inſtrumens, ce qu'eſt la cantate par rapport aux voix.

La *ſonate* eſt faite ordinairement pour un ſeul inſtrument qui récite accompagné d'une baſſe continue ; & dans une telle compoſition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'inſtrument pour lequel on travaille ; ſoit par la beauté des chants, ſoit par le choix des ſons qui conviennent le mieux à cette eſpece d'inſtrument, ſoit par la hardieſſe de l'exécution. Il y a auſſi des *ſonates* en trio ; mais quand elles paſſent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a pluſieurs différentes ſortes de *ſonates* ; les Italiens les réduiſent à deux eſpeces principales ; l'une qu'ils appellent *ſonate da camera*, *ſonate* de chambre, laquelle eſt ordinairement compoſée de divers morceaux faits pour la danſe ; tels à-peu-près que ces recueils qu'on appelle en France des *ſuites* ; l'autre eſpece eſt appellée *ſonate da chieza*, *ſonates* d'égliſe, dans la compoſition deſquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque eſpece que ſoient les *ſonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir paſſé par deux ou trois mouvemens différens, finiſſent par un allegro.

Aujourd'hui que les inſtrumens font la partie la plus eſſentielle de la muſique, les *ſonates* ſont extrêmement à la mode, de même que toutes les eſpeces de ſymphonies ; le chant des voix n'en eſt guere que l'acceſſoire. Nous ſommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui voulant introduire le tour de la muſique italienne dans une langue qui ne ſauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les inſtrumens ce qu'il nous étoit impoſſible de faire avec nos voix. J'oſe prédire qu'une mode ſi peu naturelle ne durera pas ; la Muſique eſt un art d'imitation ; mais cette imitation eſt d'une autre nature que celle de la Poéſie & de la Peinture ; & pour la ſentir il faut la préſence ou du-moins l'image de l'objet imité ; c'eſt par les paroles que cet objet nous eſt préſenté ; & c'eſt par les ſons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte juſque dans les cœurs le ſentiment qu'il doit y produire. Qui ne ſent combien la muſique inſtrumentale eſt éloignée de cette ame & de cette énergie ? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux ſons de la voix de Mlle le Maure ? Pour ſavoir ce que veulent dire tous ces fatras de *ſonates* dont nous ſommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre groſſier qui étoit obligé d'écrire au-deſſous de ſes figures, *c'eſt un homme*, *c'eſt un arbre*, *c'eſt un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui ſe trouvant à un concert, excédé de cette ſymphonie éternelle, s'écria tout haut dans un tranſport d'impatience, *ſonate, que me veux-tu ?* (*S*)

SONCHUS, ſ. m. (*Botan.*) on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the ſow-thiſtle*. Tournefort en diſtingue douze eſpeces, & le genre a été caractériſé au *mot* LAITERON. (*D. J.*)

SONCINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Crémonois, ſur la droite de l'Oglio, à ſept lieues au ſud-oueſt de Crémone. *Long.* 27. 20. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

SOND, (*Géographie.*) eſt un nom qu'on donne par diſtinction au fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il eſt ſitué entre l'île de Zélande & la côte de Slhonen ; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une ; de ſorte que les vaiſſeaux ne peuvent paſſer que ſous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre un impôt ſur tous les vaiſſeaux, & on prétend que c'eſt un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck : & depuis, ils empêchent les pilotes de paſſer par le petit ou le grand Belt, qui ſont deux autres paſſages de la mer Baltique, quoiqu'un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les Nations qui trafiquent dans cette partie du nord, ſont ſujettes à ce droit ; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644 : mais ce privilege leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voiſins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint ; le droit de paſſage fut fixé à deux nobles à la roſe pour un vaiſſeau de deux cens tonneaux ; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté juſqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épouſa une princeſſe de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction ſi conſidérable ; depuis bien des années ce droit a été remis ſur un pié plus modéré.

Cromwel avoit réſolu d'enlever ce paſſage aux Danois, & il y auroit réuſſi ſans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine eſt le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les Marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le tréſorier & le dépoſitaire, devint à la lon-

gue un peſant fardeau pour le commerce, auſſi-bien qu'une eſpece de reconnoiſſance ſervile de ſa ſouveraineté ſur ces mers) eſt rapportée dans l'*hiſtoire de Danemarck*, *ch. iij. p. 11. & ſeq.*

SONDARI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbriſſeau de leur pays que les Botaniſtes appellent *frutex indicus*, *baccifer*, *floribus umbellatis*, *fructu tetra-cocco*. (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, ſur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les îles de Sumatra & de Java, ſous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ILES DE LA, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, ſituées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le *8 deg. de latit. ſept.* juſqu'au *8 de lat. mérid.* & depuis le *138. deg. de long.* juſqu'au *158.* Les principales de ces îles ſont Sumatra, Java & Bornéo; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre-ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces îles. (*D. J.*)

SONDE, ſ. f. (*Machine hydraul.*) la ſonde dont on ſe ſert pour ſonder un terrein dans l'eau, eſt tantôt une perche de bois qu'on diviſe en piés, au bout de laquelle on ſcelle un poids de plomb convenable ſi le courant de l'eau le demande; tantôt c'eſt un boulet de canon attaché au bout d'une corde, diviſée pareillement par piés; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *ſonder* au-deſſous de l'eau le gravier ou le ſable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein ſolide, on emploie une autre eſpece de *ſonde*.

Cette *ſonde* eſt de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneaux, au-travers duquel on paſſe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a au-deſſus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer juſqu'à un fond de conſiſtance qu'on a trouvé au-deſſous du gravier; & en la tournant à pluſieurs repriſes, elle emporte dans ſes barbelures quelques échantillons du terrein de conſiſtance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *ſondes* pour la conſtruction des ponts, qui ſont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du ſable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au-deſſous du ſable où on la pouſſe, en la tournant d'un autre ſens: ces ſortes de *ſondes* pour être plus ſûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier eſt trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *ſondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on ſe ſert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, ſuivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frète ou chaperon à la tête pour pouvoir réſiſter aux coups de la maſſue avec laquelle on enfonce la *ſonde*. (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, inſtrument très-vanté pour pénétrer profondement dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la compoſent, & trouver des eaux. Le détail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencées le 8 Mai, & achevées le 2 Août 1751, nous informeront & du méchaniſme de cette *ſonde*, de ſon uſage & de ſon utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un ſable bouillant qui devient très-liquide auſſitôt qu'il eſt découvert. Il ſe rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres ſont formés par un aſſemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*Voy. les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaiſſeur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laiſſer entr'elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être poſées de facon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaiſſeur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le ſable, & les cailloux font en-dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une réſiſtance qu'il ne peut ſurmonter qu'en faiſant plier tous les clous qui les aſſemblent; on ſe contente dans le pays de clouer deux planches larges ſur deux étroites. On a vû ſouvent réſulter de grands inconvéniens de cette méthode; celle qu'on a ſuivie doit paroître préférable; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit ci-deſſus. Puis on les cloue l'une ſur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur; on poſe enſuite à la moitié de leur longueur, & en-dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, ſur 4 lignes d'épaiſſeur; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités; on les fait perdre dans l'épaiſſeur des planches; on fait trois rainures dans l'épaiſſeur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue ſur les trois autres. Enſuite on poſe trois quarrés de fer en-dehors: celui du milieu eſt de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un ſecond à l'une des extrémités, & le troiſieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces ſont deſtinés à porter le ſabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites; il faut avoir attention que le talon de ce ſabot porte préciſement contre le milieu de l'épaiſſeur des planches: le coffre eſt préparé en-dedans de ſon autre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le ſuivra, qui doit être travaillé, ainſi que les autres qu'on emploie avec les mêmes ſujettions que le premier, à cela près qu'au lieu du ſabot, ils ſont diminués quarrément ſur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux ſur leſquels ils ſont poſés. On ne peut apporter trop de ſoins à la conſtruction de ces coffres; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine ſi les planches ſont de même largeur, de même épaiſſeur; ſi ces épaiſſeurs ſont d'équerre ſur les largeurs; ſi elles ne ſont ni ventelées, ni roulées, ou ſi elles n'ont point quelqu'autre défaut; enfin, ſi leur aſſemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace ſur deux de ſes côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'eſt pas poſſible dans un mémoire de l'eſpece de celui-ci de ſuivre le travail, ſans expliquer la façon & l'uſage des inſtrumens qu'on met en œuvre; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laiſſé le premier coffre enfoncé de 2 piés; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez les fig.*) c'eſt une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte ſur le haut du coffre & ſur le bas de l'emboîtement; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre ſoit d'équerre ſur celle qui entre dedans, & que tous ſes points portent, s'il eſt poſſible, ſur tous ceux de l'aſſemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le choc de la hie ou du mouton qu'on

fait enſuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas préſent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redreſſer le coffre & de le faire deſcendre, ſuivant une direction perpendiculaire. Il deſcendit de trois piés, après quoi il refuſa d'entrer; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un ſable bouillant de la même eſpece que le premier qu'on avoit découvert; le fond devint fort dur; on ſe ſervit d'une petite tariere; on la fit entrer de 2 piés & demi; on retira du ſable couleur d'ardoiſe qui étoit fort ſerré en ſortant du coffre; mais qui s'ouvroit & ſe réduiſoit en eau auſſi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, ſont des eſpeces de lanternes de tole forte; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces: elles ſont couvertes par le haut, afin que l'eau qui eſt dans les coffres, & qui paroît auſſitôt que le ſable bouillant, ne faſſe pas retomber par ſon poids, lorſqu'on les retire, ce dont elles ſont chargées: après les avoir fait paſſer dans une manivelle, on les monte ſur des barreaux de ſeize lignes de groſſeur, au moyen d'une eſpece de charniere traverſée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre ſur laquelle on monte des écroux qu'il faut ſerrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée: les deux écroux ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter enſemble; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir aſſez de force d'un côté pour chaſſer les boulons dans les trous des charnieres, lorſqu'ils font réſiſtance; l'autre eſt diminué ſur ſa longueur, & ſert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le paſſant dedans. On deſcend enſuite l'inſtrument; le barreau coule au-travers de la manivelle qui eſt appuyée ſur le coffre, & lorſqu'il eſt au fond, on releve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aiſément; on y aſſure le barreau avec un coin qu'on chaſſe fortement dans ſa mortaiſe dans laquelle ce barreau ne doit préſenter que trois à quatre lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reſte de ſa groſſeur. Il porte à ſon extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin; ce crochet doit tourner très-librement dans ſa chape, afin de ne pas faire tordre le cable; on couvre le coffre de deux planches épaiſſes qui s'y emboîtent fortement, & qui laiſſent entr'elles une ouverture ronde pour y paſſer le barreau, & le contraindre par-là à ſe maintenir dans une direction conſtante.

Après la petite tariere, on ſe ſervit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du ſable de la même eſpece que le précédent; on remit le bonnet ſur le coffre, & on le fit deſcendre de 18 pouces en dix volées de hie; on le vuida, on préſenta un ſecond coffre; on lui mit le bonnet & on laiſſa deſcendre légérement la hie, pour l'aſſurer dans ſon enboitement; on lui en donna enſuite deux volées de trente coups chacune; après quoi on joignit les deux coffres par huit molles bandes qui ſont des pieces de fer plat d'environ *16 lig.* de largeur, de 3 à 4 *lig.* d'épaiſſeur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux ſur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur ſur l'un & moitié ſur l'autre; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne ſoit ſûr que les quarrés qui ſe trouvent à la rencontre des coffres ſont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebrouſſement ſous le coup de la hie, ſans quoi le moindre affaiſſement feroit ſauter toutes les têtes des clous qui tiennent les molles-bandes; c'eſt ce qu'on a cherché à prévenir, en faiſant donner ſoixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureuſement le ſecond coffre: les Charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il deſcendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troiſieme coffre, & on établit un échafaudage pour ſe mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aiſément dedans; on y deſcendit la petite tariere, & on la porta juſqu'à 3 piés au-deſſous du ſabot du premier coffre, on la retira; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres juſqu'à vingt-un piés de profondeur, où les inſtrumens ne trouverent plus de priſe; on y conduiſit les coffres, qui comme eux, refuſerent d'aller plus bas; on employa une langue de ſerpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux; l'eau monta conſidérablement dans les coffres, & s'y mit de niveau avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toiſes; on eut la curioſité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du foſſé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau: juſque-là, on n'étoit sûr de rien, le haſard pouvant y avoir part; deux jours après, on baiſſa celles du foſſé de 2 piés; celles du puits & des coffres baiſſerent, & tout ſe remit de niveau; on peut conclure avec bien de la vraiſſemblance que l'eau du puits dont la garniſon faiſoit uſage, étoit la même que celle des foſſés: cette eau étoit extrêmement crue, dure, peſante; parce que paſſant au-travers de gros cailloux qui laiſſent beaucoup d'eſpace entr'eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occaſionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de ſerpent la nature du fonds, on employa un inſtrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de ſerpent ſuivie d'une eſpece de vis ſans fin dont les filets ſont très-forts & bien trempés; cette vis eſt ſurmontée d'un aſſemblage de barreaux forgés triangulairement, eſpacés l'un de l'autre, & poſés obliquement; en ſorte qu'extérieurement ils préſentent un de leurs angles; le tout forme un cône renverſé dont la baſe a huit pouces de diametre; les parties qui la compoſent ſont ſoudées ſur un barreau de ſeize lignes de groſſeur qui porte lui-même la langue de ſerpent par le bas. On le mit en œuvre; après quelques tours de manivelle, on ſentit qu'il briſoit les cailloux; mais ils lui réſiſterent bientôt au point d'arrêter ſix hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à ſurmonter l'obſtacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la poſition de quelques gros cailloux qui ſe préſentent en même tems à l'inſtrument par leur point de plus grande réſiſtance: il faut dans cette occaſion faire bander le cable, relever les barreaux de cinq à ſix pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même tems trois ou quatre tours à la manivelle en ſens contraire; on la tourne enſuite à l'ordinaire, en faiſant lâcher le cable inſenſiblement; les cailloux prennent entr'eux un arrangement différent, & on parvient à les briſer. Cette manœuvre paroît aiſée; elle eſt cependant aſſez difficile à faire exécuter avec préciſion: on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté; mais l'inſtrument n'avança que très-lentement; on parvint cependant à le faire entrer de toute ſa longueur, on le retira en faiſant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter, on trouva l'eſpace que les petits barreaux forment entr'eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faiſoient juger que dans leur entier ils devoient avoir quatre, cinq

& ſix pouces de groſſeur. On chaſſa le coffre : il entra de ſix pouces en vingt vollées de trente coups ; on redeſcendit l'inſtrument, & on le mena à un pié plus bas qu'il n'avoit été ; on le retira rempli comme la premiere fois ; on battit le coffre, il deſcendit de quatre pouces ; l'outil n'ayant que huit pouces de diametre par le haut, ne lui frayoit qu'une partie de ſon chemin que le ſabot tâchoit d'achever ; on ſentit qu'à meſure qu'on deſcendoit, les cailloux étoient plus ſerrés les uns contre les autres ; on fit un ſecond inſtrument ſur le modele à-peu-près du premier. On l'employa, & on le fit deſcendre auſſi bas qu'il fut poſſible ; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à ſa capacité ; on retourna au grand inſtrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de douze pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le ſien. On travailla juſqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de ſix à huit pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manœuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit onze piés d'épaiſſeur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrain au-deſſous qu'on avoit reconnu avec la langue de ſerpent être du ſable bouillant. On fit ici une faute ſur la parole des gens du pays qui aſſuroient que ce ſable ſe ſoutenoit fort bien ; malgré le peu de diſpoſition qu'on avoit à les croire, on ſe laiſſa ſéduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le ſable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable ſable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement ; on ſe ſervit alternativement de la grande & de la petite tariere, on deſcendit à huit piés au-deſſous des coffres ; on les battit, ils entrerent aſſez aiſément de près de deux piés ; & comme ils commençoient à refuſer, on ne les preſſa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût deſcendue beaucoup plus bas ; on ſentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait juſques-là étoit rempli ; le ſable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au-deſſus l'avoient ſuivi, & avoient comblé l'ouverture que les tarieres avoient faite. On ſe mit en devoir de les retirer ; mais il en retomboit à meſure qu'on en tiroit ; on ne pouvoit pas les briſer, comme on avoit fait auparavant ; parce que, lorſqu'ils étoient preſſés par les inſtrumens, ils ſe logeoient dans le ſable & ſe déroboient à leurs efforts ; enfin, on en diminua le nombre, & ils ceſſerent de retomber. Lorſqu'on eut fait deſcendre le coffre de quatre piés, apparemment que le ſabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le paſſage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait deſcendre. On mit tous les inſtrumens en œuvre ; la grande tarriere faiſoit un aſſez bon effet ; elle les enveloppoit dans le ſable dont elle ſe chargeoit ; on ne put cependant pas ſi bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de cent piés de profondeur. Il étoit aiſé d'éviter ces inconvéniens ; il falloit, lorſque le coffre fut arrivé ſur le ſable, le frapper avec vigueur, le faire deſcendre de deux piés ou deux piés & demi ; retirer deux piés de ſable du dedans ; recommencer à le frapper de même ; le vuider & continuer. Il eſt vrai que l'ouvrage eſt long, parce que les coffres n'entrent pas aiſément ; mais on travaille en ſûreté, & on n'a pas le deſagrément d'être perſécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un ſable bouillant gris, tirant ſur le verd, de 11 piés d'épaiſſeur : la ſeconde, d'un ſable bouillant gris d'ardoiſe, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorſque les coffres refuſerent abſolument de deſcendre ; on les battit toute une journée ſans qu'ils fiſſent le moindre mouvement : on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on eſſaya de les faire deſcendre, mais ce fut inutilement : on alla en avant avec les inſtrumens ; on ſe trouva en cinq jours à 10 piés au-deſſous du ſabot des coffres : ces 10 piés furent tout-à-coup remplis, & le ſable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheureuſement les inſtrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux : on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à ſe remettre au point où on étoit : on jugea par la longueur de ce travail, que le ſable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit : on ſonda avec la langue de ſerpent, qui rencontra la terre glaiſe à 3 piés au-deſſous des 10 piés où on en étoit, par conſéquent à 13 piés des coffres ; ce fut une bonne découverte, on reprit courage, & on fit avancer la grande tarriere, qu'on rétiroit ſouvent par précaution ; on ſentit dans un moment, qu'elle peſoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non ſans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du ſable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté juſques dans les coffres : on ſe trouva fort heureux dans cette circonſtance, de leur avoir donné 12 pouces de creux ; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce ſable bouillant, & il y en avoit 33 ici : on avoit bien réfléchi ſur la façon de rémédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en uſage qu'à la derniere extrémité : comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de tems, & qu'il étoit inutile de porter la curioſité plus loin ſur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le ſable juſqu'à 3 piés près de la terre-glaiſe, & on introduiſit ſur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & $\frac{1}{2}$ de vuide, un pouce & $\frac{1}{4}$ d'épaiſſeur, & 18 piés de long. Cette grande dimenſion n'eſt ici d'aucune conſéquence : ces coffres n'ayant que peu d'effort à ſoutenir ; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils paſſerent de 3 piés ſans violence & à la main : on leur mit un bonnet, on les battit, ils deſcendirent juſqu'au point où on avoit porté les inſtrumens, & ils refuſerent : ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint ſimplement par des molles-bandes : on deſcend le premier, en paſſant, à 18 pouces de ſon extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable ; on le préſente dans le grand coffre, & on l'y laiſſe couler juſqu'à ce que le boulon porte ſur ſes côtés : on dégage le crochet, on en prend un ſecond par ſon boulon, on le préſente ſur celui-ci : on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les ſouleve enſemble pour dégager le premier boulon, & on les laiſſe deſcendre juſqu'au ſecond, ainſi de ſuite.

Les tarieres ramenerent bien le ſable qui étoit juſque ſur la glaiſe, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle ſe colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoient plus. On fit un nouvel inſtrument, qu'on connoîtra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner : on l'employa, mais comme on ſentit que le ſable recommençoit à couler, on le retira : on deſcendit la grande tariere, on trouva que non-ſeulement il avoit comblé ce que le premier inſtrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres : on ſoupçonna que tous ces mouvemens occaſionnoient un affaiſſement, qui devoit ſe communiquer juſqu'aux terres qui entouroient le

haut des coffres : on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus soutenus que par leurs extrémités : on trouva effectivement le terrein baissé de cinq piés le long des coffres, formant un cone renversé de 8 piés de diametre. Jusque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manœuvres ; on connut enfin toute la fluidité du sable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chassa les coffres jusqu'à un pié & demi dans la glaise. On suppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de sable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place : on reprit le nouvel instrument, & on ne fut pas trompé dans l'espérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eû à surmonter : on perça un lit de 10 piés, d'une terre-glaise couleur d'ardoise, mêlée d'un peu de sable ; on entra ensuite dans une terre séche, dure, & plus claire en couleur que la précédente ; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'est cependant qu'une glaise ; celle-ci avoit 14 piés d'épaisseur : on étoit arrêté de tems-en-tems par de gros cailloux, mais enfin l'instrument les forçoit à se ranger de côté dans les terres, & lorsqu'il les avoit passé, s'ils retomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il rempliſſoit exactement, au moyen de la terre dont il se chargeoit, le tuyau, pour ainsi dire, qu'il avoit fait : on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui pesoient jusqu'à cinq livres : ils n'étoient pas tous noirs en dedans, comme les premiers. On entra ensuite dans un lit de 18 piés de glaise noire, mêlée d'un peu de sable d'une odeur désagréable : on en fit sécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de soufre : on passa de-là dans un lit de 11 piés d'épaisseur, d'une terre fort grasse, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une espece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher ; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaise bleue fort grasse, sans aucune des marques qu'avoit la précédente : à 10 piés de là on sentit dans une glaise noire de la résistance sous l'instrument, & quelque chose qui s'écrasoit : on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne sont pas des marques équivoques : on sonda avec la langue de serpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'usage des gros barreaux dont on s'est servi jusqu'à présent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les descendre & de les remonter, lorsqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités ; si on ne veut les remonter & les descendre qu'un à un, la manœuvre est facile, mais elle est longue ; pour les descendre & les remonter deux à deux, en les supposant premierement tous descendus, il faut les enlever au moyen du treuil, jusqu'au trou qui est au-dessus de la premiere charniere, dans lequel on fait passer un boulon de fer qui porte un étrier : ce boulon s'appuie sur la manivelle qui est posée sur le coffre : on dégage, en secouant le cable, le crochet de l'étrier qui est à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout jusqu'au trou qui est au-dessous de la seconde charniere, on y passe un boulon avec son étrier, & on démonte les deux barreaux ensemble. On fait à peu-près la même manœuvre pour les descendre : on descend le premier seul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les instrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui est au-dessous de son extrémité supérieure ; on passe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui est au-dessus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte sur ce premier : on leve les trois barreaux ensemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte sur la manivelle, on les laisse couler jusqu'à celui qui est au-dessus ; alors un homme, monté sur une petite échelle, en passe un nouveau dans le trou qui est au-dessous de l'extrémité des barreaux : il y met le crochet du cable : on dégage celui qui est sur la manivelle sur laquelle on fait descendre celui-ci : on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous sur la partie qui sort du coffre, & on continue. Si les barreaux sont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait passer dans un cercle de fer qui est à l'extrémité de l'étourneau ; on peut de cette façon les descendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de tems. Si les deux barreaux ensemble, avec la partie de celui qui sort du coffre, sont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les descend & on les remonte aussi 2 à 2. Il faut avoir grand soin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire passer un petit ballet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du sable qui en ruine bientôt les filets.

On s'est arrêté à la marne ; il fut question de mettre les buises en œuvre ; ces buises sont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarrissage, percées d'un bout à l'autre sur 3 pouces de diametre : on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'est-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre : ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laisse pas que d'occasionner à l'eau un frottement qu'il est à propos d'éviter le plus qu'il est possible : ces buises étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, jusqu'aux trois quarts, on la presse fortement avec un refouloir, on examine de près si l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé ; on est sûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles sont sans défaut : après ces précautions, on fait entrer, à un pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit descendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce, on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on le laisse descendre jusqu'à ce que ces vis portent sur deux tasseaux qui s'appuient sur les coffres, & dont l'épaisseur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier : on prend une seconde buise, qui est garnie de ses vis, on la présente sur la premiere, elle porte un emboîtement & un cercle de fer dans son épaisseur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buise : on a garni les jointures en dedans, avec de la filasse goudronnée, on les garnit de même en dehors, sur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laisser descendre jusqu'aux secondes : quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buises, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liege goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buise doit être délardée, & garnie d'un sabot de

de fer: on en ajuſta, l'une ſur l'autre, de la façon qu'il a été dit, juſqu'à ce qu'on ſentît que le ſabot portoit ſur la marne, dans laquelle on les fit deſcendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buiſes à la hauteur des coffres, & on y introduiſit une petite tariere, montée ſur des barreaux d'un pouce de groſſeur; elle deſcendit juſque ſur la marne qui étoit entrée dans les buiſes: on ſentit qu'elle rencontroit de la réſiſtance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & tranſparent, on ſe ſervit d'un petit inſtrument, qui lui ôta toute difficulté: on la redeſcendit, on la fit entrer d'un pié: on la retira pleine de gravier, & d'une marne graſſe, blanche, & collante: on vuida la buiſe, & on alla avec le même inſtrument juſqu'à deux piés au-deſſous du ſabot, on ſentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit inſtrument, qui entra fort aiſément: les barreaux dont on ſe ſervit, n'avoient qu'un pouce de groſſeur: on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y paſſer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes: au-lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, ſoit en les deſcendant, ſoit en les remontant: cette manivelle portoit ſur deux taſſeaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient aſſez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buiſes: on faiſoit ſortir ce coin, lorſqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, ſoit pour les deſcendre ou les remonter: on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un inſtrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable*.

On retira le petit inſtrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces; on redeſcendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, juſqu'à 5 piés de profondeur, où il ſe trouva un autre lit de gravier. Le petit inſtrument lui fraya de nouveau ſon chemin, & on continua à la faire entrer. Elle deſcendit de 4 piés: on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buiſe avec le bonnet. Le lendemain, à la pointe du jour, il alla le lever; il ſortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut ſe mettre de niveau avec l'orifice de la buiſe; elle conſervoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier ſur la ſuperficie. On deſcendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit inſtrument qui perça une eſpece de tampon de plus d'un pié d'épaiſſeur de terre, de bois, de cloux & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chaſſer. Juſque-là on en fut d'autant plus ſurpris, que la petite tariere & le petit inſtrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de côté, & que l'eau qui commençoit à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner ſi l'inſtrument tient quelquefois très-fortement dans les buiſes: il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il ſe charge par-deſſus en remontant, une eſpece de piſton. On ſe ſert, pour le ſoulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux; la marne qui l'enduit extérieurement ſe délaie: l'eau de deſſous ſe communique à celle de deſſus, & la difficulté ceſſe.

L'obſtacle étant levé, l'eau commença à couler avec aſſez de force; on continua à ſe ſervir alternativement de la tariere & du petit inſtrument juſqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit ſenſiblement à meſure qu'on les perçoit. On meſura la quantité qu'il en ſortoit par le haut des buiſes qu'on trouva être d'un pouce & $\frac{3}{7}$, ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal-à-propos en tirer un plus gros volume; on redeſcendit le petit inſtrument: on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux ſe rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La conſternation des anciens ſerviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande; on chercha à les raſſurer: on fit faire un inſtrument extrêmement ſimple: on le deſcendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés: on le joignit à ceux qui étoient dans le fond; il les ſaiſit avec tant de force, & l'inſtrument qui étoit engagé dans la marne tenoit ſi fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable ſans qu'il quittât priſe: on envoya chercher une chevre à l'arſenal; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche: on jugea que l'inſtrument avoit fait un mouvement dans le fond; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces; & au troiſieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux caſſés au grand contentement des ſpectateurs. On ne jugea pas à propos de s'expoſer une ſeconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit sûr ſuffiſoit pour le fort S. François. Elle eſt augmentée, & donne aujourd'hui premier Décembre 35 pintes par minute meſure de Paris.

SONDE *de mer*, ou PLOMB DE SONDE, (*Marine.*) c'eſt une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de ſuif, que l'on fait deſcendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au ſuif, que pour ſavoir la profondeur du parage où l'on eſt. Ce dernier article eſt ſuſceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur eſt conſidérable.

On dit être à la *ſonde*, lorſqu'on eſt en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *ſonde*; aller à la *ſonde*, lorſqu'on navige dans des mers ou ſur des côtes dangereuſes & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *ſonde* à la main; venir juſqu'à la *ſonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde*; & enfin on dit que les *ſondes* ſont marquées, & cela veut dire que les braſſes ou piés d'eau ſont marqués ſur les cartes, près des côtes.

SONDE, (*terme de Mineur.*) le mineur ſe ſert d'une *ſonde* à tariere pour agrandir le trou, lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée; c'eſt ce qu'il exécute en enfonçant la lombe dans les trous, & en maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. (*D. J.*)

SONDE, eſt un *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour examiner & ſonder l'état des bleſſures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *ſondes* de différentes figures ſuivant leurs différens uſages. La *ſonde* pour les plaies & les ulceres, eſt une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de cinq pouces & demi, mouſſe & boutonnée par ſes extrémités, afin qu'elle ne bleſſe pas les parties dans leſquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle ſtilet, *ſtilus*. Elle eſt de la groſſeur d'une aiguille à tricoter; une de ſes extrémités ſe termine en poire ou en olive, l'autre eſt un peu mouſſe. Sa matiere eſt ordinairement d'argent. On a coutume de la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux ſinuoſités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig. 5. Pl. I.* Les autres *ſondes* ſont plus ou moins groſſes, ſuivant le beſoin. Quelques-unes ſont percées par un bout, comme les aiguilles, pour paſſer les ſetons: quelques ſtilets le ſont auſſi. L'uſage des *ſondes* eſt pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétra-

tion juſqu'aux os, les parties qui ont été offenſées, les ſinuoſités des fiſtules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y ſont engagés, la carie des os, *&c.*

Dans les plaies d'armes à feu, la *ſonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point ſuivre ou faire de fauſſes routes dans les déchiremens qui accompagnent ces ſortes de plaies.

Il y a des *ſondes* cannelées, c'eſt-à-dire creuſées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté oppoſé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans ſon commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un biſtouri ne puiſſe pas paſſer l'obſtacle qu'oppoſe l'arête qui eſt à l'extrémité de la *ſonde*. Le manche eſt une eſpece de trefle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *ſondes* cannelées ſervent de conducteur aux inſtrumens tranchans pour aggrandir les plaies & les ulceres ſinueux ou fiſtuleux. *Voyez la figure 4 & 5. Pl. II. La figure 4. ſert de tire-balle.*

La *ſonde* aîlée ou gardienne des inteſtins dans les hernies avec étranglement, eſt très-commode pour ſervir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produiſent cet étranglement. C'eſt une *ſonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a faite couder aux deux tiers de ſa longueur; ſous le coude eſt ſoudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque repréſentent les aîles de la *ſonde*. Quand on a introduit cet inſtrument qui ſert de conducteur au biſtouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée juſque dansl' ouverture, couvre les inteſtins & les garantit du tranchant du biſtouri. *Voyez la figure 14. Pl. III.*

Les *ſondes* pour la veſſie ſont particulierement appellées *algalies*, *voyez* ALGALIE.

La *ſonde* pour l'opération de la taille, *voyez* CATHETER.

La *ſonde* de poitrine eſt la même dont on ſe ſert pour ſonder la veſſie des femmes, *voyez* ALGALIE. L'uſage de cette *ſonde* à la poitrine, eſt d'évacuer le ſang & les autres matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, *&c.* Voyez *la fig. 1. Pl. X.*

Il y a encore une eſpece de *ſonde* qui ſert à découvrir la carie des dents: elle eſt crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi; ſon milieu qui eſt ordinairement taillé à pans ſert de manche; ſes deux extrémités ſont rondes, & vont en diminuant ſe terminer en une pointe un peu mouſſe; chacune d'elles eſt légerement recourbée à contre ſens. C'eſt avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & ſa profondeur. *Voyez la figure 7. Planche XXV.* (*Y*)

SONDE, (*Comm.*) inſtrument qui ſert à ſonder & à connoître la qualité ou la connoiſſance de quelque choſe.

Les commis des barrages des villes où l'on paye quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & ſorties du royaume ont différentes *ſondes* pour reconnoître ſi dans les marchandiſes qui paſſent à leurs bureaux, & dont on leur paye les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuſe, ou de contrebande.

Les *ſondes* des commis pour les entrées du vin ſont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choſes ſemblables, dans leſquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *ſondes* ſont à proportion ſemblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut ſonder. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SONDE, ſ. f. (*terme de Chaircutier.*) ils nomment de la ſorte une longue aiguille d'argent, dont ils ſe ſervent pour ſonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur eſt permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

SONDE, ſ. f. (*terme d'Eventailliſte.*) c'eſt une longue aiguille de laiton qui leur ſert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SONDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſe ſervir de la ſonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, ſur la rive droite de l'Adda, au pié du mont Maſegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne ſon nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abbatus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, ſ. m. (*Métaph. & Phyſiol.*) le *ſonge* eſt un état biſarre en apparence, où l'ame a des idées ſans y avoir de connoiſſance réfléchie, éprouve des ſenſations ſans que les objets externes paroiſſent faire aucune impreſſion ſur elle; imagine des objets, ſe tranſporte dans des lieux, s'entretient avec des perſonnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire ſur tous ces fantomes qui paroiſſent ou diſparoiſſent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, ſans qu'elle influe en quoi que ce ſoit. Pour expliquer la nature des *ſonges*, il faut avant toutes choſes tirer de l'expérience un certain nombre de principes diſtincts; c'eſt là l'unique fil d'Ariane qui puiſſe nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui compoſent notre machine, il n'y a que les nerfs qui ſoient le ſiege du ſentiment, tant qu'ils conſervent leur tenſion, & cet extrait précieux, cette liqueur ſubtile qui ſe forme dans le laboratoire du cerveau, coule ſans interruption depuis l'origine des nerfs juſqu'à leur extrémité. Il ne ſauroit ſe faire aucune impreſſion d'une certaine force ſur notre corps, dont la ſurface eſt tapiſſée de nerfs, que cette impreſſion ne paſſe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produiſe auſſi-tôt l'idée d'une ſenſation. J'ai dit qu'il falloit une impreſſion d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres ſubtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuſes, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'eſt apperçu que quand il eſt agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'eſt pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, ſonores, ſapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la ſurface de ces corps; & comme lorſqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce ſoit, toute la corde trémouſſe, de même le nerf eſt ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieur eſt fidellement ſuivi & accompagné, tant cela ſe fait promptement, de la ſenſation qui y répond. Mais lorſque fermant aux objets ſenſibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du ſommeil, d'où naiſſent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos paſſions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général ſentir, ſans faire uſage des organes du ſentiment, démêlant ſoigneuſement diverſes choſes qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du ſentiment ſont-ils la cauſe des ſenſations? eſt-ce en qualité de principe immédiat? eſt-ce par l'œil ou

par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement? Point du tout, l'œil & l'oreille ſont affectés ; mais l'ame n'eſt avertie que quand l'impreſſion parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif; & ſi quelque obſtacle arrête en chemin cette impreſſion, de maniere qu'il ne ſe faſſe aucun ébranlement dans le cerveau, l'impreſſion eſt perdue pour l'ame. Ainſi, & c'eſt ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *ſonges*, il ſuffit que l'extrémité intérieure ſoit ébranlée pour que l'ame ait des repréſentations. On connoît de plus aiſément que cette extrémité intérieure eſt la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans leſquelles elle ſe termine ſont d'une extrême tenuité, & qu'elles ſont place à la ſource même de ce fluide ſpiritueux, qui les arroſe & les pénetre, y court, y ſerpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorſqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la ſurface du corps; c'eſt de-là que naiſſent tous les actes d'imagination pendant la veille, & perſonne n'ignore que dans les perſonnes d'un certain tempérament, dans celles qui ſont livrées à de telles méditations, ou qui ſont agitées par de violentes paſſions, les actes d'imagination ſont équivalens aux ſenſations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere aſſez vive. Ce ſont là les *ſonges* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette ſuite d'ébranlemens intérieurs qui ſe paſſent à l'extrémité des nerfs qui aboutiſſent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que pendant la veille nous pouvons arrêter cette ſuite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire ſuccéder l'état des ſenſations, au-lieu que les *ſonges* ſont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illuſions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille eſt une république policée, où la voix du magiſtrat remet tout en ordre ; l'imagination des *ſonges* eſt la même république dans l'état d'anarchie, encore les paſſions ſont-elles de fréquens attentats contre l'autorité du légiſlateur pendant le tems même où ſes droits ſont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere inconteſtable, c'eſt que l'imagination lie les objets de la même maniere que les ſens nous les repréſentent, & qu'ayant cauſe à les rappeller, elle ſe fait conformément à cette liaiſon ; cela eſt ſi commun, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un ſpectacle dans une telle place, à côté de telles perſonnes : ſi ce ſoir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, ſoit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle ſera en même tems les frais de repréſenter en même tems le lieu du ſpectacle, la place que l'étranger occupoit, les perſonnes que nous avons remarquées autour de lui ; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, ſuivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette eſcorte, ſi j'oſe ainſi dire, ſe joint à ſon idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées ſe tiennent dans notre cerveau, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe forme tant de combinaiſons biſarres ; mais il eſt eſſentiel d'y faire attention, car cela nous explique la biſarrerie, l'extravagante apparence des *ſonges*, & ce ne ſont pas ſeulement deux objets qui ſe lient ainſi, c'en ſont dix, c'en ſont mille, c'eſt l'immenſe aſſemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troiſieme, & ainſi de ſuite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver ſucceſſivement à toutes les autres par des routes qui ne ſont point tracées au haſard, comme elles le paroiſſent, mais qui ſont déterminées par la maniere & les circonſtances de l'entrée de cette idée dans notre ame ; notre cerveau eſt, ſi vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'eſt-à-dire vous êtes occupé d'une telle ſenſation ; ſi vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou néceſſairement dans les *ſonges* de cette allée, vous entrerez dans une ſeconde, dans une troiſieme, ſuivant qu'elles ſont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroiſſe dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de ſorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'eſt-à-dire un autre *ſonge*. Ces principes ſuppoſés, employons-les à la ſolution du problème des *ſonges*. Les *ſonges* nous occupent pendant le ſommeil ; & lorſqu'il s'en préſente quelqu'un à nous, nous ſortons de l'eſpece de léthargie complette où nous avoient jettés ces ſommeils profonds, pour appercevoir une ſuite d'idées plus ou moins claires, ſelon que le *ſonge* eſt plus ou moins vif, ſelon le langage ordinaire ; nous ne ſongeons que lorſque ces idées parviennent à notre connoiſſance, & font impreſſion ſur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons eu tel *ſonge*, ou du-moins que nous avons ſongé en général ; mais, à proprement parler, nous ſongeons toujours, c'eſt-à-dire que dès que le ſommeil s'eſt emparé de la machine, l'ame a ſans interruption une ſuite de repréſentations & de perceptions ; mais elles ſont quelquefois ſi confuſes, ſi foibles, qu'il n'en reſte pas la moindre trace, & c'eſt ce qu'on appelle *le profond ſommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complette de l'ame.

Depuis que l'ame a été créée & jointe à un corps, ou même à un corpuſcule organiſé, elle n'a ceſſé de faire les fonctions eſſentielles à une ame, c'eſt-à-dire d'avoir une ſuite non-interrompue d'idées qui lui repréſentent l'univers, mais d'une façon convenable à l'état de ſes organes; auſſi tout le tems qui a précédé à notre développement ici-bas, c'eſt-à-dire notre naiſſance, peut être regardé comme un *ſonge* continuel qui ne nous a laiſſé aucun ſouvenir de notre préexiſtence, à cauſe de l'extrême foibleſſe dont un germe, un fœtus ſont ſuſceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, ſi j'oſe dire, des eſpeces de lacunes dans la ſuite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots ſont viſibles & liſibles, tandis que d'autres ſont effacés & indéchiffrables ; cela étant, ſonger ne ſera autre choſe que s'appercevoir de ſes *ſonges*, & il eſt uniquement queſtion d'indiquer des cauſes qui fortifient les empreintes des idées, & les rende d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur exiſtence, de leur liaiſon, & d'en conſerver même le ſouvenir. Or ce ſont des cauſes purement phyſiques & machinales ; c'eſt l'état du corps qui décide ſeul de la perception des *ſonges* ; les circonſtances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles ſont ces perſonnes qui dorment d'un profond ſommeil, & qui n'ont point ou preſque point ſongé ? Ce ſont les perſonnes d'une conſtitution vigoureuſe, qui jouiſſent actuellement d'une bonne ſanté, ou celles qu'un travail conſidérable a comme accablées. Deux raiſons oppoſées provoquent le ſommeil complet & deſtitué de *ſonges* : dans ces deux cas, l'abondance des eſprits animaux fait une ſorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre néceſſaire pour lier les circonſtances d'un *ſonge* ne ſe forme ; la diſette d'eſprits animaux fait que ces extrémités intérieures des nerfs, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne ſont pas remuées, ou du-moins pas aſſez pour que

nous en ſoyons avertis ; que faut-il donc pour être ſongeur? Un état ni foible, ni vigoureux ; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux plus facile ; la médiocrité d'eſprits animaux fait que leur cours eſt plus régulier, qu'ils peuvent fournir une ſuite d'impreſſions plus faciles à diſtinguer. Une circonſtance qui prouve manifeſtement que cette médiocrité que j'ai ſuppoſée eſt la diſpoſition requiſe pour les *ſonges*, c'eſt l'heure à laquelle ils ſont plus fréquens ; cette heure eſt le matin. Mais, direz-vous, c'eſt le tems où nous ſommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la tranſpiration des eſprits animaux étant faite, ils ſont les plus abondans ; cette obſervation, loin de nuire à mon hypotheſe, s'y ajuſte parfaitement. Quand les perſonnes d'une conſtitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) ſe mettent au lit, elles ſont à-peu-près épuiſées, & les premieres heures du ſommeil ſont celles de la réparation, laquelle ne va jamais juſqu'à l'abondance : s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité exiſte, c'eſt-à-dire vers le matin, les *ſonges* naiſſent enſuite, & durent en augmentant toujours de clarté juſqu'au réveil. Au reſte, je raiſonne ſur les choſes comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puiſſe avoir un *ſonge* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, ſans en avoir le matin ; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne font aucune exception aux regles générales que je poſe ; je conviens encore que d'autres cauſes peuvent concourir à l'origine des *ſonges*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous ſuppoſons exiſter vers le matin, toute la machine du corps a encore au même tems d'autres principes d'action très propres à aider les *ſonges* ; j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'eſt que les nerfs & les muſcles, après avoir été relâchés à l'entrée du ſommeil, commencent à s'étendre & à ſe gonfler par le retour des fluides ſpiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des diſpoſitions à l'ébranlement ; mais les cauſes externes n'étant pas encore aſſez fortes pour vaincre les barrieres qui ſe trouvent aux portes des ſens, il ne ſe fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'eſt-à-dire des *ſonges*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui diſpoſe à s'éveiller à demi, & par conſéquent à ſonger, c'eſt l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché ſur le dos, ſur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à ſe faire ſentir. J'avoue donc l'exiſtence des choſes capricieuſes que je viens d'indiquer, mais je regarde toujours cette diſpoſition moyenne entre l'abondance & la diſette d'eſprits, comme la cauſe principale des *ſonges* ; & pour mettre le comble à la démonſtration, voyez des exemples qui viennent à-propos. Une perſonne en foibleſſe ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de ſon état précédent ; c'eſt le profond ſommeil de diſette. Un homme yvre-mort ronfle pluſieurs heures, & ſe réveille ſans avoir eu aucun *ſonge* ; c'eſt le profond ſommeil d'abondance ; donc on ne ſonge que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à-préſent naître un *ſonge*, & aſſiſtons en quelque ſorte à ſa naiſſance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les ſenſations ſont éteintes, tous les organes ſont comme inacceſſibles ; ce n'eſt pas là le tems des *ſonges*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-deſſus ; le tems étant venu, ſonge-t-on auſſi-tôt, & ne faut-il point de cauſe plus immédiate pour la production du *ſonge*, que cette diſpoſition générale du corps ? Il ſemble d'abord qu'on ne puiſſe ici répondre ſans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne ; car, dira-t-on, puiſque perſonne ne ſauroit ſeulement remarquer quand & comment il s'endort, comment pourroit-on ſaiſir ce qui préſide à l'origine d'un *ſonge* qui commence pendant notre ſommeil?

Au ſecours de l'expérience, joignons-y celui du raiſonnement: voici donc comment nous raiſonnons. Un acte quelconque d'imagination eſt toujours lié avec une ſenſation qui le précede, & ſans laquelle il n'exiſteroit pas ; car pourquoi un tel acte ſe ſeroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une ſenſation? Je tombe dans un douce rêverie, c'eſt le point-de-vue d'une riante campagne, c'eſt le gazouillement des oiſeaux, c'eſt le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas aſſurément été par des objets effrayans, ou par des cris tumultueux ; on convient ſans peine de ce que j'avance par rapport à la veille, mais on ne s'en apperçoit pas auſſi diſtinctement à l'égard des *ſonges*, quoique la choſe ne ſoit ni moins certaine, ni moins néceſſaire ; car ſi les *ſonges* ne ſont pas des chaînes d'actes d'imagination, & que les chaînes doivent, pour ainſi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'eſt-à-dire à une ſenſation, j'en conclus que tout *ſonge* commence par une ſenſation & ſe continue par une ſuite d'actes d'imagination, toutes les impreſſions ſenſibles qui étoient ſans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, ſinon pour réveiller, au-moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée eſt le principe d'un *ſonge*. Le *ſonge* a toujours ſon analogie avec la nature de cet ébranlement ; eſt-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui s'inſinuant entre nos paupieres a affecté l'œil, notre *ſonge* ſuivant ſera relatif à des objets viſibles, lumineux? eſt-ce un ſon qui a frappé nos oreilles ? Si c'eſt un ſon doux, mélodieux, une ſérénade placée ſous nos fenêtres, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *ſonge* ; eſt-ce au contraire un ſon perçant & lugubre ? les voleurs, le carnage, & d'autres ſcènes tragiques s'offriront à nous ; ainſi la nature de la ſenſation, mere du *ſonge*, en déterminera l'eſpece ; & quoique cette ſenſation ſoit d'une foibleſſe qui ne permette point à l'ame de l'appercevoir comme dans la veille, ſon efficacité phyſique n'en eſt pas moins réelle ; tel ébranlement extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet ébranlement intérieur une fois donné, détermine la ſuite de tous les autres.

Ce n'eſt pas, au reſte, que tout cela ne ſoit modifié par l'état actuel de l'ame, par ſes idées familieres, par ſes actions, les impreſſions les plus récentes qu'elle a reçues étant les plus aiſées à ſe renouveller : de-là vient la conformité fréquente que les *ſonges* ont avec ce qui s'eſt paſſé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *ſonge* ne parte toujours d'une ſenſation, & que l'eſpece de cette ſenſation ne détermine celle du *ſonge*.

Par ſenſation je n'entends pas les ſeules impreſſions qui viennent des objets du dehors ; il ſe paſſe outre cela mille choſes dans notre propre corps, qui ſont auſſi dans la claſſe des ſenſations, & qui par conſéquent produiſent le même effet. Je me ſuis couché avec la faim & la ſoif, le ſommeil a été plus fort, il eſt vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la ſoif luttent contre lui ; & ſi elles ne le détruiſent pas, elles produiſent du moins des *ſonges*, où il ſera queſtion d'alimens ſolides & liquides, & où nous croirons ſatisfaire à des beſoins qui renaîtront à notre reveil; une ſimple particule d'air qui ſe promenera dans notre corps produira diverſes ſortes d'ébranlemens qui ſerviront de principes & de modification à nos *ſonges* : combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naiſſent-elles pas

pendant notre ſommeil, juſqu'à ce que leur force le diſſipe enfin ? Leur naiſſance & leur progrès ſont preſque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *ſonge* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui conſtituent les *ſonges*, nous en procure la connoiſſance ; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre ; ce degré exiſtant une fois, nous commençons à ſonger, c'eſt-a-dire à appercevoir nos *ſonges* ; & à meſure que de nouveaux degrés de clarté ſurviennent, les *ſonges* ſont plus marqués ; & comme ces degrés peuvent hauſſer & baiſſer pluſieurs fois pendant le cours d'un même *ſonge*, de-là viennent ces inégalités, ces eſpeces d'obſcurité qui éclipſent preſque une partie d'un *ſonge*, tandis que les autres conſervent leur netteté ; ces nuances varient à l'infini. Les *ſonges* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorſque nous rentrons dans l'état du profond ſommeil, ou par notre reveil : le reveil c'eſt le retour des ſenſations ; dès que les ſenſations claires & perceptibles renaiſſent, les *ſonges* ſont obligés de prendre la fuite : ainſi toute notre vie eſt partagée entre deux états eſſentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un eſt la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'eſt que menſonge & illuſion ; cependant ſi la durée des *ſonges* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fuſſent toujours d'une clarté ſenſible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux ſenſations eſt la plus eſſentielle à notre bonheur, & mettre en queſtion qui ſeroit le plus heureux, ou le ſultan plongé tous le jour dans les délices de ſon ſerrail, & tourmenté la nuit par des rèves affreux, ou le plus miſérable de ſes eſclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, paſſeroit des nuits raviſſantes en *ſonges*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaiſirs dont tant de gens s'occupent pendant leurs veilles, qu'à ceux que les *ſonges* peuvent procurer.

Cependant l'état de la veille ſe diſtingue de celui du ſommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive ſans cauſe ou raiſon ſuffiſante.

Les événemens ſont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *ſonges*, tout eſt découſu, ſans ordre, ſans vérité : pendant la veille un homme ne ſe trouvera pas tout-d'un-coup dans une chambre, s'il n'eſt venu par quelqu'un des chemins qui y conduiſent : je ne ſerai pas tranſporté de Londres à Paris, ſi je ne fais le voyage ; des perſonnes abſentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviſte à ma vue ; tandis que tout cela, & même des choſes étranges, contraires à toutes les lois de l'ordre & de la nature, ſe produiſent dans les *ſonges* : c'eſt donc là le *criterium* que nous avons pour diſtinguer ces deux états ; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on ſemble quelquefois ſe trouver d'un côté pendant la veille, s'il ſe préſente à nous quelque choſe d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, ſoit inconcevable ; on ſe demande à ſoi-même, eſt-ce que je rève ? On ſe tâte, pour s'aſſurer qu'on eſt bien éveillé ; de l'autre, quand un *ſonge* eſt bien net, bien lié, & qu'il n'a raſſemblé que des choſes bien poſſibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé : on eſt quelquefois en ſuſpens, quand le *ſonge* eſt fini, ſur la réalité ; on auroit du penchant à croire que les choſes ſe ſont effectivement paſſées ainſi ; c'eſt le ſort de notre ame, tant qu'elle eſt embarraſſée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la ſuite de ſes opérations : mais comme le développement de nos organes nous a fait paſſer d'un *ſonge* perpétuel & ſouverainement confus, à un état miparti de *ſonges* & de vérités, il faut eſperer que notre mort nous élevera à un état où la ſuite de nos idées continuellement claire & perceptible ne ſera plus entrecoupée d'aucun ſommeil, ni même d'aucun *ſonge* : ces réflexions ſont tirées d'un *eſſai ſur les ſonges*, par M. Formey.

SONGE VÉNÉRIEN, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurelianus appelle en grec ὀνειρογονός. Hippocrate dit auſſi ὀνειρώσσειν, avoir des *ſonges vénériens*. Ce n'eſt point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le ſymptome d'une maladie, mais l'effet des impreſſions de l'imagination, qui agiſſent durant le ſommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'uſage des plaiſirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens ſelon ſes cauſes. Chez les uns il faut détourner l'imagination des plaiſir de l'amour, & la fixer ſur d'autres objets. Les anciens faiſoient coucher les perſonnes ſujettes à l'oneirogonie dans un lit dur, lui preſcrivoient des remedes rafraîchiſſans, des alimens incraſſans, des boiſſons froides & aſtringentes, le bain froid, & lui appliquoient ſur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de ſe coucher avec la veſſie pleine, afin qu'étant de tems-en-tems éveillé, il perdît les impreſſions des plaiſirs de l'amour qui agiſſent dans le ſommeil ; mais cette méthode ſeroit plus nuiſible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cauſe d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

SONGE, (*Critique ſacrée.*) il eſt parlé dans l'Ecriture de *ſonges* naturels & ſurnaturels ; mais Moïſe défend également de conſulter ceux qui ſe méloient d'expliquer les *ſonges* naturels, *Lévit. xix. 26.* & les ſurnaturels, *Deuter. xiij. 1.* C'étoit à Dieu & aux prophètes que devoient s'adreſſer ceux qui faiſoient des *ſonges* pour en recevoir l'interprétation. Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit auſſi ce beau privilege.

On lit pluſieurs exemples de *ſonges* ſurnaturels dans l'Ecriture ; le commencement de l'évangile de ſaint Matthieu en fournit ſeul deux exemples : l'ange du Seigneur qui apparut à Joſeph en *ſonge*, & l'avis donné aux mages en *ſonge*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faiſoient beaucoup d'attention aux *ſonges* ; & ils avoient des philoſophes qui ſe vantoient de les expliquer ; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philoſophes d'Orient ne prétendoient point deviner la ſignification des *ſonges* par quelque inſpiration, comme on le voit dans l'hiſtoire de Daniel. Nabuchodonoſor preſſant les mages des Chaldéens de lui dire le *ſonge* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent qu'il n'y a que les dieux qui le ſavent, & qu'aucun homme ne pourroit le dire ; parce que les dieux ne ſe communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij. 11.* Les mages ne prétendoient donc point être inſpirés. Leur ſcience n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils ſe perſuadoient pouvoir expliquer les *ſonges*. Mais Daniel expliqua le *ſonge* de Nabuchodonoſor par inſpiration ; ce qui fit dire au prince, que l'eſprit des ſaints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiſer au ſujet du *ſonge* de Nabuchodonoſor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv. v. 7. & 8. & le ch. ij. v. 5. & 12.* du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au *ch. iv.* l'édit de Nabuchodonoſor, par lequel il défend de blaſphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion du *ſonge* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *ſonge* aux philoſophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant enſuite récité à

Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait eſt rapporté bien différemment dans le ſecond chapitre. Ici Nabuchodonoſor ne voulut jamais déclarer aux mages le *ſonge* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinaſſent, parce qu'il ne pouvoit s'aſſurer ſans cela que leur explication fût vraie. Ils eurent beau proteſter que leur ſcience ne s'étendoit pas ſi loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des impoſteurs. Daniel vint enſuite, à qui le roi ne dit point le *ſonge* en queſtion; au contraire il lui parla en ces termes: *me pourriez-vous déclarer le* ſonge *que j'ai eu, & ſon interprétation?* Dan. *ij.* 26. Là-deſſus Daniel lui fait le récit du *ſonge* & l'explique.

Un ſavant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits ſi palpable, & leur conciliation ſi difficile, qu'il penſe qu'on doit couper le nœud, & reconnoître que les ſix premiers chapitres de Daniel ne ſont pas de lui; que ce ſont des additions faipar des juifs poſtérieurs à ſon ouvrage, & que ce n'eſt qu'au chapitre ſept que commence le livre de ce prophete. (*D. J.*)

SONGES, (*Mythol.*) enfans du ſommeil, ſelon les poëtes. Les *ſonges*, dit Ovide, qui imitent toutes ſortes de figures, & qui ſont en auſſi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de ſable ſur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur ſouverain, & en défendent les approches. Entre cette multitude infinie de *ſonges*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantaſe.

Pénélope ayant raconté un *ſonge* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulyſe & la mort de ſes pourſuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles: « J'ai ouï dire, que les *ſonges* ſont difficiles à entendre, qu'on a de la peine à percer leur obſcurité, » & que l'événement ne répond pas toujours à ce » qu'ils ſembloient promettre, car on dit qu'il y a » deux portes pour les *ſonges*, l'une eſt de corne & » l'autre d'ivoire; ceux qui viennent par la porte » d'ivoire, ce ſont les *ſonges* trompeurs qui font entendre des choſes qui n'arrivent jamais; mais les » *ſonges* qui ne trompent point, & qui ſont véritables, viennent par la porte de corne. Hélas, je » n'oſe me flatter que le mien ſoit venu par cette dernier porte »!

Horace & Virgile ont copié tour-à-tour cette idée d'Homere, & leurs commentateurs moraliſtes ont expliqué la porte de corne tranſparente, par l'air, & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *ſonges* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terreſtres, ſont les *ſonges* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, ſont les *ſonges* vrais.

Lucien nous a donné une deſcription toute poétique d'une île des *ſonges* dont le *Sommeil* eſt le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *ſonges*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magiſtrats de Sparte couchoient dans le temple de Paſiphaë, pour être inſtruits en *ſonges*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *ſonges*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SONGE, (*Poéſie.*) fiction que l'on a employée dans tous les genres de poéſie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique: dans quelques-uns, c'eſt une deſcription d'un *ſonge* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction ſe fait en deux manieres; quelquefois paroit ſur la ſcene un acteur qui feint un profond ſommeil, pendant lequel il lui vient un *ſonge* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *ſonge* qu'il a eu pendant ſon ſommeil. Ainſi dans la Mariane de Triſtan, Hérode ouvre la ſcene, en s'éveillant bruſquement, & dans la ſuite il rapporte ce *ſonge* qu'il a fait. Mais la plus belle deſcription d'un *ſonge* qu'on ait donnée ſur le théâtre, eſt celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'eſt Athalie qui parle *ſcene v. acte II.*

Un ſonge (*me devrois-je inquieter d'un* ſonge?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
Je l'évite partout, partout il me pourſuit.
C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,
Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu ſa fierté.
Même elle avoit encore cet éclat emprunté,
Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.
Le cruel Dieu des juifs l'emporte auſſi ſur toi.
Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,
Ma fille.... En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer.
Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embraſſer,
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux, &c.

(*D. J.*)

SONGES, *fête des*, (*Hiſt. mod.*) les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale appellent *fête des ſonges* ou du *renverſement de cervelle*, une eſpece de bacchanale qui ſe célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce tems, il eſt permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaiſie lui ſuggere. Chaque ſauvage barbouillé ou déguiſé de la maniere la plus biſarre, court de cabanes en cabanes, renverſe & briſe tout ſans que perſonne puiſſe s'y oppoſer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de ſon dernier rêve, & ceux qui devinent juſte, ſont obligés de donner la choſe à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on ſe met à réparer les deſordres qu'une joie licentieuſe a cauſés. Comme l'ivreſſe eſt ſouvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des cataſtrophes funeſtes dans ces ſortes d'orgies, où la raiſon n'eſt jamais écoutée.

SONGER, v. act. (*Métaphyſ.*) *ſonger*, c'eſt avoir des idées dans l'eſprit, pendant que les ſens extérieurs ſont fermés, enſorte qu'ils ne reçoivent point l'impreſſion des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur eſt ordinaire; c'eſt, dis-je, avoir des idées, ſans qu'elles nous ſoient ſuggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occaſion connue, & ſans être choiſies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extaſe*, je laiſſe juger à d'autres ſi ce n'eſt point ſonger les yeux ouverts.

L'eſprit s'attache quelquefois à conſidérer certains objets avec une ſi grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonſtances, & en obſerve chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre penſée, & ne prend aucune connoiſſance des impreſſions ordinaires qui ſe font alors ſur les ſens, & qui dans d'autres tems lui auroient communiqué des perceptions extrêmement ſenſibles. Dans certaines occaſions, l'homme obſerve la ſuite des idées qui ſe ſuccedent dans ſon entendement, ſans s'attacher particulierement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laiſſe paſſer, ſans preſque jetter la vue deſſus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impreſſion ſur lui.

Dans l'état où l'ame se trouve aliénée des sens, c'est-à-dire, dans le sommeil, elle conserve souvent une maniere de penser foible & sans liaison que nous nommons *songer*; & enfin un profond sommeil ferme entierement la scene, & met fin à toutes sortes d'apparences. Voilà des réflexions supérieures sur ce mode de penser, elles sont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau qui se trouve en Afrique, & surtout dans les royaumes de Congo & d'Abyssinie. Il est très friand de miel sauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorsqu'il en a rencontré. Cette raison est cause qu'on ne leur fait point de mal, & l'on risqueroit de leur déplaire, si on les tuoit.

SONGO *ou* SONHO, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la basse Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle est située le long du fleuve Zaïre, & s'étend jusqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en singes, en chats de mer & en palmiers. Les habitans sont payens. (*D. J.*)

SONGSON, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, la douzieme des îles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Mang ou Tunas. On lui donne six lieues de tour. Il y a dans cette île un volcan. *Latit. septentrionale* 20. 15. (*D. J.*)

SONNA, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil soit rempli de rêveries les plus absurdes & les plus destituées de vraisemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'est après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les sectateurs de la religion mahométane. La *sonna* est, pour ainsi dire, un supplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les décisions des premiers califes ou successeurs de Mahomet: ce qui constitue un corps de Théologie dont il n'est point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y sont rapportés, sont même attestés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels sont les miracles de Mahomet, son voyage au ciel, & d'autres évenemens merveilleux dont le prophete fait attester la vérité par la voix de Dieu même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à la politique par lesquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *sectaires schismatiques*; ces derniers regardent les califes ou successeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des usurpateurs; ils prétendent que c'est à Ali que l'autorité pontificale & souveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Persans sont shutes, & les Turcs, ainsi que les Arabes, sont *sonnites*: ces deux sectes s'anathématisent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuses peuvent rendre les hommes susceptibles. Les *Sonnites* assurent qu'au jour du jugement dernier leurs adversaires seront montés sur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* se divisent en quatre sectes principales qui sont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Musulmans qui ne sont point shutes. *Voyez* SHUTES.

SONNAILLE, s. f. (*Gramm.*) cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

SONNAILLE, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. (*Gramm.*) qui rend du son. Un vers *sonnant*; une tête *sonnante*. Au figuré, une proposition mal *sonnante*. Ce qui *sonne* mal à l'oreille d'un théologien scholastique, *sonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raison.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, sur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maison d'Autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. (*Gramm.*) rendre du son. J'entends *sonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, ménétriers; il se dit alors de tout instrument. Cette période *sonne* bien à l'oreille; cette proposition *sonne* mal. Il faut *sonner* bien haut une petite chose. *V. les articles* SON.

SONNER LE QUART, (*Marine.*) c'est *sonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui est couchée, de se lever pour venir faire le quart.

SONNER POUR LA POMPE, (*Marine.*) c'est donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

SONNER *une monnoie*, (*Monnoie.*) c'est l'éprouver par le son. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, sont de les *sonner*, de les toucher, c'est-à-dire d'en faire l'épreuve par la pierre-de-touche, & de les cisailler. Il n'y a guere que cette derniere qui soit sûre. On dit que les Indiens connoissent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant entre les dents; mais en ce cas-là on les tromperoit souvent. (*D. J.*)

SONNERIE, s. f. (*Gramm.*) l'assemblage ou le bruit de plusieurs cloches. On dit, la *sonnerie* de cette paroisse est très-considérable & très belle. Il y a dans les églises la grande & la petite *sonnerie* qui ont chacune leur taxe.

SONNERIE, (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui sert à faire sonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne sait point dans quel tems on a inventé les *sonneries*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car si l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* HORLOGE, au sujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une espece de *sonnerie*, puisqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient régulierement sur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *sonneries* sont construites à-peu-près sur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à ressort à quinze jours, d'autant plus que cette *sonnerie* est des plus usitées, & que lorsqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il sera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à ressort sonnant l'heure & la demie. Q, P, O, M, N, L, voyez les fig. & les Pl. de l'Horlogerie, représente le rouage d'une *sonnerie* vue de face. *Q* est le barillet denté à sa circonférence. Le nombre de ses dents est 84. Il engrene dans le pignon *P* de la seconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troisieme roue, ou roue de chevilles qui est de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui est de 6, & celle-ci la roue *N*, qui a aussi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant *L*. Le nombre de ces derniers pignons est ordinairement de 6, mais celui de leur roue est assez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ses roues ne soient pas trop menues, & que le volant ait une vîtesse convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la seconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre est déterminé. Il faut que celle-ci fasse un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles fasse 9 tours pour un de la seconde roue, celle-ci portant le cha-

peron. Ainſi on voit que la ſeconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles eſt de 8 ; & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau eſt de 6.

On voit dans une autre *fig.* le profil de cette *ſonnerie*. *p f* eſt la détente, qui eſt mieux exprimée ailleurs; la partie *F* entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, & la partie *p* ſert à arrêter la *ſonnerie* en s'oppoſant au mouvement de la cheville *m* de la roue d'étoquiau.

La partie *E*, qu'on ne peut voir diſtinctement dans le profil, eſt exprimée dans une *figure ſuiv.* où l'on voit cette pendule du côté du cadran qui eſt ôté. Cette partie s'appuie ſur le détentillon *D*, *c*, *b*, qui a une partie *H* repréſentée plus bas, & qui eſt marquée *h* dans le profil. Il ſert par la partie *c b*, à faire détendre la *ſonnerie*, & par l'autre *h* à faire que cette *ſonnerie* parte à l'heure préciſe. Le marteau *A Y* eſt mobile vers ſes deux extrémités ; il a une eſpece de palette en *Y* qui s'avance vers la cage, & qui eſt menée par les chevilles de la roue *o o* pour le faire ſonner. On va voir comment toutes ces parties agiſſent; 1°. pour faire ſonner la pendule, & 2°. pour qu'elle le faſſe d'une maniere préciſe.

Suppoſant que le reſſort qui eſt dans le barillet tende à le faire tourner de *Q* en *W*, il eſt clair que ſi le rouage étoit libre, il tourneroit; & que la roue *O* tournant de *o* en *p*, ſes chevilles leveroient le marteau, & le feroient frapper ſur le timbre. Mais ſuppoſant que l'étoquiau *m* au profil vienne frapper ſur la partie *p* de la détente, le rouage ne pourra plus tourner. Or ſi l'on dégage cet étoquiau en écartant la détente, il eſt clair que le rouage devenant libre, la pendule ſonnera : voici donc comment cela s'exécute. Le détentillon par ſa branche, s'avance devant la roue des minutes *B*. Cette roue a deux chevilles oppoſées l'une à l'autre, & ſituées de façon que lorſque l'aiguille des minutes eſt ſur 25 ou 55 minutes, elles commencent à le lever. Imaginant donc cette aiguille dans l'une ou l'autre de ces poſitions, il eſt clair que levant le détentillon, celui-ci levera en même tems la partie *E* de la détente, & par conſéquent dégagera la partie *p* de la cheville *m*, au profil, & qu'ainſi le rouage étant libre, la pendule ſonneroit : mais dans le même inſtant la partie *h* du détentillon arrêtant la cheville *k* fixée ſur la roue *n*, le rouage eſt encore arrêté de nouveau; ainſi la pendule ne peut ſonner, que lorſqu'en conſéquence du mouvement de la roue des minutes, le détentillon n'étant plus ſoutenu par la cheville de cette roue, il tombe, & dégage la cheville *h* : alors le rouage peut tourner, & la pendule ſonner.

Maintenant voici comment elle eſt déterminée à ſonner un nombre de coups toujours égal à l'heure marquée par les aiguilles.

Nous avons dit plus haut que la détente a une partie *F* qui entre dans les entailles du chaperon, dont on voit le plan dans une autre *fig.* Ce chaperon entre quarrément ſur l'arbre de la ſeconde roue prolongé au-delà de la platine de derriere. Son diametre eſt tel que la partie *f* au profil de la détente repoſant ſur ſa circonférence, ſon autre partie *p* eſt trop éloignée de l'étoquiau de la roue *m* pour qu'il puiſſe le rencontrer ; les entailles au contraire ſont aſſez profondes pour que la partie *f* y repoſant, la partie *p* rencontre l'étoquiau de la roue *m* ; de façon que dans ce dernier cas, la pendule ne peut ſonner qu'un coup, parce que, comme nous l'avons dit, la roue d'étoquiau faiſant un tour par coup de marteau ; lorſqu'on dégage pendant un inſtant ſa cheville de la partie *p*, ſi cette roue peut achever ſon tour, la pendule ſonnera, mais un coup ſeulement. Il eſt facile de conclurre de tout ceci, que tant que la détente repoſe ſur la circonférence du chaperon, la pendule ſonnera; mais que lorſqu'elle repoſe dans les entailles, elle ne pourra ſonner qu'un coup, & ſeulement lorſque la partie *p* de la détente aura été dégagée de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue *o o* ayant dix chevilles, un de ſes tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faiſant neuf tours pour un de la ſeconde roue, il s'enſuit que ſes chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conſéquent pour un du chaperon, puiſqu'il eſt porté ſur ſon axe. Donc ſi l'on ſuppoſe que la détente porte toujours ſur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ſes tours ſonnera 90 coups, pendant chacun deſquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$, partie de ſon tour. Mais ſi l'on y fait attention, on verra que 90 eſt égal à 12, plus à la ſomme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 12 incluſivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties ; comme on le voit dans une des *fig.* qui contiendront chacune $\frac{1}{90}$ $\frac{2}{90}$ $\frac{3}{90}$, *&c.* juſqu'à $\frac{12}{90}$ incluſivement, & de plus laiſſer entre chacune de ces parties un intervalle égal encore à $\frac{1}{90}$, & tant que la détente repoſera ſur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule ſonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 eſt encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit ſonner dans 12 heures, puiſque ce nombre eſt compoſé de 12 demies, & de la ſomme 78 des heures 1, 2, 3, 4, juſqu'à 12 incluſivement. Donc le chaperon faiſant un tour en 12 heures, il fera ſonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainſi ſuppoſant que la détente repoſe dans une des entailles, comme 10 par exemple, & que l'aiguille des minutes ſoit ſur le midi, la *ſonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule ſonnera 11 coups ou 11 heures ; après quoi la détente repoſera au fond de l'entaille 11 ; & à la demie, la *ſonnerie* partant encore, elle ne ſonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures ſoit ſur 4 heures, celle des minutes ſur midi, la pendule ſonnera 4 heures ; & ſi elle continue de marcher à la demie, elle ſonnera un coup, & à 5 heures elle en ſonnera 5, ainſi de ſuite.

Nous avons dit que le chaperon eſt diviſé en 12 parties ; mais la partie deſtinée pour une heure, au lieu d'être comme les autres, eſt confondue dans la fente qui eſt entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle eſt dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon, *voyez les fig.* ſont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{90}$ de ſa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre la partie *F* de la détente ; mais cela revient au même, celle-ci portant ſur la circonférence du chaperon pendant un plus long-tems, qui répond à ſon épaiſſeur. Pour que l'heure ſonne plus facilement, le côté de l'entaille, du ſens duquel le chaperon tourne, comme *A*, *voyez les fig.* eſt limé en biſeau, afin d'elever la détente plus facilement ; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente poſant ſur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reſte des coups requis.

On conçoit facilement que ces effets d'une *ſonnerie* peuvent s'exécuter par des moyens très-variés; mais ceux que nous venons de décrire, étant des plus ſimples, les horlogers n'en emploient point d'autres: de façon qu'on peut être ſûr que dans toute *ſonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet eſt à-peu-près le même que celui dont nous venons de parler, & qui ſervent à déterminer l'inſtant préciſ où la pendule doit ſonner. Le volant & le pignon ſervent à ralentir la viteſſe du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau ſoit diſtinct.

C'eſt

n'eſt par cette raiſon que dans toutes ſortes de *ſonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours compoſé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puiſſe avoir une vîteſſe ſuffiſante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *ſonnerie*, la théorie en eſt très-facile. Les ſeules conditions ſont 1°. que la roue des chevilles faſſe un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorſque la pendule ou l'horloge ſonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle faſſe donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorſqu'elle ne ſonne que les heures, elle n'en faſſe donner que 78; ce qui eſt clair par ce que nous avons dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoquiau faſſe un tour par coup de marteau. Lorſque cette roue a deux eſpeces de demi-anneaux ou cerceaux adaptés ſur ſon plan, elle n'en fait qu'un demi. Enfin le chaperon devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ſes tours ſoit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge ſans être remontée; & par-là le nombre de ſes tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *ſonnerie*, ſont encore déterminés. Nous allons rendre cela ſenſible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *ſonnerie* a 84 dents, & qu'il engrene dans le pignon de 14 de la ſeconde roue; par conſéquent le chaperon, qui eſt porté ſur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet intervalle de tems; par conſéquenr le barillet 6, puiſqu'un des ſiens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *ſonnerie* que nous venons d'expliquer, eſt celle que l'on emploie en général dans les pendules; mais comme on vient de voir que toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à-peu-près de même, celle des montres à *ſonnerie* ſont dans le même cas, & n'en different que par le volume; & comme elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage, il eſt inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la mécanique de la *ſonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

SONNET, (*Poéſie.*) petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puiſſe louer. Deſpréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis oſât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *ſonnet.*

Il y a outre cela la forme artificielle, qui conſiſte dans l'arrangement & la qualité des rimes; le même Deſpréaux l'a exprimée heureuſement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

Le tercet commence par deux rimes ſemblables, & l'arrangement des quatre derniers vers eſt arbitraire.

Ce poëme eſt d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées ſans affectation, ſans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne compoſa que deux *ſonnets* dans le cours de ſa vie. L'un commence:

Parmi les doux tranſports d'une amitié fidele, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le déſavouoit que par le ſcrupule trop délicat d'une certaine tendreſſe qui y eſt marquée, & qui ne convenoit pas, diſoit-il, à un oncle pour ſa niece. Son autre *ſonnet* mérite d'être ici tranſcrit à la place de celui de Desbarreaux, que tout le monde ſait par cœur à cauſe de ſa beauté.

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le ſang lié,
A ſes jeux innocens enfant aſſocié,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Eſculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un ſi rude coup me fit verſer de pleurs!
Bientôt ma plume en main ſignalant mes douleurs,
Je demandai raiſon d'un acte ſi perfide.

Oui, j'enfis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.

Notre poëte ſatyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ſes jeux innocens enfant aſſocié: Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié: Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.* Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poéſie de l'amitié enfantine auſſi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. (*D. J.*)

SONNET *en blanc*, (*Poéſie.*) on appelle un *ſonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers ſont à remplir. *Voyez* BOUTS-RIMÉS. (*D. J.*)

SONNETTE, ſ. f. (*Gram.*) petite cloche dont on ſe ſert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maiſons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, *&c.*

SONNETTE, (*Hydraul.*) eſt une machine ſoutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, compoſée de deux montans ou couliſſes à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on le laiſſe enſuite tomber ſur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui eſt réuni au corps des Fondeurs, & qui fait des grelots & de petites ſonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, ſ. m. (*Langue franç.*) celui qui ſonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui ſe doit faire ou de ce qui ſe paſſe; on a appellé autrefois *ſonneurs*, ceux qui ſervoient la meſſe. Le ſeizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *ſonneurs* ſeront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils ſerviront en ſurplis; mais il n'y avoit pas beſoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour ſervir en ſurplis. Ainſi je crois que par *être lettré* dans ce tems-là, on entendoit *ſavoir lire.* (*D. J.*)

SONNEUR, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des ſonnettes; il y en a ordinairement ſeize pour chaque ſonnette, dont on ſe ſert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon juſqu'à Seez, & autant de largeur, depuis Alençon juſqu'au Perche. Mamers eſt ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique; Strabon, *l. III. p. 143.* eſt le ſeul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles reſſemblent à celles du petit buis; ſes fleurs ſont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; ſon fruit eſt rouge, de

la groſſeur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de ſon; on diſtingue les corps en bruyans, ſourds & *ſonores*.

SONQUAS LES, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale : c'eſt une ſorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chaſſe; ce ſont des voleurs de profeſſion, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes ſont de branches de bois, entrelacées & couvertes de jonc; ils ne ſe donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur eſt plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils ſe rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaiſie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes ſont de peaux de bufles ou d'ânes ſauvages couſues enſemble; les femmes portent un paraſol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER GRAND, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & adminiſtrateur des droits ſeigneuriaux. Le grand prevôt, le chancelier, & le grand *ſonrier*, doivent chacun deux écus ſols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a auſſi une des chanoineſſes de cette abbaye qui a le titre de *ſonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géogr. mod.*) petites îles de l'Océan indien, compriſes au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jéſuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p. 77.* que les habitans ſont bien-faits & robuſtes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* SOTIATES.

SONZÉS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de choux ou de légume de l'île de Madagaſcar; ſes feuilles ſont rondes & d'une grandeur extraordinaire; elles ont le goût des choux; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringſtadt, près d'un lac qui abonde en poiſſon. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui eſt à préſent un célebre collége. *Long. 29. 27. latit. 55. 28.* (*D. J.*)

SOPHENE, (*Géog. anc.*) contrée de la grande Arménie; Strabon, *l. XI. p. 527.* la met au nord de la Méſopotamie & de la Commagene, entre les monts *Maſius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Baſiliſſene au nord, l'Acliſene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *œdif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverſes fortifications que l'empereur Juſtinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene;* elle eſt appellée *Τzophaneſe* & *Τzophane*, dans les authentiques : mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots deux contrées différentes. (*D. J.*)

SOPHI, *ou* SOFI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perſe, qui ſignifie *prudent, ſage*, ou *philoſophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit ſon origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perſe en 1370. D'autres le font venir des *ſophoi*, ſages, anciennement appellés *magi*. Voſſius donne à ce mot une autre étymologie; il obſerve que *ſophi*, en arabe ſignifie *laine :* & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dériſion aux rois de Perſe, même depuis le tems d'Iſmaël; parce que ſuivant leur religion, ils ne doivent ſe couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge : c'eſt de-là qu'on appelle auſſi les Perſes *kezelbaſchs*, c'eſt-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart aſſure que *ſophi* dans le langage perſan d'où il eſt tiré, ſignifie une perſonne qui ſuit ſa religion dans toute ſa pureté, & qui préfere le ſervice de Dieu à toute autre choſe; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* SOPHIS.

Les *ſophis* ſont gloire de leur illuſtre extraction, & ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient : ils ſont deſcendus en droite ligne de Houſſein, ſecond fils d'Ali, couſin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perſe. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité ſoit plus abſolue que celle des *ſophis* de Perſe; leur pouvoir n'eſt jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les ſuſpend, les change, & les caſſe, comme il le juge à propos.

SOPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques autres anciens botaniſtes à l'eſpece de ſiſymbrium annuelle à feuilles d'abſynthe, *ſiſymbrium annuum, abſynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* SISYMBRIUM. (*D. J.*)

SOPHIANA, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-oueſt de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent preſque de voir cette ville avant qu'on ſoit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. (*D. J.*)

SOPHIE, SAINTE, (*Architect.*) c'étoit anciennement l'égliſe patriarchale de Conſtantinople, bâtie par Conſtantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la Sageſſe éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce ſuperbe temple, Juſtinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope ſe ſont attachés à le décrire.

Il faut deſcendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a ſept entrées. Il y en a cinq de face qui ſont ordinairement fermées; la largeur de ce portique eſt de 32 piés, & de-là on entre dans ſainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures; celle du milieu a 18 piés de haut, & les portes ſont de cuivre rouge. Quatre pilaſtres larges de 47 piés, ſoutiennent le dôme qui en a 86 de diametre, & qui cependant eſt tellement écraſé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & ſont appuyées de ſoixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur ſont de marbre ſerpentin & de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de deſſous ſont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles ſont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere ſemblable à celles qui ſont au bas. Au-deſſous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaſpe. Parmi les marbres dont ſont pavées les galeries, on voit une pierre ſemblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils ſont ennemis des Arts, ils ont détruit ou laiſſé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ſes décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en moſaïque, elles ſont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorſque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes ſe plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit auſſi un autel qui ne ſubſiſte plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche eſt tournée vers le Zébla, c'eſt-à-dire à l'orient, qui eſt le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent ſe tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette moſquée eſt de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a

pratiqué dans un coin de mur, une tribune deſtinée pour le grand-ſeigneur, qui s'y rend par un eſcalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui ſervent de ſépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui eſt devant cette moſquée, & dans lequel les femmes mahométannes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a pluſieurs portes, dont une ſeule reſte ouverte pour l'entrée. On y voit en-dehors quatre minarets ou petites tours à pluſieurs étages, avec des balcons en ſaillie: les muozims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'eſt-à-dite à l'oraiſon, car les Mahométans ne ſe ſervent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. (*D. J.*)

SOPHIS *ou* SOPHÉES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'ordre de religieux mahométans en Perſe, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *ſophis*, à cauſe d'une eſpece d'étoffe qu'ils portent qu'on appelle *ſouf*, parce qu'elle ſe fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *ſophi*; d'autres enfin veulent que ce ſoit du mot arabe *ſophie*, qui ſignifie *pur & ſimple*, parce qu'ils profeſſent la pure religion de Mahomet, qui eſt ſelon eux celle de la ſecte d'Aly.

Le plus éminent de ces *ſophis* eſt toujours décoré du titre de *ſcheik*, c'eſt-à-dire *révérend*. Scheik *ſophi* qui jetta les premiers fondemens de la grandeur de la maiſon royale de Perſe, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le reſtaurateur de cet ordre. Iſmael qui conquit la Perſe, étoit lui-même *ſophi*, & ſe faiſoit gloire de l'être. Il choiſit tous ſes gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands ſeigneurs de ſa cour fuſſent *ſophis*. Le roi de Perſe & les ſeigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il ſoit à préſent tombé dans un grand mépris; car les *ſophis* du commun ſont employés ordinairement en qualités d'huiſſiers ou de domeſtiques de la cour, & même d'exécuteurs de la juſtice; & les derniers rois de Perſe ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur préſence. Ce mépris dans lequel ſont les *ſophis*, a été cauſe que les rois de Perſe ont quitté ce titre pour prendre celui de *ſcheik*, qui ſignifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'eſt trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *ſophi*.

SOPHISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſophiſme* eſt le ſinge du ſyllogiſme. Pour être ſéduiſant & captieux, il faut néceſſairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il a de vicieux conſiſte dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où réſultent toutes les ſortes des ſyllogiſmes.

La logique du Port-Royal les réduit à ſept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui ſont trop groſſiers pour ſurprendre les perſonnes un peu attentives.

Le premier, conſiſte à prouver autre choſe que ce qui eſt en queſtion. Ce *ſophiſme* eſt appellé par Ariſtote *ignoratio elenchi*, c'eſt-à-dire l'ignorance de ce qu'on doit prouver contre ſon adverſaire; c'eſt un vice très-ordinaire dans les conteſtations des hommes. On diſpute avec chaleur, & ſouvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La paſſion ou la mauvaiſe foi fait qu'on attribue à ſon adverſaire ce qui eſt éloigné de ſon ſentiment, pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute les conſéquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de ſa doctrine, quoiqu'il les déſavoue & qu'il les nie.

Le ſecond ſuppoſe pour vrai ce qui eſt en queſtion; c'eſt ce qu'Ariſtote appelle *pétition* de principe. On peut rapporter à ce *ſophiſme* tous les raiſonnemens où l'on prouve une choſe inconnue, par une qui eſt autant ou plus inconnue, ou une choſe incertaine, par une autre qui eſt autant ou plus incertaine.

La troiſieme prend pour cauſe ce qui n'eſt point cauſe. Ce *ſophiſme* s'appelle *non cauſa pro cauſâ*, il eſt très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en pluſieurs manieres: c'eſt ainſi que les Philoſophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonſtrativement en ce tems & par des expériences ingénieuſes, n'avoir pour cauſe que la peſanteur de l'air. On tombe dans le même *ſophiſme*, quand on ſe ſert de cauſes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choſes ou aſſez claires d'elles-mêmes, ou fauſſes, ou du-moins douteuſes. L'autre cauſe qui fait tomber les hommes dans ce *ſophiſme*, eſt la ſotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'eſt de-là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des cauſes imaginaires des choſes dont on nous demande raiſon, que d'avouer que nous n'en ſavons pas la cauſe; & la maniere dont nous nous échappons de cette confeſſion de notre ignorance eſt aſſez plaiſante. Quand nous voyons un effet dont la cauſe eſt inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorſque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre eſprit aucune autre idée, ſinon que cet effet a quelque cauſe; ce que nous ſavions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne ſont point profeſſion de ſcience, & à qui l'ignorance n'eſt pas honteuſe, avouent franchement qu'ils connoiſſent ces effets, mais qu'ils n'en ſavent pas la cauſe; au lieu que les ſavans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cauſe de ces effets, qui eſt, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulſifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le ſené une vertu purgative, & dans le pavot une vertu ſoporifique. Voilà qui eſt fort commodément réſolu; & il n'y a point de Chinois qui n'eût pû avec autant de facilité, ſe tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorſqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoiſſoit parfaitement la raiſon de ce que les autres trouvoient ſi merveilleux, & que ce n'étoit autre choſe, ſinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures ſur le cadran, & une vertu ſonorifique qui les faiſoit ſonner: il ſe ſeroit rendu par-là auſſi ſavant dans la connoiſſance des horloges, que le ſont ces Philoſophes dans la connoiſſance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du ſené & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui ſervent à rendre les hommes ſavans à peu de frais, comme de ſympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement ſavans, c'eſt qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni perſonne n'a jamais conçue.

Le quatrieme conſiſte dans un dénombrement imparfait. C'eſt le défaut le plus ordinaire des perſonnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne conſidérer pas aſſez toutes les manieres dont une choſe peut être ou peut arriver; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'eſt pas, parce qu'elle n'eſt pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puiſſe être d'une autre: ou qu'elle eſt de telle & telle façon, quoiqu'elle puiſſe être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas conſidérée.

Le cinquieme fait juger d'une choſe par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *ſophiſme* eſt appellé *fallacia accidentis*. Il conſiſte à tirer une concluſion abſolue, ſimple & ſans reſtriction de ce qui n'eſt vrai que par accident: c'eſt ce que font tant de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuſe; ou à la Médecine les fautes de quelques ignorans.

On tombe auſſi ſouvent dans ce mauvais raiſonnement, quand on prend les ſimples occaſions pour les véritables cauſes; comme qui accuſeroit la religion chrétienne d'avoir été la cauſe du maſſacre d'une infinité de perſonnes, qui ont mieux aimé ſouffrir la mort que de renoncer Jeſus-Chriſt; au lieu que ce n'eſt ni à la religion chrétienne, ni à la conſtance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la ſeule injuſtice & à la ſeule cruauté des payens.

On voit auſſi un exemple conſidérable de ce *ſophiſme* dans le raiſonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choſes humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raiſon. « Les dieux, diſoient-ils, ſont très heureux: » nul ne peut être heureux ſans la vertu: il n'y a » point de vertu ſans la raiſon, & la raiſon ne ſe » trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme » humaine: il faut donc avouer que les dieux ſont en » forme humaine. » Voilà qui n'eſt pas bien conclu. En vérité ce que M. de Fontenelle a dit des anciens, ſavoir qu'ils ne ſont pas ſujets, ſur quelque matiere que ce ſoit, à raiſonner dans la derniere perfection, n'eſt point exagéré. « Souvent, dit cet auteur ingé- » nieux, de foibles convenances, de petites ſimili- » tudes, des jeux d'eſprit peu ſolides, des diſcours » vagues & confus paſſent chez eux pour des preu- » ves; auſſi rien ne leur coute à prouver; mais ce » qu'un ancien démontroit en ſe jouant, donneroit » à l'heure qu'il eſt, bien de la peine à un pauvre » moderne; car de quelle rigueur n'eſt-on pas ſur » les raiſonnemens? On veut qu'ils ſoient intelligi- » bles, on veut qu'ils ſoient juſtes, on veut qu'ils » concluent. On aura la malignité de démêler la » moindre équivoque ou d'idées ou de mots; on au- » ra la dureté de condamner la choſe du monde la » plus ingénieuſe, ſi elle ne va pas au fait. Avant M. » Deſcartes on raiſonnoit plus commodément; les » ſiecles paſſés ſont bien heureux de n'avoir pas eu » cet homme-là. »

Le ſixieme paſſe du ſens diviſé au ſens compoſé, ou du ſens compoſé au ſens diviſé; l'un de ces *ſophiſmes* s'appelle *fallacia compoſitionis*, & l'autre *fallacia diviſionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ſes miracles: *les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les ſourds entendent.* Il eſt évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choſes ſéparément, c'eſt-à-dire dans le ſens diviſé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les ſourds n'entendoient pas demeurant ſourds. C'eſt auſſi dans le même ſens qu'il eſt dit dans les Ecritures, que *Dieu juſtifie les impies*; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour juſtes ceux qui ſont encore impies, mais bien qu'il rend juſtes, par ſa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a au contraire, des propoſitions qui ne ſont vraies qu'en un ſens oppoſé à celui-là, qui eſt le ſens diviſé. Comme quand S. Paul dit: que *les médiſans, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne ſeront ſauvés, mais ſeulement que ceux qui y demeureront attachés ne le ſeront pas.

Le ſeptieme paſſe de ce qui eſt vrai à quelque égard, à ce qui eſt vrai ſimplement; c'eſt ce qu'on appelle dans l'école, *à dicto ſecundùm quid, ad dictum ſimpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, & que tout ce qui eſt beau doit être en dieu. C'étoit fort mal raiſonner; car la forme humaine n'eſt point abſolument une beauté, mais ſeulement au regard des corps; & ainſi n'étant une perfection qu'à quelque égard & non ſimplement, il ne s'enſuit point qu'elle doive être en dieu, parce que toutes les perfections ſont en dieu.

Nous voyons auſſi dans Cicéron, au *III. livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'exiſtence de Dieu, qui a le même défaut. « Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, » ne lui pouvant attribuer aucune vertu? Car, di- » rons-nous qu'il a de la prudence, mais la pruden- » ce conſiſtant dans le choix des biens & des maux, » quel beſoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant » capable d'aucun mal? Dirons-nous qu'il a de l'in- » telligence & de la raiſon, mais la raiſon & l'intelli- » gence nous ſervent à nous, à découvrir ce qui nous » eſt inconnu par ce qui nous eſt connu; or il ne » peut y avoir rien d'inconnu à Dieu? La juſtice ne » peut auſſi être en Dieu, puiſqu'elle ne regarde que » la ſociété des hommes; ni la tempérance, parce » qu'il n'a point de voluptés à modérer; ni la force, » parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni de douleur ni de » travail, & qu'il n'eſt expoſé à aucun péril. Com- » ment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni » intelligence ni vertu »? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raiſonnement, c'eſt que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui ſe trouve dans la vertu humaine n'eſt pas en Dieu. De ſorte que ce lui eſt une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui eſt caché; c'eſt-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il poſſede tous les biens.

Le huitieme enfin, ſe réduit à abuſer de l'ambiguité des mots; ce qui ſe peut faire en diverſes manieres. On peut rapporter à cette eſpece de *ſophiſme*, tous les ſyllogiſmes qui ſont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, ſoit parce que le moyen terme y eſt pris deux fois particulierement, ou parce qu'il eſt ſuſceptible de divers ſens dans les deux prémiſſes; ou enfin parce que les termes de la concluſion ne ſont pas pris de la même maniere dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car nous ne reſtraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux ſeuls mots qui ſont groſſierement équivoques, ce qui ne trompe preſque jamais; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du ſens à un mot, par une altératon imperceptible d'idées, parce que diverſes choſes étant ſignifiées par le même ſon, on les prend pour la même choſe.

Ainſi quand vous entendrez le *ſophiſme* ſuivant:

Les apôtres étoient douze,
Judas étoit apôtre;
Donc Judas étoit douze.

le ſophiſte aura beau dire que l'argument eſt en forme; pour le confondre, ſans nulle diſcuſſion ni embarras, démêlez ſimplement l'équivoque du mot les *apôtres*. Ce mot les *apôtres* ſignifie dans le ſyllogiſme en queſtion, les apôtres en tant que pris tous enſemble & faiſant le nombre de douze. Or dans cette ſignification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre*? Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres ſont pris tous enſemble au nombre de douze?

Citons encore pour exemple ce *ſophiſme* burleſque.

Le manger ſalé fait boire beaucoup ;
Or boire beaucoup fait paſſer la ſoif :
Donc le manger ſalé fait paſſer la ſoif.

Ce *ſophiſme* porte un maſque de ſyllogiſme ; mais il ſera bientôt démaſqué par une ſimple attention : c'eſt que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la ſeconde propoſition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui eſt de plus dans l'une, & qui eſt de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée cauſa autrefois de furieux ravages dans l'Egliſe ; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la Logique pour conſerver au moyen terme, le même ſens dans les deux propoſitions. Il falloit énoncer dans la mineure, or *faire boire beaucoup fait paſſer la ſoif.* Au lieu de cela, on ſupprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le ſens, puiſque *faire boire* & *boire*, ne ſont pas la même choſe.

On pourroit appeller ſimplement le *ſophiſme*, une *équivoque ;* & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. eccléſ.*) qui fait des ſophiſmes, c'eſt-à-dire qui ſe ſert d'argumens ſubtils, dans le deſſein de tromper ceux qu'on veut perſuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot eſt formé du grec σοφος, *ſage*, ou plutôt de σοφιστης, *impoſteur*, *trompeur*.

Le terme *ſophiſte*, qui maintenant eſt un reproche, étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec ſoi une idée bien innocente. S. Auguſtin obſerve qu'il ſignifioit un *rhéteur* ou *profeſſeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar. Celſius, dans une diſſertation expreſſe ſur les *ſophiſtes* grecs, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art ou ſcience, ſoit théologiens, juriſconſultes, phyſiciens, poëtes, orateurs ou muſiciens. Mais il ſemble que c'eſt donner à ce mot un ſens trop étendu. Il eſt poſſible qu'un rhéteur ait fait des vers, *&c.* mais que ce ſoit en vertu de ſon talent poétique qu'on l'ait nommé *ſophiſte*, c'eſt ce que nous ne voyons point de raiſon de croire. Quoi qu'il en ſoit, Solon eſt le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Iſocrate ; enſuite on le donna aſſez rarement, mais ſeulement aux philoſophes & aux orateurs.

Le titre de *ſophiſte* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme ſiecle, & dans le tems de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le tems de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'eſt de-là que Séneque appelle les *ſophiſtes*, des *charlatans* & des *empyriques*.

Cicéron dit que le titre de *ſophiſte* ſe donnoit à ceux qui profeſſoient la Philoſophie avec trop d'oſtentation, dans la vûe d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur ſcience trompeuſe. Un *ſophiſte* étoit donc alors comme à-préſent, un rhéteur ou logicien qui fait ſon occupation de décevoir & embarraſſer le peuple par des diſtinctions frivoles, de vains raiſonnemens & des diſcours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *ſophiſtes*, que les diſputes des écoles de philoſophie. On y enſeigne à embarraſſer & obſcurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens, grands & petits logicaux, quiddités, *&c.*

On donna le titre de *ſophiſte* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur ſcholaſtique anglois, a fait ſes efforts pour ſe procurer le titre magnifique de *ſophiſte*.

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) ſignifie mélanger, altérer des drogues & des marchandiſes, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il ſe dit particulierement des remedes & des drogues qu'on ſoupçonne n'être pas toujours ſans mélange. *Dict. de Com.*

SOPHISTIQUERIE, ſ. f. (*Com.*) mélange de drogues de mavaiſe qualité que l'on veut faire paſſer avec des bonnes. *Id. ibid. pag. 159.*

SOPHONIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacr.*) le livre ſacré de *ſophonie*, ne contient que trois chapitres. Son ſtyle eſt aſſez ſemblable à celui de Jérémie, dont il ſemble n'être que l'abréviateur. C'eſt le neuvieme des douze petits prophetes ; mais nous ne ſavons rien de ſa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de ſa naiſſance, *ch. j. v. 1.* ſavoir, qu'il étoit fils de Chuſi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du tems de Joſias, qui commença ſon regne l'an du monde 3363, & il y a beaucoup d'apparence qu'il prophétiſoit avant que ce prince religieux eût réformé les deſordres de ſes ſujets. Sophonias peint vivement leur idolâtrie, menace Jéruſalem de toute la colere du Seigneur, & finit néanmoins par des promeſſes conſolantes ſur le retour de la captivité. (*D. J.*)

SOPHOZA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante appellé par Dillénius, dans ſon *Hort. eltheth. p. 112. ervi ſpecies ;* en voici les caracteres : le calice de la fleur eſt en forme de cloche, compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus à l'extrémité : la fleur eſt légumineuſe à cinq pétales, dont le ſupérieur eſt droit & oblong, devenant plus large au ſommet, & ſe courbant dans les bords : les aîles ſont au nombre de deux, auſſi longues que la fleur ſupérieure des fleurs : les étamines ſont dix filets diſtincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés : les bonnetes des étamines ſont petites, le germe du piſtil eſt oblong & cylindrique : le ſtigma eſt obtus, le fruit eſt une gouſſe très-longue & très-déliée, contenant une ſeule loge marquée de tubéroſités, où ſont contenues des graines arrondies, & nombreuſes. Linn. *gen. pl. p. 177.* (*D. J.*)

SOPHRONISTES, ſ. m. (*Ant. grecq.*) σωφρονιϛαι ; on nommoit ainſi chez les Athéniens, dix magiſtrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeuneſſe, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιϛηριον. Potter, *Archæol. græc. l. I. ch. xxv. t. I. p. 84. & 130.* (*D. J.*)

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, (*Medecine*) eſt une médecine qui a la vertu de procurer le ſommeil. *Voyez* SOMMEIL. Tel eſt l'opium, le laudanum, *&c. Voyez* OPIUM, LAUDANUM, *&c.*

Ce mot vient du latin *ſopor*, ſommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, ſe ſervent du mot *hypnotic. Voy.* HYPNOTIC.

SOPORIFIQUES, maladies *ſoporifiques*, endormantes, aſſoupiſſantes, ſont le coma ou cataphora, la léthargie, & le carus, leſquelles ſemblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur eſſence. Elles s'accordent en ce qu'elles ſont toutes accompagnées de ſtupeur. *Voyez* COMA, CARUS, LÉTHARGIE, *&c.*

SOPIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne eſt *Zéeblack*, ſelon Simler, & *Soppan*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

SOPITHES, RÉGION DES, (*Géog. anc.*) *Sopithis regio*, la région des Sopithes, *Sopithis regio*, eſt une contrée de l'Inde, Strabon, *l. XV. p. 699*, qui l'appelle auſſi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaſpes & Acéſines ; Diodore de

Sicile distingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en soit, Strabon remarque qu'on racontoit des choses merveilleuses de la beauté de ce pays, & des qualités de ses chevaux, & de ses chiens. Onésicrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choisissoit le plus bel homme pour le mettre sur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit aussi une coutume particuliere aux Cathéens, que les mariages dépendissent du choix de l'amant & de la maîtresse, sans que le consentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en présent. Ces sortes de chiens ne lâchoient jamais prise. Quinte-Curce, *l. IX. c. 1.* raconte quelques autres particularités de ce peuple singulier. (*D. J.*)

SOPOLO, (*Géog. mod.*) ville à demi ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque distance de la bouche du golfe de Venise. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatonpedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Cestria*. (*D. J.*)

SOPRON, (*Géog. mod.*) comté de la basse Hongrie. Il est borné au nord par les terres de l'Autriche; à l'orient, par les comtés de Mosom & de Javarin; au midi, par celui de Sarwar; au couchant, par l'Autriche.

Le comté prend son nom de sa capitale, qu'on appelle *Edenbourg*; elle est située sur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude 36. 37. latitude 47. 55.* (*D. J.*)

SOR, est la même chose que *saurage*. *Voyez* SAURAGE.

SOR, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France; l'une est dans le Languedoc, au Lauragais; elle passe à Sorèze, & se jette dans l'Agout; l'autre dans l'Alsace, a sa source au mont de Vosge, & se perd dans le Rhin, à Offentorff. (*D. J.*)

SORA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes. 1°. C'est une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déserte, aux confins de la Mésopotamie. 3°. Ville de l'Inde en-deçà du Gange selon Ptolomée, *l. VII. chap. j.* ses interpretes croient que c'est à présent Bisnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, selon Strabon, & dans le Latium, selon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut saccagée par l'empereur Frédéric II. sous le pontificat de Grégoire IX. On ne sait par qui elle a été rétablie, mais c'est actuellement un évêché qui releve du saint siege.

C'est dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valérius-Soranus. Il florissoit au cinquieme siecle de Rome, & passoit pour le plus savant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratissimum togatorum omnium*, dit Cicéron, *l. III. de Oratore*. Il observa dans ses ouvrages une méthode que Pline a pris soin d'imiter; c'est qu'il y joignit des sommaires qui faisoient que chaque lecteur pouvoit choisir ce qui lui convenoit, sans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous restent de Soranus, semblent témoigner qu'il pensoit que Dieu est la cause immanente de toutes choses; opinion qui ne differe point du spinosisme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deûmque rex,
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus, & omnis.

(*D. J.*)

SORA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au sud-est de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du saint siege. Elle a été bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut saccagée & brûlée par l'empereur Frédéric II. sous le pontificat de Grégoire IX. *Long. 31. 15. lat. 41. 46.*

Baronius (César), savant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales ecclésiastiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in fol.* l'histoire ecclésiastique, depuis Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entreprise, & au-dessus des forces de l'auteur, d'autant plus que son manque de connoissance de la langue greque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû se contenter de rapporter les faits de l'histoire ecclésiastique, sans entrer dans des controverses de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome; enfin son style n'est ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le savant P. Pagi, de l'ordre de S. François, a fait une critique des annales de Baronius en *4 vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres savans, Casaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques sur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces savans au bas des pages. Le meilleur, sans doute, seroit de composer une nouvelle histoire de l'Eglise, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui se trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne succédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua si fortement pour lui donner l'exclusion, qu'il fit changer les suffrages: Monseigneur illustrissime, dit-il au cardinal Spinelli, qui soutenoit Baronius, « ce sujet n'est point » propre à soutenir le fardeau du pontificat; il n'est » ni théologien, ni canoniste, ni versé dans les » sciences; c'est un écrivain piquant, & rapsodiste: » tant s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'eglise uni- » verselle, que je doute fort qu'il sçût gouverner » une eglise particuliere ». Enfin l'Espagne lui donna l'exclusion pour la papauté, à cause de son livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de sa vie. (*D. J.*)

SORA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par le peuple de Guinée, à une espece de buisson dont les feuilles sont de la grandeur & de la figure de celles du séné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la collature, contre toutes sortes de douleurs d'entrailles. *Transact. philos. n. 231.* (*D. J.*)

SORABES LES, (*Géog. anc.*) *Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Vénèdes, & ensuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient sur le bord de la Sala, & s'étendoient jusqu'à l'Elbe. Il est souvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782, que ce prince apprit que les *Sorabes*-slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courses sur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voisins. Sous l'année 806, il est dit que l'empereur envoya son fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient sur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala séparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Fraliques, & dans

le voisinage du Tibre. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminienne. Horace parle de cette montagne, au premier livre de ses odes. *Ode IX.*

Vides ut altâ stet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit sur une éminence, une ville, ou du moins une forteresse de même nom; & c'est ce que Virgile entend par ces vers de son Enéide, *l. VII. v. 699.*

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit consacrée à Apollon. *ibid. l. v. 785.*

Sancti custos Soractis *Apollo.*

Silius Italicus, *liv. VIII. v. 493.* dit la même chose.

Qui sacrum Phœbo Soracte *frequentant.*

Au bas du mont *Soracte*, sur les bords du Tibre, s'élevoit un temple consacré à la déesse Féronie; ce temple, & le culte de la déesse, avoient été de tout tems communs aux Sabins & aux latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent insultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt douzieme année de Rome.

Le nom moderne, selon Léander, est *monte di S. Silvestro*, & par corruption, *monte S. Tresto.* Cette montagne a été ainsi appellée à cause du pape Silvestre, qui s'y retira durant la persécution exercée contre les chrétiens; au sommet de cette montagne, qui est d'un accès très-difficile, est un bourg de même nom, & tout proche il y a un monastere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silvestre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il se fût retiré au monastere du mont Cassin. Il y en a qui disent que le temple & le petit bois consacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourdhui le monastere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-six milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminienne; c'est-là que les Hirpes, c'est-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément sur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. (*D. J.*)

SORADÉEN, VERS, (*Poésie anc.*) on nommoit *vers soradéens* du tems de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâter le cœur & l'esprit. On les appelloit ainsi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit distingué en ce genre. Ses *vers soradéens* étoient composés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapestes. (*D. J.*)

SORAIRE, adj. (*Soirie.*) il se dit de deux fils envergés qui se trouvent ensemble sur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les séparoit s'est cassé.

SORAME, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent sur ses bords, sont caraïbes. (*D. J.*)

SORANUS, (*Mythol.*) surnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue signifioit *cercueil.*

SORATOF *ou* SARATOF, (*Géog. moderne.*) ville de l'empire Russien, dans le royaume d'Astracan, sur un bras du Volga, au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maisons de cette ville, & même la plûpart des églises, sont de bois. *Longitude 67. 13. latit. 52. 12.*

SORAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, sur les confins de la Siléfie, capitale du marquisat de Lusace, près du Bober, à 2 lieues au nord-est de Sagan, & à 7 sud de Crossen. *Long. 32. 55. latit. 51. 37.*

Neander (Michel), un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. siecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ses principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ, Basilæa* 1553 & 1565 *in-8°.* La préface qu'il a mise à la tête de la seconde édition, est une dissertation sur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui sont perdus, & sur les bibliotheques de son tems les mieux fournies en manuscrits grecs. 2°. *Linguæ hebreæ erotemata, Basil.* 1556, *in-8°.* & plusieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraique en général, des ouvrages & des savans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & scholasticum, Lipsiæ* 1575, *in-8°.* Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis sur l'enlevement d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, sur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Calabrois, sur le même sujet. 4°. *Chronicon & historia Ecclesiæ, Lipsiæ 1590, in-8°.* 5°. *Orbis terræ partium simplex enumeratio. Lipsiæ 1582, 1586, 1589 & 1597, in-8°.* Cet ouvrage assez curieux dans le tems où il parut, ne l'est plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre, comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), physicien & médecin, né à Souchimestal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *synopsis mensurarum & ponderum*, à Basle, 1556, *in-4°.*

SORBET, s. m. (*Confit. & boisson des Turcs.*) celui que les Turcs boivent ordinairement n'est qu'une infusion de raisins secs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige: cette boisson ne vaut pas la tisane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ses voyages, qu'étant dans l'île de Crete sur le mont Ida, il s'avisa de faire du *sorbet* pour rétablir ses forces épuisées des fatigues qu'il avoit essuyées en grimpant cette montagne. « Nous remplîmes, dit-il, nos tasses d'une belle neige cristallisée à gros grains, & la diposâmes par » couche avec du sucre, sur lequel on versoit ensuite » d'excellent vin, tout cela se fondoit promptement » en secouant les tasses ». Ce *sorbet* est sans contredit meilleur que celui des turcs ordinaires; car ceux qui sont riches & rafinés font leur *sorbet* avec du suc de limon & de citrons confis au sucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée; ainsi le *sorbet* des turcs riches est une composition seche faite de citron, de sucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent aussi du même nom le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette espece de *sorbet.* (*D. J.*)

SORBIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sorbus*, genre de plante qui differe de ceux du poirier & de l'alisier par la disposition des feuilles; elles naissent par paires dans le *sorbier* comme celles du frêne. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SORBIER, *voyez* CORNIER.

On distingue communément deux especes de ce genre de plante, le *sorbier* cultivé, & le *sorbier* sauvage. Le *sorbier* ou cornier cultivé ordinaire, est le *sorbus sativa, I. R. H. 633*, en anglois, *the common service-tree;* il a la racine longue, dure, grosse, ligneuse. Elle produit un arbre grand & branchu, dont le tronc est droit, couvert d'une écorce rude, ou un peu raboteuse, pâle; son bois est fort dur, compact, rougeâtre.

Ses feuilles ſont oblongues, rangées pluſieurs enſemble ſur une côte comme celles du frêne, dentelées en leurs bords, velues, molles, verdâtres en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, d'un goût acerbe & ſtyptique.

Ses fleurs ſont petites, blanches, jointes pluſieurs enſemble en forme de grappes, portées ſur de longs pédicules, qui ſortent d'entre les feuilles; chacune d'elles eſt compoſée de cinq feuilles diſpoſées en roſe. Après que ces fleurs ſont tombées, le calice devient un fruit de la forme & de la groſſeur d'une petite poire, dur, charnu, de couleur verdâtre, ou pâle d'un côté, & rougeâtre de l'autre, rempli d'une chair jaunâtre, d'un goût très-acerbe; ce fruit s'appelle en latin *ſorbum*, en françois *ſorbe* ou *corne*. Il ne murit point ordinairement ſur l'arbre; on le cueille en automne, & on le met ſur de la paille, où il devient mou, doux, bon, & aſſez agréable à manger; il renferme dans un follicule membraneux, quelques ſemences ou pepins applatis.

Cet arbre vient naturellement dans certaines contrées; il aime les montagnes froides, & un terrein pierreux; on le cultive auſſi dans les vergers & les vignobles, quoiqu'il croiſſe très-lentement; il fleurit en Avril & Mai, & ſon fruit n'eſt mûr qu'en Novembre.

Le *ſorbier* ou cornier ſauvage, *ſorbus ſylveſtris*, *C. B. P. 415.* Raii, *hiſt. 1457*, *ſorbus aucuparia*, *I. R. H. 634*, en anglois, *the wild-ſervice*, eſt un arbre de grandeur médiocre; ſon tronc eſt droit, branchu, couvert d'une écorce brune, rougeâtre, ſous laquelle il s'en trouve une autre qui eſt jaune, d'une odeur puante, & d'un goût amer. Ses feuilles ſont plus pointues que celles du *ſorbier* cultivé, fermes, liſſes, ſans poil, & varient beaucoup ſuivant les lieux.

Ses fleurs ſont petites, blanches, odorantes, attachées pluſieurs enſemble, en maniere d'ombelle; il leur ſuccede des fruits ſemblables aux baies de l'olivier, d'un jaune mêlé de vermillon, d'un goût acerbe & déſagréable, mais dont les merles & les grives ſont fort friands, d'où vient que les oiſeleurs s'en ſervent comme d'appât pour prendre ces oiſeaux au filet ou autrement. (*D. J.*)

SORBIER *ou* CORNIER, (*Diete & Mat. méd.*) le fruit de cet arbre eſt du nombre de ceux dont les hommes ſe nourriſſent, & qui poſſedent en même tems des vertus véritablement médicamenteuſes. La *ſorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la nefle. *Voyez* CORNOUILLE, NEFLE, & ce qui eſt dit de l'uſage des cornes à l'*article* CORMIER, *hiſt. nat.* (*b*)

SORBONNE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) college de théologie, fameux dans l'univerſité de Paris, & qui tire ſon nom de Robert de Sorbon ſon fondateur. Celui-ci, qui étoit confeſſeur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé, 1256, le deſſein d'établir un college en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'univerſité, le roi donna à ce college pluſieurs maiſons qui étoient de ſon domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacemnt ce college pour 16 écoliers & un proviſeur, c'eſt-à-dire, un principal ou ſupérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maiſon *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna*. Mais par la ſuite elle s'enrichit, & de college deſtiné à loger des étudians, elle devint une ſociété particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maiſon. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans ſon ancienne ſimplicité, juſqu'au tems que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui ſeule ſeroit capable d'immortaliſer ſon nom: ce qu'on y admire le plus c'eſt l'égliſe dans laquelle eſt le mauſolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la ſalle des actes, la ſalle à manger, les cuiſines, *&c.* trente-ſix appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maiſon, & ces appartemens ſont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maiſon, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut profeſſer un cours de philoſophie dans quelque college de l'univerſité, cependant on poſtule, ou, comme on dit, on ſupplie pour être aggrégé à la maiſon & ſociété, & l'on ſoutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui ſont de la maiſon, on en diſtingue de deux ſortes; les uns ſont de la *ſociété*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur ſuffrage dans les aſſemblées de la maiſon, les autres ſont de l'*hoſpitalité*, c'eſt-à-dire, aggrégés à la maiſon ſans être de la ſociété. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou bacheliers de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, eſt docteurs licentiés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*; ce qu'on exprime en latin par *doctor*, *licentiatus*, ou *baccalaureus theologus ſacræ facultatis Pariſienſis*, *ſocius Sorbonicus*. On donne auſſi communément aux autres docteurs de la faculté le titre de *docteur de Sorbonne*; & bien des gens en prennent occaſion de penſer que la maiſon de *Sorbonne* a quelque ſupériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maiſon reſpectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les ſavans qui la compoſent, & par ceux qu'elle forme encore tous les jours, n'eſt après tout qu'une ſociété particuliere, comme pluſieurs autres, & ſurtout celle de Navarre, qui compoſent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les aſſemblées, & les autres actes de faculté. Il eſt vrai encore que les aſſemblées ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires de la faculté ſe tiennent dans la grande ſalle de *Sorbonne*; mais cet uſage ne tire point à conſéquence, parce qu'elle s'aſſembloit autrefois aux mathurins, & qu'elle peut encore s'aſſembler dans telle maiſon de ſon corps qu'elle juge à-propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieurs, où ſix profeſſeurs, dont quatre ſont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons reglées de théologie. Ces chaires ſont toujours remplies par des ſujets de la maiſon de *Sorbonne*, laquelle nomme auſſi à pluſieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philoſophie, ainſi que celles du college du Pleſſis, ſont toujours données à des membres de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Le premier ſupérieur de la maiſon ſe nomme *proviſeur*; & dans l'intérieur, l'autorité, c'eſt-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *ſenieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* PRIEUR & SENIEUR.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maiſon. *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE.

SORCELLERIE, ſ. f. (*Magie.*) opération magique, honteuſe ou ridicule, attribuée ſtupidement par la ſuperſtition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de ſortileges & de maléfices que dans les pays & les tems d'ignorance. C'eſt pour cela que la *ſorcellerie* régnoit ſi fort parmi nous dans le xiij. & xiv. ſiecles. Les enfans de Philippe

de le Bel, dit M. de Voltaire, firent alors entre eux une aſſociation par écrit, & ſe promirent un ſecours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le ſecours de la *ſorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une ſorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribué à un ſortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la ducheſſe de Gloceſter accuſée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des ſortileges. Une malheureuſe devinereſſe, & un prêtre imbécille ou ſcélerat qui ſe diſoit ſorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire une amende honorable en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de lumiere & de philoſophie, qui a établi depuis ſon empire dans cette île floriſſante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des ſortileges fit des nouveaux progrès en France ſous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de ſa patrie tranſplantés dans ce royaume. On a cette fameuſe médaille où cette reine eſt repréſentée toute nue entre les conſtellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé Aſmodée ſur ſa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit ſubir la queſtion à Côme Ruggieri florentin, accuſé d'avoir attenté par des ſortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de ſorciers furent condamnés dans le reſſort du parlement de Bordeaux. Le fameux curé Gaufrédi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit ſorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raiſon naiſſante vers la fin du dernier ſiecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de ſon royaume d'admettre les ſimples accuſations de *ſorcellerie*; & ſi depuis il y a eu de tems-en-tems quelques accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné les accuſés que comme des prophanateurs, ou quand il eſt arrivé que ces gens-là avoient employé le poiſon.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une bonne hiſtoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de ſorciers dans le nord qu'on ſupplicioit; c'eſt, diſoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus ſorciers que l'on fait mourir, eſt en partie confiſqué au profit des juges.

Perſonne n'ignore l'hiſtoire de l'eſclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accuſoit d'être ſorcier, & qui par cette raiſon fut appellé en juſtice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que ſon maître lui avoit laiſſé, & qu'il cultivoit avec ſoin, avoit attiré ſur lui l'envie de ſes voiſins. Sûr de ſon innocence, ſans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'aſſemblée du peuple, il s'y préſenta accompagné de ſa fille; c'étoit une groſſe payſanne bien nourrie & bien vêtue, *benè curatam & veſtitam:* il conduiſit à l'aſſemblée ſes bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ſes inſtrumens de labour en fort bon état. Alors ſe tournant vers ſes juges: Romains, dit-il, voilà mes ſortileges, *veneficia mea, quirites, hæc ſunt.* Les ſuffrages ne furent point partagés; il fut abſous d'une commune voix, & fut vengé de ſes ennemis par les éloges qu'il reçut. (*D. J.*)

SORCIERS & SORCIERES, (*Hiſt. anc. & mod.*) hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par ſon ſecours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaiſans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne ſe propoſoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goëtiques*. Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'ἐπαοιδὸς, au devin celui de μάντις. Par φαρμακεὺς ils déſignoient celui qui ſe ſervoit de poiſons, & par γόης, celui qui trompoit les yeux par des preſtiges. Les Latins leur ont auſſi donné différens noms, comme ceux d'empoiſonneurs, *venenarii* & *venefici*, parce qu'en effet ils ſavoient préparer les poiſons, & en faiſoient uſage: Theſſaliens & Chaldéens, *Theſſali & Chaldæi*, du nom des pays d'où ſortoient ces magiciens: généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horoſcopes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir: devins, augures, aruſpices, *&c. arioli, augures, aruſpices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ*, du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans: *ſagæ*, terme qui dans l'origine ſignifioit une perſonne prévoyante, mais qui devint enſuite odieux, & affecté aux femmes qui faiſoient profeſſion de prédire l'avenir: *ſtriges*, qui veut dire proprement des oiſeaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, diſoit-on, ne faiſoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité *veratrices, veraculæ, ſimulatrices, fictrices*. Dans les loix des Lombards elles ſont nommées *maſcæ*, à cauſe de leur figure hideuſe & ſemblable à des maſques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité de la magie, les mots *ſortiarii* & *ſortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *ſorciers* & de *ſorcieres*.

Les anciens ne paroiſſent pas avoir révoqué en doute l'exiſtence des *ſorciers*, ni regardé leurs maléfices comme de ſimples preſtiges. Si l'on ne conſultoit que les poëtes, on admettroit ſans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres ſemblables prodiges par leſquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuſer le témoignage de pluſieurs hiſtoriens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accuſera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon ſens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs pourquoi tant de lois ſéveres de la part du ſénat & des empereurs contre les magiciens, ſi ce n'euſſent été que des impoſteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapables de cauſer aucun mal réel & phyſique?

Si des fauſſes religions nous paſſons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit ſolidement l'exiſtence des *ſorciers* ou magiciens, ſoit par des faits inconteſtables, ſoit par les regles de conduite qu'elle preſcrit à ſes ſectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux ſeules forces de la nature, & qui n'étoient pas non plus l'effet de la divinité, puiſqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas que ces prodiges ſont réduits par quelques modernes au rang des preſtiges; mais outre que ce n'eſt pas le ſentiment le plus ſuivi, conçoit-on bien clairement qu'il ſoit du reſſort de la nature de faſciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtems par de ſimples apparences, de lui faire croire que des ſpectres d'air ou de fumée ſont des animaux & des reptiles qui ſe meuvent? Si ce n'euſſent été que des tours de charlatan, qui eût empêché Moïſe ſi inſtruit de la ſcience des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à ſa cour, à ſon peuple, & en les détrompant ainſi, de confirmer ſes propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées juſque-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Preſti-

ges pour preſtiges, la production des moucherons phantaſtiques ne leur eût pas dû couter davantage que celle des ſerpens ou de grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, ſatan demande à Dieu que ce ſaint homme ſoit frappé dans tous ſes biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant ſeulement d'attenter à ſa vie; ſes troupeaux ſont enlevés, ſes enfans enſevelis ſous les ruines d'une maiſon; lui-même enfin ſe trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés juſqu'au ſommet de la tête. L'hiſtoire de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythoniſſe, & rapportée au *xxviij. chap. du ſecond livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron : tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *ſorciers*, c'eſt-à-dire des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les conſultent : Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui font des maléfices; *maleficos non patieris vivere, Exod. xxij. v. 18.* Même arrêt de mort contre ceux qui conſultoient les magiciens & les devins : *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis . . . interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v. 6.* Qu'il n'y ait perſonne parmi vous, dit-il encore à ſon peuple, qui faſſe des maléfices, qui ſoit enchanteur, ou qui conſulte ceux qui ont des pythons ou eſprits, & les devins, ou qui interroge les morts ſur des choſes cachées : *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones conſulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem, Deuteron. xviij. v. 10* : précautions & ſévérités qui euſſent été injuſtes & ridicules contre de ſimples charlatans, & qui ſuppoſent néceſſairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'eſt pas moins préciſe ſur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ſes apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie atteſtés par les peres, ou atteſtés par les écrivains eccléſiaſtiques les plus reſpectables, les déciſions des conciles, les ordonnances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Juriſconſultes & les Théologiens s'accordent auſſi à admettre l'exiſtence des *ſorciers*; & ſans citer ſur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un ſiecle, c'eſt-à-dire, M^rs. Barrow, Tillotſon, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Clarke, Loke, Voſſius, *&c.* ce dernier ſurtout remarque que ceux qui ne ſauroient ſe perſuader que les eſprits entretiennent aucun commerce avec les hommes, ou n'ont lu les ſaintes Ecritures que fort négligemment, ou, quoiqu'ils ſe déguiſent, en mépriſent l'autorité. « *Non poſſunt in animum inducere ulla eſſe in ſpiritibus* » *commercia cum homine . . . ſed deprehendi eos vel ad-* » *modùm negligenter legiſſe ſacras litteras, vel utcumque* » *diſſimularent, Scripturarum autoritatem parvi facere.* Voſſ. *epiſtol. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point déciſif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet auſſi d'autres faits ſemblables qui arrivent de tems en tems : faits extraordinaires, ſurnaturels, mais dont le ſurnaturel eſt accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'en eſt pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il ſeroit inſenſé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*; il ſeroit imprudent de ſe livrer à une imagination vive & tout-à-la-fois foible, qui ne voit par-tout que méléfices, que lutins, que phantômes & que *ſorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejetter abſolument tout ce qu'on en dit, ſont deux extrêmes également dangereux. Examiner & peſer les faits, avant que d'y accorder ſa confiance, c'eſt le milieu qu'indique la raiſon.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne ſauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui ſous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entaſſent ſans examen tout ce qu'ils ont vû, lû, ou entendu.

« Je ne doute point, continue le même auteur, » qu'il ne puiſſe y avoir des *ſorciers*, des charmes, » des ſortileges, *&c.* & que le démon n'exerce » quelquefois ſa malice ſur les hommes, par la permiſſion de Dieu. C'eſt faire trop d'honneur au » diable, que de rapporter ſerieuſement des hiſtoires, comme des marques de ſa puiſſance, ainſi » que font quelques nouveaux démonographes, » puiſque ces hiſtoires le rendent redoutable aux » eſprits foibles. Il faut mépriſer les démons, comme on mépriſe les bourreaux, car c'eſt devant » Dieu ſeul qu'il faut trembler. . . . quand on mépriſe ſes lois & ſon évangile.

» Il s'enſuit de-là, (& c'eſt toujours la doctrine » du P. Malebranche), que les vrais *ſorciers* ſont auſſi » rares, que les *ſorciers* par imagination ſont communs. Dans les lieux où l'on brûle les *ſorciers*, on » ne voit autre choſe, parce que dans les lieux où » on les condamne au feu, on croit véritablement » qu'ils le ſont, & cette croyance ſe fortifie par les » diſcours qu'on en tient. Que l'on ceſſe de les punir, & qu'on les traite comme des fous, & l'on » verra qu'avec le tems ils ne ſeront plus *ſorciers*, » parce que ceux qui ne le ſont que par imagination, qui ſont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.

» Il eſt ſans doute que les vrais *ſorciers* méritent » la mort, & que ceux même qui ne le ſont que par » imagination, ne doivent pas être regardés comme » innocens, puiſque pour l'ordinaire, ces derniers » ne ſont tels, que parce qu'ils ſont dans la diſpoſition du cœur d'aller au ſabbat, & qu'ils ſe ſont » frottés de quelque drogue pour venir à bout de » leur malheureux deſſein. Mais en puniſſant indifféremment tous ces criminels, la perſuaſion com- » mune ſe fortifie; les *ſorciers* par imagination ſe » multiplient, & ainſi une infinité de gens ſe perdent » & ſe damnent. C'eſt donc avec raiſon que pluſieurs parlemens ne puniſſant point les *ſorciers* »; (il faut ajouter préciſément comme *ſorciers*, mais comme empoiſonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des beſtiaux par des ſecrets naturels.) « Il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de » leur reſſort, & l'envie, la haine, & la malice des » méchans ne peuvent ſe ſervir de ce prétexte pour » accabler les innocens. » *Recherch. de la vérité, liv. III. chap. vj.*

Il eſt en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité ſi aveugle ſur le grand nombre des *ſorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inſpirer plus de reſerve. Tel eſt celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monſtrelet; mais que nous tranſcrirons dans le vieux ſtyle de cet auteur, & qui ſervira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accuſation de ſorcellerie eſt ſouvent un prétexte pour accabler les innocens.

« En cette année (1459), dit Monſtrelet, en la » la ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terri- » ble cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoiſie, » ne ſai pourquoi : mais l'en diſoit que c'étoient au-

» cunes gens, hommes & femmes, qui de nuit ſe » tranſportoient par vertu du diable, des places où » ils étoient, & ſoudainement ſe trouvoient en au- » cuns lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déſerts, » là où ils ſe trouvoient en très-grand nombre hom- » mes & femmes, & trouvoient illec un diable en » forme d'homme, duquel ils ne veſient jamais le » viſage; & ce diable leur liſoit ou diſoit ſes com- » mandemens & ordonnances, & comment & par » quelle maniere ils le devoient avrer & ſervir, » puis faiſoit par chacun d'eux baiſer ſon derriere, » & puis il bailloit à chacun un peu d'argent, & fi- » nalement leur adminiſtroit vins & viandes en grand » largeſſe, dont il ſe repaiſſoient; & puis tout-à- » coup chacun prenoit ſa chacune, & en ce point » s'eſtaindoit la lumiere, & connoiſſoient l'un l'au- » tre charnellement, & ce fait tout ſoudainement » ſe retrouvoit chacun en ſa place dont ils étoient » partis premierement. Pour cette folie furent prins » & empriſonnés, pluſieurs notables gens de ladite » ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes » folieuſes & autres, & furent tellement gehinés, » & ſi terriblement tourmentés, que les uns con- » feſſerent le cas leur être tout ainſi advenu, com- » me dit eſt; & outre plus confeſſerent avoir veu » & cogneu en leur aſſemblée pluſieurs gens nota- » bles, prélats, ſeigneurs & autres gouverneurs de » bailliages & de villes: voire tels, ſelon commune » renommée, que les examinateurs & les juges leur » nommoient & mettoient en bouche: ſi que par » force de peines & de tormens ils les accuſoient & » diſoient que voirement ils les y avoient veus; & » les aucuns ainſi nommés, étoient tantôt après » prins & empriſonnés & mis à torture, & tant & » ſi très-longuement, & par tant de fois que confeſ- » ſer le leur convenoit; & furent ceux-ci qui étoient » des moindres gens, exécutés & brûlés inhumaine- » ment. Aucuns autres plus riches & plus puiſſans ſe » rachepterent par force d'argent, pour éviter les » peines & les hontes que l'on leur faiſoit; & de tels » y eut des plus grans, qui furent preſchés & ſéduits » par les examinateurs, qui leur donnoient à enten- » dre, & leur promettoient s'ils confeſſoient le cas, » qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût » qui ſouffrirent en merveilleux patience & conſ- » tance, les peines & les tormens; mais ne voulu- » rent rien confeſſer à leur préjudice, trop bien » donnerent argent largement aux juges, & à ceux » qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres » y eut qui ſe abſenterent & vuiderent du pays, & » prouverent leur innocence, ſi qu'ils en demoure- » rent paiſibles, & ne fait ni à faire ce que pluſieurs » gens de bien cogneurent aſſez, que cette maniere » d'accuſation, fut une choſe controuvée par aucu- » nes mauvaiſes perſonnes, pour grever & déſtruire, » ou deshonorer, ou par ardeur de convoitiſe, au- » cunes notables perſonnes, que ceux hayoient de » vieille haine, & que malicieuſement ils feirent » prendre meſchantes gens tous premierement, aux- » quels ils faiſoient par force de peines & de tor- » mens, nommer aucuns notables gens tels que » l'en leur mettoit à la bouche, leſquels ainſi accuſez » étoient prins & tormentez, comme dit eſt. Qui fût » pour veoir au jugement de toutes gens de bien, » une choſe moult perverſe & inhumaine, au grand » deshonneur de ceux qui en furent notez, & au » très-grand péril des ames de ceux qui par tels » moyens vouloient deshonnorer gens de bien ». Monſtrelet, 3e *vol. des chroniques, fol. 84. édit. de Paris 1572. in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans; mais le parlemennt de Paris rendit juſtice aux parties, par l'abſolution des accuſés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples ſi frappans, on étoit encore fort crédule en France ſur l'article des *ſorciers* dans le ſiecle ſuivant.

En 1571, un *ſorcier* nommé *Trois-Echelles*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accuſa douze cens perſonnes du même crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cens bien fort; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainſi, « je ne ſai s'il le faut croire, » car ceux qui ſe ſont une fois rempli l'imagination » de ces creuſes & noires fantaiſies, croyent que » tout eſt plein de diables & de *ſorciers*. » L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il déſigne pour un démonographe, c'eſt Bodin. Or Bodin dans ſa démonomanie, *liv. IV. chap. j.* dit que « Trois- » Echelles ſe voyant convaincu de pluſieurs actes » impoſſibles à la puiſſance humaine, & ne pouvant » donner raiſon apparente de ce qu'il faiſoit, con- » feſſa que tout cela ſe faiſoit à l'aide de ſatan, & » ſupplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & » qu'il en défereroit une infinité. Le roi lui donna » grace, à charge de revéler ſes compagnons & » ſes complices, ce qu'il fit, & en nomma un » grand nombre par nom & ſurnom qu'il connoiſſoit, » & pour vérifier ſon dire, quant à ceux qu'il avoit » vus aux ſabbats, il diſoit qu'ils étoient marqués » comme de la patte ou piſte d'un lievre qui étoit » inſenſible, enſorte que les *ſorciers* ne ſentent point » les pointures quand on les perce juſqu'aux os, au » lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois » Echelles dit au roi Charles IX. qu'il y avoit plus » de trois cens mille *ſorciers* en France », nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit Mézerai. Il y a apparence que Trois-Echelles étoit réellement *ſorcier*, & que la plûpart de ceux qu'il accuſa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en ſoit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ſes premiers crimes, puiſqu'il fut ſupplicié. Quant aux autres, continue Bodin, « la » pourſuite & délation fut ſupprimée, ſoit par fa- » veur ou concuſſion, ou pour couvrir la honte de » quelques-uns qui étoient, peut-être, de la partie, » & qu'on n'eût jamais penſé, ſoit pour le nombre » qui ſe trouva, & le délateur échappa »; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour long-tems. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire paſſer pour un grand déſordre cette conduite, qui au fonds étoit fort louable, car la ſuppreſſion des procédures fondées ſur la délation d'un pareil ſcélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons reſtes de juſtice dans le royaume. Elles euſſent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme ſiecle. Bayle, *réponſe aux queſtions d'un provinc. chap. LV. 603 de l'édit. de 1737. in-fol.*

Sous le ſucceſſeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'exceſſive crédulité ſur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, « dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. » le Roi, Falaiſeau, Renard, médecins du roi, & » moi, pour voir & viſiter quatorze, tant hommes » que femmes, qui étoient appellantes de la mort, » pour être accuſées de ſorcellerie: la viſitation fut » faite par nous en la préſence de deux conſeillers » de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoit » été faits, ſur leſquels avoit été fondé leur juge- » ment par le premier juge: je ne ſai pas la capacité » ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais » nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils diſoient, en-

» tre autres choſes qu'il y avoit certaines places » ſur eux du tout inſenſibles : nous les viſitames fort » diligemment, ſans rien oublier de tout ce qui y » eſt requis, les faiſant dépouiller tous nuds : ils furent piqués en pluſieurs endroits, mais ils avoient » le ſentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes ſur » pluſieurs points, comme on fait les mélancoliques ; nous n'y reconnumes que de pauvres gens » ſtupides, les uns qui ne ſe ſoucioient de mourir, » les autres qui le deſiroient : notre avis fut de leur » bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir. La cour les renvoya » ſuivant notre rapport ». Pigray, *chirur. liv. VII. chap. x. p. 445.*

Cependant ces accuſations fréquentes de ſorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'aſtrologie judiciaire & autres ſemblables ſuperſtitions ſous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il exiſte un grand nombre de vrais *ſorciers*, que dans le ſiecle ſuivant on trouve encore des traces aſſez fortes de cette opinion. En 1609, Fileſac docteur de ſorbonne, ſe plaignoit que l'impunité des *ſorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cens mille, mais par millions : voici ſes paroles. « *Lepidè Plautus in truculento, act. I. ſc. j.*

Nam nunc lenonum & ſcortorum plus eſt ferè
Quam olim muſcarum & cum calctur maximè.

Etiam magos, maleficos, ſagas, hoc tempore in orbe chriſtiano, longe numero ſuperante omnes fornices & proſtibula, & officioſos iſtos qui homines inter ſe convenas facere ſolent, nemo negabit, niſi elleboroſus exiſtat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhorreſcimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accuſée de ſortilege, & l'on produiſit en preuve contre elle, de s'être ſervie d'images de cire qu'elle conſervoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *ſorciers* prétendus religieux, dits ambroſiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faiſoit pendant la nuit dans l'égliſe des Auguſtins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boëte, où étoient cinq rondeaux de velours, deſquels caracteres, elle & ſon mari uſoient pour dominer ſur les volontés des grands. « On ſe ſouviendra avec étonnement, » dit M. de Voltaire, dans ſon eſſai ſur le ſiecle de » Louis XIV. juſqu'à la derniere poſtérité, que la » maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve » comme *ſorciere*, & que le conſeiller Courtin, interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de » quel ſortilege elle s'étoit ſervie pour gouverner » l'eſprit de Marie de Médicis : la maréchale lui répondit : *je me ſuis ſervie du pouvoir qu'ont les ames » fortes ſur les eſprits foibles*, & qu'enfin cette réponſe » ne ſervit qu'à précipiter l'arrêt de ſa mort ».

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commiſſion du conſeil. Ce prêtre étoit ſans doute repréhenſible & pour ſes mœurs & pour ſes écrits ; mais l'hiſtoire de ſon procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour leſquels on le déclara dûement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, & pour réparation deſquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accuſoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuſe & la Voiſin, deux femmes intriguantes qui ſe donnoient pour devinereſſes, & qui réellement étoient empoiſonneuſes, furent convaincues de crimes énormes & brûlées vives. Un grand nombre de perſonnes de la premiere diſtinction furent impliquées dans leur affaire ; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs operations magiques la ducheſſe de Bouillon, la comteſſe de Soiſons & le duc de Luxembourg, ſans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections ſi puiſſantes. La premiere brava ſes juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon, mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque tems. La comteſſe de Soiſſons décretée de priſe de corps, paſſa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la baſtille, mais élargi bientôt apres, & renvoyé abſous. Le vulgaire attribuoit à la magie ſon habileté, dans l'art de la guerre.

Si les perſonnes dont nous venons de parler euſſent pratiqué l'art des *ſorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le juriſconſulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des ſtupides, des payſans & des ruſtres qui ſoient *ſorciers*. On a raiſon en effet de s'étonner, que des hommes qu'on ſuppoſe avoir commerce avec les démons & leur commander, ne ſoient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'eſprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais juſqu'à leurs accuſateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raiſon ſatisfaiſante de la ceſſation de ce pouvoir, dès qu'ils ſont entre les mains de la juſtice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *ſorcieres* qui ont fait du mal aux juges qui les condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient ; mais ces faits ſont de la nature de beaucoup d'autres qu'il adopte, & ſon ſeul témoignage n'eſt pas une autorité ſuffiſante pour en perſuader la certitude ou la vérité à ſes lecteurs.

SORCIERE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom que les Bretons donnent à une eſpece de *ſabot*, qui eſt petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage eſt très-petit, & à ſpirales applaties ; cet animal eſt ombiliqué, & tire ſur la couleur cendrée, avec des taches brunes. Sa chair eſt reçue dans un ſac brun foncé ; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros & noirs, ſes cornes ſont de la même couleur & coupées dans leur largeur par une ligne brune, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Trois particularités ſe trouvent dans ce teſtacé ; la premiere conſiſte dans une petite languette charnue, ferme, & qui paroit ſortir du fond de la poche. La ſeconde eſt une baſe charnue ſur laquelle il rampe. Son opercule fait la troiſieme différence ; il eſt mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *ſorcieres*. (*D. J.*)

SORCIERES *de Theſſalie*, (*Mythолog.*) la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune ſur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuſes que leur pays fourniſſoit en abondance, depuis que Cerbere paſſant par la Theſſalie lorſqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi ſon venin ſur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée ſur les plantes vénéneuſes ou ſur la beauté des femmes de Theſſalie. (*D. J.*)

SORDIDITÉ, ſ. f. (*Morale.*) ſubſtantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice baſſe & honteuſe : « ſois » économe, mais ne ſois point *ſordide*, ce n'eſt que » pour te repoſer le ſoir, que tu dois, voyageur » ſenſé, profiter du matin de tes jours, *the bramine » inſpir'd* ». (*D. J.*)

SORESSA, LAGO DELLA, (*Géog. mod.*) lac d'Italie, dans la campagne de Rome. Il s'étend dans les marais Pomptins, entre le fleuve Siſto & la plage romaine. Il a vers le nord un émiſſoire, par lequel il ſe décharge dans le lac Crapolaccio, lequel ſe perd lui-même dans la mer. (*D. J.*)

SORET, (*Géog. mod.*) petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle eſt peuplée, & ſa ville capitale s'appelle *Iangar*. (*D. J.*)

SORGHO, (*Mat. méd. & diet.*) *voyez* MIL, *gros*, & *l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, (*Géog. mod.*) ville de France en Provence, dans le comtat Venaiſſin, près du confluent où la *Sorgue*, la Neſque & la Louvèſe ſe jettent dans le Rhône, à près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaiſſin. Elle prend ſa ſource à la célebre fontaine de Vaucluſe, à une lieue de Gordes. Elle ſe ſépare en trois branches, dont l'une ſe rend dans la Neſque, la ſeconde ſe joint à la Louvèſe, & la troiſieme ſe jette dans le Rhône au-deſſous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le ſultan ſeul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une ſeule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent auſſi une aigrette, mais elle eſt toute ſimple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce ſont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, près de la ſource du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 16. 34. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Eſpagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient auſſi des *ſories* de Moline, de Caſtille, d'Albaraſin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, ſ. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne au hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *rouſſables*. *Trévoux.* (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie aſiatique ſur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Paleſtine. La capitale de la *Sourie*-propre eſt aujourd'hui Alep.

Le *Soriſtan* eſt un pays fertile, & qui le ſeroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoiſſent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région eſt riche en pâturages & en bétail; elle eſt arroſée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle eſt fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui eſt l'arabeſque ou la moreſque, qui eſt la même; les habitans des villes marchandes ſituées ſur les ports, y parlent auſſi un jargon italien, ſans liaiſon ni ſyntaxe. (*D. J.*)

SORITE, ſ. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarraſſans eſt celui que les Latins nomment *ſorites*, du grec *ſoros*, qui veut dire un *monceau*. Cet argument eſt compoſé de pluſieurs propoſitions, peu différentes les unes des autres, & tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité ſenſible & inconteſtable, on paſſe, comme de proche en proche, à une concluſion évidemment fauſſe.

Pour éviter la ſurpriſe, il faut ſur-tout prendre garde que tout ce qui ſe dit de l'attribut ſe diſe auſſi du ſujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni dans les termes, ni dans les propoſitions. Qu'on n'inſere point de propoſitions négatives parmi des affirmatives. Que la propoſition qui précede immédiatement la concluſion ne ſoit point négative, à-moins que la concluſion ne le ſoit auſſi. Que la liaiſon & la gradation, qui doit être entre les propoſitions, ſoit juſte. Enfin qu'il n'y ait dans le *ſorite* aucune propoſition particuliere, ſi ce n'eſt peut-être la premiere. Telles ſont en abregé les judicieuſes regles que Facciolati a détaillées dans un diſcours ſur les argumens inſolubles; on peut le conſulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) îles ſituées ſur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'oueſt de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui eſt le cap de *Lands-End*, où elles ſont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles ſont la plûpart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainſi que de lapins, de grues & d'oiſeaux aquatiques. La plus grande de toutes eſt celle de Ste Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large & commode. La reine Eliſabeth y fit conſtruire un fort où l'on tient garniſon. L'île de Silly eſt la ſeconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus conſidérable, puiſqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cambden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire des îles Caſſitérides, avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée ſous ces noms différens.

Il réſulte donc que les îles *Sorlingues* ſont les *Sillinæ* ou *Caſſiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cauſe de leur richeſſe en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartéſiens, des Carthaginois, des Romains & des Marſeillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des perſonnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines; c'étoit une maniere de ſupplice uſitée dans ce tems-là, comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui deſcendoient juſqu'à terre. Ils ſe nourriſſoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce conſiſtoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaiſſelle de terre, du ſel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange: ils ne ſe ſoucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle eſt baſſe une île, ou plutôt un rocher, nommé autrefois *Liſſia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'eſt-à-dire le *goufre*. (*D. J.*)

SORNE, ſ. f. *terme de Forge*, ce mot ſignifie les *ſcories*, les *écumes*, les *craſſes* qui ſortent du fer en le forgeant. *Scorie* eſt le terme générique dont les Métallurgiſtes ſe ſervent. Le *machefer* eſt le nom que les Serruriers & les Maréchaux donnent aux *ſcories* de fer; mais dans les groſſes forges, on les appelle *ſornes*. (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne eſt *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, ſur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadoure; accrue de diverſes autres rivieres, elle ſépare l'Eſtramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROCK, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie ſur le Nieſter ou Turla, avec un château pour défenſe. Les Polonois en ſont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'eſt aujourd'hui *Sagrabia.* (*D. J.*)

SORON, (*Géogr. anc.*) bois du Péloponnèſe dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Pſophis. Quand vous avez paſſé le Ladon, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Pſophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des ſangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres auſſi belles que celles qui ſe font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Païs.* (*D. J.*)

SORORES, (*Geog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag. 749.* dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cauſe de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Géog. mod.*) fontaine de France en Provence, au diocèſe de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine eſt ſi conſidérable, que dans ſa ſource même, on la diviſe en dix canaux, qui font moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *maltha*; poiſſon du genre des chiens de mer. Il a les dents larges comme celles de la lamie, & le muſeau court. Il reſſemble au milandre par le nombre & la poſition des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *ſorrat* eſt molle & laxative. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XIII.* *Voyez* MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Surrentum*; ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrémité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'oueſt d'Amalfi. *Long. 31. 30. lat. 40. 38.*

Cette ville eſt décorée d'un archevêché; mais elle tire ſa principale gloire d'être la patrie du Taſſe, *Taſſo Torquato.*

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poéſie entraîna tellement le Taſſe, malgré les conſeils de ſon pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans ſon poëme de Rénaud, *Il Rinaldo*, qui parut à Véniſe en 1562, *in-4°.* Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui ſa réputation fut ſi long tems balancée, & qui lui eſt encore préféré par un grand nombre de beaux eſprits d'Italie. Comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon poëme à un cardinal d'Eſt, le Taſſe voulut à l'envi ſe choiſir un patron du même nom & de la même qualité; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maiſon capable de ſoutenir ſa muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette réſolution donneroit à ſon pere, il tâcha de ſe le rendre favorable par deux ſtrophes qui finiſſent ſon poëme, dans leſquelles, parlant à ſon ouvrage, il lui ordonne d'aller ſe ſoumettre à ſa cenſure, en des termes auſſi fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, de reconnoiſſance & de tendreſſe. Ce poëme lui acquit l'eſtime des ſavans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts, l'ambition d'être mis au-deſſus de ſes concurrens, & ſon goût invincible pour la poéſie, lui firent abandonner la juriſprudence, malgré la médiocrité de ſa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il ſuivit en France le cardinal d'Eſt, & fut reçu du roi Charles IX. diſent les hiſtoriens d'Italie, avec une bienveuillance ſinguliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des muſes, que par compaſſion, réſolut d'aller demander ſa grace au roi. Il ſe rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la ſentence fût exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là-deſſus ſa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au roi avec un viſage ouvert: « Sire, lui dit-il, je viens » ſupplier votre majeſté, de laiſſer périr par les lois » un malheureux, qui a fait voir par ſa chute ſcandaleuſe, que la fragilité humaine met à bout tous » les enſeignemens de la philoſophie ». Le roi frappé de cette réflexion du Taſſe, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'eſt dommage que les hiſtoriens françois n'ayent point confirmé cette anecdote italienne.

Le Taſſe de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut repréſentée avec un grand ſuccès. Cette paſtorale eſt l'original du Berger fidele & de la Philis de Sciros. On fut enchanté de la nouveauté du ſpectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore enſemble ſur le théâtre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau brillant, où l'imagination & la main d'un grand peintre expoſoient en même tems dans un beau payſage la grandeur héroïque, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, ſous la perſonne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille où l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loiſir qu'il conſacroit aux muſes. On y voyoit le portrait du duc & de ſa cour touché d'une maniere auſſi fine que ſpirituelle: tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſéchereſſe, & ſur-tout ce nombre de récits conſécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne les porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſquelle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *Rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in-8°.* & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Ménage en donna une

à Paris en 1655, *in*-4°. avec des remarques, ſur leſquelles l'académie *della Cruſca* fit des obſervations que le traducteur a inſérées à la page 74. de ſes meſcolanze, imprimées à Paris en 1678, *in*-8°. Il y a auſſi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amſterdam en 1678. On en a des traductions en pluſieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois; la premiere de M. Pecquet, & la ſeconde de M. l'Eſcalopier. Il a paru auſſi une traduction angloiſe de l'Aminte à Londres en 1628, *in*-4°. Jean de Xauregui en a publié une verſion eſpagnole à Séville en 1618, *in*-4°. On en a donné une traduction hollandoiſe à Amſterdam en 1715, *in*-8°.

Le Taſſe acheva en 1574, à l'âge de 30 ans, ſa *Jéruſalem délivrée*. La premiere édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare, l'an 1581, chez Vittorio Baldini, *in*-4°. Il s'eſt fait quantité de traductions de la Jéruſalem délivrée dans toutes les langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers livres en vers latins, ſous ce titre. *Solimeidos libri duo priores, de* Torquati Taſſi *italicis expreſſi*, Veniſe 1585, *in*-4°. Il y en a deux traductions eſpagnoles, l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrid en 1587, *in*-8°. l'autre d'Antoine Sarmento de Mendoſa, qui parut dans la même ville en 1649, *in*-8°. Fairfax a traduit ce poëte en anglois avec beaucoup d'élégance & de naturel, & tout-à-la-fois avec une exactitude ſcrupuleuſe. Chaque ligne de l'original eſt rendue par une ligne correſpondante dans la traduction; c'eſt dommage qu'il ait ſervilement imité l'italien dans ſes ſtances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Faſagno en a fait une verſion en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la verſion napolitaine ſont ſur deux colonnes.

Les François ſe ſont auſſi empreſſés à donner des traductions de ce poëme; la premiere & la plus mauvaiſe de toutes, eſt celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595, *in*-4°. & 1598, *in*-8°. Les endroits qu'il a mis en vers, déplaiſent encore plus que ſa proſe. Depuis Vigenere, on a vu pluſieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jéruſalem, mais aucune de ces traductions n'a réuſſi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en proſe de la Jéruſalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand nombre de ſavans de tous les pays ont porté de ce célebre poëme, ſoit en ſa faveur, ſoit à ſon déſavantage, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. La critique de M. Deſpréaux a non-ſeulement révolté les Italiens, mais preſque tous les François. Il eſt vrai cependant que Deſpréaux eſtimoit le Taſſe, & qu'il en connoiſſoit le mérite; autrement comment auroit-pu dire de cet illuſtre poëte?

Il n'eût point de ſon livre illuſtré l'Italie,
Si ſon ſage héros toujours en oraiſon,
N'eût fait que mettre enfin ſatan à la raiſon;
Et ſi Renaud, Aegand, Tancrede & ſa maîtreſſe,
N'euſſent de ſon ſujet égayé la triſteſſe.

M. l'abbé d'Olivet, dans ſon hiſtoire de l'académie françoiſe, aſſure avoir entendu tenir à M. Deſpréaux le diſcours ſuivant, peu de tems avant ſa mort, à une perſonne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis ſur le Taſſe: « J'en ai ſi peu changé, dit-il, que le reliſant dernierement, je fus très-» fâché de ne m'être pas expliqué un peu au long » dans quelqu'une de mes réflexions ſur Longin. » J'aurois commencé par avouer que le Taſſe a été un » génie ſublime, étendu, heureuſement né à la poé-» ſie & à la grande poéſie; mais enſuite venant à l'u-» ſage qu'il a fait de ſes talens, j'aurois montré que » le bon ſens n'eſt pas toujours ce qui domine chez » lui; que dans la plûpart de ſes narrations, il s'at-» tache bien moins au néceſſaire, qu'à l'agréable; » que ſes deſcriptions ſont trop chargées d'orne-» mens ſuperflus; que dans la peinture des plus for-» tes paſſions, & au milieu du trouble qu'elles ve-» noient d'exciter, ſouvent il dégénere en traits d'eſ-» prit qui font tout-à-coup ceſſer le pathétique; qu'il » eſt plein d'images trop fleuries, de tours affectés, » de pointes & de penſées frivoles, qui loin de pou-» voir convenir à ſa Jéruſalem, pourroient à-peine » trouver place dans ſon Aminte. Or, conclut M. » Deſpréaux, tout cela oppoſé à la ſageſſe, à la gra-» vité, à la majeſté de Virgile, qu'eſt-ce autre choſe » que du clinquant oppoſé à de l'or »? Cependant il eſt toujours certain, malgré les réflexions de Deſpréaux, que la Jéruſalem du Taſſe eſt admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces & cette nobleſſe qui releve le ſublime.

Sa tragédie de Torriſmond, *il Torriſmondo*, parut à Vérone en 1587, *in*-8°. Mais le Taſſe lui-même n'étoit pas content de cette piece, & ſe plaignoit de ſes amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pû la mettre dans la perfection où il la ſouhaitoit. Dalibray, poëte du dernier ſiecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au-devant de laquelle il a mis un diſcours où l'on trouve de bonnes réflexions ſur le génie de la tragédie, ſur celui du Taſſe, & ſur la tragédie de Torriſmond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique peſante & proſaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in*-4°.

Le Taſſe laſſé des critiques qu'on faiſoit de ſa Jéruſalem délivrée, ſe propoſa de faire un nouvel ouvrage, ſous le titre de la Jéruſalem conquiſe, *la Jeruſalemme conquiſtata, libri XXIV.* Ce poëme parut à Rome en 1593, *in*-4°. mais il n'a point été reçu avec le même applaudiſſement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à ſon ggnie, au-lieu que dans la Jéruſalem conquiſe il s'eſt propoſé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ſes critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées enſemble avec ſa vie par Jean-Baptiſte Manſo ſon ami, à Florence en 1724, en *ſix vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ſes poéſies: la Jéruſalem délivrée, la Jéruſalem conquiſe, le Renaud, le poëme ſur la création, Torriſmond, l'Aminte: les autres poéſies ſont diviſées en trois claſſes. 1. Poéſies galantes. 2. Poéſies héroïques. 3. Poéſies ſacrées & morales. Elles ſont ſuivies de quelques pieces imparfaites du Taſſe, & de quelques-unes de celles qui paſſent ſous ſon nom. Les ouvrages en proſe forment les tomes III. & IV. Ils conſiſtent en vingt-cinq dialogues ſur différens ſujets, & environ quarante diſcours ou autres pieces ſur diverſes matieres d'érudition, principalement ſur l'art poétique, ſur le poëme épique; tout cela eſt ſuivi de la défenſe de la Jéruſalem délivrée. Le tome V. eſt diviſé en deux parties; dans la premiere ſe trouvent les lettres familieres & poétiques du Taſſe; dans la ſeconde ſept pieces de l'académie della Cruſca, & d'autres beaux-eſprits d'Italie, concernant les diſputes ſur les poéſies de l'auteur & celles de l'Arioſte. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou diſcours ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire pour ou contre le Taſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SORRETERIE, ſ. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait ſorrer les ſardines.

Preſque toutes les ſardines de Douarnenez, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, ſe preſſent; on ne les ſaloit pas autrefois en baril, comme on fait à-préſent, on les ſorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les ha-

rengs-ſors en Picardie & en Normandie. Il s'en faiſoit un grand commerce le long des côtes d'Eſpagne & Italie : depuis qu'on s'eſt mis à les ſaler en barils, ce premier commerce eſt tombé de maniere qu'on ne ſorre plus guere de ſardines ; à-préſent les ſardines ſalées ſe mangent pour la plûpart crues par les Baſques & les garçons des vignobles où l'on les fait paſſer.

Les lieux où l'on fait ſorreter les ſardines ſont établis à-peu-près de la même maniere que les rouſſables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-ſors. On ſale à terre les ſardines en tas ou en grenier ; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale ; on ſeme entre chaque lit du ſel, comme on fait aux ſardines que l'on prépare pour être preſſées ; on les laiſſe ainſi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt ſoit doux & moins âcre, on ſale les ſardines avec de vieux ſel repoſé d'une année, parce que le poiſſon apprêté de ſel neuf ou nouveau, eſt bien moins délicat ; après qu'il eſt reſté ſuffiſamment au ſel, on paſſe dans de petites brochettes de bois les ſardines de la même maniere que celles qu'on met en preſſe ; on les lave de même dans l'eau de mer, & enſuite dans l'eau douce ; après quoi on les pend dans la *ſorreterie*, comme on fait les harengs ; on les laiſſe égoutter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours ſi le tems eſt ſec, ſinon pendant 10 jours & plus s'il eſt humide.

Le feu qu'on fait pour ſorreter les ſardines, eſt fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuiſier, que l'on recouvre enſuite de cendres des landes brûlées ; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui ſert à cette préparation eſt une ſalle ou eſpece de cellier ſans étage au-deſſus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle ſont pendues les ſardines.

On ne commence guere à ſorreter à Douarnenez, que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce ſont les plus groſſes ſardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour paſſer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre ou au plus tard vers la fin de Janvier. *Voyez la fig. 1. Pl. XIII. de pêche.*

SORT, (*Juriſprud.*) On entend par ce terme, le haſard produit dans les partages ; après avoir formé les lots, ils ſe diſtribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *ſort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit ſur l'un *premier lot*, & ſur l'autre *ſecond lot*, & ainſi des autres. On mêle enſuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un après l'autre, un pour chaque héritier, ſuivant l'ordre de progéniture ; & ſelon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot eſt advenu à un tel, le ſecond à un tel.* voyez LOTS & PARTAGE. (*A*)

SORT, (*Critiq. ſacr.*) maniere de décider les choſes par le haſard. Cet uſage eſt très-convenable dans pluſieurs occaſions, ſur-tout dans celles où il n'y a aucune raiſon de préférence. Alors l'auteur des *Proverbes* a raiſon de dire que le *ſort* termine toute diſpute. Son uſage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. La terre promiſe fut partagée au *ſort*. Les Levites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jettoit le *ſort* ſur les deux boucs, pour ſavoir lequel des deux ſeroit immolé. David diſtribua par le *ſort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient ſervir dans les temples. Quand il fut queſtion de remplir la place de Judas dans l'apoſtolat, le *ſort* tomba ſur ſaint Matthias. Enfin la robe de Jéſus-Chriſt fut jettée au *ſort*.

Mais la maniere de tirer le *ſort* chez les Juifs, n'eſt pas marquée fort diſtinctement dans l'Ecriture ; & nous n'en voyons qu'une ſorte exprimée dans Salomon. On jettoit les *ſorts* (apparemment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la déciſion.

Le mot *ſort* déſigne encore dans l'Ecriture l'effet du *ſort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *ſors peccatorum*, *Eccléſ. xxv. 26.* c'eſt-à-dire, que le pécheur mérite de ſouffrir la mauvaiſe humeur d'une méchante femme plutôt que l'homme vertueux ; mais malheureuſement le *ſort* ne le décide pas toujours ainſi. (*D. J.*)

SORTS, (*Théologie payenne*) *ſortes*. Le *ſort* eſt l'effet du haſard, & comme la déciſion ou l'oracle de la fortune ; mais les *ſorts* ſont les inſtrumens dont on ſe ſert pour ſavoir quelle eſt cette déciſion.

Les *ſorts* étoient le plus ſouvent des eſpece de dés, ſur leſquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les uſages étoient différens ſur les *ſorts*. Dans quelques temples on les jettoit ſoi-même ; dans d'autres on les faiſoit ſortir d'une urne, d'où eſt venue cette maniere de parler ſi ordinaire aux Grecs, *le ſort eſt tombé.*

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de ſacrifices & de beaucoup de cérémonies ; apparemment les prêtres ſavoient manier les dés ; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laiſſer aller ; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour conſulter les *ſorts* de Dodone, ſur quelque guerre qu'ils entreprenoient ; car outre les chênes parlans, & les colombes & les baſſins & l'oracle, il y avoit encore des *ſorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, ſur le point qu'on alloit jetter les *ſorts* avec beaucoup de reſpect & de vénération, voilà un ſinge du roi des Moloſſes, qui étant entré dans le temple, renverſe les *ſorts* & l'urne. La prêtreſſe effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas ſonger à vaincre, mais ſeulement à ſe ſauver ; & tous les écrivains aſſurent que jamais Lacédémone ne reçut un préſage plus funeſte.

Les plus célébres entre les *ſorts* étoient à Préneſte & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneſte étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voy.* SORTS DE PRÉNESTE.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des ſtatues qui ſe remuoient d'elles-mêmes, ſelon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou ſervoient de réponſe, ou marquoient ſi l'on pouvoit conſulter les *ſorts*.

Un paſſage de Ciceron, au *liv. II. de la divination*, où il dit que l'on conſultoit les *ſorts* de Préneſte par le conſentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune ſavoit auſſi remuer la tête, ou donner quelqu'autre ſigne de ſes volontés.

Nous trouvons encore quelques ſtatues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce diſent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une eſpece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent ; qu'il étoit ſuivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ſes prêtres, les conduiſoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, ſelon Macrobe, en faiſoit autant : toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui euſſent long-tems auparavant vécu en continence, & qui ſe fuſſent fait raſer la tête.

Lucien,

Lucien, dans le *traité de la déesse de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux; car étant porté sur les épaules de ses prêtres, il s'avisa de les laisser là, & de se promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui est considérable.

Dans l'Orient les *sorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en servent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor mêla ses fleches contre Ammon & Jérusalem, & que la fleche sortit contre Jérusalem. C'étoit-là une belle maniere de résoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit souvent les *sorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Eurypide; ce qui se présentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'histoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faisoit déja assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *sorts* qui avoient été à Préneste; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le tems que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponse dans le temple de Préneste cet endroit de Virgile dont le sens est: « Si tu » peux surmonter les destins contraires, tu seras » Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *sorts* passerent jusque dans le christianisme; on les prit dans les livres sacrés, au-lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Augustin, dans l'*épitre cxix.* à Januarius, paroît ne desapprouver cet usage que sur ce qui regarde les affaires du siecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit sa pratique; il passoit plusieurs jours dans le jeûne & dans la priere; ensuite il alloit au tombeau de saint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponse de Dieu le premier passage qui s'offroit à ses yeux. Si ce passage ne faisoit rien au sujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *sort* divin la premiere chose qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'église. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit passer l'hyver à son armée, se détermina par cette espece de *sort*? Il fit purifier son armée pendant trois jours; ensuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que son quartier d'hyver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût espérer de trouver la décision dans l'Ecriture?

L'Eglise est enfin venue à-bout d'exterminer cette superstition; mais il lui a fallu du tems. Du moment que l'erreur est en possession des esprits, c'est une merveille, si elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganisme.*) *sortes Homericæ*; espece de divination. Elle consistoit à ouvrir au hasard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inscription de la page qui se présentoit à la vûe, un augure ou pronostic, de ce qui devoit arriver à soi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στοιχειωμαντεία, ῥαψωδομαντεία, ῥαψωδομαντική.

L'antiquité payenne semble avoir regardé ceux qui avoient le talent supérieur de la poésie, comme des hommes inspirés; ils se donnoient pour tels; ils assuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru sur leur parole. L'Iliade & l'Odyssée sont remplis d'un si grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une si prodigieuse variété d'événemens, de sentences & de maximes appliquables à toutes les circonstances de la vie, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui par hasard ou de dessein formé, jettoient les yeux sur ces poëmes, ayent cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conseils: il aura suffi que le succès ait justifié de tems en tems la curiosité des personnes, qui dans des situations embarrassantes on eu recours à cet expédient, pour qu'on se soit insensiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponses à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorsqu'ils sont agités par la crainte, ou par l'espérance.

Ce n'étoit point-là un de ces préjugés qui ne regnent que sur le vulgaire; de grands personnages de l'antiquité, ceux principalement qui aspiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée superstitieuse que Socrate dans sa prison, entendant réciter ces vers qu'Homere met dans la bouche d'Achille; j'arriverai le troisieme jour à la fertile Phthie,

Ἠματί κεν τριτάτῳ φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην,

se mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit sur l'équivoque du mot φθίην, qui signifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en présence d'Eschine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le triste présage du sort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le hasard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle se plaint que « le cruel destin & le » fils de Latone lui ont ôté la vie.

Ἀλλά με μοῖρ, καὶ Λητοῦς ἔκτανεν υἱός.

L'application que cette illustre romain s'en fit à lui-même, fut justifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, si son regne seroit long & heureux, tomba sur ces vers qu'on peut rendre ainsi. » Vieillard, vous êtes furieusement serré » par de jeunes guerriers; votre force est anéantie, » & vous êtes menacé d'une triste vieillesse:

Ὦγερον, ἦ μάλα δή τε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ὀπάζει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorsqu'il parvint à la souveraine puissance, qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogable n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorsqu'il lui ôta la vie avec l'empire; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reste, Homere ne fut pas le seul dont les vers eussent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poésies de Musée contenoient aussi des présages. Cet historien raconte qu'Onomacrite qui faisoit profession d'interpréter ou de développer ces sortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inséré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, seroient submergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de succéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE PRÉNESTE, (*Divinat. des Rom.*) les plus célebres de toute l'Italie; c'est une curiosité raisonnable de chercher à savoir en quoi consistoit cet oracle, & comme il se rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *sect. 41.* nous

apprend que les archives de Préneſte portoient, qu'un homme des plus conſidérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par pluſieurs ſonges réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu; qu'il y alla, briſa ce rocher, & qu'il en ſortit pluſieurs *ſorts*; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, ſur leſquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les conſulter, on ouvroit ce coffre, on faiſoit mêler enſemble tous ces *ſorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponſe que l'oracle donnoit aux conſultans. Ce coffre continue Cicéron, eſt aujourd'hui religieuſement gardé, à cauſe de Jupiter enfant, qui y eſt repréſenté avec Junon, tous deux dans le ſein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit pluſieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés ſur chacun étant raſſemblés compoſoient la prophétie; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un paſſage de Tite-Live, que chacun de ces *ſorts* contenoit toute la prophétie; voici les propres termes de l'hiſtorien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum fendi viſum velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulſiſſe, ſortes ſua ſponte attenuatas, unamque excidiſſe ità ſcriptam, Mars telum ſuum concutit.* » On vit à Faleres » le ciel ſe fendre & s'entrouvrir, & une grande lu» miere remplir ce grand vuide. Les *ſorts* diminue» rent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, & il en tom» ba un où étoient écrites cet paroles, *Mars prépare* » *ſes armes.*

Les prêtres ſe ſervirent habilement de ces *ſorts* pour ſe procurer du profit & du crédit. *Tota res eſt inventa fallaciis, aut ad quæſtum, aut ad ſuperſtitionem*, dit Ciceron.

Mais que ſignifient ces mêmes *ſorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, *ſortes ſuâ ſponte attenuatas?* Peut-être que ces *ſorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous ſemblables, & que les prêtres faiſoient tirer les uns ou les autres, ſelon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les conſultans. Il eſt certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choſes qui paroiſſoient plus grandes que de coutume; & au contraire, on tenoit à mauvais préſage les choſes qui paroiſſoient plus petites qu'elles ne ſont naturellement, comme Saumaiſe l'a prouvé dans ſes commentaires ſur Solin. Il ſuit de-là que les *ſorts* appetiſſés, *ſortes extenuatæ*, pronoſtiquoient par eux-mêmes un événement ſiniſtre; mais j'aime à voir ce que les Philoſophes penſoient des *ſorts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneſte en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Q'eſt-ce à votre avis, que les *ſorts*, diſoit-il à un ſtoïcien? C'eſt à-peu-près, comme de jouer au nombre, en hauſſant & en fermant les doigts, ou de jouer aux oſſelets & aux dez; en quoi le haſard, & peut-être une mauvaiſe ſubtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la ſageſſe & la raiſon n'en ont aucune. Les *ſorts* ſont donc pleins de tromperie, & c'eſt une invention, ou de la ſuperſtition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *ſorts* eſt déſormais entierement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneſte a véritablement conſervé le nom des *ſorts* de Preneſte, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magiſtrat, quelqu'homme un peu conſidérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'eſt ce qui faiſoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vû la fortune plus fortunée qu'à Préneſte.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinſſent en crédit du tems de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voiſins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneſte, en fut détourné par la majeſté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien formé & bien cacheté, les *ſorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt reporté dans le temple de Préneſte, que les *ſorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'eſt pas difficile de reconnoître ici l'adreſſe des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais ſon tems étoit paſſé, perſonne ne ſe rendit ſur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien ſingulier, les *ſorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & ſuccéderent à ceux de Préneſte. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE VIRGILE, (*Divinat. du Paganiſ.*) *ſortes Virgilianæ*, divination qui conſiſtoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inſpection de la page que le haſard offroit, des préſages des événemens futurs.

Le tems ayant inſenſiblement donné de l'autorité aux poéſies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les conſulter dans les occaſions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'hiſtoire des empereurs Romains, ſur-tout depuis Trajan, en fournit pluſieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoiſſance eſt celui d'Adrien: inquiet de ſavoir quels étoient les diſpoſitions de Trajan à ſon égard, & s'il le déſigneroit pour ſon ſucceſſeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au haſard, & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis inſignis olivæ
Sacra ferens! noſco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Miſſus in imperium magnum.....

Comme on ne ſe rend pas difficile ſur les choſes qui flattent les deſirs, quelques legeres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec ſon caractere, ſes inclinations, le goût qu'il avoit pour la philoſophie & pour les cérémonies religieuſes, le raſſurerent; & ſi l'on ajoute foi à Spartien, le fortifierent dans l'eſpérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puiſqu'il n'avoit que treize ans lorſqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philoſophie & de la Muſique; Mammée ſa mere lui conſeilla de faire plutôt ſon occupation des Arts & des Sciences néceſſaires à ceux qui ſont deſtinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre ſe conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant conſulté Virgile ſur le *ſort* qui lui étoit réſervé, il crut y trouver un préſage aſſuré de ſon élévation à l'empire dans ces fameux vers:

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant ſavoir quelle ſeroit la durée de ſon regne, conſulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æſtas.

alors il tira la concluſion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conſervé ce fait, aſſure que Claude ne ſurvécut en effet que deux ans à cette eſpece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile ſur ce qui

devoit arriver à ſon frere & à ſa poſtérité, eurent auſſi leur accompliſſement.

On rencontre dans les auteurs pluſieurs exemples de cette eſpece; Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet; mais ceux que l'on vient de rapporter ſuffiſent pour montrer juſqu'où peut aller la ſuperſtition humaine. (*D. J.*)

SORTS DES SAINTS, (*Divinat. des Chrétiens.*) *ſortes ſanctorum*, eſpece de divination qui vers le troiſieme ſiecle s'eſt introduite chez les Chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *ſortes homericæ*, *ſortes virgilianæ*.

Elle conſiſtoit à ouvrir au haſard les livres ſacrés, dans l'eſpérance d'y trouver quelques lumieres ſur le parti qu'ils avoient à ſuivre dans telles & telles circonſtances; d'y apprendre, ſi le ſuccès des événemens qui les intéreſſoient, ſeroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des perſonnes auxquelles ils étoient ſoumis.

L'uſage avoit établi deux manieres de conſulter la volonté de Dieu par cette voie: la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au haſard quelques livres de l'Ecriture-ſainte, après avoir imploré auparavant le ſecours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuſes. Dans la ſeconde qui étoit beaucoup plus ſimple, on ſe contentoit de regarder comme un conſeil ſur ce qu'on avoit à faire, ou comme un préſage du bon ou du mauvais ſuccès de l'entrepriſe qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture, qu'on chantoit dans le moment où celui qui ſe propoſoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une égliſe.

Saint Auguſtin dans ſon épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au ſujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en faſſe uſage pour les choſes de ce ſiecle, que de conſulter les démons.

S. Grégoire évêque de Tours, nous a fait connoître d'une maniere aſſez particuliere les cérémonies religieuſes, avec leſquelles on conſultoit les *ſorts des ſaints*. Les exemples qu'il en donne, & le ſien propre, juſtifient que cette pratique étoit fort commune de ſon tems, & qu'il ne la déſapprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes: « Leudaſte comte de Tours, qui cher» choit à me perdre dans l'eſprit de la reine Fréde» gonde, étant venu à Tours avec de mauvais deſ» ſeins contre moi; frappé du danger qui me mena» çoit, je me retirai fort triſte dans mon oratoire; » j'y pris les pſeaumes de David, pour voir ſi à leur » ouverture, je n'y trouverois rien d'où je puſſe ti» rer quelque conſolation, & j'en eus une très-gran» de de ce verſet, que le haſard me préſenta: *Il les fit » marcher avec eſpérance & ſans crainte, pendant que la » mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, » Leudaſte n'oſa rien entreprendre contre ma per» ſonne; car ce comte étant parti de Tours le même » jour, & la barque ſur laquelle il étoit monté ayant » fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas ſu » nager ».

Ce qu'il rapporte de Meroüée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour ſe rendre le ciel favorable, avant que de conſulter les *ſorts des ſaints*, & pour mieux s'aſſurer de la vérité de la réponſe qu'on y cherchoit.

« Meroüée, dit Grégoire de Tours, étant diſgra» cié de Chilpéric ſon pere, ſe réfugia dans la baſili» que de ſaint Martin; & ne ſe fiant point à une py» thoniſſe, qui lui avoit prédit que le roi mourroit » cette même année & qu'il lui ſuccéderoit, il mit » ſéparément ſur le tombeau du ſaint, les livres des » pſeaumes, des rois, & des évangiles; il veilla toute » la nuit auprès du tombeau, & pria ſaint Martin de » lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il » régneroit ou non. Ce prince paſſa les trois jours » ſuivans dans le jeûne, les veilles, & les prieres; » puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'a» bord le livre des rois; & le premier verſet portoit » ces mots: *Comme vous avez abandonné le Seigneur » votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers, » & que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ſes » yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* » Les paſſages qui s'offrirent à lui dans le livre des » pſeaumes, & dans celui des évangiles (paſſages » qu'il ſeroit inutile de rapporter), ne lui annonçant » de même rien que de funeſte, il reſta long-tems » aux piés du tombeau fondant en larmes, & ſe re» tira en Auſtraſie, où il périt malheureuſement, » trois ans après par les artifices de la reine Fréde» gonde, ſa belle-mere ».

Dans cet exemple, on voit que c'eſt Meroüée qui ſans recourir au miniſtere des clercs de ſaint Martin de Tours, poſe lui-même les livres ſaints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'égliſe, qui joignent leurs prieres à celles du ſuppliant; voici comme le même auteur expoſe ce fait.

« Chramne s'étant révolté contre Clotaire I. & ſe » trouvant à Dijon, les clercs de l'égliſe ſe mirent » en prieres pour demander à Dieu, ſi le jeune prin» ce réuſſiroit dans ſes deſſeins, & s'il parviendroit » un jour à la couronne. Ils conſulterent, comme » dans le fait précédent, trois différens livres de l'E» criture-ſainte, avec cette différence, qu'à la place » du livre des rois & des pſeaumes, ils joignirent » ceux du prophete Iſaïe, & les épîtres de ſaint Paul, » au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Iſaïe, ils » lurent ces mots: *J'arracherai la haie de ma vigne, » & elle ſera expoſée au pillage; parce qu'au lieu de » porter de bons raiſins, elle en a produit de mauvais.* » Les paſſages des épîtres de ſaint Paul, & ceux de » l'évangile qui ſe préſentoient enſuite, ne parurent » pas moins menaçans, & furent regardés comme » une prédiction de la mort tragique de ce prince » infortuné ».

Non-ſeulement on employoit les *ſorts des ſaints* pour ſe déterminer dans les occaſions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorſqu'il y avoit partage. La vie de ſaint Aignan fait foi, que c'eſt de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le ſiége de cette ville ſur la fin du iv. ſiecle, ſe trouvant accablé de vieilleſſe, & voulant le déſigner pour ſon ſucceſſeur, le clergé & le peuple s'oppoſerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit: « Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, » ſachez que vous devez mettre Aignan à ma place». Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, ſelon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté ſur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pſeaumes, les épîtres de ſaint Paul, & les évangiles. Ce que l'hiſtorien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit, des billets ſur chacun deſquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit enſuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'uſage de la parole, & lui commanda de prendre au haſard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de ſaint Aignan, & ſe mit à lire à haute voix: *Aignan eſt le pontife que Dieu vous a choiſi.* Mais ſaint Euverte, continue l'hiſtorien, pour ſatisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres ſaints; le

premier verſet qui ſe préſenta dans les pſeaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choiſi, il demeurera dans votre temple.* On trouva dans ſaint Paul ces mots: *Perſonne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été poſé;* & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'eſt ſur cette pierre que je bâtirai mon égliſe.* Ces témoignages parurent ſi déciſifs en faveur de ſaint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les ſuffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple ſur le ſiége d'Orléans.

Les Grecs auſſi-bien que les Latins, conſultoient les *ſorts des ſaints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *ſorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages ſur Coſroez roi des Perſes, ſe trouvant incertain ſur le lieu où il prendroit ſes quartiers d'hiver, purifia ſon armée pendant trois jours; ce ſont les termes de l'hiſtorien; qu'enſuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme ſiecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il eſt certain que cet uſage ſubſiſta juſque dans le quatorzieme ſiecle, avec cette ſeule différence, qu'on ne ſe préparoit plus à cette conſultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que juſqu'alors on avoit cru néceſſaire pour engager le ciel à manifeſter ainſi ſes volontés.

L'égliſe tant grecque que latine, conſerva ſans ceſſe quelques traces de cet uſage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. ſiecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de ſon ſacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis ſur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au haſard, & le premier verſet qui ſe préſentoit, étoit regardé comme un pronoſtic de ce qu'on avoit à eſpérer ou à craindre de ſon caractere, de ſes mœurs, de ſa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réſervé durant le cours de ſon épiſcopat; les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Si l'on en croit un de ſes écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeſte d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le ſacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *Il envoya un de ſes gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean; & ce garde étant entré dans la priſon, lui coupa la tête.* L'hiſtorien ajoute, que ce prélat en fut ſi frappé, qu'il adreſſa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *Mon fils, en vous donnant au ſervice de Dieu, conduiſez-vous avec crainte & avec juſtice, & préparez votre ame à la tentation; car vous ſerez un jour martyr.* Il fut en effet aſſaſſiné par des émiſſaires de l'empereur Henri VI. & l'Egliſe l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces ſortes de pronoſtics; ils formoient un préjugé ſi favorable ou ſi deſavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occaſions les plus importantes, & même dans celles où il étoit queſtion de prononcer ſur la canonicité de leur élection.

La même choſe ſe pratiquoit à l'inſtallation des abbés, & même à la réception des chanoines; cette coutume ſubſiſte encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèſe auſſi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne égliſe, après que la ville de Térouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve préſentement, c'eſt qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *ſorts* dans le livre des pſeaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant ſa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet uſage; il craignoit avec raiſon qu'il n'eût quelque choſe de ſuperſtitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verſet du pſeaume que le haſard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une eſpece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui ſe prétend exempt de la juriſdiction épiſcopale, n'eut point égard à cette ordonnance; & comme ſuivant la coutume, on inſéroit dans les lettres de priſe de poſſeſſion de chaque chanoine le verſet du pſeaume qui lui étoit tombé à ſa réception, le chapitre réſolut ſeulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faiſoit en cela que ſuivre l'ancienne coutume de l'égliſe de Térouanne.

Quant à la ſeconde maniere de conſulter les *ſorts des ſaints*, elle étoit comme on l'a dit, beaucoup plus ſimple, & également connue dans les deux égliſes grecque & latine. Cette maniere conſiſtoit à regarder comme un bon ou un mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la ſainte Ecriture, qu'on chantoit à l'égliſe dans le moment qu'on y entroit à cette intention: les exemples en ſont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit ſi perſuadé que Dieu manifeſtoit quelquefois ſes volontés par cette voie, qu'il y avoit ſouvent recours; c'étoit pour ce pere de l'Egliſe un heureux préſage lorſqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'égliſe, avoient quelque relation avec les choſes qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le tems où cet uſage de conſulter les *ſorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & ſouvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *ſorts des ſaints*, & en général toute divination faite par l'inſpection des livres ſacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu ſous Léon I. dans le v. ſiecle; le concile d'Agde aſſemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511, & l'autre de l'an 595, proſcrivent les *ſorts des ſaints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient auſſi la même défenſe. Mais les termes dans leſquels ces défenſes ſont conçues, donnent lieu de croire, que la ſuperſtition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *ſorts des ſaints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les conſulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit ſouvent employée dans les premiers ſiecles de l'Egliſe par des perſonnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuſer les *ſorts des ſaints* de ſuperſtition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainſi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puiſſe conclure, que Dieu ait pris là-deſſus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autoriſée par aucune loi eccléſiaſtique, a été abrogée dans les tems éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant enſuite la ſolidité des principes qu'ils venoient d'établir, ſe ſont perſuadés que dans certaines occaſions, pluſieurs de ceux qui ont conſulté les *ſorts des ſaints*, y ont été portés par une ſecrete inſpiration du ciel. (*D. J.*)

SORTA CAP, (*Géog. mod.*) cap de la Méditerranée, ſur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golphe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SORTE, ſ. f. (*Gram.*) nom collectif, qui raſſemble ſous ſon acception un certain nombre de choſes

diſtinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* de plantes. Etoffe eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* d'étoffes, d'animaux, de poiſſons, de ſerpens; il y a toutes *ſortes* d'eſprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *ſorte* d'inſtinct; il y en a qui ont une *ſorte* de ſcience. Cet homme nous en contera de toutes les *ſortes*. Il y a de toutes *ſortes* de marchandiſe. Il n'y a *ſorte* d'attentions qu'il n'ait priſes, le haſard les a toutes trompées.

SORTE, ſ. f. (*Joaillerie.*) on ſe ſert de ce terme dans le commerce des pierreries, en parlant des émeraudes qui ne ſe vendent qu'au marc; ce qui en marque les différentes groſſeurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *ſorte* juſqu'à la troiſieme; on dit auſſi premiere, ſeconde & troiſieme *couleur*. (*D. J.*)

SORTIE, ſ. f. (*Gram.*) l'action de *ſortir*, ou paſſage d'un lieu qu'on regardoit comme ſa premiere demeure dans un autre. J'en ſuis à ma premiere *ſortie*. Ce mot a quelquefois rapport au tems, à la *ſortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *ſortie* de ce livre. Aux iſſues d'une maiſon, j'ai deux *ſorties*, & cela m'eſt fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & ſans qu'on le ſache; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le ſéjour incommoderoit; j'ai pratiqué une *ſortie* à ces vapeurs.

SORTIE, (*Fortification.*) terme dont on ſe ſert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les aſſiégés *ſortent* de leurs villes ou de leurs forteresſes, afin de chaſſer les aſſiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, *&c.* On dit, faire une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, &c. On eſt coupé dans une *ſortie*, lorſque l'ennemi ſe place entre ceux qui ſont *ſortis* & leur ville. *Chambers.*

Ceux qui ſe tiennent toujours dans leur place ſans faire des *ſorties*, ſont, dit le *chevalier de la Ville*, ſemblables à ceux qui ne ſe ſoucient point du feu qui eſt dans la maiſon du voiſin, & qui ne ſe meuvent pour l'éteindre, que lorſqu'il a pris à la leur. En effet, les aſſiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il eſt de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès; c'eſt à quoi les *ſorties* ſont excellentes lorſqu'elles ſont bien diſpoſées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la priſe de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuſes que ſoient les *ſorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes ſortes de places; il faut pour en entreprendre que la garniſon ſoit nombreuſe. Une garniſon foible & qui ſeroit amplement fournie de toutes les munitions néceſſaires pour ſe défendre & pour ſubſiſter long-tems dans la ville, devroit être fort circonſpecte dans les *ſorties*. Mais une garniſon nombreuſe & qui n'eſt pas d'ailleurs fournie pour long-tems de vivres & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui eſt poſſible, par de très-fréquentes *ſorties*: c'eſt auſſi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications ſont mauvaiſes; on ne doit pas ſe laiſſer renfermer, pour être obligé de ſe rendre, pour ainſi dire, ſans réſiſtance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-tems qu'il eſt poſſible, & n'ometre aucune chicane pour lui diſputer l'approche du glacis & la priſe du chemin couvert. C'eſt ainſi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en uſa dans la défenſe de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, aſſez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le ſecours d'une garniſon excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de ſon chemin couvert, & même, pour ainſi dire, de tous ſes glacis, puiſque l'ennemi n'y avoit qu'un logement ſur le haut; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laiſſa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne pût pas ſoupçonner qu'il ſe rendoit faute de poudre. A Keiſervert en 1702, la place fort mauvaiſe par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuſes *ſorties*, qui firent payer ſa priſe chere à l'ennemi. Dans des cas ſemblables, on ne doit point ſe négliger pour les *ſorties*; pour qu'elles réuſſiſſent, il faut qu'elles ſoient faites avec art & intelligence; c'eſt, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces ſortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorſque l'ennemi eſt encore loin de la place, les *ſorties* ſont très-périlleuſes, parce que l'ennemi peut avec ſa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville; mais lorſqu'il a établi ſa ſeconde parallele & qu'il pouſſe les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troiſieme au pié du glacis, c'eſt alors qu'on peut ſortir ſur lui; on le peut même, ſi l'on prend bien ſes précautions, lorſqu'il travaille à ſa ſeconde parallele, & qu'elle n'eſt point encore achevée entierement; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'eſt lorſque l'aſſiégeant eſt parvenu à la troiſieme parallele & qu'il veut s'établir ſur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le ſurprendre d'autant plus aiſément, qu'on peut tomber ſur lui d'abord & le culbuter ſans lui donner le tems de ſe reconnoître.

Les *ſorties* peuvent être ou grandes ou petites; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites ſeulement de 10, 15, ou 20 hommes.

L'objet des grandes *ſorties* doit être de détruire & de raſer une grande partie des travaux de l'aſſiégeant, afin de le mettre dans la néceſſité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poſte que l'on aura abandonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ſes travaux, pour reculer par-là la priſe de la place.

Pour les petites *ſorties*, elles ne ſe font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de ſe retirer. Comme il faut toujours quelque tems pour les rappeller & les remettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un tems de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le tems le plus propre pour les grandes *ſorties*, eſt deux heures avant le jour; le ſoldat eſt alors fatigué du travail de la nuit & accablé de ſommeil, il doit par cette raiſon être plus aiſé à ſurprendre & à combattre. Lorſqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le ſoldat ne peut faire uſage de ſon feu, c'eſt encore une circonſtance bien favorable; il ne faut rien négliger pour le ſurprendre: car ce n'eſt, pour ainſi dire, que par la ſurpriſe que l'on peut tirer quelque avantage d'une *ſortie*.

Pour les petites *ſorties*, dont l'objet eſt de donner ſimplement de l'inquiétude aux aſſiégeans, ſans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles ſe font. On choiſit, pour les faire, des ſoldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des aſſiégeans, & ſe jetter enſuite promptement deſſus, en criant, *tue*, *tue*, & jettant quelques grenades; enſuite de quoi ils doivent ſe retirer bien vîte dans la place; l'alarme qu'ils donnent ainſi eſt ſuffiſante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte ſpécieux pour s'enfuir, ſans, dit M. Gou-

lon, qu'il ſoit poſſible de les en empêcher, & de les raſſembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux aſſiégeans. Si, dit le même auteur, les aſſiégeans s'accoutument à ces petites *ſorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les aſſiégés s'en appercevant, feront ſuivre ces petites *ſorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renverſera ſans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent : après quoi elle ſe retirera ſans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée ſur les bras. (*Q*)

SORTIE, (*Hydr.*) c'eſt l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* ORIFICE. (*K*)

SORTIE, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le paſſage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de ſouverains qui n'ait établi des droits ſur les marchandiſes qui entrent dans leurs états ou qui en ſortent; mais les ſouverains qui ont le moins établi de ces droits en général, ſont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui eſt ſous la domination du même ſouverain. (*D. J.*)

SORTILEGE, ſ. m. (*Magie.*) *Voyez* SORCELLERIE.

SORTILEGE, (*Juriſp.*) on entend par ce terme un maléfice qui ſe fait par l'opération du diable.

Le *ſortilege* eſt compris dans ce que l'on appelle en général *magie ;* mais il a particulierement pour objet de nuire aux hommes, ſoit en leur perſonne, ſoit en leurs beſtiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere ſi délicate ; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les lois ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en ſont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij.*

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres cenſures contre ceux qui uſent de *ſortilege.*

Les lois mêmes du paganiſme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la ſociété. La loi des xij tables y eſt préciſe ; & ſi les Romains permirent depuis l'uſage des augures, ce ne fut que pour ſavoir le ſort des armes & des batailles ; encore reconnut-on le danger de cet uſage qui favoriſoit les aſſemblées ſecretes où ſe formoient les conſpirations contre l'état & la vie des concitoyens : tellement que ces aſſemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens ſe hâterent d'arrêter le cours de ces ſuperſtitions criminelles, ainſi qu'on le voit au code *de maleficis & mathematicis :* la peine du *ſortilege* étoit tantôt d'être expoſé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif, ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vaſe plein de pointes, ou d'être décapité ; la moindre peine étoit la déportation.

La ſeule peine que nous ayons retenue eſt celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On diſtingue s'il ne s'agit que d'un *ſortilege* ſimple ſans autre circonſtances aggravantes & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait cauſé la mort à quelqu'un ou des pertes conſidérables ; c'eſt principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiſeurs de prognoſtics & diſeurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent ſeulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorſqu'à la ſuperſtition ſe joint l'impiété & le ſacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, *&c.* imprimé en 1737, l'hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes par le P. le Brun, & les *inſtitutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

SORTILEGUE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit un emploi ſacré que celui de *ſortilegue*, c'eſt-à-dire de celui qui avoit la fonction de jetter les ſorts ; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *ſortiarii* & *ſortiariæ*, d'où ſont venus ſans doute les noms de *ſorciers* & *ſorcieres.* Mais ceux qui jettoient les ſorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer ; on ſe ſervoit pour cela du miniſtere d'un jeune enfant. Dans les inſcriptions recueillies par Gruter, on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui ſe qualifie de *ſortilegue* de Vénus Erycine. (*D. J.*)

SORTINO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au-deſſus de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Fium-grande. (*D. J.*)

SORTIR, v. n. (*Gram.*) paſſer d'un lieu qu'on regarde comme ſon ſéjour, dans un autre. Le maître de la maiſon eſt *ſorti ;* il a eu ordre de *ſortir* du royaume ; il eſt *ſorti* d'un mauvais pas ; cet endroit *ſort* trop ; cette figure *ſort* trop ; il eſt *ſorti* d'exercice ; il *ſortit* de la place à la tête d'une petite troupe ; ne *ſortez* point de votre ſujet ; la petite vérole commence à *ſortir* à cet enfant ; il eſt *ſorti* de bonne heure ; vous *ſortez* de cadence, de meſure ; il eſt *ſorti* de grands hommes de Port-Royal, *&c.*

SORTIR, (*Juriſp.*) ſignifie avoir, tenir ou produire ; comme quand on dit qu'un jugement *ſortira* effet, c'eſt-à-dire aura ſon exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des ſtipulations de propres, après avoir fixé la miſe en communauté, on dit que le ſurplus *ſortira* nature de propres, c'eſt-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* PROPRE. (*A*)

SORTIR LE BOUTE-FEU A LA MAIN, (*Marine.*) cela ſignifie qu'un port eſt aſſez bon pour en faire ſortir un vaiſſeau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre ; tel eſt, par exemple, le port de Breſt.

SORTIR DU FORT, *terme de Chaſſe*, il ſe dit d'une bête qui débûche de ſon fort, ou du lieu où elle a paſſé le jour.

SORVIODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Calleva* à *Viroconium*, en prenant par *Muridonum.* Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du ſecond. Quelques manuſcrits liſent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum* ; le nom moderne eſt *Old-Salisbury*, ſelon Cambden. En effet, la ville de Salisbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit ſituée un peu au-deſſus ſur une hauteur aride & ſtérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cens pas de tour. (*D. J.*)

SORY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur griſe, chargée de vitriol.

SOS, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naiſſance à M. de *Silhon* (Jean), conſeiller d'état ordinaire, & l'un des premiers membres de l'académie Françoiſe. Il s'appliqua à l'étude de la religion & de la politique, & fut employé dans des négociations importantes, ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1667, après avoir mis au jour pluſieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *le Miniſtre d'état.* C'eſt un bon écrivain, mais dont le ſtyle eſt trop diffus. Il a très-bien prouvé la fauſſeté de la puiſſance indirecte, que les Ultramontains s'aviſent d'attribuer au pape ſur le temporel des princes. (*D. J.*)

SOSIBES, LES, (*Géog. anc.*) peuples des environs de la Sarmatie aſiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conſpirerent contre l'empire romain ſous Marc Antonin le philoſophe. (*D. J.*)

SOSICURÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde, en-deçà du Gange, & ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Caſtald dit que le nom moderne eſt *Jacamcuri*. (*D. J.*)

SOSIPOLIS, ſ. m. (*Mythol. grecq.*) dieu des Eléens. Pauſanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la priſe de leur capitale. Comme ils étoient ſur le point de livrer bataille, une femme ſe préſenta aux chefs de l'armée, portant entre ſes bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en ſonge que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux éléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'expoſerent tout nud; au moment du combat cet enfant ſe transforma tout-à-coup en ſerpent, & les Arcadiens furent ſi effrayés de ce prodige, qu'ils ſe ſauverent; les Eléens les pourſuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire ſignalée.

Comme par cette avanture la ville d'Elis fut ſauvée, les Eléens donnerent le nom de *Soſipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à ſa gloire, & inſtituerent une prêtreſſe particuliere pour préſider à ſon culte. Le temple étoit double: la partie antérieure étoit conſacrée à Lucine, qui ſelon l'opinion des Eléens, avoit ſingulierement préſidé à la naiſſance de *Soſipolis*. Tout le monde jouiſſoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le ſanctuaire du dieu, perſonne n'y entroit que la prêtreſſe qui même, pour exercer ſon miniſtere, ſe couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes reſtoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On repréſentoit ce dieu ſous la forme d'un enfant avec un habit de pluſieurs couleurs, & ſemé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviſerent du ſtratagême d'expoſer un enfant à la tête du camp, & de ſubſtituer enſuite avec adreſſe, un ſerpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour ſoutenir une ruſe qui avoit ſi bien réuſſi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter eſt auſſi quelquefois nommé *Soſipolis*, c'eſt-à-dire *ſauveur de la ville*. (*D. J.*)

SOSPELLO, (*Géog. mod.*) petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut priſe en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jéſuites du xvij. ſiecle, naquit à *Soſpello*, paſſa preſque toute ſa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, ſelon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrêmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a compoſés. Il en publia quelques-uns qui furent à ſon grand regret, flétris par l'inquiſition; mais il déchargea ſa colere ſur les Jacobins, par un ouvrage où il ramaſſa une infinité de choſes tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été cenſurées, quoiqu'elles le méritaſſent. On ne ſauroit nier qu'il n'eût l'eſprit ſatyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuſe. Son ſtyle eſt obſcur, à cauſe qu'il affecte de ſe ſervir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les Janſéniſtes qui ne l'ont pas épargné à leur tour; mais les Carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cauſe de l'ouvrage qu'il avoit fait ſur le ſcapulaire. Guy Patin étoit auſſi de ſes bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ſes ouvrages; ce n'eſt pas un petit éloge, car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui eſt fort étrange, le libraire ne s'y eſt pas ruiné.

Au reſte, le P. Raynaud a ſi ſouvent déguiſé ſon nom à la tête de ſes livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette ſupercherie. Hurtado moine eſpagnol, a jetté bien des railleries, non ſeulement ſur les divers noms que prenoit le P. Raynaud, mais auſſi ſur les titres que ce pere donnoit à ſes ouvrages. Il faut pourtant convenir que ſes titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les ſpiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'eſt le titre du quinzieme & du ſeizieme volume des œuvres de ce jéſuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, auſſi bien que dans la grammaire; y voilà des anomalies, auſſi bien que dans la lune: on ne peut ſe diſpenſer d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choſes ſi ſingulieres. (*D. J.*)

SOSPITA, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire *ſalutaire*; ſurnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la ſalubrité de l'air, dont l'intempérie cauſe les maladies. Cette déeſſe, qui eſt ſouvent priſe pour l'air même, avoit trois temples à Rome ſous le nom de *Juno ſoſpita*, & les conſuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un ſacrifice. (*D. J.*)

SOSSINATI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. pag. 225.* les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils euſſent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent oppoſé, ſur-tout les terres des Piſans. (*D. J.*)

SOSSIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sicile, Ptolomée, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Isburus. Le nom moderne eſt *Calia Bellota* ſelon Fazel, & *Pulici* ſelon Léander. (*D. J.*)

SOT, FAT, IMPERTINENT, (*Gram.*) ce ſont là de ces mots dans toutes les langues qu'il eſt impoſſible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient ſuivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque ſiecle, & qu'ils s'étendent encore ſur les tons, les geſtes & les manieres.

Il me paroît en général que l'épithete de *fat*, de *ſot* & d'*impertinent*, priſe dans un ſens aggravant, n'indiquent pas ſeulement un défaut, mais porte avec ſoi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me ſemble auſſi que la ſeconde épithete attaque plus l'eſprit, & les deux autres les manieres; c'eſt en vain qu'on fait des leçons à un *ſot*, la nature lui a refuſé les moyens d'en profiter. Les diſcours les plus raiſonnables ſont perdus auprès d'un *fat*; mais le tems & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *ſot* eſt celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'eſprit pour être un fat. Un *fat* eſt celui que les *ſots* croient un homme d'eſprit. L'*impertinent* eſt une eſpece de *fat* enté ſur la groſſiereté.

Un *ſot* ne ſe tire jamais du ridicule; c'eſt ſon caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baiſſée, ſans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *ſot* eſt embarraſſé de ſa perſonne. Le *fat* eſt rempli de l'amour de la ſcience, avec une ſorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* paſſe à l'effronterie.

Le *ſot*, au-lieu de ſe borner à n'être rien, veut être quelque choſe; au-lieu d'écouter, il veut par-

ler, & pour-lors il ne ſait & ne dit que des bêtiſes. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui eſt particulier ; il ne ſait rien de ce qu'il importe de ſavoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la ſottiſe la vanité & le dédain. L'*impertinent* eſt un fat, qui peche en même tems contre la politeſſe & la bienſéance. Ses propos ſont ſans égard, ſans conſidération & ſans reſpect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité exceſſive ; il parle & agit avec une hardieſſe inſolente, c'eſt un *fat* ou un *ſot* outré, ſans délicateſſe. Le *ſot* ennuie ; le *fat* révolte ; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addiſſon & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon ſur chacun de ces trois défauts. Théophraſte les a décrits en paſſant dans ſes portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractériſe auſſi dans ſes tableaux des mœurs romaines ; mais il a peint merveilleuſement le *fat* parfait, dans la perſonne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été tranſporté par ſes eſclaves du bain dans ſa chaiſe à-porteurs, ſe donne la peine de leur demander en arrivant, s'il eſt aſſis, comme ſi c'étoit une choſe au-deſſous de lui de le ſavoir. Citons ce trait dans la langue originale, il a bien plus de ſel : *Audio quemdam ex iſtis delicatis (ſi modo deliciæ vocandæ ſunt vitam & conſuetudinem dediſcere), cùm ex balneo inter manus elatus, & in ſellâ poſitus eſſet, dixiſſe interrogando*, jam ſedeo? *Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur, ſcire quid faciat.* Senec. de *brevitate vitæ, cap. xij.* (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi la partie méridionale des îles Antilles. Les Eſpagnols leur donnent ce nom, à cauſe qu'elles ſont effectivement ſous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles ſont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, SOTERIA, (*Littérature.*) c'eſt-à-dire, *conſervateur, conſervatrice :* on trouve que ces noms étoient ſouvent donnés aux divinités, lorſqu'on croyoit leur être redevable de ſa conſervation. On les donnoit particulierement à Jupiter, à Diane, à Proſerpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *ſotéries*, qui ſe célébroient en action de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, ſ. f. pl. *ſoteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en action de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces ſortes de ſolemnités, lorſque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-ſhire & dans la partie ſeptentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois ſur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en eſt à plus de deux milles. Ainſi l'Océan s'eſt retiré de ce côté-là, à meſure qu'il s'eſt avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTIATES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par Céſar. M. l'abbé de Longuerue obſerve que le nom de ces peuples eſt corrompu en celui de *Soutiates* dans pluſieurs éditions des commentaires de Céſar ; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoît pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve aſſez la variété des opinions de nos ſavans.

M. de Marca, *hiſt. de Béarn, l. I. c. ix.* penſe que le peuple *Sotiates* répond au diocèſe d'Aire. M. de Valois veut que ce ſoit le quartier aux environs de Soz qui eſt de l'ancien diocèſe d'Eauſe, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samſon, dans ſes remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule, eſtime que les *Sotiates* ſont les habitans du diocèſe de Lectoure, d'autant mieux que la ville eſt forte d'aſſiette & de travail, comme dit Céſar ; & parce que ce pays ſe préſente le premier du côté de Toulouſe, par où il ſemble que Craſſus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hiſt. de l'acad. des Inſcript. tome V. p. 291.* croit que les *Sociates* ſont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville eſt frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouſe ſans avoir de riviere conſidérable à paſſer ; que le pays eſt montueux, & a quelques mines de cuivre, circonſtance que Céſar dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'eſt autoriſée que ſur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'eſt fondée que ſur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute ſeule eſt la plus foible raiſon du monde. Les idées de MM. Samſon & Lancelot ne ſont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après Céſar n'ont fait aucune mention des peuples *Sociates ;* que lui-même n'en parle qu'en paſſant & légerement, il eſt impoſſible aujourd'hui de deviner la poſition des peuples *Sotiates*, ainſi que de pluſieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont ſans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguſte, dans le tems qu'il fit faire la nouvelle diviſion de l'Aquitaine. (*D. J.*)

SOTIE, ſ. f. (*Hiſt. du théat. franç.*) nom donné à des farces qu'on repréſentoit autrefois en public, & qui étoient un tiſſu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles ſuivirent de près les myſteres de la paſſion. L'on ne doit pas les confondre avec les ſotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des ſaints. (*D. J.*)

SOTTISE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action ou le propos d'un ſot. *Voyez* SOT.

SOTTISIER, ſ. m. (*Gram.*) recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, ſ. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croiſent les courbâtons, & qui ſervent à les lier & à les affermir.

SOU, (*Monnoie.*) *voyez* SOL.

SOU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la terre qui eſt au fond de l'eau.

SOU, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) c'eſt l'étable aux pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des eſpeces de gouverneurs ou de vice-rois, qui ſont ſoumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyranniſent les habitans qui ſont ſous leurs ordres de la maniere la plus cruelle ; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de rendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, (*Géog. mod.*) petite île du golfe Arabique, qui ſépare, pour ainſi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc. (*D. J.*)

SOUADOU, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, ſituées partie ſous le deuxieme, partie ſous le troiſieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & au nord des îles d'Addou en général qui en ſont aſſez proche. (*D. J.*)

SOUBA *ou* SUBA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Indoſtan des eſpeces de vice-rois ou de gouverneurs généraux, qui ont ſous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs ;* ils ſont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, ſ. m. pl. *terme de Carrier*, principaux étais qui ſoutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les maſſes de pierre à faire de l'ardoiſe. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, ſ. m. (*Archit.*) large retraite ou

ou eſpece de piédeſtal continu, qui ſert à porter un édifice. Les architectes le nomment *ſtéréobate* & *ſocle continu*, quand il n'y a ni baſe, ni corniche. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, *terme de Tapiſſier*; bande d'étoffe, de ſoie, de drap, de ſerge, qui eſt attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un torrent, c'eſt-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui groſſit les rivieres.

SOUBISE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Saintonge, ſur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illuſtre maiſon de Rohan; c'eſt une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend ſept groſſes paroiſſes, qui forment un petit pays. *Longitude 16. 34. latitude 45. 49.* (*D. J.*)

SUBRESAUT, ſ. m. (*Manege.*) ſaut imprévu & à contretems que le cheval fait pour ſe dérober de deſſous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, ſ. f. (*Gram.*) c'étoit autrefois une femme attachée au ſervice d'une autre. Il n'y a plus de *ſoubrette* dans nos maiſons; mais elles ſont reſtées au théâtre, où elles ſont communément, méchantes, bavardes, ſans décence, ſans ſentiment, ſans mœurs, & ſans vertu; car il n'y a rien dans la ſociété qui reſſemble à ce perſonnage.

SOUBREVESTE, ſ. f. (*Habit milit.*) la *ſoubreveſte* fait partie de l'habillement des mouſquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *ſoubreveſtes*, qui ſont comme des juſte-au-corps ſans manches. Elles ſont bleues & galonnées comme les caſaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui ſont de velours blanc bordées de galon d'argent; les fleurs-de-lis aux angles de la croix ſont de même. Le devant & le derriere des *ſoubreveſtes*, s'accrochent aux côtés par des agraffes. Non-ſeulement les mouſquetaires, mais encore les ſous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis, portent la *ſoubreveſte*. Il n'y a que les officiers ſupérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la caſaque & la *ſoubreveſte*, & on rend l'une & l'autre quand on quitte la compagnie. (*D. J.*)

SOUCHE, ſ. f. (*Grammaire & Juriſprudence.*) pris dans le ſens littéral ſignifie le *tronc d'un arbre*; on emploie ce terme dans un ſens figuré en matiere de généalogies & de propres pour déſigner celui qui eſt l'auteur commun de pluſieurs perſonnes: on le compare à la *ſouche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres perſonnes ſont les branches; on appelle donc *ſouche* ou tige commune celui duquel ſont iſſus d'autres perſonnes.

Les immeubles qui n'ont pas encore été tranſmis par ſucceſſion, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *ſouche*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont paſſé du pere au fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de ſucceſſion: ont dit qu'ils ont fait *ſouche*, parce que le défunt eſt regardé comme la *ſouche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *ſouches in ſtirpes*, c'eſt lorſque pluſieurs perſonnes viennent par repréſentation d'un défunt, & ne prennent tous enſemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui ſuccédent par tête, prennent chacun *jure ſuo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. (*A*)

SOUCHE *de cheminée*, (*Archit.*) c'eſt un tuyau compoſé de pluſieurs tuyaux de cheminée, qui paroît au-deſſus d'un comble; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *ſouche de cheminée* ſont ou adoſſés au-devant les uns des autres, comme on les faiſoit anciennement, ou rangés ſur une même ligne, & joints par leur épaiſſeur, comme on le pratique quand ils ſont dévoyés.

Les *ſouches de cheminée* ſe font ordinairement de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens conſidérables, on les conſtruit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte; *ſouche* qu'on éleve ſur un toit, pour répondre la hauteur, à la figure, à la ſituation des autres, & leur faire ſymmetrie.

Souche ronde; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colonne creuſe, qui ſort hors du comble, ainſi qu'il y en a au palais à Paris. Ces ſortes de *ſouches* ne ſe partagent point par des languettes pour pluſieurs tuyaux; mais elles ſont accouplées ou grappées, comme celles par exemple du chateau de l'Eſcurial, à ſept lieues de Madrid, en Eſpagne. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUCHE, (*Hydr.*) eſt le tuyau qui s'éleve au milieu d'un baſſin & d'où ſort le jet; on le ſoude à plomb ſur la conduite & du même diametre, & il eſt terminé par un ajutage de cuivre ſoudé, & qui ſe déviſſe pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. (*K*)

SOUCHE, (*Comm. en détail.*) les détailleurs nomment ainſi la plus longue des deux pieces de bois qui compoſent ce que les marchands appellent une *taille*, ſur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandiſes qu'ils donnent à crédit. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Exploitat. des bois.*) c'eſt la partie de l'arbre qui eſt à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle auſſi *ſepée*; mais ce dernier terme ne ſe dit guere que des arbres, du tronc deſquels il ſort diverſes tiges.

SOUCHERE, (*Juriſprudence.*) ſe dit d'une coutume où, pour ſucceder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être deſcendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* COUTUME SOUCHERE, *& les mots* COTÉ, SIGNE, PROPRE, RETRAIT LIGNAGER, SOUCHE. (*A*)

SOUCHET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines, & elle forme une ſorte de tête écailleuſe. Le piſtil ſort des aîles des écailles, & devient dans ſuite une ſemence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges ſont auſſi triangulaires. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Il y a deux eſpeces de *ſouchet* en uſage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *ſouchet* long, *cyperus longus*, eſt une racine longue, menue, noueuſe, genouillée, tortueuſe, difficile à rompre, noirâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans; d'un goût ſuave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croît en Provence & en Languedoc, & c'eſt de-là qu'on nous l'apporte. On choiſit celui qui eſt bien conſervé, qui n'eſt pas carié, & qui eſt odorant.

C'eſt la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus*, *radice longâ*, C. B. P. Cette racine eſt oblongue, genouillée, garnie de pluſieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de pluſieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, ſucculent, & ſouvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule; de cette racine ſortent des feuilles graminées, ſemblables à celles du porreau, mais cependant plus longues & plus étroites: la tige eſt d'une coudée, droite, ſans nœuds, liſſe, ſtriée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche; elle porte à ſon ſommet des feuilles plus petites, diſpoſées en maniere d'étoile, & placées au-deſſous des épis de fleurs, qu'elles ſurpaſſent en longueur. Ces bouquets ſont amples, épars, & comme flottans ſur le ſom-

met de la tige : ils ſont compoſés d'épis ou de têtes écailleuſes, garnies de fleurs à étamines ſans pétales: des aiſſelles des écailles naiſſent les piſtils, qui ſe changent enſuite en grains triangulaires, durs, revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *ſouchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, eſt une racine arrondie, de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuſe, ſtriée, rouſſâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en-dehors, & blanches en-dedans, pluſieurs racines ſont attachées à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *ſouchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pouſſe beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la groſſeur d'une olive ou environ, liées enſemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines ſemblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troiſieme eſpece de *ſouchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le p. du Tertre, *radix ſanctæ Helenæ, galangœ ſpecies*, J. B. *ſcirpus americanus, caule geniculato, cavo*, *I. R. H.* cette eſpece paſſe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioſcoride & Pline ont parlé du *ſouchet*, ſans en diſtinguer les eſpeces. Leurs racines ſont propres à diviſer les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'eſtomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en preſcrivoit l'uſage dans les ulceres de la matrice. Les racines ſont moins odorantes fraîches que ſéches; mais elles ſont auſſi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Falloppe prétend que la graine de *ſouchet long* enivre comme l'yeble, lorſqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle ſe trouve ſouvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne ſai ſi cette remarque eſt certaine, mais elle eſt aſſez vraiſſemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *ſouchet* dans le vinaigre, les séchent enſuite, & les pulvériſent pour en faire des parfums. (*D. J.*)

SOUCHET *des Indes*, (*Botan.*) *Voyez* SAFRAN des Indes. (*D. J.*)

SOUCHET-SULTAN, (*Botan.*) eſpece de *ſouchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus eſculentus*, *auguſtifolius I. R. H.* Il pouſſe des feuilles arundinacées, longues, étroites, ſemblables à celles des autres *ſouchets*; ſes tiges ſont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs ſommets des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, diſpoſées en maniere d'étoile : quand ces fleurs ſont paſſées, il vient ſous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ſes racines ſont des fibres menues, auxquelles ſont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noiſettes, ronds, ornés d'une eſpece de petite couronne, comme les nefles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rouſſe, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, *&c.* où ſa racine eſt d'uſage en médecine. (*D. J.*)

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainſi une aſſez mauvaiſe pierre, qui ſe trouve quelquefois entre les bancs qui compoſent une carriere, particulierement ſur le dernier banc; le plus ſouvent le *ſouchet* n'eſt qu'une eſpece de terre & de gravois. (*D. J.*)

SOUCHETAGE, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) deſcente que font les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour viſiter & compter le nombre & la qualité des ſouches, ou arbres abbatus. Il ſe dit auſſi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permiſſion d'abattre dans une vente : cette derniere viſite ſe fait avant l'exploitation des bois. *Traité des eaux & forêts.* (*D. J.*)

SOUCHETEUR, ſ. m. (*Gram.*) expert que chacun nomme de ſon côté, pour aſſiſter au ſouchetage & à la viſite des ſouches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carrier*, c'eſt proprement couper le ſouchet, c'eſt-à-dire, la pierre ou moilon qui ſe trouve dans les carrieres, au-deſſous du dernier banc de pierre. Il ſe dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, ſous chaque banc ou lit de pierre, pour les ſéparer les uns des autres : c'eſt l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne ſe fait que ſous-œuvre, dans une poſture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de ſon long ſur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croiſſant, qu'en terme du métier on appelle une *eſſe*. (*D. J.*)

SOUCHEVEUR, ſ. m. *terme de Carrier*, ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le ſouchet. (*D. J.*)

SOUCI, CALTHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi fleurons, ſont portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la ſuite des capſules, le plus ſouvent courbes & bordées, qui renferment chacune une ſemence ordinairement oblongue. Tournefort *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUCI, (*Mat. méd.*) *ſouci* des jardins, & *ſouci* de vigne, ou *ſouci* ſauvage. On donne les mêmes vertus aux deux eſpeces de *ſouci*; quelques-uns préférent le ſauvage comme étant plus fort; ils ſont apéritifs & réſolutifs, ils levent les obſtructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guériſſent la jauniſſe, excitent les regles, & facilitent l'accouchement : on preſcrit le ſuc de toute la plante, depuis une once juſqu'à quatre; l'infuſion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces juſqu'à ſix; l'extrait, depuis un gros juſqu'à deux; la conſerve des fleurs, depuis deux gros juſqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boiſſon ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *ſouci* dans du lait & de la biere, eſt très-en uſage en Angleterre, dans la petite vérole, ſelon J. Rai. On ſe préſerve de la peſte, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *ſouci* avec l'huile & le vinaigre, & en ſe rinſant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *ſouci*, & en avalant enſuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. med.* de Geoffroi.

SOUCI *de marais*, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago*. *Voyez* POPULAGO. (*D. J.*)

SOUCI *ou* SOUCIE, *Voyez* ROITELET HUPÉ.

SOUCI D'EAU, *populago*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, dans lequel ſont réunies, en maniere de tête, pluſieurs gaines qui ſont ordinairement recourbées en en-bas, & qui contiennent des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUCI, ſ. m. (*Morale.*) facheuſe ſollicitude & inquiétude d'eſprit; *curæ*, diſent les Latins.

L'idée des *ſoucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circùm tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, eſt très-ingénieuſe, & ne ſe trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui ſait reprimer le ſouleve-

ment de ſes paſſions, coule doucement ſes jours dans une honnête médiocrité, un ſeigneur riche & puiſſant a d'ordinaire le cœur flétri par les *ſoucis* les plus amers. Lucrèce dit:

Metus curæque ſequaces
Nec metuunt ſonitus armorum feraque tela.

« Les *ſoucis* & les craintes ne reſpectent ni le bruit » des armes, ni la fureur des traits ». Il s'en faut de beaucoup, c'eſt-là que les *ſoucis* ſe plaiſent; ils s'établiſſent ſur-tout dans le cœur des puiſſances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. (*D. J.*)

SOUCI DE HANNETON, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une eſpece de meche en ſoie plate, & non torſe, devidée ſur une bobine; on la noue à une certaine diſtance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même diſtance, ainſi tout le long, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez; enſuite on coupe la ſoie au milieu de la diſtance des nœuds; cette diſtance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de la beauté de la ſoie; le *ſouci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajuſtemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, ſ. m. (*Ornithol.*) en latin *trochilus*, eſpece de moineau ou paſſereau; on le nomme *ſoucie*, à cauſe que ſes ſourcils ſont compoſés de plumes noires, élevées ſur chaque côté des temples au-deſſus des yeux, au-milieu deſquels il a une eſpece de crête de pluſieurs plumes jaunes, ſur le ſommet de la tête. Cet oiſeau fréquente les haies & les jardins, où il ſe met volontiers ſur les choux pour y attraper des inſectes; il a le bec un peu crochu quand il eſt jeune; le deſſus de ſa gorge, de l'eſtomac, & du ventre, ſont jaunâtres; ſa queue & ſes aîles ſont cendrées, mais le deſſus de ſon dos tire ſur le brun. Quand il eſt vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; ſes jambes ſont d'un brun qui tire ſur le noir, les plumes du dos ſont de couleur d'ocre; le deſſus du ventre & de la gorge ſont blancs, ſes yeux ſont noirs & ombrés de plumes cendrées; il eſt ſauvage, & ne vit pas en cage. (*D. J.*)

SOUCIS, *ou* SOUTIS, ſ. m. pl. (*ſoirie des Indes*) ce ſont des mouſſelines de ſoie rayées, de diverſes couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mouſſelines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'eſt une eſpece de bourre légere qui paroît ſur la ſuperficie de la toile, comme ſur les mouſſelines; mais ce ſont de vraies toiles de ſoie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainſi ces ſortes d'étoffes. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SOUCIER, v. act. & n. il ne ſe dit guere qu'avec le pronom perſonnel: c'eſt prendre du ſouci. *Voyez* SOUCI. De quoi vous *ſouciez-vous* dans ce monde? Je mépriſe à préſent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *ſoucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aiſément du ſouci. Il a toujours un air *ſoucieux* qui afflige.

SOUDAIN, adj. (*Grammaire.*) terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *ſoudain* que le mouvement de la lumiere: on dit auſſi, une irruption *ſoudaine*, une mort *ſoudaine*, une maladie *ſoudaine*, une révolte *ſoudaine*, &c.

SOUCOUPE, ſ. f. *terme d'Orfèvre & de Fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vaſe, compoſé d'un pié, & d'un deſſus, qui eſt une ſorte d'aſſiette large, avec de petits rebords, ſervant à poſer un verre ou une taſſe. (*D. J.*)

SOUDAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *ſoldan*, & en latin *ſoldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puiſſance des califes étant déchue peu-à-peu par diverſes révolutions, & ſur-tout par la trop grande étendue de pays ſoumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en ſouverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *ſoudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruiſirent toutes les petites dinaſties que les *ſoudans* avoient fondées dans l'Aſie mineure, comme celles de Cogni, de Caramanie, &c. & ſoumirent auſſi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *ſoudan*, *voyez* SULTAN.

SOUDAN, *ou* SOLDAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de ſavelles*; c'eſt une eſpece de prevôt qui a la garde des priſons, & qui connoît de pluſieurs affaires criminelles, ſur-tout de celles où les courtiſanes ſont impliquées. Pendant la vacance du ſiege, on lui confie quelquefois la garde du conclave avec des ſoldats ſous ſes ordres. Ducange, *gloſſar. latinit.*

SOUDE, *ou* SEL DE SOUDE, (*Chimie & Médec.*) on appelle *ſoude* le ſel lixiviel, ou les cendres de pluſieurs plantes qui contiennent du ſel marin, & qui croiſſent pour la plûpart ſur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botaniſtes n'ont éclairé juſqu'à préſent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons ſi peu d'ordre & de clarté dans les noms & les deſcriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *ſoude*, que nous n'oſons en préſenter un tableau complet; on les a preſque toutes confondues ſous le nom de *kali*, tandis que pluſieurs ſont de différens genres. M. de Juſſieu, *mémoires de l'académie 1717*, nomme *kali* d'Eſpagne annuel couché ſur terre, à feuilles courtes, & de ſedum, celui dont on retire principalement à Alicant la *ſoude* dite de *barille*. On prépare la *ſoude* dans pluſieurs autres contrées. Les marchands diſtinguent ces différentes *ſoudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainſi ils appellent la *ſoude* préparée à Cherbourg, *ſoude de varech*; ainſi ils diviſent celle d'Alicant en *ſoude* de barille & *ſoude* de bourdine. C'eſt du *kali geniculatum* de Caſpard Bauhin, du *kali majus cochleato ſemine*, & du *ſalſola ſativa* du même auteur, qu'on retire les *ſoudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on ſuit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, près d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicant, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a crû ſans art, ou qu'on a ſemée pour la multiplier; on la coupe lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande force, on la fait ſécher au ſoleil comme le foin; on la met en gerbes, après en avoir ramaſſé le fruit, ſi on ſouhaite; on la brûle enſuite ſur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une foſſe, ou par un procédé plus ſuivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali ſéchée & enflammée, qui réduit ſucceſſivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contiennent une très-grande quantité de ſel alkali fixe marin (*voyez* SEL), auquel on a donné les noms de *ſoude*, *ſoude en pierre*, *ſalicore*, *ſalicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que que la découverte eſt dûe à des marchands qui jettés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au ſable ſur lequel elle tomboit, forma du verre par la fuſion de l'un & de l'autre.

On préférera la *ſoude* des pays chauds à celle des

pays froids ; la *ſoude* de barille eſt la plus eſtimée de toutes. On la choiſira ſeche, ſonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de marécage ; on rejettera celle qui a une croûte verdâtre, qui eſt noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être sûr de ſon choix dans l'achat de la *ſoude*, il faut la diſſoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *ſoude*, ou-bien faire évaporer juſqu'à ſiccité ; elle ſera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de ſel alkali auquel elle doit toute ſa vertu.

Le ſel de la *ſoude* eſt un vrai ſel lixiviel alkalin marin, c'eſt lui qui ſert de baſe au ſel commun ; mais cet alkali eſt mêlé de ſel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une aſſez grande quantité de ſel marin que le feu n'a pu décompoſer. Ce ſel marin conſtitue le ſel eſſentiel du kali de la plûpart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fourniſſent la *ſoude ;* ce qu'il eſt aiſé de démontrer par la décoction, l'expreſſion, la filtration & l'évaporation du ſuc de ces plantes. *Voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* de Henkel, *voyez* SEL ESSENTIEL. Ce ſel neutre eſt détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de ſa baſe alkaline ; cet acide ſe diſſipe, & l'alkali reſte mêlé avec la terre, & une portion des ſels qui n'ont pu être décompoſés, *voyez* SEL LIXIVIEL. La putréfaction eſt un autre moyen de décompoſer le ſel marin ; le kali donne en ſe pourriſſant une odeur extrêmement fétide, ſemblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées : elle eſt dûe à un alkali volatil qu'on peut ramaſſer ſous forme concrete par la diſtillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'eſt ici évidemment une tranſmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant verſé les différens acides minéraux ſur un ſel groſſier qui s'étoit précipité de la leſſive & ſur la *ſoude*, trouva après une forte effervescence, & après avoir laiſſé repoſer la diſſolution, une poudre ſemblable au bleu de Pruſſe, en très-petite quantité, *voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-près les mêmes produits, & obſerva que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *ſoude*. *Voyez ſon mémoire parmi ceux de l'académie, 1726.* Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuſe du charbon, développée par le ſavon tartareux formé de ſoufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le ſel alkali qui eſt ici abondant.

La *ſoude* eſt d'un très-grand uſage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe ; les blanchiſſeuſes ne pouvant faire uſage de ces cendres pour leurs leſſives, emploient la *ſoude* à leur place ; elle ſert auſſi à dégraiſſer les étoffes : mais ſa plus grande conſommation eſt dans les fabriques de ſavon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* SAVON, VERRE, EMAIL & FRITTE. Pour ces derniers uſages on ne devroit l'employer que lorſqu'elle eſt purifiée par la leſſive de ſa partie terreuſe ſurabondante. Le ſel marin qu'elle contient lui eſt néceſſaire pour que le ſavon prenne de la conſiſtence.

Nous ne trouvons pas qu'on ſe ſoit ſervi de la *ſoude* pure ou leſſive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des ſavons communs de Marſeille, d'Alicant, de Veniſe, ſont connues de tout le monde ; ils les doivent preſque toutes au ſel alkali de la *ſoude* : nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres, moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

SOUDE BLANCHE, (*Minéralogie & Chimie.*) Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* NATRUM.

SOUDE, *kali*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme ſinguliere ; car il eſt contourné comme un limaçon, & le plus ſouvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUDE DE BARILLE, (*Commerce.*) *ſoude* d'Alicant, ainſi nommée de l'herbe de *barille* qui ſe ſeme, ſe cultive, ſe recueille & ſe brûle aux environs de cette ville d'Eſpagne. On la tire rarement toute pure d'Eſpagne, les Eſpagnols la mêlant ſouvent avec la *ſoude* de bourdine, qui eſt une autre herbe qui reſſemble à la *barille*. C'eſt la véritable *ſoude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre ; elle s'envoie en maſſe dans de grands cabats de jonc. (*D. J.*)

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité anciennement pour dire *la valeur d'un ſou*, comme on peut voir dans les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans leſquels ſont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur eſt pas permis de cuire du pain ; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de ſix deniers, & la confiſcation de deux *ſoudées* de pain pour chaque fournée, c'eſt-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux ſous. *Voyez le traité de la Police, tome I. liv. II. tit. 8. ch. v.* (*A*)

SOUDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt joindre enſemble deux morceaux de métal ſéparés, par le moyen d'une compoſition d'une fuſibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le ſeul moyen du feu, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

SOUDER, *terme d'Arquebuſier*, les Arquebuſiers *ſoudent* les tenons ſous les canons de fuſil en les y aſſujettiſſant avec du fil de fer, & en faiſant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les Serruriers. Les Arquebuſiers *ſoudent* auſſi avec de l'argent & du cuivre mêlés enſemble. Ils ont auſſi pluſieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils ſont obligés de *ſouder*, comme les guidons, *&c.*

SOUDER, v. act. SOUDURE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la maniere de joindre enſemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *ſoudure*, en ſorte que ces deux pieces ne faſſent qu'un corps.

On *ſoude* deux tables de plomb avec de la *ſoudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre ſe *ſoude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent ſe *ſoude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent ; cette *ſoudure* s'appelle *huit.* (*K*)

SOUDER, *en terme de Bijoutier*, eſt l'action de réunir différentes parties déſunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

Pour *ſouder*, on arrête enſemble les pieces que l'on veut joindre, ſoit avec du fil de fer, ſoit avec des crampons ; on met des paillons de ſoudure le long des aſſemblages ; on humecte le tout, & on garnit de borax tous les endroits où il y a des paillons de ſoudure ; il eſt même prudent, lorſqu'une piece a déja éprouvé quelques ſoudures, de garnir légerement de borax les endroits précédemment ſoudés ; cela empêche la ſoudure ancienne de ſe brûler au feu. Lorſque la piece eſt ainſi diſpoſée, on l'expoſe à un feu léger pour faire ſécher le borax ; on veille pendant ce tems-là à ce que les paillons de ſoudure ne s'écartent pas des places où on les a poſés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece eſt petite, on la porte tout-

de-ſuite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigé par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *ſoude* du même coup. Lorſque la piece eſt groſſe, après l'avoir fait ſécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé; on l'échauffe alors en ſoufflant à l'entour avec un ſoufflet à main; lorſque la piece eſt d'un rouge ſuffiſant, on découvre les endroits qui doivent être *ſoudés* en ôtant les charbons de deſſus ces places; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau; & lorſqu'on apperçoit que la ſoudure eſt prête à ſe fondre, on retrécit ſa flamme, & on la porte plus directement ſur les parties à réunir: lorſque l'on a vu couler toutes les ſoudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne; on la laiſſe refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau ſeconde, *voyez* EAU SECONDE & DÉROCHER. Il y a une obſervation à faire, c'eſt qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer ſe *ſoudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il eſt aiſé d'éviter cet inconvenient en mêlant tant ſoit peu de ſel de verre avec le borax.

SOUDER, *terme de Chaînetier*, les Chaînetiers *ſoudent* pluſieurs de leurs ouvrages avec de la ſoudure dont les deux tiers ſont d'argent & l'autre tiers de cuivre; quelquefois la ſoudure eſt moitié l'un, moitié l'autre, ſelon les ouvrages.

SOUDER, *fers à*, dont ſe ſervent les *Facteurs d'orgues* pour *ſouder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux ſont compoſés, ſont des fers *ABC*, (*fig. 28. Pl. orgue.*) dont la partie *BA* a la forme d'un coin, dont le tranchant eſt arrondi. La partie *BC*, qui eſt la queue ou le manche, ſert à les pouvoir tenir, au moyen des poignées *DE* qui ſont de bois, & ſont chacune une moitié de cylindre convexo-concave, c'eſt-à-dire, creuſe par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuſter dans la main. *Voyez* POIGNÉES. Lorſque les fers ſont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du ſel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que ſans cette préparation ils ne prendroient pas la ſoudure qui eſt ſur la tuile.

Pour ſe ſervir de ces fers, après les avoir fait chauffer non juſqu'à ce qu'ils ſoient rouges, on les frotte ſur la tuile où il y a de la ſoudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorſqu'elle eſt fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état ſur la partie que l'on veut *ſouder*, où on l'applique en paſſant & repaſſant le fer chaud autant de fois qu'il en eſt beſoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* SOUDURE.

SOUDER, *fers à*, eſt un inſtrument dont les *Plombiers* ſe ſervent pour *ſouder* les ouvrages de leur métier. C'eſt un fer de forme cylindrique, dont la queue auſſi de fer, ſort du mileu de la baſe du cylindre, eſt emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui ſervent de manche, & par le moyen deſquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en ſert ſans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à ſouder* qui ſont d'une forme triangulaire & plus petits: ceux-là ne ſont propres qu'aux ſeuls Plombiers. *Voyez les Pl. & fig. du Plombier.*

SOUDER *les pots d'étain*, c'eſt unir, par le moyen d'un fer à *ſouder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un ſeul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre de chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans; cette bande eſt plus ou moins large & longue, ſuivant la grandeur & la groſſeur des pieces. On joint les deux pieces l'une ſur l'autre; on les attache par deux gouttes avec le fer chaud: puis on conduit ce fer ſur ce qu'on appelle la *ſoudure*, qui eſt un cordon qui vient en moule à une piece, ſoit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré pour introduire juſtement l'autre piece, & qui fournit en même tems la matiere ſuffiſante pour faire la ſoudure, on fait marcher le fer en tournant la piece ſur ſes genoux; on appuie le fer aſſez fort, afin qu'elle ſoit bien tréfondue; enſuite on retire ſon feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir ſoin de paſſer légerement du ſuif autour de la ſoudure avant de *ſouder*.

SOUDER *à la ſoudure légere en étain*, c'eſt faire tenir une anſe, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, ſoit de poterie ou menuiſerie, ſans la jetter ſur la piece. *Voyez* JETTER SUR LA PIECE.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain, l'anſe ou autre morceau qu'on a jetté à part ſur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé ſur une plaque de fer échancrée, qui échauffant l'anſe & la piece où elle eſt poſée, fait fondre la ſoudure légere qu'on y met adroitement, & *ſoude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La ſoudure légere eſt compoſée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une de plomb. Cette ſoudure ſe coule par petites branches ſur une rape à étain; elle eſt fort tendre à fondre, c'eſt qui fait qu'elle fond ſur une piece chaude, ſans que la piece fonde.

On *ſoude* auſſi, *à la ſoudure légere*, des pieces ſortant du moule, encore aſſez chaudes pour fondre la ſoudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *ſouder* au fer: c'eſt une diligence. *Voyez* SOUDER.

SOUDER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c. Voyez ces mots.*

SOUDER, (*Rubanier.*) maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere eſt uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorſqu'on eſt borné à faire un aulnage juſte, comme ſuppoſé de 20 ou 30 aulnes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en ſubſtituer une autre à ſa place, ce qui ſe fait ainſi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des liſſettes, une autre de même contenance eſt placée ſur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle eſt paſſé à la place de celui auquel il doit ſuccéder dans les mêmes mailles des liſſes où paſſoient ceux qui finiſſent, ce brin à paſſer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & paſſe ainſi dans la liſſe, de même tous les autres, ce qui après eſt paſſé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, eſt arrêté ſur l'enſouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainſi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, juſqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puiſſe s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les liſſes, eſt dépaſſé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne ſe trouve ſeule en état d'aller. Il faut obſerver que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il eſt poſſible, l'extrême épaiſſeur qu'auroit cet endroit fait ainſi avec deux chaînes; il s'agit à-préſent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui ſe fait en les coupant avec des ciſeaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire ſortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont ſe loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroiſſent plus: cet endroit n'a d'autre difformité

que d'être un peu plus épais que le reſte.

SOUDER, *en terme de Rafineur*, s'entend de l'action d'éprouver ſi les formes ſont caſſées ou non en les frappant pluſieurs fois avec le manche du cacheur. *Voyez* CACHEUR.

SOUDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'eſt la même choſe que ſolder un compte. *V.* COMPTE & SOLDER.

SOUDOIR, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte d'outil ou d'inſtrument de fer, dont les Ciriers ſe ſervent pour ſouder enſemble les bras des flambeaux de poing. Il eſt long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. (*D. J.*)

SOUDRAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle ſont tous les ouvriers, les laboureurs & les artiſans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu ſe ſoudiviſe en pluſieurs ordres ou caſtes, qui ſe mépriſent les unes les autres, ſuivant les fonctions auxquelles elles ſe livrent. Chaque caſte a ſes uſages particuliers; il y en a qui ſe permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus diſtinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE *ou* SOUDER, (*Chimie, Métallurgie, Orfévrerie, arts méchaniques*, &c.) c'eſt une opération, par laquelle on joint enſemble deux ou pluſieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puiſſe faire entrer en fuſion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on ſe ſert pour cette opération, ſe nomme *ſoudure*; elle varie. 1°. en raiſon des métaux que l'on veut *ſouder*, 2°. par la manière dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour ſe mettre en fuſion des degrés de feu différens. Or lorſqu'on veut *ſouder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fuſion par les bords, c'eſt-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir enſemble, ſans que le reſte des morceaux entre en fuſion; pour produire cet effet, on fait une compoſition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *ſouder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre ſubſtance métallique qui en facilite la fuſion. En général on peut réduire l'art de *ſouder* aux principes ſuivans. 1°. Il faut que la *ſoudure* entre plus aiſément en fuſion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *ſouder*. 2°. Il faut que la *ſoudure* ait, autant que faire ſe peut, la même couleur que le métal à *ſouder*. 3°. Il faut que la *ſoudure* ait la même ductilité & la même ſolidité que le métal qu'on veut *ſouder*, ſans quoi la *ſoudure* ne ſeroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aiſément en fuſion que les métaux purs. Il faut encore obſerver que les métaux étant différemment alliés, exigent des *ſoudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *ſouder* eſt très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuſet bien net, où l'on fera fondre le mélange, en obſervant de le remuer; on y ajoutera du borax de la groſſeur de deux pois; lorſque tout ſera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre de l'alun; après quoi, cet alliage ſera propre à *ſouder* des morceaux d'or fin.

Si les morceaux d'or fin que l'on veut *ſouder* étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *ſoudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart, ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorſque les morceaux à *ſouder* ſont fort petits, on n'aura pas beſoin de creuſet pour fondre la *ſoudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *ſoudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'eſt la méthode des metteurs en œuvre.

Lorſque les pieces que l'on veut *ſouder* ſont d'un or déja allié, voici la compoſition que les Orfevres emploient pour la *ſoudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'eſt-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere ſuſdite, & l'on obtient une compoſition propre à *ſouder* l'or allié, ſoit avec de l'argent, ſoit avec du cuivre, ſoit avec l'un & l'autre de ces métaux; on obſervera ſeulement de faire enſorte que la compoſition de la *ſoudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *ſouder*. Ce qui ſe fera en mettant dans la *ſoudure* de l'argent ou du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *ſouder*. Ainſi c'eſt ſur la nature de l'alliage qu'il faut ſe régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *ſoudure*, c'eſt-à-dire, on prendra plus d'or, ſi l'or à *ſouder* eſt pur; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, ſi l'or à *ſouder* eſt plus allié avec l'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tout les deux à la fois. Ainſi, ſi l'or étoit d'un très-bas alloi, on pourroit faire la *ſoudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'eſt à chaque ouvrier à conſulter la nature de l'or qu'il doit *ſouder*, & à faire ſa *ſoudure* en conſéquence.

Cela poſé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aiſément en fuſion que l'or, mais on ne peut point s'en ſervir pour cela, parce que les *ſoudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En ſe ſervant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *ſoudure* blanche; en ſe ſervant du cuivre, on auroit une *ſoudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or caſſant, & la *ſoudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit aſſez de la couleur de l'or, & il ſe fondroit plus promptement que lui; mais comme le laiton contient du zinc, il eſt plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaiſe qualité. Ainſi le parti le plus ſûr, eſt de prendre pour la *ſoudure*, une portion d'un or qui ſoit du même aloi que celui qu'on veut *ſouder*, & d'y joindre pour la fuſibilité $\frac{1}{8}$, ou tout au plus $\frac{1}{4}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quaud la *ſoudure* pour l'or aura été ainſi préparée; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *ſouder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on paſſera le grattoir ſur les endroits par où l'on voudra *ſouder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui ſe fait pour enlever de deſſus l'or les ſaletés & l'eſpece de rouille ſuperficielle qui s'y forme à cauſe du cuivre avec lequel il eſt allié; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer; on humectera les endroits que l'on veut *ſouder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau; on mettra par-deſſus la *ſoudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux; on les ſaupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvériſé, de maniere que la *ſoudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en ſoient parfaitement couverts. Lorſ-

que le tout aura été ainſi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en ſoient entourées; on ſoufflera légerement avec un ſoufflet ou avec la bouche, juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorſqu'elle paroîtra unie & luiſante comme un miroir; alors on écartera les charbons qui ſont par-deſſus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *ſoudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on employera dans cette opération ait été calciné, ſans cela il arriveroit des inconvéniens, vû que ce ſel bouillonne dans le feu, lorſqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit cauſer du dérangement dans la poſition des lames minces ou des petits morceaux de *ſoudure*. Cette calcination ſe fera dans un creuſet que l'on n'emplira de borax que juſqu'à moitié; lorſqu'il aura ſuffiſamment bouillonné, on retirera le creuſet que l'on laiſſera refroidir, & le borax ſera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conſervera pour l'uſage. Si on donnoit un trop grand feu au creuſet, le borax ſe changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui reſteroit attachée aux parois du creuſet.

Lorſque les pieces d'or que l'on veut *ſouder* ſont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon; alors on ſe ſert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on ſouffle la flamme ſur les petites pieces que l'on veut joindre enſemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *ſouder*; lorſqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on ſoufle la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner ſur les pieces à *ſouder*, & ſur-tout ſur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à ſouffler juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, alors on ceſſe de ſouffler, & on laiſſe refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorſque des pieces d'or paſſent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, ſur-tout quand l'or eſt d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on ſe ſert d'une liqueur qui n'eſt autre choſe que de l'eau ſeconde, ou bien de l'eau ſimple, dans laquelle on a fait diſſoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *ſoudées*, & on les éteint dans cette diſſolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes ſur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre-ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive auſſi que par la *ſoudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre ſa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle ſuivante. On prend parties égales de nitre purifié, d'alun & de ſel marin; on mêlera ces ſels, & on les réduira en poudre; on trempera la piece d'or qui aura été *ſoudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange ſuſdit, afin qu'elle en ſoit entierement couverte; alors on la mettra ſur des charbons allumés, juſqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce ſigne on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la bierre; on enlevera la poudre qui y ſera reſtée attachée avec une broſſe, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de bruniſſoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle eſt la maniere de *ſouder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *ſouder* de l'argent, on obſervera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement ſe *ſouder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *ſoudure* que l'on y emploie, les Orfevres en diſtinguent de deux eſpeces; l'une s'appelle *ſoudure forte*, & l'autre *ſoudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle eſt difficile à fondre, & qu'elle ſouffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *ſoudées*. L'autre *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre, mais plus caſſante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainſi que l'or; quand il s'agit de le *ſouder*, on conſulte plutôt la grandeur & l'épaiſſeur des pieces que leur titre; ainſi lorſque les pieces ſont grandes, on emploie la *ſoudure* forte, & lorſqu'elles ſont petites & minces, on ſe ſert de la *ſoudure* tendre.

La meilleure *ſoudure* forte ſe fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent: on fait fondre ces deux métaux dans un creuſet bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fuſion un peu de borax, auquel on ajoute auſſi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorſque le tout eſt bien fondu, on vuide le creuſet dans une lingotiere où on laiſſe la matiere ſe refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la ſuite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut obſerver de faire rougir ces lames au feu, lorſqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorſqu'elles ſe gerſent par les bords, ou lorſqu'elles commencent à ſe fendre.

Quelques orfévres donnent la préférence à une *ſoudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre que la précédente, mais elle ne ſouffre point ſi bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec ſuccès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuſet que lorſque l'argent eſt entré en fuſion, circonſtance qui eſt pourtant indifférente. Il faut ſeulement obſerver de ne point laiſſer cette *ſoudure* trop long-tems en fuſion, parce qu'elle deviendroit aigre & caſſante, & trop difficile à fondre. Cette *ſoudure* eſt encore plus fuſible que la précédente.

Les livres ſont remplis de recettes pour faire des *ſoudures* pour l'argent; quelques-uns diſent qu'il faut y faire entrer de l'arſenic, & même du mercure; mais il eſt aiſé de ſentir que ces ſubſtances doivent rendre la *ſoudure* aigre & caſſante, & donner une mauvaiſe qualité aux pieces *ſoudées*.

A l'égard de la *ſoudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre enſemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & auſſi-tôt après on vuide la compoſition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *ſoudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met enſuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuſet.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut obſerver

que l'étain rend la *ſoudure* aigre & caſſante. On peut auſſi ſe ſervir de l'étain fin, pour ſouder les petits ouvrages en argent ; mais lorſqu'on eſt dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on eſt obligé de l'en ſéparer avec ſoin, ſans quoi il rendroit toute la maſſe très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaiſſelle ou pour d'autres uſages eſt ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été ſoudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat ; on remédie à cet inconvénient en faiſant la compoſition ſuivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de ſel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre ; on met ce mélange dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé, ou bien, ſi l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verſe de l'eau ſur le mélange de tartre & de ſel, ce qui fera une diſſolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron ſur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laiſſer fondre ; plus la piece ſera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorſque la piece aura rougi, on la jettera dans la liqueur dont elle doit être entierement couverte ; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en obſervant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune, mais il faudra bien ſe garder de ne point ſe ſervir pour cela d'un inſtrument de fer qui feroit des taches ſur l'argent. De tems en tems on ſortira une piece de l'eau pour voir ſi elle eſt devenue blanche ; lorſqu'elle ſera au point de blancheur que l'on deſire, on ôtera le chaudron de deſſus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette ; on les frottera avec du ſable fin ou avec une broſſe, & on les remettra dans de nouvelle eau ; on les eſſuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera ſécher au-deſſus d'un braſier de charbon. S'il ſe trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on eſt quelquefois obligé de réitérer pluſieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les Orfevres & les Jouailliers ſe ſervent pour blanchir les ouvrages d'argenterie ; elle conſiſte à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une diſſolution d'alun, après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conſeillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau ſeconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réuſſira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de ſavon, ſans avoir beſoin de les y faire bouillir. Quelques orfevres nettoient leurs pieces, ſoit avec de la pierre à plâtre réduite en poudre, ſoit avec des os de ſeche, ſoit avec de la craie & du vinaigre, *&c.*

Soudure du cuivre. On emploie différentes compoſitions pour la *ſoudure* du cuivre ; les unes s'appellent *ſoudures fortes*, les autres *ſoudures tendres*. Voici une maniere de faire la *ſoudure* forte, qui ſe pratique par les ouvriers en cuivre. On prend ſeize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuſet ; & lorſqu'il eſt bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chauffer, afin qu'il ne petille point, comme il feroit, ſi on le mettoit tout-d'un-coup dans le creuſet ; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuſet ; lorſqu'on l'a laiſſé entrer parfaitement en fuſion pendant deux minutes, on vuide le creuſet ſur un ballet de bouleau placé au-deſſus d'une cuve pleine d'eau ; par ce moyen le mélange fondu ſe réduira en une grenaille, qui eſt la *ſoudure* deſirée ; on la lavera & on la conſervera pour l'uſage. Cette *ſoudure* eſt très-bonne pour ſouder les groſſes pieces, elle ſouffre très-bien le marteau ; mais comme elle eſt aſſez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc ; cette *ſoudure* eſt très-fuſible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *ſoudure*. D'autres ne font que ſimplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent ſur l'endroit qu'ils veulent *ſouder*, en y joignant du borax.

La *ſoudure* tendre pour le cuivre n'eſt autre choſe qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre enſemble ; après quoi on en forme un lingot dont on ſe ſert au beſoin.

Lorſqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, ſans avoir égard à la dépenſe, on peut ſe ſervir des *ſoudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *ſouder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime ſur les jointures ou ſur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir ; on échauffe les pieces dans un feu de charbon ; on met enſuite un peu de colophone ſur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *ſoudure* tendre, compoſée d'étain & de plomb ; lorſque cette *ſoudure* eſt fondue, on enleve ou l'on eſſuie le ſuperflu de la *ſoudure*, tandis qu'elle eſt encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filaſſe.

On ſe ſert encore d'une autre méthode pour *ſouder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à ſouder*, qui ſont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, ſans cependant que la chaleur aille juſqu'à les blanchir. Quand le fer à *ſouder* eſt d'un rouge de ceriſe, on lui préſente un lingot de la *ſoudure* tendre qui venant ainſi à ſe fondre, tombe goutte à goutte ſur l'endroit qu'on veut *ſouder*, ſur lequel on a d'abord répandu un peu de colophone ; après cela on repaſſe avec le fer à ſouder tout chaud ſur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égaliſe la *ſoudure* ; on enleve enſuite le ſuperflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *ſoudées* perdent leur couleur & ſe noirciſſent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui eſt de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange ; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur ; ou bien, on les éteint dans une ſimple diſſolution de ſel marin : cette opération s'appelle *décaper*.

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie auſſi une *ſoudure* forte & une *ſoudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *ſoudure* forte eſt la même que pour le cuivre rouge, c'eſt-à-dire de ſeize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *ſoudure* eſt encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *ſoudure* ſoit encore plus aiſée à fondre, on ne prend que ſix parties de laiton. On prend auſſi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc : cette *ſoudure* eſt dure & ſolide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainſi varier les proportions du zinc & du cuivre : ce qui donne des *ſoudures* plus ou moins jaunes, en raiſon du plus ou du moins de zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend auſſi plus fuſibles & plus tendres. La *ſoudure* tendre du cuivre jaune ſe fait ordinairement avec ſix parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain.

On

On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton ; lorſqu'il eſt fondu, on y joint l'étain, & auſſi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chauffer ; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conſerve pour s'en ſervir au beſoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de ſolidité, on ſe ſert d'une *ſoudure* faite avec de l'étain & du plomb, pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle eſt compoſée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *ſoudure*, il faut toujours donner quelques coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *ſouder*, & y répandre un peu de colophone ; après quoi on y fait tomber la *ſoudure* avec le fer à *ſouder* rougi, dont on ſe ſert enſuite pour égaliſer les jointures *ſoudées*.

On peut ſe ſervir pour le tombac & pour les autres compoſitions métalliques qui ont le cuivre jaune pour baſe, des mêmes *ſoudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux ſont plus fuſibles que le fer ; ainſi on peut ſe ſervir d'eux pour *ſouder* ce métal. On emploie communément à cet uſage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore ſe ſervir de toutes les *ſoudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté, on peut *ſouder* avec l'or, ſi les ouvrages méritent cette dépenſe.

Lorſqu'on veut *ſouder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces ; enſuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique ſur les jointures, où on les aſſujettit au moyen d'un fil ; on met par-deſſus un enduit de glaiſe ou de terre graſſe qui environne la *ſoudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de ſablon fin ſur le cuivre qui doit ſervir à *ſouder*, avant que de l'entourer de terre graſſe. D'autres mêlent avec cette terre toutes ſortes de matieres propres à faciliter la fuſion ; après quoi on fait ſécher doucement la terre graſſe en la préſentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *ſouder* dans la forge, en obſervant ſur-tout que le vent du ſoufflet aille donner directement ſur la partie qui doit être *ſoudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorſqu'on s'apperçoit que les pieces ſont rougies juſqu'à blancheur, & que la terre graſſe s'eſt vitrifiée, on les retire du feu ; ſi c'eſt du fer tendre, on les trempe dans l'eau ; ſi c'eſt de l'acier, on le laiſſe refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaiſe vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *ſoudé*. Le procédé eſt le même, ſi, au-lieu de cuivre rouge, la *ſoudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *ſoudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles paſſent par le feu, on eſt obligé de les tremper de nouveau après les avoir *ſoudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *ſoudure* des ferblantiers n'eſt autre choſe qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *ſouder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y répandent un peu de colophone en poudre, ils prennent leur fer à *ſouder* qui eſt tout chaud, ils l'eſſuient, & par ſon moyen font tomber quelques gouttes de *ſoudure* ſur les jointures, & y repaſſent avec le fer à *ſouder*. Pour faire pénétrer la *ſoudure* juſqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le ſuperflu de la colophone & de la *ſoudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *ſoudure* convient à tous les ouvrages qui ſont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *ſouder* l'étain, on ſe ſert d'un étain mêlé de plomb à parties égales ; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb ; ils prennent, par exemple, 3 ¼ livres d'étain contre 2 livres de plomb : c'eſt ce que les Potiers-d'étain appellent *ſoudure forte*. La *ſoudure tendre* eſt celle dont ils ſe ſervent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du biſmuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de biſmuth contre 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain fin ; les autres mettent 4 onces de biſmuth ſur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain ; d'autres font leur *ſoudure* avec une partie de biſmuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin ; d'autres enfin y mettent ſix parties d'étain, une partie de plomb & un quart de biſmuth. On fond enſemble ces trois ſubſtances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *ſoudure* dont ils font grand myſtere, ils y mettent une livre de biſmuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *ſoudure* avec une partie d'étain, une partie de biſmuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent ſix parties de biſmuth, ſix parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *ſoudures* ſur les ouvrages en étain. 1°. La premiere conſiſte à former avec de la glaiſe une eſpece de rigole, qui fait que la *ſoudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, ſans pouvoir ſe répandre. 2°. Il y a une ſeconde maniere de faire la même *ſoudure* ; quant à celle de l'appliquer, c'eſt la même qu'on a décrite pour la *ſoudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on ſe ſert du chalumeau & de la lampe comme pour les *ſoudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On ſe ſert de différentes *ſoudures* pour le plomb ; la plus ordinaire eſt faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du biſmuth. La *ſoudure* des faiſeurs-d'orgues eſt compoſée de quatre parties de biſmuth, ſeize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de biſmuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *ſoudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on ſe ſert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb ; on y joint auſſi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *ſoudures* propres aux Ferblantiers & aux Potiers-d'étain.

Non-ſeulement on *ſoude* enſemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'Orfévrerie & la Bijouterie on eſt ſouvent obligé de *ſouder* des pieces de différens métaux. Pour *ſouder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut ſe ſervir des mêmes *ſoudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *ſouder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, le fer, on pourra ſe ſervir des *ſoudures* indiquées pour l'argent.

Pour *ſouder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *ſoudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune ; elles peuvent auſſi ſervir à *ſouder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier, cependant beaucoup d'artiſans ſe ſervent pour cela de la même *ſoudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, ſont extraites d'un

ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Description détaillée de la* soudure *des métaux*, publié à Berlin en 1760, & qui eſt l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié ſur cette matiere intéreſſante.(—)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'eſt une compoſition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aiſée à fondre. Il y a de la *ſoudure* au tiers, au quatre, au cinq, au ſix, au ſept, au huit, au neuf & au dix, qui eſt la plus forte qu'on employe. Pour faire la *ſoudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'aloi que l'on fait fondre enſemble, & que l'on forge de l'épaiſſeur d'une piece de ſix liards; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *ſoudure* du numéro de ſon titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes auſſi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *ſoudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, eſt une compoſition d'étain & de plomb fondus enſemble: un tiers du premier, & deux tiers de l'autre. Monter en *ſoudure*, *Voyez Mettre en ſoudure*.

Mettre en SOUDURE, en *terme de Diamantaires*, c'eſt monter le diamant dans la coquille ſur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *ſoudure*. Ce mélange prend la forme d'un cone qui remplit par ſa baſe la coquille & au fond duquel eſt le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers*. La *ſoudure* des ferblantiers eſt d'étain. Ils s'en ſervent pour joindre enſemble deux ou pluſieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre ſur la raie ou les pieces qu'ils veulent ſouder, de la poix-réſine écraſée; enſuite ils enlevent avec le fer à ſouder un petit morceau de *ſoudure*, & le poſent ſur la poix-réſine: la chaleur du fer fait fondre la *ſoudure*, la poix-réſine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les aſſujettit enſemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers*. Les Horlogers en emploient de pluſieurs eſpeces. La *ſoudure* d'étain qui eſt la même que celle des ferblantiers, le zinch & la *ſoudure* d'argent ou *ſoudure* au tiers: elle ſe fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *ſoudures* de différens numéros, comme de la *ſoudure* au 3, au 4, au 5, ce qui ſignifie que ſur 3 ou 4 ou 5 parties de *ſoudure* il y en a une d'alliage d'un métal inférieur; ainſi la *ſoudure* d'or au 4 eſt un mélange de 3 parties d'or au titre avec une d'argent ou de roſette, ſelon que l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. On emploie la *ſoudure* la plus forte ſur les ouvrages de plus haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent, eſt un mélange de deux parties d'étain & d'une de plomb, que l'on fond enſemble dans une cuillier de fer, & que l'on coule en pluſieurs bandes larges d'un pouce, & épaiſſes ſeulement de deux lignes ou environ. On met la *ſoudure* en bandes plates, afin que les fers à ſouder avec leſquels on la prend ſur la tuile, puiſſent la fondre plus aiſément. Ainſi ſi on veut faire trois livres de *ſoudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb: elle ſert à joindre deux ou pluſieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *ſoudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut ſouder, laiſſer ſécher le blanc, enſuite gratter le blanc & la ſurface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à ſon *article*. Cette pointe doit être bien aſilée ſur la pierre à l'huile, afin de ne point éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *ſoudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire. Une bonne *ſoudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, ſelon l'épaiſſeur & la grandeur des pieces que l'on ſoude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui ſert à empêcher la *ſoudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle ſoit, ſert auſſi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on poſe & on fait couler la *ſoudure* dans l'eſpace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui ſépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biſeau, c'eſt-à-dire, enſorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaiſſeur, que vers le blanc où elle ne doit qu'effleurer la ſuperficie.

La gratture doit être bien unie, ſans reſſauts ni boſſes, afin que la *ſoudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légerement: on la graiſſe enſuite avec du ſuif de chandelle, & on applique la *ſoudure* avec les fers à ſouder que l'on traîne tout-du-long des endroits qu'il faut ſouder, *voyez* FERS A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *ſoudure* autant qu'il eſt beſoin.

Lorſqu'une *ſoudure* eſt bien faite, elle doit former dans toute ſa longueur une petite convéxité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie.*) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui ſert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *ſoudure au tiers*.

Soudure en loſange ou *en épi*. Groſſe *ſoudure* avec bavures en maniere d'arrête de poiſſon. On la nomme *ſoudure plate*, quand elle eſt plus étroite, & qu'elle n'a d'autre ſaillie que ſon arrête. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *ſoudure*, du plâtre ſerré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même tems ſur un mur ou ſur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain.*) La *ſoudure* fait dans le droit romain un objet de queſtion qui a partagé tous les juriſconſultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas ſéparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *ſoudure* produiſoit un vrai mélange des deux matieres ſoudées enſemble; ils ont établi, que des deux choſes jointes enſemble, la moindre étoit acquiſe au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont diſtingué deux ſortes de *ſoudure*, l'une qui ſe fait avec une matiere de même genre que les deux corps ſoudés enſemble; l'autre qui ſe fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura*. Suivant l'idée de ces juriſconſultes, la premiere ſorte de *ſoudure* confond les deux corps ſoudés enſemble, de maniere que le tout demeure par droit d'acceſſoire au propriétaire de la plus groſſe, ou de la plus conſidérable partie, quand même elle viendroit enſuite à être ſéparée de la moindre; comme ſi un bras ſoudé à une ſtatue d'or, ſe détachoit. Que ſi les deux parties étoient égales, en ſorte que l'une ne pût être regardée comme une acceſſoire de l'autre; alors, diſent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de ſa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, ſont ſoudées avec du plomb, ou que l'on ſoude enſemble deux pieces de différent métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes juriſconſultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainſi les deux corps ſoudés demeurent chacun à leur maître, ſoit que l'un ſe trouve plus ou moins conſidérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement ſolide de cette différence; car deux pieces d'argent ſoudées enſemble avec de l'argent, demeurent auſſi diſtinctes l'une de l'autre, que ſi elles étoient ſoudées avec du

plomb, ou ſi une piece de fer étoit ſoudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les déciſions des juriſconſultes romains ſoient ſi peu nettes ſur cette matiere. En effet, ce n'eſt point par des idées phyſiques ou métaphyſiques, ni même par la deſtination, l'uſage, ou le prix des choſes mêlées enſemble, qu'on doit décider les queſtions ſur l'acceſſoire; mais c'eſt par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. (*D. J.*)

SOUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer la ſolde d'un homme, d'une troupe. Nous *ſoudoyons* des armées immenſes.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFFLAGE, ſ. m. (*Marine.*) renforcement de planches qu'on donne à quelque vaiſſeau.

SOUFFLAGE, (*Marine.*) c'eſt un *ſoufflage* ſur les membres du vaiſſeau & non ſur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, (*Manufacture des glaces.*) on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du ſoufflage*, celui où ſe fond & ſe prépare le verre pour faire les glaces ſoufflées. Le four des glaces de grand volume, ſe nomme *four à couler*. *Savary*. (*D. J.*)

SOUFFLE, ſ. m. (*Gram.*) il eſt quelquefois ſynonyme à *haleine* & à *reſpiration*; c'eſt l'air chaſſé du poumon. Les bons principes que les maitres s'efforcent à graver dans l'eſprit des enfans, reſſemblent à des caracteres tracés ſur le ſable, que le moindre *ſouffle* de l'air efface.

SOUFFLE, ſe dit *dans l'Artillerie*, de la compreſſion de l'air formée par le mouvement du boulet lorſqu'il ſort du canon. Ce *ſouffle* eſt ſi violent, qu'il détruit en peu de tems les embraſures des batteries. (*Q*)

SOUFFLER, v. act. & neut. c'eſt agiter avec l'haleine; *ſoufflez* ſur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *ſouffler* une chandelle, c'eſt l'éteindre; *ſouffler* en chimie, c'eſt s'occuper de la recherche de la pierre philoſophale; *ſouffler* un mauvais diſcours, c'eſt l'inſinuer; on *ſouffle* aux grands tout ce que l'on veut; *ſouffler* au théâtre, c'eſt ſecourir la mémoire de l'acteur; *ſouffler* un emploi à quelqu'un, c'eſt le lui enlever; *ſouffler* au jeu de dames, c'eſt ôter de deſſus le damier la dame avec laquelle l'adverſaire auroit dû en prendre une ou pluſieurs des vôtres. *Voyez les articles ſuivans.*

SOUFFLER, (*Marine.*) c'eſt donner un ſecond bordage à un vaiſſeau, en le revétiſſant de planches fortifiées par des nouvelles préceintes, ſoit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de ſe rouler, ou de ſe tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raiſon de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'eſt en former, en le ſoufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* EMAIL.

SOUFFLER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval pouſſif. *Laiſſer ſouffler ſon cheval*, c'eſt l'arrêter pour lui laiſſer reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, ſe dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & ſe fait jour au pâturon ou à la couronne.

SOUFFLET, ſ. m. (*Art mechanique.*) eſt un inſtrument dont le méchaniſme conſiſte à pomper l'air & à le pouſſer contre le feu ou toute autre choſe, par le moyen d'une ame ou ſoupape de cuir, qui eſt attachée au bois de deſſous, & tenue lâche & aiſée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de deſſus, & revient s'y appliquer dès que par une légere preſſion on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant reſſortir par où il eſt entré, s'échappe néceſſairement par un trou pratiqué exprès au bout du *ſoufflet*. Le *ſoufflet* eſt compoſé de deux ais, au bord deſquels eſt clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrémités des ais, & d'une ſoupape attachée en-dedans à l'ouverture de l'ais du deſſous; il eſt évident qu'en écartant les ais, l'air eſt attiré en-dedans du *ſoufflet* par l'ouverture de l'ais de deſſous; qu'en les rapprochant, la ſoupape s'abaiſſe, & que l'air eſt chaſſé par la douelle. Voilà en général à quoi ſe réduit toute conſtruction de *ſoufflet*, quelle qu'elle ſoit.

SOUFFLET, *outil d'Arquebuſier*; ce *ſoufflet* eſt comme celui des ferruriers, ſuſpendu de même, & a le même mouvement; il ſert aux Arquebuſiers pour ſouffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET QUARRÉ, *en terme de Boiſſelier*; c'eſt un *ſoufflet* qui ne differe du *ſoufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET QUARRÉ A DOUBLE VENT, *en Boiſſelerie*; on appelle ainſi des *ſoufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un reſſort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de Ferblantier*; ce *ſoufflet* eſt beaucoup plus petit que les *ſoufflets* d'orgue, & eſt exactement fait comme eux. Il ſert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chaufer leurs fers à ſouder. *Voyez les Pl. du Ferblantier.*

SOUFFLET, (*Forge.*) *Voyez l'article* GROSSES FORGES, où le *ſoufflet* de ces uſines eſt décrit.

SOUFFLETS DE L'ORGUE, repréſentés *Pl. d'orgue, fig.* 23. ſont de grands corps qui, en ſe dilatant, ſe rempliſſent d'air, qu'ils chaſſent par les porte-vents dans la laie du ſommier lorſqu'ils ſe contractent. C'eſt cet air ainſi pouſſé avec viteſſe, & qui eſt condenſé, qu'on appelle *vent*, ſans lequel l'orgue eſt un corps ſans ame.

Les *ſoufflets*, dont un ſeul, quelque grand qu'on le faſſe, ne ſauroit ſuffire, ſont compoſés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, ſur 3 ou 4 de large, plus ou moins, ſelon la grandeur des *ſoufflets* & celle de l'orgue. Ces tables ſont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on aſſemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dreſſe bien des deux côtés & ſur champ. La table inférieure, *fig.* 24. eſt percée de deux ou de trois trous: le trou *O*, qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie ſupérieure du goſier *OR*, *fig.* 23. par lequel l'air contenu dans la capacité du *ſoufflet* paſſe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de ſa largeur; enſorte que le grand côté du trou ſoit parallele au petit côté de la table, comme on voit dans la *fig.* 24. L'autre trou, ou bien deux autres, ſi on a fait deux ouvertures, eſt vers l'autre bout de la table, dont il eſt éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré; c'eſt où on ajuſte les deux ſoupapes *SP*, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui eſt le côté du goſier; & à la partie intérieure du *ſoufflet*, on met des barres *DC*; chaque barre a autant d'épaiſſeur que la moitié de toutes les écliſſes qui trouvent place dans la largeur *DD*, dont les deux barres *DC* éloignent les tables; à l'autre extrémité des tables ſont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté, enſorte que ces dernieres ſont extérieures; la barre extérieure de la table de deſſous eſt à l'extrémité de cette table; mais les barres *LL*, *NN* de la table de deſſus, & qui ſont au nombre de deux, ſont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la ſeconde *NN*, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre leſquelles ont met la pierre *M* qui comprime le *ſoufflet* par ſon poids, & contraint l'ais d'en ſortir: après que ces tables ſont faites, on fait les plis du *ſoufflet*. Les pieces *EE* qui compoſent les plis des côtés du

ſoufflet s'appellent *écliſſes*, & les pieces *T*, *fig.* 24. qui compoſent les plis de la tête du *ſoufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les écliſſes que les têtieres, ſont faites de bois d'Hollande réfendu de l'épaiſſeur d'un quart de pouce : la largeur des têtieres eſt d'un pouce ou 1 ¼ pouce par pié de la longueur du *ſoufflet* ; enſorte que ſi le *ſoufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui eſt 1 pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*, ou 10 pouces, qui ſont 1 pouce ¼ par pié de la même longueur. Les écliſſes ont par le côté de la tête du *ſoufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur *De*, *fc*, égale à l'épaiſſeur des barres *DC*. Ces barres ſont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, enſorte qu'ils répondent à la tête extéreure ; & au milieu des faces intérieures des barres on paſſe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arraſe enſuite aux faces intérieures des barres, qui ſont le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui ſortent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correſpondans de la barre de l'autre table ; ils doivent entrer par le côté de la tête, & ſortir par la face intérieure, c'eſt-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *ſoufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainſi paſſées d'une barre dans l'autre, ſervent de charniere aux barres.

Après que les écliſſes & les têtieres ſont taillées, & que les rives extérieures ſont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *ſoufflet*, auſſi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condenſé dont le *ſoufflet* eſt rempli, ne s'échappe pas au-travers des pores dont les planches ſont fort remplies. Quelques facteurs pour ſatisfaire à la même indication, ſe contentent d'enduire pluſieurs fois de colle l'intérieur du *ſoufflet*, comme on fait l'intérieur du ſommier. *V.* SOMMIER.

Lorſque le parchemin eſt ſec, on aſſemble les écliſſes les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui ſervent auſſi à aſſembler de même les têtieres, ſont collées ſur la partie convexe du pli, en ſorte que les bandes de peau des plis ſaillans ſont collées à l'extérieur du *ſoufflet*, & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met enſuite les écliſſes & les têtieres en preſſe, & on les laiſſe ſécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'eſt-à dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair; en ſorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *ſoufflet* qui auroit 10 têtieres ; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié eſt un nombre pair. Les écliſſes ſont de chaque côté du *ſoufflet* en même nombre que les têtieres, en ſorte qu'elles ſont dans un *ſoufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainſi ſi un *ſoufflet* a 8 têtieres, il aura 16 écliſſes, 8 de chaque côté. Le haut des écliſſes & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45°. en ſorte que les ouvertures *AE*, *FB*, *fig.* 24. aient de large du côté de *E* & de *F*, environ la huitieme partie de la largeur *AE*, *FB*. Le *ſoufflet* a 8 écliſſes de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, ſi le *ſoufflet* en a douze. On aſſemble enſuite les écliſſes & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié ſur les écliſſes ou têtieres & les tables. Lorſque les bandes de peau ſont ſéchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les écliſſes par la peau des bandes, qui doit excéder les angles ſaillans *tux*, d'environ un pouce de chaque côté ; on ouvre enſuite le *ſoufflet*, en ſorte que les tables faſſent enſemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la diſtance *AA*, *fig.* 23. ſoit de 3½ piés ou 4 piés, pour un *ſoufflet* de 8 piés.

Avant que d'aſſembler les écliſſes avec les tables, on les étend ſur un établi le côté de dehors en-deſſus, & on colle ſur leur extrémité étroite une piece de peau triangulaire *abDD*, *fig.* 23. qui prend toutes les écliſſes ; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voyez* RABAT. La partie *D* de cette piece de peau qui excede les écliſſes d'environ 4 pouces, vient s'appliquer ſur les faces extérieures des barres *DC* où elle eſt collée ; on aſſemble de même les écliſſes de l'autre côté du *ſoufflet*. Après que les têtieres & les écliſſes ſont aſſemblées avec les tables, & que les queues des rabats ſont collées ſur les barres *Dc*, *Dc*, qui forment l'épaiſſeur du *ſoufflet*, on colle une bande de peau ſur toute la face *DccD*, cette peau parée dans tout ſon pourtour, eſt recouverte à ſes deux bouts par les rabats *abD*. Par-deſſus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrémités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, en ſorte que le côté glabre eſt en dehors. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau ; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en-dehors ; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le menager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chauffer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'applique enſuite ſur la peau dont la colle eſt rechauffée par ce moyen.

Pour achever le *ſoufflet*, qui ſe trouve fini quant à la partie inférieure *cD*, qui eſt le côté du goſier, il faut coller ſur les vuides *AE*, *FB*, que les écliſſes & les têtieres laiſſent entre elles, des pieces de peau *xvz*, qui s'appellent les premieres *demi-aiſnes*, les ſecondes *aiſnes*, & les troiſiemes *ronds*. On commence par coller les ronds *z*, ſur les angles ſaillans *tux* des plis ; on colle enſuite les demi-aiſnes *x*, qui ſont des pieces de peau triangulaires, moitié ſur une écliſſe, & l'autre moitié ſur la têtiere voiſine, en ſorte que les eſpaces *AE*, *FB*, ſe trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces ſont ſéchées, on colle par-deſſus les aiſnes *y*, qui ſont des pieces lozanges, compoſées de deux demi-aiſnes, unies par leur petit côté ; en ſorte que ſi on coupoit l'aiſne en deux par une ligne 3 4, qui eſt la petite diagonale du lozange, on auroit deux triangles qui ſeroient chacun ſemblables aux demi-aiſnes, mais ſeulement plus grands. On colle les pieces, en ſorte qu'une moitié 234, couvre une des demi-aiſnes déjà collées, & l'autre moitié 143, la demi-aiſnequi eſt vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on ſe ſert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechauffe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il eſt néceſſaire.

Avant de coller les aiſnes & les demi-aiſnes, on a l'attention d'ouvrir le *ſoufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choſes, on dreſſe le *ſoufflet* debout ſur la face *DccD*, que l'on poſe ſur une planche qui eſt par terre, en ſorte que les deux tables ſoient inclinées à l'horiſon, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre de la moitié de l'ouverture du *ſoufflet* ; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la ſeconde, qui eſt que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil ſur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laiſſent s'ouvrir que de la

quantité que l'on veut. Cela fait aux *soufflets* que l'on laisse sécher dans le même état où ils ont été collés, c'est-à-dire tout ouverts, on ajuste un chassis sur l'ouverture *SP*. Ce chassis *EF* 45, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout son circuit intérieur. Ce dragon reçoit les soupapes *SP*; les soupapes sont faites avec du feuillet d'Hollande, & sont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la soupape d'un côté pour lui servir de queue, est prise entre une barre *G* du chassis, & une piece *G* qui la recouvre. Par-dessus cette piece *G* on en met une autre *G*, qui empêche le renversement des soupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chassis qui est doublé de peau collée par le côté glabre, aussi-bien que l'endroit de la table où il pose qui est garni de peau, en sorte que les deux duvets se rencontrent, est attachée sur la table en-dedans du *soufflet* par les quatre vis *EF* 45, qui traversent la table, & qui sont retenues par-dessous avec des écrous. Lorsqu'on dilate le *soufflet*, on suspend l'action de la colonne d'air qui presse au-dessus des soupapes *SP*, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui presse par-dessous les mêmes soupapes, d'exercer tout l'effort dont elle est capable contre elles. Mais comme les soupapes n'opposent à cet effort qu'une très-petite résistance, la colonne d'air qui presse en-dessous force cet obstacle, ouvre les soupapes & s'introduit dans la capacité du *soufflet* qu'elle remplit à l'instant. Aussitôt que le *soufflet* est rempli, les soupapes retombent par leur propre poids, la cause qui les tenoit levées cessant, qui est le courant d'air rapide qui a rempli le *soufflet*. Le *soufflet* étant ainsi rempli, si on comprime la table supérieure, l'air qu'il contient sera contraint d'en sortir par l'ouverture *O* où est ajusté le *gosier*.

Le gosier représenté, *fig.* 25. est une portion de tuyau *cdefgh*, des mêmes dimensions que l'ouverture *O*, dans laquelle il doit entrer jusqu'au rebord *dig*, *por*. On fait ce rebord en diminuant la partie du gosier qui entre dans le *soufflet*. Cette partie est coupée obliquement comme on voit en *Ci*. Sur ce talud qui doit regarder les têtieres par-dedans le *soufflet*, on ajuste un chassis *lmno*; ce chassis qui est doublé de peau du côté qu'il s'applique au gosier, porte une soupape *x*, qui s'ouvre de dehors en dedans du gosier. Cette soupape (qui comme toutes les autres est doublée de peau collée par le côté glabre, en sorte que le duvet est en-dehors), laisse passer l'air contenu dans le *soufflet* lorsqu'on le comprime, & ne le laisse point rentrer. La partie inférieure du gosier à un drageoir *ekf*, qui entre dans un autre drageoir *oo*, qui est à la face supérieure du porte-vent *MN*, *fig.* 23. avec lequel il doit convenir. Lorsque le *soufflet* est mis en place, on colle de la peau de mouton parée sur tous les joints, tant ceux du gosier avec la table inférieure du *soufflet*, que ceux du même gosier avec le porte-vent, & on fait la bascule *FIK*, *fig.* 23. par le moyen de laquelle on ouvre le *soufflet*.

Cette bascule est une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, sur 2 ou 3 pouces d'épaisseur, que l'on arrondit dans les deux tiers de sa longueur; à l'extrémité *F* de cette bascule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet *FE*, qui y est retenue par une cheville qui la traverse. Le crochet prend dans un anse *E*, attachée à la table supérieure du *soufflet*, & la bascule a pour point d'appui une forte piece de bois *GG*, scellée dans les murailles. On fixe sur des chevalets cette piece de bois à des entailles *H*, faites en dos d'âne, qui servent de point d'appui à la bascule qui est traversée en cet endroit par une grosse cheville de fer *M*, autour de laquelle elle peut se mouvoir librement. A l'extrémité *K* de la bascule est une corde *KL*, qui a plusieurs nœuds: cette corde doit être assez longue pour que le souffleur puisse par son moyen abaisser l'extrémité de la bascule qui, dans les grands *soufflets*, se trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *soufflets* avec une pierre *MR*, qui pese environ 60 livres pour un *soufflet* de 8 piés; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez* le *mot* ORGUE. Le souffleur doit observer de ne relever qu'un *soufflet* à la fois, en sorte que lorsque l'un aspire, les autres puissent toujours fournir au sommier le vent nécessaire, & de ne point lâcher subitement le *soufflet* sur l'air qu'il contient; car cela donne une secousse aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui est très-désagréable.

SOUFFLET, *terme de Sellier*, espece de voiture, ou de chaise roulante fort légere, posée sur deux roues; un *soufflet* n'a de place que pour une ou deux personnes; le dessus & le dedans sont de cuir, ou de toile cirée; ils se levent & se plient comme un *soufflet* pendant le beau tems, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. (*D. J.*)

SOUFFLET, s. m. (*Critiq. sacr.*) coup de la main porté au visage: *donner un soufflet*, en grec ῥαπίσειν; si quelqu'un, dit Jesus-Christ, vous frappe sur la joue droite, presentez-lui aussi l'autre; ἀλλ' ὅστις ῥαπίσει ἐπὶ τὴν δεξιάν, *&c. Matt. V. v.* 39. Il est constant que ce discours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela signifie, il vaut encore mieux que vous soufriez un second *soufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en est évidente par l'exemple de Jesus-Christ lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *soufflet*, notre Seigneur, bien loin de présenter l'autre joue, lui dit: *si j'ai mal parlé, faites le voir, mais si je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur se plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jesus-Christ est donc le commentaire du précepte qu'il donne à ses apôtres, car c'est à eux seuls qu'il parle, & la plûpart de ses préceptes ne se rapportent qu'à eux & à leur ministere. (*D. J.*)

SOUFFLEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui souffle. *Voyez* les *articles* SOUFFLER, *& suiv.*

SOUFFLEUR, *Voyez* MULAR.

SOUFFLEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) homme de théâtre, qui est ordinairement placé dans une des coulisses, & à portée des acteurs, pour suivre fort attentivement, sur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur suggérer si la mémoire vient à leur manquer.

SOUFFLEUR, s. m. (*Alchimie*) chercheur de pierre philosophale. *Voyez* PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE, PIERRE PHILOSOPHALE.

SOUFFLEUR, (*Maréchal*) on appelle ainsi certains chevaux, qui sans être pousifs, soufflent prodigieusement, sur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la respiration, ou de quelque excroissance de chair à l'entrée extérieure des naseaux.

SOUFFLURE, se dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui se forment dans l'épaisseur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il se trouve quelquefois des *soufflûres* en dehors des boulets, c'est un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* BOULET & CANON. (*Q*)

SOUFFRANCE, s. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'esprit; la mort nous délivre de toutes nos *souffrances*; les amans ne parlent que de leurs *souffrances*.

SOUFFRANCE, (*Jurisprud.*) est une surséance, ou délai, que le seigneur accorde à son vassal, pour lui faire la foi & hommage, en considération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai est que régulierement la foi & hommage doit être faite par le vassal en personne.

Elle n'a pas lieu pour le payement des droits utiles, ni pour la preſtation de l'aveu & dénombrement.

La *ſouffrance* eſt néceſſaire ou volontaire ; néceſſaire quand l'empêchement du vaſſal eſt tel que le ſeigneur ne peut lui refuſer le délai ; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime ; elle eſt volontaire, lorſque le ſeigneur l'accorde librement, & pour faire plaiſir à ſon vaſſal.

La *ſouffrance*, même néceſſaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au ſeigneur dominant, par le tuteur en perſonne, ſi le vaſſal eſt mineur, ou ſi le vaſſal eſt majeur, par une fondé de procuration ſpéciale.

Le tems pour demander la *ſouffrance* eſt de quarante jours, depuis l'ouverture du fief ; ces quarante jours ſont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *ſouffrance* dans les quarante jours, le ſeigneur peut faire ſaiſir le fief, & faire les fruits ſiens, ſauf le recours des mineurs contre leur tuteur ; mais ſi les mineurs n'avoient pas de tuteur, la ſaiſie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de faire la foi.

Le tuteur, en demandant *ſouffrance* pour ſes mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le ſeigneur ſache quand chacun d'eux ſera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *ſouffrance*, ne payoit pas les droits, le ſeigneur pourroit la lui refuſer, & ſaiſir.

La *ſouffrance* peut s'accorder en juſtice, ou devant notaire, & même par un écrit ſous ſeing privé : quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *ſouffrance* en la petite chancellerie.

Il n'eſt pas beſoin d'obtenir nouvelle *ſouffrance*, pour une portion du même fief, qui échet enſuite au mineur.

Il eſt de maxime que *ſouffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'eſt-à-dire que pendant ce délai, le ſeigneur ne peut ſaiſir, faute de foi & hommage.

Dès que la *ſouffrance* eſt finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs ſur *l'article 41. de la coutume de Paris ;* les auteurs qui ont traité des fiefs ; & les *mots* FOI, HOMMAGE, AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX. (*A*)

SOUFFRANCE ſ. f. *terme de compte*, ce mot ſe dit des articles de la dépenſe d'un compte qui n'étant pas aſſez juſtifiés pour être alloués, ni aſſez peu pour être rayés, reſtent comme en ſuſpens pendant un tems, afin que pendant ce délai, le comptable puiſſe chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour ſa décharge. Les articles en *ſouffrance*, ſe rayent après le délai fini, s'ils ne ſont pas juſtifiés, ou s'allouent s'ils le ſont. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SOUFFRIR, SUPPORTER, (*Synonym.*) *ſouffrir* ſe dit d'une maniere abſolue : on *ſouffre* le mal dont on ne ſe venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts perſonnels : on *ſupporte* la mauvaiſe humeur de ſes proches.

L'humilité chrétienne fait *ſouffrir* les mépris, ſans reſſentiment. L'uſage du monde fait *ſupporter* dans la ſociété, une infinité de choſes qui déplaiſent. On *ſouffre* avec patience, on *ſupporte* avec douceur.

Quand *ſouffrir* ſignifie *permettre*, il veut après ſoi un *que*, avec le ſubjonctif ; ainſi Larrey a fait une faute en diſant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ſes cendres repoſent,
Souffrez-nous de graver *ces vers ſur ſon tombeau.*

Il falloit dire, *ſouffrez que nous gravions. Supporter* ſignifie quelquefois *protéger* & *ſoutenir* : les financiers ſont *ſupportés* à la cour, à cauſe de leur fortune ; quelques eſcadrons ne peuvent pas *ſupporter* le choc de toute une armée. (*D. J.*)

SOUFRE *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) on trouve en Franche-Comté des cailloux qui ſont d'une forme arrondie irréguliere, & lorſqu'on vient à les briſer, on trouve que ces cailloux formoient une eſpece de croute, qui ſert d'enveloppe à du ſoufre natif.

SOUFRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) *ſulphur ;* c'eſt une ſubſtance ſolide, mais friable, d'un jaune clair lorſqu'il eſt pur, très-inflammable, & qui en ſe brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & ſuffocante. Il ſe fond très-aiſément lorſque le feu ne lui eſt point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous préſente le *ſoufre* de deux manieres : ou il eſt pur & ſous la forme qui lui eſt propre, ou il eſt combiné avec d'autres ſubſtances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoiſſable ; c'eſt ainſi qu'il eſt dans les mines où il eſt combiné avec les métaux.

Le *ſoufre* pur que l'on nomme auſſi *ſoufre foſſile*, *ſoufre natif*, ou *ſoufre vierge*, ſe trouve abondamment dans quelques endroits de la terre ; ce n'eſt que dans le voiſinage des volcans & des endroits ſujets aux embraſemens ſouterreins que ce *ſoufre* ſe rencontre ; & par-tout où on le voit, on doit ſuppoſer qu'il a été produit & ſublimé par les feux de la terre ; ils l'ont dégagé des ſubſtances avec leſquelles il étoit combiné ; ils l'ont ſublimé comme auroit pû faire un fourneau, & ils l'ont porté à la ſurface de la terre.

M. Rouelle, dans ſes ſavantes leçons de chimie, enſeigne la façon dont le *ſoufre* ſe forme par le feu des volcans ; ſes idées ſont fondées ſur la nature du *ſoufre*, qui n'eſt autre choſe que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogiſtique ou la matiere inflammable. Suivant ce ſavant chimiſte, ce ſont les bitumes qui ſervent d'aliment aux feux ſouterreins ; par leur embraſement ces bitumes ſe décompoſent, & l'acide vitriolique, ſi abondant dans le ſein de la terre, s'unit au phlogiſtique des matieres graſſes qui brulent, & produit du *ſoufre ;* d'où M. Rouelle conclut que le *ſoufre* pur n'eſt qu'une production ſecondaire de la nature ; puiſque ſans les embraſemens ſouterreins, on n'en trouveroit jamais ſous la forme qui lui eſt propre ; tout celui qui eſt dans la terre eſt dans un état de combinaiſon, comme toutes les mines ; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans ſont donc toujours remplis de *ſoufre ;* il eſt aiſé de ſentir qu'il n'eſt point communément fort pur, comme on peut en juger par ſa couleur ; ainſi le parti le plus ſûr, tant pour les opérations de la Chimie que pour les uſages médicinaux, eſt de ne ſe ſervir de ce *ſoufre*, qu'après l'avoir purifié ; alors on eſt certain qu'il eſt parfaitement dégagé des matieres métalliques & arſénicales, avec leſquelles les feux ſouterreins peuvent l'avoir combiné ; on ſent auſſi que ce *ſoufre* eſt ſouvent mélangé avec des terres, des pierres, *&c.* Les échantillons de ce que l'on nomme *ſoufre natif*, ſont plus ou moins purs, ſuivant les circonſtances ; celui que l'on nomme *ſoufre de Quito*, & *ſoufre de la Guadeloupe*, eſt d'un jaune clair & tranſparent ; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans ; on en rencontre auſſi de plus ou moins pur aux environs des monts Ætna, Véſuve, Hecla, *&c.* Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de pluſieurs autres endroits, dépoſent une aſſez grande quantité de *ſoufre*.

Le *ſoufre* entre dans la combinaiſon d'un très-grand nombre de mines ; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes

& des couleurs qu'ils n'auroient point ſans cela. *Voyez les articles* MINÉRALISATION & MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *ſoufre*, eſt la pyrite, d'où l'on eſt obligé de le tirer par art; on nomme *pyrites ſulfureuſes*, celles dont on ſe ſert pour cet uſage; cependant le *ſoufre* eſt une ſubſtance qui entre toujours néceſſairement dans la combinaiſon de toute pyrite. *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a pluſieurs méthodes pour tirer le *ſoufre* des pyrites; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui ſont fort chargées de cette ſubſtance; ces mines ſont ſur-tout les pyrites cuivreuſes, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *ſoufre* en ait été ſéparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut; on arrange ces tas ſur un lit de buches & de fagots; on laiſſe une ouverture à ce tas qui ſerve de vent, ou comme le cendrier ſert à un fourneau; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des eſpeces de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laiſſe bruler doucement pendant 9 ou 10 ſemaines. On forme à la partie ſupérieure des tas ou de ces maſſifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des baſſins dans leſquels le *ſoufre* fondu par l'action du feu va ſe rendre, & d'où on le puiſe avec des cuilleres de fer; mais ce *ſoufre* ainſi recueilli n'eſt point parfaitement pur; il a beſoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer; alors les parties pierreuſes & terreuſes qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *ſoufre* pur nage à leur ſurface. Telle eſt la maniere dont on tire le *ſoufre* au Hartz: pour s'en faire une idée, on n'aura qu'à jetter les yeux ſur celle des Planches de Minéralogie, qui repréſentent le travail du *ſoufre*.

La même Planche repréſente encore une autre maniere d'obtenir du *ſoufre*, qui ſe pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle conſiſte à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre ſous un angard couvert d'un toît qui va en pente; ce toît oblige la fumée qui part du tas que l'on grille, à paſſer par-deſſus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'eſt compoſée que de *ſoufre*, ſe condenſe & tombe dans l'auge, d'où on le retire lorſqu'il s'en eſt ſuffiſamment amaſſé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *ſoufre* par la diſtillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laiſſe deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que juſqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler conſidérablement; une portion du *ſoufre* ſuinte au-travers du fer des retortes; ce *ſoufre* eſt très-pur, & on le débite pour de la fleur de *ſoufre*; quand au reſte du *ſoufre* qui fait la plus grande partie, il eſt reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été lutés avec des retortes. Cette diſtillation ſe renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *ſoufre* qui s'eſt rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le réſidu qui y eſt reſté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *ſoufre* qui a été ainſi obtenu, eſt porté dans une chaudiere de fer, enchâſſée dans un maſſif de maçonnerie, ſous laquelle on fait un feu doux; par-là le *ſoufre* ſe fond de nouveau, & dépoſe les ſubſtances étrangeres avec leſquelles il étoit encore mêlé. Lorſque les pyrites ont été dégagées du *ſoufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été expoſées aux injures de l'air, ces tas ſont ſujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *ſoufre* en eſt totalement dégagé; mais on a ſoin de prévenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point ſi on les avoit laiſſé s'embraſer. *Voyez* VITRIOL.

Le *ſoufre* avant que d'avoir été purifié ſe nomme *ſoufre brut* ou *ſoufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il eſt encore liquide, & on le verſe dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis; c'eſt ce qu'on appelle *ſoufre en canon*.

Preſque tout le *ſoufre* qui ſe débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embraſemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois ſont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puiſſe ſonger à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Véſuve & dans d'autres endroits d'Italie où il ſe trouve du *ſoufre*, on met les terres qui ſont imprégnées de cette ſubſtance dans des pots de terre de la forme d'un pain de ſucre ou d'un cône fermé par la baſe, & qui ont une ouverture par le ſommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau deſtiné à cet uſage, en obſervant de les coucher horiſontalement; on donne un feu modéré qui ſuffiſe pour faire fondre le *ſoufre*, qui découle par l'orifice qui eſt à la pointe des pots, & qui eſt reçu dans d'autres pots dans leſquels on a mis de l'eau froide où le *ſoufre* ſe fige.

Après toutes ces purifications le *ſoufre* n'eſt point encore parfaitement pur; ſouvent il renferme encore des ſubſtances qui pourroient en rendre l'uſage dangereux; pour le dégager parfaitement on eſt obligé de le ſublimer à l'aide du feu; cette ſublimation ſe fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération ſe fait ſur pluſieurs quintaux de *ſoufre* à-la-fois; on ſe ſert pour cela d'un fourneau particulier. On a une grande chaudiere de fer qui eſt priſe dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *ſoufre* concaſſé groſſierement; on ne remplit cette chaudiere que juſqu'aux trois quarts. Au-deſſus de cette chaudiere eſt une eſpece de chambre quarrée, qui eſt garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence verniſſés. A quelques pouces au-deſſus de la chaudiere eſt une ouverture ou porte par où le *ſoufre* qui le ſublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle eſt un trou qui ferme à couliſſe, par lequel on peut voir ſi la ſublimation ſe fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures ſoient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *ſoufre* ſe purifie en petit par la ſublimation de la maniere ſuivante. On met le *ſoufre* dans une cucurbite de terre, au-deſſus de laquelle on adapte cinq ou ſix aludels, dont le dernier ſe bouche avec un couvercle; le premier des aludels eſt joint avec la cucurbite, & on les lutte enſemble avec de la terre graſſe, afin de retenir la chaleur, & on ne laiſſe ouverts que les regiſtres du fourneau ſur lequel la cucurbite eſt placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au-deſſus du degré néceſſaire pour tenir le *ſoufre* en fuſion; par ce moyen le *ſoufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels ſous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrêmement fine: c'eſt ce qu'on appelle *fleurs de ſoufre*. Alors il eſt pur, & dans un état de diviſion qui le rend propre aux uſages médicinaux, & à paſſer dans l'économie animale. Il eſt bon d'obſerver que les droguiſtes falſifient quelquefois les fleurs de *ſoufre* avec du *ſoufre* ordinaire pulvériſé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la ſublimation.

M. Rouelle regarde le *ſoufre* comme un véritable ſel neutre, ou comme un acide à qui le phlogiſtique

a fait prendre une forme ſolide & concrete. En effet ce ſavant chimiſte remarque que le *ſoufre* fondu en ſe refroidiſſant ſe cryſtalliſe à la maniere des ſels neutres. La cryſtalliſation commence vers les parois du vaiſſeau dans lequel le *ſoufre* a été fondu, & à la ſurface par où il a le contact de l'air où le refroidiſſement commence, & où il ſe forme une croûte; ſi ou creve cette croûte avant que le *ſoufre* ait eu le tems de ſe refroidir entierement, & ſi l'on vuide le *ſoufre* qui eſt encore en fuſion au centre, on verra que la croûte ſera remplie de petits cryſtaux en colonnes ou en ſtries.

Quoique le *ſoufre* ſoit une ſubſtance très-inflammable, il ne laiſſe pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *ſoufre* pulvériſé, au milieu duquel on place un fil qui ſert de meche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende ſur la ſurface du *ſoufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de tems que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'eſt une vérité reconnue de tous les chimiſtes, que l'acide vitriolique & l'acide du *ſoufre* ſont les mêmes; cependant l'acide ſulphureux volatil dont nous venons de parler, n'eſt point la même choſe que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a obſervé que l'acide ſulphureux volatil, en ſe dégageant du *ſoufre*, entraine avec lui une portion du phlogiſtique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie eſſentielle dans l'acide ſulphureux volatil. Pour que le phlogiſtique reſte uni à cet acide, il faut que le *ſoufre* ſoit brûlé lentement; ſans cela à un feu trop violent cette portion du phlogiſtique ſe dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, ſeroit un ſimple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide ſulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *ſoufre*.

On fera voir dans la ſuite de cet article, que le *ſoufre* ſe diſſout dans toutes ſortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit diſpoſer le *ſoufre* à la fixité, en le mettant en digeſtion dans l'acide vitriolique, & en en faiſant l'abſtraction, & réiterant à pluſieurs repriſes ces opérations; mais les acides n'ont aucune action ſur le *ſoufre*; il n'eſt pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du ſel-marin rende le *ſoufre* tranſparent, lorſqu'on l'y fait bouillir pendant ſix heures.

On peut produire artificiellement du *ſoufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvériſe avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuſet, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fuſion & produit un véritable foie de *ſoufre*; pour en ſéparer le *ſoufre*, on n'aura qu'à faire diſſoudre ce foie de *ſoufre* dans de l'eau, & y verſer quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *ſoufre* en poudre, ſous la forme & la couleur qui lui eſt propre. Ce *ſoufre* s'eſt produit dans l'opération par la combinaiſon qui ſe fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogiſtique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la compoſition du *ſoufre*, l'acide vitriolique faiſoit environ $\frac{15}{16}$ du poid total, & même un peu plus, & que le phlogiſtique y faiſoit un peu moins que $\frac{1}{16}$.

Le *ſoufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, ſur lequel il n'agit que lorſqu'il eſt combiné avec le ſel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique ſe trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainſi que le phlogiſtique, il n'eſt point ſurprenant que l'on rencontre le *ſoufre* daus un ſi grand nombre de mines.

Le *ſoufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *ſoufre* trituré avec du mercure, ſe change en une poudre noire, connue ſous le nom d'*éthiops minéral*. Si on ſublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *ſoufre* combiné avec l'arſenic, fait la ſubſtance appellée *orpin* ou *orpiment*, *voyez cet article*.

Le *ſoufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'eſt point ſoluble dans l'eau, ainſi c'eſt une erreur de croire qu'il puiſſe lui communiquer aucune qualité. Quelques perſonnes ont cru, ſans raiſon, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diverſement le *ſoufre* pour des uſages pharmacéutiques: on trouve dans les boutiques, premierement les *fleurs de ſoufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *ſoufre lavé*, & la *créme de ſoufre*. Ce *ſoufre* lavé ſe prépare ainſi: prenez du *ſoufre* commun entier, deux livres; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaiſſeau de terre; verſez deſſus trois livres d'eau bouillante; faites bouillir le mélange pendant un quart-d'heure, laiſſez-le repoſer un inſtant, & decantez; verſez une pareille quantité d'eau bouillante ſur le réſidu, faites bouillir encore, & decantez; repetez cette manœuvre quatorze fois; mettez votre *ſoufre* ainſi lavé, dans un vaiſſeau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *ſoufre* coule comme de l'huile; laiſſez refroidir le vaiſſeau, caſſez-le, retirez votre *ſoufre* & le reduiſez en poudre: c'eſt le *ſoufre lavé*. Si vous pulvériſez ultérieurement ce *ſoufre* ſur le porphire avec une eau diſtillée aromatique, vous aurez la *créme de ſoufre*. 3°. Le *lait* & le *magiſtere de ſoufre*, ne ſont autre choſe que le précipité du foie de *ſoufre*, ſoit ſpontané, ſoit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'eſt par conſéquent, comme on voit, que du *ſoufre* très-diviſé par la pulvériſation philoſophique. On voit encore que le *ſoufre lavé*, la *créme de ſoufre*, le *lait* ou le *magiſtere de ſoufre*, & les *fleurs de ſoufre*, ne ſont qu'une même choſe, ſavoir du *ſoufre* entier très-diviſé, mais très-vraiſſemblablement le lait ou magiſtere de *ſoufre* plus que ſes autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *ſoufre* d'une eſpece particuliere, & qui differe eſſentiellement de tous ces remedes purement ſulphureux. Celui-ci eſt un précipité du même, hépar de *ſoufre* par l'alun: il ſe fait dans ce cas une double précipitation, ſavoir celle du *ſoufre*, & celle de la terre de l'alun; ce précipité eſt immenſe eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *ſoufre* à différentes huiles, ſoit eſſentielles, ſoit par expreſſion, fournit divers *baumes de ſoufre*, ou *rubis de ſoufre*; ils ſe préparent en faiſant diſſoudre des fleurs de *ſoufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre eſpece; les huiles par expreſſion en diſſolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaiſſeau de terre, & avec le ſecours d'un feu tel qu'il n'échauffe l'huile que juſqu'au point de faire fondre le *ſoufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui ſeroit néceſſaire pour faire bouillir cette huile; les huiles eſſentielles au-contraire ne diſſolvent que peu de *ſoufre*. Boërhaave a trouvé que l'huile de térébenthine, *v. g.* n'en pouvoit diſſoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de ſon poids. On doit traiter le *ſoufre* avec les huiles eſſentielles, dans un matras à long cou, qui ne ſoit rempli qu'à demi, & qu'il faut laiſſer ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la diſſolution, & qu'il faut prévenir l'exploſion énorme dont eſt ſuſceptible ce mélange, ſelon l'obſervation rapportée par Hoffman, *phyſ. chim. l. III. obſ. 15.* or cette exploſion ne peut avoir cependant lieu, que lorſqu'on traite imprudemment

ces

ces matieres dans des vaiſſeaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la ſimple expanſion vaporeuſe, repandent juſque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable : car il eſt à-peu-près évident que ce n'eſt qu'en s'enflammant rapidement, & par conſéquent lorſqu'il eſt déja hors des vaiſſeaux, que le baume de *ſoufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reſte, les divers baumes de *ſoufre* ſont dénommés par l'eſpece d'huile qu'on emploie à leur préparation ; ainſi le dernier, dont nous venons de parler, eſt le *baume de ſoufre térébenthiné* ; il y a un baume de *ſoufre aniſé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, *&c.*

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *ſirop de ſoufre*, & des *tablettes de ſoufre* ; ce *ſirop de ſoufre* n'eſt autre choſe que le foie de *ſoufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle enſuite avec ſuffiſante quantité de *ſoufre*, pour en faire un ſirop.

Les *tablettes de ſoufre* ſe préparent ainſi : prenez fleur de *ſoufre*, demi-once ; ſucre blanc, quatre onces ; cuiſez votre ſucre avec de l'eau commune (car l'eau roſe demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, eſt très-inutile.) en conſiſtance d'électuaire ſolide ; alors mêlez vos fleurs de *ſoufre*, faites des tablettes ſelon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, ſont deſtinés uniquement à l'uſage intérieur, excepté les baumes de *ſoufre*, qui ſont auſſi recommandés pour l'uſage extérieur ; c'eſt preſque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme aſthme, phthiſie, toux inveterées, que ces remedes ſont deſtinés ; mais ils ſont fort peu uſités, & vraiſſemblablement ils ſont abandonnés avec raiſon. Boërhaave, qui a traité aſſez au long de la plûpart, dans ſa *chimie*, les condamne preſque ſans reſtriction ; il dit qu'ils irritent, échauffent, déſſechent, qu'ils nuiſent aux poumons, à l'eſtomac, aux autres viſceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la ſoif & les ſueurs, & il ajoute qu'il ne ſe décide point ainſi légerement, mais qu'il a examiné la choſe très-exactement, *quæ non temere effundo, ſed explorata loquor meditatus.*

Les baumes de *ſoufre* ſont d'ailleurs recommandés pour l'uſage extérieur, comme de puiſſans reſolutifs diſcuſſifs, déſſechans, contraires à la gangrene, & principalement comme ſpécifique contre la gale ; mais il eſt principalement ſous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie ; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris ; remede dont le *ſoufre* fait l'ingrédient principal, la vraie baſe du remede.

Prenez ſain-doux lavé, ſix onces ; racine de patience ſauvage, cuite juſqu'à conſiſtence de pulpe, & paſſée par un tamis, & fleur de *ſoufre*, de chacun une once & demie ; d'onguent populeum battu avec du ſuc d'aulnée, demi-once : battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé ſur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de ſoufre : celui dont il ſera ici ſeulement queſtion, eſt préparé comme nous l'avons déja dit, avec l'alkali fixe de nitre ; cette matiere ſe préſente ſous la forme d'une ſubſtance concrete d'un rouge foncé ; elle tombe facilement en déliquium ; elle eſt très-ſoluble dans l'eſprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle eſt compoſée, ne ſoient ſolubles ni l'un ni l'autre dans ce menſtrue. Boërhaave s'exprime peu exactement, lorſqu'il appelle la diſſolution du foie de *ſoufre*, dans l'eſprit-de-vin, *ſulphuris diſſolutio in alcohole vini.* Le foie de *ſoufre* diſſout toutes les ſubſtances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *ſoufre* pris ſéparément, ne diſſolve point l'or. Stahl croit que c'eſt avec ce menſtrue, que Moïſe ouvrit & diſpoſa à une prompte pulvériſation, le veau d'or, duquel il eſt dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode*, *v.* 20. que Moïſe le prit... *tulit vitulum quem fecerant, & combuſſit igne, contrivitque donec in pulverem redegit, poſtea ſparſit in ſuperficiem aquarum, & potavit filios Iſrael.* Ce chimiſte a fait un traité exprès, ſous le titre de *vitulus aureus igne combuſtus*, &c. dans lequel, au ſujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occaſion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviſer l'or. Le foie de *ſoufre* eſt précipité par tous les acides ; il répand pendant cette opération, une odeur déteſtable, & ſemblable à celle des œufs pourris : les chimiſtes ſe ſervent quelquefois de ce ſigne, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques ſubſtances terreuſes ou ſalines, dans leſquelles ils le ſoupçonnent ; ils traitent ces ſubſtances avec le phlogiſtique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la compoſition artificielle du *ſoufre* ; ils verſent enſuite ſur le mélange ainſi traité, un peu d'acide de vinaigre ; s'ils produiſent par-là cette mauvaiſe odeur, ils en concluent la préſence d'un foie de *ſoufre*, & par conſéquent celle du *ſoufre* qui ſuppoſe néceſſairement le concours d'un acide vitriolique, qui eſt le principe recherché ; cette épreuve qui eſt uſitée, ſur-tout dans les travaux ſur les eaux minérales, n'eſt point démonſtrative.

La théorie commune, ſur la maniere d'être du principe ſulphureux dans les eaux minérales ſoufrées, enſeigne que ce principe y eſt contenu ſous la forme de foie de *ſoufre* : cette théorie eſt fauſſe.

Acides du ſoufre : l'acide que fournit le *ſoufre* conſumé par une flamme violente, eſt du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chimiſtes aient trouvé juſqu'à préſent, pour retirer cet acide, c'eſt de placer ſur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *ſoufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir ſuſpendue ſur cette écuelle une large cloche de verre, peu elevée au-deſſus du ſol qui porte le *ſoufre* brulant ; cette cloche perfectionnée par les chimiſtes modernes, porte en-dedans, & à ſa partie inférieure, c'eſt-à-dire à ſon ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en-dehors par un bec ; les vapeurs du *ſoufre* brulant étant condenſées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets preſque inſenſibles dans la gouttiere, s'y ramaſſent, & ſont verſés au-dehors, par le bec, dans un vaiſſeau convenable qui y eſt adapté. Cette opération réuſſit mieux lorſqu'on la fait dans un air humide. Je ne ſais quel chimiſte moderne a imaginé de diſpoſer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il ſoufflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuſe ; de quelque maniere qu'on s'y prenne, du moins dans le procedé connu juſqu'à préſent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *ſoufre* ; cet acide eſt connu dans l'art ſous le nom d'*eſprit de ſoufre* par la cloche, *ſpiritus ſulphuris per campanam* ; & ſous celui d'*huile de ſoufre*, ſi on a concentré cet eſprit par la rectification. Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chimiſtes inſtruits ; du moins dans la vue d'avoir un acide particulier, ſoit comme inſtrument chimique, ſoit comme médicament ; & ce n'eſt point aſſurément une fraude réelle que de ſubſtituer l'eſprit de vitriol à l'eſprit de *ſoufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'eſprit ſulphureux volatil eſt encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler ; c'eſt encore un préſent que Stahl a fait à la chimie, que

l'acide ſulphureux ramaſſé en abondance, & poſſédé en un volume conſidérable dans des vaiſſeaux. Il a propoſé deux moyens pour ſe procurer cette richeſſe chimique, dans une diſſertation exprès, intitulée, *ſpiritus vitrioli volatilis in copiâ parandi fundamentum & experimentum*, laquelle ſe trouve auſſi dans ſon opuſcule. L'un de ces deux moyens eſt de diſtiller à deſſein, du vitriol, dans une cornue fêlée, ce qui produit, comme on voit, un acide ſulphureux, volatil, artificiel, c'eſt-à-dire, fourni par un *ſoufre* artificiel, compoſé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogiſtique introduit par la félure. Le ſecond moyen conſiſte à faire bruler paiſiblement du *ſoufre* ſous une eſpece de cloche de terre tronquée, & ouverte par ſon ſommet, qui porte une file verticale d'aludels (*voyez* les Planches de chimie), dans leſquelles eſt apoſté un aimant de cet acide : ſavoir, des linges trempés dans une forte leſſive d'alkali fixe, lequel ſe change par l'abſorption de cet acide, en un ſel neutre d'une eſpece particuliere, & dont tous les acides minéraux chaſſent l'acide ſulphureux volatil ; ſi on leſſive les linges chargés de ce ſel neutre, dans ſuffiſante quantité d'eau, qu'on évapore cette leſſive, & qu'on diſtille par l'intermede de l'acide vitriolique, le ſel qu'on en retire, dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement lutées, on obtient l'acide ſulphureux volatil en aſſez grande quantité.

La nature de cet acide eſt fort peu connue : Stahl croit qu'il eſt ſpécifié par le phlogiſtique, qu'il contient en une aſſez foible proportion, différente de celle qui conſtitue, ſuivant lui, l'acide nitreux ; mais cette prétention n'eſt point du tout prouvée.

Il eſt démontré contre Hoffman & ſes copiſtes, que l'acide ſulphureux volatil n'eſt point l'acide propre, & encore moins l'eſprit élaſtique des eaux minérales, dans le premier mémoire ſur les eaux de Selters. *Mémoire préſenté à l'académ. roy. des Sciences. vol. II.*

L'acide ſulphureux volatil a la propriété de détruire & de décompoſer les couleurs ; c'eſt pour cette raiſon que l'on expoſe les laines & les ſoies à la vapeur du *ſoufre* afin de les blanchir ; cette vapeur s'attache ſi fortement à ces ſortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à-moins de les bouillir dans de l'eau de ſavon, ou dans une diſſolution de ſel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laiſſer ces étoffes trop-long tems expoſées à la vapeur du *ſoufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre caſſantes.

Perſonne n'ignore que le *ſoufre* eſt une des ſubſtances qui entrent dans la compoſition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* POUDRE.

L'acide ſulphureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation ; c'eſt pour cette raiſon que l'on *ſoufre* les tonneaux dans leſquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graiſſe.

On a déja fait remarquer que le *ſoufre* ſe trouvoit dans preſque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes ; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & caſſans, excepté l'argent qu'il rend ſi ductile, qu'on peut le plier & le tailler avec un couteau : c'eſt ce qu'on peut voir dans la mine d'argent nitreuſe, qui n'eſt que de l'argent combiné avec le *ſoufre* ; on peut imiter cette mine par l'art. Le *ſoufre* n'agit point ſur l'or ni ſur le zinc quand ils ſont bien purs ; mais il agit très-fortement ſur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'eſt par ces propriétés que le *ſoufre* joue un très-grand rôle dans les travaux de la métallurgie ; on cherche à le dégager par le grillage ; & dans cette opération, lorſque ſon acide eſt mis en action par le feu, il ſert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres ; c'eſt ainſi que dans le grillage de la mine de cuivre il ſert à détruire le fer qui accompagne ſouvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *ſoufre* ſert auſſi à diſſoudre les autres ſubſtances minérales qui y ſont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chimiſtes & les naturaliſtes ont donné très-improprement le nom de *ſoufre* à pluſieurs ſubſtances qui ne ſont rien moins que le *ſoufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les ſubſtances huileuſes & graſſes des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchimiſtes ont déſigné le phlogiſtique ſous le nom de *ſoufre des métaux* ; ils en diſtinguent deux eſpeces, l'une qu'ils appellent *ſoufre volatil*, & l'autre *ſoufre fixe*. Cette diſtinction étoit fondée ſur ce que certains métaux perdent très-aiſément leur phlogiſtique, comme le fer & le cuivre, & ſont calcinés & réduits en chaux, tandis que d'autres ne le perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *ſoufre volatil* ont voulu déſigner le *ſoufre* qui ſe dégage des mines par une calcination légere ; & par *ſoufre fixe* ils ont entendu le phlogiſtique des métaux. Il eſt aiſé de ſentir combien cette dénomination eſt impropre, vu que le phlogiſtique eſt un principe élémentaire des métaux, qui, comme Beccher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique ; au-lieu que le vrai *ſoufre* eſt un corps groſſier, fort éloigné de la ſimplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chimiſtes a été miſe dans tout ſon jour, & refutée par le célebre Stahl. Ce reſtaurateur de la ſaine Chimie a fait voir, dans ſon *traité du ſoufre* & dans ſes autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obſcures.

Nous ne pouvons paſſer ici ſous ſilence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des perſonnes très-habiles d'ailleurs ; il s'agit des prétendues *pluies de ſoufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous aſſure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres ſavans ont apprécié ce phénomene à ſa juſte valeur, en diſant que cette poudre n'eſt autre choſe que la pouſſiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui ſe trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a enſuite rabattue. Pluſieurs perſonnes, fondées apparemment ſur ces prétendues pluies de *ſoufre*, ont auſſi imaginé qu'il y avoit un vrai ſoufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produiſoit les éclairs & le tonnerre ; à en croire la plûpart des phyſiciens non chimiſtes, peu s'en faut que notre atmoſphere ne ſoit un arſenal dans lequel on trouve des magaſins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *ſoufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie ſyſtématique. S'ils empruntoient les lumieres de la chimie qui ſeule peut guider dans les connoiſſances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au-deſſus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle eſt à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan ; & ſuivant la deſcription qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyſſonel médecin, il n'y a pas lieu de douter

qu'elle ne ſoit encore embraſée dans ſon intérieur. Le nom de *ſoufriere* lui vient de la grande quantité de ſoufre que l'on y trouve; il ſe ſublime naturellement par la chaleur ſouterreine, & ſe trouve en ſi grande abondance, que cet endroit paroît inépuiſable.

Le chemin qui conduit au ſommet de cette montagne eſt très-difficile; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierre-ponce, des ſources d'eaux chaudes, de l'alun, &c. Le terrein reſſemble à du colcothar, ou au réſidu de la diſtillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorſqu'on eſt parvenu à une certaine hauteur on trouve un eſpace qui peut avoir environ 25 toiſes de diametre; l'on n'y voit que du ſoufre, des cendres & des terres calcinées; le terrein de cet endroit eſt rempli de fentes profondes, d'où il ſort de la fumée; l'on entend qu'il ſe fait un bouillonnement au-deſſous, & il en ſort du ſoufre qui ſe ſublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y ſont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de ſoufre qui ôte la reſpiration, & l'on voit l'acide ſulfureux que la chaleur dégage ſe condenſer en gouttes, & ruiſſeler comme de l'eau claire. Le terrein eſt peu ſolide, & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité; & ſi l'on ne marchoit avec précaution, on courroit riſque de s'y abyſmer. Cet endroit paroît être le ſoupirail par où les éruptions de ce volcan ſe ſont faites autrefois. On dit que dans un tremblement de terre, cette montagne ſe fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embraſées, & que depuis ce tems on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, eſt un petit étang dont les eaux ſont fortement imprégnées d'alun. On trouve auſſi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui préſente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée; en montant plus haut par deſſus des débris de pierres, on entre dans une ſeconde grotte où l'on ſent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troiſieme grotte; la chaleur y eſt ſi conſidérable, que, ſuivant le rapport de M. Peyſſonel, l'on peut à-peine y reſpirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on eſt bien-tôt trempé de ſueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte ſemble continuer; M. Peyſſonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-ſurpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en deſcendant encore plus, il trouva qu'il y faiſoit un froid exceſſif; revenu de cet endroit, il repaſſa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de reſpirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes eſpeces de ſoufre dans la *ſoufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui reſſemble parfaitement à des fleurs de ſoufre; d'autre ſe trouve en maſſes compactes, & eſt d'un beau jaune d'or; enfin l'on en rencontre des morceaux qui ſont d'un jaune tranſparent comme du ſuccin, au point d'y être trompé. *Voyez les tranſactions philoſophiques, tom. XLIX*, voyez *l'article* SOLFATARA. (—)

SOUFROIR, ſ. m. (*ouvrage de Potier.*) c'eſt une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien cloſe, pour y blanchir la laine ou la ſoie par la vapeur du ſoufre allumé dans une terrine. (*D. J.*)

SOUFY, SECTE DES, (*Religion perſane.*) ſecte ancienne chez les Perſans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abouſaïd, philoſophe auſtere, en fut le fondateur; c'eſt une ſecte toute myſtique, & qui ne parle que de révélations, d'unions ſpirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choſes de la terre. Ils entendent ſpirituellement tout l'alcoran, & ſpiritualiſent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils font avec la plus grande auſtérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'eſt-à-dire *le parterre des myſteres*. Il eſt vraiſſemblable que leur théologie myſtique a paſſé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'eſt ainſi communiquée d'abord à l'Eſpagne, enſuite par l'Eſpagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOUHAIT, DESIR, ſ. m. (*Synonym.*) l'un & l'autre déſignent une inquiétude qu'on éprouve pour une choſe abſente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaiſir. Les *ſouhaits* ſe nourriſſent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *déſirs* viennent des paſſions; ils doivent être modérés. On ſe repaît de *ſouhaits*; on s'abandonne à ſes *déſirs*. Les pareſſeux s'occupent à faire des *ſouhaits* chimériques; les courtiſans ſe tourmentent par des *déſirs* ambitieux. Les *ſouhaits* me ſemblent plus vagues, & les *déſirs* plus ardens. Quelqu'un diſoit qu'il connoiſſoit plus les *ſouhaits* que les *déſirs*, diſtinction délicate, parce que les *ſuohaits* doivent être l'ouvrage de la raiſon, & que les *déſirs* ſont preſque toujours une inquiétude aveugle qui naît du temperament.

M. de Saci a dit, mes deſirs *ſoupirent* vers vous; c'eſt mal parler: les *déſirs* ne ſoupirent point, ce ſont eux qui font ſoupirer. (*D. J.*)

SOUI, *ou* SOI, ſ. m. (*Cuiſin.*) c'eſt une eſpece de ſauce que les Japonnois préparent, & qui eſt très-recherchée par les peuples de l'Aſie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'eſt une eſpece d'extrait ou de ſuc qui ſe tire de toute ſorte de viandes, & ſur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du ſuc de champignons, beaucoup de ſel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne ſe corrompe. Elle ſe garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les ſucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font auſſi du *ſoui*, mais on regarde celui du Japon comme ſupérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes ſont beaucoup plus ſucculentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, ſur la Boreſe, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoit. Toutes les maiſons de cette place ne ſont que de bois, & le bas de la ville ne ſert que d'écuries ou d'étables. *Long. 18. 57. latit. 45. 4.* (*D. J.*)

SOUILLARD, ſ. m. (*Charpent.*) piece de bois aſſemblée ſur des pieux, & que l'on poſe au-devant des glacis, qui ſont entre les piles des ponts de pierre. On en met auſſi aux ponts de bois. On appelle encore *ſouillard* un petit chaſſis, que pluſieurs font ſceller dans les écuries pour contretenir les piliers. (*D. J.*)

SOUILLE, ſ. f. (*Vénerie.*) lieux bourbeux où ſe veautre le ſanglier. Le *ſouil* eſt ſouvent une marque qui fait reconnoître ſa taille. *Fouilloux.*

SOUILLER, TACHER, (*Gramm. Synon.*) ces deux mots déſignent la même choſe, & forment un même ſens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *ſouiller* ne ſe dit guere qu'au figuré; ainſi l'on dit *tacher* ſes hardes, *ſouiller* ſa conſcience, ſe *tacher* de graiſſe, ſe *ſouiller* de crimes. *Souiller* eſt très-beau en poéſie.

Lorſque le déshonneur ſouille l'obéiſſance,
Les rois doivent douter de leur toute-puiſſance:
Qui la hazarde alors, n'en ſait pas bien uſer,

Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oſer.

Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.*

(*D. J.*)

SOUILLURE, ſ. f. (*Gram. Critiq. ſacrée.*) impureté extérieure: ſelon la loi de Moïſe, on contractoit pluſieurs ſortes de *ſouillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on ſavoit avoir le cours de ſes regles; d'un animal impur, & autres choſes ſouillées; d'autres *ſouillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de ſe trouver ſans y penſer dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher par mégarde quelque choſe d'impur. Ces diverſes impuretés excluoient des choſes ſaintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit ſouillé, juſqu'à ce qu'il ſe fût purifié, ou qu'il fût guéri; mais les choſes ſouillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'inſtitution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir pures; les maiſons, les habits, les uſtenciles de ménage, ſe purifioient par des lavages, des leſſives, le ſoufre ou le feu, après quoi l'on pouvoit s'en ſervir. *Voyez* PURIFICATION. (*D. J.*)

SOUILLURE, *terme de Teinturier*; ce mot s'emploie dans les teintures qui ſe font par des mélanges lorſqu'on mêle enſemble différentes eſpeces.

SOUIRFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt déchiquetée; elle eſt d'un goût aigrelet, & paſſe pour un remede excellent contre la fievre, lorſqu'on l'applique ſur la région du foie & du cœur.

SOULAGER, v. act. (*Gram.*) diminuer ſa peine, ſon travail, ou ſa fatigue, ſoit en la partageant, ſoit en l'adouciſſant. On dit, cet homme ſuccombe ſous le poids dont il eſt trop chargé; il faut le *ſoulager*. On *ſoulage* un vaiſſeau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur ſe *ſoulage* par la plainte.

SOULE, PAYS DE, (*Géog. mod.*) pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gaſcogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la baſſe Navarre. Le pays de *Soule* eſt habité par les Baſques, & les Pyrénées le ſéparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates*: il eſt fort probable que ces Sibillates ſont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*; corrompu depuis en *Sola*; il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au diocèſe d'Acqs, capitale des Tarbelliens, juſqu'au milieu du xj. ſiecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la juriſdiction ſpirituelle.

Après la priſe du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois ſe rendirent maîtres de *Soule*; enſuite ſous Charles VII. après la priſe d'Acqs, & des autres villes de Gaſcogne, la *Soule*, avec ſa capitale Mauléon, ſe rendit aux François. On lui a conſervé de grands privileges; c'eſt un pays d'état, pauvre à la vérité, mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'aſſiſter à la tenue des états. La *Soule* eſt ſituée le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroiſſes. (*D. J.*)

SOULE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola*; petite riviere de France, dans la Normandie, au diocèſe de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ ſept lieues, elle ſe joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *ſe* SOULEVER, (*Langue françoiſe.*) ce verbe ſe dit rarement au propre, excepté des ſujets vis-à-vis de leur prince; le peuple ſe *ſouleva*; toutes les provinces *ſe ſont ſoulevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guiſes firent *ſoulever* pluſieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'eſt ſoulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce paſſage, *conſurget gens in gentem, regnum in regnum*, eſt donc mal traduit, par; « on verra ſe *ſoulever* peuple contre peuple, royaume contre royaume ».

Soulever ſe dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cauſe du ſcandale & de l'indignation ſans qu'il s'agiſſe de ſouverains ni de ſujets, par exemple; l'apologiſte moderne du maſſacre de Saint Barthélemi a *ſoulevé* tout le monde contre lui. (*D. J.*)

SOULIE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le lieu où le vaiſſeau a poſé, lorſque la mer étoit baſſe, & qu'il a touché ſur de la vaſe.

SOULIER, ſ. m. (*Chauſſure.*) chauſſure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *ſoulier* eſt compoſé d'une ou de pluſieurs ſemelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. (*D. J.*)

SOULIER *des anciens*, (*Littérat.*) il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *ſouliers* étoit le cuir apprêté. Martial ſe moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin aſſez profonde. Celui-là, diſoit-il, vous a plaiſamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chauſſure de votre tête.

Hædinâ tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Feſtive tibi, Phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput eſſe calceatum.

On ſe ſervit auſſi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus: *calceos præterea ex papyro textili ſubligavit.*

Les bergeres eſpagnoles, au rapport de Pline, fourniſſent la mode de *ſouliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la ſoie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-ſeulement les *ſouliers* ſe trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les ſemelles étoient d'or maſſif: eſpece de luxe qui paroît preſque incroyable: *ſeccilum auratum, imò aureum.*

Plaute dans ſa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui ſon maître demande ſi un certain Théotime eſt riche: vous me demandez ſi un homme eſt riche, lorſqu'il porte des ſemelles d'or à ſes *ſouliers*: *etiam rogas qui ſoccis habeat auro ſuppactum ſolum.*

Le luxe n'en demeura point là; la vanité de la parure des *ſouliers* alla ſi loin, que non-ſeulement le deſſus du *ſoulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *ſoulier* même, ainſi qu'on le voit clairement par ce paſſage: *gemmas non tantum crepidarum obſtragulis, ſed & totis ſocculis addunt.*

A l'égard de la forme des *ſouliers*, elle a été différente ſuivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'Ecriture-ſainte qui puiſſe nous donner une notion de celle des *ſouliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent ſi différemment les termes qui concernent les *ſouliers* des juifs, que l'on ne ſait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *ſoulier* romain quant à la hauteur, ne ſe terminoit pas comme le nôtre; il s'élevoit juſqu'à mi-jambe, en prenant juſte toutes les parties. Il étoit ouvert par-devant depuis le cou-de-pié, & ſe fermoit avec une eſpece de ruban ou de lacet. Pour être bien chauſſé, il falloit que le *ſoulier* fût extrémement ſerré, *tenſum calceum.* Un ſoin particulier des gens du ſiecle, dit S. Jerôme, eſt d'avoir un *ſoulier* propre &

bien tendu : *ſi pes in laxâ pelle non natet.* On ſait que Paul Emile ayant répudié ſa femme, qui étoit en conſidération pour ſa vertu, & par-là s'étant expoſé aux reproches de ſes amis, ſe contenta de leur répondre en leur montrant le pié : vous voyez, dit-il, ce *ſoulier*, il eſt bien fait & me chauſſe juſte, vous ne ſavez point où il me bleſſe.

Si ce n'étoit pas une preuve ſenſible de l'irrégularité de la conduite de ſa femme, c'étoit au-moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *ſoulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *ſoulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *ſoulier* étoit recourbée ; c'eſt de-là que Cicéron, dans ſon traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chauſſure de Junon : *calceolis repandis.*

Il y avoit une ſorte de *ſouliers* appellés *perones* que les ſimples magiſtrats pouvoient porter, & dont il eſt parlé dans Feſtus. Juvenal nous en a donné la deſcription dans ſa quatorzieme ſatyre. C'étoient de gros *ſouliers* faits exprès pour réſiſter aux boues, aux neiges, & dont les payſans ſe ſervoient en travaillant à la terre. Ce ſont, ſans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare.* Les gardes prépoſés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient beſoin de pareils *ſouliers*, pour réſiſter aux pluies, aux neiges, & autres injures du tems.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *ſouliers*, il eſt à-propos de faire mention d'une autre ſorte de *ſouliers* qui étoit en uſage chez eux, & que les Romains appelloient *ſoleæ*, & qui revient aſſez à notre ſandale. Elle conſiſtoit dans une ſimple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit ſous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, paſſées & repaſſées ſur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe : il nous en reſte pluſieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de ſculpture, que les curieux ont conſervés. C'eſt par rapport à ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les ſandales *vincula.* Ce dernier a dit dans ſes métamorphoſes.

Vincla duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chauſſure *crepida* & *crepidula*, à cauſe du bruit que l'on faiſoit en marchant.

Cette ſandale étoit plus particulierement la chauſſure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès ſa molleſſe & ſes manieres efféminées, l'accuſe d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des ſandales, un manteau de pourpre, & une tunique deſcendant juſqu'aux talons : *ſtetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari.* Ce n'eſt pas que les hommes ne ſe ſerviſſent quelquefois de la ſandale, particulierement lorſqu'ils alloient à quelque feſtin. Quant aux *ſouliers* dont les ſoldats ſe ſervoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum.* Comme cette chauſſure leur étoit particuliere, on les nommoit ſouvent *caligati*, au lieu de *milites ;* ainſi Seneque, *de benef. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit : *à caligine ad conſulatum pervenit.*

Il y avoit encore deux autres chauſſures en uſage, mais dont on ne ſe ſervoit que ſur le théatre ; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne. Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *ſouliers* des hommes étoient noirs, ſur le fondement de ce vers d'Horace :

Nigris mædium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore ſur ces vers de la ſeptieme ſatyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de ſa perſonne, vaillant, ſage & très-noble ; car le croiſſant qu'il portoit ſur ſes *ſouliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & ſapiens, & nobilis, & generoſus,
Appoſitam nigræ lunam ſubtexit alutæ.

Le terme *aluta* ſignifie une peau déliée ſur laquelle on pouvoit peindre le croiſſant, ou la lune en ſon entier, comme il eſt dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme* 29 du *II. liv.* de Martial.

Non extrema ſedet limatâ lingula plantâ,
Cœcina non læſum cingit aluta pedem.

On rapporte pluſieurs raiſons de l'uſage de faire peindre une lune ou un croiſſant ſur les *ſouliers* des ſénateurs, & des perſonnes d'une ancienne famille. C'eſt une des queſtions que Plutarque propoſe ſur les uſages des Romains, *queſt. 86.* On a depuis imaginé pluſieurs autres raiſons de cet uſage qu'il ſeroit inutile de rapporter. On ne ſait pas même ſi l'on peignoit la lune dans ſon plein, ou ſi ce n'étoit que ſon croiſſant, ni en quel endroit du *ſoulier* elle étoit placée.

Il eſt encore difficile de découvrir la forme & l'uſage des *ſouliers* que les Romains appelloient *mullei.* Feſtus veut qu'on les ait ainſi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui ſignifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *ſouliers.* M. Danet prétend que les *ſouliers* des fils des ſénateurs, avoient auſſi une lune, mais différente qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei.* Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans ſon traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *ſoulier* appellé *mulleus : Impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum.*

Les *ſouliers* qui étoient ſimples & ſans ornement, étoient appellés *puri ;* & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient diſtingués par l'épithete de *mullei.*

Les *ſouliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *ſouliers* des ſénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magiſtrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un tems, une honnête femme chez les Romains n'oſoit porter du rouge aux *ſouliers :* cette couleur étoit affectée aux courtiſannes. Cette mode ne dura guere, ſoit que le caprice la reglât, ſoit que dans quelques femmes, la vertu ait été aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage qui contraignoit le goût. Celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *ſouliers* rouges, long-tems même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'uſage, & l'ôta en même tems aux hommes, *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit.* L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames, que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas Empire, & paſſa des empereurs d'Occident à la perſonne des papes qui acheverent d'effacer les traces de ſa premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leurs *ſouliers* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis.* Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *ſouliers* des dames, ou du-moins juſqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de ſaint Chryſoſtome contre les *ſouliers* brodés, dont la mode ſubſiſtoit de ſon tems, me rappelle celle du frere Thomas contre les coëffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin*. S. Chryſoſtome ne s'échauffa guere moins ſur cette niaiſerie, qu'il auroit fait ſi l'on avoit élevé des idoles ſur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raiſon & de piété, porter des *ſouliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'Egliſe regardoit comme une invention du diable. Saint Pierre ne deſapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puiſque les ſaintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elle-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La molleſſe & la galanterie varierent la chauſſure; & la mode inventa une ſorte de *ſoulier* grec qu'on appelloit *ſicyonien*. Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. « Si vous me donniez, dit Ci» céron, au *premier livre de l'orateur*, des *ſouliers* » ſicyoniens, je ne m'en ſervirois certainement point; » c'eſt une chauſſure trop efféminée; j'en aimerois » peut-être la commodité, mais, à cauſe de l'indé» cence, je ne m'en permettrois jamais l'uſage.

On employa le liege pour hauſſer le *ſoulier*, & élever la taille, ſuivant la coutume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'uſage de cette chauſſure étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, ſur-tout dans le comique, & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

On ôtoit ſes *ſouliers* en ſe mettant à table. On ſait le bon mot de Dorion, poëte muſicien. Ayant perdu à un feſtin le *ſoulier* qu'il portoit à un pié malade. « Je » ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, » ſinon qu'en me dérobant mon *ſoulier*, il ait pu trou» ver chauſſure convenable à ſon pié.

Les eſclaves ne portoient point de *ſouliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypſati*, des *piés poudreux*. Il y avoit même des perſonnes libres qui alloient auſſi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient quelquefois ſans *ſouliers;* mais ces exemples ſont rares, & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées, ſi ce n'étoit dans quelque ſolemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'hiſtoire que, quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent ſouvent des proceſſions nuds piés dans un tems de ſéchereſſe : *Cùm ſtupet cœlum & aret annus, nudi-pedalia denunciantur.* A la mort de Jules Céſar, pluſieurs chevaliers romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout-enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs myſteres magiques, avoient un pié chauſſé & l'autre nud; c'eſt Ovide & Virgile qui le diſent : *Unum exuta pedem vinclis, IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, aſſure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réuſſir dans ſes enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même tems le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura preſque rien à deſirer ſur cette matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOULIER *de Notre-Dame.* (*Botan.*) en anglois, *the ladiez-ſlipper.* Tournefort diſtingue trois eſpeces de ce genre de plante. L'eſpece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuſes, reſſemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à ſommet, compoſée de ſix petales inégaux, quatre oppoſés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers repréſentent en quelque maniere un *ſoulier* ou ſabot, de couleur jaune, ferrugineuſe ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui ſuccede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des ſemences ſemblables à de la ſciure de bois; cette plante croît ſur les montagnes & dans les forêts. (*D. J.*)

SOULIER, (*Marine.*) piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche ſur la pointe, quand on la laiſſe tomber : on n'en fait preſque point uſage en France.

SOULIERS, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, viguerie d'Hieres, & dioceſe de Toulon. Ce bourg eſt la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. ſiecle, qui ſe rendit alors célebre par ſes vers macaroniques, & en particulier par ſa deſcription de la guerre de Charles-Quint dans ſon pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'eſt point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'eſt né François Triſtan, ſurnommé l'*hermite*, poëte reçu à l'académie françoiſe en 1649, & mort dans la miſere en 1655, âgé de 54 ans. On connoît à ce ſujet l'épigramme de M. de Montmor, maître des requêtes:

Elie, ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon manteau comme de ſon eſprit
Récompenſa ſon ſerviteur fidele.
Triſtan eût ſuivi ce modele;
Mais Triſtan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'eſt un prophete,
En laiſſant à Quinaut ſon eſprit de poëte,
Ne put lui laiſſer un manteau.

Les poéſies de Triſtan ont été recueillies en trois volumes; le premier contient ſes *amours;* le ſecond ſa *lyre*, & le troiſieme ſes *vers héroïques;* mais il ſe diſtingua ſur-tout par ſes pieces dramatiques, qui eurent beaucoup de ſuccès pendant ſa vie. Mais ſa tragédie de *Marianne*, retouchée par Rouſſeau, eſt la ſeule qui ſoutienne encore la réputation de ſon auteur. Mondori, célebre comédien de ſon tems, fit de ſi grands & de ſi continuels efforts, pour y bien jouer le rôle d'Hérode, qu'il en mourut. Le rôle d'Oreſte dans l'*Andromaque* de Racine, a cauſé depuis le même ſort à Montfleury.

Triſtan a fait auſſi des poéſies ſacrées, & a mis en vers l'office de la Vierge. Enfin il compoſa lui-même ſon épitaphe, que voici :

Je fis le chien-couchant auprès d'un grand ſeigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître.
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus ſur un coffre en attendant mon maître.

C'étoit Gaſton de France dont il étoit gentilhomme ordinaire. (*D. J.*)

SOULONDRE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le bas-Languedoc. Elle naît à 2 lieues de Lodeve; & au-deſſous de cette ville, elle coule dans la Lergue. (*D. J.*)

SOUMELPOUR, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes, au royaume de Bengale, dans les états du grand-mogol, ſur la riviere de Gouel, à 30 lieues vers le couchant d'Ougli. Toutes ſes maiſons ſont de terre, & couvertes de branches de cocos. *Longit.* 102. 20. *latit.* 21. 35. (*D. J.*)

SOUMISSION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une déclaration par laquelle on s'engage à faire quelque choſe, ou l'on conſent que quelque choſe ſoit faite.

Ainſi l'on ſe ſoumet aux rigueurs d'un tribunal, comme de la conſervation de Lyon.

On fait ſes *ſoumiſſions* pour un office, pour une ferme, ou quelqu'autre exploitation ou entrepriſe, en conſignant une ſomme ou en faiſant une déclaration que l'on s'oblige de payer. *Voyez* CONSIGNATION, OFFRES, OBLIGATION, PAYEMENT. (*A*)

SOUMONTSOUI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt violet & marbré; il ſert à teindre en rouge.

SOUN, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont à la Chine les principaux bâtimens, tant de guerre que vaiſſeaux marchands. Les plus grands de charge ſont de 300 laſtes; ceux qu'on équipe en guerre, ne paſſent pas 100.

SOUPAPE, *en Hydraulique, Pneumatique*, &c. eſt une eſpece de couvercle de tuyau, qui eſt fait de maniere qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il eſt preſſé, plus il bouche exactement l'ouverture: de ſorte qu'il laiſſe entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laiſſe ſortir & l'empêche de rentrer.

Les *ſoupapes* ſont d'un grand uſage dans les machines pneumatiques, dans leſquelles elles ſont ordinairement faites de morceaux de veſſie. *Voyez* PNEUMATIQUE & CANNE A VENT.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux piſtons des pompes, elles ſont ordinairement de cuir. *Voyez* PISTON.

Quelquefois elles ſont faites de deux morceaux de cuir ronds, renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles ſont faites de cuivre, toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit reſſort qui donne paſſage quand il eſt preſſé fortement, & qui ramene la *ſoupape* ſur l'ouverture ſitôt que la force ceſſe de le preſſer. *Voyez* POMPE, *&c.*

L'uſage des *ſoupapes* dans l'Hydraulique eſt principalement néceſſaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur conſidérable par le moyen des pompes; en effet la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de 32 piés, il eſt certain que ſi on vouloit tranſporter par le moyen d'une pompe ſimple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la tranſporter à plus de 32 piés de hauteur. Or les *ſoupapes*, par leur ſolidité & leur conſtruction, ſont deſtinées à ſoutenir l'eau qui eſt au-deſſus, & par conſéquent déchargent, pour ainſi dire, l'atmoſphere de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour les tenir en équilibre ou pour les élever, de ſorte que le ſurplus de cette force eſt employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru juſqu'à préſent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diametre à l'ouverture des *ſoupapes* des pompes; & on ſe fondoit ſur ce principe très-vrai, qu'une certaine quantité d'eau paſſera plus facilement par une grande ouverture. Cependant le contraire eſt fort poſſible; voici l'éclairciſſement du paradoxe. Si la fonction d'une *ſoupape* ne conſiſtoit qu'à laiſſer paſſer l'eau par ſon ouverture, le principe ſeroit vrai ſans difficulté, mais une *ſoupape* a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laiſſé paſſer l'eau, & dès qu'il n'en paſſe plus, elle retombe & ferme le paſſage par où l'eau eſt entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée ſur ſon ouverture qu'elle ferme, elle porte toute la colonne qui y eſt entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de l'eau, ſans quoi elle ne retomberoit pas malgré la réſiſtance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le ſecond effet, il lui faut une ſolidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle ſoutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la meme choſe.

Je ſuppoſe une *ſoupape* parfaite, qui s'ouvre ou qui s'éleve, ſe referme ou retombe à ſouhait, qui ait préciſément la ſolidité néceſſaire pour ſoutenir la colonne d'eau entrée dans le corps de pompe. Je ſuppoſe enſuite que pour y faire entrer l'eau encore plus facilement qu'elle n'y entroit, on augmentât l'ouverture de cette *ſoupape*, tout le reſte demeurant le même; qu'en arrivera-t-il? En augmentant l'ouverture, il aura fallu néceſſairement augmenter le diametre de la *ſoupape*, & par conſéquent ſon poids: l'eau qui n'aura que la même vîteſſe, & qui n'ouvre ou qui n'éleve les *ſoupapes* que par cette force, élevera donc moins la nouvelle *ſoupape* ou la *ſoupape* plus peſante, & le paſſage de l'eau ſera retréci & rendu plus difficile, tout au contraire de l'intention qu'on avoit eue. *Hiſt. & mém. acad. 1739.*

La nature a fait un fréquent uſage des *ſoupapes* dans la conſtruction des vaiſſeaux du corps humain; elles ſervent à faciliter la circulation du ſang & des autres liqueurs. (*O*)

SOUPAPES, c'eſt dans le ſommier de l'orgue les pieces qui ferment le paſſage au vent qui, lorſqu'elles ſont ouvertes, paſſe de la laie dans la gravure, dont la *ſoupape* eſt abaiſſée. Les *ſoupapes* ſont tenues fermées par les reſſorts *f g e*, *fig. 6. & 9.* *Voyez* RESSORT. Elles ne ſont ouvertes que lorſqu'on les tire en en-bas par le moyen des bourſettes, targettes de ſommier & du clavier, & des touches que l'organiſte abaiſſe avec ſes doigts. *Voyez* SOMMIER.

SOUPÇON, ſ. m. (*Morale.*) défiance ſur la probité, ſur la ſincérité d'une perſonne, ou ſur la vérité de quelque choſe; c'eſt une croyance déſavantageuſe accompagnée de doute.

Les *ſoupçons*, dit ingénieuſement le chancelier Bacon, ſont entre nos penſées, ce que ſont les chauve-ſouris parmi les oiſeaux, qui ne volent que dans l'obſcurité. On ne doit pas écouter les *ſoupçons*, ou dumoins y ajouter foi trop facilement. Ils obſcurciſſent l'eſprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on n'agiſſe avec aſſûrance dans les affaires. Ils répandent ſans ceſſe des nuages dans l'imagination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuſes, les maîtres injuſtes, les gens de bien inſociables, & diſpoſent les ſages à la mélancolie & à l'irréſolution.

Ce défaut vient plutôt de l'eſprit que du cœur, & ſouvent il trouve place dans des ames courageuſes. Henri VII. roi d'Angleterre, en eſt un bel exemple. Jamais perſonne n'a été plus brave, ni plus ſoupçonneux que ce prince; cependant dans un eſprit de cette trempe, les *ſoupçons* ne ſont point tant de mal; ils n'y ſont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais ſur les eſprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus ſoupçonneux que de ſavoir peu. On doit donc chercher à s'inſtruire contre cette maladie. Les *ſoupçons* ſont nourris de fumée, & croiſſent dans les ténebres; mais les hommes ne ſont point des anges: chacun va à ſes fins particulieres, & chacun eſt attentif & inquiet ſur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer ſa défiance eſt de préparer des remedes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même tems de ne pas trop s'abandonner à ſes *ſoupçons*, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs. De cette façon, il n'eſt pas poſſible qu'ils nous ſervent à quelque choſe.

Ceux que nous formons nous-mêmes, ne ſont pas

à beaucoup près ſi fâcheux que ceux qui nous ſont inſpirés par l'artifice & le mauvais caractere d'autrui ; ces derniers nous piquent bien davantage. La meilleure maniere de nous tirer du labyrinthe des *ſoupçons*, c'eſt de les avouer franchement à la partie ſuſpecte : par-là on découvre plus aiſément la vérité, & on rend celui qui eſt ſoupçonné plus circonſpect à l'avenir ; mais il ne faut pas uſer de ce remede avec des ames baſſes. Quand des gens d'un mauvais caractere ſe voient une fois ſoupçonnés, ils ne ſont jamais fideles. Les Italiens diſent *ſoſpetto licenſia fede*, comme ſi le *ſoupçon* congédioit & chaſſoit la bonne foi ; mais il devroit plutôt la rappeller & l'obliger à ſe montrer ouvertement. Enfin il faut que l'homme ſe conduiſe de ſon mieux, pour ne pas donner lieu à des *ſoupçons* ; & pour le dire en poëte,

Il faut pour mériter une ſolide eſtime,
S'exempter du ſoupçon *auſſi-bien que du crime.*

(*D. J.*)

SOUPE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt une eſpece de potage compoſé de pain & de bouillon, ou jus de viande, & autres matieres, que l'on ſert ordinairement au commencement d'un repas.

Ce mot eſt françois, & formé de l'italien *zuppa* ou *ſuppa*, qui vient du latin *ſapa*, qui ſignifie du *vin* réduit au tiers : d'autres le dérivent du mot celtique *ſauben*, qui a la même ſignification.

En France, la *ſoupe* eſt regardée comme une partie eſſentielle d'un dîner. On en rehauſſe quelquefois le goût avec des oignons ou des choux, des navets, des porreaux, des coulis, *&c.*

SOUPE DE LAIT, (*Manege.*) ce terme de manege & de commerce de chevaux, ſe dit du poil qui tire ſur le blanc. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOUPEAU, ſ. m. (*Agricul.*) morceau de bois qui ſert à tenir le ſoc de la charrue avec l'oreille, & qui eſt poſé en-deſſous. (*D. J.*)

SOUPENTE *de machine*, (*Méchaniq.*) piece de bois qui, retenue à-plomb par le haut, eſt ſuſpendue pour ſoutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles ſont les *ſoupentes* d'une grue retenue par la grande moiſe, pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau, ces *ſoupentes* ſe hauſſent & ſe baiſſent avec des coins & des crans, ſelon la crue & décrue des eaux, pour en faire tourner les roues par le moyen de leurs alluchons. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUPENTE, ſ. f. *terme de Bourreliers*, ils appellent *ſoupentes* de groſſes courroies de pluſieurs cuirs couſus enſemble, qui tiennent ſuſpendus le corps d'un carroſſe, & qui s'alongent ou s'accourciſſent ſuivant qu'il en eſt beſoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre relevées en boſſes, que fondent les Fondeurs en ſable, & que dorent les Doreurs ſur métal. (*D. J.*)

SOUPENTE, ſ. f. (*Menuiſerie.*) eſpece d'entreſol, qui ſe fait de planches jointes à rainure & languettes portées ſur des chevrons ou ſoliveaux. On pratique les *ſoupentes* dans les lieux élevés pour avoir plus de logement. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUPENTES, (*Serrurerie, Maçonnerie.*) les Serrurier & les Maçons appellent de la ſorte les barres de fer ou les morceaux de bois qui ſervent à ſoutenir le faux-manteau d'une cheminée. (*D. J.*)

SOUPER, *en terme de Cuiſine*, ſignifie l'action de prendre le repas du ſoir.

Souper ſe prend encore ſubſtantivement pour marquer le repas du ſoir même, & ſouvent ce qui le compoſe.

SOUPER DES ROMAINS, (*Antiq. rom.*) le *ſouper des Romains* étoit non ſeulement leur principal repas, mais c'étoit ſouvent un *repas* préparé, une aſſemblée de toute une famille, un rendez-vous de pluſieurs amis. Tout y étoit concerté de maniere à rendre les choſes plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être ; l'heure, le lieu, le ſervice, la durée, les accompagnemens & les ſuites.

Le tems de ce *repas* étoit ordinairement entre la neuvieme & la dixieme heure du jour, ſuivant leur maniere de compter, & ſelon la nôtre, entre trois & quatre heures après midi ; en ſorte qu'il reſtoit du tems ſuffiſamment pour la digeſtion, pour les amuſemens, pour les ſoins domeſtiques, & même quelquefois pour le régal extraordinaire : les écrivains ſont d'accord ſur cet article.

Imperat extructos frangere nona thoros:

c'eſt-à-dire, la neuvieme heure avertit de ſe mettre à table. Juvenal outrant la déclamation, remarque comme une inſulte faite aux bonnes mœurs, aux lois & à la juſtice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ſes concuſſions, prévenoit cette heure.

Exul ab octavâ Marius bibit, & fruitur dis
Iratis, at tu, victrix provincia, ploras.

Le lieu du *ſouper* étoit anciennement *in atrio*, c'eſt-à-dire dans une eſpece de veſtibule expoſé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougiſſoient point de manger ainſi, dit Valere Maxime, *liv. II. c. j.* parce que leur ſobriété & leur modération n'apprehendoient point la cenſure de leurs concitoyens : *nec ſanè ullas epulas habebant, quas populi oculis ſubjicere erubeſcerent.* Après cela ils y furent obligés par les lois Æmilia, Antia, Julia, Didia, Orchia, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence : *Imperatum eſt ut patentibus januis prænſitaretur, & cænarentur*, dit Macrobe, *ne ſingularitas licentiam gigneret*, ajoute Iſidore.

Quelquefois, & ſur-tout dans la belle ſaiſon, le *ſouper* ſe donnoit ſous un platane, ou ſous quelqu'autre arbre touffu ; mais en quelque lieu que ce fût, on avoit ſoin de faire étendre en l'air une grande piece de draperie, qui pût mettre la table & les convives à couvert de la pouſſiere & des autres malpropretés. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la deſcription du repas que Naſidienus donna à Mecenas, n'oublie pas ce tapis dont la chûte malheureuſe cauſa une ſi grande déſolation.

Interea ſuſpenſa graves aulæa ruinas
In patinam fecêre, trahentia pulveris atri
Quantum non aquilo campanis excitat agris.

Mais quand les Romains eurent été inſtruits dans l'architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçues. Les diſciples, afin d'y mieux réuſſir, dépouillerent leurs maîtres, & bâtirent à leurs dépens des ſallons exprès, pour recevoir plus commodément & plus ſplendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors cette modeſtie des premiers Romains, ces réglemens mêmes tant de fois renouvellés & multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les cenſeurs, quoique ſecondés par les plus ſages du ſénat & du peuple, ne purent arrêter le torrent ; on écoutoit ſans s'émouvoir, les harangues des uns, & les menaces des autres.

La république étoit encore dans ſa plus grande ſplendeur, lorſqu'il plut à Lucullus d'avoir pluſieurs de ces ſuperbes ſallons, à chacun deſquels il donna le nom de quelque divinité, & ces noms étoient pour ſes maîtres d'hôtel, un ſignal de la dépenſe qu'il vouloit faire à ſes repas.

L'empereur Claude avoit entr'autres un ſallon, auquel il avoit donné le nom de *Mercure*. Mais tout ce qu'on en avoit vu juſqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce ſallon auſſi merveilleux que magnifique de Néron, appellé *domus aurea*. Celui-ci, par le mouvement circulaire de ſes lambris & de ſes plat-fonds, imitoit

imitoit les conversions du ciel, & représentoit les diverses saisons de l'année, qui changeoient à chaque service & faisoient pleuvoir des fleurs & des essences sur les convives. Comme le luxe va toujours en augmentant, quoique la fortune diminue, Eliogabale enchérit encore sur Néron, autant que Néron avoit enchéri sur Lucullus.

Les buffets étoient chargés de quantité de vases, encore plus précieux par la délicatesse du travail, que par l'or, l'argent ou la matiere rare dont ils étoient composés. C'étoient la plupart des fruits de leurs victoires, & des dépouilles des provinces qu'ils avoient conquises, dont la plus grande partie servoit plutôt à former un spectacle magnifique, qu'à aucun usage nécessaire.

La table étoit chez les premiers Romains de figure quarrée, du bois que leur fournissoient leurs forêts, & que leur tailloient leurs propres ouvriers. Quand ils eurent passé chez les Africains & chez les Asiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les surpasserent en ce genre-là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables; & parce qu'ils ne les couvroient point encore de nappes, il fallut les faire au-moins d'une matiere qui n'offrît à leurs yeux rien que de luisant & de beau. Ils y employerent l'ivoire, l'écaille de tortue, la racine du buis, de l'érable, du citronnier & tout ce que l'Afrique féconde en singularités, leur fournissoit de plus curieux. Non contens de cette recherche, ils les ornerent de plaques de cuivre, d'argent & d'or, & ils y enchâsserent des pierres précieuses en forme de couronne. La table des pauvres étoit à trois piés; celle des riches étoit soutenue par un seul. A chaque service on nettoyoit les tables avec une éponge mouillée, & à chaque fois les conviés se lavoient les mains. On avoit encore l'usage de substituer au premier service une nouvelle table toute servie, & ainsi pour tous les autres jusqu'à la fin du *souper*.

La maniere dont les Romains étoient à table n'a pas toujours été la même; mais elle a paru digne de la curiosité des gens de lettres. Dans les premiers tems, ils mangeoient sur des bancs à l'exemple des Lacédémoniens; ensuite ils adopterent l'usage des petits lits de Carthage qui n'étoient pas fort tendres; enfin ils vinrent à manger sur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques. *Voyez* LIT DE TABLE, *Antiq. rom.*

Les convives se rendoient au *souper* à la sortie du bain, avec un habillement qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *synthesis*; espece de draperie qui ne tenoit presque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôtât les souliers aux dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les piés quand elles venoient prendre part à la fête; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes: on avoit raison de ne pas exposer à la boue & à la poudre, les étoffes précieuses dont les lits de table étoient couverts. On présentoit de l'eau pour les mains, & même pour les piés, à ceux qui ne sortoient pas du bain.

Quant aux ombres & aux parasites qui venoient aux repas, ceux-ci appellés ou tolérés par le maître de la maison, & ceux-là amenés par les convives, *voyez*-en l'article au *mot* OMBRE & PARASITE.

Une chose qui paroîtra même ici fort bisarre, c'est que long-tems après le siecle d'Auguste, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des serviettes aux conviés; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde ainsi rangé, on ôtoit de dessus le buffet où étoient les vases plus ou moins précieux, on ôtoit, dis-je, des coupes qu'on plaçoit devant chaque convive. On faisoit présenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on se plaisoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur, l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'essences odorantes, ils mettoient ces couronnes sur leur tête, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même tems une liste de tous les services & de tous les mêts qui devoient composer le festin.

On servoit ensuite les viandes, non pas toujours chaque plat séparément; mais souvent plusieurs plats ensemble sur une table portative.

Leurs *soupers* étoient pour l'ordinaire à trois services; mais quelquefois par un surcroît de bonne chere & de magnificence, on les augmentoit jusqu'à sept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mêts du premier service; on y servoit aussi des salades de laitues & d'olives, des huitres du lac Lucrin si renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choses pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le second service étoit composé du rôti & des viandes les plus solides, parmi lesquelles on entremêloit quelques plats de poisson, dont ils étoient si grands amateurs, que sans ce mêts on n'auroit pas cru faire bonne chere.

Le troisieme service consistoit en pâtisserie, & en fruits de toute espece; rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier service pour faire les dernieres libations. Ces libations consistoient à répandre avant que de boire, un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque divinité, ou même de l'empereur, pour se montrer bon courtisan quand la république fut assujettie; ou en celui du génie de la personne à qui on vouloit déférer cette distinction: c'étoit le tems du repas où la gaieté des conviés paroissoit davantage.

On commençoit à faire courir les santés; le maître de la maison faisoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magistra*, la principale coupe, pour boire à la ronde les santés des personnes qu'on chérissoit. Quand c'étoit celle d'une maîtresse, souvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que son nom avoit de lettres. On élisoit souvent un roi du festin. *Voyez* ROI DU FESTIN.

Il y avoit des domestiques dont la fonction étoit de présider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres d'hôtel; d'autres pour avoir soin de la distribution des vins, & d'autres pour couper les viandes. Ils faisoient la fonction de nos écuyers tranchans: il y en avoit même qui pendant l'été ne faisoient que chasser les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les représentent.

On se lavoit quelquefois les mains aussi souvent que les services varioient; si on servoit un poisson ou un oiseau de quelque prix & de quelque rareté singuliere, on l'apportoit aux sons des flûtes & des hautbois; l'allegresse redoubloit, ainsi que le vin de Falerne qu'on faisoit rafraîchir dans des vases d'or, & le maître du festin se croyoit amplement récompensé par les acclamations de toute l'assemblée.

La bonne chere n'étoit pas le seul plaisir des *soupers*, la musique en faisoit souvent partie; on y admettoit des chanteuses & des joueurs d'instrumens; ou bien les conviés eux-mêmes y suppléoient; on y appelloit aussi des danseuses, des mimes, des pantomimes, qui faisoient des scenes muettes, & d'autres sortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaisans, pour amuser la compagnie; on y lisoit souvent des ouvrages d'esprit: enfin on tâchoit de rassembler tout ce qui pouvoit divertir & flater les sens.

Au commencement de la république les Romains

chantoient dans leurs *repas*, les louanges des grands hommes au ſon de la flûte ; mais dans la ſuite, il ne ſe donnoit point de fête à laquelle les bouffons, les joueuſes d'inſtrumens & les pantomimes, ne fuſſent appellés. On mêloit quelquefois aux plaiſirs de la table le jeu, ou quelqu'autre divertiſſement plus barbare ; j'entens les gladiateurs ſamnites. *Voyez* SAMNITES.

Je viens de dire que les pantomimes paroiſſoient toujours à la fin des grands repas, & je ne dois pas oublier pour preuve, ce qui arriva dans un *ſouper* que donnoit l'empereur Auguſte. On avoit beaucoup loué le pantomime Pylade, qui avoit repréſenté les fureurs d'Hercule ſur le théatre public. Auguſte voulut donner ce régal à ſa compagnie : il fait venir Pylade, & lui dit de jouer la même piece dont il avoit reçu tant d'applaudiſſemens. Pylade qui, dans l'excès de ſa fureur avoit tiré des fleches ſur le peuple, commençoit déjà à en faire autant ſur les conviés, & ſi on ne l'eût arrêté, il auroit ſans doute enſanglanté la ſcene ; il eſt même à croire que ceux ſur qui ces fleches ſeroient tombées, n'étoient pas les perſonnes qu'il reſpectoit davantage.

Suétone nous a conſervé trois lettres du même empereur, où il eſt parlé de plaiſirs plus tranquilles. Les deux premieres ſont à Tibere, à qui il rend compte de ce qui s'eſt paſſé dans deux *ſoupers*. « J'ai *ſou-* » *pé*, dit-il, avec les mêmes perſonnes que vous ſa- » vez, excepté que nous avions de plus Vinicius & » Sibius le pere ; & en ſoupant, tant hier qu'aujour- » d'hui, nous avons joué aſſez ſagement & en bons » vieillards ; γερουτικως. *Talis enim jactatis ut quiſque* » *canem aut ſenionem miſerat, in ſingulos talos ſingu-* » *los denarios in medium conferebat, quos tollebat uni-* » *verſos qui venerem jecerat* ». Dans la ſeconde lettre ; » nous nous ſommes, dit-il, aſſez bien réjouis pen- » dant les fêtes de Minerve. Non-ſeulement nous » avons joué pendant le *ſouper*, mais encore nous » avons mis tout le monde en humeur de jouer : *Fo-* » *rum aleatorium calefecimus, frater tuus magnis clamo-* » *ribus rem geſſit.*

Dans la troiſieme lettre, il mande à ſa fille qu'il lui envoie 250 deniers, parce qu'il avoit donné pareille ſomme à chacun de ſes convives pour jouer à pair & à non, aux dez ou à tel autre jeu qu'ils voudroient, pendant le *ſouper.*

Plaute, Catulle & Properce, parlent des divers jeux de table à-peu-près dans les mêmes termes. Mais ce que Pline écrit à Cornelien, *l. VI. Ep. xxxij.* marque encore plus poſitivement la coutume de ſon tems. Après avoir rendu compte à ſon ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelles, *centumcellis ;* il ajoute, vous voyez que nos journées ont été aſſez bien remplies : mais nos occupations ne finiſſoient pas moins bien. Nous avions l'honneur de *ſouper* tous les jours avec l'empereur ; le repas étoit fort frugal, eu égard à la dignité de celui qui le donnoit. La ſoirée ſe paſſoit quelquefois à entendre des comédies ou des farces ; quelquefois auſſi une converſation enjouée nous tenoit lieu d'un plaiſir qui auroit couté plus cher, mais qui ne nous auroit peut-être pas touché davantage. *Vides quam honeſti, quam ſeveri dies fuerint, quos jucundiſſimæ remiſſiones ſequebantur. Adhibebantur quotidiè cœnæ, erat modica ſi principem cogites. Interdum acroamata audiebamus, interdum jucundiſſimis ſermonibus nox ducebatur.*

Le dernier acte des *ſoupers* voluptueux, étoit une nouvelle collation qui ſuccédoit aux jeux & aux autres amuſemens. Cette collation s'appelloit chez les Romains *commiſſation* ou *commeſſatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, ſe régaloient à tour de rôle, & ſoupoient ainſi tantôt dans un village, & tantôt dans un autre. Quelquefois même, quand on avoit *ſoupé* trop modeſtement dans un endroit, après quelques tours de promenade, on ſe retrouvoit dans un autre pour cette ſorte de réveillon.

Démétrius, fils du dernier Philippe, roi de Macédoine, avoit vaincu Perſée ſon frere dans une eſpece de joute ou de tournois : Perſée ne l'avoit pas pardonné à Démétrius. Mais celui-ci après avoir bien *ſoupé* avec ceux de ſa quadrille, leur dit, que n'allons-nous faire le réveillon chez mon frere ? *quin commeſſatum ad fratrum imus ?* ce ſera peut-être un moyen de nous réconcilier.

Suétone nous apprend, que Titus pouſſoit le régal du *ſouper* aſſez ſouvent juſqu'à minuit, au lieu que Domitien ſon frere demeuroit rarement à table, après le coucher du ſoleil.

Mais à quelque heure qu'on ſe ſéparât, on finiſſoit toujours le *ſouper* par des libations aux dieux. On le commençoit par un coup de vin grec ; Céſar qui étoit magnifique faiſoit ſervir juſque dans les feſtins qu'il donnoit au peuple, quatre ſortes de vins ; ſavoir, de Chio, de Lesbos, de Falerne, & le Mammertin. Virgile parle des libations aux dieux faites à la fin du repas que Didon donna à Enée.

Poſtquam prima quies epulis, menſæque remotæ,
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant....
Hinc regina gravem gemmis auroque poposcit,
Implevit que mero pateram.....
Tunc facta ſilentia tectis.
Jupiter (hoſpitibus nam te dare jura loquuntur)
Dixit, & in menſâ laticum libavit honorem :
Primaque libato ſummo tenus attigit ore :
Tum bitiæ dedit increpitans.....
Poſt alii proceres, &c.

Æneid. I. v. 727.

» Vers la fin du repas, on apporta de grandes cou- » pes ; la reine en demanda une d'or, enrichie de » pierreries, & répandit du vin ſur la table. On fit » ſilence, & après qu'elle eut adreſſé ſa priere à Ju- » piter, & qu'elle eût fini la libation ſacrée, elle » trempa légerement ſes levres dans la coupe, la » donna à Bitias qui avala ſur le champ la liqueur » mouſſeuſe, & tous les autres ſeigneurs l'imiterent.

Après les effuſions ſacrées, on bûvoit à la proſpérité de ſon hôte, & à celle de l'empereur. Ce dernier coup s'appelloit *poculum boni genii*, & ſe faiſoit avec le cri ζησειας ; après cela on relavoit les mains avec une eſpece de pâte faite exprès.

Enfin les conviés en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits préſens qui d'un mot grec étoient appellés *apophoreta* du verbe αποφέρειν, *emporter ;* ainſi finiſſoit la journée romaine.

Il ne me reſte plus qu'à expliquer quelques termes qu'on trouve ſouvent dans les auteurs latins, & qui peuvent embarraſſer ceux qui commencent à les lire ; par exemple.

Cœna recta, déſigne un *ſouper* ſplendide que les grands de Rome donnoient à leurs amis, & aux cliens qui leur avoient fait cortege dans leurs viſites & dans la pourſuite des charges. Ceux qui vouloient éviter cet embarras, leur diſtribuoient des proviſions de bouche, & cette diſtribution s'appelloit *ſportula.* Domitien la retrancha, & rétablit le repas appellé *cœna recta*, comme Suétone nous l'apprend : *ſportulas*, dit-il, *publicas ſuſtulit, revocatâ cœnarum rectarum conſuetudine.*

Cœna dapſilis, un feſtin abondant en viandes, ſoit que ce mot vienne de *dapes*, qui ſignifie des *viandes exquiſes*, ou du grec δαψιλεια, *abondance de toutes choſes.*

Cœna acroamatica, du mot grec ακροαματα, qui ſignifie des *converſations plaiſantes & agréables.* C'eſt

un *ſouper* où l'on dit quantité de bons mots pour ſe divertir.

Il y avoit de plus *cæna adventitia*, *intervallata*, *novemdialis*, & *duodenaria*, appellée en grec δωδεκαθεος, parce que les conviés étoient au nombre de douze, habillés en dieux & en déeſſes.

Enfin, il y avoit un *ſouper* pontifical, que le ſouverain prêtre donnoit le jour de ſon inauguration.

Abacus étoit le buffet ſur lequel on mettoit les verres, le deſſert, *&c.*

Urnarium, étoit une table quarrée ſur laquelle on poſoit les vaſes, les flacons, les baſſins, *&c.*

Cartibulum, ſignifie la *table* ſur laquelle on découpoit les viandes qu'on ſervoit enſuite aux conviés.

Antecæna ou *guſtatio*, déſignoit le premier ſervice ou les entrées. Le ſecond s'appelloit *caput cœnæ*, & le troiſieme ou le deſſert, ſe nommoit *bellaria*. Auguſte n'avoit ordinairement que ces trois ſervices, *cœnam ternis ferculis præbebat*, dit Suétone.

A-l'entour de la grande table des conviés, il y avoit une eſpece de marche-pié un peu élevé, ſur lequel étoient aſſis les enfans d'un certain âge qui *ſoupoient* avec la compagnie. Suétone nous dit dans la vie de l'empereur Claude, ch. xxxij. *Adhibebat omni* cœnæ *liberos ſuos cum pueris, puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum ſedentes, veſcerentur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SOUPER; (*Hiſt. des uſag. de France.*) on ſoupe dans ce ſiecle à dix heures à la cour, & dans les grandes maiſons de Paris; dans le quinzieme ſiecle, & même ſous la minorité de Charles IX, c'étoit l'uſage à la cour de France de *ſouper* à ſix heures du ſoir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que 8 heures quand le duc d'Orléans fut aſſaſſiné le 23 Novembre 1407. & cependant à cette heure, il avoit déja *ſoupé* avec la reine; c'eſt qu'alors les princes, ainſi que les bourgeois, n'aimoient point à ſe *déheurer*, pour me ſervir de l'expreſſion du cardinal de Retz. (*D. J.*)

SOUPHRIERE LA, (*Géogr. mod.*) montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île de la Guadaloupe. C'eſt une des plus hautes montagnes de l'île, qui vomit preſque toujours du ſouphre, des cendres & des pierres brûlées, quoiqu'il faſſe un froid continuel ſur ſon ſommet; mais le milieu & le bas de cette montagne, ſont couverts d'une agréable verdure, & arroſés d'une infinité de ruiſſeaux. (*D. J.*)

SOUPIER, ſ. m. (*terme de Carrier.*) c'eſt une eſpece de banc ou de lit de pierre, qui ne ſe trouve que dans les carrieres de S. Maur, village à deux lieues de Paris, & qui y tient lieu de ce qu'on appelle le *ſouchet* dans les autres carrieres; avec cette différence que du *ſoupier*, il ſe tire d'excellens moillons, & que le ſouchet n'eſt ſouvent qu'un amas de gravois & de terre, ſur leſquels eſt poſé le grand banc. (*D. J.*)

SOUPIR, SANGLOT, GÉMISSEMENT, CRI PLAINTIF, (*Synonymes.*) tous ces mots peignent les accens de la douleur de l'ame; en voici la différence ſelon l'explication phyſiologique donnée par l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme.

Lorſqu'on vient à penſer tout-à-coup à quelque choſe qu'on deſire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on reſſent un treſſaillement ou ſerrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit ſur les poumons, les éleve, & y occaſionne une inſpiration vive & prompte qui forme le *ſoupir*; lorſque l'ame a réfléchi ſur la cauſe de ſon émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir ſon deſir, ou de faire ceſſer ſes regrets, les *ſoupirs* ſe répetent, la triſteſſe qui eſt la douleur de l'ame, ſuccede à ſes premiers mouvemens.

Lorſque cette douleur de l'ame eſt profonde & ſubite, elle fait couler les pleurs; ſi l'air entre dans la poitrine par ſecouſſes, il ſe fait pluſieurs inſpirations réitérées par une eſpece de ſecouſſe involontaire; chaque inſpiration fait un bruit plus fort que celui du *ſoupir*, c'eſt ce qu'on appelle *ſanglots*. Les *ſanglots* ſe ſuccedent plus rapidement que les *ſoupirs*, & le ſon de la voix ſe fait entendre un peu dans le *ſanglot*.

Les accens en ſont encore plus marqués dans le *gémiſſement*. C'eſt une eſpece de *ſanglot* continué, dont le ſon lent ſe fait entendre dans l'inſpiration, & dans l'expiration; ſon expreſſion conſiſte dans la continuation & la durée d'un ton plaintif, formé par des ſons inarticulés: ces ſons du *gémiſſement* ſont plus ou moins longs, ſuivant le degré de triſteſſe, d'affliction, & d'abattement qui les cauſe, mais ils ſont toujours répétés pluſieurs fois; le tems de l'inſpiration eſt celui de l'intervalle du ſilence, qui eſt entre les gémiſſemens, & ordinairement ces intervalles ſont égaux pour la durée, & pour la diſtance.

Le *cri plaintif* eſt un gémiſſement exprimé avec force & à haute voix; quelquefois ce cri ſe ſoutient dans toute ſon étendue ſur le même ton, c'eſt ſur-tout lorſqu'il eſt fort élevé & très-aigu; quelquefois auſſi il finit par un ton plus bas; c'eſt ordinairement lorſque la force du cri eſt modérée. (*D. J.*)

SOUPIR, ſ. m. *en Muſique*, eſt un caractere qui ſe fait ainſi 𝄽, & qui marque un ſilence, dont le tems doit être égal à celui d'une noire ou de la moitié d'une blanche. *Voyez* SILENCES, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

SOUPIRAIL, ſ. m. (*Archit.*) ouverture en glacis entre deux jouées rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour, à une cave, à un cellier, à un aquéduc. Le glacis d'un *ſoupirail* doit ramper de telle ſorte, que le ſoleil ne puiſſe jamais y entrer. (*D. J.*)

SOUPIRAIL *d'aquéduc*, (*Archit. hydraul.*) on appelle ainſi une certaine ouverture en abajour, dans un certain aquéduc couvert, ou à plomb, dans un aquéduc ſouterrein, laquelle ſe fait d'eſpace en eſpace, pour donner échappée aux vents qui, étant renfermés, empêcheroient le cours de l'eau. (*D. J.*)

SOUPIRER, (*Lang. franç.*) Malherbe, Gombaut, Sarrazin, Deſpréaux & autres poëtes, ont employé ce mot dans une ſignification active, pour ſignifier *produire au-dehors*.

Tantôt vous ſoupiriez *mes peines,*
Tantôt vous chantiez mes plaiſirs.
Malh.

Mille eſprits abuſés en leur ſujétion
Vont ſoupirer *leur flâme éloquente & muette.*
Gomb.

Tout dort dans la nature, & Daphnis ſeulement,
Privé de ce repos, ſoupire *ſon tourment.*
Sarraſin.

Ce n'étoit pas jadis ſur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers que ſoupiroit *Tibulle.*
Deſpréaux.

Soupirer dans le ſens *de deſirer paſſionnément*, rechercher avec ardeur, ſe met avec la prépoſition *après* & *pour*. Je *ſoupire* après ma délivrance; comme la biche *ſoupire* après le courant des eaux, ainſi mon ame *ſoupire* après vous, ô mon Dieu. *Port royal.* C'eſt une chimere que de *ſoupirer* pour des richeſſes qui ne ſont point le prix de la vertu, & qu'on n'emporte point dans la tombe. (*D. J.*)

SOUPLE, adj. (*Gram.*) maniable, flexible, qui cede facilement ſous l'action des doigts, & qui n'y excite aucune ſenſation de roideur & de réſiſtance. On rend les peaux *ſouples* en les maniant; les jeunes branches des arbres ſont ſouples; les reſſorts minces ſont *ſouples*: on dit au figuré, un caractere *ſouple*, un eſprit *ſouple*, une humeur *ſouple*. Celui qui a de la ſoupleſſe ſe plie facilement à tout ce que les circonſ-

tances existent, & s'avancera rapidement.

SOUPLE, (*Maréchal.*) un cheval *souple*, est celui qui a les mouvemens liens & vifs.

SOUPLESSE, s. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller *souple*. *Voyez* SOUPLE.

SOUPROSE, (*Géog. mod.*) bourg, que nos auteurs qualifient de ville de France, en Gascogne, au diocèse d'Acqs, à demi-lieue de la riviere d'Adour, & dans un endroit marécageux. (*D. J.*)

SOUQUENILLE, s. f. *terme de Tailleur*; espece de vêtement de toile que les cochers & les palefreniers mettent pour se conserver leurs habits en pensant leurs chevaux.

SOUR, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans la Syrie, sur le bord de la mer; les tables arabiques la placent dans le troisieme climat, sous le 68 degré 30 minutes de *longitude*, & sous le 32 degré 40 minutes de *latitude* septentrionale.

Cette place n'est autre chose que les ruines de la fameuse Tyr; le sultan des Mamelucs d'Egypte l'ayant prise en 1291 sur les Francs, la démolit de fond en comble. La mer bat jusques dans ses ruines. Son port est rempli d'écueils, de sable, & de roches. On ne trouve dans toute la campagne voisine que quelques cabanes de pêcheurs maures. (*D. J.*)

SOURBASSIS, s. f. (*Soierie.*) ce sont les soies de Perse les plus fines, & de la meilleure qualité, de toutes celles que l'on tire du Levant. Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement grèges & en matasses. L'empliage est en masse, & chaque balle contient cent vingt masses. Le plus grand commerce s'en fait à Smirne, où elles sont apportées de Perse par caravannes. On en tire aussi d'Alep, & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une assez grande quantité par le retour des vaisseaux, que les nations d'Europe envoyent dans le golfe persique. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

SOURCE, s. f. (*Physique.*) est une eau qui sort de la terre en plus ou moins grande quantité, & qui forme les puits, les fontaines, les rivieres. *Voyez* FONTAINE, FLEUVE, *&c.*

SOURCES, (*Archit. Hydraul.*) ce sont plusieurs rigoles de plomb, de rocaille ou de marbre, qui sont bordées de mousse ou de gazon, & qui par leurs sinuosités & détours, forment dans un bosquet planté sans symmétrie, sur un terrein en pente, une espece de labyrinthe d'eau, ayant quelques jets aux endroits où elles se croisent. Il y a de ces sortes de *sources* au jardin de Trianon. *Daviler.* (*D. J.*)

SOURCICLE, *voyez* ROITELET HUPÉ.

SOURCILIERE, adj. *en Anatomie*, parties relatives aux sourcils. *Voyez* SOURCILS.

Arcades *sourcillieres* du coronal; tubérosités *sourcilieres* du coronal, *voyez* CORONAL.

Trou *sourcilier*, *voyez* TROU.

Le muscle *sourcilier* vient de la racine du nez qui se termine obliquement dans la peau vers le milieu du sourcil.

Quelques-uns regardent ce muscle seulement comme une portion des frontaux.

SOUR CROUTE, *voyez* SAUER-KRAUT.

SOURD, adj. celui qui ne jouit pas de la faculté d'entendre les bruits, les sons. *Voyez l'article* SURDITÉ.

SOURD, (*Critique sacrée.*) celui qui est privé de l'ouïe; l'Evangile rapporte les guérisons miraculeuses que J. C. opéra sur des *sourds*, *Marc vij. 37.* mais *sourd* est aussi pris dans l'Ecriture métaphoriquement pour un *sourd* spirituel, *Isaïe*, *xxix. 18.* & pour celui qui n'est pas présent. *Non maledices surdo. Levit. xix. 14.* Vous ne calomnierez point celui qui est absent. (*D. J.*)

SOURD, adj. *en terme d'Arithmétique*, signifie un nombre qui ne peut être exprimé, ou bien un nombre qui n'a point de mesure commune avec l'unité. *Voyez* NOMBRE.

C'est ce qu'on appelle autrement *nombre irrationel* ou *incommensurable*. *Voyez* IRRATIONEL & INCOMMENSURABLE.

Quand il s'agit d'extraire la racine proposée d'un nombre ou d'une quantité quelconque, si cette quantité n'est pas une puissance parfaite de la racine que l'on demande, c'est-à-dire, si l'on demande une racine quarrée, & que la quantité proposée ne soit pas un vrai quarré; si c'est une racine cube, & que la quantité ne soit pas un vrai cube, *&c.* alors il est impossible d'assigner en nombres entiers ou en fractions, la racine exacte de ce nombre proposé. *Voyez* RACINE, QUARRÉ, *&c.*

Quand cela arrive, les mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée de ces nombres ou quantités, en les faisant précéder du signe radical $\surd$: ainsi $\surd 2$ signifie la racine quarrée de 2: & $\sqrt[3]{16}$ ou $\surd:(3)$ 16 signifie la racine cubique de 16. Ces racines sont appellées proprement des racines *sourdes*, à cause qu'il est impossible de les exprimer en nombres exactement, car l'on ne sauroit assigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produise 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement puisse jamais produire 16.

Il y a aussi un autre moyen fort en usage aujourd'hui d'exprimer les racines, sans se servir des signes radicaux: on a recours aux exposans. Ainsi, comme x^2, x^3, x^5, *&c.* signifient le quarré, le cube, & la cinquieme puissance de x; de même aussi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{5}}$ signifient la racine quarrée, cube, *&c.* de x.

La raison en est assez évidente; car puisque $\surd x$ est un moyen proportionel géométrique entre 1 & x, pareillement $\frac{1}{2}$ est un moyen proportionel arithmétique entre 0 & 1; c'est pourquoi, comme 2 est l'exposant du quarré de x, $\frac{1}{2}$ sera l'exposant de sa racine quarrée, *&c.* *Voyez* EXPOSANT.

Observez aussi que pour la commodité & pour abréger, on donne souvent aux nombres rationels la forme des membres *sourds*. Ainsi, $\surd 4$, $\surd \frac{9}{4}$, $\sqrt[3]{27}$, *&c.* signifient 2, $\frac{3}{2}$, 3, *&c.*

Mais quoique ces racines *sourdes*, quand elles le sont véritablement, soient inexprimables en nombres, elles sont néanmoins susceptibles des opérations arithmétiques, telles que l'addition, la soustraction, la multiplication, *&c.* Un algébriste ne doit pas ignorer avec quelle facilité on peut les soumettre à ces opérations.

Les quantités *sourdes* sont simples ou composées.

Les simples sont exprimées par un seul terme, comme $\sqrt[3]{2}$.

Les composées sont formées par l'addition ou la soustraction des simples irrationels: comme $\surd 5 + \surd 2 : \surd 5 - \surd 2$, ou $\sqrt[3]{7 + \surd 2}$; cette derniere signifie la racine cubique de ce nombre, qui est le résultat de l'addition de 7 à la racine quarrée de 2.

Reduire les quantités rationelles à la forme de racines *sourdes* quelconques proposées. Elevez la quantité rationelle au degré marqué par l'exposant de la puissance de l'irrationelle ou *sourde*, & ensuite mettez au-devant le signe radical de la quantité *sourde* proposée. Ainsi, pour reduire $a = 10$ à la forme de $\surd 15 = b$, quarrez $a = 10$; & le faisant précéder du signe radical, ou aura de cette maniere $\surd aa = \surd 100$, qui est la forme de la quantité *sourde* demandée

De même s'il falloit donner à 3 la forme de $\sqrt[4]{12}$; il faudroit élever 3 à sa quatrieme puissance, & mettant au-devant le signe radical, on auroit $\sqrt[4]{81}$ ou $81^{\frac{1}{4}}$, qui a la même forme que $\sqrt[4]{12}$.

Et par ce moyen, une simple fraction *sourde*, dont le signe radical n'affecte que l'un de ses termes, peut être changée en un autre, dont le numérateur & le dénominateur soient affectés du signe radical. Ainsi, $\frac{\sqrt{2}}{5}$ se reduit à $\sqrt{\frac{2}{25}}$ & $\frac{1}{\sqrt[3]{4}}$ revient à $\sqrt[3]{\frac{125}{4}}$, où le signe radical affecte le numérateur & le dénominateur.

Reduire les irrationels simples, qui ont des signes radicaux différens, & que l'on appelle irrationels hétérogenes, à d'autres qui peuvent avoir un signe radical commun, ou qui sont homogenes. Multipliez les exposans l'un par l'autre, & élevez mutuellement la puissance de l'un au degré de l'exposant de l'autre: ainsi pour reduire $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ à un signe radical commun; multipliez l'exposant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$ par l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$, & élevez en même tems la puissance aa du radical $\sqrt[2]{aa}$ au quatrieme degré, & vous aurez $\sqrt[8]{a^8} = \sqrt[2]{aa}$: pareillement multipliant l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$ par l'exposant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$, vous éleverez la puissance bb du radical $\sqrt[4]{bb}$ au second degré, ce qui donnera $\sqrt[8]{b^4} = \sqrt[4]{bb}$; ainsi $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ se trouvent transformés en $\sqrt[8]{a^8}$ & $\sqrt[8]{b^4}$ qui ont un signe radical commun.

Pour reduire les irrationels aux plus petits termes possibles, divisez la quantité *sourde* par quelqu'une des puissances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* de même degré que l'exposant du radical, pourvu que cela puisse se faire sans aucun reste, en employant toujours la plus haute puissance possible: mettez ensuite la racine de cette puissance au-devant du quotient ou de l'irrationel ainsi divisé, vous aurez une nouvelle quantité *sourde*, de même valeur que la premiere; mais en termes plus simples. Ainsi $\sqrt{16aab}$, en divisant par 16 aa, & faisant précéder la racine $4a$, sera reduite à celle-ci $4a\sqrt{b}$; & $\sqrt{12}$ s'abaissera à $2\sqrt{3}$. de même $\sqrt[3]{cb^3r}$ s'abaisse à $b\sqrt[3]{cr}$.

Cette réduction est d'un grand usage partout où l'on peut la faire: mais si on ne peut pas trouver, pour un diviseur, des quarrés, des cubes, des quarrés quarrés, cherchez tous les diviseurs de la puissance de l'irrationelle proposée, & voyez ensuite si quelqu'un d'eux est un quarré, un cube, *&c.* ou une puissance telle que le signe radical l'indique: si l'on en peut trouver quelqu'un, que l'on s'en serve de la même maniere que ci-dessus, pour dégager en partie du signe radical la quantité irrationelle: si l'on propose, par exemple, la quantité $\sqrt{288}$; parmi ses diviseurs on trouvera 4, 9, 16, 36 & 144; par lesquels divisant 288, on a les quotiens 72, 32, 18, 8, & 2; c'est pourquoi au lieu de $\sqrt{288}$, on peut mettre $2\sqrt{72}$, ou $3\sqrt{32}$, ou $4\sqrt{18}$, ou $6\sqrt{8}$, ou enfin $12\sqrt{2}$; & l'on peut faire la même chose en algebre; mais pour connoître le calcul entier des irrationels, *voyez* l'algebre de Kersey & un grand nombre d'autres ouvrages sur le même sujet. *Chambers.* (*E*)

SOURD, on donne cenom dans différentes provinces de France à la salamandre terrestre. *Voyez* SALAMANDRE.

SOURD, *couteau*, *terme de Corroyeur*; un couteau *sourd*, est une espece de plane qui n'est pas extrémement tranchant, qui leur sert à préparer leurs cuirs. (*D. J.*)

SOURD, (*Joaillerie.*) les Joailliers disent qu'une pierre est *sourde*, qu'elle a quelque chose de *sourd*, quand elle n'a pas tout le brillant & tout l'éclat que les pierres d'une semblable espece doivent avoir pour qu'elles soient parfaites. Les pailles & les glaces, qui sont de grands défauts dans les pierres précieuses, & un certain œil sombre, obscur & brouillé que d'autres ont quelquefois, sont proprement le *sourd* de la joaillerie. (*D. J.*)

SOURDE, COUCHE, (*Jardinage.*) *Voyez* COUCHE.

SOURDE *lime*, s. f. (*terme de Serrurier.*) on appelle *lime sourde*, celle qui ne fait point de bruit. Elle est toute enveloppée de plomb, & le manche même, de sorte qu'il n'y a que la partie qui lime qui soit découverte. Elle sert à couper sans bruit les plus grosses barres de fer, pourvu qu'on les enveloppe aussi de plomb, n'y laissant rien de découvert que pour le jeu de la lime. Le plomb, qui est fort doux, empêche le trémoussement des parties du fer qui cause le bruit, de même que la main, quand on la met sur une cloche qu'on frappe. (*D. J.*)

SOURDELINE, s. f. (*Musiq. instrum.*) instrument de musique à vent; c'est une espece de musette, qu'on appelle aussi *sampogne*, & qui étoit autrefois d'usage en Italie. Elle est différente de nos musettes, en ce qu'elle a quatre chalumeaux avec plusieurs trous garnis de boëtes, qui servent à les ouvrir & fermer, & qui s'avancent ou se reculent par le moyen de petits ressorts. On a attribué l'invention de la *sourdeline* à Jean-Baptiste Riva, à dom Julio & à Vincenze. (*D. J.*)

SOURDINE, s. f. (*Fortification.*) bruit sourd qu'on fait faire à une trompette pour qu'il s'étende moins loin. On se sert pour cet effet d'un morceau de bois qu'on introduit dans l'ouverture de la trompette; il est percé tout du long; il sert à rétrécir l'ouverture de cet instrument, ce qui en étouffe le son. *Voyez* TROMPETTE. (*Q*)

SOURDINE, s. f. (*Horlogerie.*) c'est une piece de la cadrature d'une montre à répétition, *voyez SX fig. & Planches de l'Horlogerie*, disposée de façon que poussant en dedans la partie *X*, les tiges des marteaux frappent contre les extrémités *tt* de cette piece, de sorte qu'alors les marteaux ne frappant plus ni sur le timbre ni sur la boëte, on n'entend point sonner la répétition, & l'on n'apprend l'heure que par le tact, ce qui a fait donner à cette piece le nom de *sourdine*. Les *sourdines* ont été inventées principalement pour les répétitions à timbre.

Sourdine se dit encore d'un petit bouton situé à la lunette d'une montre à répétition, & qui répond à la partie *X* de la *sourdine*, de façon qu'en appuyant sur ce bouton, c'est la même chose que si l'on le faisoit sur la partie *X*, au moyen de quoi les coups des marteaux sont transmis de même au dehors; quelquefois cette derniere *sourdine* est située à la cuvette, alors elle répond directement au marteau qui vient frapper dessus.

SOURDINE, (*Lutherie.*) sorte de violon qui n'a qu'une table, lequel fait très-peu de bruit, d'où lui vient son nom. *Voyez* VIOLON & la *figure* de cet instrument, qui est représenté par sa partie postérieure, (l'antérieure étant semblable à celle du violon) pour

faire voir comment le talon du manche eſt articulé avec la barre *a b* qui ſert de contre-table & d'ame. *Voyez les fig. & les Pl. de Lutherie.*

Une autre *fig.* repréſente cet inſtrument vu par la partie antérieure.

On donne encore le nom de *ſourdine* à la petite plaque d'argent qu'on applique au chevalet d'un inſtrument à corde pour en éteindre le ſon.

SOURDON, ſ. m. (*Conchyliolog.*) ſur les côtes de Poitou & d'Aunis, on nomme *ſourdon* un coquillage dont la coquille eſt à deux battans & fort convexe; ſa longueur n'a qu'environ 14 lignes, & ſa largeur 9 ou 10 lignes; c'eſt une eſpece de peigne. *Voyez* PEIGNE, *Conchyl.*

La ſurface extérieure de cette coquille eſt ornée de cannelures aſſez larges, à côtes arrondies, qui partent toutes du ſommet; la plus grande partie de ces cannelures vont en ligne droite à la baſe, & les autres en ſe recourbant un peu, vont ſe terminer au-deſſus de la baſe; la ſurface intérieure de cette coquille eſt preſque toute polie, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt cannelée que dans une bande d'environ une ligne de largeur, qui regne tout-autour du bord de la coquille, qui eſt blanche, ſur-tout intérieurement, car extérieurement elle eſt quelquefois d'un blanc ſale. Elle eſt peu épaiſſe, dentelée dans ſes bords comme les dents d'une ſcie.

L'animal eſt auſſi de couleur blanchâtre, quelquefois variée de rouge, de violet, de brun & de jaune; deux muſcles qui ſortent de ſon corps vers la charniere l'attachent fortement à ſes deux valves. Il ſe tient dans le ſable, mais peu enfoncé; auſſi les tuyaux dont il ſe ſert pour attirer & jetter l'eau ſont-ils très-courts, car le plus long & le plus gros, qui eſt le plus éloigné du ſommet de la coquille, ne s'étend guere à plus d'une ligne de ſon bord. Ces tuyaux ſont non-ſeulement découpés en frange, comme ceux des palourdes autour de leurs ouvertures, mais ils ont encore quelques eſpeces de poils au-deſſous de cette même ouverture.

Quoique les *ſourdons* s'enfoncent peu avant dans le ſable, ils en ſont pourtant couverts entierement. On connoît néanmoins les endroits où ils ſont lorſque la mer a abandonné ce terrein pendant ſon reflux, par les trous qui paroiſſent au-deſſus d'eux, & mieux encore par pluſieurs petits jets d'eau; car ils pouſſent l'eau quelquefois à plus de deux piés de haut.

Ce coquillage exécute ſes mouvemens progreſſifs par le moyen d'une plaque ou pié fait en forme de croiſſant par le bout. Cette partie molle a fort l'air d'un pié-bot. M. de Réaumur vous expliquera le méchaniſme qui facilite la marche du *ſourdon*, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année 1710. page 433. avec les figures.* (*D. J.*)

SOURDRE, v. neut. ſortir, jaillir, s'écouler. Il ſe dit des eaux, des ruiſſeaux, des fontaines.

SOURDRE, (*Marine.*) On ſe ſert de ce terme pour exprimer la ſortie d'un nuage de l'horiſon, en s'avançant vers le zénith.

SOURDRE AU VENT, (*Marine.*) c'eſt tenir le vent, & avancer au plus près.

SOURE, (*Géog. mod.*) ou *Rio di Soure*, petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une riviere de même nom, à cinq lieues de Coïmbre, & à ſix de Leyra. Cette ville n'a qu'une paroiſſe, quatre à cinq cens habitans, & quelques couvens de religieux. *Long. 9. 9. lat. 40. 5.*

SOURE *la*, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere des Pays-Bas, & d'une riviere d'Alſace. La premiere eſt dans le Luxembourg, & ſe joint à la Moſelle entre Trèves & Grevemacheren. La ſeconde prend ſa ſource aux monts de Voſge, arroſe Saverne, & ſe jette dans le Mottern.

SOURE, *Rio de*, (*Geogr. mod.*) anciennement *Ancus*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadure. Elle ſort du mont Sierra de Ancaon, & ſe perd dans le Mondégo. (*D. J.*)

SOURICIERE, *en terme de Layetier*, c'eſt une boëte ou un piege où les ſouris ſe prennent ſans pouvoir en ſortir. Il y en a à baſcule, de natte, & à panier. *Voyez chacun de ces termes.*

SOURICIERE A BASCULE *chez les Layetiers*, eſt un petit coffre quarré fermé de tous côtés, excepté par un bout, qui eſt comme une eſpece de trape qui s'éleve par le moyen d'une baſcule dont il eſt garni, & qui eſt retenue très-foiblement par un crochet qui répond à l'appât qu'on a eu ſoin de ſuſpendre dans la *ſouriciere*; enſorte que quand l'animal vient pour y mordre, la baſcule tombe & l'enferme.

SOURICIERE A NATTE, c'eſt *en Layeterie* un petit coffre ſur lequel eſt un panier de fil de fer dont l'ouverture va toujours en diminuant, & ſe termine par des pointes qui empêchent l'animal de ſortir.

SOURICIERE A PANIER, c'eſt *chez les Layetiers* une ſimple planche garnie d'un panier comme la *ſouriciere* à natte. *Voyez* SOURICIERE A NATTE.

SOURIQUOIS, LES, (*Géogr. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France, où ils habitent l'Acadie. Ils vivent de poiſſon en été, & de venaiſon en hiver. Ils obéiſſent à des chefs qu'ils nomment *ſagamos*, & n'ont nulle forme de religion. (*D. J.*)

SOURIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) *mus minor*; animal quadrupede qui a environ trois pouces & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue; qui eſt longue de trois pouces un quart. La *ſouris* ne differe du rat qu'en ce qu'elle eſt plus petite, qu'elle a la queue plus velue, & le poil plus court & plus doux, de couleur mêlée de jaunâtre & de cendré noirâtre ſur le deſſus du corps; le deſſous & les quatre jambes ſont de couleur jaunâtre; avec quelques teintes de cendré: ces couleurs varient; & il y a des *ſouris* entierement blanches. Ces animaux produiſent dans toutes les ſaiſons, & pluſieurs fois par an. Les portées ordinaires ſont de cinq ou de ſix; en moins de quinze jours les petits ſe diſperſent & vont chercher à vivre; auſſi la durée de leur vie eſt fort courte. Tous les oiſeaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même, leur font la guerre. L'eſpece des *ſouris* eſt généralement répandue en Europe, en Aſie, & en Afrique; on prétend que celles qui ſont actuellement en grand nombre en Amérique, y ont été apportées de l'Europe. Il paroît qu'elles fuient les pays inhabités, & qu'elles ſuivent l'homme par l'appétit naturel qu'elles ont pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre, & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII. Voyez* QUADRUPEDE.

SOURIS, (*Mat. med.*) Les Pharmacologiſtes ont célébré comme médicamenteuſes pluſieurs parties & préparations de la *ſouris*, la chair, la peau, le ſang, la cendre, & cela fort arbitrairement, à leur ordinaire.

La ſeule matiere fournie par la *ſouris*, qui a conſervé juſqu'à préſent le titre & l'emploi de *médicament*, c'eſt ſa fiente, connue principalement chez les Pharmacologiſtes ſous le nom de *muſurda*, & encore ſous le nom ridicule d'*album nigrum*, forgé apparemment en prenant pour un nom générique celui d'*album*, ſpécifié par l'épithete de *græcum* dans un des noms ſcientifiques ou myſtérieux que porte la fiente de chien, *voyez* CHIEN, *Mat. med.*

La fiente de *ſouris* eſt miſe au rang des purgatifs par la plûpart des auteurs de matiere médicale, & par quelques-uns, même par Juncker, par exemple, au nombre des émétiques, mais véritablement des émétiques hors d'uſage. Ettmuller dit qu'elle lâche

admirablement & doucement le ventre. C'eſt dans quelques pays un remede de bonne femme pour purger les enfans : on leur en donne depuis le poids d'un grain juſqu'à deux en ſubſtance dans de la bouillie, ou celui de cinq ou ſix grains broyés avec du lait, qu'on paſſe enſuite à-travers d'un linge. La doſe pour les enfans un peu plus forts, eſt de ſept à huit grains. Sept à huit crotins de *ſouris* ſont un puiſſant purgatif, même pour les adultes, & qui eſt ſpécialement recommandé pour ouvrir le ventre dans la paſſion iliaque. Ces uſages n'étant point fondés ſur des obſervations journalieres, peuvent être regardées comme ſuſpects ; mais on peut employer la fiente de *ſouris* avec moins de circonſpection dans les ſuppoſitoires & les lavemens irritans, où elle paſſe pour faire très-bien. Il eſt encore vraiſſemblable qu'elle eſt réellement déterſive, réſolutive & deſſicative dans l'uſage extérieur. (*b*)

SOURIS D'AMÉRIQUE, petit animal quadrupede. Il a environ trois pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de trois pouces huit lignes. Le muſeau eſt un peu pointu ; les oreilles ſont grandes & larges ; le poil eſt d'un bai-rouge clair. *Regn. anim. p. 172.*

SOURIS, ſ. f. (*terme de Coëffeuſe.*) les coëffeuſes ont nommé *ſouris*, une fauſſe coëffe qu'elles mettent ſous les deux autres lorſqu'on coëffe à trois rangs ; il n'y a que deux de ces coëffes qui ſoient complettes & ayent des barbes ; la troiſieme n'eſt qu'une fauſſe coëffe ſans fond, ni barbe ; c'eſt celle que les lingeres & coëffeuſes appellent *ſouris* : elle a ſeulement quelques plis ſur le front comme les autres, & ſes deux bouts viennent ſe perdre ſur les tempes ſous la ſeconde coëffure. (*D. J.*)

SOURIS, *gris de ſouris*, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. C'eſt une nuance de poil gris, laquelle eſt de la couleur du poil d'une *ſouris*.

La *ſouris* eſt auſſi un cartilage qui forme le devant des naſeaux du cheval, & qui l'aide à s'ébrouer. *Voyez* EBROUER.

SOURIS, *ou* SOURIRE, ſ. m. (*Phyſiolog.*) c'eſt un ris léger ; il ſe fait lorſque dans les mouvemens de l'ame doux & tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent un peu ſans qu'elle s'ouvre, les joues ſe gonflent, & forment dans quelques perſonnes, par une eſpece de duplicature un léger enfoncement entre la bouche & les côtés du viſage, que l'on appelle la *foſſette*, qui produit un agrément dans les jolies perſonnes. Le *ſouris* eſt une marque de ſatisfaction intérieure, de bienveillance, d'applaudiſſement. Il eſt vrai que c'eſt auſſi une façon d'exprimer le mépris, l'inſulte & la moquerie ; mais dans un *ſouris* malin on ſerre davantage les levres l'une contre l'autre par un mouvement de la levre inférieure. Le *ſouris* d'approbation & d'intelligence eſt un des plus grands charmes de l'objet aimé, ſur-tout quand ce charme vient d'un contentement qui a ſa ſource dans le cœur. Enfin, il y a des *ſouris* d'aſſurance, d'admiration, de doute. Le *ſouris* d'Abraham, quand Dieu lui promit un fils, n'étoit pas un *ſouris* de doute, mais de ſatisfaction, d'admiration & de reconnoiſſance. (*D. J.*)

SOURSOMMEAU ; (*terme de Bahutier.*) c'eſt le ballot qu'on met dans l'entre-bas ſur les deux ballots qui compoſent la ſomme. La ſomme ordinaire eſt compoſée de deux ballots ou de deux paniers, mais fort ſouvent on ajoute le *ſourſommeau*, qui eſt un troiſieme petit panier ou ballot que l'on met ſur les deux autres dans l'autre bas. (*D. J.*)

SOUS, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes. 1°. C'eſt un des noms de la célebre Suſes, capitale de la Suſiane. *Voyez* SUSES.

2°. *Sous* ſurnommée *Alacſa*, eſt une ville de Mauritanie, dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, ſur les bords de l'Océan atlantique, au pié du mont Atlas, ſous le *15. 30. de longitude*, & ſous le *32. de latitude* ſeptentrionale, ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulugbeg.

3°. *Sous* ou *Souis* des Arabes, eſt la même ville d'Egypte que nous appellons ordinairement *Suez*, *voyez* SUEZ. (*D. J.*)

SOUSA, *Province de*, ou SOUSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis. Elle a pris ſon nom de ſa capitale.

SOUSA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, capitale de la province de ſon nom, ſur un rocher, près de la mer. C'eſt la réſidence du gouverneur de la province, à 25 milles de Tunis, à l'oppoſite de l'île de Pantalarée, & plus près de la Sicile qu'aucune autre ville d'Afrique. Elle a un bon port, où les corſaires de Tunis ſe mettent à l'ancre. Son terroir rapporte de l'orge, des figues & des olives, & il eſt fertile en pâturages. Ce fut dans le voiſinage de cette place, qui n'eſt à-préſent qu'une bourgade, que le prince Philibert de Savoie fut autrefois défait, & qu'un grand nombre de chevaliers de Malte périrent. *Long. 28. 47. lat. 35. 54.* (*D. J.*)

SOUS-AGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt l'âge de minorité qui eſt au-deſſous de la majorité, qui eſt appellé dans quelques coutumes l'*âge par excellence*, comme étant l'âge parfait requis par la loi. *Voyez* AGE & AGÉ, MAJEUR, MAJORITÉ, MINEUR, MINORITÉ, EMANCIPATION, BÉNÉFICE D'AGE. (*A*)

SOUS-AIDE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt une aide ou preſtation ſeigneuriale que les ſous-tenans ou ſujets médiats, & les arriere-vaſſaux doivent au ſeigneur duquel ils tiennent de nu à nu, c'eſt-à-dire immédiatement, pour payer par lui le droit de loyaux & chevels-aides au chef-ſeigneur du fief chevel duquel les arriere-fiefs relevent médiatement. *Voyez* l'*ancienne coutume de Normandie, ch. xxxv.* (*A*)

SOUS-AILES, ſ. f. pl. (*Archit.*) bas côtés ou collatéraux d'une égliſe.

SOUS-ALLÉE, *voyez* ALLÉE.

SOUS-ARBRISSEAU, *ou* ARBUSTE, *voyez* ARBRISSEAU.

SOUS-ARGOUSIN, ſ. m. (*Marine.*) terme de galere, c'eſt l'aide de l'argouſin.

SOUS-AVOUÉ, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecond avoué d'une égliſe ou d'un monaſtere. *Voyez* AVOUÉ.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le ſecond après le bacha ; officier ſubordonné à celui-ci.

SOUS-BAIL, ſ. m. (*Gram.*) ceſſion de ſon bail à un autre, ou ſecond bail paſſé d'un premier tenant à un ſecond. *Voyez l'article* BAIL.

SOUSBANDE, c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui entre ſur un affut à mortier. *Voyez* MORTIER. (*q*)

SOUS-BARBE, (*Marine.*) *Voyez* PORTE-BOSSOIR.

SOUS-BARBES, (*Marine.*) ce ſont les plus courtes étances qui ſoutiennent le bout de l'étrave quand elle eſt ſur le chantier.

SOUS-BARBE, (*Manege.*) on appelle ainſi la partie du cheval qui porte la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

SOUBARBE, *en terme d'Eperonnier*, eſt une partie de la bride de figure plate, droite d'un côté & taillée en coude de l'autre. Elle regne tout le long du coude, & ſe termine par un petit bouton nommé *rouleau*. *Voyez* ROULEAU, & *les Planches & figures de l'Eperonnier.*

SOUS-BARQUE, *terme de Riviere*, quatrieme tour de planches ſervant à la conſtruction d'un bateau foncet ou quatrieme bord.

SOUS-BASSEMENT, *voyez* SOUBASSEMENT.

SOUS-BASSEMENT, ſ. m. (*Menuiſerie.*) eſt la par-

tie de lambris qui se met devant les appuis des croisées.

SOUSBERME, *voyez* SOUBERME.

SOUS-BOUT, s. m. *en terme de Cordonnier*, est ce qu'on appelle *talon*. Il est fait de petits morceaux de cuir cloués ensemble.

SOUBRIGADIER, s. m. *dans la Cavalerie*, est un bas officier qui commande sous le brigadier, & qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions. *Voyez* OFFICIERS. *Chambers.*

SOUS-CAMÉRIER, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui est subordonné au camérier, & qui succede à ses fonctions. *Voyez* CAMÉRIER.

SOUSCAPULAIRE, (*Anat.*) le muscle *sous-capulaire* est situé dans toute la fosse *sous-capulaire*, il vient de la base de l'omoplate & de la fosse *sous-capulaire*, & il s'insere par un tendon demi-circulaire à la petite tubérosité qui se remarque vers la tête de l'humerus.

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hist. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ses contrôleurs puissent voir que les entrées sont justes. *Voyez* ECHIQUIER, TAILLE, PELLS.

C'est eux aussi qui font la recherche de tous les actes enregistrés à la trésorerie, & qui sont chargés de la garde du grand cadastre ou terrier d'Angleterre. *Voyez* CHAMBELLAN.

SOUS-CHANTRE, s. m. (*Hist. eccléſ.*) est un officier de chœur qui officie à la place du chantre. *Voyez* CHANTRE.

SOUS-CHERIF, *voyez* SCHERIF.

SOUS-CHEVER, v. act. (*Carrier.*) c'est couper la pierre en-dessous avec le marteau appellé l'*esse*, & la séparer du banc qui est inférieur.

SOUS-CHEVRON, s. m. (*Archit.*) piece de bois d'un dôme, ou d'un comble en dôme, dans laquelle est assemblé un bout de bois appellé *clé*, qui retient deux chevrons courbes. (*D. J.*)

SOUSCLAVIER, RE, adj. *en Anatom.* se dit des parties situées sous la clavicule. *Voyez* CLAVICULE.

Ce muscle *sous-clavier* s'attache sous la portion humérale de la clavicule, & se termine à la premiere côte.

Les arteres *sous-clavieres* sont au nombre de deux, l'une à droite, l'autre à gauche, elles naissent de l'arcade de l'aorte, & changent de nom lorsqu'elles sont parvenues au-dessus du milieu de la premiere vraie côte.

L'artere *sous-claviere* droite, qui est la plus grosse & la plus longue des deux, jette au mediastin, au thimus, au péricarde, & aux larinx, *&c.* des petites arteres, sous le nom de *médiastines*, *thymiques*, *péricardines*, & *trachéales*. *Voyez* MÉDIASTINE, THYMIQUE, *&c.*

La *sous-claviere* droite produit à un bon travers de doigt de son origine, la carotide droite, à peu de distance de la carotide, elle donne ordinairement quatre rameaux, qui sont l'artere mammaire interne, l'artere cervicale, l'artere vertébrale, & quelquefois intercostale supérieure. *Voyez* ARTERE MAMMAIRE, CERVICALE, VERTÉBRALE, *&c.*

La *sous-claviere* gauche se distribue à-peu-près de la même maniere que la *sous-claviere* droite.

La veine *sous-claviere* droite est fort courte, elle est formée par le concours des veines vertébrales, jugulaire interne, jugulaire externe, céphalique, & axillaire. *Voyez* VERTÉBRALE, *&c.*

La veine *sous-claviere* gauche est plus longue, outre les veines vertébrales, jugulaires, *&c.* elle reçoit le canal thorachique, les veines pectorales, les intercostales supérieures. *Voyez* THORACHIQUE, PECTORAL, *&c.*

SOUS-CLERC, s. m. (*Gram.*) qui est subordonné au clerc, & qui travaille sous lui.

SOUSCLOISON, *en Anatomie*, se dit d'une colonne graisseuse, appliquée au bord inférieur de la cloison cartilagineuse des narines. *Voyez* NEZ.

Les muscles de la *sous-cloison* sont des fibres charnues qui partent de la *sous-cloison*, & s'unissent aux fibres de l'orbiculaire des lèvres.

SOUS-COMITE, s. m. *terme de Galere*, nom de celui qui fait aller le quartier de proue, qui est entre l'arbre de mestre, & l'arbre de trinquet.

SOUS-CONTRAIRE, adj. (*Géom.*) lorsque deux triangles semblables sont placés de façon qu'ils ont un angle commun. *Voy.* (*Pl. de Géom. fig. 44.*) au sommet, sans que leurs bases soient paralleles: on dit qu'ils ont une position *sous-contraire*; dans ce cas, l'angle B est $= A$, & l'angle $D = C$. *Voyez* ANTIPARALLELE, au *mot* PARALLELE.

Si le cône scalène $B\,V\,D$ est tellement coupé par le plan CA, que l'angle en C soit égal à l'angle en D, le cône est dit alors être coupé d'une maniere *sous-contraire* à la base $B\,D$. *Chambers.* (*E*)

SOUS-COSTAUX, *ou* INTER-COSTAUX DE VERHEYEN, *en Anatomie*, nom des muscles situés sous les côtes. *Voyez* CÔTES.

Ces muscles se remarquent à la face interne des côtes, & viennent de la 6, 7, 8, ou 9e des côtes, vis-à-vis de leur angle, & se terminent à la côte supérieure suivante, & quelquefois à la quatrieme.

Ces muscles avoient déja été décrits par Eustache, suivant que l'observe Morgani.

SOUSCRIPTION, (*Gram. & Juriſpr.*) est l'apposition d'une signature au-dessus d'un écrit; souscrire une promesse ou billet, c'est le signer. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

SOUSCRIPTION, s. f. (*fonds en Angleterre*) ce mot se dit en Angleterre de l'intérêt que les particuliers prennent dans un fonds public, ou dans un établissement de commerce, en signant sur un registre pour combien ils veulent y prendre part. Presque toutes les grandes affaires se font, dans ce pays-là, par voye de *souscription*, & c'est une excellente méthode. (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, s. f. (*Commerce.*) c'est l'engagement que celui qui souscrit un billet, lettre-de-change, promesse, ou obligation, prend en y ajoutant sa signature, d'être la caution de celui qui les a faits, de payer pour lui les sommes qui y sont contenues, & d'acquitter toutes les clauses qui y sont spécifiées, enforte que celui ou ceux au profit de lequels lesdits billets, lettres-de-change, promesses & obligations, ont autant de débiteurs tenus de l'acquit de leur dette, & de l'exécution des engagemens pris dans ces actes, qu'il y a de personnes qui y ont mis leur signature, ou *souscription*; on ne demande des *souscriptions* que pour plus de sûreté; c'est un vrai cautionnement. *Savary.* (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, *dans le commerce des livres*, signifie l'obligation de prendre un certain nombre d'exemplaires d'un livre qu'on doit imprimer, & une obligation réciproque de la part du libraire, ou de l'éditeur, de délivrer ces exemplaires dans un certain tems.

Les conditions ordinaires des *souscriptions* sont, du côté du libraire, de fournir les livres à meilleur compte aux souscripteurs, qu'aux autres, à un tiers, ou un quart du prix de moins; & de la part des souscripteurs, de payer moitié du prix d'avance, & le reste en recevant les exemplaires: c'est un avantage égal pour l'un & pour l'autre: car par ce moyen, le libraire a les fonds nécessaires pour exécuter une entreprise, qui autrement seroit au-dessus de ses forces; & le souscripteur reçoit en quelque façon l'intérêt de

son

ſon argent, par le prix moderé qu'il paye de ces livres.

Les *ſouſcriptions* tirent leur origine d'Angleterre, & ce n'eſt que depuis peu qu'elles ſont en uſage dans d'autres pays: les premieres *ſouſcriptions* ont été propoſées dans le milieu du dernier ſiecle, pour l'impreſſion de la bible polygotte de Walton, qui eſt le premier livre qui ait été imprimé par *ſouſcriptions*.

Elles ont paſſé d'Angleterre en Hollande, & commencent à s'introduire en France. La collection des antiquités du pere Montfaucon, eſt le premier livre qui y ait été publié par *ſouſcriptions*, & le nombre des ſouſcripteurs fut ſi grand, qu'on en refuſa beaucoup. La même méthode a depuis été propoſée pour l'édition de S. Chriſoſtome, par les bénédictins, mais elle n'a pas eu le même ſuccès.

Tous les autres livres qui ont été depuis imprimés en France, par *ſouſcription*, ſont la traduction des vies de Plutarque, par M. Dacier; la deſcription de Verſailles, & l'hiſtoire de la milice françoiſe, par le pere Daniel, *&c.*

En Angleterre, les *ſouſcriptions* ſont très-fréquentes, & cette habitude les a rendues ſujettes à quelques abus qui commencent à les décréditer.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *en Anatomie*, qui eſt ſous la peau; les arteres, les veines, les glandes *ſous-cutanées*; les vaiſſeaux lymphatique *ſous-cutanés*.

SOUSDIACONAT, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ordre eccléſiaſtique, inférieur à celui de diaconat, & néanmoins très-ancien dans l'Egliſe, puiſque S. Ignace, S. Cyprien, & le pape Corneille, en font mention. Les ſoûdiacres n'étoient pas ordonnés comme les miniſtres ſacrés, par l'impoſition des mains; & les ſcholaſtiques ont douté que le *ſoûdiaconat* fût un ſacrement. Dans l'ordination des ſoûdiacres, l'évêque leur fait toucher le calice & la patène; ce rit eſt établi dans le concile de Carthage iv. & dans les anciens pontificaux; on leur donne encore la tunique & le manipule, & le livre des épîtres; mais cette cérémonie eſt plus nouvelle. Les Grecs leurs impoſent les mains. Leur ancienne fonction étoit de recevoir les oblations des fideles, pour les porter au diacre, qui les préſentoit au prêtre, ou les mettoit ſur l'autel; ils avoient droit d'entrer dans le ſanctuaire, de toucher les vaſes ſacrés, de ſervir les diacres à l'autel. Le célibat a été annexé à l'ordre des ſoûdiacres, en Occident, dès le quatrieme ſiecle; en Orient, ils n'y ont pas plus été obligés que ceux qui étoient dans les ordres ſacrés, & même dans les premiers tems, ils pouvoient ſe marier après avoir été ordonnés ſoûdiacres; mais cela leur fut défendu par le concile *in trullo*, & par la loi de Juſtinien. Morin, *de ſacris ordinat.* & Thomaſſin, *diſcipl. de l'égl.* *Voyez* SOUS-DIACRE.

SOUS-DIACRE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) *ſubdiaconus*, & en grec ὑποδιακονος, eſt un eccléſiaſtique revêtu du premier degré des ordres ſacrés ou majeurs, que l'on appelle *ſous-diaconat*. *Voyez* SOUS-DIACONAT.

Le *ſous-diacre*, ſelon la diſpoſition du concile de Trente, *Seſſ. XXIII. ref. c. v, vj, vij, viij, xj & xij.* doit avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, & avoir au-moins atteint ſa vingt-deuxieme année; il doit être aſſez inſtruit pour pouvoir exercer ſes fonctions, avoir des atteſtations de ſon curé, & des maîtres ſous qui il étudie, & eſpérer, moyennant la grace de Dieu, de garder la continence; ſon ordination doit être précédée de trois publications faites au prône, afin de connoître s'il n'eſt point engagé par mariage, ou par vœu incompatible, ou chargé de dettes, ou irrégulier de quelqu'autre maniere.

Le jour de l'ordination étant venu, on appelle ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacre*, chacun par ſon nom & par ſon titre: *un tel, au titre d'une telle égliſe*, pour ceux qui ont des bénéfices: *un tel, au titre de ſon patrimoine: frere tel, profès d'un tel ordre: frere tel à titre de pauvreté*: d'abord l'évêque les avertit de conſidérer attentivement à quelle charge ils ſe ſoumettent. *Juſqu'ici*, leur dit-il, *il vous eſt libre de retourner à l'état ſéculier; mais ſi vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus reculer, il faudra toujours ſervir Dieu, dont le ſervice vaut mieux qu'un royaume, garder la chaſteté avec ſon ſecours, & demeurer engagés à jamais au miniſtere de l'Egliſe: ſongez-y donc, tandis qu'il eſt encore tems, & ſi vous voulez perſéverer dans cette ſainte réſolution, approchez au nom de Dieu.*

Enſuite on fait approcher ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacres*, conjointement avec ceux qui doivent être ordonnés diacres & prêtres, & tous enſemble, étant proſternés à terre, on chante les litanies, & l'on invoque pour eux les ſuffrages de tous les ſaints. Ils ſe relevent à genoux, & l'évêque inſtruit les *ſous-diacres* de leurs fonctions; elles ſont de ſervir le diacre, préparer l'eau pour le miniſtere de l'autel, laver les napes d'autel & les corporaux; le *ſous-diacre* doit auſſi offrir au diacre le calice & la patene pour le ſacrifice, & avoir ſoin de mette ſur l'autel autant de pains qu'il faut pour le peuple, ni plus ni moins, de peur qu'il ne demeure dans le ſanctuaire quelque choſe de corrompu. Ce ſont les fonctions marquées dans le pontifical romain. Il faut être au-moins *ſous-diacre*, pour toucher les vaſes ſacrés, & les linges qui touchent immédiatement la ſainte euchariſtie.

L'évêque donne enſuite à celui qui doit être ordonné *ſous-diacre*, à toucher le calice vuide, avec la patene, puis il lui met les ornemens qui conviennent à ſon ordre, comme la dalmatique & le manipule; enfin il lui préſente le livre des épîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'égliſe; ainſi le miniſtere des *ſous-diacres* eſt preſque réduit au ſervice des autels, & à aſſiſter l'évêque ou les prêtres dans les grandes cérémonies. Autrefois, ils étoient les ſecrétaires des évêques, qui les employoient dans les voyages & les négociations eccléſiaſtiques. Ils étoient chargés des aumônes & de l'adminiſtration du temporel; & hors de l'égliſe, ils faiſoient les mêmes fonctions que les diacres. Fleury, *inſtit. au droit eccléſ. tom. I. part I. ch. viij. p. 76. & ſuiv.*

SOUS-DIVISER, v. act. (*Gram.*) diviſer une ſeconde fois. *Voyez* DIVISER.

SOUS-DOMINANTE, ſ. f. *en muſique*, eſt la quatrieme note du ton. On l'appelle *ſous-dominante*, parce qu'en effet la dominante eſt immédiatement au-deſſus d'elle; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en deſcendant de la tonique à cette quatrieme note, qu'en montant de la tonique à la dominante. *Voyez* DOMINANTE, MODE, TONIQUE.

L'accord de la *ſous-dominante* eſt compoſé, 1°. de tierce majeure ou mineure, ſelon que le mode eſt majeur ou mineur; 2°. de quinte; 3°. de ſixte majeure: cette ſixte qui eſt la quinte de la dominante, eſt cenſée la repréſenter. *Voyez* là-deſſus mes *élemens de muſique.* (*O*)

SOUS-DOUBLE, adj. (*Math.*) on dit qu'une quantité eſt *ſous-double*, ou en raiſon *ſous-double* d'une autre quantité, quand la premiere eſt contenue deux fois dans la ſeconde: ainſi 3 eſt *ſous-double* de 6, comme 6 eſt *double* de 3. *Voyez* RAISON & DOUBLE. (*E*)

SOUS-DOUBLÉ, adj. (*Math.* deux grandeurs ſont en raiſon *ſous-doublée* de deux autres, quand elles ſont dans le rapport ou la raiſon des racines quarrées de ces deux autres.

SOUS-DOYEN, (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt immédiatement après le doyen d'une compagnie. *Voyez* DOYEN. (*A*)

SOUS-ÉCUYER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de

la maiſon du roi d'Angleterre, dont la fonction eſt de préſenter & de tenir l'étrier au roi lorſqu'il monte à cheval.

SOUS-ÉPINEUX, adj. (*Anat.*) nom d'un muſcle ſitué dans la foſſe *ſous-épineuſe* de l'omoplate. Il remplit tout l'eſpace de cette foſſe, & ſe termine à la facette moyenne de la groſſe tubéroſité de la tête de l'humérus.

SOUS-FAITE, (*Charpenter.*) piece de bois au-deſſous du *faîte*, liée par des entretoiſes, des liernes & des croix de ſaint André. La *ſous-faîte* ſert à rendre les aſſemblages plus ſolides. (*D. J.*)

SOUS-FERME, (*Finance de France.*) partie du bail général des fermes. Les principes de régie ne ſauroient être être trop uniformes pour la ſûreté publique & pour la facilité du travail des ſupérieurs. S'il convient ordinairement de permettre les *ſous-fermes* des parties qui veulent du détail, il ſemble que la bonne police exige que ces *ſous-fermes* s'adjugent à l'enchere au profit du roi, & que tout ce qui regarde une partie, appartienne à une ſeule compagnie compoſée de travailleurs.

La forme de donner les fermes au plus offrant & dernier enchériſſeur, en éloignant tous monopoles, trafics, penſions, gratifications, accommodemens & autres abus dont le retranchement eſt ordonné par les divers réglemens faits depuis 1661 juſqu'à ce jour, a produit en partie les augmentations prodigieuſes qui ſe ſont trouvées ſur les fermes; mais cette méthode a auſſi des inconvéniens conſidérables, en ce que les ſous-fermiers ont porté leurs *ſous-fermes* au-delà de leur juſte valeur, ce qui donne lieu à deux grands deſordres; l'un que les ſous-fermiers demandent toujours des diminutions qu'ils obtiennent; & l'autre, qu'ils vexent infiniment les peuples, pour s'indemniſer de l'excès de leurs *ſous-fermes. Conſidération ſur les finances.* (*D. J.*)

SOUS-FERMER, v. act. (*Com.*) prendre ou donner à ferme une partie de ce qui compoſe une ferme générale.

SOUS-FERMIER, ſ. m. (*Financ.*) celui qui tient une ferme ou une partie d'une ferme ſous un autre.

On appelloit autrefois ſimplement *ſous-fermiers*, ceux qui prenoient des ſous-fermes ſous les fermiers généraux de ſa majeſté; maintenant ils ſe donnent le titre d'*intéreſſés dans les fermes du roi.*

SOUS-FRÉTER, v. act. (*Marine.*) c'eſt louer à un autre le vaiſſeau qu'on a loué, ou fréter à un autre le vaiſſeau qu'on a affrété. Il eſt défendu de *ſous-fréter* un vaiſſeau à plus haut prix que celui qui eſt porté par le premier contrat; mais l'affréteur peut prendre à ſon profit le fret de quelques marchandiſes, pour achever la charge du vaiſſeau qu'il a entierement affrété.

SOUS-GARDE, ſ. f. *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer long d'environ huit pouces, & large d'un demi-pouce, qui forme par le milieu un demi-cercle, & qui a une oreille à chaque côté qui ſervent à l'aſſujettir au bois de fuſil à la viſſant. Cette piece ſe poſe deſſous le bois de fuſil, & ſert pour garentir la détente, & empêcher qu'elle ne s'accroche & qu'elle ne faſſe partir le fuſil dans le tems qu'on ne s'y attend pas.

SOUS-GORGE, ſ. f. *terme de Bourrelier*, c'eſt une partie de la bride du cheval, qui conſiſte en une bande de cuir qui paſſe ſous la gorge, & qui eſt terminée par deux boucles, au moyen deſquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtiere auprès du fronteau. L'uſage de la *ſous-gorge* eſt d'aſſujettir la bride, & d'empêcher que le cheval en ſecouant la tête ne dérange la têtiere & ne faſſe tomber toute la bride. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier.*

SOUS-GOUVERNANTE, ſ. f. (*Gram.*) celle qui ſert en l'abſence de la gouvernante. *Voyez l'article* GOUVERNANTE.

SOUS-GOUVERNEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui repréſente le gouverneur, fait ſes fonctions & le ſoulage dans ſon emploi.

SOUS-INTRODUITE FEMME, (*Hiſt. eccléſ.*) une femme *ſous-introduite* étoit celle qu'un eccléſiaſtique avoit chez lui pour le ſoin de ſon ménage, ou pour quelque autre raiſon. M. Fleury dit, dans ſon *Hiſt. eccléſ. l. II. p. 140.* qu'on nommoit *femmes introduites* ou *ſous-introduites*, celles que les eccléſiaſtiques tenoient dans leurs maiſons par un uſage que l'Egliſe condamnoit, & qui fut reproché à Paul de Samoſate, parce qu'encore que ce fût ſous prétexte de charité & d'amitié ſpirituelle, les conſéquences en étoient trop dangereuſes, & qu'il en réſultoit tout au moins du ſcandale.

Dès le tems de ſaint Cyprien, où l'on ne faiſoit encore aucun vœu ſolemnel de virginité ni de célibat, & où l'on n'impoſoit aux eccléſiaſtiques aucune néceſſité de s'abſtenir du mariage, on lit que des filles demeuroient librement avec des hommes d'égliſe, couchoient avec eux dans un même lit, & ſoutenoient néanmoins qu'elles ne donnoient par-là aucune atteinte à leur chaſteté, offrant pour preuve d'être viſitées par des expertes. Saint Cyprien le reconnoît lui-même, & cenſure quelques-unes de ces filles. Voici ſes propres paroles: *Quid nobis de iis virginibus videatur, quæ cum in ſtatu ſuo eſſe, & continentiam ſimiliter tenere decreverint, detectæ ſunt poſteà in eodem lecto pariter manſiſſe cum maſculis: ex quibus unum diaconum eſſe dicis: planè eaſdem, quæ ſe cum vivis dormiſſe confeſſæ ſint, adſeverare ſe integras eſſe,* &c. *Epiſt. IV. p. 7. edit. Brem. Fell.*

Le même pere ſe plaint ailleurs que quelques confeſſeurs étoient tombés dans la même faute; & les expreſſions dont il ſe ſert ſont bien fortes: *non deeſſe, qui Dei templa, & poſt confeſſionem ſanctificata & illuſtrata priùs membra turpi & infami concubitu ſuo maculent, cubilia ſua cum fœminis promiſcua jungentes,* &c.

Une telle compagne des eccléſiaſtiques fut appellée *femme ſous-introduite*, συνείσακτος γυνη, parce que les eccléſiaſtiques les introduiſoient chez eux comme des aides & des ſœurs ſpirituelles, *conſortio ſororiæ appellationis;* & cet uſage devint ſi commun, que divers conciles, & entr'autres celui de Nicée, furent obligés de défendre cet uſage. Μήτε ἐπισκόπω, μήτε πρεσβυτέρω, μήτε διακόνω, μήτε ὅλως τινὶ τῶν ἐν κλήρω, ἐξεῖναι συνείσακτον γυναῖκα ἔχειν, πλὴν εἰ μὴ ἄρα μητέρα, ἢ ἀδελφὴν, ἢ θείαν, ἢ ἃ μόνα πρόσωπα πᾶσαν ὑποψίαν διαπέφευγεν. *Canon III.*

Cependant les défenſes des conciles eurent ſi peu d'effet, que les empereurs chrétiens, comme Honorius, Théodoſe & Juſtinien ſe virent contraints d'employer toute l'autorité des lois pour remédier à cet abus. Voyez *cod. Theodoſ. l. XVI. tit. 2. leg. 44. cod. inſt. l. I. tit. 3. de epiſcop. & cler. leg. 19. novell. VI. cap. v.* Jacques Godefroy, *tom. VI. p. 86. & ſuivantes.* Pour ne point entrer dans de plus grands détails ſur cette matiere, nous renvoyons les lecteurs curieux aux notes d'Henri de Valois ſur Euſebe, *hiſt. eccléſ. l. VII. c. xxx.* à Henri Dodwell, *diſſertat. Cyprianic. 3.* à Bingham, *antiq. eccléſ. liv. VI. c. ij.* & finalement à M. Boëhmer, dans ſon *jus eccleſ. proteſtant. l. III. tit. 2.* (*D. J.*)

SOUS-LIEUTENANT, eſt un troiſieme officier dans les compagnies d'infanterie & de cavalerie, dont les fonctions ſont à-peu-près les mêmes que celles des lieutenans. On les établit ordinairement dans la guerre & on les caſſe à la paix. *Voyez* CIER.

Dans toutes les compagnies de la maiſon du roi, excepté les gardes du corps, il y a des *ſous-lieutenans.* Il y en a auſſi dans toutes les compagnies de

gendarmerie : ce ſont les ſeconds officiers de toutes ces compagnies. (Q)

SOUS-LIGNER, v. act. (*terme d'Imprimeur.*) c'eſt imprimer en italique un mot ou pluſieurs qui ſont *ſous-lignés* dans un manuſcrit, à deſſein de les faire remarquer, ou pour quelqu'autre raiſon. (*D. J.*)

SOUS-LOCATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui auquel le principal locataire d'une maiſon ou autre héritage a donné lui-même à loyer quelque portion de ce qu'il tenoit du propriétaire.

Le *ſous-locataire* eſt différent du ceſſionnaire du bail, en ce que le ceſſionnaire doit payer au propriétaire, au lieu que le *ſous-locataire* paye au principal locataire.

L'article 162 de la coutume de Paris, permet néanmoins au propriétaire de ſaiſir les meubles des *ſous-locataires*; mais ceux-ci en ont main-levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait de fermes, on appelle *ſous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *ſous-locataire*. *Voyez* BAIL A LOYER, FERME, LOCATAIRE, PRINCIPAL LOCATAIRE. (*A*)

SOUS-LUI, *terme de Manége*, un cheval qui eſt bien *ſous-lui*, qui ſe met bien ſur les hanches, eſt un cheval qui en marchant approche les piés de derriere de ceux de devant, & dont les hanches ſoutiennent en quelque maniere les épaules. (*D. J.*)

SOUS-MULTIPLE, adject. *en Mathém. &c.* une quantité *ſous-multiple* eſt celle qui eſt contenue dans une autre un certain nombre de fois; & qui par conſéquent étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale.

Ainſi 3 eſt un *ſous-multiple* de 21 : dans ce ſens, *ſous-multiple* revient au même que partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

Une raiſon *ſous-multiple* eſt celle qui eſt entre la quantité *ſous-multiple*, & la quantité qui la contient; ainſi la raiſon de 3 à 21, eſt *ſous-multiple*. *Voyez* RAISON.

Dans ces deux cas *ſous-multiple* eſt l'oppoſé de *multiple* : 21, par exemple, eſt *multiple* de 3, & la raiſon de 21 à 3, eſt une raiſon *multiple*. *Voyez* MULTIPLE. *Chambers.* (*E*)

SOUS-NORMALE, ſ. f. (*Géom.*) eſt la même choſe que ſous-perpendiculaire. *Voyez* SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs ſitués ſous l'os occipital. Ces nerfs appellés communément la *dixieme paire*, naiſſent un peu plus bas & plus latéralement, que les nerfs grands hypogloſſes, à l'extrémité de la moëlle alongée & vis-à-vis la partie poſtérieure de l'apophyſe condyloïde de l'os occipital. Ils communiquent avant de percer la dure-mere avec la premiere paire cervicale; après quoi ils la percent en ſortant du crâne, entre la premiere vertebre du col & l'os occipital, & ſe diſtribuent aux muſcles poſtérieurs de la tête. *Voyez* TÊTE & OREILLE.

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, (*Hiſt. mod.*) *ſub-officiales imperii* : on a dit à l'*article* ELECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire; chacun de ces princes fait exercer ſes fonctions par des *ſous-officiers* héréditaires qui poſſedent des fiefs pour cette raiſon. C'eſt ainſi que l'électeur de Saxe, qui eſt grand maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, eſt repréſenté dans ſes fonctions par le comte de Pappenheim; l'électeur de Brandebourg qui eſt grand chambellan, eſt repréſenté par le prince de Hohenzollern; l'électeur de Bohême, par le comte d'Althan; l'électeur de Baviere, par le comte de Truches-Waldburg; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf.

SOUS-ORBITAIRE, *en Anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent au-deſſous de l'orbite.

SOUS-ORDRE, (*Juriſprud.*) eſt un ordre particulier qui ſe fait en ſecond entre les créanciers particuliers d'un créancier colloqué dans l'ordre principal, qui ont formé oppoſition ſur lui en *ſous-ordre*, c'eſt-à-dire, pour ſe venger ſur ce qui peut lui revenir, au cas qu'il ſoit colloqué utilement dans l'ordre. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION & SOUS-ORDRE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SOUS-PÉNITENCIER, ſ. m. (*Gram.*) aide du pénitencier. *Voyez l'article* PÉNITENCERIE.

SOUS-PENTE, *voyez* SOUPENTE.

SOUS-PENTE, (*Maréchall.*) les Maréchaux appellent ainſi un aſſemblage de courroies diſpoſées comme on le voit dans la *figure*, qui ſervent à arrêter un cheval dans le travail. *Voyez* TRAVAIL. Les trois principales *a a a* qui ſervent à ſuſpendre ou élever le cheval, ſont garnies de deux ou trois chaînons à chaque bout : il y a cinq courroies traverſantes qui coulent comme on veut. Les trois plus courtes *b b b*, ſervent à garnir ſous le ventre; & des deux autres l'une *c c* eſt fort longue, un de ſes côtés va entourer la croupe, & l'autre le poitrail; ces côtés ſe bouclent à deux boucles *d d*, qui ſont à la courroie qui eſt de l'autre côté.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *en Géométrie*; la *ſous-perpendiculaire* eſt une portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée & le point, où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe. *Voyez* TANGENTE.

La *ſous-perpendiculaire* eſt donc une ligne qui détermine le point où l'axe d'une courbe eſt coupée par une perpendiculaire tirée ſous une tangente, au point de contact.

Ainſi TM, *Planch. ſect. coniq. fig.* 19, touchant la courbe en M, & MR étant perpendiculaire à TM, au point de contingence, la ligne PR compriſe entre l'ordonnée PM & la perpendiculaire MR, s'appelle *ſouſperpendiculaire*. La *ſouſperpendiculaire* PR eſt à la demi-ordonnée PM, comme PM à PT, ou comme MR à TM; d'où on peut conclure que dans la parabole, la *ſous-perpendiculaire* eſt ſous-double du parametre, & par conſéquent d'une grandeur conſtante; car $PR = \frac{\overline{PM}^2}{PT} =$ dans la parabole $\frac{PM^2}{\frac{1}{2}AP} =$ en nommant le parametre a, $\frac{ax\,AP}{\frac{1}{2}AP} = \frac{a}{\frac{1}{2}}$.

En général, puiſque la ſouſtangente eſt $\frac{y \times d}{dy}$ (*voy.* SOUSTANGENTE), on aura la ſouſperpendiculaire $= y^2$ diviſé par la ſouſtangente, c'eſt-à-dire $\frac{y\,dy}{dx}$.

SOUS-PESER, v. act. (*Gram.*) prendre quelque choſe peſant en-deſſous, & le ſoulever de la main pour en eſtimer le poids.

SOUS-PRÉCEPTEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſoulage le précepteur dans ſes fonctions. *Voyez* PRÉCEPTEUR.

SOUS-PRIEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt un officier clauſtral qui aide le prieur. *Voyez* PRIEUR.

SOUS-PROMOTEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui repréſente le promoteur & ſert ſous lui. *Voyez* PROMOTEUR.

SOUS-RACHAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt le rachat au ſeigneur dominant par ſes arrieres-vaſſaux, pendant qu'il a mis en ſa main le fief de ſon vaſſal, faute de rachat.

C'eſt le profit de l'arriere-fief que le ſeigneur exploite. *Voyez* RACHAT & FIEF.

SOUS-REFECTORIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui veille aux choſes du réfectoire ſous le réfectorier.

SOUS-RENTE, ſ. f. (*Gram.*) rente que l'on tire d'une choſe que l'on tient ſoi-même à rente.

SOUS-RENTIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui tient à rente d'un rentier. *Voyez* RENTE.

SOUS-SECRÉTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui travaille ſous le ſecrétaire. *Voyez* SECRÉTAIRE.

SOUSSIGNER, v. act. (*Gram. Juriſp. & Com.*) c'eſt mettre ſa ſignature, c'eſt-à-dire écrire ſon nom, & quelquefois y ajouter un paraphe au pié de quelque acte ou écrit, pour l'agréer, le faire valoir, & conſentir à ſon exécution. *Voyez* SIGNATURE.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire ſe contentent de mettre au lieu de ſignature quelque marque qui leur eſt propre, ſi c'eſt ſous ſeing-privé; mais dans tout acte public ou paſſé par-devant notaires, il faut faire mention que l'un des contractans, ou même tous deux, ont déclaré ne ſavoir ſigner. Les conſultations des avocats & celles des habiles négocians qui donnent leur conſeil; les réponſes des docteurs de Sorbonne ſur les cas de conſcience, commencent ordinairement par ces mots, *le conſeil ſouſſigné*, *&c.* & les promeſſes, quittances, certificats par ceux-ci aſſez ſemblables: *je ſouſſigné*, ou *nous ſouſſignés*, reconnoiſſons, certifions, *&c. Dictionn. de Commerce.*

SOUS-SURPARTICULIERE, SOUS-SURPARTIENTE, (RAISON) *voyez* RAISON.

SOUSTANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) la *ſouſtangente* d'une courbe eſt une portion de ſon axe interceptée entre l'extrémité d'une ordonnée & l'interſection de la tangente avec l'axe; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé. *Voyez* COURBE & TANGENTE.

Ainſi dans la courbe *AM*, *&c.* (*Planche d'anal. fig. 10.*) la ligne *TP*, compriſe entre la demi-ordonnée *PM*, & la tangente *TM*, en eſt la *ſouſtangente*. Si on mene la perpendiculaire *MQ* à la tangente *MT*, on aura *PR* à *PM*, comme *PM* à *PT*, & *PM* à *PT*, comme *MR* à *TM*.

Il eſt aiſé de voir que la *ſouſtangente* eſt à l'ordonnée y, comme la différentielle dx de l'abſciſſe eſt à la différence dy de l'ordonnée, donc la *ſouſtangente* $= \frac{y\,dx}{dy}$.

C'eſt une loi que, dans toute équation qui exprime la valeur d'une *ſouſtangente*, ſi cette valeur eſt poſitive, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée où la courbe a ſon ſommet, ainſi que cela arrive dans la parabole.

Au contraire, ſi la valeur de la *ſouſtangente* eſt négative, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée, oppoſé à celui où la courbe a ſon ſommet; ainſi que cela arrive dans l'hyperbole rapportée à ſes aſymptotes.

En général, dans toutes les courbes dont l'équation eſt $y = x^m$, m marquant un nombre quelconque entier ou rompu poſitif ou négatif, la *ſous-tangente* eſt égale à l'abſciſſe multipliée par l'expoſant m de la puiſſance de l'ordonnée. *Voyez* TANGENTE.

Ainſi dans la parabole ordinaire dont l'équation eſt $x = yy$, la *ſous-tangente* eſt égale à x multipliée par l'expoſant 2 de yy; or x eſt l'abſciſſe dont la *ſous-tangente* eſt égale au double de l'abſciſſe; & d'ailleurs comme cette valeur vient avec le ſigne +, ou eſt poſitive, elle doit être priſe du côté de l'ordonnée où la parabole a ſon ſommet, au-delà duquel l'axe doit être prolongé.

De même dans une des paraboles cubiques dont l'équation eſt $y = x^{\frac{3}{2}}$, la valeur de la *ſous-tangente* eſt égale aux $\frac{3}{2}$ de l'abſciſſe.

SOUSTENDANTE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une ligne droite oppoſée à un angle, & que l'on ſuppoſe tirée entre les deux extrémités de l'arc qui meſure cet angle. *Voyez* ANGLE & ARC.

Ce mot eſt formé du latin *ſub*, ſous, & *tendo*, je tends.

La *ſouſtendante* de l'angle répond à la corde de l'arc. *Voyez* CORDE.

Dans tout triangle rectangle, le quarré de la *ſouſtendante* de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des *ſouſtendantes* des deux autres angles, par la 47e propoſition d'Euclide. Cette merveilleuſe propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voyez* HYPOTHÉNUSE. *Chambers.* (*E*)

SOUSTERREINS *dans la fortification*, ſont des eſpaces qu'on pratique quelquefois dans l'intérieur de l'épaiſſeur du rempart, pour mettre dans un ſiege les principales munitions, & une partie de la garniſon à l'abri du ravage des bombes. On conſtruit ordinairement de ces *ſouterreins* dans l'épaiſſeur des baſtions pleins, ſur-tout lorſqu'il y a des cavaliers ſur ces baſtions; on en conſtruit auſſi vis-à-vis, ou le long des courtines. Ils ſont voutés, à l'épreuve de la bombe. Il y a de ces *ſouterreins* dans les tours baſtionnées de Landau & du Neuf-Briſach. *Voyez* TOURS BASTIONNÉES. (*Q*)

SOUS-TIRER, v. act. *ſous-tirer* du vin, c'eſt le tranſvaſer d'un tonneau dans un autre.

SOUSTRACTION, ſ. f. *en Arithmétique*, la *ſouſtraction* eſt la ſeconde regle, ou pour mieux dire, la ſeconde opération de l'arithmétique: elle conſiſte à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, & à trouver exactement l'excès de celui-ci ſur celui-là.

En un mot, la *ſouſtraction* eſt une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogenes, fait avec lui une ſomme égale au plus grand de ces nombres. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

Voici ce qu'il faut obſerver dans cette opération.

Pour ſouſtraire un plus petit nombre d'un plus grand. 1°. Ecrivez le plus petit nombre ſous le plus grand, les unités ſous les unités, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* en général les quantités homogenes les unes ſous les autres, ainſi que nous l'avons preſcrit pour *l'addition*. 2°. Tirez une ligne ſous les deux nombres. 3°. Souſtrayez ſéparément les unités des unités, les dixaines des dixaines, les centaines des centaines; & commençant à droite, & procédant vers la gauche, écrivez chaque reſte ſous le caractere ſur lequel vous avez opéré, & qui vous l'a donné. 4°. Si le chifre que vous avez à ſouſtraire eſt plus grand que celui dont il doit être ſouſtrait, empruntez une unité ſur le chifre qui ſuit immédiatement en allant vers la gauche, cette unité empruntée vaudra 10; ajoutez cette dixaine au plus petit caractere, & ſouſtrayez le plus grand de la ſomme. S'il ſe rencontroit un *zéro* immédiatement devant celui qui vous contraint d'emprunter, parce qu'il eſt trop petit; l'emprunt ſe feroit ſur le chifre qui ſuit immédiatement ce *zéro*, en allant vers la gauche. Mais ſans emprunter ſur les nombres ſuivans, ce qui cauſe quelquefois de l'embarras; il vaut mieux ajouter une unité au nombre qui ſuit immédiatement, & qui vaut toujours dix unités, par rapport au nombre qui le précede; & dans la colonne ſuivante ſouſtraire une unité de plus dans la quantité que l'on ſouſtrait; afin de détruire par cette derniere opération l'augmentation que l'on a faite par la premiere.

Il n'y a point de nombre qu'on ne puiſſe ôter d'un plus grand, en obſervant ces regles. Exemple.

ſoit. . .	9800403459.
d'où il faut ſouſtraire	4743865263.
le reſte ſera	5056538196.

Car, commençant par le premier caractere qui ſe préſente à droite, & ôtant 3 de 9, reſte 6, que j'écris au-deſſous de la ligne. Paſſant au ſecond caractere, je trouve 6 que je ne peux ôte de 5; c'eſt pourquoi j'emprunte ſur le 4 qui ſuit le plus immédiatement 5, en allant vers la gauche, & qui marque des centaines, une unité, ou dix dixaines. J'ajoute ces 10 dixaines, aux 5 dixaines que j'avois, & qui me produit 15 dixaines, d'où ſouſtrayant 6 dixaines, il m'en reſte 9, j'écris donc 9 ſous la ligne & ſous les dixaines. J'en ſuis aux centaines, je dis 4

& 1 que j'ai emprunté, font 3 ; 3 de 4, reſte un ; que j'écris ſous la ligne. J'avance & je dis, 5 ne ſe peut ôter de 3 ; j'emprunte, non ſur le zéro, mais ſur le 4 qui vient après le zéro, toujours en allant vers la gauche. Cet 1 vaut cent mille, par conſéquent ſi on le ſuppoſe à la place du zéro, il vaudra 10 dixaines de mille. J'emprunte ſur ces 10 dixaines de mille, une unité qui vaudra 10 mille, & par conſéquent le zéro ſe trouvera valoir 9 dixaines de mille : or ces dix mille ajoutés à trois mille que j'ai, produiſent 13 mille ; de cet 13 mille, j'ôte 5 mille, reſte 8 mille, que j'écris ſous la ligne. Je dis enſuite 6 de 9, reſte 3, que j'écris ſous la ligne. J'arrive au 4 ſur lequel j'ai emprunté une unité, & qui ne vaut par conſéquent que trois ; je ne dirai donc point 8 de 4, mais 8 de 3 : on achevera la *ſouſtraction*, en continuant d'opérer, comme nous avons fait juſques-là.

Si l'on propoſoit d'ôter un nombre hétérogene, d'un autre nombre hétérogene plus grand ; on ſuivroit la même méthode, obſervant ſeulement que les unités que l'on emprunte, ne valent pas 10 unités ; mais autant qu'il en faut de la plus petite eſpece, pour continuer une unité de la plus grande. Exemple.

liv.	ſols	d.
45	16	6
27	19	9
17	16	9

Je ne peut ôter 9 deniers de 6 deniers. J'emprunte 1 ſol, ſur les 16 ſols qui précedent les 6 deniers. Ce ſol vaut 12 deniers. Ces 12 deniers joints aux 6 deniers que j'ai déja, font 18 deniers, d'où j'ôte 9 deniers, & il me reſte 9 deniers, j'écris donc 9 ſous la ligne. Pareillement 19 ſols ne peuvent ſe ſouſtraire des 15 ſols reſtans. J'emprunte donc ſur les 45 livres qui précedent, une livre qui vaut 20 ſols. Ces 20 ſols joints aux 15 ſols que j'ai, font 35 ſols, d'où j'ôte 19 ſols, & il me reſte 16 ſols que j'écris ſous la ligne. Enfin j'ôte 27 livres, de 44 livres qui me reſtent, & j'écris la différence 17 ſous la ligne.

Si le nombre à ſouſtraire eſt plus grand que celui d'où il faut le ſouſtraire ; il eſt évident que l'opération eſt impoſſible. Dans ce cas, il faut ôter le plus petit nombre du plus grand, & écrire le reſte avec un ſigne négatif. Exemple, ſoient 8 livres à payer avec 3 livres ; j'en paye 3 des 8 que je dois, avec les 3 que j'ai, & il en reſte 5 de dûes ; j'écris donc au-deſſous de la ligne — 5.

La preuve de la *ſouſtraction* ſe fait en ajoutant le nombre ſouſtrait avec le reſte ; où l'excès du plus grand nombre ſur le plus petit avec le plus petit. S'ils font une ſomme égale au plus grand, l'opération a été bien faite. Exemple.

		liv.	ſol.	d.
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$
4743865263	nomb. ſouſt.	21	17	$2\frac{1}{2}$ nomb. ſouſt.
5056538196	reſte	134	14	$0\frac{1}{4}$ reſte
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$

SOUSTRACTION *en Algebre*, pour faire une *ſouſtraction* algébrique, quand il s'agit de *monomes*, on écrit ces quantités de ſuite, en changeant ſimplement le ſigne de la grandeur à ſouſtraire ; & l'on fait enſuite la réduction, ſi ces quantités ſont ſemblables : ainſi pour ôter $+c$ de b, on écrit $b-c$; puiſque $-$ eſt le ſigne de la *ſouſtraction* : & pour ôter $-b$ de a, on écrit $a+b$, en changeant le ſigne $-$ en $+$; enſorte que la grandeur a eſt augmentée par cette *ſouſtraction* ; en effet ôter des dettes, c'eſt augmenter les facultés de quelqu'un : ſouſtraire des *moins*, eſt donc auſſi donner des *plus*.

S'il eſt queſtion de *polinomes*, on diſpoſera les termes de la grandeur à ſouſtraire, ſous ceux de la grandeur dont on ſouſtrait ; c'eſt-à-dire, les termes de l'une, ſous les termes ſemblables de l'autre, en changeant ſimplement tous les ſignes de la grandeur à ſouſtraire, en des ſignes contraires, c'eſt-à-dire, que l'on mettra $-$ où il y aura $+$, & le ſigne $+$ où l'on verra le ſigne $-$. Ainſi, pour retrancher le polinome $-2acx+3ac x^2+4a^3m-5a^3b$ (A) du polinome $7cx^2-4a^3b+5a^3m-acx+bd$, (B) on diſpoſera comme on le voit ici.

$$\begin{array}{l} 7cx^2-4a^3b+5a^3m-acx+bd\ (B). \\ -3cx^2+5a^3b+4a^3m+2acx\ (A). \\ \hline 4cx^2+a^3b+a^3m+acx+bd. \end{array}$$

Les termes du polinome A, ſous les termes du polinome B ; les termes ſemblables les uns ſous les autres, en changeant tous les ſignes du polinome A, en des ſignes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus ſimple expreſſion ; & cette réduction donnera $4cx^2+a^3b+a^3m+acx+bd$, qui eſt la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes ſemblables, on écrit ſimplement la quantité à ſouſtraire, dont on change les ſignes, à la ſuite du polinome, dont on fait la *ſouſtraction* : ainſi pour ôter $xx-2cx+cc$ de $2a^4-3b^2$, écrivez $2a^4-3b^2-xx+2cx-cc$; en changeant ſimplement les ſignes de la grandeur $xx-2cx+cc$, qui n'a aucuns termes ſemblables à ceux de la quantité $2a^4-3b^2$. (E)

SOUSTRACTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action d'ôter & enlever frauduleuſement une choſe du lieu où elle devroit être.

C'eſt principalement pour les papiers que l'on a détournés que l'on ſe ſert de ce terme ; cela s'appelle une *ſouſtraction de pieces*.

Souſtraction d'une minute d'un notaire, c'eſt l'enlevement qui eſt fait de cette minute.

Souſtraction de pieces dans une production, c'eſt lorſque l'on retire frauduleuſement d'une production quelque cotte ou quelque piece d'une cotte, que l'on a intérêt de ſupprimer. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RECELÉ, SUPPRESSION. (A)

SOUSTRAIT, ſ. m. *terme de riviere*, ce ſont des fagots que l'on met dans le fond des batteaux, pour empêcher que la marchandiſe ne ſoit mouillée.

SOUS-TRAITANT, *terme de Finance*, celui qui traite d'une ferme adjugée à un autre, ou qui en tient une partie du traitant en général ; il ſe dit plus particulierement dans les fermes du roi. (*D. J.*)

SOUS-TRAITÉ, ſous-ferme qui fait partie d'une plus grande. *Voyez* SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRAITER, prendre une ſous-ferme, la tenir de celui qui a la ferme générale. *Voyez* FERME & SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, (*Hiſt. mod.*) officier dont il eſt fait mention dans le *ſtatut* 39. d'Eliſabeth, *chap. vij.* & que pluſieurs autres ſtatuts confondent avec le tréſorier de l'échiquier. *Voyez* ÉCHIQUIER.

Sa fonction étoit d'ouvrir le tréſor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui ſe trouvoit dans chaque caiſſe, & de le voir porter à la tréſorerie du roi qui eſt à la tour de Londres, pour ſoulager d'autant le grand-tréſorier dans ſes fonctions.

Quand la charge de grand-tréſorier étoit vacante, le *ſous-tréſorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions concernant la recette des deniers royaux. *Voyez* TRÉSORIER.

SOUS-TRIPLE, adj. (*Mathémat.*) deux quantités ſont en raiſon *ſous-triple*, quand l'une eſt contenue dans l'autre trois fois. *Voyez* RAISON. Ainſi 2 eſt *ſous-triple* de 6, ou en raiſon *ſous-triple* de 6, de même que 6 eſt triple de 2, ou en raiſon triple de 2. (E)

SOUS-TRIPLÉE, adj. (*Mathémat.*) une raiſon *ſous-triplée* eſt le rapport des racines cubiques. *Voyez* RAISON.

SOUSTYLAIRE, ſ. f. *en Gnomonique*, eſt une ligne

droite, ſur laquelle le ſtyle ou gnomon d'un cadran eſt élevé.

Cette ligne eſt la ſection ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on ſuppoſe être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien eſt toujours différent du méridien du lieu, à-moins que le plan du cadran ne ſoit horiſontal, ou qu'il ne ſoit dans la ligne qui joint le levant au couchant: ainſi la méridienne d'un cadran differe preſque toujours de la *ſouſtylaire*; car la méridienne d'un cadran eſt la ligne de ſection du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reſte le point où ces deux lignes ſe rencontrent, eſt le centre du cadran; car le ſommet du ſtyle repréſente le centre de la terre, & par conſéquent un point commun aux deux méridiens; & le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'enſuit qu'une ligne menée par le ſommet du ſtyle & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, ſeroit la ligne de ſection ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainſi cette ligne repréſente l'axe de la terre, c'eſt-à-dire lui eſt parallele. Or le point ou le plan d'un cadran eſt coupé par une ligne tirée du ſommet du ſtyle parallement à l'axe de la terre, eſt toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt toujours le centre du cadran. (*O*)

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horiſontaux, méridiens & ſeptentrionaux, la ligne *ſouſtylaire* eſt la ligne méridienne, ou ligne de douze heures, ou l'interſection du plan ſur lequel le cadran eſt tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu ſe confond alors avec le méridien du plan. *Voyez* MÉRIDIEN. (*O*)

SOUS-VENTRIERE, ſ. f. (*Maréchal.*) courroie de cuir qu'on met ſous le ventre de chevaux de carroſſe & de voiture, pour tenir leurs harnois en état.

SOUS-VICAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) prêtre qui partage les fonctions du vicaire. *Voyez* VICAIRE.

SOUS-YEUX, (*Jardinage.*) terme uſité chez les Vignerons, qui s'emploie auſſi par les Jardiniers pour exprimer de petits yeux ou boutons placés au-deſſous des vrais yeux, & proche de la baſe ou empatement d'un rameau. Ces yeux inférieurs ſont toujours plus petits du double que les yeux ſupérieurs, ſouvent même on a de la peine à les diſtinguer; chacun de ces *ſous-yeux* a une feuille qui lui ſert de mere-nourrice, de même qu'en ont les vrais yeux, mais de moitié plus petite. Ils reſtent toujours nains, & ne produiſent que des bourgeons nains. Formés les premiers, leurs feuilles viennent les premieres, & elles tombent de même. Chaque année à la pouſſe du printems, le plus grand nombre des *ſous-yeux* avorte. La ſeve qui ſe porte par-tout avec véhémence dans cette ſaiſon, trouvant des conduits plus dilatés dans les véritables yeux, les préfere aux *ſous-yeux*, dont les conduits & les paſſages ſont trop étroits.

SOUTANE, ſ. f. *terme d'Egliſe*, habit long & deſcendant juſque ſur les talons que portent les eccléſiaſtiques, & que portoient autrefois les gens de juſtice ſous leur manteau. Le pape porte toujours la *ſoutane* blanche; les évêques la portent noire quand ils ſont en deuil, ou hors de leur diocèſe; mais dans leurs diocèſes & à certaines grandes cérémonies, ils ont droit de la porter violette. Les cardinaux la portent rouge. Il y a, dans le *journal du palais*, un arrêt qui a du rapport à l'obligation de porter la *ſoutane* ſous les peines prononcées par le concile de Trente. Du Cange dérive le mot *ſoutane* de *ſubtaneum*, qui dans la baſſe latinité ſignifioit la même choſe.

L'hiſtoire de la chevalerie nous apprend que le gentilhomme novice qui devoit être fait chevalier, paſſoit la nuit précédente à prier Dieu dans une égliſe; ſon habit dans ce premier jour étoit une *ſoutane* brune, toute unie & ſans ornement; le lendemain, il communioit, & alloit au bain où il quittoit l'habit d'écuyer. (*D. J.*)

SOUTANELLE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) petite ſoutane de campagne, qui ne deſcend que juſqu'au-deſſous du genoux.

SOUTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ou, comme on écrivoit autrefois, ſoulte, *quaſi ſolutio*, eſt ce que l'on donne pour ſolder un partage ou un échange.

Quand un lot ſe trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une *ſoute* en argent envers l'autre lot, pour rendre les choſes égales.

De même dans un échange, quand l'héritage donné d'une part à titre d'*échange*, eſt plus fort que celui qui eſt donné en contr'échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une *ſoûte* à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la *ſoûte* ſuit la nature du partage, c'eſt-à-dire que quand il n'eſt point dû de droits ſeigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans ſon lot, il n'en eſt pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conſerve moyennant une *ſoute*.

Dans les échanges, au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une *ſoute*, eſt réputée acquiſe par contrat de vente, & ſujette aux mêmes droits que l'on paye en cas de vente. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, ECHANGE, PARTAGE. (*A*)

SOUTE, (*Marine.*) c'eſt le plus bas des étages de l'arriere d'un vaiſſeau, lequel conſiſte en un retranchement enduit de plâtre, fait à fond de cale, où l'on enferme les poudres & le biſcuit. Cette derniere eſt placée ordinairement ſous la ſainte-barbe; elle doit être garnie de ferblanc, afin que le biſcuit ſe conſerve mieux; & la *ſoute* aux poudres eſt placée ſous celle-ci: mais il n'y a point de regle à cet égard. *Voyez* VAISSEAU.

SOUTENEMENS, ſ. m. pl. (*Gram. & Juriſprud.*) ſont des écritures fournies au ſoutien d'un compte, l'oyant compte fournit ſes débats contre le compte, & le rendant compte pour réponſe aux débats, fournit ſes *ſoutenemens*. *Voyez* COMPTE, DÉBATS, OYANT, RENDANT. (*A*)

SOUTENIR, v. act. (*Gram.*) C'eſt ſupporter un fardeau; cette poutre *ſoutient* ſeule tout le bâtiment. C'eſt tenir ſuſpendu; l'air *ſoutient* les nuages. C'eſt appuyer; ſi je ne l'avois *ſoutenu* de la main, il tomboit à terre. C'eſt nourrir & fortifier; ces viandes *ſoutiennent* long-tems. C'eſt réſiſter; il faut *ſoutenir* vigoureuſement ce poſte. Tenir la bride haute & ferme; *ſoutenez* ce pas-là. *Voyez les articles ſuivans.*

SOUTENIR, v. act. *en Muſique*, c'eſt faire exactement durer les ſons toute leur valeur, ſans ſe relâcher vers la fin, & ſans en paſſer une partie dans le ſilence, comme font très-ſouvent les Muſiciens, ſurtout les Symphoniſtes. (*S*)

SOUTENIR, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer l'effort d'un courant qui pouſſe un vaiſſeau dans un ſens, tandis que le vent le pouſſe dans un autre ſens; de ſorte que par ces deux forces il eſt porté dans ſa véritable route.

SOUTENIR, (*Marine.*) on ſouſentend le pronom *ſe*. C'eſt demeurer dans le même parage, & ne pas dériver, nonobſtant les courans ou la marée contraire, ſans avancer cependant, ou ſans avancer beaucoup.

SOUTENIR LA MAIN, (*Maréchal.*) *ou* SOUTENIR UN CHEVAL, *en termes de Manege*, c'eſt tenir la bride ferme & haute, pour l'empêcher de tendre le col & de s'en aller ſur les épaules.

On dit *ſoutenir* un cheval de la jambe de dedans ou du talon de dedans, lorſqu'il s'entable, & qu'en maniant ſur les voltes ſa croupe va avant ſes épaules.

On dit encore *ſoutenir* un cheval, lorſqu'on l'empêche de ſe traverſer & qu'on le conduit également, le tenant toujours ſujet ſans que la croupe puiſſe échapper, ſans qu'il perde ni ſa cadence, ni ſon terrein, en lui faiſant marquer ſes tems égaux.

SOUTENU, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une piece qui en a une autre au-deſſous. D'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treſles de ſable.

Caylar en Languedoc, d'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treſles de ſable.

SOUTERAINE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, diſons mieux, petit bourg de France, dans le Limouſin, à 2 lieues de Limoges. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, (*Géog. mod.*) On devroit écrire *South-Hanton*; ville d'Angleterre dans l'Hantſhire & ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage de la baie de ſon nom, entre les deux rivieres du Teſt & de l'Itching, mais plus près de la derniere, à 72 milles au ſud-oueſt de Londres.

On ne doute point qu'elle n'ait été bâtie des ruines d'une autre ville de même nom, ſiſe un peu plus haut, aux bords de la même riviere, dans l'endroit où l'on voit les deux villages de Sainte-Marie, & de Bittern. Cette ancienne ville, preſque ruinée par les Danois en 980, fut réduite en cendres par les François dans le xiv. ſiecle, pendant les démêlés d'Edouard III. avec Philippe de Valois pour la couronne de France.

Les habitans éleverent une nouvelle ville dans une ſituation plus commode, plus voiſine de l'eau, & qui conſerva le même nom. Avec le tems, cette nouvelle ville ſe peupla, s'agrandit, fut fermée de bonnes murailles, & devint floriſſante. Son port fut muni d'un château bâti de pierres de taille; & comme elle étoit la capitale du comté, elle lui donna le nom de *Southampton*, vulgairement *Hantshire*.

Son havre eſt aſſez bon & revêtu d'un beau quai. Son commerce eſt cependant aujourd'hui moins conſidérable qu'autrefois; mais cette ville ne laiſſe pas d'être encore grande & peuplée, car on y compte cinq paroiſſes. Elle eſt du nombre des villes qui ſe gouvernent par elles-mêmes, & qui ne relevent point du lieutenant de la province. Enfin elle a titre de duché, érigé par Charles II. en faveur de l'aîné des fils naturels qu'il a eus de la ducheſſe de Cleveland. *Long. 16. 22. latit 50. 48.*

Fuller (Nicolas) ſavant philologue, naquit à *Southampton* dans le xvj. ſiecle, & mourut en 1623. Ses *miſcellanea theologica & ſacra* ſont remplis d'érudition.

Anne, comteſſe de *Winchelſea*, dame d'eſprit, & connue par ſes vers, étoit née dans la province de *Southampton*, & mourut en 1720. On a publié à Londres en 1713 *in-8°*. un recueil de ſes poéſies, où ſe trouve ſon poëme ſur la rate, & ſa tragedie intitulée *Ariſtomene*, mais qui n'a jamais été repréſentée. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, *baie de*, (*Géog. mod.*) ou *baie de Hampton*. Les anciens la nommoient *Clauſentum*, c'eſt-à-dire, le *canal de Hanton*; & c'eſt de ce nom que la province entiere a été appellée *Hantſhire*.

La *baie de Southampton* a près de huit milles de longueur & trois milles de largeur. Elle eſt fort droite, & preſque ſans courbure, s'étendant du nord-oueſt au ſud-eſt. Ses côtes occidentales ſe terminent par une pointe, où l'on a bâti le château de Calshot, ſur un rocher avancé, pour défendre l'entrée de la baie. A l'occident de cette baie le pays eſt couvert d'une grande & vaſte forêt, de trente milles de tour, nommée *new-foreſt*, & anciennement appellée *Ithene*.

Avant le regne de Guillaume-le-Conquérant, ce quartier étoit habité; mais ce prince le changea en une forêt. Il détruiſit pour cet effet trente-ſix paroiſſes qui s'y trouvoient, ſans épargner ni bourgs ni villages, ni égliſes, ni monaſteres. Il expulſa par la force tous les habitans, ſoit pour ſe donner le plaiſir de la chaſſe, ſoit, plus vraiſſemblablement, pour ſe procurer, en cas de ſoulevement, une retraite aſſurée dans cette vaſte forêt, juſqu'à ce qu'il eût reçu du ſecours de la Normandie qui eſt vis-à-vis.

Au reſte, le pays que cette forêt occupe, & ce qui eſt aux environs, d'un côté juſqu'à la mer, & de l'autre juſqu'au comté de Dorſet, étoit la demeure des anciens *regnes*, avant l'invaſion des Saxons. La côte qui s'étend au midi de la forêt, eſt reſtée toute ouverte juſqu'au xvj. ſiecle, qu'Henri VIII. pour la couvrir, y fit conſtruire le château de Hurſt, ſur une langue de terre avancée qui approche le plus de l'île de Whigt, & dont le trajet n'a guere au-delà de deux milles de largeur. (*D. J.*)

SOUTHWARE, (*Géog. mod.*) *ou* plus communément *Soudrik*, bourg d'Angleterre dans la province de Surrey, uni & incorporé à la ville de Londres par deux beaux ponts ſur la Tamiſe. Ce bourg eſt ſi conſidérable & ſi peuplé, qu'il pourroit paſſer pour une grande ville, puiſqu'il contient cinq groſſes paroiſſes. C'eſt de ce bourg qu'on paſſe à Lambeth où eſt le palais des archevêques de Cantorbéry, bâtiment antique, conſtruit au bord de la Tamiſe, vis-à-vis Weſtminſter. Près de ce palais, eſt la promenade nommée *vaux-hall*. La plus belle des égliſes de *Southware* eſt celle de Sainte-Marie-Overy *ou* Overry, qui étoit anciennement de la dépendance d'un prieuré fondé dans le xiij. ſiecle. Le prieuré fut détruit par Henri VIII. mais l'égliſe fut conſervée, & en 1540 les bourgeois l'acheterent du roi, pour en faire une égliſe paroiſſiale.

Sherlock (Guillaume) ſavant théologien, naquit à *Southware*, ou, ſi vous l'aimez mieux, à Londres, vers l'an 1641. Il fut nommé doyen de ſaint Paul en 1691, & mourut en 1707 âgé de 67 ans. C'étoit un écrivain clair, poli, bon logicien, & qui s'acquit un grand nom ſous le regne de Jacques II. par ſes ouvrages polémiques contre les catholiques romains. Son traité du *jugement dernier* a ſouffert un grand nombre d'éditions, ainſi que celui de la *mort*. On a donné en françois à la Haye en 1721 *in-8°*. une belle traduction du traité de la *providence* par Sherlock. On a auſſi traduit en françois ſon traité de l'*immortalité de l'ame, & de la vie éternelle*. Amſterd. 1708, *in-8°*. Enfin les *ſermons* de Sherlock ont été traduits & publiés en françois à la Haye en 1723 en deux volumes *in-8°*. (*D. J.*)

SOUVERAINS, ſ. m. pl. (*Droit naturel & politiq.*) Ce ſont ceux à qui la volonté des peuples a conféré le pouvoir néceſſaire pour gouverner la ſociété.

L'homme, dans l'état de nature, ne connoît point de *ſouverain*; chaque individu eſt égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'eſt dans cet état d'autre ſubordination que celle des enfans à leur pere. Les beſoins naturels, & ſur-tout la néceſſité de réunir leurs forces pour repouſſer les entrepriſes de leurs ennemis, déterminerent pluſieurs hommes ou pluſieurs familles à ſe rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomme *ſociété*. Alors on ne tarda point à s'appercevoir, que ſi chacun continuoit d'exercer ſa volonté, à uſer de ſes forces & de ſon indépendance, & de donner un libre cours à ſes paſſions; la ſituation de chaque individu ſeroit plus malheureuſe que s'il vivoit iſolé, on ſentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de ſon indépendance naturelle pour ſe ſoumettre à une volonté qui repréſentât celle de toute la ſociété, & qui fût, pour ainſi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ſes volon-

tés & de toutes ſes forces. Telle eſt l'origine des *ſouverains*. L'on voit que leur pouvoir & leurs droits ne ſont fondés que ſur le conſentement des peuples; ceux qui s'établiſſent par la violence, ne ſont que des uſurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorſque le conſentement des peuples a confirmé aux *ſouverains* les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne ſe ſont mis en ſociété, que pour être plus heureux; la ſociété ne s'eſt choiſi des *ſouverains* que pour veiller plus efficacement à ſon bonheur & à ſa conſervation. Le bien-être d'une ſociété dépend de ſa ſureté, de ſa liberté & de ſa puiſſance, pour lui procurer ces avantages. Il a fallu que le *ſouverain* eût un pouvoir ſuffiſant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les citoyens, pour aſſurer leurs poſſeſſions, pour protéger les foibles contre les entrepriſes des forts, pour retenir les paſſions par des peines, & encourager les vertus par des récompenſes. Le droit de faire ces lois dans la ſociété, s'appelle *puiſſance légiſlative*. *Voyez* LÉGISLATION.

Mais vainement le *ſouverain* aura-t il le pouvoir de faire des lois, s'il n'a en même tems celui de les faire exécuter: les paſſions & les intérêts des hommes font qu'ils s'oppoſent toujours au bien général, lorſqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain; tandis que ſans ceſſe ils ont le dernier ſous les yeux. Il faut donc que le *ſouverain* ſoit revêtu de la force néceſſaire pour faire obéir chaque particulier aux lois générales, qui ſont les volontés de tous, c'eſt ce qu'on nomme *puiſſance exécutrice*.

Les peuples n'ont point toujours donné la même étendue de pouvoir aux *ſouverains* qu'ils ont choiſis. L'expérience de tous les tems apprend, que plus le pouvoir des hommes eſt grand, plus leurs paſſions les portent à en abuſer: cette conſidération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puiſſance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la ſouveraineté ont varié, ſuivant les circonſtances, ſuivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, ſuivant la grandeur des inconvéniens auxquels ils s'étoient trouvés entierement expoſés ſous des *ſouverains* trop arbitraires: c'eſt-là ce qui a donné naiſſance aux différentes diviſions qui ont été faites de la ſouveraineté & aux différentes formes des gouvernemens. En Angleterre, la puiſſance légiſlative réſide dans le roi & dans le parlement: ce dernier corps repréſente la nation, qui par la conſtitution britannique, s'eſt réſervé de cette maniere une portion de la *puiſſance ſouveraine*; tandis qu'elle a abandonné au roi ſeul le pouvoir de faire exécuter les lois. Dans l'empire d'Allemagne, l'empereur ne peut faire des lois qu'avec le concours des états de l'Empire. Il faut cependant que la limitation du pouvoir ait elle-même des bornes. Pour que le *ſouverain* travaille au bien de l'état, il faut qu'il puiſſe agir & prendre les meſures néceſſaires à cet objet; ce ſeroit donc un vice dans un gouvernement, qu'un pouvoir trop limité dans le *ſouverain*: il eſt aiſé de s'appercevoir de ce vice dans les gouvernemens ſuédois & polonois.

D'autres peuples n'ont point ſtipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs *ſouverains*; ils ſe ſont contentés de leur impoſer la néceſſité de ſuivre les lois fondamentales de l'état, leur confiant d'ailleurs la puiſſance légiſlative, ainſi que celle d'exécuter. C'eſt-là ce qu'on appelle *ſouveraineté abſolue*. Cependant la droite raiſon fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles; un *ſouverain*, quelque abſolu qu'il ſoit, n'eſt point en droit de toucher aux lois conſtitutives d'un état, non-plus qu'à ſa religion; il ne peut point altérer la forme du gouvernement, ni changer l'ordre de la ſucceſſion, à-moins d'une autoriſation formelle de ſa nation. D'ailleurs il eſt toujours ſoumis aux lois de la juſtice & à celles de la raiſon, dont aucune force humaine ne peut le diſpenſer.

Lorſqu'un *ſouverain* abſolu s'arroge le droit de changer à ſa volonté les lois fondamentales de ſon pays; lorſqu'il prétend un pouvoir arbitraire ſur la perſonne & les poſſeſſions de ſon peuple, il devient un deſpote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ſes *ſouverains*; s'il l'avoit fait, la nature & la raiſon le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. *Voyez l'article* POUVOIR. La tyrannie n'eſt autre choſe que l'exercice du deſpotiſme.

La ſouveraineté lorſqu'elle réſide dans un ſeul homme, ſoit qu'elle ſoit abſolue, ſoit qu'elle ſoit limitée, s'appelle *monarchie*. Voyez *cet article*. Lorſqu'elle réſide dans le peuple-même, elle eſt dans toute ſon étendue, & n'eſt point ſuſceptible de limitation; c'eſt ce qu'on appelle *démocratie*. Ainſi chez les Athéniens la ſouveraineté réſidoit toute entiere dans le peuple. La ſouveraineté eſt quelquefois exercée par un corps, ou par une aſſemblée qui repréſente le peuple, comme dans les états républicains.

En quelques mains que ſoit dépoſé le pouvoir *ſouverain*, il ne doit avoir pour objet que de rendre heureux les peuples qui lui ſont ſoumis; celui qui rend les hommes malheureux eſt une uſurpation manifeſte & un renverſement des droits auxquels l'homme n'a jamais pu renoncer. Le *ſouverain* doit à ſes ſujets la ſûreté, ce n'eſt que dans cette vue qu'ils ſe ſont ſoumis à l'autorité. *Voyez* PROTECTION. Il doit établir le bon ordre par des lois ſalutaires, il faut qu'il ſoit autoriſé à les changer, ſuivant que la néceſſité des circonſtances le demande; il doit réprimer ceux qui voudroient troubler les autres dans la jouiſſance de leurs poſſeſſions, de leur liberté, de leur perſonne; il a le droit d'établir des tribunaux & des magiſtrats qui rendent la juſtice, & qui puniſſent les coupables ſuivant des regles ſûres & invariables. Ces lois s'appellent *civiles*, pour les diſtinguer des lois naturelles & des lois fondamentales auxquelles le *ſouverain* lui-même ne peut point déroger. Comme il peut changer les lois civiles, quelques perſonnes croient qu'il ne doit point y être ſoumis; cependant il eſt naturel que le *ſouverain* ſe conforme lui-même à ſes lois tant qu'elles ſont en vigueur, cela contribuera à les rendre plus reſpectables à ſes ſujets.

Après avoir veillé à la ſûreté intérieure de l'état, le *ſouverain* doit s'occuper de ſa ſûreté au-dehors; celle-ci dépend de ſes richeſſes, de ſes forces militaires. Pour parvenir à ce but, il portera ſes vues ſur l'agriculture, ſur la population, ſur le commerce; il cherchera à entretenir la paix avec ſes voiſins, ſans cependant négliger la diſcipline militaire, ni les forces qui rendront ſa nation reſpectable à tous ceux qui pourroient entreprendre de lui nuire, ou de troubler ſa tranquillité; de-là naît le droit que les *ſouverains* ont de faire la guerre, de conclure la paix, de former des alliances, *&c.* *Voyez* PAIX, GUERRE, PUISSANCE.

Tels ſont les principaux droits de la ſouveraineté, tels ſont les droits des *ſouverains*; l'hiſtoire nous fournit des exemples ſans nombre de princes oppreſſeurs, de lois violées, de ſujets révoltés. Si la raiſon gouvernoit les *ſouverains*, les peuples n'auroient pas beſoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs ſujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelques digues que la prudence des peuples ait voulu leur oppoſer, il n'en eſt point que l'ambition

bition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'éluder. Les *ſouverains* ont un trop grand avantage ſur les peuples ; la dépravation d'une ſeule volonté ſuffit dans le *ſouverain* pour mettre en danger ou pour détruire la félicité de ſes ſujets. Au-lieu que ces derniers ne peuvent guere lui oppoſer l'unanimité ou le concours de volontés & de forces néceſſaires pour reprimer ſes entrepriſes injuſtes.

Il eſt une erreur funeſte au bonheur des peuples, dans laquelle les *ſouverains* ne tombent que trop communément ; ils croient que la ſouveraineté eſt avilie dès lors que ſes droits ſont reſſerrés dans des bornes. Les chefs de nations qui travailleront à la félicité de leurs ſujets, s'aſſureront leur amour, trouveront en eux une obéiſſance prompte, & ſeront toujours redoutables à leurs ennemis. Le chevalier Temple diſoit à Charles II. *qu'un roi d'Angleterre qui eſt l'homme de ſon peuple, eſt le plus grand roi du monde ; mais s'il veut être davantage, il n'eſt plus rien. Je veux être l'homme de mon peuple*, répondit le monarque. *Voyez les articles* POUVOIR, AUTORITÉ, PUISSANCE, SUJETS, TYRAN.

SOUVERAIN, (*Juriſprud.*) ce titre eſt donné à certains tribunaux, comme aux conſeils *ſouverains*, aux cours *ſouveraines* ; ce qui ne ſignifie pas que ces juges ayent une autorité *ſouveraine* qui leur ſoit propre, mais qu'ils exercent la juſtice au nom du *ſouverain*.

A la table de marbre, on appelle *tenir le ſouverain*, lorſque les commiſſaires du parlement viennent y tenir l'audience.

De même aux requêtes de l'hôtel, les maîtres des requêtes, étant au nombre de ſept, jugent au *ſouverain* certaines cauſes dont ils ſont juges en dernier reſſort. *Voyez* CONSEIL SOUVERAIN, COUR SOUVERAINE, MAITRE DES REQUÊTES, REQUÊTES DE L'HOTEL. (*A*)

SOUVERAIN, (*Monnoie.*) c'eſt le nom d'une monnoie frappée en Flandres vers le commencement du dernier ſiecle. Il y avoit auſſi un demi-*ſouverain* & un quart de *ſouverain*. Le *ſouverain* de Flandres étoit du poids de ſix deniers 12 grains, ou 2 gros 12 grains trébuchans, & étoit reçu en France pour 13 livres. Le demi-*ſouverain* valoit 10 livres 10 ſous, peſant 1 gros 6 grains ; le gros 3 liv. 5 ſous peſant demi gros 3 grains. Cette monnoie n'a pas toujours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, donne la figure de deux *ſouverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des archiducs Albert & Eliſabeth aſſis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le ſecond frappé en 1622, a d'un côté le buſte de Philippe IV. roi d'Eſpagne, & de l'autre côté ſon écu. (*D. J.*)

SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement.*) on peut la définir avec Puffendorf, le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété civile, que les membres de cette ſociété ont déféré à une ſeule ou à pluſieurs perſonnes, pour y maintenir l'ordre au-dedans, & la défenſe au-dehors, & en général pour ſe procurer ſous cette protection un véritable bonheur, & ſur-tout l'exercice aſſuré de leur liberté.

Je dis d'abord que la *ſouveraineté* eſt le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété, pour faire comprendre que la nature de la *ſouveraineté* conſiſte principalement en deux choſes ; la premiere dans le droit de commander aux membres de la ſociété, c'eſt-à-dire de diriger leurs actions avec empire ou pouvoir de contraindre ; la ſeconde eſt que ce droit doit être en dernier reſſort, de telle ſorte que tous les particuliers ſoient obligés de s'y ſoumettre, ſans qu'aucun puiſſe lui réſiſter : autrement ſi cette autorité n'étoit pas ſupérieure, elle ne pourroit pas procurer à la ſociété l'ordre & la ſûreté qui ſont les fins pour leſquelles elle a été établie.

Je dis enſuite que c'eſt un droit déféré à une ou à pluſieurs perſonnes, parce qu'une république eſt auſſi bien ſouveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour ſe procurer ſous cette protection un véritable bonheur, *&c.* pour faire connoître que la fin de la *ſouveraineté* eſt la félicité des peuples.

On demande quelle eſt la ſource prochaine de la *ſouveraineté*, & quels en ſont les caracteres ? Il eſt certain que l'autorité ſouveraine, ainſi que le titre ſur lequel ce pouvoir eſt établi, & qui en fait le droit, réſulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la ſociété civile, & qui donnent naiſſance au gouvernement. Comme la *ſouveraineté* réſide originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à ſoi-même, il réſulte que c'eſt le tranſport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la perſonne du ſouverain, qui le conſtitue tel, & qui produit véritablement la *ſouveraineté* ; perſonne ne ſauroit douter, par exemple, que lorſque les Romains choiſirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conféraſſent par cet acte même la *ſouveraineté* ſur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere eſſentiel de la *ſouveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'eſt que c'eſt un pouvoir ſouverain & indépendant, c'eſt-à-dire une puiſſance qui juge en dernier reſſort de tout ce qui eſt ſuſceptible de la direction humaine, & qui peut intéreſſer le ſalut & l'avantage de la ſociété ; mais quand nous diſons que la puiſſance civile eſt par ſa nature ſouveraine & indépendante, nous entendons ſeulement que cette puiſſance une fois conſtituée, a une puiſſance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de ſon diſtrict, ne ſauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il eſt abſolument néceſſaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puiſſance ſuprême, la nature même de la choſe le veut ainſi, & il ne ſauroit ſubſiſter ſans cela ; car puiſqu'on ne peut pas multiplier les puiſſances à l'infini, il faut néceſſairement s'arrêter à quelque degré d'autorité ſupérieur à tout autre ; & quelle que ſoit la forme du gouvernement monarchique, ariſtocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on ſoit ſoumis à une déciſion ſouveraine, puiſqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-deſſus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres.

Un ſecond caractere qui eſt une ſuite du premier, c'eſt que le ſouverain comme tel, n'eſt tenu de rendre compte à perſonne ici-bas de ſa conduite : quand je dis que le ſouverain n'eſt pas comptable, j'entends auſſi long tems qu'il eſt véritablement ſouverain ; car la *ſouveraineté* n'exiſte que pour le bien public, & il n'eſt pas permis au ſouverain de l'employer d'une maniere directement oppoſée à ſa deſtination, puiſqu'il eſt conſtant que tout ſouverain, ou tout corps de *ſouveraineté* eſt ſoumis aux lois naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir ſouverain ne donnent aucune atteinte à la *ſouveraineté* ; car un prince ou un ſénat à qui on a déféré la *ſouveraineté*, en peut exercer tous les actes, auſſi-bien que dans une *ſouveraineté* abſolue : toute la différence qui s'y trouve, c'eſt qu'ici le roi prononce ſeul en dernier reſſort, ſuivant ſon propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a un ſénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que ſon conſentement eſt une condition néceſſaire ſans laquelle le roi ne ſauroit rien décider.

Il nous reſte à dire un mot des parties de la *ſouveraineté*, ou des différens droits eſſentiels qu'elle renferme. L'on peut conſidérer la *ſouveraineté* comme un

assemblage de divers droits & de plusieurs pouvoirs distincts, mais conférés pour une même fin, c'est-à-dire pour le bien de la société, & qui sont tous essentiellement nécessaires pour cette même fin ; ce sont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties essentielles de la souveraineté*. Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *souveraineté* a pour but la conservation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au-dedans qu'au-dehors ; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui est essentiellement nécessaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *souveraineté*, & qui est comme le fondement de toutes les autres, c'est le pouvoir législatif en vertu duquel le souverain établit en dernier ressort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *lois* ; par-là chacun est instruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conserve de sa liberté naturelle, & comment il doit user de ses droits pour ne pas troubler le repos public.

La seconde partie essentielle de la *souveraineté* est le pouvoir coactif, c'est-à-dire le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la société par leurs désordres, & le pouvoir de les infliger actuellement ; sans cela l'établissement de la société civile & des lois seroit tout-à-fait inutile, & on ne sauroit se promettre de vivre en sûreté. Mais afin que la crainte des peines puisse produire une impression assez forte sur les esprits, il faut que le droit de punir s'étende jusqu'à pouvoir faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort ; autrement la crainte de la peine ne seroit pas toujours capable de balancer la force de la passion ; en un mot, il faut qu'on ait manifestement plus d'intérêt à observer la loi qu'à la violer : ainsi ce droit du glaive est sans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur un autre homme.

La troisieme partie essentielle de la *souveraineté* est de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens; comme aussi de faire grace aux coupables lorsque quelque raison d'utilité publique le demande ; & c'est-là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire*.

4°. La *souveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à son influence sur l'avantage & la tranquillité de la société.

C'est en cinquieme lieu une partie essentielle de la *souveraineté* de pouvoir mettre l'état en sûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les sujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les sujets à les observer.

Enfin, c'est une partie de la *souveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie ; de lever les subsides absolument nécessaires en tems de paix & en tems de guerre, pour assurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux nécessités publiques. Telles sont les parties essentielles de la *souveraineté*.

Quant aux différentes manieres d'acquérir la *souveraineté*, je me contenterai de dire que le seul fondement légitime de cette acquisition est le consentement, ou la volonté du peuple ; cependant il n'arrive que trop souvent qu'on acquiert la *souveraineté* par la violence, & qu'un peuple est contraint par la force des armes de se soumettre à la domination du vainqueur ; cette acquisition violente de la *souveraineté* se nomme *conquête*, *usurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puisque la guerre ou la conquête est un moyen d'acquérir la *souveraineté*, il résulte que c'est aussi un moyen de la perdre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNY, (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, sur le ruisseau de Quesne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ses premieres armes dans la guerre de Pepin son pere, contre le duc de Guienne. Les sires de Bourbon, dont est venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur sépulture. Le monastere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long.* 20. 52. *latit.* 36. 31. (*D. J.*)

SOWAAS, (*Métallurg.*) les Japonois donnent ce nom à une composition métallique qui n'est autre chose qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur aussi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, s. m. (*Soierie.*) ouvrier qui travaille en étoffes de soie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoise, où on leur donne ce nom ; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en soie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la soie ; le castor est *soyeux* : qui est bien fourni de soie ; ce tafetas est très-*soyeux*.

SOZ, (*Géog. mod.*) Bourg d'Espagne, aux frontieres de la Navarre ; c'est un bourg remarquable par la naissance de Ferdinand V, surnommé le *Catholique*. Il épousa Isabelle de Castille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Castille à ceux d'Aragon en 1479. C'est sous son regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & soumit à la Castille tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 sur Alphonse V. roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chassa les Maures d'Espagne en 1492. Bientôt après, il se rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, usurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, sa seconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà sa vie ; la politique de ce prince n'est pas moins connue ; il parloit sans cesse de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre son gendre, après avoir successivement trompé son parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Espagne, *le catholique* ; en Italie, *le prudent* ; en France & en Angleterre, *le perfide* ; & c'étoit-là le seul titre qu'il méritoit. (*D. J.*)

SOZUSÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie ; l'autre dans la Pisidie, & la troisieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un siége épiscopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. (*D. J.*)

SP

SPA, (*Géog. mod.*) bourg du pays de Liége, sur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg est toujours renommé par ses eaux minérales ; elles étoient déja célebres du tems de Pline, & vous trouverez la belle & simple description qu'il en fait dans son *Hist. nat. liv. XXXI. ch. ij.* au *mot* TUNGRORUM FONS. (*D. J.*)

SPACIEUX, adj. (*Gramm.*) qui occupe un grand espace, un jardin *spacieux* ; une maison *spacieuse*. Au

figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ eſt *ſpacieux*.

SPADA *ou* SPATA, (*Géogr. mod.*) cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant de la Canée; c'eſt le *ſpacum promontorium* des anciens, ſelon Coronelli. (*D. J.*)

SPADASSIN, ſ. m. (*Gram. Eſcrim.*) homme ſanguinaire & fou, qui ſe fait un jeu de ſa vie & de celle des autres qu'il expoſe avec une imprudence qui ne ſe conçoit pas, en leur faiſant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, ſ. m. *au jeu de Quadrille*, c'eſt l'as de pique qui eſt le premier à-tout & la premiere carte de quelque couleur que ſoit la triomphe : *ſpadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre a-tout à fournir. Il en eſt de même du baſte à l'égard de la manille, le matador ſupérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, eſt une maniere de jouer à l'hombre, aſſez divertiſſante quand on joüe pour le plaiſir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne ſouvent codille quand on y penſe le moins; mais quand le jeu eſt intéreſſé ce n'eſt plus la même choſe, parce que le jeu de l'hombre qui eſt tout ſpirituel par lui-même, dégénere preſque en jeu de haſard, & que la conduite ne ſert de rien à un joueur qui ſe voit ſouvent *ſpadille* fort mal accompagné; il ſe joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à ſon rang, & ſi perſonne ne joue, celui qui a *ſpadille* eſt obligé de jouer quelque foible que ſoit ſon jeu.

Celui qui a *ſpadille* en main peut paſſer, pour voir ſi quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand perſonne n'accuſe *ſpadille*, on voit dans le talon s'il n'y eſt pas, celui qui l'a fait la bête, & le coup ne ſe joue pas.

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. (*Gram.*) du grec σπαειν, *extraire*; c'eſt une épithete par laquelle on déſigne la Médecine chimique. *Spagirique* s'oppoſe à *galenique*.

SPAHI-AGASI, ſ. m. *terme de relation*; aga ou commandant des ſaphis. Le *ſpahi-agaſi* & les caziaſques vont chez le grand-ſeigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que ſe tient le divan. *Du Loir.* (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des ſpahis; c'eſt un des grands officiers du ſultan. Il a la même autorité ſur les ſpahis, que l'aga des janniſſaires ſur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois ſi grande, qu'elle étoit redoutable au grand-ſeigneur; mais le viſir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaiſſant le corps des ſpahis qui avoient détrôné l'empereur Oſman. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.*

SPAHIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chez les Turcs ſont les ſoldats qui compoſent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *ſelictarlis*, c'eſt-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occaſion, Mahomet III. les caſſa & leur ſubſtitua un nouveau corps qu'il nomma *ſpahis*, c'eſt-à-dire ſimples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du tréſor & de la fauconnerie, & d'entre les Turcs naturels d'Aſie.

Les *ſpahis* ſe ſervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* eſpece de dard de 2 piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe, mais leur arme la plus redoutable eſt le cimeterre; quelques-uns portent auſſi pour armes défenſives des cottes de mailles, des cuiraſſes & des caſques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *ſpahis* d'Aſie ne paroiſſoient jamais à l'armée, que ſuivis de trente ou quarante hommes chacun, ſans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages; aujourd'hui ils y vont ſur le pié de ſimples ſoldats. Leur corps n'eſt pourtant jamais qu'une multitude confuſe qui n'eſt diſtribuée ni en régimens, ni en compagnies; ils marchent par pelotons, combattent ſans beaucoup d'ordre, s'abſentent du camp & quittent le ſervice ſans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent-cinquante aſpres de paye par jour; celle des *ſpahis* eſt depuis 12 aſpres juſqu'à 30; mais ceux qui ne ſe trouvent pas à la paye du mois de Novembre, ſont rayés de deſſus les regiſtres du grand-ſeigneur. Cette cavalerie paſſoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domeſtiques des bachas d'y entrer, elle eſt devenue molle, vile & libertine : leur général en chef ſe nomme *ſpahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, capitale de la Dalmatie vénitienne, ſur le golfe de Veniſe, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Veniſe. Elle eſt aſſez peuplée, parce que c'eſt une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandiſes pour Veniſe. D'ailleurs, ſon port eſt grand & a un bon fonds. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 62.

Dans les monumens de quatre cens ans, cette ville eſt appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* ſembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* ſoit le plus en uſage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les reſtes. Le dome de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en égliſe, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embraſſent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres ſous l'arc ſont entées en mortaiſe les unes ſous les autres.

Spalato paſſa en 1124 ſous la domination des Vénitiens qui ont agrandi ſes murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & ſon archevêque ſe dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il ſoit ſujet lui-même à la primatie de Veniſe. Il a douze ſuffragans, & preſque tous dans un triſte état par le voiſinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un phyſicien de quelque mérite, & un homme plein de vûes pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre ſous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand ſujet de triomphe à la nation, qui enlevoit un proſélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de ſatisfaire ſon ambition; il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la ſollicitation de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui fit eſpérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion proteſtante; cependant il n'obtint aucune dignité, & même quelque tems après il fut arrêté ſur quelques ſoupçons de ſes vrais ſentimens, & il fut enfermé dans le château ſaint Ange, où il finit ſa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant ſon ſéjour en Angleterre, il fit imprimer l'*hiſtoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de*

republica ecclesiastica, Londini 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troisieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a censuré plusieurs propositions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait sur cette censure quelques notes, dans lesquelles il n'est pas du sentiment de ses confreres.

Dominis est connu des Physiciens par un petit traité *de radiis visûs & lucis*, imprimé à Venise en 1611 *in*-4°. dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere solaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même pensée. Descartes a suivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable exposition de ce phénomene étoit réservée à Newton par le moyen de sa doctrine des couleurs, qui est la seule véritable. (*D. J.*)

SPALDYNG, (*Géog. mod.*) *ou* SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle est toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. (*D. J.*)

SPALETHRA, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe place dans la Thessalie. C'est la *Spalathra* que Pline, *liv. IV. ch. ix.* met dans la Magnésie. Le *peryple* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnésie. (*D. J.*)

SPALMADORI, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) *ou* SPANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyenne marche-de-Brandebourg, sur le Havel, près de son embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-oueſt de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on passe sur la chaussée d'un étang, au milieu duquel est une citadelle très-forte, qui renferme un arsenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une grosse garnison à cause de l'importance de cette place. La ville est éloignée de la citadelle d'une mousquetade: elle est fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Plusieurs françois protestans s'y sont réfugiés, comme dans un sûr asyle. *Longitude 31. 20. latitude 52. 34.* (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Hesse, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle est le chef-lieu. Sa situation est à environ 4 milles germaniques au sud-est de Cassel, sur une petite riviere qui se jette dans la Fulde. *Longitude, 27. 13. latit. 51. 17.* (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) *ou* SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin possede la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, s. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, sorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle se fait en trempant de la toile demi-usée dans une composition emplastrique, fondue & un peu refroidie. On la polit en la raclant avec une longue spatule. Il y a autant de sortes de *sparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans lesquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier*, probablement du nom de son inventeur. Elle sert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement plusieurs fois, d'un côté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *sparadrap* sert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des sondes ou tentes emplastriques pour les sinus, *&c.* (*Y*)

SPARAGON, s. m. (*Com.*) sorte de basse laine qui se fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) SPARGOIL, SPARLE, *spargus*, *sparus*, poisson de mer si ressemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup-d'œil; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long: il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche est moins grande, & la tête plus applatie que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aisément ce poisson par une tache noire qu'il a sur la queue. Les *sparaillons* restent sur les rivages de la mer: ils se réunissent plusieurs ensemble pendant les froids: leur chair est tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hist. natur. des poiss. part. I. liv. V. ch. iij.* Voyez POISSON.

SPARGANIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les caracteres. Ses fleurs sont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires sont situés sur la même tige, au-dessous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce sont de petits tubes recourbés, semblables à des siliques, & qui deviennent en murissant osseux, mono-capsulaires ou bi-capsulaires; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires sont aussi en globes semblables à des nœuds. Tournefort en compte trois especes, qui ne méritent aucune description particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, s. f. (*Botan.*) *Voyez* SPERGULA. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* SPARAILLON.

SPARLE, *Voyez* SPARAILLON.

SPARTARIUS CAMPUS, (*Géogr. anc.*) campagne dans Strabon, *lib. pag. 160.* Il la met en Espagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'éloignoit un peu de la mer, & passoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette espece de jonc appellé *spartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une espece de jonc blanc & sec, qui croissoit sans eau. Il étoit d'un usage presque universel; il se filoit & on en faisoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaisseaux, des nattes pour servir de lits, des nasses pour la pêche, des souliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il servoit à brûler: on le transportoit de toutes parts, & surtout en Italie. Cette espece de jonc se trouve encore à-présent dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE *ou* LACÉDÉMONE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom seul rappelle de plus grandes choses, & surtout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece ensemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'Histoire, qu'on ne se lasse point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont presque toujours observé cet usage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui regnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere atti-

que, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de sa femme; & c'est le seul nom dont Homere fasse usage pour désigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuse de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marseille de 1136, car Eusebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naissance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & son terrein inégal & coupé par des collines, selon la description de Polybe. Cet historien lui donne 48 stades de circuit, c'est-à-dire un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 stades. C'est là-dessus que Thucydide fait une si belle remarque sur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. « Imaginons-nous, dit-il, que la ville » de *Sparte* soit rasée, & qu'il en reste seulement les » temples & le plan de ses édifices; en cet état, la » postérité ne pourroit jamais se figurer que sa puis- » sance & sa gloire fussent montées au point où elles » sont. Si nous supposons, au contraire, que la ville » d'Athènes ne soit plus qu'une esplanade, son aspect » nous devroit toujours persuader que sa puissance » aura été deux fois plus grande qu'elle n'est ».

Dans les premiers tems, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agésilaüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, selon la plupart des historiens; ce fut du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopœmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du tems de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la suite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en sont sorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ses habitans n'a roulé que sur la fécondité de leurs mariages. *Sparte* ne souffrit point que des familles étrangeres vinssent s'établir dans son enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouse de son droit de bourgeoisie.

Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres; enfin elle tomba sous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la prise de Constantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après sa fondation. On la nomme aujourd'hui *Misistra*, dont il est bon de voir l'*article*. Je passe maintenant à ce qu'elle étoit du tems de Pausanias. Voici la description qu'il en fait, dont j'élaguerai peu de chose.

En descendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant soi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainsi de sa fondation; mais qui dans la suite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cette ville beaucoup de choses dignes de curiosité. En premier lieu, la place publique où se tenoit le sénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le sénat de ceux qui sont les conservateurs des lois; le sénat des éphores, & le sénat de ces magistrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le sénat des vieillards étoit le souverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres sénateurs étoient, à-proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller sur les jeunes gens, & pour présider à leurs exercices, soit dans le lieu qu'ils nommoient le *platanisse*, soit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de soins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui présidoit aux autres, & dont le nom servoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf éliſoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perses, ainsi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées sur les Perses. Dans la suite on l'avoit beaucoup agrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs statues de marbre blanc, & ces statues étoient sur autant de colonnes: on y voyoit aussi la statue d'Arthémise, fille de Lygdamis & d'Halicarnasse. On dit que cette reine de son propre mouvement, joignit ses forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perses, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place, étoit deux temples, dont l'un étoit consacré à Jules-César, & l'autre à Auguste son fils. On remarquoit sur l'autel de ce dernier une figure d'Agias, gravée sur du cuivre: c'est cet Agias qui prédit à Lysander qu'il se rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigospotamos, à la réserve de dix galeres, qui en effet se sauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois statues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troisieme de Latone. L'endroit où étoient ces statues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui se célébroient avec beaucoup de solemnité, toute la jeunesse alloit là, & y formoit des chœurs de musique en l'honneur d'Apollon.

Près de-là étoient plusieurs temples, l'un consacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre à Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune surnommé *asphalius*. Apollon & Junon avoient aussi chacun le leur: on voyoit aussi une grande statue qui représentoit le peuple de *Sparte*; & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreste: auprès de sa sépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement distingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-tems scellés de son sceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit surnommé *agoreus*. Il y avoit aussi dans le même endroit des rangées d'anciennes statues, qui représentoient les éphores de ces tems-là. Parmi ces statues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus, fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les salles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*, & là étoit aussi Jupiter hospitalier & Minerve hospitaliere.

En sortant de la place, & passant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maison qu'ils appelloient *le Boonete*. Au-dessus du sénat des bidiéens il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulysse consacra une statue à la déesse, sous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les amans de Pénélope; & il fit bâtir sous le même nom, trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une sépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le tems de Lelex & de Mylès, celle encore d'Amphiaraüs, fils d'Oiclès.

Près de-là étoit le temple de Neptune surnommé *ténarien*, & assez près on voyoit une statue de Minerve. Du même côté on trouvoit la place Hellénie, ainsi appellée parce que dans le tems que Xerxès passa en Europe, toutes les villes greques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviser aux moyens de résister à une puissance si formidable. D'autres disoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que tous les princes de la grece ayant pour l'amour de Ménélas, entrepris le siege de Troye, ils s'assemblerent en ce lieu pour délibérer sur cette expédition, & sur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient aussi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils assuroient être celui de Talthybius. Dans le même quatier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainsi appellé, parce que cet autel étoit bâti sur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la Terre, qu'ils nommoient *Gasepton*, & un peu au-dessus un autre temple d'Apollon, surnommé *Maléatis*: passé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & ensuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellés *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arsinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-sœur de Castor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Diane, & un peu plus loin la sépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Maron & Alphée avoient aussi-là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, signalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de-là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Thésée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tlésimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre issue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On disoit que ce bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des statues. C'est à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient suspendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux sept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioscures, qui avoient aussi le surnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate: ce temple tenoit presque à un bois qu'ils avoient consacré à ce héros, qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare descendoient par leur mere.

Près de-là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été consacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acrisius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conseil de l'oracle, dans le tems que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne. On voyoit dans ce temple une statue de bois d'un goût fort ancien, & qui représentoit, à ce qu'ils disoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faisoient des sacrifices à cette déesse.

Au sortir de la place, vers le couchant, étoit le théâtre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théâtre étoit le tombeau du roi Pausanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La sépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faisoit les oraisons funebres de ces grands capitaines sur leurs tombeaux, & ces oraisons étoient suivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fussent reçus à disputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ses os avoient été rapportés des Thermopyles par Pausanias quarante ans après sa mort. On voyoit aussi-là une colonne, sur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui soutinrent l'effort des Perses aux Thermopyles, & non-seulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le lesché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'assembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit ensuite le temple d'Esculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris sa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le lesché, on trouvoit sur son chemin le temple de Diane Issoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, sur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de sept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit aussi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déesse étoit honorée sous le même nom. On voyoit aussi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*, où ils exerçoient leurs jeunes gens à la course. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la sépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Eumédès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de-là une vieille statue d'Hercule. C'étoit à ce dieu, & en ce lieu-là, que sacrifioient les jeunes gens qui sortoient de l'adolescence pour entrer dans la classe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnases ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été consacré à cet usage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la statue d'Hercule, on montroit une maison qui étoit autrefois la maison de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioscures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carnéus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas; c'étoit un surnom qui avoit été donné à Esculape, à cause du bois dont la statue avoit été faite.

Quand on avoit passé le temple d'Esculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée sur Lyncée. Les Dioscures avoient leurs statues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui présidentà la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas delà étoit le temple de Neptune, surnommé *Domatilès*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Platanisle*, à cause de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit aussi le monument héroïque de Cynisca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit-là, on trouvoit en-

core d'autres monumens héroïques ; comme ceux d'Alcime & d'Enarephore ; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné ſon nom à une fontaine qui étoit dans le voiſinage, & Sébrus le ſien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là ſe trouvoit auſſi le temple d'Helene & le temple d'Hercule ; le premier plus près de la ſépulture d'Alcman ; le ſecond contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une ſtatue d'Hercule armé ; on dit qu'Hercule étoit repréſenté ainſi, à cauſe de ſon combat avec Hippocoon & avec ſes enfans.

En ſortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dédié à Minerve Axiopœnas, ou vengereſſe. Minerve avoit encore dans cette rue un temple, qu'on trouvoit à gauche au ſortir du Dromos. On rencontroit enſuite le temple d'Hippoſthène, homme célebre pour avoir été pluſieurs fois vainqueur à la lutte ; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une ſtatue fort ancienne, qui repréſentoit Mars enchaîné, ſur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une Victoire ſans aîles : car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Athéniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'aîles, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raiſon qui avoit porté ces deux peuples à repréſenter ainſi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre leſché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor ; d'Oéolicus, fils de Théras ; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Méſis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait élever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tiſamène, leur ancêtre, étoit né de Démonaſſe, ſœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les ſeuls grecs qui révéroient Junon ſous le nom de la déeſſe *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théâtre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hyllus, l'autre d'Oébalus ; Eſculape avoit pluſieurs temples dans *Sparte* ; mais le plus célebre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete, & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une ſtatue qui repréſentoit la déeſſe armée. Ce temple étoit ſingulier ; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un ſur l'autre ; celui de deſſus étoit dédié à Morpho : ce nom *Morpho* étoit un ſurnom de Vénus. La déeſſe y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* diſoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable : d'autres diſoient que c'étoit pour ſe venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ſes propres filles.

Le temple le plus proche qui ſe préſentoit enſuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit ſuſpendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la ſtatue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maiſon qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioſcures étoient arrivés chez lui, ſe diſant des étrangers qui venoient de Cyrène ; ils lui avoient demandé l'hoſpitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre dans ſa maiſon : c'étoit celle où ils s'étoient plu davantage lorſqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute ſa maiſon étoit à leur ſervice, à la reſerve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioſcures prirent l'appartement qu'on leur donna ; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la ſervoient, tout diſparut, & on ne trouva dans ſa chambre que deux ſtatues des Dioſcures, une table, & ſur cette table du benjoin ; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit ſur ſon chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de ſageſſe, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus, fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient auſſi bâti un temple à Lycurge leur légiſlateur, comme à un dieu ; derriere ſon temple on voyoit le tombeau de ſon fils Eucoſmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux ſœurs jumelles, qui avoient épouſé les deux fils d'Ariſtodème, qui étoient auſſi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la ſépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémiſium, & à celui de Salamine contre les Perſes.

On trouvoit enſuite le monument héroïque d'Aſtrabacus. On paſſoit de-là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens diſoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conſeillé d'honorer Lucine comme une déeſſe.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie ſur une hauteur, comme la Cadmée à Thèbes, ou Lariſſa à Argos ; mais il y avoit pluſieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit ſon temple, ſous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciæcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice ; après lui ſes enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées ſur les Aphidnéens ; mais l'entrepriſe étant encore reſtée imparfaite, les Lacédémoniens, longtems après, conſtruiſirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la ſtatue de la déeſſe. L'artiſte dont ils s'étoient ſervi ſe nommoit *Gitiadas*. Au-dedans du temple, la plûpart des travaux d'Hercule étoient gravés ſur l'airain. Là étoient auſſi gravés les exploits des Tyndarides, & ſur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit enſuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit ſa mere de ſes chaînes, & d'un autre côté Perſée prêt à partir pour aller combattre Méduſe en Lybie. Des nymphes lui mettoient un caſque ſur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de beſoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naiſſance de Minerve ; & ce qui effacoit le reſte, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuſe. On trouvoit enſuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant ; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, ſurnommé *Coſmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le ſecond portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire ; c'étoit un préſent de Lyſander, & en même-tems un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèſe, ſur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes ; l'autre enco-

re ſur la flote athénienne, qu'il avoit défaite entierement à Aigoſpotamos. A l'aîle gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle conſacrée aux muſes, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au ſon de la trompette, mais au ſon des flutes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa; l'on y voyoit des ſtatues de bois auſſi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece; à l'aîle droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les ſtatues de bronze, la plus ancienne; ce n étoit point un ouvrage d'une ſeule & même fabriqu'e; il avoit été fait ſucceſſivement, & par pieces; enſuite ces pieces avoient été ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles faiſoient un tout fort ſolide. A l'égard de cette ſtatue de Jupiter, les Lacédémoniens ſoutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite; ſelon quelques uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis; & ſelon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Scenoma*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme; les Lacédémoniens diſoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célebre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même du temple de Minerve, il y avoit deux ſtatues de ce Pauſanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on diſoit que ce même Pauſanias, ſe voyant atteint & convaincu de trahiſon, avoit été le ſeul qui ſe fût réfugié à l'autel de Minerve Chalciæcos, & qui n'y eût pas trouvé ſa ſûreté; la raiſon qu'on en rapportoit, c'eſt que Pauſanias ayant quelque tems auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pû s'en faire purifier. Dans le tems que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, ſur l'Héleſpont, il devint amoureux d'une jeune Byſantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans ſa chambre, y étant entrés ſur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune perſonne, en approchant de ſon lit, renverſa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pauſanias ſe réveille en ſurſaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cauſe du deſſein qu'il avoit formé de trahir ſa patrie, ſe croyant découvert, il ſe leve, prend ſon cimeterre, en frappe ſa maîtreſſe, & la jette morte à ſes piés. C'eſt-là le meurtre dont il n'avoit jamais pû ſe purifier, quelques ſupplications, quelque expédient qû'il eût employé. Envain s'étoit-il adreſſé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le ſecours de ces gens qui ſçavoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de ſon crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux ſtatues en bronze à ce prince, & avoient rendu une eſpece de culte au génie Epidote, dans la penſée que ce génie appaiſeroit la déeſſe.

Après ces ſtatues, on en voyoit une autre de Vénus, ſurnommée *Ambologera*, c'eſt-à-dire Vénus qui éloigne la vieilleſſe; celle-ci avoit été auſſi érigée par l'avis de l'oracle; enſuite étoient les ſtatues du Sommeil & de la Mort, qui ſont freres, au rapport d'Homère, dans l'Iliade. Si de-là on paſſoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conſerve les yeux: on diſoit que c'étoit Lycurgue même, qui avoit conſacré ce temple ſous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ſes lois ne plaiſoient pas, il avoit été ſauvé, en ce lieu-là, par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacédémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lyſander, aſſiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conſeilla, comme une choſe également avantageuſe, à lui & à Lacédémone, de laiſſer les aſſiégés en paix; conſeil auquel il déféra ſi bien, qu'il leva le ſiege, & qu'il porta enſuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faiſoient; ce qui eſt de certain, c'eſt que les Aphitéens revéroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette deſcription de *Sparte*, par Pauſanias, je prie ce quelqu'un de ſe rappeller qu'il n'y a pas juſqu'aux portes & aux clés des anciens Spartiates, que l'hiſtoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en euſſent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la conſtellation de Caſſiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour ſerein, l'étoile méridionale qui eſt à la tête, & la ſeptentrionale qui eſt à la chaiſe, remarquez bien les deux autres qui ſont ſituées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'eſt Théon qui nous l'apprend dans ſes commentaires ſur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever juſqu'au ciel, trouveront dans les figures de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clés, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent de bonne foi. Je ſais qu'Ariſtophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuſes, & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un ſatyrique, qui ne cherche qu'à faire baſſement ſa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, ſont peu propres à nous ſéduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de ſon naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates ſur leur courage & ſur leurs vertus; il ne lui reſtoit que leurs clés à ridiculiſer. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

Après avoir conſervé la ville des Spartiates au milieu de ſes ruines, tranſmettons à la poſtérité la mémoire de ſes lois, le plus bel éloge qu'on puiſſe faire de ſon légiſlateur.

On ne conſidere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne ſavoit qu'obéir, ſouffrir, & mourir. Peut-être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philoſophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, ſur-tout, qui a le mieux vu juſqu'à quel point les lois, l'éducation, la ſociété, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui ſemblent oppoſées à ſon inſtinct & à ſa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'eſprit le plus profond & le plus conſéquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le ſyſtème de légiſlation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu juſqu'à préſent.

Quelques-unes de ſes lois ont été généralement cenſurées, mais ſi on les avoit conſiderées dans leur rapport avec le ſyſtème général, on ne les auroit qu'admirées; lorſqu'on ſaiſit bien ſon plan, on ne voit aucune de ſes lois qui n'entre néceſſairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple ſéditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de réſiſter

ſiſter aux entrepriſes de pluſieurs villes qui menaçoient ſa liberté ; il falloit donc lui inſpirer l'obéiſſance & les vertus guerrieres, il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il commença d'abord par changer la forme du gouvernement ; il établit un ſénat qui fût le dépoſitaire de l'autorité des lois, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs ſans pouvoir ; le peuple fut ſoumis aux lois : on ne vit plus de diſſenſions domeſtiques, & cette tranquillité ne fut pas ſeulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurgue ſut perſuader aux riches de renoncer à leurs richeſſes : il partagea la Laconie en portions égales : il proſcrivit l'or & l'argent, & leur ſubſtitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni tranſporter, ni garder une ſomme conſidérable.

Il inſtitua ſes repas publics, où tout le monde étoit obligé de ſe rendre, & où régnoit la plus grande ſobriété.

Il régla de même la maniere de ſe loger, de ſe meubler, de ſe vêtir, avec une uniformité & une ſimplicité qui ne permettoient aucune ſorte de luxe. On ceſſa d'aimer à *Sparte*, des richeſſes dont on ne pouvoit faire aucun uſage : on s'attacha moins à ſes propres biens qu'à l'état, dont tout inſpiroit l'amour ; l'eſprit de proprieté s'éteignit au point qu'on ſe ſervoit indifféremment des eſclaves, des chevaux, des chiens de ſon voiſin, ou des ſiens propres : on n'oſoit refuſer ſa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naiſſoient foibles & mal conſtitués : cette loi, dit-on, eſt injuſte & barbare ; elle le ſeroit ſans doute, dans une légiſlation où les richeſſes, les talens, les agrémens de l'eſprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une ſanté délicate ; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que mépriſé & malheureux, il étoit humain de prévenir ſes peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occaſion des fêtes de Diane : on fouettoit les enfans devant l'autel de la déeſſe, & le moindre cri qui leur ſeroit échappé, leur auroit attiré un long ſupplice : Lycurgue, dans ces fêtes, accoutumoit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans appriſſent à danſer la pyrrique ; les danſeurs y étoient armés ; ils faiſoient en cadence, & au ſon de la flute, tous les mouvemens militaires qui, ſans le ſecours de la meſure, ne peuvent s'exécuter avec préciſion ; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que ſans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danſe la plus en uſage étoit la gymnopœdie ; cette danſe n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danſeurs, elle contribuoit encore à aſſouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la courſe, & ſouvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Preſque tous les momens de la jeuneſſe étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas diſpenſé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres légiſlateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du phyſique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de ſoutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner ; c'étoit à l'éducation à inſpirer & à conſerver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état ; un magiſtrat préſidoit à l'éducation générale, & il avoit ſous lui des hommes connus par leur ſageſſe & par leur vertu.

On apprenoit les lois aux enfans ; on leur inſpiroit le reſpect de ces lois, l'obéiſſance aux magiſtrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte ; le reſpect pour les vieillards étoit ſur-tout inſpiré aux enfans, qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée juſque dans un âge avancé : l'enfant & l'homme y étoient toujours les diſciples de l'état.

Cette continuité d'obéiſſance, cette ſuite de privation, de travaux & d'auſtérités donnent d'abord l'idée d'une vie triſte & dure, & préſentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des lois ſi extraordinaires, des mœurs ſi fortes ont fait des Lacédémoniens, ſelon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la miſere à côté de l'opulence, & par conſéquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la molleſſe, mille paſſions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppoſe l'intérêt perſonnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La juriſprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de lois ; ce ſont les ſuperfluités & le luxe, ce ſont les diviſions, les inquiétudes & les jalouſies qu'entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les lois qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalouſie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les ſénateurs y étoient élus par le peuple, qui déſignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas ſi ſobres, ces exercices violens étoient aſſaiſſonnés de mille plaiſirs ; on y portoit une paſſion vive & toujours ſatisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthouſiaſte de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours ; il alloit aux aſſemblées jouir des vertus de ſes concitoyens, & recevoir les témoignages de leur eſtime.

Nul légiſlateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'uſage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux ſexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas ſeulement pour que les femmes devenues robuſtes donnaſſent à l'état des enfans bien conſtitués, que Lycurgue ordonna qu'elles feroient les mêmes exercices que les hommes ; il ſavoit qu'un ſexe ſe plaît par-tout où il eſt ſûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes ſpartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre ! qu'un tel ſpectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui préſidoient aux exercices, & qui devoient y impoſer la chaſteté dans les momens où la loi diſpenſoit de la pudeur !

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuſes & nourries des maximes de *Sparte*, récompenſoient ou puniſſoient par leurs éloges ou par leurs cenſures ; il falloit en être eſtimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les deſirs des époux ; ils ne devoient voir leurs épouſes qu'en ſecret, ils pouvoient jouir & jamais ſe raſſaſier.

La religion d'accord avec les lois de Lycurgue, inſpiroit le plaiſir & la vertu ; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit ſimple ; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de choſe aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Caſtor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées ; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte ;* ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuſe.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient inſtituées pour leur rappeller le ſouvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On liſoit Homere, qui inſpire l'enthouſiaſme de la gloire ; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Lesbos, & on lui demanda des chants qui adouciſſent les hommes. On n'alloit point au combat ſans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, ils n'en honoroient que deux ; elles étoient pour eux les déeſſes à qui les hommes devoient la bienfaiſance, l'égalité de l'humeur, les vertus ſociales ; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muſes frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la ſtatue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les aſſemblées des Lacédémoniens, leur plaiſanterie étoit vive ; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que ſur ce qui étoit contraire à l'ordre ; au-lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'uſage, elle eſt ſouvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi conſtitutive ou civile, aucun uſage qui ne tendît à augmenter les paſſions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles paſſions.

Les femmes accouchoient ſur un bouclier. Les rois étoient de la poſtérité d'Hercule : il n'y avoit de mauſolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On liſoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui ſont les ſaillies des grandes ames, & dont les monumens atteſtent plus la vertu. Quelle inſcription que celle du tombeau des trois cens hommes qui ſe dévouerent aux Termopiles ! *Paſſant, vas dire à* Sparte *que nous ſommes morts ici pour obéir à ſes ſaintes lois.*

Si l'éducation & l'obéiſſance s'étendoient juſque dans l'âge avancé, il y avoit des plaiſirs pour la vieilleſſe ; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'eſprit & des belles actions ; le reſpect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux juſqu'au dernier moment de la vie, & ce reſpect étoit une douce conſolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne diſpenſoit un citoyen de cette conſidération pour les vieillards qui eſt leur ſeule jouiſſance. Des étrangers propoſoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préſervent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever ſi je rencontrois un vieillard.*

La légiſlation de Lycurgue ſi propre à faire un peuple de philoſophes & de héros, ne devoit point inſpirer d'ambition. Avec ſa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés ; & Lycurgue avoit défendu que ſon peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit conſtituée pour reſter libre, & non pour devenir conquérante ; elle devoit faire reſpecter ſes mœurs, & en jouir ; elle fut long-tems l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ſes citoyens pour commander les armées ; Xantippe, Gilippe, Braſidas en ſont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux ; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorſqu'ils ſe comparoient au reſte de la Grece ? Mais ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus ſociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui eſt plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazomeniens ayant inſulté les magiſtrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaiſanterie : ſes éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* ſe ſont corrompus, parce que toute eſpece de gouvernement ne peut avoir qu'un tems, & doit néceſſairement ſe détruire par des circonſtances que les légiſlateurs n'ont pu prévoir ; ce fut l'ambition & la puiſſance d'Athènes qui forcerent *Lacédémone* de ſe corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ſes citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reſte plus de *Lacédémone* que quelques ruines ; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiſcopale, ſuffragante de l'archevêché de Corinthe.

SPARTE-GENET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *geniſta-ſpartium*, genre de plante qui ne differe du *ſpartium* & du genet que par ſes pointes. *Voyez* GENET & *SPARTIUM*. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SPARTIVENTO, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrémité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'eſt *Herculis promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SPARTIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une ſemence dont la forme reſſemble le plus ſouvent à celle d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en diſtingue quatre eſpeces, dont la principale eſt le *ſpartium monoſpermon, flore luteo, ſemine reni ſimili, I. R. H. 645.* Cette eſpece d'arbriſſeau pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois piés, ſe diviſant en pluſieurs rameaux qui jettent de petites verges ſemblables à celles du jonc. Ses fleurs ſont légumineuſes, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui ſortent des côtés des petites verges. A cette fleur ſuccede une capſule fort courte, qui ne contient qu'une ſeule ſemence dure, noire, & faite en petit rein. L'eſpece de *ſpartium* que nous venons décrire, ſe nomme communément en françois *genêt-jonquille.* (*D. J.*)

SPARTON, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un cordage de genêt d'Eſpagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'uſage eſt fort bon, ſoit qu'il aille dans l'eau ſalée ou dans l'eau douce.

SPASME, ſ. m. (*Médec. Patholog.*) ce mot eſt pris aſſez ordinairement, ſur-tout par les auteurs grecs & latins, comme ſynonyme à *convulſion*, & dans ce ſens il eſt employé pour déſigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médecins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *ſpaſme* la diſpoſition des parties à la *convulſion*, & *convulſion* le complément de cette diſpoſition, ou ce qui revient au même, un *ſpaſme* plus fort & plus ſenſible : il me ſemble qu'on pourroit en diſtinguant ces deux états, établir la diſtinction ſur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux ſortes de parties peuvent être le ſujet ou le ſiege du *ſpaſme*, ou de la convulſion : les unes ont un mouvement conſidérable, mais ſoumis à l'empire de la volonté ; tels ſont les muſcles deſtinés à exécuter les mouvemens animaux : les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté ; de ce nombre ſont tous les organes qui ſervent aux fonctions vitales & naturelles. Le *ſpaſme* ou la convulſion ne ſauroient s'évaluer de la même façon dans

l'un & l'autre cas : on juge que les muſcles ſoumis à la volonté ſont dans une contraction contre nature, lorſque cette contraction n'eſt point volontaire, c'eſt ce que j'appelle proprement *convulſion*. Cette meſure ſeroit fautive à l'égard des parties qui ſe contractent naturellement ſans la participation de la volonté ; on ne doit donc décider leur contraction non-naturelle que lorſqu'elle ſera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique ſera augmenté de façon à entraîner une léſion ſenſible dans l'exercice des fonctions. Cette ſeconde eſpece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *ſpaſme* ; la différence que je viens d'établir dans la nomenclature ſe trouve encore fondée ſur la façon ordinaire de s'exprimer ; ainſi on dit : *Un homme eſt tombé dans les convulſions, il avoit le bras en convulſion*, &c. lorſqu'il s'agit de ces contractions contre nature extérieures involontaires, & l'on dit au contraire : *Le ſpaſme des inteſtins, de la veſſie, des extrémités artérielles des différens organes*, &c. lorſqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulſion ſuppoſe un *ſpaſme* violent ; & dans ce cas, il ſera vrai que le *ſpaſme* eſt une diſpoſition prochaine à la convulſion. Cette aſſertion eſt fondée ſur ce que tous les ſymptomes apparens ont pour cauſe un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel eſt donc ce dérangement intérieur, & quelle en eſt la cauſe ? Champ vaſte ouvert aux théoriciens, ſujet fertile en diſcuſſions, en erreurs & en abſurdités. Les partiſans de la théorie ordinaire confondant toujours *ſpaſme* & convulſion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins conſidérable dans le cerveau ; les uns ont cru que ce vice conſiſtoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux ; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui paſſoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégularité dans les mouvemens. La plûpart ont penſé que la cauſe du mal étoit dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, & que leur diſpoſition vicieuſe conſiſtoit en des eſpeces de petits anévriſmes extrêmement multipliés, qui rendoient la circulation du ſang déja épais & ſec, plus difficile, & en troubloient en même tems l'uniformité. Tous enfin ont recours à des cauſes particulieres, preſque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le penſe communément.

Et c'eſt préciſément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui eſt le plus remarquable, & qu'il eſt le plus important d'approfondir ; rien n'eſt plus nuiſible aux progrès d'une ſcience, que de trop généraliſer certains principes, & d'en trop *particulariſer* d'autres. La circulation du ſang, ſimple phénomene de Phyſiologie, dont la découverte auroit dû, ce ſemble, répandre un nouveau jour ſur la Médecine théorique, n'a fait qu'éblouir les eſprits, obſcurcir & embrouiller les matieres, parce que tout auſſi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent univerſel. Erreur dont les conſéquences ont toujours été de plus en plus éloignées du ſanctuaire de la vérité ou de l'obſervation ; donnant dans l'écueil oppoſé, on n'a conſidéré le *ſpaſme* que ſous l'aſpect effrayant d'un ſymptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juſte de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque inſtant, & produiſoit dans différentes parties & dans différentes circonſtances des effets très-différens. C'eſt par la lecture de quelques ouvrages modernes, *ſpecimen novi medicinæ conſpectus*, idée de l'homme phyſique & moral, &c. & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoiſſance exacte de l'économie animale, *voyez ce mot* ; on pourra ſentir de quelle importance il eſt d'analyſer plus profondément qu'on ne l'a fait juſqu'ici le *ſpaſme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchaniſme, la marche, les eſpeces & les variations.

A meſure que les ſujets ſont plus intéreſſans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vûe pour les mieux appercevoir, pour les conſidérer en grand, & les ſuivre dans toutes leurs applications ; mais il faut bien prendre garde aux fondemens ſur leſquels on établit de grands principes. Il eſt inconteſtable qu'en Médecine de pareils fondemens ne peuvent être aſſis que ſur l'obſervation ; & comme les différentes théories qui ſe ſont ſuccédées juſqu'à préſent n'ont été reçues que ſur la foi d'un pareil appui, & qu'il eſt probable que leurs auteurs étoient perſuadés de les avoir ainſi fondés, il en réſulte néceſſairement qu'il en eſt de l'obſervation, comme Montagne le diſoit de la raiſon, que c'eſt un *pot à deux anſes, une regle de plomb & de cire alongeable, ployable & accommodable, à tous ſens & à toutes meſures*. Il y a donc une maniere de ſaiſir l'obſervation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir ; il faut donc un point de vûe propre à ſaiſir le fonds de l'obſervation, avant que de pouvoir ſe flatter d'en tirer aſſez de parti pour former une théorie également ſolide & profonde.

Infantum corpus læditur in quantum convellitur ; c'eſt un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes juſtes & feconds qu'il a expoſés ſur l'économie animale ; il eſt d'ailleurs appuyé ſur des obſervations multipliées, & ſur-tout ſur le genre d'obſervation le plus lumineux & le moins équivoque ; c'eſt celui dont on eſt ſoi-même l'objet : voilà donc le *ſpaſme* propoſé comme cauſe générale de maladie, ſuivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conſéquence, & examinons ſans prévention les preuves ſur leſquelles il en étaye la vérité. Jettons d'abord un coup d'œil ſur l'homme ſain, & ſans remonter aux premiers élémens peu connus dont il eſt compoſé, fixons plus particuliérement nos regards ſur le tableau animé que préſentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diverſifiées qui en réſultent.

Qu'eſt-ce que l'homme ? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaiſe foi ſont ſi promptes à faire valoir ; qu'eſt-ce que la machine humaine ? Elle paroît à la premiere vûe, un compoſé harmonique de différens reſſorts qui mûs chacun en particulier, concourent tous au mouvement général ; une propriété générale particuliérement reſtreinte aux compoſés organiques, connue ſous les noms d'*irritabilité* ou *ſenſibilité*, ſe répand dans tous les reſſorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens ; mais modifiée dans chaque organe, elle en diverſifie à l'infini l'action & les mouvemens ; par elle les différens reſſorts ſe bandent les uns contre les autres, ſe réſiſtent, ſe preſſent, agiſſent & influent mutuellement les uns ſur les autres ; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulle action ſans réaction*. De cet antagoniſme continuel d'actions, réſulte la vie & la ſanté ; mais les reſſorts perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine ſe détruiroit, ſi l'Etre ſuprême qui l'a conſtruite n'avoit veillé à ſa conſervation, en préſentant des moyens pour ranimer les reſſorts fatigués, & pour ainſi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine ; c'eſt-là l'uſage des ſix choſes

connues dans le langage de l'école ſous le nom des *ſix choſes non naturelles*, & qui ſont abſolument néceſſaires à la vie : l'examen réfléchi des effets qui réſultent de l'action de ces cauſes ſur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir néceſſairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a ſu fabriquer, & pluſieurs autres raiſons de convenance, ont fait penſer qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal reſſort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE ; obſervation ſi frappante, qu'il eſt inconcevable comment elle a pû échapper à l'eſprit de comparaiſon & aux recherches des Méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département eſt le plus étendu, ſont ſans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions eſt la plus générale ; ces deux puiſſances réagiſſent mutuellement l'une ſur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorſqu'elle eſt modérée, ſe conſervent dans une tenſion néceſſaire à l'exercice de leurs fonctions reſpectives ; mais leurs efforts ſe réuniſſent ſur le diaphragme, cet organe le premier mû dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres reſſorts, comme la roue maîtreſſe de la machine humaine, comme le point ou les dérangemens de cette machine viennent ſe concentrer, où ils commencent & d'où ils ſe répandent enſuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vûe lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs ſur l'innombrable cohorte de maladies qui ſe préſente à nos yeux ; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés : ſuppoſons parmi cette multitude de reſſorts qui ſe réſiſtent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale ; ſuppoſons, dis-je, un de ces reſſorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui ſert à l'entretenir, deſtitué de la force néceſſaire pour réagir efficacement contre le reſſort ſympathique ; auſſi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui conſtitue une eſpece de *ſpaſme* naturel eſt troublée ; ce dernier reſſort augmente la ſphere de ſes mouvemens, les fibres qui le compoſent ſont irritées, tendues, reſſerrées, & dans un orgaſme qui conſtitue proprement l'état *ſpaſmodique* contre-nature. Mais remontons à la ſource du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tiſſu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties ; l'action de cet organe important eſt entretenue dans l'uniformité qui forme l'état ſain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigaſtre ; ſi l'une de ces deux puiſſances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre eſt rompu, le diaphragme eſt affecté, ſon action ceſſe d'être uniforme, une ou pluſieurs de ſes parties ſont dérangées, & par une ſuite de ſon influence générale ſur tous les viſceres, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins conſidérable ſe propage & ſe manifeſte dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *ſpaſme* plus ou moins ſenſible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots ſur leſquels roule le jeu du diaphragme & en conſéquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naiſſance les cauſes ordinaires de maladie, ſont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre ; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des inteſtins & de l'eſtomac, & de leur effort contre le diaphragme ; les alimens qu'on prend en attirent par le méchaniſme de la digeſtion, l'influx plus conſidérable de toutes les parties ſur la maſſe inteſtinale, en augmente le jeu, & remonte pour ainſi dire ce reſſort qu'une trop longue abſtinence laiſſoit débandé, ſans force & ſans action ; il agit donc alors plus fortement ſur le diaphragme ; le dérangement qui en réſulte très-ſenſible chez certaines perſonnes leur occaſionne pendant la digeſtion une eſpece de fievre ; ſi la quantité des alimens eſt trop grande, ou ſi par quelque vice de digeſtion ils ſéjournent trop long-tems dans l'eſtomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe eſt ſenſiblement troublée, & ce trouble ſe peint tout auſſi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correſpondantes. Les mêmes effets ſuivront ſi les humeurs abondent en quantité à l'eſtomac & aux inteſtins, ſi leurs couloirs ſont engorgés, ſi des mauvais ſucs s'accumulent dans leur cavité, *&c.* appliquons le même raiſonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre diſparoître par l'augmentation des fonctions auxquelles la maſſe cérébrale eſt deſtinée ; ces fonctions ſont connues ſous le nom générique de *paſſions* ou *affections* de l'ame, elles ſe réduiſent au ſentiment intérieur qui s'excite par l'impreſſion de quelque objet ſur les ſens, & à la durée du ſentiment produit par ces impreſſions ; ce ſont ces deux cauſes dans la rigueur, réductibles à une ſeule, qui entretiennent le reſſort de la tête ; & ſon augmentation contre nature eſt une ſuite de leur trop d'activité ; ainſi les paſſions modérées ne concourent pas moins au bonheur phyſique, c'eſt-à-dire à la ſanté, qu'au bonheur moral : le corps ſeroit bien moins actif, les ſommeils ſeroient bien plus longs, les ſens ſeroient dans un engourdiſſement continuel, ſi nous n'éprouvions pas cette ſuite conſtante de ſenſations, de craintes, de réflexions, d'eſpérance ; ſi nous étions moins occupés de notre exiſtence & des moyens de l'entretenir, & ſi à meſure que le ſoin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accompliſſement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuſes, par l'envie de ſe diſtinguer dans la ſociété, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce ſont-là tout autant de cauſes qui renouvellent le reſſort de la tête, & qui entretiennent ſon antagoniſme modéré avec celui du bas-ventre ; mais ſi ces cauſes deviennent plus actives ; ſi une crainte exceſſive ou une joie trop-vive nous ſaiſit ; ſi l'eſprit ou le ſentiment eſt trop occupé d'un ſeul objet, il ſe fatigue & s'incommode, le reſſort de la tête augmentant & ſurpaſſant celui du bas-ventre, devient cauſe de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juſte coup-d'œil pour exciter & modérer nos paſſions d'une maniere convenable.

De cette double obſervation naît une diviſion générale de la pathologie en maladies dûes au reſſort augmenté de la tête, & en celles qui ſont produites par l'augmentation du reſſort du bas-ventre : cette diviſion va paroître plus importante & plus féconde en ſe rapprochant du langage ordinaire des médecins ; pour cela qu'on faſſe attention que le dérangement du reſſort du bas-ventre reconnoît pour cauſe, des mauvaiſes digeſtions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'eſtomac & les inteſtins ; & d'un autre côté que le reſſort de la tête eſt altéré par des ſenſations trop vives, par des paſſions violentes, par des méditations profondes, des veilles exceſſives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la diviſion précédente ſe reduit à la diſtinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuſes : double perſpective qui ſe préſente dans un lointain très-éclairé au médecin obſervateur.

Les maladies purement nerveuſes dépendantes d'une léſion particuliere de ſentiment, doivent être appel-

pellées plus ſtrictement *ſpaſmodiques ;* l'état de *ſpaſme* eſt l'état premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire ; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral ; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſionne par la même raiſon des ſymptomes nerveux ; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire ; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier tems de la fievre, qu'on appelle *tems de crudité* ou *d'irritation* ; l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce tems, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif : lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le tems de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer ; la ſolution du *ſpaſme* annonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie ; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mol, plus égal, plus rapprochant en un mot de l'état naturel : ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation ; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés ; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds ; les conſéquences mieux enchainées & plus naturellement déduites, les vûes plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes ; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques ; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer ; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux lois peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang ; meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord ; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſurtout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer ; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne font qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord : *muſſitant hic ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hic conſiderari debet.* Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux lois bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les théoriſtes modernes avoient inutilement cherché les raiſons ; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de place, & pluſieurs autres faits analogues, écueils où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtème, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondité des principes que nous venons d'expoſer, quelle que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étaient la doctrine dont ils ſont les fondemens ; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur ; un avantage infiniment plus précieux aux yeux du praticien éclairé s'y rencontre ; c'eſt que cette théorie loin de gêner, d'aſſervir l'obſervateur, de lui faſciner pour ainſi dire les yeux, & de diriger ſa main, ne fait au-contraire que lui ſervir de point de vue fixe pour diſcerner plus exactement les faits ; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyranniſent le praticien, & l'aſſerviſſent au joug ſouvent funeſte du raiſonnement. Pour faire ſentir cette différence & le prix de cet avantage, je propoſe l'épreuve déciſive de la pratique : qu'un malade ſe préſente avec une fievre aſſez conſiderable, difficulté de reſpirer, point de côté aſſez vif, crachement de ſang, *&c.* le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aſpect de ces ſymptomes, ce deſpote abſolu dit : « je » prouve par mes raiſonnemens que ces phénome- » nes ſont des ſignes aſſurés d'une inflammation de la » plevre ou du poumon ; je tiens pour maxime in- » conteſtable que les ſaignées ſont le remede unique » & par excellence de toute inflammation ; on ne » ſauroit trop en faire, & le moindre retardement » eſt un grand mal ». En conſéquence, il ordonne qu'on faſſe coup-ſur-coup pluſieurs ſaignées, ſecours jamais curatif, quelquefois ſoulageant, & ſouvent inutile ou pernicieux ; il fait couler à grands flots le ſang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après victime de ce théoriſte inconſidéré ; que le même malade tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'expoſer ; moins prompt à ſe décider, s'il eſt conſéquent à ſes principes, il examinera attentivement, & les ſymptomes qui paroiſſent, & les cauſes qui ont précédé, attribuant tous ces ſymptomes au pervertiſſement de l'action du diaphragme, à un *ſpaſme* plus ou moins étendu, il ſe rappellera en même tems que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du reſſort de la maſſe inteſtinale qu'auront occaſionnée la préſence & l'accumulation de mauvais ſucs dans les premieres voies, ou tout-à-fait indépendant de cette cauſe ; conſiderant la maladie ſous ce double aſpect, il vient à-bout de décider par un examen plus réfléchi des ſymptomes propres, à quelle cauſe elle doit être attribuée : c'eſt là que s'arrête le théoricien ; le praticien obſervateur muni de ces connoiſſances, appelle à ſon ſecours les obſervations antérieures pour claſſer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cauſe qui ſe préſente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel tems il doit les adminiſtrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureuſement à la pratique : ſuppoſons que cette prétendue fluxion de poitrine ſoit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'eſtomac & des inteſtins ; après une ou deux ſaignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ſes vues du côté du bas-ventre, il ſollicitera par des purgatifs legers la ſolution du *ſpaſme* de ce côté, & préparera par-là une criſe prompte & ſalutaire. Attentif à ſuivre tous les mouvemens de la nature, ſi le *ſpaſme* critique paroît ſe diriger vers quelqu'autre couloir ; inſtruit par divers ſignes, & ſurtout par le pouls de cette déter-

mination, il ſecondera la nature en pouſſant les humeurs vers les couloirs indiqués ; ainſi, jamais aſſervi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en ſera que plus éclairé pour mieux ſaiſir & ſuivre l'obſervation ; d'où il réſulte évidemment que quand même les fondemens de ce ſyſtème ſeroient auſſi foibles qu'ils ſont ſolides, il n'en ſeroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoiſſons. (*m*)

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, (*Médecine.*) en partant des principes que nous avons expoſés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un ſpaſme plus ou moins général ; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que ſecondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le ſpaſme étoit eſſentiel ; ce ſont celles que nous avons plus particulierement appellées *ſpaſmodiques*, & auxquelles on a ſouvent donné le nom de *maladies nerveuſes. Voyez ce mot.* Dans celles-ci le *ſpaſme* beaucoup plus conſiderable, ſe manifeſte pour l'ordinaire par des ſymptomes extérieurs plus appropriés ; tels ſont les convulſions, les friſſons, les tremblemens, les hoquets, les nauſées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les laſſitudes, les vents, *&c.* Tous ces ſymptomes varient, ſuivant l'eſpece de maladie qu'ils accompagnent, & ſe réuniſſent en plus ou moins grand nombre ; on connoît que ces maladies ſont purement *ſpaſmodiques* ou nerveuſes, par l'abſence des ſignes qui caractériſent les affections humorales, & le genre mixte qui réſulte de la combinaiſon de ces deux eſpeces eſt marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui ſont en général reconnues pour *ſpaſmodiques* ſont l'épilepſie, l'hypocondriacité, l'hyſtéricité, les attaques de convulſion, l'aſthme convulſif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opiſtotone & l'emproſtotone, l'incube, les mouvemens convulſifs, le priapiſme, le ténеſme, quelques eſpeces de colique, & ſurtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris ſardonique, l'éclampſie ou épilepſie des enfans, l'*hieranoſos*, le *chorea ſancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le bâillement ; & pluſieurs auteurs y rangent auſſi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes & généralement toutes les maladies périodiques ; on pourroit augmenter encore cette liſte par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *ſpaſmodiques* ; il n'eſt pas poſſible de déterminer parmi ces maladies celles qui ſont ſtrictement *ſpaſmodiques*, d'avec celles qui ſont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens ſujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une claſſe & tantôt dans une autre.

Il n'eſt pas poſſible, par la même raiſon, de donner un pronoſtic général qui puiſſe convenir à toutes ces maladies, parce que les unes ſont très-dangereuſes, comme l'épilepſie, les attaques de convulſion, *&c.* les autres n'entraînent à leur ſuite aucune eſpece de danger, comme la plûpart des fievres intermittentes ; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer ; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail ſur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-ſeulement ſelon les maladies, mais ſelon les différentes cauſes auxquelles elles doivent être attribuées ; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le ſpaſme apparent en eſt le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-ſpaſmodiques : de ce nombre ſont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le ſel ſédatif, les amers & ſurtout le quinquina ; les calmans, anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens ; les ſtomachiques amers, les martiaux ſont très-efficaces pour détruire la cauſe de la maladie, pour donner le ton aux vaiſſeaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles ; mais dans leur adminiſtration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils ſeroient alors funeſtes en arrêtant des mouvemens *ſpaſmodiques* ſouvent ſalutaires ; les plaiſirs, la diſſipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les ſpectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets ſans qu'il en réſulte le moindre inconvenient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME, (*Séméiot.*) outre les maladies dont les *ſpaſmes*, convulſions, ou *mouvemens ſpaſmodiques* ſont les ſymptomes eſſentiels & caractériſtiques, il y en a où ces ſymptomes ne ſont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins obſervateurs, les faits & les axiomes au ſujet des ſignes qu'on peut tirer du *ſpaſme* & des *mouvemens ſpaſmodiques*, ou *convulſifs*. Le *ſpaſme* doit être ici regardé comme exactement ſynonyme à *convulſion* : nous nous ſervirons indifféremment de l'un & l'autre mot.

Les *convulſions* qui ſurviennent à l'effet d'un émétique, à une ſuperpurgation, à la paſſion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoïdes, à une hémorragie conſidérable, à une bleſſure, à des veilles exceſſives, à un délire continuel, *&c.* ſont, ſuivant les obſervations d'Hippocrate, de Waldſchmid, de Baglivi, *&c.* preſque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les diſtenſions *ſpaſmodiques* ſont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor. 13. lib. VII.* Il en eſt de même des *ſpaſmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor. 66. lib. IV.* les *mouvemens convulſifs* des mains ou des piés ſurvenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n°. 44.* ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en eſt attaqué, *ibid. cap. ij. n°. 16.* Les *mouvemens ſpaſmodiques* ſont, ſuivant l'obſervation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorſqu'elle eſt parvenue à l'état fixe ; moins dangereux auſſi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus ſujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui ſurvient aux *convulſions*, que des *convulſions* qui ſurviennent à la fievre, *Hippoc. aphor. 26. lib. II.* il arrive même ſouvent que la fievre diſſipe toutes les affections *ſpaſmodiques*, *aphor. 57. lib. IV.* cependant lorſque les *convulſions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles diſparoiſſent le même jour, elles font ceſſer la fievre le même jour ou le lendemain, ou le ſur-lendemain ; mais ſi elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais ſigne, *coac. prænot. lj. n°. 230.* Les mouvemens convulſifs ſont les avant-coureurs de pluſieurs maladies ; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & diſcretes ; les tenſions *ſpaſmodiques* du dos ſont, ſuivant Waldſchimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulſives* qui s'obſervent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger preſſant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°. 4.* la diſtorſion *ſpaſmodique* du nez, des ſourcils, des yeux, ou des levres, eſt un ſigne mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°. 74.* le teſ-

ticule droit refroidi, & dans un état convulsif, fournit le même présage, *aphor. 2. lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il surviendra des *convulsions* ou *mouvemens spasmodiques* 1°. lorsque dans un ulcere situé aux parties postérieures du corps, les humeurs viennent à disparoître, *aphor. 63. lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor. 18. lib. VII.* 3°. Lorsque dans le courant d'une maladie les yeux s'obscurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°. 135.* 4°. Lorsque les délires sont violens & variés, ou joints avec une affection soporeuse, sur-tout si un frisson occupe alors le cou & le dos ou même tout le corps, dans ces circonstances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou sont *membraneuses*, ὑμβρυώδεις. 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît sans raison apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°. 8-11.* 6°. Lorsque dans les fievres l'haleine est desagréable, *aphor. 68. lib. IV.* 7°. Lorsqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bientôt après dans les *convulsions*, à-moins que la fievre ne soit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie est dissipé, ou que le vin est cuvé, *aphor. 5. lib. V.* 8°. A la suite des douleurs de tête aiguës, & des pesanteurs avec engourdissement, *coac. prænot. jv. n°. 12.* 9°. Les femmes qui sont attaquées de suffocation de matrice sont très-sujettes aux *convulsions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxjv. n°. 44.* Elles sont plus rares & plus dangereuses dans les hommes qui ont passé l'âge de sept ans, *cap. xjv. n°. 11.* 10°. Les *convulsions* sont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abscès aux oreilles, auxquels se joint une mauvaise disposition des premieres, *voyez n°. 7.*

Les malades attaqués de *mouvemens spasmodiques* dont les yeux ont beaucoup d'éclat, sont hors d'eux-mêmes, & risquent d'être long tems malades, *cap. xjv. n°. 5.* la taciturnité pendant les *convulsions*, est d'un mauvais augure, si elle dure long tems; si elle se dissipe bien-tôt, elle indique la paralysie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°. 13.* Ceux qui sont attaqués de *mouvemens convulsifs* meurent en quatre jours, s'ils passent ce tems ils reviennent en santé, *aphor. 5. lib. VI.* La fievre aiguë qui survient aux *spasmes* les fait cesser; si elle existoit auparavant, son redoublement produit cet effet; le sommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulsions* soudaines sont terminées par la fievre & le devoiement, *coac. prænot. cap. xjv. n°. 12.* Quelquefois les douches d'eau froide font disparoître les *spasmes*, sur-tout dans des jeunes gens robustes, & jouissant d'ailleurs d'une bonne santé, *aphor. 21 & 23. lib. V.* Plus souvent la chaleur ramollit la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulsions*, *ibid. aphor. 22.* Galien a prouvé par l'heureuse expérience qu'il a faite sur lui-même, que rien n'est si efficace dans pareil cas que de répandre sur la partie attaquée de *mouvemens spasmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles resout sur le champ les *spasmes*; il arrive quelquefois que ces *mouvemens spasmodiques* leur sont d'un grand secours, lorsqu'étant enceintes, elles sont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant insurmontable au sommeil, *coac. prænot. cap. xxjv. n°. 21 & 24.*

Le frisson, le vomissement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des especes de *mouvemens spasmodiques*, fournissent aussi différens signes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers*; nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour suppléer ce qui manque à cet article. L'éternument survenant au hoquet, le fait céder tout-de-suite *Hipp. aphor. 13. liv. VI.* Il est très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor. 35. lib. V.* & si propre à chasser l'arriere-faix, qu'Hippocrate conseille, dans ces circonstances, de donner un sternutatoire, *ibid. aphor. 49.* L'éternument est mauvais dans toutes les affections de la poitrine, soit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reste il n'est point défavorable dans les autres maladies. *coac. prænot. cap. xvj. n°. 24.* Riviere rapporte, d'après Foreſtus, une observation singuliere sur l'éternument, il assure que si un homme malade eternue une seule fois, il succombera sûrement à la violence de sa maladie, & en rechappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme, un éternument lui annonce ou prépare une convalescence prochaine, & sa mort est assurée après deux éternumens. Le fait assurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois, en attendant, *fides sit penes autorem.* (*m*)

SPATARA, (*Géog. mod.*) petite île de Laconie, fameuse autrefois sous le nom d'*île de Cranaë*, où la belle Hélene accorda ses premieres faveurs à Pâris. Sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis; cet heureux amant fit bâtir après sa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna à cette Vénus le surnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé. Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le voisinage avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il n'osa point ruiner cet édifice sacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la statue de Vénus les tableaux de deux autres déesses, celle de Thétis & celle de Praxidice, la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit jamais son affront impuni; cependant il n'eut pas l'avantage de se voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui survéquit; il est vrai qu'on prétend que dans son dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'asyle qu'elle lui devoit comme malheureuse & comme parente. (*D. J.*)

SPATH, SPAAT, *ou* SPAR, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) *spatum*, *marmor metallicum*; le mot *spath* a été introduit par les minéralogistes allemands & a été adopté par les François. Les Anglois disent *sparr*. On désigne sous ce nom une pierre calcaire assez pesante, composée de lames ou de feuillets qui ne peuvent se plier, & qui sont tantôt plus tantôt moins sensibles à l'œil; elle se dissout avec effervescence dans les acides; elle se brise & pétille dans le feu, ses lames y perdent leur liaison, & enfin elle s'y change en une vraie chaux; en un mot, le *spath* a toutes les propriétés des pierres calcaires. *Voyez l'article* CALCAIRES.

Wallerius compte neuf especes de *spaths*; savoir, 1°. le *spath* opaque & rhomboïdal, c'est-à-dire qui se casse toujours en rhomboïdes; il est pesant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *spath* feuilleté ou en lames, *spathum lamellosum*; il est très-tendre, il pétille & se brise dans le feu, cependant il finit par entrer en fusion. L'arrangement des lames dont ce *spath* est composé lui fait prendre souvent des figures très-singulieres, & qui varient à l'infini.

3°. Le *spath* en particules fixes & placées sans ordre ni régularité, de façon qu'il n'est point aisé de distinguer la figure des lames ou des cubes dont il est composé; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *spath* tendre & transparent, il est en rhomboïdes, ses couleurs sont variées, il y en a quelquefois qui est veiné.

5°. Le *spath* en rhomboïdes, clairs & transparens qui doublent les objets que l'on regarde au-travers;

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande*.

6°. Le *ſpath* en cryſtaux; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtalliſées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Ils varient auſſi pour les couleurs; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fluors*. Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *lapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur deſagréable lorſqu'on la frotte; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux* parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil; il ne fait point efferveſcence avec les acides non plus que lui; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible*; nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces différentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath*. Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez* la *minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath*. C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames que dépend le plus ou le moins de dureté & de ſolidité de cette pierre. Le *ſpath* accompagne un très-grand nombre de mines; plus il eſt tendre, plus il donne d'eſpérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il eſt plus propre à donner entrée aux exhalaiſons minérales qui forment les mines. *Voyez l'article* MINE & MATRICE.

Les propriétés que nous avons aſſignées aux différentes eſpeces de *ſpath*, ſuffiſent pour le mettre en état de le diſtinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne ſe change point en chaux par la calcination; elle ne fait point d'efferveſcence avec les acides; elle ne devient point phoſphorique après avoir été chauffée; elle ne montre point de feuillets ni de diſpoſition à ſe partager ſuivant des plans ou ſurfaces unies, tandis que ces ſignes conviennent en tout ou en partie aux *ſpaths*. Joignez à cela que le quartz eſt beaucoup plus dur; il eſt d'un tiſſu compacte comme celui du verre; il donne toujours des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* QUARTZ.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une eſpece de *ſpath* que les Allemands ont nommé *fluſſ-ſpath* ou *ſpath fuſible*. Ce nom lui a été donné, ſoit parce qu'on s'en ſert comme d'un fondant dans les fonderies, ſoit parce qu'il entre en fuſion avec une facilité ſinguliere pour peu qu'on y joigne de ſel alkali.

M. Pott croit que ce *ſpath* fuſible eſt redevable de ſa fuſibilité & de ſa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra ſilicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *ſpathique* ou calcaire. On a lieu de ſoupçonner outre cela quelqu'autre ſubſtance dans le *ſpath* fuſible. En effet, la peſanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque ſubſtance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arſénic; mais M. Pott aſſure qu'ayant fondu quelquefois du *ſpath fuſible* avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réuſſi; ce qui vient, ſelon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu diſſiper la partie métallique durant la fuſion.

M. de Juſti, très-habile chimiſte allemand, conteſte la vérité de cette expérience de M. Pott; il paroît que ce n'eſt point ſans raiſon, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Juſti aſſure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une ſubſtance métallique du *ſpath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fuſion un mélange de *ſpath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait miſe dans les proportions. M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Juſti, & dans ſes réponſes il perſiſte toujours à maintenir la vérité de ſes expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par leſquelles il perſiſte à maintenir la fuſibilité du *ſpath* avec le marbre; expérience que M. de Juſti n'a jamais pu effectuer: ſur quoi ce dernier ſoupçonne ſon adverſaire de s'être trompé ſur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuſe de ne pas connoître le *ſpath* peſant. En effet, à la vue de réſultats ſi différents, on a lieu de croire que ces deux chymiſtes ont opéré ſur des matieres tout-à-fait différentes. Selon M. de Juſti, le *ſpath* qu'il appelle *peſant*, ſe diſtingue de toutes les eſpeces de *ſpaths* par ſon poids extraordinaire, qui ſurpaſſe non-ſeulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui eſt plus grand que celui de pluſieurs mines métalliques, & qui égale preſque celui de l'hématite, qui eſt une mine de fer très-peſante. M. de Juſti préſume du poids de ce *ſpath*, qu'il doit néceſſairement contenir une portion conſidérable de quelque ſubſtance métallique; il ſe fonde encore ſur les effets que ce *ſpath peſant* produit dans les diſſolvans. Les diſſolvans agiſſent très-promptement ſur les différens *ſpaths*, ſur-tout lorſqu'ils ſont réduits en poudre, & les diſſolvent entierement; au lieu que l'eau-forte n'agit point, ſelon lui, ſur le *ſpath peſant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que ce diſſolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais ſeulement quelques-unes de ſes parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action ſur ce *ſpath*; mais lorſqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit diſſoutes, ce qui, ſelon lui, annonce la préſence d'une ſubſtance métallique

tallique sur laquelle l'eau-forte a de la prise, tandis que l'eau régale ne peut la dissoudre.

M. de Justi a poussé plus loin ses expériences sur le *spath* qu'il nomme *pesant*. Il en prit un quintal poids d'essai, qu'il mêla avec trois quintaux de sable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur; il y joignit un quintal & demi de potasse bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heures au feu le plus violent: par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant sur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de sable contre un quintal de *spath pesant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Justi fit le mélange d'une autre maniere; il prit un quintal poids d'essai de *spath pesant*, qu'il joignit avec six quintaux de sable, trois quintaux de potasse, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours sur le rouge. Il assure avoir fait ces expériences avec le même succès sur des *spaths pesans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ses expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de son *spath*, six gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre; pareillement trois parties de *spath* avec une partie de sel alkali fixe bien pur, lui ont donné une espece de scorie qui ressembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *spath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une masse noire.

Des produits si différens doivent faire conjecturer qu'il n'est guere possible que ces deux auteurs habiles aient travaillé sur la même substance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chimistes se fussent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *spath fusible* &, l'autre *spath pesant*, & que séparément ils eussent traité la même substance de la même maniere. Il peut se faire que leurs *spaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermassent des mélanges, des combinaisons & même des métaux très-différens.

Le *spath* qu'on nomme *fusible* n'entre point en fusion tout seul & sans addition; il ne fait alors que se pelotonner, sans entrer en fusion dans les vaisseaux fermés. Quant aux *spaths* cristallisés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *spath* fusible a la propriété de communiquer une fusibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fusibles par elles-mêmes; c'est, selon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *spath* fusible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognosie de* M. Pott, *page 126-137*. Cependant M. de Justi croit que le *spath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en se chargeant de la portion de soufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *spath* calcaire & le *spath* fusible dont on vient de parler, paroît dûe à la partie métallique, c'est-à-dire, au plomb qui est, suivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb est toujours un très-puissant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *spathique*, qui ressemble parfaitement à du *spath* par son tissu feuilleté, & qui est une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* PLOMB. Il y a aussi une mine de fer *spathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne ressemble parfaitement à du *spath*. Telle est la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* FER. Tout cela prouve que le coup-d'œil extérieur ne peut suffire pour nous faire connoître la nature des pierres, qui ne sont presque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroissent.

On peut donner le nom de *spath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît composée d'un assemblage de lames ou de feuillets luisans; ainsi les stalactites, les congélations, *&c.* sont du *spath*. Les particules luisantes que l'on remarque dans le marbre de Paros sont aussi spathiques; mais elles sont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voy.* PAROS, *marbre de*. En général il paroît que le *spath* est la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il est composé est la figure propre à cette pierre, lorsqu'elle est dans sa plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre sur cet article, vu que le *spath*, par la variété de ses figures, de ses couleurs & de ses propriétés, est une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On se flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra se faire une juste idée du *spath*; qu'on le distinguera des pierres gypseuses & des pierres talqueuses qui sont feuilletées comme il l'est ordinairement, & sur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz; inconvénient dans lequel sont tombés presque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indistinctement le nom de *spath* à toutes les cristallisations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne sera point surpris des grandes variétés de cette pierre, quand on considérera que dans sa formation elle a pu se combiner avec des sucs lapidifiques d'une nature différente de la sienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *spath* pur est une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* PIERRE. (—)

SPATHA, (*Lexic. médic.*) σπάθη; ce terme est singulierement équivoque; il signifie quelquefois une côte, souvent une spatule dont se servent les Apoticaires; dans Celse, *l. VII. c. x.* une espece de bistouri; d'autres fois, une sorte d'épée tranchante; enfin, il désigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. (*D. J.*)

SPATHALIUM, (*Littérat.*) σπαθάλιον, espece de bracelet rouge que les dames romaines portoient sur le poignet, tel à-peu-près que seroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, désigne une branche de palmier avec son fruit.

SPATULE, s. f. est un instrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* se servent, qui est plat par un bout & rond par l'autre, & qui sert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *spatha*, du grec σπαθίον, qui a la même signification.

Les Chirurgiens ont de petites *spatules* d'acier; les Apoticaires ont aussi de grandes *spatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *spatule* des Chirurgiens est longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la divise en deux parties, dont une qui est véritablement la *spatule*, se nomme la *palette*, & l'autre son *manche*. La palette va du manche en augmentant jusqu'à sa fin; elle a deux pouces de long sur une ligne & demie d'épaisseur; un des côtés est exactement plane, & l'autre va doucement en arrondissant.

Le manche est une tige irrégulierement cylindrique; il va un peu en diminuant jusqu'à son extrémité, où il se termine différemment suivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures transversales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce

qui conſtruit un élévatoire : d'autres y ſont ajouter une ſonde boutonnée ou cannelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long ; la matiere des *ſpatules* eſt de fer ou d'argent. Les premieres ſont plus fortes & conviennent à la conſtruction d'un élévatoire ; les autres ſont plus propres & ne ſe rouillent pas.

La palette des *ſpatules* ſert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres ſur le linge, le cuir, ou le taffetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digeſtifs, & onguens aſſez mols ; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évaſée, ces mêmes médicamens ſont étendus & chargés en plus ou moindre quantité : on ſe ſert de la rondeur pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voyez la figure 2. Planche I.* (*Y*)

SPATULE, *en terme de Blanchiſſerie ;* c'eſt un morceau de bois rond juſqu'à une de ſes extrémités qui eſt plate ; on s'en ſert pour remuer la matiere dans la chaudiere. *Voyez les Planc.* Il y a encore une *ſpatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on grate les bords de la chaudiere. *Voyez auprès de la premiere chaudiere, Planches de la Blanchiſſerie des cires.*

SPATULE, *en terme de Cirier ;* c'eſt un inſtrument de bois aſſez long & taillé en forme de lame de couteau ; on s'en ſert pour faire tomber dans la poële les croutes qui ſe forment autour, & même ſur la cuilliere. *Voyez* CUILLIERE.

SPATULE, *en terme de Doreur*, ſe dit d'un outil à manche dont le fer eſt large & arrondi par l'extrémité tranchante ; elle ſert à reparer dans les moulures. *Voyez les figures & les Planches du Doreur.*

SPATULE, *terme de Peintre*, inſtrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont ſe ſervent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs ; on donne aux *ſpatules* la figure qu'on veut. (*D. J.*)

SPATULE ; les *Pâtiſſiers* appellent ainſi une petite cuilliere plate dont ils ſe ſervent pour battre leurs pâtes. *Voyez les figures & Planches.*

SPATULE, *en terme de Raffineur*, n'eſt autre choſe qu'une verge de fer applatie & ronde dans ſon contour ; ſa douille & ſon manche compoſent cinq à ſix piés de hauteur. On s'en ſert pour gratter l'empli & les greniers, & ramaſſer le ſucre qui y eſt tombé, tant en empliſſant qu'en mouvant. *Voyez* EMPLI, EMPLIR, & MOUVER. *Voyez auſſi les Pl.*

SPATULE D'EMPLI, eſt un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui ſert que d'ornement, au-deſſous duquel eſt un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchiſſoir ; elle ſert à gratter le rafraîchiſſoir après l'empli. *Voyez* EMPLI & RAFRAÎCHISSOIR. *Voyez les figures & les Pl.*

SPATULE PETITE, *en terme de Raffineur*, ne differe de la grande que par ſa petiteſſe & ſon uſage, qui eſt de gratter le grain qui ſe forme dans les pots. *Voyez* POTS & GRAIN. *Voyez encore les Pl.*

SPAUTA, (*Géog. anc.*) lac de la Médie-Atropatie. Ce lac produit un ſel auquel Strabon, *liv. II. p. 524.* attribue des qualités qu'il n'a pas à-préſent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la ſorte : Nous trouvâmes ce lac ſi ſalé, que ſon rivage étoit couvert d'une glace continuelle de ſel l'eſpace de quatre ſtades. J'eus la curioſité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce ſel. Je me promenai dans le lac l'eſpace de deux cens pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de ſel continuelle ſans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut ſix jours pour faire le tour de ce lac. (*D. J.*)

SPÉAN, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecoſſe ; elle ſort du lac de Laggan, & va ſe jetter dans le lac Aber.

SPECIA, ſ. f. (*Commerce.*) terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, ſe ſervent aſſez ſouvent dans leurs écritures pour ſignifier ce qu'on nomme ordinairement *ſolde*, *ſoute*, ou *ſoude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trév.* *Voyez* SOLDE, SOUDE, & COMPTE.

SPÉCIAL, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ſe réfere ſingulierement à un certain objet. Ce terme eſt ordinairement oppoſé à *général ;* une procuration eſt générale ou *ſpéciale ;* celle qui eſt générale, eſt pour faire toutes les affaires du conſtituant ; la procuration *ſpéciale* n'eſt que pour une certaine affaire ; on dit de même une autoriſation *ſpéciale*, une clauſe *ſpéciale.* (*A*)

SPÉCIÈS, *dans la Médecine*, ſont proprement les ingrédiens ſimples dans les boutiques des Droguiſtes & des Apoticaires, dont ils font les médecines compoſées. Cependant les auteurs de Pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques ; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des électuaires, des tablettes, des pilules, *&c.* comme l'on en a encore préſentement.

SPÉCIEUX, adj. (*Gram.*) qui a une apparence ſéduiſante & trompeuſe ; vos raiſons ſont *ſpécieuſes ;* vous avez trouvé un prétexte *ſpécieux ;* vous avez rendu votre projet bien *ſpécieux.* Cet homme a couvert ſa noirceur à mon égard d'un voile bien *ſpécieux ;* il a commencé, avant que de m'accuſer, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laiſſé entrevoir qu'il avoit les raiſons les plus fortes de ſe plaindre de moi. Plus il connoiſſoit la fauſſeté de toute ſa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *ſpécieuſe ;* j'avois lu au fond de ſon ame vile & corrompue ; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me ſouffrir.

SPÉCIEUSE, (*Alg.*) Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt cette eſpece d'Arithmétique qui enſeigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébriſtes appelloient *ſpecies, eſpeces*, apparemment parce que ces lettres ſervent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainſi l'eſpece générale, pour ainſi dire. On appelle cette arithmétique *ſpécieuſe*, pour la diſtinguer de celle où les quantités ſont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique.* *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

L'Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt ce que nous appellons communément *Algebre.* *Voyez* ALGEBRE. (*O*)

SPÉCIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt ce qui déſigne l'eſpece d'une choſe, ce qui ſert à expliquer que l'on a eu en vûe ſingulierement telle & telle choſe ; comme quand on legue tous ſes meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant ſera compris dans ce legs : c'eſt une *ſpécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *Voyez ci-devant* SPÉCIAL. (*A*)

SPÉCIFIQUE, PESANTEUR, *en Hydroſtatique*, ſignifie cette gravité ou peſanteur particuliere à chaque eſpece de corps naturel, & par laquelle on le diſtingue de tous les autres. *Voyez* PESANTEUR, POIDS & GRAVITÉ.

On dit qu'un corps eſt ſpécifiquement plus peſant qu'un autre, lorſque ſous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre eſt ſpécifiquement plus léger que le premier. Ainſi, ſi de deux ſpheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une eſt de plomb & l'autre de bois ; comme on trouve que celle de plomb eſt plus peſante que celle de bois, on dit qu'elle eſt ſpécifiquement plus pe-

ſante; & que celle qui eſt de bois, eſt ſpécifiquement plus légere.

Quelques-uns appellent cette eſpece de peſanteur, *relative*, par oppoſition à la peſanteur abſolue, qui eſt la même dans les petites parties de chaque corps, égales en maſſes, ce qui les fait deſcendre également vîte dans le vuide.

Lois de la peſanteur & de la légéreté ſpécifique des corps. 1°. Quand deux corps ſont égaux en volume, leurs peſanteurs *ſpécifiques* ſont l'une à l'autre comme leurs maſſes. Ainſi on dit qu'un corps eſt d'une peſanteur *ſpécifique* double d'un autre, lorſqu'il a deux fois ſa maſſe ſous le même volume.

Donc les peſanteurs *ſpécifiques* des corps égaux, ſont comme leur denſité. *Voyez* DENSITÉ.

2°. Les peſanteurs *ſpécifiques* des corps qui ſont du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes. Ainſi les denſités de deux corps du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes.

3°. Les peſanteurs *ſpécifiques* de deux corps ſont en raiſon compoſée de la raiſon directe de leurs maſſes, & de la raiſon réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de ſa peſanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car ſuppoſons qu'un pouce cubique de plomb ſoit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau ſera par ce moyen chaſſé du lieu qu'il occupoit; mais le poids de cette eau étoit ſoutenu par la réſiſtance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb ſoit ſoutenue par l'eau environnante, & que cette partie ſoit égale au poids de l'eau qui a été repouſſée; par conſéquent la peſanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* FLUIDE.

Ainſi, 1°. puiſqu'un fluide ſpécifiquement plus peſant, a plus de poids ſous le même volume, qu'un autre plus léger; le même corps perdra davantage de ſon poids dans un fluide ſpécifiquement plus peſant que dans un plus léger; & par conſéquent il peſera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus peſant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui peſent également dans l'air, perdront leur équilibre ſi on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* ſont comme les maſſes ſous le même volume, la *peſanteur ſpécifique* du fluide ſera à la *peſanteur ſpécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps ſolide, eſt à tout le poids du corps.

4°. Deux ſolides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant, eſt plus grand que celui du corps ſpécifiquement plus léger: donc le corps ſpécifiquement plus léger, perd plus de ſon poids à-proportion que celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant.

5°. Puiſque les volumes des corps de poids égal, ſont réciproquement comme leurs *peſanteurs ſpécifiques*, un corps ſpécifiquement plus léger, perd davantage de ſon poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *peſanteur ſpécifique*, ou d'un moindre volume. C'eſt pourquoi s'ils ſont en équilibre dans un fluide, ils ne le ſeront pas de même dans un autre; mais celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant l'emportera, d'autant plus que le fluide ſera plus denſe.

Trouver la peſanteur ſpécifique *d'un fluide.* Suſpendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui ſoit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez ſucceſſivement le globe dans les différens fluides dont les *peſanteurs ſpécifiques* ſont inconnues, & obſervez combien il peſe dans chacun. Ces différentes peſanteurs étant ſouſtraites chacune à-part du premier poids, ce qui reſte eſt la quantité de poids qui ſe perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *peſanteur ſpécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puiſque les denſités ſont comme les *peſanteurs ſpécifiques*, on trouve en même tems la raiſon des denſités des fluides.

Ce problème eſt d'un fort grand uſage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoiſſance dont l'utilité s'étend non ſeulement à la philoſophie naturelle, mais encore aux uſages de la vie & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *peſanteurs ſpécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes ſaiſons de l'année. M. Eiſenſchmid, dans ſon livre intitulé, *diſquiſitio nova de ponderibus, &c.* rapporte quantité d'expériences ſur ce ſujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens fluides.*

un pouce cubique, à Paris	en été. onc.	dr.	g.	en hiver. onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Eſprit de vitriol		5	33.		5	38.
Eſprit de nitre		6	24.		6	44.
Eſprit de ſel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vin aigre		5	15.		5	21.
Vinaigre diſtillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Eſprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Eſprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	eſt gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10.		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau diſtillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raiſon la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide, eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide qui eſt ſpécifiquement plus peſant que le fluide;

Peſez la maſſe du ſolide dans le fluide, & remarquez quel eſt préciſement ſon poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *ſpécifique* du fluide ſera à celle du ſolide, comme la partie de la peſanteur que perd le ſolide, eſt à ſon poids dans l'air.

7°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des corps également peſans, ſont réciproquement comme les quantités de peſanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raiſon des *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides, en peſant dans le même fluide, des portions de ces ſolides qui ſoient également peſantes dans l'air, & en remarquant quelle eſt la peſanteur que chacun perd.

Pluſieurs auteurs ont déterminé les *peſanteurs ſpécifiques* de différens ſolides. Ghétaldus a examiné particulierement les *peſanteurs ſpécifiques* des corps métalliques; & c'eſt de lui qu'Oughtred les a empruntées. On trouve dans les *Tranſactions philoſophiques*, des tables fort amples des *peſanteurs ſpécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus or-

dinaires, qui ont été publiées par le P. Merſenne, & depuis par différens auteurs.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens ſolides.*

Un poids de cent livres d'or eſt égal en volume à

71	½	de mercure.	
60	½	de plomb.	
54	½	d'argent.	
47	⅓	de cuivre.	
45		d'airain.	
42		de fer.	
39		d'étain.	
38	½	d'étain fin.	
26		d'aimant.	
21		de marbre.	
14		de pierre.	
12	½	de ſoufre.	
5		de cire.	
5	⅓	d'eau.	

Voyez à *l'article* BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, y deſcend avec une peſanteur égale à l'excès de ſon poids ſur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut ſoutenir dans un fluide un corps ſpécifiquement plus peſant, eſt égale à l'excès de la peſanteur abſolue de ce corps, ſur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. ⅓ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau; donc une puiſſance de 42 liv. ſuffit pour les y ſoutenir.

2°. Puiſque l'excès de poids d'un ſolide ſur le poids d'un fluide, eſt moindre que l'excès du même ſur le poids d'un fluide plus léger, ce ſolide deſcendra avec moins de vîteſſe dans un fluide plus peſant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide juſqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en maſſe à la partie qui eſt plongée, ſoit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* des corps qui ont le même poids, ſont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, ſont comme les parties du même ſolide qui y ſont plongées; les *peſanteurs ſpécifiques* des fluides ſont réciproquement comme les parties du même corps qui y ſont plongées.

2°. Un ſolide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus peſant, & d'autant plus profondément que le rapport de la *peſanteur ſpécifique* du ſolide à celle du fluide eſt plus grand.

3°. Si un corps eſt de la même *peſanteur ſpécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on le place.

4°. Si un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, y eſt entierement plongé, il ſera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume du fluide ſur la peſanteur du ſolide.

5°. Donc un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vaſe que ce fluide remplit, ſera ſoulevé & remontera.

10°. La *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide plus léger, où il eſt plongé, comme la maſſe de la partie qui y eſt plongée eſt à toute la maſſe entiere.

11°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides égaux, ſont comme leurs parties plongées dans le même fluide.

12°. La peſanteur & la maſſe d'un corps, & la peſanteur d'un fluide ſpécifiquement plus peſant étant données, trouver la force requiſe pour tenir le ſolide plongé entierement dans le fluide.

Comme cette force eſt égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume de fluide, ſur celle du ſolide, au moyen de la maſſe donnée du ſolide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du ſolide; le reſte eſt la force demandée. Par exemple, ſuppoſez que l'on demande la force néceſſaire pour ſoutenir dans l'eau un ſolide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de peſanteur; puiſqu'un pié cubique d'eau peſe 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau eſt 560, ôtez-en 100 liv. qui eſt la peſanteur du ſolide, les 460 liv. reſtantes ſont la force néceſſaire pour tenir le ſolide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il ſuit que puiſqu'un corps monte dans un ſolide ſpécifiquement plus peſant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le préſent problème, trouver la force avec laquelle un corps ſpécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus peſant.

13°. La peſanteur d'un corps qui doit être conſtruit d'une matiere ſpécifiquement plus peſante, & celle d'un fluide ſpécifiquement plus léger, étant donnée, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager ſur le fluide.

La peſanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume ſoit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de peſanteur ſous le même volume, que le fluide, & par conſéquent ſera ſpécifiquement plus léger, & ainſi nagera ſur le fluide. Par exemple, ſuppoſez qu'on propoſe de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle ſorte qu'elle puiſſe nager ſur l'eau. Puiſque le poids d'un pié cubique d'eau eſt 70 liv. une maſſe d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les ⅜ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une ſphere qui ait ⅜ de piés cubes de ſolidité. On fera enſuite la boule de fer de maniere qu'elle ſoit creuſe en-dedans, & que ſon diametre ſoit plus grand que le diametre trouvé; cette boule ſurnagera.

Ces différens théorèmes qu'on a annoncés, peuvent non ſeulement ſe démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de phyſique expérimentale* de M. Cottes, traduit de l'anglois M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris, & de l'académie royale des Sciences de Paris, 1742. *Voyez* auſſi *l'article* FLUIDE. *Wolf* & *Chambers.* (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *ſpécifiques*, les médicamens dont la vertu eſt telle qu'ils ſont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres; enſorte que leurs vertus réunies, rempliſſent pluſieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence ſur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-ſeulement elle évacue, mais tempere par ſon amertume balſamique les ſucs cauſtiques, & qu'en ceſſant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des inteſtins trop affoibli, à cauſe des particules légerement aſtringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *ſpécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies; c'eſt ce qui a fait donner au quinquina le nom de *ſpécifique*, pour arrêter les accès des fivres intermittentes; à l'opium, pour calmer les douleurs; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *ſpécifiques*, pour déſigner ſeulement qu'ils ſont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur font principalement reſſentir leur opération; c'eſt ainſi que les nerfs & les parties nerveuſes ſe trouvent très-bien des remedes empreints

d'une huile ſubtile, aromatique, de bonne odeur; & qu'ils ſe trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'eſtomac eſt rejoui par les acides qui ſe trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impreſſion ſur l'eſtomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la veſſie, & leur cauſent des contractions ſpaſmodiques.

Après avoir indiqué les divers ſens qu'on peut donner aux remedes nommés *ſpécifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guériſon de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'eſt acquiſe dès le commencement, d'être le *ſpécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en reprimer les accès: le fait eſt certain, quoique la maniere ſoit inconnue. On loue encore avec raiſon, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antiſpaſmodique, & une autre tonique légerement aſtringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une leſſive de celle de tartre, & l'eſprit urineux du ſel ammoniac, a dans pluſieurs eſpeces de fievres quartes, une eſpece de vertu *ſpécifique*; mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageuſement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adouciſſans, les doux anodins, les émulſions, & les diaphorétiques fixes, ont une eſpece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui ſont accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveuſes, comme ſont les membranes du cerveau, les tuniques de l'eſtomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorſque les humeurs ont une diſpoſition maligne, c'eſt-à-dire une diſpoſition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, ſoit que les maladies ſoient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou ſimple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des alexiteres, dans la peſte même. Le ſuc de limons, de citrons, le ſirop de limon aromatiſé avec l'huile de cedre, reſiſtent puiſſamment en qualité d'acides, à la diſſolution corruptible des humeurs.

Les douleurs cauſées par un reſſerrement ſpaſmodique, ſont utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman; les vents dont la raréfaction cauſe une extenſion douloureuſe des membranes de l'eſtomac & des inteſtins, ſe diſſipent avantageuſement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes ſemblables, qui ont une huile ſubtile, vaporeuſe, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adouciſſent.

Les goutteux ſont ſoulagés par l'uſage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoiſe, de ſcorzonere, de ſquine, de réglisſe, & de polypode; le rob de ſureau, pris intérieurement à la doſe d'une once, dans un liquide convenable, eſt une eſpece de *ſpécifique* pour exciter la tranſpiration.

Les accidens hyſtériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction ſpaſmodique du ſyſtême des nerfs, ne connoiſſent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balſamiques, comme l'aſſa fœtida, le ſagapenum, l'opopanax, le caſtoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le ſafran, pris ſouvent à doſe modérée, parce que ces remedes diſſolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveuſes.

Lorſque le tiſſu véſiculaire des poumons eſt engorgé dans l'aſthme par une pituite épaiſſe, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en eſſence, avec la teinture de tartre, ſont les remedes les plus *ſpécifiques*, c'eſt-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthiſie, c'eſt ſur-tout dans le lait d'aneſſe, ou ſeul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *ſpécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropiſie dépendant d'une infinité de cauſes particulieres, n'a point de remedes *ſpécifiques*; mais comme l'écoulement des urines eſt quelquefois un des moyens deſtinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut conſeiller la poudre des cantharides, mêlée avec le ſel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre; ſi les humeurs ont diſpoſition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut enſuite fortifier le corps par des bandages.

La diſpoſition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent uſage de l'infuſion des ſommités de mille feuilles, ainſi que l'écorce des racines d'acacia, infuſée dans l'eau.

La diſſenterie, maladie contagieuſe qui fait quelquefois de grands ravages, eſt ordinairement heureuſement guérie par la racine de l'Amérique, connue ſous le nom d'*ipecacuanha*, qui paſſe dans ce mal pour un *ſpécifique*.

On preſcrit, entre les remedes qui peuvent émouſſer l'acrimonie, les diaphorétiques doux, les tempérans, & l'infuſion légere de rhubarbe; enfin on emploie avec ſuccès, l'écorce de caſcarille, pour raffermir les fibres relâchées des inteſtins, & calmer les mouvemens déſordonnés.

Les vers, qui préſentent quelquefois la ſcène de pluſieurs accidens, ſont heureuſement attaqués & chaſſés du corps par l'extrait de rhubarbe, & ſur-tout par le diagrède, & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'uſage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amande douce, leſquels comme tous les huileux, cauſent la mort des vers, ſur-tout ſi les enfans ſont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois & l'écorce de gayac, mais ſur-tout le mercure, paſſent depuis long-tems pour être les meilleurs *ſpécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un ſel ſubtil reſineux, qui accélere la circulation de la maſſe du ſang & des humeurs; ce qui tend à diſſoudre les ſucs tenaces, & à lever les obſtructions.

On attaque avec ſuccès les maladies cutanées, telles que l'herpès, la gale, & autres exulcérations de la peau, par le ſoufre diaphorétique d'antimoine, & en général par les antimoniaux.

La ſtagnation des humeurs & du ſang, qui procede d'une contuſion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'uſage de l'infuſion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui poſſedent des vertus inciſives, réſolutives, & diſcuſſives.

Voilà, dans pluſieurs maladies, les remedes choiſis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plûpart ſont honorés du titre de *ſpécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne ſont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines diſpoſitions & circonſtances; ils demandent tous d'être reglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un ſage médecin qui connoiſſe les cauſes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut ſuivre pendant l'uſage

de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de tems il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y ait des remedes qui produiſent toujours un effet ſalutaire dans tous les ſujets: nous n'entendons par *ſpécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou ſpéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raiſon ſommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni ſecrets, ni *ſpécifiques* univerſels. Ceux qui prétendent d'en poſſeder, ne ſont que des fourbes & des charlatans: ſi l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont eſt un bien de famille qui s'eſt amélioré dans leurs mains; de *ſpécifique* qu'il étoit contre un ſeul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'eſprit, l'épilepſie, dites-vous, ils la guériſſent. Ils ne reſſuſcitent perſonne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduiſent néceſſairement à la décrépitude, & ce n'eſt que par haſard que leurs peres & leurs ayeuls, qui avoient leurs *ſpécifiques* & leurs ſecrets, ſont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, eſt un inſtrument de chirurgie, qui ſert à ſonder & écarter les plaies, *&c.* c'eſt la même choſe que *ſonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du ſecond rang ſous les empereurs romains; mais c'étoit un titre inconnu du tems de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le diſcours, accordées à la nobleſſe, dont la principale étoit celle de *illuſtres*, & la moindre celle de *clariſſimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) repréſentations publiques imaginées pour amuſer, pour plaire, pour toucher, pour émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *ſpectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'eſprit, des choſes réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choſes, enviſage ce genre de plaiſir.

L'homme, dit-il, eſt né ſpectateur; l'appareil de tout l'univers que le Créateur ſemble étaler pour être vu & admiré, nous le dit aſſez clairement. Auſſi de tous nos ſens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichiſſe d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce ſens eſt actif, plus il a beſoin de changer d'objets: auſſitôt qu'il a tranſmis à l'eſprit l'image de ceux qui l'ont frappé, ſon activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les ſaiſir avidement. C'eſt de-là que ſont venus les *ſpectacles* établis chez preſque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque eſpece que ce ſoit: & s'il eſt vrai que la nature dans ſes effets, la ſociété dans ſes événemens, ne leur en fourniſſent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des reſſemblances, ſans nulle réalité.

Les grimaces, les preſtiges d'un charlatan monté ſur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou inſtruit à quelque manege extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, ſavans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas poſſible qu'avec le tems les *ſpectacles* de l'art n'euſſent pas lieu dans la ſociété humaine; mais de quelle eſpece devoient-ils être, pour faire la plus grande impreſſion de plaiſir?

On peut préſenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers eſcarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, ſont de pures curioſités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils ſont nouveaux: s'ils plaiſent une ſeconde fois, ce n'eſt que par l'art heureuſement exécuté.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéreſſant, qui nous touche de plus près; quel ſera cet objet? nous-mêmes. Qu'on nous faſſe voir dans d'autres hommes, ce que nous ſommes, c'eſt de quoi nous intéreſſer, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant compoſé d'un corps & d'une ame, il y a deux ſortes de *ſpectacles* qui peuvent l'intéreſſer. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'eſprit, ont donné la préférence aux *ſpectacles* où la force du corps & la ſoupleſſe des membres ſe montroient. Celles qui ont cultivé l'eſprit plus que le corps, ont préféré les *ſpectacles* où on voit les reſſources du génie & les reſſorts des paſſions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre également, & les *ſpectacles* des deux eſpeces, ont été également en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux ſortes de *ſpectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'eſt-à-dire que les choſes peuvent s'y paſſer ſans feintes & tout de bon, comme dans les *ſpectacles* des gladiateurs, où il s'agiſſoit pour eux de la vie. Il peut ſe faire auſſi que ce ne ſoit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs repréſentoient la victoire d'Actium. Ainſi dans ces ſortes de *ſpectacles*, l'action peut être ou réelle, ou ſeulement imitée.

Dans les *ſpectacles* où l'ame fait ſes preuves, il n'eſt pas poſſible qu'il y ait autre choſe qu'imitation, parce que le deſſein ſeul d'être vû contredit la réalité des paſſions: un homme qui ne ſe met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainſi toute paſſion, dès qu'elle n'eſt que pour le *ſpectacle*, eſt néceſſairement paſſion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'eſprit ſont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles ſont de même que celles du cœur, feintes & artificielles.

D'où il ſuit deux choſes: la premiere que les *ſpectacles* où on voit la force du corps & la ſoupleſſe, ne demandent preſque point d'art, puiſque le jeu en eſt franc, ſérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puiſque tout y eſt menſonge, & qu'on veut le faire paſſer pour vérité.

La ſeconde conſéquence eſt que les *ſpectacles* du corps doivent faire une impreſſion plus vive, plus forte; les ſecouſſes qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *ſpectacles* de l'ame au-contraire, font une impreſſion plus douce, propre à humaniſer, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene, accoutume le ſpectateur à voir le ſang avec plaiſir. Hippolyte déchiré derriere la ſcene, l'accoutume à pleurer ſur le ſort des malheureux. Le premier *ſpectacle* convient à un peuple guerrier, c'eſt-à-dire deſtructeur; l'autre eſt vraiment un art de la paix, puiſqu'il lie entr'eux les citoyens par la compaſſion & l'humanité.

Les derniers *ſpectacles* ſont ſans doute les plus dignes de nous, quoique les autres ſoient une paſſion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *ſpectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenſes & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont ceſſé. La plûpart des peuples polis

ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II.* de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tui ſine parte pericli.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du payement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobé dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul : il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui jouroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq pieces d'or par repréſentation, & que celui qui en faiſoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit ſa diſſertation ſur l'origine & le progrès des repréſentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertiſſement, dont les commencemens avoient été peu de choſe, étoit dégénéré en des *ſpectacles* ſi ſomptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en ſoutenir la dépenſe.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la ſcene des *ſpectacles*, c'étoit une choſe magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embelliſſoit par le ſecours de la peinture & de la ſculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans ſa maiſon, & que le berger eſt aſſis à l'ombre des bois, c'eſt aux arts qu'il appartient de repréſenter toutes ces choſes avec goût dans les endroits deſtinés aux *ſpectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du ſoleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux : mais ſi cette magnificence eſt au-deſſus des forces des rois, il faut avouer d'un autre côté que nos décorations ſont fort meſquines, & que nos lieux de *ſpectacles*, dont les entrées reſſemblent à celles des priſons, offrent une perſpective des plus ignobles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, eſt une perſonne qui aſſiſte à un ſpectacle. *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, ſpectateurs, *ſpectatores*, ſignifioient plus particulierement une ſorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient ſouvent gagés pour aſſiſter comme *ſpectateurs* aux combats de gladiateurs, *&c.* dont on régaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, ſ. m. (*Métaphyſique.*) on appelle *ſpectres* certaines ſubſtances ſpirituelles, qui ſe font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & ſe montrent ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, *&c.* En général l'opinion touchant l'exiſtence des *ſpectres* étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſaſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabaliſtes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *ſpectres*. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-ſainte. Baronius raconte uh fait, dont il croit que perſonne ne peut douter : c'eſt la fameuſe apparition de Marſilius Ficinus à ſon ami Michaël Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier; reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque tems après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout-d'un-coup une voix qui l'appelloit : c'étoii ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appella par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des *ſpectres* eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames qui reviennent, mais une troiſieme partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt-là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon lui, chacune de ſes parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit ſortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui eſt compoſé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troiſieme partie, qui eſt l'eſprit, étant tirée des deux élémens ſupérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le tems elle eſt diſſoute comme le corps; & c'eſt cet eſprit, & non pas l'ame, qui ſe mêle des apparitions. Théophraſte ajoute qu'il ſe fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choſes qui avoient le plus frappé la perſonne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit reſté des impreſſions extrêmement fortes.

La troiſieme opinion eſt celle qui attribue les apparitions aux eſprits élémentaires. Paracelſe & quel-

ques-uns de ſes ſectateurs croient que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits, que les aſtres ſont la demeure des ſalamandres, l'air celle des ſylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *ſpectres* les exhalaiſons des corps qui pourriſſent. Les partiſans de cette hypotheſe croient que ces exhalaiſons rendues plus épaiſſes par l'air de la nuit, peuvent repréſenter la figure d'un homme mort. C'eſt la philoſophie de Cardan & d'autres : elle n'eſt pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & ſur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cauſe des *ſpectres* des opérations diaboliques. Ceux-ci ſuppoſent la vérité des apparitions comme un fait hiſtorique, dont on ne peut point douter ; mais ils croient que c'eſt l'ouvrage du démon qui ſe formant un corps de l'air, s'en ſert pour ſes différens deſſeins. Ils ſoutiennent que c'eſt la maniere la plus convenable, & la moins embarraſſante pour expliquer les apparitions.

Nonobſtant le grand nombre de ceux qui croient les *ſpectres* & qui cherchent à expliquer leur poſſibilité, il y a eu de tout tems des philoſophes qui ont oſé nier leur exiſtence. On en peut faire trois claſſes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'eſprit, comme Spinoſa, qui ſoutenant qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, ne peut point admettre des *ſpectres*. On peut mettre dans la ſeconde claſſe ceux qui paroiſſent croire l'exiſtence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir ſur la terre. La troiſieme claſſe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable ſur la terre, mais qui nient qu'il puiſſe prendre un corps.

SPECTRES, *les*, ſ. m. pl. (*Conchyliolog.*) en latin *concha ſpectrorum*, en anglois *the ſpectre-ſhell* ; les auteurs appellent ainſi une volute ſinguliere de la claſſe de celles qui ont le ſommet élevé. *Voyez* VOLUTES.

Ce nom lui vient de figures biſarres & frappantes dont elle eſt chargée. Ces figures ſont rougeâtres ſur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges faſcies qui environnent toute la volute depuis le ſommet juſqu'au bas, & entre ces faſcies regnent des cordons aſſez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille eſt rare, & ſe vend ordinairement fort cher. (*D. J.*)

SPECTRE COLORÉ, (*Optique.*) eſt le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du ſoleil, formée par le priſme dans une chambre obſcure. *Voyez* COULEUR & PRISME.

SPÉCULAIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre gypſeuſe ou pierre à plâtre, qui eſt compoſée de feuillets brillans comme ceux du talc ; on l'appelle auſſi *miroir des ânes*. Elle eſt ou blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi l'eſpece de vitrage faite de pierres ſpéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'uſage. (*D. J.*)

SPÉCULATIF, adj. (*Phil.*) on appelle ainſi les connoiſſances qui ſe bornent à la ſpéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voyez* PRATIQUE.

SPÉCULATION, ſ. f. (*Gram.*) examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une choſe. Ce mot s'oppoſe à *pratique*. La *ſpéculation* recherche ce que c'eſt que l'objet ; la pratique agit. Ainſi l'on peut dire que la philoſophie, la vertu, la religion, la morale, ne ſont pas des ſciences de pure *ſpéculation*. Celui qui n'en a que la *ſpéculation*, n'eſt que le fantôme d'un philoſophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliſte. La phyſique a ſes *ſpéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience ; que ſeroit-ce que les mathématiques ſans les problèmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonſtration de ſes propoſitions ſpéculatives ? Les théorèmes ſont la partie de *ſpéculation*. Les problèmes ſont la partie de pratique.

SPÉCULATION, *terme de marchand d'étoffes*, ſorte d'étoffe non-croiſée qui ſe fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne eſt de ſoie cuite ou teinte, & la trême de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blan. Sa largeur eſt communément de demi-aune, moins un ſeize, meſure de Paris. Il s'en fait de moirée & de non-moirée de différentes couleurs. *Savary.* (*D. J.*)

SPECULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens inſtrumens qui dilatent des cavités. Ce mot eſt latin, & ſignifie *miroir*. On s'en eſt ſervi pour les inſtrumens qui font voir ce qui ſe trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os, & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum matricis, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour examiner & panſer les endroits qui ſe trouvent viciés dans les parties ſecretes des femmes. Il a la même forme que le *ſpeculum ani*. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum oris, eſt un inſtrument qui ſert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux ſortes. L'un ſert à contenir la langue afin de voir plus aiſément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre eſt un inſtrument qui ſert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet inſtrument eſt compoſé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, diſtantes l'une de l'autre d'un pouce & demi, poſées ſur un piédeſtal, dont la baſe eſt percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes ſont ſituées horiſontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure eſt mobile, la ſupérieure eſt fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biſeaux pour les empêcher de gliſſer quand elles ſont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtes ſervent à loger les colonnes ſur leſquelles elle gliſſe ; celui du milieu reçoit la ſoie d'une vis à double pas, qui paſſe par l'écrou du piédeſtal, & dont l'extrémité inférieure eſt terminée en treſle pour le tourner. Quand on tourne cette vis, dont le ſommet eſt un chaperon ou tête demi-ſphérique, au-deſſus de la plaque mobile ; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui eſt fixe, en ſe baiſſant ou ſe hauſſant comme on veut, & fait par conſéquent ouvrir la bouche autant qu'il eſt néceſſaire. *Voyez la fig. 11. Pl. XXVI.* On trouve dans le traité d'inſtrumens de M. de Garengeot, une deſcription beaucoup plus ample de cet inſtrument.

M. Levret a fait graver, dans ſon traité des *polypes*, un *ſpeculum oris* de ſon invention. Pour opérer aiſément dans le fond de la bouche, ſoit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, ſoit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut ſe rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *ſpeculum oris* ne rempliſſent que fort imparfaitement ces intentions ; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent abſolument

abſolument l'opération. Le nouveau *ſpeculum* gravé *Pl. XXXIV. fig. 5.* n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, ſur la branche du côté oppoſé à celui où l'on doit opérer. Ce coin eſt entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal-à-propos que la ſurface polie de la plaque refléchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie : mais c'eſt une fauſſe ſpéculation, puiſque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, inſtrument qui tient l'œil ouvert & aſſujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *ſpeculum* annulaire. Celui qui eſt repréſenté *Pl. 23. fig. 6.* ſert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig. 7.* celui qui convient pour aſſujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fiſtule lacrimale.

Il y a un autre inſtrument propre pour l'opération de la cataracte. C'eſt une eſpece de couliſſe plate & à jour, compoſée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, ſur une ligne de large. Elles ſe recourbent enſuite, & ſe jettent en-deſſous de la longueur de ſix à ſept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrémité eſt attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horiſontalement ſituée peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles ſont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laiſſent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre : elles ſe tiennent à la même diſtance par de petites bandes traverſieres, deux en deſſus & deux en deſſous qui forment une canule à jour, obſervant que la bande qui eſt à ſept lignes du coude ſoit large, & ait dans ſon milieu un trou gravé en écrou, pour les uſages que l'on rapportera.

Ces jumelles ſont ſoudées par leur partie poſtérieure ſur une plaque alongée & artiſtement figurée, de quatorze lignes de long, & qui ſert de manche à l'inſtrument.

La ſeconde piece de cet inſtrument eſt mobile ; c'eſt une verge auſſi quarrée, de trois pouces de long ſur une ligne de diametre : elle eſt de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & ſe jette en-deſſous, pour former une petite tige de ſix à ſept lignes de long, qui, de même que la précédente, eſt attachée à la corne d'un demi-cercle auſſi horiſontalement ſitué, de ſorte que les deux demi-cercles ſe touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le deſſous de l'inſtrument, & l'autre ſupérieur, qui regarde le deſſus. Le premier devant être appliqué immédiatement ſur les paupieres, doit préſenter une ouverture plus ſpacieuſe, afin de s'accommoder à la figure globuleuſe de l'œil.

La ſituation de la ſeconde piece du *ſpeculum oculi*, eſt d'occuper le vuide ou la fente qui ſe trouve entre les jumelles & entre les bandes traverſieres qui ſont en-deſſus & en-deſſous, de maniere qu'elle gliſſe là-dedans comme une couliſſe ; mouvement qui s'exécute en pouſſant un petit bouton, qui eſt ſoudé ou monté à vis ſur la partie poſtérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet inſtrument eſt une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui eſt pratiqué ſur la bande large des jumelles, tient l'anneau ferme dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, on poſe la circonférence antérieure de l'anneau ſur le bord des paupieres, & en pouſſant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voyez la fig. 9. Pl. XXIII.*

On ſe ſert de cet inſtrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroiſſances, *&c.* La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du cryſtallin, rend ces ingénieuſes inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers nichés dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *ſpeculum* qu'une bandelette, dont l'extrémité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique ſur la paupiere pour l'écarter du globe. (*Y*)

SPEI FANUM, (*Géog. anc.*) ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnaſſe, *liv. IX ch. xxx.* le met à huit ſtades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétabliſſement du temple de l'Eſpérance, dit qu'il étoit au-dehors de la porte Carmentale. (*D. J.*)

SPEISS, (*Métallurgie.*) dans les atteliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *ſmalte* ou *ſaffre*, on donne le nom de *ſpeiſs* à une matiere qui ſe dépoſe au fond des creuſets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte du verre. Lorſque la mine de cobalt ſe trouve jointe avec de la mine de plomb, en faiſant fondre cette mine, le *ſpeiſs* vient nager à la ſurface du plomb qui eſt plus peſant que lui. Cette matiere, qui eſt du cobalt pur & dans l'état de chaux, eſt, ſuivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois ſon poids de fritte ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois ſon poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chimiſtes modernes ſur la nature du cobalt & du *ſpeiſs*. (—)

SPELARITE, (*Mythol.*) ſurnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les ſtatues ſe plaçoient ſouvent dans des cavernes.

SPELLO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, à cinq milles de Foligno, ſur une colline de l'Apennin. C'eſt l'ancienne ville que Pline nomme *Hiſpellium*, & Strabon *Hyſpellum*. Ce bourg fut ſaccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III. fit enſuite abattre ſes murailles, qu'on n'a pas relevées depuis ; cependant les ruines d'un ancien théâtre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville floriſſante ; ce qui le prouve encore, c'eſt que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qui eſt à ſix milles de Bévania, lieu de ſa naiſſance, ſous les ruines d'une maiſon qu'on appelle aujourd'hui la *maiſon du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. (*D. J.*)

SPELUNCÆ, (*Géog. anc.*) 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi ; ce lieu, ſelon Suétone, étoit un prétoire, & les Juriſconſultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maiſon de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Speluncæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. (*D. J.*)

SPERARE, v. act. (*Lang. lat.*) on trouve chez les anciens le verbe *ſperare*, pour ſignifier *prévoir* ; c'eſt ainſi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v. 419.* Didon dit à ſa ſœur :

Hunc ego ſi potui tantum ſperare *dolorem.*

« Si j'avois pû prévoir, imaginer, me préparer à » un coup ſi terrible. Les Anglois diſent auſſi *to* » *hope* pour *to believe*, c'eſt-à-dire *eſpérer* pour *croire*. (*D. J.*)

SPERCHEA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine ; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque ſur la côte de la Phthiide, dans le golfe Pélaſgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne

eſt *Comen*, ſelon Niger; & *Phthelia*, ſelon Sophien. Il y avoit ſur ce promontoire une ville de même nom. (*D. J.*)

SPERCHIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *l. III. c. xiij.* le marque ſur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélaſgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille ſon fils, s'il revenoit heureuſement dans ſa patrie après la guerre de Troie. (*D. J.*)

SPERGULA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de morgeline, nommée par Tournefort, *alſine major*; c'eſt une petite plante qui pouſſe pluſieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ſes feuilles ſont petites, étroites, jaunâtres, diſpoſées en rayons autour de chaque nœud des branches; ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont compoſées de pluſieurs petits pétales blancs, diſpoſés en roſe, ſoutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines ſont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *ſpurry*, & la ſement deux fois dans un été; la premiere ſemaille eſt au mois de Mai; la ſeconde ſe fait après la moiſſon du ſeigle. Sa récolte eſt d'une utilité admirable pour les beſtiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourriſſent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait auſſi ſes délices. (*D. J.*)

SPERMACOCE, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre diſtinct de plante dans le ſyſtême de Linnæus; le calice eſt une enveloppe très-petite, diviſée par quatre découpures à l'extrémité; il eſt placé ſur le germe, & ſubſiſte. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille qui forme un tuyau diviſé à l'extrémité en quatre ſegmens obtus, & un peu panchés en arriere; les étamines ſont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, applati, & ſitué ſous le réceptacle; le ſtile eſt fendu au ſommet; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de deux capſules oblongues jointes enſemble, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & finiſſant en deux cornes; les graines ſont uniques, de forme rondelettes. Linn. *gen. de plant. pag.* 25. (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, eſt ce qui a rapport à la ſemence ou ſperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens diviſoient en général les parties du corps animal en *ſpermatiques* & ſanguines. Les parties *ſpermatiques* ſont celles qui par leur couleur, *&c.* ont quelque reſſemblance avec la ſemence, & qu'on ſuppoſoit en être formées; tels ſont les nerfs, les membranes, les os, *&c.* les parties ſanguines qu'on ſuppoſoit être formées du ſang après la conception.

Mais les modernes prétendent avec bien plus de fondement, que toutes les parties ſont *ſpermatiques* en ce ſens, & qu'elles ſont formées de l'œuf de la femelle ou de la ſemence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *ſpermatiques* qui ſe trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaiſſeaux *ſpermatiques* appellés auſſi *vaſa preparantia*, ſont de certains vaiſſeaux qui ſont deſtinés à porter le ſang aux teſticules, *&c.* pour y être ſéparé & préparé en ſemence; & à tranſporter enſuite le ſang qui reſte après la ſecrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, *&c.*

Les vaiſſeaux *ſpermatiques* ſont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *ſpermatiques* viennent de la partie antérieure du tronc de l'aorte, au-deſſous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur ſtructure eſt bien ſinguliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui ſont très-groſſes à leur ſortie du tronc, elles ſont très-petites dans leur origine & deviennent plus groſſes à meſure qu'elles s'avancent vers les teſticules. Par ce moyen le ſang eſt comprimé quand il commence à ſortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le diſpoſe aux différens changemens, *&c.* qu'il doit eſſuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres ſont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper obſerve, que la raiſon pour laquelle la nature a ſuivi une autre méthode dans les hommes, eſt que dans ce cas, il auroit fallu que les muſcles de l'abdomen euſſent été plus larges qu'ils ne ſont, au moyen dequoi les inteſtins auroient pû tomber ſouvent dans le ſcrotum; inconvénient auquel les quadrupedes ne ſont point expoſés, à cauſe de la ſituation horiſontale de leur corps.

Les arteres *ſpermatiques* rencontrent dans leur route les veines *ſpermatiques* & elles entrent enſemble dans le tiſſu cellulaire du péritoine, où s'inſinuant dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées enſemble, elles vont paſſer à trois ou quatre travers de doigts des teſticules, où elles ſe diviſent en deux branches inégales, dont la plus groſſe va aux teſticules & s'y partage, *voyez* TESTICULE, & la plus courte va ſe rendre dans le paraſtate ou épididyme. *Voyez* PARASTATE.

Les veines *ſpermatiques* prennent le même cours que les arteres; ſi ce n'eſt qu'un peu au-deſſus des teſticules elles ſe diviſent en pluſieurs branches, qui en s'uniſſant forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le ſang que les veines *ſpermatiques* reportent, eſt rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figures anat. avec leur explic.*

Ces vaiſſeaux ſont ſujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vû deux arteres *ſpermatiques* d'un côté, dont l'une ſortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *ſpermatiques*, dont les deux gauches naiſſoient de l'émulgente, & une des deux droites, procédoit de l'aorte. Mais Ambroiſe Paré prétend avoir vû dans un ſujet, ſept veines émulgentes & autant d'arteres; il ne faut pas beaucoup compter ſur une obſervation unique; mais il eſt aſſez commun de trouver la veine *ſpermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vû trois, qui nées du tronc de la veine cave, ſe réuniſſoient en une ſeule avant que d'entrer dans le teſticule.

Les Anatomiſtes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un ſavant morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anaſtomoſes des veines & des arteres *ſpermatiques*, adoptées par M. Boerhaave.

SPERMATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, tumeur des teſticules & des vaiſſeaux déférens, cauſée par le ſéjour & l'épaiſſiſſement de la matiere ſpermatique. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE; ce terme eſt compoſé de deux mots grecs, σπερμα, ατος, *ſemen*, ſemence, & de χηλη, *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très-douloureux qui ſe diſſipe par les ſaignées, la diete rafraichiſſante, & les cataplaſmes anodins. Si cette maladie n'eſt pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en ſarcocele. *Voyez* SARCOCELE. (*Y*)

SPERMATOLOGIE, ſ. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la ſemence: ce *mot* eſt compoſé du grec σπερμα, *ſemence*, & λογος, *traité*.

Nous avons un livre de Schurig ſous le titre de *ſpermatologia*, imprimé à Francfort, *in-4°.* 1720.

SPERME, ſ. m. (*Gram.*) liqueur ſeminale des animaux. *Voyez* SPERMATIQUE.

SPERME DE BALEINE, *ſperma ceti*, *en Pharmacie*, eſt une ſubſtance blanchâtre & fade, préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poiſſon cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui eſt différente de la baleine ordinaire, en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une boſſe ſur le dos. *Voyez* BALEINE.

Les anciens ignoroient entierement la nature de cette préparation: de ſorte que Schroder ſemble douter ſi on doit la regarder comme une ſubſtance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *ſperme* de baleine, *ſperma ceti*, ſans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de ſa rareté. L'huile dont on le tire ſe trouve dans un grand réſervoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui ſemble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer eſt un ſecret connu de bien peu de perſonnes. Voici comme on dit que cette préparation ſe fait. Quand on a tiré l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre ſur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans leſquels on forme les pains de ſucre. Quand il eſt refroidi & ſéché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit bien purifié & devenu blanc. Enſuite on le hache avec un inſtrument fait exprès, & on le reduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguiſtes. On doit le choiſir bien blanc, net & tranſparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falſifie avec la cire; mais il eſt facile de découvrir la tromperie, ſoit par l'odeur de la cire, ou par la foibleſſe de la couleur. On vend auſſi une compoſition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau: mais cette derniere eſpece jaunit auſſi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandiſe qui ait plus beſoin d'être tenue couverte que le *ſperme de baleine*.

Le *ſperme de baleine* eſt d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'eſt un excellent remede pour l'aſthme, *&c.*... On s'en ſert auſſi pour les contuſions, les bleſſures intérieures, & après l'accouchement. Mais il eſt certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, eſt la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de diſſoudre les tumeurs de la poitrine. C'eſt pourquoi nos dames s'en ſervent dans leurs pâtes, *&c.*

On fait depuis peu des bougies avec le *ſperme de baleine*; on les adoucit avec un vernis léger; elles ne ſont point rayées ni cicatriſées; elles l'emportent ſur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli; & quand elles ne ſont pas falſifiées, elles ne tachent point la ſoie, les étoffes ni la toile la plus fine.

SPERONNELLE *ou* ÉPERON DE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *ſymphytum*, ſe nomme encore *conſoude royale*; fleur qui eſt double & varie dans ſes couleurs; elle eſt tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins ſont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes enſemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arroſement fréquent. Elle ſe ſeme au printems comme les autres.

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſphyræna*, poiſſon de mer qui reſſemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux eſpeces: la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu; mâchoire intérieure eſt plus longue que la ſupérieure & terminée en pointe; elles joignent ſi exactement l'une contre l'autre, que l'on ne diſtingue pas la bouche, quoique l'ouverture en ſoit grande; les dents ſont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune: il y a au milieu de la mâchoire du deſſous une dent qui eſt plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de deſſous. Les yeux ſont grands, & il y a deux trous entre eux & l'extrémité de la mâchoire. Ce poiſſon n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue, à-peu-près ſur le milieu du corps; le ventre a une couleur blanche, & l'extrémité du bec eſt noire. Il y a deux nageoires auprès des ouïes, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux au dos; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la ſeconde n'en a point. La chair de ce poiſſon eſt ſeche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *ſpet* de la ſeconde eſpece reſſemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles: le bec eſt auſſi plus court, & il n'a jamais plus d'un empam de longueur; ſa chair eſt blanche, mais moins dure: la queue s'élargit à l'extrémité; les os & la chair ſont preſque tranſparens. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VIII. chap. j. & ij.* *Voyez* POISSON.

SPEY, LA, *ou* SPAEA, (*Géog. mod.*) grande riviere d'Ecoſſe, la plus groſſe de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa ſource eſt au pié d'une montagne, ſur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans ſon cours qui eſt de ſoixante milles, pluſieurs autres rivieres, & ſe jette avec rapidité dans l'Océan, au-deſſous de Bagie, maiſon du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent ſur ſes bords, eſt la pêche des ſaumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs ſe mettent de nuit ſur l'eau dans des canots d'oſier entourés de cuir. Ils ſuivent les ſaumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent ſur le bord de l'eau. (*D. J.*)

SPEZZE, GOLFE DE LA, (*Géog. mod.*) golfe d'Italie dans l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

SPEZZE, (*Géog. mod.*) *Specie*, *Specia*; petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, ſur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à ſept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long.* 27. 30. *latit.* 44. 6. (*D. J.*)

SPHACELE, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une corruption ou mortification totale de quelque partie, cauſée par l'interception du ſang & des eſprits. *Voyez* MORTIFICATION.

Ce *mot* eſt grec, σφακελος, formé peut-être de σφαττω, *je fais mourir*. On l'appelle auſſi quelquefois *neciroſis*, & quelquefois *ſideratio*. *Voyez* NECROSIS & SIDERATION.

Le *ſphacele* eſt différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'eſt qu'une mortification commencée, &, pour ainſi dire, le commencement du *ſphacele*, qui eſt une mortification parfaite & achevée. *Voyez* GANGRENE.

On diſtingue le *ſphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par ſa molleſſe, ſon inſenſibilité, & ſon odeur de cadavre.

Les autres cauſes du *ſphacele* ſont des ligatures trop ſerrées, des froids exceſſifs, les grandes inflammations, la morſure des chiens enragés, *&c.*

Un pié ſphaceleux, ſuivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au-deſſous du vif. Quand le pié eſt coupé, la chair morte qui reſte doit être conſumée en y appliquant un cautere actuel, répété à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que le

malade ſente la chaleur du feu. *Voyez* AMPUTATION & GANGRENE. (*Y*)

SPHACTÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphacteria*, île du Péloponnèſe, ſur la côte de la Meſſenie, vis-à-vis de la ville de Pylos. On la nommoit auſſi *Sphagia:* Pline, *l. IV. c. xij.* comprend trois îles ſous le nom de *Sphagiæ;* mais deux de ces îles ne ſont proprement que des écueils. La troiſieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le diſent poſitivement Strabon, *l. VIII. p. 369*, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus uſité, & c'eſt ainſi qu'elle eſt appellée par Thucydide, *l. IV. p. 256.* & par Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xxiv.*

Pauſanias, *l. IV. c. xxxvj.* après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, eſt vis-à-vis du port de Pylos, ajoute: il eſt aſſez ordinaire que des lieux obſcurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célébres, pour avoir ſervi de théâtre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement conſidérable: c'eſt ce qui eſt arrivé à l'île de *Sphactérie.* La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obſcurité où elle étoit, & du tems de Pauſanias on y voyoit encore dans la citadelle une ſtatue de la Victoire que les Athéniens y avoient laiſſée, pour monument de l'avantage qu'ils avoient remporté ſur Lacédémone.

Pauſanias, *l. I. c. xij.* déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit paſſé dans l'île de *Sphactérie*, où les Athéniens, commandés par Démoſthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruſe de guerre, & s'il faut ainſi dire, un larcin qu'une victoire. (*D. J.*)

SPHÆCULÆ, (*Littérature.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à des eſpeces de marrons de bois, *teſſeræ ligneæ*, ſur leſquels les empereurs déſignoient les préſens qu'ils faiſoient à certaines perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe trouvoient avec eux au theâtre ou au cirque. (*D. J.*)

SPHENO-EPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée auſſi *épineuſe. Voyez* MAXILLAIRE.

SPHÉNOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os ſphénoïde.

L'apophyſe *ſphénoïdale* eſt une éminence de l'os de la pommette qui eſt articulée avec l'os ſphénoïde. *Voyez* POMMETTE & SPHÉNOIDE.

La fente *ſphénoïdale* ou fente orbitaire ſupérieure eſt celle qui ſe remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os ſphénoïde.

Les ſinus *ſphénoïdaux* ſont ſitués dans le corps de l'os ſphénoïde; ils ſont diviſés par une cloiſon verticale.

SPHÉNOIDE, OS, (*Anatomie.*) os du crâne, autrement dit l'os *baſilaire* ou *cunéiforme*; il eſt ſitué au milieu de la baſe du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve ſouris, dont les ailes ſont étendues. On diſtingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyſes plates du ſphénoïde.*

On y conſidere auſſi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyſes, deux trous, deux ſinus & ſix échancrures. Des apophyſes il y en a deux que l'on nomme *ptérygoïdes*, à chacune deſquelles on diſtingue deux ailes, une externe, & l'autre interne: dans la partie inférieure de l'aile interne ſe remarque un bec oſſeux, autour duquel paſſe le tendon d'un muſcle. La troiſieme & quatrieme apophyſes ſont dites *épineuſes*, & la cinquieme, qui eſt placée entre les deux ptérygoïdes, eſt appellée *la créte du ſphénoïde;* les trous ſont nommés *ptérygoïdiens.* Les ſinus appellés *ſphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux poſtérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes ſphéno-maxillaires, & les trous nommés *ſphéno-palatins.* Les inférieures ſe trouvent entre les ailes des apophyſes ptérygoïdes, pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit foſſes; ſavoir, des deux naſales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On conſidere dans la face interne du *ſphénoïde* quatre apophyſes nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *ſphénoïdales*; huit trous, quatre de chaque côté; ſavoir, l'optique, le maxillaire ſupérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une foſſe nommée *pituitaire* ou *ſelle à cheval*, aux côtés de laquelle ſe trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux foſſes temporales.

L'os *ſphénoïde* eſt joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature ſe rencontrent dans les ſinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame oſſeuſe qui partage ces ſinus, ne ſe trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des ſinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand ſinus au milieu de l'os, avec une ſeule ouverture.

Riolan aſſure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans leſquels il n'a point trouvé de ſinus ſphénoïdaux, ſur quoi il dit 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne croiſſent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort épais; 4°. enfin dans ceux chez qui les ſinus ſourciliers manquent; mais les autres anatomiſtes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre obſervations, ou pour mieux dire, elles ſe ſont trouvées le plus communément fauſſes. (*D. J.*)

SPHÉNO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qu'on nomme auſſi *ſphéno-ſtaphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os ſphénoïde. *Voyez* SPHÉNO-STAPHYLIN.

SPHÉNO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qu'on nomme auſſi *ſpheno-ſalpingo-pharingien*, &c. *Voyez* SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le ſtaphylin, *en Anatomie. Voyez* STAPHYLIN.

SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muſcles qui s'attachent en partie à l'os ſphénoïde, directement au-deſſus de l'aile interne de l'apophyſe ptérygoïde, & en partie à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe termine à la ligne blanche du pharinx. *Winſlow. Voyez* PHARINX.

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERI-STAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'eſt un muſcle qui naît large & tendineux du bord poſtérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres ſur la cloiſon du palais; puis devenu par la réunion de ſes fibres, un petit tendon délié, il ſe réflechit vers le petit crochet de l'aîle interne de l'apophyſe ptérigoïde, & s'inſere charnu dans toutes les parties membraneuſes, charnues & cartilagineuſes de la trompe d'Euſtache, & un peu à l'os ſphénoïde.

SPHÉNO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles de la luette, appellés auſſi *ſalpingo-ſtaphylins. Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, ſ. f. *en Géom.* eſt un corps ſolide contenu ſous une ſeule ſurface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la ſurface, ſont égales. *Voyez* SOLIDE, &c.

On peut ſuppoſer que la *ſphere* eſt engendrée par la révolution d'un demi-cercle *ABC* (*Pl. de Géométr. fig. 34.*), autour de ſon diametre *AC*, qu'on appelle auſſi *l'axe de la ſphere*; & les points *A* & *C*

qui ſont les extrémités de l'axe, ſont nommés les *poles de la ſphere.*

Propriétés de la ſphere. 1°. Une *ſphere* eſt égale à une pyramide dont la baſe eſt égale à la ſurface de la *ſphere*, & la hauteur au rayon de la *ſphere.*

2°. Une *ſphere* eſt à un cylindre circonſcrit autour d'elle, comme 2 eſt à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *ſphere* eſt au ſolide que contient la *ſphere*, à-peu-près comme 300 à 157. On peut donc par-là meſurer à-peu-près la ſolidité d'une *ſphere.*

4°. La ſurface d'une *ſphere* eſt quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *ſphere.*

Le diametre d'une *ſphere* étant donné, trouver ſa ſurface & ſa ſolidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *ſphere. Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit ſera la ſurface de la *ſphere.* Multipliez la ſurface par la ſixieme partie du diametre, le produit ſera la ſolidité de la *ſphere.*

Ainſi, en ſuppoſant que le diametre de la *ſphere* eſt 56, la circonférence ſera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui eſt la ſurface de la *ſphere :* cette ſurface multipliée par la ſixieme partie du diametre, donnera 919057, qui eſt la ſolidité : ou bien opérez comme il ſuit :

Trouvez le cube du diametre 175616 : enſuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle ſera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL : c'eſt la ſolidité de la *ſphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les ſegmens & les ſecteurs des *ſpheres*, *voyez* SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la ſphere. Voyez PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps eſt un eſpace déterminé & étendu tout-autour de lui, au-delà duquel les émanations qui ſortent du corps, n'ont plus d'action ſenſible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainſi nous diſons que la vertu de l'aimant à de certaines bornes au-delà deſquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille ; mais par tout où l'aiguille eſt placée, pourvu qu'elle puiſſe être miſe en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle eſt dans la *ſphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Aſtronomie*, eſt cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleſtes, le ſoleil, les étoiles, les planetes & les cometes ſemblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle auſſi la *ſphere* du monde, & elle eſt l'objet de l'Aſtronomie ſphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *ſphere* eſt extrémement grande, puiſqu'elle renferme les étoiles fixes ; ce qui la fait quelquefois nommer la *ſphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre eſt ſi petit, quand on le compare au diametre de la *ſphere* du monde, que le centre de la *ſphere* ne ſouffre point de changement ſenſible, quoique l'obſervateur ſe place ſucceſſivement dans les différens points de l'orbite : mais en tout tems & à tous les points de la ſurface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *ſphere ;* c'eſt-à-dire, que les étoiles fixes paroiſſent occuper le même point dans la ſurface de la *ſphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la ſituation des aſtres eſt de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à-travers le centre de l'aſtre, & qui continuent encore juſqu'à ce qu'elles coupent cette *ſphere ;* les points où les lignes ſe terminent, ſont les lieux apparens de ces aſtres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *ſphere*, on a imaginé différens cercles ſur la ſurface, & qu'on appelle par cette raiſon *cercles de la ſphere. Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c.* les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c. Voyez* chacun de ces cercles ſous ſon nom particulier, EQUATEUR, HORISON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* ſignifie une certaine diſpoſition de cercles ſur la ſurface de la terre, dont la plûpart gardent toujours entre eux la même ſituation, mais ſont différemment diſpoſés par rapport aux différens points de la ſurface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement ſur la ſurface de la *ſphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, transférés par analogie à la ſurface de la terre ; où on les conçoit tracés directement ſous ceux de la *ſphere* & dans les mêmes plans, de maniere que ſi les plans des cercles de la terre étoient continués juſqu'à la *ſphere*, ils co-incideroient avec les cercles reſpectifs qui y ſont placés : c'eſt ainſi que nous avons ſur la terre un horiſon, un méridien, un équateur, *&c. Voyez* HORISON, *&c.*

Comme l'équateur qui eſt dans le ciel diviſe la *ſphere* en deu parties égales, l'une ſeptentrionale, l'autre méridionale ; de-même auſſi l'équateur qui eſt ſur la ſurface de la terre, la diviſe en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui ſont dans la *ſphere*, paſſent par les poles du monde, il en eſt de même de ceux qui ſont ſur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *ſphere*, ou le globe terreſtre pouvant amener tour-à-tour tous les points ſous le méridien ; & le méridien pouvant hauſſer ou baiſſer l'axe du monde en gliſſant dans les entailles de l'horiſon : cela ſert à déterminer les aſpects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à meſurer les diſtances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du Soleil, l'heure qu'il eſt en tel endroit, quand il eſt midi dans un autre ; en un mot, à réſoudre toutes les queſtions qui regardent la diſpoſition des lieux, tant entr'eux ſur le globe, qu'à l'égard du Soleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, ſuivant la différente poſition de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *ſphere* droite parallele ou oblique.

La *ſphere* droite eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon du lieu à angles droits.

Dans cette ſituation, l'équateur & tous les cercles paralleles à l'horiſon, doivent couper directement l'horiſon, ſans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horiſon coupe l'équateur, & tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle eſt la *ſphere* droite, & voici ſes effets. On a le jour en général tant que le ſoleil eſt ſous l'horiſon. Or tous les cercles que le ſoleil décrit d'un tropique à l'autre ſont coupés en deux portions égales par cet horiſon, puiſqu'ils tombent directement deſſus. Les jours y ſont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le ſoleil y deſcendant directement ſous l'horiſon, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement ; ainſi le crépuſcule eſt plus court.

La *ſphere* parallele eſt celle dans laquelle l'équateur eſt parallele à l'horiſon ſenſible, & dans le plan de l'horiſon rationnel.

Elle eſt telle pour ceux auxquels le pole ſert de zénith. Si ce coin du monde eſt habitable, on doit y avoir l'horiſon dans l'équateur, puiſque le pole & le zénith y étant la même choſe, à 90 degrés de-là, on trouve également l'horiſon & l'équateur qui ſe confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre ; ce qui fait donner à cette diſpoſition du monde le nom

de *ſphere parallele*. En voici les ſuites. Le ſoleil eſt ſix mois en-deçà de l'équateur vers le pole arctique, & ſix mois au-delà. Si l'équateur eſt l'horiſon des peuples qui peuvent être ſous le pole, ils devroient voir le ſoleil tourner ſix mois de ſuite autour d'eux, s'élever peu-à-peu durant trois mois juſqu'à la hauteur de 23 ½ degrés, & pendant trois autres mois s'abaiſſer par des cercles diſpoſés en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que décrivant un parallele qui commence à ſe détacher de l'équateur, il abandonne auſſi leur horiſon.

La *ſphere oblique* eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon obliquement.

Dans cette poſition l'horiſon & l'équateur ſe coupent obliquement, faiſant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; de ſorte que les révolutions diurnes de la *ſphere* ſe font à angles obliques à l'horiſon. L'un des poles du monde eſt toujours élevé au-deſſus de l'horiſon, & toujours viſible; mais l'autre eſt perpétuellement au-deſſous & inviſible, & la hauteur de l'un eſt toujours égale à l'abaiſſement de l'autre. Le zénith eſt hors de l'équateur, entre lui & le pole. Il en eſt de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* eſt un inſtrument aſtronomique qui repréſente les différens cercles de la *ſphere* dans leur ordre naturel, & qui ſert à donner une idée de l'uſage & de la poſition de chacun d'eux, & à réſoudre différens problèmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainſi parce qu'elle eſt compoſée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à-cauſe de la reſſemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la diſtingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *ſphere* tracés ſur ſa ſurface, il n'eſt cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour repréſenter les cercles purement & ſimplement; mais il offre auſſi les eſpaces intermédiaires qui ſe trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *ſphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'aviſa de conſtruire une *ſphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la compoſant que de ces points mis bout-à-bout, & en ſupprimant les autres.

Il y a des *ſpheres armillaires* de deux ſortes, ſuivant l'endroit où la terre y eſt placée; c'eſt pourquoi on les diſtingue en *ſphere* de Ptolomée & *ſphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle eſt ſur la circonférence d'un cercle, ſuivant la place que cette planete remplit dans le ſyſtème ſolaire. *Voyez* SYSTEME.

La *ſphere* de Ptolomée eſt celle dont on ſe ſert communément, & qui eſt repréſentée, *Pl. aſtronomique*, *fig.* 21.

Au milieu ſur l'axe de la *ſphere*, il y a une boule *T*, qui repréſente la terre, *&c.* Tous les problemes qui ont rapport aux phénomenes du ſoleil & de la terre peuvent ſe reſoudre au moyen de cette *ſphere*, à-peu-près comme on le feroit par le moyen du globe céleſte. *Voyez* ces problemes ſous l'*article* GLOBE.

La *ſphere* de Copernic differe à pluſieurs égards de celle de Ptolomée. Le ſoleil y occupe le centre, & au-tour de cet aſtre ſont placées à différentes diſtances les planetes, au nombre deſquelles eſt la terre. Cet inſtrument eſt de ſi peu d'uſage, qu'on nous excuſera facilement ſi nous nous diſpenſons d'en donner la deſcription détaillée. *Chambers.*

SPHERE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un corps parfaitement rond, qu'on nomme auſſi *globe* ou *boule*; il ſert d'ornement ſur la rampe d'un eſcalier.

SPHERE, ſ. f. (*Miroiterie.*) ou *boule*; inſtrument dont ſe ſervent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui ſont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. (*D. J.*)

SPHÉRICITÉ, ſ. f. eſt la qualité qui conſtitue la figure ſphérique, ou ce qui fait que quelque corps eſt rond ou ſphérique. *Voyez* SPHERE.

La *ſphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, ſuivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, ſelon lui, les empêche de ſe mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les preſſant également de toutes parts. *Voyez* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *ſphéricité* par leur grand principe de l'attraction, ſuivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* ſe rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il eſt poſſible, ce qui occaſionne néceſſairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers.* (*O*)

SPHÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphæria*; île du Péloponnèſe, ſur la côte de l'Argolide, ſous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pauſanias, *liv. II. c. xxxij.* eſt ſi près du continent, que l'on y peut paſſer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphérie*; mais dans la ſuite on lui donna le nom d'*île Sacrée*. Sphérus, qui, ſelon les Trœzéniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Théſée, fut avertie en ſonge par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce deſſein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, conſacra un temple à Minerve ſurnommée *apaturie*, ou la *trompeuſe*, & voulut que cette île, qui ſe nommoit *Sphérie*, s'appellât l'*île ſacrée*. Elle inſtitua même l'uſage que toutes les filles du pays, en ſe mariant, conſacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit-là peut-être une méchanceté de cette princeſſe. (*D. J.*)

SPHÉRIQUE, adj. (*Géom. & Aſtronomie.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport à la ſphere, ou qui lui appartient. Un angle *ſphérique* eſt l'inclinaiſon mutuelle de deux plans qui coupent une ſphere. *Voyez* PLAN & ANGLE.

Ainſi l'inclinaiſon des deux plans *CAF* & *CEF*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig.* 21. forme l'angle *ſphérique ACE*. *Voyez* SPHERE.

La meſure d'un angle *ſphérique ACE* eſt un arc de grand cercle *AE*, décrit du ſommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *CA* & *CE*.

D'où il s'enſuit que puiſque l'inclinaiſon du plan *CEF* au plan *CAF* eſt par-tout la même, les angles qui ſont aux interſections oppoſées *C* & *F* ſont égaux.

Si un cercle de la ſphere *AEBF* coupe un autre cercle *CEDF*, *fig.* 19. les angles adjacens *AEC* & *AED* ſont égaux à deux droits; & les angles oppoſés *AEC* & *DEB* ſont égaux entr'eux. Ainſi tous les angles *ſphériques* comme *AEC*, *AED*, *DEB*, *BEC*, *&c.* faits autour du même point *E*, ſont égaux pris enſemble à quatre angles droits.

Un triangle *ſphérique* eſt un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une ſphere qui ſe coupent l'un l'autre. *Voyez* TRIANGLE.

Propriétés des triangles ſphériques. 1°. Si dans deux triangles *ſphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig.* 10. & 11. *ABC* & *abc*, l'angle $A = a$, $BA = ba$, & $CA = ca$; les angles *Bb*, & les côtés qui renferment les angles, ſeront reſpectivement égaux; & par conſéquent les triangles entiers ſeront égaux; c'eſt-à-dire $BC = bc$, $B = b$, & $C = c$.

De plus, ſi dans deux triangles *ſphériques* $A = a$,

$C=c$, & $AC=ac$, alors $B=b$, $AB=ab$, & $bc=BC$. Enfin ſi dans deux triangles *ſphériques* $AB=ab$, $AC=ac$, & $BC=bc$; donc A ſera égal $=a$, $B=b$ & $C=c$: les démonſtrations de ces propriétés ſont les mêmes que celles des propriétés ſemblables qui ſe rencontrent dans les triangles plans; car les propoſitions ſur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, *&c.* pourvu que leurs côtés ſoient ſemblables. *Voyez* TRIANGLE *ſphérique iſocele.*

2°. Dans un triangle ABC, *fig. 11.* les angles à la baſe B & C ſont égaux; & ſi dans un triangle *ſphérique* les angles B & C à la baſe BC ſont égaux, le triangle eſt iſoſcele.

3°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque côté eſt moindre qu'un demi-cercle; deux côtés quelconques pris enſemble ſont plus grands que le troiſieme; tous les trois côtés pris enſemble ſont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté eſt toujours oppoſé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *ſphérique* BAC, *fig. 13.* deux côtés AB & BC pris enſemble ſont égaux à un demi-cercle, la baſe AC étant continuée en D, l'angle externe BCD ſera égal à l'angle interne oppoſé BAC.

Si deux côtés pris enſemble ſont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe BCD ſera moindre ou plus grand que l'angle interne oppoſé A, & la converſe de toutes ces propoſitions eſt vraie; ſavoir, ſi l'angle BCD eſt égal ou plus grand, ou moindre que A, les côtés AB & BC ſont égaux, ou plus grands, ou moindres qu'un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC, *fig. 12.* deux côtés AB & BC ſont égaux à un demi-cercle, les angles à la baſe A & C ſont égaux à deux angles droits; ſi les côtés ſont plus grands qu'un demi-cercle, les angles ſont plus grands que deux droits; & ſi les côtés ſont moindres, les angles ſont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque angle eſt moindre que deux droits; & les trois enſemble ſont moindres que ſix angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *ſphérique* BAC, les côtés AB & BC ſont des quarts de cercle, les angles à la baſe B & C ſeront des angles droits; ſi l'angle A compris entre les côtés AB & AC eſt un angle droit, BC ſera un quart de cercle; ſi A eſt un angle obtus, BC ſera plus grand qu'un quart de cercle; & s'il eſt aigu, BC ſera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle, le côté BC, *fig 14.* adjacent à l'angle droit B, eſt un quart de cercle, l'angle A ſera un angle droit; ſi BE eſt plus grand qu'un quart de cercle, l'angle A ſera obtus; & ſi BD eſt moindre qu'un quart de cercle, l'angle A ſera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle chaque côté eſt plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuſe ſera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC, *fig. 15.* rectangle ſeulement en B, un côté CB eſt plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté AB moindre, l'hypothénuſe AB ſera plus grande qu'un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle ABC, *fig. 16.* les deux angles à la baſe A & B, ſont obtus ou aigus, la perpendiculaire CD qu'on laiſſera tomber du troiſieme angle C ſur le côté oppoſé AB, tombera dans le triangle; ſi l'un d'eux A eſt obtus, & l'autre B aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC tous les angles A, B, & C ſont aigus, les côtés ſont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainſi, ſi dans un triangle *ſphérique* obliquangle un côté eſt plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, ſavoir celui qui eſt oppoſé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *ſphérique* ACB, deux angles A & B ſont obtus, & le troiſieme C aigu, les côtés AC & CB oppoſés aux côtés obtus ſont plus grands qu'un quart de cercle; ainſi ſi les deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles ſont aigus.

14°. Si dans un triangle *ſphérique* tous les côtés ſont plus grands qu'un quart de cercle, ou-bien s'il y en a deux plus grands, & un qui ſoit égal à un quart de cercle, tous les angles ſont obtus.

15°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, & le troiſieme plus grand, l'angle oppoſé au plus grand ſera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers.*

Sur la réſolution des triangles *ſphériques*, *voyez* TRIANGLE.

Les propriétés des triangles *ſphériques* ſont démontrées avec beaucoup d'élégance & de ſimplicité dans un petit traité qui eſt imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Aſtronomiam*, de M. Keill. M. Deparcieux, de l'académie royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie ſphérique*, *in-4°.* imprimé à Paris chez Guérin; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *ſphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui ſe coupent au centre de la ſphere, & les cotés des triangles *ſphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la ſphere aux extrémités du triangle; c'eſt-à-dire qu'il ſubſtitue aux triangles *ſphériques* des pyramides qui ont leur ſommet au centre de la ſphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commiſſaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne ſoit pas abſolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ſes démonſtrations d'un aſſez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en ſimplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. (*O*)

L'aſtronomie *ſphérique* eſt la partie de l'Aſtronomie qui conſidere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* ASTRONOMIE.

L'aſtronomie *ſphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps céleſtes, telles que nous les appercevons, ſans en chercher les raiſons & la théorie. En quoi elle eſt diſtinguée d'avec l'aſtronomie théorique, qui conſidere la ſtructure réelle de l'univers, & les cauſes de ſes phénomenes.

Dans l'aſtronomie *ſphérique* on conçoit le monde comme une ſurface *ſphérique* concave, au centre de laquelle eſt la terre, autour de laquelle le monde viſible tourne avec les étoiles & les planetes, qui ſont regardées comme attachées à ſa circonférence; & c'eſt ſur cette ſuppoſition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'aſtronomie théorique nous apprend par les lois de l'optique, *&c.* à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un ſyſtème plus exact.

Compas ſphérique, *voyez* COMPAS.

Géométrie *ſphérique* eſt la doctrine de la ſphere & particulierement des cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface, avec la méthode de les tracer ſur un plan, & d'en meſurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La Trigonométrie *ſphérique* eſt l'art de réſoudre les triangles *ſphériques*, c'eſt-à-dire, trois choſes étant données dans un triangle *ſphérique*, trouver tout le reſte: par exemple, deux côtés & un angle étant

donnés, trouver les deux autres angles, & le troisieme côté. *Voyez* TRIANGLE & TRIGONOMÉTRIE. *Chambers.*

SPHÉRIQUES, (*Géom.*) c'eſt proprement la doctrine des propriétés de la ſphere, conſidérée comme un corps géométrique, & particulierement des différens cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface. *Voyez* SPHERE.

C'eſt ſur cette matiere que le mathématicien Théodoſe a écrit les livres qui nous reſtent encore de lui, & qu'on appelle les *ſphériques* de Théodoſe.

Voici les principales propoſitions, ou les principaux théorèmes des *ſphériques*.

1°. Si on coupe une ſphere de quelque maniere que ce ſoit, le plan de la ſection ſera un cercle dont le centre eſt dans un diametre de la ſphere.

D'où il ſuit, 1°. que le diametre *HI* (*Planche de Trigonom. fig. 17.*) d'un cercle qui paſſe par le centre *C*, eſt égal au diametre *AB* du cercle générateur de la ſphere, & le diametre d'un cercle, comme *FE*, qui ne paſſe pas par le centre, eſt égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre eſt la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui paſſe par le centre eſt un grand cercle de la ſphere, & tous les autres ſont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la ſphere ſont égaux les uns aux autres.

4°. Que ſi un grand cercle de la ſphere paſſe par quelque point donné de la ſphere, comme *A*; il doit paſſer auſſi par le point diamétralement oppoſé, comme *B*.

5°. Que ſi deux grands cercles ſe coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de ſection eſt un diametre de la ſphere; & que par conſéquent deux grands cercles ſe coupent l'un l'autre dans des points diamétralement oppoſés.

6°. Qu'un grand cercle de la ſphere la diviſe en deux parties, ou hémiſpheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la ſphere ſe coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui ſe coupent en deux parties égales, ſont de grands cercles de la ſphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la ſphere compris entre un autre arc, *HIL* (*fig. 18.*) & ſes poles *A* & *B*, eſt un quart de cercle.

Celui qui eſt compris entre un moindre cercle *DEF*, & un de ſes poles *A*, eſt plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui eſt compris entre le même, & l'autre pole *B*, eſt plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une ſphere paſſe par les poles d'un autre, cet autre paſſe par les poles de celui-ci; & ſi un grand cercle paſſe par les poles d'un autre, ils ſe coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle *AFBD* paſſe par les poles *A* & *B* d'un plus petit cercle *DEF*, il le diviſe en parties égales, & le coupe à angles droits.

6°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, (*fig. 19.*) ſe coupent l'un l'autre aux poles *E* & *F*, d'un autre grand cercle *ACBD*, cet autre paſſera par les poles *H* & *h*, *I* & *i* des cercles *AEBF*, & *CEDF*.

7°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité *AEE* ſera égal à la diſtance des poles *HI*.

8°. Tous cercles de la ſphere, comme *GE*, & *LK*, (*fig. 20.*) également diſtans de ſon centre *C*, ſont égaux: & plus ils ſont éloignés du centre, plus ils ſont petits; ainſi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui ſoient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui ſoient égaux.

9°. Si les arcs *EH* & *KH*, *GI* & *IL*, compris entre un grand cercle *IHM*, & les cercles plus petits *GNE*, & *LOK* ſont égaux, les cercles ſont égaux.

10°. Si les arcs *EH* & *GI*, du même grand cercle *AIBH*, compris entre deux cercles *GNE*, & *IMH*, ſont égaux, les cercles ſont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele *IG*, (*fig. 21.*) eſt ſemblable à un arc d'un grand cercle *AE*, ſi chacun d'eux eſt compris entre les mêmes grands cercles *CAF*, & *CEF*.

Ainſi, les arcs *AE* & *IG*, ont la même raiſon à leur circonférence; & par conſéquent contiennent le même nombre de degrés; & l'arc *IG*, eſt plus petit que l'arc *AE*.

12°. L'arc d'un grand cercle eſt la ligne la plus courte qu'on puiſſe tirer d'un point de la ſurface d'une ſphere à un autre point de la même ſurface.

De-là il s'enſuit que la vraie diſtance de deux lieux ſur la ſurface de la terre, eſt un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voyez* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers.* (*E*)

SPHERISTERE, ſ. m. (*Gymnaſtiq.*) *ſphæriſterium*, lieu conſacré à tous les exercices dans leſquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on ſe ſervoit de balles, il y en eût pluſieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus ſpacieux des gymnaſes, tels qu'étoient les xyſtes, *xyſta*, ou les grandes allées découvertes; on ne laiſſoit pas chez les Grecs de conſtruire dans ces gymnaſes quelques pieces convenables à certaines eſpeces de ſphériſtiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la conſtruction de la plûpart de leurs bâtimens, & entre autres dans celle de leurs gymnaſes ou paleſtres, & de leurs thermes, y plaçoient auſſi de ces *ſphériſteres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât ſouvent dans les maiſons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Veſpaſien, par exemple, en avoit un dans ſon palais; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suétone, il ſe faiſoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit auſſi très-ſouvent dans ſon *ſphériſtere*, ſuivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les deſcriptions qu'il nous a laiſſées de ſes deux maiſons de campagne du Laurentin & de celle de Toſcane, place dans l'une & dans l'autre un *ſphæriſterium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piſcina mirificè ex quâ natantes mare adſpiciunt; nec procul* ſphæriſterium, *quod calidiſſimo ſoli, inclinato jam die, occurrit*, c'eſt-à-dire, il y a une grande baignoire d'eau chaude ſi avantageuſement ſituée, que ceux qui s'y baignent voyent la mer; & non loin de-là eſt un jeu de paume expoſé à la plus grande chaleur du ſoleil vers la fin du jour. Et en parlant de ſa maiſon de Toſcane, il s'exprime ainſi: *apodyterio ſuperpoſitum eſt* ſphæriſterium *quod plura genera exercitationis, pluresque circulos capit*; une eſpece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le deſſus du lieu qui ſert de garde-robe; & ce jeu de paume eſt accompagné de pluſieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la deſcription qu'il donne des gymnaſes ou paleſtres, tels qu'on les voyoit en Grece de ſon tems (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *ſpæriſterium*, en faiſant le dénombrement des différentes pieces de la paleſtre; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, eſt le véritable *ſphæriſterium* des paleſtres, c'eſt-à-dire, un lieu deſtiné à la plûpart des exerci-

ces

ces où l'on ſe ſervoit d'une balle, & qui faiſoient partie de la *ſphériſtique*. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & *SPHÆRISTICI*. (*D. J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnaſtiq.*) maîtres qui enſeignoient la ſphériſtique. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHÉRISTIQUE, (*Gymnaſtiq.*) chez les anciens la *ſphériſtique* comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſert d'une balle : elle faiſoit une partie conſidérable de l'orcheſtique. On a fait honneur de ſon invention à Pithus, à Nauſicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le tems d'Homere cet exercice étoit fort en uſage, puiſque ce poëte en fait un amuſement de ſes héros. Il étoit fort ſimple de ſon tems, mais il fit de grands progrès dans les ſiecles ſuivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduiſirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertiſſant, & d'un plus grand commerce. Ils ne ſe contenterent pas d'admettre la *ſphériſtique* dans leurs gymnaſes où ils eurent ſoin de faire conſtruire des lieux particuliers, deſtinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'inſtruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquiſe : ils propoſerent encore des prix pour ceux qui ſe diſtingueroient en ce genre dans les jeux publics ; ainſi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & ſur leſquelles on voit trois athletes nuds s'exerçant à la balle au-devant d'une eſpece de table qui ſoutient deux vaſes, de l'un deſquels ſortent trois palmes avec cette inſcription au-deſſous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage ſignalé de l'eſtime qu'ils faiſoient de la *ſphériſtique*, en accordant le droit de bourgeoiſie, & en érigeant des ſtatues à un certain ariſtonique Caryſtien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer ſe nommoient en grec σφαῖραι, *ſpheres*, *globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles étoit de pluſieurs pieces de peau ſouple & courroyée, ou d'autre étoffe, couſues enſemble en maniere de ſac que l'on rempliſſoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de ſable. Ces diverſes matieres plus ou moins preſſées & condenſées, compoſoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un uſage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de bleſſer & de fatiguer les joueurs, qui les pouſſoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes groſſeurs ; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-groſſes ; les unes étoient plus peſantes, les autres plus légeres ; & ces différences dans la peſanteur & dans le volume de ces balles, ainſi que dans la maniere de les pouſſer, établiſſoient diverſes ſortes de *ſphériſtiques*. Il ne paroît pas que les anciens ayent employé des balles de bois, ni qu'ils ayent connu l'uſage que nous en faiſons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail ; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous obſervons en paſſant.

A l'égard des inſtrumens qui ſervoient à pouſſer les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux ; quelquefois on ſe garniſſoit les poings de courroies qui faiſoient pluſieurs tours, & qui formoient une eſpece de gantelet ou de braſſard, ſur-tout lorſqu'il étoit queſtion de pouſſer des balles d'une groſſeur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume ſur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une eſpece d'écharpe, leſquels ſoutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête, & qu'ils ſemblent ſe mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une eſpece de gantelet. Ces ſortes de gantelets ou de braſſards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs qui, ſelon toute apparence, leur ont été abſolument inconnus.

Les exercices de la *ſphériſtique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent ſe rapporter à quatre principales eſpeces, dont les différences ſe tiroient de la groſſeur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, celui de la groſſe, celui du balon & celui du corycus.

De ces quatre eſpeces de *ſphériſtiques*, celui de la petite balle étoit chez les Grecs le plus en uſage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des Médecins. Antyllus, dont Oribaſe nous a conſervé des fragmens conſidérables, & qui eſt l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclairciſſemens ſur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-ſeulement par rapport à la diverſe groſſeur des balles dont on jouoit ; mais auſſi par rapport à la diverſe maniere de s'en ſervir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs ſe tenoient aſſez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & ſans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de vîteſſe & de dextérité. Dans la ſeconde eſpece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus groſſes, les joueurs, quoiqu'aſſez voiſins des uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui ſe croiſoient & ſe rencontroient ſouvent ; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, ſelon qu'elles bondiſſoient ou bricoloient différemment. Dans la troiſieme eſpece, où l'on ſe ſervoit de balles encore plus groſſes, on jouoit à une diſtance conſidérable, & les joueurs ſe partageoient en deux bandes, dont l'une ſe tenoit ferme en ſon poſte, & envoyoit avec force & coup ſur coup les balles de l'autre côté, où l'on ſe donnoit tous les mouvemens néceſſaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois eſpeces alléguées par Antyllus, trois autres ſortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις, οὐρανία & ἁρπαστόν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀπορρήγνυμι, *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conſervé la deſcription, conſiſtoit à jetter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occaſion de rebondir une ſeconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainſi de ſuite, juſqu'à ce quelqu'un des joueurs manquât ſon coup, & l'on avoit ſoin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs ſe courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'attrapper en ſautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même ſe trouvât ſur ſes piés : ce qui demandoit une grande juſteſſe de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour ſauter prendre préciſément l'inſtant que la balle qui retomboit pût être à la portée de ſa main.

L'*harpaſton* a ſon nom dérivé d'ἁρπάζω, *rapio*, parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on ſe diviſoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκύρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & ſur laquelle on poſoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Enſuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de ſe ſaiſir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pen-

dant que ceux du parti contraire faiſoient tous leurs efforts pour défendre leur terreien, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela cauſoit une eſpece de combat fort échauffé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chaſſoient du pié & de la main, en faiſant diverſes feintes, qui ſe pouſſoient les uns les autres, ſe donnoient des coups de poing, & ſe renverſoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagoniſtes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la courſe, du ſaut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la groſſe balle étoit différent des précédens, non ſeulement à raiſon du volume des balles que l'on y employoit, mais auſſi par rapport à la ſituation des bras; car dans les trois principales eſpeces de petite *ſphériſtique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus baſſes que leurs épaules; au-lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au-deſſus de leur tête, ſe dreſſant même ſur la pointe du pié, & faiſant divers ſauts pour attraper les balles qui leur paſſoient par-deſſus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pouſſer des balles d'une groſſeur conſidérable à une grande diſtance, les courſes, les ſauts, & les violentes contorſions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troiſieme eſpece de *ſphériſtique* connue des Grecs, étoit l'exercice du ballon, appellé σφαῖρα κενή, dont nous ſavons peu de circonſtances, ſi ce n'eſt que ces ballons étoient vraiſſemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une groſſeur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme eſpece de *ſphériſtique* greque, la ſeule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχίη, qui eſt la même choſe que le κωρυκοβολία, du médecin Arétée, conſiſtoit à ſuſpendre au plancher d'une ſalle, par le moyen d'une corde, une eſpece de ſac que l'on rempliſſoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de ſable pour les robuſtes, & qui deſcendoit juſqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'exerçoient. Ceux-ci preſſant ce ſac à deux mains, le portoient auſſi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce ſac ils le ſuivoient, & lorſqu'il revenoit vers eux, ils ſe reculoient pour céder à la violence du choc; enſuite le reprenant à deux mains, ils le pouſſoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuoſité qui le ramenoit, de l'arrêter, ſoit en oppoſant les mains, ſoit en préſentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; en ſorte que pour peu qu'ils négligeaſſent de ſe tenir fermes, l'effort du ſac qui revenoit leur faiſoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il réſultoit, ſelon les Médecins, de ces différentes eſpeces de *ſphériſtiques*, divers avantages pour la ſanté. Ils croyoient que l'exercice de la groſſe & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, auſſi-bien que les muſcles du dos & de la poitrine, à débarraſſer la tête, à rendre l'épine du dos plus ſouple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuiſſes. Ils n'eſtimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cauſe de ſa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient ſujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, néceſſaires dans la *ſphériſtique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indiſpoſition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle ſuſpendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermiſſement de tous les muſcles du corps; ſe perſuadant auſſi que les ſecouſſes réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne conſtitution des viſceres qui y ſont renfermés. Arétée en conſeilloit l'uſage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les eſpeces de *ſphériſtiques* en uſage chez les Grecs, examinons préſentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet exercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre ſortes de *ſphériſtiques*; ſavoir le ballon, appellé *follis*; la balle, ſurnommée *trigonalis*; la balle villageoiſe, *pila paganica*, & l'*harpaſtum*. Cœlius Aurélianus les déſigne toutes par l'expreſſion générale de *ſphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes compriſes dans ces vers.

Non pila, non follis, non te paganica thermis
Præparat, aut nudi ſtipitis ictus hebes:
Vara nec injecto ceromate brachia tendis,
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

Le ballon étoit de deux eſpeces, de la grande & de la petite. On pouſſoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite eſpece qui étoit le plus en uſage, ſe pouſſoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des perſonnes les moins robuſtes, tels que ſont les enfans, les vieillards & les convaleſcens.

La paume appellée *trigonalis*, ſe jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de ſa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois diſpoſés en triangle, & qui ſe renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laiſſoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expreſſions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorſque les joueurs faiſoient en ſorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* ſe diſoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverſes feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulſum ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui ſe repouſſoient les uns les autres pour attraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica*, n'étoit pas tellement abandonnée aux payſans, qu'elle ne fût auſſi reçue dans les gymnaſes & dans les thermes, comme il eſt facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-deſſus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette ſorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entaſſée, ce qui donnoit une dureté conſidérable à ces balles. Elles ſurpaſſoient en groſſeur les balles trigones & les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere eſpece de *ſphériſtique* en uſage chez les Romains & nommée *harpaſtum*, n'étoit en rien différente de l'harpaſton des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainſi, ſans répeter ce qui a été dit, on remarquera ſeulement que l'on s'exerçoit à ce jeu ſur un terrein ſablé, que la balle qui y ſervoit étoit de la petite eſpece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial ſur des *harpaſtes*:

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,

Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte :

Sive harpaſta manu pulverulenta rapis
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus touchant les différentes eſpeces de *ſphériſtiques ;* mais on en découvre une tout-à-fait ſinguliere qui eſt le jeu de balles de verre dans une ancienne inſcription trouvée à Rome en 1591, ſous le pontificat d'Innocent XI. & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican : elle eſt le ſeul monument dont nous ayons connoiſſance, qui faſſe mention du jeu de la balle de verre inconnu juſqu'au tems d'un *Urſus Togatus* mentionné dans l'inſcription, lequel s'en dit l'inventeur. Il eſt difficile de deviner préciſément en quoi conſiſtoit ce jeu, & il faut néceſſairement, au défaut d'autorités ſur ce point, haſarder quelques conjectures. M. Burette, dans une diſſertation ſur ſa *ſphériſtique* des anciens, qu'il a miſe dans le recueil des mémoires de l'académie des Inſcriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à ſe perſuader que les balles de verre qu'on employoit fuſſent ſolides : car, dit-il, ſi l'on veut leur attribuer une groſſeur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles euſſent été d'une peſanteur incommode & dangereuſe pour les joueurs; ſi au contraire on les ſuppoſe très-petites, elles euſſent donné trop peu de priſe aux mains, & euſſent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres ; & l'adreſſe dans ce jeu conſiſtoit ſans doute à faire en ſorte que ces ballons fuſſent toujours ſoutenus en l'air par les diverſes impulſions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtaſſent contre les murs, ou qu'ils ne tombaſſent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de ſe briſer. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion eſt un paſſage de Pline le naturaliſte, qui emploie l'expreſſion de *pila vitrea* dans une occaſion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuſe : *Cum, additâ aquâ,* vitreæ pilæ *ſole adverſo, in tantum excandeſcant, ut veſtes exurant.* « Les *boules de verre* pleines » d'eau, & expoſées aux rayons du ſoleil, s'échauffent juſqu'au point de brûler les habits ». Voilà dumoins ce qu'on a penſé de plus vraiſſemblable par rapport à cette derniere eſpece de *ſphériſtique*, ſi peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particulierement éclaircie. (*D. J.*)

SPHÉROIDE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt le nom qu'Archimede a donné à un ſolide qui approche de la figure d'une ſphere, quoi qu'il ne ſoit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diametre plus grand que l'autre, & qu'il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon axe. Ce mot vient de σφαῖρα, *ſphere*, & εἶδος, *figure*.

Quand il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon plus grand axe, on l'appelle *ſphéroïde oblong* ou *alongé ;* & quand il eſt engendré par la révolution d'une ellipſe ſur ſon petit axe, on l'appelle *ſphéroïde applati.*

Pour ce qui regarde les dimenſions ſolides d'un *ſphéroïde* alongée, il eſt les deux tiers de ſon cylindre circonſcrit.

Un *ſphéroïde* alongé eſt à une ſphere décrite ſur ſon grand axe, comme le quarré du petit axe eſt au quarré du grand ; & un *ſphéroïde* applati eſt à une ſphere décrite ſur le petit axe, comme le quarré du grand axe eſt au quarré du petit.

On appelle aujourd'hui aſſez généralement *ſphéroïde* tout ſolide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de ſon axe, ſoit que cette courbe ovale ſoit une ellipſe ou non. (*O*)

SPHÉROMACHIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) σφαιρομαχία, eſpece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & ſe nommoient σφαῖροι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj. t. I. p. 448.* *Voyez* SPHÉRISTIQUE. (*D. J.*)

SPHETTUS, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Acamantide, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. II. c. xxx.* en fait une bourgade de l'Attique ; ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus.* Il eſt ſouvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les perſonnes fort ſatyriques, comme nous l'apprennent Ariſtophane & Athénée. M. Spon, dans la liſte des bourgs de l'Attique, rapporte une inſcription qu'il avoit vûe à Conſtantinople chez M. de Nointel, ambaſſadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y liſoit ces mots :

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΣΦΗΤΤΙΟΣ.

Dans une autre inſcription qui ſe voyoit ſur la baſe d'une ſtatue à Eleuſine, on lit auſſi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inſcription. (*D. J.*)

SPHINCTER, *en Anatomie*, eſt un terme dont on ſe ſert pour ſignifier une eſpece de muſcles circulaires, ou muſcles en forme d'anneaux, qui ſervent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui y eſt contenu. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot eſt formé du grec σφιγκτηρ, *ſtrictor* ou *conſtricteur*, quelque choſe qui bouche & tient une choſe bien cloſe ; ces muſcles ont un effet à-peu-près ſemblable à ceux des cordons d'une bourſe.

Le *ſphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *ſphincter* du vagin eſt un muſcle conſtricteur, qui ſert à empêcher le reflux du ſang du clitoris, *&c.* pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, (*Anatomie.*) c'eſt un muſcle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour : ſa figure & la tiſſure de ſes fibres en-dehors immédiatement ſous la peau forme une eſpece d'ovale. Il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A meſure qu'il avance plus loin ſur le corps de l'inteſtin droit, ſes fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il eſt beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux ; & cela, parce que l'homme ayant le corps dreſſé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muſcle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il eſt fait. (*D. J.*)

SPHINCTER DE LA VESSIE, (*Anatomie.*) Fallope obſerve que les Anatomiſtes de ſon ſiecle n'ont pas bien décrit la ſituation de ce muſcle, en le plaçant au-deſſous des proſtates ; car ſi cela étoit, dit-il, la ſemence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée ſans urine ; obſervation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui reſtoient ſur les proſtates, & que Riolan appelle *ſphincter externus.*

Le *ſphincter de la veſſie* eſt ſitué à la partie ſupérieure du cou de la veſſie, immédiatement au-deſſus des glandes proſtates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muſcle entier, & une ſubſtance diſtincte de celle du canal, ſemblable à celle de l'anus ; mais ſeulement la partie la plus charnue du cou de la veſſie compoſée de pluſieurs fibres tranſverſales, dont la contraction empêche la ſortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres tranſverſales, l'auteur conſeille de plonger la veſſie dans de l'eau bouillante, en commençant par

ôter les fibres droites qui ſont en-dehors, au moyen de quoi les tranſverſales paroîtront.

Les principales connexions de la veſſie dans l'homme ſont avec l'inteſtin *rectum* & les véſicules ſéminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre ſexe avec les os pubis, non-ſeulement par pluſieurs fibres ligamenteuſes, mais encore par quelques petits trouſſeaux de fibres charnues qui en viennent & qui ſe portant obliquement au cou de la veſſie, l'embraſſent par leur entrecroiſement en ſe confondant avec les fibres tranſverſes de ſa tunique charnue; c'eſt l'entrecroiſement de ces fibres charnues ſur le cou de la veſſie que M. Winſlow ſoupçonne être ſon véritable *ſphincter*, lequel ſe trouve fortifié par quelques fibres du *ſphincter* de l'anus.

L'urine qui eſt déchargée dans la veſſie n'en ſort que dans certains tems, à cauſe du *ſphincter* qui embraſſe ſon côté, & qui, comme un reſſort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y ſéjourne juſqu'à ce que par les impreſſions vives qu'elle fait ſur les parois de la veſſie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de ſon corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muſcles de l'abdomen qui agiſſent en même tems, ſe trouvant pour-lors plus forte que celle du *ſphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. (*D. J.*)

SPHINX, ſ. m. & f. (*Mythолog.*) monſtre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un viſage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *ſphinx*, célebre dans la fable, eſt celui de Thèbes qu'Héſiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monſtre dans le territoire de Thèbes pour le déſoler.

On repréſente le *ſphinx* de Thèbes avec la tête & le ſein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des aîles. Elle exerçoit ſes ravages ſur le mont Phycée, d'où ſe jettant ſur les paſſans, elle leur propoſoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut aſſez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui propoſa, a fait lui-même la peinture ſuivante de cette cruelle *ſphinx*.

Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,
Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme & lion,
De la nature entiere exécrable aſſemblage,
Vomiſſoit contre nous l'artifice & la rage.

Enfin cette *ſphinx* barbare, outrée de dépit de ſe voir devinée, ſe caſſa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pauſanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme ſon pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoiſſance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ſes enfans s'entre-diſputerent le royaume; car outre ſes fils légitimes, il en avoit laiſſé pluſieurs de diverſes concubines; mais le royaume, ſuivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaſte. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de ſes freres qui avoit le ſecret de Laïus, leur faiſoit à tous des queſtions captieuſes: & ceux qui n'avoient point connoiſſance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à ſuccéder. Œdipe inſtruit de l'oracle par un ſonge s'étant préſenté à *Sphinx*, fut déclaré ſucceſſeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement, s'étoit miſe à la tête d'un troupe de bandits, qui commettoient mille deſordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monſtre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les peres & meres de ce qu'il y avoit de plus monſtrueux. Les griffes de lion marquoient ſa *cruauté*; ſon corps de chien, les *deſordres* dont une fille de ce caractere eſt capable; ſes aîles déſignoient l'*agilité*, avec laquelle elle ſe tranſportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les pourſuites des Thébains; ſes énigmes ſignifioient les *embuches* qu'elle dreſſoit aux paſſans, les attirant dans les rochers & dans les broſſailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impoſſible de ſe dégager, faute d'en ſavoir les iſſues qu'elle connoiſſoit parfaitement. Œdipe la força dans ſes retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφιγγειν, *embarraſſer*.

Rien de plus commun que la figure de *ſphinx* avec des aîles ou ſans aîles, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *ſphinx* dans leurs temples, pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faiſoient rendre à leur célebre *ſphinx*, étoient une frauduleuſe invention de leurs prêtres, qui ayant creuſé ſous terre un canal aboutiſſant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aiſément dans ſon corps, d'où ils faiſoient entendre d'une voix ſépulcrale des paroles ſuperſtitieuſes en réponſe aux voyageurs qui venoient conſulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *ſphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent ſoixante-douze du ſommet de la tête juſqu'au ventre. On lit dans les *obſervations curieuſes*, qu'à trois cens pas de la grande pyramide & preſque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage du Nil, on voit encore la tête de ce fameux *ſphinx*, & que le reſte du corps eſt enterré ſous le ſable; mais ce récit eſt un nouveau conte à ajouter aux autres. (*D. J.*)

SPHINX, (*Sculpt.*) ouvrage de ſculpture imitant les *ſphinx* de la fable; on les repréſente d'ordinaire avec la tête & le ſein d'une fille, & le corps d'un lion; tel eſt le *ſphinx* de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc, devant le parterre de la dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins; mais il n'y a point de *ſphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'eſt dommage que le *ſphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, ſe ſoit trouvé dans un ſi grand déſordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le reſtaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'aſſemblage des morceaux met les connoiſſeurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il eſt vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des ſignes céleſtes, qui avoient donné naiſſance à cet objet fantaſtique. Le *ſphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'hiſtoire d'Œdipe; on le voit même ſur quelques pierres gravées, lorſqu'il propoſe à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être ſi célebrée. Le *ſphinx* eſt encore traité de la même façon ſur le revers des médailles des Antiochus, & ſur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être préſentés; ils ſont capables de piquer la curioſité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *ſphinx*; pourquoi ils ne l'ont point repréſenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des aîles, de l'arrondiſſement deſquelles il y a lieu d'être ſurpris? Toutes ces réflexions ſont de M. de Caylus. (*D. J.*)

SPHONDILIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que les Anglois nomment *cow-parſnep*, & les François *berce*, mot ſous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort diſtingue huit eſpeces de ce genre de plante, dont il nous ſuffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirſutum*, *I. R. H.* 320.

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, cannelée & creuſe en-dedans. Ses feuilles ſont larges, laciniées, couvertes deſſus & deſſous d'un duvet aſſez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui la ſoutenoit devient un fruit, compoſé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur déſagréable, & d'une ſaveur un peu âcre; ſa racine eſt empreinte d'un ſuc jaunâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs, & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles paſſent pour émollientes, & ſa graine eſt recommandée comme antihyſtérique, par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *ſphondilium* des modernes, ſoit celui de Dioſcoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroiſſent entierement étrangeres à notre plante. (*D. J.*)

SPHRAGIDIUM, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *liv. IX. ch. iij.* donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron; c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides, qui a ce qu'on diſoit avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient auſſi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Ariſtide. (*D. J.*)

SPHRAGITIDES, NYMPHES, (*Littérat.*) nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *ſphragitides*, de l'antre appellé *ſphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du reſpect & du ſilence que l'on gardoit ſur ce qui ſe paſſoit dans cet antre, de peur de bleſſer ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφράγιο, ſignifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγῖδα γλωσσαν ἐκπεπιῶσθαι, *ſignatum habere*, avoir un cachet ſur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond ſilence. (*D. J.*)

SPIAUTER, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Egliſe. (*D. J.*)

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une eſpece de bandage, parce qu'il repréſente par ſes tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *ſpica* eſt différent, ſuivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait auſſi un *ſpica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuiſſe.

Pour faire le *ſpica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, ſur ſix aunes de longueur, & roulée à un chef. On poſe l'extrémité de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croiſant obliquement les deux épaules; on paſſe ſur la tête de l'os luxé, ſous l'aiſſelle, & on vient croiſer ſur le deltoïde: on deſcend ſur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande ſous l'aiſſelle oppoſée, où l'on aſſujettit l'extrémité de la bande. On revient par derriere le dos ſur le premier jet de bande, pour paſſer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & enſuite un circulaire autour de la partie ſupérieure moyenne du bras. Ce circulaire laiſſe une eſpace en Δ ou triangle équilatéral avec le premier croiſé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte enſuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a ſoin de garnir le lieu malade & le deſſous de l'aiſſelle avec des compreſſes.

Le *ſpica* pour la clavicule ſe fait de même, à l'exception que les croiſés de la bande ſe font ſur la clavicule.

Pour faire le *ſpica* de l'aine, on poſe le bout de la bande ſur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on deſcend obliquement ſur l'aîne entre les parties naturelles; on entoure la cuiſſe poſtérieurement; on revient croiſer antérieurement ſur l'aine, on conduit la bande ſur l'os-pubis, au-deſſus de l'os des iles du côté oppoſé; on entoure le corps au-deſſus des feſſes, & on revient ſur le bout de la bande pour continuer en faiſant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *ſpica* de la cuiſſe ſe fait de même, à l'exception que les croiſés qui forment les épis ſe font ſur la partie extérieure & ſupérieure de la cuiſſe. *Voyez* BANDE & BANDAGE. (*Y*)

SPICNARD, (*Botan.*) *Voyez* NARD. (*D. J.*)

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens conſacrés à la muſique, & qui indiquent des ſons ſecs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. (*S*)

SPIEGELBERG, (*Géog. mod.*) petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Baſſe-Saxe. Il appartient au Prince de Naſſau-Dietz. Il n'a que ſix lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SPIETZ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, ſur le bord du lac de Thoun. (*D. J.*)

SPIGA, (*Géogr. mod.*) ou *Chizico*, petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il eſt fort douteux que ce ſoit la célebre Cyſique des anciens. (*D. J.*)

SPIGA LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne ſoit l'Æſapus de Strabon, ou l'Æſepus de Pline & de Ptolomée. (*D. J.*)

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, diſciple de Caſſerius & d'Aquapendente, profeſſa l'anatomie & la chirurgie dans l'univerſité de Padoue; il nous a laiſſé un corps d'anatomie. Le petit lobe du Foie porte ſon nom. Nous avons de lui un livre intitulé *Spigelii opera omnia. Venet. 1627. fol. Amſtelæd. 1644. fol.*

SPIGURNEL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *eſpigurnantia*, ou de ſceller les actes du roi. Spelman & du Freſne rapportent ce mot ſans y ajouter aucune interprétation. Mais il ſemble qu'il eſt pris du ſaxon *ſparrau*, qui ſignifie *ſerrer*, *ſceller* ou *aſſurer*. Voyez *Kennet's gloſ. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, (*Géog. mod.*) & SPILEMBERG par les Allemans; ville de l'état de Veniſe dans le Frioul, ſur le Tajamento, à 10 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'eſt la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* eſt *Billigratz*. *Long.* 30. 46. *lat.* 46. 11. (*D. J.*)

SPINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie au voiſinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale

du Pô. C'étoit une colonie greque & qui avoit été floriſſante, mais qui du tems de Strabon, *liv. V.* ſe trouvoit réduite à un ſimple village. Cet ancien géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le tréſor des Spinites. Cette circonſtance eſt confirmée par Pline, *liv. III. ch. xvj.* qui marque en même tems la ſituation de cette ville, en diſant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum oſtium*, étoit appellée par quelques-uns *Spineticum oſtium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium ſe trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. (*D. J.*)

SPINÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'eſt élevé des ruines de cette ville, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Speene*, à un mille de Newbury. (*D. J.*)

SPINA-LONGA, (*Géog. mod.*) forteresſe de l'île de Candie, ſur un rocher eſcarpé, près de la côte ſeptentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne ſon nom. Cette forteresſe ſituée à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiſcopale, & elle a un port. (*D. J.*)

SPINARZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, ſur la riviere de même nom, près de ſon embouchure. *Long. 37. 10. lat. 41.*

SPINA VENTOSA, ſ. m. *maladie de Chirurgie*, qui conſiſte dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer ſans douleur; enſuite la face interne du corps de l'os & la moëlle même ſe corrompent. La carie pénetre peu-à-peu juſqu'à la ſurface externe; les os deviennent mous ou vermoulus, & ſe caſſent quelquefois, ne pouvant réſiſter à l'effort des muſcles dans les mouvemens violens & ſubits auxquels ils ſont expoſés; ou bien ils ſe gonflent, & il y ſurvient une exoſtoſe. Quand l'os eſt carié, le périoſte ſe détache & ſe corrompt auſſi ſans qu'il paroiſſe aucune tumeur au-dehors. Pendant que l'humeur qui cauſe cette maladie, ronge le périoſte, il s'y excite à cauſe de ſa ſenſibilité, une douleur vive & piquante, comme ſi l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'eſt-à-dire du mot latin *ſpina*, *épine*. Lorſque le périoſte eſt conſumé, la douleur ceſſe, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tumeur lâche, molle, indolente, ſans changement de couleur à la peau; & parce que cette tumeur ſemble remplie d'une humeur venteuſe ou flatueuſe, qu'elle imite l'édème, & que *ventoſité* chez les Arabes ſignifie *tumeur édémateuſe*, on a ajouté au mot de *ſpina*, celui de *ventoſa* ou *ventoſitas ſpinæ*. Cette eſpece d'abſcès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en ſort un pus ſéreux, & il en réſulte un ulcere ſinueux ou fiſtuleux, qui ne ſe peut guérir que la carie ne ſoit enlevée par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt ſouvent en conſomption.

La cauſe de cette maladie eſt ſouvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus ſcorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *ſpina ventoſa*, *lib. IV. fenit. 4. tract. 4. c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Mercklin a ajouté des notes. M. A. Sévérins en a écrit auſſi un traité, ſous le nom de *pœdarthrocace*, terme compoſé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune perſonne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, & κάκη, *malum*, mal, à cauſe que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant ſans être guéris, & parce qu'il commence preſque toujours par les jointures.

Le prognoſtic eſt fort douteux, on a ſouvent vu cette maladie ſe reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorſqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'uſage de la décoction des bois ſudorifiques, l'application extérieure des cataplames réſolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes ſuivant la ſagacité du guériſſeur. Si ces ſecours loin de diminuer les accidens ſemblent augmenter les douleurs, c'eſt un ſigne qu'il ſe fait abſcès dans l'os; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occaſionne dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans ſon *Traité des maladies des os*, à l'*article de la carie*, avoir donné iſſue par l'opération du trépan, à un abſcès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit diſparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne ceſſerent pas entierement; elles augmenterent quinze jours après être ſorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre; ſa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuſe à l'extérieur. On délibera dans une conſultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner iſſue à quelque matiere qu'on ſoupçonnoit être infiltrée dans le périoſte, & cauſer ces accidens. L'inciſion ne procura aucun ſoulagement; on ſe détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation conſidérable d'un pus très-fétide. La moëlle étoit toute fondue, & le canal paroiſſant preſque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui reſtoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué pluſieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a pluſieurs obſervations de cette nature, & on réuſſit preſque toujours lorſque l'opération n'a pas été trop differée. Ce *ſpina ventoſa* eſt une exoſtoſe ſuppurée. *Voyez* EXOSTOSE.

Il n'eſt pas toujours poſſible de détruire ces exoſtoſes & ces caries. Lorſque par leur ſituation elles ne ſont pas acceſſibles, il faut en venir au remede extérieur, qui eſt l'amputation du membre. J'ai eu occaſion d'ouvrir une tumeur qui ſembloit aquoſlatueuſe, à la partie interne & inférieure de la cuiſſe d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit ſans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs aſſez vives dans l'os du fémur, ce qui caractériſoit un *ſpinoſa ventoſa*. Après avoir donné iſſue par une inciſion, à une grande quantité de matiere aſſez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abſcès, il paſſa par-deſſus le muſcle vaſte interne, à la partie poſtérieure du fémur, où je ſentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut néceſſairement faire l'amputation de la cuiſſe, n'étant pas poſſible de travailler à la deſtruction de la carie dans un lieu où l'os eſt recouvert d'une auſſi grande quantité de muſcles & de vaiſſeaux conſidérables. (*Y*)

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* ÉPINE.

Les arteres *ſpinales* ſont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voyez* VERTÉBRALE.

L'artere ſpinale antérieure eſt produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales ſur l'apophyſe baſilaire de l'os occipital. *Voyez* OS OCCIPITAL.

L'artere *ſpinale* poſtérieure eſt produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crâne. *Voyez* CRANE.

Ces deux arteres deſcendent le long de la partie antérieure & de la partie poſtérieure de la

moëlle alongée, & communique avec des rameaux des intercoſtales & des lombaires. *Voyez* INTERCOSTAL, LOMBAIRE, *&c.*

SPINELLE, adj. (*Gram. Joaillerie.*) on dit rubis *ſpinelle* (Voyez *l'article* RUBIS), lorſqu'il eſt de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté du rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, ſ. m. (*Mythol.*) dieu qui préſidoit au défrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, ſ. m. (*Hiſt. mod. Econom. politique.*) ce mot eſt hollandois, & ſignifie *maiſon où l'on file;* on donne ce nom en Hollande à des maiſons de force établies dans preſque toutes les villes, dans leſquelles on renferme les femmes de mauvaiſe vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur ſexe; on ne leur épargne point les corrections, lorſqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur eſt impoſée. Ces ſortes de maiſons ſont ordinairement ſous la direction de deux échevins, qui nomment un inſpecteur & une inſpectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, PHILOSOPHIE DE, (*Hiſt. de la philoſ.*) Benoît *Spinoſa*, juif de naiſſance, & puis déſerteur du judaïſme, & enfin athée, étoit d'Amſterdam. Il a été un athée de ſyſtème, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de ſa doctrine lui fût commun avec pluſieurs autres philoſophes anciens & modernes, européens & orientaux. Il eſt le premier qui ait reduit en ſyſtème l'athéïſme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tiſſu, ſelon la méthode des géométres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt pas nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'univers n'eſt qu'une ſubſtance, & que Dieu & le monde ne ſont qu'un ſeul être. Il n'eſt pas ſûr que Straton, philoſophe péripatéticien, ait eu la même opinion, parce qu'on ne ſait pas s'il enſeignoit que l'univers ou la nature fût un être ſimple & une ſubſtance unique. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne reconnoiſſoit d'autre dieu que la nature. Comme il ſe moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de diſtinction entre les parties de l'univers; mais cette conſéquence n'eſt point néceſſaire. On peut ſeulement conclure que ſon opinion s'approche infiniment plus du ſpinoſiſme que le ſyſtème des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enſeignoit pas, comme faiſoient les atomiſtes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enſeignoit, comme font les ſpinoſiſtes, que la nature l'a produit néceſſairement & de toute éternité.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été ſi commun parmi les anciens, & qui faiſoit la partie principale du ſyſtème des ſtoïciens, eſt, dans le fond, celui de *Spinoſa;* cela paroîtroit plus clairement, ſi des auteurs géometres l'avoient expliqué. Mais comme les écrits où il en eſt fait mention, tiennent plus de la méthode des rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire *Spinoſa* s'eſt attaché à la préciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré, qui nous dérobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine: de-là vient que nous trouvons pluſieurs différences capitales entre ſon ſyſtème & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le ſpinoſiſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les ſtoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réuniſſoient en lui la connoiſſance de toutes choſes; au lieu que *Spinoſa* ne lui attribue que des connoiſſances ſéparées & très-bornées. Liſez ces paroles de Seneque: « *Eundem quem nos, jovem intelligunt, cuſtodem, rectoremque univerſi, animum ac ſpiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomem omne convenit. Vis illum fatum vocare? Non errabis: hic eſt ex quo ſuſpenſa ſunt omnia, cauſa cauſarum. Vis illum providentiam dicere? Recte dicis. Eſt enim cujus conſilio huic mundo provideatur. Vis illum naturam vocare? Non peccabis. Eſt enim ex quo nata ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? Non falleris. Ipſe eſt enim totum quod vides, totus ſuis partibus inditur, & ſe ſuſtinens vi ſuâ. Quæſt. natur. lib. XI. cap. xlv.* Et ailleurs il parle ainſi: « *Quid eſt autem, cur non exiſtimes in eo divini aliquid exiſtere, qui Dei par eſt? Totum hoc quo continemur, & unum eſt & Deus, & ſocii ejus ſumus & membra. Epiſt. 92.* Liſez ainſi le diſcours de Caton, dans le *IV. liv.* de la Pharſale, & ſur-tout conſidérez-y ces trois vers.

Eſt-ne Dei ſedes niſi terra & pontus & aer,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter eſt quodcumque vides, quocumque moveris.

Pour revenir à *Spinoſa*, tout le monde convient qu'il avoit des mœurs, ſobre, modéré, pacifique, déſintéreſſé, même généreux; ſon cœur n'étoit taché d'aucun de ces vices qui déshonorent. Cela eſt étrange; mais au fond il ne faut pas plus s'en étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils aient une pleine perſuaſion de l'Evangile; ce que l'attrait du plaiſir ne fit point dans *Spinoſa;* la bonté & l'équité naturelles le firent. De ſon obſcure retraite ſortit d'abord l'ouvrage qu'il intitula, *traité théologico-politique*, parce qu'il y enviſage la religion en elle-même, & par rapport à ſon exercice, eu égard au gouvernement civil. Comme la certitude de la révélation eſt le fondement de la foi; les premiers efforts de *Spinoſa* ſont contre les prophetes. Il tente tout pour affoiblir l'idée que nous avons d'eux, & que nous puiſons dans leurs prophéties. Il borne à la ſcience des mœurs tout le mérite des prophetes. Il ne veut pas qu'ils aient bien connu la nature & les perfections de l'Etre ſouverain. Si nous l'en croyons, ils n'en ſavoient pas plus, & peut-être qu'ils n'en ſavoient pas tant que nous.

Moïſe, par exemple, imaginoit un Dieu jaloux, complaiſant & vindicatif, ce qui s'accorde mal avec l'idée que nous devons avoir de la divinité. A l'égard des miracles, dont le récit eſt ſi fréquent dans les Ecritures, il a trouvé qu'ils n'étoient pas véritables. Les prodiges, ſelon lui, ſont impoſſibles; ils dérangeroient l'ordre de la nature, & ce dérangement eſt contradictoire. Enfin pour nous affranchir tout-d'un-coup & pour nous mettre à l'aiſe, il détruit par un chapitre ſeul toute l'autorité des anciennes Ecritures. Elles ne ſont pas des auteurs dont elles portent les noms, ainſi le pentateuque ne ſera plus de Moïſe, mais une compilation de vieux mémoires mal dirigés par Eſdras. Les autres livres ſacrés n'auront pas une origine plus reſpectable.

Spinoſa avoit étonné & ſcandaliſé l'Europe par une théologie qui n'avoit de fondement que l'autorité de ſa parole. Il ne s'égara pas à demi. Son premier ouvrage n'étoit que l'eſſai de ſes forces. Il alla bien plus loin dans un ſecond. Cet autre écrit eſt ſa morale, où donnant carriere à ſes méditations philoſophiques, il plongea ſon lecteur dans le ſein de l'athéïſme. C'eſt principalement à ce monſtre de hardieſſe, qu'il doit le grand nom qu'il s'eſt fait parmi les incrédules de nos jours. Il n'eſt pas vrai que ſes ſectateurs ſoient en grand nombre. Très-peu de perſonnes ſont ſoupçonnées d'adherer à ſa doctrine, & parmi ceux que l'on en ſoupçonne, il y en a peu qui l'aient étudié, & entre ceux-ci il y en a peu qui l'aient compriſe, & qui ſoient capables d'en tracer le vrai plan, & de développer le fil de ſes principes. Les plus ſinceres avouent que *Spinoſa* eſt incompréhenſible, que ſa philoſophie ſur-tout eſt pour eux une énigme perpétuelle, & qu'enfin s'ils ſe rangent de ſon parti, c'eſt qu'il nie avec intrépidité ce qu'eux-mêmes avoient un penchant ſecret à ne pas croire.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

Pour peu qu'on enfonce dans ces noires ténébres où il s'eſt enveloppé, on y découvre une ſuite d'abymes où ce téméraire raiſonneur s'eſt précipité preſque dès le premier pas, des propoſitions évidemment fauſſes, & les autres conteſtables, des principes arbitraires ſubſtitués aux principes naturels & aux vérités ſenſibles, un abus des termes la plûpart pris à contre-ſens, un amas d'équivoques trompeuſes, une nuée de contradictions palpables.

De tous ceux qui ont réfuté le ſpinoſiſme, il n'y a perſonne qui l'ait dévelopé auſſi nettement, ni combattu avec autant d'avantage que l'a fait M. Bayle. C'eſt pourquoi je me fais un devoir de tranſcrire ici un précis des raiſonnemens par leſquels il a ruiné de fond-en-comble ce ſyſtème monſtrueux. Mais avant d'en faire ſentir le ridicule, il eſt bon de l'expoſer. *Spinoſa* ſoutient 1°. qu'une ſubſtance ne peut produire une autre ſubſtance; 2°. que rien ne peut être créé de rien, parce que ce ſeroit une contradiction manifeſte que Dieu travaillât ſur le néant, qu'il tirât l'être du non-être, la lumiere des ténébres, la vie de la mort; 3°. qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, parce qu'on ne peut appeller *ſubſtance* que ce qui eſt éternel, indépendant de toute cauſe ſupérieure, que ce qui exiſte par ſoi-même & néceſſairement. Or toutes ces qualités ne conviennent qu'à Dieu, donc il n'y a d'autre ſubſtance dans l'univers que Dieu ſeul.

Spinoſa ajoute que cette ſubſtance unique, qui n'eſt ni diviſée, ni diviſible, eſt douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la penſée. Tous les corps qui ſe trouvent dans l'univers ſont des modifications de cette ſubſtance en tant qu'étendue, & que les ames des hommes ſont des modifications de cette ſubſtance en tant que penſée. Le tout cependant reſte immobile, & ne perd rien de ſon eſſence pour quelques changemens legers, rapides, momentanés. C'eſt ainſi qu'un homme ne ceſſe point d'être ce qu'il eſt en effet, ſoit qu'il veille, ſoit qu'il dorme, ſoit qu'il ſe repoſe nonchalamment, ſoit qu'il agiſſe avec vigueur. Ecoutons ce que Bayle oppoſe à cette doctrine.

1°. Il eſt impoſſible que l'univers ſoit une ſubſtance unique; car tout ce qui eſt étendu a néceſſairement des parties, & tout ce qui a des parties eſt compoſé: & comme les parties de l'étendue ne ſubſiſtent point l'une dans l'autre, il faut néceſſairement ou que l'étendue en général ne ſoit pas une ſubſtance, ou que chaque partie de l'étendue ſoit une ſubſtance particuliere & diſtincte de toutes les autres. Or ſelon *Spinoſa*, l'étendue en général eſt l'attribut d'une ſubſtance: d'un autre côté, il avoue avec les autres philoſophes, que l'attribut d'une ſubſtance ne differe point réellement de cette ſubſtance; d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue eſt une ſubſtance particuliere: ce qui ruine les fondemens de tout le ſyſtème de cet auteur. Pour excuſer cette abſurdité, *Spinoſa* ne ſauroit dire que l'étendue en général eſt diſtincte de la ſubſtance de Dieu, car s'il le diſoit, il enſeigneroit que cette ſubſtance eſt en elle-même non-étendue; elle n'eût donc jamais pû acquérir les trois dimenſions, qu'en les créant, puiſqu'il eſt viſible que l'étendue ne peut ſortir ou émaner d'un ſujet non étendu, que par voie de création: or *Spinoſa* ne croyoit point que de rien on pût faire rien. Il eſt encore viſible qu'une ſubſtance non étendue de ſa nature, ne peut jamais devenir le ſujet des trois dimenſions: car comment ſeroit-il poſſible de les placer ſur ce point mathématique? elles ſubſiſteroient donc ſans un ſujet, elles ſeroient donc une ſubſtance; de ſorte que ſi cet auteur admettoit une diſtinction réelle entre la ſubſtance de Dieu, & l'étendue en général, il ſeroit obligé de dire que Dieu ſeroit compoſé de deux ſubſtances diſtinctes l'une de l'autre, ſavoir de ſon être non-étendu, & de l'étendue: le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne ſont que la même choſe; & comme d'ailleurs, dans ſes principes, il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers, il faut qu'il enſeigne que l'étendue eſt un être ſimple, & auſſi exempt de compoſition que les points mathématiques; mais n'eſt-ce pas ſe moquer du monde que de ſoutenir cela? eſt-il plus évident que le nombre millénaire eſt compoſé de mille unités, qu'il eſt évident qu'un corps de cent pouces eſt compoſé de cent parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Pour ſe débarraſſer d'une difficulté ſi preſſante, *Spinoſa* répond que l'étendue n'eſt pas compoſée de parties, mais de modifications. Mais a-t-il bien pû ſe promettre quelqu'avantage de ce changement de mot? qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie, qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de *modalité* ou *modification*, que fait cela à l'affaire? les idées que l'on attache au mot *partie*, s'effaceront-elles? ne les appliquera-t-on pas au mot *modification*? les ſignes & les caracteres de différence ſont-ils moins réels, ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties? viſions que tout cela: l'idée de la matiere demeure toujours celle d'un être compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités ſont des êtres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient, il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par-tout où il y a des modalités, il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient. Il eſt évident, nul ſpinoſiſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, ſont incompatibles dans le même morceau de cire; il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde: autrement la figure quarrée & la figure ronde ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet: or cela eſt impoſſible.

2°. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous, quand nous ſongerons que c'eſt le reduire à la condition de la nature la plus vile, en le faiſant matériel, la matiere étant le théâtre de toutes les corruptions & de tous les changemens? Les ſpinoſiſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion, mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui puiſſe ſe voir. Afin que la matiere fût diviſée, diſent-ils, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides: ce qui n'arrive jamais; mais c'eſt très-mal définir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparés de nos amis, lorſque l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere reduite en cendres & en fumée, ne ſouffre point de ſéparation?

3°. Nous allons voir des abſurdités encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le dieu de *Spinoſa*, comme le ſujet de toutes les modifications de la penſée: c'eſt déja une grande difficulté que de concilier l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; & il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin; cela ne demande que la *juxta-poſition*: mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité*. Je ſuis ſûr que ſi *Spinoſa* avoit trouvé un tel embarras dans une autre ſecte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre

propre cauſe : tant il eſt vrai que ceux qui cenſurent le plus dédaigneuſement les penſées des autres, ſont fort indulgens envers eux-mêmes. Il ſe moquoit ſans doute du myſtère de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens oſaſſent parler d'une nature formée de trois hypoſtaſes, lui, qui à proprement parler, donne à la nature divine autant de perſonnes qu'il y a de gens ſur la terre ; il regardoit comme des fous ceux qui admettant la tranſubſtantiation, diſent qu'un homme peut être tout-à-la-fois en pluſieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, *&c.* lui qui ſoutient que la ſubſtance étendue, unique, & indiviſible, eſt tout-à-la-fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triſte, ailleurs gaie, *&c.*

S'il y a quelque choſe de certain & d'inconteſtable dans les connoiſſances humaines, c'eſt cette propoſition-ci : *on ne peut affirmer véritablement d'un même ſujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui ſont oppoſés ; par exemple, on ne peut pas dire ſans mentir, Pierre ſe porte bien, Pierre eſt fort malade.* Les ſpinoſiſtes ruinent cette idée, & la juſtifient de telle ſorte, qu'on ne ſait plus où ils pourront prendre le caractere de la vérité : car ſi de telles propoſitions étoient fauſſes, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. Montrons que cet axiome eſt très-faux dans leur ſyſtème, & poſons d'abord pour maxime inconteſtable que tous les titres que l'on donne à ce ſujet, pour ſignifier ou tout ce qu'il fait, ou tout ce qu'il ſouffre, conviennent proprement & phyſiquement à la ſubſtance, & non pas à ſes accidens. Quand nous diſons le fer eſt dur, le fer eſt peſant, il s'enfonce dans l'eau ; nous ne prétendons point dire que ſa dureté eſt dure, que ſa peſanteur eſt peſante, *&c.* ce langage ſeroit très-impertinent ; nous voulons dire que la ſubſtance étendue qui le compoſe, réſiſte, qu'elle peſe, qu'elle deſcend ſous l'eau. De même quand nous diſons qu'un homme nie, affirme, ſe fâche, careſſe, loue, *&c.* nous faiſons tomber tous ces attributs ſur la ſubſtance même de ſon ame, & non pas ſur ſes penſées, entant qu'elles ſont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend *Spinoſa*, que les hommes fuſſent des modalités de Dieu, on parleroit fauſſement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut ceci, il veut cela, il affirme une telle choſe : car réellement, ſelon ce ſyſtème, c'eſt Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conſéquent toutes les dénominations qui réſultent de toutes les penſées des hommes, tombent proprement & phyſiquement ſur la ſubſtance de Dieu : d'où il s'enſuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choſes, en même tems, & ſelon toutes les conditions requiſes, pour faire que la regle que nous avons rapportée touchant les termes oppoſés, ſoit fauſſe : car on ne ſauroit nier que ſelon toutes ces conditions priſes en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment, ce que d'autres hommes haiſſent & nient. Paſſons plus avant : les termes contradictoires vouloir, & ne vouloir pas, conviennent, ſelon toutes ces conditions, en même tems, à différens hommes ; il faut donc que dans le ſyſtème de *Spinoſa*, ils conviennent à cette ſubſtance unique & indiviſible qu'on nomme Dieu. C'eſt donc Dieu qui forme en même tems l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui eſt le renverſement des premiers principes de la métaphyſique : un cercle quarré n'eſt pas plus une contradiction, qu'une ſubſtance qui aime & hait en même tems le même objet : voilà ce que c'eſt que la fauſſe délicateſſe. Notre homme ne pouvoit ſouffrir les moindres obſcurités, ni du péripatétiſme, ni du judaïſme, ni du chriſtianiſme, & il embraſſoit de tout ſon cœur une hypothèſe qui allie enſemble deux termes auſſi oppoſés que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs diſcordans & incompatibles, & toute la varieté & l'antipathie des penſées du genre humain ſe certifient tout-à-la-fois, d'une ſeule & même ſubſtance très-ſimple & indiviſible. On dit ordinairement, *quot capita, tot ſenſus ;* mais ſelon *Spinoſa*, tous les ſentimens de tous les hommes ſont dans une ſeule tête. Rapporter ſimplement de telles choſes, c'eſt les réfuter.

4°. Mais ſi c'eſt phyſiquement parlant, une abſurdité prodigieuſe, qu'un ſujet ſimple & unique ſoit modifié en même-tems par les penſées de tous les hommes, c'eſt une abomination exécrable quand on conſidere ceci du côté de la morale.

Quoi donc ! l'être infini, l'être néceſſaire, ſouverainement parfait, ne ſera point ferme, conſtant, & immuable ? que dis-je, immuable ? il ne ſera pas un moment le même ; ſes penſées ſe ſuccéderont les unes aux autres, ſans fin & ſans ceſſe ; la même bigarrure de paſſions & de ſentimens ne ſe verra pas deux fois : celà eſt dur à digérer. Voici bien pis : cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformités en ce ſens, que toujours pour une bonne penſée, l'être infini en aura mille de ſortes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables ; il produira en lui-même toutes les folies, toutes les réveries, toutes les ſaletés, toutes les iniquités du genre humain ; il en ſera non-ſeulement la cauſe efficiente, mais auſſi le ſujet paſſif ; il ſe joindra avec elles par l'union la plus intime que l'on puiſſe concevoir : car c'eſt une union pénétrable, ou plutôt c'eſt une vraie identité, puiſque le mode n'eſt point diſtinct réellement de la ſubſtance modifiée. Pluſieurs grands philoſophes ne pouvant comprendre qu'il ſoit compatible avec l'être ſouverainement bon, de ſouffrir que l'homme ſoit ſi méchant & ſi malheureux, ont ſuppoſé deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais : & voici un philoſophe qui trouve bon que Dieu ſoit bien lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les miſeres de l'homme. Que les hommes ſe haïſſent les uns les autres, qu'ils s'entr'aſſaſſinent au coin d'un bois, qu'ils s'aſſemblent en corps d'armée pour s'entretuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus : cela ſe comprend, parce qu'ils ſont diſtincts les uns des autres ; mais que les hommes, n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conſéquent que Dieu qui agiſſe, & le même Dieu en nombre, qui ſe modifie en turc, en ſe modifiant en hongrois, il y ait des guerres & des batailles ; c'eſt ce qui ſurpaſſe tous les monſtres & tous les déreglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites-maiſons. Ainſi dans le ſyſtème de *Spinoſa*, tous ceux qui diſent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & fauſſement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemand, a tué Dieu modifié en dix mille Turcs ;* & ainſi toutes les phraſes par leſquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre ſens véritable que celui-ci, *Dieu ſe hait lui-même, il ſe demande des graces à lui-même, & ſe les refuſe, il ſe perſécute, il ſe tue, il ſe mange, il ſe calomnie, il s'envoie ſur l'échafaut.* Cela ſeroit moins inconcevable, ſi *Spinoſa* s'étoit repréſenté Dieu comme un aſſemblage de pluſieurs parties diſtinctes ; mais il l'a réduit à la plus parfaite ſimplicité, à l'unité de ſubſtance, à l'indiviſibilité. Il débite donc les plus infâmes & les plus furieuſes extravagances, & infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les dieux du paganiſme.

5°. Encore deux objections. Il y a eu des philoſophes aſſez impies pour nier qu'il y eût un Dieu, mais ils n'ont point pouſſé leur extravagance juſqu'à dire, que s'il exiſtoit, il ne ſeroit point une nature parfaitement heureuſe. Les plus grands Sceptiques de l'antiquité ont dit que tous les hommes ont une

idée de Dieu, ſelon laquelle il eſt une nature vivante, heureuſe, incorruptible, parfaite dans la félicité, & nullement ſuſceptible de maux. C'étoit ſans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans ſa nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette abſurdité des Stoïques : mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinoſiſtes ſont peut-être les ſeuls qui aient réduit la divinité à la miſere. Or, quelle miſere ? Quelquefois ſi grande, qu'il ſe jette dans le deſeſpoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche, il s'ôte tout ce qu'il peut s'ôter; il ſe pend, il ſe précipite ne pouvant plus ſupporter la triſteſſe affreuſe qui le dévore. Ce ne ſont point ici des déclamations, c'eſt un langage exact & philoſophique; car ſi l'homme n'eſt qu'une modification, il ne fait rien : ce ſeroit une phraſe impertinente, bouffonne, burleſque que de dire, *la joie eſt gaie, la triſteſſe eſt triſte.* C'eſt une ſemblable phraſe dans le ſyſtême de *Spinoſa* que d'affirmer, *l'homme penſe, l'homme s'afflige, l'homme ſe pend*, &c. Toutes ces propoſitions doivent être dites de la ſubſtance dont l'homme n'eſt que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante qui exiſte par elle-même & qui poſſede des perfections infinies, ſoit ſujette à tous les malheurs du genre humain ? Si quelqu'autre nature la contraignoit à ſe donner du chagrin, à ſentir de la douleur, on ne trouveroit pas ſi étrange qu'elle employât ſon activité à ſe rendre malheureuſe; on diroit, il faut bien qu'elle obéiſſe à une force majeure : c'eſt apparemment pour éviter un plus grand mal, qu'elle ſe donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle eſt ſeule dans l'univers, rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'eſt ſa propre nature, dit *Spinoſa*, qui la porte à ſe donner elle-même en certaines circonſtances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque choſe de monſtrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité ?

Les raiſons très-fortes qui combattent la doctrine que nos ames ſont une portion de Dieu, ont encore plus de ſolidité contre *Spinoſa*. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Cicéron, qu'il réſulte de cette doctrine trois fauſſetés évidentes; 1°. que la nature divine ſeroit déchirée en pieces; 2°. qu'elle ſeroit malheureuſe autant de fois que les hommes; 3°. que l'eſprit humain n'ignoreroit aucune choſe, puiſqu'il ſeroit Dieu.

6°. Je voudrois ſavoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propoſe d'autres. Veut-il apprendre des vérités ? Veut-il réfuter des erreurs ? Mais eſt-il en droit de dire qu'il y a des erreurs ? Les penſées des philoſophes ordinaires, celles des juifs, celles des chrétiens ne ſont-elles pas des modes de l'être infini, auſſi-bien que celles de ſon éthique ? Ne ſont-elles pas des réalités auſſi néceſſaires à la perfection de l'univers que toutes les ſpéculations ? N'émanent-elles pas de la cauſe néceſſaire ? Comment donc oſe-t-il prétendre qu'il y a là quelque choſe à rectifier ? En ſecond lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles ſont les modalités, agit néceſſairement, qu'elle va toujours ſon grand chemin, qu'elle ne peut ni ſe détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'univers, aucune cauſe extérieure ne l'arrêtera jamais, ni le redreſſera ? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philoſophe ? C'eſt bien à lui qui n'eſt qu'une modification de ſubſtance à preſcrire à l'Etre infini, ce qu'il faut faire. Cet être l'entendra-t-il ? Et s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter ? N'agit-il pas toujours ſelon toute l'étendue de ſes forces, ſans ſavoir ni où il va, ni ce qu'il fait ? Un homme, comme *Spinoſa*, ſe tiendroit en repos, s'il raiſonnoit bien. S'il eſt poſſible qu'un tel dogme s'établiſſe, diroit-il, la néceſſité de la nature l'établira ſans mon ouvrage; s'il n'eſt pas poſſible, tous mes écrits n'y feront rien.

Le ſyſtême de *Spinoſa* choque ſi viſiblement la raiſon, que ſes plus grands admirateurs reconnoiſſent que s'il avoit enſeigné les dogmes dont on l'accuſe, il ſeroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. Leurs apologies, loin de le diſculper, font voir clairement que les adverſaires de *Spinoſa* l'ont tellement confondu & abyſmé, qu'il ne leur reſte d'autre moyen de leur répliquer que celui dont les Janſéniſtes ſe ſont ſervis contre les Jéſuites, qui eſt de dire que ſon ſentiment n'eſt pas tel qu'on le ſuppoſe : voilà à quoi ſe réduiſent ſes apologiſtes. Afin donc qu'on voie que perſonne ne ſauroit diſputer à ſes adverſaires l'honneur du triomphe, il ſuffit de conſidérer qu'il a enſeigné effectivement ce qu'on lui impute, & qu'il s'eſt contredit groſſierement & n'a ſu ce qu'il vouloit. On lui fait un crime d'avoir dit que tous les êtres particuliers ſont des modifications de Dieu. Il eſt manifeſte que c'eſt ſa doctrine, puiſque ſa propoſition 14e eſt celle-ci, *præter Deum nulla dari neque concipi poteſt ſubſtantia*, & qu'il aſſûre dans la 15e, *quidquid eſt, in Deo eſt, & nihil ſine Deo neque eſſe neque concipi poteſt.* Ce qu'il prouve par la raiſon que tout eſt mode ou ſubſtance, & que les modes ne peuvent exiſter ni être conçus ſans la ſubſtance. Quand donc un apologiſte de *Spinoſa* parle de cette maniere, s'il étoit vrai que *Spinoſa* eût enſeigné que tous les êtres particuliers ſont des modes de la ſubſtance divine, la victoire de ſes adverſaires ſeroit complette, & je ne voudrois pas la leur conteſter, je ne leur conteſte que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont réfutée ſoit dans ſon livre. Quand, dis-je, un apologiſte parle de la ſorte, que lui manque-t-il ? qu'un aveu formel de la défaite de ſon héros; car evidemment le dogme en queſtion eſt dans la morale de *Spinoſa*.

Il ne faut pas oublier que cet impie n'a point méconnu les dépendances inévitables de ſon ſyſtême, car il s'eſt moqué de l'apparition des eſprits, & il n'y a point de philoſophie qui ait moins droit de la nier : il doit reconnoître que tout penſe dans la nature, & que l'homme n'eſt point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'univers : il doit donc admettre des démons. Quand on ſuppoſe qu'un eſprit ſouverainement parfait a tiré les créatures du ſein du néant, ſans y être déterminé par ſa nature, mais par un choix libre de ſon bon plaiſir, on peut nier qu'il y ait des anges. Si vous demandez pourquoi un tel créateur n'a point produit d'autres eſprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été ſon bon plaiſir, *ſtat pro ratione voluntas :* vous ne pourrez oppoſer rien de raiſonnable à cette réponſe, à-moins que vous ne prouviez le fait, c'eſt-à-dire qu'il y a des anges. Mais quand on ſuppoſe que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuiſé ſans choix ni regle toute l'étendue de ſa puiſſance, & que d'ailleurs la penſée eſt l'un de ſes attributs, on eſt ridicule ſi l'on ſoutient qu'il n'y a pas des démons. On doit croire que la penſée du Créateur s'eſt modifiée non-ſeulement dans le corps des hommes, mais auſſi par tout l'univers, & qu'outre les animaux que nous connoiſſons, il y en a une infinité que nous ne connoiſſons pas, & qui nous ſurpaſſent en lumieres & en malice, autant que nous ſurpaſſons, à cet égard, les chiens & les bœufs. Car ce ſeroit la choſe du monde la moins raiſonnable que d'aller s'imaginer que l'eſprit de l'homme eſt la modification la plus parfaite qu'un Etre infini, agiſſant ſelon toute l'étendue de ſes forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaiſon naturelle entre l'entendement & le cer-

veau, c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une créature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une créature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter *Spinoſa* à nier ce que l'on dit des eſprits ? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans notre machine la vue d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phénomenes magiques dont les livres font mention ? Eſt-ce qu'il a cru que, pour produire ces effets, il faudroit avoir un corps auſſi maſſif que celui de l'homme, & qu'en ce cas-là les démons ne pourroient pas ſubſiſter en l'air, ni entrer dans nos maiſons, ni ſe dérober à nos yeux ? Mais cette penſée ſeroit ridicule : la maſſe de chair dont nous ſommes compoſés, eſt moins une aide qu'un obſtacle à l'eſprit & à la force : j'entends la force médiate, ou la faculté d'appliquer les inſtrumens les plus propres à la production des grands effets. C'eſt de cette faculté que naiſſent les actions les plus ſurprenantes de l'homme ; mille & mille exemples le font voir. Un ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choſes que n'en feroient deux mille ſauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grands effets qu'un éléphant : elle pourroit découvrir les parties inſenſibles des animaux & des plantes, & s'aller placer ſur le ſiege des premiers reſſorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules, dont l'effet ſeroit que nous viſſions des fantômes & entendiſſions du bruit. Si les Médecins connoiſſoient les premieres fibres & les premieres combinaiſons des parties dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils connoîtroient auſſi les inſtrumens propres à les déranger, & ils pourroient appliquer ces inſtrumens comme il ſeroit néceſſaire pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poiſon, & les poiſons en bonnes viandes. De tels médecins ſeroient ſans comparaiſon plus habiles qu'Hippocrate ; & s'ils étoient aſſez petits pour entrer dans le cerveau & dans les viſceres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils cauſeroient auſſi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui ſe puiſſent voir. Tout ſe réduit à cette queſtion ; eſt-il poſſible qu'une modification inviſible ait plus de lumieres que l'homme & plus de méchanceté ? Si *Spinoſa* prend la négative, il ignore les conſéquences de ſon hypotheſe, & ſe conduit témérairement & ſans principes.

S'il eût raiſonné conſéquemment, il n'eût pas auſſi traité de chimérique la peur des enfers. Qu'on croie tant qu'on voudra que cet univers n'eſt point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'eſt point dirigé par une nature ſimple, ſpirituelle & diſtincte de tous les corps, il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choſes qui ont de l'intelligence & des volontés, & qui ſont jalouſes de leur pouvoir, qui exercent leur autorité ſur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui ſe vengent ſévérement. La terre n'eſt-elle pas pleine de ces ſortes de choſes ? Chaque homme ne le ſait-il pas par expérience ? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature ſe ſoient trouvés préciſément ſur la terre, qui n'eſt qu'un point en comparaiſon de ce monde, c'eſt aſſurément une penſée tout-à-fait déraiſonnable. La raiſon, l'eſprit, l'ambition, la haine, ſeroient plutôt ſur la terre que par-tout ailleurs. Pourquoi cela ? En pourroit-on donner une cauſe bonne ou mauvaiſe ? Je ne le crois pas. Nos yeux nous portent à être perſuadés que ces eſpaces immenſes, que nous appellons le *ciel*, où il ſe fait des mouvemens ſi rapides & ſi actifs, ſont auſſi capables que la terre de former des hommes, & auſſi dignes que la terre d'être partagés en pluſieurs dominations. Nous ne ſavons pas ce qui s'y paſſe ; mais ſi nous ne conſultons que la raiſon, il nous faudra croire qu'il eſt très-probable, ou du-moins poſſible, qu'il s'y trouve des êtres puiſſans qui étendent leur empire, auſſi-bien que leur lumiere ſur notre monde. Nous ſommes peut-être une portion de leur ſeigneurie : ils font des lois, ils nous les révelent par les lumieres de la conſcience, & ils ſe fâchent violemment contre ceux qui les trangreſſent. Il ſuffit que cela ſoit poſſible pour jetter dans l'inquiétude les athées, & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'eſt de croire la mortalité de l'ame. On échapperoit par-là à la colere de ces eſprits, mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. En mourant on pourroit tomber ſous le pouvoir de quelque maître farouche, c'eſt en vain qu'ils eſpéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune ſorte de perfection morale, ne ſuivre que ſon caprice & ſa paſſion dans les peines qu'elle inflige. Elle peut bien reſſembler à nos Phalaris & à nos Nérons, gens capables de laiſſer leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pû poſſéder une autorité éternelle. Eſpérera-t-on que les êtres malfaiſans ne dureront pas toujours ? Mais combien y a-t-il d'athées qui prétendent que le ſoleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin ?

Pour appliquer tout ceci à un ſpinoſiſte, ſouvenons-nous qu'il eſt obligé par ſon principe à reconnoître l'immortalité de l'ame, car il ſe regarde comme la modalité d'un être eſſentiellemeut penſant ; ſouvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalités qui ſe fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, à la queſtion, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce ſupplice éternellement ſi la mort n'y mettoit ordre de part & d'autre. Tibere & Caligula, monſtres affamés de carnages, en ſont des exemples illuſtres. Souvenons-nous qu'un ſpinoſiſte ſe rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'univers eſt rempli de modalités ambitieuſes, chagrines, jalouſes, cruelles. Souvenons-nous enfin que l'eſſence des modalités humaines ne conſiſte pas à porter de groſſes pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de ſa conception ou peu après ; tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut ſubſiſter en ſon entier après qu'une maladie mortelle a fait ceſſer la circulation du ſang & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi : il eſt donc après ſa mort la même modalité qu'il étoit pendant ſa vie, à ne conſidérer que l'eſſentiel de ſa perſonne ; il n'échappa donc point par la mort à la juſtice, ou au caprice de ſes perſécuteurs inviſibles. Ils peuvent le ſuivre partout où il ira, & le maltraiter ſous les formes viſibles qu'il pourra acquérir.

M. Bayle appliqué ſans ceſſe à faire voir l'inexactitude des idées des partiſans de *Spinoſa*, prétend que toutes leurs diſputes ſur les miracles n'eſt qu'un miſérable jeu de mots, & qu'ils ignorent les conſéquences de leur ſyſtême, s'ils en nient la poſſibilité. Pour faire voir, dit-il, leur mauvaiſe foi & leurs illuſions ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alleguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la nature ſont le même être : de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les lois de la nature, il feroit quelque choſe contre lui-même, ce qui eſt impoſſible. Parlez nettement & ſans équivoque, dites que les lois de la nature n'ayant pas été faites par un légiſlateur libre, & qui connût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & néceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces lois. Vous allégueriez alors contre les miracles votre propre theſe : ce ſera la pétition du principe, mais au-moins vous parlerez rondement. Tirons-les

de cette généralité, demandons-leur ce qu'ils pensent des miracles rapportés dans l'Ecriture. Ils en nieront absolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de soupleſſe. Laiſſons-leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puiſſance de la nature eſt infinie? & la ſeroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'univers qui pût redonner la vie à un homme mort? la ſeroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moyen de former des hommes, celui de la génération ordinaire? Ne dites pas que la connoiſſance de la nature eſt infinie. Vous niez cet entendement divin, où, ſelon nous, la connoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt réunie; mais en diſperſant la connoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la nature connoît toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les langues. Un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celle-ci & les autres celle-là. Pouvez-vous nier que l'univers ne contienne rien qui connoiſſe la conſtruction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoîtriez plus que la connoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de nos organes ne lui ſeroit point connu. Avouez donc, ſi vous voulez raiſonner conſéquemment, qu'il y a quelque modification qui le connoît; avouez qu'il eſt très-poſſible à la nature de reſſuſciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ſes idées, ignoroit les ſuites de ſon principe lorſqu'il diſoit, que s'il eût pû ſe perſuader la réſurrection du Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon ſyſtème, il auroit embraſſé ſans répugnance la foi ordinaire des Chrétiens. Cela ſuffit pour prouver à ces gens-là qu'ils démentent leurs hypotheſes lorſqu'ils nient la poſſibilité des miracles, je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la poſſibilité des événemens racontés dans l'Ecriture.

Pluſieurs perſonnes ont prétendu que M. Bayle n'avoit nullement compris la doctrine de *Spinoſa*, ce qui doit paroître bien étrange d'un eſprit auſſi ſubtil & auſſi pénétrant. M. Bayle a prouvé, mais aux dépens de ce ſyſtème, qu'il l'avoit parfaitement compris. Il lui a porté de nouveaux coups que n'ont pu parer les *ſpinoſiſtes*. Voici comme il raiſonne. J'attribue à *Spinoſa* d'avoir enſeigné, 1°. qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers; 2°. que cette ſubſtance eſt Dieu; 3°. que tous les êtres particuliers, le ſoleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs deſirs, ſont des modifications de Dieu. Je demande préſentement aux ſpinoſiſtes, votre maître a-t-il enſeigné cela, ou ne l'a-t-il pas enſeigné? S'il l'a enſeigné, on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi*, ignorance de l'état de la queſtion. Car elles ſuppoſent que telle a été ſa doctrine, & ne l'attaquent que ſur ce pié-là. Je ſuis donc hors d'affaire, & l'on ſe trompe toutes les fois que l'on débite que j'ai refuté ce que je n'ai pas compris. Si vous dites que *Spinoſa* n'a point enſeigné les trois doctrines ci-deſſus articulées, je vous demande, pourquoi donc s'exprimoit-il comme ceux qui auroient eu la plus forte paſſion de perſuader au lecteur qu'ils enſeignoient ces trois choſes? Eſt-il beau & louable de ſe ſervir du ſtyle commun, ſans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & ſans avertir du ſens nouveau auquel on les prend? Mais pour diſcuter un peu ceci, cherchons où peut être la mépriſe. Ce n'eſt pas à l'égard du mot *ſubſtance* que je me ſerois abuſé, car je n'ai point combattu le ſentiment de *Spinoſa* ſur ce point-là, je lui ai laiſſé paſſer ce qu'il ſuppoſe que pour mériter le nom de ſubſtance il faut être indépendant de toute cauſe, ou exiſter par ſoi-même éternellement néceſſairement. Je ne penſe pas que j'aie pû m'abuſer en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de ſubſtance. S'il y avoit donc de l'abus dans mes objections, il conſiſteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que *Spinoſa* n'a point voulu ſignifier par ces mots-là, mais encore un coup, ſi je m'y étois abuſé, ce ſeroit ſa faute. J'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus. La doctrine générale des philoſophes eſt que l'idée d'être contient ſous ſoi immédiatement deux eſpeces, la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance ſubſiſte par elle-même, *ens per ſe ſubſiſtens*, & que l'accident ſubſiſte dans un autre, *ens in alio*. Or ſubſiſter par ſoi, dans leurs idées, c'eſt ne dépendre que de quelque ſujet d'inhéſion; & comme cela convient, ſelon eux, à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux ſortes de ſubſtances, l'une incréée, l'autre créée, & ils ſubdiviſent en deux eſpeces la ſubſtance créée; l'une de ces deux eſpeces eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion, qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui; c'eſt ſon caractere ſpécifique. Deſcartes l'a toujours ainſi entendu. Or puiſque *Spinoſa* avoit été grand cartéſien, la raiſon veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes là le même ſens que Deſcartes. Si cela eſt, il n'entend par modification de ſubſtance qu'une façon d'être qui a la même relation à la ſubſtance, par la figure, le mouvement, le repos, la ſituation à la matiere, *&c.* que la douleur, l'affirmation, l'amour, *&c.* à l'ame de l'homme: car voilà ce que les cartéſiens appellent *modes*. Mais en ſuppoſant une fois que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi, indépendamment de toute cauſe efficiente, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les hommes fuſſent des ſubſtances; & puiſque, ſelon la doctrine commune, il ne diviſoit l'être qu'en deux eſpeces, ſavoir en ſubſtance & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere, & que l'ame des hommes n'étoient que des modifications de ſubſtance, qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux eſpeces la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux eſpeces ſoient ce que les cartéſiens & les autres philoſophes chrétiens nomment *ſubſtance créée*, & que l'autre eſpece ſoit ce qu'ils nomment *accident* ou *mode*, il n'y aura plus qu'une diſpute de mot entre lui & eux, & il ſera très-aiſé de ramener à l'orthodoxie tout ſon ſyſtème, & de faire évanouir toute ſa ſecte; car on ne veut être ſpinoſiſte qu'à cauſe qu'on croit qu'il a renverſé de fond en comble le ſyſtème des Chrétiens & l'exiſtence d'un Dieu immatériel & gouvernant toutes choſes avec une ſouveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en paſſant, que les ſpinoſiſtes & leurs adverſaires s'accordent parfaitement bien dans le ſens du mot *modification de ſubſtance*. Ils croient les uns les autres que *Spinoſa* ne s'en eſt ſervi que pour déſigner un être qui a la même nature que ce que les Cartéſiens appellent *mode*, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétés ou la nature de ce que nous appellons *ſubſtance créée*.

Si l'on veut toucher la queſtion au vif, voici comme on doit raiſonner avec un ſpinoſiſte. Le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant de me répondre, attendez que je vous explique par des exemples ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps & la penſée dans l'ame de l'homme. Il ne ſuffit pas pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être

pénétré, entouré de toutes parts, d'exiſter par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exiſter ni ſans lui, ni hors de lui. Il faut de plus que la ſubſtance divine ſoit le ſujet d'inhérence d'une choſe, tout comme ſelon l'opinion commune l'ame humaine eſt le ſujet d'inhérence du ſentiment & de la douleur, & le corps le ſujet d'inhérence du mouvement, du repos & de la figure. Répondez préſentement; & ſi vous dites que, ſelon *Spinoſa*, la ſubſtance de Dieu n'eſt pas de cette maniere, le ſujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des penſées humaines; je vous avouerai que vous en faites un philoſophe orthodoxe qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les objections qu'on lui a faites, & qui méritoit ſeulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarraſſer une doctrine que tout le monde ſavoit, & pour forger un nouveau ſyſtème, qui n'étoit bâti que ſur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la ſubſtance divine eſt le ſujet d'inhérence de la matiere & de toutes les diverſités de l'étendue & de la penſée, au même ſens que, ſelon Deſcartes, l'étendue eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, l'ame de l'homme eſt le ſujet d'inhérence des ſenſations & des paſſions; j'ai tout ce que je demande, c'eſt ainſi que j'ai entendu *Spinoſa*, c'eſt là-deſſus que toutes mes objections ſont fondées.

Le précis de tout ceci eſt une queſtion de fait touchant le vrai ſens du mot *modification* dans le ſyſtème de *Spinoſa*. Le faut-il prendre pour la même choſe qu'une ſubſtance créée, ou le faut-il prendre au ſens qu'il a dans le ſyſtème de M. Deſcartes? Je crois que le bon parti eſt le dernier, car dans l'autre ſens *Spinoſa* auroit reconnu des créatures diſtinctes de la ſubſtance divine, qui euſſent été faites ou de rien ou d'une matiere diſtincte de Dieu. Or il ſeroit facile de prouver par un grand nombre de paſſages de ſes livres, qui n'admet ni l'une, ni l'autre de ces deux choſes. L'étendue, ſelon lui, eſt un attribut de Dieu. Il s'enſuit de-là que Dieu eſſentiellement, éternellement, néceſſairement eſt une ſubſtance étendue, & que l'étendue lui eſt auſſi propre que l'exiſtence; d'où il réſulte que les diverſités particulieres de l'étendue, qui ſont le ſoleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes ſont en Dieu, comme les philoſophes de l'école ſuppoſent qu'elles ſont dans la matiere premiere. Or ſi ces philoſophes ſuppoſoient que la matiere premiere eſt une ſubſtance ſimple & parfaitement unique, ils concluroient que le ſoleil & la terre ſont réellement la même ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa* conclue la même choſe. S'il ne diſoit pas que le ſoleil eſt compoſé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du ſoleil a été faite de rien; mais il nie la création: il eſt donc obligé de dire que la ſubſtance de Dieu eſt la cauſe matérielle du ſoleil, ce qui compoſe le ſoleil, *ſubjectum ex quo*; & par conſéquent que le ſoleil n'eſt pas diſtingué de Dieu, que c'eſt Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puiſque, ſelon lui, Dieu n'eſt point un être compoſé de parties. Suppoſons pour un moment qu'une maſſe d'or ait la force de ſe convertir en aſſiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, *&c.* elle ne ſera point diſtincte de ces aſſiettes & de ces plats: & ſi l'on ajoute qu'elle eſt une maſſe ſimple & non-compoſée de parties, il ſera certain qu'elle eſt toute dans chaque aſſiette & dans chaque chandelier; car ſi elle n'y étoit point toute, elle ſe ſeroit partagée en diverſes pieces; elle ſeroit donc compoſée de parties, ce qui eſt contre la ſuppoſition. Alors ces propoſitions réciproques ou convertibles ſeroient véritables, *le chandelier eſt la maſſe d'or, la maſſe d'or eſt le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de *Spinoſa*, il a la force de ſe changer ou de ſe modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, *&c.* & il eſt abſolument un, & ſans nulle compoſition de parties. Il eſt donc vrai qu'on peut aſſurer que la terre eſt Dieu, que la lune eſt Dieu, que la terre eſt Dieu tout entier, que la lune l'eſt auſſi, que Dieu eſt la terre, que Dieu tout entier eſt la lune.

On ne peut trouver que ces trois manieres, ſelon leſquelles les modifications de *Spinoſa* ſoient en Dieu; mais aucune de ces manieres n'eſt ce que les autres philoſophes diſent de la ſubſtance créée. Elle eſt en Dieu, diſent-ils, comme dans ſa cauſe efficiente, & par conſéquent elle eſt diſtincte de Dieu réellement & totalement. Mais, ſelon *Spinoſa*, les créatures ſont en Dieu, ou comme l'effet dans la cauſe matérielle, ou comme l'accident dans ſon ſujet d'inhéſion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compoſe. Le ſoleil, la lune, les arbres en tant que ce ſont des choſes à trois dimenſions, ſont en Dieu comme dans la cauſe matérielle dont leur étendue eſt compoſée: il y a donc identité entre Dieu & le ſoleil, *&c.* Les mêmes arbres en tant qu'ils ont une forme qui les diſtingue des pierres, ſont en Dieu, comme la forme du chandelier eſt dans l'étain. Etre chandelier n'eſt qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps & des penſées des hommes ſont en Dieu, comme les accidens des péripatéticiens ſont dans ſa ſubſtance créée. Ce ſont des entités inhérentes à leur ſujet, & qui n'en ſont point compoſées, & qui n'en ſont point partie.

Un apologiſte de *Spinoſa* ſoutient que ce philoſophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais ſeulement une étendue intelligible, & qui n'eſt point imaginable. Mais ſi l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'eſt point l'étendue de Dieu, d'où eſt-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, *Spinoſa* eſt orthodoxe, ſon ſyſtème devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'eſt encore une vraie création, car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimenſions, ne peut point fournir l'étoffe ou la matiere de l'étendue formellement exiſtante hors de l'entendement. Outre que ſi l'on diſtingue deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible, qui appartient à Dieu, l'autre imaginable, qui appartient aux corps, il faudra auſſi admettre deux ſujets de ces étendues diſtincts l'un de l'autre, & alors l'unité de ſubſtance eſt renverſée, tout l'édifice de *Spinoſa* va par terre.

M. Bayle, comme on peut le voir par tout ce que nous avons dit, s'eſt principalement attaché à la ſuppoſition que l'étendue n'eſt pas un être compoſé, mais une ſubſtance unique en nombre. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que les ſpinoſiſtes témoignent que ce n'eſt pas là en quoi conſiſtent les difficultés. Ils croient qu'on les embarraſſe beaucoup plus, lorſqu'on leur demande comment la penſée & l'étendue ſe peuvent unir dans une même ſubſtance. Il y a quelque biſarrerie là-dedans. Car s'il eſt certain par les notions de notre eſprit que l'étendue & la penſée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il eſt encore plus évident que l'étendue eſt compoſée de parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, & néanmoins ils comprennent mieux la premiere difficulté que la ſeconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaiſon de l'autre. M. Bayle les ayant ſi bien battus par l'endroit de leur ſyſtème, qu'ils penſoient n'avoir pas beſoin d'être ſecouru, comment repouſſeront-ils les attaques aux endroits foibles? Ce qui doit ſurprendre, c'eſt que *Spinoſa* reſpectant ſi peu la raiſon & l'évidence, ait eu des partiſans & des ſectateurs de ſon ſyſtème. C'eſt ſa méthode ſpécieuſe qui les a trompés, & non pas, comme il arrive quelquefois, un éclat de principes ſéduiſans. Ils ont cru que celui qui employoit la géométrie, qui procédoit par axiomes, par définitions, par théoremes & par lemmes, ſuivoit trop bien la marche de la vérité, pour

ne trouver que l'erreur au lieu d'elle. Ils ont jugé du fond ſur les apparences, déciſion précipitée qu'inſpire notre pareſſe. Ils n'ont pas vu que ces axiomes n'étoient que des propoſitions très-vagues, très-incertaines, que ces définitions étoient inexactes, biſarres & défectueuſes, que leur chef alloit enfin au milieu des paralogiſmes où ſa préſomption & ſes fantaiſies le conduiſoient.

Le premier point d'égarement, qui eſt la ſource de l'erreur, ſe trouve dans la définition que *Spinoſa* donne de la ſubſtance. *J'entends par la ſubſtance*, dit-il, *ce qui eſt en ſoi & eſt conçu par ſoi-même, c'eſt-à-dire, ce dont la conception n'a pas beſoin de la conception d'une autre choſe dont elle doive être formée.* Cette définition eſt captieuſe, car elle peut recevoir un ſens vrai & faux : ou *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport aux accidens, ou par rapport à l'exiſtence ; or de quelque maniere qu'il la définiſſe, ſa définition eſt fauſſe, ou du moins lui devient inutile. Car 1°. s'il définit la ſubſtance par rapport aux accidens, on pourra conclure de cette définition que la ſubſtance eſt un être qui ſubſiſte par lui-même indépendamment d'un ſujet d'inhéſion. Or *Spinoſa* ne peut faire ſervir une telle définition à démontrer qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule & unique ſubſtance. Il eſt évident que les arbres, les pierres, les anges, les hommes exiſtent indépendamment d'un ſujet d'inhérence. 2°. Si *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport à l'exiſtance, ſa définition eſt encore fauſſe. Cette définition bien entendue, ſignifie que la ſubſtance eſt une choſe, dont l'idée ne dépend point d'une autre idée, & qui ne ſuppoſe rien qui l'ait formée, mais renferme une exiſtence néceſſaire ; or cette définition eſt fauſſe, car ou *Spinoſa* veut dire par ce langage myſtérieux, que l'idée même de la ſubſtance, autrement l'eſſence & la définition de la ſubſtance, eſt indépendante de toute cauſe, ou bien que la ſubſtance exiſtante ſubſiſte tellement par elle-même qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Le premier ſens eſt trop ridicule, & d'ailleurs trop inutile à *Spinoſa*, pour croire qu'il l'ait eu dans l'eſprit ; car ce ſens ſe reduiroit à dire, que la définition de la ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance, ce qui eſt abſurde & impertinent. Quelque peu conſéquent que ſoit *Spinoſa*, je ne croirai jamais qu'il emploie une telle définition de la ſubſtance, pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, comme ſi cela étoit impoſſible ; ſous prétexte qu'une définition de ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa*, par ſa définition entortillée de la ſubſtance, ait voulu dire que la ſubſtance exiſte tellement par elle-même, qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Or c'eſt cette définition que tous les philoſophes attaquent. Ils vous diront bien que la définition de la ſubſtance eſt ſimple & indiviſible, ſur-tout ſi on la conſidere par oppoſition au néant ; mais ils vous nieront qu'il n'y ait qu'une ſubſtance. Autre choſe eſt de dire qu'il n'y a qu'une ſeule définition de ſubſtance, & autre choſe, qu'il n'y a qu'une ſubſtance.

En mettant à-part les idées de métaphyſique, & ces nom *d'eſſence*, *d'exiſtance*, *de ſubſtance*, qui n'ont aucune diſtinction réelle entre elles, mais ſeulement dans les diverſes conceptions de l'entendement ; il faudra, pour parler plus intelligiblement & plus humainement, dire, que puiſqu'il y a deux ſortes d'exiſtences, l'une néceſſaire, & l'autre contingente, il y a auſſi de toute néceſſité deux ſortes de ſubſtances, l'une qui exiſte néceſſairement, & qui eſt Dieu, & l'autre qui n'a qu'une exiſtence empruntée de ce premier être, & de laquelle elle ne jouit que par ſa vertu, qui ſont les créatures. La définition de *Spinoſa* ne vaut donc rien du tout ; elle confond ce qui doit être néceſſairement diſtingué, l'eſſence, qu'il nomme *ſubſtance*, avec l'exiſtence. La définition qu'il apporte pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, eſt auſſi ridicule que ce raiſonnement qu'on feroit pour prouver qu'un homme eſt un cercle : Par homme, j'entends une figure ronde ; or le cercle eſt une figure ronde, donc l'homme eſt un cercle. Car voici comme raiſonne *Spinoſa* : il me plaît d'entendre par ſubſtance ce qui n'a point de cauſe ; or ce qui eſt produit par un autre a une cauſe, donc une ſubſtance ne peut être produite par une autre ſubſtance.

La définition qu'il donne du fini & de l'infini n'eſt pas plus heureuſe. Une choſe eſt finie, ſelon lui, quand elle peut être terminée par une choſe de la même nature. Ainſi un corps eſt dit *fini*, parce que nous en concevons un plus grand que lui ; ainſi la penſée eſt terminée par une autre penſée. Mais le corps n'eſt point terminé par la penſée, ainſi que la penſée ne l'eſt point par le corps. On peut ſuppoſer deux ſujets différens, dont l'un ait une connoiſſance infinie d'un objet, & l'autre n'en ait qu'une connoiſſance finie. La connoiſſance infinie du premier ne donne point l'excluſion à la connoiſſance finie du ſecond. De ce qu'un être connoît toutes les propriétés & tous les rapports d'une choſe, ce n'eſt pas une raiſon, pour qu'un autre n'en puiſſe du-moins ſaiſir quelques rapports & quelques propriétés. Mais, dira *Spinoſa*, les degrés de connoiſſance qui ſe trouve dans l'être fini, n'étant point ajoutés à cette connoiſſance que nous ſuppoſons infinie, elle ne peut pas l'être. Pour répondre à cette objection, qui n'eſt qu'une pure équivoque, je demande, ſi les degrés de la connoiſſance finie ne ſe trouvent pas dans la connoiſſance infinie, on ne ſauroit le nier. Ce ne ſeroit pas à la vérité les mêmes degrés numériques, mais ce ſeront les mêmes ſpécifiquement, c'eſt-à-dire, qu'ils ſeront ſemblables. Or il n'en faut pas davantage pour la connoiſſance infinie. Quant aux degrés infinis dont elle eſt compoſée on ajouteroit encore tous les degrés qui ſe trouvent épars & déſunis dans toutes les connoiſſances finies, elle n'en deviendroit pas plus parfaite ni plus étendue. Si j'avois préciſément le même fonds de connoiſſances que vous ſur quelqu'objet, en deviendrois-je plus habile & mes lumieres plus étendues, parce qu'on ajouteroit vos connoiſſances numériques à celles que je poſſede déja ? Vos connoiſſances étant abſolument ſemblables aux miennes, cette répétition de la même ſcience ne me rendroit pas plus ſavant. Donc une connoiſſance infinie n'exige point les degrés finis des autres connoiſſances ; donc une choſe n'eſt pas préciſément finie, parce qu'il exiſte d'autres êtres de la même nature.

Ses raiſonnemens ſur l'infini ne ſont pas plus juſtes. Il appelle *infini*, ce dont on ne peut rien nier, & ce qui renferme en ſoi formellement toutes les réalités poſſibles. Si on lui paſſe cette définition, il eſt clair qu'il lui ſera aiſé de prouver qu'il n'y a dans le monde qu'une ſubſtance unique, & que cette ſubſtance eſt Dieu, & que toutes les choſes ſont les modes de cette ſubſtance. Mais comme il n'a pas prouvé cette définition, tout ce qu'il bâtit deſſus, n'a qu'un fondement ruineux. Pour que Dieu ſoit infini, il n'eſt pas néceſſaire qu'il renferme en lui toutes les réalités poſſibles qui ſont finies & bornées, mais ſeulement les réalités & perfections poſſibles qui ſont immenſes & infinies : ou, ſi l'on veut, pour parler le langage ordinaire de l'école, qu'il renferme éminemment toutes les réalités & les perfections poſſibles ; c'eſt-à-dire, que toutes les perfections & réalités qui ſe rencontrent dans les individus de chaque être que Dieu peut former, ſe trouvent en lui dans un degré éminent & ſouverain : d'où il ne s'enſuit pas que la ſubſtance de Dieu renferme

la ſubſtance des individus ſortis de ſes mains.

Les axiomes de *Spinoſa* ne ſont pas moins faux & captieux que ſes définitions : choiſiſſons ces deux qui ſont les principaux : *La connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe, & la renferme néceſſairement : Des choſes qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent ſervir à ſe faire connoître mutuellement.* On ſent tout-d'un-coup le captieux de ces deux axiomes ; & pour commencer par le premier, voici comme je raiſonne. On peut conſidérer l'effet de deux manieres, en-tant qu'il eſt formellement un effet, ou matériellement, c'eſt-à-dire, tout ſimplement, en-tant qu'il eſt en lui-même. Il eſt vrai que l'effet conſidéré formellement comme effet, ne peut être connu ſéparément de la cauſe, ſelon cet axiome des écoles, *correlata ſunt ſimul cognitione.* Mais ſi vous prenez l'effet en lui-même, il peut être connu par lui-même. L'axiome de *Spinoſa* eſt donc captieux, en ce qu'il ne diſtingue pas entre les différentes manieres dont on peut enviſager l'effet. D'ailleurs, quand *Spinoſa* dit que la connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe & qu'elle la renferme ; veut-il dire que la connoiſſance de l'effet entraîne néceſſairement une connoiſſance parfaite de la cauſe ? Mais en ce ſens, l'axiome eſt très-faux ; puiſque l'effet ne contient pas toutes les perfections de la cauſe, qu'il peut avoir une nature très-différente de la ſienne : ſavoir ſi la cauſe agit par ſa ſeule volonté ; car tel ſera l'effet qu'il plaira à la volonté de le produire. Mais ſi *Spinoſa* prétend ſeulement que l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, l'axiome de *Spinoſa* eſt vrai alors, mais inutile au but qu'il ſe propoſe ; car, en partant de ce principe, il ne trouvera jamais qu'une ſubſtance n'en puiſſe produire une autre dont la nature & les attributs ſeront différens. Je dis plus : de ce que l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, il s'enſuit dans les principes de *Spinoſa*, qu'une ſubſtance douée d'attributs différens peut être la cauſe d'une autre ſubſtance. Car *Spinoſa* reconnoît que deux choſes dont l'une eſt cauſe de l'autre, ſervent mutuellement à ſe faire connoître : or, ſi l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, il eſt évident que deux ſubſtances de différent attribut pourront ſe faire connoître réciproquement, pourvu que l'une ſoit la cauſe de l'autre, non pas qu'elles aient une même nature & les mêmes attributs, puiſqu'on les ſuppoſe différens ; mais par le rapport qu'il y a de la cauſe à l'effet. Pour l'autre axiome, il n'eſt pas moins faux que le précédent : car, quand *Spinoſa* dit, que les choſes qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent ſervir à ſe faire connoître réciproquement ; par le mot de *commun*, il entend une même nature ſpécifique. Or l'axiome pris en ce ſens, eſt très-faux ; puiſque, ſoit les attributs génériques, ſoit la relation de la cauſe à l'effet, peuvent les faire connoître les uns par les autres.

Examinons maintenant les principales propoſitions qui forment le ſyſtême de *Spinoſa*. Il dit dans ſa ſeconde, que *deux ſubſtances ayant des attributs différens, n'ont rien de commun entr'elles.* Dans la démonſtration de cette propoſition, il n'allegue d'autre preuve que la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, laquelle étant fauſſe, on n'en peut rien légitimement conclure, & par conſéquent cette propoſition eſt nulle. Mais afin d'en faire mieux comprendre le faux, il n'y a qu'à conſidéter l'exiſtence & l'eſſence d'une choſe pour découvrir ce ſophiſme. Car, puiſque *Spinoſa* convient qu'il y a deux ſortes d'exiſtence, l'une néceſſaire & l'autre qui ne l'eſt pas ; il s'enſuit que deux ſubſtances qui auront différens attributs, comme l'étendue & la penſée, conviendront entr'elles dans une exiſtence de même eſpece, c'eſt-à-dire, qu'elles ſeront ſemblables en ce que l'une & l'autre n'exiſteront pas néceſſairement, mais ſeulement par la vertu d'une cauſe qui les aura produites. Deux eſſences ou deux ſubſtances parfaitement ſemblables dans leurs propriétés eſſentielles, ſeront différentes, en ce que l'exiſtence de l'une aura précédé celle de l'autre, ou en ce que l'une n'eſt pas l'autre. Quand Pierre ſeroit ſemblable à Jean en toutes choſes, ils ſont différens, en ce que Pierre n'eſt pas Jean, & que Jean n'eſt pas Pierre. Si *Spinoſa* dit quelque choſe de concevable, cela ne peut avoir de fondement & de vraiſſemblance, que par rapport à des idées métaphyſiques qui ne mettent rien de réel dans la nature. Tantôt *Spinoſa* confond l'eſpece avec l'individu, & tantôt l'individu avec l'eſpece.

Mais, dira-t-on, *Spinoſa* parle de la ſubſtance préciſément, & conſidérée en elle-même. Suivons donc *Spinoſa*. Je rapporte la définition de la ſubſtance à l'exiſtence ; & je dis, ſi cette ſubſtance n'exiſte pas, ce n'eſt qu'une idée, une définition qui ne met rien dans l'être des choſes ; ſi elle exiſte, alors l'eſprit & le corps conviennent en ſubſtance & en exiſtence. Mais, ſelon *Spinoſa*, qui dit une ſubſtance, dit une choſe qui exiſte néceſſairement. Je réponds que cela n'eſt pas vrai, & que l'exiſtence n'eſt pas plus renfermée dans la définition de la ſubſtance en général que dans la définition de l'homme. Enfin, on dit, & c'eſt ici le dernier retranchement, que la ſubſtance eſt un être qui ſubſiſte par lui-même. Voici donc où eſt l'équivoque ; car puiſque le ſyſtême de *Spinoſa* n'eſt fondé uniquement que ſur cette définition, avant qu'il puiſſe argumenter & tirer des conſéquences de cette définition, il faut préalablement convenir avec moi du ſens de la définition. Or, quand je définis la ſubſtance un être qui ſubſiſte par lui-même, ce n'eſt pas pour dire qu'il exiſte néceſſairement, je n'en ai pas la penſée ; c'eſt uniquement pour la diſtinguer des accidens qui ne peuvent exiſter que dans la ſubſtance & par la vertu de la ſubſtance. On voit donc que tout ce ſyſtême de *Spinoſa*, cette faſtueuſe démonſtration n'eſt fondée que ſur une équivoque frivole & facile à diſſiper.

La troiſieme propoſition de *Spinoſa* eſt que *dans les choſes qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cauſe de l'autre.* Cette propoſition, à l'expliquer préciſément, eſt auſſi fauſſe ; ou dans le ſeul ſens véritable qu'elle peut avoir, on n'en peut rien conclure. Elle eſt fauſſe dans toutes les cauſes morales & occaſionnelles. Le ſon du nom de Dieu n'a rien de commun avec l'idée du créateur qu'il produit dans mon eſprit. Un malheur arrivé à mon ami n'a rien de commun avec la triſteſſe que j'en reçois. Elle eſt fauſſe encore cette propoſition, lorſque la cauſe eſt beaucoup plus excellente que l'effet qu'elle produit. Quand je remue mon bras par l'acte de ma volonté, le mouvement n'a rien de commun de ſa nature avec l'acte de ma volonté, ils ſont très-différens. Je ne ſuis pas un triangle ; cependant je m'en forme une idée, & j'examine les propriétés d'un triangle. *Spinoſa* a cru qu'il n'y avoit point de ſubſtance ſpirituelle, tout eſt corps ſelon lui. Combien de fois cependant *Spinoſa* a-t-il été contraint de ſe repréſenter une ſubſtance ſpirituelle, afin de s'efforcer d'en détruire l'exiſtence ? Il y a donc des cauſes qui produiſent des effets, avec leſquels elles n'ont rien de commun, parce qu'elles ne les produiſent pas par une émanation de leur eſſence, ni dans toute l'étendue de leurs forces.

La quatrieme propoſition de *Spinoſa* ne nous arrêtera pas beaucoup : *Deux ou pluſieurs choſes diſtinctes ſont diſtinguées entr'elles, ou par la diverſité des attributs des ſubſtances, ou par la diverſité de leurs accidens qu'il appelle des* affections. *Spinoſa* confond ici la diverſité avec la diſtinction. La diverſité vient

à la vérité de la diverſité ſpécifique des attributs & des affections. Ainſi il y a diverſité d'eſſence, quand l'une eſt conçue & définie autrement que l'autre; ce qui fait l'eſpece, comme on parle dans l'école. Ainſi un cheval n'eſt pas un homme, un cercle n'eſt pas un triangle; car on définit toutes ces choſes diverſement, mais la diſtinction vient de la diſtinction numérique des attributs. Le triangle *A*, par exemple, n'eſt pas le triangle *B*. Titius n'eſt pas Mævius, Davus n'eſt pas Œdipe. Cette propoſition ainſi expliquée, la ſuivante n'aura pas plus de difficultés.

C'eſt la cinquieme conçûe en ces termes : *il ne peut y avoir dans l'univers deux ou pluſieurs ſubſtances de même nature ou de même attribut.* Si *Spinoſa* ne parle que de l'eſſence des choſes ou de leur définition, il ne dit rien; car ce qu'il dit, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne peut y avoir dans l'univers deux eſſences différentes, qui aient une même eſſence : qui en doute ? Mais ſi *Spinoſa* entend qu'il ne peut y avoir une eſſence qui ſe trouve en pluſieurs ſujets ſinguliers, de même que l'eſſence de triangle ſe trouve dans le triangle *A* & dans le triangle *B*; ou comme l'idée de l'eſſence de la ſubſtance ſe peut trouver dans l'être qui penſe & dans l'être étendu, il dit une choſe manifeſtement fauſſe, & qu'il n'entreprend pas même de prouver.

Nous voici enfin arrivés à la ſixieme propoſition que *Spinoſa* a abordée par les détours & les chemins couverts que nous avons vûs. *Une ſubſtance*, dit-il, *ne peut-être produite par une autre ſubſtance.* Comment le démontre-t-il ? Par la propoſition précédente, par la ſeconde & par la troiſieme; mais puiſque nous les avons réfutées, celle-ci tombe & ſe détruit ſans autre examen. On comprend aiſément que *Spinoſa* ayant mal défini la ſubſtance, cette propoſition qui en eſt la concluſion, doit être néceſſairement fauſſe. Car au fond, la ſubſtance de *Spinoſa* ne ſignifie autre choſe, que la définition de la ſubſtance ou l'idée de ſon eſſence. Or, il eſt certain qu'une définition n'en produit pas une autre. Mais comme tous ces degrés métaphyſiques de l'être ne ſubſiſtent & ne ſont diſtingués que par l'entendement, & que dans la nature ils n'ont d'être réel & effectif qu'en vertu de l'exiſtence; il faut parler de la ſubſtance, comme exiſtante, quand on veut conſidérer la réalité de ſes effets. Or dans un tel rocher, être exiſtant, être ſubſtance, être pierre, c'eſt la même choſe; il faut donc en parler comme d'une ſubſtance exiſtante, quand on le conſidere comme étant actuellement dans l'être des choſes, & par conſéquent comme ſubſtance exiſtante, pour exiſter néceſſairement & par elle-même ou par la vertu d'autrui; il s'enſuit qu'une ſubſtance peut être produite par une autre ſubſtance; car qui dit une ſubſtance qui exiſte par la vertu d'autrui, dit une ſubſtance qui a été produite, & qui a reçu ſon être d'une autre ſubſtance.

Après toutes ces équivoques & tous ces ſophiſmes, *Spinoſa* croyant avoir conduit ſon lecteur où il ſouhaitoit, leve le maſque dans la ſeptieme propoſition. *Il appartient*, dit-il, *à la ſubſtance d'exiſter.* Comment le prouve-t-il ? Par la propoſition précédente qui eſt fauſſe. Je voudrois bien ſavoir, pourquoi *Spinoſa* n'a pas agi plus franchement & plus ſincérement; car ſi l'eſſence de la ſubſtance emporte néceſſairement l'exiſtence, comme il le dit ici, pourquoi ne s'en eſt-il pas expliqué clairement dans la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, au lieu de ſe cacher ſous l'équivoque fâcheuſe de *ſubſiſter par ſoi-même*, ce qui n'eſt véritable que par rapport aux accidens & point du-tout à l'exiſtence ? *Spinoſa* a beau faire, il ne détruira pas les idées les plus claires & les plus naturelles.

La ſubſtance ne dit autre choſe qu'un être qui exiſte, ſans être un accident attaché à un ſujet. Or, on ſait naturellement que tout ce qui exiſte ſans être accident, n'exiſte pas néanmoins néceſſairement, donc l'idée & l'eſſence de la même ſubſtance n'emportent pas néceſſairement l'exiſtence avec elles.

On n'entrera pas plus avant dans l'examen des propoſitions de *Spinoſa*, parce que les fondemens étant détruits, il ſeroit inutile de s'appliquer davantage à renverſer le bâtiment; cependant comme cette matiere eſt difficile à comprendre, nous la retoucherons encore d'une autre maniere; & quand ce ne ſeroit que des répétitions, elles ne ſeront pas néanmoins inutiles.

Le principe ſur lequel s'appuie *Spinoſa* eſt de lui-même obſcur & incompréhenſible. Quel eſt-il ce principe ou fondement de ſon ſyſtême ? C'eſt qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance. Certainement la propoſition eſt obſcure & d'une obſcurité ſinguliere, & nouvelle : car les hommes ont toujours été perſuadés, qu'un corps humain & un muid d'eau ne ſont pas la même ſubſtance, qu'un eſprit & un autre eſprit ne ſont pas la même ſubſtance, que Dieu & moi, & les autres différentes parties de l'univers ne ſont pas la même ſubſtance. Le principe étant nouveau, ſurprenant, contre tous les principes reçûs, & par conſéquent fort obſcur, il faut donc l'éclaircir & le prouver. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'avec le ſecours des preuves, qui ſoient plus claires que la choſe même à prouver : la preuve n'étant qu'un plus grand jour, pour mettre en évidence ce qu'il s'agit de faire connoître & de perſuader. Or quelle eſt, ſelon *Spinoſa*, la preuve de cette propoſition générale, *il n'y a & il ne peut y avoir qu'une ſeule ſubſtance ?* La voici : *c'eſt qu'une ſubſtance n'en ſauroit produire une autre.* Mais cette preuve n'enferme-t-elle pas toute l'obſcurité & toute la difficulté du principe ? N'eſt-elle pas également contraire au ſentiment reçu dans le genre humain, qui eſt perſuadé qu'une ſubſtance corporelle, telle qu'un arbre, produit une autre ſubſtance, telle qu'une pomme, & que la pomme produite par un arbre, dont elle eſt actuellement ſéparée, n'eſt pas actuellement la même ſubſtance que cet arbre ? La ſeconde propoſition qu'on apporte en preuve du principe, eſt donc auſſi obſcure pour le moins que le principe, elle ne l'éclaircit donc pas, elle ne prouve donc pas. Il eſt ainſi de chacune des autres preuves de *Spinoſa* : au lieu d'être un éclairciſſement, c'eſt une nouvelle obſcurité. Par exemple, comment s'y prend-il pour prouver qu'une ſubſtance ne ſauroit en produire une autre ? C'eſt, dit-il, *parce qu'elles ne peuvent ſe concevoir l'une par l'autre.* Quel nouvel abîme d'obſcurité ? Car enfin, n'ai-je pas encore plus de peine à démêler, ſi deux ſubſtances peuvent ſe concevoir l'une par l'autre, qu'à juger ſi une ſubſtance en peut produire une autre ? Avancer dans chacune des preuves de l'auteur, c'eſt faire autant de démarches d'une obſcurité à l'autre. Par exemple, *il ne peut y avoir deux ſubſtances de même attribut, & qui aient quelque choſe de commun entr'elles.* Cela eſt-il plus clair, ou s'entend-il mieux que la premiere propoſition qui étoit à prouver; ſavoir, *qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance.*

Or, puiſque le ſens commun ſe révolte à chacune de ces propoſitions, auſſi-bien qu'à la premiere, dont elles ſont les prétendues preuves; au lieu de s'arrêter à raiſonner ſur chacune de ces preuves, où ſe perd le ſens commun, on ſeroit en droit de dire à *Spinoſa*, votre principe eſt contre le ſens commun; d'un principe où le ſens commun ſe perd, il n'en peut rien ſortir où le ſens commun ſe retrouve. Ainſi de s'amuſer à vous ſuivre, c'eſt manifeſtement s'expoſer à s'égarer avec vous, hors de la route du ſens commun. Pour refuter *Spinoſa*, il ne faut, ce me ſemble,

ble, que l'arrêter au premier pas, ſans prendre la peine de ſuivre cet auteur dans un tas de conſéquences qu'il tire ſelon ſa méthode prétendue géométrique, il ne faut que ſubſtituer au principe obſcur dont il a fait la baſe de ſon ſyſtème, celui-ci, *il y a pluſieurs ſubſtances*, principe qui dans ſon genre eſt clair au ſuprême degré. Et en effet, quelle propoſition plus claire, plus frappante, plus intime à l'intelligence & à la conſcience de l'homme? Je ne veux point ici d'autre juge que le ſentiment naturel le plus droit, & que l'impreſſion la plus juſte du ſens commun répandu dans le genre humain. Il eſt donc naturel de répondre ſimplement à la premiere propoſition qui leur ſert de principe: vous avancez une extravagance qui révolte le ſens commun, & que vous n'entendez pas vous-même. Si vous vous obſtinez à ſoutenir que vous comprenez une choſe incompréhenſible; vous m'autoriſez à juger que votre eſprit eſt au comble de l'extravagance, & que je perdrois mon tems à raiſonner contre vous & avec vous. C'eſt ainſi qu'en niant abſolument la premiere propoſition de ſes principes, ou en éclairciſſant les termes obſcurs dont il s'enveloppe, on renverſe l'édifice & le ſyſtème par ſes fondemens. En effet, les principes des ſectateurs de *Spinoſa*, ne réſultent que des ténebres où ils prennennt plaiſir à s'égarer, pour y engager avec eux ceux qui veulent bien être la dupe de leur obſcurité, ou qui n'ont pas aſſez d'intelligence pour appercevoir qu'ils n'entendent pas eux-mêmes ce qu'ils diſent.

Voici encore quelques raiſons dont on peut ſe ſervir pour renverſer ce ſyſtème. Le mouvement n'étant pas eſſentiel à la matiere, & la matiere n'ayant pû ſe le donner à elle-même, il s'enſuit qu'il y a quelque autre ſubſtance que la matiere, & que cette ſubſtance n'eſt pas un corps, car cette même difficulté retourneroit à l'infini. *Spinoſa* ne croit pas qu'il y ait d'abſurdité à remonter ainſi de cauſe en cauſe à l'infini; c'eſt ſe précipiter dans l'abîme pour ne pas vouloir ſe rendre, ni abandonner ſon ſyſtème.

J'avoue que notre eſprit ne comprend pas l'infini, mais il comprend clairement qu'un tel mouvement, un tel effet, un tel homme doit avoir ſa premiere cauſe; car ſi on ne pouvoit remonter à la premiere cauſe, on ne pourroit en deſcendant, rencontrer jamais le dernier effet, ce qui eſt manifeſtement faux, puiſque le mouvement qui ſe fait à l'inſtant que je parle, eſt de néceſſité le dernier. Cependant on conçoit ſans peine, que remonter de l'effet à la cauſe, ou deſcendre de la cauſe à l'effet, ſont des choſes unies de la même maniere qu'une montagne avec ſa vallée; deſorte que comme on trouve le dernier effet, on doit auſſi rencontrer la premiere cauſe. Qu'on ne diſe pas qu'on peut commencer une ligne au point où je fais, & la tirer juſqu'à l'infini, de même qu'on peut commencer un nombre & l'augmenter juſqu'à l'infini; de telle ſorte qu'il y ait un premier nombre, un premier point, ſans qu'on puiſſe trouver le dernier. Ce ſeroit un ſophiſme facile à reconnoître, car il n'eſt pas queſtion d'une ligne qu'on puiſſe tirer, ni d'un nombre qu'on puiſſe augmenter, mais il s'agit d'une ligne formée & d'un nombre achevé. Et comme toute ligne qu'on acheve après l'avoir commencée; tout nombre qu'on ceſſe d'augmenter, eſt néceſſairement fini, ainſi de même, le mouvement, l'effet qu'il produit à l'inſtant étant fini, il faut que le nombre des cauſes qui concourent à cet effet le ſoit auſſi.

On peut éclaircir encore ce que nous diſons par un exemple aſſez ſenſible. Les Philoſophes croyent que la matiere eſt diviſible à l'infini. Cependant, quand on parle d'une diviſion actuelle & réelle des parties du corps, elle eſt toujours néceſſairement finie. Il en de même des cauſes & des effets de la nature. Quand elle en pourroit produire d'autres, & encore d'autres à l'infini, les cauſes néanmoins & les effets qui exiſtent actuellement à cet inſtant, doivent être finis en nombre; & il eſt ridicule de croire qu'il faille remonter à l'infini pour trouver la premiere cauſe du mouvement. De plus, quand on parle du mouvement de la matiere, on ne s'arrête pas à une ſeule partie de la matiere, pour pouvoir donner lieu à Spinoſa d'échapper, en diſant que cette partie de la matiere a reçu ſon mouvement d'une autre partie, & celle-là d'une autre, & ainſi de même juſqu'à l'infini; mais on parle de toute la matiere quelle qu'elle ſoit, finie & infinie, il n'importe. On dit que le mouvement n'étant pas de l'eſſence de la matiere, il faut néceſſairement qu'elle l'ait reçu d'ailleurs. Elle ne peut l'avoir reçu du néant; car le néant ne peut agir. Il y a donc une autre cauſe qui a imprimé le mouvement à la matiere, qui ne peut être ni matiere ni corps. C'eſt ce que nous appellons *eſprit*.

On démontre encore par l'hiſtoire du monde, que l'univers n'a pas été formé par une longue ſucceſſion de tems, comme il faudroit néceſſairement le croire & le dire, ſi une cauſe toute-puiſſante & intelligente n'avoit pas préſidé dans la création, afin de l'achever & de le mettre en ſa perfection. Car s'il s'étoit formé par le ſeul mouvement de la matiere, pourquoi ſeroit-elle ſi épuiſée dans ſes commencemens, qu'elle ne puiſſe plus, & n'ait pu depuis pluſieurs ſiecles former des aſtres nouveaux? pourquoi ne produiroit-elle pas tous les jours des animaux & des hommes par d'autres voies que par celles de la génération, ſi elle en a produit autrefois? ce qui eſt pourtant inconnu dans toutes les hiſtoires. Il faut donc croire qu'une cauſe intelligente & toute-puiſſante a formé dès le commencement cet univers en cet état de perfection où nous le voyons aujourd'hui. On fait voir auſſi qu'il y a du deſſein dans la cauſe qui a produit l'univers. Spinoſa n'auroit pu néanmoins attribuer une vûe & une fin à ſa matiere informe. Il ne lui en donne qu'entant qu'elle eſt modifiée de telle ou telle maniere, c'eſt-à-dire que parce qu'il y a des hommes & des animaux. Or c'eſt pourtant la derniere des abſurdités de croire & de dire que l'œil n'a pas été fait pour voir, ni l'oreille pour entendre. Il faut dans ce malheureux ſyſtème réformer le langage humain le plus raiſonnable & le mieux établi, afin de ne pas admettre de connoiſſance & d'intelligence dans le premier auteur du monde & des créatures.

Il n'eſt pas moins abſurde de croire que ſi les premiers hommes ſont ſortis de la terre, ils ayent reçu partout la même figure de corps & les mêmes traits, ſans que l'un ait eu une partie plus que l'autre, ou dans une autre ſituation. Mais c'eſt parler conformément à la raiſon & à l'expérience, de dire que le genre humain ſoit ſorti d'un même moule, & qu'il a été fait d'un même ſang. Tous ces argumens doivent convaincre la raiſon qu'il y a dans l'univers un autre agent que la matiere qui le régit, & en diſpoſe comme il lui plaît. C'eſt pourtant ce que Spinoſa a entrepris de détruire. Je finis par dire que pluſieurs perſonnes ont aſſuré que ſa doctrine conſidérée même indépendamment des intérêts de la religion, a paru fort mépriſable aux plus grands mathématiciens. On le croira plus facilement, ſi l'on ſe ſouvient de ces deux choſes, l'une, qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus perſuadés de la multiplicité des ſubſtances, que ceux qui s'appliquent à la conſidération de l'étendue; l'autre, que la plûpart de ces ſçavans admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus oppoſé à l'hypothèſe de Spinoſa, que de ſoutenir que tous les corps ne ſe touchent point, & jamais deux ſyſtèmes n'ont été plus oppoſés que la

ſien & celui des Atomiſtes. Il eſt d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence ; mais dans tout le reſte leurs ſyſtèmes ſont comme l'eau & le feu.

SPINOSISTE, ſ. m. (*Gram.*) ſectateur de la philoſophie de Spinoſa. Il ne faut pas confondre les *Spinoſiſtes* anciens avec les *Spinoſiſtes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'eſt que la matiere eſt ſenſible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui par le ſeul inſtrument de la chaleur graduée paſſe à l'état d'être ſentant & vivant, & par l'accroiſſement de tout animal qui dans ſon principe n'eſt qu'un point, & qui par l'aſſimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les ſubſtances qui ſervent à la nutrition, devient un grand corps ſentant & vivant dans un grand eſpace. De-là ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle ſuffit pour tout expliquer; du reſte ils ſuivent l'ancien ſpinoſiſme dans toutes ſes conſéquences.

SPINTHER, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot ſe trouve dans Plaute ; c'eſt une eſpece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers ſiecles de la république, portoient au haut du bras gauche. (*D. J.*)

SPINUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. des anc.*) corps foſſile d'une qualité bien remarquable, s'il eſt vrai ce qu'en dit Théophraſte & d'autres naturaliſtes, qu'on coupoit le *ſpinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'expoſition du ſoleil, il prenoit feu, s'allumoit, & bruloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. (*D. J.*)

SPINY LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe, dans la province de Murray. Il eſt couvert de cygnes, & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident & l'autre au midi. (*D. J.*)

SPIRALE, ſ. f. (*Géom.*) eſt en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de ſon centre, & en faiſant autour de ce centre pluſieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particulierement *ſpirale* en Géométrie, une ligne courbe dont Archimede eſt l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raiſon *ſpirale d'Archimede*.

En voici la génération. On ſuppoſe le rayon d'un cercle diviſé en autant de parties que ſa circonférence, par exemple en 360. Le rayon ſe meut ſur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même tems, un point qui part du centre du cercle, ſe meut ſur le rayon, & le parcourt tout entier, de ſorte que les parties qu'il parcourt à chaque inſtant ſur le rayon, ſont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même inſtant ſur la circonférence, c'eſt-à-dire que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui ſe meut ſur le rayon, en parcourt la 300e partie. Il eſt évident que le mouvement de ce point eſt compoſé, & ſi l'on ſuppoſe qu'il laiſſe une trace, c'eſt la courbe qu'Archimede a nommée *ſpirale*, dont le centre eſt le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons ſont les différentes longueurs du rayon du cercle, priſes depuis le centre, & à l'extrémité deſquelles le point mobile s'eſt trouvé à chaque inſtant : par conſéquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles ſont entre elles comme les parties de la circonférence du cercle correſpondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller *arcs de revolution*. *Voy.* la *fig. 39. de géom.* la courbe *C M m m* eſt une *ſpirale*. Lorſque le rayon *C A*, *fig. 39. géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C*, eſt arrivé en *A*, on peut ſuppoſer que ce point continue à ſe mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *ſpirale*, & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen, auſſi loin qu'on voudra. *Voyez fig. 40.*

Archimede, inventeur de la *ſpirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou ce qui revient au même les ſous-tangentes, & enſuite les eſpaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la ſous-tangente de la *ſpirale* eſt égale à la circonférence du cercle circonſcrit, qui eſt alors le même que celui ſur lequel on a pris les arcs de la révolution : qu'à la fin de la ſeconde révolution, la ſous-tangente eſt double de la circonférence du cercle circonſcrit, triple à la fin de la troiſieme révolution, & toujours ainſi de ſuite. Quant aux eſpaces, qui ſont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution, & l'arc *ſpiral* qui s'y termine auſſi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'eſpace *ſpiral* de la premiere révolution, eſt à l'eſpace de ſon cercle circonſcrit, comme 1 à 3 ; que l'eſpace de la ſeconde révolution eſt au cercle circonſcrit, comme 7 à 12 ; celui de la troiſieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce ſont là les deux plus conſidérables découvertes du traité d'Archimede. Nous avons ſes propres demonſtrations : elles ſont ſi longues & ſi difficiles, que comme on le peut voir par un paſſage latin, rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues, & que Viette, par cette même raiſon, les a injuſtement ſoupçonnées de paralogiſme ; mais par le ſecours des nouvelles méthodes, les démonſtrations de ces proprietés de la *ſpirale*, ont été fort ſimplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'eſprit de la géométrie moderne eſt d'élever toujours les vérités, ſoit anciennes, ſoit nouvelles, à la plus grande univerſalité qu'il ſe puiſſe. Dans la *ſpirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons ſont comme les arcs de révolution : on a rendu la génération de cette courbe plus univerſelle, en ſuppoſant que les rayons y fuſſent, comme telle puiſſance qu'on voudroit de ces arcs, c'eſt-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres ſavent que les racines ſont des puiſſances miſes en fractions. Ceux qui ſouhaitent un plus grand détail ſur l'univerſalité de cette hypothèſe, le trouveront dans l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, an. 1704, *p. 57. & ſuiv.*

Spirale logarithmique, ou *logiſtique*, voyez LOGARITHMIQUE. (*O*)

SPIRAL, *reſſort*, (*Horlogerie.*) c'eſt une lame d'acier ployée en ligne ſpirale, ſuſceptible de contraction & de dilatation, élaſtique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour ſervir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les reſſorts tirent toute leur énergie de l'élaſticité de la matiere ; cette propriété qui eſt généralement connue, & même palpable dans preſque tous les corps, nous laiſſe néanmoins encore dans une profonde ignorance ſur la cauſe qui la produit ; ce ne ſera donc que par les effets, & ſur-tout par l'uſage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice, & la force réglante, que je me propoſe de la traiter dans cet article : par cette raiſon, je ſupprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres ſuſceptibles d'élaſticité, & je me bornerai à parler ſeulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on ſait en général que la force élaſtique peut être priſe pour une puiſſance active qui réagit proportionnellement aux efforts qui la compriment, ou qui la preſſent ; ainſi de quelque figure que ſoit un corps parfaitement élaſtique, il la reprendra toujours, dès que la compreſſion ceſſera : par exemple, lorſqu'on ploie une lame d'épée, elle ſe redreſſe avec d'autant plus de vîteſſe, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée ; c'eſt donc par cette réaction que les reſſorts peuvent tenir lieu de poids, ou de force mo-

trice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raiſon on les nomme *reſſorts moteurs*.

Comme reſſorts moteurs, ils peuvent être ſuſceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuſes pour l'intenſité de cette force; d'où il ſuit qu'on pourroit faire cette queſtion : la matiere & ſa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puiſſance élaſtique; mais outre que la ſolution en eſt très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles phyſiciens, je dois, quant à préſent, me borner à rendre compte de ce qu'on ſait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des reſſorts, en qualité de force motrice. Pour faire les reſſorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégroſſir aux grandes forges, pour enſuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, ſuivant les reſſorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'eſt le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaiſſeur d'un quart de ligne, on le dreſſe ſur le plat, & l'on ſupplée ainſi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laiſſer; cela s'apperçoit à la différence de courbure que prend le reſſort, en le faiſant ployer de place en place dans toute ſa longueur. On le lime auſſi d'égale largeur, en le faiſant paſſer dans toute ſa longueur, dans un calibre. Pluſieurs de ces reſſorts ainſi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal ſur toute leur longueur, en laiſſant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces reſſorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre; l'on en ploie ainſi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaiſſe de la largeur des reſſorts, & large de toutes les épaiſſeurs réunies, & il reſte encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laiſſent les fils-d'archal; ces jours ſont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, ſaiſit aiſément toutes les ſurfaces des reſſorts: l'on prend ce paquet de douze reſſorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croiſée au centre de laquelle eſt un pivot qui tient à l'extrémité d'une verge de fer, & qui laiſſe mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on ſe ſert pour faire tourner ce cercle par ſa circonférence; l'on voit aiſément que cette méchanique n'eſt là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorſque les reſſorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience ſeule peut apprendre, ce qui revient à-peu-près d'un rouge couleur de charbons allumés : alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber ſubitement le paquet de reſſorts dans une ſuffiſante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette expérience autant de fois qu'on a de douzaine de reſſorts à tremper.

Retirez de l'huile ces reſſorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les ſéparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir ſur un fer chaud, les redreſſer à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler ſur la largeur comme ſur l'épaiſſeur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaiſſeur inſenſiblement ſur le bout qui doit faire les tours intérieurs du reſſort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & ſemblables, de place en place; & lorſqu'on les paſſe entre les doigts, en ployant légerement la lame, il ne faut plus ſentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibilité égale dans toute la largeur, comme ſi l'on paſſoit un ſimple ruban entre ſes doigts; mais l'expérience & la délicateſſe du tact ſont bien plus propres à faire ſentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux reſſorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la lime, il faut enſuite, pour les égaler parfaitement, les paſſer & repaſſer pluſieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dreſſé, & qui tout raſſemblé par une charniere & le morceau de deſſus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on preſſe: l'on eſt deux pour paſſer le reſſort dans cette machine; l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre preſſe avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux ſur la fin, & on le polit.

C'eſt par cette derniere opération que l'on parvient à donner au reſſort cette uniforme flexibilité qui lui eſt ſi eſſentielle; après quoi on le bleuit une ſeconde fois le plus également qu'il eſt poſſible, par une chaleur douce. L'on recuit également les deux extrémités pour y faire une ouverture qui s'appelle *œil;* l'on ploye avec une pince ronde le bout qui doit faire le tour intérieur autour de l'arbre, & l'on procede à lui donner ſa figure *ſpirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du reſſort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce ſur le premier tour, l'on fait paſſer ainſi la longueur du reſſort; ce reſſort ainſi ployé ſpiralement tend par ſa réaction à ſe redreſſer; c'eſt pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il ſuit, que la réaction eſt moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les reſſorts ſont plus comprimés & qu'ils reſtent plus long-tems dans cet état. Si la matiere des reſſorts étoit parfaitement élaſtique, bien loin de reſter ployés en ligne *ſpirale*, ils reviendroient droit au même point dont ils ſeroient partis; & au contraire, ſi la matiere étoit parfaitement ſans élaſticité, le reſſort reſteroit comme on l'auroit ployé & ne vaudroit rien; d'où il ſuit que les meilleurs reſſorts ſont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élaſticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété; c'eſt donc avec raiſon que les Horlogers la préferent. L'on augmente prodigieuſement l'élaſticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne; mais on eſt obligé de la lui diminuer pour qu'il ne caſſe pas lorſqu'on le met au travail; & l'on a raiſon de dire que les meilleurs reſſorts ſont ſujets à caſſer, parce que ce ſont ceux à qui on a conſervé le plus d'élaſticité; mais lorſqu'on diminue trop cette qualité élaſtique par le revenir ou recuit qu'on donne aux reſſorts après la trempe, ils ne caſſent pas, il eſt vrai; mais ils perdent trop ſenſiblement leur élaſticité, & conſéquemment leur force; il y a donc par-tout des extrêmes qu'il faut éviter. C'eſt un point qu'il faudroit pouvoir ſaiſir; mais qui eſt infiniment difficile, pour ne pas dire impoſſible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un reſſort ſoit plus près du caſſer par trop d'élaſticité, que de ſe rendre en en manquant. Enfin, pour réſumer ce que l'expérience & le raiſonnement m'ont donné ſur les différens reſſorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choſes égales d'ailleurs, qu'une lame de reſſort étoit d'autant plus élaſtique, & conſervoit d'autant plus long-tems cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue; en ſorte que cette lame étant ployée en *ſpirale* autour de l'arbre dans ſon barillet, ſon rayon fût égal à la largeur ou hauteur des reſſorts, & réciproquement;

c'eſt pourquoi les reſſorts de montre plate ſe rendent ou ſe caſſent plus fréquemment que les autres. Le reſſort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du reſſort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, ſi l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le reſſort s'enveloppera immédiatement ſur le corps de l'arbre, ainſi de tous les tours ſucceſſivement; dans cet état le reſſort ſera bandé, ſi l'on lui oppoſe un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet; ce qui engrénera dans le premier pignon; le reſſort en ſe détendant fera tourner le rouage avec une vîteſſe qui diminuera comme la détente du reſſort.

Mais ſi au lieu d'oppoſer au barillet des rayons égaux comme ſont les aîles de pignons ſur leſquelles il agit, on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille ſur une figure conique taillée en *ſpirale*, dont les rayons diminuent préciſément comme la force du reſſort augmente, c'eſt ce qui formera la fuſée. *Voyez* FUSÉE. Alors la fuſée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîteſſe pour tous les tours, & par conſéquent la force motrice ſera uniforme ſur tout le rouage.

De l'exécution du reſſort ſpiral *& de ſon application en qualité de force réglante.* Le *reſſort ſpiral* d'une montre ordinaire eſt une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, ſur un trente à quarante-huitieme d'épaiſſeur ployée en ligne *ſpirale* de quatre à trois tours au moins; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, ſuivant la force du *ſpiral* & la grandeur du balancier; la lame doit diminuer d'épaiſſeur imperceptiblement du dehors au-dedans, en ſorte que lorſqu'on ſuſpend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrémité extérieure, il prenne la figure d'un cône renverſé; c'eſt à cette épreuve qu'on juge ſi le reſſort ſe déploye bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *ſpiral*; il faut auſſi que les tours de lame ſoient exactement paralleles entre eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits reſſorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'eſt point trempé, mais qui eſt paſſé au laminoir; ce qui lui donne aſſez de corps pour avoir de l'élaſticité. Pluſieurs horlogers s'en ſervent & font eux-mêmes leurs *reſſorts ſpiraux*; ils redreſſent, réforment même ceux qui ſont faits, mais il n'y a guere que les habiles artiſtes capables de les bien faire; Genève eſt la ſeule ville que je connoiſſe où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces reſſorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicateſſe du tact l'emportent de beaucoup ſur la théorie: ils ne ſe ſervent point de fil d'Angleterre; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de reſſort moteur qu'ils affoibliſſent à la lime juſqu'à une certaine épaiſſeur; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redreſſer, limer ſur la largeur & l'épaiſſeur, les adoucir & les ployer en ligne *ſpirale*, ſont toutes opérations trop longues à détailler, & qui ſeroient encore inſuffiſantes pour donner une idée de leur délicateſſe; il n'y a guere que l'expérience qui puiſſe la faire ſentir.

Je ne déciderai pas leſquels des deux *ſpiraux* ſont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé; ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres; je ne penſe pas qu'il ſoit connu de perſonne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence; les raiſons qu'on donne de part ou d'autre, me paroiſſant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du reſſort ſpiral *au balancier.* Sur l'axe du balancier eſt ménagée une petite aſſiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui eſt percée par une ligne qui ſeroit tangente, dans l'épaiſſeur de la circonférence: ce trou eſt pour recevoir l'extrémité intérieure du *ſpiral*; & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *ſpiral* ſe fixe & s'arrête ſur la virole; elle eſt coupée pour faire un peu reſſort en entrant ſur l'aſſiette du balancier; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une preſſion élaſtique; le balancier étant placé ſur la platine, la cheville de renverſement eſt en repos ſur le centre d'échappement. *Voyez* RENVERSEMENT. A l'extrémité extérieure du *ſpiral*, ſe trouve ſur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la ſerre & la fixe. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, ſans tendre le *reſſort ſpiral*. Le balancier ainſi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents ſur la palette ſi c'eſt une verge, & ſur les tranches du cylindre, ſi c'en eſt un; alors elle tend le *reſſort ſpiral* en décrivant l'arc de levée; mais le balancier ne parcourt point ſon arc de levée ſans gagner de la force pour continuer ſon arc commencé, qui devient par cette raiſon cinq ou ſix fois plus grand, *voyez* RECUL, REPOS, ARC DE SUPPLÉMENT, & ARC DE LEVÉE, où le *reſſort ſpiral* fait un ſi grand rôle en s'oppoſant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.) Sous le balancier eſt placé une méchanique qu'on nomme la *couliſſerie*; elle conſiſte en une roue dentée qui engréne dans le rateau qui eſt une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue; ce rateau eſt denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au-dedans duquel eſt réſervé une portion de rayon ſous lequel eſt placé deux goupilles entre leſquelles ſe place le grand trou du *reſſort ſpiral*; en ſorte que lorſqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de roſette, ce rateau ſe meut, & les deux chevilles en fourchettes ſuivent le tour du *ſpiral*, & par conſéquent le raccourciſſent ou l'alongent, parce qu'il eſt cenſé prendre naiſſance à cette fourchette. Il faut donc faire abſtraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrémité eſt fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier; c'eſt pour cela qu'on place les chevilles très-proches l'une de l'autre, pour ne laiſſer que la liberté au *ſpiral* de gliſſer dedans; puiſque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *reſſort ſpiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîteſſe du balancier; c'eſt donc véritablement une force réglante; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *reſſorts ſpiraux*, relativement au balancier, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier ſans arrêter au doigt. Pour bien placer un *ſpiral*, il faut qu'il ne bride en aucun ſens, qu'il laiſſe le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues; ce qui ſe voit aiſément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, ſi les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, *&c.*

Les *reſſorts ſpiraux* ne perdent point de leur élaſticité par le mouvement des vibrations; ils ſe contractent & ſe dilatent par des efforts parfaitement égaux; j'ai fait à ce ſujet quelques expériences qui ſervent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *ſpiral*, je donnois juſqu'à trois tours de tention, ce qui comprimoit le *ſpiral* autour de la virole; je l'abandonnois alors, & le *ſpiral* non-ſeulement ſe détendoit des trois tours; il faiſoit encore trois tours à-

peu-près dans le ſens contraire, ce qui rendoit le *ſpiral* preſque en ligne droite ; il faiſoit donc ſix tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue juſqu'à ce qu'elles s'arrêtaſſent.

J'ai répété cette expérience pluſieurs fois ; je n'ai vu aucune altération dans l'élaſticité du *ſpiral* ; donc à plus forte raiſon, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tenſions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIR, VAL DE, (*Géog. mod.*) en latin *Vallis Aſperia* ; vallée de France dans le Rouſſillon, arroſée par le Tec, en latin *Tedis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un comté qui a appartenu aux comtes de Cerdagne ; ce n'eſt aujourd'hui qu'une ſous-viguerie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée eſt Prats de Moillo, que Louis XIV. a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. (*D. J.*)

SPIRACULA ou CHARONEÆ SCROBES, (*Géog. anc.*) Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainſi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empeſtées, capables de donner la mort ſeulement aux oiſeaux, comme une caverne du mont Soracte, au voiſinage de Rome ; ou capables de la donner à toutes ſortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits ; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinueſſa & de Pouzzol. Il eſt parlé dans Séneque, *natur. quæſt. l. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaiſons étoient fatales aux oiſeaux, & dangereuſes pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce Dictionnaire, appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'eſt-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que ſi on y jette un chien, il perd ſur le champ tout mouvement & tout ſentiment, juſqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voiſine qui lui fait reprendre les eſprits, & lui rend, pour ainſi dire, la vie : d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, ſe trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano*. (*D. J.*)

SPIRARE AMORES, (*Littérature.*) *reſpirer les amours* ; dans le ſtyle des Grecs & des Latins n'eſt pas ce que nous entendons, en diſant, *reſpirer l'amour*. Ces deux façons de parler ſont entierement différentes, & ſignifioient des choſes fort oppoſées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *reſpirer les amours*, c'eſt-à-dire, les faire ſortir de ſes yeux, de ſa bouche, *&c.* ne dire pas une parole, ne pouſſer pas un ſoupir, ne donner pas un coup-d'œil qui ne faſſe naître l'amour, & n'allume cette paſſion. Notre langue n'a point de terme qui puiſſe bien exprimer cela. Horace diſoit à Lycé :

Quo fugit Venus ? Heu ! quove color decens ?
Quo motus ? Quid habes illius, illius,
Quæ ſpirabat amores,
Quæ me ſurpuerat mihi.

» Hélas ! qu'eſt devenu cette fleur de jeuneſſe, ce » gracieux coloris, ces manieres enjouées & en» gageantes qui animoient toutes vos démarches ? » Que vous reſte-t-il de cette Lycé, de cette char» mante Lycé, qui faiſoit naître tant d'amours & » qui m'avoit enlevé à moi-même » ? La traduction qu'on vient de lire eſt paſſable ; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *ſpirare amores*. (*D. J.*)

SPIRATION, ſ. f. terme uſité parmi les Théologiens, lorſqu'ils traitent du myſtere de la Ste Trinité, & de la maniere dont le S. Eſprit procede du Pere & du Fils.

Ils diſtinguent deux ſortes de *ſpirations*, l'une active & l'autre paſſive. La *ſpiration* active eſt l'action ou la notion, par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produiſent le S. Eſprit. La *ſpiration* paſſive eſt la notion ou le caractere, par lequel le S. Eſprit eſt déſigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholaſtiques diſent que la *ſpiration* active n'eſt pas diſtinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'oppoſition relative ni avec l'une, ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en eſt diſtinguée formellement, parce qu'elle ne préſente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'eſt pas par elle, mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils ſont conſtitués en qualité de perſonnes. *Voyez* PERSONNE, PATERNITÉ, FILIATION, NOTION, TRINITÉ, *&c.*

SPIRE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture*, eſt quelquefois employé pour la baſe d'une colonne, & quelquefois pour aſtragale. *Voyez* BASE, ASTRAGALE.

Ce mot vient du latin *ſpæra*, les *replis* d'un ſerpent qui ſont ſemblables à cela, quand ils ſont couchés par terre, ou bien du grec σπειρα, le *roulement* d'un cable. *Voyez* BASE.

SPIRE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'évêché de même nom, ſur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, preſqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Longit. 26. 7. latit. 49. 17.*

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raiſon qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum*, *civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. ſiecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit évêque, la fit entourer de murailles dans le xj. ſiecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Frédéric II. & Venceſlas lui accorderent ſucceſſivement de grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuſe, libre, & bien bâtie, lorſque les troupes françoiſes en 1689, la réduiſirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. elle fut conſumée toute entiere dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu ſe rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'égliſe cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui paſſoit pour un chef-d'œuvre de ſculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calviniſtes. Ainſi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible déſaſtre par les ſectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chimiſtes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enſeigner, pour pouvoir ſubſiſter & faire vivre ſa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich & à Wirtzbourg par la jalouſie de ſes ennemis, il fut errant pendant pluſieurs années ſans pouvoir trouver en Allemagne un domicile aſſuré. Il paſſa donc en Angleterre, & mourut à Londres. Sa *phyſica ſubterranea* eſt un ouvrage profond, ainſi que ſon *trifolium Hollandicum*, *ſeu de machinis neceſſariis ad opera ſerici aquarum molendinorum, & artis fuſoriæ metallorum*. Il prétendit, dans ſon livre intitulé *caracter pro notitiâ linguarum univerſali*, fournir une langue univerſelle par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aiſément ; c'eſt du moins le ſyſtème d'un homme de génie. Dans un de ſes livres écrit en allemand, ſous le titre de la *folie ſage*, & de la *folle ſageſſe*, il rapporte pluſieurs inventions fort utiles. (*D. J.*)

SPIRE, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Alle-

magne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neuſtat, de Geamersheim, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le diviſe en deux parties. On ne ſauroit marquer préciſément le tems de la fondation de cet évêché. On ſait ſeulement qu'il eſt déja fait mention d'evêques des Nemetes dans le quatrieme ſiecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la juriſdiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations conſidérables. L'étendue de cet évêché n'eſt pas grande; elle conſiſte en des plaines fertiles, ſituées avantageuſement à cauſe de la commodité du Rhein. Son domaine eſt compoſé de cinq ou ſix bailliages. Les bourgs les plus remarquables ſont Weibſtad & Bruchſal, ſur la petite riviere de Saltz, qui eſt le lieu de la réſidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* eſt compoſé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'evêque n'a aucune juriſdiction dans la ville de *Spire*; elle eſt libre & impériale. *Voyez*-en l'*article*. (*D. J.*)

SPIREA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſpiræa*; genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs ſiliques qui renferment une ſemence oblongue. Tournefort, *I. R. H. voyez* PLANTE.

La principale des eſpeces de *ſpiræa* eſt à feuilles de ſaule; c'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur d'environ trois piés, pouſſant pluſieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du ſaule, dentelées en leurs bords, vertes en-deſſus, rougeâtres en-deſſous; d'un goût aſtringent, tirant ſur l'amer. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées aux ſommités des branches en maniere de grappes ou d'épis longs preſque comme le doigt, & aſſez gros. Chacune de ces fleurs eſt compoſée de cinq pétales incarnats diſpoſés en roſe, & ſoutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles ſont paſſées, il paroît un fruit compoſé de pluſieurs gaînes diſpoſées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des ſemences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbriſſeau dans les jardins, aux lieux ſombres & ombrageux. (*D. J.*)

SPIREO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie ſur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au ſud-oueſt de celle de Doruſſa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de ſon fût.

SPIRIQUES, LIGNES, (*Géom.*) eſpeces de courbes inventées par Perſéus, & qu'il ne faut pas confondre avec les ſpirales. M. Montucla a trouvé dans Proculus ce que c'étoit que *lignes ſpiriques*. Ce commentateur les décrit aſſez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui ſe formoient en coupant le ſolide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. De-là naiſſoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourlet; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, ſuivant les circonſtances, des courbes d'une forme fort ſinguliere, tantôt alongées en forme d'ellipſe, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt ſe coupant en forme de nœud ou de lacet. Perſéus conſidéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte ſi intéreſſante, qu'il ſacrifia à ſon bon génie. Montucla, *hiſt des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) on dit la *ſpiritualité* de l'ame, pour déſigner cette qualité qui nous eſt inconnue, & qui la diſtingue eſſentiellement de la matiere. *Voyez l'article* AME.

Le même mot ſe prend auſſi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus ſubtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui eſt eſprit, qui eſt d'une nature eſſentiellement différente de la matiere; en ce ſens il s'oppoſe à *matériel*. L'être *ſpirituel*; l'être matériel. Il ſe prend auſſi pour déſigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*eſprit*. C'eſt un homme très-*ſpirituel*; cette penſée eſt très-*ſpirituelle*. On le dit des perſonnes qui s'occupent de la contemplation des choſes divines. Les religieux ont des peres *ſpirituels* & des peres temporels. La vie *ſpirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppoſe à *temporel* & à *civil* dans ces phraſes: le glaive *ſpirituel*; la puiſſance *ſpirituelle*. S'il eſt ſi difficile de poſer des bornes entre la puiſſance temporelle & la puiſſance *ſpirituelle*, c'eſt que chacune cherche à étendre ſes prérogatives. L'alliance *ſpirituelle* eſt celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *ſpirituelle* eſt la part que les aſſiſtans prennent à la communion du prêtre. Il y a des inceſtes *ſpirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *ſpirituels*, & ils donnoient aux Catholiques le nom de *pſychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs qui dans le xjv. ſiecle s'attacherent à toute l'auſtérité de la regle de S. François, ſe diſtinguerent des autres par l'épithete de *ſpirituels*.

SPIRITUEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt plein de ce que les chimiſtes appellent *eſprits*. *Voyez* ESPRIT, *Chimie*. La diſtillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *ſpiritueux*. Les bons vins ſont très-*ſpiritueux*.

SPIRITU-SANCTO, (*Géog. mod.*) capitainie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle eſt bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne ſont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement paſſe pour le plus fertile de ceux du Bréſil, & le mieux fourni de toutes les choſes néceſſaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Bréſil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une ſeule ville de même nom. (*D. J.*)

SPIRITU-SANCTO, la ville de, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Bréſil, capitale du gouvernement de ce même nom, ſur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles; elle eſt ſituée ſur le bord de la mer avec un port, qui eſt une petite baie, ouverte vers l'orient, & parſemée de petites îles.

SPIROLE, ſ. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot; Rabelais dit, *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons, *ſpirols*, & autres pieces. La *ſpirole* étoit une maniere de petite colevrine, ainſi appellée de *ſpira*, tortillement en ligne ſpirale; & l'on a donné ce nom à la *ſpirole*, ſoit à cauſe de la tortuoſité du chemin que faiſoit ſon boulet; ſoit pour diſtinguer cette piece d'artillerie de pluſieurs autres, que le ſiflement de leurs boulets ſemblable à celui des ſerpens, avoit déja fait nommer *baſilics*, *ſerpentines*, & *coulevrines*. (*D. J.*)

SPITALL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, ſur la Liſer, près ſon embouchure dans la Drave.

SPITHAME, ſ. f. (*Meſure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux meſures différentes, dont l'une, aſſez rare faiſoit ſeulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, compoſée de ſix doigts grecs, qui revenoient à quatre doigts romains. La grande *ſpithame* étoit la moitié de la coudée greque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doitgs, comme on en comptoit ſix à la petite. C'eſt du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne préten-

dons pas garantir, mais on peut le conſulter dans les *mém. des Inſcript. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPITHEAD, (*Géogr. mod.*) rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-eſt, entre la ville de Portſmouth & l'île de Wight. C'eſt le rendez-vous de la flotte royale, ſoit qu'elle aille à l'oueſt, ou qu'elle revienne à l'eſt.

SPITZBERG, LE, (*Géog. mod.*) pays de la terre Arctique, dans l'Océan ſeptentrional, ainſi nommé à cauſe de la quantité de ſes montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *New-land*. Il eſt fort avancé au-deſſus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainſi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine, par la mer Glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* eſt diviſé en deux parties : celle qui eſt au couchant eſt une grande île, qui s'étend du ſeptentrion au midi l'eſpace de près de deux cens mille pas ; & celle qui eſt au levant, eſt une autre île plus petite, nommée *la nouvelle Friſe*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cauſe du grand froid qu'il y fait, mais ſeulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Baſques, le golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y eſt meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique ; mais les glaces dont toutes les côtes du *Spitzberg* ſont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuſe. (*D. J.*)

SPLANCHNOLOGIE, ſ. f. *en Anatomie*, traité ou explication des viſceres, où eſt repréſenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* VISCERE.

Ce mot eſt formé du grec σπλαγχνον, *viſcere, inteſtin*, λογος, *diſcours*.

La ſarcologie eſt diviſée en trois parties ; ſavoir, la *ſplanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voyez* SARCOLOGIE. La *ſplanchnologie* eſt celle qui traite des parties internes, & particulierement des viſceres.

SPLENDEUR, ſ. f. (*Gram.*) éclat. La *ſplendeur* des aſtres. Il ſe prend au figuré ; la *ſplendeur* de ſon nom, de ſa maiſon, de ſes dignités. La *ſplendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. (*Gram.*) ſomptueux. Un repas *ſplendide*, une table *ſplendide*.

SPLENETIQUE, adj. (*Médecine.*) il ſe dit de celui qui eſt attaqué d'opilations & d'obſtructions dans la rate. *Voyez* RATE.

Dans les *ſplénetiques*, la ratte eſt gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur skirrheuſe.

On connoît les perſonnes *ſplénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere eſt d'être portées à rire ; & c'eſt un expédient dont on ſuppoſe que la nature ſe ſert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate eſt ſurchargée ; c'eſt pourquoi les anciens diſoient que l'organe du rire réſidoit dans la rate ; c'eſt auſſi à cauſe de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge ſa rate. *Voyez* RIRE.

SPLÉNETIQUE, ſe dit auſſi des remedes indiqués dans les obſtructions de la rate ; tels ſont les eaux minérales ferrugineuſes, ſavonneuſes, & autres de pareille nature. *Voyez* OBSTRUCTION & RATE.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voyez* RATE.

L'artere *ſplénique*, *arteria ſplenica*, eſt un tronc de la céliaque gauche qui ſert à porter le ſang de cette artere à la rate, pour y être ſéparé, préparé, *&c.* ſon cours eſt bien tortueux, & après qu'elle eſt arrivée à la ſurface de la ratte, elle ſe répand dans toute ſa ſubſtance en petites branches, qui ſemblent aboutir aux petites cellules.

La veine *ſplénique*, *vena ſplenica*, ſe forme au-dehors, des différentes petites veines de la rate qui s'uniſſent en quittant ſa ſurface. Elle porte le ſang qui reſte après la ſécrétion qui s'eſt faite dans la rate, à la branche gauche de la veine porte, pour être de-là portée au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* FOIE & BILE.

La veine & l'artere *ſplénique* communiquent viſiblement l'une à l'autre ; car auſſi-tôt qu'on a verſé de l'eau dans l'une, elle ſe vuide auſſi-tôt par l'autre. *Voyez* RATE.

SPLÉNIQUE ; ce terme, outre ſa ſignification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez* au *mot* RATE, les opérations & remedes propoſés en faveur des ratileux. (*Y*)

SPLÉNIUS, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles, qu'on appelle auſſi *triangulaires* à cauſe de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyſes épineuſes ſupérieures des vertebres du dos, & de la derniere du col, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyſes tranſverſes des deux ou trois vertebres ſupérieures du col, & s'inſerent à la partie poſtérieure de l'apophyſe maſtoïde, & à la partie voiſine de la ligne tranſverſe de l'occipital, ſont appellés *ſplénius*, parce qu'ils reſſemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *maſtoïdiens poſtérieurs*.

SPLUGERBERG, MONTAGNE DE, (*Géog. mod.*) montagnes des Griſons, de la haute ligue, dans la communauté de Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée juſqu'au ſommet, & environ 3 lieues de deſcente du côté de l'Italie. Il y a un hôtellerie ſur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. (*D. J.*)

SPODIUM, ſ. m. (*Minéralogie.*) eſt une eſpece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* CORAIL.

Le *ſpondium* des anciens grecs étoit une eſpece de récrément griſâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain ; ils l'appelloient σποδιον, qui ſignifie à la lettre *cendres*.

Spodium eſt une poudre de métaux, qui reſſemble beaucoup, par ſon origine & ſon uſage, à la tutie & au pompholix, à l'exception qu'il eſt plus peſant. *Voyez* TUTIE & POMPHOLIX.

Les *ſpodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit compoſé des racines de buiſſons & de roſeaux brûlés.

Quelques modernes font auſſi une ſorte de *ſpodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait ſouvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés ; mais il n'eſt pas ſi bon.

L'antiſpodium que les anciens ont ſubſtitué à leur *ſpodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle, & autres drogues calcinées.

SPOLETE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) duché d'Italie, dans l'état de l'Egliſe. Il eſt borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin ; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre ; à l'orient l'Abruzze ultérieure ; & à l'occident par l'Orviétano & le Péruſin. Son terroir, quoique marécageux, eſt extrémement fertile. Les rivieres qui l'arroſent ſont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux ſont Spoleto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, *&c.*

Cette province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue ſous ce dernier nom en 572, que Longin, exar-

que de Ravenne, y établit des ducs, ſous l'autorité des empereurs d'Orient. C'eſt Charlemagne qui vers l'an 780, fit préſent à l'Egliſe du *duché de Spolete* & de ſes dépendances, qui peuvent avoir 47 milles du nord au ſud, & 65 milles de l'eſt à l'oueſt. (*D. J.*)

SPOLETIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Villumbres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epiſt. 20.* en font une colonie romaine; & Florus la compte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans ſont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. c. xiv.* & *populus ſpoletinus* dans Ciceron, *pro Balbo, c. xxj.* On lit dans une ancienne inſcription, rapportée par Grutter, *p. 476. n°. 7, ordo ſpoletinorum*, génitif formé de *ſpoletium*, ſelon Cellarius, & non de *ſpoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville ſur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'eſt de la ville *Spolete* dont il eſt queſtion. Symmaque, *l. III. epiſt. 12.* donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. (*D. J.*)

SPOLETO, (*Géogr. mod.*) les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum*, ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager ſpoletinus*.

Spoleto eſt une ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, capitale du duché de même nom, à 10 lieues au ſud-eſt de Pérouſe, & à 20 au nord de Rome; elle eſt bâtie en partie ſur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication ſe fait par le moyen d'un pont ſoutenu de vingt-quatre gros pilaſtres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château paſſe pour un des plus forts de l'Italie; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege; la cathédrale eſt un aſſez beau bâtiment; le territoire de cette ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé, & des vins; il étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long. 30. 26. latit. 42. 44.*

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le ſiege, après ſa défaite par les Romains, auprès du lac de Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruiſirent après ſa mort, ainſi que le théâtre. Fréderic Barberouſſe ſaccagea cette ville, parce qu'elle ſoutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Pérufins la ſurprirent & la brûlerent en 1324; mais elle s'eſt rétablie de tous ſes malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles reſtes d'un amphithéâtre, & quelques marbres détachés; mais ſon aqueduc eſt un ouvrage digne de la curioſité des voyageurs.

Cet aqueduc, fondé ſur le roc, s'éleve à 105 toiſes, c'eſt-à-dire à 630 piés, pour joindre enſemble deux montagnes voiſines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, eſt peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoiſſe dans le monde; il ſubſiſte preſque dans ſon entier, & continue depuis tant de ſiecles à porter de l'eau dans la ville; il ſert auſſi de pont pour y paſſer. (*D. J.*)

SPOLIARIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit chez les Romains la chambre des bains, deſtinée à s'habiller & ſe déshabiller avant & après le bain. Ce mot déſignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit, & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. (*D. J.*)

SPOLIATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'action de dépouiller quelqu'un de quelque choſe, comme de ſes papiers, de ſon argent, de ſes meubles, & autres effets. La *ſpoliation* d'une hoirie eſt lorſqu'on enleve d'une ſucceſſion le tout ou partie des effets qui la compoſoient, ce qui eſt appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RÉCELÉ, VOL. (*A*)

SPONDAIQUE, adj. (*Littérat.*) ſorte de vers hexametre dans la poéſie greque & latine, ainſi nommé parce qu'au lieu d'une dactyle au cinquieme pié, il a un ſpondée, ce qui eſt une exception à la regle générale de la conſtruction du vers hexametre. Tels ſont ceux-ci:

Nec brachia longo,
Margine terrarum porrexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit. Vida.

Ces ſortes de vers ſont fort expreſſifs par leur cadence, mais il n'eſt permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en eſt plein. Perſonne n'a peut-être remarqué, dans ce poëte, qu'il eſt rare de lire vingt vers de l'Iliade, ſans en rencontrer un ou deux *ſpondaïques*.

SPONDAULA, ſ. m. σπονδαυλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre inſtrument à vent de cette eſpece, qui, pendant qu'on offroit les ſacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le diſtraire ou diminuer ſon attention. *Voyez* SACRIFICE. Ce mot eſt formé du grec σπονδη, *libation*, & αυλος, *flûte*. (*S*)

SPONDÉE, ſ. m. (*Littérature*) dans la proſodie greque & latine, c'eſt une meſure de vers ou pié compoſé de deux ſyllabes longues, comme *vērtūnt, dīvōs, cāmpōs*. *Voyez* PIÉ, QUANTITÉ.

Le *ſpondée* eſt une meſure grave & lente, à la différence du dactile, qui eſt rapide & léger; tous les vers hexametres grecs & latins, finiſſent ordinairement par un *ſpondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur eſt permanent, il eſt d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq quartiers: la fleur eſt compoſée de cinq pétales ovoïdes & déployées; les étamines ſont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre deſquels il y en a cinq placés circulairement; les boſſetes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt ovale, le ſtile eſt très-petit, & ſe termine par trois ſtigma obtus; le fruit eſt une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier, *gen. 22.* Linn. *gen. plant. p. 176.* (*D. J.*)

SPONDIASME, ſ. m. (*Muſique anc.*) c'eſt, dit Ariſtide-Quintilien, une ſorte d'intervalle qui, avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἔκβολή, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériſer différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relachement qui baiſſoit la corde, ou le ſon de la quantité de trois dièſes, ou de trois quarts de ton: le *ſpondiaſme* les hauſſoit de la même quantité, & l'ἔκβολή de cinq dièſes. Le Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἔκβολή; mais il ne dit pas un mot du *ſpondiaſme*, non plus que Méibom. Malgré leur ſilence, on doit préſumer que le *ſpondiaſme*, ainſi que les deux autres intervalles, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un autel dans le temple d'Hercule, à Thèbes, ſous le nom de *ſpondius*, c'eſt-à-dire Apollon qui préſide aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes; là ſe pratiquoit une eſpece de divination tirée de tout ce que l'on a pû apprendre, ſoit par la renommée, ſoit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliog.*) nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLE.

SPONDYLE, *ou* PIÉ-D'ANE, ſ. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturaliſtes modernes, *ſpondylus*; eſpece d'huitre ainſi nommée; elle n'a d'autre différence

rence de l'huître ordinaire, que dans ſa charniere, laquelle conſiſte en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, diſpoſé de façon que les boutons de la valve ſupérieure ſont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere ſe logent dans les trous de la ſupérieure. Le ligament de nature coriace ſe trouve entre les boutons, & ſert à la charniere des deux valves.

On connoît des *ſpondyles* unis, & d'autres raboteux ſans pointes; il y en a qui ſont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de roſe; d'autres ſont diſtingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc; cette derniere eſpece de *ſpondyle* eſt appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'eſt le cal nerveux de la chair de l'huitre. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπονδυλος, eſt un terme dont on ſe ſervoit anciennement, pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

SPONDYLOLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poiſſons qui ſe trouvent dans le ſein de la terre en pluſieurs endroits, comme en Tyrol, à Dax, *&c.*

SPONDYLUS, ſ. m. (*Antiq. grec.*) σπονδυλος, eſpece de maron de cuivre dont on ſe ſervoit pour donner ſon ſuffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eut mis les feves en uſage. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p. 119.* (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anatomie*, nom qu'on donne à pluſieurs parties du corps, à cauſe de leur contexture qui eſt poreuſe & caverneuſe comme celle d'une éponge; comme les corps ſpngieux du penis, qu'on nomme auſſi corps caverneux & nerveux. *Voy.* CORPS CAVERNEUX.

Les os *ſpongieux* du nés, qu'on appelle auſſi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & ÉPONGE.

SPONGIOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre ſemblable à des champignons, qui ſe trouve dans le voiſinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, ſ. f. (*hiſt. nat. Bot.*) nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légeres & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations. *Voyez ces deux articles.*

SPONSUS, SPONSA, (*Littérat.*) Ces deux mots ne ſe prennent pas ſeulement dans les auteurs, pour des perſonnes fiancées, promiſes en mariage; *ſponſus* ſe prend auſſi dans le même ſens que *maritus* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. l. III. verſ. 31. 33. & 42.* On a donc cenſuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *ſponſus* pour *mari*, & *ſponſa* pour *femme*.

Sponſus ſe prend auſſi pour une *caution*. *Sponſum* au neutre, auſſi-bien que *auditum*, eſt un de ces noms ſubſtantifs verbaux qu'il a plu à nos grammairiens d'appeller *ſupins*, & qui ſe prend pour *ſponſor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV. liv.* des Bienfaits, *ch. xxxix.* ſponſum *deſcendam*, *quia promiſi.* (*D. J.*)

SPONTANÉE, adj. ſe dit, en *Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de ſoi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *ſpontanée*, celle qui ſe fait ſans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *ſpontanée*, une laſſitude qui n'a été cauſée par aucune fatigue précédente: hémorrhagie *ſpontanée* celle qui arrive ſans avoir été excitée: ſueur *ſpontanée* celle qui arrive par le ſeul mouvement de la nature.

Selles ſpontanées, ou qui ſe font ſans l'aide ou de lavemens ou de ſuppoſitoires.

SPONTANÉITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la qualité qui conſtitue le ſpontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *ſpontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phraſe, *il mondo va daſe*, c'eſt une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt une demi-pique dont ſe ſervent les officiers, qui a ſept à huit piés de longueur. (*Q*)

SPORADES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faiſoient partie d'aucune conſtellation. *Voyez* ETOILE.

Ce ſont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Pluſieurs des *ſporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles conſtellations: par exemple, de celles qui ſont entre le lion & la grande ourſe, Hévelius a formé une conſtellation appellée le *petit lion*. Il en a formé une autre de celles qui ſont ſous la queue de la grande ourſe; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers.* (*O*)

SPORADES, *îles*, (*Géog. mod.*) îles de l'Archipel, ainſi nommées, parce qu'elles ſont diſperſées, & non raſſemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans la mer Carpathienne, & les plus conſidérables dans la mer Icarienne. (*D. J.*)

SPORADIQUE, MALADIE, (*Médec.*) *morbus ſporadicus*. Les maladies *ſporadiques* ſont celles qui attaquent diverſes perſonnes, dans différens tems ou en différens lieux; au-lieu que les maladies épidémiques ſont particulieres à certains tems ou ſaiſons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot eſt dérivé du grec σπειρω *ſemer*. Ainſi *maladie ſporadique* veut dire une *maladie ſemée*, *diſperſée* çà & là. (*D. J.*)

SPORCO, ſ. m. (*Com.*) terme uſité parmi les négocians des provinces de France pour ſignifier une marchandiſe dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnaire de Commerce.*

SPORI, (*Géog. anc.*) Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *ſpori*, qui ſignifie *diſperſés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays: & du tems de cet hiſtorien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. (*D. J.*)

SPORTULA, ſ. f. (*Littérat. & Hiſt. anc.*) Ce mot eſt ſans contredit le diminutif de *ſporta*, mais il ſeroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en ſoit, *ſporta* & *ſportula* ont ſignifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roſeaux, de branches d'oſier tiſſues & entrelacées.

On l'a étendu enſuite à ſignifier les vaſes ou meſures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on diſtribuoit en certaines occaſions: & lorſque l'uſage ſe fut introduit chez les grands de Rome, de faire diſtribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faiſoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *ſportulæ*. Enſuite on l'employa pour ſignifier une ſorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas ſervis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choiſis. Tels étoient les repas que donnoit Auguſte, au rapport de Suétone: *Convivabatur & aſſiduè nec unquam niſi rectâ.* Caſaubon explique ce mot *rectâ* par ἐντελὲς δεῖπνον, & lui oppoſe le repas appellé *ſportula*, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indiſtinctement, & où chacun recevoit ſa portion dans une corbeille.

Les diſtributions que les particuliers répandoient ſur leurs cliens, ſe faiſoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *ſportulæ*. Ces préſens étoient ſouvent de petites médailles d'ar-

gent qui ſervoient de monnoie; mais les empereurs ou autres perſonnes de qualité donnoient des médailles d'or. Auſſi Trebellius-Pollio, parlant des petits préſens que l'empereur Galien fit à ſon conſulat, dit qu'il donna une *ſportule* à chaque ſénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or: *Senatui ſportulam ſedens erogavit. Matronas ad conſulatum ſuum rogavit, iis denique manum ſibi oſculantibus quaternos aureos ſui nominis dedit.*

C'étoit auſſi la coutume que ceux qui entroient dans le conſulat, envoyaſſent à leurs amis de ces préſens: Sportulam *conſulatûs mei & amicitiæ noſtræ, & honori tuo debeo, hanc in ſolido miſi*, dit Symmachus. Le mot de *ſportula*, qui ſignifie une *petite corbeille*, fut donné à ces préſens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers ſuivans de Coripus, *l. IV.* ſur le conſulat de l'empereur Juſtin, nous le confirment.

Dona calendarum, quorum eſt ea cura, parabant
Officia, & turmis implent felicibus aulam,
Convectant rutilum ſportis capacibus aurum.

C'eſt pourquoi les gloſes grecques qui expliquent le mot de *ſportula*, diſent que ce ſont des préſens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *ſportules*, les conſuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans leſquelles étoient leurs noms; & c'eſt ce qu'on appelloit les *faſtes*. Sidonius, *l. VIII. c. vj.* parlant du conſulat d'Aſterius, nomme les *ſportules* & les faſtes qui furent diſtribués.

Enfin, le mot *ſportula* s'eſt appliqué généralement à toutes ſortes de préſens, de gratifications & de diſtributions, de quelque nature qu'elles fuſſent. (*D. J.*)

SPRÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la Bohême, traverſe la Luſace; &, groſſie dans ſon cours de pluſieurs rivieres, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arroſe Berlin & Spandaw, où elle ſe joint au Havel, & y perd ſon nom. (*D. J.*)

SPREHENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Luſace. Elle eſt ſituée ſur une colline, dont le bord eſt arroſé par la riviere de Sprée, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

SPROTTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend ſa ſource au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle ſort pour ſe perdre dans le Bober à Sprottaw. (*D. J.*)

SPROTTAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Siléſie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au-deſſus de la ville de Sagan. *Long.* 32. 9. *lat.* 51. 33. (*D. J.*)

SPUMA LUNÆ, (*Hiſt. nat. Lythol.*) nom ſous lequel pluſieurs naturaliſtes ont déſigné la *pierre ſpéculaire*. *Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom pour déſigner le *talc*. *Voyez* TALC.

SPUMA LUPI, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une mine de fer arſenicale, qui eſt noire, luiſante, & en petits cryſtaux qui donnent une poudre rouge quand on les écraſe. Elle reſſemble aux cryſtaux d'étain, & ſe trouve ſouvent dans les mines de ce métal qu'il faut en ſéparer ſoigneuſement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaiſe qualité. Cette ſubſtance eſt ſi dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de ſtriée, compoſée de particules polyhédres & demi-tranſparentes. Les Allemands nomment cette ſubſtance minérale *wolfram* ou *écume de loup*; elle n'eſt point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallerius.

SPUMEUX, adj. (*Gram.*) mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, ſ. f. celui-ci peut être reçu, car il déſigne la propriété de ſe mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

SPURN-HEAD, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, ſur la côte d'Yorck-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellenſey*. C'eſt ce village ou *Spurn-Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme *Ocelli promontorium*, Ὄκελλα ἄκρα. (*D. J.*)

SPUTATION, ſ. (*Médec.*) c'eſt l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on eſt fatigué d'une *ſputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) eſpece de chien de mer que les naturaliſtes nomment *galeus glaucus, dentibus granuloſis, foraminibus circa oculos*. C'eſt un poiſſon dont la peau eſt très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, ſur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus groſſe du corps, & qui peſent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus ſingulier de ces ſortes de poiſſons conſiſte en un filtre placé entre la pointe du muſeau & du cerveau, de la conſiſtance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur tranſude par quantité de petits trous de la peau. Preſque tous les poiſſons ſont enduits d'une eſpece d'huile ou de graiſſe, qui ſert à les défendre des impreſſions nuiſibles que l'eau pourroit faire ſur leur peau & ſur leurs écailles; cette huile eſt apparemment un produit de leur tranſpiration; mais le *ſqualus* eſt encore doué à ſa partie antérieure, deſtinée à fendre l'eau, d'un magaſin abondant de cette matiere huileuſe, qui lui ſert ſans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres uſages qui nous ſont inconnus. (*D. J.*)

SQUAMMEUX, ÉCAILLEUX, adj. *en Anatomie*, c'eſt une épithete des ſutures fauſſes ou bâtardes du crâne; parce qu'elles ſont compoſées d'écailles ſemblables à celles des poiſſons, ou comme des tuiles qui avancent les unes ſur les autres. *Voyez* SUTURE.

Les ſutures *ſquammeuſes* ſont auſſi appellées *temporales*, parce qu'elles ſont formées par les os des tempes. *Voyez* TEMPORAL.

SQUELETE, ſ. m. (*Anatomie.*) on entend par un *ſquelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muſcles, des vaiſſeaux, des glandes & des viſceres, & rangés dans leur ſituation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation ſeche; mais le gros des anatomiſtes l'a reſtraint à la préparation des os.

Il y a deux ſortes de *ſqueletes*, le *ſquelete* naturel, dans lequel les os tiennent enſemble par leurs ligamens; le *ſquelete* artificiel, où ils ſont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre ſubſtance qui ne faiſoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prépare de la premiere maniere les petits ſujets, & ceux dont les os ne ſont pas entierement oſſifiés, parce que ſi toutes leurs parties étoient ſéparées, leur petiteſſe & leur peu de ſolidité ne permettroient pas au plus habile artiſte de les réunir, au lieu que les os des adultes ſont proprement & commodément nettoyés lorſqu'ils ſont ſéparés, & il n'eſt pas difficile de les replacer enſuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On ſuit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *ſquelete*; on laiſſe les petits os unis par leurs ligamens naturels, & l'on ſépare les gros, on les nettoie, & on les attache enſuite avec

du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere ſemblable.

Une remarque ſinguliere, c'eſt que quand les os du *ſquelete* ſont réduits dans leur ſituation naturelle, il n'y en a preſque pas un ſeul qui ſoit placé perpendiculairement ſur un autre, quoique la machine entiere qu'ils compoſent, ſoit conſtruite de maniere, que quand elle eſt droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, paſſe par le milieu de leur baſe commune. C'eſt par ce moyen que nous nous tenons fermes ſur nos jambes, comme ſi l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horiſon. Cette propriété facilite en même tems les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il eſt vrai que toutes les fois que les os deſtinés à ſupporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requiſe dans les muſcles, pour balancer la peſanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne ſeroit ſans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muſcles, ne puiſſe ſuffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même poſture, il y a un nombre conſidérable de muſcles qui ſont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une ſenſation deſagréable; la raiſon & l'expérience ſont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même poſture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, ſi tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, ſi c'en eſt un, eſt bien compenſé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes ſont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muſcles n'eſt pas aſſez grande, ni le poids qui leur eſt appliqué perpendiculairement aſſez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aſpérités, & les autres inégalités cauſées par les muſcles, ſont encore moins ſenſibles en elles qu'en nous, parce que leurs muſcles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impreſſions moins conſidérables ſur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front diviſé par la continuation de la ſuture ſagittale, ce qui provient des cauſes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres; ainſi qu'on s'en appercevra, en conſidérant la ſtructure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules ſont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant; car l'ajuſtement de nos européennes, ſurtout de celles qui ont de la naiſſance, eſt contraire à ce mouvement.

Leur ſternum eſt plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle eſt retrécie, par la compreſſion du diaphragme qui ſe fait dans la groſſeſſe.

Elles manquent aſſez ſouvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du ſternum, qui ſert de paſſage aux vaiſſeaux des mamelles; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur conſtitution lâche, dans laquelle l'oſſification ne ſe fait pas auſſi promptement que dans les ſujets en qui l'action des ſolides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la vîteſſe; car un trou beaucoup plus petit ſuffiſoit à cet effet; les branches des vaiſſeaux internes des mamelles deſtinées aux parties extérieures de la poitrine paſſent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles paſſent au ſternum.

Le cartilage xiphoïde eſt plus ſouvent fourchu dans les femmes que dans les hommes; ce qui provient de la même cauſe que nous venons d'apporter dans l'article précédent, ſavoir la lenteur de l'oſſification.

Les cartilages ſupérieurs des côtes qui ont à ſupporter les mamelles, s'oſſifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs ſont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os ſacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du baſſin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde pluſieurs enfans dans leur jeuneſſe, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en-dedans, & leur ſternum enfoncé, ou deviennent, comme Cheſelden l'obſerve, voutées, & ont la poitrine enfoncée, à cauſe du poids & de la preſſion de l'utérus, & de l'action violente des muſcles épigaſtriques.

Le coccyx eſt plus mobile & plus reculé en-arriere, pour fortifier la ſortie de l'enfant.

Les os des iles ſont plus creux, ſe portent plus en-dehors, & ſont par conſéquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la groſſeſſe.

L'arcade ou partie ſupérieure de l'os pubis, eſt beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muſcle droit du bas-ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, eſt extrémement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au baſſin.

Les ſurfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os ſacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os ſacrum qui eſt fort étroit, un paſſage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La groſſe tubéroſité de l'os iſchion eſt plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cauſe de la preſſion continuelle qu'il ſouffre, par la vie ſédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du baſſin dans les femmes eſt cauſe que les articulations des os des cuiſſes ſont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laiſſe, comme Albinus l'obſerve très-bien, un plus grand eſpace à la matrice pendant la groſſeſſe. Cet éloignement des cuiſſes eſt peut-être une des cauſes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop ſe jetter ſur l'articulation de la cuiſſe qui poſe à terre, tandis que l'autre eſt levée; ce qui les expoſeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la deſtination des femmes eſt d'avoir des enfans & de les nourrir. (*D. J.*)

SQUILLACI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, ſur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Coſenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, ſous la métropole de Rhegio. *Long.* 34. 32. *latit.* 38. 52.

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Ulyſſe, ſoit fabuleuſe, on ſait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui eſt à l'extrémité de l'Italie, *la grande Grece*. Strabon veut que *Squillaci* fût une colonie des Athéniens, dont elle avoit conſervé la politeſſe & les inclinations.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Caſſiodore (Magnus Aurelius) ſecrétaire d'état de Théodoric, roi des Goths, & l'un des plus grands miniſtres de ſon ſiecle dans l'art de gouverner. Il fut conſul en 514, & eut beaucoup de crédit ſous Athalaric & ſous Vitiges. Il trouva le tems de compoſer divers ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il ſe retira du monde ſur ſes vieux jours, &

mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourdhui *golfe de Squillaci*. « Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, environnée d'un côté de fertiles » campagnes, & de l'autre baignée de la mer; l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni » brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en eſt » pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. Son » territoire offre des campagnes couvertes d'oliviers, des aires pleines de riches moiſſons, & » des vignes qui promettent une abondante vendange. »

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination naturelle que cet homme illuſtre avoit conſervée pour ſa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorſqu'il étoit gouverneur de l'Abruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui ſous le nom de *Calabre*. Il fit creuſer de vaſtes réſervoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poiſſons de toute eſpece, & c'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon monaſtere.

« La ſituation de ce monaſtere, écrivit-il à ſes » moines, nous invite à préparer toutes ſortes de » ſoulagemens pour les étrangers, & pour les pauvres du pays. Vous avez des jardins arroſés de » pluſieurs canaux, & le voiſinage du fleuve Pellène, qui eſt fort poiſſonneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ſes eaux, quoiqu'il en ait » aſſez pour n'être pas à mépriſer. On le trouve à-propos lorſqu'on en a beſoin, & dès qu'il a rendu » le ſervice qu'on en attendoit, on le voit ſe retirer. » Il eſt, pour ainſi dire, dévoué à tous les miniſteres » de votre maiſon, prêt à rafraîchir vos prairies, à » arroſer vos jardins, & à faire tourner vos moulins. » Vous avez auſſi la mer au bas du monaſtere, & » vous pouvez y pêcher commodément. Vous avez » encore de grands réſervoirs où le poiſſon ſe rend » de lui-même. Je les ai fait creuſer dans la concavité de la montagne, de ſorte que le poiſſon qu'on » y met, ayant la liberté de s'y promener, de s'y » nourrir, & de ſe cacher dans le creux des rochers, » comme auparavant, ne ſent point qu'il eſt captif, » *&c.* » Pline le jeune n'a pas jetté plus de fleurs que Caſſiodore dans les peintures agréables de ſes maiſons de plaiſance. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SQUILLACI, *golfe de*, (*Géog. mod.*) on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, ſur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le ſépare du golfe de Girace. (*D. J.*)

SQUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *ſquilla*; cruſtacée dont il y a pluſieurs eſpeces qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *ſquilles* de mer ſont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une ſoie très-mince, jaune ou blanchâtre, & tranſparente. Elles naiſſent dans les ruiſſeaux dont les eaux ſont claires, & elles ſe retirent ſous les racines des roſeaux & des glayeux, ou ſous les pierres. Les *ſquilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût. *Dict. univ. des drogues ſimples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, (*Botan.*) *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, (*Inſectolog.*) M. Derham dit que les *ſquilles aquatiques* étant du nombre des inſectes les plus rapaces, elles ont auſſi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *ſquille aquatique* recourbée a quelque choſe de hideux dans la poſture qu'elle tient dans l'eau, dans ſon aſpect, ſur-tout dans la ſtructure de ſa bouche, qui paroit armée de longs crochets aigus, avec leſquels elle ſaiſit goulument & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même juſqu'aux doigts des hommes. Lorſqu'elle tient ſa proie, elle la ſerre ſi fortement avec ſes pinces, qu'elle ne lâche point priſe, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorſqu'on la roule dans la main. Quand ces inſectes ont attrapé quelque choſe de ſucculent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit inſecte, ils percent avec leurs pinces creuſes leur proie; & à-travers les creux de ces pinces, ils en ſucent tout le ſuc ou le ſang. (*D. J.*)

SQUILONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom que les Portugais ont donné à un poiſſon d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il eſt fort gras & d'un goût exquis. Il eſt remarquable par une eſpece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il ſe trouve abondament dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) racine exotique nommée *chinna*, *ceù cinna*, par Ceſalp. *chinæa radix*, par Cordus, hiſt. *china* & *ſchima*, par Tabern. C'eſt une racine qui tire ſon nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle eſt bien différente par ſa nature & par ſes vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguiſtes deux eſpeces de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off.* eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légerement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis*, *lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa*, *fructu rubicundo*, *radice virtuoſâ*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'un goût foible & preſque inſipide. Voilà ce que les médecins appellent *racine de ſquine*, également célebre par ſes effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorſqu'elle n'eſt pas ſoutenue, mais étant appuyée ſur les buiſſons voiſins, elle monte plus haut. Ses ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, d'un rouge brun près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & oppoſées ſur le même côté. De chaque nœud ſort une feuille portée ſur une queue creuſée en gouttiere, membraneuſe, repliée, d'où naiſſent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, ſemblables à celles de la vigne, par leſquelles elle s'attache fortement à tout ce qui eſt autour.

De l'aiſſelle des queues de chaque feuille pouſſent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles ſont à l'extrémité de la queue & touchent à la feuille qui eſt en forme de cœur, de trois

pouces de diametre, & qui ſe termine en une pointe courte & obtuſe.

Cette feuille eſt mince, membraneuſe, luiſante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord eſt entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui dès leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc, ſe réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante ſont petites, portées ſur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles ſont au nombre de dix, plus ou moins diſpoſées en ombelles ſans calice, d'un jaune tirant ſur le verd, à ſix feuilles diſpoſées en étoile autour d'un embryon qui approche par ſa figure de la ſemence de coriandre, & eſt entouré par ſix étamines ou filets tranſparens garnis d'un ſommet jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit ſtile ſurmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorſque la fleur eſt paſſée, l'embryon en groſſiſſant devient un fruit qui a la figure, la groſſeur, la couleur & l'éclat de la ceriſe, plus ſpongieux que charnu; ſa pulpe eſt peu conſidérable, ſeche, farineuſe, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & ſemblable à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit ſont renfermées quatre, cinq ou ſix ſemences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croiſſant, raſſemblées en rond comme les grains de mauve; étant ſeches, elles ont une couleur de chataigne tirant ſur le noir; elles ſont blanches en-dedans, très-dures, & d'une ſubſtance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *ſquine* a été ſelon toute apparence, inconnue aux anciens médecins. Les nouveaux auteurs l'ont fort recommandée & pendant long-tems pour guérir les maux vénériens. Des marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs aſſurances que cette racine guériſſoit la goutte, les maladies vénériennes & pluſieurs autres, ſans qu'on fût obligé d'obſerver le régime exact que l'on ſuivoit alors, en uſant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de tems, & que la *ſquine* ne cauſoit pas tant de dégoût. Les Eſpagnols la vanterent par toutes ces raiſons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Véſale; conſéquemment ce prince en fit uſage de ſon propre mouvement ſans conſulter les médecins; mais ce fut ſans ſuccès puiſqu'il n'obſervoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'uſage, ce qui l'obligea de reprendre ſon gayac: cependant tout le monde le preſſa de publier la maniere d'employer la *ſquine*, & tous ceux qui ſuivirent ſon exemple furent également trompés; cette licence téméraire eut ſa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *ſquine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien adminiſtré, eſt un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaiſſes, les tempere, les réſout, & les diſſipe enſuite par les ſueurs & par les urines; cependant la *ſquine*, la ſarſepareille & le gayac ſont bien inférieurs au mercure pour la guériſon des maladies qu'on contracte par le commerce avec une perſonne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot ſur la *ſquine* d'occident. Elle eſt nommée *china occidentalis*; c'eſt une racine oblongue, groſſe, noueuſe, tubéreuſe, qui ne differe de la *ſquine* d'orient que par la couleur qui eſt plus rouſſe ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante eſt appellée *ſmilax aſpera fructu nigro, radice nodosâ, magnâ, farinaceâ*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *ſquine* de la nouvelle Eſpagne, du Pérou, du Bréſil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *ſquine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. (*D. J.*)

SQUINE BATARDE, (*Botan.*) *ſenecio aſiaticus, jacobæo folio, radice lignosâ*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A. 117. Senecio madrapatenſis, rapifolio, floribus maximis, cujus radix à nonnullis* china *dicitur*, Petiv. Muſ. *680. Hort. elth. 345.* Cette plante croît au Malabar, & y eſt nommée *perinchakka*; il en eſt parlé fort au long dans les *Tranſ. philoſ. n°. 274. p. 943.* (*D. J.*)

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRHE, ſ. m. (*Chirurgie.*) *voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, ſ. m. (*Hiſt. natur. Botanique.*) c'eſt un oranger ſauvage du Japon, dont le fruit eſt de fort mauvais goût. Ses branches ſont inégales & tortueuſes, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'eſt pas dur. L'écorce qui eſt graſſe & d'un verd brillant ſe ſépare ſans peine. Chacune des feuilles eſt compoſée de trois petites feuilles qui ſe réuniſſent au centre ſur un pédicule mince, long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles ſont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par-deſſus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs reſſemblent à celles du néflier, & croiſſent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux ſans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce de long; elles ſont blanches, garnies d'un calice, & preſque ſans odeur. Le piſtil eſt court, environné de pluſieurs étamines courtes & pointues. Le fruit reſſemble à l'orange par ſa figure, & n'en differe intérieurement que par l'odeur déſagréable, & le mauvais goût de ſa poulpe qui eſt viſqueuſe. On fait ſécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui ſe nomme *ki-kolum*.

SSI *ou* KUTSPINAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, qui eſt une eſpece de nefflier; ſa feuille eſt grande, ſa fleur très-blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en ſix levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une roſe. Son fruit eſt exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût deſagréable, & remplie d'une infinité de petites ſemences, ſemblables à celles du ſéſame. Cette poulpe ſert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom, a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorſqu'il n'eſt point ouvert, préſente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon, qui eſt une eſpece de laurier qui donne du camphre, ſur-tout par ſes racines. Il eſt de l'épaiſſeur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le ſublime enſuite, il eſt plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui ſe tire des arbres par de ſimples inciſions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; ſon écorce eſt dure & d'un gris obſcur, mais celle des jeunes branches eſt gluante & s'enleve aiſément. La moëlle en eſt dure & ligneuſe; le bois eſt naturellement blanc; mais en ſe ſéchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres aſſez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiſerie, comme cabinets, boîtes, *&c.* mais à meſure que ſa réſine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon ſont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatz-no-ki.

Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent à des pédicules assez longs, qui rougissent un peu après avoir été verds d'abord. Elles sont toujours seules, sans ordre, membraneuses, de forme tirant sur l'ovale, pointues à l'extrémité, ondées sur les bords, sans être dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le dessus est d'un verd foncé, mais luisant; le dessous a la couleur de l'herbe & la douceur de la soie. Le nerf qui est prominant des deux côtés, est d'un verd blanchâtre, & jette ses rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en sort d'autres plus déliés. L'extrémité des fibres forme assez souvent de petits poreaux qui sont particuliers à cet arbre. Lorsqu'il est dans toute sa grandeur, il commence à pousser de petites fleurs, aux mois de Mai & de Juin. Elles naissent aux extrémités des petites branches sous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules sont d'un tiers plus courts que ceux des feuilles, forts, menus, divisés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les six autres disposées en rond autour des premieres. A mesure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans sa maturité, elle est de la grosseur d'un poids, luisante, & d'un pourpre foncé. Sa figure est ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant sur le pourpre, d'un goût de camphre giroflé. Elle renferme un noyau, de la grosseur d'un grain de poivre, dont l'écorce est d'un noir luisant, & qui se sépare en deux; il est de nature huileuse, & d'un goût fade. *Voyez* Kempfer, *histoire du Japon.*

SSIBU-KAKI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne se mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourrir & fondre, & dans le suc qu'on passe soigneusement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en sert aussi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, est un terme indéclinable, dont on se sert ordinairement quand on recommande le silence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres sur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *sed tace* ou *silentium tene.*

Porphire, remarque que les anciens se faisoient un point de religion de ne pas dire un seul mot en sortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie, dans la Campanie. Elle ne subsistoit plus du tems de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, sous le consulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un simple village.

Pline le jeune, *l. VII. epist. xvj.* après avoir rapporté que son oncle, curieux d'examiner l'embrasement du mont Vesuve, dit à son pilote de tourner du côté de Pomponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ses rivages qui se courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ses Métamorphoses, *v. 711.*

Herculeamque urbem, Stabiasque.

On voit dans Galien, *liv. V. Méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epist. 17.* que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en usage dans la Medecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuse de l'empereur Géta, sur le revers de laquelle est une vache, qui désigne l'excellence du lait que produisoient les pâturages de *Stabie.* Columelle, *liv. X. v. 139.* fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie.*

Fontibus & Stabiæ celebres, & vesvia rura.

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum.* C'est aujourd'hui *Castel a mare di* Stabia, ou simplement *Castel a mare.* (*D. J.*)

STABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui est fixe, immobile. On dit la *stabilité* de la terre; la *stabilité* d'une convention, du caractere, de l'esprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, s. m. (*Lang. Franç.*) c'est une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. (*D. J.*)

STACHIR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve sort du mont *Rysadius*, & qu'auprès de cette montagne, il forme un marais *Clonia.* Marmol prétend que ce fleuve est le *Senega.* (*D. J.*)

STACHYS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est un peu concave & droite, la levre inférieure est divisée en trois parties; dont les deux extérieures sont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont velues & blanches. Tourn. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit six especes de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *stachys major germanica. I. R. H. 186.*

Sa racine est dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, grosses, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëlleuses en-dedans. Ses feuilles sont opposées l'une à l'autre à chaque nœud de sa tige, semblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur assez agréable, d'un goût astringent sans aucune âcreté.

Ses fleurs sont verticillées & disposées en maniere d'épis entre les feuilles, au sommet de la tige, velues en-dehors, glabres en-dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs est en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la supérieure est creusée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure est divisée en trois parties, dont celles des côtés sont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur est tombée, il lui succéde quatre semences presque rondes, noirâtres, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte; elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car στάχυς en grec veut dire *épi.* (*D. J.*)

STACKI, LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecosse dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) c'est ainsi que les anciens nommoient la plus précieuse sorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres sans incision. Ce n'étoit point le storax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le storax est même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'est une myrrhe liquide, naturelle, d'un grand usage dans les choses de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on estimoit singulierement. De-là vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi ſtacte, *cinnamomum. Tu roſa*,
Tu crocum & caſſia es !

Les anciens compoſoient encore avec le *ſtacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Pluſieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'eſt de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *ſtacte* quelques morceaux choiſis de myrrhe, qu'ils font diſſoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoiſſons plus le *ſtacte* des anciens; nous ne connoiſſons uniquement que la myrrhe ſeche en larmes. *Voyez* MYRRHE, & MYRRHÉ, *vin.* (*D. J.*)

STADE, ſ. m. (*Meſure itinéraire des anciens.*) meſure de longueur des Grecs; leur *ſtade*, ſelon Pline, étoit de 125 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique; ainſi 625 piés romains faiſoient 125 pas géométriques, par conſéquent il falloit 8 *ſtades* pour faire un mille romain; donc les 800 *ſtades* faiſoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *ſtades* romains à nos lieues de France, les lieues communes de France ſont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *ſtades* faiſoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je ſais bien que M. de la Barre a établi un ſyſtème tout différent de celui-ci; il donne aux Grecs deux *ſtades*, un grand & un petit. Le grand *ſtade*, ſelon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit ſept & demi au mille; le petit *ſtade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions, tome XIX.* les raiſons ſur leſquelles il appuie ſon hypothèſe; mais quoiqu'elle ſoit accompagnée de ſavantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

STADE D'OLYMPIE, (*Antiq. greq.*) le *ſtade d'Olympie* étoit un eſpace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'aſſujettir au terrein qui étoit inégal, ce *ſtade* étoit fort irrégulier, ainſi qu'on peut le voir par le deſſein qu'en a tracé ſur la deſcription de Pauſanias, M. le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'inſérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *ſtade* étoit compoſé de deux parties: la premiere, dont la figure reſſembloit aſſez à la proue d'un vaiſſeau, étoit nommée la *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remiſes où ſe tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La ſeconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'eſpace qu'elle contenoit que ſe faiſoient les courſes, ſoit à cheval, ſoit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit toutes choſes égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que conſiſtoit l'adreſſe de ceux qui conduiſoient les chars, & où au même tems ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec un autre char; ſi on venoit à toucher cette borne, l'eſſieu ſe briſoit en mille pieces, ou recevoit du-moins quelque échec qui faiſoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis evitata rotis.*

Au-delà de cette borne étoit encore une autre occaſion de danger. C'étoit la figure du génie Taraſcippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne ſait ſi on l'avoit miſe là exprès pour augmenter le danger de la courſe, ou ſi par reſpect pour ce génie on l'y avoit laiſſée, ſuppoſé qu'elle y fût avant la conſtruction du *ſtade*; mais il eſt toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute ſa longueur étoient les places des ſpectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les perſonnes de conſidération; le peuple qui y accouroit en foule ſe mettoit où il pouvoit: car rien n'eſt égal à la curioſité qu'on avoit pour ces ſortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la ſéparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui ſe baiſſoit par une eſpece de méchanique, que décrit Pauſanias; & c'étoit le ſignal qui avertiſſoit d'entrer dans la lice. *Banier.* (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Brême, ſur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 15 lieues au nord-eſt de Brême. Cette ville a été conſidérable du tems des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les paſſages de l'Elbe. Après avoir ſubi la domination des archevêques de Brême, elle devint ville anſéatique & floriſſante; mais elle déchut beaucoup, lorſque les Anglois eurent tranſporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la conſuma preſque entierement en 1659. Les ducs de Brunſwick-Lunebourg la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit. 26. 54. latit. 53. 42.* (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* STATHOUDER.

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord occidental du golfe Theſſalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'eſt le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, ſ. m. (*Littérat. greq.*) σταδιασμός ſignifie la *meſure par ſtades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne ſe trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Perſonne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à meſurer les diſtances des lieues par ſtades; ils appelloient cela σταδιάζειν, d'où vient σταδιασμός. (*D. J.*)

STADIDROME, ſ. m. (*Gymnaſt.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la courſe ne couroient que l'eſpace d'un ſtade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux ſtades, & qu'on nommoit *dianlodromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, près de la grande cataracte du Nil; c'eſt la *Taſitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, ſ. m. (*Jeux de la Grece.*) στάδιον, carriere pour les courſes publiques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de pluſieurs rangs de degrés élevés ſur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *ſtade* ſimple qui étoit de 125 pas géométriques; le *ſtade* doublé, c'eſt-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hippodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *ſtade*.

Mais le plus beau *ſtade* de la Grece étoit le *ſtadion panathenaicon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier ſiecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pauſanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le ſauroit voir ſans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée ſelon ſa largeur; & il ſemble

que la nature ſe fût jouée pour fermer à plaiſir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrein de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *ſtade* le ſpectacle d'une chaſſe de mille bêtes ſauvages. (*D. J.*)

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, aux confins du comté de Waldeck, ſur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Ereſberg* & *Mersberg*, & c'étoit là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminſul. (*D. J.*)

STAFARDE, (*Géogr. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquiſat de Saluces, entre Cavours & Pignérol ſur le Po. Elle eſt connue par ſon abbaye d'hommes de l'ordre de citeaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 ſur le duc de Savoie. *Longit. 25. 4. latit. 44. 35.* (*D. J.*)

STAFFORA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arroſe le Paveſan, & après avoir paſſé à Voghera, elle ſe perd dans le Po. (*D. J.*)

STAFFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, ſur la Saw, dans une agréable campagne; elle eſt bien bâtie, a deux paroiſſes, une école publique, & un château pour ſa défenſe. *Long.* ſuivant Harris, *15. 30. latit. 52. 54.* (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèſe de Lichfield & Conventry. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Cheſter; à l'occident par celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worceſter & de Warwick; & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarante-quatre milles; elle en a vingt-ſept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers, & cent trente égliſes paroiſſiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; ſavoir *Stafford*, la capitale, Lichfield, Newcaſtle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, ſont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie ſeptentrionale du comté de *Stafford* eſt montueuſe, froide, & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & de pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage ſur ſon hiſtoire naturelle: Plot (Robert) *the natural hiſtory of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686. *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui poſſédoient outre cela les terres compriſes dans les comtés de Shrewsbury, de Worceſter, & de Cheſter: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaiſſance des Lettres des ſavans diſtingués, entre leſquels on peut nommer Alleyn (Thomas), Lightfoot (Jean), Wollaſton (Guillaume), & Sheldon (Gilbert), qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; ſa ſcience dans les Mathématiques l'expoſa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens deſavantageux du peuple, qui le regardoient comme un ſorcier, tandis que les hommes éclairés le reſpectoient comme un beau génie. Henri Savile, Cambden, Robert Cotton, Spelman, Selden, *&c.* ont chanté ſes louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonenſis decus, omnis eruditionis genere ornatiſſimum.* Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leiceſter, favori de la reine Eliſabeth, l'aimerent ſinguliérement. Il n'épargna ni ſes ſoins, ni ſon crédit, ni ſa bourſe, pour raſſembler des manuſcrits dans toutes les Sciences, & pour favoriſer leurs progrès. Mais ſes propres ouvrages, ſes recueils, & ſes obſervations ſur l'Aſtronomie, les Mathématiques, & la nouvelle philoſophie, ſont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieuſement habile dans les antiquités judaïques; ſes ouvrages précédés de ſa vie, ont été raſſemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam, en 1686, *en 2 vol. in-fol.* La troiſieme édition parut à Utrecht en 1699, par les ſoins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages poſthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troiſieme volume contient 22 traités, dont la plûpart ſont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in-8°.* de nouvelles œuvres poſthumes de Lightfoot; il avoit eu deſſein d'inſérer dans cette collection, une chronique de ce qui s'eſt paſſé dans le monde au ſujet des Juifs, ſous les empereurs Ottomans, ſur la fin du xj. ſiecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la deſtruction des Juifs dans ce tems-là, avoit été compoſé par un certain ſacrificateur nommé *Joſeph*, qui vivoit ſous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de ſa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce ſavant, qu'il avoit quelques ſentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entierement rejettés de Dieu. 2°. Il penſoit que les clés du royaume des cieux n'avoient été données qu'à ſaint Pierre. 3°. Que le pouvoir de *lier* & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la diſcipline. 4°. Dans ſon interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn: *ſi tu fais mal, le péché eſt à la porte;* il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaſton naquit en 1659, & fit d'excellentes études; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du ſecond maître d'école dans la province à 70 livres ſterlings par an. Peu de tems après, la mort d'un de ſes parens, arrivée en 1688, le mit en poſſeſſion d'un bien très-conſidérable. Un changement auſſi imprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens; mais la même fermeté d'ame qui avoit ſoutenu Wollaſton dans la mauvaiſe fortune, lui fit ſupporter la bonne avec modération; ſa philoſophie lui apprit à ſe poſſéder également dans les deux états oppoſés.

Il ſe fixa à Londres, épouſa une femme de mérite, & cependant continua toujours de paſſer ſa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loiſir, & des livres, dont il ſut profiter. Il cultiva preſque toutes les ſciences, & travailla ſur-tout à perfectionner ſa raiſon, en s'affranchiſſant des préjugés, en obſervant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conſéquences; enfin, en ſuivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philoſophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer ſon buſte dans une grotte de ſon jardin de Richemont avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais ſon fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de ſa mort, a fait ſa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'eſt vendu plus de dix mille exemplaires

res en peu d'années, prouve assez son mérite. Il est peu d'ouvrages finis qu'on puisse opposer à celui qu'il a donné sous le modeste titre d'*ébauche*. Le dessein exécuté de main de maître, a non-seulement toutes les proportions, mais aussi toutes les graces de l'expression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nouveauté.

La traduction françoise de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in*-4°. L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloise; mais il seroit à souhaiter que sa traduction fût moins défectueuse pour le style, & sur-tout pour le sens; car il fait souvent dire à M. Wollaston ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Stafford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une conversation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, sans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un mystere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-sagement établie. Il a employé 37 mille livres sterling en œuvres de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte son nom, & y a employé 14470 liv. 11. s. 11. d. Enfin, il légua à l'université deux mille livres sterling, dont la rente est destinée à l'entretien du théatre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une résidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église pendant six mois ou un an, selon les statuts du chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le tems du *stage* dépend des statuts du chapitre; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne sont point assujettis au *stage*, dans les chapitres où il a lieu, les conseillers de cour souveraine en sont dispensés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, s. m. *terme d'église*, chanoine qui fait son stage, c'est-à-dire, qui assiste régulierement aux offices de son église pendant le tems fixé par les statuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des honneurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession. (*D. J.*)

STAGIRE, (*Géog. anc.*) *Stagirus*, par Thucydide, & par Hérodote, *Stagira*, gén. *orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voisinage du mont Athos, sur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus*. Thucydide, *l. IV. p. 311.* dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville est appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre passage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra*.

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'est immortalisée par la naissance d'Aristote, le plus illustre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philosophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99e olympiade, l'an 384 avant Jesus-Christ; il étoit fils de Nicomaque fameux médecin, petit-fils de Macaon, fils d'Esculape même. On voit qu'il descendoit de bonne race dans la connoissance de la nature; aussi s'est-il illustré dans cette partie.

A l'âge de seize ans il vint à Athènes, & y étudia sous Platon tant qu'il vécut: après sa mort, Aristote se rendit en Asie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Mysie, & il épousa la niece de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout desquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perse, fut arrêté, & envoyé à la cour de Perse, où on le fit mourir.

Aristote accablé de ce malheur, passa à Mitylene, & de-là en Macédoine, où sa réputation l'avoit devancé. Philippe se proposant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du tems d'Aristote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès de lui. Ensuite Alexandre alla conquérir la Perse; mais Aristote dévoué aux Muses, choisit pour son séjour la ville d'Athènes, & y enseigna dans le Lycée avec une gloire unique la Philosophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accusa, suivant la coutume, d'avoir des sentimens contraires à la religion; & cette accusation fut si violente, que craignant le sort de Socrate, il se sauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans après, l'an 3 de la 114e olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront sa vie; elle est digne de votre curiosité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en plusieurs endroits de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

STAGNARA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Constantinople.

STAGNARA LAC, (*Géog. mod.*) lac de Turquie en Europe, dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Develto. (*D. J.*)

STAGNATION, s. f. (*Gramm. & Méd.*) ralentissement ou perte totale du mouvement progressif. Les humeurs sont en *stagnation*.

STAGNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Dalmatie, dans la presqu'île de Sabioncello, sur le golfe de Venise, où elle a un petit port, qui est à 30 milles au nord-oueſt de Raguse, dont son évêque est suffragant. *Long. 36. 38. lat. 42. 53.*

STAINFORD-BRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & sur le Derwent. C'est-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'est-là que neuf jours après ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie. (*D. J.*)

STAINTHORPE, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Castle, au nord-est.

STAJOLUS, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à une mesure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrein; cette mesure étoit égale à cinq palmes & trois quarts de palme. (*D. J.*)

STALACTITE, s. f. (*Hist. nat.*) *stalactites*, *stalagmites*, *lapis stillatitius*; c'est ainsi que les naturalistes nomment des concrétions pierreuses qui se forment peu-à-peu à la partie supérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y sont suspendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maisons. Ces concrétions ou *stalactites* sont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai spath. *Voyez* SPATH. Elles prennent suivant les circonstances, des formes différentes, cependant communément elles sont coniques, & elles sont diversement colorées, suivant les différentes substances qui y sont jointes.

Il est évident que les *stalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & dis-

ſous des terres ou des pierres, ſe filtrent au-travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuſe ſe dégage peu-à-peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matiere dont elles ſont compoſées. *Voyez* PIERRES.

Les *ſtalactites* ſont de toutes les ſubſtances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon ſenſible que l'eau eſt leur véhicule, & qu'elles ſe forment journellement. Souvent les eaux contiennent en ſi grande abondance des matieres diſſoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entierement des cavités très-conſidérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit paſſer librement; c'eſt ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *ſtalactites* qui s'y forment journellement. Lorſqu'à force de s'amaſſer, ces *ſtalactites* ont rempli une grotte ou un eſpace vuide, elles forment à la fin une maſſe ſolide, qui prend de la conſiſtance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit ſouvent des couches & des veines qui ſont les endroits où les *ſtalactites* ſe ſont réunies &, pour ainſi dire, collées les unes aux autres; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que ſe ſont formés les albâtres d'Orient, qui ne ſont autre choſe que des *ſtalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *ſtalactites* ſont plus ou moins tranſparentes ou opaques en raiſon de la pureté de la terre que les eaux ont dépoſée, & ſuivant que la diſſolution s'eſt faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des *ſtalactites* preſque tranſparentes, tandis que d'autres ſont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En conſidérant attentivement preſque toutes les *ſtalactites*, on apperçoit qu'elles ſont formées d'un aſſemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins ſenſibles, telles que celles des ſpaths: ces feuillets forment des eſpeces de ſtries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui eſt quelquefois creux ou fiſtuleux. D'autres *ſtalactites* ſont entierement ſolides. A l'extérieur leur figure eſt ordinairement conique; cependant quelquefois elle préſente des formes bizarres, dont la ſingularité eſt encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient ſouvent trouver à ces pierres des reſſemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui repréſentent aſſez bien des chouxfleurs, des fruits confits, des arbuſtes, *&c.*

La couleur des *ſtalactites* eſt ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur ſurface eſt ou liſſe, ou inégale, & raboteuſe. (—)

STALAGMITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ſtalactite*; cependant quelques perſonnes ont reſtreint ce nom à une eſpece de concrétion opaque compoſée de pluſieurs couches concentriques, & formant un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, (*Géog. mod.*) & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'eſt l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'oueſt de l'île de Ténédos, à ſept au ſud-oueſt des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'oueſt-quart-au-ſud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au ſud-eſt du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de ſa ſituation qui reſſemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent Λίμνη. On la nomma *Hypſipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné ſur ces inſulaires. Elle étoit conſacrée à Vulcain, & en conſéquence on la ſurnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la chériſſoit par-deſſus tous les pays du monde, & c'eſt pour cela que ce dieu eſt appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Italie, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle eſt plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephæſtia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne ſait laquelle de ces deux villes eſt à-préſent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'eſt le village Cochino qui eſt près de la mer. Quoi qu'il en ſoit, les Pélaſgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils ſe retirerent après avoir été chaſſés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'eſt pas haute, mais fort inégale, & diverſifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes ſont ſituées du côté de la Macédoine. Celle qui eſt nommée *Moſychle* par Heſichius, vomit à ſon ſommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; de-là vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. De-là vient que cette île fut appellée *Œthalie*, c'eſt-à-dire *brûlante*; auſſi Séneque lui donne toujours l'épithete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités preſque tous par des grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais ſeulement quelques fontaines & ruiſſeaux. Elle a un beau port poiſſonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle eſt dépourvue de bois, en ſorte que ſes habitans ſe ſervent à la place de tiges d'aſphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & pluſieurs autres ſortes de légumes. Diverſes ſortes d'animaux domeſtiques & ſauvages n'y manquent point, non plus que de ſerpens de pluſieurs eſpeces.

Mais c'eſt la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui parmi les Turcs. Galien vint exprès ſur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-ſeigneur pour honorer les miniſtres des têtes couronnées qui ſont à la Porte, leur donne de cette terre ſigillée en préſent, comme un excellent remede pour la guériſon des plaies & les morſures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été bleſſé au pié par une fleche empoiſonnée, fut laiſſé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de ſa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un ſi grand cas de cette terre que les anciens & le grand-ſeigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'eſt-à-dire la *montagne ſainte*, couvre l'île *Stalimene* de ſon ombre lorſque le ſoleil approche de ſon coucher; & c'eſt ce que Belon a eu occaſion de voir au ſolſtice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la ſtatue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obſcurciſſoit de ſon ombre; d'où vient le proverbe, *le mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce proverbe à ceux qui tâchoient d'obſcurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinthe célebre qui étoit dans cette île, & qui paſſoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte; mais il n'eſt pas reſté la moindre trace de ce ſuperbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été ſucceſſivement

envahie par les Turcs & les Vénitiens, eſt enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un ſiege de deux mois, & ils l'ont toujours poſſédée depuis. (*D. J.*)

STALIMENE, (*Géog. mod.*) ville capitale de l'île de même nom ſur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garniſon, ſous l'autorité d'un gouverneur qui y fait ſon ſéjour. Les maiſons de cette petite ville ſont bâties le long d'une colline qui eſt toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* eſt l'ancienne Myrina que Ptolomée ſemble placer près de la mer, au-lieu qu'il met Hephyſtia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long.* 43. 4. *lat.* 40. 5. (*D. J.*)

STALIOCANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule lyonnoiſe; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'eſt aujourd'hui Roſcou, ſelon d'Argentré. (*D. J.*)

STALLE, ſ. m. & f. (*terme d'égliſe.*) c'eſt un ſiege de bois qui ſe hauſſe & ſe baiſſe au moyen de deux fiches; quand il eſt baiſſé il forme un ſiege aſſez bas; étant levé, il préſente un étui attaché ſur le ſiege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'eſt ni aſſis ni debout ſur une *ſtalle*, mais ſeulement un peu appuyé par-derriere, les coudes portant par-devant ſur une eſpece de paumelle qui avance, & qui eſt ſoutenue par une double conſole.

Il y a deux rangs de *ſtalles* ou formes dans les égliſes, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *ſtalles* ſont pour les prêtres & religieux profès, les baſſes ſont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché ſur le ſiege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miſéricorde*, parce que l'ancien uſage étoit de chanter debout l'office divin; ce n'eſt que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. (*D. J.*)

STALLEN, (*Géog. mod.*) en italien *Bevio*; communauté du pays des Griſons dans la ligue, de la maiſon de Dieu, où elle a le ſixieme rang, & eſt compoſée de deux juriſdictions.

STAMATE, ſ. f. pl. (*Comm.*) eſpece d'étoffe dont il eſt fait mention dans un tarif de Hollande; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

STAMEN, *SUBTEMEN*, (*Littérature.*) il faut bien diſtinguer la ſignification de ces deux mots qui dans les auteurs latins déſignent deux ſortes de fils dans le métier des Tiſſerans. Le premier, *ſtamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui paſſe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrémités. *Subtemen* ou *trama* eſt la trame, c'eſt-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaine pour les lier enſemble & leur donner de la conſiſtance. On dit la *trame* dans le ſens propre & la *trame* dans le ſens figuré. *Telam texere*, ſignifie ourdir une toile; *retexere*, la défourdir. Par la même raiſon, *ſcribere*, étoit paſſer une obligation, & *reſcribere*, biffer, rayer cette obligation.

Subtemen ſe prend encore dans les auteurs au figuré. C'eſt ainſi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *ſubtemen* figurément pour *filum*; car les parques ne faiſoient que filer. Dans Catule elles ſe ſervoient elles-mêmes du mot *ſubtemen* dans ce ſens-là:

Currite ducentes ſubtemina, *currite fuſi.*
(*D. J.*)

STAMENA, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la même choſe que *genoux*, *voyez* GENOUX.

STAMETTE, ſ. f. (*Comm. & Manuf.*) étoffe de laine qui ſe fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE, (*Géogr. mod.*) comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment; île de l'Archipel, à ſept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues eſt-nord-eſt de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir eſt fertile, & ſa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Aſtypalée*, & elle reçut ce nom d'Aſtypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorſque les Cariens étoient en poſſeſſion de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, enſuite on la nomma *Pilea*, & quelque tems après elle reçut un nom grec, qui ſignifioit la *table des dieux*, ſoit parce qu'elle étoit toute embellie de fleurs, ſoit à cauſe du nom d'une de ſes montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en ſon honneur ſur la pointe ſeptentrionale de leur île. (*D. J.*)

STAMPE, ſ. f. (*Comm. des negres.*) inſtrument dont l'on ſe ſert pour marquer les negres dans l'île de Saint Domingue, afin de les pouvoir reconnoître. La *ſtampe* eſt faite ordinairement d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chifres de chaque propriétaire de negres. Elle eſt attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorſqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raiſonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penſer de cette odieuſe pratique. (*D. J.*)

STANCE, ſ. f. (*Poéſie.*) on nomme *ſtance*, un nombre arrêté de vers comprenant un ſens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'obſerve dans toute la piece.

Une loi eſſentielle, c'eſt de ne point enjamber d'une *ſtance* à l'autre. Il eſt néceſſaire de régler ſes vers; enſorte que paſſant d'une *ſtance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers maſculins, ou deux vers feminins conſécutifs qui riment enſemble; ſavoir, le dernier de la *ſtance* qu'on a lue, & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *ſtances régulieres*, & des *ſtances irrégulieres*: on appelle *ſtance irréguliere* des *ſtances* de ſuite, qui ne ſont pas aſſujetties à des régles déterminées. Le poëte emploie indifféremment toutes ſortes de *ſtances*. Le mélange des rimes y eſt purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes maſculines ou féminines de ſuite.

Les *ſtances* ſont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait auſſi des *ſtances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *ſtances* de 4 vers ſont un quatrin; 5 vers ſont un quintil; 6, un ſixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *ſtances* compoſées de ſept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *ſtances* de douze, ſe compoſent comme le dixain, ou *ſtance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui ſont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précedent. Les *ſtances* de quatorze vers, ſont des *ſtances* de dix vers, à la fin deſquels on ajoute quatre vers, qu'on peut faire rimer avec ceux qui précédent. Ces ſortes de *ſtances*, encore plus celles de treize & de ſeize vers ſont très-rares. Les *ſtances* de ſept vers, ſe compoſent d'un quatrain & d'un tercet, ou autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere, il doit ſe trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la ſeconde maniere, ce repos doit être après le troiſieme vers. Les *ſtances* de neuf vers, ne ſe compoſent que d'une façon, c'eſt-à-dire, que l'on fait un quatrain, ſuivi d'un quintil; ainſi le repos dans cette *ſtance*, eſt placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la ſageſſe;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux ſavant
La ſombre mélancholie,
Et ſe ſauve bien ſouvent
Dans les bras de la folie.

Les *ſtances* n'ont été introduites dans la poéſie françoiſe, que ſous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poéſies ont beaucoup de douceur & de facilité, eſt le premier de nos poëtes qui ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces réveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtance* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin : les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. (*D. J.*)

STANCHIO *ou* STANCON *ou* LANGO, (*Géog. mod.*) comme diſent les Grecs & les Italiens; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Niſarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du côté du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal-ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque deſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colomnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. (*D. J.*)

STANDAERT-BUITEN, (*Géog. mod.*) ſeigneurie des Pays-bas, dans le marquiſat de Berg-op-zom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Ouden-Boſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, (*Géog. mod.*) île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, eſt du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retirerent aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt deſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madona*. Les anciens ont connu cette île; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. (*D. J.*)

STANES, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude 15. 43. latitude 52. 45.*

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particulierement des médailles. *Long. 16. 15. latit. 53. 4.* (*D. J.*)

STANGUE, ſ. f. *terme de Blaſon*; c'eſt la tige droite d'une ancre, qui eſt traverſée en ſa partie ſupérieure, vers l'anneau d'une piece de bois qu'on appelle *la trabe*.

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on ſe ſert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné*: un tableau *ſtanté*, eſt donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne, le travail qu'il a couté à l'artiſte. Ce défaut de facilité ne laiſſe jouir qu'imparfaitement du plaiſir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au ſpectateur. C'eſt ſur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer ſous un dehors libre & aiſé. Il faut qu'un tableau ſoit fini, mais ſans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, ſans paroître *ſtanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au canton d'Underwald, à une lieue au-deſſus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'eſt plus que de la vallée inférieure, depuis le partage de religion, mais il eſt toujours conſidérable. (*D. J.*)

STAPHISAIGRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de delphinium nommée *delphinium plantani folio, ſtaphiſagria dictum, I. R. H. 428.* Sa racine eſt longue, ligneuſe, annuelle : elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuſe; ſes feuilles ſont grandes, larges, découpées profondément en pluſieurs parties, vertes, velues, reſſemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiſſent au ſommet de la tige & des rameaux, & dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont compoſées chacune de cinq pétales inégales, diſpoſées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille ſupérieure s'alonge poſtérieurement, & reçoit dans ſon éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde un fruit compoſé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en-dedans, ſelon leur longueur, & qui renferment pluſieurs ſemences groſſes comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement enſemble, noirâtres en-dehors, blanchâtres ou jaunâtres en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort déſagréable.

Cette plante croît aux lieux ſombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous eſt apportée ſeche; elle fleurit en été, & ſa ſemence mûrit en automne; on s'en ſert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour conſumer les chairs des ulceres. (*D. J.*)

STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord poſtérieur des os du palais, & vient en ſe portant le long de la partie moyenne de la cloiſon du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*)

genre de plante qui se caracterise ainsi; son calice est d'une seule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur est pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice est garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, divisé en deux loges, dont les semences sont à coques ligneuses.

Les Botanistes comptent quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune est le *staphylodendron* de Tournefort, *I. R. H. 616. pistachia silvestris*, C. B. P. 401. *Nux vesicaria*. Park. *Theat. 1417.*

C'est un arbrisseau dont le bois est rempli de moëlle blanche; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont seulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ses fleurs sont attachées par grappes à des pédicules longs & menus; chacune d'elles est formée de cinq pétales blancs, disposés en rond, & soutenus sur un calice d'une seule piece, découpé en cinq parties: lorsque cette fleur est tombée, il paroît en sa place un fruit membraneux ou une espece de vessie verdâtre, divisée en deux loges, dans lesquelles se trouvent quelques semences couvertes d'une écorce ligneuse, rougeâtre, facile à casser; leur substance est verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbrisseau croît dans les bois, dans les haies & dans les buissons des pays chauds. Son nom est composé de σταφυλὴ, *raisins*, & δενδρὸν, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raisin*, parce que son fruit est disposé en grappes; il peut fournir de l'huile par expression. (*D. J.*)

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, s. m. (*Chirurg.*) maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui passe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raisin, à raison de la couleur noire de la membrane qui fait saillie.

Le *staphylome* differe, suivant le volume de la tumeur: lorsqu'elle est considérable, elle occasionne beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cause la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette espece de tumeur détruit entierement la vûe; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur si la base est étroite, ou en l'ouvrant si la base est large; dans l'un & l'autre cas l'œil se vuide dès l'instant par l'incision, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée est petite, la tumeur de l'uvée est appellée *myocephalon*, tête de mouche par rapport à sa ressemblance à la tête de cet insecte. J'en ai guéri plusieurs de cette nature, en faisant souffler sur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre sec, avec la tuthie & le sucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *staphylome* est une espece d'hernie de l'uvée; on pourroit essayer de le guérir, pourvû qu'il ne soit point d'un volume trop considérable, en le comprimant légerement par des compresses & un bandage appliqués sur la paupiere à l'endroit qui répond à la tumeur, ou comme le propose M. de la Faye dans ses remarques sur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant mise entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *staphylome*. (*Y*)

STARACHINO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la Macédoine: à 4 lieues de Vostanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne Stobi qui devint colonie romaine. (*D. J.*)

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans le duché de Novogorod, sur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat se jette dans ce lac. (*D. J.*)

STARGARD, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere est la capitale de la Poméranie ultérieure, sur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin; elle appartient aujourd'hui au roi de Prusse, & est fort dépeuplée. La seconde *Stargard*, est une ville du royaume de Prusse, sur la riviere de Fers, à sept grandes lieues de Dantzic. La troisieme est au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. (*D. J.*)

STARIE, s. f. *terme de commerce de mer*, usité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *staries* le tems que ceux qui commandent les escortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, restent à Smyrne, au-delà de celui qui leur est permis par leur commission.

Au retour des convois, les commandans des escortes sont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté; s'il n'approuve pas les *staries* faites extraordinairement, il en rejette la dépense sur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerc.*

STARO, s. m. (*Comm.*) mesure d'Italie, seche & liquide. Comme mesure de liquides, elle est à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiasques. On se sert aussi du *staro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *stari* pour la salme, trente-deux pignatoli pour le *staro*. C'est aussi le boisseau dont on se sert en plusieurs villes d'Italie pour mesurer les grains, particuliérement à Venise, à Livourne, & à Luques. Le *staro* ou *stara* de Livourne pese ordinairement 54 livres: 112 *stari* sept huitiemes font le last d'Amsterdam. Les grains se mesurent aussi à Luques au *staro*, dont les 119 font un last d'Amsterdam: le *staro* de Venise pese 128 livres gros poids; chaque *staro* contient quatre quartes; 35 *stari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le last d'Amsterdam. *Savary*. (*D. J.*)

STAROSTE, s. m. (*Hist. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux; ils sont nommés par le roi pour veiller sur ses revenus, & pour rendre la justice en son nom; on appelle *staroſtie* le district sous leur jurisdiction: cependant il y a des *staroſtes* qui n'ont point de jurisdiction, alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains.

STAROSTIE, s. f. (*Hist. de Pologne.*) on appelle *staroſtie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne distribuent comme bon leur semble, pourvû que ce soit à des Polonois. Autrefois elles faisoient le domaine de ces princes, & c'est pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigismond-Auguste céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à soutenir leurs dépenses militaires. Il se reserva seulement, pour lui & pour ses successeurs, le droit de nommer à ces seigneuries, & que le trésor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, jusqu'à la nomination d'un *staroſte*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela il chargea les *staroſties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il est la quatrieme partie du revenu de la terre, ce qui fait avec ce qu'on leve sur les biens d'église, le fonds pour l'entretien des arsenaux, de l'artillerie, & de la cavalerie polonoise.

Il y a deux sortes de *staroſties*, les unes simples, les autres à jurisdiction. Ces dernieres sont un tribunal appellé *grode*, avec un juge, & un tabellionage, où s'enregistrent tous les actes passés dans le ressort

de la *ſtaroſtie*, les proteſtations, les contrats, & autres; comme elles ont auſſi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne poſſedent jamais de ces ſortes de *ſtaroſties*, ni aucun jeune homme avant ſa majorité. (*D. J.*)

STASE, ſ. f. (*Gram. & Méd.*) repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La ſtagnation ſuppoſe encore un peu de mouvement, il n'y en a plus dans la *ſtaſe*.

STATA MATER, (*Mythol.*) la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en ſon honneur; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainſi. (*D. J.*)

STATANUM VINUM, (*Littérature.*) Strabon, *liv. V. pag.* 243. vante une ſorte de vin ainſi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoît ce vin, dit qu'il croiſſoit au voiſinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait auſſi mention de ce vin. (*D. J.*)

STATEN-EYLAND, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *îles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les ſujets des Etats-généraux. Ce ſont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartient à-préſent à la Ruſſie: la difficulté eſt de les rendre habitables. (*D. J.*)

STATER, (*Mon. des Hébreux.*) στατὴρ, piece de monnoie qui valoit un ſicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à ſaint Pierre, ſi leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vû pluſieurs anciennes éditions du Nouveau-Teſtament en françois où il y a les *dix drachmes*, les traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jeſus-Chriſt voulant ſatisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poiſſon qui avoit dans ſon goſier un *ſtater*. Cette piece de monnoie ſervit à acquitter ce que Jeſus-Chriſt & ſaint Pierre devoient pour le temple, ſavoir un *didrachme* ou un demi-ſicle chacun par année. *Matt. xvij.* 24. 27. (*D. J.*)

STATÉRA, (*Littérature.*) la différence étoit grande entre *ſtatera*, *ſtrutina*, & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance compoſée comme les nôtres, de deux baſſins, d'un fléau, d'une languette, & chaſſe. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids; & *ſtatera* étoit ce qu'eſt parmi nous la romaine: mais au-lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un baſſin. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtatera*, balance romaine: voici la deſcription qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* l'anſe qui eſt comme le centre du fléau, étant attachée comme elle eſt, proche de l'extrémité à laquelle le baſſin eſt pendu, plus le poids qui coule le long de l'autre extrémité du fléau, eſt pouſſé en avant ſur les points qui y ſont marqués, plus il aura la force d'égaler une grande peſanteur, ſelon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre; ainſi le poids qui étoit trop foible lorſqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en-haut ſans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance il y avoit un baſſin au-lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. m. (*Monnoie anc. de Grece.*) monnoie d'or ou d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *ſtatères* d'or de Cyzique étoient en particulier fort eſtimés, à cauſe de la beauté de la fabrique; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion: ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *ſtatère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce tems-là chez les Grecs de dix à un, c'eſt-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *ſtatère* d'or de Cyzique valant vingt-huit drachmes d'Athènes; la drachme de Cyzique devoit peſer une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainſi le *ſtatère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *ſtatère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *ſtatère* d'argent, il peſoit ordinairement quatre drachmes, ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. (*D. J.*)

STATEUR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Romulus voyant ſes ſoldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, ſous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La ſtatue qu'on lui conſacra repréſentoit Jupiter debout tenant la pique de la main droite, & le foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ſes interlocuteurs, que le conſul Flaminius marchant contre Annibal, tomba tout d'un-coup, lui & ſon cheval, devant la ſtatue de Jupiter *Stator*, ſans qu'il en parût aucune cauſe. Cet accident fut pris par ſes troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre; mais le conſul mépriſa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Traſimènes. (*D. J.*)

STATHMOS, ſ. m. (*Littérat.*) Σταθμος, c'étoit une maiſon royale ou publique qu'il y avoit ſur les routes en Aſie, ſelon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le deſiroit, & y prendre le repos dont on avoit beſoin. On ſait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maiſons appellées *caravanſerai*, qui ſervent au même uſage. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, dans la république des Provinces Unies des Pays-Bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état*; il ne confere point les droits de la ſouveraineté, qui réſide toujours dans l'aſſemblée des états-généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le tems de la naiſſance de la république des Provinces-Unies, elle avoit beſoin d'un chef habile & propre à ſoutenir ſa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie eſpagnole. On jetta les yeux ſur Guillaume I. de Naſſau-Dillembourg, prince d'Orange, qui poſſédoit de grands biens dans les pays qui venoient de ſe ſouſtraire au deſpotiſme du roi d'Eſpagne, & qui d'ailleurs étoit déjà gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince par ſon amour pour la liberté, & par ſes talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de ſe former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui confierent, en 1576, la dignité de *ſtadhouder* ou de *lieutenant-général de l'état*; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être ſuivi par celles

de Gueldre, d'Utrecht, & d'Overyssel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *stathouder* eut le droit de disposer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magistrats, sur la nomination des villes, qui lui étoient présentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il assistoit aux assemblées des états, dans lesquelles on ne prenoit aucune résolution que de son consentement. Il présidoit dans chaque province à toutes les cours de justice; il étoit chargé de l'exécution des decrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui survenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter serment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conseil d'état.

Guillaume I. ayant été assassiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoissance des services éminens de ce prince, conférerent la dignité de *stadhouder* au prince Maurice son fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric Henri, frere du prince Maurice, lui succéda en 1625; après avoir fait respecter sa république, il mourut en 1647, & Guillaume II. son fils prit possession du stadhouderat, dont on lui avoit accordé la survivance du tems même de son pere. Il en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuses de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des mesures pour renfermer l'autorité du *stathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le dessein d'exclure son fils Guillaume III. depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges possédées par ses ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV. nonobstant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *stadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ses prédécesseurs. Cet exemple fut suivi de quatre autres provinces. En considération de ses services, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *stathouder* héréditaire, & accorderent qu'elle passeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *stadhouder* de cinq provinces, & il conserva cette dignité, même après être monté sur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir si absolu, qu'on disoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & stathouder d'Angleterre.* Il mourut sans enfans en 1702, & déclara pour son légataire universel le jeune prince de Nassau-Dietz, son parent, descendu de Guillaume-Louis de Nassau-Dietz, cousin de Guillaume I. fondateur de la république, qui étoit déjà *stadhouder* héréditaire des provinces de Frise & de Groningue; ce prince eut le malheur de se noyer en 1711, en passant un bras de mer appellé le *Moerdyck.* Il n'avoit point été *stadhouder* de toute la république, mais simplement des deux provinces susdites. Son fils posthume, Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz, succéda à son pere dans ses biens & dans le stadhouderat des provinces de Frise & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma aussi son *stadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans lesquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *stathouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ses prédécesseurs, déclarerent le stadhouderat héréditaire dans sa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui de la dignité de *stadhouder* jusqu'à sa mort; après lui elle est passée au prince Guillaume son fils, né en 1746, qui la possede aujourd'hui.

On donne aussi dans les Pays-Bas le nom de *stathouders* à des officiers municipaux, qui font dans de certains districts les fonctions des subdélégués des intendans de province en France. (–)

STATICE, *statice*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs sont réunies en une sorte de tête presque sphérique, & soutenues par un calice commun. Cette tête est formée par plusieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui sont composées de plusieurs pétales; ces pétales sortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonnoir. Le pistil sort aussi du calice, & devient dans la suite une semence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capsule. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les neuf especes de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *statice vulgaris major*, *I. R. H.* 340. on l'appelle en anglois *the sea july flower.* Sa racine est longue, assez grosse, ronde, ligneuse, rougeâtre, vivace, divisée en plusieurs têtes. Elle pousse un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, sans nœuds, creuses, presque toutes nues; elles portent à leur sommet un bouquet sphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, purpurines, disposées en œillet, dans un calice formé en entonnoir; ce bouquet de fleurs est encore soutenu par un calice général écailleux. Lorsque les fleurs sont tombées, il succede à chacune d'elles une semence oblongue, pointue par les deux bouts, enfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides; elle fleurit en été, & comme ses fleurs ne s'ouvrent pas toutes ensemble, mais les unes après les autres, elle reste fleurie jusqu'au milieu de l'automne. On l'estime vulnéraire, astringente, & convenable pour arrêter le sang dans la dissenterie, & les regles trop abondantes. (*D. J.*)

STATION, s. f. (*Gram.*) lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie, &c.* est un lieu qu'on choisit pour faire une observation, prendre un angle ou autre chose semblable.

On ne peut mesurer une hauteur ou une distance inaccessible, qu'on ne fasse deux *stations* dans deux endroits, dont la distance est connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, *&c.* on fixe les *stations* sur plusieurs éminences du pays, & de-là on prend les angles aux différentes villes, villages, *&c.*

Dans l'arpentage, on mesure la distance qu'il y a d'une *station* à une autre; & on prend l'angle que l'endroit où on se trouve forme avec la *station* suivante. *Voyez* ARPENTAGE. (*E*)

STATION, *en Astronomie*, est la position ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque plusieurs jours de suite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, est placée hors du centre de leurs orbites, les planettes, vues de la terre, ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'est-à-dire, d'occident en orient, c'est ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arriere, c'est-à-dire, d'orient en occident, c'est ce qu'on appelle *être rétrogrades.* *Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroissent aller ni en avant, ni en arriere, mais rester à la même place dans leur orbite: c'est ce qu'on appelle leur *station*; c'est ce qui arrive quand les lignes suivant lesquelles on voit une planete de dessus la

terre, placée en deux différens endroits de ſon orbite, ſont paralleles entr'elles; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel ſont ſenſiblement le même à cauſe de la petiteſſe du rayon de l'orbe terreſtre en comparaiſon de la diſtance des étoiles.

Soit un cercle *BDG* (*fig. 63. aſtronomiq.*), dans lequel la terre eſt ſuppoſée ſe mouvoir, de *B* en *D*. Si pendant ce tems la planete *A* décrit l'arc *CA*, qui ſoit tel que *BA*, *DC* ſoient paralleles, elle paroîtra répondre ſenſiblement au même point du ciel, & par conſéquent ſtationnaire.

Dans le *ſecond volume de l'académie de Pétersbourg*, *p. 82.* M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de ſon orbite doit paroître ſtationnaire; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le tems d'une *ſtation*. *Voyez* les *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier, *p. 589.* (*O*)

STATION, (*Hydrauq.*) ſe dit dans un nivellement de l'endroit où ſe poſe le niveau, de ſorte qu'un coup de niveau eſt compris entre deux *ſtations*. C'eſt ainſi qu'on connoît la pente d'une montagne. (*K*)

STATION, *dans l'hiſtoire de l'Egliſe*, eſt un terme qui s'applique aux jeûnes des quatrieme & ſixieme jours de la ſemaine, c'eſt-à-dire, le mercredi & le vendredi, que beaucoup de perſonnes chez les anciens obſervoient très-ſcrupuleuſement juſqu'à trois heures après-midi. *Voyez* FÊTE.

S. Pierre d'Alexandrie, dans ſon épitre canonique, *can. 15.* obſerve qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les ſemaines pendant ces deux jours; le mercredi, en mémoire du conſeil que les juifs tinrent pour mettre à mort notre Sauveur; & le vendredi à cauſe de ſa paſſion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Egliſe d'Angleterre. *Voyez* ABSTINENCE.

Station ſe dit auſſi, dans l'Egliſe romaine, d'une égliſe où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* INDULGENCE.

Ce fut ſaint Grégoire qui fixa les *ſtations* à Rome, c'eſt-à-dire, les égliſes dans leſquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes ſolemnelles. Ces *ſtations* ſont marquées dans ſon ſacramentaire, telles qu'on les voit dans le miſſel romain; elles ſont appropriées principalement aux égliſes patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *ſtations* ſoient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *ſtation*, d'annoncer au peuple la *ſtation* ſuivante.

Station eſt auſſi une cérémonie de l'Egliſe romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en proceſſion hors du cœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à ſaint Cyrille.

STATIONS, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ce terme ne déſignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui aſſiſtoient aux ſacrifices; & chez les Romains, le lieu où les avocats ſe tenoient pour répondre aux conſultations; mais dans l'Egliſe primitive, ce terme fut uſité pour ſignifier un jour que les chrétiens paſſoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient juſqu'à l'heure de none. Suivant l'uſage récent de l'Egliſe romaine, le mot *ſtation* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en proceſſion, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers tems, les papes & les évêques ayant indiqué des égliſes particulieres où l'on eſt obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'uſage a donné à ces égliſes le nom de *ſtation*. Cet uſage ſemble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouiſſances ou de deuil, avoient ordonné des *ſtations* du peuple dans les principaux temples des dieux. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, adj. *en Aſtronomie*, ſe dit d'une planete qui paroît reſter immobile au même point du zodiaque. *Voyez* STATION.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progreſſif, & quelquefois un mouvement rétrograde; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroiſſent *ſtationnaires*. Une planete paroîtra *ſtationnaire*, lorſque la ligne qui joint la terre & le centre de la planete, eſt dirigée au même point du firmament, c'eſt-à-dire, quand cette ligne eſt pendant quelque tems parallele à elle-même.

Saturne paroît *ſtationnaire* à la diſtance de 90 degrés du ſoleil; Jupiter à la diſtance de 52, & Mars à une diſtance beaucoup plus grande.

Saturne eſt *ſtationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les tems de ces différentes ſtations ne ſont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne ſont pas des cercles qui aient le ſoleil pour centre; mais des ellipſes dont le ſoleil occupe le foyer, & dans leſquelles les planetes ne ſe meuvent pas uniformément. *Chambers.* (*O*)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'eſt donné dans le bas Empire romain à des ſoldats ou des officiers que l'on mettoit en certains poſtes, d'où ils avertiſſoient les gouverneurs & les magiſtrats de ce qui ſe paſſoit. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, *fievre*, (*Médec.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une diſpoſition particuliere des ſaiſons & des alimens, & qui regnent plus conſtamment & plus généralement que les autres pendant une ou pluſieurs années. Elles ſont oppoſées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle ſtationnaires, *à ſtando*, reſter, demeurer. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) épithete qu'on a donné dans l'Egliſe au diacre qui étoit de ſemaine, pour chanter l'évangile aux meſſes que le pape ou l'évêque du diocèſe venoit dire dans différentes ſtations. (*D. J.*)

STATIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclop. entend. raiſon, Philoſ. ou ſcience, ſcience de la nature, Mathématiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) eſt une partie de la méchanique, qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puiſſances qui agiſſent les unes ſur les autres.

La méchanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement, & celui de *ſtatique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *ſtare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre eſt de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *ſtatique* ſe diviſe en deux parties, l'une qui conſerve le nom de *ſtatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des ſolides. C'eſt dans cette partie qu'on traite ſes différentes machines ſimples ou compoſées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydroſtatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons ſur la *ſtatique*, eſt la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in-4°*. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage ſur ce même ſujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique*.

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre ſur toutes les machines, & cette méthode eſt peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de ſon ouvrage. Elle conſiſte à reduire par

par le principe de la compoſition des forces, toutes les puiſſances qui agiſſent ſur une machine à une ſeule puiſſance, dont la direction doit paſſer par quelque point d'appui fixe & immobile lorſqu'il y a équilibre. Ainſi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées à la poulie, paſſe par le centre fixe de la poulie : de même dans le levier, il faut que la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées aux extrémités du levier, ait une direction qui paſſe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans ſa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les lois de l'équilibre des fluides. (*O*)

STATIQUE, *colonne*, (*Archit.*) eſpece de pilier rond ou à pans, poſé ſur un ſocle, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché : on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peſer publiquement, & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *ſtatique* vient de *ſtatera*, balance. (*D. J.*)

STATIQUES, *ſtatici*, (*Médec.*) ſont une eſpece d'épileptiques, ou de perſonnes attaquées d'épilepſie. *Voyez* EPILEPSIE.

Les *ſtatiques* different des cataleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun ſentiment des objets extérieurs, & ne ſe reſſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé dans le tems du paroxiſme : au lieu que les *ſtatiques* ſont occupés pendant tout ce tems d'idées fortes & vives, dont il ſe reſſouviennent aſſez bien après que l'accès eſt paſſé. *Voyez* CATALEPTIQUE & EPILEPSIE.

STATO DELLI PRESIDII, LO, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toſcane, ſur la côte de la mer, & qui eſt la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. (*D. J.*)

STATONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. V. p. 226*, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du tems de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statonienſis* ; & on s'accorde à dire que c'eſt aujourd'hui le duché de Caſtro. Les vins de ce quartier, *vina Statonienſia*, ſont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ſes queſtions naturelles, *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire : il le nomme *lacus Statonienſis*, & il y met une île flotante. C'eſt préſentement le lac de *Mezzano*. (*D. J.*)

STATUAIRE, ſ. m. (*Sculpt.*) ſculpteur qui fait des ſtatues, mais la *ſtatuaire* déſigne l'art de faire des ſtatues. *Voyez* SCULPTEUR, SCULPTURE, STATUE & STATUES *des Grecs & des Romains*. (*D. J.*)

Quant à l'art *ſtatuaire* pour la fonte, *voyez* BRONZE. (*D. J.*)

STATUAIRE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui porte une ſtatue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever ſur un piédeſtal devant l'égliſe de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une ſtatue de la ſainte Vierge de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un ſeul bloc de marbre blanc, a 5 piés 8 pouces de diametre ſur 49 & demi de hauteur, eſt d'ordre corinthien & cannelé.

On peut auſſi appeller *colonnes ſtatuaires*, les caryatides, perſiques, termes, & autres figures humaines qui font l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telomones* & *atlantes*. Daviler. (*D. J.*)

STATUE, ſ. f. (*Sculpt. & Archit. Décorat.*) figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la repréſentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement une *ſtatue* repréſente un dieu, un homme, une femme ; & l'on a coutume d'embellir de *ſtatues* les palais ou les places publiques. On diſtingue différentes eſpeces de *ſtatues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* STATUES *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. *Statue* qui repréſente quelque ſymbole, comme les parties de la terre, les ſaiſons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles ſont les *ſtatues* modernes de marbre du parc de Verſailles.

Statue coloſſale. *Statue* qui excede le double ou le triple du naturel, ou *ſtatue* d'une hauteur démeſurée.

Statue curule. On appelle ainſi les *ſtatues* qui ſont dans des chariots de courſe tirés par deux, quatre ou ſix chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hypodromes, *&c.* ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe ſur quelques médailles antiques.

Statue équeſtre. *Statue* qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurele à Rome, d'Henri IV. de Louis XIII. de Louis XIV. à Paris, *&c.*

Statue de fonte. *Statue* de pluſieurs morceaux ſéparés & remontés ſur une armature de fer, ou *ſtatue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle eſt la *ſtatue* équeſtre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de fonderie. *Voy.* les détails de cet art au *mot* BRONZE.

Statue grecque. C'eſt une *ſtatue* nue & antique. Les Grecs ſe ſervoient de ces *ſtatues* pour repréſenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros ; celles-ci étoient appellées *ſtatues d'Achille*, parce qu'il y en avoit quantité qui repréſentoient Achille dans la plûpart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'eſt toute figure qui ſert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ſes parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'eſt auſſi tout animal qui ſert au même uſage, comme les grouppes des deux baſſins quarrés du haut parterre de Verſailles.

Statue iconique, eſt toute *ſtatue* qui a la taille & la reſſemblance de la perſonne qu'elle repréſente.

Satue pedeſtre. *Statue* qui eſt en pié ou debout. Il y a à Paris deux *ſtatues* de cette eſpece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV. l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coiſevox.

Statue perſique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *ſtatue caryatide* celle d'une femme qui ſert au même uſage.

Statue romaine, eſt une *ſtatue* couverte de quelque habillement.

Statue ſacrée. On appelle ainſi une figure qui repréſente Jeſus-Chriſt, la Vierge, ou quelque ſaint, dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des égliſes. (*D. J.*)

STATUES *des Grecs & des Romains*, (*Antiq. greq. & rom.*) quoique les Grecs & les Romains ayent eu des termes différens pour préſenter à l'eſprit l'idée que nous mettons au mot de *ſtatues*, ils n'en ont affecté ſpécialement aucun pour diſtinguer les *ſtatues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choſes inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγαλματα, ἐπιστηματα, βρέτεα, ξοάνα, comme les Romains ceux de *ſtatuæ*, *imagines*, *ſimulachra*, *ſculptilia*.

Comme l'explication de ces divers ſynonymes ſeroit fort ennuyeuſe, il vaut mieux remarquer que

tous les peuples du monde ont consacré de bonne heure les *statues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple : ces peuples, dit Diodore de Sicile, *liv. I.* frappés d'admiration en observant le mouvement régulier du soleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils se croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poserent à l'entrée de ces édifices sacrés des figures de sphinx, & dans l'intérieur des *statues* de lions, à cause de l'entrée du soleil dans le signe du lion, au tems des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de son inondation. Osiris leur avoit enseigné l'agriculture ; ils l'honorerent, après sa mort, sous la figure d'une geniſſe.

La promptitude des Israélites à élever le serpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la statuaire. Cet art passa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de superbes *statues*, depuis celle de Cybelle jusqu'à celle d'Isis, après qu'ils eurent adopté le polythéïsme.

Il seroit peut-être à souhaiter que les payens n'eussent jamais songé à faire entrer les *statues* & les images dans leur culte religieux, du-moins le Christianisme épuré pouvoit s'en passer. Le peuple n'est pas capable de s'élever au-dessus des sens ; mettant toujours l'accessoire à la place du principal, il cherche à s'acquitter aisément : ici la superstition le subjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excès criminels.

Elien, *Hist. var. liv. IX. c. xxxjx.* rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *statue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytanée. Les vœux fréquens qu'il lui présentoit l'échaufferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raisons pour excuser dans son esprit la folie de sa passion, il vint à l'assemblée des prytanes, & leur offrit une grosse somme pour l'acquisition de la *statue :* on le refusa ; il orna la *statue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permise à un particulier, lui fit un sacrifice, & se donna la mort. Pline, *l. XXXVI. c. jv.* Valere-Maxime, *VIII. xj.* Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo ;* Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles ;* Arnobe, *lib. adversus Gentiles*, sont remplis d'exemples de ces foiblesses humaines pour les *statues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoi qu'il en soit, après les dieux, l'honneur des *statues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au-dessus des autres, & qui par des services éclatans s'étoient rendus vénérables à leur siecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refusés, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoissance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de son estime que quand il ne fut plus en état de s'y opposer lui-même. Etant censeur, il avoit fait abattre toutes les *statues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'eussent été autorisés à le faire par un decret du sénat ; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que si on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguste déclara par un édit que les *statues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur servir d'exemple, de même qu'aux princes ses successeurs, & afin que les citoyens en désirassent de semblables. Mais on sait assez que la plûpart de ses successeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs sujets qu'à leur propre mérite ; aussi sentant bien qu'ils n'avoient rien de semblable à espérer après leur mort, ils se hâtoient de se faire rendre par force ou par complaisance un hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *statues*, comme les temples, faisoient une partie considérable des apothéoses dont il est si souvent parlé dans les auteurs de l'histoire d'Auguste ; on y trouve un grand détail des cérémonies essentielles qui se pratiquoient en ces occasions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs si légerement décernés aux défunts. Les Romains étoient si scrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *statues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un seul mot ou même une seule syllabe y eût été obmise ; & Pline observe que le pontife Métellus, qui étoit begue, se prépara pendant six mois à prononcer le nom de la déesse Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *statue*.

Les législateurs ont été honorés de *statues* dans presque tous les états ; quelques hommes illustres ont partagé avec eux cet honneur ; mais d'autres se défiant de la reconnoissance & de l'estime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils éleverent à eux-mêmes des *statues* à leurs frais ; & c'est peut-être à cette liberté que l'on doit les réglemens qui défendirent d'en ériger sans l'aveu des censeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas sur les *statues* que les personnes de quelque considération faisoient poser pour l'ornement de leurs maisons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des esclaves dont les services leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville, du-moins pour les esclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *statue* de Sémiramis la représentoit au même état où elle se trouvoit lorsqu'on vint dire que les habitans de Babylone s'étoient révoltés ; elle étoit à sa toilette, n'ayant qu'un côté de ses cheveux relevés ; & s'étant présentée en cet état à son peuple, il rentra aussi-tôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *statue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût de la Grece, le firent représenter appuyé sur un genou, couvert de son bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ses soldats de se mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des soldats d'Agésilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Béroſe, qui a vécu du tems d'Alexandre, & non au tems de Moïse, ainsi que l'établit Eusebe, une *statue* dont la langue étoit dorée, & qui fut posée dans le lieu des exercices publics par estime pour ses écrits, & pour ses observations astronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'opposa aux desseins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de sénateur où il étoit né, passa à celui de plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *statue* à la porte Trégemina ; & Patin cite la médaille qui le représente comme il l'étoit dans cette *statue*, tenant en sa main deux épis, symbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque service à la république, furent associées à la prérogative d'avoir des *statues*. On ordonna une *statue* équestre à Clélia, échappée des mains de Porsenna qui la gardoit en ôtage. La vestale Suffétia eut par un decret du sénat, la permission de choisir le lieu qui lui plairoit pour poser la *statue* qui lui fut décernée en reconnoissance de quelques terres dont elle fit présent à la ville de Rome ; & Denys d'Halicarnasse en allegue quelques autres exemples.

Quand le sénat ordonnoit une *statue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics de prendre au tréſor de l'état de quoi fournir à la dépense qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de

cet ordre, & des officiers prépoſés pour y tenir la main.

En accordant la permiſſion ou le droit d'élever des *ſtatues*, le ſénat en déterminoit le lieu, avec un terrein de cinq piés d'étendue autour de la baſe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour aſſiſter aux ſpectacles qui ſe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéâtres & les cirques. La conceſſion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *ſtatue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans les temples ou dans les cirques, où le ſénat s'aſſembloit, d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, ſous les portiques deſtinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, ſur les ponts; & avec le tems il s'en trouva un ſi grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres ou de marbre: partout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces repréſentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges; & comme on en poſoit ſelon les occurrences, à l'occaſion de quelque action ſinguliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du ſoin de les faire garder; ces officiers ſont appellés dans le droit romain, *comites*, *curatores* ſtatuarum, & *tutelarii*.

Les lieux deſtinés à la repréſentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *ſtatues* à ces fameux acteurs qui faiſoient les délices du peuple; les auteurs des belles pieces de théâtre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus ſouvent on les plaçoit dans les bibliotheques, ſur-tout depuis que Pollion en eût ouvert de publiques.

On ordonnoit quelquefois des *ſtatues* pour faire paſſer à la poſtérité la punition de quelque trahiſon ou de quelque crime contre l'état; on les poſoit couchées par-terre & ſans baſe, pour les tenir à la portée des inſultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *ſtatues* l'attitude naturelle d'une perſonne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *ſtatues aſſiſes* étoient communément employées pour repréſenter les dieux & les déeſſes, comme un ſymbole du repos dont ils jouiſſoient. On repréſentoit de même les premiers magiſtrats pour exprimer la ſituation tranquille de leur ame, dans l'examen & la diſcuſſion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient compoſées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus ſuſceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au deſſein, l'ouvrier la laiſſoit durcir au ſoleil, ou la faiſoit ſécher au feu, pour la mettre en état de réſiſter plus long-tems aux injures de l'air; peut-être même que l'incruſtation de quelque matiere plus dure pour la préſerver d'altération, conduiſit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à ſe ſervir de l'argille pour la compoſition des moules.

Le bois fut enſuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux; les Romains n'eurent pendant long-tems dans leurs temples que des dieux de bois groſſiérement taillés, même après que les Sculpteurs eurent aſſujetti la pierre & le marbre. Les *ſtatues* des dieux ſe faiſoient ſouvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui imploroit ſon aſſiſtance, contre ceux qui voloient ſes fruits; le vigneron voulut que ſon Bacchus fût de bois de vigne; & l'on employoit celui d'olivier pour les *ſtatues* de Minerve: Mercure, en ſa qualité de dieu des Sciences, ne ſe tailloit pas tout de bois, ſur-tout pour être joint à Minerve par les hermathènes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere miſere par la ſtérilité de leurs terres, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *ſtatues* à l'honneur des déeſſes Damia & Auxeſia, en les faiſant tailler d'olivier franc. Comme le ſeul territoire d'Athenes nourriſſoit de ces ſortes d'arbres, ils envoyerent en demander; on leur en promit, ſous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des ſacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette ſervitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertiſſement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de ſoin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pauſanias fait mention de quelques *ſtatues* de bois qui avoient le viſage, les mains & les piés de marbre; d'autres de bois doré & peint, avec le viſage, les piés & les mains incruſtés d'ivoire. Le même hiſtorien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tiſagoras fut le premier qui en fit uſage pour fondre pluſieurs *ſtatues*; mais ce métal eſt trop poreux, & par-là trop ſuſceptible de la rouille pour avoir été longtems mis en œuvre, ſur-tout pour être expoſé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devint bronze par ſon alliage avec l'étain ou le plomb de douze juſqu'à vingt-cinq livres par cent, a une conſiſtance bien plus fuſible, & ſe trouve moins ſujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *ſtatues*, il ne faut qu'ouvrir Pauſanias pour en trouver de fréquens exemples: mais Valere-Maxime obſerve que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vû de *ſtatues* d'or, avant que Glabrion en expoſât une équeſtre pour Marcus-Acilius Glabrion ſon pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magiſtrats d'Athènes, lors de leur inſtallation, faiſoient ſerment qu'ils ſeroient exacts obſervateurs des lois, & qu'ils ne recevroient aucuns préſens pour l'adminiſtration de la juſtice, ſous peine de faire élever à leurs dépens une *ſtatue* d'or d'un certain poids; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *ſtatues*.

J'ignore s'il y avoit des *ſtatues magiques* faites avec de la cire pour être plus ſuſceptibles des maléfices, mais il eſt certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les ſecrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII. livres des hiſtoires d'Olympiodore, fait mention d'une *ſtatue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir déſoler les côtes.

Pline & beaucoup d'hiſtoriens ont parlé de la *ſtatue* artificielle de Memnon, qui retentiſſoit tous les matins au lever du ſoleil, & dont les débris, à ce que diſent quelques auteurs, rendoient au lever du ſoleil un ſon ſemblable à celui des cordes d'un inſtrument lorſqu'elles viennent à ſe caſſer.

Néalcés de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Acragas s'étant révoltés, Empédocle appaiſa la ſédition, conſeilla à ſes citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les fil-

les, qui faute de bien ne trouvoient pas à ſe marier, il avoit couvert de pourpre la *ſtatue* qu'on avoit fait dreſſer à ſon honneur, & y avoit fait rapporter une cuiraſſe dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *ſtatue* grecque qui irrita leur cupidité, mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuſes *ſtatues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepſis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, ſans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *ſtatues* qui ſervoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaïe, Lucullus du Pont, Antoine d'Ephèſe; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le ſeul Caton ſe contenta de tranſporter de Cypre à Rome la *ſtatue* de Zénon par conſidération pour le mérite de ce philoſophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *ſtatues* juſques ſur les tombeaux. Feſtus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *Statuæ Cinciæ*, à cauſe du grand nombre de *ſtatues* qui y étoient ſur les ſépultures de la famille Cincia; mais les lois Athéniennes défendoient même de poſer des *ſtatues* de Mercure au-deſſus des colonnes ſépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cens *ſtatues*, réduiſit la hauteur des colonnes ou des pyramides ſépuchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopſeudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *ſtatue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoiſſance de ceux qui en avoient obtenu quelque ſoulagement; & il rapporte tout de ſuite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit tréſor de cette *ſtatue*. Mais le même auteur ſe moque des *ſtatues* qu'on prétendoit qui ſuoient, qui ſe remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel reſpect, une telle vénération aux *ſtatues* de leurs princes, que la loi défendoit à un maître de maltraiter ſon eſclave qui s'étoit réfugié auprès de la *ſtatue* d'un empereur; & du tems de Tibere, c'étoit une eſpece de crime, que d'avoir ſeulement changé de robe devant une *ſtatue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguſte de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil ſpectacle.

Pauſanias obſerve auſſi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *ſtatue*, ou de l'ôter de ſa place. Il nous a conſervé là-deſſus l'hiſtoire de Théagene, fils de Thémoſthène, prêtre d'Hercule à Thaſos. Dans ſon enfance il étoit d'une ſi grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ſes exercices, il enleva, dit-on, une *ſtatue* d'airain; il fut arrêté, & on ne fit grace à ſon âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta juſqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, ſi nous en croyons le texte grec du même Pauſanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y eſt déterminé que par le motif d'une plus grande vraiſſemblance. Un de ſes concurrens qui l'avoit trop ſouvent rencontré dans ſon chemin pendant qu'il vivoit, avoit paſſé de la jalouſie à une haine ſi forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *ſtatue* de ce vainqueur; & cette *ſtatue* étant tombée ſur celui qui la traitoit ſi indignement, l'écraſa. Ses enfans demanderent en juſtice vengeance de la mort de leur pere, fondés ſur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choſes même inanimées, qui avoient occaſionné la mort d'un homme; les Thaſiens ordonnerent que la *ſtatue* ſeroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la ſtérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conſeilla de rappeller les exilés; on oublia la *ſtatue* de Théagene, & la ſtérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le ſouvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *ſtatue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très-grande vénération; & on imploroit ſon ſecours en différentes maladies.

On profanoit les *ſtatues* en les renverſant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inſcriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de la force ce ſentiment du ſénat lui-même à la mort de Domitien; voici ſes termes: *Contrà ſenatus adeò lætatus eſt, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumelioſiſſimo atque acerbiſſimo acclamationum genere laceraret, ſcalas etiam afferri, clypeoſque, & imagines ejus coràm detrahi, & ibidem ſolo affigi juberet, noviſſimè eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret.*

Ces obſervations générales ſur les *ſtatues*, ſuffiront à la plûpart des lecteurs; mais les curieux deſireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pauſanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome: tâchons de les ſervir en quelque choſe.

La liberté de faire des *ſtatues*, multiplia les temples & les divinités: nous ne connoiſſons les dieux par le viſage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs de nous les repréſenter ainſi: *deos eâ facie novimus quâ Pictores & Sculptores voluerunt.* Auſſi Ariſtophane appelle les Sculpteurs θεοποιὸς, *faiſeurs de dieux*, & Julius Pollux, *la ſtatuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux.*

La matiere de cet art ſtatuaire, *artis ſtatuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes eſpeces; car quoique le cuivre & le bronze en fuſſent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *ſtatue* de bronſe qu'on vit à Rome, fut celle de la déeſſe Cérès; on la fit des deniers provenans de la vente des meubles de Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere, parce qu'il aſpiroit à la royauté. Il eſt vrai que la *ſtatue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus conſacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruriâ factitatas*, dit Pline, *l. XXXIV. c. vij.*

Les premieres *ſtatues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Aſie; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans ſon triomphe; il eſt vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguſte, & on en fit un grand nombre. Dans la ſuite, on fondit deux *ſtatues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une peſoit quinze cens livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cauſe que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'aviſa d'appeller cette ville *coloniam commodianam.* Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne fit aucune *ſtatue* à ſa reſſemblance pour mettre au capitole, ſi elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un certain poids, par lui déſigné: *ſtatuas ſibi in capitolio non niſi aureas & argenteas poni permiſit, ac ponderis certi.* Il me ſemble par les vers ſuivans de Stace, que le poids des *ſtatues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

Da capitolinis æternum ſedibus annum,
Quo niteant ſacri centeno pondere vultus
Cæſaris.

Toutefois les empereurs romains ne furent pas

les premiers du monde qui eurent des *ſtatues* d'or à leurs images; car Georgias Léontin, qui vivoit longtems avant eux, & qui n'étoit qu'un ſimple particulier, ſe fit repréſenter en une *ſtatue* ſolide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70e olympiade : tant étoient grandes les richeſſes que procuroit alors le talent de la parole. C'eſt Pline, *l. XXXIII. c. iv.* qui nous apprend cette particularité : *hominum primus & auream ſtatuam & ſolidam Georgias Leontinus Delphis in templo ſibi poſuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæſtus.*

Les *ſtatues* ne différoient pas ſeulement par la matiere ; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord obſerver que les unes étoient nues, & les autres vétues ; chez les Grecs, toutes les *ſtatues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine qu'on couvroit juſqu'aux piés ; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang, & au ſexe. Pline le dit en ces termes : *Græca res eſt nihil velare, at contra romana & militaria, thoracas addere.*

Les Grecs faiſoient leurs *ſtatues* toutes nues, afin de mieux repréſenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la reſpiration & la vie. Auſſi faut-il convenir qu'on apperçoit dans les *ſtatues* grecques une légereté & une fineſſe dans les draperies, à-travers deſquelles le nud ſe découvre, une élégance, une délicateſſe dans les contours, une correction de deſſein, une majeſté dans les attitudes ; qualités auxquelles les ſculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le ſavoit bien, quand il attribue la ſcience de bien gouverner à ſa nation, & qu'il ne peut refuſer aux Grecs l'excellence de la fonte & de la ſculpture : c'eſt d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v. 848.*

Excudent alii ſpirantia molliùs æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas meliùs, cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

« D'autres peuples plus induſtrieux feront reſpi-» rer l'airain, & ſauront animer le marbre ; ils au-» ront des orateurs plus éloquens, & des aſtrono-» mes plus habiles, qui liront dans les cieux, & me-» ſureront le cours des étoiles. Pour toi, romain, » ſonge à ſubjuguer & à régir les nations ; c'eſt à toi » de faire la guerre & la paix, de pardonner aux » peuples ſoumis, & de dompter ceux qui te réſi-» ſtent : tels ſont les arts qui te ſont réſervés ».

Les Romains diſtinguoient leurs *ſtatues* par les habillemens. Ils appelloient *ſtatuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtus du *paludamentum*, long manteau de guerre ; telles étoient les *ſtatues* de Jules-Céſar placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des ſtatues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *ſtatues thorocatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leur cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des ſoldats avec leur cuiraſſe. Mais, dit Pline, *Cæſar quidem dictator loricatam ſibi dicari in foro ſuo paſſus eſt.* Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des ſénateurs & des augures. *Togatæ*, celles des magiſtrats en robes longues ; *tunicatæ*, celles du peuple avec une ſimple tunique; enfin, *ſtolatæ ſtatuæ*, étoient celles des femmes habillées de leurs ſtoles ou longues robes.

Mais on peut diviſer commodément les *ſtatues* antiques en pédeſtres, équeſtres, & curules, c'eſt-à-dire, à pié, à cheval, & en char. Entrons dans quelques détails ſur cette diviſion, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *ſtatues équeſtres* ſont de l'invention des Grecs qui les appelloient *celetas*, du mot κελης, *cheval de monture* ; & c'eſt par de telles *ſtatues* qu'on repréſentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece ; enſuite on les figura ſur des chars tirés à deux, à quatre, ou à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ*, & *ſejuges* ; c'eſt ainſi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equeſtres utiquè* ſtatuæ *romanam celebrationem habent, orto ſine dubio à Græcis exemplo, ſed illi celetas tantùm dicabant in ſacris victores ; poſteà verò & qui bigis & quadrigis viciſſent, undè & noſtris currus in his, qui triumphabant verùm hoc & in his, non niſi à divo Auguſto ſejuges.*

Les *ſtatues pédeſtres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colomnes des bâtimens, ou bien ſur les chapiteaux deſdites colonnes. C'eſt ainſi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *ſtatues* de bronze dans ſon théâtre ; & c'eſt ainſi qu'Auguſte décora deux galeries de ſon *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Énée portant ſon pere ſur ſes épaules, juſqu'à Amulius ; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus juſqu'à Tarquin-le-ſuperbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux; ce ſont à ces deux rangs de *ſtatues* qu'Ovide fait alluſion, quand il dit, *tract. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo,
Et tot Juleæ nobilitatis avos :
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem ;
Claraque diſpoſitis acta ſubeſſe viris.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus præ-nitet ;* ce ſont ces inſcriptions que les Hiſtoriens appelloient *acta*, *tituli*, *indices*. Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan & l'empereur Antonin en augmenta le nombre qu'il plaça dans le *forum* ulpien : *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis* ſtatuas *in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres*. C'étoit auſſi en pareils lieux que ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome : *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undiquè avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à-dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caïus Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de-même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de-même la *ſtatue* d'Antonin-le-débonnaire ſur ſa co-

lonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un escalier de 207 marches qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, plusieurs autres *statues pédestres* de particuliers, placées sur des colonnes solitaires. C'est assez de citer ici celle de Caïus Duellius qui vainquit sur mer les Carthaginois; & celle que le sénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trejemina*. Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi è moderni di Romà*, de Bartolomæo Rossi fiorentino.

Les *statues pédestres* furent connues dans Rome avant les équestres. Cependant les deux premieres équestres qu'on y vit, étoient assez anciennes; puisque l'une fut élevée en l'honneur de Clélie qui s'échappa des mains de Porsenna, & passa le Tibre à la nage sur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius surnommé *le borgne* : c'est Pline qui nous l'apprend. *Pedestres*, dit-il, *sine dubio Romæ fuêre in autoritate longo tempore. Equestrium tamen origo per quam vetus est, cum fœminis etiam honore communicato; Cleliæ enim* statua *est equestris. Hanc primam & Horatii coclitis publicè dicatam crediderim.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *statues équestres*. Jules César ordonna de mettre celle qui le représentoit dans le *forum* de son nom. Le cheval & la *statue* avoient été taillés par Lysippe pour Alexandre-le-grand. César fit ôter la tête d'Alexandre de dessus la *statue*, & y substitua la sienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange :

Cœdat equus, Latiæ qui contrà templa Dionæ
Cæsarei stat sede fori, quem tradere ex ausus
Pellæo, Lysippe duci : mox Cæsaris ora
Auratâ cervice tulit.

C'est ici le moment de remarquer que les anciens faisoient souvent des *statues*, dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *statue*, ils se contentoient d'en changer la tête. Ainsi nous lisons dans Suétone, qu'au-lieu de briser les *statues* des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou considérés. De-là vient sans doute en partie qu'on a trouvé dans la suite des tems, quantité de têtes antiques sans corps.

Les *statues équestres* de Pollux, de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche sur la croupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'histoire. Elle vante aussi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum transitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes : Statuas *colossos, vel pedestres nudas, vel equestres, divis imperatoribus dicatas, in foro divi Nervæ quod* transitorium *dicitur, locavit, omnibus cum titulis & columnis æreis quæ gestorum ordinem continerent.*

Les *statues curules*, soit de marbre ou de bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs, en entrant dans Rome, passoient par-dessous ces arcs sur des chars attelés de plusieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *statues curules* au-dessus desdits arcs pour en conserver la mémoire. Ainsi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguste sur le pont du Tibre, étoit orné de sa *statue* de bronze portée sur un char attelé de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à son pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, sur lequel étoient les représentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une seule piece de marbre, ouvrage de Lysias dont Pline, *l. XXXVI. c. v.* vante extrémement l'excellence. Enfin, l'on estimoit beaucoup l'arc de triomphe que le sénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan, dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *statue* de ce prince posée sur un char tiré par quatre chevaux. Eicherrius dans ses *délices d'Italie*, *l. II.* en parle en ces termes : *In ejus medio noscitur arcus ille sublimis, quadrigis & trophæis in fastigio onustus A. S. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'est encore une belle chose à considérer que la différence de grandeur des *statues*, car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes & de petites. On appella grandes *statues* celles qui surpassoient la grandeur naturelle des personnes pour lesquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au-dessous. Ce n'est pas tout, les grandes se divisoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *augustes*, & elles servoient à représenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les consacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin lorsqu'elles s'étendoient jusqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *colossales*, & étoient destinées pour les dieux.

Quoique les premieres sortes de *statues*, c'est-à-dire les *augustes* & les *héroïques*, servissent communément à représenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'usage à quelques gens de lettres. L. Actius, célebre entre les poëtes de son tems, montra l'exemple en se faisant faire une *statue* de bronze beaucoup plus grande que sa taille, & qu'il mit dans le temple des muses hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium poetam in camænarum æde, maximâ formâ* statuam *sibi posuisse, quùm brevis admodum fuisset.* Mais il est étonnant que les hommes ayent osé se faire ériger des *statues* semblables à celles que la religion avoit spécialement consacrées pour les dieux, je veux dire des *statues* colossales; cependant on vit des rois & des empereurs, Sésostris, Attila, Eumenes, Néron, Domitien, Commode, *&c.* qui s'attribuerent tous le même honneur.

Tous les historiens, & Pline en particulier, se sont fort étendus sur la description des *statues* colossales de marbre ou de bronze, qui faisoient l'admiration publique. *Audaciæ, moles* statuarum *excogitatas, quas colossos vocant, vidimus turribus pares*, dit l'historien naturaliste de Rome. Telle étoit la *statue* de Jupiter olympien, chef-d'œuvre de Phidias; sa hauteur étoit si prodigieuse, ajoute Pausanias, que ce dieu qui étoit assis, n'auroit pû se lever sans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes haute de 36 coudées, & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars que l'empereur Claude y fit poser. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; telle est enfin la *statue* colossale d'Apollon par Lysippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je passe sous silence le colosse de Rhodes dédié au soleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *statue* de Mercure qui surpassoit tout ce qu'on connoissoit de *statues colos-*

ſales, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des ſommes immenſes. Voici ſes paroles : *Verùm omnem amplitudinem* ſtatuarum *ejus generis vicit ætate noſtrâ Zenodorus Mercurio facto in civitate Gallia Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio.* Néron, frappé de la renommée de cette *ſtatue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à ſa reſſemblance une *ſtatue* coloſſale de 100 piés de haut, ſelon Pline, ou de 120, ſelon Suétone, *cap. xxxj. veſtibulum fuit in quo coloſſus cxx. ſtabat ejus effigie.* Il eſt vrai qu'après la mort de ce prince on ôta le nom de *Néron* à cette *ſtatue coloſſale*, & on la dédia au ſoleil, ainſi que d'autres.

Le lecteur jugera ſans doute qu'il n'étoit pas poſſible de travailler à un ſeul attelier les *ſtatues coloſſales* qu'on vient de décrire ; or l'artiſte, pour pouvoir les exécuter, diſtribuoit la beſogne à un grand nombre d'ouvriers choiſis, & leur traçoit les proportions, enſorte que quand ils rendoient les parties dont ils avoient été chargés ſéparément, elles ſe rapportoient avec tant de juſteſſe, qu'en les rejoignant elles compoſoient un tout parfaitement aſſorti, & qui ſembloit être du même bloc & de la même main. Pauſanias nous a donné ſur ce ſujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *ſtatues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une ſeule & même fabrique. Il a été fait dans le même tems par parties ; enſuite les pieces ont été ſi bien enchâſſées & ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles font un tout fort ſolide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiſte médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dreſde une *ſtatue* équeſtre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient ſur la baſe de leurs *ſtatues* le nom de celui qu'elles repréſentoient ou qui en avoit fait la dépenſe ; ils pouvoient effacer ce même nom & en ſubſtituer un autre, c'eſt ce qu'ils firent ſouvent par flatterie, quand ils furent ſoumis aux Romains ; quelquefois ils changeoient en même tems la tête, ou en retouchoient les traits. Plutarque dit qu'ils uſerent de ce ſtratagème, & mirent le nom d'*Antoine* aux deux *ſtatues coloſſales* d'Attalus & d'Euménès.

Conſidérez en paſſant les progrès de l'art ſtatuaire, depuis les premieres *ſtatues* taillées pour les dieux, juſqu'à la coloſſale que Néron ſe fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Epheſe étoit un tronc d'orme, ou, ſelon Pline, une ſouche de vigne. Pauſanias parle d'un Mercure de bois groſſier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Aſie, les *ſtatues* des dieux conſacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *ſtatue* de Summanus placée ſur le faîte du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne penſoient pas alors qu'ils ſeroient un jour tellement épris de l'amour des *ſtatues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les ſtatuaires chargés de faire des *ſtatues*, ſi dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque choſe contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *ſtatues* de grandeur naturelle furent nommées athletiques ou iconiques, *ſtatuæ athleticæ*, *ſtatuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la reſſemblance de ceux pour leſquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le ſouvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des Sculpteurs, afin de tranſmettre aux ſiecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'eſtime & d'admiration : on leur érigeoit ces *ſtatues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naiſſance, & c'étoit ordinairement la patrie du vainqueur qui ſatisfaiſoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces ſortes de *ſtatues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, ſelon Pauſanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *ſtatue* du premier étoit de bois de cyprès ; & celle du ſecond, de bois de figuier. Le bronze dans la ſuite devint la matiere la plus ordinaire de ces *ſtatues*.

On ne les faiſoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *ſtatues* chez les Romains repréſentoient les athletes nuds, ſur-tout depuis le tems qu'ils avoient ceſſé de ſe couvrir d'une eſpece d'écharpe ou de ceinture ; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conſervoient dans leurs *ſtatues*. On élevoit de ces monumens non-ſeulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la vîteſſe deſquels ils étoient redevables de la couronne agoniſtique ; & Pauſanias témoigne que cela ſe fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, ſans conducteur, procuré la victoire à ſon maître, après l'avoir jetté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *ſtatues* d'athletes qui ſe voyoient de ſon tems à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand ſoin que ces *ſtatues* ne fuſſent pas plus grandes que le naturel ; & en cas de contravention, ils faiſoient renverſer la *ſtatue* par terre. C'étoit ſans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'aviſât, en voyant leurs *ſtatues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *ſtatues* plus petites que nature étoient ſoudiviſées en quatre eſpeces, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, celles de la grandeur de trois piés ſe nommoient *tripedaneæ*. Telles étoient les *ſtatues* que le ſénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambaſſadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation ; c'eſt ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend : *à romano populo tribui ſolere injuria cæſis tripedaneas* ſtatuas *in foro.* On cite pour exemple la *ſtatue* de Tullius Cœlius, qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Carumanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *ſtatues* n'étoient que de la grandeur d'une coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorſqu'elles étoient hautes d'une palme, c'eſt-à-dire de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *ſigilla*. On faiſoit quantité de ces *ſigilla* en or, en argent, en ivoire, & on les eſtimoit beaucoup, ſoit pour leur travail, ſoit à cauſe qu'on pouvoit les tranſporter commodément, & même les avoir ſur ſoi par dévotion pour les dieux, par reconnoiſſance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils repréſentoient.

Voilà l'hiſtoire des *ſtatues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il ſuffit de lire Pauſanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la ſeule ville de Milet en Ionie en raſſembla une ſi grande quantité, que lorſqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perſes les ſubjuguerent. On ſait que Mummius remplit Rome des *ſtatues* de la ſeule Achaïe : *devictâ Achaïa*, ſtatuis *implevit urbem.* Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de ſon triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine ſuffire à faire paſſer en revue les tableaux & les *ſtatues* d'exceſſive

grandeur prises sur les ennemis, & portées sur deux cens cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *statues* qui se faisoient perpétuellement dans Rome étoit si grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les censeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* de particuliers & de magistrats ordinaires, qui les rempliſſoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant seulement celles de ceux qui en avoient obtenu le privilege par des decrets du peuple & du sénat.

Entre les *statues* que les censeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du-moins la noble façon de penser des Romains. Je crois que Pline se dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occasion de ces dernieres, *& adeò discrimen omne sublatum, ut Annibalis etiam* statuæ, *tribus locis visebantur in urbe cujus intrà muros solus hostium emisit hastam.*

Cependant la séverité des censeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une passion si dominante, & qui s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le regne d'Auguste & de ses successeurs. L'empereur Claude fit des lois inutiles pour la modérer. Cassiodore qui fut consul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *statues pédestres* qui se trouvoient dans Rome de son tems, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équestres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *statues* de prix étoient si nombreuses, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *statues*, & ces troupeaux de chevaux, si je puis parler ainsi, dispersés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *statues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de soin à les fixer en place : *nam quidem populus copiosissimus* statuarum, *greges etiam abundantissimi equorum, tali sunt cautelâ servandi, quali & curâ videntur affixi.*

Mais entre tant de *statues* publiques de Rome, il s'en trouva une seule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien singuliere. Peut-être pensez-vous que c'étoit une *statue* d'or massif, qui se trouvoit posée devant la maison d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres ? Point du tout. Eh bien, la *statue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains ? Non. La *statue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Castor, de Pollux ? Nullement. La *statue* de quelque héros du sang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus ? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui se léchoit une plaie ; mais cette figure étoit si vraie, si naturelle, d'une exécution si parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être mise sous un cautionnement nouveau dans la chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva personne assez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'est point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV. c. vij. canis eximium miraculum, & indiscreta veri similitudo, non eò solùm intelligitur, quòd ibi dicata fuerat, verùm, & novâ satisdatione, nam summa nulla par videbatur, capite tutelari cavere pretio, instituti publici fuit.*

Il faut terminer ce discours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'est qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits sur les *statues* de la Grece & de Rome. Aussi me suis-je moins proposé de tout dire que de piquer & d'étendre la curiosité. Il est bon de joindre à la lecture de Pausanias & de Pline la dissertation de Frigelius, *de statuis illustrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'est qu'un extrait. Le traité des *statues* de Callistrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philostrates, avec les notes du traducteur, est plein d'érudition ; mais les ouvrages des savans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici considéré que l'historique ; l'art statuaire, qui renferme d'autres détails intéressans liés de près à cet article, a été discuté avec recherches au *mot* SCULPTURE *ancienne & moderne* ; & les artistes célebres ont été soigneusement dénommés avec des observations sur l'art même aux *mots* SCULPTEURS *anciens*, & SCULPTEURS *modernes*. On a même pris soin de décrire les belles *statues* antiques qui nous sont parvenues. *Voyez* BAS-RELIEF, GLADIATEUR, HERCULE, LAOCOON, ROTATEUR, VÉNUS *de Médicis*, & *autres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STATUE, (*Critique sacrée.*) image taillée pour être adorée ; Moïse les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj.* 22. Il est parlé dans l'Ecriture de la *statue d'or* que Nabuchodonosor fit dresser dans la plaine de Dura ; elle avoit soixante coudées de haut, & six de large ; il est apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *statue* de sel, *Genes. xix.* 26. a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *statue* de Nabuchodonosor. Quelques critiques pensent que le corps de la femme de Loth s'étant incrusté de nitre de la mer-Morte, Moïse a pu appeller *statue de sel* un corps ainsi pétrifié. D'autres savans prétendent avec plus de vraisemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuse demeura ; & que ces mots *changée en statue de sel*, signifient *comme en statue de sel*, comparaison ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en masses de sel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'est arrêter par un statut, après examen, délibération. *Voyez* STATUT.

STATURE, s. f. (*Gram.*) est la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *statura*, qui est formé de *stare*, être debout.

La *stature* ou taille d'un homme est admirablement bien proportionnée aux circonstances de son existence. Le docteur Grew observe que si l'homme eût été nain, il eût difficilement pu être une créature raisonnable : car pour cet effet, ou il auroit eu une grosse tête, & son corps & son sang n'auroient pas pu fournir assez d'esprits à son cerveau ; ou s'il eût eu la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle suffisamment pour remplir ses fonctions. De plus, si l'homme eût été géant, il n'eût pas pu si commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nourriture de l'homme n'auroit pas été suffisante ; ou si les bêtes avoient été plus grosses à proportion, on n'auroit jamais pu trouver assez de pâturages pour les nourrir, *&c. Voyez* NAIN, GÉANT.

Cependant c'est le sentiment commun, même depuis le tems d'Homere, que dans les siecles les plus reculés les hommes surpassoient de beaucoup les modernes en grandeur ; & nous voyons à la vérité que les histoires, tant sacrée que prophane, font mention d'hommes dont la taille étoit surprenante ; aussi ces histoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham observe, qu'il est très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle est à présent ; comme on peut l'estimer

timer par les tombeaux, momies, &c. qui ſubſiſtent encore. Le plus ancien tombeau qui exiſte eſt celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui ſuivant l'obſervation de M. Gréaves ne ſurpaſſe de gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que 6. 488 piés de long, & 2. 218 piés de large, & 2. 160 de profondeur: de ces dimentions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclud que la nature ne décroît point, & que les hommes de notre tems ſont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces obſervations: les tombeaux qui ſont à Piſe, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne ſont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même choſe de celui d'Athelſtan qui eſt dans l'égliſe de Malmsbury, de celui de Sheba, dans ſaint Paul, qui ſont de l'année 693, &c.

Les anciennes armures, écus, vaſes, &c. qu'on a déterrés de nos jours, fourniſſent la même preuve: par exemple, le caſque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, eſt propre pour ſervir à un homme de notre tems; cependant on prétend que c'eſt un de ceux qui ont été laiſſés lors de la défaite d'Aſdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguſte avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Eliſabeth; avec cette différence ſeulement, qu'en évaluant le pié romain avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

STATUT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un terme générique qui comprend toutes ſortes de lois & de réglemens.

Chaque diſpoſition d'une loi eſt un *ſtatut*, qui permet, ordonne ou défend quelque choſe.

Il y a des *ſtatuts* généraux, il y en a de particuliers; les premiers ſont des lois générales qui obligent tous les ſujets: les *ſtatuts* particuliers ſont des réglemens faits pour une ſeule ville, pour une ſeule égliſe ou communauté, ſoit laïque, ſoit eccléſiaſtique, ſéculiere ou réguliere: chaque corps d'arts & métiers a ſes *ſtatuts*: les ordres réguliers, hoſpitaliers & militaires en ont auſſi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la juriſprudence, c'eſt de déterminer la nature & le pouvoir des *ſtatuts*, c'eſt-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir ſon application.

En général les coutumes ſont réelles, *clauduntur territorio*; cependant on eſt ſouvent embarraſſé à déterminer quel *ſtatut* ou coutume on doit ſuivre pour la déciſion d'une conteſtation. Souvent le *ſtatut* du domicile ſe trouve en concurrence avec les différens *ſtatuts* de la ſituation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été paſſé, du lieu où l'exécution s'en fait; & pour connoître le pouvoir de chaque *ſtatut*, & celui d'entr'eux qui doit prévaloir, il faut d'abord diſtinguer deux ſortes de *ſtatuts*, les uns perſonnels, les autres réels.

Les *ſtatuts* perſonnels ſont ceux qui ont principalement pour objet la perſonne, & qui ne traitent des biens qu'acceſſoirement; tels ſont ceux qui regardent la naiſſance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de teſter, d'eſter en jugement, &c.

Les *ſtatuts* réels ſont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la perſonne que relativement aux biens; tels ſont ceux qui concernent les diſpoſitions que l'on peut faire de ſes biens, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Quelques auteurs diſtinguent une troiſieme eſpece de *ſtatuts*, qu'ils appellent *mixtes*; ſavoir, ceux qui concernent tout-à-la fois la perſonne & les biens; mais de cette maniere la plûpart des *ſtatuts* ſeroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne ſoit faite pour les perſonnes, & auſſi preſque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *ſtatut* mixtes, ou du moins qui ſoient autant perſonnels que réels; car il n'y a point de *ſtatuts* qui n'ait un objet principal; cet objet eſt réel ou perſonnel, & détermine la qualité du *ſtatut*.

Le *ſtatut* du domicile regle l'état de la perſonne, & ſa capacité ou incapacité perſonnelle; il regle auſſi les actions perſonnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent ſitués de fait.

Le pouvoir de ce *ſtatut* du domicile s'étend partout pour ce qui eſt de ſon reſſort; ainſi, celui qui eſt majeur, ſelon la loi de ſon domicile, eſt majeur partout.

Le *ſtatut* de la ſituation des biens, en regle la qualité & la diſpoſition.

Quand le *ſtatut* du domicile & celui de la ſituation ſont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la perſonne, c'eſt le *ſtatut* du domicile qui doit prévaloir; s'il s'agit de la diſpoſition des biens, c'eſt la loi de leur ſituation qu'il faut ſuivre.

Si pluſieurs *ſtatuts* réels ſe trouvent en concurrence, chacun a ſon effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'eſt le *ſtatut* du lieu où on les paſſe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui ſervent à habiliter la perſonne, telles que l'autoriſation du mari à l'égard de la femme; celles-là ſe reglent par le *ſtatut* du domicile, comme touchant la capacité perſonnelle; d'autres ſont de la ſubſtance de la diſpoſition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations; & celles-ci ſe reglent par le *ſtatut* du lieu où ſont les biens dont on diſpenſe.

Enfin dans l'ordre judiciaire on diſtingue deux ſortes de *ſtatuts*, ceux qui concernent l'inſtruction, & ceux qui touchent la déciſion: pour les premiers, *litis ordinatoria*, on ſuit la loi du lieu où l'on plaide; pour les autres, *litis deciſoria*, on ſuit la loi qui régit les perſonnes ou leurs biens, ſelon que l'un ou l'autre eſt l'objet principal de la conteſtation.

Quelques *ſtatuts* ſont ſeulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *ſtatut* ſimplement négatif, eſt celui qui déclare qu'une choſe n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à ſa diſpoſition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *ſtatut* prohibitif eſt celui qui défend de faire quelque choſe, comme la coutume de Normandie, *art.* 33. qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *ſtatut* eſt prohibitif-négatif lorſqu'il déclare qu'une choſe n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à ſa diſpoſition: on confond ſouvent le *ſtatut* prohibitif avec le prohibitif-négatif.

Quand le *ſtatut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *ſtatut pénal*. *Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *ſtatuts*, on peut voir Bartole, Balde, Paul de Caſtre, Chriſtineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, Dargentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *queſtions ſur les démiſſions* de M. Boulenois, & ſes *diſſertations ſur les queſtions qui naiſſent de la contrariété des lois & coutumes*. (*A*)

STATUT DE SANG, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt ainſi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au ſujet de la religion. Il décerna

la peine de feu ou du gibet contre ceux; 1°. qui nieroient la tranſubſtantiation; 2°. qui ſoutiendroient la néceſſité de la communion ſous les deux eſpeces; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de ſe marier; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chaſteté; 5°. que les meſſes privées ſont inutiles; 6°. que la confeſſion auriculaire n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut. Gardiner, évêque de Wincheſter, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le ſeul moyen d'empêcher qu'il ne ſe formât une ligue contre lui; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas eſſentiel à la religion; & qu'enfin perſonne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces ſix articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un ſi grand nombre, que le roi ſe vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiſcation des biens contre ceux-là ſeulement qui ſeroient coupables de violation du quatrieme *ſtatut*. Enfin, en 1547 ſous Edouard VI. la loi des ſix articles fut révoquée pour toujours; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent ſous le regne d'Eliſabeth. (*D. J.*)

STATUTS, (*Commerce.*) ce ſont des réglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du ſouverain pour ſervir à la conduite, gouvernement & diſcipline des corps des Marchands & des communautés des Arts & Métiers.

Les *ſtatuts* en général ſont auſſi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il eſt impoſſible d'entretenir la paix entre pluſieurs perſonnes de condition égale, ſi elles ne conviennent de certaines lois communes, ſuivant leſquelles elles s'engagent de vivre & de ſe conduire par rapport à l'intérêt commun; mais comme il eſt du bon ordre & de la ſureté des états, qu'il ne s'y tienne point d'aſſemblée ſans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs miniſtres, ou officiers, ont trouvé bon de veiller à l'établiſſement ou à la manutention de ces *ſtatuts*.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France ſur la fin du douzieme ſiecle; car quoiqu'il y ait des communautés qui produiſent des *ſtatuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme ſiecle, on doute pourtant de leur authenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au ſujet des *ſtatuts* des corps & communautés, eſt celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *ſtatuts* deſdits corps & communautés ſeroient revûs & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autoriſés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées ſous Charles IX. Les guerres de religion qui ſuivirent ſuſpendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de Mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *ſtatuts* de tous les corps & communautés, & il fut même reglé au conſeil un rôle des ſommes qu'il leur en devoit couter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatrevingt-quatre; mais par celui du mois d'Avril 1691, portant exécution du premier, elles ſe trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu pluſieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à-propos de donner leurs lettres de confirmation des *ſtatuts* & réglemens des communautés, elles ſont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne; mais pluſieurs de nos rois ont bien voulu ne pas uſer de leurs droits à cet égard. *Dictionn. de Commerce.*

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, ſur la riviere d'Ambleve, à une lieue au-deſſus de Malmédie, & à 4 de Limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le ſeptieme ſiecle; ſon abbé eſt prince de l'Empire, & ſouverain de la ville. *Long.* 23. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergo, ſur le Zuyderzée, à ſix lieues d'Enckhuyſen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefois une ville puiſſante, riche, extrêmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes ſeptentrionales. Les anciens rois de Friſe y faiſoient leur ſéjour ordinaire; & les annales diſent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un ſuperbe temple, dont l'enceinte ſervoit d'aſyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut compriſe dans l'alliance des villes Anſéatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrêmement diminué ſa grandeur & ſon luſtre; cependant c'eſt encore une bonne ville, peuplée, & commerçante; ſon port eſt à l'embouchure d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui eſt ſoutenu par des pilotis pour empêcher que les ſablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour ſa défenſe de fortes murailles & de bons baſtions, qui ſont environnés de marais. *Long.* 22. 54. *lat.* 52. 57. (*D. J.*)

STAUROLATRE, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) adorateur de la croix; hérétiques qu'on appelloit auſſi en arménien *chaziazariens*, qui ſignifie la même choſe; ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix, *lapis cruciſer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) σταυροφύλαξ, officier de l'égliſe de Conſtantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene; ce mot eſt compoſé de σταυρος, *une croix*; & φυλάσσω, *je garde*; les eccléſiaſtiques chargés de porter la croix en proceſſion ſe nommoient σταυροφόρος, *ſtaurophori*, ſtaurophores. (*D. J.*)

STAWANGER *ou* STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, ſur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché ſuffragant de Drontheim. *Long.* 22. 48. *lat.* 58. 44. (*D. J.*)

STAXIS, (*Lexicog. medic.*) σταξις, de σταξω, *diſtiller*; c'eſt une diſtillation de ſang goutte-à-goutte par les narines. Telle eſt l'acception générale de σταξις dans Hippocrate.

L'effuſion de ſang par le nez goutte-à-goutte eſt regardée comme dangereuſe dans la doctrine des criſes, en ce qu'elle indique le manque de force & la foibleſſe de la nature. Hippocrate dit qu'elle eſt de mauvais augure lorſqu'elle arrive l'onzieme jour. Galien ajoute que toutes les diſtillations légeres par le nez ſont funeſtes dans les pleuréſies & dans les phrénéſies; au contraire les évacuations abondantes & libres de ſang par le nez paſſent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des criſes ſalutaires, & pour déſigner la terminaiſon heureuſe de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du ſavon, qui eſt de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *ſtéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD, *pierre de*.

STÉATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, eſt une tumeur

du ſcrotum, qui eſt compoſée d'une ſubſtance graſſe qui s'y eſt amaſſée, & qui reſſemble à du ſuif. *Voyez* STEATOME. (*Y*)

STÉATOME, ſ. m. (*Médec.*) στεατῶμα, de στεαρ, *ſuif*; eſpece de tumeur enkiſtée, & qui eſt formée dans les parties molles par une matiere ſemblable à du ſuif.

Les *ſtéatomes* viennent de la graiſſe qui ne pouvant pas ſortir des cellules adipeuſes, forme des tumeurs, & y dégenere en une eſpece de ſuif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaiſſit, & qui peut être ſéparée de toutes les parties voiſines. On ne ſauroit douter que cette membrane, ou ce ſac, n'ait été dans ſon origine une cellule adipeuſe. La méthode curative de cet accident eſt la même que celle de l'athérome & du meliceris. (*D. J.*)

STEC, ſ. m. *au jeu du romeſtecq*, eſt une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROMESTECQ.

STECKBOREN, *ou* STECKBUREN, *ou* STECKBORU, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe dans le Thourgaw, au bord du lac de Conſtance, à deux lieues au-deſſus de l'endroit où ce lac ſe dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, ſ. m. (*poids.*) le mot *ſtéen* ou *ſtéin*, ſignifie *pierre*: c'eſt une ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage. A Anvers la pierre eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris & d'Amſterdam. A Hambourg la pierre eſt de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la groſſe pierre pour peſer les marchandiſes plus ou moins fines. Leur *ſtéin* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Konisberg la pierre eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas au Brabant hollandois, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Berg-op-zoom. Cette ville eſt très-bien fortifiée, & elle fait avec les poldeers des environs une ſeigneurie qui appartient à la maiſon de Naſſau-Orange; mais les Etats généraux en ſont ſouverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre & de ſix échevins, avec un ſecrétaire. *Long. 21. 50. lat. 51. 36.* (*D. J.*)

STEENKERCK, *ou* STEINCKERCK, (*Geog. mod.*) les François écrivent *Stinquerque* en eſtropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays-bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, ſur les confins du Brabant. Ce village eſt célebre par le fameux combat du 3 Août 1692, le plus ſanglant de toute la guerre de ce tems-là. M. le maréchal de Luxembourg ne ſut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette ſurpriſe, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repaſſer les défilés par leſquels il étoit venu. (*D. J.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Iſſel, vers les confins de la Friſe, ſur la riviere d'Aa. Ses fortifications ſont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois ſous l'évêché de Deventer. Le Prince Maurice de Naſſau la prit ſur les Eſpagnols en 1592, & elle eſt reſtée depuis ſous la domination des Etats généraux. *Long. 23. 38. lat. 52. 49.*

Cette petite ville eſt la patrie d'*Oléarius* (Adam), qui s'eſt acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perſe, en Moſcovie & en Tartarie, en qualité de ſecrétaire de l'ambaſſade du duc de Holſtein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in-4°*. Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in-fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées ſur celles de l'édition allemande, deſſinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans ſa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holſtein, imprimé à Schleſwick en 1663.

Paludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Broek*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de ſavantes remarques ſur les voyages de Linſchoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt l'art de l'écriture ſecrette, ou d'écrire en chifres, de maniere que l'écriture ne puiſſe être lue que par le correſpondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polybe, vingt façons différentes d'écrire de maniere que perſonnne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le ſecret.

Mais à-préſent il eſt bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puiſſe être déchiffré, & dont on ne trouve le ſecret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *ſtéganographie*, qui eſt aſſurément un art fort innocent, n'a pas laiſſé que de paſſer dans des ſiecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & compoſé à ce deſſein pluſieurs ouvrages, un mathématicien, ſans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer ſa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de myſteres diaboliques. Poſſevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur palatin Frédéric II. fit brûler l'original de la *ſtéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans ſa bibliotheque. Cependant lorſqu'on a été revenu de ces préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *ſtéganographie*, tels que le Caramuel, Gaſpar Schot, jéſuite allemand, Wolfang Erneſt Eidel, autre ſavant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité ſur cette matiere, intitulé *cryptographia*, c'eſt-à-dire *écriture cachée*; c'eſt auſſi ce que ſignifie *ſtéganographie*, qui eſt un mot formé du grec στεγανος, *caché*, & de γραφη, *écriture*. On trouve pluſieurs exemples & manieres de *ſtéganographie* dans les *récréations mathématiques* d'Ozanam.

STEGE, *ou* STEKE, (*Géog. mod.*) petite ville de Dannemarck, ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Mone, dont elle eſt la capitale, avec un château où l'on tient garniſon.

STEGEBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans l'Oſtrogothie, ſur le côte de la mer Baltique, à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. (*D. J.*)

STEGNOSE, ſ. f. (*Médec.*) eſt une obſtruction de toute tranſpiration animale, ſur-tout de celle qui ſe fait par les pores. *Voyez* TRANSPIRATION.

Il ſignifie auſſi *conſtipation*, *condenſation*. Ce mot a rapport aux ſtegnotiques qui ſont deſtinés à boucher, fermer, ou reſſerrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaiſſeaux ou émunctoires quand ils ſont relâchés, étendus, déchirés, *&c.* *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot eſt formé du grec στεγω, *impedio*, *conſtipo*, j'empêche, je reſſerre.

Telles ſont les feuilles de grenadiers, les roſes rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, *&c.* Les *ſtegnotiques* ſont propres pour les hémorrhoïdes & autres flux de ſang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Zurich, ſur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve ſort du lac de Conſtance. Cette

ville jouit d'une entiere liberté, & ſe gouverne par ſes propres magiſtrats, ſous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long. 26. 44. lat. 47. 50.* (*D. J.*)

STEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 10 milles au-deſſus de Vienne, & à 20 au-deſſous de Lentz.

STEINAW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne en Siléſie; l'une eſt dans la principauté d'Oppelen, ſur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw ſur le bord de l'Oder. (*D. J.*)

STEINBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marquiſat de Bade, à quelques lieues au ſud-oueſt de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues de la ville de Munſter vers le couchant méridional. Ce bourg donne ſon nom à un comté qui a eu autrefois des ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

STEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, ſur la gauche du Mein, près de Selingſtad. *Long. 26. 3. lat. 50. 4.*

Reineccius (Reinier), l'un des ſavans hommes d'Allemagne du xvj. ſiecle dans la connoiſſance de l'hiſtoire, naquit à *Steinheim*, & y finit ſes jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins ſur les différens peuples de l'antiquité, & en particulier ſur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arſacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Meſſénie, des rois de Médie & de Bactriane, des rois d'Athènes & de Mycène, *&c.* On fait un cas particulier de ſon *hiſtoria Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'hiſtoire, *methodus legendi hiſtorias*, eſt encore eſtimé. (*D. J.*)

STEKAIMEN, ſ. m. (*Comm.*) meſure de liquides. *Voyez* STEKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, ſ. m. (*Comm.*) meſure de Hollande pour les liquides, & particulierement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 juſqu'à 25 *ſtekans*. A Amſterdam on nomme cette meſure *ſtekaimen*. Le ſtekaimen contient 16 mingles ou mingulles, à raiſon de deux pintes de Paris le mingle, ainſi il eſt de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *ſtekens* & demi. Le tonneau de Bayonne, Turſun, & Chaloſſe, 240 *ſtekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STÉLAGE, ſ. m. (*Droit de ſeigneur.*) droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit de ſeigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage*, & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grains par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *ſtélage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la principauté de Bouillon. (*D. J.*)

STELE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on expoſoit un criminel à la vue du public, & ſous lequel on l'enterroit enſuite pour raiſon de ſon crime: les coupables ainſi expoſés étoient appellés *ſtelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I. c. xxv. tom. I. p. 130.* (*D. J.*)

STELES, ſ. f. pl. (*Archit.*) les Grecs nommoient ainſi les pierres quarrées dans leur baſe, qui conſervoient une même groſſeur dans toute leur longueur, d'où ſont venus les colonnes attiques, & ils appelloient *ſtyles* les pierres qui étant rondes dans leur baſe, finiſſoient en pointes par le haut, d'où ſont venus les colonnes diminuées, & les obéliſques.

STELECHITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à l'oſtéocolle. *Voyez cet article*. Aldrovande a donné le nom de *ſtelechite* aux entrochites.

STELLA TERRÆ, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voyez l'art.* TALC.

STELLA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Navarre, capitale d'une mérindade, avec un château pour ſa défenſe. Elle eſt ſituée ſur le chemin de Biſcaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. (*D. J.*)

STELLA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'eſt une chaîne de montagnes qui tourne de Coïmbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle eſt différente d'une autre montagne *Herminius*, qui eſt dans la province d'Alentéjo à l'orient, juſques dans le voiſinage de Corilhana. (*D. J.*)

STELLA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Frioul. Elle prend ſa ſource près de Coloredo, & ſe jette par deux embouchures dans le lac de Veniſe: c'eſt le *telamentum minus* des anciens, ſelon Léander. (*D. J.*)

STELLARIS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *aſtroite*. Voyez *cet article*.

STELLATE, PLAINE DE, (*Géog. anc.*) *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX. c. xliv.* parle des incurſions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque ſorte la ſituation lorſqu'il dit, *liv. XXII. chap. xiij.* qu'Annibal s'étant détourné de ſon chemin, & ayant traverſé les territoires d'Alifa, de Calatia, & de Cales, deſcendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Ciceron parle de cette plaine dans ſa premiere harangue, *ch. j. de lege agraria*, & dans ſa ſeconde harangue, *ch. xxxj.* il dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la diſtribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cæſare, ch. xx.* la campagne de *Stellate* avoit été autrefois conſacrée, ou peut-être ſeulement conſervée par les anciens Romains, & fut diviſée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. (*D. J.*)

STELLATINE, TRIBU, (*Antiq. rom.*) la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies enſemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms: *Stellatine, Sabatine, Tormentine*, & *Arnienſis* ou *Narnienſis*: ſelon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere eſt *Anienſis*; j'y conſens, l'objet qu'il importe de connoître, c'eſt l'eſprit du gouvernement de Rome, dans l'établiſſement des tribus. Les cenſeurs, tous les cinq ans, diſtribuoient le peuple dans ſes diverſes tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne puſſent pas ſe rendre maîtres des ſuffrages, & que le peuple même ne pût pas abuſer de ſon pouvoir. (*D. J.*)

STELLINGUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ſaxone.*) c'eſt le nom que ſe donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permiſſion de profeſſer le paganiſme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire ſe trouvant enveloppé de grandes affaires à cauſe des guerres qu'il avoit contre ſes freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ſes ſujets de le ſecourir de troupes & d'argent, & pour les y diſpoſer il leur accorda la liberté de ſuivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plûpart des Saxons retournerent à leur ancien paganiſme, & ſe nommerent *Stellingues*, en conſéquence de la permiſſion de Lothaire. *Stelling* en ancien ſaxon, ſignifie *réglement, ſyſtème, hypothèſe, arrangement*; telle eſt l'origine du nom biſarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit

gens attachés à un système, ou à un réglement de religion. (*D. J.*)

STELLIONAT, s. m. (*Jurisprud.*) est un nom générique sous lequel les lois romaines ont compris toutes les especes de fraude & de tromperies qui peuvent se commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de désignation particuliere.

Le *stellionat* est mis par les lois au nombre des crimes, & a été ainsi nommé d'un certain lésard appellé *stellio*, remarquable par son extrême finesse & par la variété de ses couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime emploient toutes sortes de détours & de subtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque six des plus usitées dont les lois romaines font mention.

La premiere est lorsque quelqu'un vend ou engage la même chose à deux personnes en même tems.

La seconde est du débiteur qui engage ou donne en payement à ses créanciers une chose qu'il sait ne lui pas appartenir.

La troisieme est le cas de celui qui soustrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme est lorsque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme est du marchand qui donne une marchandise pour une autre, ou qui en substitue une de moindre qualité à celle qu'il a déjà vendue ou échangée.

La sixieme enfin est lorsque quelqu'un fait sciemment une fausse déclaration dans un acte.

Ainsi, suivant le droit romain, le *stellionat* ne se commettoit pas seulement dans les conventions, mais encore par le seul fait & sans qu'il fût besoin d'une déclaration expresse.

Mais parmi nous on ne répute stellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuse dans un contrat, soit en vendant comme sien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui est substitué, soit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui se trouve déjà hypothequé à d'autres; ce crime peut conséquemment se commettre, non-seulement dans les ventes & obligations, mais aussi dans les constitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *stellionat* étoit joint au parjure on condamnoit le coupable aux mines, si c'étoit un homme de vile naissance, & à la rélégation ou interdiction de son emploi, si c'étoit une personne constituée en dignité.

Parmi nous il est rare que ce crime soit poursuivi extraordinairement; à moins qu'il ne soit accompagné de circonstances de fraude extrêmement graves, les peines ne se prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires sont, 1°. que le stellionataire peut être contraint au remboursement du prix de la vente, ou au rachat de la vente, *ordonnance de 1629*. 2°. Il peut y être contraint par corps, même les septuagénaires, qui dans les autres cas ne sont pas sujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de 1667*. 3°. On ne reçoit point le stellionataire au bénéfice de cession.

Les femmes étoient aussi autrefois sujettes aux mêmes peines, lorsqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fussent pas: mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'emprisonnement & les a seulement assujetties au payement solidaire des dettes auxquelles elles se sont obligées avec leurs maris, par saisie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes sont contraignables par corps pour *stellionat*; le premier est lorsqu'il procede de leur fait seulement, *ordonnance de 1667*. Le second lorsqu'elles sont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce séparé de celui de leurs maris, *Paris article 336*. Le troisieme est lorsqu'elles sont séparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles se sont réservé l'administration de leurs biens.

Au reste, notre usage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime cesse, 1°. lorsqu'avant contestation en cause le stellionataire offre de dédommager celui qui se plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorsque celui qui se plaint est lui-même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeste le titre *stellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falsis*; & au code, *de crimine stellionat.* Brod. sur Louet, *let. S, n. 18.* Dufart, *l. XXXII. ch. 165. Greg. Tolosanus*; les *Institutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667, *titre 34.* & les *mots* DÉCLARATION, FAUX, PARJURE, CONTRAT DE CONSTITUTION, REMBOURSEMENT, RENTE, VENTE. (*A*)

STELLIONATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a commis un stellionat. *Voyez ci-devant* STELLIONAT. (*A*)

STELLITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une ressemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette espece sur le mont Liban. On en rencontre aussi en plusieurs endroits d'Europe.

STENAY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, sur la Meuse, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles céda à perpétuité à Louis XIII. & à ses successeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent rasées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long. 22. 31. latit. 42. 30.* (*D. J.*)

STENDAL *ou* STENDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg, sur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-oüest de Tangermund, & à 4 sud-est d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont presqu'entierement ruinée. *Long. 29. 47. latit. 52. 28.* (*D. J.*)

STENFORD *ou* BORCH-STENFORDE, (*Géog. mod.*) & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, capitale d'un comté de même nom, sur le Wecht, à 6 lieues au nord-oüest de Munster, avec une académie. *Long. 25. 41. latit. 52. 24.*

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit surnommée *Sténiade*, c'est-à-dire *robuste*, pour désigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déesse.

STENOMARGA, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner une marne, qui est compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon*, s'est attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits salivaires supérieurs. Il nous a laissé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent son nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATO, (*Musique italienne.*) ce terme de la musique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en poussant avec force, & comme avec peine, les sons de la voix ou de l'instrument. *Brossard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Messénie, selon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros*. Il ajoute que Cres-

phonte, après s'être rendu maître de la Meſſénie, la diviſa en 5 parties, & choiſit pour ſa demeure la ville de *Stenyclaros*, ſituée au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèſe, dans la Meſſénie, ſur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez paſſé, dit Pauſanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucaſie & d'Amphiſe, vous entrez dans la plaine de *Stényclere*, ainſi dite du nom d'un héros des Meſſéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie : mais du tems de Pauſanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnaſius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géog. mod.*) plaine de l'empire ruſſien, aux environs d'Aſtracan, à l'orient du Volga. Cette vaſte plaine, mais inculte & ſans habitans, produit une grande quantité de ſel entaſſé comme des couches de criſtal d'eſpace en eſpace.

STEPHANE, (*Géog. anc.*) c'eſt un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainſi que le nom de la ville de Préneſte, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Theſſalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'eſt le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie, ſur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STÉPHANEPHORE, ſ. m. (*Antiquité aſiatique.*) στεφανηφορος ; on nommoit dans l'antiquité *ſtéphanephores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre diſtingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes d'Aſie, à Smyrne, à Sardes, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *ſtéphanophores* anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, s'attacherent enſuite au culte même des empereurs. Nous liſons dans une inſcription que Tibere-Claude de Sardes, avoit été *ſtéphanephore*, CTPATHΓOY. AIC. KAI. CTEΦANHΦOPOY ; mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit auſſi *ſtéphanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célébration des theſmophories. Mais on nommoit par excellence *ſtéphanophore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouque*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p. 206.* (*D. J.*)

STÉPHANITES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) στεφανιται ; les Grecs nommoient *ſtéphaniſtes* tous les jeux & les exercices dont le prix conſiſtoit dans une ſimple guirlande. Potter. *Archæol. greq. tom. I. p. 451.*

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middleſex, à l'orient de Londres. C'eſt un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroiſſes à *Stepney*, une épiſcopale, une presbytérienne, & une de Quakers. (*D. J.*)

STERCORAIRE, CHAIRE, (*Hiſt. des papes.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la baſilique, ſur laquelle on faiſoit aſſeoir le pape le jour de ſa conſécration. Le chœur de muſique lui chantoit alors ces paroles du *pſeaume 113.* ſelon l'hébreu, & le *112.* ſelon la Vulgate, *v. 6. & ſuiv.* « Il tire de la pouſſiere celui qui eſt dans l'indigence » & il éleve le pauvre de ſon aviliſſement pour le » placer avec les princes de ſon peuple » : c'étoit pour inſinuer au pape, dit le *cardinal Raſpon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de ſa grandeur. Cet uſage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces ſortes de minuties. (*D. J.*)

STERCORANITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui penſoient que les ſymboles euchariſtiques étoient ſujets à la digeſtion & à toutes ſes ſuites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot eſt dérivé du latin *ſtercus*, excrément.

On ne convient pas généralement de l'exiſtence de cette erreur. Le préſident Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme ſiecle ; & le cardinal Humbert, dans ſa réponſe à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *ſtercoraniſte*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hoſtie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accuſations ne paroiſſent pas fondées, car 1°. Amalaire propoſe à la vérité la queſtion, ſi les eſpeces euchariſtiques ſe conſument comme les alimens ordinaires, mais il ne la décide pas. Nicetas prétend auſſi que l'Euchariſtie rompt le jeûne, ſoit qu'il reſte dans les eſpeces quelque vertu nutritive, ſoit parce qu'après avoir reçu l'Euchariſtie, on peut prendre d'autres alimens ; mais il ne paroît pas avoir admis la conſéquence que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroit pas non plus que les autres grecs ſoient tombés dans cette erreur, S. Jean Damaſcene les en diſculpe.

Mais ſoit que le ſtercoraniſme ait exiſté ou non, les proteſtans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la préſence réelle, que cette erreur ſuppoſe plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitaſs, *traité de l'Euchar. premiere partie, queſt. ij. art. 1. ſect. 1. p. 416. & ſuiv.*

STERCULIUS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. (*D. J.*)

STEREA, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Lucien.

STÉRÉOBATE, (*Archit.*) *voyez* SOUBASSEMENT. (*D. J.*)

STÉRÉOGRAPHIE, ſ. f. eſt l'art de deſſiner la forme ou la figure des ſolides ſur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot eſt formé du grec στέρεος, *ſolide*, & γράφω, *je décris*. La *ſtéréographie* eſt une branche de la Perſpective, ou plutôt c'eſt la perſpective même des corps ſolides ; c'eſt pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCÉNOGRAPHIE. *Voyez auſſi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. (*O*)

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. (*Perſpect.*) projection *ſtéréographique* de la ſphere, eſt celle dans laquelle on ſuppoſe que l'œil eſt placé ſur la ſurface de la ſphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *ſtéréographique* eſt la projection des cercles de la ſphere, ſur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages ; 1°. les projections de tous les cercles de la ſphere, y ſont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la ſphere, qui ſont égaux, ſont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne ſont pas à beaucoup près ſi inégaux que dans la projection orthographique ; c'eſt ce qui fait qu'on ſe ſert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'eſt-à-dire ſur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horiſon.

Projection ſtéréographique ſur le plan du méridien ; ſoit *ZQNE* (*Pl. de perſpect. fig. 22.*) le méridien ; *Z* & *N* les poles, comme auſſi le zénith & le nadir ; *EQ* l'équinoctial ou l'équateur ; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical ; *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, *&c.* ſont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord les points *15*, *30*, *45*, *60*, *&c.* dans l'équinoctial,

pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de 30, de 45, &c. dans le grand cercle *ZENQ*, & les porter depuis *Y*, juſqu'aux points *15*, *30*, *45*, &c. ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on diviſera le grand demi cercle *ENQ* en 180 degrés, en commençant au point *N*, 90 de chaque côté; enſuite par le point *Z*, & par les points de *15*, de *30*, de *45* degrés, &c. on tirera des lignes droites qui couperont la ligne *Y2*, aux points *15*, *30*, *45*, &c. Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points *Z* & *N*, des arcs de cercle *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, &c. qui repréſenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas ſe ſervir de ces méthodes pour décrire ces cercles, on pourra en employer d'autres qui ſeront encore plus ſimples: par exemple, pour tracer le méridien *Z15N*, on tirera du point *Z* au point *15*, une ligne droite, & ſur cette ligne droite, on élevera au point *Z* une perpendiculaire qui ira couper la ligne *YE*, prolongée en quelque point; la diſtance entre ce point de rencontre & le point *15*, ſera le diametre du cercle *Z15N*, dont on trouvera par conſéquent le centre, en diviſant cette diſtance en deux parties égales. On peut auſſi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle *Z45N*, on tirera par le point *Y* & par le point de *45* degrés du quart de cercle *NQ*, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera juſqu'au quart de cercle *ZE*; enſuite par le point *Z*, & par les points d'interſections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle *NQ*, *ZE*, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne *QYE*, prolongée, s'il eſt néceſſaire, en deux points, & la diſtance de ces points donnera le diametre; de-là, il eſt facile de conclure, par les principes de la Géométrie, que le diametre du cercle *Z45N*, eſt égal à la moitié de la ſomme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la diſtance du point *Y* au centre du cercle *Z45N*, eſt égale à la tangente du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la cotangente de 45 degrés, & que la diſtance du point *45* à ce même centre, eſt égale à la ſécante du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la coſécante de 45 degrés, & ainſi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien *Z45N*, il n'y a qu'à prendre depuis le point *45*, vers *E*, une ligne égale à la coſécante de 45 degrés, ou à la demi ſomme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point *Y* vers *E*, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercle ♋, ♋, & *rs*, *rs*, ſont les tropiques ſeptentrional & méridional, qui ſe projetteront auſſi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♋, on prendra d'abord ſur le demi-cercle *F22*, les arcs *E*♋, *Q*♋ de 23 degrés & demi, enſuite par le point *E*, & par le point ♋ qui en eſt le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne *ZN* en un point, & par ce point, & les deux points ♋, on décrira un arc de cercle qui repréſentera le tropique du cancer. On peut auſſi s'y prendre de la maniere ſuivante pour décrire le tropique ♋ *o* ♋; on portera de *y* vers *o* une ligne *yo'*, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés 30′, & du point *o* vers le point *Z*, on portera une ligne égale à la coſécante de 23° 30′, en prenant pour ſinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode ſemblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, *rs* eſt l'écliptique, elle eſt repréſentée par une ligne droite & on la diviſera en degrés, comme on a diviſé la projection *E2* de l'équateur; on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30 °. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur: ſoit *SC* (*fig.* 23.) le méridien & le colure des ſolſtices; *EN* le colure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; *P* le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; *E*♋*N* la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne *PC* en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22. la ligne *YQ*; on prendra enſuite la portion *P*♋, de 66 degrés & demi, & on portera depuis ♋ vers *S*, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi, enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point *P*, vers *S*, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrémité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points *N*, *E*. Le pole *a* de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & *EZN* ſera l'horiſon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis *P* juſqu'à *Z* la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis *P* juſqu'à *O*, ou ſa ſécante depuis *Z* juſqu'à *O*, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horiſon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole *P* d'une quantité égale à la tangente de la demi colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection: 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par *a*, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis *a* vers *x* ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude, & les diſtances de ces centres au rayon *PC*, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien *SPC*. 2°. On décrit tous les paralelles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi diſtances au pole *P*, & décrivant du point *P* & de ces demi diſtances, comme rayons, des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith *h*: puis donc que le zénith de Paris eſt éloigné de *P* de 41°. 30′. prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis *h* vers *C*, & cela donnera le point *X*, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire *EhN*. 4°. Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle *Oe* eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés au-deſſus de l'horiſon. 5°. Tous les cercles horaires ſont des lignes droites, tirées du centre *P* à l'extrémité du grand cercle *SNXE*.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horiſon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horiſon; partagez-le en quatre parties par deux diametres: *Z* (*fig.* 24.) ſera le zénith du lieu; *12 ζ 12* ſera le méridien; *6 ζ 6* ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites *Z P* égal à la tangente de la moitié de 41°. 10; *P* ſera le pole du monde: faites *ζ Æ* = à la tangente de la moitié de 48°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial *6 æ 6*.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimutaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par *Z*, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtan-

ces du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis *Z* : leurs centres ſe trouvent en coupant en deux la diſtance qui eſt entre ces deux points : car le milieu ſera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites *Zc* = à la tangente de 48°. 50′ ; ou *Pc* = à la ſécante de 48°. 50′. tirez par le point *C* une perpendiculaire au méridien *12ZC* prolongé ; enſuite ſi vous prenez *ZC* pour rayon, & que ſur la ligne *CT* vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. *&c.* d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, *&c.*

Remarquez que dans toute projection *ſtéréographique*, tous les diametres ſont diviſés en degrés, par les tangentes des demi-angles correſpondans ; ainſi dans la *fig.* 22. on a diviſé *YQ* en degrés, aux points 15, 10, 45, *&c.* en portant depuis *Y* les tangentes des moitiés de 15 degr. de 30 degr. de 45 degr. *&c.* & c'eſt-là le fondement de la projection des cercles horaires de la ſphere, ſur un plan donné. *Voyez* GNOMONIQUE, *&c.*

Comme dans la projection *ſtéréographique* tous les cercles ſe projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on ſe ſert beaucoup de cette ſorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces ſortes de projections, que l'œil eſt éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la ſphere projettée eſt au-deſſous du papier, en ſorte que ſon centre ſe confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reſte, cette eſpece de projection, malgré tous ſes avantages, a un inconvénient, c'eſt que l'on ne peut pas s'y ſervir d'une même échelle pour trouver les diſtances des lieux : car par exemple, dans la *fig.* 22. les point *15*, *30*, *45*, *&c.* ſont inégalement éloignés les uns des autres ſur la projection ; cependant les points de la ſphere dont ces lieux ſont la projection, ſont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en eſt de même de tous les autres points de la projection : car leurs diſtances ſe projettent par des arcs de différens cercles, & dans leſquels les degrés ſont repréſentés par des diviſions inégales. Ainſi dans une mapemonde qui n'eſt pas à l'horiſon de Paris, il faut bien ſe garder de ſe ſervir d'une échelle pour trouver la diſtance de Paris aux différentes villes de l'Europe ; on ne peut ſe ſervir d'une échelle pour meſurer ces diſtances, que dans les mappemondes dont Paris occupe le centre, c'eſt-à-dire dans celles dont la projection eſt ſur l'horiſon de Paris ; encore faudra-t-il ſe ſervir d'une échelle dont les diviſions ſoient inégales, comme le ſont celles de la ligne *YQ*, *fig.* 22. & cette échelle ne pourra donner que les diſtances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la diſtance de ces autres villes entre elles. (*O*)

STÉRÉOMÉTRIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt une partie de la Géométrie, qui enſeigne la maniere de meſurer les corps ſolides, c'eſt-à-dire, de trouver la ſolidité ou le contenu des corps ; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vaſes, des vaiſſeaux, *&c.* *Voyez* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* eſt formé du grec στέρεος *ſolide*, & μέτρον *meſure*. *Voyez*-en la méthode ſous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE, *&c.* *Voyez* auſſi JAUGE. *Chambers.* (*E*)

STEREONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Quelques ſavans veulent que ce ſoit aujourd'hui Caſſel. (*D. J.*)

STÉRÉOTOMIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt la même choſe que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, ſ. f. (*Malad.*) maladie appartenante au ſexe. Elle dépend de pluſieurs cauſes que l'on peut réduire au vice des ſolides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit juſqu'au neuvieme mois ; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'eſt ce que l'on nomme *ſtérilité*. C'eſt une maladie qui afflige les familles, leur faiſant perdre l'eſpoir d'avoir des héritiers.

Le vice des ſolides conſiſte dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaiſſement & l'étroiteſſe du vagin, dans l'obſtruction & le deſſéchement des ovaires, dans le relâchement & la foibleſſe de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il ſe trouve que le vagin n'eſt pas ouvert, ſouvent les parois ſont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui ſont contenues entre les aîles, telles que le clitoris, les nymphes, ſont ſi prodigieuſes, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette ſtructure biſarre a donné lieu à de grands deſordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des perſonnes du même ſexe.

Le vice des fluides conſiſte ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'eſt ainſi que les regles immodérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuiſant les humeurs, relâchent & humectent ſi fort les parois de l'utérus, que la liqueur ſéminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y reſter ni y être retenu : de-là vient que les femmes ſujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point ; ou ſi elles ſont aſſez heureuſes pour concevoir, elles ſont ſujettes à de fréquens avortemens. Ces ſortes de femmes étant toujours mouillées, les parties ſolides des organes n'ont point aſſez de reſſort pour échauffer les principes de l'embryon ; la ſéroſité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la ſemence qui auroient pu ſans cette fâcheuſe circonſtance ſe développer, & porter dans l'œuf cet eſprit vivifiant néceſſaire pour former ou développer l'embryon.

La ſanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produiſent les mêmes effets, & diſpoſent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropiſie. Dailleurs tous ces vices des humeurs ci-deſſus énoncés empêcheroient l'utérus de ſe fermer, & de garder le précieux dépôt dont ſes parois ont été arroſés.

Souvent les vices des ſolides ſe combinent avec ceux des fluides. C'eſt à cette cauſe que l'on peut rapporter la ſuppreſſion des regles, les pâles couleurs, ou la chloroſe, qui ſont toutes des cauſes & des ſignes de *ſtérilité*.

Or cette ſuppreſſion dépend également du vice des ſolides comme de celui des fluides : la roideur, la ſéchereſſe, l'aridité de l'utérus, la trop grande tenſion de ſes fibres, ſont des cauſes fréquentes de la diminution, de la ſuppreſſion des regles ; comme auſſi le ſang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'eſt l'ordinaire que les filles en qui la menſtruation eſt pénible, ne conçoivent que difficilement ; & que celles en qui les regles coulent librement & régulierement, ſont plus heureuſes dans la conception, dans la geſtation comme dans l'accouchement. C'eſt ainſi que l'illuſtre Fernel procura à la France un dauphin, conſeillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles : ce ſont auſſi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces cauſes, la chaleur de l'utérus eſt quelquefois ſi grande, qu'elle détruit & ſuffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur ſéminale : d'ailleurs cela arrivera encore plus ſurement, ſi cette liqueur ſe trouve trop froide, reſpective-

ment

ment à l'état préſent de l'utérus, ſi les embraſſemens d'un époux ſont froids, languiſſans; ou ſi l'épouſe ne ſympathiſe & ne correſpond que froidement aux embraſſemens de ſon époux, ſoit par la conſtitution *froide* & *inactive* de ſon tempérament, ſoit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle ſe ſent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres cauſes qui confirment ces premieres : nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un ſecond mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en ſecondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne ſont point rares; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de-même qu'entre les organes deſtinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les cauſes de la *ſtérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme : il en eſt d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embraſſemens vient des mêmes cauſes du vice des ſolides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs ſéminales. La cauſe la plus commune eſt le libertinage, l'habitude des plaiſirs qui a épuiſé les ſecours de la ſanté & les marques de la virilité. Car la vraie cauſe prochaine de la conception eſt l'immiſſion de la liqueur ſéminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes néceſſaires pour détruire ces cauſes, & donner à tant de familles cette douce conſolation qui ſerre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la ſociété conjugale; nous répondrons que la plupart des cauſes énoncées ci-deſſus ſont ſans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réuſſir dans l'adminiſtration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on eſt de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices des ſolides dans l'un & l'autre ſexe, qui dépendent de la conformation extrinſeque; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres, de la ſéchereſſe, de la roideur; ou des fluides, ſoit qu'ils pêchent par excès, ſoit qu'ils ſoient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de cauſes également capables de produire l'un & l'autre : d'ailleurs les différences des tempéramens & des affections mettent encore un obſtacle invincible à la connoiſſance de la cauſe & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tenſion & la ſéchereſſe trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adouciſſans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchiſſant : cette indication générale a lieu dans les deux ſexes.

Les eaux légerement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes de jeunes animaux, leurs bouillons, ſont donc ici ſpécialement indiqués : les émulſions, les bains d'eau froide ou légerement tiéde, les frictions douces ſur les parties avec les huiles, les infuſions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations ſont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la ſoupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes aſtringens & toniques : tels ſont les injections, les peſſaires, les bains; les demi-bains, les fomentations, & autres remedes compoſés ou préparés de médicamens aſtringens, fortifians & toniques. *Voyez* ASTRINGENS & TONIQUES.

Les fomentations avec les infuſions de plantes aromatiques, telles que l'armoiſe, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la ſauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les abſynthes, & autres de même vertu, ſont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodiſiaques, de leur ſuc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloës, de caſtoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de muſc, employés en fomentation, en injection; ces ſubſtances même employées en linimens, ont quelquefois réuſſi; on doit commencer par leur uſage intérieur.

Les emménagogues ſont les remedes indiqués dans le cas de ſuppreſſion de regles; mais il faut, avant toute choſe, bien conſidérer les cauſes, ſans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés long-tems & par intervalle. *Voyez* EMMÉNAGOGUES.

STERLING, ſ. m. (*Monn. de compte d'Angl.*) nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre; quelques-uns croyent que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecoſſe, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres diſent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot ſaxon *ſtére*, qui ſignifie *regle*; ainſi, ſelon ce ſentiment, une monnoie *ſterling*, n'eſt autre choſe qu'une monnoie faite ſelon la regle preſcrite.

Enfin, Camden eſtime que le mot *ſterling* eſt moderne, & qu'il a été vraiſemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui ſous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la grande-Bretagne pour y rafiner l'argent; à quoi ils réuſſiſſoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'eſt de l'Angleterre, il eſt arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'eſt-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conſéquent plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, ſhillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt ſhillings, le ſhilling pour douze ſols, & le ſol pour quatre farthings. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, dans la ſeconde preſqu'île de ce royaume, au midi du Tay. Cette province eſt bornée à l'orient par l'Avon, qui la ſépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la ſépare de la Fife. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de vingt milles, & ſa largeur n'eſt que de douze milles. Mais ſi cette province eſt petite, elle eſt l'une des plus fertiles de l'Ecoſſe; on y compte environ vingt paroiſſes; les rivieres qui l'arroſent ſont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En paſſant de la Lothiane dans cette province, on voit les reſtes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à-travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, juſqu'à Kilpatrick, ſur la Cluyd, dans un eſpace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* ſont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'oueſt, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une eſpece de tourbe, ſuivant les lieux. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecoſſe méridionale, capitale de la province de même nom, ſur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on paſſe ſur un pont de pierre, à 12 lieues au

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

nord-oueſt d'Edimbourg. Elle a été la demeure de pluſieurs rois d'Ecoſſe. On y voit un beau & fort château. *Long. 13. 55. lat. 56. 5.*

Les anciens appelloient cette ville *Binobara ;* mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inſcription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des aîles de l'armée romaine faiſoit garde dans cette place. Du tems de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth.*

A deux milles au nord de *Sterling*, eſt une terre nommée *Arthrey* ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine eſt couverte d'une croute métallique, & le reſte eſt bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre ; une fontaine ſort de la même montagne ; & comme elle paſſe à-travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoi qu'il en ſoit, la ville de *Sterling* eſt la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérite d'occuper ſa place dans l'hiſtoire du xvj. ſiecle. Elle avoit épouſé un françois nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom ſous lequel elle eſt connue ; tous les deux entrerent fort jeunes au ſervice de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiſelle Lambrun fut ſi touché de la fin tragique de cette princeſſe, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & ſa femme deſeſpérée réſolut auſſi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & ſe rend à Londres, portant ſur elle deux piſtolets chargés, l'un pour tuer la reine Eliſabeth, & l'autre pour ſe tuer tout de ſuite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui ſe promenoit dans ſes jardins, elle laiſſe tomber un de ſes piſtolets ; les gardes accourent, la ſaiſiſſent, & ne ſongent qu'à la traîner en priſon ; mais Eliſabeth voulant ſur le champ l'interroger elle-même, lui demanda ſon nom, ſa patrie, & ſa qualité.

Mademoiſelle Lambrun répondit d'un ton ferme : « Madame, je ſuis écoſſoiſe & femme, quoique je » porte cet habit : je m'appelle *Marguerite Lambrun.* » J'ai vécu pluſieurs années auprès de la reine Ma» rie, que vous avez injuſtement fait périr ; & par » ſa mort, vous avez été cauſe de celle de mon mari, » qui n'a pu ſurvivre au trépas d'une reine innocen» te, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, ai» mant l'un & l'autre avec paſſion, j'avois réſolu au » péril de ma vie, de venger leur mort par la vôtre. » Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce » deſſein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y » a rien qui ſoit capable d'empêcher une femme ir» ritée de ſe venger, lorſqu'un double amour enflam» me ſa haine & ſon reſſentiment ».

Quoique la reine Eliſabeth eût grand ſujet d'être émue d'un tel diſcours, elle ne laiſſa pas de l'écouter de ſens froid, & de repartir tranquillement : « Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre » à l'amour que vous avez pour votre maîtreſſe & » pour votre mari, ce qu'il exigeoit : mais quel pen» ſez-vous que doit être maintenant mon devoir à » votre égard » ?

Cette femme répondit à la reine avec grandeur : « Je dirai franchement à votre majeſté mon avis, » pourvu qu'il lui plaiſe de me dire premierement, » ſi elle me fait cette queſtion en qualité de reine, » ou en qualité de juge ». Eliſabeth lui déclara que c'étoit en qualité de reine. « Votre majeſté doit m'ac» corder grace », repartit Marguerite Lambrun.

« Mais quelle aſſurance me donnerez-vous, ré» pliqua la reine, que vous n'en abuſerez pas, & » que vous n'entreprendrez pas une ſeconde fois un » attentat ſemblable ? » A quoi la Lambrun repartit encore : « Madame, la grace que l'on veut accor» der avec tant de précaution, n'eſt plus, ſelon mon » idée, une véritable grace : ainſi votre majeſté peut » agir contre moi comme juge ».

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de ſon conſeil qui étoient préſens, leur dit : « Il y a trente ans que je regne ; mais je ne me » ſouviens pas d'avoir trouvé perſonne qui m'ait ja» mais fait une pareille leçon. Allez (continua-t» elle, en s'adreſſant à mademoiſelle Lambrun), je » vous accorde la grace pure, entiere, & ſans au» cune condition ».

Marie Lambrun ſe proſterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la généroſité de la faire conduire ſûrement hors des royaumes de la grande-Bretagne juſqu'aux côtes de France. Eliſabeth le lui accorda volontiers ; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait ſingulier de prudence & de ſageſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STERNBERG, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Siléſie ; c'eſt un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* ſa capitale, lui donne ſon nom ; cette petite ville eſt ſituée aux confins de la Siléſie, entre Cuſtrin, Schwerin, Francfort ſur l'Oder, & autres lieux. (*D. J.*)

STERNOMANTIS, ſ. f. (*Antiquit. grecq.*) στερνόμαντις ; c'étoit un des noms de la prêtreſſe de l'oracle de Delphes, plus connu encore ſous celui de Pithie ; mais le même nom de στερνόμαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétiſoient, ou rendoient des oracles. (*D. J.*)

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTÉRIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muſcles dont chacun vient de la partie ſupérieure & antérieure du ſternum de la clavicule, vers l'extrémité ſternale, & ſe termine à l'apophyſe maſtoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du ſternum*, (*Anatomie.*) nom de quelques muſcles qui s'attachent aux côtes & au ſternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muſcles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du ſternum, & s'inſerent à la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme, ſixieme, & ſeptieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie la plus ſupérieure & interne du ſternum, de la portion voiſine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte ; ils ſont larges & ſitués le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage ſcutiforme ; ils ſe terminent à la baſe de l'os hyoïde.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles appellés auſſi *ſterno-clyto-maſtoïdien. Voyez* STERNO CLYTO-MASTOIDIEN.

STERNO-THYROIDE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles du larynx qui s'inſerent dans la partie ſupérieure & interne du ſternum, tout-autour du rebord inférieur de ſa cavité articulaire, & ſe termine à la tubéroſité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie ;* nom d'une paire de muſcles du pharynx, qui ſont formés par un paquet de fibres qui prend ſes attaches à la partie interne & ſupérieure du ſternum, s'unit intimement avec le ſterno-thyroïdien juſque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir

enſuite avec le tyro-pharingien. *Voyez* STERNO-TYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'un os ſitué tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os eſt compoſé de trois pieces dans les adultes, une ſupérieure qui a la figure d'un exagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins conſidérable de toutes; elle eſt cartilaginenſe, & ſe nomme *cartilage xiphoide*. *Voyez* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il eſt compoſé de pluſieurs pieces ſuivant les différens âges, c'eſt-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *ſternum* ſont unies enſemble par diarthroſe obſcure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une ſeule piece, leur face antérieure externe eſt inégalement convexe, la poſtérieure interne eſt légerement concave; le bord ſupérieur qui a ſur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & ſur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord intérieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui ſont quelquefois confondus enſemble; on voit ſur les bords latéraux quatre petites cavités comme diviſées en deux, & vers la partie ſupérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *ſternum* ſouffre des jeux de la nature dans divers ſujets, je n'entends pas pour le nombre des os qui le compoſent comme ont fait quelques anatomiſtes, en les conſidérant ſur des ſujets de différens âges, mais pour la figure, la grandeur, la ſituation de cet os: par exemple, on a trouvé quelquefois ſa pointe extrêmement tournée en-dehors ou en-dedans, & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à ſa ſanté, produit des difficultés de reſpirer & de ſe courber, ou des maladies internes incurables. On trouve auſſi quelquefois à la partie inférieure du *ſternum* un trou qui eſt plus ou moins grand.

Un auteur allemand aſſure dans les *ſelecta medica Francofurtenſia*, avoir obſervé un pareil trou, & que ce trou donnoit paſſage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une ſeule fois; qu'il n'y paſſoit rien, & qu'il étoit rempli par une ſorte de ſubſtance cartilagineuſe. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occaſion à la formation de ce trou. Le *ſternum*, dans les premiers tems, eſt tout cartilagineux, & l'oſſification y commence en différens endroits; le nombre de ces oſſifications eſt incertain, elles ſe réuniſſent plus ou moins tard pour former trois pieces qui enſuite ſe ſoudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorſque toutes ces différentes oſſifications commencent à ſe réunir, il y a un endroit où l'oſſification ſe trouve arrêtée; cet endroit reſtera rempli de la ſubſtance cartilagineuſe qui en ſe détachant, lorſqu'on fait le ſquelette, laiſſera appercevoir un trou dans l'os du *ſternum*; peut-être encore que les trois pieces d'oſſification qui ſe rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroiſſement & de la ſolidité, avant que d'être unies, laiſſer un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie ſupérieure du *ſternum*, c'eſt vraiſemblablement parce que la partie ſupérieure de cet os n'eſt ordinairement qu'une ſeule piece dès les premiers tems, & qu'elle ne s'oſſifie point en différens endroits, au-lieu que la multitude différente d'oſſifications ſe fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit ſe rencontre toujours. (*D. J.*)

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirurgie.*) ſolution de continuité de l'os *ſternum* à l'occaſion de quelque coup ou chute. Le *ſternum*, comme les os du crâne, eſt ſuſceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces oſſeuſes, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces ſéparées. L'enfoncement ſe connoît par la dépreſſion; la douleur, la difficulté de reſpirer, la toux, & quelquefois le crachement de ſang ſont les ſymptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement eſt plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroiſe Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour panſer un gentilhomme de la chambre, bleſſé devant Melun d'un coup de mouſquet au milieu du *ſternum*, ſur ſa cuiraſſe: il tomba par terre comme mort, jettant grande quantité de ſang par la bouche, & il en cracha de ſuite pendant l'eſpace de trois mois. Le *ſternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le bleſſé ſur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la preſſion latérale des côtes. On appliqua des compreſſes trempées dans une liqueur vulnéraire ſpiritueuſe, & un bandage qui ne doit pas être trop ſerré, afin de ne pas gêner la reſpiration. Les ſaignées ſont dans cette fracture d'un grand ſecours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *ſternum* eſt un os ſpongieux ſujet à être altéré par la carie. On peut tenter ſur cet os les opérations convenables pour enlever la carie; tel que le trépan. Il y a ſur la poſſibilité de la réuſſite de cette deſtruction des parties viciées, deux obſervations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de generatione animalium*, où l'on voit que le *ſternum* a été détruit en partie, & que les malades ont ſurvécu. Dans l'un & dans l'autre cas on touchoit le cœur, & l'on ſentoit ſes mouvemens dans le vuide qu'avoit laiſſé la déperdition de ſubſtance du *ſternum*. (*Y*)

STERNUTATION, ſ. f. (*Phyſiol.*) en grec πταρμός, en latin *ſternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui eſt le terme le plus en uſage; nous n'ajouterons ici que peu de remarques ſur ce curieux phénomène de notre organiſation.

Tout le monde ſait que c'eſt un mouvement convulſif, au moyen duquel l'air étant pouſſé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucoſité qu'il trouve ſur ſon paſſage.

Pour entendre cet effet, il faut ſe rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui ſe rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercoſtal, le vague, & par conſéquent les nerfs des muſcles qui ſervent à la reſpiration, doivent ſentir cette irritation, & forcer les muſcles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez ſont fort ſenſibles, ils produiſent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muſcles inſpirateurs; c'eſt ce qui fait que le thorax ſe dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation ſubite pourroit être ſuivie d'un reſſerrement lent, ſi les muſcles qui ſervent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fuſſent irrités, de même que ceux des muſcles inſpirateurs: comme ces muſcles inſpirateurs ſont plus forts que les muſcles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le tems qu'ils agiſſent, la réſiſtance augmente; & les nerfs des muſcles expirateurs étant toujours irrités, y cauſent une contraction qui l'emporte enfin ſur les muſcles inſpirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muſcles expirateurs ſe contractent, comprime extraordinairement les poumons, en ſorte que l'air eſt obligé de ſortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, les muſcles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction: par ce moyen l'air ne pouvant ſortir par la bouche, eſt

jetté impétueuſement dans la cavité des narines, & ſi l'humeur muqueuſe de la membrane pituitaire eſt ramaſſée dans ſes reſervoirs, les ſecouſſes de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muſcles qui pouſſent l'air des poumons dans la trachée-artere, ſont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainſi l'éternument ſe fait lorſque l'air d'une grande inſpiration eſt long-tems retenu dans le poumon, & en ſort enſuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulſif de tous les muſcles abdominaux, des intercoſtaux & du diaphragme. Quand on inſpire beaucoup d'air, les muſcles poſtérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en-devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une eſpece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec leſquelles les nerfs olfactifs correſpondent. Lorſqu'on éprouve cette ſenſation, toutes les actions du corps ſont ſuſpendues, & l'on reſte un inſtant dans l'attente de ce qui va ſe paſſer. L'inſtant ſuivant, les muſcles qui ſervent à l'expiration ſe retirent avec une force que rien ne peut arrêter; & les poumons ſubitement reſſerrés, chaſſent l'air qu'ils contiennent avec un bruit ſemblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainſi dans l'inſtant que ſe fait cette forte expiration, le ſang ne ſauroit paſſer dans les poumons; par la même raiſon, le ſang veineux qui revient de la tête, ne ſauroit ſe décharger librement dans le ventricule droit du cœur; ce qui fait que non-ſeulement les vaiſſeaux du cerveau ſont diſtendus, mais auſſi que l'impétuoſité du ſang artériel eſt augmenté par la violence de cette commotion. Or le concours de ces deux cauſes produit une ſorte de diſtenſion momentanée dans toute la maſſe du cerveau. Il eſt clair que c'eſt-là ce qui ſe paſſe dans l'éternument; car s'il eſt réitéré, tous les ſens & le mouvement muſculaire manquant à la fois, le viſage s'enfle, il ſort des larmes des yeux, le nez coule; & ſi l'éternument eſt répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en ſont prodigieuſement troublées.

Il eſt vraiſſemblable que c'eſt à la commune origine des nerfs que commence cette puiſſante irritation qui met en branle preſque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il ſoit, produit un ſpaſme univerſel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction muſculaire, puiſqu'il en réſulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y ſonge le moins, & par la plus petite cauſe, l'émanation de quelque corps odoriférant qu'on inſpire.

On éternue même en regardant le ſoleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine viſible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la reſpiration les mouvemens convulſifs de l'éternument. C'eſt par la même raiſon qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire ſe fait, ou extérieurement par la vapeur d'eſprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roſes, du tabac; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, ſont reçues par l'inſpiration; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres ſternutatoires qui picotent la membrane du nez; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui ſont rejettées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, ſoit les ſeules cauſes de la *ſternutation*; car il y a des gens qui ſavent éternuer pluſieurs fois de ſuite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en preſſant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui vient de l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anaſtomoſer avec les nerfs de la premiere paire? c'eſt l'opinion de Willis.

La *ſternutation* differe de la toux, parce qu'elle ſe fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inſpire & qu'on n'expire qu'une ſeule fois dans l'éternument affecte de paſſer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on ſe mouche, eſt une eſpece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne ſont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais ſignes en Médecine, ſuivant leur violence, leurs cauſes, & les maladies dans leſquelles ils arrivent. Ils ſont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du ſang, l'avant-coureur d'une hémorrhagie ſalutaire, ou d'une métaſtaſe favorable dans le hoquet; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métaſtaſe s'eſt jettée ſur les narines, les *ſternutations* n'apportent aucun ſoulagement; elles empirent le mal, lorſqu'elles viennent du conſentement des parties, comme dans l'hyſtériſme; l'épilepſie, l'eſquinancie, les maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozœne, il en réſulte des *ſternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles cauſent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des linimens oppoſés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuſes, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui ceſſeront en attaquant la cauſe, & en adouciſſant les ſymptomes par des drogues onctueuſes, ou par la fumée de parfums ſecs, dirigés dans les narines, ſi les humeurs âcres ſont extrêmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aiſément que les *ſternutations* ſont capables de procurer pluſieurs autres effets ſalutaires ou nuiſibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & ſoporeuſes. On pourra de même s'en ſervir avec ſuccès pour aider l'accouchement, pour faciliter la ſortie de l'arriere-faix; c'eſt pourquoi Hippocrate qui ſavoit ſi bien tirer parti des obſervations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raiſon, de telles *ſternutations* produiſant une violente ſecouſſe dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaiſſeaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-ſeulement les *ſternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieuſement; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens en citent des exemples aiſés à comprendre, puiſque les *ſternutations* ne ſont autre choſe que de violentes convulſions. Elles produiſent quelquefois dans l'hyſtériſme une cœcité momentanée, qui ſe diſſipe avec les antiſpaſmodiques, parce qu'elle vient de la ſympathie des nerfs; car il eſt naturel de conjecturer que la premiere cauſe de cet accident, vient de la commune diſtribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *ſternutations* violentes & répétées eſt de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infuſions de graine de lin, de pſyllium; en

un mot tout liquide, onctueux, viſqueux, mucilagineux, adouciſſant, balſamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'eſt ainſi qu'on arrêtera les *ſternutations* cauſées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la claſſe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre conſolation, des malheurs cauſés par les éternumens; l'expérience nous apprend ſans ceſſe, qu'ils ſont plus ſalutaires que nuiſibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe viſqueuſe des poumons, ils emportent la mucoſité ſuperflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de fineſſe dans l'odorat. Ils excitent en même-tems un mouvement plus vif dans la circulation du ſang, augmentent celui des humeurs & des eſprits, & raniment preſque tous les ſens à la fois. La nature a donc été ſage de nous faire des organes délicats, que l'impreſſion de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent preſque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique.*) eſpece d'errhins, c'eſt-à-dire de remedes deſtinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu ſpéciale conſiſte à pouvoir produire l'éternument. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Les *ſternutatoires* ſont encore connus dans les auteurs grecs & latins, ſous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue*. Les effets & les uſages des *ſternutatoires* ſont expoſés à l'*article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer à l'*article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à obſerver dans leur adminiſtration & les conſidérations qui contrindiquent leur uſage, ont été renvoyés à celui-ci. Tous les praticiens conviennent que ce genre de ſecours ne convient point aux pléthoriques ſanguins, qui en général ſupportent mal toute ſorte de ſecouſſes violentes.

Il eſt obſervé que dans les vertiges qui précédent ou qui annoncent les apoplexies ſanguines, l'uſage indiſcret des *ſternutatoires* hâte ſouvent l'attaque, & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet ſe borne à provoquer puiſſamment l'évacuation naſale, ſoient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'uſage des *ſternutatoires* eſt manifeſtement nuiſible dans ce dernier cas. Ceux qui ſont ſujets à des hémorrhagies, & ſur-tout à des hæmophtiſies, & ceux qui ſont menacés de phthiſie ne doivent point être expoſés à l'action des *ſternutatoires*.

Juncker déſapprouve formellement leur uſage contre l'épilepſie, & il aſſûre même que cet uſage n'eſt pas trop ſûr dans les léthargies ou les défaillances; enfin, il eſt très-connu qu'on doit préſerver autant qu'il eſt poſſible de l'éternument, & par conſéquent qu'il ne faut pas faire éternuer à deſſein les ſujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes groſſes. Quant à ce dernier chef, il eſt ſans doute très-évident par l'obſervation même de l'utilité de l'éternument pour chaſſer l'arriere-faix. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puiſſamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorſqu'ils ſont appliqués ſur cet organe; & ce ſont les mêmes qui étant portés dans l'eſtomac & dans les inteſtins, ſont capables d'irriter ces derniers organes vraiſſemblablement de la même maniere, & qui excitent en conſéquence le vomiſſement ou la purgation; & enfin qui impriment ſur les organes du goût, la ſenſation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent auſſi abondamment l'écoulement de la ſalive; ainſi tous les émétiques & les purgatifs forts ſont en même tems *ſternutatoires* & ſalivans.

Il eſt cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plûpart de la famille des végétaux, dont la vertu *ſternutatoire* paroît avoir quelque choſe de ſpécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'eſt point conſtatée; telles ſont la piretre, le poivre noir, le gingembre, la ſemence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la claſſe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptermica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *ſternutatoires* les plus puiſſans ſont tirés de la claſſe des émétiques & des purgatifs forts; tels ſont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre ſauvage, le tabac, *&c.* Voyez *tous ces articles particuliers*.

On trouve dans preſque tous les diſpenſaires des poudres *ſternutatoires* compoſées; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles ſeches de marjolaine, de bétoine & fleurs ſeches de muguet, de chacun un gros; de feuilles ſeches de cabaret demi-gros; faites une poudre ſelon l'art. (*b*)

STERTZINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, ſur le torrent d'Eiſack, à 5 lieues au nord-oueſt de Brixen. Quelques-uns croient que c'eſt le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51. *latit.* 46. 28. (*D. J.*)

STETIN *ou* STETTIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie pruſſienne, & d'un duché de même nom, ſur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au ſud-eſt de Lubeck.

Stetin & ſon territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & enſuite par les Vendes. En 1121, Boleſlas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le Chriſtianiſme par la force, mais il réuſſit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit impoſé; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un ſiecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes lois que Magdebourg. La paix de Weſtphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Pruſſe, de Saxe & de Holſtein; & quelque tems après, le roi de Pruſſe en fut mis en poſſeſſion. Ce prince y a établi en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même tems il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui ſont conſidérables. *Long.* ſuivant Street, 31. 56'. 15". *lat.* 53. 36.

Kirſtenius (George) eſt le ſeul homme de lettres de ma connoiſſance qui ſoit né à *Stetin*. Il cultiva la poéſie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere ſcience des diſquiſitions philologiques, & deux excellentes diſſertations, *de ſymptomatibus viſûs & auditûs*, *olfactûs & tactûs*, ſur les ſymptomes de la vûe & de l'ouïe, de l'odorat & du tact. Chriſtine, reine de Suede, l'honora de ſon eſtime & de ſes bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illuſtres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirſtenius* (Michel), autre médecin du xvij. ſiecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme verſé en pluſieurs ſciences. Il y a eu quelques autres ſavans du nom de *Kirſtenius*, & que les Bibliographes n'ont pas toujours bien diſtingués les uns des autres. (*D. J.*)

STEVENSWERT, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, ſur les frontieres de l'évêché de Liege. Cette île eſt formée par la Meuſe, & défendue par une fortereſſe qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. (*D. J.*)

STEUNOS, (*Géog. anc.*) grotte ou antre de l'Asie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient sur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient originaires d'Asanie. Pausanias, *l. X. c. xxxij.* dit : « C'est un antre qui, par sa figure » ronde & par son exhaussement, plaît fort à la vûe ». Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déesse a sa statue. (*D. J.*)

STEWART, GREAT, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est-à-dire *grand-sénéchal*, lequel seul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accusé de haute trahison. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume ; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a fait abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable ; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-stewart* est rétablie par *interim* pour le couronnement du roi, & lorsqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I. donna cette commission au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecosse, dont le comte de Nithisdale étoit du nombre ; mais son épouse lui sauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres ; & faisant sauver son mari sous ses habits, elle resta prisonniere avec les siens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner son estime. Quelqu'outré qu'on fût dans le ministere de la tendresse ingénieuse de la comtesse de Nithisdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'est ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commission de présider aux procès des pairs accusés de haute trahison. Ce fut aussi le chancelier qui présida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecosse, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STEYR *ou* STEYBR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, située sur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au-dessus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Asturis*. *Long.* 32. 34. *latit.* 48. (*D. J.*)

STHÉNIENS, JEUX, (*Antiq. greq.*) l'antiquité nous apprend peu de chose touchant les *jeux sthéniens*. Ils furent institués, selon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, surnommé le *fort*, le *puissant*, d'où ils prirent le nom de *sthéniens*. Hésychius fait une courte mention de ces jeux. Meursius, dans sa *græcia feriata*, n'allegue sur ce point que le seul passage d'Hésychius, sans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pausanias que je vais rapporter, ne connoissant rien de plus en ce genre.

Ce dernier historien témoigne que de son tems on voyoit encore sur le chemin qui conduisoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter sthénien*, qu'on appelloit *la roche de Thésée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de dessous la chaussure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée son pere, & que celui-ci dans ce dessein y avoit cachées.

Au reste il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient sous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes se brocardoient & se disoient mille injures. Il est parlé des *sthénies* d'Athènes dans Hésychius & dans Suidas. (*D. J.*)

STIBADIUM, s. m. (*Littérature.*) ce mot emprunté des Grecs par les Romains, signifioit un *lit de table* fait de joncs ; ces sortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cause de leur légereté & de leur fraîcheur. Ils succéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia* ; il y en avoit de toutes grandeurs, à six, à huit & à neuf places, suivant le nombre des convives qui se trouvoient au repas. (*D. J.*)

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre ; on dit *tartre stibié* : ce mot vient du latin *stibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, s. f. (*Littérature.*) mot composé de στίχοι, *vers*, & μαντεία, *divination*, c'est donc l'art de deviner par le moyen des vers ; après avoir écrit sur de petits billets des vers, on jettoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponse de ce qu'on vouloit savoir. Les vers des Sibylles servirent long-tems à cet usage. Quelquefois on se contentoit d'ouvrir un livre de poésie, sur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui se présentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offrit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

« Romain, ta destinée est de gouverner les peuples » sous ton empire ». *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile.* (*D. J.*)

STIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains sont assez renommés, on les appelle, je ne sai pourquoi, les *bains de Bracciano*. (*D. J.*)

STIGMA, s. m. (*Botan.*) le *stigma* dans les pistils est une pointe mousse, qui forme sur l'embryon une pellicule membraneuse, transparente. (*D. J.*)

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la respiration de plusieurs insectes, & principalement des chenilles. C'est M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organisation. Les chenilles ont sur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du second, du troisieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos : ces taches sont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus souvent noir. Ces taches sont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui est au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, de sorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui composent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes servoient à la respiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graisseuse quelconque, alors l'insecte tombe en convulsions sur le champ. Mais si on ne met de l'huile que sur un certain nombre de *stigmates*, les parties voisines de celles qui sont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & souvent l'insecte meurt quelque tems après. On tient cependant sous l'eau un ver à soie pendant des heures entieres, sans le faire mourir ; il reprend ses forces & sa vigueur en le remettant à l'air & en l'exposant au soleil. M. de Reaumur croit que c'est parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *stigmates*, comme l'huile, & que l'air qui se trouve renfermé dans le creux de chaque *stigmate* empêche que l'insecte ne soit suffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & sortoit par les *stigmates* ; mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit son issue par de très-petites ouvertures répandues sur tout le corps, qui communiquent à de pe-

tits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes*, *par* M. de Reaumur, *tome I. n°. 3. Voyez* INSECTE.

STIGMATES, (*Hiſt. anc.*) ſignes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les eſclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On ſe contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, ſur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit auſſi des caracteres ſur les mains, les bras ou les épaules des nouveaux ſoldats chez les Romains; mais cet uſage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages aſſez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût conſtamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, (*Théolog.*) marques ou inciſions que les payens ſe faiſoient ſur la chair en l'honneur de quelque fauſſe divinité.

Ces *ſtigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faiſoit pluſieurs piquures, que l'on empliſſoit enſuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plûpart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces ſortes de *ſtigmates*: Lucien dans ſon livre de la déeſſe de Syrie, dit que tous les ſyriens portoient de ces caracteres imprimés les uns ſur les mains, & les autres ſur le col. Moïſe, Lévitiq. *x. xix. verſ. 28.* défend aux Iſraélites de ſe faire aucune figure, ni aucune *ſtigmate* ſur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez aucune écriture de pointe*, c'eſt-à-dire, aucune *ſtigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolemée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui eſt un arbre conſacré à Bacchus ſur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embraſſer celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypſe, fait alluſion à cette coutume, qnand il dit, *c. xiij. verſ. 16. & 17.* que la bête a imprimé ſon caractere dans la main droite, & ſur le front de ceux qui ſont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou ſon nom, & S. Paul, dans ſon épitre aux Galates, dit qu'il porte les *ſtigmates* de J. C. ſur ſon corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus ſolemnelle & plus déclarée, ſe font ſur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur ſervitude. Procope, *in Iſaï. xliv.* remarque l'ancien uſage des chrétiens, qui ſe faiſoient ſur le poignet & ſur les bras des *ſtigmates*, qui repréſentoient la croix ou le monogramme de J.C. uſage qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jéruſalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens ſe faiſoient des *ſtigmates* en l'honneur de leurs dieux.

Quid cum ſacrandus accipit ſphragitidas?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc ſic conſecratam prædicant.
Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

STIGMATES, (*Théolog.*) terme que les Franciſcains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de Notre Seigneur, qu'il imprima lui-même ſur le corps de S. François d'Aſſiſe.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°. 5.* d'après Vading & S. Bonaventure. « En 1224, ſaint » François ſe retira ſur le mont Alverne pour y paſ» ſer ſon carême de ſaint Michel, c'eſt-à-dire, les » quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, de» puis l'aſſomption de Notre Dame, juſqu'à la fin de » Septembre.... Un matin, vers la fête de l'exalta» tion de la ſainte Croix, qui eſt le 14 Septembre, » comme il prioit au côté de la montagne, il vit un » ſéraphin, ayant ſix aîles ardentes & lumineuſes, qui » deſcendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide. » Quand il fut proche, ſaint François vit entre ſes » aîles la figure d'un homme, ayant les mains & » les piés étendus & attachés à une croix. Deux aî» les s'élevoient au-deſſus de ſa tête, deux étoient » étendues pour voler, & deux couvroient tout ſon » corps.... La viſion diſparoiſſant, le ſaint apper» çut à ſes mains & à ſes piés les marques des clous » comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses » mains & ſes piés paroiſſoient percés de clous, » dans le milieu, les têtes des clous ſe voyoient » au-dedans des mains & au-deſſus des piés, & les » pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans » la chair. A ſon côté droit paroiſſoit une cicatrice » rouge, comme ſi elle venoit d'un coup de lance, » & ſouvent elle jettoit du ſang, dont ſa tunique & » ſes fémoraux étoient arroſés. »

L'impreſſion de ces *ſtigmates* fut confirmée par pluſieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainſi: « Quelque ſoin que prît François de » cacher ſes *ſtigmates*, il ne put empêcher que l'on » ne vît ceux des mains & des piés, quoique de» puis ce tems-là il marchât chauſſé, & tînt preſ» que toujours ſes mains couvertes. Les *ſtigmates* » furent vus par pluſieurs de ſes confreres, qui bien » que très dignes de foi par leur ſainteté, l'aſſure» rent depuis par ſerment, pour ôter tout prétexte » d'en douter. Quelques cardinaux les virent par » la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint hom» me; ils ont relevé les *ſtimagtes*, dit ſaint Bona» venture, dans les proſes, les hymnes & les an» tiennes qu'ils ont compoſées en ſon honneur, & » ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, » & par écrit. Enfin le pape Alexandre IV. prêchant » au peuple, en préſence de pluſieurs freres & de » moi-même (ce ſont les propres paroles de ſaint » Bonaventure), aſſura que pendant la vie du ſaint » il avoit vu ces ſacrés *ſtigmates* de ſes propres yeux. » Il ajoute qu'à la mort de ſaint François plus de cin» quante freres les virent, & la pieuſe vierge Claire » avec ſes ſœurs, & une multitude innombrable de » ſéculiers, dont pluſieurs les baiſerent & les touche» rent de leurs mains pour plus grande certitude.

» Quant à la plaie du côté, il la cacha ſi bien, » que de ſon vivant perſonne ne put la voir qu'à la » dérobée, mais après ſa mort elle parut évidem» ment comme les autres ».

On a inſtitué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des ſtigmates de ſaint François*, avec une meſſe & un office particulier, mais qui n'eſt obligatoire que pour les Franciſcains. Il y eut auſſi à la même occaſion une archi confrérie érigée en 1594, par François Pizi, chirurgien de la ville de Rome.

STIGMITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux pierres remplies de taches ou de petits points.

STIGNITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à un porphyre rouge avec des taches noires, c'eſt le même qu'il appelle *ſyenites* & *pyrropoecilon*.

STIL DE GRAIN, (*Peint.*) pâte jaune faite avec une eſpece de craie ou marne blanche, qu'on teint par une décoction de graines d'Avignon dans de l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. De ce mélange, on en forme cette pâte ſeche & tortillée qui s'appelle *ſtil*

de grain ; c'eſt en Hollande qu'on le fabrique ; il faut le choiſir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *ſtil de grain* ſe compoſe ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'eſpece en eſt mauvaiſe, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruſe ; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant ſur le porphyre, d'où il faut le lever avec une ſpatule de bois, & le laiſſer ſécher à l'ombre : enſuite prenez de la graine d'Avignon ; mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, juſqu'à ce qu'elle ſoit conſommée environ du tiers ou plus : paſſez cette décoction dans un linge, & jettez-y la groſſeur de deux ou trois noiſettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il ſera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le reduiſez en forme de bouillie aſſez épaiſſe, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochiſques, que vous ferez ſecher dans une chambre bien aérée ; quand le tout ſera ſec, vous le détremperez de même juſqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, ſelon que vous voudrez que le *ſtil de grain* ſoit clair ou brun ; & vous le laiſſerez bien ſécher à chaque fois. Remarquez qu'il eſt bon que ce ſuc ſoit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorſque le premier eſt gâté.

Cette couleur jaune que donne le *ſtil de grain* eſt fort ſuſceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *ſtil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terreſtres ; mais ſi on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, ſ. m. (*Comm.*) droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit ſeigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grain par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *ſtelage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la ſouveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce.*

STILE, *en Botanique*, eſt la partie qui eſt élevée au milieu d'une fleur, & qui poſe par ſa partie inférieure ſur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'eſt ce qu'on appelle plus ordinairement *piſtil*. Cependant Bradley les diſtingue : il l'appelle *ſtile*, quand il n'eſt que joint ou contigu à la graine ou au fruit ; & *piſtil*, lorſquil contient au-dedans de lui la ſemence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voyez* PISTIL.

STILE, (*Critiq. ſacrée.*) inſtrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres ſur une tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* TABLETTE DE CIRE.

Cet uſage des anciens eſt très-bien décrit dans ce paſſage du 4 des Rois, *xxj. 13.* j'effacerai Jéruſalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je paſſerai mon *ſtile* deſſus pluſieurs fois. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laiſſeroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture ſur une tablette de cire, en tournant le *ſtile* & le paſſant par-deſſus. Jérémie, *ch. xvij. 1.* dit que le crime de la tribu de Juda eſt écrit avec un *ſtile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il eſt gravé ſur leur cœur comme ſur des tablettes. Mais ces mots d'Iſaïe, *viij. 3. ſcribe ſtilo hominis*, écrivez en *ſtile* d'homme, ſignifient une maniere d'écrire ſimple, naturelle, intelligible, oppoſée au *ſtile* figuré & énigmatique des prophetes. (*D. J.*)

STILE, *ſtilus*, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt un long inſtrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & ſe termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cone ; & qui ſert à étendre & découvrir une partie, ou à l'inſinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le ſtile pour l'inſinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer auſſitôt ; & on l'y met & l'en retire ſucceſſivement auſſi ſouvent qu'il eſt néceſſaire ; pour cet effet, il eſt bon d'avoir deux ſtiles pour les introduire alternativement. *Voyez* CANNULA.

STILE, *en Gnomonique*, ſignifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dreſſe ſur un plan pour jetter l'ombre. *Voyez* GNOMON.

STILET, ſ. m. (*Gram.*) eſt une ſorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans ſa main, & dont les lâches ſur-tout ſe ſervent pour aſſaſſiner en trahiſon. *Voyez* POIGNARD.

La lame en eſt ordinairement triangulaire & ſi menue, que la plaie qu'elle fait, eſt preſque imperceptible. Le *ſtilet* eſt ſéverement défendu dans tous les états bien policés.

STILET, *inſtrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* SONDE. Anel a imaginé des petits *ſtilets* d'or extrêmement déliés, à-peu-près comme des ſoies de porc, & néanmoins boutonnés par leur extrémité, pour ſonder les points lacrimaux, & deſobſtruer le conduit nazal. *Voyez fig. 11. Pl. XXIII. Voyez* FISTULE LACRIMALE. (*Y*)

STILLICIDIUM, ſ. m. (*Architect. rom.*) on ſait que ce mot ſignifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte ; mais dans Vitruve il déſigne la pente du toit qui eſt favorable à l'écoulement des eaux ; il appelle au figuré les toîts des cabanes des premiers hommes *ſtillicidia*. Pline entend auſſi par *ſtillicidia*, l'épaiſſeur du feuillage des arbres quand elle eſt capable de mettre à couvert de la pluie. (*D. J.*)

STILLYARD, ſ. m. (*anc. compag. de Comm.*) on nommoit autrefois en Angleterre, *la compagnie de ſtillyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maîtreſſe de preſque toutes les manufactures angloiſes, particulierement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent caſſer ſous Edouard IV. Elle ſubſiſta néanmoins encore quelque tems en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince ; mais enfin elle fut entierement ſupprimée en 1552, ſous le regne d'Edouard VI. (*D. J.*)

STILO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le Cacino, à ſix milles de la côte de la mer Ionienne.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né *Campanella* (Thomas), fameux philoſophe italien, qui fit grand bruit par ſes écrits, & dont la vie fut long-tems des plus malheureuſes. Il entra dans l'ordre de ſaint Dominique, & un vieux profeſſeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il ſe montra plus habile que lui dans une diſpute publique.

En paſſant par Bologne on lui enleva ſes manuſcrits & on les déféra au tribunal de l'inquiſition. Quelques paroles qui lui étoient échappées ſur la dureté du gouvernement d'Eſpagne & ſur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples ; on lui fit ſouffrir la queſtion, & on le retint 27 ans en priſon. Enfin Urbain VIII. qui le connoiſſoit par ſes écrits, obtint ſa liberté en 1626 du roi d'Eſpagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ſes domeſtiques, & le combla de biens ; mais tant de faveur ralluma la jalouſie des ennemis de Campanella ; il s'en apperçut & ſe ſauva ſecrettement de Rome en 1634, dans le carroſſe de M. de Noailles, ambaſſadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieuſement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une penſion de deux mille livres. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la

maiſon des jacobins de la rue ſaint Honoré, & y eſt mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres ſur la Théologie, la Philoſophie, la Morale, la Phyſique, la Politique, la Rhétorique, la Médecine, & l'Aſtrologie. Il ſeroit ſuperflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus beſoin de l'apologie de Galilée, ni de préſervatif contre l'autorité d'Ariſtote. On mépriſe ſouverainement l'Aſtrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie univerſelle du roi d'Eſpagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique, qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'eſt un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le ſtyle eſt rebutant.

Son *Atheiſmus triumphatus*, eſt de tous ſes ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce ſoit perdre ſon tems aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faiſant ſemblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriſer, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais penſé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler ſon ouvrage, *Atheiſmus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût oſé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'eſt dans le goût des ſavans de ſon pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. (*D. J.*)

STIMULANT, adj. ſe dit *en Médecine*, d'une eſpece de douleur, il ſignifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *ſtimulus*, aiguillon, parce que la douleur eſt comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produiſant une irritation ou un chatouillement déſagréable.

STIMULANS, *remedes âcres, irritans*, dont l'énergie eſt très-conſidérable. Ces remedes ſont en général tous les amers, tous les ſels volatils & fixes, les ſels neutres ou androgyns, les ſels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de ſoufre, de ſcories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes ſont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres eſt trop grande, & où la viſcoſité de nos humeurs obſtrue nos vaiſſeaux au point d'empêcher leur oſcillation. On peut conclure de-là que tous les remedes atténuans ſont autant de *ſtimulans*, parce qu'en diviſant les humeurs & en redonnant du reſſort aux fibres, ils rétabliſſent l'équilibre entre les ſolides & les fluides.

STINCHAR *ou* STINSIAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe, dans la province de Carrik. Elle ſort d'un petit lac de cette province, & ſe perd dans la mer. (*D. J.*)

STINKERKE, ſ. f. (*Modes.*) mouchoir de cou, d'uſage dans le dernier ſiecle; on le bordoit de dentelle, de frange de ſoie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, ſuivie de la victoire, ſe donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illuſtrer ce nom, en le faiſant paſſer du village à une eſpece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que pluſieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. (*D. J.*)

STIPENDIAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt aux gages ou à la ſolde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. (*Gram.*) payé, ſoudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, ſ. m. (*Ichthiolog.*) nom donné par les Hollandois à un poiſſon des Indes orientales, qui eſt de la claſſe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure eſt armée de piquans. La peau du *ſtip-viſch* eſt tachetée, & ſa chair eſt très-délicate: on le prend communément avec l'hameçon. (*D. J.*)

STIPULATION, ſ. f. *ſtipulatio*, (*Gram. & Juriſprudence.*) eſt une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque choſe.

Les juriſconſultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *ſtipulum*, qui eſt la même choſe que *firmum*: de *ſtipulum* on a fait *ſtipulation*, parce que c'eſt la *ſtipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *ſtipulation* de *ſtips*, qui ſignifie une *piece de monnoie*, parce que les *ſtipulations* ne ſe faiſoient guere qu'à propos de quelques ſommes pécuniaires.

Iſidore fait dériver ce mot de *ſtipula*, qui ſignifie un *brin de paille*, parce que, ſelon lui, les anciens, quand ils ſe faiſoient quelque promeſſe, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela ſervît de preuve de leurs promeſſes.

Mais cet auteur eſt le ſeul qui faſſe mention de cette cérémonie, & il n'eſt pas certain que les *ſtipulations* n'euſſent lieu que dans les promeſſes pécuniaires, comme Feſtus & Varron le prétendent; il eſt plus probable que *ſtipulatio* eſt venu de *ſtipulum*.

La *ſtipulation* étoit alors un aſſemblage de termes conſacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit ſouvent *interrogatio*, parce que le ſtipulant, c'eſt-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre: *Mœvi, ſpondes ne dare decem;* & *Mœvius*, qui étoit le promettant, répondoit *ſpondeo*; ou bien, s'il s'agiſſoit de faire quelque choſe, l'un diſoit, *facies ne*, &c. l'autre répondoit, *faciam, fide jubes, fide jubeo*, & ainſi des autres conventions.

Ces *ſtipulations* étoient de pluſieurs ſortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes; mais ces diſtinctions ne ſont plus d'aucune utilité parmi nous; ceux qui voudront s'en inſtruire plus à fond, peuvent conſulter Gregorius Toloſanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *ſtipulations*, il falloit interroger & répondre ſoi-même: c'eſt de-là qu'on trouve dans les lois cette maxime, *alteri nemo ſtipulari poteſt.*

Mais ces formules captieuſes furent ſupprimées par l'empereur Léon; & dans notre uſage, on n'entend autre choſe par le terme de *ſtipulation*, que les *clauſes* & *conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raiſon peut-on ſtipuler quelque choſe au profit d'autrui. *Voyez* au *digeſte le tit. I. liv. XLV. le liv. VIII. du code, tit. XXXVIII.* & aux *inſtit. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. (*A*)

STIPULER, (*Scienc. étymol.*) on ſait que *ſtipuler*, en latin *ſtipulari*, ſignifie *contracter*; ce mot vient de *ſtipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *ſtipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *ſtipuloit*, qui contractoit, tenoit en ſa main une paille, *ſtipulam*, qui repréſentoit les fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. (*D. J.*)

STIPULES, ſ. f. pl. (*Botan.*) ce ſont deux petites feuilles pointues, qui ſe trouvent à la naiſſance de pluſieurs eſpeces de plantes. (*D. J.*)

STIQUE, ſ. m. (*Critique ſacrée & profane.*) en grec στιχος; ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même choſe que le mot latin *verſus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine ſignifioit

ſimplement une *ligne* ou une *rangée ;* car *verſus* vient de *vertere*, qui ſignifie *tourner ;* & quand l'écrivain eſt au bout de ſa ligne, il faut qu'il retourne, & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *obſerv. in Diog. Laërtii, l. IV. n°. 24.* S. Jérôme dit auſſi dans ſa préface à ſa verſion latine de Daniel, que Méthodius, Euſebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'Ecriture, *multis verſuum millibus*, c'eſt-à-dire dans des ouvrages qui contenoient pluſieurs milliers de lignes ; car ces auteurs ont tous écrit en proſe. Cornélius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI. vj.* dit : *Uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere conſtituimus, quorum ſeparatim multis millibus* verſuum *complures ſcriptores ante nos explicarunt.* Joſephe, à la fin de ſes *antiquités*, dit que ſon ouvrage contenoit vingt livres & ſoixante mille vers ou *ſtiques. Voyez* VERSET, *Critiq. ſacrée.* (*D. J.*)

STIRI, (*Géog. mod.*), montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué ſon nom, & qui eſt l'ancienne *Stiris.* On voit ſur cette montagne le monaſtere d'un hermite de ce deſert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui eſt l'un des plus beaux de toute la Grece ; il eſt compoſé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages néceſſaires ; leur égliſe eſt belle & bâtie à la greque. *Voyez* ce qu'en dit Whéler dans ſon *voyage de Dalmatie.* (*D. J.*)

STIRIE, *en allemand* STEYER, (*Géog. mod.*) province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maiſon d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement compriſe partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut ſous la domination des ducs de Baviere juſqu'en 1030, que l'empereur Conrad II. l'érigea en marquiſat ; Frédéric I. érigea ce marquiſat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, ſon beau-pere, du conſentement des états du pays, la *Stirie* paſſa dans la maiſon d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un pays fort montagneux, arroſé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, déſert & ſtérile dans ſa plus grande partie, mais abondant en mines de fer. On le diviſe en haute & baſſe *Stirie.* Gratz en eſt la capitale. (*D. J.*)

STIRIS, (*Geog. anc.*) ville de la Grece dans la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxv.* dit : « On ne va » pas ſeulement de Chéronée dans la Phocide par » le chemin qui mene à Delphes, ni par celui qui » traverſant Panopée, paſſe auprès de Daulis, & » aboutit au chemin qui fourche ; il y en a encore » un autre fort rude, par lequel en montant preſque » toujours, on arrive enfin à *Stiris*, autre ville de la » Phocide. Ce chemin peut avoir ſix-vingt ſtades de » longueur ».

Les *Stirites* ſe vantoient d'être athéniens d'origine. Ils diſoient qu'ayant ſuivi la fortune de Péteüs, fils d'Orneus, chaſſé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plûpart de la bourgade *Stirium* ou *Steirea*, qui faiſoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient ſur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raiſon ils manquoient ſouvent d'eau, particulierement en été : car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne : auſſi ne s'en ſervoient-ils qu'à ſe laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de deſcendre quatre ſtades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creuſée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, ſurnommé *Stiritis :* ce temple étoit bâti de briques crues ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette ſtatue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryſſum*, on comptoit environ 60 ſtades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble ; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une eſpece de chêne-verd.

Stiris, ſelon M. Spon, *voyage de Grece, tome II.* ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom : car on l'appelle *Stiri ;* mais ce n'eſt plus qu'un village. (*D. J.*)

STIRITIS, (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, ſous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pauſanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. (*D. J.*)

STIRONE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Parmeſan. Elle a ſa ſource dans les montagnes, & après s'être groſſie de la Vezola & de la Parola, elle ſe jette dans le Tarro. (*D. J.*)

STIVA, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'eſt le Cyrhis des anciens, ſelon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui eſt au-deſſus. (*D. J.*)

STOÆ, (*Antiq. athén.*) στόαι ; c'eſt ainſi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de ſieges pour ſe repoſer, & de cabinets de feuillage pour ſe retirer ou pour converſer. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p. 38.* Voyez *auſſi le mot* PORTIQUE. (*D. J.*)

STOBI, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ſes accroiſſemens & ſon luſtre après la deſtruction de *Pélagonia*, métropole de la province : car perſonne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au-lieu que *Stobi* eſt fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en eſt parlé dans le digeſte, *leg. ult. de cenſib.* & on a des médailles de Veſpaſien & de Trajan, où elle a le titre de *municipe*, MUNICIP. STOBEUS, *ou* MUNICIP. STOBENSIUM. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* connoît auſſi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne ſoit *Starachino.* (*D. J.*)

STOC, ſ. m. (*Forges.*) baſe ſur laquelle eſt appuyée l'enclume de groſſes forges. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

STOCFISH, ſ. m. (*Commerce de poiſſon.*) poiſſon de mer ſalé & deſſéché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc ; ſa longueur ordinaire eſt d'un pié ou deux. La morue ſeche ou parée, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, eſt une eſpece de *ſtockfish. Savary.* (*D. J.*)

STOCKHEIM, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere eſt dans l'évêché de Liege, ſur la Meuſe, à 5 lieues au-deſſous de Maſtricht. La ſeconde, autrement nommé *Stockak*, eſt dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, ſur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à ſix au nord de la ville de Conſtance. *Long.* de cette derniere, *26. 32. latit. 47. 56.* (*D. J.*)

STOCKHOLM, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la réſidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ 310 de Paris.

Cette ville eſt bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique ; tout y eſt ſur pilotis, dans pluſieurs îles voiſines les unes des autres ; il n'y a que deux fauxbourgs qui ſoient en terre ferme.

Stockholm eſt grande, fort peuplée, & fait un commerce conſidérable. La plûpart de ſes maiſons ſont actuellement bâties en brique, au-lieu que précédemment elles étoient preſque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la nobleſſe, & le château, qui eſt un bâtiment ſpacieux, où non-ſeulement la cour loge, mais où s'aſſemble auſſi la plûpart des cours ſupérieures du royaume. Ce château eſt ſitué de façon que d'un côté il a vue ſur le port, & de l'autre ſur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maiſons. Le palais de la nobleſſe eſt le lieu où elle tient ſes ſéances.

Stockholm n'oublira jamais la fête funeſte de ce même palais, dans laquelle Chriſtiern rétabli roi, & ſon primat Troll, firent égorger en 1520 le ſénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu partout exécrable, fut enfin dépoſé, & finit ſes jours en priſon; Troll mourut les armes à la main; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique!

On diviſe ordinairement *Stockholm* en quatre parties; ſavoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui ſont les deux fauxbourgs, au milieu deſquels la ville eſt ſituée, & dans une île. La quatrieme partie eſt Garceland, & le tout compoſe une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* ſe trouve enfermée, eſt environnée de deux bras de riviere, qui ſortent impétueuſement du lac Meler, & ſur chacun de ces bras, il y a un pont de bois; enſuite il ſe forme encore quelques autres îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vûe ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à-travers pluſieurs rocners, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, ſurnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoiſins; *ſtok* ſignifie en ſuédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu deſert*. Quoi qu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suede ſe fait à *Stockholm*; il conſiſte en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, réſine, mâts, & ſapins, d'où on les tranſporte ailleurs. La plûpart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre eſt capable de contenir un millier de navires: il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable.

On compte dans cette ville neuf égliſes bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume réſident à *Stockholm*, où l'on a établi, en 1735, une académie des Sciences & de Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du ſtadtholder, qui eſt auſſi conſeiller du conſeil privé. Après lui ſont les bourg-meſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſieme pour la police, & le quatrieme pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'impoſent ſur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cens hommes, *&c.* les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépenſe, ſeroient regardés comme un peſant fardeau, même dans les pays le plus opulens: auſſi tâche-t-on de dédommager les citoyens ſur leſquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, ſoit pour les douanes, ſoit pour le commerce du pays qui paſſe néceſſairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, ſuivant Harris, *35. 1. 15. latit. 58. 30. Long.* ſuivant Caſſini, *36. 36. 30. latit. 59. 20.*

La célebre reine Chriſtine naquit à *Stockholm*, en 1626, de Guſtave Adolphe, roi de de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de ſagacité dans l'eſprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuſe, & s'illuſtra par ſon amour pour les ſciences, & ſon affection pour les gens de lettre. Elle ſuccéda aux états de ſon pere en 1653, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Guſtave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave.

Peu de tems après cette abdication, Chriſtine vint en France, & les ſages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la ſouveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ſes lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambaſſadeur de France auprès d'elle: « j'ai poſſédé ſans faſte, je quitte avec facilité. Après cela » ne craignez pas pour moi, mon bien n'eſt pas au » pouvoir de la fortune ». Elle écrivit au prince de Condé. « Je me tiens autant honorée par votre eſtime que par la couronne que j'ai portée. Si, après » l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, » j'avouerai que le repos que j'ai tant ſouhaité, me » coute cher; mais je ne me repentirai point pour- » tant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & » je ne noircirai jamais par un lâche repentir une » action, qui m'a ſemblé ſi belle; s'il arrive que vous » condamniez cette action, je vous dirai pour toute » excuſe, que je n'aurois pas quitté les biens que la » fortune m'a donnés, ſi je les euſſe cru néceſſaires » à ma félicité, & que j'aurois prétendu à l'empire » du monde, ſi j'euſſe été auſſi aſſuré d'y réuſſir que » le ſeroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette perſonne ſi ſinguliere; tel étoit ſon ſtyle dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle ſavoit huit langues; elle avoit été diſciple & amie de Deſcartes qui mourut à *Stockholm* dans ſon palais, après n'avoir pu obtenir ſeulement une penſion en France, où ſes ouvrages furent même proſcrits pour les ſeules bonnes choſes qui y fuſſent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ſes ſujets, l'avoit dégoûtée de regner ſur un peuple qui n'étoit que ſoldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui penſent, que de commander à des hommes ſans lettres ou ſans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son deſſein étoit d'aller ſe retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y paſſer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vûe elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point ſcrupule de ſe conformer en apparence aux ſentimens du peuple chez lequel elle vouloit paſſer ſa vie. Elle avoit quitté ſon royaume, en 1654, & fait publiquement à Inſpruck la cérémonie de ſon abjuration. Elle plut aſſez peu à la Cour de France, parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût

atteindre au ſien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plûpart des femmes & des courtiſans n'obſerverent autre choſe dans cette reine philoſophe, ſinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoiſe, & qu'elle danſoit mal. Les ſages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monaſdelchi* ſon écuyer, qu'elle fit aſſaſſiner à Fontainebleau dans un ſecond voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander juſtice, & non ſe la faire. Ce n'étoit pas une reine qui puniſſoit un ſujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre; c'étoit un italien qui en faiſoit aſſaſſiner un autre par l'ordre d'une ſuédoiſe, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Chriſtine en Suede n'auroit eû le droit de faire aſſaſſiner perſonne; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté terniſſent prodigieuſement la philoſophie de Chriſtine qui lui avoit fait quitter un trone. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Chriſtine ſe rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Eſſai ſur l'hiſt. univerſelle.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STOECHADES, îles, (*Géog. anc.*) îles de la mer Méditerranée, ſur la côte de la Gaule narbonnoiſe, au voiſinage de la ville de Marſeille. Pline entre les anciens, eſt celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-ſeulement le nombre & le nom général; il en marque encore les noms particuliers & la ſituation. Les Marſeillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, ſelon leur ſituation, c'eſt-à-dire, à l'égard de Marſeille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere*: la ſeconde fut nommée *Meſe*, c'eſt-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue greque dans ce pays-là: la troiſieme fut nommée *Hupæa*, inférieure, c'eſt-à-dire, celle qui eſt au-deſſous des deux autres, & la plus éloignée de Marſeille.

A cette deſcription il n'eſt pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voiſine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacune des trois ait auſſi le ſien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cauſe qu'il y vient beaucoup de ſangliers, qui y paſſent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La ſeconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troiſieme ſe nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cauſe qu'elle eſt à l'orient des deux autres; & l'on voit par les anciens regiſtres de Provence, que cette troiſieme île s'appelloit autrefois *Cabaros*.

Ces îles furent premierement habitées par les Marſeillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cauſe de la plante ſtoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voiſins de Marſeille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne ſont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers ſont ſtériles, & ne produiſent ni la plante ſtoechas, ni preſqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres ſont auſſi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Araé*, qui eſt l'ancien nom de la ville d'Hieres; ainſi le nom d'*inſulæ Arearum*, eſt celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. (*D. J.*)

STŒCHAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aſpect cette fleur paroît diviſée en cinq parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées par rangs ſur des têtes écailleuſes, du haut deſquelles il ſort quelques petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herbar.* *Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq eſpeces de *ſtœchas* de Tournefort ſera celle que nous décrirons; c'eſt la ſtœchas *purpurea, arabica vulgò dicta, inſt. rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216. Raii *hiſt.* ſtœchas *brevioribus ligulis*, Cluſ. *hiſt.* 344. C'eſt un ſous-arbriſſeau, haut d'une ou de deux coudées: ſes tiges ſont ligneuſes, quadrangulaires: ſes feuilles naiſſent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blanchâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrémité de la tige eſt terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaiſſe, formée de pluſieurs petites feuilles arrondies, pointues, blanchâtres & fort ſerrées. D'entre ces feuilles ſortent ſur quatre faces, des fleurs d'une ſeule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé: la levre ſupérieure eſt droite, & diviſée en deux: & l'inférieure partagée en trois; mais cependant elles ſont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Leur calice eſt d'une ſeule piece, ovalaire, court, légerement dentelé, permanent, & porté ſur une écaille. Le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice: la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & ſecs; auſſi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & ſur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles ſtéchades*. Ses ſommités fleuries, ou petites têtes deſſéchées, ſont nommées στοιχα par Dioſcoride, στρὲχας par Galien, & dans les ordonnances des médecins *ſtœchas*, *ſtœchas arabica* ou *flores ſtœchados*.

Ces ſommités fleuries, ou ces petites têtes ſont oblongues, écailleuſes, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'eſt pas deſagréable. Ceux qui les cueillent, & qui ſont un peu éclairés, conſervent leur couleur & leur odeur, en les faiſant ſecher enveloppées dans du papier pris, & on les met enſuite dans une boîte.

On multiplie les *ſtœchas* de graines qu'on ſeme au printems dans une terre ſeche & legere. Quand elles ſe ſont élevées à la hauteur de trois pouces, on les tranſplante ailleurs à ſix pouces de diſtance; on les arroſe, on les abrie, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine; on les nettoie de mauvaiſes herbes; on les couvre pendant l'hiver, & l'année ſuivante on les met ailleurs à demeure; on doit choiſir celles qui ſont nouvelles, odorantes, & en même tems un peu ameres. On retire l'huile eſſentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des ſommités de la lavande; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'uſage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante nommée *ſtœchas citrin*, ſtœchas *citrina anguſtifolia*, C. B. P. 264. mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *ſtœchas*, c'eſt une eſpece d'*elychriſum*. (*D. J.*)

STŒCHAS *ou* STŒCHAS ARABIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc; c'eſt des îles d'Yeres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'uſage de la Médecine.

C'eſt la plante entiere fleurie & ſechée, ou ſes épis fleuris & ſechés qu'on emploie; elle eſt de la claſſe des labiées de Tournefort. Elle eſt très-aromatique; on en retire par conſéquent par la diſtillation, une eau diſtillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fourniſſent la plûpart des autres plantes uſuelles de la même claſſe; telles que la lavande, la ſauge, le thim, &c. on en retire auſſi par la diſtillarion une bonne quantité d'huile eſſentielle qui eſt peu d'uſage en Médecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile eſſentielle de lavande, &c.

Le *ſtœchas* eſt mis au rang des remedes céphaliques & antiſpaſmodiques; on l'emploie quelquefois en infuſion dans la paralyſie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuſes* & ſpaſmodiques; mais le *ſtœchas* eſt beaucoup moins uſité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de ſa claſſe, & notamment que la ſauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne ſont pas aſſez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré aſſez conſidérable pour l'avoir rendue uſuelle à ces titres. Ainſi, quoique cette plante ne ſoit pas ſans vertus, mais ſeulement parce que l'on ne manque point de remedes abſolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement uſage dans les preſcriptions magiſtrales: elle entre cependant dans pluſieurs compoſitions officinales, parce que dans ces compoſitions on entaſſe tout. On trouve dans les pharmacopées un ſirop ſimple, & un ſirop compoſé de *ſtœchas*. Le premier n'eſt point uſité, & n'eſt preſque bon à rien, ſi on le prépare ſelon la méthode commune, en faiſant long-tems bouillir avec le ſucre une infuſion ou une décoction de cette plante.

Le ſirop compoſé auquel le *ſtœchas* donne ſon nom, contient toutes les particules de pluſieurs ſubſtances végétales très-aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infuſions, les potions fortifiantes, cordiales, ſtomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hyſtériques & emménagogues. Ce ſirop eſt abſolument analogue à un autre ſirop compoſé, très-connu dans les boutiques ſous le nom de *ſirop d'armoiſe*, ſi même le ſirop de *ſtœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de ſtœchas compoſé. Prenez épis ſecs de *ſtœchas* trois onces; ſommités fleuries & ſeches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros; canelle, gingembre, roſeau aromatique, de chacun deux gros: que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiéde; alors retirez par la diſtillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un ſirop en y faiſant fondre au bain-marie le double de ſon poids, c'eſt-à-dire une livre de beau ſucre. D'autre part; prenez le marc de la diſtillation avec la liqueur *réſidue*; paſſez & exprimez fortement; ajoutez quatre livres de ſucre à la colature; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop, auquel, lorſqu'il ſera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. (*b*)

STÆNIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER LE, *ou* LE STOR, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſe forme de divers petits ruiſſeaux, aux confins de l'Holſace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va ſe jetter dans l'Elbe, un peu au-deſſous de Gluckſtad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOÏQUE, (*Synonym.*) *ſtoïcien* ſignifie ordinairement un homme qui ſuit la philoſophie de Zénon; & *ſtoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui eſt inſenſible à tout, quoiqu'il ne ſoit point inſtruit de la philoſophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'eſprit & à la doctrine; *ſtoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette diſtinction, il faudroit dire, les *Stoïciens* ſont de ce ſentiment; & d'une perſonne que les fâcheux évémens ne peuvent ébranler, c'eſt un vrai *ſtoïque*, une ame *ſtoïque*.

Enfin, *ſtoïcien* ne ſe dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ſes diſciples; la philoſophie *ſtoïcienne*; la ſecte *ſtoïcienne*. *Stoïque* ſe dit au contraire preſque toujours au figuré; voilà une action *ſtoïque*; cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *ſtoïcien*; il a reçu cette triſte nouvelle en *ſtoïcien*; il a fini ſes jours en *ſtoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, *ou* SECTE STOÏCIENNE, *ou* ZÉNONISME, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) le *ſtoïciſme* ſortit de l'école cynique: Zénon qui avoit étudié la Morale ſous Cratès, en fut le fondateur. Auſſi diſoit-on que d'un ſtoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit ſa philoſophie plus étendue & plus intéreſſante que celle de Diogène; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il compoſa un ſyſtême de philoſophie univerſelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnéſius ſon pere faiſoit le commerce; l'éducation de ſon fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient ſouvent à Athènes, & il n'en revenoit point ſans rapporter au jeune Zénon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuſe pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui paſſoit, & on lui conſeilla de le ſuivre. Zénon ſuivit Cratès, & devint ſon diſciple. Il ne pouvoit aſſez admirer l'élévation que ſon maître montroit dans ſa conduite & dans ſes diſcours; mais il ne ſe faiſoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans ſon école; il ſe livra tout entier à la méditation, & bien-tôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, diſoit-on, aſſez plaiſamment, ſous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la Morale; ils ne faiſoient aucun cas des autres ſciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le deſir d'étendre ſes connoiſſances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas ſans peine cette déſertion. Il fréquenta les autres écoles; il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique; il s'établit ſous le portique; cet endroit étoit particuliérement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres, on l'appelloit le *ſtoa*, d'où la ſecte de Zénon prit le nom de *ſtoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, ſa morale étoit ſévere; mais

il ſavoit tempérer par le charme de l'éloquence l'auſtérité de ſes leçons ; ce fut ainſi qu'il arrêta une jeuneſſe libertine que ſes préceptes nuds & ſecs auroient effarouchée ; on l'admira ; on s'attacha à lui ; on le chérit ; ſa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le viſiter ſous le portique, l'appella dans ſes états ; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Perſée ſon diſciple ; il n'obtint pas ſeulement des Athéniens le nom de grand philoſophe, mais encore celui d'excellent citoyen ; ils dépoſerent chez lui les clés des châteaux de leur ville, & l'honorerent de ſon vivant d'une ſtatue d'airain ; il étoit d'une foible ſanté, mais il étoit ſobre ; il vivoit communément de pain, d'eau, de figues, & de miel ; ſa phyſionomie étoit dure, mais ſon accueil prévenant ; il avoit conſervé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie ; elle ſouleva contre lui Arcéſilaüs & Carnéadès, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle ; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt ; il ſouffrit avec quelque peine qu'on donnât particulierement aux ſtoïciens le nom de *ſages*. Cet homme qui avoit reçu dans ſes jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaiſirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philoſopher douce & molle, traitoit le *ſtoïciſme* d'hypocriſie. Zénon de ſon côté ne ménagea pas la doctrine de ſon adverſaire, & le peignit comme un précepteur de corruption ; s'il eſt vrai que Zénon prétendit qu'il étoit auſſi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare ;* & que dans un beſoin preſſant, un jeune garçon étoit auſſi commode qu'une jeune fille ; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'eſt pas à croire qu'un philoſophe dont la continence avoit paſſé en proverbe, enſeignât des ſentimens auſſi monſtrueux. Il eſt plus vraiſſemblable que la haine tiroit ces conſéquences odieuſes d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'eſt qu'il n'y a rien de honteux dans les choſes naturelles. Le livre de la république ne fut pas le ſeul qu'il publia ; il écrivit un commentaire ſur Héſiode, où il renverſa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupiter, Junon, Veſta, & le reſte des dieux, étoient réduits à des mots vuides de ſens. Zénon jouit d'une longue vie ; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement ; il n'en eut pas la patience ; s'étant laiſſé tomber au ſortir du portique, il crut que la nature l'appelloit : me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit caſſé dans ſa chûte, je ſuis prêt ; & de retour dans ſa maiſon, il ſe laiſſa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puiſé dans les écoles des académiciens, des Erétriaques ou Eriſtiques, & des cyniques. Fondateur de ſecte, il falloit ou inventer des choſes, ou déguiſer les anciennes ſous de nouveaux noms ; le plus facile étoit le premier. Zénon diſoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-juſtes, mais qu'il ne peſoit jamais que de la paille. Les ſtoïciens diſoient qu'il falloit s'oppoſer à la nature ; les cyniques, qu'il falloit ſe mettre au-deſſus, & vivre ſelon la vertu, & non ſelon la loi ; mais il eſt inutile de s'étendre ici davantage ſur le parallele du *ſtoïciſme*, avec les ſyſtèmes qui l'ont précédé ; il réſultera de l'extrait des principes de cette philoſophie, & nous ne tarderons pas à les expoſer.

On reproche aux ſtoïciens le ſophiſme. Eſt-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous ſommes coupé la barbe ? on leur reproche d'avoir porté dans la ſociété les ronces de l'école ; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale eſt impraticable, & qu'ils ont inſpiré l'enthouſiaſme au-lieu de la ſageſſe. Cela ſe peut ; mais quel enthouſiaſme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une aſſiette ſi tranquille & ſi ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un ſoupir, une larme ! Que la nature entiere conſpire contre un ſtoïcien, que lui fera-t-elle ? qu'eſt-ce qui abattra, qu'eſt-ce qui corrompra celui pour qui le bien eſt tout, & la vie n'eſt rien ? Les philoſophes ordinaires ſont de chair comme les autres hommes ; le ſtoïcien eſt un homme de fer, on peut le briſer, mais non le faire plaindre. Que pourront les tyrans ſur celui ſur qui Jupiter ne peut rien ? il n'y a que la raiſon qui lui commande ; l'expérience, la réflexion, l'étude, ſuffiſent pour former un ſage ; un ſtoïcien eſt un ouvrage ſingulier de la nature ; il y a donc eu peu de vrais ſtoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci ; le *ſtoïciſme* eſt une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plûpart des légiſlateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui ; elle eſt trop forte pour les foibles, la morale chrétienne eſt un zénoniſme mitigé, & conſéquemment d'un uſage plus général ; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'eſt pas grand.

Principes généraux de la philoſophie ſtoïcienne. La ſageſſe eſt la ſcience des choſes humaines & des choſes divines ; & la philoſophie, ou l'étude de la ſageſſe, eſt la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art eſt un, c'eſt l'art par excellence ; celui d'être vertueux.

Il y a trois ſortes de vertus ; la naturelle, la morale, & la diſcurſive ; leurs objets ſont le monde, la vie de l'homme, & la raiſon.

Il y a auſſi trois ſortes de philoſophies ; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on obſerve la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne ſon entendement. Ces exercices influent néceſſairement les uns ſur les autres.

Logique des ſtoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique eſt l'art de bien dire des choſes qui demandent un diſcours orné & étendu.

La dialectique eſt l'art de diſcuter les choſes, où la briéveté des demandes & des reponſes ſuffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique eſt ou délibérative, ou judiciaire, ou démonſtrative ; ſes parties ſont l'invention, l'élocution, la diſpoſition, & la prononciation ; celles du diſcours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philoſophie.

La dialectique eſt l'art de s'en tenir à la perception des choſes connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté ; ſes qualités ſont la circonſpection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choſes & aux mots qui les déſignent ; elle traite des conceptions & des ſenſations ; les conceptions & les ſenſations ſont la baſe de l'expreſſion.

Les ſens ont un bien commun ; c'eſt l'imagination.

L'ame conſent aux choſes conçues, d'après le témoignage des ſens : ce que l'on conçoit ſe conçoit par ſoi-même ; la compréhenſion ſuit l'approbation de la choſe conçue, & la ſcience, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous diſcernons les choſes les unes des autres, s'appelle *jugement*.

Il y a deux manieres de diſcerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la choſe eſt ou n'eſt pas, par ſenſation, par expérience, ou par raiſonnement.

La logique ſuppoſe l'homme qui juge, & une régle de jugement.

Cette regle ſuppoſe ou la ſenſation, ou l'imagination.

L'imagination eſt la faculté de ſe rappeller les images des choſes qui ſont.

La ſenſation naît de l'action des objets extérieurs, & elle ſuppoſe une communication de l'ame aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu reſte dans l'ame, comme l'impreſſion dans la vue, avec ſes couleurs, ſes figures, ſes éminences, & ſes creux.

La compréhenſion formée d'après le rapport des ſens, eſt vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la ſcience; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhenſion vient originairement des ſens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la ſenſation.

Entre les choſes compriſes, il y en a de plus ou de moins ſenſibles; les incorporelles ſont les moins ſenſibles.

Il y en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fauſſes, de compréhenſibles & d'incompréhenſibles; il faut pour les premieres qu'elles naiſſent d'une choſe qui ſoit, qu'elles y ſoient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut diſtinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantaſtique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai eſt ce qui eſt, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il eſt venu.

La compréhenſion, ou la connoiſſance ferme, ou la ſcience, c'eſt la même choſe.

Ce que l'eſprit comprend, il le comprend ou par aſſimilation, ou par compoſition, ou par analogie.

L'homme reçoit la ſenſation, & il juge; l'homme ſage refléchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table raſe ſur laquelle les objets de la nature ſe gravent avec le tems.

Il y a des notions naturelles qui ſe forment en nous ſans art; il y en a qui s'acquierent par induſtrie & par étude; je laiſſe aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le ſenti eſt dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le ſont à tous; il eſt impoſſible qu'une notion ſoit oppoſée à une notion.

Il y a la ſcience, & l'opinion, & l'ignorance; ſi l'on n'a pas éprouvé la ſenſation, on eſt ignorant; s'il reſte de l'incertitude après cette épreuve, on eſt incertain; ſi l'on eſt imperturbable, on ſait.

Il y a trois choſes liées, le mot, la choſe, l'image de la choſe.

La définition eſt un diſcours qui analyſé, devient la réponſe exacte à la queſtion, qu'eſt-ce que la choſe? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractere propre qui la diſtingue.

Il y a deux ſortes de définitions; les unes des choſes qui ſont, les autres des choſes que nous concevons.

Il y a des définitions partielles, il y en a de totales.

La diſtribution d'un genre dans ſes eſpeces les plus prochaines, s'appelle *diviſion*.

Un genre s'étend à pluſieurs eſpeces; un genre ſuprême n'en a point au-deſſus de lui; une eſpece infime n'en a point au-deſſous d'elle.

La connoiſſance complette ſe forme de la choſe du mot.

Il y a quatre genres; la ſubſtance, la qualité, l'abſolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent ſous un point commun des choſes diverſes, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainſi que dans l'expreſſion.

L'énonciation eſt ou parfaite, ou imparfaite & défectueuſe; parfaite, ſi elle comprend tout ce qui eſt de la choſe.

Une énonciation eſt ou affirmative ou négative, ou vraie ou fauſſe.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, eſt un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou paſſive.

Un axiome eſt ou ſimple ou compoſé; ſimple, ſi la propoſition qui l'énonce eſt ſimple; compoſé, ſi la propoſition qui l'énonce eſt compoſée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le proſlemme & l'épiphore, ſont les trois parties de l'argument.

L'argument eſt concluant ou non; ſyllogiſtique ou non.

Les ſyllogiſmes ſont ou liés, ou conjoints, ou diſjoints.

Il y a des modes, ſelon leſquels les ſyllogiſmes concluans ſont diſpoſés.

Ces modes ſont ſimples ou compoſés.

Les argumens ſyllogiſtiques qui ne concluent pas, ont auſſi leurs modes. Dans ces argumens, la concluſion ne ſuit pas du lien des prémiſſes.

Il y a des ſophiſmes de différens genres; tels, par exemple que le ſorite, le menteur, l'inexplicable, le pareſſeux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le déficient, le moiſſonneur, le chauve, l'occulte, *&c.*

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philoſophique.

On voit en effet, que tout cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laiſſé à Zénon ſes mots, que les choſes n'en auroient pas été plus nouvelles.

Phyſiologie des ſtoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos eſt un état confus & ténébreux des choſes, c'eſt ſous cet état que ſe préſenta d'abord la matiere, qui étoit la ſomme de toutes les choſes revêtues de leurs qualités, le reſervoir des germes & des cauſes, l'eſſence, la Nature, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, groſſe de ſon principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature*; c'eſt ce cahos débrouillé, & les choſes ténébreuſes & confuſes prenant l'ordre & formant l'aſpect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature eſt ce tout, dont les êtres ſont les parties. Ce tout eſt un; les êtres ſont ſes membres ou parties.

Il faut y diſtinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un eſt efficient; l'autre eſt paſſif. L'efficient eſt la raiſon des choſes qui eſt dans la matiere, ou Dieu. Le paſſif eſt la matiere même.

Ils ſont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou ſouffre, eſt corporel. Tout ce qui eſt, eſt donc corps.

La cauſe efficiente ou Dieu, eſt un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, ſéjour de tout ce qui eſt divin.

Le principe paſſif ou la matiere, eſt la nature con-

sidérée sans qualité, mérite, chose prête à tout, n'étant rien, & cessant d'être ce qu'elle devient, se reposant, si rien ne la meut.

Le principe actif est opposé au principe passif. Ce feu artificiel est propre à former de la matiere, avec une adresse suprême & selon les raisons qu'il a en lui-même, les semences des choses. Voilà sa fécondité. Sa subtilité permet qu'on l'appelle *incorporel*, *immatériel*.

Quoiqu'il soit corps, en conséquence de son opposition avec la matiere, on peut dire qu'il est esprit.

Il est la cause rationnelle, incorruptible, sempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque substance a les qualités qui lui sont propres.

Cette cause est bonne. Elle est parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle est prévoyante; elle régit le tout & ses parties; elle fait que le tout persévere dans sa nature.

On lui donne différens noms. C'est le monde dont elle est en effet la portion principale, la nature, le destin, jupiter, Dieu.

Elle n'est point hors du monde; elle y est comprise avec la matiere; elle constitue tout ce qui est, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres; elle la pénétre & l'agite, selon que l'exige la raison universelle des choses; c'est l'ame du monde.

Puisqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y est intimement présente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'est en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle, qu'elle a formé le monde. C'est l'origine des choses. Les choses sont d'elle. C'est par sa présence à chacun qu'elle les conserve; c'est en ce sens que nous disons qu'elle est Dieu, & que Dieu est le pere des choses, leur ordinateur & leur conservateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de sa volonté; il en étoit une partie; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit; il s'est agité & il a opéré par une force intrinséque, selon que la nécessité de sa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de causes & d'effets, enchaînés d'un lien si nécessaire, que tout ce qui a été, est & sera, n'a pû être autrement; & c'est-là le destin.

Tout est soumis au destin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en subisse la loi, sans en exempter Dieu; puisque Dieu suit cet ordre inexplicable & sacré des choses; cette chaîne qui lie nécessairement.

Dieu, ou la grande cause rationelle n'a pourtant rien qui la contraigne: car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini; c'est la nature seule qui la nécessite; elle agit conformément à cette nature, & tout suit conformément à son action; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme; Dieu n'en est ni moins libre, ni moins puissant, il est lui-même ce qui le nécessite.

Ce sont les parties ou les écoulemens de cet esprit universel du monde, distribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naissance aux demons dont tout est rempli.

Chaque homme a son Génie & sa Junon qui dirige ses actions, qui inspire ses discours, & qui mérite le plus grand respect; chaque particule du monde a son démon qui lui est présent & l'assiste; c'est là ce qu'on a désigné sous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne sont que certaines portions de l'ame universelle, résidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puisque les dieux ne sont que des écoulemens de l'ame universelle, distribuées à chaque particule de la nature, il s'ensuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élemens.

Quoique Dieu soit présent à tout, agite tout, veille à tout, en est l'ame, & dirige les choses selon la condition de chacune, & la nature qui lui est propre; quoiqu'il soit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui est bien arrive, ni que tout ce qui arrive soit bien; ce n'est pas l'art qui se repose, mais c'est la matiere qui est indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il est, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & universel des choses, qui les enchaîne, nos ames ne sont cependant sujettes au destin, qu'autant & que selon qu'il convient à leur nature; toute force extérieure a beau conspirer contre elles, si leur bonté est originelle & premiere, elle persévera; s'il en est autrement, si elles sont nées ignorantes, grossieres, féroces; s'il ne survient rien qui les améliore, les instruise, & les fortifie; par cette seule condition, sans aucune influence du destin, d'un mouvement volontaire & propre, elles se porteront au vice & à l'erreur.

Il n'est pas difficile de conclure de ces principes, que les stoïciens étoient matérialistes, fatalistes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'exposer leur doctrine sur le principe efficient; voici maintenant ce qu'ils pensoient de la cause passive.

La matiere premiere ou la nature est la premiere des choses, l'essence & la base de leurs qualités.

La matiere générale & premiere est éternelle; tout ce qu'il en a été est, elle n'augmente ni ne diminue, tout est elle; on l'appelle *essence*, considérée dans l'universalité des êtres; *matiere*, considerée dans chacun.

La matiere dans chaque être, est susceptible d'accroissement & de diminution; elle n'y reste pas la même, elle se mêle, elle se sépare, ses parties s'échappent dans la séparation, s'unissent dans le mélange; après la déflagration générale, la matiere se retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'est pas stable, elle varie sans cesse, tout est emporté comme un torrent, tout passe, rien de ce que nous voyons ne reste le même; mais rien ne change l'essence de la matiere, il n'en périt rien, ni de ce qui s'évanouit à nos yeux; tout retourne à la source premiere des choses, pour en émaner derechef; les choses cessent; mais ne s'anéantissent pas.

La matiere n'est pas infinie; le monde a ses limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puisse être réduite, rien qu'elle ne puisse souffrir, qui n'en puisse être fait; ce qui seroit impossible si elle étoit immuable; elle est divisible à l'infini; or ce qui est divisible ne peut être infini; elle est contenue.

C'est par la matiere, par les choses qui sont de la matiere, & par la raison générale qui est présente à tout, qui en est le germe, qui le pénetre, que le monde est, que l'univers est, que Dieu est; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde existe séparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre est au centre; il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers est infini; il comprend les choses qui sont, & le vuide qui les comprend; le monde est fini, le monde est compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere; Dieu, essence des choses, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau; il est au monde comme le germe à la plante; il a déposé le germe du

monde

monde dans l'eau, pour en faciliter le dévelopement; une partie de lui-même a condenſé la terre, une autre s'eſt exhalée; de-là le feu.

Le monde eſt un grand animal, qui a ſens, eſprit, & raiſon; il y a, ainſi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal; l'ame y eſt préſente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu eſt chaud, l'air froid, la terre ſeche, & l'eau moite; le feu tend en haut, c'eſt ſon ſéjour; cet élément, ou ſa portion connue ſous le nom d'*æther*, a été le rudiment des aſtres & de leurs ſpheres; l'air eſt au-deſſous du feu; l'eau coule ſous l'air & ſur la terre; la terre eſt la baſe du tout, elle eſt au centre.

Entre les élémens deux ſont légers, le feu & l'air; deux peſans, l'eau & la terre; ils tendent au centre qui n'eſt ni peſant ni léger.

Il y a une converſion réciproque des élémens entre eux; tout ce qui ceſſe de l'un, paſſe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre; mais aucun élément n'eſt ſans aucun des autres: tous ſont en chacun.

Le feu eſt le premier des élémens, il a ſon ſéjour vers le ciel, & le ciel eſt, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui eſt divin a ſa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui ſert à nos uſages, le naturel qui ſert aux opérations de la nature; il augmente & conſerve les choſes, les plantes, les animaux; c'eſt la chaleur univerſelle ſans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, eſt l'æther, eſt auſſi le Dieu tout-puiſſant.

Le ſoleil eſt un feu très-pur, il eſt plus grand que la terre, c'eſt un orbe rond comme le monde; c'eſt un feu, car il en a tous les effets; il eſt plus grand que la terre, puiſqu'il l'éclaire & le ciel en même tems.

Le ſoleil eſt donc à juſte titre, le premier des dieux.

C'eſt une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a conſtitué les aſtres; ils ſont ardens, ils ſont brillans, ils ſont animés, ils ſentent, ils conçoivent, ils ne ſont compoſés que de feu, ils n'ont rien d'étranger au feu; mais il n'y a point de feu qui n'ait beſoin d'aliment; ce ſont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourriſſent le feu des aſtres.

Puiſque les aſtres ſont des portions du feu naturel & divin, qu'ils ſentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne ſont pas des êtres où l'on puiſſe lire les choſes particulieres & individuelles, mais bien la ſuite générale des deſtinées; elle y eſt écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*aſtres* le ſoleil & la lune; il y a cette différence entre un aſtre & une étoile, que l'étoile eſt un aſtre, mais que l'aſtre n'eſt pas une étoile.

Voici l'ordre des aſtres errans; ſaturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le ſoleil, la lune; la principale entre les cinq premieres, c'eſt vénus, l'aſtre le plus voiſin du ſoleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther, c'eſt un aſtre intelligent, ſage, d'une nature ignée; mais non ſans quelque mélange de terreſtre.

La ſphere de l'air eſt & commence au-deſſous de la lune, elle eſt moyenne entre le ciel & les eaux, ſa figure eſt ronde, c'eſt Junon.

La région de l'air ſe diviſe en haute, moyenne, & baſſe; la région haute eſt très-ſeche & très-chaude; la proximité des feux céleſtes la rend très-rare & très-tenue; ſa région baſſe, voiſine de la terre, eſt denſe & ténébreuſe; c'eſt le réceptacle des exhalaiſons; la région moyenne plus temperée que celle qui la domine, & que celle qu'elle preſſe, eſt ſeche à ſa partie ſupérieure, humide à ſa partie inférieure.

Le vent eſt un courant d'air.

La pluie, un changement de nue en eau; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviſer les vapeurs que le ſoleil a élevées de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus denſe, ſert de baſe au tout, comme les os dans les animaux; elle eſt couverte d'eaux qui ſe tiennent de niveau à ſa ſurface; elle eſt au centre; elle eſt une, ronde, finie, ainſi que l'exige la nature de tout centre; l'eau a la même figure qu'elle, parce que ſon centre eſt le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes ſecrettes; elle ſort de ſes baſſins, elle diſparoît, elle ſe condenſe, elle ſe filtre, elle ſe purifie, elle perd ſon amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre eſt immobile.

Il n'y a qu'un ſeul monde.

Il eſt éternel, c'eſt Dieu & la nature; ce tout n'a point commencé, & ne finira point; ſon aſpect paſſera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration; l'inondation couvrira toute la ſurface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde ſera embraſé par le feu, répandu dans toutes ſes parties, il conſumera l'humidité, & s'aſſimilera les êtres; ils prendront peu-à-peu ſa nature, alors tout ſe réſoudra en Jupiter, & le premier cahos renaîtra.

Ce cahos ſe débrouillera comme le premier, l'univers ſe reformera comme il eſt, & l'eſpece humaine ſera reproduite.

Le tems eſt à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoïciens. L'homme eſt une image du monde, le monde eſt en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'eſpece humaine étoient dans l'univers naiſſant; les premiers hommes ſont nés par l'entremiſe du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur ſpermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui ſe ſuccéderont.

L'ame ne ſe forme point dans la matrice, elle vient du dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez deſcendre du feu primitif dont elle eſt une étincelle; elle n'a rien de peſant ni de terreſtre; elle eſt de la même nature que la ſubſtance qui forme les aſtres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme eſt une particule de Dieu, une petite portion de l'ame univerſelle qui en a été, pour ainſi dire, détachée: car l'ame du monde eſt la ſource féconde de toutes les ames.

Il eſt difficile d'expliquer la nature; elle eſt ignée, ardente, intelligente, & raiſonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choſes, les ames retourneront dans les

corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame eſt un corps, car elle eſt, & elle agit; mais ce corps eſt d'une ténuité & d'une ſubtilité extrêmes.

On y diſtingue huit facultés; les cinq ſens, la faculté d'engendrer, celle de parler une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux; elle habite les aſtres, elle converſe avec les dieux, elle contemple, & cet état durera juſqu'à ce que le monde conſumé, elle & tous les dieux ſe confondent, & ne forment plus qu'un ſeul être, Jupiter.

L'ame du ſage, après la diſſolution du corps, s'occupe du cours du ſoleil, de la lune, & des autres aſtres, & vérifie les connoiſſances qu'elle a acquiſes ſur la terre.

Principes de la philoſophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'eſt ſur-tout la fin qu'il faut regarder; la fin eſt l'être par qui tout ſe fait, pour qui tout eſt, à qui tout ſe rapporte.

La fin peut ſe conſidérer ſous trois aſpects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer ſa conduite aux lois de la nature.

La nature n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle qui ordonne tout; conformer ſa conduite à celle de la nature, c'eſt ſe voir comme une partie du grand tout, & conſpirer à ſon harmonie.

Dieu eſt la portion principale de la nature; l'ame de l'homme eſt une particule de Dieu; la loi de la nature, ou de Dieu, c'eſt la regle générale par qui tout eſt coordonné, mu, & vivifié; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, ſuivre l'ordre général, c'eſt la même choſe ſous des expreſſions différentes.

La nature eſt tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en eſt une ſuite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'eſt une même choſe.

La vertu a ſon germe dans l'ame humaine, c'eſt une conſéquence de ſon origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de ſon émanation; ce principe la meut, la pouſſe & l'inſpire.

Cette particule détachée de la grande ame, & ſpécifiée par ſon union à tel ou tel corps, eſt le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La ſouveraine félicité conſiſte à l'écouter: alors on choiſit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit ſon harmonie & ſa loi.

Chaque homme ayant ſon démon, il porte en lui le principe de ſon bonheur, Dieu lui eſt préſent. C'eſt un pontife ſacré qui préſide à ſon autel.

Dieu lui eſt préſent; c'eſt Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme eſt la même que la nature du bonheur de Dieu. C'eſt la vertu.

La vertu eſt le grand inſtrument de la félicité.

Le bonheur ſouverain n'eſt pas dans les choſes du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui eſt honnête. L'honnête n'eſt relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui eſt hors de l'homme ne peut donc ajouter ſolidement à ſon bonheur.

Le corps, les jouiſſances, la gloire, les dignités ſont des choſes hors de nous & de notre puiſſance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, ſi nous nous y attachons.

Le dernier degré de la ſageſſe conſiſte à bien diſtinguer le bon du mauvais.

Entre les choſes, il y en a qui ſont bonnes; il y en a qui ſont mauvaiſes, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une choſe eſt bonne relativement à la nature d'un être: une créature raiſonnable ne peut être heureuſe que par les objets analogues à la raiſon.

Ce qui eſt utile & honnête eſt bon. La bonté ne ſe conçoit point ſéparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile conſiſte à ſe conformer à la fin du tout dont on eſt partie; à ſuivre la loi du principe qui commande.

La vertu eſt le vrai bien; la choſe vraiment utile. C'eſt-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'eſt point par des comparaiſons de la vertu avec d'autres objets, par des diſcours, par des jugemens que nous découvrons que la vertu eſt le bien. Nous le ſentons. C'eſt un effet énergique de ſa propre nature qui ſe développe en nous, malgré nous.

La ſérénité, le plaiſir & la joie ſont les acceſſoires du bien.

Tout ce qui eſt oppoſé au bien eſt mal. Le mal eſt un écart de la raiſon générale du tout.

Les acceſſoires du mal ſont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ſes acceſſoires conſtituent la félicité.

Il y a des biens préſens; il y en a de futurs. Des biens conſtans, des biens intermittens, de durables & de paſſagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'abſolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'eſt la perfection du bien.

Tous les biens ſont égaux. Il faut les deſirer tous. Il n'en faut négliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choſes intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher ſans conſéquence.

Le ſage eſt ſévere; il fuit les diſtractions; il a l'eſprit ſain; il ne ſouffre pas; c'eſt un homme dieu; c'eſt le ſeul vrai pontife; il eſt prophete; il n'opine point; c'eſt le Cynique par excellence; il eſt libre; il eſt roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il eſt innocent; il n'a pitié de rien; il n'eſt pas indulgent, il n'eſt point fait pour habiter un deſert; c'eſt un véritable ami; il fait bien tout ce qu'il fait; il n'eſt point ennemi de la volupté; la vie lui eſt indifférente; il eſt grand en tout; c'eſt un économe intelligent; il a la nobleſſe réelle; perſonne n'entend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne trompe point; c'eſt lui qui ſait jouir de ſa femme, de ſes enfans, de la vie; il ne calomnie pas; on ne ſauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces caracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui ſembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'étoit une ſuite de leur apathie, de leur imitation ſtricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du ſtoïcien étoit toute ſemblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, ſemblable à un globe parfaitement rond, eſt uniforme; elle n'eſt capable ni de compreſſion, ni d'expanſion.

Elle eſt libre; elle fait ce qu'elle veut; elle a ſa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.

Si on la conſidere relativement au tout, elle eſt ſujette au deſtin; elle ne peut agir autrement qu'elle agit; elle ſuit le lien univerſel & ſacré qui unit l'univers & ſes parties.

Dieu eſt ſoumis au deſtin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en eſt qu'une particule, en ſeroit-elle affranchie?

Auſſi-tôt que l'image du bien l'a frappée, elle le deſire.

Le principe qui ſe développe le premier dans un être animé, eſt celui de ſa propre conſervation.

S'il atteint ce qui eſt conforme à la nature, ſon bonheur commence.

Les deſirs ſuivent la connoiſſance ou l'opinion des choſes.

C'eſt de la connoiſſance de l'ordre univerſel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on préſente à l'homme un bien convenable à ſa nature, & qu'il s'y porte avec modération, il eſt ſage & non paſſionné; s'il en jouit paiſiblement, il eſt ſerein & content; s'il ne craint point de le perdre, il eſt tranquille, *&c.*

S'il ſe trompe ſur la nature de l'objet; s'il le pourſuit avec trop d'ardeur; s'il en craint la privation; s'il en jouit avec tranſport; s'il ſe trompe ſur ſa valeur; s'il en eſt ſéduit; s'il s'y attache; s'il aime la vie, il eſt pervers.

Les deſirs fondés ſur l'opinion, ſont des ſources de trouble. L'intempérance eſt une des ſources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choſes qui ſont la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de premieres. Il y en a de ſecondaires.

La prudence qui nous inſtruit de nos devoirs; la tempérance qui regle nos appétits; le courage qui nous apprend à ſupporter; la juſtice qui nous apprend à diſtribuer, ſont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne; celui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en poſſede bien une, les a toutes.

La vertu ne ſe montre pas ſeulement dans les diſcours; mais on la voit auſſi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'eſt rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On eſt vertueux pour la vertu-même. Elle n'eſt fondée ni dans la crainte, ni dans l'eſpérance.

Les actions ſont ou des devoirs, ou de la généroſité; ou des procédés indifférens.

La raiſon ne commande ni ne défend les procédés indifférens; la nature ou la loi priſent les devoirs. La généroſité immole l'intérêt perſonnel.

Il y des devoirs relatifs à ſoi-même; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raiſonnable.

Celui-là a une juſte opinion des dieux qui croit leur exiſtence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penſer, les invoquer, les reconnoître, s'y ſoumettre, leur abandonner ſa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie eſt le but de tout ce que l'homme ſe doit à lui-même. Celui qui y eſt arrivé eſt ſage.

Le ſage ſaura quand il lui convient de mourir; il lui ſera indifférent de recevoir la mort ou de ſe la donner. Il n'attendra point à l'extrémité pour uſer de ce remede. Il lui ſuffira de croire que le ſort a changé.

Il cherchera l'obſcurité.

Le ſoir il ſe rappellera ſa journée. Il examinera ſes actions. Il reviendra ſur ſes diſcours. Il s'avouera ſes fautes. Il ſe propoſera de faire mieux.

Son étude particuliere ſera celle de lui-même.

Il mépriſera la vie & ſes amuſemens; il ne redoutera ni la douleur, ni la miſere, ni la mort.

Il aimera ſes ſemblables. Il aimera même ſes ennemis.

Il ne fera l'injure à perſonne. Il étendra ſa bienveillance ſur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de ſa conſcience ſera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui ſeront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commiſeration & la plûpart des vertus de cet ordre, comme une ſorte d'oppoſition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaiſance, étroite, qui diſtingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes ſeront égaux à ſes yeux.

S'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il conſole celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'aſyle; s'il donne la vie à celui qui périt; s'il préſente du pain à celui qui a faim, il ne ſera point ému. Il gardera ſa ſérénité. Il ne permettra point au ſpectacle de la miſere, d'altérer ſa tranquillité. Il reconnoîtra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres; & dans ſon impuiſſance à les ſecourir, il ſera content de tout, parce qu'il ſaura que rien ne peut être mal.

Des diſciples & des ſucceſſeurs de Zénon. Zénon eut pour diſciple Philonide, Calippe, Poſidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Perſée, Ariſton, Herille, Denis, Spherus & Athénadore ſe ſont fait un nom dans ſa ſecte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Perſée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, diſent les uns, l'ami de Zénon; d'autres, un de ces eſclaves qu'Antigone envoya dans ſon école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx. olympiade. Il étoit avancé en âge, lorſqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On ſait que la ſûreté de Corinthe & de tout le Péloponnèſe dépendoit de cette citadelle. Le philoſophe répondit mal à l'axiome ſtoïque, qui diſoit qu'il n'y avoit que le ſage qui ſache commander. Aratus de Sycione ſe préſenta ſubitement devant l'Acro-Corinthe, & le ſurprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre les Erétriens en république; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choſes utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour diſciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariſton de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaiſoit pas davantage à Zénon qui affectoit un diſcours bref. Ariſton qui aimoit le plaiſir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école ſévere. Il profita d'une maladie de ſon maître pour le quitter. Il ſuivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-tems attaché. Il eut l'ambition d'être chef de ſecte, & il s'établit dans le Cynoſarge, où il aſſembla quelques auditeurs, qu'on appella de ſon nom *les Ariſtoniens*: mais bientôt ſon école fut mépriſée & déſerte. Ariſton attaqua avec chaleur Arceſilaüs, & la maniere de philoſopher académique & ſceptique. Il innova pluſieurs choſes dans le *Stoïciſme*: il prétendoit que l'étude de la nature étoit au-deſſus de l'eſprit humain; que la Logique ne ſignifioit rien, & que la Morale étoit la ſeule ſcience qui nous importât; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément, mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon, les réduire à une ſeule; qu'il y avoit entr'elles un lien commun; que les dieux étoient ſans intelligence & ſans vie, & qu'il étoit impoſſible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de ſoleil qu'il reçut ſur ſa tête qui étoit chauve. Il eut pour diſciple Eratoſthene de Cyrene. Celui-ci

fut grammairien, poëte & philoſophe. Il ſe diſtingua auſſi parmi les Mathématiciens. La variété de ſes connoiſſances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le ſoin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Perſée ne fut pas le ſeul qui abandonna la ſecte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il paſſa dans l'école cyrénaïque & épicurienne.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeuneſſe fort innocente. Lorſqu'il ſe préſenta pour diſciple à Zénon, celui-ci exigea pour preuve de ſon changement de mœurs, qu'il ſe coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle ſe raſa la tête, & fut reçu dans l'école ſtoïque. Il regarda la ſcience & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonſtances, & que ſemblables à l'airain dont on fondoit la ſtatue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer ſelon les occaſions; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes; que le ſage avoit les ſciences qui n'étoient pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le boryſthénite, le ſecond diſciple de Zénon, enſeigna la Philoſophie à Lacédémone, & forma Cléomene. Il paſſa de Sparte à Alexandrie: il modifia le principe des Stoïciens, que le ſage n'opinoit jamais. Il diſoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi, que parce qu'il en avoit les qualités, ſans leſquelles il ceſſeroit de l'etre. Il écrivit pluſieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Aſſe en Lycie, ſuccéda à Zénon ſous le Stoa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrême pauvreté lui fit apparemment goûter une philoſophie qui prêchoit le mépris des richeſſes. Il s'attacha d'abord à Cratès, qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit; la nuit il ſe louoit, pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de ſa miſere & de ſa vertu, lui décernerent dix mines ſur le tréſor public: Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduiſoit des jeunes gens au ſpectacle, le vent lui enleva ſon manteau, & le laiſſa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité preſqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'eſprit lent: on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il diſoit qu'on avoit raiſon, car il portoit ſeul toute la charge de ce philoſophe. Antigone l'enrichit; mais ce fut ſans conſéquence pour ſa vertu. Cléanthès perſiſta dans la pratique auſtere du *Stoïciſme*. La ſecte ne perdit rien ſous lui de ſon éclat; le portique fut plus fréquenté que jamais: il prêchoit d'exemple la continence, la ſobriété, la patience & le mépris des injures: il eſtimoit les anciens philoſophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choſes; & c'étoit la raiſon qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de ſon tems, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes ſages. Il mourut âgé de 80 ans: il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les Médecins lui ordonnerent l'abſtinence des alimens; il paſſa deux jours ſans manger; ce régime lui réuſſit, mais on ne put le déterminer à reprendre les alimens. Il étoit, diſoit-il, trop près du terme pour revenir ſur ſes pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle ſtatue.

Mais perſonne ne s'eſt fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chriſippe de Tarſe. Il écouta Zénon & Cléanthès: il abandonna leur doctrine en pluſieurs points. C'étoit un homme d'un eſprit prompt & ſubtil. On le loue d'avoir pu compoſer juſqu'à cinq cens vers en un jour: mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer? L'eſtime qu'il faiſoit de lui-même n'étoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, ſur l'homme à qui il en falloit confier l'inſtruction: à moi, lui répondit-il; car ſi je connoiſſois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere: il mépriſa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ſes ouvrages, comme c'étoit la coutume de ſon tems. Son eſprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jetter des doutes. Chriſippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux: il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere auſſi peu décente que religieuſe. S'il eſt vrai qu'il approuvât l'inceſte & qu'il conſeillât d'uſer de la chair humaine en alimens, ſa morale ne fut pas ſans tache. Il laiſſa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans: on lui éleva une ſtatue dans le Céramique.

Zénon de Tarſe, à qui Chriſippe tranſmit le portique, fit beaucoup de diſciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chriſippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au viſage, & la tranquillité du philoſophe ne démentit pas ſon diſcours. Il mourut âgé de 98 ans.

Antipater de Tarſe avoit été diſciple de Diogene, & il lui ſuccéda. Ce fut un des antagoniſtes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laiſſa les armes auxquelles il étoit appellé par ſa naiſſance, pour ſuivre ſon goût & ſe livrer à la Philoſophie. Il fut eſtimé de Cicéron, qui l'introduiſit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïciſme* qu'à ſes dogmes. Il eſtimoit les philoſophes qui avoient précédé, mais ſur-tout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-tems à Rome, mais il mourut à Athènes. Il eut pour diſciples des hommes du premier mérite, Mneſarque, Poſidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejettoit la divination de Zénon: écrivit des offices; il s'occupa de l'hiſtoire des ſectes. Il ne nous reſte aucun de ſes ouvrages.

Poſidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magiſtrat & de philoſophe; & au ſortir de l'école, il s'aſſeyoit ſur le tribunal des lois, ſans qu'on l'y trouvât déplacé. Pompée le viſita. Poſidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en ſa préſence la queſtion du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une ſphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du ſyſtême planétaire: il mourut fort âgé. Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jaſon, neveu de Poſidonius, profeſſa le *Stoïciſme* à Rhodes, après la mort de ſon oncle.

Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'hiſtoire des progrès de la ſecte dans cette ville ſous la république & ſous les empereurs.

Des femmes eurent auſſi le courage d'embraſſer le *Stoïciſme*, & de ſe diſtinguer dans cette école par la pratique de ſes vertus auſteres.

La ſecte *ſtoïcienne* fut le dernier rameau de la ſecte de Socrate.

Des reſtaurateurs de la Philoſophie ſtoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juſte-Lipſe, Scioppius, Heinſius & Gataker.

Juſte-Lipſe naquit dans le courant de 1447. Il fit ſes premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholaſtique chez les jéſuites; le goût de l'éloquence & des queſtions grammaticales l'entraînerent d'abord; mais Tacite & Séneque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de ſe faire jéſuite; mais

ſes parens qui n'approuvoient pas ce deſſein, l'envoyerent à Louvain où ſa vocation ſe perdit. Là il ſe livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Juriſprudence. Il ſe lia ſous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giſelin, Lermet, Shott, & d'autres qui ſe ſont illuſtrés par leurs connoiſſances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans, lorſqu'il publia ſes livres *de variis lectionibus :* il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il ſe plongea dans l'étude des antiquités : il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaiſir, & il ne parut pas ſe reſſouvenir beaucoup de ſon Epictete : mais cet écart de jeuneſſe, bien pardonnable à un homme qui étoit reſté ſi jeune ſans pere, ſans mere, ſans parens, ſans tuteurs, ne dura pas. Il revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohème, ſatisfaiſant par-tout ſa paſſion pour les ſciences & pour les ſavans. Il s'arrêta quelque tems en Allemagne, où le mauvais état de ſa fortune, qui avoit diſparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans ſon pays, le détermina à abjurer le Catholiciſme, pour obtenir une chaire de profeſſeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il ſe maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un aſyle où il pût vivre dans le repos & la ſolitude ; mais il fut obligé de préférer la ſécurité à ces avantages & de ſe refugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aiſance : mais la guerre ſembloit le ſuivre par-tout ; elle le contraignit d'aller ailleurs enſeigner parmi les Proteſtans la Juriſprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, maſſacrer ceux qui refuſoient de ſe conformer au culte public : quelle morale à débiter parmi des hommes qui venoient d'expoſer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'aſſûrer la liberté de la conſcience, & dont la terre fumoit encore du ſang que l'intolérance eſpagnole avoit répandu ! On écrivit avec chaleur contre Juſte-Lipſe. Il devint odieux : il médita de ſe retirer de la Hollande. Sa femme ſuperſtitieuſe le preſſoit de changer de religion ; les jéſuites l'inveſtiſſoient : il auguroit mal du ſuccès de la guerre des Provinces-Unies. Il ſimula une maladie : il alla à Spa ; il paſſa quelques années à Liege, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le ſein du Catholiciſme. Cette inconſtance ne nuiſit pas autant à ſa conſidération qu'à ſa tranquillité. Les jéſuites, amis auſſi chauds qu'ennemis dangereux, le préconiſerent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des ſouverains. L'ambition n'étoit certainement pas ſon défaut : il ſe refuſa aux propoſitions les plus avantageuſes & les plus honorables. Il mourut à Louvain en 1606, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup ſouffert, & beaucoup travaillé ; ſon érudition étoit profonde : il n'étoit preſqu'aucune ſcience dans laquelle il ne fût verſé ; il avoit des lettres, de la critique & de la philoſophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familieres. Il avoit étudié la Juriſprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliſte ; il s'étoit fait un ſtyle particulier, ſententieux, bref, concis & ſerré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la ſagacité, de la juſteſſe même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embraſſé le *Stoïciſme ;* il déteſtoit la philoſophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale ; & quoiqu'il ait laiſſé un aſſez grand nombre d'ouvrages, qu'ils ayent preſque tous été compoſés dans les embarras d'une vie tumultueuſe, il n'y en a pas un qu'on liſe ſans quelque fruit : ſa phyſiologie *ſtoïcienne*, ſon traité de la conſtance, ſes politiques, ſes obſervations ſur Tacite ne ſont pas les moins eſtimés : il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, aſſez peu de religion. Il y a dans ſa vie plus d'imprudence que de méchanceté : ſes apoſtaſies continuelles ſont les ſuites naturelles de ſes principes.

Gaſpar Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal, marcha ſur les pas de Juſte-Lipſe. Il publia des élémens de la philoſophie *ſtoïcienne ;* ce n'eſt guere qu'un abrégé de ce qu'on ſavoit avant lui.

Daniel Heinſius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraiſon *de philoſophiâ ſtoicâ* ce que Scioppius avoit reſſerré.

Gataker s'eſt montré fort ſupérieur à l'un & à l'autre dans ſon commentaire ſur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond dans la connoiſſance des orateurs, des poëtes, & des philoſophes anciens : mais il a ſes préjugés. Il voit ſouvent Jeſus-Chriſt, S. Paul, les évangéliſtes, les peres ſous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des diſciples de Zénon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, (*Géog. anc.*) île de l'Aſie, vers la côte de la Carmanie, & au voiſinage de l'Inde. Pline, *liv. VI. c. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles ſur les côtes de cette île. C'eſt en vain que Saumaiſe ſoutient que Pline, au lieu de *Stoïdis*, avoit écrit *Tyndis ;* tous les manuſcrits de Pline s'oppoſent à la correction de Saumaiſe. (*D. J.*)

STOLBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenſtein, & le comté de Schwartzbourg. Les comtes de cette maiſon poſſedent encore le comté de Wernigérode.

C'eſt dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par pluſieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très-verſé dans la langue greque ; il a fort bien réuſſi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de ſoixante ans.

Schneidewin (Jean) ſavant juriſconſulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de ſon pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad inſtituta*, eſt un ouvrage eſtimé. (*D. J.*)

STOLE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtola*, robe traînante à l'uſage des dames de qualité, & ſur laquelle elles jettoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines ſe mettoit par-deſſus la tunique, & avoit quelque reſſemblance aux habits de cour de nos tems modernes. Si votre maîtreſſe, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que ſous cet équipage, elle va mettre le feu par-tout ; mais en même-tems priez-la d'une voix timide, qu'elle ne s'expoſe point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit traînante, & le bas garni d'un tiſſu très-large, d'or ou de pourpre, *lata faſcia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs ; elle reçut inſenſiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume, fit tomber la toge, ou du moins n'en laiſſa l'uſage qu'aux hommes & aux courtiſannes.

Le nom de *ſtole* peu altéré a paſſé dans l'égliſe, & eſt devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il eſt devant l'autel. Mais l'étole eſt bien dif-

BIBLIOTHE... IMPERIALE

férent de la *ſtole* des Romains, car c'eſt proprement les extrémités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & ſi l'on veut remonter à l'origine de la *ſtole* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Geneſe, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joſeph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *ſtola biſſina*. On trouvera encore que les robes qui furent diſtribuées aux freres de Joſeph ſont nommées *ſtoles*, ainſi que la robe neuve dont ſe para Judith pour tromper Holopherne. (*D. J.*)

STOLHOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquiſat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-eſt de Strasbourg. Les Allemands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long.* 26. 24. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

STOLPEN, PIERRE DE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) en allemand *ſtolpenſtein*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une eſpece de *baſaltes* qui ſe trouve en Miſnie; elle eſt ſemblable à du marbre noir ou gris par ſa couleur, mais ſa forme eſt très-ſinguliere; elle ſe trouve en criſtaux ou en colonnes priſmatiques, qui ſont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une ſolive équarrie. Les ſurfaces de ces priſmes ſont unies & liſſes, comme ſi elles avoient été polies. Ces colonnes priſmatiques ſont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au-deſſus du ſommet d'une montagne; & ces priſmes ou colonnes ſervent de fondement au château de *Stolpen*, qui eſt bâti préciſément au-deſſus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle eſt d'une très-grande dureté; elle ne fait point effervescence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce ſavant chimiſte conjecture, que c'eſt une terre argilleuſe comme celle de l'ardoiſe combinée avec une terre ferrugineuſe qui fait la baſe de cette pierre; ſans aucune addition un feu très-violent peut la changer en une ſcorie noire ſi dure, qu'elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans ſon état naturel elle ne faſſe point feu. Cette pierre eſt de différentes nuances, elle eſt ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre; en frottant un métal deſſus elle en prend la couleur, & plus elle eſt noire, plus elle eſt propre à ſervir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogéognoſie de* M. Pott, *voyez* auſſi l'*article* TOUCHE (*pierre de*).

STOLPEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, ſur la riviere de même nom, à 30 lieues au nord-oueſt de Dantzick; elle dépend du roi de Pruſſe. *Long.* 34. 48. *lat.* 54. 42. (*D. J.*)

STOLPEN, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Stolpe*; riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie; elle ſe forme de divers ruiſſeaux, & ſe perd dans la mer Baltique. (*D. J.*)

STOLPMUND, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STOMACHIQUE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. (*Thérapeutique.*) ou remede approprié aux maladies particulieres de l'eſtomac; car l'eſtomac étant ſujet comme tous les autres organes, aux maladies univerſelles ou communes, telles que l'inflammation, les divers genres de tumeurs, *&c.* à des maladies propres ou particulieres; ſavoir, celles qui ont rapport à ſa conſtitution, & à ſes fonctions propres; & les maladies communes ſe traitant toujours par les remedes généraux ou communs; reſtent ſeulement les maladies particulieres auxquelles puiſſent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'eſtomac ſont pour la plûpart des affections légeres qui ne peuvent qu'être miſes au rang des incommodités, quoiqu'elles ſoient ſouvent très-opiniâtres & très-importunes; ce ſont des vices dans les digeſtions, & des vices qui pour reſter dans l'ordre des maladies propres de l'eſtomac, doivent ne dépendre d'aucune cauſe manifeſte, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des ſolides, & ces maladies ſont outre les digeſtions pénibles & les digeſtions fougueuſes; ſont, dis-je, les douleurs ou coliques d'eſtomac, & les vomiſſemens habituels.

Ce n'eſt abſolument qu'aux maladies particulieres de l'eſtomac ainſi circonſcrites, que les remedes *ſtomachiques* ſont vraiment conſacrés. On les emploie toujours dans la vûe de rétablir le ton naturel, la ſenſibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la pareſſe, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émouſſer ſa trop grande ſenſibilité, de diminuer ſa tenſion contre-nature, de modérer ſa trop grande activité, *&c.* de ſuppléer le trop peu d'énergie des ſucs digeſtifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *ſeves*; de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bileſſence*, de les adoucir, de les épaiſſir; ou au contraire, de les rendre plus fluides, *&c.* toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes & dirigées à des opérations pour le moins auſſi peu compriſes, du-moins fort peu évidentes, annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digeſtions ſoient aſſez généralement diviſés en deux eſpeces, très-oppoſées qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tenſion; & qu'on peut ſe repréſenter en effet par ces deux états oppoſés; & qu'ainſi les *ſtomachiques* duſſent être partagés auſſi en deux claſſes; celles des toniques & celles des relâchans; cependant comme il a été obſervé dans l'*article* DIGESTION, *p.* 1002. *col.* 2. & 1003. *col.* 1. que rien n'eſt ſi biſarre que les affections propres de l'eſtomac, & rien de ſi équivoque que les ſignes d'après leſquels on prétend communément déduire le caractere des deux claſſes générales de ces affections; rien auſſi de moins conſtant en Médecine, que les regles de détails ſur l'adminiſtration des divers *ſtomachiques*, auſſi comme il eſt obſervé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *ſtomachiques* dans les cas où ces remedes ſont indiqués en général, c'eſt l'empyriſme ou le tatonnement: ce dogme général eſt confirmé entr'autres obſervations par celle-ci; ſavoir, qu'il n'eſt pas rare de voir des maladies de l'eſtomac cauſées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce ſymptome, guéries par l'uſage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante ſur ce point; car les acides de l'eſtomac ſont regardés comme un des indices les plus clairs de ſon relâchement, de ſa foibleſſe; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reſte, ſoit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, ſoient généralement regardés comme amis de l'eſtomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens, les *ſtomachiques* proprement dits ſont tous pris dans la claſſe des remedes fortifians, échauffans, toniques, ou même tous les remedes fortifians échauffans toniques ſont en même tems regardés comme *ſtomachiques*; & en effet, tous les

remedes de cet ordre ſont propres à guérir pluſieurs maladies de l'eſtomac.

Mais une obſervation plus éclairée a appris auſſi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchiſſans & par les remedes relâchans, c'eſt-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit ſe retourner du côté des rafraîchiſſans & des relâchans, auſſi-bien que du côté des toniques; en ſorte qu'on pourra laiſſer, ſi l'on veut, pour obéir à l'uſage, le titre de *ſtomachiques* aux remedes toniques, mais en obſervant que ce ne ſont pas les ſeuls qui ſoient propres aux affections de l'eſtomac, ou bien diſtinguer les *ſtomachiques* en *ſtomachiques* toniques, & en *ſtomachiques* rafraîchiſſans & relâchans. Au reſte, quoique les abſorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'eſtomac, nous ne les comptons point parmi les *ſtomachiques*, parce qu'il eſt évident qu'ils n'operent point du tout ſur l'organe même, ſur l'eſtomac, tandis que l'action des autres paroît évidemment ſe porter uniquement ſur les ſolides.

Les *ſtomachiques* tant rafraîchiſſans & relâchans que toniques, n'étant, comme nous l'avons inſinué déja, que ces remedes généraux conſidérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne ſaurions indiquer ici ces remedes & en expoſer la nature, ſans répéter abſolument & inutilement ce qui en eſt dit aux articles rafraîchiſſans, relâchans, & toniques. *Voyez ces articles.*

STONE, ſ. m. (*Poids d'Angleterre.*) poids dont les bouchers anglois ſe ſervent pour peſer la viande qu'ils débitent. Le *ſtone* eſt de huit livres d'avoir du poids, c'eſt-à-dire, de la livre la plus peſante des deux, dont on ſe ſert en Angleterre : cette livre eſt de ſeize onces. (*D. J.*)

STONEHENGE, (*Antiquité.*) c'eſt ainſi que les Anglois nomment un monument ſingulier qui ſe voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument eſt compoſé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur ſur ſept de largeur, & en ſoutiennent d'autres placées horiſontalement; ce qui forme comme des linteaux de porte; l'on préſume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un ſeul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les tranſporter à cauſe de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient compoſées, & que les anciens avoient le ſecret d'un ciment au moyen duquel avec du ſable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des maſſes très-conſidérables. Mais cette raiſon ne paroît point déciſive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des maſſes de pierres bien plus conſidérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois eſt compoſé; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles ſont naturelles.

Les antiquaires anglois ſont partagés ſur les uſages auxquels cet édifice a pu ſervir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cœlus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengiſt fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambroſius*, fondés ſur ce que le nom latin de ce lieu eſt encore *mons Ambroſii*.

M. Mallet, dans ſon *Introduction à l'hiſtoire de Danemark*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient ſur des collines, ſoit naturelles ſoit artificielles, des autels qui n'étoient compoſés que de rochers dreſſés ſur la pointe, & qui ſervoient de baſe à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient auſſi la colline même ſur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une ſemblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme; ſur quoi M. Mallet remarque que *de tout tems la ſuperſtition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faiſant pour elle des eſpeces de tours de force.* Le même auteur obſerve encore que dans les lieux où les peuples du nord faiſoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte compoſée de douze rochers placés ſur la pointe & perpendiculairement, au milieu deſquels il s'en élevoit un plus grand que les autres, ſur lequel on mettoit un ſiége pour le roi; les autres pierres ſervoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens groſſiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Leyre en Sélande, & le troiſieme près de Vibord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *ſtonehenge* des Anglois ſervoit à quelques uſages ſemblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient apporté en Angleterre, lorſqu'ils en firent la conquête.

STONG, (*Géog. mod.*) riviere de Suede, dans la province d'Oſtrogothie, qu'elle ſépare en deux parties : elle ſe rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. (*D. J.*)

STONI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p.* 204. les joint avec les *Lepontini* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *épitom. l. LXII.* dit que le conſul Q. Marcius les ſubjugua. Ils ſont nommés *Stœni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inſcription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p. 298. de liguribus Stœnis.* Ils tiroient ſans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient auſſi apparemment compris ſous le nom général des *Euganei*, dont la capitale eſt appellée *Stonos* par Pline, *l. III. c. xx.* Etienne le géographe connoît une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne ſait point préciſément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voiſinage du fleuve *Cluſius*, au nord du lac Edrinus. (*D. J.*)

STONY-STRATFORD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, ſur le bord de l'Ouſe. C'eſt un grand & beau bourg, où ſe tient un des meilleurs marchés de la province; ſon nom lui vient de trois choſes : la premiere, de ce que toutes les maiſons y ſont de pierre de taille; la ſeconde, parce qu'il eſt ſur l'ancienne voie militaire, autrement ſur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Streat*, & dont on voit encore quelques reſtes hors du bourg; la troiſieme, parce qu'il eſt ſitué près d'un gué de l'Ouſe.

Cependant, comme la riviere n'eſt plus guere guéable dans cet endroit, on y a conſtruit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit ſon nom de ſon gué pierreux; car en langue galloiſe, *lech* ſignifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'eſt plus, & il n'y reſte qu'un village, nommé *Paſsham*, pour marquer que c'étoit un lieu de paſſage. *Stony-Stratford* eſt toujours un lieu de grand abord, parce qu'il eſt ſur la route de Londres, au nord d'Angleterre. (*D. J.*)

STOOR-JUNKARE, (*Idolâtrie des Lapons.*) dieu des Lapons idolâtres; ils croyent que tous les animaux, & en particulier les bêtes ſauvages, com-

me les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, ſont ſous ſon empire; c'eſt pourquoi ils lui ſacrifient de tems à autre un renne mâle. Chaque famille a ſon *ſtoor-junkare*, & lui rend un culte ſur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou ſur le bord d'un lac. La figure de ce dieu eſt une eſpece de pierre brute, qui ſemble avoir une tête; & c'eſt à cette pierre que ſe borne la religion de ce peuple imbécille. (*D. J.*)

STOPFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Cheſter-Shire, au quartier ſeptentrional, près de l'endroit où la Tamer ſe jette dans la Merſey.

STOPHIES, (*Antiq. greq.*) fêtes que l'on célebroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Héſichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. (*D. J.*)

STOQUER, *en terme de Rafinerie*, c'eſt l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale partout, en tranſportant le charbon d'une place où il eſt moins néceſſaire dans une autre où il l'eſt plus; & de donner de l'air aux grilles en faiſant tomber les cendres au-deſſous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voyez* GRILLES.

STOQUEUR, ſ. m. *en terme de Rafinerie*, eſt une verge de fer applatie ſur les extrémités en forme d'une ſpatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec ſa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en ſert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles. *Voyez* STOQUER. *Voyez auſſi les Pl.*

STORA *ou* STURA, (*Gég. mod.*) ville ruinée; elle étoit ſituée ſur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au ſud-eſt, & Cariſto au nord-oueſt. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

STORAX, STYRAX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi & charnu, qui renferme ordinairement un ou deux noyaux, dans leſquels on trouve une amande. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

STORAX, (*Hiſt. des drog. exot.*) on diſtingue à préſent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux ſortes de *ſtorax*; ſavoir, le liquide, & le ſolide ou le ſec, au lieu que les Grecs n'en connoiſſoient qu'un qui eſt le ſec; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide; or comme ces deux ſortes de *ſtorax* ſont entierement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles ſéparés, outre que c'eſt la bonne méthode à ſuivre dans un dictionnaire; ainſi *voyez* STORAX LIQUIDE & STORAX SOLIDE. (*D. J.*)

STORAX LIQUIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) ſuc nommé par les auteurs latins *ſtyrax liquida*, & par les arabes *miha*. C'eſt un ſuc réſineux dont on trouve deux eſpeces dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le groſſier.

Le *ſtorax liquide* pur eſt un ſuc réſineux, d'une ſubſtance tenace & mielleuſe, ſemblable à la térébenthine, à demi-tranſparent, brun, ou d'un brun rougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *ſtorax* ſolide, mais preſque déſagréable, à cauſe de ſon goût un peu âcre, aromatique & huileux. On eſtime celui qui eſt gluant, jaune, tranſparent & très-odorant.

Le *ſtorax liquide*, moins pur ou groſſier, eſt un ſuc réſineux ſemblable à de la lie, brun ou griſâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir paſſé & purifié de la craſſe qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *ſtorax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *ſtacté*, parce que le ſtacté des Grecs eſt la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioſcoride. On trouve rarement le *ſtorax liquide*, pur & véritable; car outre qu'il eſt ordinairement ſali par la ſciure ou par la pouſſiere de bois; il arrive encore que l'on ſubſtitue trop ſouvent d'autres ſucs réſineux factices à ſa place.

Les auteurs ſont bien éloignés d'être d'accord ſur l'origine du *ſtorax liquide*; autant de ſavans, autant d'avis. Les uns penſent que c'eſt la colature de la myrrhe, à cauſe du nom de *ſtacté* que certains écrivains arabes lui donnent; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui ſe trouve entre la myrrhe & le *ſtorax*, il eſt clair que ce ſont des choſes entierement différentes, parce que la myrre qui tient le milieu entre la gomme & les réſines, ſe diſſout en partie facilement dans toutes ſortes de liqueurs aqueuſes, & que le *ſtorax liquide* ne ſe diſſout que dans des liqueurs huileuſes & graſſes, ainſi que les réſines.

D'autres écrivains croient que le *ſtorax liquide* eſt fait du *ſtorax* calamite diſſous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Veniſe: cette décoction, diſent-ils, étant refroidie, le *ſtorax liquide* va au fond, & on enleve la ſubſtance huileuſe qui ſurnage.

Quelques naturaliſtes imaginent que c'eſt une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *ſtorax* calamite; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *ſtorax liquide* ſe fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *ſtorax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin ſe perſuadent que le *ſtorax* calamite & le *ſtorax liquide* ſont le même ſuc, & qu'ils ne different que par la conſiſtence. Dale ſoutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *ſtorax liquide*, eſt un ſuc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la ſociété royale, & ſavant naturaliſte, rapporte dans les Tranſactions philoſophiques, *n°. 313.* que le *ſtorax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, eſt le ſuc d'un arbre qui s'appelle *roſamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, juſqu'à la conſiſtance de glu: enſuite on recueille la ſubſtance réſineuſe qui ſurnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de craſſe ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la paſſe. On renferme ſéparement dans des petits tonneaux cette réſine ainſi purifiée, & cette eſpece de réſidu épais qui reſte après la purification, & on les tranſporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux eſpeces de *ſtorax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la deſcription de l'arbre dont on tire le *ſtorax liquide*; mais on n'a pas été muet ſur les vertus de ſon ſuc réſineux, qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui eſt pur eſt très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies; il eſt la baſe de l'onguent de ſtyrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'uſage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, ſe vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie juſqu'à 400 liv. ſelon que le *ſtorax* eſt plus ou moins pur. (*D. J.*)

STORAX SOLIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) réſine appellée *ſtorac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioſcoride, & *ſtorax ſolidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, dont les anciens Grecs ont diſtingué deux eſpeces, & qui ſont encore connues

nues de nos jours ; ſavoir, le *ſtorax calamite* ou en larmes, & le *ſtorax* ordinaire, ou en maſſe.

Le *ſtorax* calamite, στύραξ καλαμίτης, Græcor. *ſtirax calamita*, off. eſt une ſubſtance réſineuſe brillante, ſolide, un peu graſſe, qui s'amollit ſous les dents; elle eſt compoſée de grumeaux ou de miettes blanchâtres & rouſsâtres, d'un goût réſineux, un peu âcre, agréable, & d'une odeur pénétrante, ſurtout lorſqu'on le jette au feu ; il s'allume lorſqu'on l'approche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roſeaux, ſelon le témoignage de Galien ; c'eſt ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite :* il étoit très-eſtimé.

Le *ſtorax* commun ou en maſſes, autrement dit la réſine du ſtorax, *ſtorax vulgaris*, *ſeu in glebas compactus*, *off.* eſt une ſubſtance en maſſe, réſineuſe, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, graſſe, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur mielleuſe, parſemée de quelques miettes blanchâtres : elle a le même goût & la même odeur que le *ſtorax* calamite.

Ces deux eſpeces de réſine ne different pas l'une de l'autre ; la premiere eſpece eſt la larme du *ſtorax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des inciſions de cet arbre, & qui a été ſéchée auſſi-tôt, & recueillie promptement. La ſeconde eſpece eſt un ſuc qui coule plus abondamment des plus grandes inciſions, & qui ne s'épaiſſit qu'après beaucoup de tems ; de ſorte que le contact de l'air chaud la rend rouſſe ou noire avant qu'elle ſeche.

On choiſit les larmes du *ſtorax*, ou les morceaux qui ſont purs, brillans, odorans, ſans être mêlés d'aucune ſciure de bois, ou d'autre ſaleté. On nous apporte le *ſtorax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marſeille. Enfin on vend chez les droguiſtes une certaine ſciure de bois, que l'on appelle *ſarrilles du ſtorax ;* elle eſt inutile pour la médecine, & on doit la rejetter.

Quelques auteurs arabes, & ſur-tout Sérapion, confondent le *ſtorax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *ſtorax* ſolide, ou le *ſtorax* des Grecs ; cependant Avicenne les a diſtingués en parlant du *ſtorax* liquide, ſous le nom de *miha ;* & du *ſtorax* ſec, ou des Grecs, tantôt ſous le nom d'*aſtorac*, tantôt ſous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepſe, & quelques Grecs, font mention d'un certain *ſtorax ſtacté*, que pluſieurs perſonnes regardent comme une réſine particuliere & bien différente du *ſtorax :* d'autres au-contraire, croient que ce n'eſt autre choſe que la réſine liquide du *ſtorax*, que l'on a ramaſſée & recueillie avant qu'elle fût ſeche ; Dioſcoride en a fait mention ; peut-être auſſi que les Grecs ont donné ce nom au *ſtorax* liquide, ou au *miha* des Arabes. Il eſt difficile de décider ce problème, qui eſt d'ailleurs de peu de conſéquence.

L'arbre d'où découle le *ſtorax*, s'appelle *ſtyrax folio mali cotonei ;* dans C. B. P. 452. & dans les I. R. H. 598. Il eſt de la grandeur d'un olivier, & ſe trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuſe de Monrieu à Baugencier, à Soliers, & entre la Sainte-Baume & Toulon.

Il reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce, & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies, & terminées en pointe ; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en-deſſus, blanches & velues en-deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble ; elles ſont blanches, odorantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes ; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noiſette : ce fruit eſt blanchâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, enſuite un peu amer ; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax*, & d'un goût âcre & deſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine, en Provence ; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

Il eſt un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très-ſubtile ; cependant il eſt moins déterſif, parce qu'il contient moins de ſel eſſentiel ; ainſi le benjoin lui eſt préférable pour diſſiper l'engorgement des poumons dans l'aſthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cauſe ; mais le *ſtorax* peut récréer les eſprits, par ſa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs : on l'emploie intérieurement dans l'enrouement, à cauſe de ſes parties huileuſes : on le donne depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes : on l'applique ſur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques : on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations : on prépare avec le *ſtorax*, une huile odorante très-ſuave, en le macérant dans ſuffiſante quantité d'eau commune, pendant trois jours ; on diſtille d'abord l'eau, & enſuite il vient une huile jaune ; cette huile eſt recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la doſe d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *ſtorax* par le moyen de l'eſprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés ſemblables. On pourroit auſſi faire des fleurs de *ſtorax*, comme on en fait de benjoin. Le *ſtorax* ſolide entre dans la thériaque, le mithridat, le diaſcordium, pluſieurs onguens, emplâtres & paſtilles. (*D. J.*)

STORE, ſ. m. *terme de Sellier*, *&c.* c'eſt une ſorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens ; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort ; quand on veut s'en ſervir, pour ſe garantir du ſoleil, on le tire, & on l'aſſujettit à une agraffe qui eſt au-bas de la portiere, ou de la croiſée ; il ſe releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle ; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. (*D. J.*)

STOREA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de petit panier tiſſu de nattes, de paille ou de jonc ; c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. (*D. J.*)

STORMARIE, (*Géog. mod.*) pays d'Allemagne, au duché de Holſtein. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre ; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg ; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le ſépare des duchés de Lunebourg & Brême. On peut auſſi dire que ce pays eſt renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck ; il a titre de principauté ; ſa longueur eſt de dix milles germaniques, & ſa largeur de ſept à huit milles. La ville de Hambourg en eſt regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennement des ſeigneurs particuliers ; mais il eſt certain que depuis

plusieurs siecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holstein. (*D. J.*)

STOURE LA, (*Géog. mod.*) il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien distinguer.

La premiere qui est la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, sort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, passe entre cette province & celle d'Essex, & va se jetter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La seconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, sépare la province d'Essex, du comté de Hartford, & se perd dans le Ley.

La troisieme sort du comté de Wilt, traverse la forêt de Gillingham, & coule au sud jusqu'à Stourminster, où on la passe sur un pont de pierre; ensuite elle tourne au sud-est, & se perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend sa source dans la province de Leicester, coule au nord, entre ensuite dans le comté de Nottingham, où après avoir baigné Stanford, elle va se perdre dans la Trent. (*D. J.*)

STOW-MARKET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, sur l'Oswell; c'est une ville riche par ses manufactures d'étoffes. (*D. J.*)

STOW-OU-THE-WOULD, (*Géograph. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Glocester-shire, aux confins du comté de Warwick, entre les rivieres d'Evenlode, & de Windrush. Ce bourg, bâti sur une éminence, & exposé à la fureur des vents, est remarquable par sa situation sur l'ancienne voie romaine, pavée de grosses pierres, & connue sous le nom vulgaire de *Fosse-way*. (*D. J.*)

STOWER LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, au comté de Kent; elle y prend sa source, & coulant au nord, se partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. (*D. J.*)

STOZKOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Silésie, sur la Vistule, entre Ustronie & Rudzica; elle a ses seigneurs particuliers. (*D. J.*)

STRABISME, s. m. *terme de Chirurgie*, mauvaise conformation des yeux, qui consiste dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de-travers, soit en-haut, soit en-bas, soit sur les côtés. L'on convient assez généralement que cette indisposition dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil, & du relâchement de leurs antagonistes, & que les muscles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muscles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce sentiment, que les enfans sont sujets à devenir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voyent la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muscles habitués à cette contraction, s'y affermissent & tournent toujours les yeux de ce côté-là. Pour y remédier, on change la situation des enfans, on met du côté opposé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un masque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous correspondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux: c'est ce que les modernes ont nommé *béscles*. M. de Buffon a parlé du *strabisme*, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, & a conseillé d'obliger les enfans de se regarder souvent dans un miroir, afin de se redresser la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiste, prétend que le *strabisme* ne dépend pas de l'action des muscles, mais d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'est un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effets. Cette matiere offre encore un champ à des observations très-utiles. (*Y*)

STRACCIA-CAPPA, (*Géog. mod.*) petit lac d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de saint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'est le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, s. f. *terme d'Imprimerie*, il se dit particulierement lorsqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déjà imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été lessivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *straction*, qu'il faudroit dire *extraction*, signifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. (*D. J.*)

STRAFFORD, (*Géog. mod.*) *Voyez* STRATFORD.

STRAGENICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, (*Géog. mod.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* Quelques savans croyent que c'est aujourd'hui Posnanie ou Posen, ville de Pologne. Il est du-moins certain que Posen est fort ancienne.

STRALEN, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en saisirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long. 25. 50. latit. 51. 26.* (*D. J.*)

STRALSUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint ensuite libre, impériale, & anséatique; c'est aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus considérable du cercle de la haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorsque l'Empire est en guerre. *Long. 31. 10. lat. 54. 20.* (*D. J.*)

STRAMONIUM, s. m. (*Botanique.*) Tournefort établit douze especes de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui est à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118. *datura pericarpiis erectis, ovatis*, Hort. clif. 55. en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuse*: sa racine est grosse, blanche, fibreuse, ligneuse, annuelle. Elle pousse une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, grosse comme le pouce, ronde, creuse, divisée en plusieurs branches tant soit peu velues: ses feuilles sont larges, anguleuses, pointues, ressemblantes à celles du solanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, sinuées sur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, grasses, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & assoupissante.

Sa fleur est une grande cloche blanche, soutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à sommets jaunes, applatis.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de sa premiere écorce, presque rond, garni tout-au-tour de pointes courtes, grosses, peu piquantes; ce fruit dans sa maturité s'ouvre en quatre parties égales, séparées par des cloisons membraneuses, où sont attachées plusieurs semences noires, un peu applaties, semblables à un petit rein, d'un goût désagréable.

On cultive cette plante dans les jardins; on la

trouve quelquefois à la campagne dans des terreins gras; elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent en automne. Toute cette plante eſt narcotique & ſtupéfiante; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cauſe de ſes mauvais effets, dont on a pluſieurs obſervations. Le meilleur remede peut-être contre cette eſpece de poiſon, ſeroit d'employer la boiſſon du vinaigre, & d'autres acides; on conſeille communément le vomiſſement, la thériaque, & les ſels volatils. (*D. J.*)

STRAMULIPA *ou* STRAMUZUPA, (*Géog. mod.*) province de la Grece, aujourd'hui ſoumiſe aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Ianna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée eſt l'ancienne Béotie, dont l'air paſſoit pour être épais, & les habitans pour des gens groſſiers. C'eſt cependant ſous cet atmoſphere épais, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus ſublime, l'autre un des eſprits des plus ſenſés & des plus déliés qui ayent jamais paru; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies: loin de ſavoir qu'ils ſont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. (*D. J.*)

STRAND-FRISEN, (*Géog. mod.*) en latin *Friſia cimbrica*; c'étoit anciennement une grande contrée de la Cherſonnèſe cimbrique. Elle eſt maintenant renfermée dans le duché de Sleſvic, en Jutland. (*D. J.*)

STRANGFORD, (*Géog. mod.*) havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Down. Ce havre eſt long de cinq à ſix milles, mais ſon entrée eſt traverſée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous ſont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, eſt un bourg qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STRANGURIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie qui occaſionne une émiſſion d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainſi dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* URINE. Ce mot eſt formé du grec στραγξ, *gutta*, goutte, & ουρον, *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuſes de la veſſie, occaſionne une envie d'uriner perpetuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, cauſe ordinairement cette maladie. La grande acreté de l'urine dans la ſtrangurie, produit quelquefois un ulcere dans la veſſie. Quelques auteurs confondent la *ſtrangurie* que les Latins appellent *urinæ ſtillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence conſiſte en ce que dans la premiere l'urine ſort avec douleur, & dans la derniere ſans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralyſie du ſphincter de la veſſie qui ne peut plus tenir le col de la veſſie fermé. *Voyez* URINE.

La *ſtangurie* demande les remedes délayans, adouciſſans, les diurétiques froids, *&c.* tels ſont l'infuſion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc, les émulſions avec les ſemences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulſionnée, l'eau de gruau, la ſemouille, & autres alimens de cette nature, ſont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie.

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplaſmes adouciſſans appliqués ſur le bas-ventre ſont très-efficaces ici.

STRANTAWER *ou* STRANTAVER, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, au fond du golfe de Rian, au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 12. 30. *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

STRAPASSER, STRAPASSONNER, (*Peinture.*) ſe dit d'un deſſein ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouvent paroiſſent plutôt l'effet d'une boutade, ſi l'on peut ainſi parler, que de la réflexion, dont preſque toutes les parties ſont forcées ou eſtropiées, & où regne enfin la confuſion, le déſordre & la négligence, au point que les choſes ne ſont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles ſoient cependant de façon à laiſſer voir que le peintre n'eſt pas ſans talent. On ne ſe ſert cependant guere que du terme *ſtrapaſſer*.

STRAPONTIN, ſ. m. *terme de Sellier*, petit ſiege qu'on met ſur le devant d'un carroſſe coupé, pour ſuppléer au défaut d'un ſecond fond; ce ſiege peut ſe lever & ſe baiſſer. (*D. J.*)

STRASBOURG, (*Gég. mod.*) ville de France, capitale de l'Alſace, ſur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord de Baſle, à 28 eſt de Nancy, à 36 ſud-eſt de Luxembourg, à 44 ſud-eſt de Mayence, à 145 oueſt de Vienne, & à 102 au levant de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 23. 21. 30. *lat.* 48. 35. 30.

Cette ville eſt une des plus conſidérables du royaume par ſa ſituation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV. y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill paſſe au-travers de *Strasbourg*, avant que de ſe jetter dans le Rhein, il y a ſix ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts ſont de pierre, & les quatre autres ne ſont que de bois.

Ses principaux édifices ſont bâtis de pierre rouge, dure & ſolide, qu'on tire des carrieres qui ſont du côté de Saverne, ou le long du Rhein. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arſenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des ſoldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a ſix paroiſſes & ſix couvents, trois d'hommes & trois de filles. L'égliſe cathédrale, dédiée à Notre Dame, eſt belle & ancienne; ſa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'eſt une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un eſcalier qui a 635 marches. L'horloge qui eſt dans l'égliſe eſt d'un grand travail, auſſi compoſé qu'inutile.

L'évêché de *Strasbourg*, fondé vraiſſemblablement dans le vij. ſiecle, eſt le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à préſent environ deux cens quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'évêque eſt ſuffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce ſiege devient vacant, ce ſont les douze chanoines capitulaires qui éliſent leur évêque, & c'eſt toujours conformément aux deſirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* eſt un des plus nobles qu'il y ait dans l'Egliſe. Ce chapitre eſt compoſé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats eſt d'environ ſix mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à meſure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le ſouſdiaconat. Leur premiere dignité eſt celle de grand-prevôt; c'eſt le ſaint ſiége qui y nomme, ſuivant le concordat germanique paſſé entre le pape Nicolas V. & l'empereur Frédéric III. l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a ſon official, & le chapitre a le ſien. Les revenus de la fabrique de la cathédrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & ſont diſtingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'adminiſtration en appartient aux magiſtrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'égliſe.

L'univerſité de *Strasbourg* a obtenu ſes premiers privileges l'an 1566 de l'empereur Maximilien II. Elle eſt compoſée des quatre facultés, & régie par des profeſſeurs luthériens.

Strasbourg eſt un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alſace, avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garniſon, dont les ſoldats ſont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* eſt Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'étoient pas même limitrophes, puiſque les Németes devoient être ſitués entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce tems-là ſeulement; comme c'étoit une ville déja fameuſe dans le ſecond ſiecle, où elle eut pour garniſon une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répeter ſon origine de tems plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des tems de la conquête des Gaules par Céſar. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquante châteaux ou forteresſes que Druſus, beau-fils d'Auguſte avoit bâties le long du Rhein, pour la défenſe du pays contre les Germains, & que c'eſt de-là qu'elle a tiré ſon origine. L'empereur Julien, dans ſa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Αργέντορα, en quoi il a été ſuivi par l'hiſtorien Zoſime.

Le nom de *Strasbourg* ne ſe trouve point avant le vj. ſiecle; Grégoire de Tours eſt le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troiſieme & quatrieme ſiecles, & des autres barbares, dans le cinquieme ſiecle, déſolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de ſon luſtre. Elle fut même plus maltraitée que les autres ſituées ſur le Rhein, ce qui eſt cauſe que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de reſtes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville ſe releva inſenſiblement, & acquit de la puiſſance. Elle ſe ſoumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec ſon évêque Ruthard le parti du duc Giſelbert, oppoſé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point ſouverains, quoiqu'ils commandaſſent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas ſeigneurs temporels, ou maitres abſolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liege par le pape Innocent II. l'an 1121, prit ſpécialement cette ville ſous ſa protection. Son exemple fut ſuivi par Maximilien I. qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigiſmond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II. Rudolphe II. ſon fils, & l'empereur Sigiſmond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle eſt la patrie.

Eiſenſchmid (Jean-Gaſpard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'eſt fait connoître par un livre ſur la figure de la terre elliptico-ſphéroïde, & par un traité ſur les poids, les meſures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires ſur Homere, une vie d'Euripide, & des poéſies latines. Il mourut en 1558, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molſer;* mais il repréſenta ſi bien au college le perſonnage de Micyllus, que Lucien introduit dans ſon dialogue intitulé le *ſonge*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maiſon d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les ſoutenir; mais après la priſe de *Strasbourg* par Louis XIV. il changea de ſentiment, & ſe fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de ſa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait pluſieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature; mais les uns & les autres ſont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Chriſtine, qui le fit profeſſeur à Upſal, où il mourut en 1679. Il s'eſt diſtingué par d'excellens ouvrages; tels ſont 1°. *Upſalia antiqua;* 2°. *Suecia litterata;* 3°. *de militiâ navali veterum;* 4°. *de torquibus antiquorum;* 5°. *de naturâ philoſophiæ pythagoricæ;* 6°. *Laponiæ deſcriptio.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petit ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Poméranie, ſur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckerſée.

STRASITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digeſtion; on ne nous en donne aucune deſcription.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olunitz, remarquable par ſes eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naiſſance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthouſiaſte du xvij. ſiecle, qui par ſes viſions & ſes prophéties, fit beaucoup de peine à la maiſon d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées ſous le titre de *lux in tenebris;* mais la cour de Vienne ayant ſu qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; en ſorte qu'il fut obligé pour éviter ſa perte, de ſe ſauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puiſſante machine pour amener de grandes révolutions ſur la ſcene, que d'y préparer les peuples par des viſions publiées avec enthouſiaſme. (*D. J.*)

STRATA, dans l'Hiſtoire naturelle, ſont pluſieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre eſt compoſé. *Voyez* TERRE.

Les *ſtrata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, *&c.* qui ſont ſous la derniere couverture ou lit qu'on appelle *terre. Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, *&c.*

C'eſt ſans doute dans le tems de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à-moins qu'on ne ſuppoſe avec quelques grands naturaliſtes, comme Stenon, le docteur Woodward, *&c.* que le globe de la terre a été diſſous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque tems que ce ſoit, dit M. Derham, que le globe terreſtre ait été dans l'état de chaos, & que les particules terreſtres ſe ſoient affaiſſées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, ſuivant les lois de la peſanteur, c'eſt-à-dire, de maniere que les plus bas ſont toujours plus peſans que ceux qui ſont au-deſſus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de char-

bon, dans ſon hiſtoire naturelle de Lancaſtre, nie que les *ſtrata* ſoient placés ſuivant les regles de la peſanteur; & il obſerve que dans ce pays-là les couches ſont arrangées ainſi; d'abord un lit de marne, enſuite trois lits de pierre, enſuite un lit de mine de fer, enſuite un de charbon, enſuite quelques autres lits, enſuite un autre lit de charbon, *&c.*

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte ſur cette matiere : en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endroits, mettant à part les différens lits, & enſuite il détermina bien exactement leur peſanteur ſpécifique. Le réſultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés ſpécifiquement de plus peſans en plus peſans, à meſure qu'ils alloient en-avant; mais dans un autre endroit, il ne put pas appercevoir de différence dans les peſanteurs ſpécifiques.

En ayant donné avis à la ſociété royale, M. Hauksbée qui en eſt l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creuſée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Tranſactions philoſophiques une table de l'épaiſſeur & de la peſanteur ſpécifique de chacun de ces lits : & la conſéquence qui en réſulte, eſt qu'il paroît évidemment que les différens lits ne ſont point rangés par ordre de peſanteur, mais purement au haſard comme ils ſe ſont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie; ce pays, dit Procope Perſicor, *l. II. c. j.* eſt proche de la ville de Palmyre; & il eſt tellement brûlé du ſoleil qu'il ne produit ni blé, ni arbres. (*D. J.*)

STRATAGEME, ſ. m. (*Art milit.*) ruſe de guerre, ou artifice pour ſurprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec στρατεγεω, *je commande une armée*; les anciens employoient beaucoup les *ſtratagèmes*; mais les modernes font la guerre plus ouvertement; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *ſtratagèmes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers.*

STRATARYHMÉTRIE, ſ. f. (*Tactiq. milit.*) c'eſt l'art de ranger en bataille un bataillon ſur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, ſoit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. (*D. J.*)

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, eſt l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée ſous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des ſoldats qu'elle contient, ſur la figure, de même qu'il eſt ſur le terrein, ou proche les uns des autres, ou à quelque diſtance donnée. *Harris.*

Ce mot eſt formé du grec στρατος, *armée*, αριθμος, *nombre*, & μετρον, *meſure. Chambers.* Ce mot n'eſt point d'uſage, au-moins en France. (*Q*)

STRATÈGE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & Médailles.*) στρατηγὸς; c'eſt dans Démoſthène le nom du général d'armée chez les Athéniens. Tous les ans ſur la fin de l'année, les Athéniens en éliſoient dix pour commander leurs armées; & cette élection ſe faiſoit dans le pnyce, en même tems que celle des magiſtrats.

Le mot de στρατηγὸς vint inſenſiblement à déſigner tout chef, tout ſupérieur; il arriva même qu'on donna ce nom à des hommes qui exerçoient des charges purement civiles ou ſacrées. On trouve dans les actes des apôtres, *ch. xvj. v. 20.* ce mot employé pour ſignifier les magiſtrats d'une ville, καὶ προσαγαγοντες αὐτοὺς τοῖς στρατηγοῖς, c'eſt-à-dire, *& les amenant devant les magiſtrats.*

Remarquez auſſi que le mot στρατὸς, d'où eſt dérivé στρατηγὸς, ne ſignifie pas toujours une *armée*, & qu'il déſigne quelquefois pluſieurs gens aſſemblés, & des ſpectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers 730.*

Enfin, dans les ſiecles ſuivans, lorſqu'on voulut déſigner un général d'armée, on ne ſe ſervoit plus du mot στρατηγὸς, ſeul, dont la ſignification étoit devenue trop vague; mais on ſe vit contraint d'ajouter ἐπὶ τῶν ὅπλων, pour la déterminer & la reſtreindre. Cette pratique parut d'autant plus néceſſaire, qu'au généralat de l'armée, on joignit pluſieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot στρατηγὸς a reçu deux ſignifications, l'une militaire, & l'autre civile; c'eſt dans cette derniere ſignification, qu'il eſt employé ſur les médailles des villes grecques, pour déſigner un magiſtrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magiſtrature paſſa de la Grece en Ionie, où il ſe communiqua à pluſieurs villes d'Aſie; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magiſtrats, & les autres des *ſtrateges*. L'expreſſion de ce ſavant antiquaire ne paroît pas exacte dans la généralité, ſuivant la remarque de M. l'abbé du Belley; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magiſtrature, l'archontat & le *ſtratégat*. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville de Sardes, comme il paroît par un médaillon de Caracalla, & par une médaille d'Otacilia. Le *ſtratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville pluſieurs archontes, il y avoit auſſi pluſieurs *ſtrateges*, ou préteurs. (*D. J.*)

STRATÉGIEN, MOIS, (*Calendrier.*) le mois *ſtratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il répondoit, ſelon quelques chronologiſtes, au mois de Mai du calendrier julien & grégorien. (*D. J.*)

STRATÉGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérargues. *Voyez* TRIÉRARGUES.

STRATÉLATE, ſ. m. (*Empire grec.*) nom d'un officier de guerre du tems de l'empire grec. Zozime & Jormandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. (*D. J.*)

STRATFORD *ou* STRETFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché, d'Angleterre, dans Warvick-ſhire, ſur l'Avon, qu'on y paſſe ſur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, conſtruit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laiſſer à ſa patrie ce monument de ſon affection. Il n'y a pas long-tems qu'on montroit encore dans ce bourg, la maiſon où *Shakeſpeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curioſité du pays, dont les habitans regrettoient la deſtruction; tant ils ſont jaloux de la gloire de la naiſſance de ce génie ſublime, le plus grand qu'on connoiſſe dans la poéſie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564, ſon pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakeſpeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation, que de le mettre pendant quelque tems dans une école publique, pour qu'il ſuivît enſuite ſon commerce. Il le maria à l'âge de dix-ſept ans avec la fille d'un riche payſan, qui faiſoit valoir ſon bien dans le voiſinage de *Stratford*. Shakeſpeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoiſſance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y diſtingua par ſon génie tourné naturellement au théâtre, ſinon comme grand acteur, du-moins comme excellent auteur. Ce ſeroit un plaiſir pour un homme curieux des anecdotes du théâtre anglois, de ſavoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'eſt ce qu'on ignore. On ne ſait pas non plus le tems précis qu'il quitta le théâtre pour vivre tranquillement; on ſait ſeulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées devant

la reine Eliſabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de ſa faveur. C'eſt évidemment cette princeſſe qu'il a eu en vûe dans ſon *ſonge d'été*, quand il dit: » une belle veſtale couronnée dans l'oc- » cident «; & tout cet endroit eſt un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falſtaffe dans la piece de Henri IV. lui plût ſi fort, qu'elle dit à Shakeſpeare de le faire paroître amoureux dans une autre piece; & ce fut-là ce qui produiſit les *commeres de Windſor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakeſpeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'hiſtoire de ce tems-là, par ſon amitié pour le comte d'Eſſex. Ce ſeigneur lui fit à une ſeule fois un préſent de mille livres ſterling, pour l'aider dans une acquiſition qu'il ſouhaitoit de ſe procurer. Il paſſa les dernieres années de ſa vie dans l'aiſance & dans le commerce de ſes amis. Son eſprit & ſon bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la nobleſſe, & des gentilshommes du voiſinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une hiſtoire aſſez plaiſante ſur ce ſujet. Il étoit particulierement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ſes richeſſes & par ſon caractere uſurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakeſpeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit deſſein de faire ſon épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir, & que comme il ne ſauroit point ce qu'on diroit de lui quand il ſeroit mort, il le prioit de la faire tout de ſuite: ſur ce diſcours, Shakeſpeare fit quatre vers, dont voici le ſens: » Cy gît, dix pour cent; il y a cent contre » dix, que ſon ame ſoit ſauvée: ſi donc quelqu'un » demande qui repoſe dans cette tombe: Ho! ho! » répond le diable, c'eſt mon Jean de Combe.

Ce M. Combe eſt vraiſſemblablement le même, dont Dugdale dit dans ſes *Antiquités de Warwick-ſhire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'égliſe de *Stratford*, avec l'épitaphe ſuivante: « Ici eſt en- » terré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le » 10 Juillet 1614. Il a légué diverſes charités an- » nuelles à la paroiſſe de *Stratford*, & cent liv. ſter- » ling pour les prêter à quinze pauvres marchands, » de trois en trois ans, en changeant les parties cha- » que troiſieme année, à quinze ſhellings par an, » dont le gain ſera diſtribué aux pauvres du lieu ». Cette donation a tout l'air de venir d'un uſurier riche & raffiné.

Shakeſpeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge, & laiſſa très-peu d'écrits; mais ceux qu'il publia pendant ſa vie ont immortaliſé ſa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous enſemble, à Londres en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore ſi celle que M. Warburton avoit projettée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un diſcours préliminaire, outre le caractere de Shakeſpeare & de ſes écrits, les regles qu'il a obſervées pour corriger ſon auteur, avec un ample gloſſaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un ſens particulier de ſa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obſcurité dans ſes pieces. Voyons maintenant ce qu'on penſe du génie de Shakeſpeare, de ſon eſprit, de ſon ſtyle, de ſon imagination, & de ce qui peut excuſer ſes défauts. Qu'on ne s'étonne pas ſi nous entrons dans ces détails, puiſqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de ſon génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakeſpeare, ſelon Adiſſon, à la pierre enchaſſée dans l'anneau de Pyrrhus, qui repréſentoit la figure d'Apollon avec les neuf muſes dans ſes veines, que la nature y avoit tracées elle-même, ſans aucun ſecours de l'art. Shakeſpeare eſt de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il eſt un exemple bien remarquable de ces ſortes de grands génies, qui par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faiſoient les délices de leurs contemporains, & qui font l'admiration de la poſtérité.

Le génie de Shakeſpeare ſe trouvoit allié avec la fineſſe d'eſprit, & l'adreſſe à ménager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de Céſar. Décius, parlant du dictateur, dit: « Il ſe plaît à entendre dire, qu'on ſurprend les » lions avec des filets, & les hommes avec des flat- » teries, *&c.* mais quand je lui dis, qu'il hait les flat- » teurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que » c'eſt en cela que je le flatte le plus ». Dans ſa tragédie de Macheth, il repréſente avec beaucoup d'adreſſe l'impreſſion naturelle de la vertu; on voit un ſcélérat effrayé ſur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va aſſaſſiner. « Il gouvernoit, dit-il » en parlant de ce prince, avec tant de douceur & » d'humanité »; d'où il conclud que toutes les puiſſances divines & humaines ſe joindroient enſemble pour venger la mort d'un roi ſi débonnaire. Mais il ne ſe peut rien de plus intéreſſant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troiſieme acte de la tragédie de ce nom: on ſait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'eſt Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choiſir, & paſſer à l'inſtant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairez mon courage!
Faut-il vieillir courbé ſous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon ſort?
Qui ſuis-je? qui m'arrête? & qu'eſt-ce que la mort?
C'eſt la fin de nos maux; c'eſt mon unique aſyle;
Après de longs tranſports, c'eſt un ſommeil tranquile;
On s'endort, & tout meurt; mais un affreux réveil
Doit ſuccéder peut-être aux douceurs du ſommeil!
On nous menace; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels eſt auſſi-tôt ſuivie.
O mort! moment fatal! affreuſe éternité!
Tout cœur à ton ſeul nom ſe glace épouvanté.
Eh, qui pourroit ſans toi ſupporter cette vie;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocriſie;
D'une indigne maîtreſſe encenſer les erreurs;
Ramper ſous un miniſtre, adorer ſes hauteurs;
Et montrer les langueurs de ſon ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue?
La mort ſeroit trop douce en ces extrémités,
Mais le ſcrupule parle & nous crie, arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

Par rapport au ſtyle, il eſt certain que ſes expreſſions ſont quelquefois ſublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la ſuite de Vénus ne ſont pas repréſentés avec plus de grace, que Shakeſpeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle cette reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydneis; mais à des portraits où l'on trouve toute la nobleſſe & l'élévation de Raphaël, ſuccedent quelquefois de miſérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître; il com-

munique toutes les impreſſions des idées qui l'affectent, & les ſpectateurs ont de la peine à ſe défendre de la terreur qu'inſpirent les ſcenes des ſpectres de ce poëte. Il y a quelque choſe de ſi biſarre, & en même tems de ſi grave dans les diſcours de ſes fantômes, de ſes fées, de ſes ſorciers, & de ſes autres perſonnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a repréſentés.

L'obſcurité des oracles de Shakeſpeare n'eſt ſouvent obſcurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *ſonge d'été*, *acte II.* le roi des fées dit à ſon confident : « Tu te ſouviens du jour qu'aſſis ſur le haut » d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une ſi» rene portée ſur le dos d'un dauphin ; elle rempliſ» ſoit les airs d'accens ſi doux & ſi mélodieux, que » la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix, » & que certaines étoiles ſe précipiterent ſollement » de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons » harmonieux qu'elle faiſoit retentir ».

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la ſatyre de Marie, reine d'Ecoſſe, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la ſcene, montre que c'eſt dans le voiſinage de l'île de la grande Bretagne ; car il repréſente celui qui parle, attentif à la voix de la *ſirene*, dans le même tems qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *veſtale* (la reine Eliſabeth).

La *ſirene ſur le dos du dauphin* déſigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la repréſente ſous l'image d'une *ſirene* par deux raiſons ; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cauſe de ſes dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux ;* voilà qui fait alluſion à ſon eſprit & à ſes connoiſſances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de ſon tems.

Les hiſtoriens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononça une harangue latine dans la grande ſalle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, quetoute l'aſſemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix ; parlà l'auteur entend l'Ecoſſe, qui fut longtems contre elle. Ce trait eſt d'autant plus juſte, que l'opinion commune eſt que les ſirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles ſe précipiterent ſollement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir. C'eſt ce qui fait alluſion en général aux divers mariages qu'on lui propoſa ; mais cela regarde plus particulierement la fameuſe négociation du duc de Norfolk avec elle ; négociation qui lui ayant été ſi fatale, auſſi-bien qu'au comte de Northumberland & à pluſieurs autres illuſtres familles, on pouvoit dire avec aſſez d'exactitude, que *certaines étoiles ſe précipiterent ſollement de leurs ſpheres.*

Shakeſpeare poſſede à un degré éminent l'art de remuer les paſſions, ſans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur ſe ſerre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les paſſions oppoſées, & de faire rire quand il le veut ; il connoît les reſſorts de notre tendreſſe & ceux de nos foibles le plus frivoles, les reſſorts de nos ſentimens les plus vifs, comme ceux de nos ſenſations les plus vaines.

Il eſt ridicule de lui reprocher ſon manque de littérature, puiſqu'il eſt certain qu'il montre dans ſes pieces beaucoup de connoiſſances, & qu'il nous importe fort peu de ſavoir dans quelle langue il les a acquiſes. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'Hiſtoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui conſtitue l'érudition poétique. Non-ſeulement l'eſprit, mais les mœurs des Romains ſe trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules-Céſar*, ſuivant les divers tems où ils ont vécu. Ses deſcriptions ſont exactes, & ſes métaphores en général aſſez juſtes. Il connoiſſoit les dramatiques grecs & latins, & l'on ſait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ſes pieces. Il ne ſe montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de ſtyle ou de compoſition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée, *Tout ce qui finit bien, eſt bien*, acte V. ſcene II. *Parolles* repréſente ſes malheurs au *payſan* par une métaphore ſale & groſſiere ; voyant que le *payſan* ſe bouchoit le nez, *Parolles* dit : *Il n'eſt pas néceſſaire que vous vous bouchiez le nez :* je parle par métaphore. Le *payſan* répond : *Si votre métaphore ſent mauvais ..... je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce ſoit.*

Dans Timon, *acte V. ſcene III.* le poëte flattant *Timon* par ſes invectives contre l'ingratitude de ſes amis, dit d'un ton ronflant : *Je ſuis tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon.* Timon répond : *Laiſſez la nue, on ne la verra que mieux.* La plaiſanterie de cette réponſe eſt excellente : elle renferme non-ſeulement un ſouverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choſes ſe voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime ſimplement.

En admirant Shakeſpeare, nous ne devons pas fermer les yeux ſur ſes défauts ; s'il étonne par la beauté de ſon génie, il révolte quelquefois par ſon comique trivial, ſes pointes & ſes mauvaiſes plaiſanteries ; une ſcène ridicule ſe trouve à la ſuite d'une ſcene admirable : cependant M. Pope croit qu'on peut en quelque maniere excuſer de pareils défauts dans ce poëte, & en donner des raiſons, ſans quoi il eſt difficile de concevoir qu'un ſi grand génie y ſoit tombé de gaieté de cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple ſans ſecours, ſans avis, & ſans aucune vue de réputation ; mais après que ſes ouvrages eurent mérité les applaudiſſemens de la cour & de la ville, il perfectionna ſes productions, & reſpecta davantage ſon auditoire.

Il faut encore obſerver que dans la plûpart des éditions de cet auteur il s'y eſt gliſſé des erreurs ſans nombre, dont l'ignorance a été la ſource. On a mis très-injuſtement ſur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des tranſpoſitions de vers, & même des ſcenes, de la maniere dont les perſonnages ont été confondus & les diſcours de l'un attribués à l'autre ; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de paſſages, par la bêtiſe & les mauvaiſes corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus ſévere critique peut trouver dans Shakeſpeare, & malgré toute l'irrégularilité de ſes pieces, on doit conſidérer ſes ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majeſtueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier eſt plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque choſe de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un aſſez de matériaux pour fournir à pluſieurs de l'autre eſpece. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, biſarrement ménagés & deſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des

parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicateſſe & de vérité que M. Hume porte de Shakeſpeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakeſpeare, dit-il, on conſidere un homme né dans un ſiecle groſſier, qui a reçu l'éducation la plus baſſe, ſans inſtruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il eſt repréſenté comme un poëte qui doit plaire aux ſpectateurs rafinés & intelligens, il faut rabattre quelque choſe de cet éloge. Dans ſes compoſitions, on regrette que des ſcenes remplies de chaleur & de paſſion ſoient ſouvent défigurées par un mélange d'irrégularités inſupportables, & quelquefois même d'abſurdités; peut-être auſſi ces difformités ſervent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expreſſions, deſcriptions nerveuſes & pittoreſques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la ſimplicité du langage. Quoique ſon ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre ſoit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la repréſentation que dans la lecture, on l'excuſe plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ſes productions, parce qu'il eſt réparé par des beautés ſaillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakeſpeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richeſſe pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à ſe repoſer uniquement ſur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux-arts; peut-être doit il reſter quelque ſoupçon, qu'on releve trop la grandeur de ſon génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaiſe taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus giganteſque. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRATH-ERNE, (*Géogr. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trife & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. Elle tire ſon nom de la riviere d'Erne, qui la traverſe dans ſa longueur, car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* ſignifie une vallée ſituée le long d'une riviere. Les comtes de la maiſon de Drummond ont été long-tems gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Strath-Erne*, avec titre de ſénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur eſt de trente-quatre milles, & ſa plus grande largeur de douze; c'eſt un pays entierement montueux, & dont les montagnes ſont hautes & couvertes de neige; les forêts ſont peuplées de bêtes ſauvages, de cerfs, de daims, de chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans ſont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chaſſe de ces derniers animaux. Les rivieres les plus conſidérables de cette province, ſont le Navern, le Torriſdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; ſes rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fourniſſent quantité de poiſſons à cette province; ſes habitans ſont forts, robuſtes, laborieux, accoutumés à ſupporter toutes ſortes de fatigues, le froid & le chaud, la ſoif & la faim; ce ſont de bonnes gens, francs, ſinceres, vertueux; ils ſe ſervent de la langue ancienne du pays, qui eſt un dialecte de l'irlandoiſe; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géogr. mod.*) petit pays d'Ecoſſe, dans la province de Banf. Il eſt arroſé par la riviere Yla, eſt fertile en pâturages, & abonde en carriere de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pauſanias, *liv. VIII. c. xxv.* que *Straties*, Eniſpe, & Ripe, dont Homere fait mention, *Iliad. XIII. v. 606.* étoient des îles du Ladon; mais c'eſt une chimere; cette riviere n'eſt pas aſſez large pour avoir des îles comme on en voit ſur le Danube & ſur le Pô. (*D. J.*)

STRATIFICATION, ſ. f. (*Gram.*) en chimie, diſpoſition de différentes matieres par lits. Il y a pluſieurs opérations de chimie, au ſuccès deſquelles cette manœuvre eſt eſſentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom d'un genre diſtinct de plante, ſuivant le ſyſtême de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice eſt compoſé d'une membrane à deux feuilles, comprimées, obtuſes, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuſe, la fleur a ſon enveloppe particuliere, qui eſt formée d'une ſeule feuille, diviſée en trois ſegmens; elle eſt droite & tombe; la fleur eſt compoſée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines ſont au nombre de vingt filets, de la longueur de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & inſerées dans le réceptacle; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt porté ſous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a ſix ſtyles fendus en deux parties, & qui ſont de la longueur des étamines; les ſtigma ſont ſimples; le fruit eſt une baie ovale, contenant ſix loges; les graines ſont nombreuſes, oblongues, crochues, & comme aîlées; ce genre de plante ne contient qu'une ſeule eſpece. *Linnæi, gen. plant. p. 253.* (*D. J.*)

STRATIOTES, (*Botan. exot.*) plante qui croit en Egypte, dans le tems des inondations du Nil. Proſper Alpin, dit qu'elle reſſemble à l'aizoon, avec cette ſeule différence que ſes feuilles ſont plus larges; nous ne ſavons pas cependant ſi c'eſt le *ſtratiotes* de Dioſcoride. Celui des modernes nage ſur la ſurface de l'eau, comme la *lenticula paluſtris;* il n'a point d'odeur, & eſt aſtringent au goût; c'eſt la *lenticula aquatica paluſtris, ægyptiaca, foliis ſedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. (*D. J.*)

STRATONICIE, (*Géog. anc.*) 1°. *Stratonicia*, ſelon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Aſie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voiſinage d'Abanda & d'Alinda, à-peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p. 66.* en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment des Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris ſon nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Hadrien, ſelon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cauſe de cela, *Hadrianopolis;* mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiſcopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Géta, avec ce mot, Στρατονικεων; *Stratonicorum* ou *Stratonicenſium.*

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chryſaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'eſt où ſe tenoit l'aſſemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fuſſent cariens d'origine, mais parce qu'ils poſſedoient des villages de la Carie; il y avoit auſſi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Asie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p. 660.* l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la distinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit située. (*D. J.*)

STRATONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Arabique, selon Strabon, *l. XVI. p. 670.* & Pline, *l. VI. p. 29.* Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golphe même. (*D. J.*)

STRATOPEDARCHA, (*Hist. des Emp. grecs.*) chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les successeurs de Constantin entretenoient auprès de leur personne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corselets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap, & sur la tête un capuchon; leurs *pilaticia* étoient à ce qu'on croit des masses d'armes, ou des banderoles attachées au bout d'un javelot. (*D. J.*)

STRATOR, (*Antiq. rom.*) ce mot désigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conséquence, il faisoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & disposer toutes choses pour le passage des rivieres.

Quelquefois *strator* ne désigne que l'officier chargé de prendre soin des chevaux que les provinces fournissoient pour l'usage public.

Enfin *strator* signifioit dans les derniers tems, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter dessus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. (*D. J.*)

STRATOS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece dans l'Acarnacie, sur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p. 154.* dit que *Stratus* est une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arrosoit la ville de *Stratus*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit séparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puissance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voisins. Strabon, *l. X.* donne la situation de *Stratum*, & sa distance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviger deux cens stades & plus sur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur source au mont Caucase; selon Pline, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI. c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & se jettoit dans la mer Caspienne. (*D. J.*)

STRAUBING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, sur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne son nom, à huit lieues au-dessous de Ratisbonne; les Autrichiens raserent ses fortifications en 1743. *Long. 29. 40. latit. 48. 51.*

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit assez bien le grec, & traduisit de cette langue en latin divers traités de Plutarque, Dion, Chrysostome, & les lettres de Synésius. Il fit aussi des poëmes en vers, qui ne plaisent ni aux Catholiques romains, ni aux protestans qui ont un peu de goût. Tel est celui qui a pour titre, *Bellum papisticum*. Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Hesse. Il composa des tragédies dans le même esprit, entre autres son *Pammachius*, & son *Mercator*, le Marchand converti, car cette derniere à été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. (*D. J.*)

STRAVICO *ou* STRAVICHO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, sur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Mesembria & Sisopoli. (*D. J.*)

STREL, LA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *Istrig*, riviere de Hongrie, dans la partie septentrionale de la Transilvanie, qu'elle arrose pour se perdre ensuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'est la *Sargetia* des anciens. (*D. J.*)

STRELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg, sur la riviere d'Olaw. (*D. J.*)

STRÉLITS, (*Hist. de Russie.*) milice de Russie, cassée & abolie par le czar Pierre I. au sujet d'une grande rébellion qu'elle excita dans son empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces *Strélits* composoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Enfin après plusieurs révoltes ces *Strélits* marcherent vers Moscou pendant que le czar étoit à Vienne en 1698; ils formerent le dessein de mettre Sophie sur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui osa violer les usages, en osant s'instruire chez les étrangers. Pierre instruit de cette révolte, part secrettement de Vienne, arrive à Moscou, & exerce sur la milice des *Strélits* un châtiment terrible; les prisons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les supplices, & leurs corps resterent deux jours exposés sur les grands chemins. Cette sévérité étoit sans exemple; ce prince eût été sage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, sur-tout dans un pays presque désert, & où par conséquent la population demande tous les soins d'un législateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occasion que de la fureur, par la multitude des supplices; il cassa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom; ce qu'il pouvoit faire en les dispersant dans ses vastes états, & en les occupant à défricher des terres. *Hist. de l'empire de Russie* par M. de Voltaire. (*D. J.*)

STRELITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenaw & de Kladinitz. (*D. J.*)

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la haute Alsace. Elle prend sa source près de Sainte-Marie aux Mines, & se perd dans le Hecht. (*D. J.*)

STRENGNES, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au sud-oüest d'Upsal. Le roi Charles IX. est inhumé dans la cathédrale. *Long. 36. 14. lat. 59. 28.*

Peringskiold (*Jean*), savant antiquaire suédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entre autres celui qui est intitulé, *Historia regum septentrionalium*, & qui forme 14 vol. *in-fol. Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illustres, t. I. p. 66. & suiv.* (*D. J.*)

STRÉNIE, f. f. (*Mythol.*) nom d'une déesse des

Romains. C'étoit elle qui préſidoit aux étrennes, c'eſt-à-dire aux préſens qu'on ſe faiſoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainſi appellée de *ſtrénitas*, valeur, parce que Tortius qui inſtitua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des préſens deſtinés aux vaillans hommes. (*D. J.*)

STRETTO, (*Muſiq. ital.*) ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les tems de la meſure ſerrés & courts, & par conſéquent fort vîtes. *Broſſard.* (*D. J.*)

STRIATURA, (*Architecture des Rom.*) ce mot ſe prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées; il déſigne auſſi dans cet auteur l'eſpace plat ou le liſtel, qui eſt entre chaque cannelure. (*D. J.*)

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le côté gauche du vaiſſeau quand on va de la poupe à la proue.

STRICT, adj. (*Gramm.*) exact, rigoureux. On dit d'un terme, qu'il faut le prendre dans un ſens *ſtrict*.

STRIDON, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux confins de la Dalmatie, au nord de la ſource du Ertius, & aſſez près de la Save, à la droite; elle étoit par conſéquent dans l'Illyrie: ſon nom moderne eſt Sdrigna, ſelon Biondo. Les Goths ruinerent cette ville, & ſaint Jérôme nous apprend lui-même que c'étoit ſa patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jeſus-Chriſt, & mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. J'ai aſſez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'EGLISE. (*D. J.*)

STRIES, ſ. f. (*Conchyl.*) rayures ou gravures en relief, qui ſe voyent ſur la robbe d'une coquille; elles ſont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui ſont plus grandes & plus égales. (*D. J.*)

STRIES, *dans l'ancienne Architecture*, ſont les filets, rayons ou intervalles qui ſéparent les canelures des colonnes. *Voyez* STRIGES & CANNELURES.

STRIGA, (*Littérature.*) ce mot ſignifioit chez les Romains un eſpace de terrain vuide dans les champs, deſtiné à la promenade des chevaux; cet eſpace étoit long de cent vingt piés, & large de ſoixante. Mais le mot de *ſtriga* ſignifie au propre un grande raie entre deux ſillons, & dans l'arpentage, il ſignifioit une grande meſure de longueur. (*D. J.*)

STRIGA *ou* STRIEGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur le bord de la riviere de Polsnitz.

STRIGE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture;* c'eſt ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. Voyez CANNELURE.

On les appelle ainſi, parce qu'on ſuppoſe qu'originairement on les faiſoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *ſtrigæ*. Les filets ou eſpaces qui ſont entre ces plis s'appelloient *ſtriæ*. *Voyez* STRIÆ.

STRIGILE, ſ. m. (*Gymnaſt.*) *ſtrigile*, inſtrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, *&c.* avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps.

On diſtinguoit dans le *ſtrigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'inſtrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creuſée en façon de gouttiere, & arrondie dans ſon extrémité la plus éloignée du manche, ce qui faiſoit une eſpece de canal pour l'écoulement de l'eau de la ſueur, de l'huile & des autres impuretés qui ſe ſéparoient de la peau par le mouvement de cette ſorte d'étrille. Le couteau de chaleur dont on ſe ſert pour les chevaux a quelque rapport avec le *ſtrigile* des Romains.

Ce *ſtrigile* étoit chez eux d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les bains pour frotter ceux qui ſe baignoient, mais auſſi dans les gymnaſes pour nétoyer la peau des athletes de l'eſpece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de ſueur, de ſable, de boue & de pouſſiere, dont ils étoient couverts.

Preſque tout le monde avoit de *ſtrigiles* dans ſa maiſon, & ceux à qui ils appartenoient, faiſoient graver leur nom ſur le manche, ainſi qu'il paroît par quelques-uns de ces inſtrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. (*D. J.*)

STRIGMENTUM, (*Gymnaſtique.*) ce mot latin ſignifie dans Pline la *craſſe* & les *ordures* qu'on enlevoit de deſſus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* déſigne auſſi dans le même auteur, la *craſſe* qu'on ôtoit de deſſus les murs, ou les ſtatues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois ſortes de *ſtrigmenta;* les unes qui provenoient des bains, étoient compoſées de ſueur, d'huile & de craſſe du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choſes, avec addition de la pouſſiere, qui avoit été répandue ſur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troiſiemes étoient détachées des murs & des ſtatues du gymnaſe. Ces dernieres contenoient auſſi de l'huile, avec des particules de la ſubſtance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conſéquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles étoient détachées des ſtatues de cuivre, c'étoit un mélange d'huile, de pouſſiere & de verd-de-gris. (*D. J.*)

STRIGONIE *ou* OSTROGON, (*Géog. mod.*) & par les Allemands GRAN. *Voyez ce mot.* Cette ville eſt la capitale du comté de Strigonie, dans la baſſe Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur eſt modérée, & elle eſt la patrie de ſaint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

STRIGONIE, *comté de*, (*Géog. mod.*) il eſt coupé en deux par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux ſont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pilſen à la gauche. (*D. J.*)

STRIKE, ſ. m. (*Com.*) eſt une meſure qui contient quatre boiſſeaux, & dont les deux font un quarter, ou huit boiſſeaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *ſtrike* de lin, eſt la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée. *Dictionn. de Chambers.*

STRIPERTZ *ou* STRIPMALM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les minéralogiſtes ſuédois déſignent ſous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal ſe trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéraliſés par le ſoufre. Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galêne ordinaire; elle eſt compoſée de ſtripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle eſt difficile à traiter, parce que ces ſubſtances ſe nuiſent les unes aux autres.

STRIURE, ſ. f. (*Architecture.*) il ſe dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus groſſe & plus agréable.

STRIX, ſ. m. (*Littérat.*) eſpece d'oiſeau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoiſſons point; eux-mêmes n'en ſavoient pas plus que nous du tems de Pline. Il eſt certain qu'il ne paroiſſoit que la nuit, & on le nommoit *ſtrix* à cauſe de ſon cri. Ovide le dit dans le ſixieme livre des faſtes.

Eſt illis ſtrigibus *nomen, ſed nominis hujus*
Cauſa quod horrendâ ſtridere nocte ſolent.

Nos auteurs traduiſent *ſtrix* par *chouette*. Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oiſeau dans toutes les compoſitions que faiſoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque:

Miſcetque & obſcœnas aves
Mœſtique cor bubonis & raucœ ſtrigis
Exſecta vivæ viſcera.

« Elle y mêle les chairs des plus funeſtes oiſeaux, le » cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a ar- » rachées à une chouette vivante ». Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes, fit préparer ſur le feu magique, une compoſition où elle mêla enſemble des racines de cyprès & de figuier ſauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *nocturnæ ſtrigis*, trempées dans le ſang d'un crapaud, des herbes de Theſſalie & d'Ibérie, pays fertiles en poiſons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de ſorcellerie plaiſoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers ſur cette matiere. Il faut pourtant auouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en eſt pas de même de Lucain, l'Erecto de ſon ſixieme livre eſt réellement fort dégoûtante. Nous voulons que de pareils images ſoient préſentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oiſeau *ſtrix* entroient ſi néceſſairement dans les compoſitions magiques, que les anciens nommoient *ſtriges* toutes les ſorcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par pluſieurs circonvolutions en ſpirale; le bonnet des Romains au-contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, ſ. m. pl. (*vaiſſeaux moſcovites.*) petits vaiſſeaux plats dont on ſe ſert ſur le Volga pour le négoce d'Aſtracan & de la mer Caſpienne. Les *ſtroeks* contiennent environ trois cens balots de ſoie, qui font quinze leſts. Ils vont à voile & à rames, & ont pour cela ſeize rames, un ſeul mât, & une ſeule voile. Le gouvernail eſt une longue perche, plate par l'endroit qui eſt dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux aîles qui le tiennent en état; ils peuvent porter contre les marchandiſes, 25 matelots & 60 paſſagers. *Diction. de Commerce.* (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecoſſe, à 2 milles au nord de la pointe de Catneſſ, & l'une des îles qui ſont au midi de celles de Mainland. Cette île qui eſt aſſez fertile, n'eſt point comptée entre les Orcades, parce qu'elle eſt trop près du continent de l'Ecoſſe. (*D. J.*)

STROMATES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) ce terme eſt grec, & ſignifie *mélanges*; il a ſervi de titre à pluſieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particulierement illuſtré ce terme. Ses *ſtromates* ſont un mélange de ſes propres penſées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lûs. On y voit de l'hiſtoire, de la littérature, de la critique, du ſacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *ſtromates*. (*D. J.*)

STROMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munſter, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipſtadt. *Long.* 25. 57. *lat.* 51. 43. (*D. J.*)

STROMBITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des coquilles foſſiles, que l'on nomme plus communément *turbinites*.

STROMBOL, LE, (*Géog. mod.*) montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il ſort de cette montagne une groſſe ſource, dont les eaux ſont ſalées. (*D. J.*)

STROMBOLI, (*Géog. mod.*) île de la mer de Sicile, au nord de cette derniere île, à laquelle elle ſemble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle eſt ſans habitans, car ce n'eſt proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos*. *Voyez* STRONGYLE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

STROMONA, LA, (*Géog. mod.*) autrement Radini, Iſchar, Marmara, Veratafar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de la Bulgarie, traverſe la province d'Iamboli, arroſe enſuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient ſe perdre dans le golfe de Conteſſa & les ruines d'Emboli, ou Chryſopolis. (*D. J.*)

STRONGOLI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur une haute montagne, à 9 milles au nord-eſt de Santa-Severina, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 32. 25. *lat.* 40. 41.

STRONGYLE, (*Géog. anc.*) île ſur la côte ſeptentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli*; Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cauſe de ſa figure ronde. Silius-Italicus, *liv. 14. v. 260.* écrit *Strongylos*; l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 320 ſtades de Meſſine. (*D. J.*)

STRONGYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, dans la Carmanie; c'eſt une des branches du mont Taurus, & le nom moderne eſt *Techiſanda*, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

STRONS *ou* STRONZA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir eſt fertile, & très-peuplé. (*D. J.*)

STROPHADES, ÎLES, (*Géogr. anc.*) îles de la mer Ionienne, ſur la côte du Péloponnèſe. Strabon, *liv. viij.* les met vis-à-vis & à l'occident de la ville Cypariſſia, preſque à 400 ſtades du continent, & cette ſituation leur avoit fait donner le nom de *Cypariſſiorum inſulæ*. Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid, l. III. v. 209.* fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

Servatum ex undis Strophadum me litora primùm
Accipiunt. Strophadès *grajo ſtant nomine dictæ*
Inſulæ Ionio in magno, quas dira Celæno
Harpyæ que colunt.

Etienne le géographe dit auſſi que les *îles Strophades* ſont au nombre de deux. Quelques-uns, ſelon Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ*; & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*, & que dans la ſuite on les nomma *Strophadæ*, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainſi dire, au milieu des flots, ſelon Apollonius, *l. II. v. 296.*

Στροφάδας δὲ μέλακλείες, ἀνθρώποι
Νήσους ἷσιν γ' ηκήτι πάρος πλωτὰς καλέοντες
Strophadas *cognominarunt homines*
Inſulas hujus cauſâ, priùs plotas nominantes.

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le viſage étoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce ſont deux petites îles fort baſſes, dont la plus grande n'a que 3 à 4 milles

de circuit : mais dans un petit eſpace, elle ne laiſſe pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les ſources y ſont ſi abondantes, qu'on ne ſauroit preſque planter un bâton en terre, qu'il n'y ſorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il ſe trouve ſouvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croiſſe point là, mais ſeulement dans la Morée, qui en eſt éloignée d'environ 30 milles. C'eſt ce qui fait croire aſſez vraiſſemblablement, que ces ſources viennent de ce pays-là par des canaux ſouterreins, que la nature a formés ſous les abîmes de la mer.

Les habitans des *îles Strophades* ne ſe marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, juſqu'au nombre de ſoixante ou quatre-vingt. Leur couvent eſt bâti en maniere de fortereſſe avec une terraſſe au-deſſus, garnie de bons canons, & une ſarraſineſque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corſaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corſaires de Barbarie reſpectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. (*D. J.*)

STROPHE, ſ. f. *dans la Poéſie grec. & latine*, eſt une ſtance ou un certain nombre de vers qui renferment un ſens complet, & qui eſt ſuivi d'une autre de la même meſure & du même nombre de vers dans la même diſpoſition qu'on appelloit *antiſtrophe*. *Voyez* ANTISTROPHE.

La *ſtrophe* eſt dans des odes, ce que le couplet eſt dans les chanſons & la ſtance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στροφη qui eſt formé de στρεφω, *je tourne*, à cauſe qu'après qu'une *ſtrophe* eſt finie, la même meſure revient encore ; ou plutôt, comme ce terme ſe rapporte principalement à la muſique & à la danſe, parce que le chœur & les danſeurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *ſtrophe*, & à droite lorſqu'on chantoit l'antiſtrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poéſie lyrique, une *ſtrophe* ne ſauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix ; & la premiere *ſtrophe* ſert toujours de regle aux autres *ſtrophes* de la même ode pour le nombre, ſoit pour la meſure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) στροφιον ; ſorte de ceinture ou bandelette large, dont les jeunes filles ſe ſerroient le ſein, pour ne point paroître en avoir trop ; de-là vient que *ſtropha*, dans Martial, ſignifie une *ruſe*, une *fineſſe* ; l'ouvrier qui faiſoit les bandelettes pour ſerrer le ſein des jeunes filles, ſe nommoit *ſtrophiarius* ; le mot *ſtrophium* déſigne auſſi des guirlandes de fleurs attachées enſemble ſur la tête en guiſe de bandelettes. (*D. J.*)

STROPPUS, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Feſtus, déſigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient ſur leurs têtes, dans les ſacrifices & autres cérémonies religieuſes. (*D. J.*)

STROUD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, en Gloceſter-ſhire, ſur la riviere de *Stroud*, entre Gloceſter & Briſtol, à ſept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la ſeconde. On voit dans ce bourg pluſieurs moulins à foulon, & l'on y teint le drap en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. (*D. J.*)

STROUD *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Gloceſter-ſhire ; elle ſort des monts Cotteſwold, traverſe la province de Gloceſter dans ſa longueur, & ſe jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Feſtus nommoit ainſi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés ; ils faiſoient dans cette cérémonie un ſacrifice avec de la pâte cuite ſous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome, ſur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALE.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. LAP. V.
CONVENER. PER. C. PORC. PRISCUM. MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de Décembre, les freres Arvaux s'aſſemblerent au boſquet de Junon, ſur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priſcus, doyen du chapitre, & là ils ſacrifierent pour raiſon de quelques arbres du ſacré boſquet dédié à la déeſſe, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA*, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie aſiatique, en Anatolie, ſur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'eſt à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, ſur un vaiſſeau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lyſtram*, au-lieu de *Myram* qui eſt dans le grec ; c'eſt une faute, parce que Lyſtre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturaliſtes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainſi appellée pour les vertus diſcuſſives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs ſcrophuleuſes. (*D. J.*)

STRUND-JAGER, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les navigateurs hollandois donnent à un oiſeau qui ſe trouve ſur les côtes de Spitzberg ; ce mot ſignifie *chaſſe merde* ; il lui a été donné parce qu'il ſuit fidellement l'oiſeau nommé *kuytegef*, afin de ſe nourrir de ſa fiente ; il a le bec noir, crochu & épais ; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ſes jambes ſont courtes, & ſa queue forme un éventail ; il a les yeux noirs ainſi que le deſſus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les ailes & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lanaria herba*, à cauſe de ſon uſage dans les manufactures de laine. Dioſcoride, en parlant du *ſtruthium*, ſe contente de dire que c'étoit une eſpece de chardon, ou de plante épineuſe, dont la racine étoit large, longue, de la groſſeur de deux ou trois doigts, & qui pouſſoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous faſſe point connoître la plante dont il parle, il ſuffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il ſeroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes ; il paroît ſeulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *ſtruthium* des Grecs étoit le *candiſi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p. 772.* qui place ce peuple au voiſinage des *Elephantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore

de Sicile ; *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait auſſi mention de ces peuples & des guerres qu'ils avoient avec les Ethiopiens, ſurnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cauſe qu'ils ne s'occupoient qu'à la chaſſe des autruches, dont ils faiſoient leur nourriture ordinaire ; ils ſe ſervoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. (*D. J.*)

STRYCHNODENDROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom que Ray donne à l'eſpece de *ſolanum*, nommé par Tournefort *ſolanum fruticoſum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbriſſeau haut de quatre ou cinq piés : ſon tronc pouſſe des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du ſolanum ordinaire ; ſa fleur eſt une roſette blanche, découpée en cinq pointes ; il lui ſuccede un fruit rond, mol, rouge, ſemblable à celui de coqueret, plein de ſuc, & renfermant quelques ſemences applaties, d'un goût fade. Cette plante eſt cultivée dans les jardins. (*D. J.*)

STRYME, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Stryma*, une colonie des Thaſiens, & une place de commerce. S'il eſt vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voiſine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Iſmaride, qui ſéparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette derniere ville avoient acquis quelque droit ſur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs ; ce qui donna lieu à de fréquentes conteſtations entr'eux, & les Thaſiens fondateurs de *Stryma*. (*D. J.*)

STRYMON, (*Géog. anc.*) fleuve qui ſervoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, ſelon le périple de Scylax. Pline, *l. IV. c. x.* remarque la même choſe, & ajoute que ce fleuve prend ſa ſource au mont Hæmus. Le *Strymon*, ſelon Etienne le Géographe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii*, aux peuples qui habitoient ſes bords. Il avoit ſon embouchure ſur la côte du golfe, qui de-là avoit pris le nom de *Strymonicus ſinus*.

Le nom moderne eſt *Stromona*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Iſchar*. Il y avoit nombre de grues ſur les bords de ce fleuve ; elles y venoient à la fin du printems, & en partoient à la fin de l'automne, pour ſe rendre ſur les rivages du Nil ; mais le *Strymon* eſt célebre dans l'hiſtoire, parce que ce fut ſur ſes bords qu'une poignée d'athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. (*D. J.*)

STRIMONICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Perſique : on le nomme préſentement *golfe de Conteſe*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN-BAD, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, aux confins du comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz ; elle eſt remarquable par ſes bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de ſon voiſinage, du côté de l'orient. *Long.* 27. 31. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

STUC *ou* MARBRE FACTICE, (*Art méchan.*) le *ſtuc* ou *le marbre fictice* eſt une compoſition dont le plâtre fait toute la baſe. La dureté qu'on ſait lui donner ; les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il eſt ſuſceptible, le rendent propre à repréſenter preſque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus eſſentielle à cet art, c'eſt auſſi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend abſolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre ; & comme la pierre qui le produit, eſt ſuſceptible de quelques petites différences dans ſa qualité intrinſeque, ſuivant les différens pays où elle ſe rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il eſt poſſible. On ne peut donner ici de notions ſur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris ; ce ſera l'affaire des ouvriers d'eſſayer de calciner plus ou moins les pierres gypſeuſes des autres pays, afin de trouver le plus grand degré de dureté où l'on puiſſe porter le plâtre qu'elles produiront.

On caſſe les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une groſſe noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme ſi on vouloit y cuire du pain ; on bouche l'ouverture du four. Quelque tems après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on caſſe avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénetré juſqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans ; c'eſt une marque que la calcination eſt à ſon point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la caſſure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce ſeroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne ſeroit point aſſez calcinée ; & dans le ſecond cas, qu'elle le ſeroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorſqu'il eſt calciné à ſon point, la ſurface ſe trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains ſont trop faciles à en détacher pour qu'il puiſſe prendre le poli comme le marbre. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait diſſoudre de la colle, qui rempliſſant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainſi dire, on puiſſe uſer & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle eſt ordinairement de la colle de Flandre ; il y en a qui y mêlent de la colle de poiſſon, & même de la gomme arabique. C'eſt avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre ; mais comme le peu de ſolidité du plâtre, ſur-tout lorſqu'il n'eſt point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaiſſeur aux ouvrages, pour diminuer la dépenſe, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la compoſition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaiſſeur.

Lorſque l'ouvrage eſt ſuffiſamment ſec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On employe ordinairement une eſpece de pierre qui eſt aſſez difficile à trouver. C'eſt une eſpece de *cos* ou pierre à aiguiſer, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne ſe détachent pas ſi facilement de la pierre ; la pierre de ponce peut auſſi y ſervir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main ; & on tient de l'autre une éponge imbibée d'eau, avec laquelle on nettoye continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque inſtant ce qui a été emporté de la ſurface de l'ouvrage ; pour cet effet, il faut laver l'éponge de tems en tems, & la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte enſuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On ſubſtitue à cela du charbon de ſaule, broyé & paſſé très-fin, ou même des morceaux de

charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en eſt imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibé d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile ſeule.

Lorſqu'on veut un fond de couleur, il ſuffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en ſervir à délayer le plâtre.

Il ſemble qu'on pourroit ajuſter les pierres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuiſier; les ſurfaces de l'ouvrage en ſeroient mieux dreſſées, & les moulures plus exactes; mais il faut ſe ſouvenir de laver toujours à meſure que l'on frotte.

Lorſqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui ſe rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes alternativement l'une ſur l'autre, en mettant celles dont la couleur eſt dominante, en plus grand nombre ou plus épaiſſes. On tourne ſur le côté ces galettes qui étoient arrangées ſur le plat; on les coupe par tranches dans cette ſituation, & on les étend enſuite promptement ſur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'eſt par ce moyen que l'on vient à bout de repréſenter le deſſein biſare des différentes couleurs dont les marbres ſont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la compoſition de ces galettes, lorſqu'on les étend ſur le noyau, des morceaux de différentes groſſeurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, repréſentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, ſans quoi le plâtre prendroit trop vîte, & ne donneroit pas le tems de manœuvrer.

Si c'eſt ſur un fond de couleur que l'on veut repréſenter des objets, comme des forêts, des payſages, des rochers, ou même des vaſes, des fruits & des fleurs, il faut les deſſiner ſur le papier, piquer enſuite les contours des figures du deſſein, les appliquer ſur le fond, après qu'il aura été preſque achevé de polir, & les poncer avec une poudre d'une couleur différente du fond, c'eſt-à-dire du noir ſi le fond eſt blanc; & du blanc ſi le fond eſt noir. On arrête enſuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* PONCIF, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont ſe ſervent les Cordonniers; après quoi, avec pluſieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguiſant ſur une meule, en former de petits ciſeaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui ſe trouve contenue dans les contours du deſſein qui eſt tracé; ce qui formera ſur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorſque tout ce qui eſt contenu dans l'intérieur des contours du deſſein, ſera ainſi champlevé, on aura pluſieurs petits pots ou godets, dans leſquels on tiendra ſur du ſable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout ſur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les Peintres ſe ſervent, juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de conſiſtance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut repréſenter, en preſſant avec le couteau & uniſſant par-deſſus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera enſuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec leſquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a poſée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le paſſage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en ſoit obſervée. On continuera à poſer ainſi des nuances plus claires du côté de la lumiere, juſqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut repréſenter, ſoit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laiſſera ſécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne ſont pas bien obſervées dans quelque endroit, on pourra avec une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide; il faut que ces hachures ſoient aſſez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on ſera obligé de donner ſur tout l'ouvrage. On ſe ſert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En général les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réuſſiſſent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de deſſein.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & ſi l'on s'apperçoit, en poliſſant, qu'il ſe ſoit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il eſt même d'uſage, avant d'employer l'huile pour le poli, de paſſer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire ſur toute la ſurface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choiſir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui eſt tranſparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à freſque, y ſont propres. *Voyez* PEINTURE A FRESQUE.

Comme il doit paroître ſingulier que dans cette façon de peindre on ait preſcrit de ſe ſervir de la paume de la main pour palette, en voici la raiſon. Lorſqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on eſt obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit ſi on la mettoit ſur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à meſure que le plâtre vient à ſe prendre; cette ſinguliere palette, qui étoit creuſe d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chaleur de la main empêche le plâtre de ſe prendre trop vîte.

STUCATEUR, ſ. m. (*Archit. & Sculpt.*) un ouvrier ou un artiſte qui travaille en ſtuc.

STUCIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre *Cancanorum promontorium*, & l'embouchure du fleuve *Tuerobis*. Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Stuccia*, au lieu de *Stucia*. Le nom moderne eſt *Seïous*, ſelon Villeneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte davantage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle préſentement *Iſtuyth*. (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram.*) qui aime l'étude. Un enfant *ſtudieux* ; un homme *ſtudieux*.

STUDIOLO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome un aſſemblage ou aſſortiment de différentes eſpeces de marbres, tant antiques que modernes. Ils ſont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces ſortes d'aſſortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils ſont complets ; cela eſt d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms aſſez biſarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut ſeulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains ſavent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furſtenberg, ſur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouſe. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. c. xxi.* compte ces peuples au nombre des quatorze cités qui compoſoient la nation. Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλοῦπι, *Stlupi*.

STUPEUR, ſ. m. engourdiſſement cauſé par quelque bandage qui arrête le mouvement du ſang & des fluides nerveux, ou par un affoibliſſement dans les nerfs, comme dans une paralyſie, *&c. Voyez* PARALYSIE.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit ; il ſe dit des remedes qui donnent de la ſtupeur aux parties malades, & leur ôtent la ſenſibilité.

STUPEFACTION, ſ. f. (*Gram.*) engourdiſſement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de ſentiment. Il ſe dit auſſi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. De-là *ſtupefier*, *ſtupefiant*, *ſtupefait*, *ſtupeur*.

STUPIDITÉ, DÉMENCE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt une maladie que la plûpart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux aſſurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaiſe conformation du cerveau, ou du mauvais état des eſprits animaux, ou de ces deux cauſes enſemble.

Les cauſes générales de la *ſtupidité* ſont la langueur des eſprits animaux, l'obſtruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compreſſion de leur origine ; c'eſt pour cela que l'engorgement de ſang dans le cerveau, les concrétions polypeuſes, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralyſie ſont ſuivis de la *ſtupidité*.

Les cauſes plus éloignées ſont la molleſſe des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de reſſort, & enfin l'épaiſſiſſement des humeurs, l'aquoſité & l'humidité, la froideur du ſang & des ſucs qui ſervent aux fonctions animales.

De-là vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui ſont endurcis au travail, qui tranſpirent plus des extrémités que de la tête, ſont fort ſujets à la *ſtupidité*.

De-là vient auſſi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été inſtruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, ſont moins ſujets à la *ſtupidité* que les gens ruſtiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus ſenſible. D'ailleurs le travail déterminant les eſprits dans les muſcles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuſes & inſenſibles aux trémouſſemens que ces mêmes fibres produiſent dans ceux qui ne ſont pas affectés de même.

Les remedes indiqués dans la démence ſont tous ceux qui peuvent reveiller les eſprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ſes oſcillations ; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralyſie. *Voyez ces maladies*.

STURA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend ſa ſource dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arroſe la ville de Coni, celle de Foſſano, & ſe rend dans le Tanaro, au-deſſous de la ville Cheraſco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a ſa ſource aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groſcaval, & ſe jette dans le Pô, au-au-deſſous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au ſud-eſt, & vient ſe perdre dans le Pô, à quelques lieues au-deſſus de Caſal. (*D. J.*)

STURII, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium* & *Flevum-Oſtium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule de Narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stœcades, aujourd'hui Ribaudon. (*D. J.*)

STURMINSTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorſet, ſur la riviere de Stoure, qu'on y paſſe ſur un pont de pierre, au-deſſus de Blanford.

STUTGARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'eſt de Bade ; c'eſt la réſidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Longit. 26. 42. latit. 48. 39.*

Borrhaus (Martin) naquit dans cette ville en 1499. Il voulut établir en Allemagne l'anabatiſme, & n'ayant pas réuſſi, il revint à ſa premiere religion, enſeigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament, fut nommé profeſſeur à Baſle, & y mourut de la peſte l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses obſervations ſur Grotius & Pufendorf ne montrent pas un homme verſé dans le droit de la guerre & de la paix. (*D. J.*)

STUYVER, ſ. m. (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-bas, & dans quelques parties de la baſſe Allemagne. Elle vaut environ deux ſols argent de France, vingt *ſtuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, (*Chimie & Alchimie.*) quelques alchimiſtes ont ainſi nommé les acides ou diſſolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, (*Gramm. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.*) maniere d'exprimer ſes penſées de vive voix, ou par écrit : les mots étant choiſis & arrangés ſelon les lois de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la ſimplicité du ſujet qu'on traite, il en réſulte ce qu'on appelle *ſtyle*.

Ce mot ſignifioit autrefois *l'aiguille* dont on ſe ſervoit pour écrire ſur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie

par l'autre, pour effacer quand on le vouloit : c'eſt ce qui a fait dire à Horace, *ſæpe ſtylum vertas*, effacez ſouvent. Il ſe prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne ſenſiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ſes parties.

Il y a trois ſortes de *ſtyles*, le ſimple, le moyen & le ſublime, ou plutôt le *ſtyle* élevé.

Le *ſtyle* ſimple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, ſans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *ſtyle ſublime* eſt celui qui fait regner la nobleſſe, la dignité, la majeſté dans un ouvrage. Toutes les penſées y ſont nobles & élevées : toutes les expreſſions graves, ſonores, harmonieuſes, *&c.*

Le *ſtyle* ſublime & ce qu'on appelle le *ſublime*, ne ſont pas la même choſe. Celui-ci eſt tout ce qui enleve notre ame, qui la ſaiſit, qui la trouble tout-à-coup : c'eſt un éclat d'un moment. Le *ſtyle ſublime* peut ſe ſoutenir long-tems : c'eſt un ton élevé, une marche noble & majeſtueuſe.

J'ai vu l'impie adoré ſur la terre :
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux :
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus :
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers ſont du *ſtyle ſublime*, ſans être ſublimes, & le dernier eſt ſublime ſans être du *ſtyle ſublime.*

Le *ſtyle médiocre* tient le milieu entre les deux : il a toute la netteté du *ſtyle* ſimple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois ſortes de *ſtyles* ſe trouvent ſouvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaiſſant, le *ſtyle* qui eſt comme porté ſur la matiere, doit s'élever auſſi & s'abaiſſer avec elle. Et comme dans les matieres tout ſe tient, ſe lie par des nœuds ſecrets, il faut auſſi que tout ſe tienne & ſe lie dans les *ſtyles.* Par conſéquent il faut y ménager les paſſages, les liaiſons, affoiblir ou fortifier inſenſiblement les teintes, à-moins que la matiere ne ſe briſant tout-d'un-coup & devenant comme eſcarpée, le *ſtyle* ne ſoit obligé de changer auſſi bruſquement. Par exemple, lorſque Craſſus plaidant contre un certain Brutus qui deshonoroit ſon nom & ſa famille, vit paſſer la pompe funebre d'une de ſes parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adreſſant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches : « Que voulez-vous que Julie annonce à votre pere, à tous vos ayeux, dont vous voyez porter les images ? Que dira-t-elle à ce Brutus qui nous a délivré de la domination des rois » *&c* ? Il ne s'agiſſoit pas alors de nuances ni de liaiſons fines. La matiere emportoit le *ſtyle*, & c'eſt toujours à lui de la ſuivre.

Comme on écrit en vers ou en proſe, il faut d'abord marquer quelle eſt la différence de ces deux genres de *ſtyle.* La proſe toujours timide, n'oſe ſe permettre les inverſions qui ſont le ſel du *ſtyle poétique.* Tandis que la proſe met le régiſſant avant le régime, la poéſie ne manque pas de faire le contraire. Si l'actif eſt plus ordinaire dans la proſe, la poéſie le dédaigne, & adopte le paſſif. Elle entaſſe les épithetes, dont la proſe ne ſe pare qu'avec retenue : elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'eſt le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cygne de Dircée. L'année eſt chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui eſt ſpirituel, & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche eſt couvert d'une pouſſiere d'or, ou jonché des plus belles fleurs. *Voyez* POÉTIQUE, *ſtyle.*

Ce n'eſt pas tout, chaque genre de poéſie a ſon ton & ſes couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *ſtyle épique* ſont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *ſtyle dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un ſimple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton : mais ce n'eſt pas aſſez ; ces mêmes hommes ſont dans la joie ou dans la douleur, dans l'eſpérance ou dans la crainte : cet état actuel doit donner encore une ſeconde conformation à leur *ſtyle*, laquelle ſera fondée ſur la premiere, comme cet état actuel eſt fondé ſur l'habituel ; & c'eſt ce qu'on appelle *la condition de la perſonne. Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'eſt aſſez de dire que ſon *ſtyle* doit être ſimple, clair, familier, cependant jamais bas, ni rampant. Je ſais bien que la comédie doit élever quelquefois ſon ton, mais dans ſes plus grandes hardieſſes elle ne s'oublie point ; elle eſt toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit juſqu'au tragique, elle ſeroit hors de ſes limites : ſon *ſtyle* demande encore d'être aſſaiſſonné de penſées fines, délicates, & d'expreſſions plus vives qu'éclatantes.

Le *ſtyle lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par ſa chaleur au ſentiment & au goût : il eſt tout rempli de l'enthouſiaſme que lui inſpire l'objet préſent à ſa lyre ; ſes images ſont ſublimes, & ſes ſentimens pleins de feu. De-là les termes riches, forts, hardis, les ſons harmonieux, les figures brillantes, hyperboliques, & les tours ſinguliers de ce genre de poéſie. *Voyez* ODE, POÉSIE LYRIQUE & POETE LYRIQUE.

Le *ſtyle bucolique* doit être ſans apprêt, ſans faſte, doux, ſimple, naïf & gracieux dans ſes deſcriptions. *Voyez* PASTORALE, *poéſie.*

Le *ſtyle de l'apologue* doit être ſimple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La ſimplicité de ce *ſtyle* conſiſte à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'eſſor ; mais cela ne lui arrive que quand les perſonnages ont de la grandeur & de la nobleſſe. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la ſimplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue eſt un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des converſations ; le riant eſt caractériſé par ſon oppoſition au ſérieux, & le gracieux par ſon oppoſition au deſagréable : *ſa majeſté fourrée, une Hélene au beau plumage*, ſont du *ſtyle* riant. Le *ſtyle* gracieux peint les choſes agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets.* Le naturel eſt oppoſé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'eſt au réfléchi, & ſemble n'appartenir qu'au ſentiment, comme la fable de la laitiere.

Paſſons au *ſtyle* de la proſe : il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *ſtyle périodique* eſt celui où les propoſitions ou les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle coupé* eſt celui dont toutes les parties ſont indépendantes & ſans liaiſon réciproque. Un exemple ſuffira pour les deux eſpeces.

« Si M. de Turenne n'avoit fû que combattre & vaincre, s'il ne s'étoit élevé au-deſſus des vertus humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient été animées d'un eſprit de foi & de charité, je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions ». Voilà une période qui a quatre membres, dont le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit fû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au-moins un ſecond membre

membre ; ainſi le *ſtyle* eſt là périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction : M. de Turenne a ſu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au-deſſus des vertus humaines ; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité ; il eſt bien au-deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple : « Il paſſe » le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis ; » il releve le courage des alliés, *&c* ».

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé* : le premier, qu'il eſt plus harmonieux ; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat : on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à-beaucoup-près pour la perfection du *ſtyle* : il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs lois particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEUR, ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire : elle peint les faits ; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces ; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon ; la ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire ; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapide ; enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoire générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoire particuliere ; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu ; elle eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſortes de lettres ; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire ; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens ; *le ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au-deſſus de nous ; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple ; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon : rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux lois du diſcours oratoire : ſa marche eſt ſans contrainte : c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante ſans chercher à le paroître ; elle dédaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états ; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes, parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour, tous les objets ſe préſentent agréablement ; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & l'éclat ; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains, dont le barreau retentit pour-lors ; mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir ; un éclair qui nous éblouit paſſe légerement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant ; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite ; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe ; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide ; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment, cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances : le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point ; c'eſt le *dicendi genus ſimplex, ſincerum, nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies ; dans des conſtructions faites comme par haſard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en partage la *naïveté du ſtyle* ; elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande brieveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre ; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

La *baſſeſſe du ſtyle*, conſiſte principalement dans une diction vulgaire, groſſiere, ſeche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *ſtyle empoulé*, n'eſt qu'une élévation vicieuſe, il reſſemble à la bouffiſſure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le ſecond chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ſes écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour ſouffler dans une petite flute. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aiſément dans l'enflure du *ſtyle*, enſorte qu'au-lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiſer comme des enfans.

Le *ſtyle froid* vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement, qui n'échauffe point notre ame, & qui ne ſait point l'élever par la vigueur de ſes idées & de ſes expreſſions.

Le *ſtyle* trop *uniforme* nous aſſoupit & nous endort.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours;
Un ſtyle *trop égal & toujours* uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours ſur un ton ſemblent pſalmodier.

La variété néceſſaire en tout, l'eſt dans le diſcours plus qu'ailleurs. Il faut ſe défier de la monotonie du *ſtyle*, & ſavoir paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévere.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit la maniere de ſe former le *ſtyle*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premierement lire beaucoup & les meilleurs écrivains; ſecondement, écrire ſoi-même & prendre un cenſeur judicieux; troiſiemement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur reſſembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expreſſions qui ſoient non-ſeulement vraies, comme dans un portrait qui reſſemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le génie pour les choſes, & le talent de l'expreſſion. Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *ſtyle*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnaſſe. On ſait les efforts prodigieux que fit Démoſthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingt ans poliſſoit encore ſes dialogues. On trouva après ſa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge ſur ſes tablettes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STYLE, *harmonie du. Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. (*D. J.*)

STYLE, (*Logiq.*) le *ſtyle* des Logiciens & des Philoſophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos penſées aux autres; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle*; telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont préciſément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique, c. v.* (*D. J.*)

STYLE ORIENTAL, (*Proſe & Poéſie.*) le *ſtyle oriental* à cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. (*D. J.*)

STYLE, *Poéſie du*, (*Poéſie.*) la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au-deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées, les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaïque.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle*; la plûpart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie; du-moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déjà dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour y emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes: mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déjà inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyions voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers: *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaïque aux miniſtres odieux de ſon frere: ayez peur, méchans; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat; elle paroît bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers,

Tremblez, méchans, tremblez: voici venir la foudre!

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mérite à ſe faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement; mais qu'il eſt beau de ſe faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de diſpoſition à l'amour; ce ſeroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui

prete la *poéſie de ſon ſtyle*, elle nous charme. Nous ſommes ſéduits par les images dont le poëte ſe ſert pour l'exprimer; & la penſée de triviale qu'elle ſeroit, énoncée en *ſtyle* proſaïque, devient dans ſes vers un diſcours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons :

Pour moi, je ſuis plus fiere, & ſuis la gloire aiſée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame inſenſible,
D'enchaîner un captif de ſes fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.
Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination. Un homme qui nous diroit ſimplement : je mourrai dans le même château où je ſuis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourir eſt la deſtinée de tous les hommes; & finir dans le ſein de ſes pénates, c'eſt la deſtinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous préſente cependant cette penſée ſous des images qui la rendent capable de toucher infiniment :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes ayeux.
Muſes qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fites nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apoſtrophes me font voir le poëte en converſation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils ſont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce; & le ſentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un ſentiment approchant du leur.

La *poéſie du ſtyle* fait la plus grande différence qui ſoit entre les vers & la proſe. Bien des métaphores qui paſſeroient pour des figures trop hardies dans le *ſtyle* oratoire le plus élevé, ſont reçues en poéſie; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plûpart des genres de la Poéſie, que dans les diſcours oratoires; la Rhétorique qui veut perſuader notre raiſon, doit toujours conſerver un air de modération & de ſincérité. Il n'en eſt pas de même de la Poéſie qui ſonge à nous émouvoir préférablement à toutes choſes, & qui tombera d'accord, ſi l'on veut, qu'elle eſt ſouvent de mauvaiſe foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un diſcours en proſe; & l'on n'eſt ſouvent que proſateur dans un diſcours écrit en vers. Quintilien explique ſi bien la nature & l'uſage des images & des figures dans les derniers chapitres de ſon huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre ſuivant, qu'il ne laiſſe rien à faire, que d'admirer ſa pénétration & ſon grand ſens.

Cette partie de la Poéſie la plus importante, eſt en même tems la plus difficile : c'eſt pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire; c'eſt pour trouver les expreſſions propres à leur donner l'être, qu'il a beſoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de conſultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ſes perſonnages; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puiſſe ſoutenir ſes vers par des fictions continuelles, & par des images renaiſſantes à chaque période. Un homme ſans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de juſteſſe, & qui ne peignent point nettement leur objet; ou dans le ridicule qui naît des figures, leſquelles ne ſont point convenables au ſujet. Telles ſont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment ſouvent des images groteſques, où le poëte ne devoit nous offrir que des images ſérieuſes. Le conſeil d'un ami peut bien nous faire ſupprimer quelques figures impropres ou mal imaginées; mais il ne peut nous inſpirer le génie néceſſaire pour inventer celles dont il conviendroit de ſe ſervir, & qui ſont la *poéſie du ſtyle*; le ſecours d'autrui ne ſauroit faire un poëte; il peut tout au plus lui aider à ſe former.

Un peu de réflexion ſur la deſtinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous perſuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ſes vers nous préſentent. Le caractere de la *poéſie du ſtyle* a toujours décidé du bon ou du mauvais ſuccès des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, ſemblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la diſtribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plûpart des caracteres ſont très-défectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même diſputer à cette derniere piece le titre de *tragédie*; cependant le public enchanté par la *poéſie du ſtyle* de ces ouvrages, ne ſe laſſe point de les admirer; & il les place fort au-deſſus de pluſieurs autres, dont les mœurs ſont meilleures, & dont le plan eſt régulier. Tous les raiſonnemens des critiques ne le perſuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un ſiecle, font toujours pleurer les ſpectateurs.

Nos voiſins les Italiens ont auſſi deux poëmes épiques en leur langue la Jéruſalem délivrée du Taſſe, & le Roland furieux de l'Arioſte, qui, comme l'Iliade & l'Eneïde, ſont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Taſſe pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan; en un mot pour ſa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres, de la décence & du plan du poëme de l'Arioſte. Homere fut un géometre auprès de lui; & l'on ſait le beau nom que le cardinal d'Eſt donna au ramas informe d'hiſtoires mal tiſſues enſemble qui compoſent le Roland furieux. L'unité d'action y eſt ſi mal obſervée, qu'on a été obligé dans les éditions poſtérieures d'indiquer, par une note miſe à côté de l'endroit où le poëte interrompt une hiſtoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puiſſe ſuivre le fil de cette hiſtoire. On a rendu en cela un grand ſervice au public; car on ne lit pas deux fois l'Arioſte de ſuite, & en paſſant du premier chant au ſecond, & de celui-là aux autres ſucceſſivement, mais bien en ſuivant indépendamment de l'ordre des livres, les différentes hiſtoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies enſemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioſte fort au-deſſus du Taſſe. L'académie de la Cruſca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une déciſion autentique qui adjuge à l'Arioſte le premier rang entre les poëtes épiques italiens. Le plus zélé défenſeur du Taſſe, Camillo Pelegrini, confeſſe qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioſte, ſéduit par la poéſie de ſon *ſtyle*. Elle l'emporte véritablement ſur la poéſie de la Jéruſalem délivrée, dont les figures ne ſont pas ſouvent convenables à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a ſouvent encore plus de brillant & d'éclat dans ſes figures que de vérité. Je veux dire qu'elles ſurprennent & qu'elles éblouiſſent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas diſtinctement des images propres à nous émouvoir.

Il réſulte de tout ce détail, que le meilleur poëme eſt celui dont la lecture nous touche davantage; & que c'eſt celui qui nous ſéduit au point de nous cacher la plus grande partie de ſes fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'eſt à-proportion des charmes de la *poéſie du ſtyle* qu'un poëme nous intéreſſe. Du Bos, *réflexions ſur la poéſie.* (*D. J.*)

STYLE, (*Peint.*) le *ſtyle* appartient en peinture à la compoſition & à l'exécution; il y a des peintres qui travaillent dans un *ſtyle* héroïque, & d'autres dans un *ſtyle* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *ſtyle* ferme, ou d'un *ſtyle* poli. Le *ſtyle* ferme eſt une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels ſont les tableaux de Michel-Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes: c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les peintres hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. (*D. J.*)

STYLE, *en Muſique*, eſt la maniere de compoſer, d'exécuter & d'enſeigner. Cela varie beaucoup ſelon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs; ſelon les matieres, les lieux, les tems, les ſujets & les expreſſions, *&c.*

On dit le *ſtyle* de Handel, de Rameau, de Lully, de Deſtouches, *&c.* le *ſtyle* des Italiens, des François, des Eſpagnols, *&c.*

Le *ſtyle* des muſiques gaies & enjouées eſt bien différent du *ſtyle* des muſiques graves ou ſérieuſes. Le *ſtyle* des muſiques d'égliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions italiennes eſt piquant, fleuri, expreſſif: celui des compoſitions françoiſes eſt naturel, coulant, tendre, *&c.*

De-là viennent les diverſes épithetes qui diſtinguent ces différens *ſtyles*; on dit *ſtyle* ancien & moderne; *ſtyle* italien, françois, allemand, *&c. ſtyle* eccléſiaſtique, dramatique, de la chambre, *&c. ſtyle* gai, enjoué, fleuri; *ſtyle* piquant, pathétique, expreſſif; *ſtyle* grave, ſérieux, majeſtueux; *ſtyle* naturel, coulant, tendre, affectueux; *ſtyle* grand, ſublime, galant; *ſtyle* familier, populaire, bas, rampant.

Style dramatique ou récitatif, c'eſt un *ſtyle* propre pour les paſſions. *Voyez* RÉCITATIF.

Style eccléſiaſtique, c'eſt un *ſtyle* plein de majeſté, grave & ſérieux, & capable d'inſpirer la piété.

Stile de motet, c'eſt un *ſtyle* varié, fleuri, & ſuſceptible de tous les ornemens de l'art; propre par conſéquent à remuer les paſſions, mais ſur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c.* *Voyez* MOTET.

Style de madrigal; c'eſt un *ſtyle* affecté à la tendreſſe, à l'amour, à la compaſſion & aux autres paſſions douces. *Voyez* MADRIGAL.

Style hyporchematique, c'eſt le *ſtyle* qui convient au plaiſir, à la joie, à la danſe, *&c.* & plein par conſéquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style ſymphonique; c'eſt le *ſtyle* des inſtrumens. Comme chaque inſtrument a ſa deſtination particuliere, il y a auſſi ſon *ſtyle*. Le *ſtyle* des violons, par exemple, eſt ordinairement gai; celui des flûtes eſt triſte, languiſſant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style méliſmatique, c'eſt un *ſtyle* naturel, & ſur lequel on chante preſque ſans avoir appris; il eſt propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaiſie, ou phantaiſie, *ſtylo phantaſtico;* c'eſt un *ſtyle* d'inſtrument ou une maniere de compoſer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danſe, *ſtylo choraïco;* il ſe diviſe en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danſe. Il y a donc le *ſtyle* des ſarabandes, des menuets, des paſſepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots.*

Les anciens avoient auſſi leurs *ſtyles* différens dont nous avons parlé aux *mots*, MODES, MÉLOPÉE, *&c.* (*S*)

STYLE, (*Littérat.*) *ſtylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. *Voyez* TABLETTE *en cire.*

Quintilien conſeille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres ſur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *ſtyle*, & que la main trouvant une égale réſiſtance aux extrémités, ne ſortît point de ſon modele; par cette méthode l'enfant, à force d'imiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement ſa main ſûre, ſans aucun beſoin de maître pour la conduire; car, ajoute notre judicieux critique, c'eſt une choſe fort importante de ſavoir écrire bien, & vîte; & c'eſt ce que les perſonnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoit un homme de qualité à ſon écriture illiſible, & aux fautes d'ortographe. (*D. J.*)

STYLE, *en Chronologie*, (*Hiſt. mod.*) ſignifie une maniere particuliere de ſupputer le tems par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite ſous Grégoire XIII.

Le *ſtyle* eſt ancien ou nouveau.

Le vieux *ſtyle* eſt la maniere de compter ſelon le calendrier Julien, qu'on ſuit en Angleterre & dans quelques autres états proteſtans, qui ont refuſé d'admettre la réformation. *Voyez* JULIEN.

Le nouveau *ſtyle* eſt la maniere de compter ſuivant le calendrier Grégorien, qui eſt ſuivi par les catholiques & par d'autres, en conſéquence de la réformation. *Voyez* GRÉGORIEN.

Ainſi il y a une différence de dix jours entre le vieux *ſtyle* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours eſt accrue d'un jour en 1707, & eſt maintenant de 11 jours; par la raiſon que cette année n'étoit pas biſſextile dans le vieux *ſtyle*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de ſorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les proteſtans, où on a commencé à admettre le nouveau *ſtyle*; & il eſt aſſez vraiſſemblable qu'avec le tems le vieux *ſtyle* ſera tout-à-fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été réſolu par le corps des proteſtans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *ſtyle* pour l'ajuſter à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemark; l'Angleterre eſt preſque le ſeul état qui retienne le vieux *ſtyle*. *Voyez* CALENDRIER.

STYLE DE CHASSE, *voyez* CHASSE.

STYLE, (*Juriſprud.*) en terme de pratique ſignifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *ſtyle*, c'eſt-à-dire un certain ordre de diſcours, de certaines expreſſions qui leur ſont propres. Il y a des clauſes de *ſtyle*, c'eſt-à-dire qui ſe trouvent ordinairement dans tous les actes de même eſpece; quelques-unes de ces clauſes ne ſont que de pur *ſtyle* ſans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des notai-

res qui ſeroient ſous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *ſtyle* judiciaire eſt la forme que l'on ſuit pour l'inſtruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit ſon *ſtyle* particulier; l'ordonnance de 1667 a eu pour objet de rendre par-tout la procédure uniforme; on avoit même deſſein de faire des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes, afin de rendre par-tout le *ſtyle* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on ſe contenta de vendre le papier qui étoit deſtiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'uſage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les ordonnances ont priſes pour rendre par-tout le *ſtyle* uniforme, il ſubſiſte encore bien des différences dans le *ſtyle* de la plûpart des Tribunaux.

Nous avons pluſieurs *ſtyles* anciens & nouveaux, qui ſont des inſtructions ſur la maniere de procéder dans chaque tribunal; tels ſont l'ancien *ſtyle* du parlement qui eſt dans les œuvres de Dumoulin, les *ſtyles* civil, criminel & du conſeil, de Gauret; le *ſtyle* de Gaſtier; le *ſtyle* du châtelet, *&c.* *Voyez* FORME, FORMULES, ORDRE JUDICIAIRE, PAPIER TIMBRÉ, PROCÉDURE. (*A*)

STYLE *mercantile*, (*Commerce.*) c'eſt celui qu'employent les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils ſe ſervent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs aſſociés, leurs correſpondans & leurs commiſſionnaires; il n'eſt pas étrange que le commerce ait ſon *ſtyle*, comme toutes les autres ſciences, & il ſeroit honteux de ne le pas ſavoir, quand on a la ſageſſe d'embraſſer cette utile profeſſion. (*D. J.*)

STYLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt le nom qu'on donnoit à une ſorte de ſolitaires qui paſſoient le tems de leur vie ſur le ſommet d'une colonne pour mieux ſe livrer à la méditation. *Voyez* HERMITE, ANACHORETE.

Les auteurs eccléſiaſtiques citent beaucoup de ſolitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le ſecond ſiecle. Le plus célebre d'entre-eux eſt S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquiéme ſiecle, & qui demeuroit ſur une colonne élevée de 36 coudées, où il paſſa ſa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces ſolitaires; n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre; & étoit entourée d'une eſpece de baluſtrade ou de rebord qui leur venoit juſqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi ſe coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* FAKIR.

STYLO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyſe ſtyloide, & s'inſerent à la baſe de l'os hyoide proche la grande corne, où il ſe partage très-ſouvent en deux portions entre leſquelles paſſent le tendon du digaſtrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui s'attachent le long de l'apophyſe ſtyloide d'où deſcendant obliquement en avant, ils s'inſerent à la racine de la langue. Ces muſcles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou ſont fortifiés par un trouſſeau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en Anatomie*, eſt une apophyſe de l'os des tempes ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble à un ſtile ou ſtilet. *Voyez nos Pl. d'Anatom. & leur explication. Voyez auſſi les articles* GRAPHOIDE & OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYOIDIEN, *en Anatomie*; c'eſt le nom d'une paire de muſcles, qui ne s'obſervent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyſe ſtyloide, & vont s'inſérer à la petite corne de l'os hyoide.

STYLO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, trou ſitué entre les apophyſes ſtyloide & maſtoide de l'os des tempes. *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt l'art de diſtribuer & meſurer une colonne dans toutes ſes parties pour en obſerver les juſtes proportions, du grec στυλος, *colonne*, & μετρον, *meſure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de l'apophyſe ſtyloide & qui en deſcendant obliquement ſe diſperſent dans les parties poſtérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroide, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, ſ. m. (*Architect.*) *Voyez* PIÉDESTAL.

STYMMATA, (*Pharmac. anc.*) στυμματα; ce mot dérive de στύφω, *reſſerrer*, ou *épaiſſir*; en latin, *ſpiſſamenta*, corps épaiſſis. Les anciens appelloient ainſi leurs onguens les plus ſolides; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils ſe ſervoient pour procurer à ces onguens de la conſiſtance & de la ſolidité; ces derniers épaiſſiſſans étoient quelques ſimples odoriférans, comme le coſtus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de reſſerrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préſerver de la corruption. Dioſcoride dit que les *ſtymmata*, ou épaiſſiſſans de l'huile roſat, ſont le lentiſque, le jonc, & l'aſphalate. Les *ſtymmata* différent des *hédyſmata*, en ce que ces derniers ſont liquides. (*D. J.*)

STYMPHALE, (*Géog. anc.*) *Stymphalus*, ville du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, aux confins de l'Argolide, ſur le bord d'un lac de même nom. Homere & Héſiche écrivent στύμφηλος, *Stymphelus*. Il ſemble qu'il y avoit auſſi une montagne nommée *Stymphalus*; cependant Strabon, *l. VIII.* la paſſe ſous ſilence, lorſqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèſe, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, ſelon Pline, & ſur le bord du lac étoit la ville *Stympalus*; dans le ſcholiaſte d'Apollonius, *ad lib. II. v. 1055.* la ville eſt appellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis*. Ovide, *l. II. faſt. v. 27.* en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c. 55.* appelle la contrée *Stymphalia*, & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui ſortoit du lac portoit auſſi le nom de *Stymphalus*, juſqu'à l'endroit où il ſe cachoit ſous terre; mais lorſqu'il reparoiſſoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Eraſinus*. Pauſanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainſi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus cenſés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement ſéparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on ſait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit fils d'Arcas; ce n'eſt pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui ſubſiſtoit du tems de Pauſanias; mais il en avoit bâti une autre qui ne ſubſiſtoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti enſuite trois temples ſous divers noms, ſuivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troiſieme à

Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle ſe fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils diſoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau juſque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une eſpece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* ſe groſſiſſoit; l'été ce lac étoit ordinairement à ſec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fourniſſoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque diſtance de là, ſe précipitoit ſous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus ſous le nom de *Stymphale*, mais ſous le nom d'*Eraſinus*. On diſoit que ſur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiſeaux carnaſſiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Piſandre de Camire dit qu'il ne fit que les chaſſer par le bruit des tymbales.

Les déſerts d'Arabie, qui engendrent tant de ſortes de bêtes, continue Pauſanias, avoient auſſi des oiſeaux nommés *ſtymphalides*, qui ne ſont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorſqu'ils étoient pourſuivis par les chaſſeurs, ils fondoient tout-à-coup ſur eux, les perçoient de leurs becs, & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible réſiſtance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort épaiſſe, dont on ſe faiſoit des habits; le bec de ces animaux rebrouſſoit contre, & s'embarraſſoit de la même maniere que les petits oiſeaux ſe prennent à la glu. Les ſtymphalides étoient de la grandeur des grues, & reſſembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pauſanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiſeaux de même nom que ceux qui ſe voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais ſuppoſé, ajoute le même Pauſanias, que l'eſpece des ſtymphalides ſoit unique, & qu'elle ait toujours exiſté comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiſeaux; je me perſuade que les ſtymphalides ſont des oiſeaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la ſuite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiſeaux *ſtymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, ſurnommé auſſi *ſtymphalie*. La ſtatue de la déeſſe étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple etoit ornée de figures d'oiſeaux ſtymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des ſtatues de marbre blanc, qui repréſentoient de jeunes filles avec des cuiſſes & des jambes d'oiſeaux. On diſoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y obſervoit plus les cérémonies preſcrites par la coutume: un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, ſe trouva tout-à-coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'eſpace de plus de quatre cens ſtades; un chaſſeur qui couroit après une biche, ſe laiſſant emporter à l'envie d'avoir ſa proie, ſe jetta à la nage dans ce lac, & ne ceſſa de pourſuivre l'animal, juſqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils diſparurent & ſe noyerent; les eaux ſe retirerent à l'inſtant, & en moins d'un jour la terre parut ſéche. Depuis cet événement, la fête de Diane ſe célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voila le récit de Pauſanias. La ville de *Stymphale* ſe nomme aujourd'hui *Viciſſe*, d'autres diſent *Vulſi*. M. Fourmont y paſſant en 1719, ne vit point dans les environs de ce lieu, & n'entendit rien dire aux habitans, des oiſeaux ſtymphalides ſi célebres chez les poëtes, & dans Pauſanias; mais M. Fourmont découvrit au voiſinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, ſur lequel il avoit fait eſpérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. (*D. J.*)

STYMPHALIE, (*Mythol.*) *Voyez* STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, (*Mythol.*) ce ſont des oiſeaux monſtrueux qui, ſelon la fable, voloient ſur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les aîles, la tête & le bec de ces oiſeaux, étoient de fer, & leurs ſerres extrémement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient: le dieu Mars les avoit lui-même dreſſés au combat; ils étoient en ſi grand nombre, & d'une groſſeur ſi extraordinaire, que lorſqu'ils voloient, leurs aîles ôtoient la clarté du ſoleil. Hercule ayant reçu de Minerve une eſpece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiſeaux, s'en ſervit pour les attirer hors du bois où ils ſe retiroient, & il les extermina tous à coups de fléches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruiſoient les paſſans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire ſortir de leur retraite, & les fit périr avec le ſecours de ſes compagnons. (*D. J.*)

STYPTIQUE, adj. (*Phyſiolog. chirurg.*) ce mot vient de στύφω, reſſerrer. Les *ſtyptiques* ſont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie conſidérable eſt arrêtée par des abſorbans ou des *ſtyptiques*, la cauſe de la ſuppreſſion eſt toujours un grumeau de ſang, contenu par la compreſſion, de maniere que l'orifice du vaiſſeau en eſt bouché; ce grumeau a deux parties, dont l'une eſt en-dedans, l'autre en-dehors du vaiſſeau; celle qui eſt en-dehors eſt formée par la derniere goutte de ſang, qui en ſe coagulant, s'eſt incorporée avec la charpie, la mouſſe, & les poudres dont on s'eſt ſervi pour arrêter le ſang; ces deux parties ne forment ſouvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en-dehors du vaiſſeau, forme comme un couvercle, & en-dedans comme un bouchon: elles contribuent toutes deux à arrêter le ſang au moyen de la ſolidité qu'elles acquiérent par la coagulation, par leur adhérence en-dedans, & avec les parties internes des vaiſſeaux, & en-dehors, avec ſon orifice externe.

Lorſqu'on uſe de *ſtyptiques* & d'eſcarotiques, le grumeau ſe forme plus vîte que quand on n'emploie que des abſorbans, ou de ſimples aſtringens. Dans le premier cas, le grumeau occupe un plus grand eſpace dans la cavité du vaiſſeau, & le bouchon entre plus profondément; le couvercle, ou la portion externe du grumeau eſt auſſi plus épaiſſe, parce qu'en même tems que les *ſtyptiques* & les eſcarotiques coagulent le ſang, ils brulent auſſi une portion du vaiſſeau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le ſang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions ſont de M. Petit.

De tous les *ſtyptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'eſt l'alcohol, ou l'eſprit-de-vin pur; il arrête preſque ſur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une eſcarre ſolide quoique mince: de-là vient qu'il eſt la baſe de tous les ſecrets les plus vantés, pour arrêter les hémorrhagies; mais ce n'eſt point un *ſtyptique* univerſel, ni qui convienne dans tous les cas: il en eſt de même du *ſtyptique* de Colbatch, du *ſtyptique* balſamique du docteur Eaton, du *ſtyptique* royal, & du *ſtyptique* nommé *boule médicinale*, compoſé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphiriſés avec de la meilleure eau-de-vie de France. (*D. J.*)

STYRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubée, au voisinage de la ville Caryſtus, ſelon Strabon, *l. X.* Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. (*D. J.*)

STYRAX, (*Mat. méd.*) *voyez* STORAX.

STYX, ſ. m. (*Mythолog.*) étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, ſelon les poëtes, qui la changerent enſuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, ſe repliant neuf fois ſur lui-même, tient les morts pour toujours empriſonnés. Le ſerment par les eaux du *Styx* faiſoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute ſa puiſſance, n'oſoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Héſiode, oſoient jurer par le *Styx*, ils devoient avoir une main ſur la terre & l'autre ſur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie ſeptentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoûtoit d'un rocher extrêmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéos, après avoir paſſé le *Styx*: il appelle ainſi un torrent qui, deſcendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La deſcription qu'ils en font, dit M. Fourmont, n'a rien de plus ſurprenant, que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphoſe en quelque choſe de très-hydeux. Des couleurs fort déplaiſantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au gaudron; le poiſſon ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hiſt. des Inſc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poëtes grecs & Pauſanias lui-même ont dit du *Styx*. (*D. J.*)

STYX, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il ſortoit du lac Phénée. Pauſanias nous a donné la deſcription de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Héſiode, où il en eſt parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xvij. & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieuſement, & de ſon ſommet dégoûte ſans ceſſe une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx*.

Héſiode, dans ſa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas: l'on prétend que Linus dit quelque choſe de ſemblable dans ſes poéſies. Pour moi, dit Pauſanias, j'ai lu avec ſoin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux ſuppoſés. Mais Epiménide de Crete dit auſſi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne ſait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'eſt de tous les anciens poëtes celui qui a le plus ſouvent employé le nom de *Styx* dans ſes vers, témoin cet endroit où il exprime ainſi le ſerment que fait Junon.

J'en atteſte le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteſte de Styx *l'eau qui tombe ſans ceſſe.*

Il ſemble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu decrire l'eau qui dégoûte continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faiſant le dénombrement de ceux qui avoient ſuivi Gunéus, il parle du fleuve Titaréſius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous repréſente Minerve ſe plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'eſt par elle & par ſon ſecours qu'Hercule étoit ſi heureuſement ſorti des travaux qui lui avoient été impoſés par Euryſthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoûtoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route à-travers une groſſe roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal, & les chevres mouroient lorſqu'elles en avoient bû, mais on fut du tems à s'en appercevoir.

Une autre qualité fort ſurprenante de cette eau, c'eſt qu'aucun vaſe, ſoit de verre, ſoit de cryſtal, ſoit de terre cuite, ſoit même de marbre, ne pouvoit la contenir ſans ſe caſſer. Elle diſſolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle diſſolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui eſt auſſi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agiſſoit point ſur la corne du pié des chevaux. Un vaſe de cette matiere étoit le ſeul où l'on en pût garder, & qui réſiſtât à ſon impreſſion. J'ignore, dit Pauſanias, ſi Alexandre, fils de Philippe, fut empoiſonné avec cette eau, mais je ſais ſeulement qu'on l'a dit.

Pauſanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues diſſolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inſpire de l'horreur. C'eſt d'abord un gros torrent qui deſcendant du Tricara, paſſe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La deſcription que les poëtes en font, n'a rien d'auſſi ſurprenant que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit ſur les lieux en 1730, s'y métamorphoſe en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaiſantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron. Le poiſſon ne peut vivre dans ce lac; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

2°. *Styx*, marais de la Theſſalie. Pline dit que le fleuve Titaréſius y prenoit ſa ſource, ce qui eſt en quelque ſorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titaréſius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, ſelon Quinte-Curce, qui pourroit bien par-là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Theſſalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

S U

SUABE, (*Géogr. mod.*) prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Suevia*; grande province d'Allemagne, & un des ſix cercles de l'empire. Elle eſt bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suiſſe, au levant par la Baviere, & au couchant par le Rhin qui la ſépare de l'Alſace; c'eſt un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres ſont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainſi nommé des Sueves, peuples de la Germanie ſeptentrionale qui faiſoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein ſous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis juſqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut enſuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura ſous l'obéiſſance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de ſa maiſon, &

leurs ſucceſſeurs, profitant de la foibleſſe des rois, en uſurperent la ſouveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I. en inveſtit Rodolphe ſon fils aîné en 1288 ; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant aſſaſſiné l'empereur Albert I. ſon oncle, fut privé de ce duché ; & depuis ce tems-là, les archiducs d'Autriche ont pris ſeulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que ſoit la *Suabe*, qu'on diviſe en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne ſon nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la principauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Conſtance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiats d'hommes & de femmes, & les villes libres ſituées en *Suabe*.

L'évêque de Conſtance & le duc de Wurtemberg ſont les directeurs de ce cercle, dont le contingent eſt de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. (*D. J.*)

SUADA *ou* SUADELA, ſ. f. (*Mythologie.*) c'étoit la déeſſe inſinuante de la perſuaſion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho*. Plutarque la met au nombre de celles qui préſidoient au mariage. On la faiſoit compagne de Vénus. Horace, par cette raiſon, les joint quelque part enſemble, *decorant Suadela Venuſque*, dit-il dans une de ſes épîtres : « J'aimerois cependant mieux prendre la choſe en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que » Vénus rend aimable ». (*D. J.*)

SUAGE, ſ. m. *terme de Marine*, ce mot ſe dit du coût des ſuifs & graiſſes, dont de tems en tems on enduit les vaiſſeaux pour les faire couler ſur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particulierement à Marſeille, on l'appelle *ſperme*, d'où eſt venu *eſpalmer* ou *eſparmer*, c'eſt-à-dire *enduire* un vaiſſeau de ſperme ; le *ſuage* des vaiſſeaux marchands ſe met au nombre des menues avaries. (*D. J.*)

SUAGE, ſ. m. (*Outil à l'uſage de pluſieurs ouvriers.*) celui des Chaudronniers eſt un tas à pluſieurs crans, dans lequel on reſſerre & on unit parfaitement le cuivre ſur les bords qu'on met dans une piece. *Voyez les Planches du Chaudronnier.*

SUAGER, v. act. (*Chaudronnerie.*) c'eſt tellement approcher le cuivre ſur le bord de fer d'un chaudron, *&c.* par le moyen du *ſuage*, qu'il ſoit parfaitement uni par-tout, & qu'il n'y ait aucune eſpace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* SUAGE, *& les Planches du Chaudronnier, avec leur explication.*

SUAIRE, ſ. m. (*Gram. & Critiq. ſacrée.*) en grec σουδαριον, en latin *ſudarium*, mouchoir, linge pour eſſuyer la ſueur du viſage, d'où eſt venu ſon nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix.* 12. qu'on portoit ſur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδαρια, & leurs maladies ceſſoient. Le mot *ſuaire* déſigne encore une eſpece de voile, dont on couvroit la tête & le viſage des morts, Jean *xj.* 44. Mais ce mot eſt particulierement conſacré à déſigner le *voile* que le Sauveur avoit ſur la tête dans le tombeau, Jean *xx.* 7. Pluſieurs égliſes ſe diſputent l'honneur d'avoir ce *ſuaire*, ce qui doit au-moins faire ſoupçonner qu'aucune ne le poſſede. On le montre à Turin, à Toulouſe, à Beſançon, à Sarlat, à Compiegne, ſans parler des villes d'Eſpagne & d'Italie, où on le montre auſſi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du ſaint ſiege, avec des indulgences en ſa faveur ; mais celui de Toulouſe eſt autoriſé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'eſt-à-dire ſur la fin d'un des plus grands ſiecles d'ignorance & de barbarie. (*D. J.*)

SUANE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend juſqu'à la riviere du grand Kaketa, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans ſon ſein une montagne qui produit de l'or ; cette montagne eſt à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude auſtrale.* (*D. J.*)

SUANES, LES, *ou* LES SOUANES, (*Géog. mod.*) peuples d'Aſie. Ils habitent les montagnes du Caucaſe, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circaſſes, & les peuples d'Imereti & de Carduel ; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, (*Géog. anc.*) peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent ſubjugués par Auguſte. Le P. Hardouin ſoupçonne que les *Suanetes* ſont les mêmes que les *Sarunetes* ; ce ſentiment eſt d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline ſont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II. c. xij.* qui ſe place dans la Rhétie. (*D. J.*)

SUANI, (*Géog. anc.*) peuples de la Colchide, ſelon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation hibérique, au-delà du Caucaſe. Ils ſont comptés parmi les Laziques dans les authentiques. Ce ſont les *Souani* de Ptolomée, *l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p. 498.* & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'eſt un reſte de ces peuples que l'on connoît encore aujourd'hui dans les montagnes du Caucaſe, & qu'on nomme *Suanes.* Voyez *ce mot.* (*D. J.*)

SUANT, adj. (*Gram.*) qui eſt en ſueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTEWITH, ſ. m. (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils conſacroient le tiers du butin qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les aſſiſtoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'exiſtence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit ſaint Wit martyr ; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'eſt point fondée, & que ce n'eſt qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voyez* Keyſler, *voyage.*

SUAQUEN *ou* SUAQUIN, (*Géogr. mod.*) île d'Afrique, ſur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de ſon nom. Son port eſt un des meilleurs de la mer Rouge, & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé ſon trafic. Les habitans de cette île ſont turcs & arabes. *Longitude 55. 16. latit. 18. 45.* (*D. J.*

SUAR, (*Géog. mod.*) petite contrée de l'Aſie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom eſt Méliterne, qui s'appelloit ainſi de ſa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit auſſi de l'huile & du vin.

SUARDONES, (*Gog. anc.*) peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, ſelon la conjecture de Peucer, ſont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraiſſemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. (*D. J.*)

SUASA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI. c. xxix.* 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, ſelon une inſcription rapportée par Gruter, *p. 469. n°. 5.* On prétend que les ruines de cette ville, ſe trouvent dans le duché d'Urbin, ſur la riviere de Céſano, dans un lieu appellé *Saſa*, environ à huit milles de Foſſombrone. (*D. J.*)

SUASSA

SUASSA, ſ. m. (*Chimie Métall.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans les Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute eſpece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette compoſition, qui eſt d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques perſonnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE, adj. SUAVITÉ, ſ. f. (*Langue françoiſe.*) ces deux mots ne ſe diſent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieuſement :

J'aurai toujours pour nous, ô ſuave *merveille,*
Une dévotion à nulle autre pareille. Tartuffe.
Ces mots dans tous mes ſens, font couler à longs traits
Une ſuavité *qu'on ne goûta jamais.*
Le même.

Mais ce mot eſt ſurtout d'uſage dans les écrits de ſpiritualité. « Cet encens, dit M. Fléchier, que vous » avez vu fumer ſur vos autels, & monter vers » le ciel en odeur de *ſuavité*, eſt le ſymbole de vos » prieres ». Cette expreſſion eſt priſe de l'Ecriture, comme il paroît par la Geneſe, *viij. 21.* Exod. *xxix. 41.* Lévit. *ij. verſ. 9. 12. &c.* où l'on lit odeur de *ſuavité* pour odeur *ſuave*, parce que les Hébreux mettent ſouvent les abſtraits pour les concrets. Nous diſons la *ſuavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *ſuavité*; tels ſont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *ſuave*, ſe dit d'un tableau où la couleur a une certaine ſérénité & une douleur qui affecte agréablement la vue ſans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, OSCULARI, (*Littérature.*) ces deux mots ſont à-peu-près ſynonymes, & ſignifient *baiſer tendrement*. Atticus en faiſant à Ciceron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *oſculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi ſuavium dat Attica.* Cicéron en réponſe dit : *Atticam noſtram cupio abſentem ſuaviari.* Il ſe ſert du terme *ſuaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, ſi la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad oſculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia ſa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum.* Epiſt. I. lib. XII. *Atque utinam continuò ad* complexum *meæ Tulliæ, ad oſculum Atticæ poſſim currere.*

SUBALTERNE, adj. & ſubſt. (*Gouvernement.*) ce mot depuis quelque tems s'emploie pour déſigner dans tous les états & dans toutes les profeſſions, quelqu'un qui eſt ſubordonné aux ordres d'un ſupérieur. Partout les *ſubalternes* ſont chargés de la beſogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainſi ſe trompent les miniſtres d'état qui ſe perſuadent qu'avec du zèle, des notions générales, & le ſecours des *ſubalternes*, ils parviendront aiſément à remplir l'objet de leur miniſtere. Le ſecours des *ſubalternes*, quelque grand qu'il ſoit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une adminiſtration active, habile & éclairée. Ce ſecours même peut devenir dangereux, dès que les *ſubalternes* le ſentent abſolument néceſſaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à paſſer dans leurs mains. Ils inſpirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef ſe trouve par amour propre obligé de les juſtifier, & de les ſoutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on eſt fort embarraſſé d'expliquer cette ſorte d'inſcription qu'on trouve quelquefois ſur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point obſervée par les Romains dans le tems de leurs richeſſes, diſoit, *rogum aſciâ ne polito*, que le bois du bucher ne ſoit point poli avec l'outil nommé *aſcia*; mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inſcription *ſub aſcia dedicavit.* M. Chorier a eu là-deſſus une idée fort ingénieuſe dans ſa deſcription des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκια, dit-il, ſignifie *ombre* en grec, d'où s'eſt fait le mot ἀσκια, & en latin *aſcia*, qui veut dire *un lieu ſans ombre*; conſéquemment *ſub abſcia dedicare*, ſignifieroit *conſacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu ſans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tuſculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit ſituée, *Torre-Pignatura.* (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle eſt bâtie ſur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du royaume de Naples, à 10 milles de Paleſtrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome : c'eſt l'ancienne *Sublaqueum*, bâti peut-être des ruines de la maiſon de plaiſance de Néron. *Long. 30. 32. latit. 41. 35.* (*D. J.*)

SUBDÉLÉGATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque celui qui eſt délégué pour faire quelque choſe, délegue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à ſa décharge.

On entend auſſi par *ſubdélégation*, la fonction de ſubdélégué, le tems pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de ſon département. *Voyez* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. (*A*)

SUBDÉLÉGUÉS, (*Gram. & Juriſp.*) eſt en général celui que le délégué a commis pour faire à ſa place quelqu'une de ſes fonctions.

On entend ordinairement par *ſubdélégué*, une perſonne que l'intendant ou commiſſaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de ſon département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adreſſe, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéreſſe ſon ſervice & qui eſt de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DÉLÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. (*A*)

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de diviſer les parties d'un tout qu'on a déjà diviſé. Les biens de cet homme étoient conſidérables, mais on en a fait tant de *ſubdiviſions*, que chaque portion en eſt devenue bien petite. L'action de *ſubdiviſer* s'appelle *ſubdiviſion* : l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, (*Hiſt. nat.*) *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, ſur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. (*D. J.*)

SUBGRUNDÆ, ſ. f. (*Archit. rom.*) nous diſons auſſi *ſubgronde* ou *ſeneronde*; c'eſt la partie de la couverture d'une maiſon, qui avance en-dehors pour jetter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteint quarante jours, étoient changés en dieux lares au-deſſous de la *ſubgronde*; ils appellent *ſubgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. (*D. J.*)

SUBHASTATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt une vente d'un ou pluſieurs héritages d'un débiteur, qui ſe fait au banc de cour de la juſtice des lieux où les héritages ſont ſitués, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours conſécutifs audit banc de cour, & la troiſieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainſi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles uſitées chez les Romains qui ſe faiſoient *ſub haſtâ*; on plantoit une pique au lieu où la vente ſe faiſoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne ſe faiſoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *ſubhaſtations* ſont uſitées dans quelques provinces, comme Breſſe, Bugey, Gex, & Valromey; elles ont été confirmées dans cet uſage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *ſubhaſtations* eſt le même que celui de la vente par decret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet ſur les *Statuts de Breſſe*, & le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. Dhericourt. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

SUBI, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. iij.* le met dans la Coſſetanie. Le nom moderne eſt *Beſos*, ſelon Cluſius, & *Beles*, ſelon Moralès: c'eſt aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui paſſe à Tarragone: ce ſeroit donc le Francoli. (*D. J.*)

SUBJECTION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & ſe répond à lui même, ou répond lui-même à l'interrogation qu'il fait à ſon adverſaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo ſuâ*.

Tu meam domum religioſam facere potuiſti, & quâ mente? quâ invaſeras: quâ manu? quâ diſturbaras? quâ voce? quâ incendi juſſeras: quâ lege? quam non ſcripſeras.

On l'appelle *ſubjection*, parce qu'elle fournit la réponſe immédiatement après l'interrogation, *quia quæſtioni ſtatim reſponſum ſubjicit.*

SUBIGUE, (*Mythol.*) *ſubigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces ſoumettoit la jeune épouſe à ſon époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, (*Médec.*) on appelle *fievres ſubintrantes*, les fievres intermittentes dans leſquelles l'accès commence avant que le précédent ſoit fini, ce qui rend de telles fievres continues, & requiert la même méthode curative. (*D. J.*)

SUBJONCTIF, VE, (*Gram.*) propoſition *ſubjonctive*, mode *ſubjonctif*; c'eſt ſur-tout dans ce dernier ſens que ce terme eſt propre au langage grammatical, pour y déſigner un mode perſonnel oblique, le ſeul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *ſubjonctif* eſt un mode perſonnel, parce qu'il admet toutes les inflexions perſonnelles & numériques, au moyen deſquelles le verbe peut ſe mettre en concordance avec le ſujet déterminé auquel on l'applique: & c'eſt un mode oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une propoſition incidente, néceſſairement ſubordonnée à la principale.

Quand je dis que le *ſubjonctif* ne conſtitue qu'une propoſition incidente, je ne veux pas dire qu'il ſoit le ſeul mode qui puiſſe avoir cette propriété; l'indicatif & le ſuppoſitif ſont fréquemment dans le même cas; par exemple, *achetez le livre que j'ai lû; vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers*: je veux marquer par-là que le *ſubjonctif* ne peut jamais conſtituer une propoſition principale; ce qui le diſtingue eſſentiellement des autres modes perſonnels, qui peuvent être l'ame de la propoſition principale, comme, *j'ai lû le livre que vous avez acheté; je lirois volontiers le livre que vous tenez*. De cette remarque il ſuit deux conſéquences importantes.

I. La premiere, c'eſt qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *ſubjonctif*, un tems du verbe qui peut conſtituer, directement & par ſoi-même, une propoſition principale.

C'eſt donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *ſubjonctif*, ce tems que je nomme *prétérit poſtérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé; *exivero*, je ſerai ſorti; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié; *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué: c'eſt pourtant la déciſion commune de preſque tous ceux qui ſe ſont aviſés de compoſer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a ſuivi aveuglément la multitude des grammatiſtes, qui avoient répeté ſans examen ce que Priſcien avoit dit le premier ſans réflexion, *lib. VIII. de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conſéquences qui ſortent de la véritable notion du *ſubjonctif*. Ce tems peut conſtituer une propoſition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre*: il la conſtitue dans ce vers d'Horace, *II. ſat. ij. 54. 55.*

. . . . . *Fruſtrà vitium vitaveris illud*
Si te alio pravum detorſeris.

Car c'eſt comme ſi nous diſions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, ſi mal-à-propos vous tombez dans un autre*; & tout le monde ſent bien que l'on pourroit réduire cette phraſe périodique à deux propoſitions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà la premiere), *car vous tomberez mal-à-propos dans un autre* (voilà la ſeconde); or la premiere dans ce cas ſe diroit toujours de même en latin, *fruſtrà vitium vitaveris illud*, & la ſeconde ſeroit, *nam te aliò parvum detorqueris.*

Concluons donc que le prétendu futur du *ſubjonctif* n'appartient point à ce mode, puiſque toute propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif* eſt néceſſairement incidente, & que ce tems peut être au contraire le verbe d'une propoſition principale. Cette conſéquence peut encore ſe prouver par une autre obſervation déjà remarquée au *mot* FUTUR: la voici. Selon les regles établies par les méthodiſtes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le ſecond doit être mis au *ſubjonctif*. A partir de-là, quand j'aurai à mettre en latin cette phraſe françoiſe, *je ne ſais ſi je louerai*, je dirai que le *ſi* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il eſt placé entre deux verbes, & que le ſecond *je louerai* doit être au *ſubjonctif*; or *je louerai* eſt en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent); donc je mettrai en latin *laudavero*, qui eſt le futur du *ſubjonctif*, & je dirai, *neſcio an laudavero*..... Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin: il faut dire, *neſcio an laudaturus ſim*, en vertu de telle & telle exception; & quand le verbe eſt au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *ſubjonctif*, quoique la regle générale exige ce mode: il faut ſe ſervir..... Eh! meſſieurs, convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'eſt pas au *ſubjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus ſim*, que parce que c'eſt là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMS.

Ajoutons à ces conſidérations une remarque de fait: c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver dans tous les auteurs latins un ſeul exemple, où la premiere perſonne du ſingulier de ce tems ſoit employée avec la conjonction *ut*; & que ce ſeroit pourtant la ſeule qui pût prouver en ce cas que le tems eſt du *ſubjonctif*, parce que les cinq autres perſonnes étant ſemblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui eſt inconteſtablement du *ſubjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le tems dont il s'agit, comme futur du *ſubjonctif*, eſt forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conſéquence qui s'en tire, qu'en la rejettant poſitivement & en recourant à l'ellipſe pour amener *ut* devant ce

tems. Sanct. *Minerv.* 1. 13. *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'eſt abuſer de l'ellipſe : elle ne doit avoir lieu que dans les cas où d'autres exemples analogues nous autoriſent à la ſuppléer, ou bien lorſqu'on ne peut ſans y recourir, expliquer la conſtitution grammaticale de la phraſe ; c'eſt ainſi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv. 2.) avoué en cela par Périzonius ſon diſciple : *Ego illa tantum ſupplenda præcipio, quæ veneranda illa ſupplevit antiquitas, aut ea ſine quibus grammaticæ ratio conſtare non poteſt.* Or, 1°. il eſt avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere perſonne ſinguliere du prétendu futur du *ſubjonctif* ſoit employée avec *ut* ; 2°. en conſidérant comme principale la propoſition où entre ce tems, on en explique très-bien la conſtitution grammaticale ſans recourir à l'ellipſe, ainſi qu'on l'a vû plus haut : c'eſt donc un ſubterfuge ſans fondement, que de vouloir expliquer ce tems par une ellipſe, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *ſubjonctif.*

Il y a encore deux autres tems des verbes françois, italiens, eſpagnols, allemands, &c. que la plûpart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *ſubjonctif*, & qui n'en ſont pas ; comme *je lirois, j'aurois lû ; je ſortirois, je ſerois ſorti.* L'abbé Regnier les appelle premier & ſecond futur du *ſubjonctif ;* la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'eſt le ſyſtème commun des rudimentaires. Mais ces deux tems s'employent directement & par eux-mêmes dans des propoſitions principales : de même que l'on dit, *je le ferai, ſi je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *ſi je pouvois ; je l'*AUROIS FAIT, *ſi j'avois pû :* or il eſt évident que dans trois phraſes ſi ſemblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues ſont employés dans le même ſens ; par conſéquent, *je ferois* & *j'aurois fait* ſont à un mode direct auſſi-bien que *je ferai ;* les uns ne ſont pas plus que l'autre à un mot oblique ; tous trois conſtituent la propoſition principale ; aucun des trois n'eſt au *ſubjonctif.*

II. La ſeconde conſéquence à déduire de la notion du *ſubjonctif*, c'eſt qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif ;* elle eſt néceſſairement ſubordonnée à une autre, dans laquelle elle eſt incidente, *ſous* laquelle elle eſt compriſe, & à laquelle elle eſt *jointe* par un mot conjonctif, *ſubjungitur.*

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce mode : *ſubjunctivus modus*, c'eſt-à-dire *modus* JUVANS, *ad* JUVANDAM *propoſitionem* SUB *aliâ propoſitione :* enſorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe ; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables, *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

1°. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une premiere perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudimens de ma connoiſſance, à l'exception de celui de P. R. *amemus, doceamus, legamus, audiamus ;* c'eſt la premiere perſonne du tems que l'on appelle le *préſent* du *ſubjonctif ;* & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale : il en eſt de cette premiere perſonne du pluriel comme de toutes les autres du même tems, on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe. Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes de Cicéron ? *Nos autem tenebras* COGITEMUS *tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, VIDEAMUS *quanta ſint quæ à philoſophiâ remedia morbis animorum adhibeantur. Tuſc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la ſuppoſer dans tous les cas pareils, *res* ESTO *ita ut* COGITEMUS, &c. *res* ESTO *ita ut* VIDEAMUS, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* ſont au *ſubjonctif*, je ſupplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode ; cette conjonction exige un antécédent qui ſoit modifié par la propoſition incidente ou *ſubjonctive*, c'eſt l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *eſto ;* je ſupplée *eſto* à l'impératif, à cauſe du ſens impératif de la phraſe ; & le ſujet de ce verbe eſt le nom général *res.*

Ce ſeroit le même ſupplément, ſi le verbe étoit à la troiſieme perſonne dans la phraſe prétendue directe. VENDAT *ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipſe novit, cæteri ignorent peſtilentes* SINT, & HABEANTUR *ſalubres :* IGNORETUR *in omnibus cubiculis apparere ſerpentes : malè materiatæ, ruinoſæ : ſed hoc, præter dominum, nemo* SCIAT. *Off.* iij. 13. Il faut mettre par-tout le même ſupplément ; *res eſto ita ut.*

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſieme perſonne ſinguliere, & une troiſieme perſonne plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la ſeconde du ſingulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien différente des prétendues troiſiemes perſonnes ; *fais, faiſons, faites ; lis, liſons, liſez ; écoute, écoutons, écoutez*, &c. ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms perſonnels ; & cette ſuppreſſion même eſt la forme qui conſtitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſieme perſonne ; *qu'il* ou *qu'elle faſſe*, *qu'il* ou *qu'elle liſe*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au ſingulier ; *qu'ils* ou *qu'elles faſſent*, *qu'ils* ou *qu'elles liſent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent*, au pluriel ; il y a ici des pronoms perſonnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troiſiemes perſonnes prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du préſent du *ſubjonctif.*

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vûe d'analogie ait pu donner des formations ſi différentes aux perſonnes d'un même tems, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtème entier de la conjugaiſon françoiſe ? Ce ne ſeroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différens, & que des idées différentes y auroient des ſignes ſemblables ; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont en effet du *ſubjonctif*, comme il eſt évident par la forme conſtante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours : j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire *il faut, il eſt néceſſaire, il eſt convenable, je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire : Qu'elles ayent tout préparé quand nous arriverons ;* c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles ayent tout préparé.*

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens font diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement ; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire *je veux, je deſire, je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF) : & ſi l'on dit, *il faut, il eſt néceſſaire, il eſt convenable ;* qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne, la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité, la bienſéance* ou *la con-*

venance exige ? Et tout cela n'eſt-il pas impératif?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes: mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtème de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira: mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment. S'il connoît les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j. 1.*

Cùm tot SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus;*
Res italas armis TUTERIS, *moribus* ORNES,
Legibus EMENDES *: in publica commoda* PECCEM,
Si longo ſermone MORER *tua tempora, Cæſar:*

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut*; par exemple: *Cùm* res eſt ita ut *tot* SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus*; ut *res italas armis* TUTERIS, ut res italas *moribus* ORNES, ut res italas *legibus* EMENDES: res erit ita ut *in publica commoda* PECCEM, ſi res erit ita ut *longo ſermone morer tua tempora, Cæſar.*

Ferreus ESSEM, *ſi te non* AMAREM: (Cic. *Ep. xv. 21.*) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus* ESSEM, *ſi* unquam res fuit ita ut *te non* AMAREM.

Pace tuâ DIXERIM: c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tuâ* DIXERIM.

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant, quum caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET, *non fore dicto audientes milites:* (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri* JUSSISSET.

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des tems du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode; *que j'aime, que j'aimaſſe, que j'aye aimé*, &c. Les Rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons: *amem*, que j'aime; *amarem*, que j'aimaſſe; *amaverim*, que j'aye aimé, *&c.*

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voyez* MOT, *art. ij. n°. 3.*) Les Grammairiens en ont conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'énonciation, qui eſt le premier & le plus eſſentiel objet de la parole.

L'énallage eſt une chimere inventée par les Grammatiſtes qui n'ont pas ſu analyſer les phraſes uſuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque tems, chaque mode, chaque nombre, *&c.* eſt toujours employé conformément à ſa deſtination; jamais une conjonction copulative ne lie des phraſes diſſemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* ſignifie *haïr*, que *ignis* ſignifie *eau*, &c. l'un n'eſt ni plus poſſible, ni plus raiſonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phraſes où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le *ſubjonctif?* Par exemple, quand on lit dans Plaute: *eloquere quid tibi* EST, *& quid noſtram* VELIS *operam;* & ailleurs: *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c? Voici, ſi je ne me trompe, comment il falloit raiſonner; la conjonction copulative *&* doit lier des phraſes ſemblables; or la premiere phraſe *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus juſſu* VENIO de l'autre, eſt directe, & le verbe en eſt à l'indicatif; donc la ſeconde phraſe de part & d'autre doit également être directe & avoir ſon verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *ſubjonctif?* C'eſt qu'il conſtitue une phraſe ſubordonnée à la phraſe directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le *ſubjonctif* même qui eſt exprimé. Ainſi je dois expliquer ces paſſages en ſuppléant l'ellipſe: *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res eſt ita ut *noſtram* VELIS *operam;* & l'autre, *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſupplémens de cette eſpece? Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt*, ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. placées par-tout avant le *ſubjonctif*, ſemblent être « des » expreſſions qui ne ſont point point marquées au » coin public, des expreſſions de mauvais aloi, qui » doivent être rejettées comme barbares ». Ainſi s'exprime un grammairien moderne dans une ſortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiſte de ce grammairien philoſophe: je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulieres; & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer: mais je penſe qu'il eſt exceſſif au-moins de dire que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſupplément d'ellipſe, « ne ſont les productions » que de l'ignorance ». On ne doit parler ainſi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on ſeroit ſûr d'être infaillible. Je laiſſe cette digreſſion & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces ſupplémens ne ſont pas tout-à-fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je ſoutiens ici ſur la nature du *ſubjonctif*, dans les excellentes notes de Perizonius ſur Sanctius même. *Minerv. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces ſupplémens comme des locutions uſitées dans la langue, mais comme des développemens analytiques, des phraſes uſuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raiſons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raiſon grammaticale & analytique exige un ſupplément d'ellipſe, on eſt ſuffiſamment autoriſé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la conſtruction uſuelle de la langue. Perſonne apparemment ne s'eſt encore aviſé de dire en françois, *je ſouhaite ardemment que le ciel* FASSE *en ſorte que nous ayons bien-tôt la paix:* c'eſt pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raiſonnable de cette phraſe françoiſe, *FASSE le ciel que nous ayons bien-tôt la paix!* C'eſt une regle générale dans la langue françoiſe, & qui peut-être n'a pas encore été ob-

ſervée, que quand un verbe eſt ſuivi de ſon ſujet, il y a ellipſe du verbe principal auquel eſt ſubordonné celui qui eſt dans une conſtruction inverſe. On en peut voir des exemples, (*article* RELATIF, *à la fin*), dans leſquels le verbe eſt à l'indicatif; & l'on a vu (*article* INTERROGATIF), que c'eſt un des moyens qui nous ſervent à marquer l'interrogation, ſans charger la phraſe de mots ſuperflus qui la rendroient lâche. Il en eſt de même pour le ſens optatif de la phraſe en queſtion; & l'ellipſe y eſt indiquée non-ſeulement par l'inverſion du ſujet, mais encore par la forme *ſubjonctive* du verbe, laquelle ſuppoſe toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je ſouhaite;* l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me ſemble néceſſaire pour rendre l'énergie du tour elliptique; & *en ſorte* eſt l'antécédent néceſſaire de la conjonction *que*, qui doit lier la propoſition *ſubjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les tems du *ſubjonctif*, il en ſera parlé ailleurs. *Voyez* TEMS.

Remarquons, en finiſſant, que le *ſubjonctif*, eſt un mode mixte, & par conſéquent non néceſſaire dans la conjugaiſon; c'eſt pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il eſt évident que M. Lavery ſe trompe dans ſa grammaire angloiſe dédiée à madame du Boccage, lorſqu'il veut faire trouver un *ſubjonctif* dans les verbes anglois : il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les tems du prétendu *ſubjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce ſera la même choſe en comparant le prétendu ſecond *ſubjonctif* avec le prétendu potentiel; ils ſont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaiſon angloiſe qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner*, *je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner*, *je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner*, *j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phraſe où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me ſemble difficile de bien expoſer les regles d'aucune grammaire particuliere, quand on ne connoît pas à fond les principes de la Grammaire générale. (*E. R. M. B.*)

SUBIR, v. act. (*Gram.*) être expoſé de gré ou de force; *ſubir* une loi dure; *ſubir* un châtiment; *ſubir* la rigueur du ſort.

SUBIT, adj. (*Gram.*) qui s'exécute tout-à-coup; il y a des coups *ſubits*, des échecs *ſubits*, des bonheurs *ſubits*, des fortunes, des élévations *ſubites*. C'eſt alors qu'on conſidere les hommes élevés ſi ſubitement, & qu'on ſe demande comment cela s'eſt fait, ſans pouvoir ſe répondre. On ſe rappelle ſeulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à ſa trape, & diſant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peſte ici, la famine là; refermant ſa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *ſubjugal*, ou ſubordonné, tels que ſont tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter, ſoumettre, courber ſous le joug; c'eſt un homme *ſubjugué* par ſa femme; les conquérans ſe plaiſent à *ſubjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas ſans en égorger un grand nombre. Philippe diviſa les républiques de la Grece, pour les *ſubjuguer* plus facilement. Il a, je ne ſais quel aſcendant ſur moi; il me *ſubjugue* malgré que j'en aie; la grace *ſubjugue* la paſſion dans l'homme religieux; l'âge, la raiſon, l'expérience, le dégoût dans le philoſophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRALAPSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) qualification uſitée parmi les calviniſtes, pour déſigner ceux d'entre leurs théologiens qui penſent que Dieu ne reprouve certains hommes, & ne les deſtine aux ſupplices éternels qu'en conſéquence de la préviſion de la chute d'Adam. Ce ſentiment eſt erroné, ſelon les catholiques, en ce que les *ſublapſaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, ſoit la cauſe primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte néceſſairement au mal. *Voyez calvin. Inſtit. lib. II. c. v. n°. 1.*

SUBLAQUEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italien, dans le Latium. Pline, *l. III. c. xiij.* dit que l'Anio paſſe au-travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. l. XIV. p. 227.* appelle auſſi *Sublaqueum* la maiſon de plaiſance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maiſon de plaiſance ſur une élevation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maiſon de plaiſance de Néron eſt appellée *Sublacenſis villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p. 247. Sublaqueum* n'étoit pas beaucoup au-deſſous de la ſource de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu eſt aujourd'hui corrompu en celui de *Subiaco*. (*D. J.*)

SUBLAVIO, ONIS, (*Géog. anc.*) ville du Norique ou de la Rhétie, ſuivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clauier croit qu'il faut lire *Sub-ſavione*, au lieu de *Sublavione*, & ſa correction paroît juſte. Quoi qu'il en ſoit, cette ville n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. (*D. J.*)

SUBLIMATION, ſ. f. (*Chimie.*) eſpece de diſtillation dont le caractere ſpécial eſt de ne fournir que des produits ſous forme ſeche.

La forme, ou plutôt la conſiſtance de ces produits eſt de deux eſpeces, ou elle eſt ramaſſée en une ſeule maſſe ſolide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gateau*, tels que les gateaux de ſel ammoniac, les maſſes denſes & liées de ſublimé corroſif, *&c.* Les produits de la *ſublimation* qui prennent cette conſiſtence, retiennent ſpécialement le nom de *ſublimé*. La ſeconde eſpece ſe préſente ſous la forme d'une couche rare & ſans liaiſon. Ce produit eſt connu dans l'art ſous le nom de *fleurs;* c'eſt ainſi qu'on dit *fleurs de ſoufre*, *fleurs de mars*, *fleurs de benjoin*, *&c.* Les vaiſſeaux ſublimatoires les plus uſités ſont l'alambic à chapiteau borgne, les alludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine;* le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre baſſe ſurmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, *&c.* tous ces vaiſſeaux & appareils ſont repréſentés dans les planches de chimie (*voyez ces Planches*).

La théorie de la ſublimation & les lois manuelles de cette opération doivent ſe déduire abſolument de la théorie & des lois manuelles de la diſtillation en général. *Voyez* DISTILLATION. La ſeule manœuvre particuliere dont l'artiſte puiſſe être averti, c'eſt le moyen de donner de l'air ou de ménager une iſſue aux vapeurs qui ſe raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaiſſeaux ouverts pendant les premiers tems de l'opération, en rompant ou abattant le ſublimé, ou les fleurs qui l'obſtruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, *&c.* (*b*)

SUB-LUPATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du ſecond. Cette ville ſelon Holſten, étoit où eſt aujourd'hui la ville épiſcopale d'Altamura. (*D. J.*)

SUBLIME, adj. (*Math. Tranſc.*) géométrie *ſublime* ou tranſcendante, eſt le nom qu'on donne particulierement à la géométrie infinitéſimale, ou des in-

finiment petits. *Voyez* GÉOMÉTRIE, TRANSCENDANT, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (*O*)

SUBLIME, *en Anatomie*, nom de deux muſcles fléchiſſeurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par oppoſition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond. Voyez* PERFORÉ.

SUBLIME, (*Art orat. Poéſie, Rhétor.*) qu'eſt-ce que le ſublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Deſpréaux en a du-moins donné la deſcription.

Le *ſublime*, dit-il, eſt une certaine force de diſcours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la penſée & de la nobleſſe du ſentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif & animé de l'expreſſion, c'eſt-à-dire, d'une de ces choſes regardées ſéparément, ou ce qui fait le parfait *ſublime* de ces trois choſes jointes enſemble.

Le *ſublime*, ſelon M. Sylvain (dans un traité ſur cette matiere), eſt un diſcours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands ſentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *ſublime* en général, dirai-je en deux mots, eſt tout ce qui nous éleve au-deſſus de ce que nous étions, & qui nous fait ſentir en même tems cette élevation.

Le *ſublime* peint la vérité, mais en un ſujet noble: il la peint toute entiere dans ſa cauſe & dans ſon effet: il eſt l'expreſſion ou l'image la plus digne de cette vérité. C'eſt un extraordinaire merveilleux dans le diſcours, qui frappe, ravit, tranſporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux ſortes de *ſublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *ſublime* des images, & le *ſublime* des ſentimens. Ce n'eſt pas que les ſentimens ne préſentent auſſi en un ſens de nobles images, puiſqu'ils ne ſont *ſublimes* que parce qu'ils expoſent aux yeux l'ame & le cœur: mais comme le *ſublime* des images peint ſeulement un objet ſans mouvement, & que l'autre *ſublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu diſtinguer ces deux eſpeces par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *ſublime* des images, Homere & Virgile en ſont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainſi marchant dans les vaſtes campagnes,
Fait trembler ſous ſes piés & forêts & montagnes.

C'eſt-là une belle image, mais le poëte eſt bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie:
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau! la terre ébranlée d'un coup de trident; les rayons du jour prêts à entrer dans ſon centre; la rive du Styx tremblante & déſolée; l'empire des morts abhorré des mortels! voilà du *ſublime*, & il ſeroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil ſpectacle nous ne fuſſions tranſportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ſes images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger ſon fils qui avoit été outragé par Agamemnon; touché des plaintes de la déeſſe, Jupiter lui répond: « Ne » vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai » votre fils de gloire; & pour vous en aſſurer, je » vais faire un ſigne de tête, & ce ſigne eſt le gage » le plus certain de la foi de mes promeſſes ». Il dit, du mouvement de ſa tête immortelle l'Olympe eſt ébranlé ». Voilà ſans doute un beau trait de *ſublime*, & bien propre à exciter notre admiration; car tout ce qui paſſe notre pouvoir la reveille; remarquez encore qu'à cette admiration il ſe joint toujours de l'étonnement, eſpece de ſentiment qui eſt pour nous d'un grand prix.

N'eſt-ce pas encore le *ſublime* des images, quand le même poëte peint la Diſcorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés ſur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la viteſſe avec laquelle les dieux ſe rendent d'un lieu dans un autre.

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *ſublime* ſemblable à ceux d'Homere; le voici: les divinités étant aſſemblées dans l'olympe, le ſouverain arbitre de l'univers parle: tous les dieux ſe taiſent, la terre tremble, un profond ſilence regne au haut des airs, les vents retiennent leur haleine, la mer calme ſes flots.

— Eo dicente Deûm domus alta ſileſcit;
Et tremefacta ſolo tellus, ſilet arduus æther:
Tùm zephiri poſuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a fait de la grandeur de Dieu, ſont *ſublimes*. En voici deux exemples:

J'ai vû l'impie adoré ſur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus,
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.
Eſther, ſc. V. act. V. Racine.

Les quatre autres vers ſuivans, ne ſont guere moins *ſublimes*.

L'Eternel eſt ſon nom, le monde eſt ſon ouvrage,
Il entend les ſoupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de ſon trône interroge les Rois.

Un raiſonnement, quelque beau qu'il ſoit, ne fait point le *ſublime*, mais il peut y ajouter quelque choſe. On connoit le ſerment admirable de Démoſthene; il avoit conſeillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque tems après il ſe donna une bataille où les Athéniens furent défaits: on fit la paix, & dans la ſuite l'orateur Eſchine reprocha en juſtice à Démoſthene ſes conſeils, & ſa conduite dans cette guerre, dont le mauvais ſuccès avoit été ſi funeſte à ſon pays. Ce grand homme, malgré ſa diſgrace, bien loin de ſe juſtifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en juſtifie devant les Athéniens même, ſur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occaſions les plus périlleuſes; & il s'écrie avec une hardieſſe héroique: *non, Meſſieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui eſt extrémement *ſublime*, renferme un raiſonnement invincible; mais ce n'eſt pas ce raiſonnement qui en fait la *ſublimité*, c'eſt cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démoſthene, auſſi élevée que toutes ces choſes en-

ſemble ; enfin ce qui en augmente la beauté, c'eſt qu'on y trouve en petit toutes les perfections du diſcours raſſemblées, la nobleſſe des mouvemens, beaucoup de délicateſſe, de grandes images, de grands ſentimens, des figures hardies & naturelles, une force de raiſonnement : & ce qui eſt plus admirable encore, le cœur de Démoſthene élevé au-deſſus des méchans ſuccès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par leſquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oſer, en préſence des Athéniens, juſtifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le deſſein d'une guerre où ils avoient été defaits. Parlons à préſent du *ſublime des ſentimens*.

Les ſentimens ſont *ſublimes* quand fondés ſur une vraie vertu, ils paroiſſent être preſque au-deſſus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Séneque, dans la foibleſſe de l'humanité, la conſtance d'un Dieu ; l'univers tomberoit ſur la tête du juſte, ſon ame ſeroit tranquille dans le tems même de ſa chute. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui ſe briſe, eſt une image *ſublime*, & la tranquillité du juſte eſt un ſentiment *ſublime*. Cette eſpece de *ſublime* ne ſe trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'eſt dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en eſt rempli.

Dans la Scene IV. du I. act. de Médée, cette princeſſe parlant à ſa confidente, l'aſſure qu'elle ſaura bien venir à bout de ſes ennemis, qu'elle compte même inceſſamment s'en venger ; Nérine ſa confidente lui dit :

Perdez l'aveugle eſpoir dont vous êtes ſéduite,
Pour voir en quel état le ſort vous a réduite.
Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi ;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il ?

A quoi répond Médée, *Moi ;*

Moi, dis-je, & c'eſt aſſez,

Que Médée eût répondu : *mon art & mon courage ;* cela ſeroit très-noble & touchant au grand ; qu'elle diſe ſimplement, *moi :* voilà du grand ; mais ce n'eſt point encore du *ſublime*. Ce monoſillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, juſqu'où va la grandeur du courage de Médée ; mais cette Médée eſt une méchante femme, dont on a pris ſoin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'eſt ſervi pour les commettre. Je ne ſuis donc point étonné de ſon audace ; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être ; mais quand elle répete : *moi, dis-je, & c'eſt aſſez ;* ce n'eſt plus une réponſe vive & rapide, fruit d'une paſſion aveugle & turbulente ; c'eſt une réponſe vive, & pourtant de ſang-froid ; c'eſt la réflexion, c'eſt le raiſonnement d'une paſſion éclairée & tranquille dans ſa violence : *moi*, je ne vois encore que Médée : *moi, dis-je*, je ne vois plus que ſon courage & la jouiſſance de ſon art ; ce qu'il a d'odieux a diſparu ; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle ; *& c'eſt aſſez :* voila le *ſublime ;* c'eſt particulierement ce *c'eſt aſſez*, qui rend *ſublime* toute la réponſe. Je ne doute point un inſtant que Médée ſeule ne doive être ſupérieure à tous ſes ennemis ; elle en triomphe actuellement dans ma penſée, & malgré moi, ſans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaiſir d'une vengeance aſſurée. C'eſt ce que le *moi* tout ſeul n'eût peut-être pas fait. Je ſais que M. Deſpréaux, ſuivi par pluſieurs critiques, ſemble faire conſiſter le *ſublime* de la réponſe de Médée, dans le ſeul monoſillabe *moi ;* mais j'oſe être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *ſublime des ſentimens* dans la VI. ſcene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit aſſiſté au combat des trois Horaces, contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin, vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ſes fils avoient été tués, & que le troiſieme ſe voyant hors d'état de réſiſter contre trois, avoit pris la fuite ; le pere alors ſe montre outré de la lâcheté de ſon fils, ſur quoi ſa ſœur qui étoit là préſente, dit à ſon pere :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

Il répond vivement :

Qu'il mourût.

Dans ces deux exemples, Médée & Horace ſont tous deux agités de paſſion, & il eſt impoſſible qu'ils expriment ce qu'ils ſentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non-ſeulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'eſt aſſez*, peint au-delà de tout, la hauteur & la puiſſance de cette enchantereſſe. Le ſentiment qu'exprime Horace le pere, a la même ſorte de beauté ; quand par bonheur un mot, un ſeul mot peint énergiquement un ſentiment, nous ſomme ravis, parce qu'alors le ſentiment a été peint avec la même vîteſſe qu'il a été éprouvé ; & cela eſt ſi rare, qu'il faut néceſſairement qu'on en ſoit ſurpris, en même tems qu'on en eſt charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorſque des gens animés ſe parlent, nous nous mettons machinalement à leur place : ainſi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il ? nous ſommes extaſiés d'entendre ce *moi* ſuperbe, & repété ſuperbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, ſans nous en appercevoir, contre le ſort, & lui faiſons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve : car comme nous craignons extrêmement la mort, il eſt certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne ſaurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoître encore. Avouons donc que les impreſſions que font ſur nous le *ſublime* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui ſouvent eſt fort ſot & fort ridicule.

Une épaiſſe obſcurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, enſorte qu'il ne leur étoit pas poſſible de combattre ; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne ſachant plus quelle réſolution prendre, s'écrie alors, en s'adreſſant à Jupiter :

Grand dieu, rens-nous le jour, & combas contre nous.

C'eſt ici aſſûrément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *ſublime ;* car en goûtant une rodomontade ſi gaſconne, on eſt charmé de voir le maître des dieux défié par un ſimple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété ſe réveille chez nous avec une ſorte de plaiſir ; la raiſon vient enſuite condamner un pareil plaiſir, mais ſelon ſa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *ſublime des ſentimens*, que je ne puis paſſer ſous ſilence.

Suréna, général des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des ſervices ſi eſſentiels à ſon maître, s'étoit acquis une ſi grande réputation, que ce prince, pour s'aſſurer de ſa fidélité, reſoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuſe la fille du roi, & ſur ce refus le roi le fait aſſaſſi-

ner. On vient auſſitôt en apprendre la nouvelle à la ſœur & à la maîtreſſe de Suréna, qui étoient enſemble, & alors la ſœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, ſi tu daignes voir ce qu'on fait ſur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embraſés,
Si de pareils tyrans n'en ſont point écraſés?

Enſuite s'adreſſant à la maîtreſſe de Suréna, qui ne paroiſſoit pas extrémement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encore tranquille,
Vous qui brûlant pour lui ſans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'aſſaſſiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous cauſez ſa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'eſt-à-dire la maîtreſſe de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuſe princeſſe tombe auſſi-tôt entre les bras de ſes femmes qui l'emportent mourante. Voilà ſans doute un *ſublime* merveilleux de ſentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans ſa réponſe. Finir ſes jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être ſaiſi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce ſont des traits qui nous illuſtrent bien quand nous oſons nous en en croire capables!

Je puis à préſent me livrer à des obſervations particulieres ſur le *ſublime*; je crois d'abord qu'il faut diſtinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *ſublime* du ſentiment, & la vivacité du ſentiment: voici ſes preuves. Le ſentiment peut être d'une extrême vivacité ſans être *ſublime*; la colere qui va juſqu'à la fureur, eſt dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'eſt pas *ſublime*. Une grande ame eſt plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le ſent ſans en être trop émue, que celle qui ſuit aiſément l'impreſſion des objets. Régulus s'en retourne paiſiblement à Carthage, pour y ſouffrir les plus cruels ſupplices, qu'il ſait qu'on lui apprête: ce ſentiment eſt *ſublime*, ſans être vif. Le poëte Horace ſe repréſente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuſe ſituation où il eſt: ce ſpectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, ſon ſentiment eſt vif, mais il n'eſt point *ſublime*.

Le *ſublime des ſentimens* eſt ordinairement tranquille. Une raiſon affermie ſur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *ſublime* n'eſt altérée ni des triomphes de Tibere, ni des diſgraces de Varus. Aria ſe donne tranquillement un coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque: elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal; *pæte, non dolet.*

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond:

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſûroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas.*

Curiace allant combattre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour:

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit:

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes*: la reine étoit au-deſſus de la crainte, Curiace au-deſſus de l'amour, Auguſte au-deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au-deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes*.

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime*; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames: ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime*. La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime*; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités, Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengé leurs temples & leurs autels profanés par les crimes de cet impie; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

« Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes » collines d'Albe que Clodius a profanées; bois reſ» pectables qu'il a abattus; ſacrés autels, lieu de » notre union, & auſſi anciens que Rome même; » ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces » maſſes énormes de bâtimens! Votre religion vio» lée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos » dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir » & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial, » dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant de » crimes & d'impuretés, du ſommet de votre ſainte » montagne vous avez enfin ouvert les yeux ſur ce » ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous vos » yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte ven» geance a immolé cette victime dont le ſang vous » étoit dû »! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpecialement le *ſublime*; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement: *tùm olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, cernimus.*

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand*. Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand* dans le diſcours, a pluſieurs degrés, mais ce qui fait le *ſublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la diſtinction du *grand*

& du *ſublime* dans un diſcours plein d'eſprit écrit en latin, il dit : *Magnitudo abſque ſublimitate ; ſublimitas ſine magnitudine nunquam erit : illa quidem mater eſt, & pulchra, & nobilis, & generoſa, ſed matre pulchrâ, filia pulchrior.*

Quant au *ſublime* des ſentimens, une comparaiſon peut illuſtrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & ſans faſte, fait un noble uſage de ſes richeſſes, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence ſur les perſonnes de mérite, cela eſt encore plus grand. S'il choiſit de répandre ſes libéralités ſur les gens de mérite malheureux, c'eſt un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la généroſité juſqu'à ſe dépouiller quelquefois ſans imprudence, juſqu'à ne ſe réſerver que l'eſpérance comme Alexandre, ou juſqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a paſſés ſans faire du bien; voilà des mouvemens *ſublimes* qui me raviſſent & me tranſportent, & qui ſont les ſeuls dont l'expreſſion puiſſe faire dans le diſcours le *ſublime des ſentimens.*

Cependant comme la différence du *grand* & du *ſublime* eſt une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus ſenſible par des exemples. Commençons par en citer qui ayent rapport au *ſublime des images*, pour venir enſuite à ceux qui regardent le *ſublime des ſentimens.*

Longin cite pour *ſublimes* ces vers d'Eurypide, où le ſoleil parle ainſi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeſte à ta vie,
Ne t'emporte au-deſſus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le ſillon arroſé,
Ne rafraîchit mon char dans ſa courſe embraſé.
. . . . . .
Auſſi-tôt devant toi s'offriront ſept étoiles ;
Dreſſe par-là ta courſe, & ſuis le droit chemin.
De ſes chevaux ailés, il bat les flancs agiles ;
Les courſiers du ſoleil à ſa voix ſont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vaſtes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeſte,
Le voit rouler de loin ſur la plaine céleſte,
Lui montre encor ſa route, & du plus haut des cieux
Le ſuit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers ſont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *ſublime* : c'eſt un beau récit qui nous intéreſſe pour le Soleil & pour Phaëton; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de ſon fils, mais l'ame n'eſt point tranſportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *ſublime*, j'en trouve dans le paſſage du *Pſ. cxiij.* « La mer vit la puiſſance de l'Eternel, & elle s'en-» fuit. Il jette ſes regards, & les nations ſont diſſi-» pées ».

Donnons maintenant des exemples de ſentimens *grands* & élevés, je les puiſe toujours dans Corneille.

Auguſte délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conſeille ce dernier parti ; & après avoir dit à ce prince que de ſe défaire de ſa puiſſance, ce ſeroit condamner toutes les actions de ſa vie ; il ajoute :

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde ſans remors ce qu'on acquiere ſans crime,
Et plus le bien qu'on quitte eſt noble, grand, exquis,
Plus qui l'oſe quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, ſeigneur, cette honteuſe marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes juſtement ; & c'eſt ſans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état ;
Rome eſt deſſous vos lois par le droit de la guerre,
Qui ſous les lois de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquiſe ; & tous les conquérans,
Pour être uſurpateurs, ne ſont pas des tyrans.
Quand ils ont ſous leurs lois aſſervi des provinces,
Gouvernant juſtement, ils s'en font juſtes princes.
C'eſt ce que fit Céſar ; il vous faut aujourd'hui
Condamner ſa mémoire, ou faire comme lui.
Si le pouvoir ſuprême eſt blâmé par Auguſte,
Céſar fut un tyran, & ſon trépas fut juſte ;
Et vous devez aux dieux compte de tout le ſang
Dont vous l'avez vengé pour monter à ſon rang.
N'en craignez point, ſeigneur, les triſtes deſtinées :
Un plus puiſſant démon veille ſur vos années.
On a dix fois ſur vous attenté ſans effet,
Et qui l'a voulu perdre, au même inſtant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui eſt d'un avis contraire, parle ainſi à Auguſte :

Rome eſt à vous, ſeigneur, l'empire eſt votre bien.
Chacun en liberté peut diſpoſer du ſien.
Il le peut, à ſon choix, garder ou s'en défaire ;
Vous ſeul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et ſeriez devenu, pour avoir tout dompté,
Eſclave des grandeurs où vous êtes monté.
Poſſédez-les, ſeigneur, ſans qu'elles vous poſſedent.
Loin de vous captiver, ſouffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoître enfin à tous,
Que tout ce qu'elles ont eſt au-deſſous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naiſſance,
Vous lui voulez donner votre toute-puiſſance ;
Et Cinna vous impute à crime capital,
La libéralité vers le pays natal !
Il appelle remors l'amour de la patrie !
Par la haute vertu, la gloire eſt donc flétrie,
Et ce n'eſt qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ſes pleins effets l'infamie eſt le prix ?
Je veux bien avouer qu'une action ſi belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoiſſance eſt au-deſſus du don ?
Suivez, ſuivez, ſeigneur, le ciel qui vous inſpire.
Votre gloire redouble à mépriſer l'empire,
Et vous ſerez fameux chez la poſtérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur ſuprême.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont juſqu'à dédaigner,
Après un ſceptre acquis, la douceur de regner.

On ne peut nier que ces deux diſcours ne ſoient remplis de nobleſſe, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *ſublime.* Les ſentimens nobles qu'ils étalent ne ſont que des réflexions de l'eſprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur ; qui tranſportent l'ame avec l'émotion héroïque du *ſublime.*

Cependant pour rendre encore plus ſenſible la différence du *grand* & du *ſublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre ſe trouvent enſemble dans le même diſcours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le ſecond.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui ; elle lui parle ainſi :

Quoi, tu m'oſes aimer, & tu n'oſes mourir !
Tu prétends un peu trop ; mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du-moins de ce que tu demandes.
Ceſſe de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir ſi bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,

Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers eſt *ſublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne ſont pourtant pas du genre *ſublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refuſoit de l'épouſer, parce qu'il s'en croyoit indigne par ſa naiſſance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna; & ſur ce qu'il diſoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond:

Si vous prenez ce titre, agiſſez moins en maître,
Ou m'apprenez du-moins, ſeigneur, par quelle loi
Vous n'oſez m'accepter, & diſpoſez de moi?
Accordez le reſpect que mon trône vous donne,
Avec cet attentat ſur ma propre perſonne;
Voir toute mon eſtime, & n'en pas mieux uſer,
C'en eſt un qu'aucun art ne ſauroit déguiſer.

Tout cela eſt beau, tout cela eſt noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après:

Puiſque vous le voulez, ſoyez ma créature;
Et me laiſſant en reine ordonner de vos vœux,
Portez-les juſqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers ſont ſi *ſublimes*, & élevent l'ame ſi haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils ſont, paroiſſent perdre de leur beauté; de ſorte qu'on peut dire que le *grand* diſparoît à la vûe du *ſublime*, comme les aſtres diſparoiſſent à la vue du ſoleil.

Cette différence du *grand* & du *ſublime*, me ſemble certaine; elle eſt dans la nature, & nous la ſentons. De donner des marques & des regles pour faire cette diſtinction, c'eſt ce que je n'entreprendrai pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au-deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinion d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrêmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime* c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut, pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrême juſteſſe à une extrême vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſçauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles? & dépend-t-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle annoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue. *Voy.* LANGUE.

Les glandes *ſublinguales* ſont au nombre de deux, placées de chaque côté ſous la langue; elles verſent dans la bouche la ſalive qu'elles ſéparent. M. Morgagni a décrit le premier les conduits particuliers de ces glandes: ils ſont ſitués entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de diſtance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit enſuite dans le lion en 1682; c'eſt pour cela que ce conduit ſe nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *ſublinguale* eſt une branche de la carotide externe: elle ſe diſtribue aux muſcles hyoïdiens & gloſſiens, aux glandes *ſublinguales*, & ſe plonge dans la langue, & s'anaſtomoſe aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté oppoſé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, *&c.* on l'appelle auſſi *artere ranine*. *Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans ſon atmoſphere, au-deſſous de la lune: ainſi on dit les *corps ſublunaires*, pour marquer tous les corps qui ſont ici bas, tous les météores, *&c.* (*O*)

SUBMERGER, v. act. (*Gram.*) inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *ſubmergé*; les rivieres ſe ſont débordées, & toutes les terres voiſines de leurs bords ont été *ſubmergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, ſ. f. (*Phyſique générale.*) les côtes de Suffolk ſont expoſées à être ſubmergées par le ſable. Leur voiſinage eſt rempli de monticules entierement ſablonneux, & ſeulement couverts d'une fine herbe par-deſſus. Les vents violens qui ſurviennent, renverſent cette herbe, & portent en forme de pluie le ſable caché deſſous, dans toutes les plaines voiſines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, enſorte qu'elle gagne ſans ceſſe du terrein. Dans quelques endroits même, la ſituation du ſol favoriſe le déluge de ſable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il deſcend des collines avec la plus grande rapidité, paſſe à-travers les haies, s'éleve au-deſſus des côteaux, & quand il gagne un village dans ſon cours, il enſévelit en paſſant les chaumieres & les cabannes qui ne ſont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les

caves des maiſons, & abat quelquefois par ſa peſanteur, les murs qu'il trouve ſur ſa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge ſec, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 37.*

La portion du pays de Suffolk expoſée à cette étrange *ſubmerſion*, eſt non-ſeulement ſablonneuſe par elle-même, mais ſituée eſt-nord-eſt d'une partie d'un vaſte terrein plat, expoſé à des vents impétueux, qui emportent tout le ſable qu'ils trouvent ſur leur paſſage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant ſans être briſés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur ſecret pour garantir les habitations précieuſes de cette *ſubmerſion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante ſerrés par gradation les uns au-deſſus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces ſortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vû auparavant dans ces mêmes terres le ſable élevé juſqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, pluſieurs villages ont été entierement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de ſable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouſe, appellée depuis la *riviere de Thetford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puiſſent y paſſer, au-lieu qu'auparavant les grands vaiſſeaux y navigeoient. Il eſt vrai que ce déluge de ſable en ſe jettant dans la riviere, a préſervé une partie de la province de Norfolk de la *ſubmerſion* ſablonneuſe, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de ſon terrein plat, ſi fertile en blé.

Aux environs de Saint-Paul de Léon en baſſe Bretagne, il y a ſur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'eſt plus, à cauſe d'un ſable qui le couvre juſqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrein. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de ſix lieues, & il n'eſt plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de ſorte que, ſelon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays ſubmergé on voit encore quelques pointes de clôchers & de cheminées qui ſortent de cette mer de ſable: les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loiſir de quitter leurs maiſons pour aller mandier.

C'eſt le vent d'eſt ou de nord-eſt qui avance cette calamité; il éleve ce ſable qui eſt très-fin, & le porte en ſi grande quantité & avec tant de vîteſſe, que M. Deſlandes, à qui on doit cette obſervation, dit qu'en ſe promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de ſecouer de tems-en-tems ſon chapeau & ſon habit, parce qu'il les ſentoit appeſantis. De plus, quand le vent eſt violent, il jette ce ſable par-deſſus un petit bras de mer, juſque dans Roſcoſe, petit port aſſez fréquenté par les vaiſſeaux étrangers: le ſable s'éleve dans les rues de cette bourgade juſqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce déſaſtre eſt nouveau, parce que la plage qui fournit ce ſable, n'en avoit pas encore une aſſez grande quantité pour s'élever au-deſſus de la ſurface de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laiſſé découvert que depuis un certain tems. Elle a eu quelque mouvement ſur cette côte; elle vient préſentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne paſſoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon ſi ſinguliere, ainſi que les déluges de ſable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne juſtifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de ſable, des villes, & même des armées. *Hiſtoire de l'académie des Sciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, ſ. f. (*Gramm.*) eſt un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une choſe & une autre.

Il y a dans l'Egliſe différens degrés de *ſubordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cauſe de ſa primauté d'honneur & de juriſdiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'aſſemblage de tous ces ordres ſe nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'eſt, *dans l'état militaire*, l'obéiſſance & la ſoumiſſion que doit l'officier inférieur au ſupérieur pour toutes les choſes qui concernent ſes fonctions ou ſon emploi. C'eſt dans la *ſubordination*, renfermée dans ſes juſtes bornes, que conſiſte principalement la diſcipline militaire, ſi importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & OFFICIERS. (*Q*)

SUBORNATION, (*Grammaire & Juriſprud.*) eſt l'action de corrompre quelqu'un, ſoit par flatterie & careſſes, ſoit par promeſſes ou par menaces; ce crime eſt mis dans la claſſe des différentes eſpeces de faux.

Il y a deux ſortes de *ſubornation*.

L'une eſt celle par laquelle on entraîne une perſonne dans la débauche.

L'autre eſt celle par laquelle on engage une perſonne à faire ou dire quelque choſe contre la juſtice ou la vérité, comme lorſque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuſte.

La loi Cornelia de *falſis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui ſubornent les juges, & contre les juges qui ſe laiſſent ſuborner: parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonſtances.

Le terme de *ſubornation* eſt principalement uſité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou dépoſer quelque choſe contre la vérité.

La preuve de ce crime eſt difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'eſt pourquoi deux témoins qui accuſent un tiers de les avoir voulu ſuborner, ſuffiſent pour faire décreter l'accuſé, même pour le faire condamner à la queſtion, on peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, ſi les deux dépoſitions ſont uniformes & ſur un même fait.

La peine de la *ſubornation* chez les Romains, tant pour le ſuborneur que pour les témoins ſubornés, étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de falſ.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui ſubornent les témoins, & contre les temoins qui ſe laiſſent ſuborner.

Le ſubornement des témoins, ſur-tout ſi c'eſt pour faire périr un innocent, mérite une mort plus rigoureuſe que les autres, telle que le ſupplice de la roue.

Suivant le droit canon le ſuborneur eſt excommunié, & celui qui ſe laiſſe ſuborner eſt déclaré incapable de porter témoignage, & eſt noté d'infamie. *Voyez* le *Traité des crimes* par M. de Vouglans. (*A*)

SUBREDAURADE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) on donne ce nom à la daurade lorſqu'elle a pris tout ſon accroiſſement. *Voyez* DAURADE.

SUBREPTICE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui tend à ôter la connoiſſance de quelque fait ou de quelque piece que l'on a intérêt de diſſimuler.

Des lettres de chancellerie ſont *ſubreptices*, lorſque l'on a déguiſé quelque fait eſſentiel qui eût empêché d'accorder les lettres.

Elles ſont au contraire obreptices lorſqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTICE, OBREPTION. (*A*)

SUBREPTION, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'on ſupprime artificieuſement quelque fait pour obtenir du prince ou de la juſtice quelque choſe que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTION, & SUBREPTICE. (*A*)

SUBROGATEUR, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt l'ancien créancier qui en ſubroge un nouveau en ſon lieu & place, aux droits qu'il avoit contre ſon débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'une perſonne ſuccede & entre au lieu & place d'un autre pour exercer ſes droits, ou lorſqu'une choſe prend la place d'une autre, & eſt réputée de même nature & qualité, & ſujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'univerſalité de biens & de droits univerſels, la *ſubrogation* ſe fait indiſtinctement, ſoit des perſonnes l'une à l'autre, ſoit des choſes, & la *ſubrogation* a toujours lieu de plein droit; elle eſt naturelle & conforme au droit commun.

Telle eſt la *ſubrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle eſt auſſi la *ſubrogation* qui a lieu en fait d'univerſalité de biens, lorſque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de ſucceſſion, & en a employé le prix à l'acquiſition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a auſſi *ſubrogation* de perſonnes; mais la *ſubrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *ſubrogation*. *Voyez* PROPRE & COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *ſubrogation* eſt plus uſité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & ſuccede à ſes privileges & hypothèques.

Cette *ſubrogation* s'opere de deux manieres; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une ſtipulation expreſſe. La premiere eſt appellée *légale*, & a lieu de plein droit; l'autre eſt appellée *conventionnelle*.

La *ſubrogation*, ſoit légale ou conventionnelle, a lieu en pluſieurs cas différens.

Le premier eſt celui de la ceſſion, tranſport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le ſecond eſt lorſqu'un créancier hypotéquaire rembourſe un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers poſtérieurs, pour empêcher qu'il ne conſomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il eſt ſubrogé de plein droit à leurs hypotheques, ſans qu'il ait beſoin de ſtipuler aucune *ſubrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troiſieme cas eſt celui du tiers acquereur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il eſt ſubrogé aux hypothèques des créanciers qui la payent; mais cette *ſubrogation* n'a ſon effet que ſur l'immeuble acquis, & non ſur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas eſt lorſque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la ſucceſſion, ils ſont ſubrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas eſt celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui ſont contraints de payer pour autrui, ſoit par le moyen de l'action perſonnelle, ſoit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne ſont pas à la vérité ſubrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent, de conſentir la *ſubrogation*, ou, à leur refus, ſe faire ſubroger par juſtice: la loi leur permet même de refuſer leur paiement juſqu'à ce que la *ſubrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le réglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour ſuccéder & être ſubrogé aux actions, droits, hypothèques & privileges d'un ancien créancier ſur les biens de tous ceux qui ſont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainſi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il ſuffit que les deniers du nouveau créancier ſoient fournis à l'un des débiteurs avec ſtipulation faite par acte paſſé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il ſoit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête ſera ſubrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, leſquels ſeront auſſi paſſés pardevant notaires, il ſoit fait mention que le rembourſement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, ſans qu'il ſoit beſoin que la *ſubrogation* ſoit conſentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle ſoit ordonnée en juſtice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132. porte que l'obligation du plege (ou caution) eſt éteinte quand la dette eſt payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut ſubroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypothèque d'icelle, ſur ſes biens ſeulement, & non ſur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. eredit. locum ſuccedunt*, l'édit du mois de Mai 1609; le traité de la *ſubrogation* de Renuſſon avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, CO-OBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & ſubſt. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt celui qui eſt au lieu & place d'une autre perſonne, ou qui eſt en ſes droits.

Un conſeiller eſt ſubrogé à un autre lorſqu'on le nomme rapporteur d'un procès en ſon lieu & place. *Voyez* SUBROGATUR.

Un créancier eſt *ſubrogé* à un autre, lorſque celui-ci lui cede ſes droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, eſt celui qui eſt nommé pour aſſiſter à l'inventaire & y ſervir de légitime contradicteur, lorſque c'eſt celui des pere & mere qui eſt ſurvivant, qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *ſubrogé tuteur*, à cauſe que les mineurs ont des intérêts à diſcuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *ſubrogé tuteur* ne conſiſte qu'à aſſiſter à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. (*A*)

SUBSÉQUENT, adj. (*Gram.*) qui ſuit, qui vient après; les années *ſubſéquentes* n'ont pas été également malheureuſes; l'événement *ſubſéquent* a un peu conſolé des autres; le jour *ſubſéquent*; les fêtes *ſubſéquentes*; les chapitres *ſubſéquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, ſe dit en général de toutes les taxes & impoſitions que les ſujets payent au roi ou à ceux qui gouvernent, pour ſubvenir aux beſoins de l'état.

Les Anglois définiſſent le *ſubſide* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les beſoins preſſans de l'état, & qui ſe leve ſur les ſujets à proportion de leurs richeſſes ou du revenu annuel de leurs terres, biens, *&c.* *Voyez* TAXE, *&c.*

Tel eſt l'impôt ſur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre ſchellings par livre pour le revenu des terres, & à deux ſchelings & huit ſols pour les

biens personnels, quand celui des terres est de quatre schellings. *Voyez* AIDES, *&c.*

Les anciens rois saxons n'avoient point de *subsides* qui se levassent réglément; mais au-lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par lesquelles on levoit des deniers ou des corvées sur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, *&c.* qu'ils appelloient *burgote*; *brigbote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix: cette somme fut depuis portée à 36000 l. & enfin jusqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva sur les terres; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Eglise. *Voyez* DANEGELD.

De-là ce tribut fut appellé *hidage*, nom qui par la suite devint commun à toutes les taxes & subsides qu'on imposoit sur les terres; comme celles qu'on imposoit sur les bestiaux, furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec ταξις; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, suivant les usages d'au-dela de la mer, *subsidia* & *auxilia*. Voyez *AUXILIUM*.

Depuis la conquête, il paroît que ces *subsides* ont été accordés encore sur un autre pié qu'ils ne sont à présent: comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, *&c.* quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, *&c.*

En France le roi seul, de sa propre autorité, impose des *subsides* sur le peuple à sa discrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui payent des *subsides* aux autres souverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puissans, reconnoissent en agissant ainsi leur propre foiblesse, & que cette reconnoissance fait tort à leur dignité; ne doit s'entendre que de ces états qui sont trop foibles pour se défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, se rendent en quelque façon tributaires; & non pas de ceux qui subsistant par leurs propres forces, donnent des *subsides* à leurs voisins, qui sont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels sont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *subsides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impositions d'Angleterre, il y a plusieurs sortes de *subsides*: l'ancien *subside*, le supplément à l'ancien *subside*, le nouveau *subside*, le tiers du *subside*, & les deux tiers du *subside*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, *&c.*

Un homme de mérite a rassemblé sous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous causer plus de peine (s'il étoit si pénible de reconnoître ses erreurs), que n'en peuvent jamais attendre de leurs injurieuses & pauvres productions une infinité d'hommes obscurs, qui depuis 20 ans jusqu'à ce jour, depuis le plat Ch.... jusqu'à l'hypocrite abbé de S.... se sont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les observations suivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-même, pour en faire l'usage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'est tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ses lettres, à-propos de la brochure de cet abbé de S... Quel est celui qui s'est occupé à vuider les fosses d'un palais où il n'est jamais entré?... Tel misérable petit architecte, qui n'est pas en état de tailler un chapiteau, ose critiquer le portail de S. Pierre de Rome. *Nous voudrions bien que ces comparaisons flatteuses, plus méritées de notre part, nous honorassent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.*

Notre siecle a produit plusieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs: mais ce qu'ils ne disent point, c'est qu'il sort journellement des presses, des ouvrages précieux à la raison, dont ils étendent l'empire, à la saine philosophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues présentées par quelques gens de lettres, le regne présent seroit mis par la postérité beaucoup au-dessus des regnes précédens, parce que les mœurs seroient plus séveres, les ames plus honnêtes, le système de la bienfaisance mieux suivi, & les peuples conséquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont consacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoissance M. de M..... Un rédacteur intelligent, semblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui sauroit distinguer les maximes saines, lier les vérités, placer les réflexions, écarter les paradoxes, supprimer des digressions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui sont sortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adressés sur la *théorie de l'impôt*, n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aisément l'esprit qui les a dictés; ce qui ne prévient pas en leur faveur: car cet esprit n'est point celui de la candeur & du patriotisme. Ce n'est pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant, & vaincre les élans d'un cœur que le spectacle de la misere a déchiré.

M. de M..... doit savoir gré à l'anonyme qui a consolidé ses maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel est l'effet des objections foibles; elles font présumer qu'un livre est hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire se persuade que le bouclier qui résiste est bon, tandis que c'est seulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M..... ne peut remercier son adversaire, c'est de cette politesse cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à le désigner comme un homme dangereux. N'est-il donc plus possible de critiquer sans rendre odieux? C'est une méthode bien noire & bien usitée que celle qu'on emploie contre presque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conséquences aussi détournées que funestes; & on parvient à intéresser la religion ou le ministere, dans des discussions qui leur sont étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, surtout lorsqu'il ne s'exercera que sur des matieres qui ne sont qu'à la portée du petit nombre, la multitude seule pouvant devenir séditieuse ou fanatique.

Au reste, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in-12.* obscur, qui aura le sort des écrits polémiques, si elles n'étoient soutenues & garanties par d'autres erreurs qui se sont glissées dans un ouvrage immortel (*a*). Elles y sont, il est vrai, réparées par la promesse que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (*b*) d'insérer, sous une autre lettre, le correctif nécessaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier*; mais les espérances qu'on

(*a*) L'Encyclopédie.

(*b*) Voyez l'observation qui suit dans l'Encyclopédie l'article *ferme*, (finance).

avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, ſont malheureuſement aujourd'hui très-foibles (*c*). On ne ſe flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régiſſeur*, qui euſſent ſans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des aſſertions légeres & une critique peu judicieuſe de pluſieurs paſſages de l'*eſprit des lois*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne ſe méprenne ſur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup-d'œil rapidement jetté ſur les *doutes propoſés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere deſquels l'anonyme s'eſt ſervi contre l'ouvrage de M. de M. . . .

Je tombe (*p. 38.*) ſur une obſervation fauſſe & perfide : fauſſe, parce qu'elle donne à une phraſe un ſens dont elle n'eſt point ſuſceptible : perfide, parce qu'elle dénonce une expreſſion innocente ſous un rapport odieux. M. de M.... a dit : *lorſque les peuples reçoivent un chef, ſoit par élection, ſoit par droit héréditaire*, ſur quoi l'on obſerve avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refuſer : or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple.* M. de M.... avoit-il laiſſé la moindre équivoque ? En écrivant *droit hériditaire*, n'établiſſoit-il pas que le peuple ne pouvoit, ni refuſer, ni choiſir, puiſque ſon ſouverain l'étoit *de droit ?*

M. de M.... a témoigné (*p. 138. & 161.*) ſes allarmes *ſur l'abus qu'on pouvoit faire de la ſouveraineté ;* on lui en fait un crime grave (*p. 140. des doutes*). Eh quoi ! cette appréhenſion contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du ſouverain ? Quand on voit la flatterie empreſſée à empoiſonner le cœur des rois ; quand on réfléchit ſur la facilité & ſur le penchant qu'ont tous les hommes à être injuſtes, dès qu'ils ne ſont point arrêtés par le frein de la loi ; quand on médite ſur les ſuites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve & à l'humanité qu'il dégrade, le vrai citoyen peut-il trop multiplier les avis, les prieres, les images & tous les reſſorts de cette éloquence qui maîtriſe l'ame ?

« J'employe, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, » (*p. 187.*) cinq mille livres que rapporte ma terre, » au loyer d'une maiſon ; ſi le fiſc prétend encore ſon » droit ſur cette location, il tire d'un ſac deux mou» tures ». Sûrement ce raiſonnement n'eſt point ſolide, mais la replique ne l'eſt pas davantage : car ſoutenir (*p. 64. des doutes*), que c'eſt le propriétaire de la maiſon & non le locataire qui paye l'impoſition, c'eſt avancer que c'eſt le marchand, & non l'acheteur particulier, qui eſt chargé des droits d'entrée, tandis que les loyers, comme les marchandiſes, augmentent en raiſon des impôts qu'ils ſupportent : il falloit ſe borner à prouver que la poſſeſſion qui donne un revenu, eſt très-diſtincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu ; que la propriété d'un fonds eſt indépendante d'une location ; & qu'ainſi les droits impoſés tombent ſur deux objets réellement différens, quoique réunis ſous la même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M...(*p. 70.*) que le premier objet du contrôle des actes, eſt d'en conſtater la date & d'en aſſurer l'authenticité, *& que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable deſtination.* L'anonyme s'eſt trompé : la quotité exorbitante du droit contredit abſolument le but du légiſlateur, puiſqu'il eſt de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions ſous ſignature privée, que d'acquitter les droits immenſes auxquels ſont aſſujettis les contrats publics. Eſt-on quelquefois contraint d'en paſſer ? on ne balance pas alors à s'expoſer aux dangers d'un procès, en ſupprimant des clauſes dont l'énonciation rendroit la formalité trop diſpendieuſe, ou en les embrouillant pour tâcher d'en ſouſtraire la connoiſſance aux yeux avides du traitant. C'eſt ainſi que la condition du ſujet eſt devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établiſſement du contrôle : ſi la ſûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres ; & certainement elle étoit plus générale : la mauvaiſe foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourd'hui que les riches ſeuls peuvent s'y ſoumettre. Je dis la même choſe de l'*inſinuation* & du *centieme denier ;* en applaudiſſant à l'inſtitution, je demande que la loi ſoit certaine, pour que la perception ne ſoit pas arbitraire ; qu'elle ſoit claire, pour que celui qui paye ſache pourquoi il paye ; que le droit ſoit léger, pour que ſa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure ; qu'il ſoit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'eſt en ſa faveur, & non pas en faveur d'un fermier qu'il ſe leve & qu'il eſt établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *eſt repréſentatif de lods & ventes ;* je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits ſeigneuriaux ? Pluſieurs queſtions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'eſt qu'un prétexte, & que le burſal en eſt le motif.

Que veut-on dire par cette ſentence énigmatique : *l'oiſiveté a ſon utilité, ce qu'elle conſomme eſt ſon tribut ?* (*p. 166.*) Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire ? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement ſain, un membre qui reçoive ſans donner ? que le tribut n'en ſauroit être paſſif ? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres ;* elles ſeroient probablement du même genre : on apprendroit, par exemple, que l'*oiſif eſt maître de ſon loiſir* (*p. 168.*), ce qui ne laiſſe pas que de compoſer un bon fonds pour aſſeoir un impôt.

On accuſe auſſi M. de M. de s'interdire les reſſources *du crédit* (*p. 170.*), & on raiſonne à perte de vue d'après cette ſuppoſition qui eſt très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne conſiſte qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies ; qui excede le degré fondé ſur le revenu général de la nation ; qui détruit les arts, l'induſtrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture ; qui ayant deſſéché le germe de la proſpérité d'un état, le deshonore & l'expoſe à une révolution funeſte ; mais il eſt le partiſan de ce crédit, qui naît de la confiance & d'une adminiſtration éclairée (*théorie de l'impôt, p. 160.*), qui eſt conſéquent à ce principe : *faites peu d'engagemens, & acquittez-les exactement.* En effet, la faculté d'emprunter, qui porte ſur l'opinion conçue de l'aſſurance du payement, conſtitue l'eſſence du crédit ſolide ; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extenſion des anciens ; & voilà celle qu'adopte un miniſtre intelligent.

M. de M... a parlé de la ceſſion des reſtes du bail des fermes générales (*p. 403, 406, &c. de la théorie de l'impôt*) ; il en ſollicite une ſevere liquidation. Son critique répond à ſes plaintes ſur ce ſujet, en différant ſur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faiſoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque tems. De ce que

(*c*) L'auteur ne parloit pas ſans beaucoup de vraiſemblance. Les jéſuites exiſtoient encore lorſqu'il écrivoit.

l'abus étoit très-grand dans la forme paſſée, s'enſuit-il que la préſente n'en ait aucun ? Et ſi elle en a, n'eſt-on pas autoriſé à s'en plaindre (*d*) ? N'eſt-il pas de l'injuſtice la plus criante de laiſſer ſubſiſter ces recherches interminables, contre leſquelles le citoyen ne peut jamais aſſurer ſa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorſqu'on reſtreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé ſont en droit de demander?

« Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou » confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la » baſe la plus générale des projets, des écrits & des » converſations : on en a même fait une ſorte de cri » de guerre, un ſignal de combat ; il nous eſt venu » d'Angleterre, & peut-être n'eſt-ce pas-là un des » moindres torts que nous aient fait nos voiſins ». Cet étonnant langage, qu'un eſclave avili ſous un deſpote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, ſe trouve à la *page 186 des doutes*. N'eſt-on pas indigné de tant d'humiliation ? Un roi, le pere de ſes peuples, peut-il être plus noblement loué, que lorſque la liberté *fait la baſe des écrits, des projets & des converſations* ? C'eſt l'éloge le plus pur & le plus attendriſſant qu'on puiſſe faire d'un ſouverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas ſous un tyran, ce mot ſacré ; il ne vient point de l'*Angleterre*, la nature l'a gravé dans tous les cœurs ; il eſt le *cri* du plus mâle des ſentimens. On ne comprend point comment on a pu ſe permettre, à ce ſujet, une ſortie contre des livres anglois, qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en haſarder dans ſa propre langue.

Par une ſuite des grandes vues de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes ſur l'eſpece de culture & de commerce qu'ils doivent choiſir ; il veut qu'on décide à Paris, ſi ce ſont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de ſoie à la ville de Lyon.

En voilà aſſez, & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M... Il eſt tems d'abandonner une critique qui ne reſpire, ni la chaleur de la bienfaiſance, ni le courage de la juſtice, pour s'attacher à effacer ce que l'*Encyclopédie* offre de pernicieux ſous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Obſervations ſur les articles ferme, finance, & financier *de ce Dictionnaire.* » *Ferme du roi*, finance. Il ne » s'agit dans cet article que des droits du roi que » l'on eſt dans l'uſage d'affermer ; & ſur ce ſujet on » a ſouvent demandé laquelle des deux méthodes eſt » préférable, d'affermer les revenus publics ou de les » mettre en régie ?

Premier principe de M. de Monteſquieu. » La régie » eſt l'adminiſtration d'un bon pere de famille, qui » leve lui-même avec économie & avec ordre, ſes » revenus.

*Obſervations de M. P***.* Tout ſe réduit à ſavoir, ſi dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme* ; & ſi le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régiſſeurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple ſoit ſurchargé, pourſuivi, tourmenté, ſans que le ſouverain reçoive plus dans une hypothèſe que dans l'autre ; ſi le *régiſſeur* fait perdre par ſa négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne ſeront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, dès que l'on voudra & que l'on ſaura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penſer avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne adminiſtration, il ſeroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *régiſſent*, c'eſt-à-dire qui prennent ſoin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raiſon imaginer qu'ils ſont bien moins obſervés dans les *régies* que dans les *fermes* ; puiſqu'ils ſont confiés ; ſavoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raiſon perſonnelle d'épargner les frais du recouvrement ? C'eſt une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonſtration.

Réponſes. Si de la ſolution de cette premiere queſtion dépendoit celle de la thèſe générale, le principe de M. de *Monteſquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus ſage ne peut imprimer la perfection à aucun établiſſement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laiſſons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles ſont ſuſceptibles, & nous ſerons convaincus que le peuple paye plus dans la ſeconde que dans la premiere. La négligence ne *pourſuit* ni ne *ſurcharge* ; elle eſt lente, elle oublie ; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'eſt au ſouverain, qui dans une bonne adminiſtration doit compter ſur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à pluſieurs citoyens, par-là faciles à réparer ; puiſqu'elles laiſſent des moyens dont le gouvernement peut ſe reſſaiſir dans des tems orageux. Cette méthode ne peut donc avec ſon abus, nuire à l'état. Il n'en eſt pas ainſi de l'*exaction* ; le petit nombre qui l'exerce eſt le ſeul qui en profite : un peuple eſt écraſé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume ſera épuiſé, ſans que le tréſor-royal ſoit rempli : les gains extraordinaires attaqueront les reſſources dans leur principe, & les enfans n'auront, dans les plus preſſans beſoin de leur pere, que des vœux ſtériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier eſt bien plus impoſſible à réprimer, qu'il n'eſt difficile d'exciter le zele & de s'aſſurer de l'exactitude *de ceux qui prennent ſoin des intérêts d'autrui*. Accordons cependant, que l'un n'eſt pas plus aiſé que l'autre, & il n'en ſera pas moins évident que la pareſſe de la *régie* eſt préférable à la cupidité de la *ferme*.

Tout homme aime l'ordre & l'obſerve, tant que ſon intérêt ne s'y oppoſe point. C'eſt parce que le *régiſſeur* n'en a aucun à la perception, qu'elle ſera juſte : mais le *fermier*, dont les richeſſes augmentent en raiſon de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera ſans ceſſe la loi ; ſeul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui eſt le mobile de ſa fortune, & qui eſt, comme nous l'avons ſuppoſé, indifférent au *régiſſeur*.

Second principe de M. de Monteſquieu. « Par la *ré-* » *gie*, le prince eſt le maître de preſſer ou de retar- » der la levée des tributs, ou ſuivant ſes beſoins, ou » ſuivant ceux de ſon peuple.

Obſervations. Il l'eſt également quand ſes revenus ſont affermés, lorſque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépenſe, il ſe met en état de ſe relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités : les ſacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'induſtrie *ſe retrouvent dans un produit plus conſidérable des droits d'une autre eſpece*. Mais ces louables opérations ne ſont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme* ; elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une adminiſtration, qui mette

(*d*) Un miniſtre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au-moins dans la capitale une ſalle où l'on puiſſe repréſenter convenablement les chef-d'œuvres du théatre françois, répondroit-il en diſant qu'autrefois une populace d'importuns ſe mêloit à un ſénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces groſſieretés ridicules ſont abolies ?

à portée de ſoulager le peuple & d'encourager la nation, *&c.*

Réponſes. Il ne s'agit pas ici de ſçavoir par quels moyens on parvient à la remiſe d'une partie des tributs : il eſt encore moins néceſſaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine ſi le ſouverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, eſt plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme ;* je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à-propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne ſur un arrangement conſommé, qu'il change des diſpoſitions arrêtées, qu'il renonce à la deſtination déja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertiſſe l'ordre qu'il avoit établi : ce qui exige ainſi des opérations contraires à celles qui ont été faites découle naturellement d'une *régie* qu'on preſſe ou qu'on retient conformement aux circonſtances.

Troiſieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenſes » des *fermiers* qui l'appauvriſſent d'une infinité de maniéres.

Obſervations. Ce que la *ferme* abſorbe en profits, la *régie* le perd en frais ; enſorte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que ſous un ſeul aſpect, n'a pas tout vû, n'a pas bien vû : il faut l'enviſager ſous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne ſera pas ſurveillé ; que le *régiſſeur* ne fera des frais immenſes, que parce qu'il ne ſera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre ? C'eſt aux hommes d'état à juger des obſtacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent ſe trouver dans l'une & dans l'autre des ces opérations : mais on ne voit pas les raiſons de ſe décider en faveur de la *régie* auſſi promptement, auſſi poſitivement, que le fait l'auteur de l'*Eſprit des lois*.

Réponſes. C'eſt ſûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'aſſurer que la *régie* perd en frais, ce que la *ferme* abſorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régiſſeur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais : à lumieres égales, ſon adminiſtration ſera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier*. Que ſera-ce ſi l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre ? Si c'eſt aux hommes d'état qu'il appartient de décider ſur cet objet, perſonne n'en conteſtera, je crois, le droit à M. de *Monteſquieu*. Dans cette occaſion il ne falloit que calculer ; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la *régie*, le prince épargne au peuple un ſpectacle de » fortunes ſubites qui l'afflige.

Obſervations. C'eſt moins le ſpectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvriſſement des provinces entieres. Ce ſont moins auſſi les fortunes ſubites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on eſt puni des abus par le ridicule auquel ils expoſent, ſouvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne ſont point là des raiſons de louer ou de blâmer, de rejettér ou d'admettre la *régie* ou la *ferme*. Une intelligence, une induſtrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la juſtice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique conſidérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régiſſeur* d'autant plus coupable de l'affoibliſſement de la recette & de l'augmentation de la dépenſe, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre, qu'en chargeant le peuple de nouvelles impoſitions ; au lieu que l'enrichiſſement des *fermiers* laiſſe au moins la reſſource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponſes. Les fortunes exceſſives de quelques particuliers n'attriſtent pas par elles-mêmes, ce ſont les images qu'elles préſentent avec elles, la diſette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens ſur leſquels elles ſont élevées, les matériaux dont elles ſont conſtruites, les moyens qui les conſervent & les augmentent ; voilà ce qui porte le déſeſpoir dans le cœur des ſujets. « La matiere des troubles, dit *Bacon*, eſt dans la miſere publique & dans » le mécontentement univerſel ». Les émigrations, les terres en friche, le germe de l'état deſſéché ; telles ſont les conſéquences de ces richeſſes. Elles doivent donc inſpirer l'effroi : le ridicule ſuffit-il alors pour punir des abus auſſi violens ? Les riches ſont-ils ſuſceptibles d'une punition que tout le monde leur inflige au loin, mais que perſonne ne leur dénonce ? Ce maux ne ſe trouvent que dans la *ferme*. M. de *Monteſquieu* les a conſidérés ſous le même point de vûe que le roi qui nous gouverne. « Les fortunes immenſes & précipitées des gens d'affaires (édit de 1716) » l'excès de leur luxe & de leur faſte, qui ſemble inſulter à la miſere de nos autres ſujets, ſont par » avance une preuve de leurs malverſations, & il n'eſt » pas étonnant qu'ils diſſipent avec profuſion, ce » qu'ils ont acquis avec injuſtice : les richeſſes qu'ils » poſſedent ſont les dépouilles de nos provinces, la » ſubſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état, *&c.* » L'auteur de l'*Eſprit des lois* ne s'eſt pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de ſévérité, mais ſes maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette reſſource qui conſiſte à mettre les riches à contribution, il ſemble qu'elle n'ait été employée juſqu'ici, que pour donner lieu à des gains plus rapides, & pour faire paſſer dans les mains de quelques-uns, les débris de la véxation. Pour le crédit, qui eſt-ce qui ignore à quelles conditions onéreuſes ils l'ont procuré ?

Cinquieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la » régie l'argent levé paſſe par peu de mains ; il va » directement au prince, & par conſéquent revient » plus promptement au peuple ».

Obſervations. L'auteur de l'*Eſprit des lois* appuie tout ce qu'il dit ſur la ſuppoſition que le *régiſſeur* qui n'eſt que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt perſonnel & des engagemens conſidérables excitent ſans ceſſe à ſuivre de près la perception ; mais cette préſomption eſt-elle bien fondée ? eſt-elle bien conforme à la connoiſſance que l'on a du cœur & de l'eſprit humain ? eſt-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation ? tout ne prouve-t-il pas le contraire ?

Réponſe. M. de *Monteſquieu* ne ſuppoſe pas (ce qui ſeroit abſurde relativement à ſon axiome), que le *régiſſeur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier :* il dit ſimplement, ce qui eſt très-vrai, qu'il en remet davantage au tréſor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas beſoin de cet éclairciſſement. Ce ſeul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation : il n'eſt pas douteux qu'elle eſt bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il eſt forcé de répandre promptement juſqu'aux extrémités de ſon royaume, que lorſque des *fermiers* l'enfouiſſent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la *régie* le prince épargne au peuple une infinité de mauvaiſes lois, qu'exige de lui l'avarice toujours importune des *fermiers*, qui montre un avantage préſent

» ſent pour des reglemens funeſtes pour l'avenir.

Obſervations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux ſortes de lois; les lois faites, & les lois à faire: il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être reſervé pour accorder les autres. Ces principes ſont inconteſtables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme*? le *fermier* va, dit-on, trop loin ſur les lois à faire; mais le *régiſſeur* ne ſe relâche-t-il pas trop ſur les lois qui ſont faites? on craint que l'ennemi ne s'introduiſe par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laiſſé la porte ouverte.

Réponſes. Il a déja été prouvé que l'inéxactitude à faire obſerver les lois anciennes ne peut, dans aucun cas, être auſſi funeſte que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuſe également des unes & des autres: il interprete cruellement celles qui ſont faites, il en propoſe ſans ceſſe d'analogues à ſon avidité, de façon qu'il corrompt tout, le paſſé & le préſent.

Septieme principe de M. de Monteſquieu. « Comme » celui qui a l'argent eſt toujours le maître de l'autre, » le *traitant* ſe rend deſpotique ſur le prince même; » il n'eſt pas légiſlateur, mais il le force à donner des » lois ».

Obſervations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir, quand il fait un bail raiſonnable & bien entendu. Il laiſſera ſans doute aux *fermiers* qui ſe chargent d'une ſomme conſidérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recueillir de leurs frais, de leurs avances, de leurs riſques & de leurs travaux.

Le prétendu deſpotiſme du *fermier* n'a point de réalité: la dénomination du *traitant* manque de juſteſſe; on s'eſt fait illuſion ſur l'eſpece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des reſſources, & le gouvernement ſait en profiter; il ne ſera jamais deſpotique quand il ſera queſtion de faire des lois, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au ſecours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquiſe légitimement.

Réponſes. Peut-on parler des *riſques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il eſſuie? Ne le voit-on pas au moindre danger ſolliciter une indemnité? eſt-ce là ſe charger des événemens? Pour ſon travail, il le remet à des commis, & ſon opulence eſt d'autant plus ſcandaleuſe, qu'elle eſt le prix de l'oiſiveté: ſes avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, ſont plutôt une charge ruineuſe, qu'une reſſource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant* manque de juſteſſe; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ſes revenus.* Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuſe; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laiſſe la liberté de ſaiſir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du ſuccès de ſes engagemens, & que ce ſuccès tient à tel ou tel réglement, doit forcer le prince à lui accorder toutes les lois qu'elle deſire. Elle eſt donc bien loin de la généroſité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer; elle eſt donc deſpotique: les expédiens qu'elle fournit, ſont donc funeſtes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourſe d'un uſurier.

Huitieme principe de M. de Monteſquieu. « Dans la » république les revenus de l'état ſont preſque tou- » jours en *régie*; l'établiſſement contraire fut un » grand vice du gouvernement de Rome. Dans les » états deſpotiques où la *régie* eſt établie, les peu- » ples ſont infiniment plus heureux; témoins la Per- » ſe & la Chine. Les plus malheureux ſont ceux où » le prince donne à *ferme* ſes ports de mer & ſes villes » de commerce. L'hiſtoire des monarchies eſt pleine » de maux faits par les *traitans.*

Obſervations. Ce ſeroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être aſſez inutile à faire dans l'eſpece préſente, que de diſcuter & d'approfondir la queſtion de ſavoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes ſortes de gouvernement. Il eſt certain qu'en tout tems, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établiſſement des impoſitions, ſe tenir extrêmement en reſerve ſur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le tréſor public, ou, ſi l'on veut, dans celui du ſouverain.

Reſte à ſavoir quel eſt le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus ſûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'eſt ſur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire; & c'eſt auſſi ſur quoi les ſentimens peuvent être partagés ſans bleſſer en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état; mais ce qu'on ne peut faire ſans les compromettre, ce ſeroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle préſente, ſans la ſuivre, & la ſurveiller avec la plus grande attention: & certainement le même degré d'attention mis en uſage pour les *fermes*, auroit la même utilité préſente, ſans compter pour certaines conjonctures, la reſſource toujours prête que l'on trouve, & ſouvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponſes. Il me ſemble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarraſſer cette queſtion des difficultés qui à force d'être généraliſées, deviendroient inſolubles, que de raſſembler des faits & d'en tirer des conſéquences. L'expérience eſt un guide ſûr, les inductions qui en naiſſent ne trompent point; il n'étoit point inutile d'y avoir recours: cette méthode étoit néceſſaire pour jetter un jour ſatisfaiſant ſur une matiere obſcure. Pour détruire l'opinion de M. de M... il falloit lui oppoſer des réſultats hiſtoriques, contraires à ceux qu'il préſente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au-dehors, floriſſant au-dedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple: il falloit, en combattant un grand homme, uſer du ſcepticiſme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne penſent pas comme lui: il falloit, dans un examen qui tient au bien de ſa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen: il falloit que la prévention ſe tût: il falloit enfin ſentir que peu de mots tracés ſur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un eſprit patriotique, & non pas avec un eſprit de *finance*; qu'un critique devoit uſer d'une extrême circonſpection ſur la nature des preuves, & d'une bonne foi décidée dans le choix des raiſonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la compoſition de cet article, reparoiſſent au mot *financier*, où l'on pourſuit encore le reſpectable auteur de l'*Eſprit des lois.*

« *Financier*, homme qui manie les finances, c'eſt- » à-dire les deniers du roi, qui eſt dans les fermes » de ſa majeſté, *quæſtorius ærarii collector.*

Principe de M. de Monteſquieu. « Il y a un lot pour » chaque profeſſion; le lot de ceux qui levent les » tributs eſt la richeſſe; & les recompenſes de ces » richeſſes, ſont les richeſſes mêmes. La gloire & » l'honneur ſont pour cette nobleſſe qui ne connoît, » qui ne voit, qui ne ſent de vrai bien, que l'honneur

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

» & la gloire. Le reſpect & la conſidération ſont » pour ces miniſtres & ces magiſtrats qui, ne trou- » vant que le travail après le travail, veillent nuit & » jour pour le bonheur de l'empire.

*Obſervations de M. P***.* Mais comment un philoſophe, un légiſlateur, un ſage, a-t-il pu ſuppoſer dans le royaume une profeſſion qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre ſorte de récompenſe? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne ſera ſans doute ni recompenſé, ni reſpecté, ni conſideré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les ſervices qu'il rend, les ſacrifices qu'il fait, les vertus qu'il montre, ne ſont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raiſonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune ſorte de valeur & de réalité? & lorſqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient juſtifier l'idée que l'on en donne, ſa capacité ne rend-elle pas à l'état des ſervices eſſentiels? ſon déſintéreſſement ne fait-il pas des ſacrifices? & ſa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à ſuivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il eſt certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il eſt certain que l'on a vu dans cette profeſſion des gens dont l'eſprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandît ſur eux à pleine mains, le ſel du ſarcaſme & de la plaiſanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps eſt-il le ſeul qui préſente des membres à retrancher? & refuſera-t-on à la nobleſſe, au miniſtere, à la magiſtrature, les éloges, les récompenſes, & les diſtinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le miniſtere les grandes vues; dans la magiſtrature le ſavoir & l'intégrité? On reclameroit avec raiſon contre cette injuſtice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à ſe plaindre de l'*Eſprit des lois?* & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, eſt auſſi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puiſſe faire en cette occaſion à cet écrivain, dont la mémoire ſera toujours chere à la nation, c'eſt d'avoir donné pour aſſertion générale, une obſervation perſonnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne deſire, ne recherche, ne mérite, & n'obtienne la ſorte de récompenſe & de gloire, de reſpect & de conſidération qui lui eſt propre.

Réponſe. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle aſſigner à une profeſſion qui ne travaille que pour amaſſer de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de groſſir ſa fortune, & qui tourne toute ſon induſtrie du côté des richeſſes? Si les ſervices qu'elle rend ſont la levée des tributs; s'il eſt démontré qu'elle ne fait de *ſacrifices* que ceux dont elle obtient un retour uſuraire; ſi les *vertus* qu'elle montre conſiſtent à exécuter fidellement ſes traités, qui peut ſans aveuglement lui décerner d'autre récompenſe que la *richeſſe?* Cette récompenſe eſt proportionnée à la nature de ſes ſoins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en aſſigner de différentes, ce ſeroit confondre les principes, malheureuſement ils ne ſont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles ſont rares, & les vils flatteurs ſont communs; ils ſont venus à bout de faire évanouir les diſtinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour ſa propre utilité: ſon *déſintéreſſement* eſt un être de raiſon: & ſa *vertu*, ſi elle donne des exemples à ſuivre, eſt celle du particulier, & non pas celle de ſon état.

M. de *Monteſquieu* étoit trop integre & trop inſtruit, pour avoir rejetté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles ſont, c'eſt-à-dire dans le ſens contraire à celui que ſon contradicteur indique: ſon principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception, non des gens dépravés, ineptes & mépriſables, mais des hommes éclairés, juſtes, & bienfaiſans; ce qui eſt conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont miſe à la fin de cet article. La différence des autres corps à celui des *financiers* eſt ſenſible: dans les premiers, quelques membres iſolés manquent à leur devoir & ſont flétris; dans l'autre c'eſt le petit nombre ſeul qui mérite l'eſtime; & cela, parce que là l'eſprit général eſt celui de l'honneur, & qu'ici l'eſprit général eſt celui de la vexation. Il y a plus; dans l'eſpece préſente, la nature même de la choſe réſiſte à une meilleure conſtitution. M. P*** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être ſelon ſes principes, s'eſt attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du miniſtere ne pourroit réaliſer: la grande fortune eſt le fléau de la vertu, & ne la ſouffre point avec elle «? Comment ſeriez-vous homme de bien, vous » qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, poſſédez » de ſi grands tréſors »? Cette queſtion d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application ſouffrir de replique. Quel eſt l'homme qui ait la tête aſſez froide & le cœur aſſez pur, pour conjurer la ſéduction des richeſſes? Elles énervent le courage, aviliſſent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue ſur ſes ſemblables. Le cœur endurci, les mœurs ſont bien-tôt corrompues; le vice infecte également l'extrême miſere, comme l'extrême opulence: le pauvre a par-tout ſur le riche l'ineſtimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Conſidérations ſur la finance. Qu'il ſoit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y ſont analogues. Elles ſeront peu nombreuſes, parce qu'il eſt difficile de préſenter des idées neuves ſur une matiere agitée depuis quelque tems par tant d'écrivains, & qu'il eſt rebutant de ne prendre la plume, que pour tranſcrire des volumes qui ont juſqu'ici cauſé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'eſt point une médiocre preuve & une petite utilité de cet eſprit philoſophique qui doit ſon progrès à la perſécution, que la quantité d'ouvrages ſur l'Agriculture, le Commerce, & la Finance; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute eſpece; on feroit aujourd'hui un recueil immenſe de tout ce qui s'imprime ſur l'adminiſtration politique. Pluſieurs moraliſtes ſe ſont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne ſe tourne en paſſion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait aſſez dans de certains genres, il faut qu'il y ait trop; qu'il n'y a preſque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue ſaine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiſeurs de ſyſtèmes ont engagé les vrais obſervateurs à tenter des expériences: enfin, il eſt heureux qu'on diſcoure ſur les choſes utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M.* . . . ces deux grands rêveurs, des idées excellentes? J'ai déjà dit ce que je penſois du dernier: mais, ce que je n'ai point remarqué, c'eſt que ſon intention bien reconnue étant d'encourager l'Agriculture, il n'en charge pas moins ſon produit de tout le fardeau des impoſitions: ſa taxe porte ſur les beſoins réels qu'il veut favoriſer, & l'exemption ſur

les beſoins d'opinion qu'il veut proſcrire (*e*). Ce qu'il y a encore de plus ſingulier, c'eſt que ſon adverſaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction ſi frappante, l'a négligée. De la ſeule expoſition qu'il en eût faite, dérivoient des conſéquences ſi oppoſées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il eſt vrai que cela n'auroit pas fait un livre; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cens pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun ſoulagement, quand ſes intérêts ſont dirigés par une ame pareſſeuſe & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute réforme, & qui s'effraye des dangers qu'elle préſente. Il faut renoncer aux changemens, ſi on a réſolu de n'admettre que ceux qui ne ſont ſuſceptibles d'aucun abus: il eſt ſimplement queſtion de conſidérer ſi l'abus qu'on fait naître eſt paſſager, particulier, & foible; & ſi celui qu'on ſupprime eſt permanent, général, & conſidérable: alors il n'y a point à balancer: *un mal léger & momentané pour un bien ſolide & durable*. Tel devroit être la maxime d'un miniſtre éclairé, laborieux, & hardi.

IV. On a demandé ſi dans une monarchie il pouvoit exiſter un bon miniſtre (*f*), c'eſt-à-dire un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit auſſi la volonté. Ceux qui ont propoſé cette queſtion, ſont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit raſſemblé, diſcuté, & combiné une aſſez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience conſommée. Mais ils ont nié qu'un tel ſujet voulût porter ſes connoiſſances & ſes talens dans l'adminiſtration. Dans un royaume, ont-ils dit, la proſpérité de l'état n'eſt jamais liée à la fortune du particulier; celle-ci ne peut même ſe faire très-ſouvent qu'aux dépens de l'autre; le miniſtre réformateur n'obtiendra rien pour lui, ni pour les ſiens; car il ſera traverſé par une cour ſur laquelle porteront les premiers efforts de ſon économie, & il ne plaira point à un maître qu'il ne ſervira qu'au préjudice de ſes favoris (*g*). Il y a plus; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il ſera d'abord déteſté du peuple: il faudra qu'il ſacrifie ſa réputation actuelle, la ſeule dont il puiſſe jouir, à la juſtice de la poſtérité, qui ne s'élevera que ſur ſon tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de preſſentir que la rage de la multitude profanera ſes cendres (*h*). Quel homme après ces conſidérations aura aſſez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus ſacré? Je ne ſais que répondre à des objections de cette nature; tout ce que je ſais, c'eſt qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines ſi ameres (*i*).

(*e*) Nous ne pouvons nous diſpenſer de remarquer ici que nous ne ſommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces conſidérations. S'il y eut jamais un beſoin d'opinion, c'eſt la dentelle, par exemple: cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le tems & le nombre des mains employées, & il verra combien ce beſoin d'opinion rend à la terre.

(*f*) On conçoit que l'on ſatisfait mal à la queſtion, en citant d'*Amboiſe*, *Richelieu* ou *Mazarin*: on peut faire de grandes choſes, ſans être un *bon miniſtre*. Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui ſacrifioit tout à ſon orgueil & à ſa vengeance, celui qui faiſoit ſervir ſon pouvoir à ſon inſatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon miniſtre*.

(*g*) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigriſſoit ſouvent contre le vertueux *Sully*, quel ſouverain pourra ſe promettre d'être plus inacceſſible que lui *aux calomnies travaillées de mains de courtiſan*.

(*h*) On ſait juſqu'où la fureur du peuple pouſſa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(*i*) Je ne trouve dans l'hiſtoire de France que *Sully* qui Mais je ſuis perſuadé, qu'un roi qui ne laiſſeroit à ſon miniſtre d'autre reſſource pour augmenter ſa fortune & ſatisfaire ſon ambition, que de travailler au bonheur de ſes ſujets, qui le ſoutiendroit contre ſes ennemis, qui le conſoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle; je ſuis, dis-je, perſuadé qu'un tel prince auroit un miniſtre qui reſſembleroit beaucoup à un miniſtre patriote (*k*).

V. Il eſt des tems malheureux où l'homme le plus ſage eſt forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour ſubvenir à des dépenſes urgentes & inévitables. Mais ſi cet homme connoiſſoit mieux qu'aucun autre la finance de ſon pays & celle des deux états qui font ſur cette partie la deſtinée des deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit; il faudroit bien ſe garder de céder à des cris ſtupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui dans le fait eſt la plus importante du royaume, & qui, quand elle eſt mal occupée, enleve à la guerre ſa gloire, à la marine ſon utilité, & toute conſidération aux affaires étrangeres.

VI. C'eſt ſans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en eſpece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere: car quel eſt le but de cette opération? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui ſuivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or ſi on ne ſatisfait qu'à une partie de la remiſe, quelque promeſſe que l'on faſſe de l'entier payement, on inſpire la méfiance, on engage le particulier à la ſouſtraction de ſon argenterie, & l'on manque le réſultat qu'on s'étoit propoſé.

VII. C'eſt encore une bien mauvaiſe opération, que la ſuſpenſion du payement de tous les papiers ſur leſquels porte le ſeul crédit dont jouiſſe une nation, parce que ſon commerce, qui tient à une ſolvabilité prompte & ſûre, en eſt interrompu pour le préſent, & diminué pour l'avenir. Le négociant eſt long-tems arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ſes expéditions, & qui met ſa fortune à découvert. J'ajoute au ſujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on eſt réduit aux dernieres reſſources, & qu'ils peuvent ainſi dans un tems de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais ſi ces fautes ſont excuſées par les circonſtances, ſi le travailleur qui les a commiſes a été forcé par des raiſons antérieures à ſa geſtion; ſi en chargeant le luxe conformément à ſes principes, & l'agriculture malgré ſes maximes, il conçoit que c'eſt le ſeul moyen d'éviter à la nation la honte & le deſaſtre d'une banqueroute, qui, en tombant ſur un grand nombre de citoyens, la diſcréditeroit entierement chez l'étranger, on fera bien de ne rien reprocher à un tel miniſtre, & de s'abandonner aux ſoins de ſon intelligence. Continuant, puiſque le ſujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, (*article 5.*) je dirai: ſi ce miniſtre joint à l'économie ſévere, qui eſt la ſource de toute juſtice, le reſſort de toute entrepriſe heureuſe, & l'ame d'un régime vigoureux, les connoiſſances les plus vaſtes; s'il ſait comment on doit encourager l'Agriculture, ſans altérer la concurrence; s'il ſait comment le laboureur pourra trouver l'aiſance dans ſon travail, & ne la trouver que là; s'il peut conſulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particu-

ait conſtamment voulu le bien; mais il étoit parvenu dans ces tems orageux qui forment les ames vigoureuſes & ſublimes: il avoit partagé les malheurs de ſon maître; il étoit ſon ami, & il travailloit ſous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(*k*) Si le maître ne s'étoit point trompé dans ſon objet, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la ſplendeur.

liere ; ſi après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ſes vues ſur le commerce intérieur & extérieur, en favoriſer la branche avantageuſe, gêner l'inutile, ſupprimer la plus dangereuſe ; s'il doit garnir les manufactures ſans dépeupler la campagne ; ſi dans les échanges, les traités, les retours, il fait pancher la balance du côté de ſa nation ; ſi débarraſſant l'exportation de toutes ſes entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation ; s'il place utilement ſes colonies ; s'il les entretient avec ſoin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuſe à la métropole ; s'il découvre lequel eſt le plus ſage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction ; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent ; s'il a, ſur toutes les parties de l'adminiſtration, des notions claires & préciſes ; s'il poſſede ce tact fin & prompt, qui diſtingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'uſage & où commence l'abus ; s'il ne ſe méprend pas ſur les cas qui ſollicitent des gratifications, & ſur ceux qui exigent des prohibitions ; certainement ce miniſtre aſſurera le bonheur du gouvernement auquel il préſidera.

IX. Un auteur célebre (*l*), qui voit preſque toujours ſi philoſophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les tems malheureux de Louis XIV, l'affoibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions que ce roi fit en tous genres, *ne ſavent pas que les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent l'état.* Comment cet écrivain ignore-t-il que la richeſſe que procure à l'état la dépenſe de ſon ſouverain, ne tombe d'abord que ſur un petit nombre, & ſur ce petit nombre déja opulent, qui n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere néceſſité ? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le général de la nation des produits de la dépenſe royale, que long tems après qu'elle eſt faite ? L'argent reſte même ſouvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuſes où le ſecours eſt indiſpenſable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une ſeule partie des profuſions du monarque ? Comment retirer d'une bourſe ce qui n'y eſt point entré ? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peines & de tems, & ce qui a été détourné par différens emplois ? Dailleurs, il faut que l'argent reſte bien des années à la diſpoſition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'eſt que trop bien démontré par les faits, qui ſont les ſeules conſéquences qui puiſſent, quand il eſt queſtion de gouvernement, appuyer un principe, que lorſqu'une ſage économie ne préſide pas au fiſc, l'état eſt oberé, que les ſujets ſont foulés, qu'on eſt contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funeſtes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on eſt enfin l'eſclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réuſſit auſſi mal à ſe relever pendant la paix, qu'à ſe défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V. de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ſes plus beaux momens, oppoſés aux exemples qu'il n'eſt que trop aiſé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (*m*) que « le roi de France » eut en 1756 tout l'argent dont il avoit beſoin » pour ſe venger des déprédations de l'Angleterre, » par une des promptes reſſources, qu'on ne peut » connoître que dans un royaume auſſi opulent que » la France : vingt places nouvelles de *fermiers généraux*, & quelques emprunts ſuffirent pour ſoutenir les premieres années de la guerre, tandis » que la grande-Bretagne s'épuiſoit en taxes exor- » bitantes ». M. de V. ſe trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produiſirent aucun avantage, même paſſager, & elles cauſerent un mal à la circulation : leur création fut la ſuite de la ſuppreſſion des *ſousfermes*, dont la continuation auroit rendu ſûrement autant, & peut-être plus, que les nouvelles places : le miniſtre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt perſonnes les profits qui ſe partageoient entre cinq cens particuliers. Voilà le réſultat de ſon opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes diviſées valent mieux que les fortunes réunies.*

Secondement, quelques emprunts ne ſuffirent pas, puiſqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troiſieme vingtieme impoſé en 1759. Ne ſont-ce pas-là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été auſſi ruineuſe à la France qu'à l'Angleterre ?

XI. Quand j'ai diſcuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maître de préférer l'un ou l'autre parti ; j'ai projetté pour l'avenir : lorſque le tréſor royal eſt épuiſé & que les choſes ſont venues au point, que le crédit qui n'eſt plus dans le corps deſſeché de l'état, ne repoſe encore que foiblement ſur une compagnie opulente ; alors la *ferme* eſt forcée, parce qu'il faut des avances, & qu'il n'y a lieu ni à la réforme ni à ces diſpoſitions des revenus, qui ſuppoſent les dettes liquidées & des fonds réſervés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propoſitions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puiſſe être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourſer *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions ſont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* diſoit que *la foi n'étoit que pour les marchands ; & que ceux qui l'alleguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis.* Ce diſcours du ſurintendant des finances étoit d'une férocité ſtupide. Les étrangers reçoivent l'alarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans ſon gouvernement : ainſi, en ſe diſcréditant au-dedans, on ſe ruina au-dehors.

XIII. On a voulu dans ce ſiecle encourager l'agriculture, & on a eu raiſon ; elle eſt la richeſſe de premiere néceſſité, & la ſource de toutes celles de convention : mais on s'eſt trompé ſur les moyens ; les ſociétés, les mémoires, les ordres des intendans, tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il eſt queſtion de ramener & d'attacher les hommes à la terre ; ceux qui la travaillent, en leur faiſant trouver leur aiſance dans leur peine ; & ceux qui la poſſedent, ou qui ſont en état d'acquérir, de défricher, d'améliorer, en leur préſentant dans leur poſſeſſion un revenu auſſi avantageux & plus ſûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une ſomme rendra 6 pour $\frac{0}{0}$, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir ſon argent ſur la place. Mais ſi le taux de l'argent eſt réduit à 3 pour $\frac{0}{0}$, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-ſeulement permiſe mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui abſorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant ; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui ſuivent le travail de l'argent, le feront rejetter. On déſirera une richeſſe plus douce & plus ſolide ; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les obſervations du propriétaire. Je ne parle point ici de la ſupériorité

(*l*) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VII. p. 190.*
(*m*) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VIII. p. 275.*

qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation ſur les autres par les facilités & l'accroiſſement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriſer la population & l'agriculture, dit un philoſophe anglois (M. Hume) ſont violens ou inutiles, excepté celui qui prend ſa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un ſouverain pourroit faire pour augmenter le commerce, ſeroit l'aſſurance d'un prêt ſans intérêt de ſommes conſidérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entrepriſes auxquelles leurs fortunes ne ſuffiroient pas. Tel eſt le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jetta les fondemens de la puiſſance de l'Angleterre : mais pour opérer ainſi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie ſe démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établiſſemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte ſon argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandiſes qu'elle revient vendre à cette ſeule nation, elle eſt certainement nuiſible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même eſpece répete les achats que fait l'autre ; mais que n'en limitant point la vente à ſes concitoyens, elle l'étende aſſez pour remettre dans l'état, par ſon gain, la quantité d'eſpeces qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie eſt nulle. Mais, ſi dans une république qui poſſede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au-lieu de ſortir l'argent de ſa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ſes propres richeſſes ; cette compagnie eſt utile, & on peut ajouter qu'elle eſt le tréſor du gouvernement ſous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la poſition de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant*. Je conviens qu'elle a parmi les puiſſances le plus grand profit de la navigation, & que ſon revenu peut monter à *onze cens trente millions :* Si on leve un ſeptieme de ce produit, il rendra à peu près . . . . . 162,000,000.

Profit de la douane	11,600,000
Total.	173,600,000.
Déduire pour les frais de régie . .	5,500,000
Reſte net	168,100,000

Examinons maintenant la dépenſe : l'état, ſuivant les Anglois, doit trois milliards quatre cens cinquante millions ; l'intérêt à 3 pour $\frac{0}{0}$, monte à 103,500,000

Les papiers publics reconnoiſſent une dette cachée de 460,000,000. L'intérêt	13,800,000
Liſte civile, c'eſt-à-dire, dépenſe ordinaire de l'état	23,000,000
Entretien des troupes	23,000,000
Marine	17,250,000
Total de la dépenſe	180,550,000

Donc, en tems de paix, la dépenſe excede la recette de plus de *douze millions quatre cens cinquante mille livres ;* puiſque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en tems de guerre, & que l'intérêt qui ſe paye à 4 pour $\frac{0}{0}$, n'a été porté qu'à 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ſes emprunts pour ſuffire aux intérêts ; donc il ſera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de ſon ſein un revenu bien plus conſidérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette ſituation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cens millions*, le tréſor royal en reçoit un ſeptieme qui eſt . . . . . 457 millions.

Sur quoi déduiſant les frais des régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, ſont exceſſifs, puiſqu'ils montent au moins à	57
Reſte net	400 millions.
Les beſoins en tems de paix . . .	300
Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour $\frac{0}{0}$	120

Ainſi la dépenſe excede la recette de vingt millions ; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni reſſources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur ſyſtème d'économie ſuffiroit ſeul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre ſans marcher à ſa ruine, ſurtout ſi ſon argent paſſe à des mains étrangeres ; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra ſur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le deſpotiſme fut ſi funeſte à ſon fils & à ſa poſtérité, agitoit ſans ceſſe des queſtions relatives à la puiſſance abſolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dinoient avec lui, *ſi un roi pouvoit, ſans autre loi que ſa volonté, s'emparer de tout le bien de ſes ſujets.* L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que ſa majeſté pouvoit diſpoſer de tout ce que poſſédoit ſon peuple : l'autre voulut éluder la queſtion ; mais preſſé d'y ſatisfaire, il répondit : « Je crois que votre » majeſté peut prendre le bien de mon confrere qui » le lui offre ». C'eſt ainſi que la nation voudroit qu'en uſât ſon maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la baſſeſſe d'admettre, imaginent ſans ceſſe de nouveaux impôts, & oſent en preſſer l'établiſſement : leurs mémoires deviendroient fort rares, ſi on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger aſſez ſurement de la bonne ou mauvaiſe adminiſtration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes ſur les conſommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le ſyſtème du chevalier *Deker* ſur cet objet, peut fournir à un miniſtre de très-heureuſes parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'induſtrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe ſur les domeſtiques & ſur les fenêtres : mais on n'a pas ſuffiſamment développé cette idée. Pour les domeſtiques, il faudroit accroître l'impoſition en raiſon de leur nombre, de leur néceſſité & de leur deſtination. A l'égard des fenêtres, on devroit auſſi obſerver des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier ; ſe régler ſur la quantité & peut-être ſur la forme. Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domeſtiques que la charge du maître rendroit d'une néceſſité abſolue, on exempteroit auſſi les artiſans qui ne tirent le jour que par un ſeul endroit. Voilà une petite branche du luxe impoſée ſans inconvénient, & même avec avantage, ſurtout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui ſurcharge inſolemment les villes. Eh combien d'autres articles ſur leſquels on pourroit détourner des impôts qui écraſent les fonds !

(*n*) Quand les calculs énoncés dans cet article ne ſeroient pas juſtes, pourvu qu'ils ne s'éloignaſſent pas du vrai, de façon à préſenter des inductions oppoſées, les raiſonnemens que l'on fait conſerveroient toujours la même force.

XX. On a bientôt fait en diviſant & ſubdiviſant tout en genres, en claſſes & en eſpeces : le vrai philoſophe rejette ces diviſions puériles : un faiſeur de ſyſtèmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'aſſez bons eſprits ont eue (ſéduits par la ſimplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un ſeul, diviſera une nation en vingt claſſes ; il ſuppoſera qu'il y a deux millions de contribuables ; il aſſurera que c'eſt bien aſſez de taxer cent mille perſonne à un écu, que ce n'eſt pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impoſe plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan ſera ſaiſi avec une eſpece d'enthouſiaſme par ceux qui ne ſont point inſtruits de ce qui peut former la finance d'un état : quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere expoſition du projet ; ils tâcheront, en en conſervant le fonds, de le revêtir d'une forme réguliere : tous préſenteront un total qui s'élevant à une ſomme exceſſive, leur fera penſer qu'ils ont fait développer une découverte de génie : aucun de ces réformateurs ne ſe ſera apperçû qu'il ne ſuit ni états ni facultés, ni reſſources ; qu'il ne diſtingue ni conſommation, ni utilité abſolue, ni beſoin d'opinion ; & qu'enfin une telle opération ne peut être admiſe dans une monarchie où il y a du luxe, de l'induſtrie, du commerce, une banque & une diverſité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'intérêts généraux & particuliers dont le détail ſeroit immenſe. Il eſt riſible de conſidérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaiſe, qui n'ont ni ordre, ni juſteſſe ; qui ſont incapables de ſentir qu'un principe, quoique ſimple, a des réſultats compliqués, & qu'un enſemble régulier eſt formé d'une multitude de parties ſagement combinées ; il eſt, dis-je, riſible de les voir s'échauffer, prendre la plume, ſe croire inſpirés, parce qu'ils ne peuvent ſe croire inſtruits, & s'ériger en légiſlateurs.

Ces conſidérations, continue l'auteur, n'étoient point deſtinées à voir le jour ; mais les circonſtances ont paru trop convenables à ſa publication, pour qu'il ſe refuſât de mêler ſa foible voix à celle que pluſieurs bons citoyens font entendre ſur les objets relatifs à la proſpérité de l'état. On ne trouvera ici de prétention que celle de ſaiſir le vrai : ce qui a paru tel eſt énoncé ſans la déclamation qui lui nuit, & avec le reſpect dû à l'adminiſtration publique qui ne l'altere pas. Le ſtyle de la diſcuſſion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime ſur les matieres de finance dans un diſcours couronné par l'académie françoiſe ; & la délicateſſe de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits auſſi vigoureux, que ceux qui ſont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & ſubſt. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere reſſource.

L'hypothèque *ſubſidiaire* eſt celle que l'on accorde en certain cas ſur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être ſujets, & au défaut de recours ſur d'autres biens, telle que celle de la femme pour ſa dot pour les biens ſubſtitués. *Voyez* HYPOTHÈQUE & SUBSTITUTION.

Les concluſions *ſubſidiaires* ſont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres concluſions.

Les moyens *ſubſidiaires*, ſont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a propoſés les premiers ne réuſſiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui eſt demandé ou employé au défaut d'une autre choſe. *Voyez ci-devant* SUBSIDIAIRE. (*A*)

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Synonyme.*) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui ſert à nourrir, à entretenir, à faire ſubſiſter, de quelque part qu'on le reçoive. Le ſecond ſignifie tout le bien qu'on a pour ſubſiſter étroitement, ce qui eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir ſe nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aiſément leur *ſubſiſtance* ; mais combien de pauvres honteux qui conſument en douleur leur *ſubſtance* & leurs jours ? combien de partiſans qui s'engraiſſent de la pure *ſubſtance* du peuple, & qui mangent en un jour la *ſubſiſtance* de cent familles ? C'eſt la Bruyere qui le diſoit déja des partiſans du dernier ſiecle. (*D. J.*)

SUBSISTANCE, (*Art milit.*) il y a deux ſortes de *ſubſiſtances* : les unes ſe trouvent dans le pays, comme les fourrages, & ſouvent les grains pour les diſtributions. Les autres ſe tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille ſont des commodités indiſpenſables. Nous parlerons de toutes ces différentes *ſubſtances*, dont un général a ſoin que ſon armée ſoit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuſes conſéquences. Commençons par les fourrages.

Ils ſont de la derniere néceſſité dans une armée ; & un général a l'attention de ſe camper de telle ſorte que l'ennemi ne puiſſe les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il eſt de ſa prudence & ſon intérêt de n'en pas laiſſer manquer à ſes troupes. Il doit en empêcher le dégât, ſurtout s'il ſéjourne dans ſon camp un tems conſidérable. La conſommation des fourrages verds eſt beaucoup plus grande que celle des ſecs, mais auſſi la quantité en eſt beaucoup plus grande ſur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer ; au lieu qu'il peut détourner les ſecs, les emporter, les mettre dans les places, & même les conſumer par le feu.

La paille eſt utile en pluſieurs occaſions ; dans le commencement de la campagne, elle ſert pour coucher les hommes : après la récolte on ſe baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette ſaiſon les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages ſont éloignés des camps, où l'on eſt obligé de ſéjourner long-tems, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trouſſe au camp, la paille hachée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain eſt excellente. Il ſeroit même à ſouhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils ſeroient dans un meilleur état, & réſiſteroient plus long-tems à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs ſont paſſées, & pour cuire, que pour les eſſuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne diſſipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage ; & obliger l'officier & le ſoldat de prendre le bois dont ils ont beſoin, dans les bois qui ſont ſur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la ſuite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne ceſſent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année ſuivante, ſi on y reporte la guerre.

Un général, autant qu'il eſt poſſible, campe auprès des rivieres & des ruiſſeaux pour empêcher que la maladie ne ſe mette dans ſon armée ; car les eaux coulantes ſont les meilleures & les plus ſaines. Lorſqu'on ſe trouve près des ruiſſeaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenſes. On en rend les abreuvoirs aiſés. On ne fait des puits que lorſque les eaux courantes ſe trouvent trop éloignées du camp, parce que les

eaux n'en ſont pas ſaines, & qu'elles ſe troublent par la quantité qu'on en puiſe.

Il y a différentes eſpeces de légumes pour les *ſubſiſtances*; les unes ſont ſemées ou plantées; les autres ſont produites par la terre ſans beaucoup de culture. Celles qui ſont plantées ou ſemées ſont les pois, fêves & racines: celles que la terre produit avec peu de culture, ſont des eſpeces d'herbes ou racines, qui ſont recherchées par le ſoldat, & employées à lui faire de la ſoupe. Tous ces différens légumes fourniſſent une grande *ſubſiſtance* au ſoldat; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la ſuite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte, & qu'il ne ſorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes ſe peuvent prendre en-dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les ſoldats, qui ſont toujours accompagnés d'officiers ou de ſergens.

Les pays qui ſont propres à la pâture, ſont d'un grand ſoulagement à la cavalerie; & un général peut reſter beaucoup plus long-tems dans ſon camp. Quand la cavalerie eſt remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, ſi le ſervice le permet, cette cavalerie ſur des ruiſſeaux, & dans des prairies voiſines du lieu où l'on veut aſſembler l'armée, mais à couvert des inſultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins long-tems, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'eſt le moyen de les rafraîchir, & de les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conſerve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre eſpece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on eſt en corps d'armée; elle ſert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruiſſeaux proche de l'armée, & même dans les plaines fouragées, où il revient de petites herbes; c'eſt toujours avec des gardes générales de tout le camp, & particulieres de chaque corps, qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puiſſent pas venir enlever les chevaux lorſqu'ils paiſſent.

Le pain eſt une *ſubſiſtance* indiſpenſable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres; & elle eſt faite d'avance au-moins pour quatre jours, lorſqu'on le peut avec commodité. Car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, ou la marche d'une armée d'un pays à l'autre, force le général à en faire diſtribuer pour ſix jours, & même pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le camp, & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette diſtribution ſans une néceſſité indiſpenſable, à cauſe que les ſoldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi à l'armée où on conſtruit des fours, ſurtout lorſque les convois ſont trop difficiles; parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain.

On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage en eſt très-utile, & ſurtout dans les longues marches au-travers d'un pays ennemi. La ration à 24 onces, ſelon quelques-uns, n'eſt pas aſſez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes; & les deux premiers mois la ration devroit peſer deux livres. Le ſoldat en ſoutiendroit mieux la fatigue; & l'expérience apprend que les jeunes ſoldats meurent ſouvent d'inanition.

C'eſt à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere ſur le détail, la diſtribution, & la quantité de la viande. Il s'y paſſe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours ſur le ſoldat, qui par-là ſe trouve privé d'une *ſubſiſtance* néceſſaire. On donne pour ration de viande aux ſoldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fourniſſent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la ſureté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leur beſtiaux.

On pourvoit auſſi à la ſûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de bierre, & d'autres *ſubſiſtances*, à cauſe de la quantité des menus beſoins dont ils ſoulagent les troupes. On les oblige à ſe joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. (*D. J.*)

SUBSISTANCE DES PIECES ſe dit *dans l'Artillerie* d'une certaine ſomme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les ſieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour ſa *ſubſiſtance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon miſe en batterie. Au ſiege de Philiſbourg en 1734, il y eut 84 pieces de canon de 24 en batterie, 97 de 16, 2 de 12, & 4 de 8. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 miſes en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 liv. & 20 liv. pour la *ſubſiſtance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit miſes en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *ſubſiſtance* auſſi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais néceſſaires pour les batteries ſont acquittés, le grand-maître fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont ſervi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. (*Q*)

SUBSTANCE, (*Philoſ. Log. Métaph.*) c'eſt l'aſſemblage de pluſieurs qualités, dont les unes ſubſiſtent toujours entr'elles, & les autres peuvent ſe ſéparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vûe, rien n'eſt ſi ſimple que l'idée de la *ſubſtance* dont on a tant diſputé, & dont on diſputera encore, ſans pouvoir rien dire de plus clair ſur ſa nature.

L'on veut donner un nom à cet aſſemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte ſon attention que ſur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes eſſentielles à l'être, ou plutôt à l'aſſemblage déſigné ſous le nom général de *ſubſtance*, & l'on les appelle elles-mêmes ſouvent mal-à-propos les *ſubſtances*, & mieux les *attributs eſſentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet aſſemblage, ne ſont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* MODES. Mais les Philoſophes, ou ceux qui cherchent à donner un ſens plus reſſerré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *ſubſtance* il y en a de ſi eſſentielles, qu'elles ne ſe ſéparent jamais, & qu'elles ſont même ſi inhérentes que l'on ne peut en concevoir la ſéparation, ſans comprendre que l'être en ſeroit non-ſeulement changé, mais entierement détruit; ils ont réſervé le nom de *ſubſtance*, à déſigner l'*aſſemblage* de ces qualités premieres, eſſentiellement inſéparables; & quant aux autres qui ſont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées ſans que les premieres ſoient anéanties, ils les ont nommées *ſubſtances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, ſerviroit auſſi à expliquer ce que l'on peut dire de plus ſimple ſur ce ſujet. Jettons les yeux ſur un

fleuve ; nous verrons une vaſte étendue d'eau qui réſiſte, mais foiblement, au toucher, qui eſt peſante, liquide, tranſparente, ſans couleur, ſans goût, ſans odeur, & en mouvement. Si tout-à-coup ce corps venoit à perdre ſa tranſparence, & à ſe colorer d'un gris ſale, ou d'un gris noir ; pour un ſi léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions ſeulement que le fleuve ſe trouble, qu'il charie ; lors même qu'il acquéreroit quelque goût, quelque odeur, ce ſeroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre ſon mouvement, à reſter pour toujours en repos, ce changement nous paroîtroit plus conſidérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit ſemblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs* ; ce ne ſeroit plus un fleuve, mais ſeulement de l'eau, un lac. Si enſuite la rigueur du froid agiſſoit, nous ne ſavons trop comment, ſur cet amas d'eau, & lui faiſoit perdre ſa liquidité, il perdroit auſſi ſon nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été ſuivant, expoſée aux ardeurs du ſoleil, cette eau quitteroit, pour ainſi dire, ſa peſanteur, elle s'éleveroit dans l'air en vapeur ; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conſervé ſon *étendue*, cette réſiſtance que les Phyſiciens appellent *impénétrabilité* ; auſſi a-t-elle toujours été corps. Mais ſi elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui reſteroit-il ? Rien du tout ; car nous ne concevons ni la peſanteur, ni la fluidité, ni le mouvement ſans étendue impénétrable. Auſſi cette deſtruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point ; ces qualités ſont tout autrement durables que les autres, il n'eſt aucune force dans la nature qui puiſſe les produire ou les détruire, c'eſt pourquoi leur aſſemblage prend le nom propre de la *ſubſtance*. Le corps, c'eſt-à-dire l'étendue impénétrable eſt une *ſubſtance* ; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve ſont ici des *ſubſtances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, qui fait que nous les regardons comme plus ou moins eſſentielles, eſt toute fondée ſur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'eſt de l'eau courante ; le cours de l'eau ne peut ſe concevoir que l'eau elle-même n'exiſte, l'eau eſt donc comme la *ſubſtance* du fleuve dont le mouvement eſt le mode. L'eau eſt un corps liquide, peſant. La liquidité, la peſanteur ne peuvent exiſter ſans l'étendue impénétrable. C'eſt pourquoi le corps eſt regardé comme faiſant la *ſubſtance* qui, modifiée par la peſanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus eſſentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce ſont donc elles qui font la *ſubſtance* connue ſous le nom de *corps*.

La raiſon s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne conſultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin ; & voici comme elle raiſonne chez la plûpart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous ſervons, de l'eau tantôt froide, tantôt chaude ; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie eſt la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être diſtinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un ſujet qui ſe revêt ou ſe dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ces qualités, qui, pour ainſi dire, ſont des modes appliquées ou miſes en uſage ſur un habit. Découvrant enſuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la tranſparence, la fluidité, dont les unes peuvent être ſéparées ſans que l'eau ceſſe d'être eau, & dont les autres ne ſe trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le ſujet eſt revêtu juſqu'aux plus eſſentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité ; enſuite elle cherche un ſujet qui ſoit comme le ſoutien, le nœud de cet aſſemblage, & ce ſujet eſt bientôt nommé *ſubſtance*. Puis on vient à l'examiner plus près, & l'on trouve qu'on ne ſauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puiſque l'on a écarté de ſon idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit ſimplement revêtu : car, dit-on, le ſujet de l'eau n'eſt pas lui-même l'étendue, mais il eſt doué d'étendue ; il n'eſt pas la fluidité, mais il poſſede cette qualité. Ne croyez pas que ce ſoit la peſanteur ou la tranſparence, mais dites qu'il a de la peſanteur & de la tranſparence ; ainſi plus on étudie ce prétendu ſujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet il n'eſt pas poſſible, après avoir dépouillé une choſe de toutes ſes qualités, de vouloir qu'il lui reſte encore quelque choſe. Ce ſujet devient donc d'autant plus obſcur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, de ſorte que l'on eſt forcé de conclure que les *ſubſtances* nous ſont entierement inconnues, & que nous n'en connoiſſons que les modes. M. Locke, ce grand méthaphyſicien, eſt allé juſque-là, & fondé ſur ce que les vraies cauſes des qualités ſenſibles nous étoient cachées, il en a conclu que les eſſences réelles des êtres ou les *ſubſtances* nous étoient entierement inconnues. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons pas toujours la liaiſon qui eſt entre ces qualités dont nous avons formé un aſſemblage, que nous ne pouvons pas ſavoir ſi cette liaiſon eſt néceſſaire ou caſuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer juſqu'à la ſource d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos ſens des êtres extérieurs, & ces ſens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impreſſions qu'ils peuvent faire ſur nous en agiſſant ſur nos organes, il ne nous eſt pas facile de juger ni de connoître les qualités originales ou ſubſtantielles, qui donnent l'être aux qualités ſenſibles. Nous éprouvons que le feu eſt chaud ; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne ſe trouve pas dans la glace ? & en vertu de quoi cet élément fait-il ſur nos organes cette impreſſion d'où naît la ſenſation de la chaleur ? C'eſt ce qu'on ignore, & que les Phyſiciens ne ſavent guere mieux que les autres. En ce ſens, on a raiſon de dire que les eſſences réelles ou les *ſubſtances* nous ſont inconnues, que les idées que nous en avons fondées ſur des qualités ſenſibles ne ſont pas des images vraies, ni des reſſemblances exactes des qualités primitives qui conſtituent la *ſubſtance*, qu'elles ſont défectueuſes & très-diverſes chez la plûpart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur eſprit. Cependant l'on ne peut pas dire abſolument qu'elles ſoient de pur caprice, puiſque ces qualités, à l'aſſemblage deſquelles nous avons donné un nom & formé ainſi une *ſubſtance*, exiſtent réellement enſemble & dans une union intime, ſi elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement ; & que n'y ayant que les qualités ſenſibles qui nous trompent, nous connoîtrons du-moins l'eſſence des *ſubſtances* dans l'idée deſquelles il n'entre aucune de ces idées ſenſibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abſtraction ; qu'ainſi leur eſſence que nous ſavons conſiſter dans la réunion des qualités primitives, & non ſenſibles, nous ſera fidellement repréſentée par ſon idée, c'eſt-à-dire qu'elle nous ſera connue tout comme celle des êtres qui ſont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoiſſons l'eſſence de l'ame, parce que nous avons une idée juſte de ſes facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la ſenſation, la volonté, la liberté ; voilà ce que c'eſt que l'ame & ſon eſſence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre myſtere, ni imaginer un ſujet inconnu qui ne ſe préſente jamais à nous, & que nous voudrions ſuppoſer être le ſoutien

tien de ces propriétés qui ſe ſont connoître. Qu'eſt-ce en effet que l'entendement ? ſinon l'ame elle-même entant qu'elle conçoit diſtinctement ; & la volonté de l'ame, n'eſt-ce pas l'ame elle-même conſidérée entant qu'elle veut ? Donc celui qui ſait ce que c'eſt que l'entendement, la volonté, connoît l'eſſence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la ſolidité & la force en général, connoît l'eſſence du corps. Comment ſe perſuader que le corps ſoit un être différent de ſes propriétés, auquel l'étendue, la force, la ſolidité ſoient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le ſujet ? N'eſt-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'eſt autre choſe que le corps conſidéré par abſtraction entant qu'étendu, & ſans faire attention à la ſolidité, à la force ? Et peut-on ſe figurer un être étendu, ſolide, & capable d'agir, ſans concevoir que c'eſt un corps ? De ces deux *ſubſtances* qu'il nous ſoit permis de nous élever à la *ſubſtance* infinie, premiere cauſe de toutes les *ſubſtances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ſes attributs ? Qu'eſt-ce que Dieu que l'Etre néceſſaire, ayant en lui ſa propre exiſtence, éternel, immuable, infiniment parfait ? Cet Etre conſidéré ſous toutes ces qualités, cet aſſemblage de perfections eſt la *ſubſtance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'eſſence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ſes attributs ou de ſes perfections.

Mettons cependant une réſerve à ce que nous avons dit, que l'eſſence des *ſubſtances* nous étoit connue. Ce n'eſt pas à dire que nous connoiſſions à fond des êtres, tels que l'ame & le corps ; car nous pouvons bien connoître les qualités eſſentielles, & ignorer en même tems les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, ſans qu'il ſuive de-là que nous en découvrions toutes les conſéquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous enviſagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec leſquels il a des rapports : ainſi de ce que nous connoiſſons en général l'eſſence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que nous connoiſſons l'eſſence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui diſtingue l'une de l'autre, c'eſt peut-être quelque choſe de ſi fin & de ſi délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les eſſences des corps particuliers ſont hors de la portée de nos ſens, & nous ne les diſtinguons guere que par des qualités ſenſibles ; dès-lors l'illuſion s'en mêle : nous perdons de vûe l'eſſence réelle, & nous ſommes forcés à nous en tenir à l'eſſence nominale, qui n'eſt que l'aſſemblage des qualités ſenſibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj. du III. liv.* de l'*Eſſai ſur l'entendement humain* de M. Locke, *& pluſieurs autres §§. de cet excellent ouvrage.*

Je ne ſais ſi le peu que nous avons dit des *ſubſtances* en général, n'eſt pas ce qu'il y a de plus ſimple & de plus vrai ſur un ſujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyſer. Cela même ne ſuffiroit-il pas pour faire ſentir la fauſſeté de la définition que l'on a donnée des *ſubſtances*, comme *étant ce qui eſt en ſoi, & conçu par ſoi-même*, ou dont *l'idée n'a pas beſoin pour être formée de l'idée d'autre choſe ?* En connoît-on mieux les *ſubſtances ?* Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre choſe ? Eſt-on fondé à ajouter à l'eſſence de la *ſubſtance* ce qui n'eſt point renfermé dans ſon idée, ſavoir l'exiſtence en ſoi & indépendante de ſes attributs ? Ce qui indique aſſez que ceux qui veulent bâtir un ſyſtème ſur ce principe, & iſoler la *ſubſtance* de ſes qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout ſous l'idée d'une ſeule *ſubſtance* néceſſaire, qui nous eſt & nous ſera toujours inconnue, tant qu'on voudra la conſidérer comme un ſimple ſujet exiſtant ſans ſes qualités, & indépendamment de ſes déterminations, que l'on ne peut en ſéparer ni les confondre entr'elles ſans abſurdité. *Voyez* ſur le ſyſtème de Spinoſa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement ſous le titre d'*Examen du Fataliſme.*

SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie.*) je renfermerai ſous cette dénomination générale, toutes les diverſes parties des animaux que la Chimie a ſoumiſes juſqu'à préſent à l'analyſe ; & principalement leurs parties ſolides ou organiſées, telles que les chairs (*Voyez* CHAIR, *Anatomie.*), les tendons, cartilages, os, cornes, ongles ; les écailles proprement dites ; les poils, les plumes, la ſoie, *&c.* & il ſera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *ſubſtances* dans un ſeul article, que les Chimiſtes n'en ont retiré juſqu'à préſent que les mêmes principes, & par conſéquent qu'elles ne ſont proprement qu'un *même & unique* ſujet chimique. Cette identité de nature, ſoit réelle, ſoit relative à l'état préſent des connoiſſances chimiques, eſt principalement obſervée ſur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiſeaux, les poiſſons, les reptiles. Quelques inſectes ont une compoſition différente, mais plutôt entrevue juſqu'à préſent que convenablement établie, excepté cependant ſur un petit nombre d'eſpeces, & nommément ſur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé auſſi un article particulier. *Voyez* FOURMI, *Chimie.*

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chimique avec leurs parties ſolides, c'eſt-à-dire que l'analyſe vulgaire les réſout auſſi dans les mêmes principes, à-peu-près. Il eſt même aſſez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale*, *fondamentale*, *conſtituante*, ſavoir la mucoſité animale ; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement, ſavoir la lymphe, que ces humeurs, dis-je, ſont au fond une même *ſubſtance* avec les parties ſolides ou organiques des animaux. Et cette vérité eſt non-ſeulement prouvée par l'identité des produits de leur analyſe reſpective, mais encore par l'obſervation phyſiologique du changement ſucceſſif de la mucoſité, ou de la lymphe en diverſes parties ſolides ou organiſées ; ce changement eſt ſur-tout ſingulierement remarquable dans la production de la ſoie, qui eſt ſenſiblement dans le ver ſous la forme d'une maſſe uniforme de vraie mucoſité, qui a la conſiſtance d'une gelée *tendre* & légere, ſe réſolvant très-aiſément en liqueur, *&c.* & qui eſt immédiatement & ſoudainement changée en filets très-ſolides, en paſſant par certaine filiere diſpoſée dans la tête du ver. Ainſi analyſer de la ſoie, analyſer un cartilage, un os, un muſcle, c'eſt proprement, & quant au fond, analyſer de la mucoſité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *ſubſtances* ſolides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une ſurabondance de terre comme nous l'obſerverons dans la ſuite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties ſolides qui en ſont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet aſſemblage, cet océan (comme les Phyſiologiſtes l'appellent) de diverſes humeurs animales, connu ſous le nom de ſang, cette *ſubſtance* animale mérite d'être conſidérée à part, par cette circonſtance même d'être un mêlange très-compoſé, non-ſeulement chargé de la véritable matiere animale, c'eſt-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroît propre & qui le ſpécifie, ſavoir la partie rouge ; mais encore de diverſes matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere ani-

male proprement dite, ſavoir divers ſels, une eau ſuperflue, ou la partie de la boiſſon *ſurabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverſes humeurs excrémenticielles, bile, urine, ſalive, *&c.* ou du moins leurs matériaux, *&c.* Auſſi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* particulier SANG, (*Chimie.*) *Voyez cet article.*

On trouvera auſſi un *article* particulier GRAISSE, (*Chimie.*) & un *article* LAIT, (*Chimie.*)

Les divers excrémens des animaux, ſoit ſolides, ſoit fluides, ſoit généraux, communs, ou du moins très-ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la ſalive, l'urine, ſoit particuliers à quelques animaux comme *caſtoreum*, civette, muſc, *&c.* ayant chacun une compoſition particuliere, il en eſt traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* BILE, FÉCALE MATIERE, SALIVE, URINE, *&c.* CIVETTE, MUSC.

Les Chimiſtes n'ont point découvert encore la conſtitution chimique ſpéciale de la ſemence des animaux; ils ne connoiſſent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de pluſieurs animaux, tels que les coquilles, les taies *cruſtæ*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les béſoards, *&c.* doivent être rangés abſolument dans la claſſe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* PIERRE & CHAUX, (*Chimie.*) Ces *ſubſtances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, ſi bien obſervée par M. Pott dans ſa lithogéognoſie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuſes animales, eſt plus ſenſiblement la mucoſité animale: les os même, & leurs différentes eſpeces, comme les cornes, l'ivoire, les dents, *&c.* ne different chimiquement (c'eſt-à-dire ſans avoir égard à l'organiſation) de ces concrétions pierreuſes que du plus au moins. Lorſqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuſe qu'ils contiennent abondamment, ils ne ſont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuſe, dont ils ſont naturellement remplis, ne maſque même pas tellement leur charpente terreuſe, que cette terre ne puiſſe être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'eſt à cauſe de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les Anatomiſtes ont ſouvent pratiquée en travaillant à découvrir la ſtructure des os; opération dont ils n'ont pas ſoupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre oſſeuſe eſt ſurabondante à la mixtion muqueuſe, ou plutôt lui eſt étrangere, & eſt dépoſée par une vraie ſecrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des cruſtacées, *&c.* L'identité chimique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les Phyſiologiſtes ajoutent à la doctrine des ſecrétions un chapitre ou un problême *de ſecretione terræ oſſeæ.* On trouvera quelques notions ultérieures ſur tout ceci dans quelques *articles* particuliers. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN, *voyez* PERLE, *voyez* MERE DE PERLE, *voyez* HUITRE, *&c.*

La pierre ou calcul biliaire doit être diſtinguée des matieres pierreuſes dont nous venons de faire mention. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Une *ſubſtance* animale, telle que nous l'avons ſpécifiée, diſtinguée, circonſcrite, étant ſoumiſe à l'analyſe ancienne, c'eſt-à-dire, diſtillée ſans intermede, fournit conſtamment, premierement, au plus leger degré de chaleur, & au bain-marie pour le plus ſûr (*voyez* FEU, *Chimie*) une eau ou un phlegme inſipide & proprement inodore (*voyez* ODORANT, PRINCIPE,) c'eſt-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation ſubtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau eſt, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, la partie la plus ſurabondante de l'eau naturellement ſurabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, ſelon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant ſoit peu ſupérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu rouſſâtre, un peu trouble & fétide, c'eſt-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique ſi foiblement, que ce ſel ne s'y manifeſte point encore par ſes effets ordinaires; 3°. de l'huile ſenſible & diſtincte, d'abord jaunâtre & aſſez claire, & qui s'épaiſſit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la diſtillation, de l'alkali volatil réſout, ou eſprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus denſe & noire, une liqueur trouble, aqueuſe-huileuſe; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu préſente ſouvent quelques traces de phoſphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramaſſable* par ſa *paucité*; du moins pluſieurs chimiſtes aſſurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'exiſtence: le ſentiment des premiers eſt le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le réſidu de cette diſtillation eſt un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui eſt une terre calcaire, & de laquelle, ſelon l'opinion la plus reçue, on ne retire point de ſel par la lixiviation.

Cet acide, que nous venons de compter parmi les produits de la diſtillation des *ſubſtances* animales, a été conteſté, nié par la plus grande partie des chimiſtes. Ils diſoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & excluſif de l'analyſe des *ſubſtances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & ſpécial de l'analyſe des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere aſſertion, l'*article* VÉGÉTAL, (*Chimie.*) & quant à la premiere, ſavoir à l'excluſion de l'acide obtenu par la violence du feu des *ſubſtances* animales diſtillées ſans intermede, les *expériences d'*Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc. 1712.* & celles de M. Pott, *Miſcell. Berolin. tom. VI.* en prouvent inconteſtablement l'exiſtence. La coexiſtence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, ſans que ces deux ſels y contractent l'union chimique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre ſel, & par l'état ſemblable de la liqueur, dans laquelle ils ſont diſſous ou *réſous.* Or que ces deux principes y exiſtent enſemble, & tous les deux libres, nuds, ou ſi l'on veut très-ſuperficiellement unis, cela eſt prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales alléguées par Homberg & par Lemery le fils, mais aſſez bien par l'effervéſcence que cette liqueur ſubit également par l'affuſion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui eſt en même tems le fait majeur & fondamental ſur lequel porte ſon aſſertion de l'acide animal, *aſſertio acidi animalis*, ce ſont ſes termes. Voici cette expérience: prenez la liqueur ſaline élevée dans la diſtillation à la violence du feu d'une *ſubſtance* animale: ſéparez-en exactement l'huile: rectifiez cette liqueur ſaline juſqu'à ce qu'il ne vous en reſte qu'une petite portion: rectifiez de nouveau cette petite portion, ſelon le procédé d'Homberg, avec le réſidu de la premiere diſtillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas à quels ſignes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche; mais il le cherche encore dans cette

petite portion de réſidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation : il verſe ſur cette liqueur de l'alkali, ou de la chaux vive ; auſſi-tôt on ſent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur ; preuve ſenſible de la préſence d'un acide, qui s'eſt uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laiſſé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction eſt ultérieurement démontrée, en ce que ſi on a employé de l'alkali fixe, il ſe change en ſel neutre, capable de cryſtalliſer, *&c.*

On pourroit ſans doute chicaner M. Pott ſur tout ceci ; car enfin cette derniere expérience, qui eſt la ſeule qui ſoit énoncée clairement & poſitivement, ne démontre que du ſel ammoniac dans les produits de l'analyſe vulgaire des *ſubſtances animales*, ce qui n'eſt pas ce ſemble le point conteſté. Vainement répondroit-on que le ſel ammoniac contenant de l'acide, c'eſt donner de l'acide, que de donner du ſel ammoniac. Ce ſeroit raiſonner d'après une logique très-mauvaiſe en ſoi, mais éminemment vicieuſe lorſqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chimiques : & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il eſt ſi clair que ce n'eſt pas d'un pareil acide, de celui d'un ſel ammoniac dont il s'agit, que le problème de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des ſels neutres, au-moins du ſel marin, & qu'une objection faite long-tems avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiſte Vieuſſens, qui avoit retiré de l'acide du ſang, c'eſt qu'il n'avoit obtenu que celui du ſel marin contenu naturellement dans cette *ſubſtance*. Toute huile contient de l'acide, j'en ſuis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle eſt eſſentiellement compoſée d'acide comme de ſoufre. *Voyez* HUILE. Les *ſubſtances animales* donnent de l'huile, & je ſais retirer de l'acide de toute huile comme du ſoufre : ſi après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduiſois l'aſſertion de l'acide animal, je croirois mal conclure, ou du-moins m'exprimer très-inexactement ; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chimique, que ce ſont les principes immédiats de la compoſition d'un corps tel, qui ſont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ſes principes. Une *ſubſtance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ſes principes ? queſtion utile à la connoiſſance chimique de cette *ſubſtance ;* cette huile employée à la compoſition de cette *ſubſtance* eſt-elle formée d'acide, & cet acide peut-il par les tortures du feu, ſe manifeſter dans une analyſe vicieuſe & preſque inutile d'ailleurs en ſoi en général ? queſtion oiſeuſe, inutile à la découverte de la nature de cette *ſubſtance ;* vue vaine, pouvant induire à erreur, jettant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des paralogiſmes, des ſophiſmes, *&c.*

Mais M. Pott paroiſſant s'être borné à démontrer l'exiſtence ſimple, abſolue, générale de l'acide dans les animaux ; on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait réuſſi. Quant à la concluſion que ce célebre chimiſte déduit de ſon travail, lorſqu'il dit, §. XX. *que la ſanté conſiſte dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, & le phlogiſtique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide eſt un principe immediat de la mixtion animale : nous ne ſaurions embraſſer ce ſentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyſe par la violence du feu, que les chimiſtes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* PRINCIPES. L'analyſe menſtruelle démontre que cet acide n'eſt point un des principes immédiats de la compoſition des *ſubſtances animales :* mais l'effet du feu, & des diverſes réactions qui ſurviennent dans les diſtillations à la violence du feu, eſt trop connu des vrais chimiſtes pour qu'on faſſe, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus ſérieuſement, ce me ſemble, qu'une telle objection ne le méritoit ; mais c'eſt de l'un des vrais principes de la *ſubſtance animale analyſée* (je puis démontrer que c'eſt de l'huile), que cet acide eſt retiré ; & voilà de quel reproche il falloit l'exempter, ce qui eût été & eſt encore véritablement fort difficile.

Les Chimiſtes n'ont encore rien publié ſur les *ſubſtances animales* ou ſur la *ſubſtance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après ſon examen exécuté par l'analyſe menſtruelle (*voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*), par conſéquent ils n'ont ſur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des preſſentimens.

Les notions poſitives & exactes ſur cette *ſubſtance* peuvent ſeules donner la connoiſſance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroiſſement, de la réparation, des altérations ſpontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. (*b*)

SUBSTANTIAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) ſecte de Luthériens, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par ſa chûte tous les avantages de ſa nature.

SUBSTANTIF, adj. (*Gramm.*) ce terme eſt uſité dans le langage grammatical comme adjectif diſtinctif d'une ſorte de nom & d'une ſorte de verbe.

I. *Nom ſubſtantif.* Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, diviſent les noms en deux eſpeces, les *ſubſtantifs* & les adjectifs. « Le nom *ſubſtantif*, » dit l'abbé Regnier (*in-12. p. 165. in-4°. p. 175.*), » eſt celui qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque » être, quelque choſe que ce ſoit... Le nom adjectif » eſt celui qui ne ſignifie point une choſe, mais qui » marque ſeulement quelle elle eſt ». Les notions de ces deux eſpeces, données par les autres grammairiens, rentrent à-peu-près dans celles-ci. Qu'eſt-ce donc que les noms en général ? Oh ! ils ne ſont point embarraſſés de vous le dire : puiſque la définition générale doit admettre la diviſion dont il s'agit, il eſt évident que les noms ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me ſoit permis de faire là-deſſus quelques obſervations. La réponſe que l'on vient de faire eſt-elle une définition ? n'eſt-ce pas encore la même diviſion dont il s'agit ? Aſſurément, la Logique exige qu'une bonne définition puiſſe ſervir de fondement à toutes les diviſions de la choſe définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature ſuſceptible de toutes les diſtinctions qui la préſentent enſuite ſous divers aſpects ; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les diviſions, elle le défend au contraire ; parce que la notion générale de la choſe fait eſſentiellement abſtraction des idées ſpécifiques qui la diviſent enſuite. Ainſi un géometre ſeroit ridicule, ſi pour définir une figure plane rectiligne, il diſoit que c'eſt une ſurface plane, bornée par trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, *&c.* Il doit dire ſimplement que c'eſt une ſurface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion eſt générale, parce qu'elle fait abſtraction de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre enſuite toutes les déterminations qui caractériſeront les eſpeces : les triangles, quand on ſuppoſera trois côtés & trois angles ; les quadrilateres, quand on en ſuppoſera quatre, *&c.*

Veut-on néanmoins que ce ſoit définir le nom, que de dire que ce ſont des mots qui ſervent à nom-

mer ou à qualifier les êtres? Ceux qui ſervent à nommer les êtres ſont donc les *ſubſtantifs :* or je le demande, quelle lumiere peut ſortir d'une pareille définition? Les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſervent à nommer les êtres, c'eſt dire, ce me ſemble, que les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſont des noms : définition admirable ! Que peut-elle nous apprendre, ſi elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs ſont ceux qui ne ſont pas des noms? C'eſt en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déjà apprécié ailleurs (*voyez* GENRE), les raiſons alléguées par l'abbé Fromant, *Suppl. aux ch. ij. iij. & iv. de la II. part. de la Gramm. gén.* en faveur de la vieille diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs ; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 Novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. « La critique, dit-il, que vous avez faite » au *mot* GENRE, d'un endroit de mon ſupplément, » eſt philoſophique & judicieuſe ». Cette louange ſi flatteuſe n'eſt corrigée enſuite ni par *ſi* ni par *mais ;* elle eſt dictée par la candeur, & elle eſt d'autant plus digne d'éloges, qu'elle eſt un exemple malheureuſement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raiſonnement, que je n'ai pour ainſi-dire qu'indiqué au *mot* GENRE, pour en montrer ici le développement & les conſéquences.

La néceſſité de diſtinguer entre les *ſubſtantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'uſage des genres, eſt la ſeule raiſon que j'aye employée directement, & même ſans trop l'approfondir : je l'ai examinée plus particulierement en parlant du *mot*, *article I.* & les uſages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyſe la plus rigoureuſe m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux claſſes générales ; la premiere pour les noms & les pronoms, & la ſeconde pour les adjectifs & les verbes : les mots de la premiere claſſe ont pour nature commune, de préſenter à l'eſprit des êtres déterminés ; ceux de la ſeconde claſſe, de ne préſenter à l'eſprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs ſont donc auſſi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une ſeule & même eſpece.

Ce qui a pu induire là-deſſus en erreur les Grammairiens, c'eſt que les adjectifs reçoivent, dans preſque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaiſons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent : la déclinaiſon eſt la même pour les uns & pour les autres par-tout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, *&c.* Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet déſigné dans la phraſe par l'union des deux mots : que de raiſons d'errer pour ceux qui n'approfondiſſent pas aſſez, & pour ceux qui ſe croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie poſitive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes!

Les noms, que l'on appelle communément *ſubſtantifs*, & que je n'appelle que *noms*, ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur nature : & les adjectifs ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures. *Voyez* MOT, *article 1.* & NOM. C'eſt parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à pluſieurs natures, & que le ſujet en eſt indéterminé, que l'adjectif reçoit preſque partout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puiſſe ſervir à conſtater le ſujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en conſtitue la ſignification propre. Mais la maniere même dont ſe regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif ſont une même ſorte de mots, prouve au contraire qu'ils ſont néceſſairement d'eſpeces différentes, puiſqu'il n'y a que les terminaiſons de l'adjectif qui ſoient aſſujetties à la concordance, & que celles des noms ſe décident d'après les vûes différentes de l'eſprit & les beſoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raiſon de réſerver la qualification de *ſubſtantifs* pour les ſeuls noms qui déſignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une exiſtence propre & indépendante de tout ſujet, ce que les Philoſophes appellent des *ſubſtances :* tels ſont les noms *être*, *ſubſtance*, *eſprit*, *corps*, *animal*, *homme*, *Ciceron*, *plante*, *arbre*, *pommier*, *pomme*, *armoire*, &c. La branche de noms oppoſés à ceux-ci, eſt celle des abſtractifs. *Voyez* NOM.

II. *Verbe ſubſtantif.* Le verbe eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée préciſe de l'exiſtence ſous un attribut. *Voyez* VERBE. Un verbe qui énonce l'exiſtence ſous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit être enſuite exprimé à-part, eſt celui que les Grammairiens appellent *verbe ſubſtantif :* c'eſt en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phraſe, *Dieu eſt juſte*, où il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle, ſans aucune détermination d'attribut, puiſque l'on diroit de même *Dieu eſt ſage*, *Dieu eſt tout-puiſſant*, *Dieu eſt attentif à nos beſoins*, &c. *Voyez* VERBE.

La diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs, me ſemble avoir été la ſeule cauſe qui ait occaſionné une diſtinction de même nom entre les verbes; & cette dénomination n'eſt pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à appeller *abſtrait*, le verbe que l'on nomme *ſubſtantif*, parce qu'en effet il fait abſtraction de toute maniere d'être déterminée; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout-à-la-fois l'exiſtence & la modification déterminée qui conſtitue l'attribut, comme *aimer*, *partir*, &c.

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'eſt-à dire *à la maniere des ſubſtantifs.* On dit en Grammaire qu'un adjectif eſt pris *ſubſtantivement*, pour dire qu'il eſt employé dans la phraſe à la maniere des ſubſtantifs, ou plutôt à la maniere des noms : « Ce qui ne peut arri» ver, dit M. du Marſais (*Trop. part. III. art. j.*), » que parce qu'il y a alors quelque autre nom ſouſ» entendu qui eſt dans l'eſprit, par exemple, *le* VRAI » *perſuade*, c'eſt-à-dire *ce qui eſt vrai*, *l'être vrai*, ou » *la vérité ; le* TOUT-PUISSANT *vengera les* FOI» BLES *qu'on opprime*, c'eſt-à-dire *Dieu qui eſt tout*» *puiſſant vengera les hommes foibles* ».

Si, quand un adjectif eſt employé ſeul dans une phraſe, on le rapporte à quelque nom ſouſentendu qu'on a dans l'eſprit, il eſt évident qu'alors il eſt employé comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être déterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom ſouſentendu, en un mot qu'il n'eſt pas pris *ſubſtantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainſi quand on dit, *Dieu vengera les* FOIBLES, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif; & il n'eſt au pluriel & au maſculin, que par concordance avec le nom ſouſentendu *les hommes*, que l'on a dans l'eſprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms : c'eſt lorſque l'on s'en ſert comme de mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'enviſage que relativement à cette idée, en quoi conſiſte effectivement la notion des noms.

Que je diſe, par exemple, *ce diſcours eſt* VRAI,

une VRAIE *définition eſt le germe de toutes les connoiſſances poſſibles ſur l'objet défini*; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'enviſage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *diſcours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre choſe ſelon l'occurrence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *ſyſtème*, *&c.* Auſſi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre avec le nom *diſcours*; & *vraie*, dans le ſecond exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Mais quand on dit, *le* VRAI *perſuade*, le mot *vrai* eſt alors un véritable nom, parce qu'il ſert à préſenter à l'eſprit un être déterminé par l'idée de ſa nature; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *perſuade*, c'eſt celle du *vrai*: & il n'eſt pas plus raiſonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phraſe, par *ce qui eſt vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, l'*HOMME eſt ſociable*, par *ce qui eſt homme*, *l'être homme*, *l'humanité*; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, ce qui ſeroit, je penſe, une autre abſurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut ſtatuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre maſculin ou au genre féminin, eſt toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phraſe.

Tu vivendo, bonos; ſcribendo, ſequare peritos.

Il faut ici ſouſentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phraſe où il ſe trouve, ni dans les précédentes, aucun correlatif, eſt à coup ſûr un véritable nom dans cette phraſe; & il n'eſt pas plus néceſſaire d'y ſouſentendre le nom *negotium*, que de ſouſentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai perſuade*. Si l'uſage a préféré dans ces occaſions le genre neutre; c'eſt, 1°. qu'il falloit bien choiſir un genre; & 2°. que l'eſpece d'êtres que l'on déſigne alors n'eſt jamais animée, ni par conſéquent ſujette à la diſtinction des ſexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'eſt point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abſtractif*, *voyez* NOM. C'eſt un véritable nom ſubſtantif, dans le ſens que j'ai donné à ce mot; & c'eſt la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il ſuit que l'adverbe *ſubſtantivement* peut reſter dans le langage grammatical, pourvû qu'il y ſoit pris en rigueur. (*E. R. M. B.*)

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoiſe: elle ne ſubſiſte plus. Catel aſſure que de ſon tems, on voyoit encore ſes ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Niſmes, & à pareille diſtance de Montpellier, près des villages de Caſtelnau & de Clapiers. Cette ville a eu long-tems ſes propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre ſeigneur. (*D. J.*)

SUBSTITUT, ſ. m. (*Gram. Juriſp.*) eſt un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *ſubſtitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, ſoit juge ou autre officier de juſtice.

L'ordonnance du 23 Mars 1302 porte, *art.* 22. que les ſénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de juſtice exerceront leurs offices en perſonne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *ſubſtituts* ou des lieutenans, qu'en cas de néceſſité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au conſeil; que dans ces ſortes de cas ils prendront pour *ſubſtituts* des perſonnes du pays, ſages & éclairées qui ne ſeront pas avocats, ou ſurchargés d'affaires, ni liés avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils ſeront reſponſables ſelon droit & raiſon du fait de leurs *ſubſtituts*, & que ceux-ci prêteront ſerment de bien faire leur devoir.

Préſentement on ne donne le titre de *ſubſtitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général, ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont auſſi des *ſubſtituts*. (*A*)

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI: anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit ſeulement dans les occaſions où cela étoit néceſſaire. On trouve dans les regiſtres du parlement ſous la date du 14 Novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant demandé la permiſſion de s'abſenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laiſſer un *ſubſtitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *ſubſtituts* ne duroit pas plus que la cauſe pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la ſuite le procureur-général commit pluſieurs *ſubſtituts* pour l'aider dans ſes fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorſque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de deſtituer ceux de ſes *ſubſtituts* qui ne purent le ſuivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat-général, pendant l'abſence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorſque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *ſubſtituts* qu'il s'étoit choiſis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'au mois de Mai 1586, que les *ſubſtituts* du procureur-général furent créés en titre d'office dans toutes les cours ſouveraines, comme ils ſont encore préſentement.

Au parlement de Paris ils ſont au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entre eux qui eſt commis à cet effet.

Il y en a auſſi dans la plûpart des autres cours, mais le nombre n'en eſt pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions ſont renfermées dans deux objets; l'un, de ſoulager le procureur-général dans ſes fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des inſtances, dans leſquelles il doit donner ſes concluſions; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expedition des affaires dont il eſt chargé.

Le procureur-général qualifie auſſi de ſes *ſubſtituts* les procureurs du roi des ſieges du reſſort de la cour; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des *ſubſtituts* pour les remplacer, lorſqu'il n'en ont point; mais dans leur ſiege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *ſubſtituts* du procureur-général. (*A*)

Subſtituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de ſe nommer des *ſubſtituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur abſence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art.* 168 de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *ſubſtituts* en leur place, quand les avocats du roi ſeroient préſens.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre

d'office, non-seulement des *substituts* des procureurs-généraux des cours ; mais aussi de tous les procureurs du roi dans les sieges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des procureurs du roi en leur absence, négligence ou empêchemens ; & pour assister & être adjoints aux juges en tous actes de justice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans plusieurs des sieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis restés vacans aux parties casuelles, Louis XIV. par un autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau, des tréforiers de France, sieges, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, tables de marbre & sieges des eaux & forêts, maréchaussées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à sel & autres justices royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de ses *substituts* des avocats & procureurs du roi qui seroit reglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'absence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'absence du procureur du roi, donner des conclusions par écrit en toutes affaires sujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur absence, négligence ou légitime empêchement, ensemble pour jouir des autres prérogatives qui leur sont accordés par les édits & réglemens. (*A*)

Substituts des procureurs au parlement : avant que les procureurs fussent en titre d'office, on entendoit par *substitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration substituoit en son lieu & place.

Mais depuis long-tems les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *substituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 Juillet 1664, en prescrivant l'observation des anciens arrêts & réglemens, ordonne que suivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *substituts*, seront tenus dans trois jours de mettre au greffe des présentations, les actes contenant nomination de chacun deux *substituts*, pour les représenter & recevoir les significations au palais en cas d'absence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. parisis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenses de signer pour autres procureurs que leurs *substituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voyez le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs, p. 91.* (*A*)

SUBSTITUER, v. act. (*Gram.*) remplacer une chose par une autre : vous effacez ce morceau, mais qu'y *substituez*-vous ? qui *substituez*-vous à la place de cet homme ? *substituez* l'amitié à l'amour, & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, s. f. *en Algebre*, consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Supposons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *substitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x sa valeur $b + c$. *Voyez* EQUATION. (*E*)

SUBSTITUTION, (*Juriſpr.*) est l'institution d'un second, troisieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *substitution* est commun à deux sortes de dispositions.

L'une est celle par laquelle un testateur ayant institué un héritier, & craignant qu'il ne puisse ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier ; c'est ce que l'on appelle *substitution vulgaire*.

L'autre sorte de disposition & *substitution* est celle qui fait passer les biens à un second héritier, après le premier qui les a recueillis : cette espece de *substitution*, qu'on appelle *fidei-commissaire*, est plus connue en droit sous le nom de *fidei-commis* simplement.

Néanmoins dans notre usage on se sert également du terme de *substitution*, pour désigner les *fidei-commis*, & les *substitutions vulgaires* : on les distingue seulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *substitutions fidei-commissaires*.

Les regles de la *substitution* vulgaire, sont expliquées ci-après, à *l'article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci est beaucoup plus simple que l'autre.

Les lois romaines contiennent une infinité de dispositions, au sujet des *substitutions* fidei-commissaires, & la jurisprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme sur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laisse pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyse que de ses principales dispositions.

Toutes personnes capables de disposer de leurs biens, peuvent faire des *substitutions* fidei-commissaires, dans les pays où elles sont en usage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *substitution*, encore qu'ils fussent réputés meubles à certains égards, par la loi de la situation.

Les offices peuvent aussi être chargés de *substitution*, ainsi que les rentes constituées, soit que la loi qui les régit, le repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers sont censés compris dans la *substitution*, lorsqu'elle est apposée à une disposition universelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné ; dans le premier cas il en faut faire emploi ; mais ils ne peuvent être chargés d'une *substitution* particuliere, que l'auteur de la *substitution* n'ait expressément ordonné qu'il en sera fait emploi.

Mais les bestiaux & ustensiles servant à faire valoir les terres, sont toujours censés compris dans la *substitution* des terres, sans qu'on soit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi ; il suffit de les faire estimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison, peuvent aussi être compris dans la *substitution*, même avec clause de les conserver en nature ; mais on ne peut substituer avec cette clause aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & ustenciles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *substitutions* apposées aux donations entre-vifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état signé des parties, contenant une estimation, le tout à peine de nullité de la *substitution* pour les meubles. *Voyez* aussi l'*article XV.* de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *substitution*, doit en faire emploi.

Les *substitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire, & s'il renonce à la donation, la *substitution* sera ouverte au profit des appellés.

Il en est de même par rapport aux institutions & *substitutions* contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, sans charge de *substitution*, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du pere à ses enfans, que la *substitution* comprît expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou du donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle

a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir, celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune *substitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une reserve par le donateur, de charger dans la suite de *substitution*, les biens par lui donnés; cette reserve est de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *substitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne sont pas expressément appellés à la *substitution*, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter les nom & armes de l'auteur de la *substitution*, & qu'il ait défendu de distraire la quarte trébellianique, ou qu'il se trouve des conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens substitués, ou autres présomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *substitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en transmettent point l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la *substitution* soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même *substitution* après ceux qui seront décédés, & leurs enfans ou descendans.

La représentation n'a point lieu dans les *substitutions*, soit en directe ou en collatérale, & soit que les appellés le soient collectivement, ou désignés en particulier, suivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *substitution*, à moins qu'il n'ait expressément ordonné que la représentation auroit lieu, ou que la *substitution* seroit déférée suivant l'ordre des successions légitimes.

Dans les *substitutions* où les filles sont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre reglé par la *substitution*, & si cet ordre n'y est pas reglé, les plus proches du dernier possesseur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles soient de l'auteur de la *substitution*, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fussent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *substitutions* faites au cas que le grevé décede sans enfans, ce cas sera censé arrivé, lorsque au jour du décès du grevé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, sans qu'on ait égard à l'existence des enfans naturels, même légitimés, si ce n'est par mariage subséquent, ni à l'existence des enfans morts civilement pour quelque cause que ce soit.

La *substitution* est ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de se marier sera censée avoir manqué; & celle de ne se point marier (dans le cas où elle peut être valable), sera censée accomplie, lorsque la personne à qui la condition étoit imposée, aura fait profession religieuse.

Dans tout testament autre que le militaire, la caducité de l'institution emporte celle de la *substitution* fidei-commissaire, si ce n'est qu'il y ait clause codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé, ne peut nuire au substitué, lequel en ce cas, prend la place du grevé; de même si le premier substitué renonce, le second prend sa place.

Celui qui est appellé à une *substitution* fidei commissaire, peut y renoncer lorsqu'elle est ouverte à son profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grevé, ou avec le substitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recueillir en vertu de *substitutions* faites par leurs ascendans ou autres, à moins que l'auteur de la *substitution* ne l'eût ainsi ordonné, ou qu'ils ne fussent incapables de toute succession aux termes de la loi.

Toutes *substitutions*, par quelque acte qu'elles soient faites, & en quelques termes qu'elles soient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'institution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui sont antérieures à cette ordonnance, s'étendent jusqu'à quatre degrés, suivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *substitutions* avoient été étendues par l'usage jusqu'à quatre degrés, outre l'institution, la restriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *substitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *substitutions* n'ont point été restraintes à un certain nombre de degrés, & à l'usage desquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de *substitutions* se comptant par têtes & non par souches ou génération, chaque personne qui recueille l'effet de la *substitution*, est comptée pour un degré.

Le substitué n'est point saisi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance consentie à son profit, ou du jour de la demande.

La restitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grevé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'insuffisance des biens libres, les femmes ont une hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour les fruits ou intérêts.

On observe la même chose en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & si le douaire ou autre gain est préfix, cette hypotheque n'a lieu que jusqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, & autres libéralités semblables, ni pour son deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ses propres biens dotaux qui ont été aliénés de son consentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'est obligée volontairement.

La femme ne peut exercer son hypotheque subsidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au sien, lorsque ce sont eux qui recueillent la *substitution*.

Les dispositions concernant l'hypotheque subsidiaire ont lieu, soit que la *substitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce soit en faveur des enfans du grevé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grevé décede sans enfans.

Les adjudications par decret ne purgent point les *substitutions* publiées & enregistrées, encore que le substitué eût un droit ouvert avant le decret, & même avant la saisie réelle, & qu'il n'est point formé d'opposition, si ce n'est que le decret fût pour dette

de l'auteur de la *subſtitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *subſtitution* univerſelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la ſucceſſion, à la requête de l'héritier inſtitué & légitime, ou du légataire univerſel, & ce dans le tems de l'ordonnance; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens ſubſtitués eſt tenu dans un mois après d'y faire proceder; & faute de ce, l'inventaire ſera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en préſence du premier ſubſtitué, s'il eſt majeur, ou de ſon tuteur ou curateur, s'il eſt mineur & interdit, ou du ſyndic ou adminiſtrateur, ſi la *ſubſtitution* eſt au profit d'une égliſe, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le ſurplus en fonds de terre, maiſons, rentes foncieres ou conſtituées.

Toutes *ſubſtitutions* fidéi-commiſſaires faites entre-vifs, ou à cauſe de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregiſtrées au greffe du ſiege où la publication en eſt faite, & ce à la diligence du grevé de *ſubſtitution*.

La publication & l'enregiſtrement des *ſubſtitutions* doivent être faits au ſiege royal reſſortiſſant nuement au parlement ou conſeil ſupérieur dans l'étendue ou le reſſort duquel l'auteur de la *ſubſtitution* avoit ſon domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de ſon décès, ſi c'eſt par une diſpoſition à cauſe de mort, & auſſi dans les ſieges de la même qualité où les biens ſubſtitués ſeront ſitués.

Si ce ſont des rentes ſur le roi, ſur les villes, états ou ſur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregiſtrement ſe font dans les ſieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes ſe payent, ou dans lequel ſe fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *ſubſtitution*.

Les actes d'emploi doivent auſſi être publics & regiſtrés au ſiege royal du lieu où ſont les biens.

La publication & l'enregiſtrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il eſt entre-vifs, & du jour du décès, ſi c'eſt une diſpoſition à cauſe de mort.

La *ſubſtitution* étant duement publiée & regiſtrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de ſa date, ou du jour du décès, ſi la *ſubſtitution* eſt faite par acte à cauſe de mort.

On peut cependant faire publier & enregiſtrer les *ſubſtitutions* après les 6 mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregiſtrement.

Le défaut de publication & d'enregiſtrement ne peut être ſuppléé par aucun autre acte, ni aucune circonſtance, & peut être oppoſé à toutes ſortes de perſonnes, même aux mineurs, égliſes, communautés; & ſauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs, & autres adminiſtrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *ſubſtitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent oppoſer aux ſubſtitués le défaut de publication & d'enregiſtrement de la *ſubſtitution*.

Le grevé, ou celui qui prend ſa place, ne peut ſe mettre en poſſeſſion des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes conteſtations concernant les *ſubſtitutions* fidéi-commiſſaires, doivent être portées au ſiege royal, reſſortiſſant nuement au parlement ou conſeil ſupérieur. *Voyez* au *digeſte* & aux *inſtitutes* les titres *de vulg. & pupill. ſubſtitut.* & au code les titres *de impub. & aliis ſubſtit.* & *de inſtitut. & ſubſtit.* & *Voyez* auſſi les *traités des ſubſtitutions*, par Balde, Fuſarius, Pérégrinus, Champy, Vulſon, Ricard, & *le mot* FIDÉI-COMMIS. (*A*)

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, eſt de deux ſortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuſe*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouſe, cette dénomination eſt ſynonyme de *ſubſtitution réciproque*; on l'appelle *bréviloque*, parce que le teſtateur ou teſteur en diſant qu'il ſubſtitue deux perſonnes réciproquement l'une à l'autre, ſimplifie & abrege ſa diſpoſition, en évitant de faire deux *ſubſtitutions* enſuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij. & 41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, eſt celle qui ne peut avoir lieu, ſoit par le prédécès de l'appellé à la *ſubſtitution*, ſoit par quelqu'autre événement prévu par le teſtateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *ſubſtitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, eſt la même choſe que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, eſt celle par laquelle un pere ayant inſtitué ſon fils, lui ſubſtitue une autre perſonne, ſans s'expliquer davantage. Elle eſt ainſi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les eſpeces de *ſubſtitutions* de ſorte qu'elle eſt valable, ſoit que le fils décede avant le pere, ſoit qu'il décede après avoir recueilli ſa ſucceſſion, mais en âge de pupillarité, ſoit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la ſucceſſion du pere: au premier cas la *ſubſtitution* ſera vulgaire, & le ſubſtitué n'aura que les biens du pere, & les aura ſans aucune diminution. Au ſecond cas, elle ſera pupillaire, & le ſubſtitué aura les biens du pere & du fils. Au troiſieme, elle ſera fidéi-commiſſaire, & le ſubſtitué n'aura les biens du pere, qu'en déduiſant les quartes falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en ſon *inſtit. tom. I. l. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, eſt celle qui n'eſt faite que ſous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas; par exemple, ſi la *ſubſtitution* eſt faite, en cas que l'héritier ne ſe marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le teſtateur, rend la *ſubſtitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, eſt celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *ſubſtitutions* qui ſont faites par teſtament ou codicille: la *ſubſtitution* directe ne peut pourtant, en général, ſe faire que par teſtament; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes; on y peut auſſi faire toutes ſortes de *ſubſtitutions*, ſoit directes ou fidéi-commiſſaires. *Voyez* le *traité de convention de ſuccéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, eſt la même choſe que *ſubſtitution contractuelle*. Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE eſt ainſi appellée, parce qu'elle ſe faiſoit en termes ſemblables à ceux de l'inſtitution qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, ſelon la formule des lois, *hæres eſto*. Elle fait paſſer les biens droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois ſortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quaſi pupillaire: elle eſt oppoſée à la *ſubſtitution* fidéi-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les

les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDÉI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grevé de la *ſubſtitution*, ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis*, *cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des freres & ſœurs, le pere doit les lui ſubſtituer ou du-moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *ſubſtitution* n'a lieu, qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, eſt celle qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué, que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué, pour ne les recueillir que ſucceſſivement & après lui, à la différence de la *ſubſtitution* vulgaire qui eſt faite pour avoir lieu au profit du ſubſtitué, au cas que l'inſtitué ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'effet de l'inſtitution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, eſt lorſque la *ſubſtitution* ceſſe d'avoir lieu, & que les biens ſubſtitués ſont libres en la perſonne de celui qui a droit de les poſſéder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, eſt celle où les héritiers préſomptifs ſont appellés à titre de *ſubſtitution* de degré en degré, c'eſt-à-dire ſuivant l'ordre naturel de ſuccéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINEALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, eſt la même choſe que la *ſubſtitution exemplaire*, que le pere peut faire à ſes enfans étant en démence, elle fut auſſi ſurnommée *juſtiniene*, parce qu'elle fut introduite par l'empereur Juſtinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis ſubſtitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, eſt celle qui eſt faite ſuivant l'ordre des lignes, c'eſt-à-dire ſans intervertir l'ordre de ſuccéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne ſont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, eſt celle qui eſt expreſſément ordonnée par le teſtateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, eſt celle qui eſt faite en faveur des mâles ſeulement, où dans laquelle les mâles ſont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, eſt celle qui eſt faite pour aſſurer des alimens au grevé, & le fonds du bien à ſes enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne ſoient la proie des créanciers du grevé; on l'appelle plus communément *exhérédation officieuſe*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, eſt lorſque l'appellé eſt ſaiſi du droit de recueillir la *ſubſtitution*, ſoit par le décès du grevé, ſoit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, eſt celle qui ne comprend qu'un ou pluſieurs corps certains des biens du teſtateur ou donateur, & non l'univerſalité de ſes biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c.* *Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, eſt celle qui eſt faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *ſubſtitution* peut s'étendre. En France, les *ſubſtitutions* ſont réduites à deux degrés, non compris l'inſtitution; on appelle néanmoins *perpétuelles* celles qui ſont faites à l'infini, pour avoir lieu juſqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, ſoit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle qui ſe fait, non en termes impératifs comme la *ſubſtitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne ſe transferent pas directement en la perſonne du ſubſtitué; mais paſſent ordinairement en la perſonne du premier inſtitué, à la charge de les rendre au ſubſtitué; c'eſt pourquoi elle eſt déſignée plus ſouvent en droit par le terme de *reſtitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *ſubſtitution*.

Juſtinien, par ſa conſtitution au code *communia de legat. & fideic.* a ſupprimé la différence des paroles dont on uſoit dans la *ſubſtitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il eſt indifférent préſentement que le teſtateur exprime ſa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commiſſaires.

Mais la différence qui étoit entre la *ſubſtitution* directe & la précaire ou fidei-commiſſaire, ſubſiſte toujours quant au fond, en ce que dans la *ſubſtitution* directe le ſubſtitué prend les biens directement du teſtateur, au lieu que dans la *ſubſtitution précaire* ou *fideicommiſſaire*, il les prend des mains du grevé.

Mais comme on n'eſt plus obligé de ſe ſervir de termes *précaires* pour ces ſortes de *ſubſtitutions*, on les appelle plus communément *ſubſtitutions fideicommiſſaires*: il y a cependant encore des pays où l'on ſe ſert quelquefois du terme de *ſubſtitution précaire* pour déſigner la *ſubſtitution fidei-commiſſaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *conſultations* de Cujas, *15*, *19* & *22*. Lapeirere, *lett. S. l'abregé de la Juriſprud. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRÉSUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, eſt celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance; il ne peut étendre cette *ſubſtitution* au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette *ſubſtitution* eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt écrite; la tacite a lieu en vertu de la

loi, lorſque le pere a fait une *ſubſtitution* vulgaire à ſon fils; on préſume qu'il a auſſi eu intention de lui ſubſtituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeſte* le tit. *de vulg. & pupill. ſubſtit.*

SUBSTITUTION *quaſi* PUPILLAIRE, eſt la même que la *ſubſtitution exemplaire*; c'eſt celle qui ſe fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RÉCIPROQUE, eſt celle par laquelle deux perſonnes ſont appellées l'une au défaut de l'autre, comme ſi le teſtateur dit: » J'inſtitue Jean » & Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ſes enfans; » & au défaut de l'un & de ſes enfans, ce ſera l'autre, » ou à ſon défaut les ſiens. *Voyez* SUBSTITUTION BREVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE *ou* GRADUELLE RETARDÉE, eſt celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laiſſant au pere qu'un ſimple uſufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *ſur le Droit françois*, *tom. V. pag. 574.*

SUBSTITUTION SIMPLE, eſt une *ſubſtitution* fidei-commiſſaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *ſubſtitution* graduelle où il opere ſucceſſivement au profit de pluſieurs perſonnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, eſt celle qui, quoique n'étant point écrite, s'enſuit néanmoins de la diſpoſition, ſoit par une préſomption légale & de droit, ſoit par une préſomption tirée des termes du teſtament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *ſubſtitution* vulgaire, tacite, & quelquefois auſſi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, eſt celle qui comprend tous les biens du teſtateur ou donateur, ou même ſeulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte trebellianique ne ſe prend que ſur la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire univerſelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE *ou* COMMUNE, eſt celle par laquelle le teſtateur ou donateur inſtitue un ſecond héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere inſtitution ne ſoit caduque. Cette ſeconde inſtitution ſe fait pour avoir lieu ſeulement dans le cas où le premier inſtitué ne ſera pas héritier, ſoit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puiſſe; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

On peut ſubſtituer de même un troiſieme héritier au défaut du ſecond, & même pluſieurs autres.

Quand le premier inſtitué ſe porte héritier, la *ſubſtitution vulgaire* devient caduque, & ainſi du troiſieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut ſubſtituer de même à un légataire.

Cette ſorte de *ſubſtitution* a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les inſtitutions d'héritier ſont néceſſaires pour la validité du teſtament; mais dans les pays coutumiers où les inſtitutions d'héritier ne valent que comme des legs univerſels, les *ſubſtitutions vulgaires* ne ſe pratiquent que pour ſubroger le ſubſtitué au-lieu de l'inſtitué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puiſſe recueillir l'inſtitution ou legs fait à ſon profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. ſubſtit.* (*A*)

SUBTERFUGE, ſ. m. (*Gram.*) moyen injuſte & détourné dont on uſe pour échapper à la pénétration, à la juſtice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Phyſique*, ſignifie un corps extrêmement petit, fin & délicat; tels que ſont les eſprits animaux, les émanations des corps odorans, *&c.* *Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS, *&c.*

Une portion de matiere n'eſt plus *ſubtile* qu'une autre, qu'en ſe qu'elle ce diviſe en parties plus petites; ces parties s'inſinuent plus aiſément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, *&c.*

Les Cartéſiens prennent pour leur premier élément une matiere ſubtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la ſuppoſent ſi exceſſivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps ſolides; & il prétendent expliquer par ſon moyen la plûpart des phénomenes de la nature. *Voyez* VUIDE, PLEIN, *&c. Chambers.* (*O*)

SUBTIL, MAL SUBTIL, (*Fauconnerie.*) maladie qui arrive aux oiſeaux de proie, & dans laquelle ils ſont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, (*Hiſt. nat.*) oiſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui ſont des eſpeces de corneilles; ils ſont de la groſſeur d'un pigeon; leur plumage eſt noirâtre, mais leur bec & le bout de leurs aîles ſont jaunâtres; leurs nids ſont ſuſpendus à l'extrémité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne ſont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même eſt formé & eſt très-artiſtement entrelacé: à l'un des côtés du nid eſt une ouverture, qui ſert d'entrée à l'oiſeau. On voit quelquefois juſqu'à trente de ces nids ſur un même arbre.

SUBTILITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller une choſe ſubtile. *Voyez* SUBTIL. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit la *ſubtilité* de la matiere, la *ſubtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la pouſſiere; la *ſubtilité* de l'eſprit; la *ſubtilité* du raiſonnement. Il ſe prend plutôt en mauvaiſe part qu'en bonne. Dans les hommes, on ſe méfie de la *ſubtilité*; dans les choſes, il s'oppoſe à la *ſolidité*, & il ſe joint à preſque toutes ſes acceptions une idée de petiteſſe.

SUBUCULA, ſ. f. (*Littérat. rom.*) c'étoit chez les Grecs l'habit de deſſous, *induſium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une ſeconde tunique, on appella celle de deſſus *tunica ſuperaria*, ἐπενδύτης, & celle de deſſous *tunica ſubucula*; celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemiſes d'aujourd'hui; une chemiſe de lin uſée ſe nommoit *ſubucula trita.* (*D. J.*)

SUBVENIR, v. n. (*Gram.*) ſecourir, ſoulager. J'étois dans la détreſſe, il ne dédaigna pas de connoître ma miſere & d'y *ſubvenir*. Ma grande-mere reſta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en reſtoit dix-neuf vivans autour de ſa table. Je ne ſais comment elle parvint à les élever & à *ſubvenir* à tous leurs beſoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'eſt parvenu au-delà de ſoixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je ſuis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reſte pas un. Avec quelle vîteſſe les hommes paſſent! Comment la nature *ſubvient*-elle à une diminution ſi rapide de l'eſpece?

SUBVENTION, ſ. f. (*Finance.*) tout impôt ſurajouté, pour fournir à de nouveaux beſoins de l'état.

SUBUR, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait auſſi mention de ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Subu*, ſelon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* ſelon d'autres.

Il ſort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & ſe précipite ſi rapidement, qu'il entraîne avec ſoi des pierres qui peſent un quintal. Il y a ſur cette riviere un pont de cent cinquante toiſes de long.